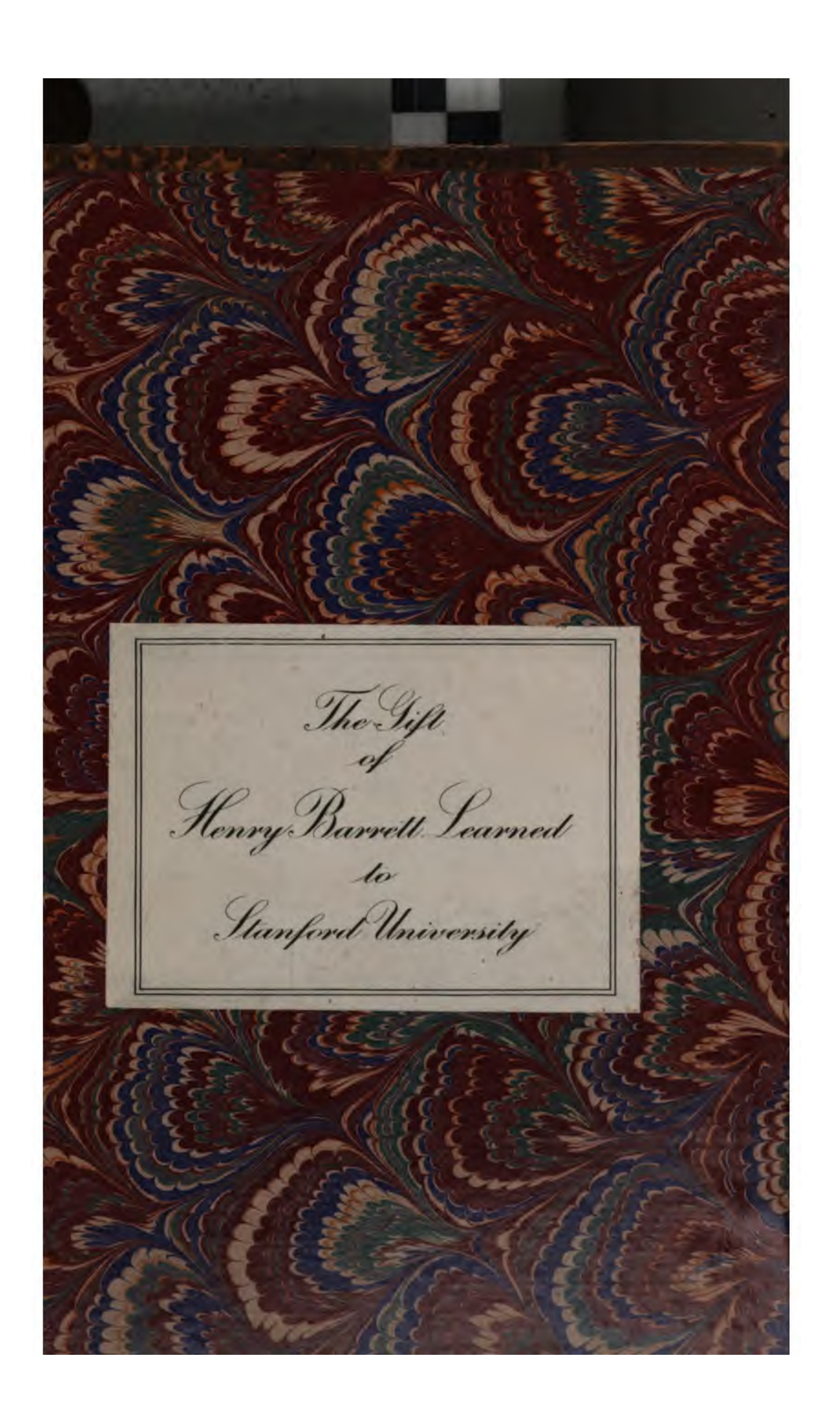

Stanford University Libraries
3 6105 118 165 419


The Gift
of
Henry Barrett Learned
to
Stanford University





HISTOIRE GÉNÉRALE

DU IV[E] SIÈCLE A NOS JOURS

COULOMMIERS
Imprimerie Paul Brodard.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DU IV[E] SIÈCLE A NOS JOURS

Ouvrage publié sous la direction de MM.

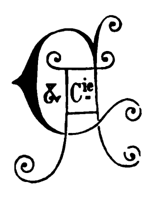
Ernest LAVISSE
De l'Académie française.
Professeur à l'Université de Paris.

Alfred RAMBAUD
Membre de l'Institut,
Professeur à l'Université de Paris.

TOME X

Les monarchies constitutionnelles

1815-1847



Armand Colin & C[ie], Éditeurs
Paris, 5, rue de Mézières
1898

LES MONARCHIES CONSTITUTIONNELLES

1815-1847

CHAPITRE I

LE CONGRÈS DE VIENNE

1814-1815

I. — La politique des Alliés.

Articles secrets du traité de Paris. — Le 30 mai 1814, en dictant la paix à Paris [1], les coalisés de 1813 atteignirent l'objet qu'avaient poursuivi toutes les coalitions, depuis 1792, et, qu'en 1804, l'Angleterre et la Russie avaient nettement défini : ramener la France à ses anciennes limites, l'y « enchaîner », lui opposer des barrières pour le cas où elle chercherait de nouveau à déborder en Belgique ou sur la rive gauche du Rhin, enfin y tenir en tutelle et en quarantaine la monarchie, affaiblie par les conditions mêmes de sa restauration, bridée par sa propre Charte, rétablie pour donner la paix et impopulaire par cette paix même. « L'expérience, écrivait Kaunitz en 1791, l'expérience de plus d'un siècle, qui fit éprouver souvent à toute l'Europe la prépondérance que la situation physique et les ressources infinies de la France procuraient à ce royaume dans la balance générale sous le gouvernement d'un monarque absolu, a convaincu spécialement l'Autriche, que rien n'était plus combinable avec la sûreté complète et durable de ses

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 890 et suiv.

propres États... qu'un relâchement et une complication des ressorts internes de cette formidable monarchie, qui détourneraient, à l'avenir, son énergie, des entreprises étrangères ». C'était, en 1791, la pensée de l'Autriche, c'était aussi celle de l'Angleterre : elles se souvenaient de Louis XIV. C'était en 1814, après la République et Napoléon, la pensée commune de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie. « Dès lors, disait, en 1815, l'empereur Alexandre, en parlant de la monarchie constitutionnelle, cette nation, en paix avec elle-même, cessera d'être agressive envers l'Europe. »

Le traité de Chaumont (mars 1814) avait scellé ce pacte. Le traité de Paris signé par l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la Prusse, l'Espagne, la Suède, le Portugal et la France [1], en était l'exécution. L'article 32 portait : « Dans le délai de deux mois, toutes les puissances qui ont été engagées de part et d'autre dans la présente guerre enverront des plénipotentiaires à Vienne pour régler, dans un congrès général, les arrangements qui doivent compléter les dispositions du présent traité ». La France députerait à Vienne, comme les autres. Les empereurs et les rois qui se donnaient et donnaient à l'Europe, pour but ostensible de leur alliance, la restauration de l'ordre monarchique en France et en Europe, ne pouvaient exclure la monarchie restaurée du congrès européen, comme ils avaient prétendu, à Châtillon, en exclure Napoléon. Mais ils s'accommodèrent pour que la France n'y eût qu'un rôle d'apparat, une simple satisfaction de dignité extérieure, qu'elle n'y figurât que pour la montre, à titre de témoin, et ne fût admise qu'à signer aux protocoles. Ce fut l'objet des articles secrets annexés au traité de Paris. Le premier de ces articles portait : « Les dispositions à faire des territoires auxquels Sa Majesté très chrétienne renonce... et les rapports desquels doit résulter un système d'équilibre réel et durable en Europe, seront réglés au congrès, sur les *bases arrêtées par les puissances alliées entre elles*, et d'après les dispositions générales contenues dans les articles ci-après. » Ainsi les *puis-*

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 890 et suiv.

sances alliées, c'est-à-dire *les quatre alliés* de Chaumont, Autriche, Grande-Bretagne, Prusse et Russie, se réservaient de poser, *entre elles*, les bases sur lesquelles reposerait la paix européenne. Elles n'entendaient admettre personne autre à ces délibérations, et, pour que la France ne pût s'y insinuer à aucun titre, elles l'obligèrent à souscrire d'avance aux dispositions suivantes : la création, sur la frontière du Nord, d'un royaume des Pays-Bas, État barrière, formé de la Belgique et de la Hollande; l'attribution de la Lombardie et de la Vénétie à l'Autriche; l'attribution des « pays allemands sur la rive gauche du Rhin » « à l'agrandissement de la Hollande, à des compensations pour la Prusse et autres États allemands »; l'indépendance et la fédération des États de l'Allemagne. Elles espéraient, par ces précautions, lier entièrement la France, lui dissimuler leurs divergences et prévenir les tentatives qu'elle pourrait faire, grâce à ces divergences, pour rompre leurs mesures, reprendre considération et influence en Europe.

Ces divergences étaient profondes. S'ils s'entendaient sur les conditions à imposer à la France, les Alliés n'étaient d'accord que sur cet article. Aussi, par un protocole secret, du 31 mai, les représentants des *Quatre* : Metternich, Castlereagh, Hardenberg et Nesselrode, décidèrent d'ajourner « jusqu'au séjour de Vienne toute discussion sur les arrangements définitifs pour les pays cédés par la France, ainsi que pour ceux qui, en Allemagne, restaient à la disposition des alliés ». Cette stipulation s'appliquait surtout à la Saxe, dont le roi, demeuré fidèle à l'alliance française, était considéré, de ce chef, comme frappé de déchéance et retenu prisonnier à Berlin. Cette déchéance emportait la vacance du grand-duché de Varsovie dont le roi de Saxe était souverain.

Alexandre, qui avait tenu la première place dans le cortège triomphal des alliés à Paris, et qui, après avoir renversé Napoléon, ambitionnait l'hégémonie de l'Europe, fit ajourner le Congrès, d'abord au 1er septembre, puis au 1er octobre. Il voulait, dans l'intervalle, visiter le roi d'Angleterre, conférer avec le roi de Prusse et disposer, en un mot, les affaires selon

ses desseins. Les Alliés, dans leurs manifestes, avaient invoqué de grands *principes* : les droits imprescriptibles, le rétablissement du gouvernement légitime, la conservation du droit public, l'indépendance des peuples. Ils avaient opposé ces *principes* aux dérèglements, aux violences, « au joug ignominieux » de la République et de l'Empire français. Mais cet Empire détruit, les « principes » avaient fait leur œuvre. Les *Quatre* n'entendaient point embarrasser par de vaines paroles la satisfaction de leurs convenances respectives. « Le principe de la légitimité, écrit l'ambassadeur d'Alexandre à Paris, Pozzo, n'avait pas été le seul, et certainement pas le premier motif qui avait décidé les souverains de l'Europe en faveur de la Restauration ». Les autres motifs étaient les convenances, et, ces convenances, les alliés les avaient marquées dans les traités particuliers qui avaient formé la coalition en 1813. Il s'agissait maintenant de concilier ces engagements les uns avec les autres, et les alliés comptaient y pourvoir grâce au « droit de conquête », le plus imprescriptible de tous, à leurs yeux.

La Prusse et la Russie. — Le premier en date de ces traités, celui dont l'exécution offrait le plus de difficultés et qui devint la grande affaire du Congrès, était le traité de Kalisch, entre la Russie et la Prusse, 28 février 1813[1] : Alexandre s'engageait « à ne pas poser les armes aussi longtemps que la Prusse ne serait point reconstituée dans des proportions statistiques, géographiques et financières conformes à ce qu'elle était avant l'époque précitée (1806) ». Cette stipulation fut confirmée par l'Angleterre, à Reichenbach, le 14 juin, et par l'Autriche, à Teplitz, le 9 septembre 1813. Ces traités ne contenaient aucune désignation de territoires; c'est que, sur ce point essentiel, il y avait divergence entre les Prussiens et les Russes : les Prussiens réclamaient la reconstitution pure et simple de leur état territorial avant 1806, c'est-à-dire la majeure partie du ci-devant grand-duché de Varsovie. Les Russes refusaient, ces provinces étant celles où Alexandre prétendait recueillir sa part des dépouilles napoléoniennes.

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 822.

Alexandre tenait le grand-duché sous la conquête. Ses vues ne s'arrêtaient pas là. Revenant à une conception, à la fois magnanime et ambitieuse qu'il avait formée dans sa jeunesse, il rêvait de reconstituer toute l'ancienne Pologne, d'acquérir, par voie d'échanges opérés en Allemagne et en Italie, les territoires polonais que l'Autriche et la Prusse s'étaient attribués, l'Autriche en 1772 et 1795, la Prusse en 1793 et 1795, et de se faire le roi de cette Pologne, qui, par union personnelle, serait jointe à l'empire russe. Ce dessein eût porté la puissance russe aux frontières de la vieille Allemagne. Les Prussiens le voyaient avec crainte, les Autrichiens avec jalousie. Ces derniers réclamaient les territoires polonais cédés à Napoléon en 1809 et qui faisaient partie du grand-duché; ils n'avaient aucun goût à échanger la Galicie pour la livrer à la Russie. Enfin les Russes mêmes combattaient le projet de leur empereur. Ils n'admettaient point que la Russie se dépouillât des immenses provinces polonaises acquises par elle en 1772, 1792, 1795. La destruction de la Pologne leur semblait une œuvre tutélaire. Ils faisaient observer d'ailleurs que la reconstitution de cette Pologne serait aussi précaire qu'elle serait dangereuse. Pour gagner les Polonais, il faudrait leur donner des institutions, des assemblées, des libertés : voisinage et exemple redoutables pour la Russie. Les Polonais, avec leur anarchie de petits gentilshommes, leur tiers-état juif, leurs milliers d'esclaves, seraient-ils capables de se soumettre, de s'attacher, de se gouverner, d'être gouvernés? « Comment croire, écrivait Nesselrode, que, dans le cœur d'un Polonais, puisse jamais entrer le désir d'une Pologne russe? Comment l'empereur pourrait-il en deçà, être autocrate, et, au delà, roi constitutionnel? » Enfin, concluait Nesselrode, le peuple russe a des droits à ce qu'on tienne compte de ses vœux : « la mesure serait éminemment anti-nationale ». Alexandre ajourna, mais, à mesure que les conquêtes mirent plus de territoires à la disposition des Alliés, il se reprit à son dessein, sauf à le limiter aux provinces polonaises de l'Autriche et de la Prusse.

Il trouva une combinaison qui lui parut tout concilier : le roi de Saxe était grand-duc de Varsovie; il avait perdu tous ses

États : la partie allemande, la Saxe, serait attribuée à la Prusse ; la partie polonaise, le grand-duché, serait attribuée à la Russie. La Prusse se concentrerait ainsi en Allemagne, s'établirait au cœur de l'ancien Empire ; de puissance aux deux tiers slave que l'avaient faite les partages de 1793 et 1795, elle deviendrait puissance plus qu'aux deux tiers allemande, et de tous les États d'Allemagne celui qui compterait le plus de sujets allemands. L'accord s'établit, sur cette base, entre Alexandre et Frédéric-Guillaume III. Toutefois, il demeura secret. C'est que les autres *Alliés*, loin de se montrer disposés à cette combinaison, s'y montraient fort hostiles.

L'Angleterre et l'Autriche. — L'Angleterre, ou pour parler plus exactement, les ministres et les diplomates anglais, faisaient bon marché de la Saxe et de son roi ; il leur importait peu que ce roi fût exproprié ; ils ne voyaient que des avantages à agrandir la Prusse en Allemagne. Mais ils n'admettaient point que la Russie s'accrût de toute la Pologne prussienne et autrichienne. Elle serait trop puissante en Europe et, par contrecoup, en Orient.

L'Autriche avait les mêmes craintes, plus rapprochées, plus directes encore pour l'Orient. De plus, voir la Prusse s'établir en Saxe, sur la frontière de la Bohême, et devenir puissance prépondérante en Allemagne, c'était une menace, une sorte de déchéance qu'elle ne pouvait accepter. Au moins, si elle devait subir l'inconvénient des Russes à Varsovie, elle ne renoncerait à reprendre les parties de Pologne cédées par elle en 1809, qu'en échange de nouveaux territoires en Italie. C'est de ce côté que, depuis longtemps, se tournaient ses ambitions. Metternich reprenait les desseins de Thugut ; il se préparait à rouvrir avec les Russes le marché de Campo-Formio, et, en vue de ce marché, il n'avait pas hésité à traiter avec Murat d'un partage des États pontificaux (Traité du 11 janvier 1814). Moyennant un lot attribué au roi de Naples, l'Autriche prendrait les Légations ; Metternich prétendait, en outre, s'emparer des passages des Alpes, sous prétexte d'opposer une barrière aux Français. Il voyait, en Italie, tous les princes restaurés dans l'impossibilité de s'imposer à leurs sujets sans l'appui des armées autri-

chiennes et il méditait de former, de tous ces clients, une confédération dont l'empereur François serait le protecteur, le régent, et qui mettrait l'Italie entière à sa discrétion. Un traité secret, disait-on, avait été signé à Prague, le 27 juillet 1813, par lequel l'Angleterre donnait son consentement à ce projet. Mais la Russie ne donnerait le sien que moyennant les provinces polonaises; la Prusse ne le donnerait que moyennant la Saxe; les deux affaires étaient liées, et tout le reste en dépendait.

Il se forma ainsi trois partis entre ces quatre alliés. L'été de 1814 se passa en vains pourparlers. Pendant ce temps, les peuples allemands auxquels, au nom de son maître, Koutouzof, en mars 1813, avait promis l'indépendance, une constitution « modelée sur l'antique esprit des peuples allemands », qui permettrait à « l'Allemagne régénérée... rajeunie, vigoureuse, unie, de reparaître avec avantage parmi les nations de l'Europe »[1], les Allemands s'agitaient, murmuraient, réclamaient l'accomplissement de ces promesses, le rétablissement de l'Empire germanique et tremblaient à la pensée que tant de sang versé, tant de sacrifices n'auraient eu d'autre effet que l'extension de la Prusse, la destruction d'un vieil État allemand et la répartition des peuples entre de nouveaux maîtres.

II. — La politique de la France.

Vues de Louis XVIII. — Le gouvernement français ne connaissait point les secrets des Alliés; mais il les soupçonnait par les confidences des intéressés, les doléances surtout des petites cours d'Italie et d'Allemagne qui se sentaient menacées qui par l'Autriche, qui par la Prusse. Les ajournements imposés au Congrès suffisaient à montrer que les *Quatre* n'étaient pas d'accord sur les articles qu'ils s'étaient réservé de régler *entre eux*. Au silence observé par eux à l'égard de la France, il était évident qu'ils persistaient à la vouloir écarter de ces grandes

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 822.

affaires. Castlereagh l'écrivit, le 14 août, à Wellington, ambassadeur à Paris, et Wellington en instruisit Talleyrand : il y avait eu des engagements contractés « à une époque où l'Angleterre était loin de pouvoir compter le gouvernement français au nombre de ses amis ». Les dissidences des alliés ouvraient la seule brèche par laquelle la France pût passer pour rentrer en Europe, y reprendre son rang et peut-être, avec le temps, rompre la coalition formée contre elle.

C'était le grand objet de la politique de Louis XVIII, et c'est dans ce dessein que fut conçu le plan subtil, ingénieux et profond de diplomatie qu'il adopta, d'accord avec son ministre Talleyrand, pour la France au Congrès. Avant tout, le roi devait chercher à tirer la France de l'isolement où les Alliés l'avaient reléguée, où ils prétendaient la maintenir. La crainte et la jalousie de la puissance française avaient été l'objet et le lien de la coalition. Fournir un prétexte quelconque au soupçon, laisser entrevoir la moindre ambition territoriale, inquiéter les Anglais du côté de la Belgique, les Prussiens et les Allemands du côté de la rive gauche du Rhin, c'était rapprocher immédiatement les Alliés, et fournir une arme à ceux qui, comme les Prussiens, étaient animés contre la France de rancunes implacables et qui avaient voulu la démembrer de l'Alsace et de la Lorraine. La France n'avait donc qu'un moyen de les diviser : c'était de les rassurer. Ils lui avaient imposé le désintéressement : c'était sa seule force. Ils avaient organisé un système savant de précaution contre son ambition et contre sa duplicité : ils n'avaient prévu ni le cas où elle renoncerait à être ambitieuse, ni celui où, se faisant de nécessité vertu, elle se montrerait sincère. Ils lui avaient interdit la politique d'expédients et d'intrigues : ils lui dictèrent, en quelque sorte, la politique de principes. Louis XVIII et Talleyrand le comprirent, et leur art consista à tirer des obligations qu'ils subissaient, leurs ressources et leur instrument d'action. C'est au nom du droit public de l'Europe que la coalition avait combattu la France et l'avait contrainte de signer la paix de Paris; c'est en vertu de ce droit public que la France allait intervenir au Congrès, réclamant, de tous, l'application, à tous, des règles qu'on lui avait

imposées; prouvant son respect des engagements contractés par l'énergie même qu'elle apporterait à en faire partout prévaloir le principe. « Il fallait, a dit Talleyrand, faire comprendre que la France ne voulait que ce qu'elle avait; que c'était franchement qu'elle avait répudié l'héritage de la conquête; qu'elle se trouvait assez forte dans ses anciennes limites; qu'elle n'avait pas la pensée de les étendre; qu'enfin elle plaçait aujourd'hui sa gloire dans sa modération; mais que, si elle voulait que sa voix fût comptée en Europe, c'était pour défendre les droits des autres contre toute espèce d'envahissement. » Ce rôle d'abnégation pouvait « n'être point dépourvu de grandeur »; il n'était pas dépourvu d'habileté : « C'est par l'utilité dont elle pouvait être en appuyant les faibles », que la France chercherait à se placer « dans une situation digne et honorable ».

C'était une politique, celle que des esprits excellents considéraient comme la vraie tradition de la diplomatie française. La France s'en était fait honneur et avantage aux époques prospères; elle avait eu le tort de l'abandonner par impéritie sous Louis XV, par fureur de propagande ou de suprématie sous la République et sous l'Empire. Renoncer pour soi-même aux grandes conquêtes parce qu'elles ne se pouvaient accomplir sans les grands partages; empêcher les forts de devenir trop puissants; défendre les petits États contre les convoitises des grands; maintenir entre tous un équilibre de puissance qui, tout en garantissant la paix, assurerait à la France, à côté de l'Italie morcelée, de l'Allemagne divisée, une influence d'autant plus efficace qu'elle serait plus modératrice, cette politique qui se réclamait du grand nom de Henri IV, avait été celle de Richelieu et de Mazarin. Vergennes l'avait reprise avec discrétion, mais avec dignité, sous Louis XVI. Elle avait été le premier conseil de Talleyrand à la République naissante, en 1792 [1]; elle avait été le premier dessein de Louis XVIII quand il avait pensé à remonter sur le trône, en 1795, en 1800. Louis XVIII n'avait point changé d'opinion; Talleyrand avait gardé la sienne, comme une arrière-pensée constante, une sorte de restriction mentale

1. Voir ci-dessus, t. VIII, p. 248.

à tous les démentis qu'il s'était donnés pour se tenir en place. L'expérience avait trop bien confirmé ses vues. C'est ainsi que, partant, le roi d'un principe, le ministre d'un calcul, ils en vinrent aux mêmes conclusions, guidés et éclairés tous deux par l'expérience des faits, le sentiment de la force des choses et l'instinct des intérêts permanents de la France en Europe. Ainsi furent composées sous l'inspiration directe de Louis XVIII, sur les indications et les notes de Talleyrand, les *Instructions* de septembre 1814. Le premier commis des affaires étrangères, La Besnardière, en fut le rédacteur. Ces Instructions ont été, jusqu'au traité de Paris de 1856, consécration brillante et dernier manifeste de cette politique, le code et la règle de la diplomatie française.

Instructions de Talleyrand. — « La France est dans l'heureuse situation de n'avoir point à désirer que la justice et l'utilité soient divisées et [de n'avoir point] à chercher son utilité particulière hors de la justice qui est l'utilité de tous. » La justice veut qu'un « souverain dont les États sont sous la conquête, ne cesse point d'être souverain, à moins qu'il n'ait cédé son droit ». Le droit public a deux principes fondamentaux : que la conquête, par soi-même, ne confère pas la souveraineté si le souverain légitime ne cède le territoire conquis; qu'aucun titre de souveraineté n'existe pour les États qu'autant qu'ils l'ont reconnu. Il s'ensuit que le roi de Saxe doit envoyer un plénipotentiaire au Congrès et réclamer son droit; que Murat, qui n'est reconnu ni par l'Angleterre, ni par la France, ni par la Russie, ne peut envoyer de plénipotentiaire en qualité de roi de Naples. La justice et le droit public veulent que des États ne puissent être confédérés entre eux malgré eux : il s'ensuit que les États de l'Allemagne, dont l'indépendance a été reconnue par le traité de Paris, doivent prendre part aux délibérations du Congrès et, en particulier, sur la Confédération qu'ils sont appelés à former entre eux. « A ces motifs de justice se joint une raison d'utilité pour la France : ce qui est de l'intérêt des petits États est aussi de son intérêt. » Ils voudront, en Italie et en Allemagne, recouvrer, conserver leur indépendance : elle doit les y aider. L'Autriche n'est plus redoutable en Allemagne,

mais ses ambitions se portent sur l'Italie, et, en Allemagne, la Prusse tend à prendre sa place. « En Italie, c'est l'Autriche qu'il faut empêcher de dominer en opposant à son influence des influences contraires; en Allemagne, c'est la Prusse. La constitution physique de sa monarchie lui fait de l'ambition une sorte de nécessité. Nul scrupule ne l'arrête... Ses émissaires agitent l'Allemagne, lui peignent la France comme prête à l'envahir encore... et demandent qu'on la livre à la Prusse pour la préserver. »

D'où ces conséquences : rétablir le roi de Saxe, rétablir le roi Bourbon à Naples, restituer au Saint-Siège les Légations, assurer la Sardaigne contre les intrusions de l'Autriche, replacer l'Autriche et la Prusse dans leur ancien état de possession, en compensant à l'Autriche la perte des Pays-Bas par l'ancien territoire de Venise. Sans doute, il eût été équitable d'étendre à la Pologne cette œuvre de réparation, et de rétablir, du même coup, la balance des forces telle qu'elle était en 1792, puisqu'on ramenait la France à sa frontière de ce temps-là. Mais on se heurterait à l'impossible. Ni la Prusse, ni l'Autriche, ni la Russie ne consentiraient à rapporter à cette succession de Pologne ce qu'elles avaient usurpé en 1772, 1793, 1795. Aucun Russe ne se prêterait à la restitution de la Lithuanie : « La Russie ne veut pas le rétablissement de la Pologne pour perdre ce qu'elle en a acquis; elle le veut pour acquérir ce qu'elle ne possède pas. » — « Si néanmoins, contre toute probabilité, l'empereur de Russie consentait à renoncer à ce qu'il possède de la Pologne (et il est vraisemblable qu'il ne pourrait pas sans s'exposer à des dangers personnels du côté des Russes)... le roi... sans en attendre un résultat heureux... n'y mettrait aucune opposition. » Mais si la Russie garde la Lithuanie, s'il s'agit simplement d'annexer à l'empire russe le grand-duché de Varsovie, plus ou moins augmenté du côté de la Galicie, aux dépens de l'Autriche, la question de principe disparaît. Ce n'est plus qu'une question d'intérêt, et l'intérêt de l'Europe n'est pas de pousser jusqu'à l'Oder une Russie aussi formidablement accrue. Dans ces conditions, le plus sage est de remettre les choses dans l'état où elles étaient avant 1807.

La Suisse devra former une Confédération indépendante et neutre. — « La Porte ottomane est une puissance européenne dont la conservation importe au maintien de l'équilibre européen. Il est donc utile que son existence soit garantie. » Et en même temps la France maintiendra ses anciennes prérogatives, son ancien commerce, ses capitulations, la protection des catholiques d'Orient, des résidents européens, des Francs, comme on disait. Elle reprendra, grâce à ce système, considération et influence partout. « Les derniers temps ont laissé des impressions qu'il importe d'effacer. La France est un État si puissant que les autres peuples ne peuvent être rassurés que par l'idée de sa modération, idée qu'ils prendront d'autant plus facilement, qu'elle leur en a donné une plus grande de sa justice. »

Tout se tient dans ce système. « La presque totalité des objets à régler par le Congrès dépend d'un seul et même principe, et l'abandonner pour un point, ce serait l'abandonner pour tous. » De là, l'importance extrême attribuée aux questions préjudicielles, à l'organisation du Congrès, aux déclarations de principes; les prescriptions minutieuses faites aux plénipotentiaires français pour que nul ne soit admis au Congrès, qui n'ait droit d'y siéger, pour que nul n'en soit exclu qui aurait droit d'y être admis; pour que le Congrès se réunisse réellement, se constitue, et détermine, avant tout, quels États y doivent avoir des plénipotentiaires et quels objets devront y être réglés.

La position prise ainsi par la France était inattaquable. La France opposait aux alliés un droit qu'ils avaient solennellement proclamé. Certes, les souverains et les diplomates de Russie, de Prusse, d'Autriche, n'avaient qu'un dessein : imiter Napoléon après l'avoir abattu, traiter l'Empire français en déshérence comme ils avaient traité la Pologne en anarchie, et ils estimaient n'en devoir compte à personne qu'à eux-mêmes. Mais le quatrième allié, l'Anglais, ne pouvait les suivre jusque-là. Il était obligé de justifier publiquement sa conduite. Sans doute, le représentant de l'Angleterre, Castlereagh, était, de sa personne, aussi indifférent que ses collègues aux principes et au droit public; mais le parlement anglais ne l'était pas. Par cela seul qu'il y avait à Londres une tribune, une presse

où les transactions du Congrès seraient discutées, ces transactions trouvaient une sanction publique. C'est par là que Talleyrand tiendrait les Anglais, et c'est ce qui fit la portée des notes de principes qu'il rédigea, moins pour édifier ses collègues que pour émouvoir l'opinion, grâce à d'heureuses indiscrétions qui livraient ses notes aux gazettes.

Certes, à qui considère le passé de Talleyrand et les chemins sinueux qu'il avait parcourus, de l'évêché d'Autun au Congrès de Vienne, en passant par le cabinet de Danton, la chancellerie du Directoire, la cour de Napoléon, Berlin, Tilsit, Erfurt, le rôle était scabreux. Talleyrand avait à imposer non seulement les principes de son nouveau maître, mais sa propre personne, étrangement accouplés. Il y fallait, de sa part, une force d'effronterie qui peut-être ne dépassait pas ses moyens, et de la part de ses collègues une prodigieuse complaisance. Mais le rôle et le personnage s'imposèrent d'eux-mêmes. En se retrouvant autour du tapis vert, les anciens partenaires de tant de parties illustres étaient contraints de faire tous nouvelle mine à nouveau jeu. Aucun d'eux n'était là pour son propre compte; tous représentaient autre chose que leur passé, leurs actes, leurs vues personnelles mêmes; et cette autre chose c'était précisément le principe en vertu duquel Louis XVIII, restauré par eux, régnait en France, et que Talleyrand, ambassadeur de Louis XVIII, invoquait au Congrès. Talleyrand parlait au nom d'un roi irréprochable sur cet article. D'ailleurs, qui eût osé lui reprocher ses palinodies? S'il avait servi les usurpations de la République et de l'Empire, les autres y avaient, tour à tour, participé; ils avaient scellé le pacte, la Prusse à Bâle, à Berlin, à Ratisbonne; l'Autriche à Campo-Formio, à Lunéville, en 1810 lors du mariage; la Russie, à Tilsit et Erfurt. Un seul aurait pu le prendre de haut, c'était l'Anglais, mais il reçut pour instruction de se taire. Tous s'accordèrent donc à jeter le voile. Dans le tête-à-tête, dans les articles secrets qu'on ne motive point, ils pouvaient encore faire bon marché du droit public; dans leurs protocoles, dans leurs déclarations, ils ne le pouvaient pas. Et c'est ainsi que ces vieux augures, sceptiques et corrompus, furent obligés de se regarder sans rire, et, tout en maugréant,

de suivre l'office que célébrait leur maître en cynisme et corruption, le « diable boiteux », comme ils l'appelaient, devenu pontife de leur propre église par l'effet de leurs coalitions et la grâce de leurs victoires.

Toutefois il y avait des points faibles dans la position de la France. Il ne fallait pas que sur le plus insignifiant article, elle se départît de son désintéressement. Dès lors tout croulait, et, du coup, ses déclarations, taxées d'hypocrisie, rabaissaient cette belle négociation de principes au plus vulgaire jeu d'intrigues. Jamais politique n'exigea plus de tenue. Or c'était l'intérêt de ceux que cette politique contrariait, de la dérouter, de la déconcerter, bref d'induire les agents français en tentation, en marché, et de les compromettre. Metternich n'y devait pas manquer. En outre, ce qui était plus grave, la politique adoptée par Louis XVIII impliquait un antagonisme complet avec la Russie et la Prusse, dont les intérêts étaient solidaires, dont les souverains étaient unis par la plus tendre, la plus ferme amitié. Louis XVIII les considérait, à juste titre, comme inséparables, et ne voulant point sacrifier, en la personne du roi de Saxe, son principe à la Prusse, ni servir, à aucun degré, les desseins de cette couronne, il était amené à contrarier la Russie. Il y consentait sans effort. Les progrès de la puissance russe l'inquiétaient, et je ne sais quoi de démesuré qu'il y avait en cette nation offusquait son esprit classique; les contrastes du caractère d'Alexandre, généreux et rusé, mais politique jusque dans la magnanimité, passaient aux yeux de ce pur voltairien pour masques de comédie.

Alexandre le prenait avec lui en protecteur; il le traitait en roi de Prusse, qui lui devait tout, dont il pouvait tout exiger. Le descendant de Louis XIV n'avait aucun goût à la reconnaissance, encore moins à la subordination. Il était aussi fier de ses huit siècles de dynastie que jaloux de ne passer pour la dupe de personne. Il n'oubliait ni l'expulsion de Mittau, ni Tilsit, ni les cabales avec Bernadotte, ni le scepticisme qu'affectait Alexandre sur l'article de la légitimité, ni la prétention de cet autocrate à dicter la charte au roi de France, et à se faire, contre ce roi, un parti russe en France, avec nombre de gentilshommes et

quelques libéraux. Enfin, voulant sincèrement la paix, pour rétablir sa monarchie, refaire les forces de la nation, réconcilier les Français avec leurs anciens rois, sa politique s'accordait avec ses goûts personnels, qui se portaient vers l'Angleterre. Les intérêts, en ce moment, étaient les mêmes. Quant à l'avenir, le roi ne s'en inquiétait point, sachant que le jour où la France serait reconstituée, où la Russie aurait besoin d'elle et où la France y trouverait ses avantages, le rapprochement se ferait de soi-même. D'ici là, et en particulier à Vienne, Louis XVIII, en se prêtant aux convenances d'Alexandre, en se plaçant dans sa clientèle, se diminuerait dans le présent et perdrait, pour l'avenir, la chance de devenir un allié que l'on recherche et que l'on récompense. En paraissant solliciter d'Alexandre quelque promesse vague d'agrandissement, en se réduisant à la politique « de pourboire », il s'exposait aux soupçons, il justifiait les dénonciations de ses ennemis, il s'isolait : l'Angleterre étant inébranlable sur cet article, l'Autriche hostile et la Prusse intraitable. Il se placerait à la discrétion de la seule Russie qui, dès lors, le tenant, n'aurait garde, pour le satisfaire, de se brouiller avec ses autres alliés. Louis XVIII était incapable de pénétrer le génie du peuple russe; mais son extrême finesse, son astuce, lui firent deviner les combinaisons très habiles qu'Alexandre dérobait si élégamment aux observateurs superficiels sous les dehors de l'enthousiasme, de la sensibilité, du libéralisme. Alexandre ne songeait nullement à rompre la coalition qui était son œuvre et l'instrument de sa haute ambition, l'hégémonie de l'Europe. Il ne pensait point à grandir la France, et la coalition avait justement pour objet de la contenir. Mais l'ayant amenée au point qui lui convenait, Alexandre désirait l'éloigner de l'Autriche et de l'Angleterre, tout en restant uni avec ces deux cours. Il voulait qu'elle n'eût d'autre allié que lui et qu'elle devînt pour lui une auxiliaire toujours disponible. Jamais il n'entra dans sa pensée de lui sacrifier la Prusse; mais il trouvait son intérêt à tenir à sa droite et à sa gauche, également dévoués, également subordonnés, le roi de Prusse et le roi de France, auxiliaires de sa politique. Ce ne serait donc pas pour rompre la quadruple alliance qu'il pourrait attirer

Louis XVIII, ce serait pour se fortifier dans cette quadruple alliance, par l'adjonction de la France, et y demeurer le premier incontestablement, le maître. Enfin, à cette combinaison même, il préférait l'arrangement à *quatre* de toutes les affaires, et c'est ce qui parut à Vienne dès la première rencontre.

III. — Les préliminaires du Congrès.

Mesures pour exclure la France. — Il avait été convenu, entre les *Quatre*, que dans les premiers jours de septembre, ils se réuniraient dans des conférences préliminaires. C'est ainsi, qu'avant les souverains, avant les autres plénipotentiaires, on vit arriver à Vienne, où Metternich représentait l'Autriche, Nesselrode pour la Russie, Humboldt et Hardenberg pour la Prusse, Castlereagh et son frère, Charles Stewart, pour l'Angleterre. Ils firent précisément ce que Talleyrand avait prévu qu'ils feraient : un programme pour les travaux du Congrès. Ce programme, dressé par Humboldt, fut communiqué, le 16 septembre, aux quatre alliés et, le 18, ils décidèrent de régler, entre eux seuls, les affaires de Pologne, d'Italie et d'Allemagne. Mais, le lendemain, ils durent constater que l'accord entre eux était bien loin d'être fait. Ils commencèrent par la plus épineuse de toutes ces affaires : le partage du grand-duché de Varsovie. Hardenberg réclama pour son maître une part de ce duché; Nesselrode répliqua que son maître voulait tout. Metternich fit observer que le duché n'avait pas été conquis par les seules armées russes, que les Autrichiens avaient contribué à la conquête, qu'ils ne contestaient pas à la Russie le droit de s'indemniser, bien qu'Alexandre eût déclaré qu'il ne ferait point de conquête, mais qu'ils ne pouvaient consentir à lui abandonner les provinces qui avaient fait partie de l'Autriche : Cracovie et Zamoïsk étaient trop rapprochées de Vienne pour que l'Autriche laissât les Russes s'y installer, le rétablissement du nom de la Pologne serait, en soi-même, un péril, et ce serait d'ailleurs un acte contraire à tous les traités.

Nesselrode repartit que Cracovie et Zamoïsk étaient absolument nécessaires à la défense de la Russie. Hardenberg ajouta que Thorn ne l'était pas moins à la défense de la Prusse ; que la Prusse, en tout cas, ne saurait consentir à la restauration de la Pologne. Castlereagh dit, au contraire, que cette restauration serait fort bien vue au parlement anglais ; mais il était sous-entendu que ce serait une Pologne totale, indépendante, non une Pologne restreinte et subordonnée à la Russie.

Dans ces conditions, il était plus nécessaire que jamais de fermer la porte aux Français et, faute de pouvoir délibérer sur le fond, on discuta sur les formes. Ce fut l'objet d'une conférence qui se tint, le 22, chez Metternich. On reprit le texte du traité de Paris. On relut l'article 1er, secret : « Les dispositions à faire des territoires... seront réglées au Congrès sur les bases arrêtées par les puissances alliées entre elles ». On reconnut que les termes *arrêtées* et *arrêtées entre elles* exprimaient clairement qu'il ne s'agissait point de discussions où la France prendrait part ; que, d'ailleurs, il importait que la France n'assistât point à la première discussion, car, si elle y assiste, « elle prendra parti pour ou contre chaque question, qu'elle soit liée à ses propres intérêts ou non ; elle favorisera ou contrariera tel ou tel prince d'après des vues particulières, et les petits princes d'Allemagne seront invités par là à recommencer tout ce manège d'intrigues et de cabales qui, en grande partie, a causé le malheur des dernières années. C'est pourquoi il est de la dernière importance de n'entrer en conférence avec les plénipotentiaires français que lorsque cet objet sera réglé. » Mais si on excluait la France, il fallait exclure, du même coup, l'Espagne, le Portugal et la Suède, également signataires du traité de Paris. Le protocole du 18 fut ainsi confirmé. Metternich, Hardenberg, Humboldt, Nesselrode signèrent la délibération ; Castlereagh n'osa y adhérer sans réserve, et la réserve qu'il fit préparait les voies aux Français : « Je considère néanmoins que les arrangements ainsi mis en avant seront ouverts à une discussion libre et libérale avec les deux autres puissances comme parties amicales et non hostiles. » Les deux autres, c'étaient l'Espagne et la France, que Castlereagh n'osait écarter officielle-

ment. Pour les arrangements mêmes, il était fort désireux que l'unanimité s'établît, mais, disait-il, « je ne puis consentir à être lié absolument par une majorité ».

Les *Quatre* se réunirent encore, le 23, pour arrêter les termes de la communication qu'ils feraient aux Français et aux Espagnols; car du Portugal et de la Suède, il ne fut plus question. On signa, en conséquence, un protocole où il était dit que les questions seraient divisées en deux séries : 1° celles qui étaient relatives « aux grands intérêts de l'Europe, comprenant les rapports des puissances entre elles, la fixation des limites et la disposition à faire des pays provisoirement occupés et administrés par les puissances alliées », c'est-à-dire les affaires de Pologne, d'Allemagne et d'Italie: *les quatre cours alliées* en délibéreraient entre elles et quand elles seraient d'accord, elles communiqueraient leur travail aux représentants de la France et de l'Espagne, et « les inviteraient à faire connaître leurs opinions et leurs vœux »; 2° la préparation du Pacte fédératif de l'Allemagne : les cours d'Autriche, de Prusse, Bavière, Wurtemberg et Hanovre en seraient chargées. A ce protocole fut joint *un projet de déclaration* portant que les puissances signataires du traité de Paris dirigeraient le travail du Congrès, mais ne décideraient aucune question sans le concours de celles qui paraissaient avoir droit d'y intervenir.

Arrivée des Français. — Tel était l'état des choses quand, le 23 septembre, Talleyrand arriva à Vienne, accompagné du duc de Dalberg, du marquis de la Tour du Pin, du comte Alexis de Noailles et de La Besnardière. Vienne était remplie de diplomates. Tous les États ou pseudo-États qui, depuis 1798, avaient été spoliés ou spoliateurs, réclamaient la restitution de leur bien ou sollicitaient la confirmation de leurs titres. Toute la vieille Allemagne impériale et jusqu'à l'ordre de Malte avaient envoyé des représentants ou des agents. Il y avait deux cent seize chefs de mission. Les souverains arrivèrent à leur tour. L'empereur de Russie et le roi de Prusse firent leur entrée le 25 septembre. La cour de Vienne réunit tous les ci-devant spectateurs du théâtre d'Erfurt et hôtes du château de Dresde, sauf le roi de Saxe qui était en prison à

Berlin, Marie-Louise qui était en retraite à Schœnbrunn et Napoléon qui était interné à l'île d'Elbe. Les fêtes commencèrent et ne s'arrêtèrent plus. Elles sont demeurées légendaires. La chronique raconte que le coût s'en éleva à 40 millions. Si l'on était en fêtes, on était loin d'être à la paix. Un diplomate allemand, Gagern, rapporte qu'arrivé le 15, il avait déjà, le 21, entendu parler de guerre. « On n'était, ajouta-t-il, d'accord que contre les Français; cette situation tourna bientôt à leur avantage. »

Mais, d'abord, ils se sentirent terriblement isolés. Talleyrand s'y attendait, et il eut besoin de tout son aplomb, de toute sa dextérité pour ne point trébucher dans ces premières rencontres, dans ces sortes de reconnaissances dont dépendait le succès de tout son plan de conduite. « Il était exécré, dit Gagern. Que de fois, aux fêtes données pour la bienvenue du Congrès, je l'ai vu seul, délaissé jusqu'au moment où je venais à lui, le tirant d'embarras ou de mauvaise humeur. Les Anglais s'échangeaient avec moi dans ce rôle. Son hôtel même était peu visité. Mais cela ne dura pas longtemps, et cela changea de tout au tout. Son intelligence, son esprit de suite, les principes qu'il soutint, son amabilité quand il voulut bien la laisser paraître, triomphèrent de tous les obstacles. » Il avait trouvé les grands, hautains, renfermés; il trouva les petits, méfiants. Les premiers répétaient qu'à Paris, ils s'étaient montrés trop faciles, sur l'argent, sur les frontières. Je les vis, dit Talleyrand, « fort blasés sur les jouissances que donne la générosité ». Il savait qu'il n'avait rien à attendre d'eux. Il se retourna vers les autres. Avant tout, il avait à les rassurer sur les intentions de la France. Le désintéressement qu'il entendait déclarer partout devait trouver partout des incrédules. On n'y croirait que sur les actes; néanmoins, il fallait disposer les esprits, et Talleyrand s'y employa. Il reconnut que le point sensible, c'était le silence que les *Quatre* gardaient envers tout le monde, la prétention des *Quatre* de tout faire entre eux. Il y avait là un lien entre Talleyrand et tout ce qui n'était pas les *Quatre*. Il en profita. « Je ne me plaignis point, écrit-il. Je me bornai à faire connaître tout le mécontentement que j'éprouvais aux ministres des cours secon-

daires qui avaient des intérêts communs avec moi. Retrouvant aussi dans l'ancienne politique de leurs pays de vieux souvenirs de confiance dans la France, ils me regardèrent bientôt comme leur appui... » Le fait est que parmi les signataires du traité du 30 mai qui s'arrogeaient la direction du Congrès, Talleyrand était le seul qui pût et voulût parler pour eux. Ayant intérêt à le croire, ils le crurent. « La volonté de la paix, disait-il à Gagern, est la seule occasion de force pour la France. Elle doit donner de bons exemples après tant de mauvais. Il faut être bon Européen, modéré. La France ne demande rien, absolument rien, excepté ce qui est exprimé dans le prologue de la paix : une juste répartition des forces entre les puissances. »

C'est ainsi qu'ayant deviné le jeu des Alliés, il les prévenait précisément par ce « manège » qu'ils avaient essayé de lui interdire. D'ailleurs il était renseigné. Le plénipotentiaire espagnol, Labrador, écarté comme lui des grandes affaires, n'était pas l'objet de la même méfiance ; Saint-Marsan, l'envoyé de Sardaigne, pénétrait partout ; l'un et l'autre avertirent Talleyrand du complot formé contre lui. Enfin, à l'embarras de Castlereagh, Talleyrand n'eut pas de peine à discerner que cet ambassadeur avait pris des engagements qui lui pesaient et dont il redouterait, le cas échéant, de rendre compte au parlement. Aussi, sans perdre un jour, dès le 28 septembre, détachant de ses instructions une des pages les plus étudiées, les mieux disposées pour être répandues ou publiées, il en fit une note où il démontrait que rien ne serait plus juste que de rétablir une Pologne indépendante, mais que rien ne serait plus dangereux que l'établissement d'une Pologne russe.

Le même jour, Alexandre, mécontent des ministres prussiens et de leurs prétentions sur la ligne de la Vistule, eut une conférence avec Frédéric-Guillaume. A la suite de cet entretien, Hardenberg, Nesselrode, Humboldt et Stein, conseiller de l'empereur de Russie pour les affaires allemandes, signèrent un protocole portant que la Saxe serait attribuée tout entière au roi de Prusse, à condition qu'elle garderait dans les États de ce prince le nom de royaume de Saxe. C'était le premier chapitre et la première condition de l'attribution du grand-duché

de Varsovie à la Russie sous le nom de royaume de Pologne. Le protocole devait d'ailleurs demeurer rigoureusement secret jusqu'au jour où l'empereur de Russie jugerait bon de faire évacuer la Saxe par ses troupes et d'en remettre l'administration au roi de Prusse.

Cependant l'ouverture du Congrès ayant été publiquement annoncée pour le 2 octobre, il n'était pas possible de la différer plus longtemps sans donner des explications, et sans que les signataires du traité du 30 mai se fussent réunis pour en délibérer. Metternich convoqua les *Six* — Autriche, Espagne, France, Grande-Bretagne, Prusse, Russie — chez lui, le 30 septembre. Cette réunion préparatoire allait décider de la marche du Congrès et, en particulier, du rôle de la France.

Talleyrand aux conférences. — Talleyrand devait prendre position, et de la façon dont il s'y comporterait dépendrait son effacement ou son influence. Il joua magistralement son personnage. Metternich lui communiqua le protocole du 22 septembre. Talleyrand le lut posément, il y releva le mot de *puissances alliées* qui revenait plusieurs fois. « *Alliées*, dit-il, et contre qui? Ce n'est pas contre Napoléon : il est à l'île d'Elbe. Ce n'est sûrement pas contre le roi de France : il est garant de la durée de cette paix. Messieurs, parlons franchement : s'il y a encore des *puissances alliées*, je suis de trop ici. » Ils répondirent qu'ils ne tenaient pas au mot. Voyant que cette première escarmouche les avait quelque peu impressionnés, Talleyrand s'enhardit et poussa un coup droit : « Et cependant, si je n'étais pas ici, je vous manquerais essentiellement. Je suis peut-être le seul qui ne demande rien. De grands égards, c'est là tout ce que je veux pour la France. Elle est assez puissante par ses ressources, par son étendue, par le nombre et l'esprit de ses habitants... Je ne veux rien, je vous le répète; et je vous apporte immensément. La présence d'un ministre de Louis XVIII consacre ici le principe sur lequel repose tout l'ordre social. Le premier besoin de l'Europe est de bannir à jamais l'opinion qu'on peut acquérir des droits par la seule conquête, et de faire revivre le principe sacré de la légitimité d'où découlent l'ordre et la stabilité... » Puis, passant à la décla-

ration projetée, il demanda quand s'ouvriraient les conférences du congrès général, auquel, d'après le traité de Paris, devaient participer les représentants de toutes les puissances engagées dans la guerre. Si les puissances signataires de ce traité devaient assumer le rôle de directrices, il leur fallait au moins un mandat des autres, et ce mandat ne pouvait être donné que par le Congrès. « Il y avait des mesures que des ministres sans responsabilité pouvaient facilement adopter, mais lord Castlereagh et lui étaient dans un cas différent. » Castlereagh avoua « que ces réflexions lui étaient venues à l'esprit ». Une conversation générale s'en suivit.

Quelqu'un prononça le nom du roi de Naples, et il entendait dire Murat. Labrador s'exprima sur ce prince sans ménagement, et Talleyrand, se sentant désormais à l'aise, osa lancer cette phrase : « De quel roi de Naples parle-t-on ? Nous ne connaissons point l'homme dont il s'agit. » L'insolence était inouïe de la part du ci-devant ministre de Napoléon créateur du royaume et beau-frère du roi. L'*homme* ? ils avaient figuré ensemble dans nombre de solennités et de cortèges, ne fût-ce qu'au sacre de l'Empereur. Le silence qui accueillit cette question prouva qu'elle était de mise. Metternich, qui avait tout récemment encore pactisé avec Murat, fut contraint de se taire, car il n'osait révéler son traité. Ni le Russe, ni l'Anglais n'avaient consenti à reconnaître Murat. Un Prussien seul, Humboldt, qui d'ailleurs était désintéressé dans l'affaire, fit observer que des puissances l'avaient reconnu et lui avaient garanti ses États. « Ceux qui les lui ont garantis ne l'ont pas dû, et conséquemment ne l'ont pas pu », déclara Talleyrand. Là-dessus on s'ajourna pour préparer un autre projet de déclaration.

« L'intervention de Talleyrand et de Labrador a furieusement dérangé nos plans, écrit dans son journal Frédéric de Gentz, secrétaire du Congrès. Ils ont protesté contre la forme que nous avons adoptée. Ils nous ont bien tancés pendant deux heures. C'est une scène que je n'oublierai jamais. Le prince de Metternich ne voit pas comme moi ce qu'il y a d'embarrassant et même d'affreux dans notre situation. »

Talleyrand et Alexandre. — Talleyrand avait désormais son entrée à toutes les conférences, il avait son rôle à Vienne, et, dès ce jour, son isolement cessa. Le 1er octobre, profitant de ses avantages, il rédigea une note qu'il envoya à ses collègues d'Autriche, Espagne, Grande-Bretagne, Prusse, Russie. Il y soutint que les *huit* puissances signataires du traité de Paris étaient seules qualifiées pour préparer le Congrès; que ce Congrès devrait se réunir, ne fût-ce que pour vérifier les pouvoirs; qu'ensuite on pourrait le diviser en comités. Il se rendit, le même jour, à l'audience que lui avait donnée l'empereur Alexandre. Il le trouva fort irrité de l'intervention de la veille. Talleyrand aurait pu être gêné en présence de ce prince pour lequel il avait, à Erfurt, et depuis, trahi son maître d'alors, Napoléon; avec qui il avait travaillé naguère à la restauration de son maître nouveau, Louis XVIII; mais cette collaboration à des affaires si diverses, tant de secrets communs que l'on avait désormais un intérêt commun à effacer, le mettaient au contraire à l'aise. Alexandre et Talleyrand se parlèrent comme s'ils ne s'étaient connus que la veille, à Paris, lors du rétablissement de la monarchie en France, prélude de la restauration du droit public en Europe, ce qui amena ce dialogue singulier : « Parlons de nos affaires, dit l'empereur. Il faut que nous les finissions ici. — Cela dépend de Votre Majesté. Elles finiront promptement et heureusement si Votre Majesté y porte la même noblesse et la même grandeur d'âme que dans celles de la France. — Mais il faut que chacun y trouve ses convenances. — Et chacun ses droits — Je garderai ce que j'occupe. — Votre Majesté ne voudra garder que ce qui sera légitimement à elle. — Je suis d'accord avec les grandes puissances. — J'ignore si Votre Majesté compte la France au rang de ces puissances. — Oui, sûrement; mais si vous ne voulez point que chacun trouve ses convenances, que prétendez-vous? — Je mets le droit d'abord, et les convenances après. — Les convenances de l'Europe sont le droit. — Ce langage, Sire, n'est pas le vôtre; il vous es étranger, et votre cœur le désavoue. — Non, je le répète, les convenances de l'Europe sont le droit. » — Alors Talleyrand se frappa la tête contre les lambris, se lamentant : « Europe,

Europe, malheureuse Europe! » Et Alexandre, agitant les bras, s'écria : « Plutôt la guerre, que de renoncer à ce que j'occupe! » Puis, il se reprit brusquement : « Voilà l'heure du spectacle », et il sortit. Il était réellement en colère ; mais Talleyrand avait affronté des assauts plus redoutables, et il ne s'en troubla point outre mesure. « Notre position est difficile, écrivait-il à Louis XVIII. Elle peut le devenir chaque jour davantage... Les ministres de Votre Majesté pourraient rencontrer de tels obstacles qu'ils dussent renoncer à toute autre espérance qu'à celle de sauver l'honneur. Mais nous n'en sommes pas là. »

Le 3 octobre, il y eut une réunion chez Metternich, et ce ministre demanda à Talleyrand de retirer sa note du 1er. Talleyrand refusa. Metternich insinua de nouveau que tout devrait se régler à quatre. Talleyrand répondit : « Si vous prenez la question de ce côté, je suis tout à fait votre homme ; je suis tout prêt, je ne demande pas mieux. — Comment l'entendez-vous? — D'une manière très simple. Je ne prendrai pas part à vos conférences ; je ne serai ici qu'un membre du Congrès, et j'attendrai qu'il s'ouvre. » — Le plan des alliés ne pouvait réussir que par le secret. Talleyrand menaçait de le dévoiler avec scandale, et, si on le laissait faire, il se transformerait, de plénipotentiaire de la France vaincue, en avocat de l'Europe jouée, exploitée par ceux qui s'étaient engagés à lui donner l'ordre et la paix. Décidément, si dangereux qu'il fût de l'admettre aux conférences, il valait mieux l'avoir dedans que dehors. Tout convenait mieux aux alliés que de déclarer leurs intentions. On garda donc Talleyrand; mais à chaque pas il relevait le ton. Il rédigea une nouvelle note, selon ses instructions, portant qu'il y aurait un Congrès et que ce Congrès serait réellement ouvert; il s'en entretint avec Castlereagh et constata que cet Anglais lui donnait raison sur la forme, et, en partie, sur le fond.

Mais avant de se résigner à relâcher le faisceau de Chaumont, à se confier à la France, bien plus, à lui demander son concours, Castlereagh et Metternich allaient épuiser tous les moyens de convaincre leurs alliés et de transiger avec eux. Castlereagh rédigea, le 4 octobre, un mémoire où il s'inspirait

manifestement de la note que Talleyrand lui avait fait passer le 28 septembre. Il concluait au *statu quo ante* en Pologne. Est-il supposable que l'Autriche et la Prusse soient entrées dans l'alliance, aient traité à Kalish et à Reichenbach « pour le seul agrandissement de la Russie, et cela en détruisant leurs propres frontières et en laissant ainsi leurs capitales exposées et sans défense »? Qu'on fît de la Pologne une nation libre, un État indépendant, ce serait une œuvre juste; mais on ne peut, en la donnant à la Russie, en faire « un instrument militaire formidable »; donc, « aussi longtemps que Sa Majesté Impériale tiendra à ce projet fâcheux, il est impossible qu'aucun plan d'arrangement pour la reconstitution de l'Europe puisse être proposé ou que le présent Congrès puisse s'assembler... »

Déclaration d'ouverture. — Cependant, à grand effort de sous-entendus, malentendus, et équivoques de chancellerie, Gentz avait rédigé un projet de déclaration, suspendant l'ouverture du Congrès jusqu'à ce que « les questions fussent parvenues à un degré de maturité suffisant pour que le résultat répondît aux stipulations du traité de Paris et à la juste attente des contemporains ». Le Congrès était ainsi ajourné au 1er novembre. Les *Six* furent convoqués, le 8 octobre, chez Metternich pour en délibérer. Talleyrand, invité à s'y rendre un peu avant l'heure de la conférence, y trouva Metternich désireux de le faire parler, de l'amener surtout à quelque imprudence compromettante, à demander quelque chose, à accepter au moins la conversation sur quelque objet d'intérêt particulier pour son maître. Il n'y en avait, il n'y en eut jamais qu'un, et il était illusoire, l'affaire de Naples. On savait que le roi mettait quelque passion à détrôner Murat pour rétablir son cousin Ferdinand. Mais c'était se méprendre sur le caractère de Louis XVIII, l'un des hommes les plus rusés et les plus patients de son siècle, que de le croire capable de sacrifier son principe en un point où, précisément, ce principe devait par soi-même triompher. La force des choses travaillait contre Murat. Il était facile de discerner que forcé de renoncer aux Légations, Metternich abandonnerait Murat et chercherait à s'en débarrasser. Or le rétablissement du pape dans les Légations

était une question connexe à celle du rétablissement du roi de Saxe, et l'application directe du principe de la légitimité tel que l'entendait Louis XVIII. En défendant les droits du roi de Saxe, il défendait ceux du pape, et le pape rétabli dans ses États, Murat n'aurait plus d'intérêt pour l'Autriche. C'était déjà le cas. Metternich ne songeait plus à dépouiller le Saint-Siège, personne ne l'y encourageait. Dès lors Murat fut sacrifié et tout le jeu de Metternich allait être d'attirer ce malheureux roi dans quelque traquenard où il se laisserait tomber aveuglément[1]. Talleyrand était informé de ces dispositions par Saint-Marsan et par les autres Italiens. Il n'avait donc garde d'accepter comme un service rendu à son roi un acte auquel Metternich serait amené par son propre intérêt.

Metternich le constata dès les premières insinuations qu'il en fit, ce jour-là, à Talleyrand. Celui-ci se montra disposé à s'entendre avec l'Autriche sur les grandes affaires; mais, dit-il, on s'éloignait de lui, on s'environnait de mystères! « Pour moi, ajouta-t-il, je n'en fais point, et je n'en ai pas besoin : c'est l'avantage de ceux qui ne négocient qu'avec des principes. Voilà du papier et des plumes. Voulez-vous écrire que la France ne demande rien, et même n'accepterait rien? Je suis prêt à signer. — Mais vous avez l'affaire de Naples, qui est proprement la vôtre. — Pas plus la mienne que celle de tout le monde. Ce n'est pour moi qu'une affaire de principes. » Et, s'animant, il déclara ce qu'il entendait par ces « affaires de principes » : le roi Bourbon à Naples, le roi de Saxe à Dresde, point de Prussiens en Saxe, point de Prussiens à Luxembourg, ni à Mayence, point de Russes à Varsovie. Ces « principes » concordaient avec les « intérêts » de l'Autriche. Talleyrand le savait bien, et il ne s'étonna point d'entendre Metternich lui répondre : « Nous sommes beaucoup moins éloignés que vous ne pensez. Je vous promets que la Prusse n'aura ni Luxembourg ni Mayence. Nous ne désirons pas plus que vous que la Russie s'agrandisse outre mesure, et quant à la Saxe, nous ferons ce qui sera en nous pour en conserver au moins une partie. »

1. Voir ci-dessous, p. 44.

Sur quoi, on passa à la conférence. Talleyrand accepta le projet de Gentz et les conférences préparatoires à tenir avant l'ouverture du congrès, puisque désormais il était sûr d'y être admis, et que l'on renonçait à tout régler d'avance entre *quatre*. Mais il demanda qu'à l'endroit où il était dit que l'ouverture du Congrès aurait lieu le 1er novembre, on ajoutât ces mots : « Il sera fait conformément aux principes du droit public. » Cette proposition souleva une tempête. Les Prussiens surtout s'emportèrent à une indignation véhémente. Hardenberg, très sourd, se leva, frappant sur la table, menaçant, proférant des paroles entrecoupées : « Non, monsieur,... le droit public... c'est inutile... cela va sans dire. — Si cela va sans dire, répliqua Talleyrand, cela ira encore mieux en le disant. » Humboldt criait aussi : « Que fait ici le droit public? — Il fait que vous y êtes », répondit encore Talleyrand, qui se rappelait comment, à Tilsit, la Prusse avait failli disparaître de la carte d'Europe. Castlereagh lui demanda si, une fois satisfait sur cet article, il se montrerait plus facile; Talleyrand lui demanda à son tour ce qu'en se montrant facile il pourrait espérer de l'Angleterre dans l'affaire de Naples. Castlereagh promit de l'appuyer de toute son influence : « J'en parlerai à Metternich; j'ai le droit d'avoir un avis sur cette matière. — Vous m'en donnez votre parole? — Je vous la donne. » Après deux heures de débat, on finit par adopter la phrase qui fut placée quelques lignes plus haut : « Pour que le résultat réponde aux principes du droit public, aux stipulations du traité de Paris, etc. »

Talleyrand avait fait du chemin. Il avait reconnu le point faible des Alliés; néanmoins il ne s'aveuglait pas sur la difficulté où il était de se faire croire, lui, Talleyrand, parlant de droit, de désintéressement; sur l'impossibilité de faire prévaloir les principes les plus justes si quelque force ne les soutenait. C'est pourquoi il écrivit au Roi, le 13 octobre : — « Ceux qui nous savent contraires à leurs prétentions pensent que nous n'avons que des raisonnements à leur opposer. L'empereur Alexandre disait il y a peu de jours : « Talleyrand fait ici le ministre de Louis XIV. » M. Humboldt cherchant à séduire en même temps qu'à intimider M. de Schulen-

burg, ministre de Saxe, lui disait : « Le ministre de France se présente ici avec des paroles assez nobles; mais, ou elles cachent une arrière-pensée, ou il n'y a rien derrière pour les soutenir. Malheur donc à ceux qui voudraient y croire! » Le moyen de faire tomber tous ces propos et de faire cesser toutes ces irrésolutions serait que Votre Majesté, dans une déclaration qu'elle adresserait à ses peuples, après avoir fait connaître les principes qu'elle nous a ordonné de suivre et sa ferme résolution de ne s'en écarter jamais, laissât seulement entrevoir que la cause juste ne resterait pas sans appui. » En attendant, Talleyrand entreprit les représentants des petits États : « La déraison s'agite, disait-il à Gagern; tout s'est fait avec une extrême légèreté. On n'est préparé sur aucune question. On oublie qu'on n'est plus à Chaumont. Nous ne voulons rien, absolument rien, pas un village; mais nous voulons ce qui est juste. Et si on s'y refuse, j'en viendrai jusqu'à la retraite, à la protestation. Personnellement, je ne veux pas la Belgique... Savez-vous où est ma Belgique? Elle est dans la liberté des fleuves, voilà tout ce que je veux. »

IV. — Question de Saxe et de Pologne.

Dissidences entre les Alliés. — La déclaration, adoptée le 8, fut portée le 13 à la connaissance des plénipotentiaires. Et, au milieu des banquets, des fêtes, des galas d'opéra et de comédie, le travail des notes, contre-notes, memorandums, confidences et cabales recommença. Rien n'était possible tant que la question de Pologne et celle de Saxe ne seraient pas résolues, et c'était par approches souterraines, par mines et contre-mines qu'on se battait autour de ce labyrinthe. Ce travail n'aboutit qu'à ouvrir plus large la brèche de la coalition. Castlereagh et Metternich font campagne commune au sujet de la Pologne; mais Metternich, n'osant pas se mettre en avant, pousse Castlereagh. D'autre part, les Prussiens, sûrs de la Russie dans l'affaire de Saxe, puisque le tsar

s'est engagé, le 28 septembre, à leur remettre ce royaume, cherchent maintenant à se débarrasser de la contre-partie, l'attribution à la Russie du duché de Varsovie, surtout du pays de Posen. Ils tentent une ouverture secrète du côté des Autrichiens et des Anglais : ils reconnaissent le danger d'établir les Russes en Pologne; ils insinuent que si on leur donne la Saxe, ils seront disposés à s'unir à l'Autriche pour contenir la Russie (note de Hardenberg à Metternich, 9 octobre, communiquée à Castlereagh, le 10). Castlereagh et Metternich étaient trop avisés pour tomber dans le piège. Soupçonnant quelque accord secret entre la Prusse et la Russie, Castlereagh répondit à Hardenberg, le 11 octobre, qu'il serait disposé à céder la Saxe à la Prusse à la condition que la Prusse ne la demandât point en compensation d'acquisitions que les Russes feraient en Pologne. En même temps, Castlereagh demanda une audience au tsar.

Alexandre prit les devants et se rendit chez Castlereagh. L'entretien eut pour suite une lettre et un long mémoire que Castlereagh adressa à Alexandre le 12 octobre, et qui étaient le développement de son mémoire du 4. Il ajoutait : « Les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Espagne, et probablement ceux des autres États de l'Europe, grands et petits, ont la même manière de voir à l'égard de ce projet. Dans quelle fâcheuse situation sera donc l'Europe si V. M. impériale ne veut pas renoncer à son projet et est déterminée à prendre possession du duché de Varsovie contre l'opinion générale!... » — « Il place la question telle que nous la concevons, écrivent les plénipotentiaires français. Il démontre que la situation de l'Europe exige ou le rétablissement de l'ancienne Pologne ou que cette source de troubles et de prétentions soit à jamais écartée des discussions en Europe. » Castlereagh avait confié aux Français son entretien avec le tsar et ses notes. Metternich les fit tâter. « Vous nous paraissez comme des chiens qui aboient fort habilement, mais qui ne mordent pas, dit à Dalberg, un confident de Metternich. Nous ne voulons pas mordre seuls. » Il ajouta que si on était plus sûr de la fermeté de la France, on serait plus énergique; la Russie céderait et la Prusse devrait s'exécuter. On tâta égale-

ment la Bavière, si intéressée à la défense des droits des États secondaires et, par suite, au rétablissement de la Saxe. Metternich fit demander au maréchal de Wrède si la Bavière serait disposée à se liguer avec la France et l'Autriche.

Talleyrand écrivit lettres sur lettres à Paris, réclamant des instructions nouvelles, surtout une démonstration militaire. La Bavière armait; les petits souverains allemands inquiets des intentions que manifestaient les Prussiens à dominer la future Confédération, le Wurtemberg et le Hanovre, en particulier, déclarèrent qu'ils ne consentiraient à rien, en Allemagne, tant que la question de Saxe ne serait pas résolue. Sur cette question, Castlereagh s'entêtait toujours, par rancune de coalisé contre un roi allemand fidèle à Napoléon, par complaisance aussi envers ses collègues prussiens avec lesquels il menait la guerre depuis 1813. Il espérait qu'en dressant et publiant de grandes notes de principes sur la Pologne, il s'excuserait, aux yeux du Parlement, de cette concession. Talleyrand, connaissant son embarras, le pressait d'arguments, lui démontrait à quel point les deux questions étaient liées. Castlereagh persistait à croire qu'en satisfaisant les Prussiens, il les détacherait de la Russie, et réglerait ainsi l'affaire de Pologne sans le secours de la France. « A sa manière d'estimer nos forces, écrivait Talleyrand dans sa lettre au roi, du 31 octobre, on peut juger que c'est la France qu'il redoute le plus. » — « Vous avez, me dit-il, vingt-six millions d'hommes; nous les estimons à quarante millions. » Une fois, il lui échappa de dire : « Ah! s'il ne vous était resté aucune vue sur la rive gauche du Rhin! »

Alexandre, impatienté, engagea le roi de Prusse à exécuter la convention secrète du 28 septembre, et à faire occuper la Saxe par ses troupes. Puis, il fit sonder Talleyrand, qui, sur cette affaire, se montra intraitable. Alors, il le manda chez lui, espérant le mater, le confondre ou le séduire; toutefois il préférait le premier moyen, plus flatteur pour son amour-propre, et plus commode pour sa politique. L'entrevue eut lieu le 22 octobre. Elle débuta par une apostrophe, à la Napoléon. « A Paris, vous étiez de l'avis d'un royaume de Pologne. Comment se fait-il que vous ayez changé? — Mon avis, Sire,

est encore le même. A Paris, il s'agissait du rétablissement de toute la Pologne. Je voulais alors comme je voudrais aujourd'hui son indépendance. Mais il s'agit maintenant de toute autre chose. La question est subordonnée à une fixation de limites qui mette l'Autriche et la Prusse en sûreté. — Elles ne doivent pas être inquiètes. Du reste, j'ai 200 000 hommes dans le duché de Varsovie; que l'on m'en chasse! J'ai donné la Saxe à la Prusse, l'Autriche y consent. — J'ignore si l'Autriche y consent. J'aurais peine à le croire, tant cela est contre son intérêt. Mais le consentement de l'Autriche peut-il rendre la Prusse propriétaire de ce qui appartient au roi de Saxe? — Si le roi de Saxe n'abdique pas, il sera conduit en Russie, il y mourra. Un autre roi y est déjà mort. » Puis après cette allusion significative aux partages de la Pologne et à la fin désastreuse de Stanislas Poniatowski, il reprit : « Je croyais que la France me devait quelque chose. Vous parlez toujours de principes. Votre droit public n'est rien pour moi; je ne sais ce que c'est. Quel cas croyez-vous que je fasse de tous vos parchemins et de vos traités? » C'était le moment de passer à la séduction et s'il avait quelque moyen de tentation en réserve, de le produire. Mais il n'avait pas, il n'eut jamais l'intention de gagner la France par des cessions de terres : il songeait seulement à la prendre, gratuitement, à son propre appât et puisqu'elle se nourrissait de principes, à la satisfaire sur cet article, ailleurs qu'en Allemagne. « Le roi de Prusse, dit-il, sera roi de Prusse et de Saxe, comme je serai empereur de Russie et roi de Pologne. Les complaisances que la France aura pour moi sur ces deux points seront la mesure de celles que j'aurai pour elle sur tout ce qui peut l'intéresser. » Cette phrase ne s'appliquait qu'à l'affaire de Naples. Talleyrand n'était point homme à tomber dans le piège, à abandonner pour une concession illusoire, une position très habilement choisie.

Il sortit plus convaincu que jamais de l'impossibilité de séparer la Prusse de la Russie, ou plutôt de détacher le roi de Prusse de l'empereur Alexandre. Metternich et Castlereagh en firent, en ce temps-là même, l'expérience. A l'imitation de son collègue d'Angleterre, Metternich adressa, le 22 octobre, à Hardenberg

une note par laquelle il déclarait consentir à l'occupation provisoire de la Saxe par la Prusse, à condition que la Prusse se liguerait avec l'Autriche et l'Angleterre, pour s'opposer aux projets russes en Pologne. Metternich et Castlereagh avaient pu, sauf à en être les dupes, négocier avec Hardenberg quelque transaction sournoise contre la Russie : il ne fallait pas que le roi de Prusse en eût connaissance ; toute velléité de dissimulation envers l'ami de sa jeunesse, deux fois sauveur de sa monarchie, à qui, sur les champs de bataille, il avait juré, devant Dieu, foi et alliance éternelle, répugnait à son âme, comme une trahison. Hardenberg fut bien obligé de lui soumettre la note de Metternich. Sans savoir que cette note était une réponse à une insinuation de ses propres ministres, Frédéric-Guillaume, indigné, la porta au tsar. Alexandre était sur le point de partir pour une excursion en Hongrie. Il manda Metternich et eut avec lui, écrit Talleyrand, « un entretien dans lequel il passe pour constant qu'il traita ce ministre avec une hauteur et une violence de langage qui auraient pu paraître extraordinaires, même à l'égard de ses serviteurs ». Pour comble de disgrâce, Metternich éconduit de la sorte par le tout-puissant empereur, pour avoir essayé de sauver la Saxe, se vit accusé par les Allemands de livrer ce royaume par complaisance envers la Russie. Il eut un moment de trouble et parla de se retirer. Quant à Castlereagh, le tsar lui adressa, le 30 octobre, une lettre, accompagnée d'un memorandum, rédigée par Czartoryski ; il y discutait, point par point, le memorandun anglais.

Ouverture du Congrès, comités. — On atteignit ainsi la fin d'octobre. Tout le monde s'alarmait, tout le monde réclamait l'ouverture du Congrès. Tant d'efforts aboutiraient-ils à une déception solennelle, à une banqueroute de l'Europe victorieuse ; et allait-on recommencer la guerre pour le partage des dépouilles de Napoléon ? Il fallut, bon gré, mal gré, en venir, pour occuper le tapis, à des expédients de procédure. Le 30 octobre, les *huit* puissances signataires du traité de Paris se réunirent chez Metternich : le Portugal et la Suède avaient repris les places auxquelles elles avaient droit, et c'était, avec l'Espagne, un corps de réserve prêt à soutenir

Talleyrand. Metternich exposa que des questions graves étaient encore pendantes, mais que rien ne s'opposait à la vérification des pouvoirs des plénipotentiaires des États qui avaient député au congrès. Une commission tirée au sort, et formée des représentants de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie, fut chargée de la vérification des pouvoirs. Une discussion s'engagea sur la répartition du travail entre des comités, qui seraient dirigés par une délégation des *Huit*; ceux-ci, à titre des puissances interventantes, serviraient d'intermédiaires entre les puissances intéressées dans chaque affaire. Il n'était pas possible en effet de réunir le Congrès en assemblée plénière et de le transformer en parlement diplomatique. Mais proposer de répartir le travail, c'était soulever la question préjudiciable de l'admission des envoyés du roi de Saxe et de ceux de Murat. On continua de traîner, de protocole en protocole. Cependant, pour les affaires moins litigieuses, des comités se formèrent peu à peu. Il y en avait un pour les affaires allemandes où figuraient l'Autriche, la Prusse, la Bavière, le Hanovre, le Wurtemberg; il travaillait déjà depuis le 14 octobre. Il s'en forma un autre, le 14 novembre, pour les affaires de Suisse, où figuraient l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre, la Russie.

Mémoire de Talleyrand sur la Saxe. — Sur ces entrefaites, Talleyrand reçut de Paris les déclarations et les instructions qu'il avait demandées au roi. Ce fut d'abord une note, publiée au *Moniteur*, le 22 octobre : La France n'est jalouse de personne, elle n'aspire qu'au rétablissement d'un juste équilibre. Elle ne cherche rien « au delà de ses limites; elle ne prête l'oreille à aucune insinuation tendant à établir des systèmes de simple convenance;... et, reprenant le rôle qui lui assura jadis l'estime et la reconnaissance des peuples..., elle veut redevenir l'appui des faibles et le défenseur de l'opprimé ». Puis une lettre du roi, du 27 octobre, qui approuvait les déclarations de Talleyrand : « Il faut faire voir qu'il y a quelque chose derrière, et je vais donner des ordres pour que l'armée soit mise en état d'entrée en campagne. » D'autres lettres apprirent à Talleyrand que le roi avait conféré avec Wellington, ambassadeur d'Angleterre à Paris, qu'ils s'étaient entièrement

mis d'accord, que Wellington en avait écrit à Londres, que Castlereagh allait recevoir l'ordre de défendre la Saxe. En conséquence, par des instructions supplémentaires, en date du 25 octobre, Louis XVIII autorisait son ambassadeur à agir de concert avec l'Autriche et la Bavière, à s'en ouvrir, au besoin, à Castlereagh, et à déclarer que ces cours « pouvaient compter, de la part du roi, sur la coopération militaire la plus active, pour s'opposer aux vues de la Russie et de la Prusse, tant sur la Pologne que sur la Saxe ».

Se sentant soutenu, Talleyrand prit l'offensive, et lança, le 2 novembre, un *Mémoire raisonné sur la Saxe*, destiné à émouvoir l'opinion en Allemagne et en Angleterre : en Allemagne, par le scandale d'un roi détrôné, par le danger de l'exemple, par le péril de l'accroissement de la Prusse; en Angleterre, par cet argument que l'histoire du siècle a confirmé : « Un prétexte allégué en faveur de la réunion de la Saxe à la Prusse, c'est qu'on veut faire de cette dernière une barrière contre la Russie. Mais les souverains des deux pays sont unis par des liens qui font que tant qu'ils vivront tous deux, l'un n'aura rien à craindre de l'autre; cette précaution ne pourrait donc regarder qu'un avenir fort éloigné; mais que diraient ceux qui appuient avec tant de chaleur le projet de réunion, si, témoins de cet avenir, ils voyaient la Prusse s'appuyer de la Russie pour obtenir en Allemagne une extension qu'ils lui auraient facilitée, et appuyer à son tour la Russie dans des entreprises contre l'empire ottoman? Non seulement la chose est possible, elle est encore probable, parce qu'elle est dans l'ordre naturel. » Le fait est qu'elle advint et que l'Europe en fut bouleversée. L'intimité des souverains passa des pères aux enfants, se continua entre Nicolas, frère d'Alexandre, gendre de Frédéric-Guillaume III, Frédéric-Guillaume IV et Guillaume Ier fils de ce roi, beaux-frères de Nicolas, Alexandre II leur neveu. Elle conduisit la Prusse à réaliser, à dépasser même ses rêves de 1814 : la Prusse augmentée d'un tiers, portée à l'empire d'Allemagne; la France démembrée de l'Alsace-Lorraine, 1866-1871. L'alliance ne prit fin que quand, en 1878, la Russie ayant conquis, en Orient, sa part, la Prusse jugea

opportun de rompre le pacte et, ayant reçu avec surabondance, n'ayant plus rien à recevoir, d'obliger la Russie à restituer.

Prise de possession de la Saxe. — Tout le monde parlait de guerre et Talleyrand, loin d'étouffer la rumeur, la propageait. On ne cherchait plus à faire le vide autour de lui. Alexandre alors porta le coup qui, croyait-il, devait mettre fin aux manœuvres de ses adversaires. Le 8 novembre, Repnine, qui commandait le corps d'occupation russe en Saxe, fit ses adieux aux Saxons et leur annonça qu'ils allaient passer sous l'administration suprême de la Prusse, « par suite d'un arrangement convenu entre la Russie et la Prusse, et auquel l'Autriche et l'Angleterre ont adhéré ». Le 10 novembre, les généraux prussiens prirent possession. La nouvelle était encore ignorée à Vienne, lorsque le samedi, 12 novembre, l'empereur Alexandre manda de nouveau Talleyrand. Le fait était accompli, mais il s'agissait que le congrès le ratifiât et il n'était pas indifférent à l'empereur que la France donnât son consentement. Ce fut, avec un ton plus adouci, avec plus d'égards, la répétition de l'entretien précédent. Alexandre s'efforça de ramener la question de Saxe à une affaire de famille (la mère de Louis XVIII était saxonne) et d'insinuer que les Bourbons, en tant que famille, avaient ailleurs un intérêt plus direct. Il n'y avait fait auparavant qu'une allusion; cette fois, il se découvrit : « J'espère que ces affaires-ci mèneront à un rapprochement entre la France et la Russie. Quelles sont à cet égard les intentions du roi? — Le roi n'oubliera jamais les services que Votre Majesté lui a rendus... — Écoutez, faisons un marché : soyez aimable pour moi dans la question de la Saxe, je le serai pour vous dans celle de Naples. Je n'ai point d'engagement de ce côté. — Votre Majesté sait bien qu'un tel marché n'est pas faisable. Il n'y a pas de parité entre les deux questions. Il est impossible que Votre Majesté ne veuille pas, par rapport à Naples, ce que nous voulons nous-mêmes. — Hé bien! persuadez donc aux Prussiens de me rendre ma parole!... — Votre Majesté a tout pouvoir sur l'esprit du roi; elle peut d'ailleurs le contenter. — Et de quelle manière? — En leur laissant quelque chose de plus en Pologne! — Sin-

gulier expédient que vous me proposez; vous voulez que je prenne sur moi pour leur donner. »

L'impression de Talleyrand était que le tsar, au fond, faiblissait, et que si l'on trouvait moyen de contenter les Prussiens, sans toutefois l'obliger à sacrifier trop de ses prétentions, il transigerait devant la crainte d'une guerre générale. Au sortir de l'audience, Talleyrand connut la prise de possession de la Saxe par les Prussiens et l'étrange façon dont Metternich et Castlereagh avaient été joués par Hardenberg. Ce ministre, prenant leurs propositions conditionnelles pour un consentement sans conditions, avait transformé en une autorisation définitive d'occuper la Saxe, l'offre de donner cette autorisation si la Prusse se liguait contre la Russie, et il avait proclamé ce consentement en forme officielle. Talleyrand les trouva, Castlereagh surtout, fort irrités : le rôle de dupe n'étant point de ceux qu'un ministre anglais ait bonne grâce à jouer devant le Parlement. Mais il ne se dissimulait point qu'en cas seulement d'absolue nécessité militaire, les Anglais se résigneraient à rompre le pacte de Chaumont. Alexandre, de son côté, se tournait aux prévenances et dépêchait Czartoryski vers Talleyrand; mais l'émissaire, comme le tsar, se bornait à de vagues paroles, et sur ce chapitre, Talleyrand ne put jamais écrire rien de plus précis que ces mots, le 20 novembre : « L'empereur Alexandre témoigne l'intention de se rapprocher de nous ». Louis XVIII, du reste, n'aurait pas voulu pousser plus loin. « Je vois pour la première fois surnager des idées de justice, écrit-il à Talleyrand, le 26 novembre. L'empereur de Russie a fait un pas rétrograde, et, en politique, comme en toute autre chose, jamais le premier ne fut le dernier. Ce prince se tromperait cependant s'il croyait m'engager à une alliance (politique s'entend) avec lui. Vous le savez, mon système est : alliance générale, point de particulières; celles-ci sont une source de guerre, l'autre est un garant de paix. » C'est en vue de la paix et afin de la forcer, pour ainsi dire, que Louis XVIII armait et qu'il autorisait Talleyrand à former une ligue avec l'Autriche, la Bavière et, le cas échéant, les Anglais.

La déclaration de Repnine et des généraux prussiens en Saxe,

confirmant toutes les craintes, déchaînèrent à Vienne une colère générale. C'était, criaient les Allemands, une usurpation plus odieuse que toutes celles de Napoléon. Castlereagh et Metternich étaient assaillis de questions auxquelles ils ne pouvaient pas répondre, sur le consentement qu'ils avaient donné, et de reproches dont ils étaient impuissants à se justifier. Pour mettre le comble à l'agitation, on reçut de Varsovie, une proclamation du grand-duc Constantin aux Polonais, les invitant à se réunir sous le vieux drapeau de la Pologne pour défendre leurs droits menacés. Ce n'étaient partout que récriminations. Schwartzenberg disait très haut que s'il avait soupçonné ces desseins des Russes, il ne se serait pas retiré devant eux, il n'aurait pas signé l'armistice du 20 janvier 1813. Enfin on commençait à se demander, avec anxiété, quel effet ces discordes, cette impuissance de l'Europe, feraient sur l'exilé de l'île d'Elbe, et quel coup de théâtre se produirait dans le monde si Napoléon reparaissait tout à coup sur la scène. Entre Anglais et Autrichiens on supputait les forces : l'Autriche et l'Allemagne pourraient mettre en ligne 350 000 hommes; la Russie et la Prusse en avaient à peu près autant. Pour faire fléchir la balance, il fallait un appoint. Talleyrand répétait que le roi avait 130 000 hommes sur pied, et l'on était bien obligé de s'avouer que cet appoint serait décisif. Alexandre se plaignait des Bourbons, promenait avec lui le prince Eugène, laissait tomber des paroles comme celle-ci : « S'ils m'y forcent, on leur lâchera le monstre ».

Mais, la mauvaise humeur épanchée, chacun, en son for intérieur, reconnaissait que la guerre serait une banqueroute politique, un péril national et social pour chaque monarchie, et chacun ne continuait à en menacer les autres que par contenance, pour les contraindre à céder devant une combinaison de forces qui, sur le papier, rendrait la lutte trop inégale, et justifierait l'accommodement. Les militaires prussiens seuls faisaient, avec arrogance, et peut-être avec sincérité, blanc de leur épée; mais leurs diplomates, plus avisés, tout en se montrant intraitables sur leurs prétentions, commençaient à discuter sur les moyens d'exécution. Bon gré, mal gré, ils en

devaient venir à composition. Des notes s'échangèrent durant la seconde partie de décembre, l'une, entre autres, de Talleyrand à Metternich, destinée au public : il y rappelait, en fort belle forme, ses déclarations de désintéressement; il annonçait cette concession importante que, le roi de Saxe étant rétabli dans l'intégrité de ses droits, le roi de France serait le premier à l'engager à user de ces droits mêmes pour abandonner à la Prusse telles portions de ses territoires qui paraîtraient nécessaires au rétablissement de la Prusse, par voie d'équivalent, dans son état territorial antérieur à 1806 (19 décembre).

Les Prussiens argumentaient avec ténacité : on leur avait, disaient-ils, promis non seulement rétablissement, mais arrondissement; on pourrait d'ailleurs, ajoutaient-ils, transporter le roi de Saxe, et ils insinuaient les territoires vacants sur la rive gauche du Rhin [1]. Mais Alexandre voyant qu'il n'arriverait point à se faire attribuer le grand-duché de Varsovie en entier, et, qu'il devrait renoncer à exiger de l'Autriche la cession de la Galicie, combattu d'ailleurs par les Russes mêmes dans son dessein polonais, commença de s'en décourager. Une combinaison que les meilleurs de ses conseillers blâmaient, qui était impopulaire dans son empire, dont les Polonais ne se montraient nullement enthousiastes, valait-elle le péril, de recommencer la guerre, de rompre l'alliance de Chaumont?

Il admit que l'on rétablît le roi de Saxe, que ce prince cédât une partie de ses États à la Prusse, que la Prusse recouvrât, en Pologne, le pays de Posen et renonçât seulement, moyennant une compensation à prendre tant en Saxe qu'en Allemagne, à sa part du démembrement de 1795, c'est-à-dire à Varsovie. L'Autriche et l'Angleterre se montrèrent disposées à entrer en arrangement sur ce principe, et l'on commença à discuter le nombre des habitants, les étendues de territoire, les lignes de frontières. Et comme les Prussiens contestaient les évaluations, Castlereagh imagina de constituer une commis-

1. Metternich à Hardenberg, 10 décembre 1814; — Hardenberg à Alexandre, 16 décembre; — à Metternich, 2 et 16 décembre; — Talleyrand à Metternich. 19 décembre 1814.

sion de statistique. Les *Quatre* seuls en devaient faire partie. Il crut utile, toutefois, d'en avertir Talleyrand. Celui-ci n'eut garde d'y faire d'objection; il consentit comme s'il était consulté et comme si, de droit évident, un Français devait siéger dans la commission. Puis il ajouta qu'il vaudrait mieux d'abord convenir, à trois, Angleterre, France, Autriche, que l'on reconnaissait les droits du roi de Saxe. Castlereagh se retira fort perplexe: il n'avait pas osé dire à Talleyrand que les Français étaient exclus de la commission. Il en référa aux *Quatre*. Les Prussiens ne voulurent pas entendre parler de Talleyrand. Ni Metternich ni Castlereagh n'eurent le courage d'avouer qu'ils étaient entrés en confidence avec l'ambassadeur français, et Charles Stewart fut chargé de la mission, peu agréable, d'annoncer à Talleyrand son exclusion. C'était, après trois mois, s'exposer à recommencer la scène du 30 septembre.

Talleyrand n'admettait point que l'admission du plénipotentiaire français pût faire de doute. « On s'y oppose, lui confessa Stewart. — Qui s'y oppose? — Ce n'est pas mon frère (Castlereagh). — Et qui donc? » Il répondit en hésitant : « Mais ce sont... » Et il finit par bégayer le mot d'*alliés*. A ce mot, Talleyrand perdit patience; il montra la conduite que l'Europe attendait d'un ambassadeur anglais; il dit que Castlereagh s'en était écarté depuis le commencement des négociations; que cette conduite ne resterait pas ignorée; qu'elle serait jugée en Angleterre, et que Castlereagh en subirait les conséquences; il se plaignit des complaisances des deux Anglais pour la Prusse, et finit par déclarer « que s'ils voulaient toujours être les hommes de Chaumont et faire toujours de la coalition, la France devait se retirer du Congrès »; qu'il ne resterait pas un jour à Vienne si un plénipotentiaire du Roi n'était pas appelé dans la commission. Stewart rapporta cet *ultimatum* aux *Quatre*, et, malgré les Prussiens, le Français fut invité.

C'était le 23 décembre. Le soir, Talleyrand et Metternich s'entendirent sur l'ordre et la nature du travail. Talleyrand proposa que les évaluations fussent faites d'après la population, et que la population ne fût pas évaluée « sous le simple rapport de la quotité, mais aussi sous celui de l'espèce ou de la qualité ».

« Car, disait-il, un paysan polonais sans capitaux, sans terre, sans industrie ne doit pas être mis sur la même ligne qu'un habitant de la rive gauche du Rhin ou des contrées les plus fertiles ou les plus riches de l'Allemagne. » Metternich en tomba d'accord, coucha sur le papier, en forme d'instructions, ces propositions de haute anthropologie politique, et la commission se réunit le 24 décembre. Dalberg y représentait la France.

Elle siégea le 24, le 25, le 28 décembre. Mais elle n'avait, en quelque sorte, qu'à débrouiller la matière. La distribution des hommes et des terres se préparait à côté, et, celle-là encore, les alliés essayèrent de la régler à *quatre*, en grand secret, dans des conférences qui se tinrent le 29 et le 30 décembre. Le 29, Hardenberg proposa de transporter le roi de Saxe sur la rive gauche du Rhin où il aurait une partie de l'ancien archevêché de Trèves et le Luxembourg. Il réclama la Saxe entière pour son roi. Le 30, Rasoumovsky développa, au nom du tsar, un projet d'ensemble : la Prusse recouvrerait Posen et prendrait la Saxe entière; le roi de Saxe serait transporté sur le Rhin, où il aurait Trèves, Bonn et le Luxembourg; l'empereur de Russie prendrait le reste du duché de Varsovie, comme État uni à la Russie, auquel il se réserverait de donner une constitution indépendante et, du côté de la Russie, l'extension de limites qu'il jugerait convenable. On s'ajourna, là-dessus au 2 janvier.

Traité du 3 janvier. — Le 1er janvier 1815, Castlereagh reçut une nouvelle qui changea singulièrement la face des choses. La paix était faite entre l'Angleterre et les États-Unis; l'Angleterre était libre désormais de disposer de tous ses moyens, et le prince régent était entièrement d'accord avec le roi de France sur les affaires d'Allemagne. Avec plus de liberté, Castlereagh reprit plus de courage. Ajoutons que la jalousie et la crainte de la France y trouvaient aussi leur compte. L'idée de transporter le roi de Saxe sur le Rhin inquiétait les Anglais. « Le roi de Saxe, dans cette hypothèse, écrivait Lord Liverpool, serait probablement la créature de la France, et disposé, par suite, à seconder les vues du gouvernement français sur les

Pays-Bas, plutôt qu'à y résiter... » Les prétentions des Prussiens parurent, dès lors, inadmissibles aux Anglais, et les Prussiens, eux mêmes, impertinents. Quant aux Russes, l'opinion de Castlereagh était faite. Il s'en ouvrit à Talleyrand. « Les Russes, lui dit-il, le 2 janvier, prétendent nous imposer la loi; l'Angleterre n'est faite pour la recevoir de personne. » Talleyrand partit de là pour pousser son insinuation d'un accord à trois. Castlereagh s'anima au point de proposer d'écrire ses idées sur cet accord. Il les apporta, le lendemain, 3 janvier. Elles furent soumises à Metternich, et, dans la soirée, un traité secret fut signé entre la France, l'Autriche et l'Angleterre.

Les trois puissances s'engageaient à agir de concert, « avec le plus parfait désintéressement », pour faire exécuter le traité de Paris; si elles ne pouvaient y réussir par les moyens pacifiques, elles mettraient sur pied, pour défendre celle d'entre elles qui serait attaquée, chacune un corps de 150 000 hommes. La Bavière, la Hollande, le Hanovre, la Sardaigne seraient appelés à adhérer à cet accord.

C'était le triomphe de Talleyrand; il écrivit au Roi : « La coalition est dissoute... La France n'est plus isolée en Europe... Votre Majesté marche de concert avec deux des plus grandes puissances, trois États du second ordre, et bientôt tous les États qui suivent d'autres principes et d'autres maximes que les principes et les maximes révolutionnaires. Elle sera véritablement le chef et l'âme de cette union, formée pour la défense des principes qu'elle a été la première à proclamer. »

C'était une politique. Plusieurs de ceux qui l'ont le plus vivement critiquée, du temps de la Restauration, et l'ont, dans la suite, le plus vivement reprochée à Louis XVIII et à Talleyrand, n'ont pas laissé cependant d'en vanter la conception, comme conforme à la politique traditionnelle de la France, d'en faire honneur au gouvernement de Juillet et d'en déplorer, comme une défection aux intérêts de la France, l'abandon sous le second Empire[1].

1. Voir, entre autres, le discours célèbre de M. Thiers, le 3 mai 1866 : « Il faut que je vous montre en quoi le droit a été outrageusement violé. Il y a deux puissances dont l'union est déjà toute faite, parce qu'elle est invariable et que personne ne pourra la détruire : c'est l'union de la Prusse et de la Russie. En présence d'un pareil état de choses, quelle est pour la France la puissance

C'en est la justification. Il y avait un inconvénient : mécontenter Alexandre, mais pour qui connaissait ce prince, il était certain que sa bonne volonté pour la France croîtrait en raison des services qu'il en pourrait désirer; et rien ne contribua davantage, en 1815, à le rendre modéré, que sa concurrence avec les Anglais, son intérêt à séparer la France de l'Angleterre. Après 1820, lors de ses velléités sur l'Orient, ce fut lui qui fit les avances, et dès lors le traité du 3 janvier ne compta plus pour lui.

Ce traité produisit immédiatement ses effets. Le langage concerté de l'Autriche, de la Grande-Bretagne et de la France, démontra leur accord, et elles n'eurent pas besoin de menacer pour convaincre. Les Prussiens résistèrent encore; ils voulaient absolument Leipzig, tenant à s'établir au cœur de la vieille Allemagne. On disputa sur les chiffres et sur les limites; mais, dès le 5 janvier, Castlereagh put écrire que tout danger de guerre avait disparu. Il était rappelé à Londres par la rentrée du Parlement, et il tenait à apporter des résultats. Alexandre, du moment qu'il était entré en composition et qu'il ne s'agissait plus que de simples querelles de limites, avait hâte d'en finir.

Règlement des affaires de Saxe et de Pologne. — Sauf les détails d'exécution, les principes suivants furent fixés au courant de février : le roi de Saxe rétabli sur son trône héréditaire, renonce au grand-duché de Varsovie, et cède une partie de son royaume à la Prusse; l'Autriche reprend les districts de la Galicie orientale cédés au grand-duché de Varsovie en 1809 et en 1810; elle renonce à la Galicie occidentale qu'elle avait possédée de 1795 à 1809. La Prusse renonce à reprendre les parties de la Pologne qui avaient, en 1807, constitué le grand-duché de Varsovie, sauf les territoires qui, sous le nom de grand-duché de Posen, lui serviront à rétablir les communications entre la vieille Prusse et la Silésie. Elle complète sa reconstitution par la Poméranie suédoise, une partie de la Saxe et des territoires sur la rive droite du Rhin, débris du Royaume de Wesphalie, et, sous le nom de Province

essentielle?... C'est l'Autriche... » Il montre les Prussiens « voulant se servir des idées allemandes » pour refaire l'empire; il condamne l'idée que la France pourrait recevoir « un salaire » pour seconder cette politique.

rhénane, Cologne, Bonn et Trèves, sur la rive gauche du Rhin. La Prusse et l'Autriche reconnaissent la constitution d'un royaume de Pologne dont l'empereur de Russie sera roi et qui jouira d'une administration distincte. Cracovie formera une ville libre neutre. Ces arrangements furent l'objet de traités séparés entre l'Autriche et la Russie; la Russie et la Prusse; la Prusse, l'Autriche et la Russie; la Saxe et la Prusse (3, 18, 22 mai 1815. *Acte final* du Congrès, 9 juin 1815 : articles 1 à 26).

Ces arrangements étaient loin de satisfaire les Prussiens. Au lieu de faire de la Prusse, comme ils le désiraient, la plus cohérente et la plus allemande des puissances de l'Allemagne, de lui donner Leipzig et Dresde, on la laissait en l'air, coupée en deux morceaux disparates; séparée par des États rivaux, méfiants, vraisemblablement hostiles, en cas de guerre, le Hanovre par exemple; enfin, on l'exposait, en pointe, du côté de la France, la première à recevoir les coups, sans avoir le temps d'accourir, et menacée surtout de subir la conquête, le jour où la carte viendrait à être remaniée au profit de la France. Au lieu de la Saxe luthérienne et, encore que fort anti-Prussienne, assimilable avec le temps, grâce à la communauté des mœurs, des intérêts, on donnait aux Prussiens des Rhénans catholiques, plus imaginatifs, plus mobiles, qui avaient tâté de l'administration française, qui tenaient au Code civil, chez lesquels la France avait laissé de grands et vifs souvenirs. Ces Rhénans étaient d'autant plus portés vers la France que le nouveau gouvernement, conservant le Code civil, garantissant les acquéreurs des biens nationaux, favorisait l'Église catholique et pratiquait la politique de paix. Il leur offrait ainsi les avantages qui, depuis le Consulat, les avaient gagnés à la France, et il les affranchissait des charges qui les en avaient désaffectionnés sous l'Empire, le service militaire et la lutte contre le clergé.

C'est un côté des choses que l'on ne considérait point en France. On ne voulait voir qu'une Prusse hostile et agressive, placée là, en avant-garde de la coalition, par les Anglais, pour veiller sur l'Allemagne et sur les Pays-Bas. On a beaucoup reproché à Talleyrand de n'avoir pas appuyé la proposition qui

aurait porté le roi de Saxe sur le Rhin. Mais outre l'abandon du principe, qui était toute la force et toute la politique de Louis XVIII, outre l'inconvénient de concentrer la Prusse en Allemagne, on oublie qu'établissant le roi de Saxe sur le Rhin, la France aurait dû renoncer, à jamais, à toute prétention sur ces territoires. Elle se serait trouvée avec ce prince, son client, dans la position où elle s'est trouvée avec la Bavière. Elle ne pouvait à la fois pratiquer, en Allemagne, la politique de protection des États secondaires, et garder, sur le Rhin, l'arrière-pensée de dépouiller ces mêmes États. Enfin le roi de Saxe, catholique, eût trouvé à l'assimilation des Rhénans autant de facilités que la Prusse y rencontrait d'obstacles. La France y menaçait infiniment plus la Prusse, que la Prusse n'y menaçait la France. « Rien, disait Talleyrand quand on le pressait sur cet article, ne serait plus simple, plus naturel que de reprendre à la Prusse celles des provinces qui lui étaient cédées, tandis que si elles eussent été données au roi de Saxe en dédommagement de ses anciens États, il serait difficile et par trop dur de l'en dépouiller. »

V. — Le Congrès et le retour de l'île d'Elbe.

Affaires de Naples. — Tandis que l'on achevait ainsi de régler cette affaire fondamentale, l'affaire de Naples se dénouait par la force des choses, par le caractère même du prince qui avait reçu ce royaume des mains de Napoléon et qui prétendait survivre à l'Empire, dont les convenances avaient été sa seule raison d'être en Europe. « Votre Majesté, écrivait Talleyrand le 28 décembre, a vu par les pièces que je lui ai envoyées, que je ne perds pas de vue l'affaire de Naples. Je n'oublie pas non plus la *Delenda Carthago*, mais ce n'est pas par là qu'il est possible de commencer. » Talleyrand avait eu parfaitement raison de ne point s'embarrasser de cet autre procès de légitimité, et de payer fort cher un service que les alliés devaient être amenés à lui rendre pour rien. Met-

ternich avait garanti à Murat son trône révolutionnaire lorsque la défection de Murat lui semblait nécessaire pour détruire la domination française en Italie, et lorsqu'il espérait partager avec Murat les États du Pape. Mais les Français chassés d'Italie, l'œuvre de restauration s'accomplissant partout, l'Autriche était obligée de renoncer à ses convoitises sur les Légations; elle avait intérêt à supprimer un foyer de révolution, comme le serait Naples sous Murat, et à substituer à cet allié toujours douteux le Bourbon qui serait toujours docile et ne demanderait qu'à être protégé. Le jeu, très fin, de Metternich fut de laisser Murat se perdre lui-même et de l'y solliciter insidieusement. Dès le 29 juillet 1813, Saint-Marsan mandait de Vienne cette parole de l'empereur François au sujet de Murat : « J'espère qu'il se fera lui-même l'instrument de sa ruine. » Et, le 20 octobre, ce mot de Metternich : « Je donnerais le monde entier pour recevoir la nouvelle que le roi Ferdinand est rétabli sur son trône. Malheureusement nous ne pouvons, en ce moment, y employer nos armes. » L'envoyé de Ferdinand recevait les mêmes assurances : « L'Autriche a complètement abandonné l'idée de soutenir Murat », écrivait-il à sa cour, le 12 septembre.

Mais, en cette trahison à double fond, Metternich ressentait quelque embarras devant Talleyrand. Il se serait par trop exposé à l'ironie de son collègue, il se serait trop livré en avouant ce secret. Faute de n'avoir pu vendre Murat à l'ambassadeur de Louis XVIII, il essaya de se faire auprès de ce roi un mérite de l'abandonner. Ce fut l'objet d'une négociation, louche et sourde, qui s'engagea à Paris, auprès du Roi, entre Bombelles, envoyé de Metternich, Blacas, confident de Louis XVIII, et Wellington, qui poursuivait dans Murat le dernier lieutenant de Napoléon et désirait se faire, avec les Bourbons de Naples, une station navale anglaise dans la Méditerranée. Wellington arriva à Vienne le 3 février, pour remplacer Castlereagh, qui partit le 14. Il déclara que la France serait, au besoin, en mesure de contraindre Murat à quitter Naples, et d'y rétablir Ferdinand; que l'Angleterre appuierait la France en cette affaire, à condition que la France la seconderait dans l'affaire de la traite

des noirs. Sur quoi Talleyrand alla publiant que la France, soutenue par l'Espagne, se chargerait de l'opération, si l'Autriche avait quelque répugnance à s'en mêler. L'Autriche, par le traité de janvier 1814, s'était engagée à défendre Murat. Murat réclama l'exécution de cette promesse et demanda le passage pour les troupes qu'il destinait à marcher à la rencontre de celles de Louis XVIII (note du 25 janvier 1815 remise à Vienne le 23 février). Metternich tenait également à se soustraire à cet engagement et à éloigner les Français d'Italie. Il déclara formellement à Talleyrand que l'Autriche considérerait l'entrée des Français en Italie comme un cas de guerre (note du 25 février); mais, le lendemain, il déclara à Campo-Chiaro, l'envoyé de Murat, que cette garantie devait lui suffire; que les armements de Murat n'avaient, par suite, aucune raison d'être; qu'ils agitaient inutilement l'Italie et que tout mouvement de l'armée napolitaine, hors des frontières du royaume, serait considérée comme une rupture de l'alliance et une attaque contre l'Autriche (note du 26 février). Ce maître en astuce comptait bien que, la France ne désarmant pas, Murat marcherait quand même et, par ce coup de tête, délierait l'Autriche et l'amènerait à rétablir elle-même Ferdinand. Les circonstances servirent ce dessein mieux encore que Metternich ne le pouvait prévoir.

L'alliance autrichienne pesait à Murat. Convaincu qu'il n'en tirerait aucun lambeau des États du pape, et que, dans l'Italie reconstituée à Vienne, son règne serait un non-sens, les mêmes motifs qui l'avaient conduit à trahir Napoléon, l'amenèrent à rompre son pacte avec l'Autriche. Il rêva de soulever l'Italie contre les Autrichiens, de s'y faire le souverain national, le libérateur; puis, instruit que Napoléon pensait à quitter l'île d'Elbe, craignant que l'empereur, pour le punir, le chassât de Naples, il voulut, d'avance, se nantir, se rendre indispensable, et il précipita l'événement. Sa correspondance avec Napoléon fut interceptée et portée à Paris, en copies. Blacas communiqua ces pièces à Wellington, qui, le 4 mars, les fit connaître à Vienne. Metternich se sentit à l'aise, et Murat fut décidément condamné. Le lendemain il était perdu.

Mesures contre Napoléon. — Le 5 mars, un courrier du roi de Sardaigne apporta, au milieu d'une fête, la nouvelle que Napoléon avait quitté l'île d'Elbe [1]. Ce fut une consternation générale, suivie aussitôt de fureur. Alexandre, qui, naguère, dans son irritation contre Talleyrand et Louis XVIII parlait de déchaîner « le monstre », ne parla plus que de l'exterminer. Il s'écria « que l'affaire le regardait personnellement, qu'il avait à se reprocher une imprudence, à se laver d'un tort (avoir laissé Napoléon à l'île d'Elbe), et qu'il mettrait à cette guerre renaissante par sa faute, son dernier homme et son dernier écu ». Les Prussiens, flairant l'occasion d'une vengeance plus complète que celle de 1814, et de conquêtes, qui alors leur avaient échappé, attisaient l'irritation de leur allié. On put voir quelle chimère auraient poursuivie ceux des Français qui auraient tenté de séparer la Prusse de la Russie, et de se donner à Alexandre avec l'arrière-pensée que la Russie procurerait à la France un morceau d'Allemagne ou de Belgique. La seule menace d'une reprise d'ambition de la part de la France, la seule pensée que le traité de Paris pourrait être remis en question, rapprocha les Alliés, et le pacte de Chaumont se retrouva formé, plus ferme que jamais. Le 13 mars, les huit puissances signataires du traité de Paris déclarèrent que *Buonaparte* avait rompu « le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée », le placèrent « hors des relations civiles et sociales », et le livrèrent « à la vindicte publique ». C'était le *hors la loi!* de la Convention, le *hors la loi!* de Brumaire, traduit en langage monarchique. Elles promirent, en même temps, leur appui au roi de France et à la nation française contre l'usurpateur. Talleyrand signa ce pacte qui faisait de Louis XVIII l'allié de l'Europe contre Napoléon.

On apprit bientôt que, débarqué en France, Napoléon y était acclamé; que sa marche vers Paris rappelait, au moins, par le spectacle populaire, sa rentrée triomphale d'Égypte en 1799; que les troupes faisaient défection au roi, que la France se refusait aux Bourbons, et que Louis XVIII était contraint de

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 903 et suiv.

fuir. La France elle-même déchirait ainsi le traité de Paris. Les Alliés ne doutèrent point qu'en se donnant à Napoléon, les Français ne voulussent, avec lui, par lui, reprendre la frontière de la République, les limites naturelles, la limite du Rhin, toujours sacrée dans les imaginations, et seule condition pour les Français de la paix glorieuse et durable. « Nul doute que pour reprendre la Belgique et se reporter sur le Rhin, tous les soldats et même les recrues ne courussent », écrivait naguère le ministre par intérim des affaires étrangères, Jaucourt. Les Alliés ne s'y trompaient pas. Leur principale garantie de paix, c'était Louis XVIII, la monarchie, la charte. La monarchie restaurée manifestant son impuissance à affectionner la nation, à la gouverner; les Français déclarant leur répugnance pour cette monarchie, les Alliés se retrouvaient dans les conditions qui avaient précédé la chute de Napoléon; mais ils y revenaient avec la déception d'une opération manquée, le regret de s'être montrés trop modérés envers les Français, la volonté de chercher des garanties plus réelles contre l'humeur belliqueuse et l'esprit révolutionnaire de cette nation.

La coalition se reforme. — Le 25 mars, les *Quatre* renouvelèrent solennellement l'alliance de Chaumont, afin de « maintenir » le Traité de Paris, et, avec cette clause menaçante : « dans le but de compléter les dispositions de ce traité ». Vainement Napoléon, essayant de la politique que l'on a reproché à Louis XVIII de n'avoir pas suivie, voulut renouer avec la Russie, la détacher de l'Angleterre et de l'Autriche. Il fit communiquer à Alexandre le traité du 3 janvier, qu'une déplorable négligence avait laissé tomber entre ses mains. Mais ce traité n'était déjà plus qu'une lettre morte. Alexandre, qui n'aimait point Metternich, en montra contre ce ministre quelque humeur. Cela ne les empêcha point de s'accorder en toutes choses. Alexandre n'en conçut ou au moins n'en montra aucune irritation contre les Anglais. Il fit même écrire à Castlereagh une lettre tout échauffée de l'esprit de 1812. Quant à Talleyrand et aux Bourbons, s'il affecta de s'indigner de ce traité qu'ils avaient signé avec l'Autriche et l'Angleterre, et qu'il pardonnait si facilement à l'Autriche et à l'Angleterre,

c'est qu'il lui convenait d'avoir un grief ostensible contre Talleyrand et un motif de ne se point engager à une nouvelle restauration de la branche aînée.

Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, la fuite de Louis XVIII à Gand avaient, d'un coup, renversé le savant et subtil échafaudage de Talleyrand. Tout cet échafaudage reposait sur la Restauration, le principe de légitimité, en vertu duquel cette restauration s'était accomplie; la proclamation de ce principe par les Alliés, l'identité de ce principe avec les intérêts de la France, la nécessité où étaient les Alliés de soutenir la monarchie restaurée; les garanties de paix que, par son propre intérêt, par les déclarations réitérées de désintéressement, leur donnait cette monarchie. Le retour de Napoléon rejetait l'Europe dans la politique de fait et de force. Les « principes », selon le mot très juste de Talleyrand, n'avaient été reconnus par les Alliés qu'autant qu'ils ne contrarieraient en rien leurs convenances; ils n'étaient plus qu'une formule abstraite, sans valeur politique. On revenait à la maxime d'Alexandre, qui était celle de toute l'ancienne diplomatie : « Les convenances de l'Europe sont le droit. » Les Alliés le firent rudement sentir à l'envoyé de Louis XVIII. Le rôle que Talleyrand s'était composé et le personnage qu'il avait joué étaient artificiels. Sa force avait été la force des choses; son art avait consisté à la comprendre et à s'en servir. Lorsque ce soutien lui fit défaut, le masque tomba. Il ne resta plus qu'un homme d'un aplomb extraordinaire, d'une dextérité consommée, mais démenti par les faits, dérouté dans ses calculs, insupportable, méprisé. Il ne faisait plus « le ministre de Louis XIV ». Il n'était plus que le ministre de Jacques II. Il se débattit vainement dans cette impasse. Il épuisa les équivoques. Il essaya de faire déclarer par les Alliés que l'objet de la guerre serait le rétablissement des Bourbons. Il tâcha d'engager les Alliés à respecter les limites reconnues à la France par le traité de Paris, et, pour obtenir cette garantie, il s'insinua dans la coalition, il y associa Louis XVIII. Il espérait ainsi rendre très difficile aux Alliés de dépouiller un prince qui faisait cause commune avec eux. Mais c'était un prince détrôné, fugitif, sans armée, sans popularité. C'était le

« prétendant » de 1795, retourné en son exil, et chacun se réservait, selon ses convenances, de le traiter en exilé, en client. Talleyrand en fut quitte pour donner le spectacle répugnant, quoique correct au point de vue dynastique, au point de vue de la légitimité et selon l'ancien droit public européen, d'un ambassadeur français souscrivant, au nom du roi de France, des déclarations et des actes combinés contre la France et les armées françaises.

Alexandre et la France. — Les Alliés avaient été, en 1814, fort divisés et très longtemps, sur le gouvernement à établir en France. Sauf les Anglais, ils avaient subi la Restauration bien plus qu'ils ne l'avaient faite. En 1815, les divisions recommencèrent. Les Autrichiens songèrent de nouveau à une régence sous Napoléon II. Les Prussiens ne pensaient qu'à extorquer des millions, à ronger les frontières, et ils entendaient ne s'engager à rien envers un gouvernement français quelconque; ils dissimulaient ces desseins de vengeance sous la déclaration insidieuse que les Français seraient libres de se donner le gouvernement qu'ils voudraient, pourvu que ce gouvernement assurât à l'Europe des garanties de paix, et ces garanties ils préféraient les prélever en terres et en argent. Alexandre était las des Bourbons. Il lui fallait une monarchie moins orgueilleuse de ses origines, qui fût à sa discrétion, et un monarque à la fois plus populaire en France et plus dépendant de la Russie. Les Anglais seuls continuaient de désirer le rétablissement de Louis XVIII. « Ce n'est pas assez de renverser Bonaparte, il ne faut pas ouvrir la porte aux Jacobins, disait lord Clancarty. — Les Jacobins, répondit Alexandre, ne sont à craindre que comme auxiliaires de Bonaparte, et c'est pour cela qu'il faut tendre à les détacher de lui. La question est d'abord de le renverser. Nous sommes sur cela tous d'accord. Pour moi, j'y consacrerai toutes mes forces et ne me reposerai point que cela ne soit fait. » Mais, ajoutait-il, « le renversement de Bonaparte n'est que la moitié de l'ouvrage, il restera à pourvoir à la sécurité de l'Europe qui ne peut être tranquille tant que la France ne le sera pas, et la France ne le sera qu'avec un gouvernement qui convienne à tout le monde ». Clancarty fit

observer que c'était le cas de Louis XVIII. Alexandre lui opposa l'événement, et finit par cette insinuation : « Je ne vois de propre à tout concilier que M. le duc d'Orléans. Il est Français, il est Bourbon, il est mari d'une Bourbon, il a des fils : il a servi, étant jeune, la cause constitutionnelle; il a porté la cocarde tricolore que, je l'ai souvent dit à Paris, on n'aurait jamais dû quitter. Il réunirait tous les partis. » Clancarty montra le danger qu'il y aurait à abandonner la ligne de la légitimité pour se jeter dans une usurpation quelconque. Il ne put convaincre Alexandre.

La « Légitimité » avait toujours impatienté cet empereur. Le mot seul le froissait comme une impolitesse, un manque d'égards à sa couronne. Depuis sa visite à Paris où Louis XVIII l'avait, disait-il, traité en « parvenu », et avait négligé de lui offrir le « cordon bleu » ; depuis la tentative manquée de mariage entre une grande-duchesse et le duc de Berry, mariage d'ailleurs quasi impossible, aucune des deux cours ne voulant ni ne pouvant rien céder sur l'article de la religion; depuis Vienne où Talleyrand l'avait incessamment importuné des « principes », son amour-propre était plus que jamais, sur cet article, d'accord avec ses intérêts. Le langage qu'il tenait alors, était d'ailleurs conforme à celui qu'il tenait en 1804, lorsqu'il méditait sa grande entreprise de reconstitution de l'Europe sous la suprématie russe. Il l'avait, en 1814, menée à ses fins, et il s'agissait de la consommer. « Il est nécessaire, disait-il, qu'en France, la constitution soit monarchique... Les cabinets s'entendront sur l'individu et la famille qui pourrait être appelée à régner en France. Si c'est le Bourbon, lequel d'entre eux... la conduite que l'on exigera de lui, les conditions auxquelles il devra souscrire...[1] » D'où, en 1814, les velléités d'Alexandre en faveur de Bernadotte, sa répugnance pour Louis XVIII, devenue hostilité; en 1815, son inclination pour Louis-Philippe, sa combinaison significative d'un retour au drapeau tricolore et d'un plébiscite. C'est que le roi, ainsi rétabli, lui devrait tout et,

1. Instructions secrètes à Novossiltsof, 11 septembre 1804 : *Mémoires de Czartoryski*, t. II, p. 32. — *Mémoire du Cabinet russe*, 1815. *Correspondance de Pozzo di Borgo*, t. I, p. 128 et suiv. — Lord Clancarty à Castlereagh, 11-15 avril 1815.

devant lui, ne prétendrait plus, comme Louis XVIII, traiter l'héritier de Catherine de toute la hauteur de la dynastie de Hugues Capet. Le roi de France serait un peu moins qu'un roi de Prusse. Il ne daterait que de 1815, d'un coup de majorité, et tout le prestige monarchique passerait du protégé au protecteur, de Paris à Pétersbourg où régnerait le nouveau Charlemagne.

La conséquence fut la déclaration du 12 mai, portant que le consentement de la nation française au retour de Bonaparte sur le trône équivaudrait à une déclaration de guerre; l'Europe ne ferait jamais la paix avec Bonaparte, mais les Alliés « respecteraient la liberté de la France partout où elle ne serait pas incompatible avec leur propre sûreté et avec la tranquillité générale de l'Europe ».

Murat suivit le sort de son maître. Le 28 mars, les Alliés décidèrent d'agir contre lui. Le 12 avril, l'Autriche lui déclara la guerre et, le 29, elle signa un traité d'alliance avec Ferdinand IV.

VI. — L'Acte final.

Affaires d'Italie. — La restauration des Bourbons dans les Deux-Siciles fut dès lors un fait accompli, et les *Huit* le reconnurent (article 104 de l'*Acte final*).

La solution de cette affaire rendit facile le règlement des autres questions relatives à l'Italie. On décida que Parme serait attribuée à Marie-Louise d'Autriche, femme de Napoléon, à titre viager. A sa mort, Parme passerait à Marie-Louise d'Espagne, ci-devant reine d'Étrurie et à ses enfants; en attendant, cette princesse aurait Lucques, qui, après elle, ferait retour à la Toscane. La Toscane passait, héréditairement, à l'archiduc Ferdinand d'Autriche, et Modène à l'archiduc François d'Este (articles 98, 99, 100, 101, 102 de l'*Acte final*). Le pape recouvra les Légations de Ravenne, Bologne, Ferrare (article 103). Le roi de Sardaigne reçut Gênes, et la succession fut assurée, malgré les prétentions de l'Autriche et selon le vœu de la France,

à la branche de Savoie-Carignan (articles 85 et 86). Enfin l'Autriche qui, par ses alliances, dominait la péninsule, prit pour elle la Lombardie, tout le territoire de l'ancienne république de Venise, Trieste, la Dalmatie et l'Illyrie (articles 93, 94, 95 de l'*Acte final*).

Affaires d'Allemagne. — Les affaires d'Allemagne avaient occupé de nombreuses conférences. Tout ce qui, en Allemagne, pensait et aspirait à se constituer une grande patrie, tout ce qui s'était armé, en 1813, pour l'affranchissement de cette patrie, tout ce qui avait alors constaté la puissance de la nation quand elle était unie, et désirait, pour cette nation, une grandeur et un rôle conformes à sa force réelle, aspirait à la reconstitution de l'Empire sous une forme fédérale et nationale. Stein s'était fait, auprès d'Alexandre, l'avocat convaincu de ce parti. Il est, écrivait-il au tsar, le 5 novembre 1814, « il est conforme aux principes de justice et de libéralité des puissances alliées, que l'Allemagne jouisse d'une liberté politique et civile, que la souveraineté des princes soit limitée, que les abus d'autorité cessent, qu'une noblesse antique et illustre par ses faits d'armes, son influence dans les conseils, sa prééminence dans l'Église, ne soit pas livrée aux caprices de despotes guidés par une bureaucratie jacobine et envieuse;.. que les droits de tous soient fixés et garantis, et que l'Allemagne cesse d'être un vaste réceptacle d'oppresseurs et d'opprimés. » Parmi les princes d'Allemagne, personne n'avait intérêt à ce que ces vœux fussent accomplis[1]. Tous les princes voulaient être souverains maîtres chez eux, disposer de leurs sujets selon leurs convenances et n'être gênés en rien, au dedans et au dehors, dans l'exercice de leur souveraineté. L'idée de constituer un empire puissant, offusquait, effrayait tous les princes allemands, sauf un : ils y voyaient un amoindrissement de leur souveraineté. Le seul qui en pût attendre un agrandissement, était le roi de Prusse. Mais du moment qu'il ne deviendrait pas empereur, il ne voulait pas d'empire. Or l'Autriche qui n'osait ni ne pouvait ambitionner l'empire pour elle-même,

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 513 et suiv.

n'en voulait point pour la Prusse. L'empire allemand tomba du même coup que l'idée de doter la nation allemande d'un droit public.

Les puissances voisines, la Russie, la France surtout, ne pouvaient que craindre une nation allemande unie, concentrée, constituée en État impérial. Il était de leur intérêt de neutraliser, en quelque sorte, cette Allemagne que les années 1813 et 1814 avaient montrée si redoutable. Elle ne pouvait l'être d'une façon plus efficace que par elle-même, par le particularisme des États allemands, par celui des populations, par l'opposition du Nord et du Sud, par la jalousie des grands entre eux et de tous les petits contre les grands, le conflit entre les sujets et les gouvernements, la ligue de tous les gouvernements pour maintenir leurs sujets soumis et divisés, bref l'empêchement de tout par tous, et l'opposition de toutes les forces particulières à la force de l'ensemble. Cet objet fut atteint par la Confédération germanique, œuvre tutélaire pour la paix de l'Europe, pour la tranquillité des voisins de l'Allemagne, mais déception profonde pour les patriotes allemands.

Les trente-quatre princes souverains et les quatre villes libres de l'Allemagne, tous égaux en droits, formèrent une confédération « pour le maintien et la sûreté extérieure et intérieure de l'Allemagne, de l'indépendance et de l'inviolabilité des États confédérés. » Une diète fédérative, composée de diplomates, représentant chacun des États, et présidée par l'Autriche, était chargée des affaires de la Confédération. En cas de guerre déclarée à la Confédération, aucun des confédérés ne devait entrer en négociations avec l'ennemi. Les États confédérés ne devaient contracter aucun engagement contraire à la sûreté de la confédération; mais, sous cette réserve, ils pouvaient contracter des alliances. En cas de conflit entre eux, ils devaient se soumettre à la médiation de la diète. Si cette médiation ne réussissait pas, un tribunal austrégal serait formé, et rendrait une sentence qui serait sans appel. C'était, dans ses grandes lignes, le plan de paix perpétuelle proposé par l'abbé de Saint-Pierre. (*Acte* du 8 juin 1815 *entre les États allemands confédérés*; articles 53 à 63 de l'*Acte final.*)

Les restes de l'ancien Palatinat du Rhin, une partie du pays entre Rhin et Moselle, furent attribués à la Bavière; Mayence fut attribuée à la Hesse-Darmstadt et devint place forte fédérale; il en fut de même de la ville de Luxembourg, attribuée, avec le grand-duché, au roi des Pays-Bas, par union personnelle. Le Hanovre fut érigé en royaume, entre les mains du roi d'Angleterre (articles 16 à 52, 67-68 de l'*Acte final*).

Pays-Bas, Suisse [1]. — Le royaume des Pays-Bas, composé de la Belgique et de la Hollande, fut donné au prince d'Orange-Nassau (articles 55, 56 de l'*Acte final*).

La Suisse, dans laquelle furent compris le Valais, Genève et Neuchâtel, forma une Confédération de dix-neuf cantons libres, indépendants et neutres (articles 74 à 84, 91-92 de l'*Acte final*; déclaration de neutralité 27 mai, 20 novembre 1815).

Les fleuves, la traite. — Le Congrès fit une déclaration relative à la liberté des fleuves (articles 108 à 117 de l'*Acte final*); un règlement sur les préséances entre agents diplomatiques (article 118, 17° de l'*Acte final*; *règlement* du 19 mars 1815), et une déclaration relative à l'abolition de la traite des noirs (8 février 1815; article 118, 17° de l'*Acte final*).

Toutes ces transactions furent l'objet de traités particuliers entre les puissances intéressées à chacune d'elles, et elles furent toutes, dans leurs dispositions principales, réunies en un corps de traité, signé à Vienne, le 9 juin 1815 par les huit puissances signataires du traité de Paris et qui prit le titre d'*Acte final du Congrès de Vienne*.

La question d'Orient. — L'empereur Alexandre et ses conseillers auraient désiré faire comprendre dans ce traité des dispositions relatives à l'empire ottoman. Par une note du mois de janvier 1815, le gouvernement russe rappela l'attention des puissances sur les excès commis par les Turcs contre les chrétiens, notamment en Serbie; sur la nécessité pour les États chrétiens de protéger les chrétiens de Turquie; sur la qualité de protecteur naturel des chrétiens grecs qui appartenait à l'empereur de Russie, au même titre que la qualité

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 456 et suiv.; 478 et suiv.

de protecteur des catholiques d'Orient appartenait au roi de France : c'est en vertu du « Code auguste..., *palladium* de l'ordre politique », que « la cause des nègres a été portée au tribunal des souverains; c'est en invoquant les mêmes principes que les chefs de la famille européenne ont le droit d'exiger de la Porte, la cessation de tant d'atrocités ». Le Grec Capo d'Istria, en grande faveur près d'Alexandre, soutenait la cause de ses compatriotes et de ses coreligionnaires, avocat sincère, ardent, des Grecs, des Corfiotes, des Serbes, comme Czartoryski l'était des Polonais et Stein des Allemands. Alexandre proposait de déclarer, comme un droit de l'Europe, l'intervention permanente de la Russie en faveur des chrétiens d'Orient. C'eût été reconnaître, en faveur des Grecs, le protectorat russe, transformer les clauses obscures du traité de Kaïnardji en stipulations claires et générales, donner à la Russie le mandat juridique de poursuivre sa propre politique, ses propres intérêts en Orient et de faire de la suprématie russe en Turquie, un article du droit public européen. On s'explique qu'Alexandre l'ait recherché; on s'explique que les Anglais ne s'y soient point prêtés. Talleyrand avait pour instruction de placer l'empire ottoman sous la garantie de l'Europe. Metternich considérait « cette garantie comme un point essentiel pour les intérêts de l'Autriche ». Mettre cette affaire en délibération eût été constater les dissidences profondes des puissances : on l'évita. Ce ne fut donc qu'une tentative, qui se dissipa en conversations et ne donna même pas lieu à un protocole.

VII. — L'Europe et le Congrès.

Caractère de l'Acte final. — De tous les congrès, le congrès de Vienne est le plus considérable par l'importance, l'étendue, le nombre des affaires qu'il a réglées. L'*Acte final* du 9 juin 1815 est le plus vaste traité qui ait jamais été signé. C'est le premier essai qui ait été tenté de donner à l'Europe une charte, au moins territoriale, de déterminer

l'état de possession de chacun, et de fonder sur la reconnaissance solennelle qui en était faite, sur la garantie qui y était donnée par la signature des huit principales puissances européennes, sur l'impossibilité de rompre ce pacte pour se placer hors du droit public, sur la possibilité, au contraire, de le modifier du consentement de ceux qui l'avaient sanctionné, bref, de fonder sur un contrat collectif, la paix générale. C'était un fait nouveau. Une Europe où les droits de chacun résultent des devoirs de tous, était quelque chose de si étranger aux hommes d'État de l'ancien régime, qu'il avait fallu une guerre d'un quart de siècle pour leur en imposer la notion et leur en démontrer la nécessité. Encore, n'y vinrent-ils que par lassitude de combattre, par épuisement d'hommes, d'argent, de sang, d'expédients. La France essaya de faire procéder ce grand règlement d'affaires d'un principe supérieur, la légitimité, considérée comme principe de la transmission du pouvoir dans les monarchies, forme essentielle de la souveraineté. Les empereurs et les rois mirent ce principe comme une sorte d'épigraphe au premier chapitre de leur droit public officiel; ils l'affichèrent dans les galeries et le manifestèrent dans leurs proclamations aux peuples; mais dans l'application, ils ne s'y soumirent que dans la mesure de leurs intérêts et de leurs convenances. Ce fut beaucoup moins de la soumission commune à un principe supérieur, que de la contradiction des prétentions respectives que procéda la transaction finale. Elle fut, en réalité, une combinaison d'équilibre.

Valeur des traités. — Les traités sont l'expression des rapports qui existent, au moment où ils sont conclus, entre les forces matérielles et les forces morales des États qui les concluent. Suivant que ces forces sont mesurées avec plus ou moins de justesse et d'étendue d'esprit, que les hommes qui les mesurent remontent plus haut dans les causes, voient plus loin dans les conséquences, tiennent moins de compte des faits accidentels et plus de compte des conditions permanentes de la politique des États et des nations, les traités sont plus ou moins durables. Les droits qu'ils stipulent ne survivent jamais aux conditions dans lesquelles ces droits ont été établis.

Tout incomplète qu'en paraisse la conception, tout empiriques, arbitraires et même abusives qu'en ont été certaines applications, l'œuvre de Vienne n'en a pas moins procuré à l'Europe la plus longue et la plus féconde période de paix et de civilisation dont elle eût jusqu'alors joui. Cependant cet édifice s'écroula, et les endroits par lesquels il se rompit sont précisément ceux auxquels les diplomates avaient appliqué leur art le plus subtil; mais ce n'étaient que des expédients diplomatiques. Ils avaient supputé avec une approximation suffisante, le nombre des habitants dans les territoires à répartir; ils avaient même, selon la formule de la *Commission de statistique*, apprécié la valeur économique, militaire, agricole, industrielle des habitants, leur force de production, leur capacité à servir; mais de l'état de leurs âmes, de leurs consciences, de leurs traditions, de leurs aspirations, de ce qui faisait de chacun d'eux un homme, et de ce qui faisait des groupes de ces hommes, des nations, rien. C'est-à-dire que les forces matérielles avaient été mesurées, que les forces morales avaient été négligées ou méconnues; c'est par là que l'œuvre périt.

Causes de ruine des traités de Vienne. — Les diplomates de Vienne découpèrent des territoires et firent des lots de peuples, comme avaient fait les copartageants de la Pologne. Ils ne se préoccupèrent pas du rapport qu'il y avait entre les territoires et les peuples qui les habitaient, ni de la disposition où seraient ces peuples à se renfermer dans les frontières qui leur étaient assignées ou à briser ces frontières. Ils organisèrent l'Europe en États, et l'organisèrent comme s'il n'y avait point en Europe de nations. Or, les nations ont toujours été à la fois l'agent et l'objet de la politique. Les États n'existent, ne vivent, que par les nations qu'ils représentent. Ces faits pouvaient être méconnus auparavant, comme le sont les grandes lois de la nature qui règlent les phénomènes bien avant que les savants les dégagent et les déterminent. Mais, après 1814, cette méconnaissance devenait une erreur capitale. La Révolution française avait proclamé, propagé, suscité partout, aussi bien par ses principes, par ses exemples, que par

ses conquêtes, l'esprit de nationalité : l'idée que les peuples ont seuls le droit de disposer d'eux-mêmes, que les hommes qui ont la conscience d'appartenir à une même nation ont le droit de se constituer en nation et que, pour toute nation, le principe de toute vie, de toute dignité, c'est l'indépendance. Les diplomates de Vienne considéraient ces principes comme subversifs de l'ordre monarchique; ils voulurent les anéantir à jamais; ils crurent que pour supprimer les effets de la Révolution française, il suffisait de la déclarer non avenue et de déplacer des barrières sur la superficie de l'Europe. Il était trop tard. Les traités de Vienne se rompirent successivement par toutes les parties où ils avaient méconnu ou violenté ce principe de vie de l'Europe nouvelle.

Aux Pays-Bas, d'abord, où les Belges catholiques, très attachés à leur Église et à leurs traditions de libertés locales, étaient subordonnés au gouvernement des Hollandais protestants, opposés de mœurs et d'intérêts : on avait réuni arbitrairement ce qui n'avait jamais été lié que par contrainte et ce qui était séparé depuis deux siècles.

En Pologne, où une nation généreuse, vaillante, incapable de se gouverner peut-être, mais incapable aussi d'oublier que trente ans auparavant elle était indépendante, demeura démembrée, assujettie à des maîtres étrangers, associée à des peuples différents d'elle par la religion, les origines, les intérêts; sacrifiée ainsi, au mépris scandaleux du droit public de l'ancien régime, et au mépris douloureux du droit public du régime nouveau.

En Italie, où une nation rassemblée, de fait, sous la domination française et réunie en armées par les Français, se voyait réduite à n'être plus qu'une expression de géographie.

En Allemagne, où les peuples, armés pour l'indépendance de leur patrie, étaient condamnés à ne rêver la grandeur de cette patrie que dans l'histoire du passé, et se voyaient obligés par l'Europe à ne chercher leur destinée que dans la convenance de leurs voisins. C'étaient autant de foyers de révolution qui se formaient en Europe et qui devaient, en éclatant successivement, ébranler d'abord, puis renverser l'ouvrage.

Enfin, l'Europe victorieuse n'avait pas assez tenu compte de la nation française. Elle avait calculé qu'en enlevant à la France ses conquêtes, on lui ferait oublier sa gloire. On prétendait la refréner et l'humilier : on l'offensa. A ne considérer que le seul système de l'équilibre, il n'était pas d'un calcul exact des forces, de refouler la France dans ses limites d'avant 1792. L'Autriche, la Prusse reprenaient, accroissaient même les possessions qu'elles avaient acquises depuis cette époque. C'était un fait que les Français avaient, depuis 1792, identifié l'idée de la république, de l'indépendance nationale, avec celle des limites de la Gaule, des « limites naturelles ». L'Europe n'y avait jamais consenti; et ç'avait été le fond de la guerre de vingt-trois ans; mais était-il sage de tenir, encore ici, pour nulle et non avenue une conception aussi nationale et aussi passionnée? N'eût-il pas été prudent de faciliter aux Français, par un ménagement de leurs intérêts et de leurs idées, l'acceptation du nouvel ordre de choses? Ils en auraient ainsi, peu à peu, reconnu les avantages : la France homogène et concentrée, entre des nations divisées, des États faibles et dispersés, Hollande, Allemagne, Italie. Au contraire, on rejeta la France sur sa révolution, on la ramena à identifier, comme en 1795, la liberté et les limites naturelles; à compléter ses revendications, à l'intérieur, contre la charte octroyée, par les revendications au dehors, contre les « odieux » traités de 1815, et à faire, de la destruction de ces traités, une question de patriotisme français. Contre l'intérêt bien entendu de la France, on fit de la nation française l'alliée naturelle de tous les peuples qui se révolteraient contre ces traités, et l'on intéressa nécessairement les gouvernements français qui chercheraient la popularité dans la gloire, à s'associer, en Europe, aux gouvernements que leur ambition pousserait à déchirer le pacte de Vienne et à exploiter, au profit de leur grandeur dynastique, les passions nationales des peuples.

C'est ainsi qu'en 1830, la révolution se fit autant pour la Charte que pour la limite du Rhin; que la Belgique, animée par l'exemple de la France, se souleva et fut séparée de la Hollande; que la Pologne s'insurgea, et que le cri de : *Vive la*

Pologne! fut dans les rues de Paris, en 1830-1832, en 1848, un cri de révolution française; qu'en 1859-1860 l'empereur Napoléon III s'associa au Piémont et fit l'unité de l'Italie; qu'en 1866, il laissa faire la Prusse dans l'espérance chimérique que la France y gagnerait une partie de la rive gauche du Rhin. « Je déteste, disait-il en mai 1866, je déteste, comme la majorité du peuple français, ces traités de 1815, dont on voudrait faire aujourd'hui l'unique base de notre politique intérieure [1]. »

Minés ainsi dès leur origine et dans leurs fondements, ébranlés en 1830, renversés, en partie, en 1848, puis relevés à grand renfort d'étais et d'échafaudages, les traités de Vienne ont été anéantis, en 1860, 1866 et 1870, par la création d'une Belgique indépendante et neutre, par celle d'une monarchie italienne, par celle d'un empire allemand. Il ne reste plus rien de ce qui fut essentiellement l'œuvre de Vienne, ni dans les faits, ni dans les principes, et, sauf en ce qui concerne la Belgique, cette ruine n'a été plus dommageable à aucune nation qu'à la nation française, qui a si souvent maudit ces traités et qui a si fortement contribué à les détruire.

BIBLIOGRAPHIE

Documents. — CORRESPONDANCES, MÉMOIRES : 1° *Manuscrits* : Archives du ministère des affaires étrangères : a) *Inventaire sommaire*, *Mémoires et documents*, *supplément*, Paris, 1896 : Fonds France, nos 672, 677, 678, 679, 680, 681 : correspondance particulière de Talleyrand; nos 682, 683, 684, 685, 686, 688 : documents sur le Congrès, protocoles, etc.; Fonds Allemagne. nos 121, 122. — b) Correspondance officielle de l'ambassade de France à Vienne.

2° *Imprimés* : **Klüber**, *Acten des Wiener Congresses*, 9 vol., Erlangen, 1815-1819, 1835. — **Comte d'Angeberg** (pseudonyme), *Le congrès de Vienne et les traités de 1815*, 4 vol , Paris, 1864. — **Talleyrand**, *Mémoires*, Paris, 1891 : les tomes II et III contiennent un exposé des travaux du Congrès, au point de vue de Talleyrand, dans lequel sont intercalés les instructions du roi, les lettres du roi, les lettres particulières de Talleyrand au roi, des extraits abondants de la correspondance officielle de l'ambassade de France. — *Correspondance du* **Prince de Talleyrand** *et du roi* **Louis XVIII** *pendant le congrès de Vienne*, publiée par G. Pallain, Paris, 1881, avec de

1. Discours d'Auxerre, réplique au discours de M. Thiers, du 3 mai 1866. Voir ci-dessus, p. 41, note.

nombreux fragments de la correspondance officielle, en notes. — **Wellington**, *Despatches*, Londres, 1858 et suiv., 8 vol. (avec des suppléments considérables). — **Castlereagh**, *Correspondence*, 4 vol., Londres, 1852. — **Metternich**, *Mémoires*, t. I, II, Paris, 1880. — **Czartoryski**, *Mémoires*, 2 vol., Paris, 1885. — **Pozzo di Borgo**, *Correspondance diplomatique*, t. I, Paris, 1890. — **Alexandre Ier** et **Mme de Staël**, *Correspondance* (*Revue de Paris*, janvier 1897). — **Von Münster**, *Depeschen vom Wiener Congress*, Leipzig, 1867. — **De Maistre**, *Correspondance diplomatique*, 2 vol., Paris, 1858; *Lettres et opuscules*, 2 vol., Paris, 1853. — **Von Gagern**, *Mein Antheil an der Politik*, t. II, Leipzig, 1845. — **Gentz**, *Tagebücher*, t. I, Leipzig, 1861, 1870. — *Dépêches inédites aux hospodars de Valachie*, t. I, Paris, 1876. — **Villemain**, *Souvenirs contemporains*, t. II, Paris, 1857. — **Prince de Ligne**, *Mémoires*, Bruxelles, 1860.

Récits d'ensemble. — **Flassan**, *Histoire du Congrès de Vienne*, 2 vol., Paris, 1829. — **De Viel Castel**, *Histoire de la Restauration*, t. II, Paris, 1860. — **Nettement**, *Histoire de la Restauration*, t. I, II, Paris, 1860. — **Thiers**, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, Paris, 1860. — **Duvergier de Hauranne**, *Histoire du gouvernement parlementaire*, t. II, Paris, 1857. — **Debidour**, *Histoire diplomatique de l'Europe*, t. I, Paris, 1891. — **Lagarde**, *Fêtes et souvenirs du congrès de Vienne*, 2 vol., Paris, 1840 (anecdotique). — **Bianchi**, *Storia della diplomazia europea in Italia*, t. I, Turin, 1865. — **F. de Martens**, *Traités de la Russie*, t. III, Autriche; t. VII, Allemagne; t. XI, Angleterre, Pétersbourg, 1876, 1885, 1895. — **Bernhardi**, *Geschichte Russlands*, t. I, Leipzig, 1863. — **Oncken**, *Œsterreich und Preussen im Befreiungskriege*, 2 vol., Berlin, 1876-1879; *Das Zeitalter der Revolution, des Kaiserreiches und der Befreiungskriege*, t. II, Berlin, 1886. — **Gervinus**, *Histoire du XIXe siècle*, trad. française de Minsen, t. I, 1864. — **Häusser**, *Deutsche Geschichte*, t. IV, Berlin, 1869. — **Pertz**, *Das Leben des Ministers von Stein*, 6 vol., Berlin, 1849. — *Deutsche Biographie*, 41 vol., Munich, 1875-1896. — **Arndt**, *Hardenbergs Leben*, Berlin, 1864.

Études particulières, jugements. — 1° Discussion et défense de la politique française à Vienne : **Guizot**, *Mémoires*, t. I, Paris, 1858. — **D'Haussonville**, *Souvenirs*, Paris, 1878 (reproduction d'une étude publiée, en 1862, dans la *Revue des Deux Mondes*, et où parurent, pour la première fois, dans leur texte les parties essentielles de la correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII). — **Pallain**, Préface à la *Correspondance inédite de Talleyrand*, Paris, 1881. — **Albert Sorel**, *Essais d'histoire et de critique*, *Talleyrand au Congrès de Vienne*, *Metternich*, Paris, 1883, 1894. — **Duc de Broglie**, Préface aux *Mémoires de Talleyrand*, Paris, 1891.

2° Critiques de la politique de Louis XVIII et de Talleyrand à Vienne : **De Pradt**, *Du Congrès de Vienne*, 2 vol., Paris, 1815. — *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. XII et XIII, Paris, 1837-1838. — **Thiers**, t. XVIII, p. 628 et suiv., Paris, 1860. — *Mémoires du chancelier* **Pasquier**, t. III, Paris, 1894. — **Henry Houssaye**, *1815*, Paris, 1893. — **Émile Ollivier**, *L'Empire libéral*, t. I, Paris, 1895.

3° Critiques du point de vue allemand et prussien : **Pertz**, *Steins Leben*. — **Gervinus**, *Histoire du XIXe siècle*, t. I. — **Treitschke**, *Deutsche Geschichte*, t. I, Berlin, 1882.

CHAPITRE II

LA SAINTE-ALLIANCE ET LES CONGRÈS
(1815-1823)

La politique de paix et les Congrès. — Dans un mémoire sur le congrès de Vienne, Gentz, le correspondant des hospodars de Valachie, écrivait : « Les grandes phrases de « reconstruction de l'ordre social », de « régénération du système politique de l'Europe », de « paix durable fondée sur une juste répartition des forces », etc., se débitaient pour tranquilliser les peuples, et pour donner à cette réunion solennelle un air de dignité et de grandeur; mais le véritable but du Congrès *était le partage entre les vainqueurs des dépouilles enlevées au vaincu*[1]. »

Gentz calomniait quelque peu les négociateurs de Vienne. Sans doute leur première, peut-être leur principale préoccupation avait été le partage des débris de l'Empire français, et tout d'abord, chacun ne s'était guère soucié que de satisfaire les convoitises surexcitées par l'étalage de tant de territoires vacants. Mais les grosses faims une fois étourdies, et chacun mis en possession de son lot, tous éprouvèrent le même besoin de repos, le même désir de jouir en toute sécurité des biens récemment acquis. De ces sentiments très égoïstes l'on essaya de tirer une

1. Publié dans les *Mémoires* de Metternich, t. II, p. 474.

politique générale, dont la formule devait être donnée deux ans plus tard par Metternich. « Une des premières notions, je dirai même la base de la politique contemporaine, écrivait-il à l'empereur d'Autriche en 1817, est et doit être le *repos*; or l'idée fondamentale du repos, c'est *la sécurité dans la possession*[1]. » Cette politique conservatrice n'avait plus rien à redouter, pour un temps du moins, de la France militaire, surveillée par un cordon d'États hostiles, occupée même pour trois ans, cinq ans au besoin, par les armées alliées. En revanche, on avait tout à craindre des idées françaises, de ces idées de liberté, d'égalité, de souveraineté populaire, propagées, vingt années durant, à travers l'Europe entière par les soldats de la République et de l'Empire; idées toutes-puissantes et que les souverains conservateurs eux-mêmes avaient appelées à l'aide, en 1813, quand il s'était agi de soulever les peuples contre Napoléon. Comme le disait Gentz, « la réaction de 1813, qui avait suspendu mais non terminé le mouvement révolutionnaire en France, l'avait éveillé dans les autres États ». Les peuples — le peuple allemand entre tous — n'avaient oublié ni les chants héroïques, ni les proclamations, ni les promesses de 1813. On savait encore la *Chanson de l'Épée* de Kœrner : « Grandis, Liberté allemande, grandis au-dessus de nos cadavres! » On se rappelait toujours dans les Universités le manifeste des Princes : « Peuples, soyez libres. Nous sommes tous des hommes libres. » On se répétait les paroles de Wittgenstein : « Toute distinction de rangs est effacée par ces grandes idées : le roi, la liberté, l'honneur et la patrie. » Les souverains, s'ils avaient la mémoire courte, n'avaient pas tous l'intelligence bornée d'un prince de Hesse : ils savaient que les peuples n'avaient pas dormi pendant sept ans. Ils savaient qu'on avait lié malgré eux les Belges à la Hollande, les Saxons et les Rhénans à la Prusse, les Italiens à l'Autriche, les Polonais à la Russie; que si le grenadier poméranien et le kosak du Don n'avaient rien vu que de gras pays en Champagne et en Bourgogne, le cadet du Préobrajenski, et l'étudiant de la Légion Universitaire avaient vu là des citoyens, dont la coalition, malgré

1. 17 avril 1817, *Mémoires*, III, 62.

toutes ses forces, était contrainte de respecter les droits et les libertés. Les souverains n'ignoraient pas « la maladie », comme disait Metternich, et que des remèdes énergiques seraient nécessaires pour en enrayer les progrès. Or les remèdes ne pouvaient être efficaces que s'ils étaient uniformément et universellement appliqués. Une concession quelconque aux idées libérales, chez un peuple quelconque, rendrait intolérable à tous les autres peuples le maintien du régime autoritaire qu'en toute conscience, et leurs intérêts égoïstes mis à part, les souverains tenaient pour le meilleur et le plus propre à assurer le bonheur et la prospérité des États. D'où la nécessité d'une entente constante et de mesures soigneusement concertées, et comme conséquence, à la vie d'isolement qui, hors les cas de conflits, avait été jusqu'alors la vie des puissances, la substitution d'une sorte de vie collective de l'Europe, l'examen et la solution par des congrès de toute affaire d'ordre général qui pourrait mettre la paix en péril. Tout cela n'était pas très neuf et, sous Louis XVI, le dernier grand ministre de la monarchie, Vergennes, avait eu une conception toute pareille. « Rien n'empêche, avait-il écrit en 1779, que les cours, en s'expliquant clairement et amiablement sur les objets qui pourraient devenir matière à querelle, préviennent toujours les moments où il leur serait impossible de s'entendre[1]. » C'était toute la politique des congrès, et le règlement de l'affaire de Bavière à Teschen en 1779 en avait été la première application.

Le Traité de la Sainte-Alliance. — Ce fut comme le manifeste de la politique nouvelle que la déclaration mystique signée par le tsar, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse et devenue célèbre sous le nom de traité de la *Sainte-Alliance*. La première idée en était venue, paraît-il, au roi Guillaume en 1813, au lendemain de Bautzen. Le texte, rédigé à Paris par le tsar, fut revu par Mme de Krüdner, son Égérie d'alors : « Je désire, lui avait-il dit, que l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse s'unissent à moi dans cet acte d'adoration, afin que l'on nous voie, comme les mages d'Orient, reconnaître la

1. Instruction à Corberon, 28 juin 1779.

suprême autorité du Dieu sauveur. Vous vous joindrez à moi pour demander à Dieu que mes alliés soient disposés à le signer. » Les alliés signèrent le 26 septembre 1815 : mais le texte du traité de la Sainte-Alliance ne fut officiellement publié qu'en février 1816.

Les trois souverains « ayant acquis la conviction intime qu'il est nécessaire d'*asseoir la marche* à adopter par les puissances sur les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu sauveur » proclamaient « à la face de l'univers leur détermination inébranlable de ne prendre pour règle de leur conduite que les préceptes de cette religion sainte, préceptes de justice, de charité et de paix ». Désormais, « conformément aux paroles des Saintes Écritures », ils se tiendraient pour frères et compatriotes, demeureraient « unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble », et se prêteraient « en toute occasion et en tout lieu, assistance, aide et secours ». Les obligations des souverains s'étendaient aux sujets. « Le seul principe en vigueur serait de se rendre réciproquement service; de se témoigner, par une bienveillance inaltérable, l'affection mutuelle; de ne se considérer tous que comme membres d'une même nation chrétienne, les trois princes ne s'envisageant eux-mêmes que comme délégués de la Providence pour gouverner trois branches de la même famille ». — « Toutes les puissances qui voudraient solennellement avouer ces principes seraient reçues, avec autant d'empressement que d'affection, dans cette Sainte-Alliance. »

Tout cela était mis en articles soigneusement numérotés, comme il convient à tout bon traité, avec le préambule et les considérants d'usage, et l'invocation de style à « la Très Sainte et Indivisible Trinité », que les prédécesseurs des souverains n'avaient pas oubliée même en tête du premier traité de partage de la Pologne. Pareil langage n'avait plus été parlé par des rois depuis qu'à Mersen, en 847, les fils de Louis le Débonnaire, s'occupant du salut « de leur commun royaume », avaient solennellement proclamé « la nécessité de vivre dans la concorde et l'union, comme le veulent l'ordre de Dieu et la vraie fraternité ».

Louis XVIII adhéra à la Sainte-Alliance le 19 novembre, la veille de la signature du désastreux traité de Paris. Nombre de princes l'imitèrent. On pouvait penser que les Anglais se déroberaient, leur plénipotentiaire Castlereagh avait répondu que le parlement, composé d'hommes positifs, donnerait son adhésion à un traité pratique de subsides ou d'alliance, mais jamais à une simple déclaration de principes bibliques, qui reporterait l'Angleterre au temps des saints de Cromwell et des Têtes Rondes. Le Prince Régent n'en signa pas moins le traité.

Quelle était la valeur de cet acte et quelle portée lui attribua-t-on? — D'aucuns y virent comme le premier acte d'une croisade future contre les Turcs, rêvée par le tsar; la Porte elle-même, en 1816, après la publication du document, s'inquiéta et fit demander des explications à Vienne et à Londres. Les libéraux y reconnurent le prologue d'une action concertée, d'une campagne générale contre eux et leurs idées. Cela ne concordait guère avec les actes du tsar qui venait d'imposer la Charte aux Bourbons et leur en prêchait la loyale application, et qui se préparait même à donner à la Pologne une constitution très libérale. Plus tard seulement, après la révolution de Naples, au congrès de Troppau en 1820, il devait venir à la politique réactionnaire et se convertir aux doctrines absolutistes de Metternich. Celui-ci, du reste, s'est chargé de laver le tsar des accusations portées par les libéraux. Croire que l'alliance fût fondée pour restreindre les droits des peuples, et favoriser l'absolutisme, c'était calomnier les intentions les plus pures des souverains. La déclaration n'était rien qu'une manifestation morale, l'expression des sentiments mystiques de l'empereur Alexandre, au demeurant un symbole incorrect et défectueux de l'union des princes, *un monument vide et sonore*. Metternich devait lui donner du plein, comme Bonaparte avait mis des réalités dans les ombres de la constitution de Sieyès, et, sous son influence, la Sainte-Alliance devint bien réellement la ligue des rois contre les peuples.

Au reste, les souverains sortirent presque immédiatement des abstractions et de la phraséologie mystique et vague pour

prendre, lors du renouvellement de l'alliance de Chaumont, le 20 novembre 1815, une décision précise et très concrète. « Pour assurer et faciliter l'exécution du présent traité, disait l'article VI, et consolider les rapports intimes qui unissent aujourd'hui les quatre souverains pour le bonheur du monde, les hautes parties contractantes sont convenues de renouveler, à des époques déterminées, des réunions consacrées aux grands intérêts communs et à l'examen des mesures qui, dans chacune de ces époques, seront jugées les plus salutaires pour le repos et la prospérité des peuples et pour le maintien de la paix de l'Europe. » Sans doute le style était encore tout imprégné de l'esprit d'Alexandre; mais le fond était de Metternich et l'idée de ces grandes assises périodiques, d'une sorte de directoire européen délibérant et décidant sur toutes les questions d'ordre général, lui appartenait en propre.

Le chancelier Metternich; la théorie du droit d'intervention. — Pendant huit années environ le rôle du chancelier d'Autriche a été prépondérant en Europe, et le système politique appliqué de 1815 à 1822 garde encore le nom de *système Metternich*. Peu d'hommes furent aussi infatués d'eux-mêmes et plus pénétrés de l'importance de leur personnage. L'autobiographie publiée en tête de ses papiers est un stupéfiant monument d'orgueil. Ses contemporains sont le *petit* Nesselrode, le *pauvre rêveur* Capo d'Istria; Thiers est *un niais et un acrobate*, Berryer *un sot*; *gens de mérite* que Richelieu et Mazarin. Lui est le lieutenant de Dieu, la lanterne à laquelle les hommes viennent s'éclairer, une puissance morale dans le monde et qui laisserait sentir du vide le jour où elle disparaîtrait. Il n'est pas d'homme chez qui « l'hypertrophie du moi » ait atteint un développement comparable.

Cet orgueilleux est l'ennemi juré de la Révolution contre laquelle il était formellement résolu à lutter jusqu'au dernier soupir. Il s'est défini « l'homme de ce qui était ». Il a, pour parler de la Révolution, une inépuisable variété de métaphores violentes. Elle est tour à tour la maladie, le volcan, l'incendie qui menace de tout dévorer, l'hydre la gueule ouverte pour avaler l'ordre social. Il a l'horreur du régime parlementaire

parce que c'est le régime du « Ote-toi de là que je m'y mette »; l'horreur du système représentatif, qui est le système « des culbutes perpétuelles ». Or, pour Metternich, le premier bien de l'État doit être le repos, et dans son esprit le repos c'est l'immobilité.

Son système politique a pour base la force dans le droit; pour fin, la sécurité dans la possession. Il estime qu'il n'y a plus d'État *isolé*, comme dans l'antiquité, mais qu'il s'est organisé des *sociétés* d'États, où chacun, avec ses intérêts particuliers, est lié aux autres par des intérêts généraux. Les États forment un corps social dont chaque membre doit avoir pour devise : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même ». Le corps des États doit maintenir l'équilibre entre tous et lorsque l'un d'entre eux veut s'élever au-dessus des autres, ceux-ci doivent se grouper pour le contraindre à rentrer dans le droit commun. « La politique a donc pour but le maintien ou le rétablissement des rapports internationaux sur la base de la réciprocité, sous la garantie de la reconnaissance des droits acquis et le respect de la foi jurée. »

Tout cela est en somme très vieux et, bien avant Metternich, deux hommes de mérite, Richelieu et Mazarin, avaient trouvé la théorie de l'Équilibre européen. Ce qui était plus neuf c'étaient les conséquences que le Chancelier entendait tirer de sa théorie de la solidarité des États. Cette solidarité était toute morale et nul acte écrit ne la constatait, — si ce n'est le traité de la Sainte-Alliance. Mais le pacte moral, créé par les intérêts communs, a pour Metternich la valeur d'un pacte écrit. Quand on le viole, soit par des empiétements matériels, soit par une influence morale délétère, les États ont le droit, au nom du pacte, de ramener l'envahisseur à ses frontières ou de le purifier s'il est contaminé. C'est le droit à l'intervention qui est ainsi proclamé, remède spécifique de la Révolution, dont les congrès ordonnent et règlent l'emploi.

Ces raisonnements et ces théories étaient naturels et logiques chez un homme d'État autrichien : ils étaient conformes à la tradition des Habsbourg et d'accord avec leurs intérêts. Ayant constamment tendu vers la monarchie absolue, ceux-ci ne pou-

vaient admettre que, venant à peine de réaliser leur rêve dans le cours du XVIII[e] siècle, il leur fallût aussitôt renoncer aux bénéfices du système. D'autre part leur monarchie, assemblage disparate de peuples ennemis, arlequin de nationalités irréductibles malgré des efforts séculaires pour les unifier, se serait vite disloquée si l'on eût laissé se propager librement la doctrine de la souveraineté populaire. Un souverain qui commandait à des Allemands, des Hongrois, des Tchèques, des Serbes, qui venait d'annexer des Polonais et des Italiens, ne pouvait laisser dire que les peuples seuls avaient le droit de disposer d'eux-mêmes.

Le Congrès d'Aix-la-Chapelle; la quintuple alliance. — La vigueur que Metternich mettait dans les déductions de ses principes ne se retrouvait pas toujours dans l'application. Derrière le théoricien se cachait l'homme d'État. L'homme d'État se servait du théoricien et ne le servait pas; il se le subordonnait chaque fois que l'intérêt égoïste le commandait. On le vit bien quand, en 1818, il s'agit d'ouvrir le congrès d'Aix-la-Chapelle et d'en préparer le programme. A vrai dire ce congrès n'était pas de ceux qui devaient résulter des nouveaux principes. Ses origines étaient contemporaines de la Sainte-Alliance, mais il ne provenait pas de la Sainte-Alliance. Il n'était qu'une sorte de prolongement des discussions ouvertes à Paris en 1815 et comme l'épilogue du traité du 20 novembre. L'occupation de la France par les armées étrangères, stipulée pour la sûreté de l'Europe et celle des Bourbons, pouvait-elle prendre fin sans inconvénient en 1818, ou bien devait-on reculer l'évacuation jusqu'à l'extrême délai de cinq ans prévu par le traité? Telle était, du moins pour Metternich, la seule question que les souverains pussent avoir à examiner. Le tsar désirait un programme beaucoup plus vaste. L'initiative du congrès lui appartenait; il y voulait voir les représentants de tous les souverains, grands et petits, et que ce fût comme un nouveau congrès de Vienne. En particulier il y voulait faire admettre les représentants du roi d'Espagne, qui venait, en 1817, de réclamer le secours de la Sainte-Alliance contre ses sujets des colonies d'Amérique révoltées. Ceci ne pouvait convenir aux Anglais, à

qui l'émancipation des colonies espagnoles assurait un énorme débouché industriel, d'autant plus précieux que le Blocus continental, en forçant l'Europe à chercher dans sa propre industrie le moyen de suffire seule à ses besoins, leur avait en partie fermé le marché du continent. Pour contre-balancer l'entente franco-russe qu'il redoutait, Metternich avait besoin de l'alliance anglaise ; il était donc prêt à satisfaire aux désirs de l'Angleterre. D'autre part il craignait que, parmi les puissances secondaires, si on les laissait figurer au congrès, la France ne se fît une clientèle, comme en 1815 à Vienne, et qu'à peine admise de nouveau dans le concert des puissances elle ne réussît une fois encore à rompre leur bonne entente. Ce ne fut point sans peine que Metternich fit entendre ces dernières raisons au tsar, les premières ne lui pouvant pas être dites ; mais il parvint cependant à faire décider que les affaires de France seraient seules examinées. La contre-révolution, pour lui, n'était pas article d'exportation.

A la fin de septembre se trouvèrent réunis à Aix-la-Chapelle l'empereur d'Autriche accompagné de Metternich, le tsar suivi de Nesselrode et de Capo d'Istria, le roi de Prusse avec Hardenberg et Bernstorff, lord Castlereagh et Wellington, le duc de Richelieu, Rayneval et Mounier. Les conférences s'ouvrirent le 30 septembre. Dès le 2 octobre un protocole, transformé le 18 en traité définitif, fixait au 30 novembre, au plus tard, l'évacuation de la France. Richelieu avait fait valoir que l'armée réorganisée par Gouvion Saint-Cyr suffisait amplement à assurer la sécurité des Bourbons; d'autre part la plus grosse part des dettes de la France envers les alliés était réglée. Les souverains avaient d'autant plus goûté ses raisons que plusieurs se préoccupaient de l'influence exercée sur le moral de leurs hommes par un séjour prolongé au pays de la Révolution.

Mais l'on n'avait réglé que la plus simple des questions. Il était autrement délicat de décider quelle conduite devait désormais tenir l'Europe à l'endroit de la France. La France, de l'avis de Metternich, ne pouvait, ni dans son propre intérêt ni dans celui de l'Europe, rester abandonnée à elle-même : il fallait la ramener dans le concert des quatre puissances. Le duc

de Richelieu ne demandait pas autre chose. Il n'y avait pour lui qu'à convertir la quadruple alliance en quintuple alliance : l'Europe n'y trouverait pas moins de sécurité et Louis XVIII se trouverait placé dans une position plus convenable. Le tsar n'était pas éloigné d'accéder à ce plan. Mais les préventions contre la France étaient encore trop fortes pour que cette solution, la plus simple et la plus honorable pour tous, pût être adoptée. Sans doute Metternich désirait éviter « qu'il naisse du maintien de la quadruple alliance une apparence de menace pour la France, tranquille, gouvernée par son roi légitime et sous des formes constitutionnelles ». Mais il n'en posait pas moins en principe que « la prudence faisait une loi du maintien de l'alliance », pour que, dans le cas où la France « viendrait à être rejetée dans les crises », une action coercitive fût immédiatement possible. Son avis l'emporta sur celui du tsar. Le 1er novembre, le traité de Chaumont fut renouvelé pour la troisième fois : les puissances demeuraient unies et mettraient leurs forces en commun, pour rétablir l'ordre en France, dans le cas où « un bouleversement quelconque surviendrait en ce pays et menacerait le repos ou la sûreté de ses voisins ». Le droit à l'intervention était ainsi nettement proclamé. L'on communiqua l'arrangement à Richelieu, mais on ne le rendit pas public. Après quoi l'on invita Sa Majesté Très Chrétienne « à unir dorénavant ses conseils et ses efforts » à ceux des souverains alliés pour le « maintien des traités existants et des rapports établis par eux et reconnus par tous les États de l'Europe ». Une déclaration solennelle du 15 novembre faisait connaître à l'Europe la constitution de la nouvelle alliance. « Cette union auguste » avait « pour base fondamentale l'observation la plus stricte du droit des gens ». Elle se proposait de donner toujours « l'exemple de la justice, de la concorde et de la modération », de protéger « les arts de la paix », d'accroître la prospérité intérieure des États, et de « réveiller ces sentiments de religion et de morale dont le malheur des temps n'avait que trop affaibli l'empire ».

Ce que la déclaration ne disait pas, et ce que Metternich n'avait eu garde de ne pas faire régler, c'était les moyens prati-

ques par lesquels les souverains assureraient tant de bienfaits à l'Europe. Un protocole secret, rédigé le 15 novembre comme la déclaration, stipulait des réunions périodiques des souverains « pour y traiter en commun de leurs propres intérêts »; des réunions extraordinaires pour les cas graves et imprévus. Tout État qui voudrait en appeler au tribunal de la pentarchie serait écouté et l'appui matériel ne lui ferait pas défaut. Les souverains se garantissaient en somme réciproquement leurs trônes et la plénitude de leur autorité, et promettaient une garantie pareille à tout prince qui recourrait à eux pour réprimer une tentative révolutionnaire de ses sujets. Gentz, qui avait été le secrétaire du congrès, en précisait bien la portée : « Les souverains et les ministres ont compris ce que leur dictait le péril commun, écrivait-il. Ils ont vivement senti le besoin d'une confiance réciproque, et fait taire toute autre considération devant le devoir supérieur de préserver l'autorité du naufrage en sauvant les peuples de leurs propres égarements. Sans entrer dans des engagements superflus, ils se sont étroitement entendus pour la marche à suivre au milieu de la tempête. » La ligue contre-révolutionnaire était désormais organisée; l'on comprend que Metternich fût satisfait de l'œuvre accomplie et qu'il pût déclarer n'avoir jamais vu « un plus joli petit congrès ».

Première application du droit d'intervention : Carlsbad et Vienne. — Pour qu'il fût possible de juger de la valeur pratique de ces théories et de ces conventions, il manquait que l'application en eût été faite. Les événements d'Allemagne, l'agitation libérale, le crime de Karl Sand, fournirent à Metternich l'occasion d'une expérience. Il voyait d'un mauvais œil les rares souverains allemands qui paraissaient disposés à concéder à leurs sujets « les assemblées d'État », promises par l'article 13 du pacte fédéral. Presque aussitôt après la clôture du congrès d'Aix-la-Chapelle, il avait entrepris une campagne en règle pour amener le roi de Prusse à prendre, de concert avec l'empereur d'Autriche, les mesures propres à mettre ceux qu'il appelait les révolutionnaires et les teutomanes hors d'état de nuire. Le roi n'était pas encore entièrement vaincu quand survint l'assassinat de Kotzebue. L'indignation que put ressentir

Metternich ne l'empêcha pas de bien saisir comme il lui serait facile d'exploiter contre les libéraux ce crime odieux. Et de fait « tous ses efforts, comme il l'écrivit, tendirent à donner à *l'affaire* la meilleure suite possible et à en tirer le parti le plus avantageux ». Les plénipotentiaires des confédérés réunis à Carlsbad, puis à Vienne, en passèrent par où les voulut mener le chancelier d'Autriche. L'Acte final établissait que, si en principe le maintien de l'ordre et de la tranquillité dans l'intérieur des États confédérés était affaire aux gouvernements particuliers, la Confédération avait le devoir et le droit d'intervenir, au cas où la tranquillité des États serait menacée par le désordre éclatant au sein de l'un d'entre eux. Elle pouvait intervenir d'office, sans y avoir été conviée par le gouvernement menacé, et prendre spontanément les mesures qu'elle jugerait convenables pour le rétablissement de l'ordre. Ces mesures, ce pouvait être une intervention militaire, et l'État désigné pour y procéder était tenu d'accepter la mission qui lui était confiée par la Diète. Conformément à ces décisions une censure générale était établie pour la presse allemande, des commissaires étaient installés auprès de chaque université et l'on instituait, à Mayence, un comité spécial, chargé de surveiller les menées démagogiques. Tout cela fut admis sans résistance par la Diète, et les efforts des libéraux en Allemagne se trouvèrent paralysés pour une longue série d'années. L'expérience était concluante. En outre Metternich avait complété sa théorie et perfectionné son système; la nature des moyens d'intervention et l'étendue du droit d'intervention avaient été précisées : l'intervention pouvait être armée et, pour la déterminer, il suffisait qu'un gouvernement parût impuissant à maîtriser les partis ennemis de l'ordre établi.

Le congrès de Troppau. — L'occasion s'offrit bientôt d'appliquer la théorie en Europe. En janvier 1820, l'armée espagnole insurgée contraignait Ferdinand VII à remettre en vigueur la constitution de 1812. Dès le mois de mars le tsar proposait aux puissances des mesures énergiques contre les révolutionnaires. Mais l'Angleterre se déroba, et de même Metternich. La première trouvait son compte aux troubles de l'Espagne comme

à l'insurrection des colonies américaines. Le second sentait que raisonnablement le soin de l'intervention militaire devait être confié à la France seule. Or il se demandait si, au contact des révolutionnaires espagnols, les soldats français ne seraient pas gagnés par le mal libéral; il craignait d'autre part qu'au cas d'un succès la France n'acquît dans la péninsule une influence trop prépondérante. Ici encore l'homme politique oubliait la doctrine et la logique du théoricien.

Il n'en pouvait être de même le jour où les soldats napolitains, révoltés à leur tour, imposaient au roi Ferdinand la même constitution de 1812. La révolte de Naples pouvait être le point de départ d'un grand mouvement unitaire, et l'Autriche, puissance italienne par le Lombard-Vénitien, ne pouvait assister indifférente à des événements qui la menaçaient dans ses possessions. Immédiatement Metternich fit affluer les troupes autrichiennes dans le nord de l'Italie : mais il n'osa pas pousser plus avant sans avoir consulté les puissances. Du reste, la France proposait la réunion d'un congrès. « Ne serait-ce pas le cas d'une de ces réunions prévues par les conventions d'Aix-la-Chapelle? écrivait Richelieu à Metternich. On ne pourrait attendre que de bons résultats d'une mesure qui, prouvant l'union étroite des cinq puissances, rassurerait les bons et effrayerait les méchants. » L'arrière-pensée de Richelieu, qui ne voulait pas laisser l'Autriche agir seule en Italie et y accroître encore son influence, était de se porter comme médiateur entre le peuple de Naples et son roi, de les amener à des concessions réciproques pendant les quelques semaines qui pourraient s'écouler avant l'ouverture des conférences. L'obstination du vieux Ferdinand, encouragé par l'Autriche, l'exaltation des Napolitains firent échouer ce plan, que Metternich pressentait et dont il redoutait le succès.

Le 20 octobre 1820 arrivaient à Troppau les deux empereurs et le prince royal de Prusse, avec Metternich, Nesselrode, Capo d'Istria, Hardenberg, Charles Stuart et les ambassadeurs de France à Vienne et à Saint-Petersbourg, les ducs de Caraman et de la Ferronnays. Toute la diplomatie de Metternich allait être employée à faire accepter par l'Europe les principes qu'il

venait d'imposer à l'Allemagne. Cela ne devait pas aller sans peine. Dans un long mémoire, dont il donna lecture dès l'ouverture des conférences, il établissait que tout gouvernement a le droit de contrôler les changements politiques d'un autre État, lorsque ces changements sont de nature à menacer la sécurité des voisins. Dans le cas présent il ajoutait qu'un traité, passé le 12 juin 1815 entre l'empereur d'Autriche et le roi de Naples, comportait de la part de ce dernier l'engagement de n'admettre dans ses États aucune modification organique en contradiction avec les anciens principes monarchiques ou avec les règles adoptées par l'empereur pour l'administration intérieure de ses possessions d'Italie. Il ne restait donc qu'à rétablir Ferdinand dans l'exercice de son autorité absolue.

Les représentants de la France et de l'Angleterre se trouvaient dans une situation singulièrement délicate. Les deux pays, dotés d'un régime constitutionnel, ne pouvaient se poser en adversaires de ce même régime chez d'autres peuples. La Ferronnays osa blâmer ouvertement dans des *Observations préliminaires* les conclusions de Metternich. Comme plus tard Manuel, à qui cela devait coûter d'être expulsé de la Chambre, il alla jusqu'à rappeler combien avait été funeste pour Louis XVI l'intervention de l'étranger. Il insistait enfin sur la réserve que devait imposer à Louis XVIII sa qualité de souverain constitutionnel. Quant au représentant de l'Angleterre, il déclara ne pouvoir signer aucun protocole de délibération : il était là en simple spectacteur, si bien que l'on dut se borner à rédiger un journal des séances.

Si le tsar ne voulait pas admettre que l'Autriche se prévalût du traité de 1815 pour intervenir militairement, en revanche, il pensait fermement que les États de la quintuple alliance avaient le droit et le devoir d'examiner la question napolitaine. Il demandait que le principe fût proclamé une fois de plus dans une déclaration solennelle; on inviterait ensuite le roi de Naples à désavouer les actes de la Révolution, et à prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre dans son royaume et « fonder un ordre de choses qui réaliserait les vœux authentiques de la population ». Au cas où il se déroberait à ce devoir, l'Autriche,

au nom de l'Europe, procéderait à l'occupation. En somme le tsar désirait que le roi de Naples abolît la Constitution imposée par ses sujets, mais pour leur concéder de lui-même après coup des institutions libérales.

Cela ne pouvait convenir à Metternich. A aucun prix l'Autriche ne souffrirait d'État constitutionnel en Italie. Il fallait donc détruire chez Alexandre les dernières velléités de libéralisme. Déjà Metternich l'avait amené à déclarer « que depuis 1814 il s'était trompé sur l'esprit public, qu'il avait fait beaucoup de mal et s'efforcerait de le réparer ». Dans de longs entretiens le chancelier lui montra la Révolution partout menaçante; elle venait encore d'éclater en Portugal (24 août); on la sentait près d'éclater en Piémont; en France même, les ministres les mieux intentionnés se trouvaient à la merci d'un caprice des Chambres. Car c'était l'autre souci de Metternich que d'éloigner le tsar de la France. Seuls les monarques absolus seraient assez forts pour sauver la société en péril, et jamais l'étroite entente n'avait été plus nécessaire, ni ne pourrait donner de plus magnifiques résultats.

Les efforts de Metternich aboutirent à un succès complet. A l'insu des représentants de la France et de l'Angleterre, les ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse rédigèrent un protocole dont il fut donné lecture au congrès, le 19 novembre, et qu'une dépêche-circulaire des trois cours, datée du 8 décembre, portait à la connaissance de l'Europe. Les États faisant partie de l'Alliance européenne qui auront subi, dans la forme de leur régime intérieur, une altération opérée par la révolte, cessent de faire partie de l'Alliance. Les puissances alliées refuseront leur reconnaissance aux changements consommés par des voies illégales. Pour ramener au sein de l'Alliance les États où de pareils changements se seront effectués, les puissances emploieront, premièrement les démarches amicales, en second lieu une force coercitive, si l'emploi de cette force devient indispensable. Application était faite de ces décisions à Naples : Ferdinand était invité à se rendre à Laybach pour y conférer avec les Alliés des intérêts de sa royauté. Au cas où les efforts des trois cours échoueraient, l'Autriche serait chargée d'assurer militairement le rétablissement de l'ordre.

La déclaration des trois cours amena une vive protestation du gouvernement anglais, qui se refusait à admettre le droit à l'intervention. De même le gouvernement français déclara ne pouvoir accéder au protocole du 19 novembre. Mais ces protestations étaient toutes platoniques : la France et l'Angleterre proclamaient en même temps leur ardent désir de ne pas rompre l'alliance et l'une et l'autre étaient déterminées à ne gêner en rien l'action des trois souverains. Richelieu toutefois essaya, pour la seconde fois, de rendre inutile l'intervention de l'Autriche, en pressant vivement les libéraux napolitains de modifier d'eux-mêmes la Constitution dans un sens monarchique. Les libéraux ne voulurent rien entendre, et Ferdinand ne put quitter Naples qu'après avoir solennellement juré, devant la Chambre, de défendre la Constitution contre les alliés.

Le congrès de Laybach. — « Quel rôle va jouer le roi de Naples? écrivait le duc de Richelieu. Va-t-il déclarer que tout ce qu'il a fait lui a été arraché par la violence? Je répugne à croire à tant de bassesse. » — Ferdinand à peine débarqué à Livourne écrivait à l'empereur d'Autriche pour désavouer tous les actes qui lui avaient été imposés par la Révolution. Sans l'intervention de Blacas, l'ambassadeur de France, il eût même signé un appel au concours armé des souverains alliés. A Laybach, il écrivit, sous la dictée de Metternich, la lettre par laquelle il invitait le parlement napolitain à renoncer aux institutions révolutionnaires et à se sommettre à son autorité absolue, comme le voulaient les puissances : « Si l'on y renonçait volontairement, les arrangements à prendre seraient réglés par son intervention; mais dans ce cas même les cours exigeaient des garanties nécessaires à la sûreté des États voisins. » L'une de ces garanties c'était, dans tous les cas, l'occupation militaire. Les représentants des puissances à Naples durent appuyer la lettre royale par une démarche collective auprès du Prince Régent : ceux de France et d'Angleterre se tinrent à l'écart. Le Parlement napolitain repoussa les prétentions des souverains comme « également inconciliables avec la dignité, l'honneur et l'indépendance de la nation ». Les troupes autrichiennes, mises en marche au commencement de mars, entraient à Naples le

24, presque sans coup férir, et veillaient par la suite à l'application des réformes dont Metternich, malgré les vaines protestations de la France, avait lui-même tracé le programme à Laybach.

Le congrès était officiellement clos; il avait été décidé que les souverains se réuniraient l'année suivante à Florence, quand on apprit coup sur coup le soulèvement des Piémontais à Alexandrie (10 mars) et la tentative du prince Ypsilanti dans les provinces danubiennes. Les souverains demeurèrent à Laybach : mais il n'y eut pas de délibérations communes officielles. L'armée autrichienne pénétra, sans mandat de l'Europe, sur le territoire piémontais, où l'ancien ordre politique était rétabli dès le 10 avril. Quant aux événements d'Orient, Metternich réussit à les faire considérer par le tsar comme « un nouveau coup des révolutionnaires, destiné à détourner vers l'Orient l'attention des alliés, pour laisser le champ libre à leurs menées subversives en Italie, en Allemagne et en France ». Il obtint que les souverains feraient déclarer simultanément à Constantinople « que fidèles aux principes publiquement énoncés, ils ne soutiendraient jamais et en aucun lieu les ennemis de l'ordre public ». Toutefois, comme la Turquie était, jusqu'à ce jour, restée étrangère à toutes les affaires de l'Europe, l'Europe « abandonnait à la Porte elle-même le soin de veiller à sa propre sûreté ». Pour Metternich il fallait regarder « l'affaire comme placée hors de la civilisation ». Elle devait « tourner mal » pour les Grecs. Mais « là-bas, par delà les frontières orientales, trois ou quatre cent mille individus pendus, égorgés, empalés, cela ne comptait guère! »

Metternich pouvait donc considérer le congrès de Laybach comme un nouveau triomphe de sa politique, puisque le point principal de sa doctrine, le droit d'intervention armée, avait été sanctionné par les puissances. Non pas par toutes cependant, et à regarder avec un peu d'attention, l'on pouvait voir qu'à l'entente des cinq puissances tendait à se substituer, selon toute logique, l'alliance des trois monarchies absolues. L'Angleterre avait nettement refusé de signer les protocoles de Troppau et de Laybach; la France ne les avait signés qu'avec des réserves expresses sur l'étendue du droit d'intervention.

La déclaration finale du congrès était rédigée seulement au nom de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse.

Dans le cours de l'année 1822 les changements intérieurs allaient, pour un temps très bref, ramener la France à la politique des cours absolutistes; mais ils allaient au même moment en éloigner de plus en plus l'Angleterre. En France, le parti ultra-royaliste l'emportait décidément sur le parti sagement modéré, que Richelieu avait représenté aux affaires. En Angleterre, Castlereagh, qui, tout en protestant en public contre la politique de Metternich, l'avait constamment encouragée sous main, disparaissait, et son successeur, Canning, devait lui, conformer ses actes à son langage. On le vit bien lors de la réunion du congrès de Vérone.

Le congrès de Vérone. — Le congrès, prévu par les souverains à Laybach, s'ouvrit en octobre 1822. Il devait avoir pour objet un nouvel examen des affaires d'Italie. Mais les affaires d'Italie furent, dès le début, reléguées au second plan. On ne s'en occupa guère que pour décider, à la demande même de Ferdinand, la prolongation de l'occupation autrichienne à Naples. Ce fut la révolution d'Espagne qui attira toute l'attention des empereurs, du roi de Prusse et des représentants de la France et de l'Angleterre. Le plus ardent était le tsar : il déclarait que le rétablissement de l'autorité légitime à Madrid était nécessaire au salut de l'Europe, qu'il ne partirait de Vérone qu'après l'avoir assuré, dût-il y vieillir, ses cheveux dussent-ils y blanchir. Cette ardeur ne laissait pas de gêner le ministère français. Villèle en effet prévoyait d'une part la défection de l'Angleterre et redoutait au point de vue financier, au point de vue de l'état d'esprit de l'armée française, une expédition en Espagne. Par malheur, son collègue Mathieu de Montmorency, ministre des Affaires étrangères, et représentant de la France au congrès, partageait les sentiments du tsar, et le second plénipotentiaire, Chateaubriand, ambassadeur à Londres, était plutôt favorable à une guerre où les Bourbons, pensait-il, acquerraient un peu du prestige militaire qui leur manquait. Dès l'ouverture des conférences, au lieu de « voir venir », comme le lui avait prescrit Villèle, Montmorency déclarait que l'anar-

La déclaration finale du congrès était rédigée seulement au nom de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse.

Dans le cours de l'année 1822 les changements intérieurs allaient, pour un temps très bref, ramener la France à la politique des cours absolutistes; mais ils allaient au même moment en éloigner de plus en plus l'Angleterre. En France, le parti ultra-royaliste l'emportait décidément sur le parti sagement modéré, que Richelieu avait représenté aux affaires. En Angleterre, Castlereagh, qui, tout en protestant en public contre la politique de Metternich, l'avait constamment encouragée sous main, disparaissait, et son successeur, Canning, devait lui, conformer ses actes à son langage. On le vit bien lors de la réunion du congrès de Vérone.

Le congrès de Vérone. — Le congrès, prévu par les souverains à Laybach, s'ouvrit en octobre 1822. Il devait avoir pour objet un nouvel examen des affaires d'Italie. Mais les affaires d'Italie furent, dès le début, reléguées au second plan. On ne s'en occupa guère que pour décider, à la demande même de Ferdinand, la prolongation de l'occupation autrichienne à Naples. Ce fut la révolution d'Espagne qui attira toute l'attention des empereurs, du roi de Prusse et des représentants de la France et de l'Angleterre. Le plus ardent était le tsar : il déclarait que le rétablissement de l'autorité légitime à Madrid était nécessaire au salut de l'Europe, qu'il ne partirait de Vérone qu'après l'avoir assuré, dût-il y vieillir, ses cheveux dussent-ils y blanchir. Cette ardeur ne laissait pas de gêner le ministère français. Villèle en effet prévoyait d'une part la défection de l'Angleterre et redoutait au point de vue financier, au point de vue de l'état d'esprit de l'armée française, une expédition en Espagne. Par malheur, son collègue Mathieu de Montmorency, ministre des Affaires étrangères, et représentant de la France au congrès, partageait les sentiments du tsar, et le second plénipotentiaire, Chateaubriand, ambassadeur à Londres, était plutôt favorable à une guerre où les Bourbons, pensait-il, acquerraient un peu du prestige militaire qui leur manquait. Dès l'ouverture des conférences, au lieu de « voir venir », comme le lui avait prescrit Villèle, Montmorency déclarait que l'anar-

chie en Espagne était un péril pour la France et que la guerre était probable; en ce cas quel secours moral et matériel le gouvernement de Louis XVIII pouvait-il attendre des puissances? La France entendait du reste agir seule et à son heure.

Cette dernière prétention ne pouvait convenir ni au tsar ni à Metternich. Ils entendaient qu'il en fût pour l'Espagne comme pour Naples, et que l'ordre monarchique y fût restauré au nom de la Sainte-Alliance, les armées françaises exécutant une sentence du directoire européen. En sorte qu'au lieu de laisser à Louis XVIII le choix de l'heure et des circonstances, les souverains à Vérone réglèrent pour ainsi dire la procédure de rupture et de déclaration de guerre. Les quatre gouvernements de Russie, d'Autriche, de France et de Prusse adresseraient, simultanément, à leurs ministres à Madrid, des notes réclamant du gouvernement espagnol le rétablissement immédiat de Ferdinand dans la plénitude de son autorité. En cas de réponse négative, les ministres quitteraient Madrid et la guerre serait déclarée.

Wellington, représentant de l'Angleterre, s'était dès le premier jour refusé à approuver l'intervention projetée. Quand il fut question de l'envoi d'une note à Madrid, il déclara plus énergiquement encore que son gouvernement tenait pour mal fondée et dangereuse l'intervention, qu'il se refusait à l'envoi d'une note et que son représentant à Madrid resterait à son poste, avec mission « de mettre tous ses soins à apaiser la fermentation causée par les communications des autres légations ». En France, Villèle trouvait que Montmorency avait beaucoup trop engagé le gouvernement du roi : il fit même prier instamment les souverains de retarder l'envoi de leurs notes. Pour toute réponse les souverains déclarèrent que la France était libre de choisir son heure, mais qu'eux allaient agir sans aucun délai. Chateaubriand eut la faiblesse de céder, se contentant de cette ridicule concession : le gouvernement français pourrait ne rappeler son ministre qu'un *moment* après ceux des alliés. Le 13 décembre les notes des trois souverains absolus étaient expédiées ; le 14 le congrès était dissous.

Cette fois encore une circulaire fit connaître à l'Europe la nature des décisions prises par le directoire européen, et une

fois de plus exposa les principes dont il s'inspirait. Les souverains ne voulaient rien que la paix et le bonheur des peuples : pour l'assurer, ils luttaient et lutteraient sans trêve contre les factions de ténèbre et de mensonge. L'Espagne, « triste exemple des conséquences infaillibles de tout attentat contre les lois éternelles du monde moral », serait donc ramenée dans le devoir.

Quant à la Grèce, — dont on s'était refusé à recevoir les représentants, — s'il était à désirer que le sort de cette nation chrétienne fût amélioré, son soulèvement contre l'autorité légitime du sultan était absolument condamnable. L'entente entre les souverains était de plus en plus nécessaire, parce que « l'apparition du mal sur tant de points différents, le fait qu'il se montrait partout sous les mêmes formes, indiquait trop clairement un foyer commun ». — « Les monarques aimaient donc à croire que partout ils trouveraient, dans ceux qui étaient appelés à exercer l'autorité suprême, de véritables alliés ne respectant pas moins l'esprit que la lettre et les stipulations positives des actes qui formaient la base du système européen. »

La Conférence de Saint-Pétersbourg. — Dislocation de la Sainte-Alliance. — La circulaire du 14 décembre 1822 fut le dernier manifeste de la Sainte-Alliance, de même que l'expédition d'Espagne fut le dernier acte d'intervention opéré, au nom de l'Europe, dans les affaires intérieures d'un pays. Encore le gouvernement de Louis XVIII ne mit-il pas toute la rapidité qu'eût désirée le tsar à exécuter la sentence prononcée à Vérone. Le ministre de France ne quitta Madrid que le 18 janvier 1823, près d'un mois après ses collègues d'Autriche, de Russie et de Prusse, et ce fut en mai seulement que commença l'expédition. Au parlement anglais, Brougham s'écriait « que l'histoire ne connaissait pas de ministres plus perfides, plus menteurs, plus étrangers à toute notion de bonne foi et d'honneur que ceux du roi de France », et le premier ministre Canning déclarait, que si l'Angleterre ne s'opposait pas matériellement à « l'illégitime agression » de la France, c'est qu'elle se trouvait isolée. Le duc d'Angoulême, le commandant de l'expédition, rentrait écœuré pour son pays de l'œuvre de réaction féroce dont il s'était trouvé l'instrument.

Les affaires de Grèce devaient achever de disloquer l'alliance, en amenant la Russie à se séparer de l'Autriche et de la Prusse, pour se joindre à la France et à l'Angleterre. Le tsar avait eu cependant l'intention de faire régler par une conférence européenne la question des Balkans, comme l'avaient été les questions d'Italie et d'Espagne. Dès le mois d'octobre 1823 il s'était occupé de l'ouverture de ce nouveau congrès, qui devait se tenir à Saint-Pétersbourg. Les atermoiements de Metternich, qui espérait que les Égyptiens pourraient écraser les Grecs en quelques mois, ceux de l'Angleterre, désireuse de garder toute sa liberté d'action, eurent ce résultat que les conférences s'ouvrirent seulement au mois de février 1825. Les séances en furent peu solennelles, aucun des souverains, le tsar excepté, n'y assistant. Le protocole final du 7 avril portait simplement que l'on supplierait la Porte d'accorder d'elle-même des satisfactions convenables à ses sujets, et qu'en cas de refus les puissances proposeraient leur médiation. Mais il n'était question ni de démarches collectives, ni de moyens de coercition pour amener Grecs et Turcs à se soumettre aux décisions de l'Europe. L'Angleterre, pour s'assurer une clientèle parmi les Grecs, était entrée en relations avec leur gouvernement provisoire, ce qui était le reconnaître de fait, et avait arrêté Ibrahim-pacha devant Nauplie. Le tsar se disposait à négocier directement avec Canning le règlement de l'affaire grecque, quand il mourut le 1er décembre 1825, à Taganrog.

Son successeur Nicolas, par ses instincts absolutistes, semblait devoir être plus apte à marcher d'accord avec Metternich. Mais avant de se considérer comme un des membres de la franc-maçonnerie monarchique, Nicolas considérait qu'il était souverain de la Russie et que les intérêts particuliers de la Russie devaient passer avant les intérêts généraux des souverains. Il était le représentant inconscient d'une politique nationale : c'était cette politique qui avait détaché l'Angleterre de la Sainte-Alliance, ce fut elle qui en détacha la Russie. Tant que les souverains avaient jugé que la lutte contre les idées et les mouvements libéraux était leur intérêt primordial, l'entente avait subsisté : la Sainte-Alliance ne donna de résultat qu'en tant

que société d'assurance mutuelle contre la Révolution. Mais les intérêts de leurs peuples et de leurs pays finirent par s'imposer aux souverains eux-mêmes : les intérêts économiques des Anglais les mirent les premiers hors du concert des puissances; l'intérêt de la Russie à l'affaiblissement de l'Empire turc l'en tira à son tour, et dès lors la Sainte-Alliance d'Alexandre, la pentarchie morale de Metternich ne furent plus rien qu'un souvenir.

BIBLIOGRAPHIE

Documents. — ACTES OFFICIELS, CORRESPONDANCES, MÉMOIRES : — 1° MANUSCRITS : Archives du Ministère des affaires étrangères. — *a.* Correspondance officielle des ambassades de France à Vienne, Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Naples, Madrid, etc. — *b.* Congrès de Troppau, Correspondance et protocoles. 716-717, Congrès de Laybach, 718, Congrès de Vérone. — *c.* Mémoires et documents, France et divers États, 699.

2° IMPRIMÉS : Comte d'**Angeberg**, *Le congrès de Vienne et les traités de 1815*. — Duc de **Richelieu**, *Correspondance pendant le congrès d'Aix-la-Chapelle*, publiée par M. de Cisterne dans *Cosmopolis*, 15 mars 1897. — Id., *Société impériale d'Histoire de Russie*, t. LIV, Correspondance avec Alexandre Ier, Pozzo di Borgo, Capo d'Istria, Nesselrode, etc. — **Metternich**, *Mémoires, documents et écrits divers*, t. I, II, III et IV. — **Gentz**, *Dépêches inédites aux hospodars de Valachie*, t. I, II. — **Wellington**, *Despatches* et suppléments. — **Castlereagh**, *Memoirs and correspondence*, 12 vol., 1848-1853. — **Hardenberg**, *Mémoires*. — **Hyde de Neuville**, *Mémoires et souvenirs*, t. II. — **Villèle**, *Mémoires*. — **Vitrolles**, *Mémoires*. — **B. Pasquier**, *Mémoires*. — **Chateaubriand**, *Le congrès de Vérone*; *Mémoires d'Outre-Tombe*. — Comte de **Marcellus**, *Souvenirs diplomatiques*. — Id., *Correspondance intime de M. de Chateaubriand sur la politique de 1822 et 1823*. — **De Serre**, *Correspondance*, 6 vol., 1876-77. — **Pozzo di Borgo**, *Correspondance diplomatique*, 1890-97.

Travaux. — **Milovanowitch**, *Les traités de garantie au XIXe siècle*. — **Gagern** (Baron de), *La seconde paix de Paris*. — **Sorel**, *Le Traité de Paris du 20 novembre 1815*. — **Bignon**, *Du congrès de Troppau*. — **Pradt**, *L'Europe après le congrès d'Aix-la-Chapelle*. — **Martignac**, *Essai historique sur la Révolution d'Espagne*. — **Viel-Castel**, *Histoire de la Restauration*, II à XI. — Id., *Lord Castlereagh et la politique extérieure de l'Angleterre de 1812 à 1822* (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1854). — **Debidour**, *Histoire diplomatique de l'Europe*, t. I. — **Bianchi**, *Storia documentata della diplomazia europea in Italia*, Turin, 1865. — **Cornwall-Lewis**, *Histoire gouvernementale de l'Angleterre de 1770 à 1830*. — **Stapleton**, *Canning and his times*, 1835. — **Duvergier de Hauranne**, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*. — **Gervinus**, *Histoire du XIXe siècle*, II à XVII. — **Stern**, *Geschichte Europas*, t. I, 1894. — **Crouzas-Cretet**, *Le duc de Richelieu en Russie et en France*, 1 vol., 1897. — **Rambaud**, *Le Duc de Richelieu* (*Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1888). — **Hubbard**, *Histoire contemporaine de l'Espagne*.

CHAPITRE III

LA FRANCE

LA SECONDE RESTAURATION

De 1815 à 1828

I. — Les partis politiques.

Le ministère Talleyrand-Fouché. — Le 6 juillet 1815, à Saint-Denis, Louis XVIII conseillé par Wellington et Talleyrand, avait ainsi constitué son nouveau ministère : Talleyrand aux Affaires étrangères, Fouché à la Police, Gouvion Saint-Cyr à la Guerre, le baron Louis aux Finances, Jaucourt à la Marine, Pasquier à la Justice et par intérim à l'Intérieur. Decazes était appelé à la préfecture de police. Le 8 le *Moniteur* publiait le décret de dissolution de la Chambre, et dans l'après-midi Louis XVIII, « rétabli mais avili », selon le mot de Joseph de Maistre, rentrait à Paris « comme le chef des Anglais et des Prussiens, entre le crime et le vice » : c'est de la sorte que Chateaubriand désignait Fouché et Talleyrand.

Le ministère Talleyrand-Fouché décida, malgré Gouvion Saint-Cyr, le licenciement de l'armée de la Loire le 16 juillet, prépara le 24 avec Fouché les listes de proscription, où celui-ci, d'après Talleyrand, « n'oublia aucun de ses amis », et fit les élections, le 22 août. Il fut, et ne pouvait qu'être impuissant pour toute autre besogne et devait disparaître à brève échéance,

condamné à la fois par l'étranger et par l'entourage du roi. Les royalistes étaient indignés de voir siéger dans le conseil Fouché le régicide. Alexandre ne pouvait pardonner l'opposition de Talleyrand à tous ses projets au congrès de Vienne, et le traité du 3 janvier avec l'Autriche et l'Angleterre. Fouché fut exécuté le premier et relégué à l'ambassade de Dresde le 19 septembre. Le 24 Talleyrand offrait au roi une démission qu'il comptait voir refuser : « Si le cabinet donne sa démission, je choisirai d'autres ministres », répondit le Roi.

Louis XVIII. — « Nous sommes joués », disait à ses intimes Talleyrand stupéfait d'une réponse contraire à toutes ses prévisions et à ce qu'il savait du caractère du roi. Soit disposition naturelle, soit conséquence du long assoupissement de sa vie de prétendant, Louis XVIII redoutait le soin des affaires et fuyait le travail. A l'inaction physique, à laquelle le condamnaient la goutte et ses jambes déformées, répondait une sorte d'engourdissement de l'activité morale. Très pénétré de la légitimité de ses droits, convaincu de la divinité de leur origine, il entendait les exercer sans fatigue, et jouir du pouvoir en toute tranquillité, le trône n'étant pour lui que le plus moelleux des fauteuils. Un régime politique analogue à celui des Anglais n'était pas pour lui déplaire, en ce que, permettant de régner sans gouverner, laissant retomber sur les ministres tout le poids des affaires, il favorisait sa paresse de dilettante, plus amusé d'une ode d'Horace ou d'un commérage finement raconté, que d'une délibération du conseil ou de la préparation d'un projet de loi. D'autre part son intelligence claire et sceptique, son esprit peu porté aux illusions lui faisaient sentir nettement l'impossibilité d'imposer à la France autre chose qu'un régime libéral, et que, tenter de rien changer d'essentiel aux institutions nées de la Révolution, ce serait jouer sa couronne avec les plus grandes chances de la perdre. Or, de recommencer la vie au jour le jour, l'existence errante, Vérone, Mittau, Hartwell, Gand, cela ne convenait plus à ses soixante ans. Vingt années d'exil et plus, lui en avaient inspiré l'horreur, et selon le dire de Thiébault « il y avait en lui la ferme volonté de mourir sur le trône, et ce qu'il fallait d'esprit et de prudence pour ne pas le

vouloir en vain ». Un pareil souverain, s'il eût été seul, et libre de suivre sa nature et ses inspirations, eût été merveilleusement propre à permettre à la France de faire son apprentissage du régime parlementaire. Le malheur fut qu'il n'était pas seul et que l'amour de son repos le porta plusieurs fois à céder aux objurgations violentes d'un entourage passionné et d'une chambre encore plus passionnée, représentation très infidèle de l'opinion du pays.

L'entourage du Roi. — L'entourage, c'était d'abord le frère de roi, le comte d'Artois, lequel se vantait d'être, avec La Fayette, le seul homme de France à n'avoir pas changé depuis 1789, cerveau étroit, d'intelligence bornée, obstiné dans ses rares idées, partisan de toutes les réactions, les croyant légitimes et possibles, ayant sa cour à part au pavillon de Marsan, son cabinet occulte, son ministère de l'entresol, essayant de contre-gouverner d'accord avec les émigrés fanatiques, dont il était l'espérance et le roi. A côté de lui, son fils le duc d'Angoulême, à qui le bon sens et le cœur ne faisaient pas défaut, mais étrangement timide et comme annihilé entre son père et sa femme, subissant leur influence, partageant leurs passions. La duchesse, fille de Louis XVI, professait une très explicable haine pour tout ce qui était de la Révolution et l'énergie masculine qu'il y avait en elle, lui faisait approuver les mesures violentes, en réclamer même d'impitoyables : personne ne poursuivit plus âprement la condamnation du maréchal Ney. Quant au duc de Berry, très occupé de jouer au général, il ne se mêlait guère de politique, et ses avis, quand il lui advenait d'en émettre, étaient présentés avec une vivacité trop brutale pour être entendus volontiers et faire impression sur l'esprit rassis et pondéré de Louis XVIII.

Les partis : les ultra-royalistes. — Autour de cet état-major royal s'agitait la peu nombreuse mais trop bruyante armée des royalistes purs, des *ultras* auxquels, à deux reprises, l'affolement d'un corps électoral très restreint devait donner la majorité dans la Chambre. La soudaineté de leur chute aux Cent-Jours, l'angoisse de l'exil, le regret du pouvoir à peine reconquis, si facilement perdu, avaient exaspéré leurs passions

et leurs haines jusqu'à la rage. Pour eux la France n'était peuplée que de traîtres, tous complices « de la trame horrible », et La Bourdonnaye traduisait fidèlement la pensée de son parti, quand il réclamait « des fers, des bourreaux, des supplices ». Les procès et les assassinats juridiques de Labedoyère, de Ney, des frères Faucher, de Mouton-Duvernet, et de tant d'autres, ne devaient pas suffire à leur besoin de vengeances et de châtiments et l'institution des cours prévôtales devait sortir de cette fureur de répression. Il y avait ensuite à refaire l'esprit de la nation, « à écraser, comme le demandait déjà Lamennais sous l'Empire, cette philosophie destructive qui avait ravagé la France, qui ravagerait le monde entier si l'on n'arrêtait enfin ses progrès ». Pour y parvenir, il fallait rendre au clergé une place prépondérante dans l'État, lui donner la surveillance de l'enseignement, à défaut du monopole; avec la presse, user de tous les procédés despotiques du régime impérial, la brider par la censure et l'autorisation préalable. Si l'on n'allait pas jusqu'à réclamer la restitution des biens nationaux, si injustement garantis par la déclaration royale, l'on entendait du moins qu'à tous les spoliés une indemnité fût assurée, réparation des pertes subies, récompense des maux endurés pour la bonne cause. Si le roi voulait résister à ces projets, il fallait passer outre à ses résistances, au nom même de l'intérêt royal, au cri de « Vive le roi quand même! » Les coryphées du parti étaient La Bourdonnaye, Chateaubriand, Corbière, Vitrolles, Villèle; le théoricien était de Bonald. Ses journaux s'appelaient le *Drapeau Blanc*, la *Quotidienne*, le *Moniteur*, le *Journal de Paris*, la *Gazette de France*, le *Conservateur*, le *Mémorial Religieux*; le *Journal des Débats*, jusqu'au jour de la rupture de Chateaubriand avec Villèle, marcha le plus souvent d'accord avec la presse ultra-royaliste.

Au parti des ultras se rattachait une société secrète, d'allure religieuse, devenue célèbre sous le nom de *Congrégation* et dont le rôle politique fut officiellement avoué à la tribune de la Chambre en 1826, par l'abbé de Frayssinous, ministre des Affaires ecclésiastiques. Par ses origines lointaines la Congrégation remontait à la Révolution. Au temps où l'exercice du culte

était interdit, quelques fidèles se réunissaient, à l'ancien séminaire des Missions étrangères, pour y remplir leurs devoirs religieux. Le groupement subsista malgré le Concordat. Il prit à partir de 1808 et de l'arrestation de Pie VII, le caractère d'une association secrète pour la défense de la religion, en même temps que d'une association royaliste, dirigée contre Napoléon et préparant une restauration. En 1814, sur le conseil du comte Ferrand, les chefs de la société instruisirent le roi de son organisation et le chancelier Dambray y fut reçu. On y vit bientôt figurer le comte d'Artois et les royalistes les plus intransigeants : on lui dut les députés élus en 1815, les hommes de la Chambre Introuvable[1], ceux de 1822 et de la Chambre Retrouvée.

Le clergé, liant l'autel au trône, mettait toute son influence au service de la réaction, et la propagande religieuse ne devait être qu'une des formes de la propagande ultra-royaliste. Une œuvre, créée sous l'empire par l'abbé Ranzau, autorisée d'abord par Napoléon, puis interdite en 1809, l'œuvre des Missions de France, fut réorganisée dès 1814, avec le concours de l'abbé de Forbin-Janson, et par tout le pays une active campagne de prédication fut entamée, qui devait plus tard, sur plus d'un point, à Brest et à Clermont par exemple, amener des troubles assez graves. Au temps du ministère Villèle, l'œuvre des Missions de France devait être doublée par celle des Missionnaires de la Foi. Moins bruyante, mais peut-être plus efficace était l'action continue, journalière des desservants des paroisses, prêchant la guerre aux idées modernes et refusant même l'absolution aux acquéreurs de biens nationaux.

Quant à l'armée électorale des ultras, elle se recrutait principalement parmi les gentilshommes campagnards, les grands propriétaires fonciers et leurs fermiers.

Les royalistes doctrinaires. — En face des ultras, les royalistes modérés voulaient l'application loyale de la Charte et pensaient y trouver, selon le mot de Decazes, le moyen « de nationaliser la royauté et de royaliser la France ». Ils entendaient réconcilier l'ancienne et la nouvelle France, ils espé-

1. *Mémoires du Comte Ferrand*, p. 159.

raient amener les anciens privilégiés à reconnaître sincèrement le nouvel ordre social et politique sorti de la Révolution, et la bourgeoisie à considérer la Restauration comme légitime. On trouvait dans leurs rangs à la fois des royalistes de vieille date, d'anciens émigrés même comme le duc de Richelieu et de Serre, des membres des anciennes assemblées révolutionnaires ou impériales comme Royer-Collard, le théoricien du parti et très rapidement son chef, Camille Jordan, Laîné, Maine de Biran; d'anciens fonctionnaires de l'Empire, comme Pasquier, Beugnot, de Barante, Cuvier, Mounier, Guizot, Decazes enfin, qui devint le favori de Louis XVIII et devait être le ministre du parti. On les qualifiait de *libéraux* : libéraux singulièrement tempérés et qu'il eût été plus juste d'appeler les *libéraux autoritaires*. Pour eux le droit du roi était incontestablement supérieur au droit de la nation, et pas un instant ils n'admettaient que la volonté de la nation représentée par ses députés pût s'opposer à la volonté du roi. « Le jour où le gouvernement sera à la discrétion de la majorité de la Chambre, disait Royer-Collard lors de la discussion de la loi électorale en 1816, le jour où il sera établi en fait que la Chambre peut repousser les ministres du roi, et lui en imposer d'autres qui soient ses propres ministres et non les ministres du roi, ce jour-là, c'en est fait non seulement de la Charte, mais de notre royauté. » Le seul nom qui leur convînt, les *Doctrinaires*, ils le durent à une certaine affectation de rigueur dans les raisonnements, au ton dogmatique de leurs orateurs et de leurs écrivains les plus célèbres. Leurs journaux s'appelaient l'*Indépendant*, devenu le *Constitutionnel* en 1817, le *Courrier Français*, le *Censeur*, sorte de journal revue, le *Journal des Débats* après 1824. Le *Constitutionnel*, le plus important des journaux du temps, tirait à un peu plus de 20 000 exemplaires. Le parti se composait surtout de riches bourgeois, industriels ou grands commerçants, auxquels se joignaient, avec un grand nombre d'anciens personnages de l'Empire, les gens de professions libérales, en particulier les avocats et les gens de robe. Jusqu'à 1830, ils constituèrent, avec les ultras, la majorité du corps électoral, que le système censitaire réduisait de 110 000 à 88 000 électeurs.

Les Indépendants. — A côté des royalistes constitutionnels se plaçaient les *Indépendants*. Très faibles dans la Chambre de 1815, ils n'en avaient pas moins derrière eux la majorité du pays, et leur nombre devait s'augmenter sans cesse jusqu'à 1820. Ceux-là ne croyaient pas que toutes les libertés, auxquelles la France avait droit, fussent inscrites dans la Charte. Ouvertement ils déclaraient n'avoir d'autre but que le développement des institutions constitutionnelles; mais au fond beaucoup d'entre eux étaient les ennemis de la royauté légitime. Si les uns de vieille noblesse, comme le duc de Broglie et le marquis de Chauvelin, ou bourgeois, comme Casimir Perier, se tenaient à la frontière du parti doctrinaire, d'autres comme Laffitte, Manuel, le général Foy, La Fayette estimant les Bourbons « incorrigibles », souhaitaient un changement de dynastie et déjà songeaient au duc d'Orléans. Ils furent les adversaires intransigeants de toutes les lois d'exception, les défenseurs infatigables de la liberté de la presse et répondirent aux sociétés de propagande religieuse par la formation de la *société des amis de la presse*, que présida le duc de Broglie et qui fut dissoute en 1819.

Ils eurent pour journaux la *Minerve* que dirigea Manuel, une revue, la *Bibliothèque historique*, plus tard le *Globe*, et dans la dernière année de la monarchie légitime le *National* et le *Temps*. Leur poète était le républicain Béranger, leur pamphlétaire Paul-Louis Courier. L'ingérence du clergé dans la politique fit des Indépendants les ennemis du « parti prêtre »; c'étaient eux qui, dans toutes les villes où paraissaient les missionnaires, réclamaient aussitôt au théâtre la représentation du *Tartuffe*. Les républicains, les jacobins, comme on disait alors, les bonapartistes, les officiers en demi-solde, les anciens soldats, les patriotes exaspérés de l'invasion, les ouvriers des grandes villes, les paysans inquiets du retour des nobles et de leur arrogance, les étudiants, beaucoup de jeunes gens de la bourgeoisie séduits par l'épopée impériale, se coudoyaient dans ce parti, qu'on aurait pu justement appeler le *parti du drapeau tricolore*.

Comme les ultras avaient la *Congrégation*, les Indépendants eurent leur société secrète, la *Charbonnerie*, copiée du carbona-

risme italien. La Charbonnerie fut organisée vers 1821 par Bazard et Buchez : leur but était le renversement des Bourbons. « Attendu que force n'est pas droit, disait l'acte de fondation, et que les Bourbons ont été ramenés par l'étranger, les charbonniers s'associent pour rendre à la nation française le libre excercice du droit qu'elle a de choisir le gouvernement qui lui convient. » L'association, divisée en sections de vingt membres appelées *ventes*, était dirigée par un comité central ou *haute vente*. Chaque affilié versait un franc par mois et devait avoir un poignard, un fusil, cinquante cartouches : il s'engageait à exécuter aveuglément les ordres de chefs inconnus La charbonnerie eut de nombreux adhérents dans les écoles et dans l'armée; elle fut probablement en relations avec La Fayette et Manuel : elle fut certainement l'inspiratrice des nombreux et très inutiles complots militaires des années 1821 et 1822.

Tels étaient les partis qui se divisèrent la France de 1815 à 1830 et qui combattirent pour la possession du pouvoir. La presse étant le grand instrument d'action sur l'opinion, la Chambre étant le moyen légal de diriger le gouvernement, la Charte n'ayant ni réglé le régime de la presse, ni déterminé le système électoral, c'était sur ces deux questions que devaient se livrer et que se livrèrent les batailles les plus importantes et les plus acharnées.

II. — Les ministères modérés.

Le ministère Richelieu. — Le 24 septembre, après avoir accepté la démission de Talleyrand, Louis XVIII confiait au duc de Richelieu la présidence d'un nouveau ministère. Ses collègues étaient : à l'Intérieur Vaublanc, à la Police Decazes, à la Justice Barbé-Marbois, aux Finances Corvetto, à la Guerre le duc de Feltre, à la Marine Dubouchage.

Le souci d'obtenir des Alliés des conditions de paix qui ne fussent pas trop désastreuses, et de sauver la France d'un démembrement, avait dicté le choix du roi. Richelieu, ancien gouver-

neur d'Odessa, le créateur de la Russie du Sud, tenu en haute estime par le tsar, honoré de son amitié, pouvait mieux que personne obtenir d'Alexandre sa médiation auprès des Alliés en faveur de la France. Il fallut du reste cette raison patriotique et les instances du tsar lui-même pour déterminer Richelieu à accepter des fonctions qu'il avait refusées deux mois avant. Il considéra qu'il y aurait « de la lâcheté à abandonner le malheureux roi dans l'horrible position où il se trouvait » et il se sacrifia. Le sacrifice ne fut pas inutile et s'il jugeait, dans le moment où il venait de signer le second traité de Paris, qu'il méritait de « porter sa tête sur l'échafaud », il put se dire plus tard, quand sa patriotique douleur fut un peu calmée, que nul n'aurait fait mieux, nul n'aurait obtenu des conditions plus favorables.

Il était sans ambition, très loyal, très désintéressé. « Son âme, comme le dit Villemain à l'Académie française, naturellement haute et modérée, était étrangère aux passions communes et n'admettait que la justice et le devoir. » Ayant souffert autant que personne de la Révolution, ruiné par elle, exilé par elle, il ne comprenait rien cependant aux désirs de vengeance des anciens émigrés et, causant avec Villèle, les traitait de fous à ce sujet lui et ses amis. Il avait, sans nulle tendresse pour le régime constitutionnel, la volonté sincère d'appliquer loyalement la Charte, parce que la parole royale et la sienne propre étaient engagées, et il prévoyait quelles difficultés lui susciterait à cet égard l'étrange Chambre sortie des élections du mois d'août.

La Chambre Introuvable. — La Chambre avait été élue, suivant le système électoral de l'Empire, par les collèges électoraux d'arrondissement et de département, formés d'électeurs à vie. Les préfets avaient adjoint à ces collèges dix électeurs par arrondissement, vingt par département. Les collèges d'arrondissement dressaient une liste de candidats, parmi lesquels les collèges des départements choisissaient les députés. Sur les 402 membres élus de la sorte, 350 environ étaient des royalistes exaltés, dont les sentiments se manifestèrent immédiatement dans l'adresse en réponse au discours du trône. La

Chambre, après avoir constaté que « la clémence du roi avait été presque sans borne », demandait « que la justice marchât où la clémence s'était arrêtée. » Elle s'engageait à concourir « avec zèle à la confection des lois nécessaires à l'accomplissement de ce vœu. » Elle exprimait cet autre vœu, que la religion devînt plus forte que la loi, et que l'administration ne fût confiée qu'à des « mains pures ». Lois de répression, lois en faveur du clergé, épuration des fonctionnaires, à cela pouvaient se résumer les volontés de la Chambre.

Les lois d'exception. — Le ministère présenta aussitôt deux projets de lois, l'une sur les cris séditieux, l'autre sur la suspension de la liberté individuelle. Le second projet fut examiné le premier. Deux hommes seuls eurent le courage de le combattre, à la Chambre Voyer d'Argenson, à la Chambre des pairs Lanjuinais, qui qualifia le projet de retour à la loi des suspects. Royer-Collard, de Serre et Pasquier s'étaient contentés de recommander quelque prudence dans l'application. La loi donnait au gouvernement le droit d'arrêter et de détenir, jusqu'à la fin de la session suivante, sans le traduire devant les tribunaux, tout individu prévenu d'attaques contre la personne et l'autorité du Roi, les membres de la famille royale, ou la sûreté de l'État. C'était en somme le rétablissement des lettres de cachet. Toutefois, la circulaire dont Decazes accompagna la loi en transmettant le texte à ses agents, limitait aux juges d'instruction, aux préfets et au préfet de police, le droit de lancer des mandats d'arrêt et invitait à n'user de ce droit qu'avec mesure. Cette circulaire mécontenta vivement les ultras.

Le projet de loi sur les cris séditieux parut beaucoup trop modéré. Pasquier fut chargé de le remanier et d'aggraver les pénalités, et le ministère accepta ce nouveau texte. Des députés, lors de la discussion, réclamèrent la peine de mort pour quiconque arborerait un drapeau tricolore : la Chambre n'alla pas jusque-là. La loi n'en était pas moins d'une sévérité outrée et ce qui devait la rendre plus redoutable, c'est que son application allait, en certaines circonstances, se trouver confiée aux plus redoutables tribunaux d'exception, les cours prévôtales.

La loi instituant les cours prévôtales fut présentée par le

duc de Feltre, ministre de la guerre, et soutenue par Royer-Collard et Cuvier. Ils n'eurent pas du reste à se mettre en frais d'éloquence pour la faire accepter de la Chambre : elle répondait trop bien aux sentiments furieux des députés pour qu'elle ne fût pas votée d'enthousiasme. Voyer d'Argenson seul eut le courage de combattre le projet et treize députés seulement s'associèrent par leur vote à sa protestation.

La loi créait dans chaque département une cour composée d'un prévôt militaire, ayant au moins rang de colonel, faisant fonction de ministère public, d'un président et de quatre juges pris au tribunal de première instance. Compétente dans tous les cas de violences séditieuses, elle jugeait sans jury, sans appel; la sentence était exécutoire dans les vingt-quatre heures; le droit de grâce était virtuellement suspendu, le Roi ne pouvant l'exercer que si la cour recommandait le condamné à sa clémence. Ce qui rendait la loi plus odieuse encore, c'est qu'on lui donnait un effet rétroactif et que les cours purent connaître, et connurent, de faits antérieurs à la promulgation. Il en coûta la vie, en juillet 1816, dans la Sarthe à quatre paysans, à Montpellier à cinq gardes nationaux, coupables d'avoir au lendemain de Waterloo dispersé ou désarmé des groupes de royalistes qui arboraient le drapeau blanc. Les cours fonctionnèrent jusqu'en 1817 et prodiguèrent les condamnations à mort, à la déportation, au bannissement, à la réclusion. Elles imposèrent sur certains points un tel régime de terreur que le désert se fit presque autour d'elles et qu'à Lyon, par exemple, en 1816, grâce au général Canuel, en trois mois, le nombre des métiers battant tomba, par le départ des ouvriers, de 28 000 à 7000.

Ce qui paraît aujourd'hui le plus surprenant, ces mesures d'exception furent votées par les doctrinaires aussi bien que par les exaltés. Il fallut, pour que des scrupules vinssent à l'âme de Royer-Collard, de Beugnot, de Barante, de Pasquier, que les ultras présentassent une loi préparatoire de l'épuration des tribunaux, suspendant l'inamovibilité des magistrats. Le ministère à son tour s'inquiéta du zèle excessif des ultras et fit rejeter par les pairs la loi votée par les députés. Cela ne l'empêcha pas du reste de se débarrasser, par des mises à la retraite,

des magistrats suspects de tiédeur, tandis qu'il révoquait nombre de préfets et de sous-préfets, qu'il épurait l'armée, l'Université, l'Institut, où la section des sciences morales et politiques était supprimée, et d'où tous les régicides étaient exclus. Mais cette liquidation du passé, ces mesures de *réparation*, étaient fort insuffisantes au gré des ultras. De là les propositions tendant à rendre à l'Église la direction de l'enseignement, les registres de l'état-civil, à reconstituer la fortune territoriale du clergé; de là, la suppression des pensions aux anciens prêtres mariés et l'abolition du divorce « déshonorant pour le code ».

L'amnistie. — L'opinion s'alarmait. Richelieu s'en rendait compte et sentait qu'il y avait péril « à pousser les gens au désespoir ». Il n'osait pas encore cependant rompre en visière aux exaltés : il fut obligé de le faire sur la question de l'amnistie.

La proclamation de Cambrai (28 juin 1815), en promettant le pardon aux Français égarés, en exceptait les « instigateurs et les auteurs de cette trame horrible » qui seraient désignés par les deux Chambres. Or les listes de proscription du 24 juillet, dressées par Fouché seul, sans le concours du Parlement, renvoyaient dix-neuf personnes devant les conseils de guerre, et en mettaient trente-huit autres en surveillance, jusqu'à ce que les Chambres eussent statué sur leur sort. Le lendemain de l'exécution du maréchal Ney, le 8 décembre, Richelieu proposa que, les poursuites continuant contre les gens portés sur la première liste, ceux de la seconde fussent bannis. Amnistie pleine et entière était accordée à tous ceux qui, ayant pris part à la rébellion, n'avaient pas été cependant inscrits sur les listes. Or, depuis près d'un mois la Chambre, sur l'initiative de La Bourdonnaye, s'occupait de cette question de l'amnistie. Elle se refusait à reconnaître un caractère limitatif aux listes de Fouché; elle les jugeait peu constitutionnelles et prétendait les compléter, en vertu même de la proclamation de Cambrai et des dispositions de l'ordonnance du 24 juillet. Elle entendait excepter de l'amnistie, et renvoyer devant les tribunaux, tous les ministres, conseillers d'État, maréchaux, généraux, commandants de place, préfets qui avaient servi pendant les Cent-Jours, et les régicides qui avaient accepté des places, siégé dans l'une des

deux Chambres, pendant la même période, ou signé l'Acte additionnel. En outre, tous les membres de la famille Bonaparte seraient à perpétuité exclus du royaume. Enfin tous les auteurs de la rébellion encourraient une responsabilité pécunaire. C'était un retour déguisé à la confiscation, et douze cents personnes environ vouées à la proscription.

Ce projet rédigé par Corbière et que Wellington et Pozzo di Borgo qualifiaient de *forcené*, fut opposé au projet ministériel. Richelieu, « le cœur navré », avait vainement négocié et réclamé pour le Roi la plénitude du droit de grâce comme une prérogative immémoriale de la royauté. Les ultras répliquaient que, par la Charte, le Roi avait accepté de partager le pouvoir législatif avec les Chambres, que l'amnistie suspendait le cours des lois, et que les lois ne pouvaient être modifiées sans le concours des Chambres. Cette théorie, qui se trouvait être la vraie théorie constitutionnelle et parlementaire, les ultras la portèrent à la tribune, lors de la discussion de la loi. Decazes ayant invoqué la volonté du Roi, les orateurs de la droite lui répondirent que cette volonté ne saurait être parfaite si elle n'était complétée par celle du Parlement. Les doctrinaires Royer-Collard, Pasquier et de Serre défendirent la prérogative royale. Après cinq jours de violente bataille, — l'évasion de Lavalette avait achevé d'exaspérer les fureurs de la droite, — le ministère l'emporta par une majorité de neuf voix. Toutefois les régicides furent en masse ajoutés à la liste des bannis (7 janvier 1816). La loi fut adoptée sans discussion par les pairs. Désormais le parti royaliste était coupé en deux, et le ministère, odieux aux ultras, fut en butte à de perpétuelles intrigues, dont le comte d'Artois se fit complice. Quant au Roi, les prétentions de la droite l'avaient profondément blessé : « Si ces Messieurs avaient pleine liberté, disait-il à Pozzo di Borgo, on finirait par m'épurer moi-même. »

Dissolution de la Chambre. — Les dissentiments s'aggravèrent encore à propos de la loi destinée à compléter le régime électoral prévu par la Charte. Tandis que le gouvernement, dans son projet, s'efforçait de diminuer le nombre des électeurs et de s'assurer une influence prépondérante dans

les collèges électoraux, les ultras demandaient l'abaissement du cens électoral de 300 francs à 50 francs, ce qui eût donné deux millions d'électeurs. Les doctrinaires soutinrent les ministres. Royer-Collard nia que les députés fussent et pussent être les représentants de la nation. Ils étaient « les mandataires de la Charte, non les mandataires du peuple, et ne formaient qu'une sorte de comité consultatif ». Les orateurs de la droite, Villèle et La Bourdonnaye en tête, déclaraient au contraire que les députés, « organes de l'opinion nationale », étaient élus par le peuple pour « défendre ses intérêts, et contrôler la conduite des ministres ». La Chambre devait être indépendante, et capable d'exercer une action prépondérante dans le gouvernement. Pour s'emparer du gouvernement et pouvoir rétablir un régime aristocratique, les partisans de la monarchie de droit divin, les anciens tenants de la royauté absolue, se faisaient les défenseurs de la grande idée révolutionnaire de la souveraineté du peuple. La loi préparée par les ultras échoua devant les pairs, et dès que le budget eut été voté, à la fin d'avril 1816, Louis XVIII, de plus en plus irrité, se hâta de clôturer la session et de proroger cette Chambre Introuvable jusqu'au mois d'octobre.

Les puissances étrangères s'inquiétaient des violences des ultras. Le comte de Nesselrode avait écrit dès le mois de janvier[1] à Richelieu : « Les discussions à la Chambre des députés sont vraiment révoltantes et présagent de grands malheurs, si par de nouvelles élections, vous ne parvenez pas à la composer dans un meilleur esprit. » Pozzo di Borgo recevait l'ordre de « faire comprendre une bonne fois au comte d'Artois, que les puissances n'étaient pas là pour le faire monter un jour sur le trône avec un système de réaction insensé[2] ». Wellington avait écrit à Louis XVIII pour attirer son attention au nom « de la tranquillité de l'Europe » sur les intrigues dirigées contre un ministère « qui méritait la confiance » par les princes de sa famille et les gens de sa cour. Le patriotisme de Richelieu se révoltait au fond de cette intervention de l'étranger dans

1. 26 janvier 1816.
2. 7 février 1816.

nos affaires intérieures. « Plutôt mourir des mains des Français que d'exister par la protection de l'étranger », écrivait-il à Decazes. Il avait scrupule à rompre avec des gens qui « après tout étaient royalistes », et redoutait l'inconnu des nouvelles élections. Ses hésitations et ses craintes redoublèrent après le complot de l'avocat Didier à Grenoble, insignifiante et folle équipée qui, sauvagement réprimée par le général Donnadieu et les conseils de guerre, coûta la vie à vingt-cinq personnes, dont un enfant de seize ans. Le Roi n'était pas moins indécis. Pourtant Decazes, aidé de Pasquier et de Guizot, montra que la dissolution était inéluctable. Le 13 août, le Roi y consentit ; mais l'ordonnance ne fut signée cependant que le 5 septembre. La Bourse monta de 3 francs.

La Chambre de 1816. — L'ordonnance ramenait à deux cent cinquante-huit le nombre des députés. Les préfets et les présidents des collèges électoraux remaniés par l'ordonnance, menèrent au nom du Roi une campagne énergique contre les exaltés. Les doctrinaires furent réélus en masse, les neuf indépendants, réélus également, furent renforcés de Laffitte et de Bondy ; les ultras perdirent de nombreux sièges, et le ministère put compter sur une majorité de près de quarante voix.

Dans son discours, à l'ouverture des Chambres, le 4 novembre, Louis XVIII affirma sa volonté de faire respecter la Charte et de réprimer « les écarts de la malveillance, comme ceux d'un zèle trop ardent ». Il faisait en même temps appel à la concorde. « Que les haines cessent, disait-il, que les enfants d'une même patrie soient un peuple de frères. » Ce vœu ne devait pas se réaliser ; mais du moins la France devait connaître de 1816 à 1820, une période d'apaisement et la Chambre nouvelle en maintes circonstances allait faire œuvre féconde.

Decazes. — Le premier rôle, pendant ces quatre années, appartint à un homme qui, sans avoir la présidence du conseil, n'en fut pas moins le vrai ministre dirigeant, du moins pour la politique intérieure, le favori de Louis XVIII, Decazes. Conseiller à la Cour de Paris, puis secrétaire des commandements à la maison de Madame Mère, rallié aux Bourbons en 1814, exilé pendant les Cent-Jours, à la seconde Restauration, grâce

au baron Louis, il avait été nommé préfet de police. Il avait l'intelligence souple et pleine de ressources, des manières aimables, toutes les apparences d'un caractère ouvert, l'esprit fin, une conversation brillante; par là d'abord il séduisit le Roi, qui bientôt ne put se passer du préfet et, dès le mois de septembre 1815, l'appela au ministère de la police. C'était au fond un autoritaire, que les mesures violentes n'effrayaient pas, et qui, s'il avait poursuivi obstinément la dissolution de la Chambre Introuvable, avait fait rejeter aussi les demandes de grâce présentées, pour sept condamnés, par le conseil de guerre de Grenoble et le peu pitoyable Donnadieu. Mais cet autoritaire avait des vues nettes, sentait impossible un retour au passé, et vaine toute tentative pour modifier le nouvel ordre social. Il savait que la France avait besoin d'une certaine liberté, qu'il jugeait très compatible avec la royauté des Bourbons. Il voulait accorder graduellement cette liberté, et comme la doser. Il avait le sincère désir de réconcilier les Français, et, selon sa formule, d'amener les uns au Roi par la Charte, les autres à la Charte par le Roi. Il sut lentement faire passer ses idées dans l'esprit de Louis XVIII et la confiance royale devait lui donner pour un temps le moyen d'en essayer l'application.

La loi électorale de 1816. — L'œuvre principale de la Chambre dans la session de 1816 fut la loi électorale. Le projet fut présenté par Lainé qui, depuis le mois de mai, avait remplacé au ministère de l'intérieur Vaublanc, trop inféodé au comte d'Artois. Après douze séances et des discussions aussi violentes que celles de l'année précédente, la loi fut votée, le 5 janvier 1817, par 132 voix contre 100. La majorité à la Chambre des pairs fut seulement de dix-sept voix. La loi fut promulguée le 5 février. Étaient électeurs, conformément à la disposition de la Charte, tous les Français âgés de trente ans et payant 300 francs de contributions directes. Le cens était porté à 1000 francs pour l'éligibilité, et l'âge à quarante ans. Les élections avaient lieu par suffrage direct, au chef-lieu du département, les collèges électoraux constituant eux-mêmes leurs bureaux. Le renouvellement s'opérerait chaque année par cinquième. Cette loi, d'après les statistiques officielles,

remettait le pouvoir électoral à 90 000 censitaires environ. Le vote direct au chef-lieu annihilait presque l'influence exclusive que les grands propriétaires et les gentilshommes campagnards exerçaient dans les collèges d'arrondissement, lors des élections à deux degrés. Mais les électeurs à 300 francs se trouvèrent beaucoup plus libéraux que ne l'imaginaient Lainé et les doctrinaires, auteurs de la loi nouvelle. Cela se vit bien aux élections annuelles : à chaque renouvellement le nombre des indépendants alla croissant. Le parti comptait vingt-cinq députés en 1817, il en eut quarante-cinq en 1818, quatre-vingt-dix en 1819.

La discussion de deux projets de loi, l'un adoucissant la loi sur la suspension de la liberté individuelle, l'autre prolongeant jusqu'à 1818 le régime de la censure et de l'autorisation préalable pour la presse, révéla d'ardents défenseurs de la liberté parmi les ultra-royalistes. L'indépendant Voyer d'Argenson, renouvelant sa courageuse protestation de l'année précédente, au lieu de huées était salué des applaudissements de La Bourdonnaye et de ses amis. Corbière s'élevait avec indignation contre un régime de police intolérable. Villèle s'écriait que la liberté de la tribune n'était qu'une vaine apparence, si elle n'était complétée par la liberté de la presse. Ils avouaient du reste cyniquement que les mêmes lois et de plus sévères seraient unanimement votées par eux, si elles étaient présentées par des ministres de leur parti. Dans la discussion du budget ils apportèrent ce même esprit d'opposition systématique, mais ne purent empêcher l'approbation d'un emprunt de 300 millions, contracté en vue de hâter la libération du territoire. Le duc de Richelieu, grâce à cet emprunt, obtint des puissances le retrait de 30 000 hommes.

Les troubles de Lyon. — Si les ultras n'étaient plus maîtres du ministère, du moins leurs passions animaient encore nombre de fonctionnaires. On le vit bien à la façon dont les cours prévôtales réprimèrent des troubles qui n'avaient aucun caractère politique, et que la disette et le renchérissement des grains, au printemps de 1817, causèrent dans certains départements. On le vit mieux encore au mois de juin, à Lyon, dans

la répression d'un complot où le principal rôle paraît bien avoir appartenu aux agents provocateurs du commandant de la division, le général Canuel, ex-lieutenant de Rossignol en Vendée, et du préfet Chabrol-Crousol. La terreur régna sur Lyon jusqu'au mois de septembre, malgré les efforts du commissaire général de police Sainneville, qui finit pas dénoncer au ministère ces abominations. Marmont, envoyé pour procéder à une enquête, fut indigné au point de demander la mise en jugement de Canuel et de déclarer, dans un rapport à Richelieu, « que le général avait mille fois mérité le dernier supplice et qu'en faisant tomber la tête de ce bourreau le Roi se mériterait vraiment et s'acquerrait la reconnaissance de ses sujets ». Le comte d'Artois ne pardonna pas ce rapport au maréchal. C'est que, lui et les siens pensaient exploiter l'affaire de Lyon, pour détacher le Roi de ses ministres, par la frayeur. Cet espoir fut déçu ; l'influence de Decazes devenait de plus en plus prépondérante et il réussit à faire éliminer un à un du ministère les derniers alliés des ultras. A Dambray avait succédé Pasquier, et Dubouchage et le duc de Feltre durent céder la place à Molé et au maréchal Gouvion Saint-Cyr, à la veille des élections partielles de 1817. A ces élections Paris sur huit députés ne nomma pas un seul royaliste de droite : Laffitte, chef de la liste indépendante, fut le seul élu du premier tour, et les siens eussent tous passé au second tour, s'il n'y avait eu au dernier moment entente entre les doctrinaires et les ultras. Delessert et Casimir Perier n'en furent pas moins élus. En province les Indépendants gagnaient environ quinze sièges, et déjà Richelieu et Lainé s'inquiétaient, et songeaient à modifier la loi électorale.

La loi militaire. — Le discours du trône en 1817 annonça la prochaine suppression des cours prévôtales, le dépôt d'un projet de loi sur le recrutement, et fit une allusion à la prochaine évacuation de la France. Un projet de loi sur la presse, préalablement déposé, fut voté à la Chambre avec de nombreuses modifications, puis repoussé par les pairs, et le régime de la censure fut encore maintenu pour un an.

La loi sur le recrutement devait avoir meilleure fortune, et

l'application en devait durer jusqu'à 1868. Depuis le licenciement de l'armée de la Loire, la France en était réduite aux deux divisions de la garde, et à quelques corps, recrutés par région et par engagements volontaires, et qui portaient le nom de leur département, enfin à la garde nationale, dont le comte d'Artois était colonel général. Au moment où les troupes étrangères allaient être retirées, où la France allait rentrer dans le concert des puissances, il était indispensable de créer une armée sérieuse. Les engagements volontaires ne pouvaient fournir des contingents suffisants, et quoique la conscription, en horreur à la nation depuis l'Empire, eût été solennellement abolie par la Charte, il y fallut bien revenir par voie détournée. En théorie, les engagements devaient fournir l'élément principal de l'armée. Un appel de 40 000 hommes chaque année servirait à compléter les corps. Tous les jeunes gens, à vingt ans révolus, tiraient au sort : les *mauvais numéros* servaient seuls, pendant six ans, dans l'armée active ; pendant six autres années, ils pouvaient être appelés dans des compagnies de vétérans, destinées à former une armée de réserve. On obtenait ainsi une armée de 240 000 hommes sur le pied de paix. La loi posait en outre les règles de l'avancement. Nul ne pouvait être officier s'il n'avait été deux ans au moins sous-officier, ou s'il ne sortait d'une école militaire : un tiers des sous-lieutenances était réservé aux sous-officiers. Les deux tiers des grades étaient donnés à l'ancienneté et, sauf le cas d'actions d'éclat, l'on ne pouvait être promu qu'après quatre ans d'exercice du grade inférieur.

Les ultras combattirent la loi avec acharnement. Ils attaquèrent la constitution des compagnies de vétérans, parce que, dans les premières années, elles ne devaient être composées que d'anciens soldats de l'Empire. Mais les dispositions relatives à l'avancement les exaspéraient par-dessus tout, parce qu'elles mettaient fin à jamais au scandaleux régime de faveur restauré en 1815. Si l'on n'en était pas revenu aux colonels de quatre ans, l'on avait vu nommer maréchaux de camp, des émigrés qui n'avaient jamais été au feu, et capitaines, des jeunes gens qui n'avaient jamais touché une épée. Pour les ultras, la nomination des officiers était une prérogative royale, et nulle règle ne

devait gêner la fantaisie du roi. A la Chambre, Gouvion Saint-Cyr proclama que les soldats de l'Empire avaient fait la gloire de la France, et que le pays avait le droit de « s'enorgueillir de ces hommes que l'Europe n'avait pas cessé d'admirer ». Le comte d'Artois intervint par une lettre au roi, lettre très vive où il protestait contre l'abandon des droits de la couronne, blâmait la politique suivie depuis la dissolution de la Chambre Introuvable, et s'élevait contre le ministère, dont il demandait le renvoi. Louis XVIII releva vertement l'incartade de son frère et, dans une lettre très ferme, déclara sa volonté de soutenir de toutes ses forces un ministère qui avait sa confiance. Il n'entendait pas être « le roi de deux peuples » et tous les efforts de son gouvernement tendraient « à faire que ces deux peuples, qui n'existaient que trop, finissent par n'en former qu'un seul ».

Les divisions du ministère. — L'on était loin de la réalisation de ce vœu. En fait les divisions se multipliaient. Dans la Chambre les royalistes modérés se partageaient en deux groupes, centre droit et centre gauche, et le ministère, qui ne disposait plus d'une majorité compacte, avait à redouter la double opposition des ultras et des indépendants. Dans le ministère même l'accord était loin d'être parfait. Decazes et Gouvion Saint-Cyr tenaient pour une politique résolument libérale : Richelieu et Laîné étaient fort disposés à se rapprocher de la droite. Les ultras redoublaient de violences et d'intrigues. Ils en vinrent même à tramer vaguement, parmi les officiers de la garde, un complot dont le but aurait été l'enlèvement des ministres, et au besoin la déposition de Louis XVIII. La découverte de cette conspiration, dite du Bord de l'Eau, éloigna de plus en plus le roi du parti des ultras. Peu après, il eut connaissance d'une note secrète, rédigée par Vitrolles, sous les yeux du comte d'Artois, et qui, transmise à tous les souverains, leur signalait les périls que faisait courir aux Bourbons et à l'Europe la politique du ministère et sollicitait « une intervention franche et ouverte », capable de ramener le roi « à des idées plus simples et plus saines ». Vitrolles fut exclu du conseil privé et rayé de la liste des ministres d'État. Quant au comte d'Artois, on

l'atteignit en réorganisant la garde nationale, où tous les contribuables furent désormais inscrits, et en brisant le comité des inspecteurs généraux, uniquement composé de ses créatures. Mais ces mesures étaient prises sous l'influence de Decazes et de Gouvion Saint-Cyr, presque malgré Richelieu et Lainé.

Les élections de 1818 rendirent plus profonds encore les dissentiments entre les ministres. Malgré la création du *Conservateur* et les efforts de ses rédacteurs, de Bruges, Polignac, Vitrolles, Bonald, Chateaubriand, Lamennais, peut-être même à cause de leurs efforts et de la violence de leurs articles contre-révolutionnaires, les royalistes purs subirent une nouvelle et plus grave défaite. Les indépendants, supérieurement organisés, gagnèrent dix-neuf sièges, et le gouvernement lui-même ne put empêcher l'élection de deux hommes dont les noms seuls inquiétaient l'Europe, La Fayette et Manuel. Celui-ci fut élu dans deux collèges, et notamment en plein centre royaliste, en Vendée.

Le ministère Dessoles-Decazes. — Richelieu, qui revenait d'Aix-la-Chapelle, où il avait enfin obtenu des puissances le retrait des armées d'occupation, fut désormais fermement résolu à modifier la loi électorale et il entama des négociations avec Villèle, en vue d'un rapprochement avec la droite. Mais ce rapprochement n'était possible que si l'on sacrifiait aux haines des ultras les ministres libéraux, Decazes, Gouvion Saint-Cyr et Pasquier. Les efforts de Richelieu pour obtenir de ses collègues un changement de politique, furent vains. Il tenta alors, après avoir donné sa démission et l'avoir reprise sur l'ordre du roi, de constituer un nouveau cabinet : ses efforts furent vains. La crise qui dura tout le mois de décembre, et qui avait eu pour principal objet l'éloignement de Decazes, aboutit, le 30 décembre 1818, à la formation d'un ministère, dont le chef nominal était le général Dessolles et le chef réel Decazes. Portal, conseiller d'État, était ministre de la Marine, de Serre ministre de la Justice, le baron Louis ministre des Finances, Gouvion Saint-Cyr conservait le portefeuille de la Guerre. Le ministère de la Police était supprimé, à la demande de Decazes, comme incompatible avec un régime de liberté. C'était un ministère homogène et franchement libéral.

Quant à Richelieu, il avait quitté sans regrets des fonctions que le patriotisme seul lui avait fait accepter. Du moment que la France était délivrée de l'étranger, il pensait avoir rempli tout son devoir. Par une lettre très noble, il s'efforça d'assurer à ses successeurs la bienveillance du tsar. Il louait leur mérite, leurs bonnes intentions, leur dévouement au roi. Il exhortait tous ses amis dans les Chambres à les soutenir. Sorti du ministère plus pauvre qu'il n'y était entré, lorsqu'il apprit que deux libéraux, Lally-Tollendal à la Chambre des pairs, Delessert à la Chambre des députés, demandaient pour lui une récompense nationale, il s'empressa d'écrire aux présidents des deux Chambres, pour décliner cette faveur : « Je ne peux me résoudre, disait-il, à voir ajouter, à cause de moi, quelque chose aux charges qui pèsent sur la nation. Il y a trop de pertes à réparer pour que je puisse voir élever ma fortune en de telles conjonctures. L'estime de mon pays, la bonté du roi, le témoignage de ma conscience me suffisent. » Quand, après une violente opposition des ultras et de certains indépendants, les Chambres lui eurent voté une pension viagère de 50 000 francs, il en fit don aux hôpitaux de la ville de Bordeaux.

La fournée des pairs. — Le nouveau ministère n'eut pas à attendre longtemps l'occasion d'affirmer sa volonté d'être un ministère libéral. Au mois de février 1819, Barthélemy, l'ancien négociateur de Bâle, demandait à la Chambre des pairs de voter une résolution « en vertu de laquelle le roi serait humblement supplié de présenter un projet de loi, tendant à faire éprouver à l'organisation des collèges électoraux les modifications dont la nécessité pourrait paraître indispensable ». Decazes combattit énergiquement la proposition : la Chambre des pairs passa outre. A la Chambre des députés, Laffite proposa une adresse au roi pour demander le maintien de la loi électorale. De Serre déclara l'adresse inutile, le ministère étant résolu à ne proposer aucune modification. Deux jours après, le 4 mars, vint à la Chambre des pairs une loi votée déjà par les députés, et qui, pour mettre fin au système des douzièmes provisoires, inévitable par suite de l'ouverture tardive des sessions, faisait désormais commencer l'année financière au

1er juillet. Les pairs rejetèrent la loi, sans vouloir même l'examiner, sans vouloir entendre un ministre.

La riposte ne se fit pas attendre. Le 6 mars, le *Moniteur* enregistrait la nomination de soixante pairs nouveaux, pour moitié maréchaux, généraux et grands dignitaires de l'Empire. La *fournée*, selon l'expression de Richelieu, assurait à Decazes la majorité : c'était comme un 5 septembre de la pairie. La mesure, déclarait le *Moniteur*, n'était pas une mesure de circonstance : le roi qui ne pouvait supprimer vingt-cinq ans de notre histoire avait voulu « mettre la dignité de la pairie en harmonie avec l'état de la France nouvelle ».

La proposition Barthélemy fut portée à la Chambre. Dans la discussion le garde des sceaux, de Serre, fut amené à flétrir les crimes de la Terreur Blanche et l'intimidation qu'exerçaient encore les fanatiques du Midi sur les jurys chargés de la répression tardive de tant d'assassinats. Son discours entraîna les députés et, par cent cinquante voix contre trente-quatre, la proposition fut rejetée.

Les lois sur la Presse. — La veille, de Serre avait déposé un projet de loi sur la liberté de la presse. La Charte, à l'article 8, garantissait aux Français « le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté ». La loi de 1814 avait maintenu le régime napoléonien, en établissant pour les journaux le système de l'autorisation préalable. L'ordonnance de 1815 y avait ajouté la censure. En 1817, le projet du ministère Richelieu, préparé par Pasquier, avait été justement résumé en ses termes par un député de la droite : « La liberté de la presse est suspendue en ce qui concerne les journaux. Le gouvernement en disposera comme il le jugera convenable. » Villèle et Royer-Collard s'étaient trouvés à peu près d'accord pour réclamer la fin de l'arbitraire, et l'idée que les délits de presse devaient être soumis au jury et non pas aux tribunaux s'était nettement dégagée de la discussion. L'on n'avait cependant abouti qu'à ce résultat, la prorogation de la censure pour une nouvelle année. Pour échapper à l'autorisation préalable, nombre de journaux s'étaient transformés en publications non périodiques. Pour

échapper à la censure, l'on publiait sous forme de brochures les articles qu'elle n'eût pas laissé passer dans les journaux. Les procès de presse étaient innombrables et souvent puérils. Un article sur le Salon de 1817, où il était question d'un portrait d'enfant avec des fleurs bleues, amena la suppression de l'*Indépendant*. Le portrait avait été pris pour celui du Roi de Rome, alors qu'il s'agissait d'un petit Bavarois. Quelques avocats, Dupin, Barthe, Mérilhou, Mocquart, Mauguin s'étaient fait une spécialité de ces procès, et leurs plaidoiries courageuses, qui passionnaient l'opinion, autant que les discussions de la Chambre, leur avaient mérité une véritable popularité. On en parlait jusque dans les fêtes mondaines et l'on put à un bal, chez Laffite, entendre une jeune femme demander à son danseur : « Au moins, monsieur, êtes-vous pour la liberté de la presse? »

Aussi la triple loi préparée par Guizot, le duc de Broglie et Royer-Collard, et présentée par de Serre, fut-elle bien accueillie du public et passa-t-elle à une grosse majorité, dans les deux Chambres. La presse rentrait désormais dans le droit commun. La première loi déterminait les crimes et les délits, et les classait sous quatre chefs : l'offense à la personne du roi; la provocation publique aux crimes ou délits; les outrages à la morale publique et aux bonnes mœurs; la diffamation et l'injure publique. La droite réclama l'adjonction des outrages à la religion de l'État et, malgré de Serre, l'on adopta cette rédaction vague : outrages à la morale publique et religieuse. En matière de diffamation, malgré les protestations des nombreux fonctionnaires que comptait la Chambre, la preuve fut exceptionnellement admise au cas d'imputations contre les dépositaires ou les agents de l'autorité.

La seconde loi déterminait la juridiction compétente. Le jury connaissait de tous les crimes et délits. Les injures simples étaient déférées aux tribunaux correctionnels.

Le troisième texte visait spécialement les journaux. La censure et l'autorisation préalable étaient supprimées. L'on exigeait seulement une déclaration de deux éditeurs responsables, et un cautionnement de 10 000 francs de rente pour les

journaux quotidiens de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne.

Régime financier. — La Chambre ne fit pas œuvre moins utile en discutant avec le plus grand soin le budget des recettes et des dépenses. Elle exigea une rigoureuse économie. Elle posa le principe que tout crédit voté pour une année et non employé devait être annulé; chaque ministre dut désormais présenter annuellement les comptes des opérations de l'exercice clos, et un tableau comparatif des dépenses arrêtées et des crédits ouverts par la Chambre. De son côté, le ministre des finances dut à l'avenir remettre le compte du recouvrement des produits bruts des recettes, celui de la dette publique et celui du Trésor.

Toutes ces mesures avaient le meilleur effet sur la fortune publique et l'activité de la nation. La rente — il est vrai que la spéculation s'en mêla — atteignit le cours de 80 francs. L'exposition des produits de l'industrie prouva par son éclat, aux étrangers venus en grand nombre, que malgré les cris d'alarme et les prédictions pessimistes dont les ultras remplissaient les Chancelleries européennes, la France, sous un régime à demi libéral, renaissait à la prospérité. Le roi et le pays ne pouvaient que se féliciter de la politique suivie par Decazes et ses collègues. Les élections partielles de 1819 allaient malheureusement changer leurs dispositions.

Dislocation du ministère Decazes. — La campagne électorale, menée avec une extrême vigueur par les comités indépendants, aboutit à la nomination de vingt-huit députés de gauche, parmi lesquels le général Foy. Cinq royalistes purs furent seuls élus. L'Isère avait élu l'abbé Grégoire, l'ancien conventionnel, le premier qui eût en 1792 demandé l'abolition de la royauté et la mise en jugement de Louis XVI. Cette élection, à laquelle les ultras avaient contribué, dans l'espoir de provoquer un scandale, blessa vivement Louis XVIII et souleva les clameurs intéressées de tous les journaux de droite et de leurs abonnés. On se mit en devoir de l'exploiter contre la loi électorale et les lois libérales de la session précédente. Le ministère céda à ces clameurs. Tandis que la Chambre refusait

d'admettre l'abbé Grégoire, sans oser cependant le déclarer indigne, comme le demandait la droite, Decazes prononçait la dissolution de la *Société des amis de la Presse* dont le concours lui avait été précieux cependant à diverses reprises; puis il présentait à ses collègues un projet de modification de la loi électorale. Le général Dessolles, Gouvion Saint-Cyr et le baron Louis se refusèrent à suivre Decazes, déclarèrent n'admettre qu'une politique libérale et donnèrent leur démission. Decazes, le 19 novembre 1819, prit la présidence du conseil et pour compléter le cabinet donna les Affaires étrangères à Pasquier, les Finances à Roy, la Guerre à Latour-Maubourg. L'on se hâta de préparer, d'accord avec Villèle et la droite, une nouvelle loi électorale. Le projet devait être déposé à la Chambre le 14 février.

Assassinat du duc de Berry; chute de Decazes. — Le dimanche 13 février 1820, vers onze heures du soir, à la porte de l'Opéra, comme le duc de Berry venait de reconduire à sa voiture la duchesse un peu souffrante, il fut violemment heurté par un homme, qui lui plantait un long couteau sous le sein droit. Le duc expirait, à cinq heures, sur un lit de sangle, dans une des salles de l'administration, au milieu de tous les siens, demandant encore à la dernière minute la grâce de son assassin, le sellier Louvel. En frappant le duc de Berry, Louvel avait voulu abattre la souche de la maison de Bourbon. Son crime allait causer la chute de Decazes et ramener la France aux plus mauvais jours de la Chambre Introuvable.

A la Chambre, Clausel de Coussergues demanda la mise en accusation de Decazes, « comme complice de l'assassinat ». « La main qui a porté le coup n'est pas la plus coupable », écrivait Chateaubriand. Le roi, cependant, résista quatre jours aux objurgations de sa famille, qui le pressait de renvoyer Decazes. Il voulait sauver le pays, « mais sans les ultras ». Il céda pourtant, et se sépara à contre-cœur de celui qu'il appelait son fils. Un brevet de duc et pair, l'ambassade de Londres, furent les témoignages publics de sa reconnaissance et de son affection.

Second ministère Richelieu. — Le duc de Richelieu, que Decazes avait précédemment sollicité de rentrer au ministère,

refusa d'abord la présidence du conseil, et ne céda que sur une démarche du comte d'Artois. Celui-ci promit, foi de gentilhomme, son concours absolu et celui de ses amis. « Je serai votre premier soldat », déclara-t-il. Richelieu ne prit aucun portefeuille, demanda que le ministère demeurât intact, et remplaça Decazes par Siméon.

Retour aux lois d'exception. — Successivement furent présentées aux Chambres trois lois, suspendant la liberté de la presse, la liberté individuelle, et transformant le système électoral. La première suspendait, pour cinq ans, la loi libérale de 1819 et rétablissait la censure et l'autorisation préalable, pour les journaux et écrits périodiques ou semi-périodiques, consacrés en tout ou en partie aux matières politiques. La loi sur la liberté individuelle donnait au président du conseil, au ministre de l'intérieur et à celui de la justice, le droit de faire arrêter et détenir pendant trois mois, par mesure administrative, toute personne soupçonnée de complot contre la sûreté de l'État ou contre les membres de la famille royale. La discussion de ces deux lois fournit au général Foy l'occasion de se révéler un grand et courageux orateur.

Un comité se forma aussitôt, où se trouvaient Laffitte, La Fayette, Casimir Perier, Manuel, pour provoquer l'ouverture d'une souscription nationale, dont les fonds serviraient à défendre et à secourir les citoyens atteints par ces deux lois. Le ministère fit poursuivre les journaux qui avaient prêté leur concours au comité. Celui-ci ne tarda pas à se transformer, et devint un comité secret, nettement antidynastique, qui se donna mission de préparer et d'organiser la lutte contre les Bourbons. La Fayette, Manuel, Dupont de l'Eure, l'avocat Merilhou, en furent les membres principaux. De nombreux journaux durent cesser de paraître, notamment la *Minerve*, la *Renommée* et le *Censeur*, où les pamphlets de Paul-Louis Courier avaient eu le plus vif succès.

La loi du double vote. — La loi électorale, promulguée à la fin de juin 1820, remania complètement la Chambre et les collèges électoraux. Elle augmenta le nombre des députés et le porta à quatre cent trente. Elle rétablit les deux collèges d'ar-

rondissement et de département. Les collèges d'arrondissement, composés d'électeurs à 300 francs, nommèrent deux cent cinquante-huit députés, à raison d'un député par arrondissement. Les collèges départementaux, formés du quart des électeurs inscrits les plus imposés, nommaient cent soixante-douze députés; en sorte que certains électeurs votèrent deux fois, dans les collèges d'arrondissement et dans les collèges départementaux, et que l'on constituait une sorte d'aristocratie électorale, aristocratie d'argent, de douze mille personnes environ. De là le nom de loi du *double vote.* En outre, les bureaux des comités étaient nommés par le gouvernement et les électeurs devaient écrire leur vote publiquement sous les yeux du président.

La discussion de cette loi, la *bataille des élections*, comme l'on disait dans le public, ne dura pas moins d'un mois. Commencée le 6 mai, elle aboutit seulement le 12 juin. Cent vingt-trois orateurs furent entendus et la Chambre fut le théâtre des scènes les plus tumultueuses. Les doctrinaires, Royer-Collard et Camille Jordan en tête, les libéraux, avec le général Foy et Manuel, luttèrent désespérément en faveur de l'ancienne loi, et la victoire parut parfois hésiter. L'article 1er, qui renfermait le principe même de la loi, ne passa qu'à cinq voix de majorité. A la bataille dans la Chambre répondit la bataille dans la rue. Il y eut pendant plusieurs jours des manifestations sur la place de la Concorde, sur les boulevards, des charges de cavalerie, à la porte Saint-Denis, à la porte Saint-Martin. Le sang coula et l'on traita en séditieux, ceux qui se permettaient, en criant : « Vive le Roi ! » d'ajouter : « Vive la Charte ! »

Triomphe des ultras. — Les ultras saluèrent la loi avec enthousiasme; ils y virent le moyen d'un prochain triomphe. La naissance du duc de Bordeaux, « l'enfant du miracle », sept mois après la mort du duc de Berry, ajouta encore à leur exaltation (29 septembre 1820). Elle fut sans borne après les élections du mois de novembre. Les gens de la Chambre Introuvable reparurent en grand nombre, point assagis, plus résolus que jamais à la contre-révolution. Sur deux cent vingt sièges les royalistes en obtinrent cent quatre-vingt-dix-huit. Le minis-

lère dut appeler à siéger au conseil les deux chefs de la droite, Villèle et Corbière. La propagande absolutiste et cléricale reprit avec une étonnante vigueur. Corbière, par une ordonnance du 27 février 1821, faisait placer les collèges sous la surveillance des évêques, « afin d'assurer une direction religieuse et morale à la jeunesse, naturellement disposée à se laisser séduire par des théories en apparence généreuses et nobles ». Autour de la *Congrégation*, que dirigeaient le père Ronsin de la Compagnie de Jésus, Jules de Polignac et Mathieu de Montmorency, s'organisaient de nombreuses sociétés auxiliaires, chargées de refaire l'esprit public; telles les sociétés *des bons livres*, *des bonnes lettres*, *des bonnes études*, l'*Association de Saint-Joseph*. Les libéraux ripostaient par la formation d'associations secrètes : *Chevaliers de la liberté*, puis *Charbonnerie*, l'une et l'autre en relation avec certains membres du comité secret parlementaire, La Fayette, d'Argenson, Laffitte, Manuel, Dupont de l'Eure.

Les élections de 1821 complétèrent le triomphe des royalistes dont les espérances se trouvaient encore exaltées par les succès des absolutistes européens à Troppau et à Laybach, et l'échec des révolutions de Naples et de Piémont. Soixante-quatorze sièges sur quatre-vingt-huit étaient gagnés par eux; cinquante députés nouveaux étaient des ultras.

Retraite de Richelieu. — Richelieu se proposait de présenter « le moins possible de lois propres à exciter les passions ». « Des canaux, un code rural, des chemins vicinaux, des choses d'administration et d'utilité publique : le pays s'en trouvera mieux et nous aussi, écrivait-il à de Serre. Ce que je crains, ce sont les propositions en faveur des émigrés. » C'était précisément ce que voulaient, et le comte d'Artois, et les émigrés. Déjà certains ministres, pour conserver leur portefeuille, étaient disposés à devancer leurs désirs. On vit ainsi Latour-Maubourg et Lauriston, devenu ministre de la maison du roi, présenter au conseil un projet d'ordonnance mettant à la retraite cent cinquante officiers généraux, uniquement pour donner de l'avancement à des favoris du comte d'Artois. Pasquier et Richelieu s'indignèrent et firent repousser le projet. Mais Richelieu n'avait plus personne pour le défendre. Le roi malade, très vieilli, était

tout entier sous l'influence d'une favorite, M[me] du Cayla, instrument du comte d'Artois. La Chambre s'étant montrée hostile à un projet de loi qui maintenait le régime de la censure pour la presse, mais maintenait aussi la juridiction libérale du jury, Richelieu vint rappeler au comte d'Artois la parole donnée au lendemain de la mort du duc de Berry et demanda le concours sans réserve qui avait été promis : « Ah! mon cher duc, vous avez pris aussi les syllabes par trop à la lettre, répondit le comte d'Artois; et puis les circonstances étaient alors si difficiles! » Rougissant pour le comte de ce manquement à l'honneur, Richelieu remit sur l'heure sa démission au roi. Le 15 décembre 1821 le *Moniteur* publiait la liste des nouveaux ministres : Villèle ministre des Finances, Corbière ministre de l'Intérieur; Montmorency, des Affaires étrangères; Peyronnet, de la Justice; Clermont-Tonnerre, de la Marine; le duc de Bellune, de la Guerre, tous des ultras, déterminés à gouverner pour leur seul parti.

Sous le ministère Richelieu, l'on s'était borné à retirer les libertés accordées au temps de Decazes. Sous le ministère Villèle, on allait franchement tenter une restauration partielle de l'ancien régime.

III. — Le gouvernement des Ultra-Royalistes.

Villèle. — Villèle, maire de Toulouse en 1815, n'avait rien tenté pour empêcher les violences sanglantes des terroristes blancs dans cette ville. Député, il avait constamment siégé à droite et la netteté de son esprit, une réelle intelligence des affaires, l'avaient promptement fait reconnaître pour un des chefs du parti des ultras. C'était avant tout un habile, ayant plus de souplesse et de finesse que de hauteur d'esprit, par là très inférieur à Richelieu. Inférieur aussi à sa réputation de grand ministre, il avait l'intelligence de l'immédiat et du détail, non point celle de l'avenir et des idées générales. Il gouverna en chef de parti, non pas en homme d'État, non pas en politique

supérieur, prévoyant, soucieux de faire œuvre qui dure, parce qu'elle correspondrait aux sentiments du pays et réaliserait quelqu'une de ses aspirations. On l'a dit plus modéré que son parti : il n'en est pas moins vrai qu'il a pris à son compte les lois sur la presse, sur le sacrilège, sur le milliard des émigrés. Ses collègues ne différaient de lui que par moins d'intelligence, Corbière excepté, qui le valait, un paysan d'origine et de manières, rude honnête homme, breton têtu et loyal, d'une brutale franchise, plébéien aussi fortement attaché aux idées ultra-royalistes que son collègue, le vicomte Mathieu de Montmorency, le premier baron de la chrétienté.

Lois sur la presse. — Les premières lois que proposa le ministère dirent clairement comment il entendait gouverner. Peyronnet le 2 janvier 1822 présenta deux projets : l'un relatif aux délits commis par la voie de la presse, l'autre concernant la police des journaux. La première de ces lois avait été préparée, sous le cabinet précédent, par de Serre. Peyronnet l'avait reprise en la complétant. Elle aggravait les pénalités établies par la loi de 1819, amendes et prison, et frappait une série de délits nouveaux, où la presse n'avait souvent aucune part : tels les cris séditieux, l'enlèvement ou la dégradation des signes de l'autorité royale, le port de signes de ralliement non autorisés par le roi. Ce qui était plus grave, le jugement des délits de presse était retiré au jury et remis aux tribunaux correctionnels. Enfin disposition étrange, introduite à la demande de certains députés, les Chambres érigées en tribunal jugeaient elles-mêmes les gens coupables de les avoir insultées.

La discussion dura du 15 janvier au 6 février. Vainement les orateurs de la gauche et du centre gauche, menés, les uns par Sébastiani, les autres par Royer-Collard, combattirent la loi article par article. Vainement de Serre défendit éloquemment la compétence du jury. La loi fut votée par deux cent trente-quatre voix contre soixante-treize; cinquante députés de la gauche s'étaient abstenus en mode de protestation.

Le lendemain commença la discussion de la loi sur la police des journaux. Le rapport avait été fait par Martignac, récemment élu dans la Gironde. La censure restait supprimée, mais pouvait

être rétablie, sauf pendant les périodes électorales, par simple ordonnance. L'autorisation préalable était rétablie pour tout journal ou écrit nouveau. Les cours royales avaient le droit de suspendre et même de supprimer tout écrit périodique tendant à troubler la paix publique, attaquant la religion de l'État ou l'un des cultes reconnus, l'autorité du roi et « la stabilité constitutionnelle ». Enfin, l'on créait le délit de tendance; étaient passibles de poursuites les journaux où paraîtraient une série d'articles qui, pris isolément, pourraient paraître innocents, mais dont l'ensemble indiquerait manifestement des tendances subversives. Nombre d'orateurs s'élevèrent contre le vague de la loi : Martignac répliqua que là précisément était sa force. Royer-Collard résumait avec une parfaite justesse le but des auteurs du projet, quand il disait : « On veut atteindre comme dangereux ce qu'on ne peut poursuivre comme coupable. » Un député libéral, de Girardin, se donna le malin plaisir de lire, interrompu sans cesse par les clameurs de la droite, un discours qui était une critique véhémente du projet et qu'il déclara, au milieu d'un éclat de rire général, être le discours prononcé en 1817 par Villèle. La loi passa.

A la Chambre des pairs, le comte de Bastard, premier président de la cour de Lyon, Talleyrand, Barante, Molé, le duc de Broglie, Pasquier combattirent les deux lois. On ne restreignait pas la liberté de la presse, disait Molé dont le discours eut un immense retentissement, on la supprimait. L'on cherchait à assurer le monopole des journaux à un parti. Et s'élevant au-dessus de la question immédiate, jugeant la politique générale du cabinet, Molé le montrait tendant vers un régime qui sans être en apparence trop en contradiction avec la lettre de la Charte, n'en diminuerait pas moins les libertés de tous pour augmenter les privilèges de quelques-uns. Richelieu, qui très rarement abordait la tribune, demanda, à la grande fureur des ultras, que la censure ne pût jamais être rétablie sans un vote des Chambres. L'opposition des pairs n'eut pas plus de succès que celle des députés : les lois passèrent.

La candidature officielle. — Aux élections partielles de mai 1822, le ministère usa de tous les moyens en son pouvoir

pour assurer le succès de son parti. Les fonctionnaires, par circulaire officielle, reçurent l'ordre « de contribuer dans la limite de leurs droits, au choix de députés sincèrement attachés à la monarchie légitime et aux institutions données par la sagesse du roi ». Le *Journal des Débats* parlait un langage plus clair encore : « Tout fonctionnaire, disait-il, doit ou se retirer, ou servir de tous ses moyens le gouvernement qui l'emploie. » Aussi sauf à Paris où, sur douze députés, dix libéraux furent élus, les élections furent ce que voulait le ministère.

L'appui officiel n'avait été accordé qu'aux purs parmi les purs. D'être royaliste cela ne suffisait plus, et l'on vit le ministère combattre et faire échouer le baron Louis à Paris et de Serre à Colmar. L'on était revenu aux plus mauvais jours de 1816. Les ultras se ruaient à la curée des places. Leurs journaux réclamaient des épurations en masse. Il fallait, disaient-ils, fermer toutes les carrières aux libéraux : c'était la mise hors du droit commun de la majorité des Français. La Congrégation, que Montmorency représentait dans le ministère, dictait la nomination de l'abbé de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, à la dignité de grand maître de l'Université, spécialement restaurée pour lui.

Les complots. — A ce régime devaient naturellement répondre des complots. Ce fut la période de grande activité de la Charbonnerie. La propagande fut très active, surtout parmi les officiers en demi-solde, les sous-officiers et les soldats. L'on prépara un peu partout des mouvements militaires. Le but était le renversement de la dynastie et l'établissement d'un gouvernement provisoire, où auraient figuré La Fayette, de Corcelles, Voyer d'Argenson, Kœchlin et Dupont de l'Eure et qui aurait « rendu la parole au pays » : formule singulièrement vague, la seule possible cependant, vu la complexité des éléments qui entraient dans les complots, partisans du duc d'Orléans, bonapartistes, républicains.

Toutes les tentatives échouèrent. Une première conspiration, parmi les élèves de l'école de Saumur, fut découverte le 22 décembre 1821. Le mouvement de Belfort, que devaient diriger La Fayette et de Corcelles, avorta le 1er janvier 1822.

Au mois de février, le général Berton put croire un instant qu'il serait plus heureux. Le 22 il avait formé une bande d'insurgés à Thouars; il marcha sur Saumur, où un soulèvement était préparé pour le 23. Il ne put pénétrer dans la ville, et s'échappa grâce au maire de Saumur, de Maupassant. Un nouvel échec l'attendait à la Rochelle, où quatre sergents du 45e de ligne, Bories, Raoulx, Goubin et Pommier, avaient organisé la propagande. Ils furent arrêtés au mois de mars, transférés à Paris, condamnés à mort et exécutés le 21 septembre en place de Grève. L'aîné avait vingt-sept ans. Aux demandes de grâce, Louis XVIII répondit : « Le devoir avant la pitié. » Berton avait été pris, en juin, dans un guet-apens organisé par un sous-officier des carabiniers de la garde. Jugé à Poitiers, il fut condamné à mort et exécuté, ainsi que trois de ses co-accusés. Onze sentences de mort furent encore portées contre des contumaces. Trente-deux accusés furent condamnés à un emprisonnement de cinq ans à un an. Le jury de Colmar, — que l'on n'avait sans doute pas trié comme celui de Poitiers, uniquement composé de gens titrés et de chevaliers de Saint Louis, — se montra plus indulgent pour les vingt-trois inculpés de Belfort : quatre seulement furent condamnés, encore ne le furent-ils qu'à cinq ans de prison. Néanmoins la vigueur de la répression découragea la Charbonnerie, et si l'année 1822 fut celle où les complots furent le plus nombreux, elle fut aussi la dernière où l'on tenta de renverser les Bourbons par des soulèvements militaires.

La guerre d'Espagne. — Le parti clérical et absolutiste prenait de jour en jour une influence plus marquée et cette influence ne s'exerçait pas seulement à l'intérieur : elle devait se faire sentir aussi dans la politique extérieure de la France. Elle détermina l'intervention en Espagne, dont le roi et Villèle étaient personnellement peu partisans. Les sentiments du roi à cet égard se manifestèrent quand il s'agit de désigner ses plénipotentiaires au congrès de Vérone. Il n'y voulut pas envoyer seul le ministre des Affaires étrangères, Montmorency, parce qu'il le savait partisan déterminé de la guerre. Chateaubriand, ambassadeur à Londres, lui fut adjoint : choix singulier, car Chateaubriand inclinait à la politique d'in-

tervention, mais voulu par Villèle, alors son ami, et désireux d'avoir au congrès un homme qu'il croyait à lui. Villèle prit l'intérim des Affaires étrangères et reçut en même temps la présidence officielle du conseil, qu'il exerçait en fait depuis la formation du ministère.

Les élections partielles de novembre 1822, où les royalistes purs enlevèrent trente sièges aux libéraux, rendirent plus inévitable l'intervention. Les journaux de la droite la réclamaient avec violence et allaient jusqu'à accuser Villèle de trahison. Soutenu par le roi, celui-ci ne se refusa pas moins à rappeler le ministre de France à Madrid, en même temps que les cours du Nord rappelaient leurs ambassadeurs. Montmorency démissionna, mais fut remplacé par Chateaubriand, qui dissimulait alors ses opinions belliqueuses. Il leva le masque une fois au ministère et Villèle se laissa entraîner à la guerre. Le ministre de France fut rappelé, et le discours du roi, le 28 janvier 1823, à l'ouverture de la session, annonçait que « cent mille Français étaient prêts à marcher, en invoquant le nom de saint Louis, pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils de Henri IV, préserver ce beau royaume de la ruine et le réconcilier avec l'Europe ».

La discussion de l'adresse dans les deux Chambres amena une première escarmouche : Barante, Daru, Talleyrand, le général Foy se trouvèrent d'accord pour blâmer la guerre projetée. Mais la vraie bataille s'engagea quand Villèle présenta, en même temps que le budget, un projet de loi autorisant un emprunt de cent millions « pour dépenses extraordinaires et urgentes ». Pour discuter le rapport de Martignac, cinquante-six orateurs s'étaient fait inscrire. « Si la guerre que vous allez faire à l'indépendance de l'Espagne est juste, celle que nous fit l'étranger il y a trente ans l'était donc, s'écriait Royer-Collard... Nous avons eu le tort de battre les Autrichiens. » Le général Foy rappela que Villèle lui-même avait été jusqu'alors l'adversaire de l'expédition. Delessert, Bignon, Sebastiani avaient tour à tour combattu les conclusions du rapport sans trop exciter les colères de la droite quand, le 26 février, Manuel prit la parole.

Expulsion de Manuel. — Manuel fit remarquer qu'intervenir en Espagne sous prétexte de sauver les jours de

Ferdinand, c'était peut-être préparer une catastrophe analogue à celle qu'avait provoquée jadis, en France, l'intervention de l'étranger. « Ai-je besoin de dire, ajouta-t-il, que le moment où les dangers de la famille royale sont devenus plus graves, c'est lorsque la France, la France révolutionnaire, sentit qu'elle avait besoin de se défendre par des forces nouvelles, par une énergie toute nouvelle... » La droite ne le laissa pas achever. On l'accusa d'avoir fait l'apologie du régicide. On lui refusa le droit de s'expliquer, même le droit de faire lire ses explications. La Bourdonnaye, le 27, présenta une proposition d'exclusion. Le 1er mars l'exclusion était votée : Royer-Collard qualifia l'acte de coup d'État. Quant à Manuel il déclara qu'il ne reconnaissait pas la légalité de la mesure prise contre lui, et qu'il ne céderait qu'à la violence. Le lendemain Manuel vint siéger en costume de député. Les gardes nationaux introduits dans la salle se refusèrent à porter la main sur lui. On appela les gendarmes qui « empoignèrent » et traînèrent au bas des gradins le courageux député. La droite s'étant opposée à la lecture d'une protestation rédigée par les députés de la gauche, ceux-ci, au nombre de soixante, quittèrent la Chambre et n'y reparurent plus de la session. Les députés du centre gauche continuèrent de siéger, mais s'abstinrent désormais de prendre part à aucun vote.

Dissolution de la Chambre. — Le succès de l'expédition d'Espagne grisa les ultra-royalistes; une certaine crainte de l'armée les avait jusqu'alors quelque peu retenus. Rassurés désormais de ce côté, ils se crurent tout permis et jugèrent que l'heure était venue où la France pourrait être réorganisée à leur gré et à leur profit. Leur programme, les journaux libéraux, le *Constitutionnel* et le *Courrier Français*, le résumaient ainsi, au mois de février 1824 : « Donner l'état civil au clergé, lui assurer un revenu indépendant et lui confier l'instruction de la jeunesse; rétablir les jurandes et les maîtrises; enlever aux patentés leur influence politique; introduire dans la législation un moyen de fonder une aristocratie territoriale; indemniser les émigrés; mettre des entraves législatives à la division des propriétés. — A propos de ce résumé, les rédac-

teurs du journal royaliste *la Quotidienne* déclaraient que « si les libéraux allaient aux élections pour que toutes ces choses ne se fissent pas, ils conseillaient aux royalistes d'y aller pour qu'elles se fissent ». Le corps électoral était en effet appelé à nommer des députés nouveaux, Villèle ayant fait dissoudre la Chambre, le 24 décembre 1823. Il en était venu à cette mesure parce qu'il voulait, avec Chateaubriand, faire abolir le système des élections partielles et qu'il ne pensait pas pouvoir obtenir cette modification d'une chambre précisément élue d'après ce système. Il espérait aussi se débarrasser à la fois de l'opposition de gauche et de l'opposition de la droite exaltée. Une chambre élue pour cinq ou sept ans, sous son influence, lui assurerait une longue et tranquille possession du pouvoir. Vingt-sept pairs nouvellement créés renforçaient d'autre part la majorité ministérielle dans la Chambre Haute.

La Chambre Retrouvée. — Rien ne fut négligé pour assurer le succès des candidats du gouvernement. Les fonctionnaires, transformés en agents électoraux, eurent ordre de conduire leurs administrés au scrutin. Peyronnet, dans une circulaire célèbre, posait le principe de la subordination du fonctionnaire aux volontés des gouvernants en matière électorale : « Quiconque accepte un emploi contracte en même temps l'obligation de consacrer au service du gouvernement ses efforts, ses talents, son influence; c'est un contrat dont la réciprocité forme le lien. Si le fonctionnaire refuse au gouvernement les services qu'il attend de lui, il trahit sa foi... C'est la plus certaine et la plus irrévocable des abdications. Le gouvernement ne doit rien à celui qui ne lui rend pas ce qu'il lui doit. » On remania les listes électorales et l'on dégreva nombre de libéraux pour pouvoir les effacer des listes. Pour rendre inéligible le général Foy, on l'avait, à son insu, déchargé de toute sa contribution personnelle et mobilière. Les préfets, les évêques, les généraux donnèrent avec ensemble. Le 25 février 1824 fut un jour de triomphe pour les royalistes. Sur quatre cent trente députés élus, quinze seulement étaient libéraux; les autres appartenaient tous à la droite; cent vingt membres étaient des affiliés de la Congrégation. Selon

le mot prêté à Louis XVIII, la Chambre Introuvable était retrouvée.

La Septennalité; la Conversion. — A l'ouverture de la session le roi annonçait aux Chambres qu'elles auraient à délibérer sur deux projets de lois : le premier tendant à établir le renouvellement septennal de la Chambre des députés; le second autorisant le remboursement du capital des rentes d'État ou leur conversion « en des titres dont l'intérêt fût plus d'accord avec celui des autres transactions ». Cette opération permettrait « de réduire les impôts et de fermer les dernières plaies de la Révolution ». C'était l'indemnité aux émigrés qui était annoncée de la sorte. Le discours du roi ne satisfaisait qu'incomplètement les membres de la Congrégation : il était muet sur la question religieuse. L'adresse des députés releva cet oubli en deux phrases : « La religion réclame pour le culte des lois protectrices, pour ses ministres une existence plus digne d'eux. L'éducation publique sollicite un appui nécessaire. »

Pour complaire à la droite, en même temps qu'il présentait aux députés le projet de loi relatif à la conversion, et aux pairs le projet sur la septennalité, Villèle proposa une loi pour la répression des délits commis dans les églises. Le vol avec effraction, dans un édifice consacré au culte, était puni de mort; le vol des vases sacrés, sans effraction, entraînait les travaux forcés à perpétuité; les troubles ou désordres, même en dehors des édifices consacrés, la mutilation des croix, statues, ou autres monuments religieux, étaient punis de prison et d'amende. Le projet fut voté par les pairs. C'était comme une première esquisse de la loi du sacrilège. Mais précisément le sacrilège n'était pas prévu dans la loi, qui parut insuffisante aux députés, et le ministère la retira pour la remanier.

La loi de septennalité fut votée sans difficulté à la Chambre Haute, et par les députés, malgré les discours de Royer-Collard et de La Bourdonnaye qui, pour des causes personnelles, faisait une opposition systématique à Villèle. Le ministre fut moins heureux pour son projet de conversion. L'opération fut mal comprise par beaucoup qui virent là une sorte de banqueroute

déguisée. D'autres, et en particulier les libéraux, combattirent le projet, parce que le bénéfice que la conversion donnerait au trésor devait être appliqué à l'indemnité aux émigrés. Enfin certains députés de droite se demandaient si l'on n'allait pas de la sorte aliéner à la Restauration la classe nombreuse des porteurs de rente. Néanmoins Villèle obtint le vote de la loi par les députés. Mais, à la Chambre des pairs, il se heurta à une opposition irréductible. L'échec du ministre fut certain dès que l'archevêque de Paris, Mgr de Quelen, se fut élevé contre le projet, au nom des malheureux et des déshérités.

Mort de Louis XVIII. — Le rejet du projet de conversion eut pour conséquence un remaniement ministériel. Chateaubriand s'était abstenu à la Chambre des députés, comme à la Chambre des pairs, de défendre la loi et d'engager ses amis à la voter. Villèle n'eut pas de peine à obtenir de Louis XVIII, qui n'aimait pas Chateaubriand, la destitution du ministre des Affaires étrangères. Chateaubriand se jeta dès lors dans une opposition violente et entraîna avec lui le *Journal des Débats*. Sa succession fut attribuée au comte de Damas, qui remplaçait le duc de Bellune à la Guerre depuis la fin de l'expédition d'Espagne. Deux des personnages influents de la Congrégation furent appelés au conseil, le duc de Doudeauville en qualité de ministre de la Maison du roi, et son fils Sosthènes de La Rochefoucauld, l'ami de la favorite Mme du Cayla, comme directeur des Beaux-Arts. C'était pour ce dernier la récompense de sa complicité active dans une campagne de corruption de la presse. Les poursuites contre les journaux aboutissant fréquemment à des acquittements ou à des condamnations légères, le ministère avait eu l'idée d'acheter, soit pour les faire disparaître, soit pour en modifier la rédaction, un certain nombre de journaux d'opposition, aussi bien de droite que de gauche. L'argent fut fourni par la caisse des fonds secrets et la liste civile. On acheta la *Foudre*, l'*Oriflamme*, le *Journal de Paris*, la *Gazette de France*, les *Tablettes Européennes* qu'abandonnèrent aussitôt les rédacteurs Thiers, Rémusat, Mignet. Une tentative pour acheter la *Quotidienne* aboutit à un scandale que La Bourdonnaye dénonça à la tribune.

Un moyen plus simple de forcer au silence l'opposition était le rétablissement de la censure : Villèle y eut recours au mois d'août, quelques semaines avant la mort de Louis XVIII, qui s'éteignit le 16 septembre 1825. Les funérailles furent solennellement célébrées, un mois plus tard, en la basilique de Saint-Denis, avec toute la pompe et le cérémonial usités avant la Révolution. Le comte d'Artois était roi sous le nom de Charles X.

Charles X. — On a vu déjà ce qu'était Charles X : il promettait d'être et il fut le roi des Émigrés. Les dangers qu'un pareil souverain pouvait faire courir aux Bourbons, Louis XVIII paraîtrait les avoir prévus, s'il est vrai qu'à son lit de mort, étendant la main pour bénir le petit duc de Bordeaux, il prononça le mot célèbre : « Que Charles X ménage la couronne de cet enfant! » Il est à remarquer que son avènement ne causa nulle inquiétude dans le pays, ignorant des véritables tendances du roi, et qu'à Paris même, lors de son entrée solennelle, il fut accueilli chaudement par la garde nationale et le peuple. Sa bonne grâce, la facilité de son abord, des mots heureux, lui valurent ce commencement de popularité, qu'accrurent encore pour un temps d'habiles mesures, des grâces nombreuses accordées à des condamnés politiques, et l'abolition de la censure. Mais les bonnes impressions furent vite effacées. D'autres mesures prises dès les premiers jours du règne révélaient clairement le véritable esprit du roi. Qu'il dût être l'homme du passé, l'on n'en pouvait guère douter, rien qu'en lui voyant rétablir les vieux titres de *dauphin* et de *dauphine*, de *madame*, de *mademoiselle*, et de vieilles fonctions comme celles de *menins*. Son antipathie pour tout ce qui était des temps nouveaux se manifestait peu après, de manière éclatante, par la mise à la retraite de plus de deux cent cinquante officiers généraux, sans emploi depuis le 1er janvier 1816, parmi lesquels Grouchy, Vandamme, Gazan, Excelmans. Enfin le discours du trône apprit aux Chambres la volonté du roi de leur faire « proposer successivement les améliorations que réclamaient les intérêts sacrés de la religion, et les parties les plus importantes de la législation ». Il leur annonçait aussi que le moment était venu d'exécuter les sages desseins conçus par Louis XVIII, pour

fermer les dernières plaies de la Révolution. Ainsi le roi avait changé, mais non pas le règne : Charles X continuait son frère; il gardait et ses ministres et son programme, avec la loi du sacrilège et l'indemnité aux émigrés. Seulement le programme devait être quelque peu complété, et des lois sur le droit d'aînesse et sur la presse allaient bientôt s'y ajouter. Enfin, sous un roi très dévot, les questions religieuses devaient prendre la plus grande importance et le parti clérical allait tenter d'obtenir les plus larges concessions.

La loi du sacrilège. — On le vit immédiatement à la Chambre des pairs, où les deux premières lois présentées concernaient : l'une l'établissement des communautés de femmes, l'autre le sacrilège. L'on proposait que, par une dérogation au droit commun, le roi pût, par simple ordonnance, autoriser l'établissement des congrégations de femmes. Pasquier s'éleva contre ce système, qui par la suite devait avoir pour conséquence logique une dérogation du même genre au profit des couvents d'hommes. Par là l'on arriverait à pouvoir autoriser quelque jour les Jésuites, rentrés en France de fait, mais dont l'existence était extra-légale. Pasquier l'emporta sur Villèle, et la loi fut amendée de telle sorte qu'aucune congrégation nouvelle ne pût s'établir sans un vote des Chambres.

L'opposition à la loi du sacrilège fut plus ardente, mais moins heureuse. Le nouveau projet reproduisait celui de la session précédente, mais terriblement aggravé. Ce n'était plus seulement le vol avec effraction qui entraînait la peine capitale : la même peine frappait la profanation des vases sacrés; on allait jusqu'à la peine des parricides, ablation du poing et décapitation, pour la profanation d'une hostie consacrée. La commission elle-même, quoique tout entière favorable au projet, proposa un adoucissement : la profanation devrait avoir été publique. Molé, le duc de Broglie, Lanjuinais, de Barante, Pasquier, Portalis, Pontécoulant, combattirent le projet. Chateaubriand résuma tous les arguments qui devaient faire rejeter la loi. Il la montra contraire à l'esprit même du christianisme et la stigmatisa en une courte phrase : « Le projet blesse l'humanité sans mettre à l'abri la religion. » Bonald

le défendit avec un fanatisme sincère et des expressions lamentables : pour lui, la société livrant le sacrilège au bourreau ne faisait que l'envoyer devant son juge naturel. A la Chambre, le ministre lui-même, Peyronnet, sembla rejeter sur les députés la responsabilité de la loi : « le projet est votre ouvrage », déclara-t-il. Malgré l'éloquence de Royer-Collard, la loi fut votée par deux cent dix voix contre quatre-vingt-quinze. Cinq jours après elle était promulguée.

Elle causa une véritable stupeur dans le pays : « On peut prédire à la contre-révolution, avait dit Royer-Collard, que des représailles de cruauté, ne fussent-elles qu'écrites, porteront témoignage contre elle et la flétriront à son tour. » La prédiction était singulièrement juste. Bien que la loi n'ait jamais été appliquée, elle n'en fut pas moins l'une de celles qui déconsidérèrent la monarchie légitime et lui aliénèrent le plus d'esprits.

Le milliard des émigrés. — La loi de l'indemnité aux émigrés produisit un effet plus mauvais encore, parce que les conséquences de la loi furent immédiatement et matériellement sensibles à tous. D'autre part, la discussion réveilla toutes les susceptibilités d'un patriotisme, que les conditions mêmes dans lesquelles avait eu lieu le rétablissement des Bourbons, avait rendu plus ombrageux. Charles X qualifiait la mesure « de grand acte de justice et de politique ». Peut-être fut-ce un acte politique, en ce sens que les acquéreurs de biens nationaux, sans cesse inquiets, malgré les garanties formelles données par la Charte, purent désormais se considérer comme à l'abri de toute revendication. Ce ne fut pas à coup sûr un acte de justice. Que l'on dût une indemnité à ceux des émigrés qui s'étaient contentés de quitter la France pour mettre leur tête à l'abri, rien de moins discutable. Mais la confiscation des biens avait été un très légitime châtiment, pour ceux qui travaillèrent à l'œuvre de l'invasion et qui portèrent les armes contre la France. Puis l'indemnité ne devait profiter qu'aux anciens propriétaires d'immeubles : or, combien de fortunes mobilières avaient été détruites par les lois révolutionnaires? Enfin les envahis avaient souffert autant que les envahisseurs :

était-il juste de faire supporter aux premiers la charge nouvelle d'une indemnité aux seconds?

Ceci fut dit à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés par deux hommes auxquels la loi devait profiter, deux anciens privilégiés : le duc de Broglie et le comte de Thiard. La vraie signification de la loi, disait le duc de Broglie, était que les émigrés avaient soutenu les vrais droits et combattu pour la bonne cause; c'était la condamnation de tous ceux qui avaient lutté pour l'indépendance du pays, soit les sept huitièmes de la France. On prétendait par là panser les dernières plaies laissées par la Révolution : en réalité, on allait raviver les dissentiments et les haines et « rallumer des feux mal éteints ». A la Chambre le discours du général Foy s'élevant contre le principe de l'indemnité, et l'énormité du chiffre proposé, produisit un tel effet sur une assemblée cependant prévenue, que Villèle crut devoir lui répondre immédiatement. Le ministre n'eut pas à combattre seulement l'opposition de gauche. La droite extrême trouvait le projet insuffisant : elle qualifiait de *biens volés*, les biens vendus par la Révolution; de Beaumont proposait que les émigrés fussent remis en possession de leurs terres et que l'indemnité, si elle paraissait absolument nécessaire, fût attribuée aux acquéreurs dépossédés. Le projet ministériel fut en fin de compte adopté par les deux Chambres. Mais à la Chambre des députés cent vingt-quatre voix se prononcèrent contre la loi, opposition très supérieure à celle qu'avaient prévue ses auteurs.

Une indemnité, égale à vingt fois le revenu de l'année 1790, était accordée à tous les propriétaires fonciers, dont les biens avaient été confisqués, pour quelque motif que ce fût, pendant la Révolution. Comme on estimait à 30 millions pour l'année 1790 le revenu général des biens confisqués, on créait 30 millions de rentes 3 pour 100, au capital nominal d'un milliard. L'opération devait être achevée en cinq ans. En réalité, on distribua 26 millions de rente, représentant un capital de 625 millions. La répartition fut faite de façon très inégale. Comme l'avait prévu le général Foy, les plus grosses sommes furent attribuées aux gens de l'entourage royal. Le duc d'Orléans, auquel une loi,

imposée par Charles X à ses ministres, venait de rendre les apanages formellement abolis par la Constituante, n'en toucha pas moins dix-sept millions dans la répartition de l'indemnité.

La conséquence du vote de l'indemnité fut la conversion de la rente en 3 pour 100, conversion indispensable pour permettre de faire face aux charges nouvellement créées, sans établissement de nouveaux impôts, et sans aggravation des anciens.

La lutte contre le « Parti Prêtre ». — Le 29 mai 1825 Charles X se fit sacrer à Reims selon l'ancien cérémonial. Un mandement de l'archevêque Latil déclarait, en termes exprès, que le roi tenait la couronne de ses ancêtres, et qu'en demandant la consécration de l'Église, il voulait obtenir les grâces nécessaires pour remplir les devoirs que ses droits lui imposaient. C'était un nouveau triomphe pour les gens de la Congrégation et le *parti prêtre*, dont les prétentions et les exigences croissaient chaque jour.

D'accord avec le roi ils imposèrent à Villèle des poursuites contre deux journaux libéraux, le *Courrier français* et le *Constitutionnel*, coupables d'avoir dénoncé les menées de leurs adversaires, d'avoir signalé tout ce qu'il y avait de peu religieux dans la campagne des Missions, et d'avoir protesté contre la rentrée des Jésuites en France. Le procureur général Bellard requit une suspension d'un mois pour le *Constitutionnel*, de trois mois pour le *Courrier*, « attendu l'esprit des dits journaux résultant de l'ensemble de leurs feuilles et qui est de nature à porter atteinte au respect dû à la religion de l'État ». La cour de Paris, présidée par Séguier, rejeta les réquisitions du ministère public. Ce n'était, disait son arrêt, « ni manquer au respect dû à la religion de l'État, ni abuser de la liberté de la presse, que de discuter ou combattre l'introduction ou l'établissement dans le royaume de toutes associations non autorisées par les lois; que de signaler, soit des actes notoirement constants qui offensent la religion et même les mœurs, soit les dangers, et les excès non moins certains d'une doctrine, qui menace tout à la fois l'indépendance de la monarchie, la souveraineté du roi et les libertés publiques garanties par la Charte et par la déclaration du clergé de France en 1682, déclaration

toujours reconnue et proclamée loi de l'État ». L'arrêt causa une véritable fureur aux ultramontains. Mais déjà leurs prétentions commençaient à effrayer des hommes de foi sincère et de royalisme ardent et, dans le *Drapeau Blanc*, le comte de Montlosier, en une série de virulents articles, signalait le péril que faisait courir à l'État, à la société, à la religion, l'organisation secrète et illégale des Jésuites.

Le droit d'aînesse. — Quelques jours avant le prononcé de l'arrêt de la cour de Paris, le général Foy était mort. Ses funérailles furent l'occasion d'une manifestation grandiose. Le 30 novembre, sur les boulevards, les magasins étaient fermés en signe de deuil, et cent mille personnes accompagnaient le cercueil au Père-Lachaise. Une souscription publique, ouverte pour ses enfants qu'il laissait sans fortune, produisit un million en quelques semaines. La manifestation était significative : elle disait clairement combien était vrai le mot de Casimir Perier s'écriant à la Chambre : « Nous ne sommes que sept dans cette enceinte, mais nous avons la France derrière nous. »

Le roi et ses ministres ne le comprirent pas et le premier projet de loi présenté aux Chambres, dans la session de 1826, eut pour objet le rétablissement du droit d'aînesse. Dans l'exposé des motifs, Peyronnet déclarait qu'il s'agissait de mettre un terme à la mobilité de la propriété foncière, de fonder et de conserver les familles pour raffermir les bases de la société. Dans les successions *ab intestat*, payant au moins trois cents francs d'impôt foncier, la quotité disponible serait attribuée de droit à l'aîné des fils; le préciput légal serait pris de préférence sur les immeubles. On autorisait également les substitutions à deux degrés.

Le projet parut un véritable défi à l'opinion publique. La loi portait atteinte à l'égalité, celle des conquêtes de la Révolution à laquelle la France tenait le plus passionnément. Bien que la loi ne dût intéresser que quatre-vingt mille familles sur environ six millions, bien qu'elle n'obligeât nullement le père de famille à constituer un majorat pour l'aîné de ses fils, puisqu'elle lui laissait pleine et entière liberté de tester, elle

causa une indicible émotion dans tout le pays. On suivit avec passion la discussion à la Chambre des pairs. Le projet, très mal soutenu par Peyronnet, fut attaqué à la fois par des parvenus de la Révolution, comme Molé, Pasquier, Mollien et par des gens de l'ancienne noblesse, comme Barante et de Broglie. Cent vingt voix, contre quatre-vingt-quatorze, se prononcèrent contre l'article premier, base de toute la loi. On adopta l'article relatif aux substitutions. Dans Paris, le soir, les illuminations furent générales : la foule parcourut les boulevards acclamant la Chambre des pairs. L'allégresse ne fut pas moindre en province, on célébra par des banquets l'échec que subissait le ministère.

La campagne contre les Jésuites; Montlosier. — Certains journaux avaient présenté le projet comme l'œuvre des Jésuites et du clergé. La campagne contre les ultramontains reprit avec une énergie nouvelle. Montlosier publiait le *Mémoire à consulter*, où, après avoir signalé l'influence du « parti prêtre » sur le ministère, la Chambre et l'administration, il réclamait l'exécution des édits portés jadis contre les Jésuites, l'application des lois existantes contre les empiétements du clergé, et l'obligation d'enseigner dans les séminaires la déclaration de 1682.

La publication d'un ouvrage de Lamennais, *la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et social*, sorte de contre-manifeste des ultramontains, tout pénétré de l'esprit des Grégoire VII et des Innocent III, acheva d'exaspérer les passions. Le ministère supprimait d'un côté la pension de Montlosier et déférait de l'autre Lamennais aux tribunaux, espérant ainsi satisfaire tout le monde. Mais, à propos du budget de la guerre et des aumôniers militaires, un royaliste ardent, le député Agier, attaquant à son tour « la puissance occulte des Jésuites de robe courte », s'écriait que, si la France avait supporté le despotisme militaire, elle ne subirait pas le despotisme de l'hypocrisie. Quelques jours après, le budget des cultes étant en discussion, l'abbé Frayssinous, ministre des Affaires ecclésiastiques, avoua, sous prétexte de prouver qu'elle était sans péril, l'existence de la Congrégation, niée jusqu'alors avec énergie, et reconnut que les Jésuites étaient rentrés en France, tolérés

individuellement. Il n'y avait pas, disait-il, à s'inquiéter de l'influence qu'ils pouvaient exercer sur l'éducation, car ils occupaient seulement sept établissements dont les évêques diocésains leur avaient confié la direction. Ce discours, qualifié par Villèle de « naïve imprudence », eut un énorme retentissement. A la Chambre des pairs, Lainé, appuyé par Pasquier, demanda ce que signifiait cette tolérance. Montlosier adressait à la Cour de Paris une dénonciation en règle contre les congrégations religieuses et politiques formées en violation de la loi, les Jésuites, et ceux des évêques qui, dans leurs mandements, avaient loué leur institution et les doctrines ultramontaines de Lamennais. A la majorité de quarante voix contre quinze la cour rendit un arrêt, portant que l'état actuel de la législation s'opposait formellement au rétablissement de la compagnie de Jésus sous quelque forme que ce fût, mais qu'il n'appartenait qu'à la haute police de fermer les établissements et de dissoudre les associations formées au mépris des arrêts, édits, lois et décrets de l'État. C'est pourquoi elle se déclarait incompétente.

La loi de justice et d'amour. — C'était une sorte de mise en demeure adressée au gouvernement. Mais, pas plus qu'il n'avait compris le sens de la souscription en faveur des enfants du général Foy, il ne comprit le sens des applaudissements dont fut salué l'arrêt de la Cour royale. On lui demandait de se dégager des influences ultramontaines, il répondit par un projet de loi sur la presse.

Le projet visait d'abord les publications non périodiques. Tout écrit de vingt feuilles et au-dessous devait être déposé, cinq jours avant la publication, à la direction de la librairie. Toute contravention entraînait confiscation, plus une amende de 3000 francs pour l'imprimeur. Le transport d'une partie de l'édition hors de l'imprimerie, avant l'expiration des délais légaux, était tenu pour fait de publication clandestine et puni de 3000 francs d'amende. Les écrits de cinq feuilles et au-dessous étaient frappés d'un droit de timbre de 1 franc pour la première feuille de chaque exemplaire et de 10 c. pour les suivantes.

Pour les périodiques, aucun ne pouvait paraître sans une déclaration préalable énonçant les noms des propriétaires, leurs

domiciles et leur imprimerie. Chaque feuille de 30 décimètres carrés serait soumise à un droit de timbre de 10 centimes. Les propriétaires des journaux étaient responsables comme les imprimeurs. Ils ne pouvaient être plus de cinq par journal. Les tribunaux devaient poursuivre d'office, au cas d'injures contre les personnes. Le cautionnement, les amendes étaient considérablement élevés, et l'on prodiguait la prison. Enfin, par effet rétroactif, toute société non conforme aux dispositions de la présente loi devrait se dissoudre.

Casimir Perier, après la lecture du projet, le résumait en cette courte phrase : « L'imprimerie est supprimée en France au profit de la Belgique. » Le *Moniteur*, quelques jours après, défendant l'œuvre de Peyronnet, l'appelait « loi de justice et d'amour ». Le mot devait rester, et de même celui de Chateaubriand : « loi vandale. » La presse libérale et celle de droite se trouvèrent pour la première fois d'accord dans une même campagne, contre cette loi, qui « violait tous les droits en ruinant tous les intérêts ». Les industriels menacés adressaient des protestations collectives. L'Académie française elle-même, tout ultra-royaliste qu'elle fût, crut devoir présenter au roi une supplique rédigée par Chateaubriand, Lacretelle et Villemain. Le roi refusa de la recevoir, et le ministère raya Villemain de la liste des maîtres des requêtes, Lacretelle de celle des censeurs dramatiques, et priva Michaud de sa charge de lecteur du roi.

A la Chambre la discussion dura un mois. On vit unis dans les mêmes attaques contre le projet et les ministres les orateurs de l'extrême droite et de la gauche, Agier, La Bourdonnaye, Benjamin Constant, Royer-Collard. « Plus d'écrivains, plus d'imprimeurs, plus de journaux; tel sera le régime de la presse, disait Royer-Collard... Dans la pensée intime de la loi, il y a eu de l'imprévoyance, au grand jour de la création, à laisser l'homme s'échapper libre et intelligent au milieu de l'univers; de là sont sortis le mal et l'erreur. Une plus haute sagesse vient réparer la faute de la Providence, restreindre sa libéralité imprudente et rendre à l'humanité, sagement mutilée, le service de l'élever enfin à l'heureuse innocence des brutes. Je regrette, disait-il en terminant, je regrette purement et simplement la

loi, par respect pour l'humanité qu'elle dégrade, et pour la justice qu'elle outrage. » La loi, fortement amendée, n'en fut pas moins votée par deux cent trente-trois voix contre cent trente-quatre.

Le choix des commissaires chargés de l'examiner à la Chambre des pairs permit de prévoir qu'elle serait repoussée. La Chambre Haute venait au reste de donner une preuve d'indépendance, en votant, conformément aux conclusions de Portalis et malgré l'opposition de l'abbé Frayssinous, le renvoi au ministère de la dénonciation de Montlosier contre les Jésuites. La commission de la loi sur la presse, se transformant en commission d'enquête, fit comparaître devant elle les intéressés, journalistes, imprimeurs, libraires. Sur ces entrefaites, les incidents scandaleux auxquels les brutalités de la police donnèrent lieu, lors des funérailles du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, émurent profondément les pairs. Le ministère fut dès lors certain qu'il courait à un échec éclatant, s'il maintenait son projet : il le retira. Comme après le rejet de la loi sur le droit d'aînesse, Paris et les grandes villes illuminèrent et des manifestations bruyantes en l'honneur de la Chambre des pairs se produisirent partout.

Dissolution de la garde nationale. — Ces échecs répétés, ces manifestations générales, auraient dû éclairer et le roi et Villèle. Le ministre aurait dû comprendre qu'il était temps pour lui de se retirer, d'autant que le corps électoral lui-même se détachait des ministres et qu'il avait, dans diverses élections partielles, nommé seulement des députés libéraux. A la Chambre l'opposition la plus violente ne venait plus de la gauche, mais de l'extrême droite, et les hommes qui constituaient *le parti de la défection* avaient à plusieurs reprises déjà parlé de mise en accusation et de refus de budget. Mais, loin de songer à quitter la place, Villèle pensait pouvoir se maintenir par des mesures de plus en plus violentes.

Dix jours après le retrait de la loi sur la presse, le 29 avril, le roi passait au Champ de Mars une revue de la Garde nationale. Il fut chaudement acclamé. Mais aux cris de : Vive le Roi! se mêlèrent bientôt les cris de : Vive la Charte! et quand les légions défilèrent pour regagner leurs quartiers, les cris de :

A bas les ministres! A bas Villèle! furent proférés devant l'hôtel du ministre, rue de Rivoli. Villèle, le soir même, à un concert chez la duchesse de Berry, vint demander au roi le licenciement immédiat de la Garde nationale. Malgré les efforts du duc de Doudeauville, qui démissionna, de l'abbé Frayssinous, de Chabrol-Crousol, et contre son propre sentiment, le roi accorda à Villèle le licenciement de la Garde. Lourde faute, car l'on mécontenta toute la bourgeoisie parisienne, jusque-là hostile aux seuls ministres, mais encore dévouée à Charles X; on lui laissait en même temps ses armes : elle devait les retrouver pour combattre le roi au mois de juillet 1830.

Prorogation des Chambres; la coalition des oppositions. — Lors de la discussion du budget de 1828, Villèle ne se trouva plus seulement en présence de ses adversaires habituels de l'extrême droite et de la gauche. Certains députés de la droite modérée se refusèrent à voter le budget et accusèrent le ministre, avec Gautier, d'alarmer l'opinion, de diviser les amis de l'ordre, de servir soit par imprévoyance, soit par faiblesse, les ennemis de la liberté et les haines du parti religieux, et de mettre en péril par son obstination à garder le pouvoir, le maintien de la monarchie constitutionnelle. Aussi, dès que le budget eût été voté par les deux Chambres, Villèle se hâta de clore la session.

Il était résolu à livrer une dernière bataille, à modifier la Chambre Haute par la nomination de nouveaux pairs, et à dissoudre la Chambre des députés pour obtenir, par des élections énergiquement menées, une majorité à sa guise. Deux jours après la clôture des Chambres une ordonnance rétablissait la censure; aucun numéro de journal, aucun périodique ne purent paraître sans un visa préalable. La mesure fut du reste inutile et ne servit qu'à exaspérer davantage les adversaires de Villèle et à les rapprocher étroitement. Les brochures échappaient à la censure et le colportage était à peu près libre. Une société se forma pour la défense de la liberté de la presse. Chateaubriand en fut l'un des plus ardents promoteurs; elle réunit les écrivains de gauche et de l'extrême droite et publia les brochures des uns et des autres.

D'autre part, la dissolution de la Chambre étant prévue de tous, une autre société se créa, décidée à se tenir dans la légalité stricte, pour organiser le parti d'opposition, discipliner ses efforts et préparer la campagne électorale. Ce fut la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Les fondateurs étaient les rédacteurs du *Globe*, des doctrinaires jeunes qui, en créant leur journal en 1826, s'étaient donné pour programme de se tenir également éloignés des partis extrêmes, de constituer une sorte de parti du juste milieu et de combattre pour la tolérance et la liberté générale. Dans la question des Jésuites et lors de la dénonciation de Montlosier, l'attitude du *Globe* avait été remarquée; il avait soutenu que la liberté des opinions devant être absolue, la doctrine de l'ultramontanisme devait être respectée comme toute autre doctrine et que les Jésuites avaient droit à la liberté d'enseignement. Grâce au talent de ses rédacteurs, Vitet, Jouffroy, Ampère, Duchâtel, Rémusat, Sainte-Beuve, Guizot, le journal avait rapidement acquis une réelle autorité. Les mêmes hommes dirigèrent la société nouvelle, dont Guizot fut le président. La tactique préconisée fut la coalition de toutes les forces d'opposition, et la réunion sur les mêmes listes, au jour du vote, de tous candidats, de droite ou de gauche, résolus à jeter bas le ministère Villèle.

Dissolution de la Chambre. Chute de Villèle. — Au retour d'un voyage au camp de Saint-Omer et dans les départements du Nord, Charles X, trompé sur sa popularité par les acclamations, s'abusant sur ce qu'il pouvait imposer au pays, se rangea à l'avis de son ministre, nomma, le 6 novembre, soixante-seize nouveaux pairs, signa l'ordonnance de dissolution de la Chambre et fixa les élections aux 17 et 24 novembre. La censure était supprimée : l'on comptait sur cette mesure, comme sur la victoire de Navarin, pour ramener une partie des électeurs.

L'illusion fut de courte durée. A Paris, les libéraux réunirent cinq sixièmes des suffrages. Royer-Collard était élu dans sept collèges; Peyronnet, qui se présentait à Bourges et à Bordeaux, échouait dans les deux villes. La gauche comptait cent quatre-vingts députés; l'opposition de droite, soixante-dix; les ministériels n'avaient que cent soixante-dix sièges. La défaite était éclatante.

Il ne restait plus à Villèle qu'à se retirer. Pourtant le mois de décembre tout entier s'écoula en négociations vaines, dont le but était d'abord de permettre à Villèle de rester à la tête d'un ministère remanié. Toutes les combinaisons ayant échoué, Charles X songea un moment à Polignac, alors ambassadeur à Londres. Puis, sur les conseils de Chabrol, auquel un instant il confia la mission de former le cabinet, le 4 janvier 1828, Charles X se décida à confier le portefeuille de l'intérieur à Martignac. La présidence du conseil lui était réservée. Ses collègues furent : aux Affaires étrangères, La Ferronays; à la Justice, Portalis; aux Finances, Roy; à la Guerre, de Caux; à la Marine, Chabrol; au Commerce, Saint-Cricq; aux Affaires écclésiastiques, Frayssinous, mais l'instruction publique en était détachée. Villèle, Corbière, Peyronnet, Clermont-Tonnerre étaient élevés à la pairie.

Le ministère Villèle avait été un ministère de capitulations constantes en face des exigences de l'extrême droite. Sentant combien les exagérations de ce parti étaient dangereuses, Villèle avait des velléités de résistance, puis se laissait entraîner, et cédait, sans rien gagner auprès des exaltés qui se rappelaient seulement sa résistance. Il était, a-t-on dit, en retard d'une année sur les éclaireurs de la contre-révolution et l'on pouvait juger, par ce qu'il combattait une année, de ce qu'il défendrait l'année suivante. Il avait de la sorte détaché de lui et ceux que les lois nouvelles inquiétaient et ceux qui lui avaient imposé ces lois. Il ne dirigea pas : il se laissa conduire en regimbant. Les résultats politiques de son ministère, c'étaient le pays troublé, profondément divisé, les passions religieuses surexcitées, le roi lui-même compromis. On lui doit toutefois cette justice que son administration financière fut remarquable, qu'il s'efforça d'imposer partout des règles d'ordre et d'économie, et que la prospérité matérielle de la France se développa singulièrement sous sa direction; qu'enfin, en face de l'étranger, il sut toujours parler le langage haut et ferme qui convient à la dignité d'un grand peuple [1].

1. Pour la bibliographie, voir ci-dessous, chapitre VI.

CHAPITRE IV

LA RUSSIE

Histoire intérieure

ALEXANDRE ET NICOLAS

De 1815 à 1847

Avant de poursuivre l'histoire des révolutions de l'Europe à cette époque, notamment celle des révolutions d'Orient, il convient de donner à l'un des plus puissants agents de ces drames, à l'empire de Russie, la physionomie qu'il prit à cette époque. Voyons ce que fut la Russie, durant les dernières années d'Alexandre et les premières du règne de Nicolas Ier.

Mysticisme d'Alexandre. — On a vu de quel événement furent assombris les débuts du règne d'Alexandre Ier [1]. Sous l'obsession d'un douloureux et tragique souvenir, un sentiment religieux, teinté de mélancolie et d'angoisse, ne cessa de hanter cet esprit à la fois léger, subtil et complexe. A ce sentiment religieux le désastre de Moscou, la délivrance de la Russie et son triomphe imprimèrent une nouvelle énergie, mais une nouvelle direction. Comment n'être pas un croyant après le « miracle de 1812 »? C'était « la Providence » qui, après de tels désastres, avait relevé la Russie par tant de succès militaires et par les

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 56 et 633.

gloires de la paix. Mais ce sentiment à la fois exalté et tendre trouvait peu de satisfaction dans le culte orthodoxe russe, presque tout de cérémonies et de formes, qui manque de prise sur l'homme intérieur et que n'avaient point vivifié les crises religieuses de l'Occident. Beaucoup d'âmes russes à cette époque étaient en détresse comme celle de l'empereur. Elles tendaient à briser le cadre étroit de la religion nationale, cherchant hors d'elle la chaleur et la vie. Les unes versaient dans les vieilles hérésies, dans le *raskol* [1], que le pouvoir avait cessé de persécuter; d'autres se laissaient séduire par les mystères de la franc-maçonnerie, dont les loges ne cessaient alors de se multiplier dans l'empire; quelques-unes, comme dans les familles Galitsyne et Gagarine, croyaient trouver leur renaissance morale dans le catholicisme, et les jésuites, exclus de Pétersbourg en 1815, mais tolérés dans l'empire jusqu'en 1820, opéraient des conversions; un plus grand nombre la cherchaient dans le protestantisme, si fécond dans sa liberté et sa diversité, et pour eux la Bible, jusqu'alors aussi peu lue des Russes que des Français, apparaissait comme une splendide révélation. Partout se formaient des sociétés bibliques, pour la plupart d'importation anglaise : à Pétersbourg s'établissait une succursale de la « Société biblique britannique et étrangère de Londres »; elle eut l'autorisation de traduire la Bible dans tous les dialectes non slaves de l'empire, les traductions en russe restant réservées au Saint-Synode. Bientôt il y eut une « Société biblique russe »; il y eut même à Tcherkask une « Société biblique des Kozaks ». La Russie semblait tourmentée de l'inconnu, et c'est de cette époque qu'on peut faire dater le grand mouvement d'esprit qui, de nos jours, aboutit à Tolstoï et au *tolstoïsme*.

Alexandre Ier, nature sensible et presque féminine, s'y laissait entraîner, bien différent de ses frères Constantin et Nicolas, à qui suffisait la religion d'État, solide soutien de la raison d'État et de la discipline militaire. On voyait le tsar donner audience à une députation de *quakers*, prier et pleurer avec

1. Voir ci-dessus, t. IV, p. 666.

eux, baiser les mains à leur doyen Allen. Au reste on acceptait la lumière d'où qu'elle vînt, et le ministre de l'instruction Galitsyne recevait au Palais d'Hiver la princesse Tatarinova, prêtresse d'une secte de *raskolniks* tourneurs, et assistait à leurs danses sacrées, tandis que le tsar se portait garant, dans une lettre à un père de famille, qu'il n'y avait rien là « de contraire à la religion ».

A cette époque fleurissait en Europe toute une race de femmes, d'une religion exaltée, mais intrigantes, avides d'influence, qui s'adressaient audacieusement aux puissants du jour parce qu'elles parlaient au nom de Dieu et la Bible dans la main. Prêcheuses, convertisseuses, au besoin solliciteuses, ayant pour trait commun la haine de Napoléon, elles formèrent, après la destruction de la Grande Armée, une sorte d'Armée du Salut. La plus célèbre de toutes fut Julie de Wittinghof, épouse divorcée du baron de Krüdner. Après une vie très mondaine, elle devint tout à coup dévote et mystique. Dès 1812, elle avait vaticiné la chute de l'*Ange Noir*, c'est-à-dire de Napoléon, et l'avènement d'une ère de paix et de bonheur universel sous les auspices de l'*Ange Blanc*, c'est-à-dire d'Alexandre. Elle prédisait aussi le renouvellement du monde par la Sainte-Alliance des rois et le triomphe de l'Évangile dans la fraternité des peuples. Des lettres d'elle arrivèrent aux mains d'Alexandre, qui les lut avidement et autorisa la prophétesse à correspondre avec lui. Après la première chute de Napoléon, elle prédit le retour de l'île d'Elbe et de nouvelles effusions de sang humain, suivies de la paix générale. Cette prédiction presque accomplie, elle eut l'honneur, à Heilbronn, en juin 1815, d'être présentée au tsar. Elle le revit souvent depuis, fit de lui le principal attrait de son salon, prit sur lui et ses entours un grand empire. Elle lui dicta, pour ainsi dire, le fameux acte de la Sainte-Alliance (du 26 septembre 1815). Elle assista à la grande revue de la plaine de Vertus, et ensuite harangua le tsar, le félicitant d'être assez grand « pour avoir osé confesser hautement, à la tête de son armée, le Sauveur qui l'a béni et le Dieu qui le donne pour exemple au monde ». Autour d'Alexandre on s'inquiétait de l'influence prise par cette

dame. Le roi de Prusse disait qu'elle avait « reçu tous les dons du ciel, excepté le bon sens ». Alexandre, craignant enfin le ridicule, cessa d'abord de la voir; puis il cessa de recevoir ses longues lettres, hérissées de citations de la Bible et de l'Évangile; puis il lui fit défendre de prêcher dans ses États; enfin, en 1818, il la bannit de Pétersbourg [1], agissant avec elle comme il avait toujours agi avec les personnes dont il s'était le plus engoué.

Nouvelle évolution dans l'esprit d'Alexandre : le retour au despotisme. — L'année 1815 avait été comme l'apogée d'Alexandre. Il apparaissait non seulement comme le vainqueur des vainqueurs, mais comme le libérateur universel. Seul parmi les souverains coalisés il était un libéral. Il semblait qu'à lui seul l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas fussent redevables de leur affranchissement, la Suisse de son autonomie, la Serbie de son salut, la France de sa charte. Il venait de refaire une Pologne et lui avait donné une constitution. Il méditait d'en donner une à la Russie. Même les nègres trouvaient en lui un défenseur : il était un *abolitionniste* déterminé. Dans ses propres États, il consommait l'affranchissement des paysans d'Esthonie en 1816, de Courlande en 1817, de Livonie en 1819. Cet amour de la liberté, chez lui, ne devait pas durer plus longtemps après 1815 qu'après 1801. Dans les congrès européens, où il jouait le rôle de roi des rois, on constate d'un congrès à l'autre le fléchissement de son libéralisme : à Aix-la-Chapelle en 1818, il est pour l'évacuation du territoire français et pour une orientation libérale de la politique de Louis XVIII; encore à Carlsbad, il évite de se trop compromettre dans la réaction allemande; au contraire, à Troppau, à Laybach, à Vérone, il se révèle l'ennemi des aspirations libérales chez les Italiens, les Espagnols, les Hellènes. Déjà il est en lutte contre son parlement polonais et soutient en France un cabinet de réaction, celui de son ami le duc

1. Elle fut également expulsée de Bade, de Würtemberg, de Bavière, de Saxe, de Bâle et de plusieurs cantons suisses. Elle ne revit Alexandre qu'en 1821, et plaida la cause de la Grèce. Elle fut poliment éconduite. Elle mourut en 1824 à soixante ans.

de Richelieu. Deux faits ont sinon produit, du moins hâté cette fâcheuse évolution. C'est, en 1819, le meurtre de son agent Kotzebue, dont il sera parlé plus loin[1]; c'est, en 1820, la prétendue révolte d'un régiment de sa garde, le Séménovski. Ce régiment avait pour colonel une brute nommée Schwartz, qui bâtonnait les soldats de sa propre main, leur tirait les moustaches, leur crachait à la face; et pas une parade ne se passait sans bastonnade. Ces braves soldats, héros de tant de batailles, étaient habitués à être mieux traités par leurs chefs russes que par ce « maudit Allemand ». Un jour, les compagnies du Séménovski refusèrent d'aller à la parade. Le colonel Schwartz, effrayé de son œuvre, n'osa rien tenter pour rétablir l'ordre. Il se cacha. Là se borna la sédition. Le tsar était alors à Troppau. Metternich, qui, paraît-il, apprit la nouvelle avant le tsar lui-même, en tira grand parti pour faire revenir Alexandre de ses velléités libérales. Le tsar inaugura l'ère nouvelle qui allait s'ouvrir en Russie par une répression horriblement disproportionnée au délit. Le conseil de guerre avait jugé que les meneurs devaient être pendus et le colonel Schwartz décapité (mais si Schwartz était jugé si coupable, les soldats qu'il avait tyrannisés ne méritaient-ils point quelque indulgence?). Sous prétexte de mitiger la sentence, le tsar l'aggrava : huit des soldats furent passés six fois par les verges, puis envoyés aux mines de Sibérie; les autres dispersés dans les garnisons de l'Est européen ou de la Sibérie. Du glorieux Séménovski il ne restait plus qu'un nom. Il fut tout entier reformé de nouveaux éléments.

La réaction : Araktchéef et les « obscurantins ». — Au reste, Alexandre croyait avoir à se plaindre de l'ingratitude universelle : ingratitude des peuples comme des rois, de la France libérale aussi bien que de Louis XVIII, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Pologne, de la Russie elle-même, puisque le Séménovski s'était insurgé. L'homme qui incarna sa rancune contre le genre humain, l'homme qui donna son nom à l'ère d'impitoyable réaction (l'*Araktchéevchtchina*), ce fut Araktchéef.

1. Voir ci-dessous, au chapitre *Allemagne*.

Il éclipsa même ses acolytes, le prince Alexandre Galitsyne, ministre de l'instruction publique, et le fanatique Sérafim, archevêque de Novgorod et Pétersbourg.

Alexis Araktchéef avait été l'agent en même temps le plus fidèle et le plus brutal du despotisme de Paul Ier. Devenu colonel, puis général, il était la terreur de l'armée par sa minutie dans les détails du service, ses répressions atroces pour les moindres manquements, allant jusqu'à souffleter des officiers et assommer des soldats. Pahlen avait réussi, en 1799, à l'éloigner; Paul Ier le rappela trop tard : d'où la catastrophe de mars 1801. Sa douleur bruyante et sincère à la nouvelle du régicide, le portrait du tsar Paul qu'il portait toujours sur sa poitrine, attirèrent à Araktchéef, par une conséquence inattendue, la faveur d'Alexandre Ier. Il recouvra tous ses grades et emplois, se poussa dans les dignités supérieures, fut ministre de la guerre en 1812.

C'est Araktchéef qui inventa ce nouveau fléau des soldats et paysans russes : les *colonies militaires.* Dans les villages d'un certain nombre de districts, Araktchéef établissait des soldats; s'ils n'étaient pas déjà mariés, on leur faisait épouser les filles des paysans; dans tous les cas, leurs fils étaient voués au service du tsar; soldats et cultivateurs étaient soumis au même régime : le régime militaire. Araktchéef trouvait ce système admirable : le soldat aiderait le paysan au travail des champs; les fils du paysan seraient soldats. L'agriculture ne manquerait pas de bras, ni l'armée de recrues. Le Trésor y trouverait son compte, car on aurait de bons régiments qui ne coûteraient presque rien. C'était, croyait-il, un perfectionnement du système des *confins militaires* autrichiens. La médaille avait son revers : les paysans russes, si attachés à leurs vieilles habitudes, souffraient d'être ainsi *colonisés*, de vivre en promiscuité avec les *colons* militaires, d'être contraints de leur donner leurs filles, d'élever leurs fils pour le régiment, de subir eux-mêmes une double servitude, celle de la glèbe et celle du règlement militaire. Par oukase du 26 avril 1818, un premier régiment fut établi aux environs du lac Ilmen; en 1822, ce fut toute une division; bientôt on eut jusqu'à 60 000 soldats et 30 000 che-

vaux vivant sur 400 000 paysans; le système s'étendit aux gouvernements de Novgorod, Kharkof, Ekatérinoslavl. Des insurrections éclatèrent. Elles furent réprimées avec rigueur. Les *colonies militaires* ne devaient pas survivre à la faveur d'Araktchéef[1].

Sous l'influence de l'archevêque Sérafim, et du ministre Galitsyne, la réaction affecte un autre caractère : elle est dirigée non contre les soldats et les paysans, mais contre la science et les lettres; elle s'appela l'*obscurantisme*.

Galitsyne avait d'abord été nommé procureur général auprès du Saint-Synode, à son grand étonnement, car il avoue qu'il était dissipé, mondain et paresseux : « Une vie dissipée, des habitudes de cour, mon caractère enjoué, autant de choses qui me paraissaient inconciliables avec des occupations si graves. » Appartenant à « l'école impie du XVIII[e] siècle », il « ne croyait à rien ». Défaut plus grave : il manquait absolument de consistance et de caractère. Quand il devint ministre des cultes et de l'instruction publique, on le vit ébaucher sa conversion. Il interdit les publications mystiques, telles que le *Cour-*

1. Araktchéef, qui possédait un domaine à Grouzino, sur la rivière Volkof, apporta dans le gouvernement de ses paysans les habitudes méthodiquement tracassières dont il avait déjà fait preuve dans les casernes. C'était une réglementation à outrance jusque dans les moindres détails : chaque trois années, la toiture des maisons devait être repeinte en rouge; il y aurait 15 livres de couleur pour 40 livres d'huile, etc. La moindre contravention était sévèrement punie. Pour châtier les paysans, il avait inventé un bâton spécial, l'*araktchéef*, macéré dans l'eau salée. Ses sujets eurent ce comble d'infortune que le méchant homme prit pour maîtresse, Nastasia Minkine, encore plus méchante que lui, femme d'un de ses cochers. Devenue souveraine absolue, elle prodiguait autour d'elle les châtiments et les tortures, faisait fouetter à l'écurie son propre mari, usait de raffinements de cruauté surtout envers les femmes. Le frère d'une de celles-ci la vengea en tuant la favorite d'un coup de couteau. Terrible fut la douleur d'Araktchéef. Le tsar y compatit, envoya l'archimandrite Photius pour consoler son favori « au nom de la religion », pour le supplier de « se conserver à la patrie ». Le doux Alexandre laissa Araktchéef, — en violation des lois qui rendaient le Sénat seul compétent, — se faire justice, non seulement sur le meurtrier, qui reçut 175 coups de knout et mourut sur place, sur sa sœur, déjà torturée par Nastasia, et qui reçut 125 coups et en mourut également, mais sur 22 paysans ou paysannes, dont le seul crime était de n'avoir pas couru au secours de sa maîtresse. La mort d'Alexandre étant survenue, et l'avènement de Nicolas risquant d'amener une amnistie générale, Araktchéef osa hâter les exécutions. Ce fut la cause de sa disgrâce. Il reçut l'ordre de voyager à l'étranger, fut dépouillé de tous ses emplois, et enfin dut se confiner dans ses terres. Il y vécut jusqu'en 1834, confit en dévotion, occupé d'œuvres de bienfaisance, et mourut les yeux fixés sur le portrait d'Alexandre I[er], qu'il se flattait de rejoindre au ciel. Ainsi des barbaries qui n'avaient point ému Alexandre révoltèrent Nicolas. C'est Nicolas qui délivra de ce fléau la Russie.

rier de Sion, dont l'éditeur Labzine fut exilé dans le gouvernement de Simbirsk (1822), prohiba les sectes de tourneurs, tracassa les *raskolniks*. Le clergé ne crut pas sincère sa conversion et, en 1824, Sérafim, aidé d'Araktchéef, obtint la révocation de Galitsyne, qui fut remplacé par l'amiral Chichkof. Un chant d'allégresse s'éleva dans l'Église, et l'archimandrite Photius écrivait : « L'impiété a été terrassée, l'armée blasphématrice du Diable a été vaincue; l'hérésie et le *raskol* ont été réduits au silence; toutes les sociétés ennemies de Dieu se sont écroulées. Nous n'avons plus pour ministre que N.-S. Jésus-Christ, pour la gloire de Dieu le Père. *Amen!* »

Mais vraiment Galitsyne avait fait d'avance la besogne de Chichkof. Sa direction des Universités avait été si réactionnaire que des rapports de police de 1818 et 1819 l'accusent de méconnaître les « bienfaisantes intentions du souverain » en étendant « les principes rigoureux du christianisme sur les sciences abstraites, qui n'ont pas d'influence sur la foi » et d'avoir tracé un plan d'éducation « qui est en opposition avec la civilisation du XIX[e] siècle ». Par lui fut commencée et presque accomplie l'épuration des Universités russes.

Le *popétchitel* (curateur)[1] de l'Université de Kazan était Magnitski, ancien ami de Spéranski, mais bien revenu de ses idées françaises d'autrefois. Il se proposa d'organiser un enseignement « conforme aux principes de l'acte de la Sainte-Alliance ». Il chassa de l'Université onze professeurs, raya de la liste des honoraires notre « régicide » Grégoire, exclut de la bibliothèque, entre autres livres suspects, le *Droit de paix et de guerre* de Grotius, interdit de professer les doctrines géologiques de Buffon comme les doctrines astronomiques de Copernic, Galilée et Newton, prescrivit, dans les « actes académiques », d'entremêler les prières et les chants d'église aux lectures minéralogiques ou autres. Le professeur de littérature reçut pour mission de démontrer la supériorité littéraire de la Bible sur tous les auteurs profanes; le professeur d'histoire, de proposer pour modèle l'*Histoire universelle* de Bossuet; le professeur de philo-

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 646.

sophie, d'enseigner que les vérités scientifiques sont d'ordre contingent, la seule vérité absolue reposant sur la révélation apportée par le Christ; le professeur d'économie politique, d'insister sur les vertus qui « transforment les biens matériels en biens spirituels ». La médecine devant être toute chétienne, les dissections furent désormais interdites, comme sacrilèges à l'égard des morts; les préparations anatomiques furent portées au cimetière. Le recteur Nikolski, dans son cours de mathématiques, montrait dans le triangle un symbole de la Trinité. A l'Université de Kharkof, il y eut deux expulsions de professeurs. Le cas le plus curieux fut celui de quatre professeurs à l'Université de Pétersbourg : Galitch pour la philosophie, Arsénie pour la statistique, Hermann pour les sciences politiques, Raupach pour l'histoire générale. Le premier était accusé d'avoir enseigné la philosophie de Schelling; les trois autres, pour avoir reproduit des théories de Schlœzer, le protégé de Catherine II, étaient prévenus de *robespierrisme* et de *maratisme*. Le *popétchitel* Rounitch mena l'enquête avec des cahiers ou des propos d'élèves. Le ministre Galitsyne n'osa remontrer au tsar tout ce qu'avait de ridicule une telle procédure. Les quatre professeurs furent destitués; de plus, ils restèrent sous le coup d'une accusation au criminel, qui traîna jusqu'à 1827. — En 1822, on interdit de recevoir à l'Université de Dorpa les étudiants qui auraient fréquenté les Universités d'Allemagne. En 1823, défense d'aller étudier à ces Universités. En 1824, on raya des programmes, comme « superflues », les sciences politiques; à Kharkof et à Dorpat, défense aux étudiants d'entrer dans les théâtres : c'était « contraire à la moralité » et les « détournait de leurs occupations ».

La censure interdisait la plupart des revues russes. Elle corrigeait et estropiait les vers des poètes. En 1818, Galitsyne estimait dangereuse la pièce de Stanévitch, *Entretien sur l'immortalité de l'âme*, et c'étaient les prêtres délégués par l'archevêque Sérafim qui la défendaient comme conforme aux enseignements de l'Église. Chichkof alla plus loin que Galitsyne et proposa une loi plus rigoureuse sur la censure, mais le tsar ne se décida point à l'adopter.

Derniers jours d'Alexandre. — Alexandre, cet « accident heureux parmi les siens », avait été plus nuisible à ses sujets que le despote le plus déterminé; car il n'avait, en certaines périodes de sa vie, cessé d'éveiller et d'encourager chez eux des rêves de liberté, pour les en punir ensuite dans les périodes de réaction. Encore en 1825 il protestait de son libéralisme : « On a beau dire de moi ce qu'on voudra; j'ai vécu et je mourrai républicain. »

Ses dernieres années furent attristées par les déceptions qu'avaient accumulées pour lui ses volontés incertaines et fantasques. Il vivait séparé de l'impératrice. Les trois enfants qu'il eut d'une liaison et qu'il aimait en tendre père moururent prématurément. Il eut à pleurer sa sœur la plus aimée, Catherine, reine de Würtemberg (1819). Tandis que les Polonais luttaient pour les libertés parlementaires qu'il leur avait octroyées, les Russes s'irritaient de voir la Pologne reconstituée sur le flanc de l'empire. Ils lui reprochaient aussi son indifférence dans les massacres d'Orient, et la grande inondation qui dévasta Pétersbourg en 1824 leur parut un châtiment du ciel pour l'abandon de la Grèce. En septembre 1825, agité de tristes pressentiments, inquiété par de fâcheux présages, assombri par les souvenirs réveillés de 1801, il quitta Pétersbourg pour se rendre dans le Midi, à Taganrog. Il y mourut, d'une fièvre maligne, le 1er décembre.

Les idées politiques en Russie. — Les dangereuses variations de sa politique avaient contribué à l'éveil des idées politiques en Russie. L'opinion des classes éclairées, opinion que Catherine II ou Alexandre s'étaient flattés à certains moments de devancer et de traîner à leur remorque, ne les avait pas suivis dans leurs mouvements de recul. Plus nombreux que jamais étaient ceux qui lisaient les ouvrages de nos philosophes, glorifiés ou proscrits suivant les fantaisies changeantes du pouvoir. Les officiers russes qui, avec l'armée d'occupation, venaient de passer trois années en France, en rapportaient des impressions et des idées. Ils commençaient seulement à comprendre ce qu'avait été réellement cette Révolution française qu'on leur avait donnée à combattre et qui avait failli, avec

Napoléon, réaliser presque la conquête du monde. La restauration des Bourbons avait été pour eux un autre enseignement. Beaucoup pensaient ce qu'a écrit Pestel : « Je vis alors que la plupart des institutions essentielles de la Révolution ont été conservées, lors du rétablissement de la monarchie, comme choses bienfaisantes, tandis qu'auparavant nous tous, et moi tout le premier, nous nous soulevions contre cette Révolution. J'en ai conclu qu'apparemment elle n'était pas si mauvaise qu'on nous la représentait et que même elle avait beaucoup de bon. Je fus confirmé dans mon idée en considérant que les États où elle n'avait pas eu lieu continuaient à être privés de beaucoup de droits et de libertés. » Rentrés en Russie, après avoir assisté aux premiers essais de liberté parlementaire en France, ces officiers retrouvaient dans leur pays l'absolutisme du souverain, le servage des paysans, la brutalité des châtiments corporels, auxquels n'échappaient pas leurs propres soldats, leurs compagnons d'armes dans la lutte héroïque contre Napoléon, une police tracassière, pas de justice indépendante, la tyrannie de la censure, l' « obscurantisme » régnant sur les Universités, partout le mépris de l'être humain et de la dignité humaine. Alors, poursuit Pestel dans son Autobiographie, « alors commencèrent à germer en moi les idées de monarchie constitutionnelle et les idées de révolution ; ces dernières étaient encore faibles et obscures, mais peu à peu elles devinrent plus distinctes et plus fortes... Des idées de monarchie constitutionnelle je passai aux idées républicaines. »

Les sociétés secrètes sous Alexandre. — Beaucoup pensaient et parlaient comme Pestel. Le moyen de préparer la réalisation de ces idées, c'est encore le séjour en France qui paraît le leur avoir suggéré : les sociétés secrètes. En 1816 et 1817 se forma en Russie l'*Union du Salut ou des vrais et fidèles fils de la patrie*, avec ce but avoué « d'obtenir enfin les bienfaits dont le peuple russe a été doté par son magnanime monarque » ; avec ce but réel : l'établissement d'un régime constitutionnel. Parmi les fondateurs de cette société : Alexandre et Nikita Mouravief, Serge et Matvéï Mouravief-Apostol, les princes Élie Dolgoroukof, Serge Troubetskoï, Feodor Chakovskoï, Witt-

genstein, le colonel Glinka, le capitaine Iakouchkine, Novikof, Paul Pestel. En 1818 la société se donne de nouveaux statuts et un nouveau nom : *Union du bien public*. On ne put s'entendre sur l'organisation définitive, encore moins sur le but à atteindre et les moyens à employer, car il y avait là des modérés et des révolutionnaires. Certains de ceux-ci, comme Iakouchkine ou Chakovskoï, parlaient de tuer l'empereur. On admit une *douma* centrale correspondant avec d'autres conseils établis dans les provinces, ou plutôt dans les principaux centres militaires. En 1821 il se fit une scission, et l'on eut la *Société du Nord*, à Pétersbourg, centre de la première armée, et la *Société du Sud*, à Toultchine, se recrutant parmi les officiers de la seconde armée. Celle-là tenait pour la monarchie constitutionnelle, celle-ci pour la République. A Pétersbourg, le fondateur de la société était Nikita Mouravief, auteur d'un *catéchisme* civique, mais l'autorité passa bientôt à Ryléef, fils de l'ancien maître de police, tandis qu'à Toultchine c'était Pestel, fils de l'ancien maître des postes. Ainsi c'étaient les rejetons d'anciens suppôts du despotisme qui menaient le mouvement révolutionnaire. Pestel ne répugnait ni aux moyens violents, ni au régicide, ni même, ce que des patriotes russes lui reprochaient, à l'entente avec les mécontents polonais. Au reste, depuis que Nicolas Tourguevief était parti pour Londres et que Nikita Mouravief s'était effacé, la *Société du Nord*, avec Ryléef, Alexandre Bestoujef et ses trois frères, les officiers Batenkof, Vadkovski, Svistounof, Iakoubovitch, Zavalichine, le lieutenant en retraite Kakhovski, l'ex-professeur Küchelbecker, changeait d'aspect. Elle se convertissait aux projets d'action et poussait activement sa propagande parmi les officiers des corps cantonnés à Pétersbourg ou dans les environs. Il y avait là des hommes d'action et des fous. Zavalichine disait : « Il faut commencer la révolution par la tête. » Et il proposait d'exterminer toute la famille impériale. Iakoubouvitch et Kakhovski offraient leur main pour le régicide. Tandis que Ryléef achevait le *Catéchisme* commencé par Nikita Mouravief, Pestel rédigeait la *Rousskaïa Pravda*, à la fois code et constitution républicaine. La *Société du Midi* reconnaissait à l'énergique Pestel le titre de *dictateur*. Celle du Nord avait fait

un choix moins heureux : c'était un prince de vieille race, mais un homme léger, mou et sans caractère, Serge Troubetskoï.

Bientôt se découvrit, dans le Midi, l'existence d'une troisième société : celle des *Slaves réunis*, d'ailleurs beaucoup moins importante, fondée par le sous-lieutenant d'artillerie Borissof, et qui se proposait une fédération de toutes les nations slaves. Elle ne tarda pas à fusionner avec la *Société du Sud*.

En 1824, comme on annonçait une revue passée par le tsar à Blanche-Église (Biélaïa Tserkof), les conjurés du Midi discutèrent un projet de régicide. La revue n'eut pas lieu. En 1825, le colonel Schvéïkovski, à Saratof, ayant été révoqué, l'insurrection faillit éclater. On parla d'envoyer à Taganrog des émissaires pour tuer l'empereur. Le colonel Artamon Mouravief s'offrait à faire le coup.

Peu de temps avant sa mort, Alexandre Ier avait reçu à Taganrog, par le sous-officier Sherwood, des renseignements assez précis, mais bien loin d'être complets, sur l'organisation de la *Société du Sud*. C'est même ce qui avait amené la révocation de Schvéïkovski. Une dénonciation du capitaine Maïboda acheva de l'éclairer. Au moment de mourir, Alexandre dut avoir la vision très nette des dangers qui menaçaient son empire. Il les avait encore aggravés par une de ces hésitations familières à son esprit : il laissait ignorer à la Russie lequel de ses frères devait être son successeur. A la révolution prête à éclater il fournissait le prétexte d'un interrègne.

La question de succession : l'interrègne. — Qui succéderait à l'empereur Alexandre? Il laissait trois frères : Constantin, élevé comme lui par Catherine II et alors généralissime en Pologne, âgé de cinquante-neuf ans ; puis, de vingt années plus jeunes, Nicolas et Michel, formant comme une autre génération qui n'avait point connu la grande aïeule. D'après le droit successoral européen, adopté par la Pragmatique de Paul Ier, l'héritier du trône devait être Constantin. Mais nous connaissons le sentiment exprimé par lui dès le lendemain de la catastrophe de mars 1801 [1]. Ce sentiment, persistant chez lui après

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 634.

tant d'années, était si bien connu d'Alexandre qu'en 1819 il disait à Nicolas et à sa femme la princesse de Prusse : « Vous devez donc savoir d'avance que vous êtes destinés à monter sur le trône. » En mars 1820, Constantin avait divorcé avec sa femme, une princesse de Cobourg; en mai de la même année il contractait un mariage morganatique avec une Polonaise, Jeanne Grudsinska, pour laquelle il obtint le titre de princesse de Lowicz. L'année suivante, son frère Michel étant venu le voir à Varsovie, il lui confirmait sa formelle intention de renoncer au trône de Russie en faveur de Nicolas. Quand Nicolas vint à son tour le visiter, il le traitait à Varsovie avec des égards significatifs. Enfin, en janvier 1822, il écrivit à l'empereur pour lui notifier formellement sa renonciation, ne se reconnaissant, disait-il, « ni le génie, ni les talents, ni la force nécessaires pour être jamais élevé à la dignité souveraine ». Dix-neuf jours après, Alexandre l'informait que lui-même et l'impératrice mère acceptaient sa renonciation. Ces deux lettres restèrent secrètes, même pour le grand-duc Nicolas. Puis Alexandre rédigea un acte pour confirmer le nouvel ordre de succession; il n'y eut dans le secret que l'impératrice mère, Araktchéef, le ministre Galitsyne et l'archevêque de Moscou Philarète; l'acte fut dressé en quatre exemplaires qui furent déposés, dans le plus grand mystère, à l'Assomption de Moscou, aux archives du Conseil d'État, du Saint-Synode et du Sénat. Nicolas et sa femme ignorèrent encore ces arrangements. On verra quelles désastreuses conséquences devait entraîner ce luxe de précautions.

Or, à Varsovie, le 7 décembre 1825, Constantin annonçait à son frère Michel la mort d'Alexandre. Il manifesta quelque impatience quand les hauts dignitaires le saluèrent du titre d'empereur. Le 8, il écrivait à Nicolas pour l'assurer de sa soumission et de sa fidélité. Il chargea son frère Michel de porter la lettre à Pétersbourg. A Pétersbourg, c'est seulement le 9 que Nicolas avait appris la mort de l'empereur. Aussitôt il fit prêter par tous les régiments, puis par les dignitaires du palais, serment de sa fidélité à Constantin empereur. Lui-même prêta le serment et en signa la formule. Quand il se rendit

auprès de l'impératrice mère et lui annonça qu'il venait « d'accomplir son premier devoir vis-à-vis du souverain », celle-ci parut terrifiée : « Nicolas, qu'avez-vous fait? » Et elle lui révéla l'existence de l'acte qui l'appelait à l'empire. Il persista dans sa résolution et continua à exiger le serment pour Constantin. Pendant ce temps se réunissait le Conseil d'État ; on y donnait lecture de l'acte de succession. Donc, l'empereur, c'était Nicolas. Mais tout de suite on annonçait que Nicolas lui-même venait de prêter serment à Constantin. L'un avait renoncé, l'autre renonçait. Il n'y avait plus d'empereur, Nicolas lui-même conduisait les membres du Conseil d'État à l'église du Palais, pour y prêter serment à Constantin. Le Sénat et le Saint-Synode durent les imiter.

Des scènes analogues se passèrent à Moscou, avec cette différence que l'archevêque Philarète n'osa produire l'exemplaire de l'acte déposé à l'Assomption. On attendait les ordres de Pétersbourg. Arriva l'ordre de prêter serment à Constantin.

On assistait à un spectacle tout nouveau en Russie. Le siècle précédent avait été l'âge des plus âpres compétitions pour le trône, avec révolutions, coups d'État, régicides. Aujourd'hui c'était entre les deux frères une émulation de renoncement au trône. Ce combat de générosité devait avoir presque les mêmes effets que la plus ardente rivalité.

Cependant le 14 décembre, le grand-duc Michel, porteur de la lettre de Constantin, arrivait à Pétersbourg, inquiet de ce qu'il venait d'apprendre sur le chemin. Nicolas fut contraint de se rendre à l'évidence : Constantin persistant dans sa renonciation, c'était à lui-même que revenait l'empire. Maintenant il fallait obtenir des troupes, des dignitaires, des grands corps de l'État un nouveau serment. Or c'était une chose grave que de faire revenir sur un premier serment un peuple aussi religieux que les Russes : et surtout de faire revenir les soldats. Le serment, c'est ce qui crée le lien de droit entre l'empereur et l'armée; c'est le serment qui fait le soldat et qui fait le souverain. La fidélité au serment une fois prêté, c'est une affaire de point d'honneur, de conscience, de religion. Et à quel moment se produisait ce trouble si profond dans les con-

sciences? Au moment où les sociétés secrètes, dès longtemps prêtes à l'action, épiaient l'occasion d'agir.

La journée du 26 décembre à Pétersbourg. — Dans les régiments de Pétersbourg régnait en apparence la plus parfaite tranquillité. La police signalait pourtant de nombreuses réunions d'officiers. Le vaillant Miloradovitch, gouverneur de la ville, répondait à ces avertissements : « Laissez en paix ces gamins, et ne les empêchez pas de se lire mutuellement leurs pitoyables poésies. » Nicolas perdit encore dix jours à expédier des lettres à Constantin, pour lui expliquer la situation nouvelle créée par le premier serment et le supplier de venir, et à attendre sa réponse. Le 24 décembre, il recevait de Diébitch, commandant l'armée du Sud, des renseignements, très détaillés cette fois, sur l'organisation des sociétés secrètes, les projets de révolution et de régicide. Le même jour, il recevait une nouvelle renonciation de Constantin, qui d'ailleurs refusait de quitter Varsovie. Du même coup, il se voyait empereur irrévocablement et il se voyait en présence de la révolution prête à éclater. Aussitôt il chargea Spéranski de rédiger le manifeste d'avènement, qui impliquait la prestation d'un nouveau serment, fixée au surlendemain, le lundi 26 décembre. Nicolas écrivait à Volkonski : « Après-demain je serai empereur de toutes les Russies ou je ne serai plus qu'un cadavre. » Le 25, il donna lecture du manifeste au Conseil d'État. Le 26, à huit heures du matin, il se rendit à la salle de réception du Palais d'Hiver, où étaient déjà réunis les généraux et les dignitaires civils. Il leur exposa les faits, leur lut le manifeste et leur dit : « Dussé-je n'être empereur qu'une heure, je saurai prouver que je suis digne de l'être. »

La prestation du serment commença tant au siège des grands corps de l'État que dans les églises. L'empereur attendait au Palais d'Hiver les rapports sur ce qui se passerait aux casernes. Dans la plupart des régiments de la garde le serment fut prêté sans incident notable. Mais au régiment de Moscou, les officiers conjurés empêchèrent les soldats de le prêter, assurant que le véritable empereur Constantin avait été jeté en prison, ainsi que le grand-duc Michel. Ils entraînèrent la moitié des soldats, fusils chargés, drapeau déployé, firent sabrer un général

de brigade et prirent position sur la place du Sénat, près du monument de Pierre le Grand, non loin du Palais d'Hiver. Ils y furent rejoints par des gens du peuple et quantité de militaires isolés. La foule criait : « Vive Constantin ! » Or à ce moment, Nicolas n'avait sous la main qu'une compagnie du régiment Finlande, qui venait de relever le poste du palais et dont le drapeau fut le premier qui s'inclina devant le nouvel empereur. Les abords du palais étaient occupés par une foule très nombreuse, mais paisible, sauf quelques cris isolés de *Vive Constantin!* et qui se tenait tête nue. Nicolas s'avança seul vers ce peuple, lui imposant par sa taille colossale et l'acier de ses yeux bleus, lui lut son manifeste, et souleva une tempête d'acclamations. Puis il embrassa les plus rapprochés de lui et les invita tous à rentrer chez eux. Bientôt arriva le premier bataillon du Préobrajenski, puis Miloradovitch avec nombre de généraux et d'officiers. Miloradovitch, repentant d'avoir pris si peu de précautions, s'avança vers le régiment rebelle de Moscou, adossé au palais du Sénat, et entouré d'un cordon de tirailleurs. Il se fit amener un cheval, perça la foule et le cordon de tirailleurs, s'arrêta à dix pas du régiment et se mit à le haranguer. Soudain une détonation retentit et Miloradovitch tomba entre les bras d'un de ses aides de camp. Le lieutenant en retraite Kakhovski venait de lui tirer un coup de pistolet. Telle fut la fin du héros de tant de batailles où, comme notre Murat, il n'avait pas reçu une blessure. Nicolas, très ému de la nouvelle, dit : « Il est certain qu'on tirera sur moi. » Cependant il prit une compagnie du Préobrajenski et, à son tour, s'avança sur les rebelles. Rencontrant en chemin la garde à cheval, il lui ordonna de prendre position sur la place du Sénat. A ce moment accouraient, mais pour se joindre aux rebelles, les équipages de la flotte, entraînés par les lieutenants de vaisseau Arbouzof et Nicolas Bestoujef. Plusieurs officiers, qui essayèrent de parlementer avec les rebelles, avaient essuyé leur feu. L'empereur approcha également, fut accueilli par les cris de *Vive Constantin! Vive Constitution* [1]*!* et par des coups de

1. Beaucoup de soldats, paraît-il, prenaient *Constitution* (*Constitutsia*) pour la femme de Constantin.

fusil. « Les malheureux! s'écria-t-il; ils veulent que le sang coule! »

Le grand-duc Michel, colonel du régiment de Moscou, courut aux casernes de ce corps, où une moitié des soldats étaient restés, hésitant à se joindre aux rebelles, mais croyant toujours à la fable de Constantin et Michel jetés dans les fers. Il suffit de sa présence pour obtenir d'eux le serment; puis il les amena sur la place du Sénat, résolus à laver l'honneur de leur régiment et à reprendre aux rebelles leur drapeau. Bientôt d'autres forces arrivaient à l'empereur : les sapeurs de la garde, les chevaliers-gardes, le reste du Préobrajenski et de Finlande, le Séménovski, le Pavlovski, enfin l'artillerie à pied de la garde sous le général Soukhozanet. Une défection nouvelle se produisit : celle de deux bataillons des grenadiers de la garde, trompés et entraînés par leurs officiers, et apportant leur drapeau. Un de ces bataillons, guidé par le lieutenant Panof, réussit même à pénétrer dans la cour du Palais d'Hiver, en criant : « Nous sommes pour Constantin! » — « En ce cas, voilà votre chemin », leur dit froidement Nicolas. Leur colonel, Stürler, qui courait après eux, fut blessé mortellement d'un coup de pistolet, encore par Kakhovski. La défection d'autres corps fut arrêtée par des officiers fidèles. En résumé, il y avait sur la place du Sénat une partie du régiment de Moscou et des grenadiers de la garde avec les deux drapeaux, les équipages de la flotte, nombre d'isolés et de conspirateurs civils, au total 3 ou 4000 hommes, affamés, à moitié gelés, battant la semelle, sans un chef pour les commander, déjà démoralisés.

Diverses tentatives furent faites par le grand-duc Michel, qui voulut parler aux marins et que Küchulbecker visa un moment avec son pistolet; par les deux métropolites de Pétersbourg et de Kief, Sérafim et Eugène, dont la voix fut étouffée par des roulements de tambour; par l'empereur lui-même, qui fut encore une fois salué par des coups de feu.

Trois heures sonnaient à l'Amirauté, et sous le climat de Pétersbourg, en décembre, c'est presque la nuit. Malgré les conseils de son entourage, l'empereur marquait une répugnance visible à commander le feu. Soukhozanet, qui ne pou-

vait obtenir cet ordre, essaya, lui aussi, de parler aux rebelles : « Nous apportes-tu une Constitution? » fut leur réponse, et une balle coupa le plumet de son chapeau. Alors quatre coups de canon retentirent. Ce fut parmi les rebelles une débandade générale. Ils fuyaient par les rues, par les quais, sur les glaces de la Néva. Trois autres coups de canon et quelques charges de cavalerie firent nette la place du Sénat. Nicolas rentra victorieux dans son palais. En tout, il n'y eut pas 300 morts. La révolte, provoquée par les officiers, était inconsciente chez les soldats, qui croyaient sincèrement combattre pour leur serment. Elle fut toute militaire; ni les grands corps de l'État, ni le peuple de Pétersbourg, ni la nation n'y eurent aucune part. C'est à ce piteux échec qu'aboutissaient huit années de préparation dans les sociétés secrètes, et les rodomontades des officiers s'offrant à accomplir le régicide, et les plans de constitution de Nikita Mouravief, Ryléef et Pestel. Et cependant la plupart des officiers conjurés s'étaient bravement battus dans les guerres napoléoniennes. Ce qui leur manqua, ce fut un chef : Ryléef n'était point un homme de main; le *dictateur* Troubetskoï ne parut pas de la journée. Du côté du pouvoir, même imprudence, même désarroi; au début, Nicolas est à la merci des soldats rebelles et de la foule, avec une seule compagnie sous la main. S'il eut les honneurs de la journée, il le dut à son sang-froid personnel et à son impériale prestance.

L'insurrection du Midi. — Les conjurés du Nord n'avaient même pas su combiner leur action avec ceux du Midi. Le jour même où l'on se battait à Pétersbourg, le général Diébitch, sur l'ordre de Nicolas, avait procédé à l'arrestation de Pestel et de douze affiliés. Cela jeta du désarroi dans les garnisons de Toultchine, Kamének, Vassilkof, les trois centres d'action de la Société du Midi. Quand on y apprit l'affaire du 26 décembre à Pétersbourg, les propositions les plus folles et les plus désespérées se firent jour. Le lieutenant Poggio sommait le colonel prince Volkonski d'insurger son régiment et de marcher sur Pétersbourg pour y proclamer la République. Il offrait d'y aller seul pour tuer l'empereur. Serge Mouravief-Apostol voulait commencer la révolution par la Pologne en faisant assas-

siner Constantin dans Varsovie. Mais lui-même et son frère Matvéi, Michel Bestoujef et les autres chefs, surveillés de près, étaient obligés de se cacher. Arrêtés à Trélassié par le colonel Ghebel, ils réussirent à s'évader. Serge insurgea aussitôt le régiment de Tchernigof aux cris de *Vive Constantin!* envoya des émissaires pour rassembler partout les détachements isolés. On eut ainsi 3 ou 4000 hommes, mais indécis, inquiets, troublés dans leur conscience de soldats. On se proposait de marcher sur Kief, qui deviendrait le centre d'un vaste soulèvement. Mais, apprenant l'approche des troupes impériales, on dut changer l'itinéraire. A Motovilovka, on rencontra deux compagnies de grenadiers qui tenaient pour Constantin. Serge eut l'imprudence de leur dire : « Au reste, mes camarades, qu'avons-nous besoin de Constantin? Nous nous passerons de lui comme de son frère Nicolas... Crions tous : *Vive la République!* » Un vieux grenadier lui répondit : « Nous crierons volontiers *Vive la République!* si Votre Grâce nous l'ordonne. Mais enfin qui sera notre empereur? » Suivant les nouvelles reçues, on faisait des marches et des contremarches. La troupe des insurgés fondait à vue d'œil. Enfin le 15 janvier au matin, non loin de Blanche-Église, entre Oustinovka et Korolévka, elle se trouva cernée par les troupes du général Geismar. Serge dit : « Nous n'avons plus qu'à mourir en braves. » Il forma en carré six compagnies du régiment de Tchernigof et marcha droit aux canons. Une seule décharge à mitraille suffit pour amener la débandade. Serge tomba grièvement blessé et son frère Hippolyte mortellement. Parmi les 700 prisonniers, Bestoujef, Matvéi Mouravief-Apostol, Kouzmine, etc. La victoire de l'autocratie fut encore moins disputée dans le Sud que dans le Nord.

Le procès des « décembristes ». — A Pétersbourg, dès la soirée du 26 décembre, de nouveaux rapports de police venant sans cesse compléter les premiers, Nicolas pouvait déjà se rendre compte des causes de la révolution : le second serment, mobile déterminant pour les soldats, n'avait été pour les officiers conspirateurs qu'un prétexte et qu'une occasion. Tandis que les soldats, par respect de leur serment, par une

simple perversion du sentiment loyaliste, tenaient pour Constantin, les officiers étaient pour la Constitution, pour la République. Les ramifications du complot s'étendaient sur toute la Russie grâce à une organisation dont les détails se révélaient peu à peu. Immense était le nombre des affiliés, et parmi eux des officiers supérieurs, des officiers généraux, des aides de camp de l'empereur, les plus grands noms de la Russie, des princes du sang de Rourik. On n'avait arrêté jusqu'à présent que des gens sans importance; les autres, échappés à la mitraille, cherchaient à se rejoindre, se réunissaient chez Ryléef, attendaient les nouvelles du Midi et des *colonies militaires* (où, d'ailleurs, rien ne remua). Le *dictateur* Troubetskoï se cachait chez la comtesse de Laval, sa belle-mère, ou chez son beau-frère, Lebzeltern, ambassadeur d'Autriche. Bientôt les vrais meneurs furent arrêtés un à un. Troubetskoï, amené chez Nicolas, le désarma par son humilité, l'ampleur de ses aveux, ses supplications. Dédaigneusement, l'empereur déclara lui faire grâce de la vie, et l'envoya à la citadelle. Devant Kakhovski, l'assassin de Miloradovitch, il ne put contenir son courroux : « Misérable! couvert du sang de notre plus illustre général! » Ryléef, fier, modeste, mais ne baissant pas les yeux, intéressa le tsar : « Quel intérêt vous a fait agir? lui demanda-t-il. — L'intérêt de mon pays. — Quel était votre but? — Une constitution, un gouvernement libéral, des libertés publiques. » Pendant plusieurs jours le tsar, à raison de six ou de sept heures par jour, interrogea les prisonniers. Ceux-ci arrivant en foule, et du Nord et du Sud, une grande commission d'enquête fut instituée. Le tsar tint à la présider. Les procès-verbaux de cette commission sont la source authentique de cette histoire. Parmi les accusés, certains, comme Troubetskoï, ne cherchèrent qu'à atténuer le rôle qu'on leur prêtait. Iakoubovitch, Kakhovski nièrent audacieusement les projets de régicide. Boulatof se tua dans sa prison. Alexandre Bestoujef fit grande figure devant les juges : « Je savais d'avance, dit-il, que cette entreprise n'avait aucune chance de réussir; je savais aussi qu'il fallait faire le sacrifice de ma vie... L'heure de la moisson viendra plus tard. » L'empereur lui ayant dit qu'il pourrait lui

pardonner s'il avait la certitude de trouver en lui, à l'avenir, un fidèle sujet : « Eh, sire! répondit Bestoujef, voilà précisément de quoi nous nous plaignons, voilà pourquoi nous avons conspiré. C'est un abus énorme que l'empereur puisse tout ce qu'il veut... Laissez à la justice son libre cours. »

Le 11 juin les travaux de la commission étaient terminés. En cinq mois, elle avait entendu 240 prisonniers et 3000 témoins. Elle retint 121 accusés, dont 7 princes, 2 comtes, 3 barons, 2 généraux, 23 colonels ou lieutenants-colonels. Ils furent traduits devant une haute cour, où figurèrent 80 membres du Conseil d'État, du Sénat, du Saint-Synode. Pendant plusieurs semaines, elle entendit les accusés. Elle ramena tous les faits incriminés à trois chefs d'accusation : 1° sociétés secrètes et rébellion en général; 2° insurrection militaire; 3° projets de régicide. Elle condamna 31 accusés à la mort par décapitation; 17 à la mort civile et travaux forcés à perpétuité; les autres peines comportaient, avec la perte de la noblesse, les travaux forcés à temps, l'exil perpétuel ou temporaire en Sibérie, le renvoi des officiers comme simples soldats dans les régiments. Pour une catégorie à part comprenant cinq personnes (Ryléef, Kakhovski, Pestel, Serge Mouravief-Apostol, Michel Bestoujef-Rioumine), l'écartèlement. Pour ces cinq, Nicolas commua la peine en celle de la potence. Tous les autres condammés à mort reçurent grâce de la vie. Presque toutes les peines non capitales furent abaissées d'un ou deux degrés.

Les supplices et les exils. — Le 25 juillet, sur les glacis de la Forteresse, eut lieu l'exécution des cinq condamnés à la pendaison. Ce supplice était inusité en Russie, la peine de mort ayant été légalement abolie par la tsarine Élisabeth. Au pied de la potence, Ryléef prononça ces paroles : « L'ardeur de mon zèle politique, l'amour de la patrie ont pu m'égarer; mais, le patriotisme ayant été l'unique mobile de nos actions, j'attends la mort sans crainte. » Et Pestel : « Je suis certain que tôt ou tard la Russie trouvera dans ma *Rousskaïa Pravda* le remède à tous ses maux; ma faute a été de vouloir faire la moisson avant les semailles. » La maladresse des exécuteurs fit que Kakhovski et Pestel furent seuls pendus du premier coup.

Pour les trois autres la corde glissa sur le capuchon dont leur tête était couverte, et ils firent une chute où Bestoujef se brisa les deux jambes. On recommença sous leurs yeux les préparatifs du supplice. Ryléef dit : « Il sera donc dit que rien ne me réussira, pas même la mort? » Et Mouravief-Apostol : « Maudit pays, où l'on ne sait ni conspirer, ni juger, ni pendre! » Un quart d'heure se passa avant que l'exécution fût consommée.

Les jours suivants se succédèrent les départs pour la Sibérie. Les condamnés étaient enchaînés quatre par quatre sur des bottes de paille, dans des *télègues* (charrettes). Beaucoup trouvèrent une consolation à leurs épreuves dans l'admirable dévouement de leurs femmes, de leurs mères, de leurs sœurs, qui les suivirent en leur lointain exil. La femme de Troubetskoï, une Française, née De Laval, l'accompagna jusqu'à Nertchinsk. Une autre Française, Pauline Gueuble, de Champigny (Lorraine), suivit son amant le chevalier-garde Annenkof. Pendant les premières années, les exilés furent astreints à la vie du forçat. Puis, suivant la gradation des peines qu'ils avaient à purger, ils furent admis à vivre comme colons sibériens. Quelques-uns, après des commutations de peine, purent, durant le règne de Nicolas, prendre du service en Sibérie ou rentrer en Russie. La plupart n'obtinrent leur grâce entière que lors de l'amnistie générale promulguée par son successeur en 1856. En somme, malgré leurs fautes, leurs imprudences, leur étourderie, et quelques fous ou suspects mis à part, les *décembristes* de 1825 formaient une élite par la naissance, par la noblesse des aspirations, par le courage individuel, par la haute culture. Leur exil fut un exode de vaillants hommes, de penseurs, de poètes. Leur retour valut à la Russie un rehaussement de niveau intellectuel et moral. Beaucoup se sont illustrés, depuis, dans les lettres, dans les sciences économiques, même au service de l'État, et furent pour Alexandre II, le « tsar libérateur », de précieux auxiliaires.

Caractère du règne de Nicolas. — La journée du 26 décembre 1825 avait achevé de tremper le caractère de Nicolas. Elle le voua en quelque sorte au rôle de dompteur de

révolutions. Dans l'Europe si troublée de cette époque, les occasions de se manifester comme le champion du droit des rois ne lui manquèrent pas. Après avoir ambitionné un moment d'étouffer la révolution française et la révolution belge de 1830, il se vit réduit à combattre, dans ses propres États, la révolution polonaise. Plus tard, en 1848 et 1849, c'est lui qui dompte la révolution hongroise et la révolution roumaine. Pénétré des idées de légitimité, il vécut toujours en mauvaise intelligence avec notre monarchie de Juillet. On ne doit pas oublier cependant qu'il fut un des libérateurs de la Grèce.

A l'intérieur de l'empire, il restitua toute son énergie au principe autocratique, compromis par les rêveries « républicaines » et les volontés incertaines d'Alexandre Ier. En Russie comme en Europe, son règne visa, suivant l'expression de Lamartine, à « l'immobilité du monde ». Son autocratie, appuyée sur l'Église officielle, ne pouvait tolérer ni les loges maçonniques ni les sociétés bibliques : celles-ci furent dissoutes en 1827. En revanche, il gouvernait militairement l'Église orthodoxe, faisait présider le Saint-Synode par un général de hussards, son aide-de-camp Protassof, avec le titre de procureur général. Il n'hésita pas à « dragonner » les *raskolniks* récalcitrants et surtout les dissidents de la Russie occidentale, contraints d'abjurer l'union avec Rome et de redevenir de purs orthodoxes.

Réformes et essais de réformes. — A son orgueil d'autocrate s'associait un sentiment profond des devoirs et de la responsabilité que lui imposait ce titre. Il était appliqué, exact, laborieux, se perdant volontiers dans les minuties administratives ou militaires, économe des deniers publics. Il cherchait à justifier sa politique de pure conservation par la recherche sincère du progrès dans le détail. S'il restreignait l'emploi des instituteurs et institutrices étrangères dans les maisons des nobles, s'il réduisait à quelques exceptions le droit pour les jeunes Russes d'aller étudier dans les Universités d'Occident, du moins il créait une double pépinière de maîtres russes : l'*Institut professoral* pour l'enseignement supérieur, le *Principal Institut pédagogique* pour l'enseignement secondaire et primaire. Les

permissions de voyager à l'étranger furent limitées à cinq ans pour les nobles, à trois ans pour les autres sujets russes. Une rigoureuse censure veillait à la frontière et à l'intérieur de l'empire sur les productions littéraires. La défiance contre la philosophie allemande alla jusqu'à supprimer l'enseignement de la philosophie dans les Universités : il fut confié aux ecclésiastiques et devint ainsi comme une branche de la théologie. Grâce au régime sévère des passeports, aux tracasseries de la police, à un système protectionniste et même prohibitif de douanes, à la censure de frontière, la Russie se trouva séparée du reste de l'Europe comme par une muraille de la Chine.

Nicolas essaya cependant d'introduire dans son empire quelques améliorations matérielles et sociales. C'est de son règne que date le premier chemin de fer russe, de Pétersbourg à Moscou. Les travaux de canalisation du Volga et du Don furent repris, la navigation du Dniéper améliorée. On revint aux études pour la codification des lois russes : en 1830 parut la *Collection complète des lois de l'empire*; en 1848, le *Recueil des lois en vigueur*; en 1845, le code de justice pénale et correctionnelle. Les tribunaux de commerce furent créés pour remédier à l'encombrement des tribunaux civils. Nicolas reprit une idée de son aïeule, la grande Catherine : la création d'une sorte de tiers état, sous le nom de *bourgeois notables*, jouissant des mêmes droits que les marchands des premières *ghildes*, pouvant se recruter des artistes ayant un attestat de l'Académie des Beaux-Arts, des certifiés de l'enseignement secondaire, des diplômés des Universités. Nicolas introduisit dans les assemblées de paysans, pour les communes rurales, le scrutin au moyen de boules blanches et noires. Quant à la question de l'émancipation, tant de fois agitée sous Catherine II et Alexandre, Nicolas maintint l'état de choses existant, faisant poursuivre les propagateurs de nouvelles qui annonçaient l'affranchissement, enjoignant de ramener à leurs maîtres, même par la force, les serfs insoumis. Il se borna, par l'oukaze de 1842, à fixer les conditions des contrats d'affranchissement, chaque jour plus nombreux, entre les propriétaires et les paysans; par d'autres édits, à reconnaître aux paysans et aux communes le droit d'acquérir

des biens-fonds. Il aspirait à mieux. En secret, il faisait étudier les moyens de résoudre cette question sociale, et les travaux de ses commissions devaient être mis à profit par Alexandre II. L'auteur de la *Vérité sur la Russie*, très hostile à Nicolas, lui a cependant rendu ce témoignage : « Quelque hostile qu'il fût à toutes les idées de liberté, il ne cessa, pendant toute sa vie, de nourrir l'idée d'émanciper les serfs ».

La littérature et l'art. — Le règne de Nicolas, malgré les rigueurs de la censure, souvent adoucies par lui-même, fut une des périodes les plus fécondes pour la littérature russe. Serge Solovief commence sa grande *Histoire de Russie* et Polévoï publie son *Histoire du peuple russe*. Quelques revues, comme l'*Abeille du Nord*, l'*Observateur*, les *Annales de la patrie*, le *Contemporain*, le *Télescope*, le *Moscovite*, réussissaient à vivre et voyaient croître sans cesse le nombre de leurs lecteurs. A la littérature toute classique du règne d'Alexandre en succédait une autre, enfiévrée des ardeurs du romantisme occidental. Parmi les poètes, Lermontof, Koltsof, et le plus grand de tous, Alexandre Pouchkine. La comédie de mœurs prend son essor avec le *Revisor* de Gogol, *Le malheur d'avoir trop d'esprit* de Griboïédof, et tout le répertoire d'Ostrovski. C'est le roman surtout qui prend un développement tout original et tout national, avec les *Ames mortes* de Gogol, la *Fille du capitaine* de Pouchkine, *Une histoire ordinaire* de Gontcharof, le *Tarantass* de Sollohoub, les *Émigrants* de Grégorovitch, le *Pétersbourgeois* de Pisemski, les *Pauvres gens* de Dostoïevski, les *Mémoires d'un chasseur* d'Ivan Tourguénief. La Russie a son premier grand compositeur avec Glinka, auteur des opéras *La vie pour le tsar* et *Rousslan et Lioudmila*. Sous le joug de fer de l'autocrate par excellence, nous assistons à une véritable renaissance russe.

BIBLIOGRAPHIE

Règne d'Alexandre Ier (dernières années). Voir ci-dessus, t. IX, p. 657 et 809. — **Schnitzler**, *Hist. intime de la Russie sous les emp. Alex. Ier et Nicolas Ier*, Paris, 1847, 2 vol. — **M. Bogdanovitch**, *Hist. du règne d'Alexandre Ier*, Pét. [1], 1869-1871, 6 vol.; les tomes V et VI (en russe). —

1. Il est entendu qu'à moins d'indication contraire, les ouvrages publiés en Russie sont en langue russe.

M. Soukomlinof, *Matériaux pour l'hist. de la civilis. russe sous Alex. Ier*, dans *Journal du Min. de l'I. P.* (russe), 1865-1866. — **A.-N. Pypine,** *Le mouvement social en Russie sous Alex. Ier*, Pét., 1885. — **Capefigue,** *La baronne de Krüdener*, Paris, 1866. — Articles du *Viéstnik Evropy* (*Messager d'Europe*) : en 1868, sur la *Société biblique*; en 1869, *L'emp. Alex. et les quakers*; *Madame de Krüdener*. — **P.-V. Goetze,** *Fürst A.-N. Galitsin und seine Zeit*, Leipzig, 1882. — **V. Stolounine,** *A.-S. Chichkof*, Pét., 1880. — **A. Brückner,** *Matériaux pour la biographie du comte N.-P. Panine (1770-1837)*, Pét., 1888-1890, 6 vol. — **Ikonnikof,** *Le comte Mordvinof*, Pét., 1873. — **Morochkine,** *Les Jésuites*, Pét., 1867, 2 vol. — **E. Théoktiskof,** *Magnitski*, Pét., 1805. — **P. Znamenski,** *L'Église russe sous Alex. Ier*, Kazan, 1885. — **P.-O. Bobrovski,** *L'Église grecque-unie russe sous Alexandre*, Pét., 1890. — **V.-F. Sémevski,** *La question des paysans sous le règne de l'emp. Alex.*, série d'articles dans la *Rousskaïa Mysl*, 1883-1884. — **Th. v. Bernhardi,** *Gesch. Russlands u. d. europaeischen Politik in d. Jahren 1814-1831*, Leipzig, 1863-1877, 3 vol. — **S. Solovief,** *Alexandre Ier, politique et diplomatie*, Pét., 1877. — **V. Nadler,** *Metternich et la réaction européenne*, Kharkof, 1882; *L'empereur Alexandre et l'idée de la Sainte-Alliance*, Riga, 1886, 2 vol. — **Ch. Pozzo di Borgo,** *Corresp. diplomatique du comte Pozzo di Borgo*, Paris, 1881. — **A. Maggiolo,** *Pozzo di Borgo*, Paris, 1890. — Mémoires russes sur Alexandre : du général **Malevski** (*Antiq. Russe*, 1873); d'un **page de la chambre** (*Ibid.*, 1875); de **Bradke** (*Arch. Russe*, 1875); de **N.-I. Gretch** (*Viéstnik Evropy*, 1868); de **Souchkof** (*Ibid.*, 1867); de **Saint-Glin**, de **Fon-Vizine**, de **Biélaïef**, de **Mme Bloudof**, de **Jirkiévitch**, des **Engelhardt**, etc. Voir ci-dessus, t. IX, p. 657.

Araktchéef. — Voir (en russe) les Mémoires de **Zenft** (*Arch. Russe*, 1876), du général **Malevski** (*Antiq. Russe*, 1874), de l'archimandrite **Photius** (*Ibid.*, 1875), de **Jirkiévitch** (*Ibid.*, 1875), de **Siérakof** (1875). — *Ibid.*, 1884, *Étude sur Nastasia Minkine, maîtresse d'Araktchéef.*

La révolution de décembre et les décembristes. — Voir **Pypine, Schnitzler; Paul Lacroix** et autres historiens du règne de Nicolas. — Le baron **Korff,** *Avènement au trône de l'emp. Nicolas* (récit officiel, retouché par Nicolas Ier, imprimé une première fois en 1848, à 25 ex. destinés aux membres de la famille impériale); trad. du russe, réédité, Paris, 1857. — **Nicolas Tourguénief,** *Mémoires d'un proscrit*, t. I de son ouvrage *la Russie et les Russes*, Paris, 1847. — **Nicolas Ier,** *Corresp. avec Constantin, Diébitch*, etc., pendant l'interrègne, dans *Antiq. Russe*, 1882. — **Ryléef,** *Œuvres et correspondance*, édit. Efrémof, Pét., 1872. — Mémoires de **Jirkiévitch**; de **Mme Annenkof** (Pauline Gueuble; *Antiq. Russe*, 1888); du prince **N.-S. Galitsyne** (*Ibid.*, 1880). — Il y a une infinité de *Souvenirs* et *Mémoires* de décembristes, de souvenirs ou autres papiers sur eux, dans l'*Antiq. Russe* : **Efrémof** (*Ibid.*, 1872); **E.-J. Iakouchkine** (1873); **N.-M. Orlof, P. Chr. Grabbe** (1873); **S.-I. Mouravief-Apostol** (1873); **Matv. Iv. Mouravief-Apostol** (1886); **Fahlenberg, Frolof, Zavalichine** (1882); **Küchelbecker** (1883 à 1885); **M.-A. Fon-Vizine** (1885); **M.-A. Bestoujef** (1881); **Biélaïef** (1885). — Du même dans l'*Archive Russe* : **Nikita Mouravief** (1885-1886), etc.

Règne de Nicolas Ier (jusqu'à 1847). Voir ci-dessus pour Schnitzler, Th. v. Bernhardi, etc. — Le marquis **A. de Custine,** *La Russie*, Paris, 1846, 4 vol. — *Revelations of Russia, on the emp. Nicolas and his empire in 1844*, 2 vol., Londres, 1844. — **A. de Haxthausen,** *Études sur la Russie* (en all. et en fr.), Hanovre, 1847, 3 vol. — **N. Poggenpohl,** *L'empereur Nicolas Ier*, Bruxelles, 1855. — *Denkwürdigkeiten zur Regierungs und Lebensgeschichte*

Kaiser Nicolaus I, Berlin, 1855. — **Paul Lacroix** (le **bibliophile Jacob**), *Hist. de la vie et du règne de Nicolas*, 2e édit., in-8 et in-12, Paris, 1864 et suiv. (récit très documenté, tout officiel; s'arrête à 1841). — **S. Tatichtchef**, *La politique extérieure de l'empereur Nicolas*, Pét., 1887; et *L'empereur Nicolas et les cours étrangères*, Pét., 1889. — **Botcharof**, *Le Sénat* (russe) *de 1840 à 1852* dans *Antiq. Russe*, 1884. — Mémoires de **Sélivanof** sur le Sénat de Nicolas, *Ibid.*, 1882. — **Stuckenberg**, *Les chemins de fer en Russie* (1842-1852); *Ibid.*, 1885. — Le prince **P. Dolgoroukof**, *La vérité sur la Russie*, Paris, 1860. — Le prince **Lubomirski**, *Mémoires d'un page de Nicolas*, Paris, 1890. — Mémoires russes sur le règne de Nicolas : de **Saint-Glin**, **Biélaïef** (voir ci-dessus), de **N.-S. Galitsyne** (*Antiq. Russe*, 1881); de **Mme Lvof** (*Ibid.*, 1880); de **Mme Passek** (*Ibid.*, 1877); d'un **lycéen de Tsarskoé-Sélo** (*Ibid.*, 1890), etc. — Les papiers du **Comité** créés en décembre 1826, par Nicolas Ier, pour la réorganisation de la haute administration, ont été publiés dans les t. LXXIV et XC de la *Coll. de la Soc. imp. d'hist. de Russie*. — *Ibid.*, t. LXXIII et LXXVIII, les papiers (1818-1831) du comte **A.-A. Zakrevski**, gouv. gén. de Finlande. — **C. Skalkovski**, *Les ministres des finances de la Russie* (*1802-1890*), trad. fr., Paris, 1891.

CHAPITRE V

L'EUROPE DU SUD-EST

I. — Ébranlement de l'Empire turc (1814-1821).

État général de l'Empire turc. — A l'époque où se réunit le congrès de Vienne, la monarchie ottomane menaçait ruine. Il ne restait à peu près rien des réformes de Sélim [1], et Mahmoud, qui les regrettait, n'osait encore les reprendre ouvertement pour son compte. Les janissaires continuaient à faire la loi à Constantinople. L'administration, surveillée de trop loin par un souverain qui ne sortait pas du sérail, se relâchait de plus en plus. Alger et Tunis ne dépendaient plus guère que nominalement de la Porte et le lien de vassalité qui les rattachait à elle était méconnu par l'Europe. Le pachalik de Bagdad était de fait presque indépendant. En Arabie, les Ouahabites disputaient encore le terrain aux troupes de Méhémet-Ali. Ce dernier, débarrassé des Mamelouks, régnait en Égypte comme un souverain. En Asie Mineure, Tchapvan-Oghlou, pacha d'Ouscate, s'était taillé une sorte de royaume d'où le sultan ne pouvait le déloger; les dérébeys guerroyaient entre eux dans l'intérieur; l'oligarchie des Kara-Osman-Oghlou restait

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 669.

toute-puissante le long des côtes. En Europe, si la Bulgarie était à peu près soumise depuis la mort de Paswan-Oghlou, la Bosnie, où les begs n'obéissaient guère, était continuellement agitée. En Albanie, la puissance d'Ali de Tébélen n'était pas encore ébranlée.

Les populations chrétiennes, encouragées par de premiers succès, aspiraient à l'émancipation. Les Serbes, sous Miloch, arrachaient au sultan des concessions qui faisaient d'eux un peuple presque autonome. Les Monténégrins, indépendants de fait dans leur petit territoire, ne songeaient qu'à l'élargir. La Moldavie et la Valachie avaient vu leurs privilèges non seulement confirmés, mais étendus par le traité de Bucarest, et ne se tenaient pas pour satisfaites. Enfin le réveil du monde hellénique se manifestait par des préparatifs de guerre et par la propagande pacifique des écoles et des journaux. Si la société des *Philomuses*, constituée en 1814 à Athènes, dissimulait ses vues politiques sous un programme purement littéraire, il n'en était pas ainsi de l'*Hétairie amicale* (Ἑταιρία φιλική), association secrète qui, née vers la même époque, donnait pour but à ses affiliés « l'union armée » non seulement de tous les Grecs, mais « de tous les chrétiens de l'empire turc pour faire triompher la croix du croissant ».

Alexandre Ier et la politique russe en Orient. — Ces tendances étaient ouvertement encouragées par le gouvernement russe, dont le chef actuel, alors prépondérant en Europe, vivait dans l'idée fixe d'accélérer la décadence et d'achever la ruine de l'empire turc. Alexandre Ier ne s'était arrêté en 1812 dans ses succès contre Mahmoud que pour pouvoir faire face à Napoléon. L'empire français une fois renversé, la paix rétablie en Occident, il revenait au vieux projet « turc » de Catherine II. La Russie dominait la mer Noire par la Crimée; elle débordait au sud du Caucase et pouvait prendre l'Asie Mineure à revers; elle tenait le Danube par ses embouchures; le droit de protectorat qui lui était reconnu sur la Moldavie, la Valachie, la Serbie lui fournissait de nouveaux prétextes pour s'ingérer dans les affaires de la Porte. L'interprétation qu'il donnait au traité de Kaïnardji l'encourageait à pousser plus

loin ses prétentions et à se poser en médiateur entre les Ottomans et la masse entière de leurs sujets chrétiens. Il avait, croyait-il, pour mission de protéger ces derniers et, au besoin, de les délivrer. Par quel moyen la question d'Orient, telle qu'elle se présentait à lui, serait-elle résolue? Il l'ignorait, mais il était bien décidé à saisir ou à provoquer les occasions qui lui permettraient de réaliser son dessein et, dès 1815, ses regards se tournaient vers Constantinople avec une persistance trop significative pour que la Porte et les puissances intéressées à la défendre n'en fussent pas alarmées. On ne pouvait fermer les yeux sur la faveur dont jouissaient auprès de lui les chefs de la propagande hellénique. Les princes phanariotes étaient comblés de ses bienfaits. L'ancien hospodar de Valachie, Constantin Ypsilanti, était réfugié en Russie (il y mourut en 1816). Deux de ses fils, Alexandre et Démétrius, qui devaient en 1821 donner le signal de la révolution grecque, étaient ses aides de camp. Le Corfiote Capo d'Istria, dévoué comme eux à l'émancipation de sa patrie, était pour le moment son ministre de prédilection. Le tsar n'avait pas empêché cet homme d'État d'accepter la présidence de la société des Philomuses. Bien plus, il avait permis que l'Hétairie établît son siège central sur le territoire russe et c'était d'Odessa que, sous l'œil bienveillant de sa police, le Grec Skouphas, fondateur de cette association, envoyait le mot d'ordre à ses premiers auxiliaires.

La question d'Orient au Congrès de Vienne. — Parmi les puissances qu'alarmait la politique orientale du cabinet de Saint-Pétersbourg, l'Autriche et l'Angleterre étaient depuis longtemps en première ligne. S'il n'eût tenu qu'au prince de Metternich, le Congrès de Vienne ne se fût pas séparé sans garantir solennellement, par un accord européen, l'existence et l'intégrité de l'empire ottoman. Le gouvernement britannique secondait ses efforts, offrait à la Porte son patronage. Mais la Porte elle-même contrariait cette politique; elle craignait qu'une garantie européenne ne fût pour elle un amoindrissement et une sorte de médiatisation; l'idée d'une médiation anglaise, qu'elle regardait comme une espèce de protectorat, l'effarouchait. Du reste, vu l'opposition de la Russie, la question

ne put jamais être officiellement posée au Congrès. Le tsar l'écarta toujours par la question préalable. Il demandait que, si l'on garantissait au sultan la possession de ses États, on garantît aussi au roi d'Espagne celle de ses colonies, sachant bien que l'Angleterre n'admettrait jamais une pareille proposition. Il laissait Capo d'Istria faire de la propagande pour la cause hellénique et recevait d'Alexandre Stourdza un mémoire en faveur de la nation grecque, qu'il exhortait amicalement à la « patience ». Il recevait aussi une requête des Souliotes, qui s'adressaient à lui comme au « père du peuple grec ». Bref l'Autriche et l'Angleterre ne purent lui forcer la main. Quand le Congrès prit fin (juin 1815), Napoléon était pour un temps remonté sur le trône. Ce n'était pas le moment pour ces puissances de se brouiller avec la Russie. Les intérêts des Grecs ne furent pas pris en considération par les diplomates; mais ceux des Turcs ne le furent pas non plus. L'Acte final de Vienne fut rédigé comme si l'empire ottoman n'eût pas existé. L'Europe remit à plus tard la solution du problème oriental et crut pour le moment se tirer d'embarras par le silence.

Nouvelles menaces de la Russie. — L'impuissance du Congrès enhardit Alexandre. Après Waterloo, ce souverain imagina le fameux traité de la Sainte-Alliance (26 septembre 1815) qui, sous sa phraséologie mystique et vague, dissimulait mal de menaçantes arrière-pensées à l'égard du Turc. L'affectation avec laquelle, dans cet acte étrange, il parlait de la « nation chrétienne », de la solidarité qui devait exister entre tous ses membres, ne cachait-elle pas quelque rêve de croisade ou tout au moins l'intention de mettre implicitement le monde ottoman hors du droit public? L'Autriche et l'Angleterre n'étaient pas éloignées de le croire. La Porte ne put, pour sa part, contenir son inquiétude quand elle vit (en février 1816) l'empereur de Russie rendre ce pacte public. Elle demanda des explications aux cours de Vienne et de Londres, qui ne purent la tranquilliser qu'à demi. Elle en demanda au tsar; mais les assurances pacifiques qu'elle reçut de lui ne l'aveuglèrent point sur le danger qu'elle courait.

Comment croire en effet qu'il ne nourrît point à son égard

d'intentions malveillantes quand, sous prétexte de réprimer le brigandage maritime des Barbaresques, il demandait (en décembre 1816) que l'Europe entière s'armât avec lui contre les corsaires musulmans, à l'effet non seulement de les punir, mais de détruire *tous les moyens que la nature et l'art leur fourniraient de se refaire*? Il ressortait clairement de cette proposition le dessein d'occuper certaines positions dominantes sur la Méditerranée. En mars 1817 on apprit qu'il avait obtenu secrètement de l'Espagne la promesse de lui livrer Port-Mahon. Il eût voulu, d'autre part, faire passer ses flottes de guerre par le Bosphore et les Dardanelles. Mais l'Angleterre, l'Autriche et même la Prusse prirent vis-à-vis de lui une telle attitude que, pour ne pas rompre la Sainte-Alliance, il se désavoua lui-même et ne donna pas suite à ces projets. Le gouvernement britannique se constitua ostensiblement le défenseur de la Turquie sur la Méditerranée. Déjà, grâce au concours de l'Autriche, il s'était fait attribuer (par le traité du 5 novembre 1814) le protectorat des îles Ioniennes, que la Russie eût été si heureuse de reprendre. Il avait eu, il est vrai, quelque difficulté à obtenir l'adhésion de la Porte à ce traité. Mais Mahmoud, sur les conseils de la cour de Vienne, avait fini par se résigner à reconnaître comme légitime l'établissement des Anglais à Corfou, parce qu'il ne pouvait méconnaître l'utilité pour la Turquie d'un pareil voisinage [1] (1817). Ainsi les îles Ioniennes étaient un poste avancé d'où les Anglais, surveillant les menées russes, observant et contenant la Grèce, pouvaient en quelques jours se porter aux Dardanelles et à Constantinople.

Le tsar était donc tenu en respect du côté de la mer. Mais sur terre il donnait libre cours à ses démonstrations et à ses menaces. Alors que les autres puissances réduisaient leurs troupes au moindre effectif possible, on remarquait qu'il entretenait encore, vers la fin de 1816, six cent quarante mille hommes prêts à entrer en campagne. A la même époque, non seulement

1. En retour il s'était fait remettre quelques points de la côte d'Épire et d'Albanie (Parga, Butrinto, etc.), anciennes possessions vénitiennes que les Anglais avaient naguère enlevées à Napoléon.

il se refusait à exécuter celles des clauses du traité de Bucarest qui lui étaient onéreuses, et notamment à évacuer plusieurs places fortes qu'il détenait indûment sur la mer Noire depuis 1812, mais il se plaignait que la Porte n'eût pas tenu tous ses engagements, parlait d'une route militaire qui lui était due au sud du Caucase et réclamait en faveur des Serbes toutes les libertés qui leur avaient été promises. Son ambassadeur à Constantinople, Strogonof, entamait sur les divers points en litige une négociation nouvelle et prenait vis-à-vis du Divan une attitude dont la hauteur voulue n'était certes pas faite pour apaiser le différend. Mahmoud n'était pas homme à céder à ses injonctions. Aussi ne put-on s'entendre. En 1820 la négociation n'avait pas encore fait le moindre progrès. Aucune des deux parties ne voulait ni céder ni assumer la responsabilité d'une rupture complète. En attendant de pouvoir agir, le tsar tenait à garder une querelle ouverte avec son adversaire.

L'Hétairie; ses progrès de 1814 à 1820. — Ce qui augmentait encore les appréhensions du Turc, c'étaient les progrès et l'audace croissante de l'Hétairie. Alexandre feignait d'ignorer l'existence de cette association, qui comptait des représentants jusque dans son entourage. Mais il la connaissait parfaitement et la favorisait à tel point qu'à la fin de 1816 Skouphas avait pu, sans être inquiété, transporter à Moscou le siège de ses opérations. A la même époque le grand proscrit serbe Kara-Georges était à Saint-Pétersbourg. Les honneurs et les encouragements qu'il y reçut ne contribuèrent pas peu à le faire entrer au service de l'Hétairie, qui lui fournit peu après les moyens de rentrer dans son pays. Mais à peine y eut-il remis les pieds que Miloch, son rival, qui ne voulait pas lui céder la place, ne recula pas devant un crime pour se défaire de lui. Kara-Georges fut assassiné par son hôte Vonitza (juin 1817) et sa tête fut envoyée comme un trophée à Constantinople.

Ce début malheureux ne découragea pourtant pas les hétairistes. Fort peu après, ils cherchèrent à gagner Miloch lui-même. Mais ce chef égoïste et prudent n'accueillit que très froidement leurs avances (1817-1818). L'association n'en con-

tinua pas moins de grandir. En 1818 elle osa établir son siège à Constantinople, où elle déjoua la vigilance de la police turque, grâce à la complicité des Phanariotes et de tous les Grecs de quelque importance qui habitaient cette capitale. Après la mort de Skouphas (déc. 1818), elle mit à sa tête un comité de huit membres, dont un seul demeura à Constantinople, tandis que les autres allèrent constituer soit dans l'empire turc, soit au dehors de nouveaux foyers de propagande. L'un d'eux fut envoyé à Saint-Pétersbourg, un autre à Bucarest (1819). A partir de ce moment la Moldavie et la Valachie furent travaillées sans relâche par l'Hétairie, qui fit bientôt d'importantes recrues dans l'entourage même des hospodars. Mais c'est surtout dans le peuple grec qu'elle sema utilement ses idées de révolution. Les Perrhœbos, les Anagnostaras, les Pharmakis et bien d'autres allèrent en son nom dans les îles, dans la Grèce continentale, surtout dans la Morée, pour organiser à l'avance l'insurrection chrétienne et nationale qui, disaient-ils, serait infailliblement soutenue par l'empereur de Russie. Les Klephtes et les Armatoles promirent secrètement leur concours. Théodore Kolokotronis, réfugié à Corfou, annonça son prochain retour. Primats et prêtres s'enrôlèrent en foule dans les rangs de l'association. Le puissant beg du Maïna, Pierre Mavromichalis, fut gagné sans peine à la cause de l'insurrection. D'autre part des agents furent envoyés de diverses parties de la Grèce à Saint-Pétersbourg pour faire connaître au gouvernement russe l'état des esprits et demander quel concours les patriotes pouvaient attendre de lui.

A ce moment, il est vrai, les dispositions morales et politiques du tsar n'étaient plus tout à fait ce qu'elles avaient été en 1815. Alexandre aimait moins la liberté qu'il n'avait fait naguère; il redoutait en revanche beaucoup plus la révolution. Metternich et la politique de réaction l'avaient en partie ressaisi au Congrès d'Aix-la-Chapelle (nov. 1818). Un peu plus tard l'agitation de l'Allemagne (1819), les soulèvements d'Espagne, de Portugal, d'Italie (1820) avaient fait sur son âme toujours vacillante une impression telle que, sans cesser de souhaiter que les peuples chrétiens fussent affranchis du joug ottoman, il

n'osait plus les encourager à s'émanciper. Il recommandait maintenant aux Grecs la patience. On voyait bien qu'il ne voulait pas avoir l'air de trahir la cause monarchique. Mais on comprenait, d'autre part, qu'il restait, malgré tout, l'irréconciliable ennemi du Turc. On le savait versatile et faible. On ne désespérait pas de l'entraîner de nouveau dans la croisade. D'ailleurs, si les révolutions d'Espagne et d'Italie le refroidissaient, elles échauffaient au contraire les hétairistes au plus haut degré. L'exemple paraissait à ceux-ci bon à suivre; déjà impatients de prendre les armes, ils ne voulurent plus attendre quand ils virent le sultan Mahmoud aggraver lui-même, en provoquant une nouvelle guerre intérieure, les difficultés au milieu desquelles il se débattait depuis longtemps.

Mahmoud et Ali-Pacha. — Ce souverain, très désireux de relever dans toutes les parties de son empire son autorité méconnue, avait remporté sur les pachas, dans les dernières années, quelques succès partiels qui l'avaient étrangement enhardi. Il avait renversé en Asie Mineure la domination des dérébeys, celle de la famille de Tchapvan-Oghlou, celle des Kara-Osman-Oghlou. Les Ouahabites avaient été vaincus (1818). La Bosnie était à peu près pacifiée. Le padischah rêvait maintenant d'abattre le pacha d'Égypte et le pacha de Ianina. S'il ne pouvait pour le moment atteindre le premier, il jugeait opportun de s'attaquer au second, abhorré des populations chrétiennes et desservi par son propre fils Vély, qui l'avait supplanté dans le pachalik de Thessalie. L'audace de ce sujet indocile, qui voulut faire assassiner un de ses ennemis au milieu même de la capitale, fournit au sultan un prétexte pour le déclarer rebelle et hors la loi (avril 1820). Mais il était plus facile de condamner Ali que de l'exécuter. Il fallut envoyer contre lui deux armées, qui ne parvinrent pas sans peine à le bloquer dans Ianina. En décembre il fallut les renforcer et, peu après (janvier 1821), faire venir pour les commander le meilleur général de l'empire, Kourchid-Pacha, qui jadis avait vaincu Kara-Georges et qui gouvernait depuis peu le Péloponnèse. Kourchid dut quitter ce dernier pays, où la révolution, si près d'éclater, allait être facilitée par son absence, et se porta en

Épire, où ses succès furent longtemps à peu près nuls. Ali de Tébélen, qui avait essayé de négocier, reconnaissant enfin l'impossibilité d'obtenir sa grâce, appelait les chrétiens à son aide, rendait aux Souliotes leurs forteresses et se jetait dans les bras de l'hétairie. Les Armatoles et les Klephtes de Thessalie, d'Acarnanie et d'Épire, comprenant ce qu'ils avaient à gagner en prenant son parti, surmontaient leur vieille haine pour le servir. La Grèce entière était frémissante et déjà étaient justifiées les paroles de Metternich : « Prenez bien garde à cela, voilà le commencement d'une révolution immense ».

L'Hétairie sous Ypsilanti. — Effectivement l'Hétairie avait résolu de ne plus retarder sa prise d'armes. Comme il lui fallait un chef militaire, elle n'avait pas manqué d'aller le chercher en Russie et, dès le mois d'avril 1820, le prince Alexandre Ypsilanti avait accepté le commandement suprême qu'elle lui offrait. Ce n'était pas un choix fort heureux. Ce personnage portait un nom cher à la Grèce ; mais, attaché depuis longtemps au service de la Russie, il connaissait fort mal les populations qu'il allait appeler à l'insurrection. Il était trop porté à croire qu'il lui suffirait de donner le signal de la guerre pour entraîner l'empereur Alexandre, dont le concours lui paraissait cependant indispensable au succès de son entreprise. Avec cela, indécis et brouillon, il ne savait au juste s'il travaillerait pour les Grecs, pour le tsar ou pour lui-même.

Il commença par hésiter plusieurs mois entre divers plans de campagne. C'est seulement en juillet 1820 qu'il quitta Saint-Pétersbourg pour se rendre à Kiew, puis à Odessa. En octobre et novembre il se demandait encore s'il se jetterait tout de suite en Grèce, ou s'il prendrait pour base d'opérations les provinces roumaines. Les plus avisés de ses amis lui représentaient que le meilleur terrain pour lui c'était le Péloponnèse, où toute la population viendrait se ranger autour de lui ; qu'en Moldavie et en Valachie son origine lui ferait du tort aux yeux des boïars, depuis longtemps opprimés par les Phanariotes ; que les paysans roumains, trop peu soucieux encore de la liberté et pleins de méfiance à l'égard des Grecs, ne prendraient pas les armes à son appel ; enfin que le concours des Serbes, dont il ne

pourrait guère se passer, était tout à fait improbable, ce peuple étant jaloux à la fois des Grecs et des Roumains et se tenant presque satisfait des libertés qui lui avaient été accordées par la Porte.

Malgré ces remontrances, Ypsilanti finit par se décider à commencer l'attaque par les principautés, où les secours du tsar pouvaient lui parvenir promptement et où il espérait peut-être se tailler un royaume. Mais il consuma bien des semaines encore en préparatifs et en conseils. Il négociait longuement avec Miloch de Serbie, qui se tenait sur la réserve et qui, finalement, ne lui promit rien. Il préparait d'autre part avec une complaisance enfantine une insurrection qui, éclatant au milieu même de Constantinople, devait, dans sa pensée, avoir pour résultat de mettre en son pouvoir avec cette capitale la personne du sultan.

Théodore Vladimiresco. — Bref, on touchait au mois de février 1821. Ses projets s'ébruitaient et devenaient chaque jour moins réalisables. Il fallut, pour mettre fin à ses atermoiements, que le hospodar de Valachie, Alexandre Soutzo, vînt à mourir et qu'à la faveur de cet événement un soldat de fortune, nommé Théodore Vladimiresco, donnât pour son compte à la population roumaine le signal du soulèvement. Cet agitateur avait été poussé par quelques hétairistes, qui comptaient bien se servir de lui. Mais il n'entendait sans doute travailler que pour lui-même. En tout cas il ne voulait travailler ni pour les Phanariotes en général ni pour Ypsilanti en particulier. C'était exclusivement au nom de la nationalité roumaine qu'il prétendait lutter, et quant à l'influence grecque, c'était moins pour la seconder que pour la combattre qu'il prétendait avoir pris les armes. Toute la Petite-Valachie fut bientôt en son pouvoir, et, vers la fin de mars, il prit possession de Bucarest.

Ypsilanti en Roumanie (1821). — La nouvelle de cet incident avait déterminé le prince Ypsilanti à ne plus attendre. Au commencement de mars, il avait enfin franchi le Pruth avec deux de ses frères, le prince Georges Cantacuzène et huit cents cavaliers. Dans une proclamation adressée aux Daces, il déclarait, pour ne les point effaroucher, qu'il se bornerait à

traverser leur pays pour aller en Grèce, mais ajoutait que *si quelques Turcs désespérés osaient fouler leur sol, une grande puissance était prête à punir cette témérité.* A Iassy, le hospodar de Moldavie, Michel Soutzo, se prononça pour lui. Peu après, il adressait à la nation grecque une proclamation ampoulée où, non content de lui rappeler les glorieux exemples de l'antiquité, il l'engageait à suivre celui des peuples modernes qui luttaient à ce moment même pour leurs droits et leurs libertés. Le 25 mars, il s'adressait de nouveau à la nation roumaine et cette fois l'exhortait franchement à se joindre à lui. Le 7 avril enfin il arrivait à Kolentina, près de Bucarest. Mais ce fut là le terme de ses succès.

Sa troupe s'était grossie à peine de quatre à cinq mille hommes. Les Roumains n'avaient pas bougé. Vladimiresco, qui vint le voir, se montra froid et garda son indépendance. Mais ce qui perdit Ypsilanti, ce fut surtout le désaveu dont le gouvernement russe frappa sa téméraire entreprise. L'empereur Alexandre était au congrès de Laybach au moment où lui parvinrent les lettres par lesquelles le chef de l'hétairie lui annonçait son entrée dans les Principautés et lui demandait son assistance. Il venait d'apprendre le soulèvement militaire du Piémont et, sous l'influence de Metternich, qui lui reprochait ses complaisances pour la Révolution, il crut devoir se dégager de toute solidarité avec une société secrète qui ressemblait fort au carbonarisme et qui, comme lui, semait la révolte parmi les peuples.

Il est vrai que, si le prince phanariote fut officiellement désavoué, il reçut de Capo d'Istria et de Nesselrode des communications confidentielles d'où il ressortait que le tsar n'était point si fort en colère qu'il voulait le paraître. Allait-il poursuivre sa marche et se jeter hardiment au milieu des Grecs, qu'il avait appelés aux armes? Allait-il renoncer franchement et sans retard à son entreprise? Il ne sut faire ni l'un ni l'autre. Après s'être replié sur Tirgovist, pour se rapprocher de la frontière autrichienne, par où il songeait dès lors à s'échapper, il perdit encore plusieurs semaines, pendant que les trois pachas de Viddin, de Silistrie et de Braïla envahissaient les Princi-

pautés. Se croyant menacé de trahison par Vladimiresco, dont les mouvements sur ses derrières l'inquiétaient, il le fit arrêter et exécuter sans jugement (4 juin). Cet acte de violence acheva de le rendre odieux aux Roumains. Beaucoup de ses partisans, lui reprochant de les avoir trompés en leur promettant le secours de la Russie, l'abandonnèrent; quelques-uns même passèrent aux Turcs. Enfin, après avoir livré au pacha de Viddin le combat de Dragatschan (19 juin), il se déroba à ses troupes (27 juin) pour gagner le territoire transylvanien et n'obtint de la cour de Vienne qu'une prison[1]. Cantacuzène s'était également évadé en Bessarabie. Ce qui restait de ses troupes se dispersa ou fut massacré par les Turcs. Pour les Principautés le résultat le plus clair de son équipée fut la dévastation dont elles venaient d'être et dont elles allaient être longtemps encore le théâtre.

II. — Guerre de l'indépendance hellénique (1821-1829).

Soulèvement de la Grèce. — Si la nation roumaine était restée sourde à l'appel d'Ypsilanti, il en fut tout autrement de la nation grecque, qui, depuis longtemps, n'attendait qu'un signal. Dès les premiers jours d'avril, comme une traînée de poudre, la révolution se répandit dans tout le monde hellénique. Il ne fut pas besoin de concert entre les provinces ou entre les villes. Chaque canton prit les armes pour son compte, au nom de la patrie et de la religion, sans se demander si son exemple serait suivi. De toutes parts les Klephtes de terre et de mer, sans renoncer au brigandage, se révélèrent citoyens et se battirent en héros. Grâce à l'affolement et à l'impuissance des Turcs, dont presque toutes les forces étaient retenues en Albanie ou en Roumanie, l'insurrection se rendit maîtresse en quelques mois de presque toute la Grèce. Si elle ne fit que peu de progrès en Thessalie et en Macédoine, où Kourchid et ses lieu-

1. Il n'en sortit qu'en 1827 et mourut fort peu de temps après.

tenants étaient en mesure de la contenir, elle s'étendit victorieusement dans le Péloponnèse, où Navarin, Monemvasia, Tripolitza tombèrent en son pouvoir (août-octobre), tandis que par Missolonghi, Salona, Thèbes, elle s'établissait solidement dans les provinces continentales, qu'elle commençait à révolutionner l'Eubée et que près de deux cents navires armés en guerre par les marchands d'Hydra, de Spetzia et de Psara allaient, à travers les îles de l'Archipel, porter le drapeau de l'indépendance jusque sur les côtes de l'Asie Mineure.

Malgré ces succès, la cause de la Grèce était loin d'être gagnée. Cette nation, qui revendiquait avec tant d'éclat ses droits oubliés, n'était ni constituée ni dirigée. Il lui fallait avant tout une loi, un gouvernement. Le prince Démétrius Ypsilanti était bien venu, en juin, prendre le commandement au nom de son frère, et comme à cette époque on croyait encore ce dernier vainqueur, son autorité avait été quelque temps reconnue par les chefs de bandes de la Morée. Elle n'exista plus que de nom quand les derniers événements de Roumanie furent mieux connus. Du reste les Grecs n'entendaient pas s'inféoder à la Russie, que servait trop manifestement le chef de l'hétairie. Ils voulaient avant tout être indépendants; c'est ce que commença par déclarer à la face de l'Europe l'assemblée nationale qui se réunit à Épidaure le 1er janvier 1822 et leur donna peu de jours après une constitution provisoire. Cette constitution proclamait la souveraineté nationale, l'égalité devant la loi, la liberté des cultes; elle instituait un Sénat composé de députés élus pour un an et un Conseil exécutif de cinq membres élu par cette assemblée, hors de son sein, également pour une année. Le Conseil exécutif nommait les ministres, qui étaient responsables devant le Sénat. La présidence de ce gouvernement fut tout d'abord attribuée au prince Alexandre Mavrocordato, diplomate éclairé, libéral, et que ses sympathies portaient plutôt vers les puissances occidentales (notamment vers l'Angleterre) que vers le cabinet de Saint-Pétersbourg.

L'organisation de la Grèce était à peine ébauchée qu'un formidable effort de la Turquie faillit jeter à bas ce frêle édifice.

A la nouvelle de l'entrée des hétairistes dans les Principautés et surtout à celle de la révolution hellénique (mars-avril 1821), le fanatisme musulman avait fait explosion dans tout l'empire. Le patriarche de Constantinople avait été pendu dans ses vêtements pontificaux. Quatre-vingts évêques ou archimandrites avaient été aussi mis à mort. Des églises avaient été pillées ou détruites. Des milliers de chrétiens avaient péri. D'horribles massacres avaient eu lieu en 1821 dans l'île de Chypre, dans l'île de Crète, à Kydonia et dans beaucoup d'autres endroits. En avril 1822, le capitan-Pacha, Kara-Ali, vint avec sa flotte remettre sous le joug l'île de Chio, qui s'était récemment déclarée pour la Grèce. Cette terre riante et heureuse fut noyée dans le sang. Vingt-trois mille de ses habitants furent égorgés, quarante-sept mille furent vendus comme esclaves. Dans le même temps, Kourchid-Pacha, qui venait d'entrer à Ianina et d'envoyer à Mahmoud la tête d'Ali de Tébélen, tournait toutes ses forces contre les insurgés des provinces helléniques. La Thessalie, la Béotie, l'Attique étaient mises à feu et à sang. La Grèce occidentale était saccagée; Mavrocordato, battu à Péta (16 juillet), reculait avec le Souliote Marcos Botzaris jusqu'à Missolonghi, où il était bientôt assiégé. Enfin trente mille Turcs, sous Dramali, menaçaient le Péloponnèse d'une effroyable subversion. La Grèce paraissait perdue : son héroïsme, non moins que l'impéritie de ses ennemis, la sauva. Toutes les forces de la Morée furent réunies sous Kolokotronis; l'infatigable palikare harcela le pacha, fit le vide autour de lui, l'affama, le bloqua; l'armée ottomane fondit en quelques mois, disparut. En janvier 1823 Nauplie, Corinthe, Athènes étaient au pouvoir des Grecs. Le siège de Missolonghi était levé. Enfin la flotte turque, qui ne pouvait éviter les brûlots des hardis marins de Psara ou d'Hydra (les Kanaris, les Miaoulis, les Tombazis, etc.), était rentrée honteusement aux Dardanelles.

La révolution grecque et la diplomatie jusqu'au Congrès de Vérone. — La Grèce avait donné la mesure de son énergie et de sa vitalité. L'Europe, qui devait plus tard la reconnaître comme nation, eût agi sagement en la reconnaissant dès cette époque. Mais des rivalités diplomatiques, faciles

à prévoir, ne permirent pas de longtemps qu'il en fût ainsi.

Rentré en Russie, Alexandre, qui croyait avoir fait assez de sacrifices à la politique de Metternich en désavouant Ypsilanti et qui voyait combien la cause des Grecs était populaire parmi ses sujets, s'était laissé ressaisir par Capo d'Istria. Non content de raviver la vieille querelle turco-russe, il s'était fait un grief contre le sultan des violences dont les chrétiens étaient alors l'objet dans l'empire turc. Il avait (le 28 juin 1821) exigé réparation pour lui et pour le « monde chrétien » par un ultimatum hautain, à la suite duquel il avait demandé aux grandes puissances européennes : 1° quelle attitude elles prendraient si la guerre venait à éclater entre la Russie et la Porte; 2° quel système elles proposeraient pour remplacer la domination turque si, par suite de cette guerre, elle venait à être renversée (4 juillet). Puis il avait rappelé son ambassadeur de Constantinople (8 août). A ce moment il paraissait bien décidé à jeter bas l'empire ottoman. Il offrait à la France de lui en laisser prendre une belle part [1]. Mais l'Autriche et l'Angleterre, plus que jamais, s'étaient mises en travers de ses projets. Après de longs retards, ces deux cours lui représentèrent que soutenir la Grèce, c'était soutenir la Révolution, et répondirent qu'elles ne voulaient pas admettre que la guerre pût éclater entre la Russie et la Turquie. Il n'en fallait pas plus pour ébranler Alexandre. Son zèle pour les Grecs se refroidit, du reste, quand il les vit exclure du pouvoir Démétrius Ypsilanti, proclamer la souveraineté nationale et adopter une constitution toute imprégnée des principes de la Révolution. Il voulait bien une Grèce protégée par la Russie, mais une Grèce indépendante ne lui convenait guère. En outre, contrecarré par l'Angleterre et par l'Autriche, ne pouvant compter sur la Prusse, qui réglait alors sa politique sur celle de cette dernière puissance, il n'entendait se jeter dans l'aventure d'Orient qu'avec le concours de la France. Or, cet État, travaillé par le carbonarisme, qui

1. « Ouvrez le compas, disait-il à M. de la Ferronnays, ambassadeur de France, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au détroit des Dardanelles; voyez ce qui est à votre convenance et comptez non seulement sur le consentement, mais sur l'assistance sincère et efficace de la Russie... Il faut que les Turcs soient repoussés bien loin et que tout le monde puisse s'arranger... »

était alors maître de l'Espagne, n'avait pas pour le moment la liberté de ses mouvements. La grande préoccupation des Bourbons était d'opérer la contre-révolution au delà des Pyrénées, en attendant de pouvoir l'opérer en deçà. Ce fut également celle d'Alexandre à partir de 1822. Aussi, sans se réconcilier avec la Turquie, se radoucit-il à son égard vers le milieu de cette année et se laissa-t-il bénévolement amuser par des conférences dilatoires qui furent tenues à Vienne (de juin à septembre). Il alla même jusqu'à se séparer ostensiblement de Capo d'Istria, qui cessa d'être son ministre et alla vivre à Genève en simple particulier.

Aussi le Congrès de Vérone, qui s'ouvrit quelque temps après (octobre 1822) et sur lequel les Grecs avaient fondé quelques espérances, ne donna-t-il aucun encouragement à la révolution hellénique. Le tsar s'en remettait maintenant, pour la solution de ses différends avec la Turquie, aux bons offices de l'Autriche et de l'Angleterre. Quant aux Grecs, il était d'accord avec les autres souverains pour réprouver leur insurrection, les déclarait indignes de sa sympathie et n'insistait pas pour que leurs envoyés, qui attendaient en suppliants à Ancône, fussent admis devant le congrès. Ces envoyés avaient pour mission d'invoquer la solidarité chrétienne, de protester contre toute assimilation entre les révolutions d'Italie ou d'Espagne et celle de Grèce, enfin de demander que le sort de leur pays ne fût pas réglé sans le concours de ses représentants. Mais leur chef, André Métaxas, eut beau multiplier ses appels, s'adresser personnellement au pape, à l'empereur de Russie, au plénipotentiaire français; le Congrès refusa de le recevoir et le fit inviter à se rembarquer.

La guerre civile en Grèce (1823-1825). — Si la Grèce était réduite à ses propres forces, il eût fallu au moins qu'elle sût les réunir contre les Turcs et qu'elle ne se déchirât pas de ses propres mains. La concorde parmi ses défenseurs n'avait jamais été parfaite. Après ses succès de 1822, elle sembla croire qu'elle n'en avait plus besoin et s'engagea dans une voie qui devait la mener bientôt à la guerre civile.

Les trois gouvernements locaux qui s'étaient constitués

en 1821 dans la Morée, dans la Grèce occidentale et dans la Grèce orientale subsistaient encore à côté du gouvernement central et le réduisaient à l'impuissance. La nouvelle assemblée nationale, qui se réunit à Astros en février 1823, réussit, non sans peine, à les supprimer. Mais elle ne fit pas disparaître la rivalité qui existait, depuis le commencement de la guerre, entre les partisans du régime civil (les primats) et ceux du régime militaire (les chefs palikares), entre les représentants de la Morée, qui voulaient tirer à eux la direction générale des affaires, ceux de la Roumélie (ou Grèce continentale) et ceux des îles, qui avaient la même prétention. L'intraitable Kolokotronis, après avoir contraint l'assemblée à l'élire membre du conseil exécutif (avril), ne voulut pas lui permettre de prendre pour président Mavrocordato et força ce dernier, sous menace de mort, de se retirer à Hydra (juillet). Après l'avoir terrorisée à Tripolitza, il voulait la faire venir à Nauplie, ville dont il était maître, et où elle refusa de le suivre. Le gouvernement, qu'il dominait, commit bientôt tant de violences et d'illégalités qu'elle en vint à destituer un de ses membres. Mais loin de se soumettre, il tenta de la dissoudre par un coup de force (décembre). L'assemblée dut s'enfuir à Cranidi, où elle prononça la déchéance de Kolokotronis et de ses collègues. Un nouveau corps exécutif fut formé sous Kondouriotis, qui représentait particulièrement les intérêts des îles (janvier 1824). Mais alors il y eut deux gouvernements et deux assemblées. Le gouvernement légal dut venir assiéger Nauplie, puis marcher en armes sur Tripolitza, dont le chef des rebelles avait fait son quartier général. La guerre civile dura jusqu'en juillet, époque où Kolokotronis vaincu obtint le bénéfice d'une amnistie. Mais peu après (octobre), le corps législatif ayant cru devoir renouveler les pouvoirs de Kondouriotis, l'indiscipliné palikare se mit encore en révolte; il fallut trois mois de plus pour le réduire et on dut l'interner à Hydra (janvier 1825). A peu près dans le même temps, le cupide et rusé Odysseus, qui faisait la loi dans la Grèce orientale et n'avait d'autre but que de s'y constituer une principauté, tenait en échec les autorités régulières. Vaincu et humilié, il se vendit aux Turcs vers la fin de 1824, et

ce n'est qu'en mars 1825 qu'il fut pris par son ancien lieutenant Gouras, qui le fit périr à Athènes.

Si tous les chefs de bandes ne rompaient pas en visière au gouvernement, comme Odysseus et Kolokotronis, il n'en était pas un qui ne se regardât, en fait, comme au-dessus des lois et qui ne fît la guerre absolument à sa guise. La plupart n'allaient qu'où ils voulaient, ne combattaient que quand il leur plaisait et, n'étant presque jamais payés par l'État, ne vivaient que de pillage. Les soldats se comportaient comme leurs chefs. La *klephtourie* ne sévissait pas seulement sur terre. Elle rendait aussi la mer intenable. Tout marin grec était à la fois patriote et pirate. Sous couleur de courir sus à l'ennemi, les forbans de l'Archipel capturaient indistinctement des navires de toute provenance, de toute nationalité. Nulle opération de longue haleine n'était possible pour les amiraux grecs, les matelots ne s'engageant que pour un mois et quittant, du reste, souvent le service avant l'expiration de leur engagement.

Mahmoud et Méhémet-Ali ; les Égyptiens en Morée (1825). — Toutes ces discordes et ces misères eussent sans doute amené en peu de temps la ruine de la Grèce si ses ennemis eussent eu eux-mêmes l'esprit de discipline, la cohésion et surtout les ressources qui lui manquaient. Mais dès la troisième année de la guerre le gouvernement turc ne pouvait plus trouver qu'à grand'peine de l'argent et des soldats. Il en était réduit à falsifier les monnaies. Il forçait les particuliers à lui remettre leur argenterie. Les hommes vraiment capables de servir sur la flotte lui faisaient défaut. Dans les armées de terre, il ne pouvait compter sur la fidélité des Albanais, qui, généralement, ne faisaient la guerre que pour leur propre compte et qui, pour la prolonger, traversaient souvent à dessein les plans des généraux turcs. Partout dans l'empire, les sujets chrétiens se montraient sourdement hostiles. Les populations musulmanes étaient découragées et l'on ne pouvait plus faire parmi elles de grosses levées. L'insubordination croissait parmi les janissaires. Les pachas envoyés pour combattre les Grecs se jalousaient et se contrariaient sans cesse. Leurs rivalités neutralisèrent tous leurs efforts pendant la

campagne de 1823. A l'est, les Turcs ravagèrent la Béotie et l'Attique, mais, décimés par les maladies et par la misère, durent finalement se retirer. A l'ouest, après la bataille de Karpénisi, qu'ils gagnèrent et où périt Marcos Botzaris (19 août), ils vinrent assiéger Anatoliko. Mais cette place fut débloquée par Mavrocordato et les assiégeants durent opérer en plein hiver (déc. 1823) une retraite désastreuse. La forteresse d'Acro-Corinthe, qui commandait le passage entre la Morée et la Grèce continentale, tomba au pouvoir des Grecs. Sur mer, le nouveau capitan-pacha, Khozrew, ne put que ravitailler les places de Patras, Modon et Coron, que les Turcs possédaient encore sur les côtes du Péloponnèse, et, pourchassé sans relâche par Miaoulis, retourna sans gloire à Constantinople.

Après tant d'efforts désordonnés et infructueux, la Porte était réduite à un épuisement presque absolu. Il lui était impossible de réunir plus de dix mille hommes sur aucun des trois principaux théâtres de la guerre (Grèce occidentale, Grèce orientale, Morée). Dans ce cruel embarras, Mahmoud, sur le conseil de l'Autriche, qui souhaitait passionnément son triomphe, dut se résoudre à solliciter l'appui d'un vassal puissant, qu'il haïssait et qu'il eût bien voulu traiter comme Ali de Ianina, mais qui était pour le moment hors de ses atteintes et même en état de lui faire la loi. Le pacha d'Égypte, Méhémet-Ali, qui avait triomphé des Ouahabites et dont les armes n'avaient pas été moins heureuses dans la Nubie et le Sennaar qu'en Arabie, disposait d'une nombreuse armée, instruite et disciplinée à l'européenne, ainsi que d'une flotte presque aussi nombreuse que celle de son suzerain et, à coup sûr, mieux outillée, mieux commandée. Déjà Mahmoud avait dû recourir à lui pour rétablir la domination musulmane dans les îles de Chypre et de Crète. Dans cette dernière, la lutte, vaillamment soutenue au nom des Grecs par Aphentoulis, puis par Tombazis, avait duré deux ans. Elle se terminait à ce moment même par l'écrasement des insurgés (1824). Mais l'ambitieux pacha ne faisait rien pour rien. Il avait fallu lui abandonner le gouvernement des territoires ainsi reconquis. Quand on lui demanda d'aider son maître à réoccuper le Péloponnèse, principal foyer de la

révolution grecque, il ne dit pas non, mais il mit ses services à très haut prix. Son fils Ibrahim, qui devait commander l'expédition, fut nommé pacha de Morée. Aussitôt de formidables préparatifs commencèrent dans les arsenaux du Caire et d'Alexandrie. En peu de mois, tout fut prêt et, à la fin de juillet 1824, la flotte égyptienne mit à la voile. Elle comptait 54 bâtiments de guerre, escortant 400 navires marchands, qui portaient 16 700 hommes de débarquement et 150 pièces d'artillerie de campagne. Ibrahim était à la tête des troupes de terre, et le gendre de Méhémet, Hassan-Pacha, qui s'était déjà distingué dans la guerre de Crète, avait l'escadre sous ses ordres.

Ibrahim, pour assurer ses communications avec l'Égypte, consacra d'abord plusieurs mois, de concert avec le capitan-pacha, à des opérations navales qui n'eurent que peu de succès. Pour seconder son entreprise, Khozrew venait d'attaquer Psara, et cette île, reconquise par les Turcs, avait subi à peu près le même sort que celle de Chio (1er-4 juillet). De là, il s'était porté, sans succès, sur Samos. En septembre les deux flottes se réunirent à Boudroun (Halicarnasse). Mais toutes leurs tentatives soit contre Samos, soit contre d'autres îles, furent déjouées par Miaoulis, qui reprit Psara et tint en échec les forces ottomanes. En décembre, Ibrahim, jugeant la saison trop avancée pour se rendre en Grèce, prit ses quartiers d'hiver en Crète. Il y reçut des renforts considérables. Aussi put-il (février 1825) envoyer en Morée deux fortes divisions qu'il ne tarda pas à suivre avec le gros de ses troupes. En mars, il débarquait enfin à Modon et se dirigeait sur Navarin, position maritime de premier ordre, dont il entendait faire sa principale base d'opérations.

La Grèce n'avait jamais eu à combattre un aussi formidable ennemi. Elle sortait à peine de la guerre civile; Ibrahim la prenait au dépouvu. Le président Kondouriotis réunit en hâte quelques troupes et se porta au-devant de lui. Mais il n'était pas homme de guerre et les palikares n'avaient en lui que peu de confiance. Les Grecs étaient, du reste, démoralisés par la supériorité de la tactique égyptienne. Ibrahim, qui vint les

attaquer à Cremidi, les mit sans peine en déroute (19 avril). Un mois après, la place de Navarin, bloquée par terre et par mer, était réduite à capituler (18 mai). Dans cette cruelle détresse, les partis se réconcilièrent pour un temps. Le vieux Kolokotronis, amnistié de nouveau, fut chargé de diriger la défense du Péloponnèse. Mais ses efforts désespérés n'empêchèrent pas Ibrahim d'occuper Tripolitza et de poursuivre sa marche vers l'ouest. Le 22 juin, le pacha était à Myli, à quelques lieues et en face de Nauplie, siège du gouvernement grec. Les succès que Miaoulis et Sachtouris remportaient sur mer n'étaient pas assez décisifs pour l'obliger à retourner en arrière. D'autre part un homme de guerre redoutable, Réchid-Méhémet-Pacha, qui, nommé récemment *roumili-valessi*, commandait en Albanie et en Thessalie, était venu avec toutes ses forces investir Missolonghi, qu'il lui était enjoint de prendre sous peine de perdre la tête. Des deux côtés, le triomphe des musulmans semblait prochain. Cette fois, la Grèce parut perdue.

Les Philhellènes. — Elle eût succombé si l'assistance qu'elle avait jusqu'alors si vainement sollicitée ne lui fût enfin venue du dehors. Plusieurs gouvernements qui n'avaient eu pour elle jusqu'à cette époque qu'indiffférence ou mauvais vouloir, commencèrent à lui témoigner quelque sympathie et quelque sollicitude quand ils la virent près de périr. Comment cette évolution singulière put-elle se produire? C'est ce qu'il serait difficile d'expliquer si on n'en cherchait les causes que dans les calculs de la diplomatie et si on ne tenait compte du mouvement d'opinion qui s'était produit dans toute l'Europe en faveur de la Grèce depuis le commencement de la guerre. Il faut donc retracer ici sommairement la naissance et les progrès du *philhellénisme* de 1821 à 1825.

La régénération intellectuelle et morale du peuple hellène, déjà sensible à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, lui avait attiré des sympathies illustres, celle de Chateaubriand, par exemple, et celle de lord Byron [1]. Quand elle s'affirma non

1. De 1809 à 1811 lord Byron avait longuement visité la Grèce, où il avait composé les premiers chants de *Childe-Harold* et trouvé le sujet de quelques-uns de ses plus beaux poèmes (le *Giaour*, la *Fiancée d'Abydos*, le *Corsaire*, *Lara*).

seulement par des paroles ou par des écrits, mais par des actes, il n'y eut pas dans toute l'Europe de cause plus populaire que celle de ce petit peuple, qui ne manquait certes pas de défauts, mais dont on ne voulait voir que les vertus, parce qu'il luttait en somme pour la civilisation contre la barbarie. On se prit à l'aimer parce qu'il représentait un passé glorieux, parce qu'il avait longtemps souffert, parce qu'il était faible, parce qu'il ne voulait plus de la servitude, parce qu'en refoulant l'islamisme il semblait se faire le champion de la foi chrétienne. En France, les partisans et les adversaires de la Révolution, les libéraux et les ultra-royalistes s'unissaient pour l'admirer, pour le servir, et faisaient tous également des vœux pour son triomphe. Un grand nombre d'écrits sur les affaires grecques parurent en Allemagne, en Angleterre, aussi bien que dans notre pays; le public y prit goût; les revues, les journaux rivalisèrent de zèle en faveur de la nation grecque. Les poètes célébrèrent ses exploits, ses victoires, ses malheurs. Des comités se constituèrent dès 1821 pour recueillir des secours de toute nature et provoquer des enrôlements. Il y en eut à Stuttgart, à Munich, à Zurich, à Berne, à Genève, à Marseille, un peu plus tard à Londres, à Edimbourg; il s'en forma même aux États-Unis. Les volontaires de la première heure (comme les Anglais Normann, Abney-Hastings, Gordon) eurent bientôt des imitateurs, dont le nombre ne cessa de grossir. Huit convois de philhellènes furent expédiés de Marseille pendant les deux premières années de la guerre. Si les gouvernements s'efforcèrent d'abord d'entraver une propagande que les politiques de la Sainte-Alliance jugeaient dangereuse, ils n'y réussirent nullement. Quand la cause de la Révolution parut vaincue pour longtemps en Italie et en Espagne, c'est vers l'Orient que se tournèreut ceux qui s'étaient compromis pour elle; c'est en Grèce qu'ils allèrent en foule continuer leur croisade pour la liberté. Dès la fin de 1823, les Piémontais Santa-Rosa, Collegno et le Français Fabvier venaient offrir leurs services au gouvernement hellénique. A la même époque lord Byron lui consacrait à la fois sa personne et sa fortune, aussi bien que son génie. On sait qu'il mourut à Missolonghi (le 19 avril 1824) après s'être vainement efforcé de

réconcilier les factions qui déchiraient la patrie grecque. C'est surtout grâce à lui que le gouvernement de Nauplie avait pu négocier avec succès en Angleterre un emprunt de huit cent mille livres sterling, faute duquel il se fût trouvé absolument sans ressources. Au commencement de 1825, un nouveau prêt de deux millions de livres fut consenti par les banquiers de Londres. A ce moment, la situation de la Grèce devenant plus critique, il y eut dans toute l'Europe, mais particulièrement en Allemagne, en Suisse et en France, une puissante recrudescence de philhellénisme. Le nouveau roi de Bavière, Louis Ier, qui professait pour la Grèce un véritable culte, envoya de l'argent et de nombreux officiers, entre autres un de ses aides de camp, le colonel Heideck. A Genève, le banquier Eynard secondait habilement la politique patiente de Capo-d'Istria, qui, retiré dans cette ville, tenait tous les fils de la révolution grecque et attendait l'heure de reparaître en scène. A Paris se formait une *Société philanthropique pour l'assistance des Grecs* dans le comité de laquelle tous les partis étaient représentés (Chateaubriand et Laffitte, La Rochefoucauld, Dalberg, Saint-Aulaire, Fitz-James, Lafayette, Benjamin Constant en faisaient également partie). Dans les années 1825 et 1826 cette société put à elle seule fournir aux Grecs près de trois millions de subsides, sans parler des soldats, des armes, des munitions, des vêtements qu'elle leur envoyait sans relâche.

Malheureusement, tous les secours que le philhellénisme prodiguait à la Grèce depuis 1821 n'avaient pas été utilisés par elle. L'argent avait été souvent gaspillé ou détourné de sa destination légitime par les chefs indisciplinés et avides qui se disputaient la direction de la guerre. Quant aux volontaires, les Grecs ne leur avaient pas toujours fait bon accueil; jaloux de toute influence étrangère et incapables de se plier aux exigences de la discipline européenne, les capitaines palikares avaient longtemps affecté de dédaigner l'expérience, l'instruction, les talents des officiers philhellènes, dont quelques-uns, indignement rebutés, avaient renoncé à combattre. Santa-Rosa n'avait pu obtenir de commandement. Il se fit tuer comme simple volontaire pendant le siège de Navarin. Ce ne fut guère

qu'après la prise de cette place et de Tripolitza, quand les Égyptiens campèrent en vue de Nauplie, que les Grecs, rendus plus justes et plus sages par le malheur, témoignèrent plus de confiance à des auxiliaires longtemps méconnus. Le colonel Fabvier, qui, depuis près de deux ans, les avait servis presque malgré eux, fut enfin chargé par le gouvernement d'organiser et de commander un corps de troupes régulières (les *tacticos*), noyau de l'armée que la Grèce, après quatre ans de guerre, n'avait pas encore. Mais en présence d'Ibrahim, de quelle efficacité pouvait être cette mesure tardive?

Évolution diplomatique en faveur de la Grèce. — La Grèce avait besoin du concours des grandes puissances, et, en l'attendant, elle avait besoin de gagner du temps. Elle en gagna grâce au revirement qui s'était produit en sa faveur dans le cabinet britannique et que nous avons maintenant à expliquer.

La diplomatie anglaise était dirigée depuis la fin de 1822 par Canning, politique hardi que le progrès de la Révolution n'effrayait pas comme Castlereagh. Cet homme d'État tenait, sans nul doute, à la conservation de l'empire ottoman. Mais il était essentiellement opportuniste et les preuves de vitalité que donnait depuis plusieurs années la nation grecque l'avaient amené à regarder comme inévitable le triomphe de sa cause. Or, si elle devait finir par vaincre, il ne fallait pas qu'elle pût se croire redevable du succès à une puissance rivale de l'Angleterre; cette dernière avait donc tout intérêt à s'emparer, quand l'heure décisive serait près de sonner, de la direction du mouvement, pour l'enlever à la Russie d'abord, ensuite pour en faire un usage tel que la ruine de l'empire turc pût être conjurée et que tout s'arrangeât au mieux des intérêts britanniques. Ajoutons que Canning croyait devoir tenir compte non seulement de l'opinion publique, qui, à Londres comme ailleurs, se montrait si favorable à la Grèce, mais des capitaux anglais engagés dans la révolution hellénique. Enfin ce ministre n'était pas sans entendre dire que les philhellènes français offraient aux insurgés de leur donner pour roi un prince de leur nation, un fils du duc d'Orléans[1] par exemple. L'Angleterre ne devait

1. Il s'agissait du duc de Nemours, dont la candidature, posée en Grèce dès 1824,

pas se laisser devancer. De là l'évolution de sa politique.

Alexandre Ier avait attendu la fin de la guerre d'Espagne pour soumettre de nouveau à la Sainte-Alliance son ancienne querelle avec la Turquie[1], non sans la rattacher, comme il l'avait déjà fait, à la question de la pacification de la Grèce. Mais préalablement aux conférences qu'il proposait, l'Angleterre l'avait invité à faire connaître ses vues sur la réorganisation de ce pays, et le tsar, donnant dans le piège, avait déclaré (en janvier 1824) qu'à son sens les pays insurgés devaient être divisés en trois groupes (Grèce occidentale, Grèce orientale et Morée), dont chacun deviendrait une principauté vassale de la Porte, à peu près aux mêmes conditions que la Moldavie et la Valachie. Une telle proposition devait irriter à la fois le sultan, qui exigeait de ses sujets une soumission complète, et la nation hellénique, qui repoussait avec indignation toute idée de morcellement ou de vasselage. Le gouvernement russe dévoilait par là son égoïsme. Il ressortait de ce programme que son but pouvait bien être d'ébranler ou de détruire l'empire ottoman, mais qu'il ne voulait pas laisser s'établir dans la péninsule des Balkans un État assez libre et assez fort pour se suffire à lui-même et se passer de la protection moscovite. On peut imaginer le parti que les diplomates anglais tirèrent d'un pareil document, tant à Nauplie qu'à Constantinople.

Le gouvernement anglais témoignait maintenant aux Grecs une bienveillance manifeste. Il leur reconnaissait le droit de blocus, leur permettait de se ravitailler aux îles Ioniennes et favorisait ouvertement les philhellènes. Le projet russe des trois tronçons avait été divulgué en juin 1824. Le gouvernement de Nauplie ayant cru devoir y répondre par une protes-

fut soutenue avec beaucoup d'insistance en 1825 par un philhellène français, le général Roche.

1. Ce n'était pas seulement le règlement des difficultes relatives au traité de Bucarest qu'il réclamait à la Porte; il exigeait aussi d'elle le rétablissement complet de l'ancien état de choses en Moldavie et en Valachie, l'évacuation de ces deux provinces par les troupes turques, la mise en liberté des députés serbes arrêtés à Constantinople en 1821, l'octroi d'une constitution autonome à la Serbie, et la suppression des entraves qui gênaient le commerce russe dans les mers ottomanes.

tation qu'il adressa particulièrement (en août) au cabinet de Londres, Canning lui fit savoir en novembre que, si les Grecs en avaient absolument besoin, la médiation britannique ne leur ferait pas défaut. Il refusa, du reste, de prendre part aux conférences de Saint-Pétersbourg sur la question hellénique. Ces conférences, qui s'ouvrirent enfin au mois de février 1825 et que l'astuce du gouvernement autrichien eût suffi à rendre stériles, n'aboutirent qu'à un pitoyable avortement (avril). Les démarches que le tsar fit ensuite auprès de chacune des grandes puissances en particulier pour se faire autoriser à intervenir en Grèce ne réussirent pas mieux.

Par contre l'Angleterre, qui avait maintenant pour elle l'opinion publique dans ce pays, continuait à gagner du terrain. On a vu plus haut que, vers la fin de juin 1825, la cause hellénique paraissait perdue. Quelques jours s'écoulèrent et l'Europe apprit avec stupéfaction que pour le moment elle était préservée de la ruine. Sur le point de porter le dernier coup, Ibrahim s'était arrêté. Nauplie avait été épargnée et, dès le mois de juillet, l'armée égyptienne avait repris le chemin de Tripolitza et de Navarin. La voix d'un officier anglais, le commodore Hamilton, autorisé sans doute à menacer le pacha d'une intervention britannique, avait produit ce revirement inattendu.

Quant au tsar, aigri et dépité par l'insuccès de sa politique, il déclarait peu après (en août) que la pacification de la Grèce passait maintenant au second plan dans ses préoccupations; qu'il ne demandait plus rien à l'Europe; qu'il se réservait seulement de faire valoir par lui-même ses griefs particuliers contre la Turquie et de se faire justice si cette puissance ne lui donnait pas enfin satisfaction. Exécuterait-il sa menace? Irait-il jusqu'à la guerre? On ne savait. Mais à tout hasard l'Angleterre cherchait ses sûretés. Un pétitionnement organisé en Grèce fort peu après la retraite d'Ibrahim eut bientôt pour effet la demande, adressée en août à la cour de Londres, de prendre officiellement sous sa protection le peuple hellène et de lui donner un roi. Le prince Léopold de Saxe-Cobourg, client attitré de l'Angleterre, était presque ouvertement désigné comme le

futur souverain du nouvel État. Cànning était donc parvenu à ses fins. La Grèce s'offrait à lui. La question d'Orient ne pouvait plus être résolue malgré l'Angleterre, ni sans elle. Il semblait même qu'elle dût l'être bientôt par elle seule.

La cour de Londres se garda bien de répondre par une acceptation formelle à la demande qui lui était adressée. C'eût été se brouiller avec la Turquie, ce qu'elle ne voulait à aucun prix. Mais elle ne découragea pas les Grecs. Elle leur fit savoir (en octobre) que, si elle ne pouvait pour le moment accéder à leurs vœux et se départir à leur égard — comme à l'égard des Turcs — d'une bienveillante neutralité, elle ne cessait pas de veiller sur eux et qu'elle ne permettrait à aucune puissance de leur imposer une solution contraire à leurs intérêts. Elle ne dissimulait pas, du reste, à cette époque, son intention de faire occuper la Grèce par des troupes anglaises si des troupes russes pénétraient dans l'empire ottoman.

Missolonghi et Athènes (1826-1827). — Cependant la guerre continuait en Grèce et, si ce pays avait pu éviter une catastrophe imminente, il s'en fallait de beaucoup qu'il fût à l'abri de tout danger. Pendant près de deux ans encore la fortune des armes devait lui rester défavorable.

A la fin de 1825, le gouvernement de Nauplie n'avait pas d'argent pour payer ses troupes, qui se débandaient ou ravageaient horriblement le pays. La flotte était presque réduite à l'impuissance par l'indiscipline ou la désertion des marins. Kolokotronis et ses bandes avaient fait beaucoup de mal à Ibrahim pendant sa retraite. Mais ils en avaient fait plus encore au Péloponnèse. Les Grecs, à peine remis de l'alerte de Nauplie, tournaient avec angoisse leurs regards vers Missolonghi. Si ce boulevard de la Grèce occidentale était emporté par l'ennemi, Réchid-Pacha pouvait en peu de temps arriver jusqu'à Athènes; si Athènes succombait à son tour, il pourrait lui aussi se jeter sur la Morée et cette fois l'Angleterre voudrait-elle ou pourrait-elle encore sauver la Grèce?

La place de Missolonghi, où s'étaient retirés les Souliotes et les Grecs fugitifs de l'Épire, de l'Acarnanie et de l'Étolie, comptait alors environ 15 000 habitants, dont 5 à 6 000 hommes

en état de porter les armes, et résistait depuis huit mois aux attaques de Réchid-Pacha avec un héroïsme qui faisait l'admiration de toute l'Europe. Mais, en décembre, le Roumili-Valessi fut renforcé par Ibrahim, qui prit la direction supérieure du siège, et dès lors la chute de cette forteresse devint à peu près inévitable. L'intrépide Miaoulis y fit bien pénétrer, en janvier 1826, un convoi de vivres qui put prolonger la défense de quelques semaines. Mais, pour que la place fût débloquée, il eût fallu qu'une armée de secours se portât contre les assiégeants à travers la Grèce centrale. Malheureusement ce pays était ruiné et n'eût pu nourrir le corps expéditionnaire, auquel le gouvernement n'était pas en mesure de fournir des moyens de subsistance. Tout ce que le corps exécutif put faire, ce fut d'envoyer Fabvier, avec ses *tacticos*, tenter une diversion dans l'île d'Eubée. Mais ce vaillant officier, mal secondé par les chefs palikares qui lui étaient adjoints et qui le jalousaient, échoua complètement, ce qui démoralisa et discrédita les troupes régulières (mars-avril). Missolonghi, étroitement resserrée et transformée en un amas de ruines par les canons d'Ibrahim, perdait ses dernières espérances. Miaoulis n'ayant pu forcer de nouveau le blocus (15-19 avril), les assiégés résolurent, avec le courage du désespoir, de sortir nuitamment et de se frayer un passage à travers l'armée assiégeante. Mais l'ennemi avait été averti; les Missolonghiotes furent arrêtés par un feu terrible. Dix-huit cents à peine parvinrent à passer et arrivèrent à Salona. Les autres furent tués ou refoulés dans la ville, où les Turcs et les Égyptiens pénétrèrent avec eux pêle-mêle. Beaucoup se firent sauter dans leur dernier refuge plutôt que de se rendre. La grande majorité de la population fut égorgée sans pitié. Trois ou quatre mille habitants à peine survécurent et furent vendus comme esclaves (22-23 avril 1826).

La catastrophe de Missolonghi eut dans toute l'Europe le plus douloureux retentissement et provoqua une recrudescence de sympathie pour la Grèce. Mais les efforts des philhellènes pour sauver ce malheureux pays furent neutralisés par la discorde qui ne tarda pas à l'affliger de nouveau. Dès le mois d'avril 1826, Kondouriotis fut écarté du gouvernement par l'as-

semblée nationale réunie à Épidaure. Le pouvoir exécutif fut confié à une commission de onze membres présidée par Zaïmis et dut être surveillé par un comité de l'assemblée. Une anarchie déplorable résulta de cet arrangement. Le nouveau gouvernement ne fut obéi de personne. Bientôt il dut se retirer dans l'île d'Égine (novembre). Peu après, son autorité fut formellement méconnue par Kolokotronis et Kondouriotis qui, en face de l'assemblée légale siégeant à Égine, en firent élire une autre et l'installèrent à Hermione (janvier-février 1827). Le gouvernement invoquait la médiation de l'Angleterre et ne demandait qu'à se jeter dans les bras de cette puissance. Par contre Kolokotronis et ses partisans se réclamaient de la Russie. Deux Anglais, le général Church et l'amiral Cochrane, qui arrivaient à ce moment pour servir la Grèce, obtinrent à grand'peine la fusion des deux assemblées, qui se réunirent à Trézène (1er avril) et votèrent une nouvelle constitution. Le premier fut nommé généralissime et le second fut appelé au commandement supérieur de la flotte. C'était un succès pour le parti anglais; mais le parti russe en obtint un plus éclatant en faisant conférer le pouvoir exécutif à un président (προέδρος) qui ne fut autre que Capo d'Istria. Ce diplomate, bien que retiré à Genève, était toujours regardé comme l'homme du tsar. Du reste Capo d'Istria ne pouvait de longtemps encore arriver en Grèce, et, en l'attendant, l'assemblée confia le gouvernement à une commission de trois membres que, dès le premier jour, personne ne respecta (avril-mai 1827).

Pendant ce temps, Ibrahim, séparé de Réchid, était rentré en Morée; il ne réussissait pas à soumettre les montagnards du Maïna et se dédommageait en mettant le Péloponnèse à feu et à sang. Réchid, après avoir occupé la Grèce centrale, était arrivé avec toutes ses forces jusqu'à Athènes, avait pris possession de la ville et entrepris le siège de l'Acropole, que défendait Gouras avec quelques centaines de palikares (juillet). Une attaque dirigée contre ses lignes, à Chaïdari, par Karaïskakis et Fabvier, n'eut aucun succès (19 août). Vainement le premier de ces chefs reporta la guerre dans la Grèce centrale, reprit Salona et menaça les communications du pacha (novembre 1826-

février 1827). Ce dernier ne bougea pas. Vainement Fabvier, forçant le blocus, se jeta dans la place avec six cents réguliers et des munitions (13 décembre). Deux vaillants philhellènes, qui vinrent, en février, attaquer les Turcs, furent repoussés. Enfin Church et Cochrane ne furent pas plus heureux en mai et, après d'inutiles combats, crurent devoir se retirer, le premier avec ses troupes, le second avec sa flotte. Dès lors l'Acropole abandonnée n'eut plus qu'à se rendre, ce qu'elle fit par l'entremise de l'amiral de Rigny, chef de l'escadre française du Levant, qui obtint pour la garnison la liberté et les honneurs de la guerre (5 juin 1827).

Traité de Londres et bataille de Navarin (1827). — Il ne restait plus maintenant à Réchid qu'à se porter dans le Péloponnèse. La Grèce parut de nouveau sur le point de périr. C'est alors que se décidèrent à intervenir matériellement en sa faveur les puissances intéressées à ce qu'elle ne succombât pas.

Alexandre était mort le 1er décembre 1825 et avait eu pour successeur son frère Nicolas Ier, qui avait déclaré vouloir le *continuer*, mais non pas le *recommencer*. Ce souverain avait l'énergie, la résolution, l'esprit de suite qui avaient fait défaut au dernier tsar. Il annonça, dès le mois de mars 1826, par un ultimatum menaçant à la Turquie, l'intention de vider par les armes la querelle que son prédécesseur avait si longtemps entretenue avec cette puissance. Mais aussitôt l'Angleterre lui fit comprendre qu'elle ne le laisserait pas profiter de la guerre pour régler seul et à sa guise la question grecque. Sous peine de la voir se déclarer contre lui, il dut consentir au protocole du 4 avril, par lequel il promettait d'appuyer la médiation anglaise entre les Turcs et les Hellènes, cette médiation devant avoir pour effet de faire de la Grèce un État autonome, dont les grandes puissances européennes seraient invitées à garantir les droits.

Cela fait, Canning, qui souhaitait de toute son âme que le conflit turco-russe n'éclatât pas, s'entremit (ainsi que Metternich) pour amener l'arrangement des difficultés pendantes entre le tsar et le sultan. Mahmoud fit encore quelque temps

mine de résister. Il suscita même, pour embarrasser la Russie, une guerre entre cette puissance et la Perse (juillet). Mais Nicolas, que la fortune des armes favorisa, du reste, dès le début, n'était pas homme à se laisser détourner de son but principal. Il savait le sultan réduit militairement à une impuissance presque absolue. Mahmoud venait de détruire enfin d'un seul coup la milice des janissaires (15 juin). L'ancienne organisation de l'armée n'existait plus en Turquie; la nouvelle n'existait pas encore. Nicolas menaçait donc plus que jamais d'entrer en guerre. Voilà pourquoi la Porte se résigna, le 8 octobre 1826, à conclure le traité d'Akkerman.

Par cet arrangement le traité de Bucarest était confirmé; il en était de même des privilèges de la Moldavie et de la Valachie, que devait consacrer un renouvellement prochain du hatti-chérif de 1802. La Russie consentait seulement à ce que les hospodars fussent pris parmi les boïars et non plus comme autrefois dans les grandes familles phanariotes. La Serbie devait recevoir dans un délai de dix-huit mois la constitution qui lui était promise depuis si longtemps. Le tsar gardait en Asie tout ce que ses troupes occupaient actuellement. La Porte réprimerait la piraterie barbaresque. Les Russes auraient pleine liberté de commerce dans les mers et les ports ottomans. Enfin la Porte promettait d'avoir égard aux démarches du tsar en faveur des puissances qui n'avaient pas encore le droit de faire pénétrer leurs navires de commerce dans la mer Noire. Deux conventions annexes relatives, la première à la Moldavie et à la Valachie, la seconde à la Serbie, furent conclues en même temps que le traité principal.

De peur de rendre impossible la convention d'Akkerman, ni la Russie ni l'Angleterre n'avaient encore fait connaître à la Porte le protocole du 4 avril. Mais cet acte subsistait toujours et, vers la fin de 1826, l'Autriche, la Prusse et la France furent invitées à y adhérer. La première de ces puissances s'y refusa, comme on pouvait s'y attendre; la seconde, qui n'osait encore se séparer d'elle, l'imita. Quant au gouvernement de Charles X, poussé depuis longtemps par l'opinion publique à embrasser la cause des Grecs, il comprenait qu'il ne devait

pas, en permettant à l'Angleterre et à la Russie de régler seules la question hellénique, laisser s'amoindrir l'influence de la France en Orient. Les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg le sollicitaient, du reste, également, chacun d'eux voulant se servir de lui pour faire contrepoids à l'autre. La France déclara donc en principe (janvier 1827) qu'elle se joindrait à la Russie et à l'Angleterre pour offrir et au besoin pour imposer sa médiation à la Grèce et à la Turquie. Vainement l'Autriche s'efforça-t-elle, par des propositions captieuses, d'empêcher la conclusion de la triple alliance. La chute d'Athènes détermina les trois cours à ne pas tarder davantage et le 6 juillet fut enfin signé le traité de Londres, d'où allaient résulter le salut et l'affranchissement du peuple hellène. Comme il fallait prévoir que la Porte repousserait la proposition de médiation, il fut stipulé qu'en ce cas les trois puissances accréditeraient des consuls dans les principales villes grecques et imposeraient par la force un armistice au moins maritime aux deux parties belligérantes, étant bien convenu d'ailleurs que, par cette mesure coercitive, elles n'entendaient se mettre en état de guerre ni avec l'une ni avec l'autre.

Les Grecs adhérèrent avec empressement au traité. Mais la Porte, entretenue jusqu'au bout par l'Autriche dans ses illusions et dans son orgueil, le repoussa hautement; ce que voyant, les amiraux Codrington, Heyden et de Rigny, chefs des forces navales des trois puissances alliées, se mirent en devoir d'établir d'autorité l'armistice sur tout le littoral qui, suivant les vraisemblances, devait être un jour celui du nouvel État grec (septembre). Ibrahim s'efforça de gagner du temps. Mais après plusieurs semaines perdues en négociations dilatoires, les trois escadres se présentèrent le 18 octobre devant la rade de Navarin où les flottes égytienne et turque, fortes de 90 bâtiments et montées par 16 000 hommes, étaient alors réunies. Deux jours plus tard, elles y pénétrèrent, pour leur intimer l'ordre de quitter la Grèce, et aussitôt la bataille s'engagea. Elle ne dura pas plus de deux heures et se termina par la destruction presque complète des forces ottomanes. Six mille hommes tués, trois vaisseaux de ligne, seize frégates, vingt-six corvettes, douze bricks

et cinq brûlots détruits, tel fut pour les Turco-Égyptiens le résultat de cet engagement. Ibrahim, pour conserver les quelques navires qui lui restaient, dut s'engager à ne plus s'en servir contre les Grecs.

La nouvelle de la grande bataille eut tout d'abord pour effet de surexciter les espérances et les prétentions du gouvernement hellénique. Sûrs maintenant qu'ils n'avaient plus rien à craindre de leurs ennemis, du moins sur mer, les Grecs se hâtèrent de multiplier leurs attaques et d'étendre leurs opérations. Ils se portèrent, sous Fabvier, contre l'île de Chio (novembre). Ils firent, dans le même temps, sous Church, un effort décisif pour reconquérir l'Acarnanie et l'Étolie. Un peu plus tard, ils allaient renouveler leurs efforts pour s'emparer de la Crète (1828). Leurs chefs politiques pensaient que plus ils prendraient, plus ils auraient de chances de retenir et que, lorsqu'il s'agirait de fixer les limites du nouvel État, il faudrait bien que les diplomates tinssent compte des faits accomplis.

Conflit turco-russe; campagne de 1828. — D'autre part, Navarin, au lieu de rendre la Porte plus traitable, l'exaspéra au point de lui faire perdre toute prudence. Mahmoud commença par réclamer une réparation éclatante pour la destruction de ses flottes et se montra si peu accommodant en ce qui concernait la médiation que les ambassadeurs des trois cours alliées quittèrent Constantinople (8 décembre). Peu de jours après, il appelait ses sujets musulmans à la guerre sainte par un manifeste violent dans lequel, récriminant en particulier contre la Russie, il accusait cette puissance d'avoir fomenté sans relâche depuis longtemps la révolte dans son empire et de l'avoir trompé à Akkerman en lui faisant croire qu'elle ne se mêlerait plus de la question grecque; il donnait, d'ailleurs, à entendre que, s'il avait subi en 1826 les conditions du tsar, ce n'était que pour gagner du temps et mieux préparer sa vengeance (18 décembre).

Ce qui enhardissait la Porte, c'est que le gouvernement anglais, loin d'applaudir à la victoire de Navarin, l'avait pour ainsi dire désavouée en l'appelant un *événement malencontreux*, et semblait surtout préoccupé de ne pas faire le jeu de la Russie en Orient. Canning était mort depuis plusieurs mois. Wellington,

qui arrivait à ce moment au pouvoir (janvier 1828), n'avait nulle sympathie pour les Grecs et s'efforçait, par des complaisances significatives, de détacher la France de l'alliance russe.

Mais l'union des deux cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg paraissait pour le moment indissoluble. Aussi Nicolas, ne dissimulant pas ses projets de guerre, proposait-il formellement (le 6 janvier 1828) : 1° d'occuper la Moldavie et la Valachie (au moyen des troupes russes); 2° d'employer les flottes alliées à bloquer Constantinople et Alexandrie, ainsi qu'à délivrer et à défendre la Morée; 3° de soutenir Capo d'Istria, président de l'État grec [1], par d'importants secours d'argent; 4° de charger les trois ambassadeurs, naguère accrédités à Constantinople, de se réunir à Corfou pour y ouvrir des conférences destinées à faciliter la pacification. A ce moment le tsar ne connaissait pas encore le manifeste ottoman du 18 décembre et n'était pas tout à fait débarrassé de sa guerre avec la Perse. Délivré de ce dernier souci par la paix avantageuse de Tourkmanchaï (22 février) et instruit du manifeste, qui l'exaspéra, il se montra résolu à ne plus retarder son entrée en campagne contre le Turc. Quelque temps encore l'Autriche essaya de l'arrêter par ses remontrances. Elle n'y réussit pas. Dès la fin d'avril l'Europe fut instruite de ses intentions et, le 7 mai, les troupes russes commencèrent à franchir le Pruth.

Tout ce que la cour de Londres put obtenir de lui, pour le moment, ce fut l'assurance que sa flotte n'agirait dans la Méditerranée que de concert avec les flottes anglaise et française. Partout ailleurs il entendait garder sa liberté d'action. Le gouvernement britannique dut se résigner à le laisser agir. Wellington fit donc rouvrir à Londres (juillet) les conférences des trois cours alliées, depuis quelque temps interrompues, et consentit aux pourparlers de Corfou, qui commencèrent le 9 août. A l'égard de la Morée, l'Angleterre, ne pouvant l'occuper elle-même, sous peine de devenir suspecte à la Porte, dont elle se prétendait toujours la meilleure amie, consentit à ce qu'un corps de troupes françaises y fût envoyé pour obliger les

1. Qui prenait à ce moment possession du gouvernement à Égine.

Égyptiens et les Turcs de s'en éloigner (19 juillet). Le général Maison se rendit donc dans cette presqu'île avec quinze mille hommes. Méhémet-Ali venait de s'engager, par la convention du 6 août, à rappeler ses troupes. Ibrahim ne fit donc pas difficulté de se rembarquer avec ses soldats. Les Turcs, après un semblant de résistance, évacuèrent aussi les places maritimes qu'ils possédaient encore et, avant la fin de l'année 1828, le Péloponnèse tout entier fut affranchi de la domination ottomane.

Quant au tsar, la guerre ne tourna pas tout d'abord à son avantage. On croyait en Europe que, vu l'énorme supériorité militaire et financière qu'on lui attribuait, il triompherait aisément des Turcs en une seule campagne. Il n'en fut pas tout à fait ainsi. Les Russes eurent, il est vrai, d'assez beaux succès en Asie, où Menchikof et Paskévitch enlevèrent en moins de six mois Anapa, Poti, Kars, Akhalkalaki, Akhaltzik, Ardahan. Mais en Europe, où les grands coups devaient être portés, ils éprouvèrent d'assez vifs mécomptes. Leur armée, mal outillée et mal dirigée, occupa la Moldavie et la Valachie, franchit le Danube, mais ne prit qu'à grand'peine Varna et ne put forcer le camp de Choumla, où les nouvelles troupes turques, dressées à l'européenne, s'étaient établies pour défendre le passage des Balkans. Il lui fallut enfin lever le siège de Silistrie et opérer (oct.-nov.) vers les principautés une retraite désastreuse, que Metternich se hâta de comparer, non sans exagération, à celle de Napoléon en 1812.

Campagne de 1829; traité d'Andrinople. — S'il n'eût tenu qu'à la cour de Vienne, une coalition se serait alors formée contre la Russie pour lui imposer la paix. Mais il eût fallu que la Prusse et la France en fissent partie, et ces deux puissances refusèrent à l'Autriche leur concours. Quant à l'Angleterre, elle s'efforça d'obtenir de Charles X qu'il reprît, de concert avec elle, à Constantinople, les pourparlers pour la pacification de la Grèce. La France ne s'y refusa pas. Mais elle voulut qu'il fût bien entendu que cette démarche ne serait exécutée qu'avec l'assentiment du tsar (16 novembre). Or Nicolas exigea que, préalablement à la nouvelle négociation de Constantinople, la conférence de Londres (où il était représenté) arrêtât définiti-

vement le programme de la pacification. Ainsi fut fait, et le protocole du 22 mars 1829, en grande partie conforme aux propositions russes, dut servir d'instructions aux négociateurs qui allaient se rendre en Orient. En vertu de cet arrangement (dont les principales clauses avaient été débattues à Corfou), l'État hellénique devait comprendre la Morée, les Cyclades, l'Eubée et la Grèce continentale jusqu'aux golfes de Volo et d'Arta [1]; il aurait une constitution monarchique et serait gouverné par un prince chrétien, qui ne devrait appartenir à aucune des maisons régnantes en France, en Angleterre ou en Russie. Le chef de cet État serait nommé pour la première fois par les trois cours alliées, avec l'assentiment de la Porte; la Grèce paierait un tribut annuel de 1 500 000 piastres au sultan et dédommagerait de leurs biens les propriétaires turcs, qui seraient eux-mêmes obligés de quitter le territoire.

Le gouvernement turc reçut peu après les deux ambassadeurs de France et d'Angleterre avec beaucoup d'égards, mais ne parut pas disposé à subir une médiation quelconque et à donner son adhésion au protocole. La fortune des armes put seule triompher de son obstination. La campagne de 1828 avait tout laissé en suspens. Celle de 1829 fut décisive. En Asie, Paskévitch s'avança jusqu'à Erzeroum, dont il s'empara. En Europe, l'armée russe, renforcée, réorganisée, secondée par la diversion des Grecs, qui se portaient à ce moment du côté de l'Épire et de la Thessalie, reparut en Bulgarie, sous Diebitch, battit les Turcs à Koulewtch (juin), prit Silistrie et, franchissant les Balkans par une marche d'une hardiesse extraordinaire, arriva dès le 20 août à Andrinople. Peu de jours après elle poussait ses avant-postes jusqu'à quelques lieues de Constantinople.

Le général russe courait de grands risques et jouait le tout pour le tout. Aventuré en plein pays ennemi, trop loin de sa base d'opération, il n'avait guère plus de vingt mille hommes à mettre en ligne et pouvait être pris en flanc par le pacha de

1. Il est vrai que Wellington fit des réserves expresses contre cette délimitation. L'Angleterre, redoutant pour les îles Ioniennes le voisinage immédiat de la Grèce, voulait que le nouvel État fût borné au nord-ouest par l'Aspro-Potamo et non pas par la mer. Elle ne renonçait pas (on le verra plus loin) à l'espoir d'obtenir un arrangement conforme à ses vues.

Scodra, qui arrivait sur lui à marches forcées. Mais, à Constantinople, le sultan et ses ministres, en apprenant l'approche de l'ennemi, semblèrent perdre l'esprit. Ils crurent que c'en était fait de l'empire ottoman s'ils ne signaient immédiatement la paix [1]. De leur affolement résulta le traité d'Andrinople, qui fut signé le 14 septembre 1829.

Ce traité portait que le tsar rendrait au sultan ses conquêtes européennes, sauf les îles de l'embouchure du Danube, mais qu'il garderait en Asie, outre les places déjà cédées par le traité d'Akkerman, celles d'Anapa, de Poti, d'Akhaltzik, d'Atzkour et d'Akhalkalaki. Tous les droits de la Moldavie, de la Valachie et de la Serbie étaient confirmés et garantis. La Porte assurait à tous les navires russes et à ceux de toutes les puissances avec lesquelles elle était en paix le libre passage des Dardanelles et du Bosphore. Les sujets russes avaient pleine liberté de commercer dans tout l'empire ottoman et de naviguer sur la mer Noire. Le sultan paierait au tsar 11 500 000 ducats (137 millions de francs) d'indemnités, somme en garantie de laquelle la Bulgarie et les Principautés resteraient provisoirement occupées. Enfin la Porte adhérait purement et simplement, en ce qui concernait la Grèce, au traité du 6 juillet et au protocole du 22 mars. A l'instrument principal de la paix étaient joints une convention réglant le paiement des indemnités et un traité relatif à la Moldavie et à la Valachie.

Cette pacification était le triomphe le plus éclatant que la Russie pût à cette époque obtenir en Orient. Par la perte de la Moldavie, de la Valachie, de la Serbie et de la Grèce, dont le régime nouveau était sans nul doute un acheminement à l'indépendance absolue, l'empire ottoman, démantelé, était ouvert

1. S'il n'eût tenu qu'au tsar, cet empire n'eût pas tardé à disparaître. Quant au gouvernement français, son allié du moment, il était alors si peu disposé à le soutenir qu'il proposait secrètement à Nicolas de le renverser et d'en faire le partage : les Turcs seraient expulsés de la péninsule des Balkans; la Russie s'approprierait la Moldavie et la Valachie; l'Autriche aurait la Serbie, la Bosnie, l'Herzégovine et la Dalmatie turque; tout le reste de la péninsule formerait avec la Grèce un État nouveau où serait appelé le souverain des Pays-Bas, dont le royaume serait également démembré : les provinces néerlandaises seraient données à la Prusse (qui obtiendrait aussi la Saxe), la Belgique à la France; la Prusse rhénane serait adjugée au roi de Saxe. On offrirait à l'Angleterre les colonies hollandaises; enfin les États barbaresques deviendraient indépendants.

de toutes parts à l'influence russe. Le tsar tenait en outre la Turquie en son pouvoir, grâce aux indemnités, qu'elle était manifestement hors d'état de payer. Il venait d'acquérir contre elle des positions offensives en Asie. Par la liberté de la mer Noire et des détroits, par les avantages commerciaux qu'il venait de s'assurer, par son influence sur les États vassaux et par ses prétentions au protectorat de tous les sujets chrétiens de l'Empire, il l'exploitait, la paralysait et pouvait à volonté lui chercher querelle; il la dominait ainsi à moins de frais et de périls que s'il se fût emparé de Constantinople. Il s'était donné des airs de modération et il était maître en Orient.

III. — L'empire turc et les nationalités chrétiennes après le traité d'Andrinople.

1° Turquie. Mahmoud et ses réformes militaires. — L'empire turc souffrait d'une maladie chronique dont le symptôme le plus grave était, avec la détresse du trésor, la désorganisation de l'armée. La milice indisciplinée et barbare des janissaires était devenue depuis longtemps l'agent le plus efficace de sa ruine. Mahmoud avait pu s'en convaincre. C'est surtout à l'avortement des réformes de Sélim qu'il devait les désastres des deux dernières guerres. Les janissaires étaient une véritable caste, pourvue de privilèges exorbitants, où les fils succédaient aux pères et où les recrues venues du dehors n'étaient en général fournies que par le rebut de la population. Établis avec leurs familles à Constantinople et dans les principales villes de l'empire, ils faisaient tous les métiers, parfois les moins avouables, et ne redevenaient soldats que pour dépouiller et violenter les populations ou pour tenter des révolutions. Ils refusaient de marcher à l'ennemi. La corruption des officiers, qui trafiquaient de leur solde, induisait sans cesse le gouvernement en erreur sur leur effectif. On en payait 400 000 et, en cas de besoin, on n'en pouvait souvent mettre 20 000 en ligne.

Mahmoud, qui avait dû longtemps dissimuler la haine qu'il leur portait, n'avait pourtant pas attendu le traité d'Andrinople pour reprendre à leur égard la politique de Sélim. Dès 1822, n'osant encore les détruire, il avait essayé de les réformer. Mais ses efforts pour introduire parmi eux la tactique et la discipline européennes avaient complètement échoué. Pour combattre les Grecs, il avait dû recourir à l'assistance d'un vassal. Les succès remportés par les troupes égyptiennes, dont l'excellente organisation était pour lui un objet d'envie, le déterminèrent à recommencer. Enhardi par la prise de Missolonghi, soutenu par les ulémas, que les janissaires s'étaient aliénés par leur impiété, approuvé par les principaux fonctionnaires de l'empire, à qui le mufti avait fait part de ses intentions, il décréta, le 28 mai 1826, la formation d'un corps régulier d'*akindji* (soldats en service actif) auquel chacune des cinquante et une *ortas* en garnison dans la capitale devraient fournir 150 hommes. Ces nouvelles troupes devraient être armées, habillées, exercées à l'européenne, sous la direction d'officiers venus d'Égypte. L'état-major des janissaires, gagné par le sultan, se soumit d'assez bonne grâce. Mais il n'en fut pas de même des sous-officiers et des soldats. Les nouveaux exercices commencèrent le 12 juin. Dès le 15 la révolte éclata. Les mutins saccagèrent les palais du grand-vizir et de plusieurs autres hauts dignitaires, dont ils demandèrent la mise à mort. Mais la répression fut prompte et terrible. Mahmoud, qui avait pris ses précautions à l'avance, loin de trembler devant l'émeute, fit déployer contre elle le *sandjak chérif* (l'étendard du prophète) et refoula sur la place de l'*Et-Méïdan* les janissaires, qui, cernés de toutes parts, furent mitraillés et fusillés sans pitié. Six ou sept mille d'entre eux périrent dans cette journée. Beaucoup d'autres, faits prisonniers, furent exécutés les jours suivants. Le reste se dispersa. La victoire du sultan était complète. Aussi ne tarda-t-il pas à ordonner la suppression absolue de l'*odjak*, mesure qui fut exécutée bientôt après dans tout l'empire. L'ordre des derviches *beghtachi*, qui avait toujours fait cause commune avec les janissaires, fut également supprimé. Vingt mille vagabonds furent expulsés de Constantinople. Quelques-uns des vaincus

ayant peu après (août-octobre) allumé des incendies dans la capitale, le souverain fit encore tomber de nombreuses têtes et force resta pour le moment à la loi.

En supprimant les janissaires, Mahmoud prescrivit la création d'un corps régulier, « la troupe victorieuse de Mahomet », que forma son gendre Housseïn-Pacha, et qui, déjà fort de 40 000 hommes, put résister avec honneur à l'armée russe en 1828. Il ne cessa, dès lors, de travailler à l'accroître. Des officiers européens furent appelés à Constantinople pour lui servir d'instructeurs. Les écoles de marine, d'artillerie et du génie qu'avaient fondées Moustafa III et Sélim, furent reconstituées, de jeunes Turcs furent envoyés en Occident pour apprendre l'art militaire. Une école spéciale, sur le modèle de l'école de Saint-Cyr, fut créée pour former des officiers d'infanterie et de cavalerie. Mahmoud prescrivit que l'armement des troupes, très défectueux et très suranné, fût peu à peu renouvelé et perfectionné. Il ordonna de grands travaux de fortification sur les frontières d'Arménie et aussi le long de la ligne des Balkans. La flotte, qu'il voulait reconstituer, fut aussi l'objet de sa constante sollicitude. Enfin, jugeant que les troupes actives dont il pouvait disposer étaient insuffisantes pour défendre l'empire contre une puissance de premier ordre telle que la Russie, il institua (le 6 août 1834), sous le nom d'*Akaciri-redifeï-mançouri*, une armée de réserve, régulière et permanente, où les jeunes gens de vingt-trois à trente-deux ans devaient être appelés pour former, dans chaque sandjak ou arrondissement militaire, un bataillon de 1 400 hommes.

Réformes civiles. — Dans l'ordre civil, Mahmoud ne se montra pas moins porté aux innovations. Très épris de la civilisation européenne (qu'il connaissait, du reste, fort mal), il prétendait l'introduire à coups de décrets dans ses États. Il voulut que les provinces turques fussent pourvues de belles routes et donna des ordres en conséquence. Il établit en Turquie une administration nouvelle, celle des postes. « Son ardeur et sa persévérance croissaient avec les difficultés; tout en poursuivant activement la réorganisation de l'armée, il créait un ordre civil et militaire, le *Nicham-Iftikar;* il faisait publier à Constan-

tinople (en français et en turc) un journal, le *Moniteur* ottoman. Il introduisait les coutumes et les mœurs de l'Occident, donnait des fêtes, des bals, des concerts à l'européenne, établissait la formalité des passeports, prohibait le port du turban et payait d'exemple en s'habillant à la franque. » Vers la fin de son règne il établissait des lazarets dans les ports de mer et prescrivait aux navires l'obligation de la quarantaine. Enfin, pour bien prouver que la Turquie voulait sortir de l'isolement qui lui avait été si funeste, il accréditait des ambassadeurs permanents auprès de plusieurs puissances, notamment de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche.

Nouveaux troubles dans l'Empire. — Cette agitation tardive, désordonnée et violente n'empêchait pas la Turquie, depuis si longtemps en décadence, de continuer à descendre. Mahmoud ne savait pas coordonner ses réformes. Il n'avait ni assez d'instruction ni assez de largeur d'esprit pour les diriger ou les surveiller utilement. Il ne savait que commander, menacer et punir, ce qu'il faisait parfois sans mesure. Il régnait en despote oriental, ne voyant les choses que de loin, souvent trompé, presque toujours mal obéi. Aussi ses lois, fort belles sur le papier, ne produisirent-elles que peu d'effet. Son prestige ne s'accrut pas sensiblement au dehors. L'Europe ne voulait voir en lui que le vaincu d'Andrinople. En 1830, la France, en querelle avec le dey d'Alger, son vassal, se faisait justice elle-même et s'emparait de cette ville, sans tenir compte de ses protestations, qui ne l'empêchèrent pas de pousser plus loin la conquête. A l'intérieur les pachas n'étaient ni plus dociles ni moins menaçants qu'autrefois. Les réformes militaires de Mahmoud n'étaient accueillies par eux qu'avec répugnance. Quelques-uns les combattaient ouvertement. Les janissaires proscrits entraient en foule à leur service. En 1830 et 1831 les pachas de Scodra et de Bagdad tinrent longtemps en échec toutes les forces disponibles du sultan. Ils finirent par faire mine de se soumettre. Mais jusqu'à la fin du règne les troubles et les révoltes se renouvelèrent en Albanie, en Bosnie, en Macédoine. Il fallut guerroyer longtemps en Asie contre les Kurdes, dans la régence de Tripoli contre les Arabes. Le plus puissant de

tous les vassaux, le pacha d'Égypte, ne craignit pas, en 1831, d'attaquer son souverain par les armes. On trouvera l'histoire de cette lutte de Méhémet-Ali contre Mahmoud dans un autre chapitre de cette histoire. Bornons-nous à rapporter qu'impuissant à se défendre lui-même, tremblant de voir les Égyptiens arriver à Constantinople, le sultan fut réduit à l'humiliation d'invoquer l'aide de la Russie et que, pour prix des vaisseaux et des troupes qu'il s'était empressé de mettre à sa disposition, Nicolas obtint de lui le traité d'Unkiar-Skélessi, qui était l'inféodation formelle de la Turquie au cabinet de Saint-Pétersbourg (8 juillet 1833). Satisfait de tenir le sultan à sa merci, le tsar voulut bien, quelque temps après, en lui faisant remise d'une partie des indemnités prescrites par le traité d'Andrinople et dont la Porte ne pouvait s'acquitter, évacuer les principautés danubiennes (1834). Mais il continua d'occuper Silistrie[1] et ne rendit cette place qu'en 1836, contre 30 millions de piastres, que le sultan n'eût sans doute jamais pu payer sans l'assistance intéressée de l'Angleterre. Enfin, quand Mahmoud mourut (1er juillet 1839), le pacha d'Égypte, qu'il avait provoqué à une nouvelle lutte, venait encore de lui infliger la retentissante défaite de Nézib.

Impopularité de Mahmoud. — Ce souverain était depuis longtemps atteint d'une impopularité qui ne fit que croître dans les dernières années de son règne et qu'il ne devait pas seulement à ses revers militaires et diplomatiques. Dans sa politique de réformes, il avait contre lui tous les préjugés du monde musulman, qu'il ne ménageait pas assez et qu'il semblait même se faire un plaisir de braver sans nécessité. Les fidèles sectateurs de l'islam, dans leur pieuse ignorance, lui reprochaient comme autant de trahisons toutes les avances qu'il faisait à la civilisation chrétienne. Il avait contre lui non seulement les pachas et les anciens janissaires, mais toute la nation turque et généralement tous les peuples mahométans dont la révolution de 1808 l'avait fait souverain. Un sultan qui s'habillait à la franque, qui permettait à ses femmes de paraître en public, qui

1. Il avait évacué le reste de la Bulgarie, ainsi que la Roumélie, en vertu d'un traité conclu avec la Porte le 10 avril 1830.

buvait du vin (non sans excès) au mépris du Coran, qui assistait aux banquets et aux fêtes des infidèles, qui empruntait aux chrétiens leurs usages, leurs mœurs, leurs institutions, n'était pas digne, à leur sens, de porter le sabre d'Othman. En dépit de la loi sacrée qui proscrit la représentation de la figure humaine, il fit frapper des monnaies à son effigie et placer son portrait dans les casernes. On cria au sacrilège et l'agitation fut telle qu'il dut retirer les monnaies et faire enlever le portrait. On allait jusqu'à trouver étrange que, vers la fin de son règne, il ne voulût plus vivre confiné dans le sérail, comme ses prédécesseurs, et qu'il prît plaisir à visiter quelques-unes de ses provinces. Au cours de ses déplacements, il ne recevait guère du peuple que des marques de mécontentement. Au retour d'un voyage en Bulgarie (1837), il s'aperçut que certains de ses conseillers, qui étaient *vieux turcs*, avaient mis le temps à profit pour conspirer contre son autorité et même contre sa vie. Une autre fois, comme il passait sur le pont de Galata, un derviche, qui était en odeur de sainteté, l'arrêta et lui cria : « Padischah Giaour, n'es-tu pas repu d'abominations? Allah te demandera compte de ton impiété. Tu ruines l'islamisme... etc. » Il le fit mettre à mort. Mais il n'en fut que plus haï.

2° Grèce. Le protocole du 3 février 1830 et Léopold de Saxe-Cobourg. — Le protocole du 22 mars n'était qu'une transaction provisoire, que les Grecs avaient acceptée faute de mieux, mais sous toutes réserves, et dont ils demandèrent à grands cris la revision dès que la Turquie eut posé les armes. Du reste, les trois puissances qui l'avaient conclu n'étaient pas d'accord pour les contraindre à le respecter, et la conférence de Londres ne tarda pas à le modifier à leur avantage. Ils réclamaient une indépendance absolue. La France et l'Angleterre se montrèrent d'autant plus disposées à leur donner satisfaction que, s'ils étaient restés vassaux de la Porte, la Russie n'eût pas manqué d'intervenir sans cesse dans leurs affaires (comme elle faisait dans celles de la Moldavie et de la Valachie), sous prétexte de les protéger. Elles obtinrent gain de cause. En revanche, la Russie, pour affaiblir le plus possible la Turquie et pour inquiéter l'Angleterre (qui tremblait

de perdre les îles Ioniennes), eût voulu que le nouvel État s'étendît du côté de l'ouest jusqu'au golfe d'Arta, comme le lui avait fait espérer le protocole du 22 mars. Mais la Grande-Bretagne n'y consentit pas. Il fut donc convenu, par le protocole du 3 février 1830, que la Grèce serait indépendante, que ses limites ne dépasseraient pas l'Aspro-Potamo, qu'elle serait une monarchie et que Léopold de Saxe-Cobourg (le candidat de l'Angleterre) lui serait offert comme roi.

Ce prince, à la vérité, ne se souciait plus beaucoup du trône de Grèce. Aussi, loin d'accepter d'emblée la proposition qui lui était faite, posa-t-il des conditions. Il voulait : 1° que l'indépendance du nouvel État fût *garantie* par les puissances; 2° que le royaume fût grossi par l'adjonction de plusieurs îles (Samos, Crète, etc.) et par une extension des frontières du côté du nord; 3° qu'il lui fût accordé un secours pécuniaire; 4° que le concours militaire de la triple alliance ne lui fût pas brusquement retiré. La conférence lui répondit que l'indépendance du pays et un emprunt de soixante millions seraient garantis; que les troupes françaises seraient maintenues en Morée encore une année, mais que rien ne serait changé aux limites fixées par la convention du 3 février (protocole du 20 février). Sans enthousiasme, Léopold fit mine d'accepter cet arrangement. La Porte y adhéra sans réserve (24 avril). Mais il n'en fut pas ainsi de la Grèce. Capo d'Istria, incité par la Russie et désireux de garder le pouvoir, manœuvra de manière à dégoûter le prince de la couronne qui lui était offerte. Depuis son arrivée à Nauplie (janvier 1828), il exerçait une véritable dictature. Il avait suspendu la constitution de 1827 et il gouvernait seul, sans autre contrôle que celui d'un Sénat entièrement à sa dévotion. Sous son inspiration, ce conseil déclara que le peuple hellène avait le droit d'être consulté sur son sort et que sa constitution devait être librement discutée par ses représentants; que le nouvel État ne pouvait se contenter des limites prescrites par la convention du 3 février; enfin que le prince devrait embrasser la religion grecque (10 avril). Quant à Capo d'Istria, il invitait Léopold à s'embarquer pour la Grèce. Mais il lui dépeignait sous des couleurs si

sombres la misère et l'anarchie de ce malheureux pays, l'indiscipline, la barbarie de ses futurs sujets et la déception que leur avait causée la décison des puissances au sujet des frontières, que le prince, déjà peu porté à se compromettre au milieu d'un pareil peuple, n'hésita plus à refuser la couronne (21 mai).

La conférence dut se remettre au travail. Mais la révolution de juillet, qui éclata peu après, et l'ébranlement qu'elle produisit dans toute l'Europe détournèrent de la question hellénique l'attention des trois puissances; si bien que le sort de la Grèce demeura quelque temps encore en suspens.

Fin de Capo d'Istria. — Capo d'Istria conservait donc le pouvoir. Mais les procédés despotiques et oppressifs de son gouvernement l'avaient rendu fort impopulaire. On lui reprochait de retarder indéfiniment la mise en vigueur de la constitution. Le peuple grec le regardait, du reste, comme un agent de la politique russe et craignait qu'il ne songeât à faire passer le pays sous le protectorat du tsar. Les rigueurs de sa police et sa sévérité à l'égard de la presse finirent par exaspérer les mécontents. Au commencement de 1831, les Hydriotes se soulevèrent contre lui. L'insurrection se propagea peu après dans les îles. Les Maïnotes, sous la puissante famille des Mavromichalis, prirent également les armes (avril). Les révoltés, sous Miaoulis, s'emparèrent de la flotte. Capo d'Istria, comme on pouvait s'y attendre, invoqua le secours du tsar. Une escadre russe vint bloquer, dans la rade de Poros, Miaoulis, et ce dernier, plutôt que de livrer ses vaisseaux, n'hésita pas à les faire sauter (13 août). Moins de deux mois après, le Président était assassiné à Nauplie par les frères Georges et Constantin Mavromichalis (9 octobre). Alors l'anarchie redoubla. Une commission exécutive à la tête de laquelle fut placé un frère de Capo d'Istria ne parvint pas à se faire obéir. Il y eut bientôt deux gouvernements, l'un à Nauplie, l'autre à Mégare. Mais la grande majorité du pays se prononça pour ce dernier, qui repoussait l'influence russe et qui finit par triompher en s'emparant de Nauplie (10 avril 1832).

Avènement d'Othon de Bavière. — La conférence de Londres intervint enfin pour mettre un terme à tant de désor-

dres. Depuis plusieurs mois l'empereur de Russie négociait avec la France et l'Angleterre d'une part, avec la Porte de l'autre, pour donner un roi aux Hellènes et tâcher de gagner leur reconnaissance en leur procurant un accroissement de territoire. Les deux puissances occidentales, ne voulant pas qu'il pût se poser vis-à-vis de la nation grecque comme son seul ami et son seul protecteur, cédèrent à ses instances. Le protocole du 7 mai 1832 conféra la couronne au jeune Othon de Bavière (fils du roi philhellène Louis I[er]) et lui promit les garanties naguère offertes à Léopold. Il lui fit aussi espérer que le royaume, borné à l'embouchure de l'Aspro-Potamo, serait étendu jusqu'au golfe d'Arta. La Porte non seulement ne s'opposa pas à l'avènement du nouveau roi, mais consentit sans difficulté, moyennant une indemnité de 12 millions, à l'extension des frontières de la Grèce (21 juillet). Quant aux Grecs, ils adhérèrent cette fois aux décisions de la conférence (8 août). Au commencement de l'année suivante (6 février 1833) le roi Othon put débarquer à Nauplie avec un conseil de régence chargé de gouverner en son nom jusqu'à sa majorité (c'est-à-dire jusqu'en 1835) et 3 500 soldats bavarois, qui relevèrent les garnisons françaises de Morée. La Grèce était enfin constituée en État indépendant. Il lui restait à se donner une administration régulière et à conquérir au dedans la liberté politique. C'est à cette tâche qu'elle dut consacrer principalement ses efforts pendant les premières années du règne d'Othon. Au dehors, elle avait l'ambition d'étendre son territoire bien au delà des limites qui venaient de lui être fixées. Mais elle ne put la manifester par des actes que longtemps après.

3° Serbie et Bulgarie. Le hatti-chérif de 1830 et l'autonomie serbe. — Le régime d'autonomie constitutionnelle pour lequel les Serbes avaient si longtemps combattu leur avait été promis par le traité de Bucarest. Mais le gouvernement turc, débarrassé de Kara-Georges en 1813, n'avait pas tenu ses engagements, et Miloch Obrénovitch avait dû, en 1815, se contenter du *modus vivendi* qui a été mentionné dans un autre chapitre de cette histoire [1]. Ce chef rusé, ambi-

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 721-722.

tieux, sans scrupules, s'était ensuite défait par un crime de Kara-Georges, que les hétairistes avaient poussé à rentrer dans le pays (juillet 1817). Aussi la Porte l'avait-elle confirmé peu après dans la dignité de *knez* suprême, qu'il s'était fait conférer en novembre par ses partisans. Très peu porté à se compromettre pour la cause des Grecs, il avait su, à partir de 1821, faire valoir auprès du sultan sa fidélité intéressée, et Mahmoud, par politique, avait dû la lui payer par diverses concessions de détail qui avaient sensiblemeut accru son autorité. Mais la constitution annoncée en 1812 n'était pas encore octroyée en 1826. Les députés serbes envoyés à Constantinople pour la réclamer avaient même été saisis comme otages et leur détention avait été longtemps un des griefs de l'empereur Alexandre contre la Sublime Porte. Le sultan avait fini par les mettre en liberté. Mais Nicolas I[er] avait exigé davantage et au traité d'Akkerman avait été annexée une convention par laquelle le Padischah s'était engagé à promulguer dans un délai de dix-huit mois une charte assurant à la Serbie les avantages suivants : libre choix des chefs, indépendance de l'administration, liberté du culte, fusion des diverses taxes en un seul impôt, réunion des districts précédemment détachés du pays, régie des biens appartenant à des musulmans (à charge d'en payer le revenu en même temps que le tribut à la Porte), liberté du commerce, permission aux négociants serbes de voyager dans les États ottomans avec leurs propres passeports, établissement d'hôpitaux, d'écoles, d'imprimeries, enfin défense aux musulmans autres que ceux qui appartiendraient aux garnisons de s'établir dans la contrée.

La guerre turco-russe retarda l'exécution de cette promesse et ce ne fut qu'après le traité d'Andrinople que la Porte, par le hatti-chérif d'août 1830, légalisa solennellement les privilèges de la Serbie. A dater de cette époque ce pays fut autonome de droit comme de fait. Il restait, il est vrai, vassal et tributaire; la forteresse de Belgrade continuait d'être occupée par des troupes turques. Mais, sous le rapport de l'administration, de la police, de la justice, du culte, des intérêts économiques, il ne dépendait plus que de son gouvernement local. La Serbie avait ses finances, sa milice nationale. En 1833, comme les

districts dont la réunion lui avait été promise étaient encore retenus par la Porte, Miloch en prit possession de force et en expulsa les musulmans. Cet acte d'autorité ne l'empêcha pas, du reste, d'obtenir de la Porte de nouveaux avantages. Car le sultan, sans vouloir concéder en principe l'hérédité à sa famille, consentit à ce que sa dignité pût passer après lui à son fils, puis à son petit-fils (1835). Aussi le *knez* reconnut-il peu après (1836) cette faveur en réprimant la tentative que fit un de ses parents pour provoquer dans la Bulgarie, toujours opprimée et encore patiente, un soulèvement analogue à celui de la Serbie.

Gouvernement de Miloch. — Miloch établit dans sa principauté une administration régulière et une législation civile empruntée pour une bonne part au code Napoléon. Il émancipa les serfs et unifia l'impôt. Mais s'il mit de l'ordre dans le pays, il y fit aussi régner un despotisme qui finit par le rendre fort impopulaire. « Il s'emparait, dit un historien, de tout ce qu'il trouvait à sa convenance, terres, maisons, moulins, et il fixait lui-même le prix qu'il en donnait. Un jour il fit brûler un des faubourgs de Belgrade parce qu'il avait l'intention d'élever dans ce faubourg de nouvelles constructions. Il continua d'exiger du peuple des services qui étaient de véritables corvées. Les paysans d'Oujitza étaient tenus de se rendre à Kragoujevatz pour l'aider à faire ses foins. Les habitants logeaient et nourrissaient ses soldats sans avoir droit à aucune indemnité. Miloch ne reculait devant aucun moyen pour s'assurer le monopole du commerce le plus lucratif; il fit enclore les forêts où paissaient ses troupeaux de porcs, tandis qu'autrefois elles étaient ouvertes à la commune pâture... Les transactions à terme furent interdites, et comme il était le plus riche capitaliste de la Serbie, on crut que cette mesure avait pour but de mettre dans ses mains tous les intérêts du commerce, en empêchant les associations qui ne peuvent se soutenir que par le crédit. Investi de l'autorité par un bérat du sultan, il parut croire qu'il était, au même titre que le grand seigneur, maître du sol, du peuple et de tout ce que ses sujets pouvaient posséder. »

Les mécontents; chute des Obrénovitch. — Le mécontentement de la nation se fit jour grâce aux boïars, dont Miloch méconnaissait depuis vingt ans l'autorité et les privilèges. Les chefs de cette aristocratie (Voutschitch, Pétroniévitch, etc.), après lui avoir arraché en 1835 quelques concessions qu'ils jugèrent bientôt insuffisantes, gagnèrent le Divan et lui firent imposer le contrôle d'un conseil de dix-sept membres par le hatti-chérif du 24 décembre 1838, qui garantit de plus en Serbie l'indépendance du pouvoir judiciaire, la liberté des personnes et la sécurité des propriétés. Peu après, Miloch ayant voulu reconquérir par la force le pouvoir absolu, ils prirent les armes et le contraignirent à abdiquer (12 juin 1839). Deux de ses fils, Milan (qui mourut la même année), puis Michel, lui succédèrent. Ce dernier ne tarda pas à se débarrasser de Voutschitch et de Pétroniévitch, qui durent se retirer, et l'agitation recommença. Le vieux Miloch, établi en Valachie, se remua beaucoup pendant la crise orientale de 1840. Il parlait de provoquer une révolte générale des peuples roumains, slaves, bulgares. A Constantinople on craignit que son fils ne se laissât entraîner ou supplanter par lui. Les ennemis des Obrénovitch obtinrent de la Porte qu'elle se prêtât à une nouvelle révolution, que favorisa aussi le cabinet de Vienne. Voutschitch et ses partisans reparurent en Serbie, chassèrent Michel (août 1842) et firent élire à sa place par la Skouptchina le jeune Alexandre, petit-fils de Kara-Georges. Le cabinet de Saint-Pétersbourg exigea, il est vrai, que l'élection fût recommencée, et, la nouvelle épreuve n'ayant pas été favorable aux Obrénovitch (juin 1843), fomenta une conspiration pour le renversement d'Alexandre (1844). Mais ce prince put conserver le pouvoir et l'influence russe fut pour quelque temps écartée de Belgrade.

Réveil de la Bulgarie. — La Serbie émancipée donnait depuis quelque temps le branle à la Bulgarie, que la propagande slave tirait peu à peu de sa torpeur et qui s'essayait à son tour timidement à la conquête de la liberté. On a vu dans une autre partie de cet ouvrage [1] comment ce peuple avait commencé à se

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 694-697.

rappeler son passé et à prendre souci de son avenir. Après le moine Païsii, qui lui avait retracé son histoire, et l'évêque Sofronii (mort en 1815), qui avait remis sa langue en honneur, le Russe Veneline avait eu sur lui (par la publication de son important ouvrage sur les anciens et les nouveaux Bulgares) la plus vivifiante influence. Les Bulgares travaillaient à s'affranchir de l'hellénisme, fondaient des écoles secondaires (comme celle de Gabrovo, ouverte en 1835) et se faisaient, par l'enseignement, par le livre, une âme nouvelle en même temps qu'une littérature à eux. A partir de 1844 ils eurent des journaux. L'agitateur Rakovski, tout à la fois poète, historien, linguiste, ethnographe, commençait parmi eux à devenir populaire. La nationalité bulgare avait déjà conscience d'elle-même. Si elle n'avait pas plus tôt revendiqué ses droits par la force des armes c'est parce que sa renaissance intellectuelle avait été très tardive. C'est aussi parce que la Bulgarie du sud, trop rapprochée de Constantinople et toujours garnie de troupes turques, ne pouvait faire un mouvement sans s'exposer à une terrible répression, et que la Bulgarie du nord, pays de plaines, ne se prêtait pas à la guerre de partisans, comme la Serbie ou la Grèce. L'armée russe, qui pénétra dans leur pays en 1828, enhardit les Bulgares, qui l'acclamèrent et la servirent. Aussi, fort peu d'années après, ce peuple, jadis si timide, s'effrayait-il moins que par le passé à l'idée d'un soulèvement contre ses maîtres musulmans. On le vit bien en 1841, quand, poussé à bout par les exactions et les violences d'un pacha et secrètement encouragé par la politique moscovite, il osa se mettre ouvertement en révolte. Ce mouvement fut, il est vrai, arrêté sans peine, et la rébellion fut noyée dans le sang, mais les patriotes bulgares ne perdirent pas l'espérance et le travail de régénération qui avait rendu cet effort possible fut continué avec plus d'activité que jamais.

4° Principautés roumaines. La Moldavie et la Valachie de 1821 à 1829. — En Roumanie le sentiment national s'était manifesté dès 1821 par la révolte de Théodore Vladimiresco, qui avait demandé à la Porte de rendre aux principautés leurs anciens droits et de leur donner « une constitu-

tion en harmonie avec les traditions démocratiques des institutions primitives ». Ce mouvement n'avait rien de commun avec la tentative hétairiste d'Ypsilanti, qui avait surtout en vue l'affranchissement de la nation grecque. Vladimiresco s'était même prononcé hautement contre les Phanariotes. Ce qu'il voulait, c'était qu'ils fussent exclus de l'administration et que les Roumains recouvrassent avec leur droit d'élection leurs princes indigènes. Aussi n'avait-il pas tardé à se rapprocher des Turcs pour faire pièce à Ypsilanti,qui, finalement, s'était débarrassé de lui par un crime. Les populations roumaines, qui le pleurèrent (et qui le regardent encore aujourd'hui comme un héros et un martyr), ne secondèrent en rien la révolution hellénique. Aussi la Porte récompensa-t-elle leur fidélité en leur rendant de fait dès 1822 l'autonomie administrative dont elles avaient joui avant l'insurrection. Deux nouveaux hospodars (Grégoire Ghika et Jean Stourdza) pris, non plus parmi les Grecs de Constantinople, mais parmi les boïars indigènes, furent envoyés à Bucarest et à Iassy. La tranquillité se rétablit peu à peu et quelques travaux utiles furent entrepris. Mais l'occupation des deux provinces par les troupes ottomanes n'avait pas pris fin. Aussi la Russie ne cessa-t-elle de réclamer contre cette infraction aux traités qui lui assuraient le protectorat des principautés; et la Sublime-Porte, comme on l'a vu plus haut, dut lui donner pleine satisfaction par le traité d'Akkerman (8 octobre 1826).

En vertu de ce traité, les hospodars devaient être désormais élus par les divans locaux parmi les boïars indigènes, sauf agrément du sultan; ils seraient nommés pour sept ans et rééligibles; ils ne pourraient être destitués que pour faute grave et avec l'assentiment du gouvernement russe. Ces princes détermineraient les impôts et charges des principautés conformément au hatti-chérif de 1802 et en *ayant égard aux représentations*, non seulement de la puissance suzeraine, mais aussi de la *puissance protectrice*. La liberté entière du commerce était assurée aux principautés, sauf les restrictions nécessaires d'un côté pour les fournitures dues à la Porte, de l'autre pour l'approvisionnement du pays. Enfin, pour faire disparaître la trace des

derniers troubles et améliorer la condition administrative des Principautés, un règlement général serait élaboré et appliqué à chacune d'elles dans le plus bref délai.

Pour la préparation de ce statut deux comités, composés chacun de quatre membres (dont deux étaient nommés par la Russie et deux par le hospodar), se réunirent en 1827. Mais leurs travaux, surveillés et contrôlés par le consul général de Russie, n'avaient pas pris fin quand le tsar Nicolas déclara la guerre à la Porte (7 mai 1828). A partir de ce moment, il n'y eut plus d'administration autonome dans les deux provinces, qui, occupées par les Russes, subirent, sous l'auorité du comte Pahlen, puis du général Zoltouchin, d'horribles vexations et furent traitées en pays conquis. Il fallut, pour adoucir ces misères, le traité d'Andrinople, qui réduisit presque à rien les droits, déjà singulièrement diminués, de la Porte à l'égard des Principautés (14 septembre 1829).

Aux termes de cette convention les hospodars doivent être nommés à vie et non plus seulement pour sept ans. Les commandants turcs des provinces limitrophes ne pourront s'ingérer d'aucune façon dans les affaires des deux provinces. Le thalweg du Danube formera la limite des principautés jusqu'au confluent du Pruth. La Porte cède à la Valachie toutes les villes qu'elle possède sur la rive gauche du fleuve (Giurgewo, Braïla, Kalafat, etc.). Les habitants musulmans des principautés devront les quitter. Il n'y aura plus de contributions en nature pour l'approvisionnement de Constantinople, des forteresses et des arsenaux turcs. La Moldavie et la Valachie ne recommenceront à payer le tribut que deux ans après la retraite des troupes russes. Enfin le gouvernement des hospodars pourra lever les milices nécessaires à la défense et à la police du pays, ainsi qu'à l'observation des règlements sanitaires envers les étrangers qui voudraient y pénétrer.

L'occupation russe et le règlement organique de 1831. — Les principautés se trouvaient donc presque entièrement affranchies de l'autorité turque. Mais elles ne l'étaient pas de la domination russe. Les troupes du tsar continuaient à occuper le pays, qui fut gouverné en son nom

pendant près de cinq ans par le général de Kisselef. Il ne tint pas, du reste, à ce souverain que la Moldavie et la Valachie ne fussent définitivement rattachées à ses États, au moins comme provinces vassales. En 1830 et 1831 il donnait à entendre aux Roumains qu'il se prêterait à la réunion administrative des deux provinces, vivement souhaitée par eux, si le nouvel État offrait la couronne à un prince russe. Un peu plus tard (1833), enhardi par le traité d'Unkiar-Skélessi, il demandait à la Porte de lui céder les Principautés moyennant l'abandon de l'indemnité de guerre dont elle lui était encore redevable. Mais l'opposition de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche ne lui permit pas d'arracher au sultan ce nouveau sacrifice. L'intervention du cabinet de Vienne assura même la conclusion du traité du 29 janvier 1834, en vertu duquel les Russes évacuèrent enfin les deux provinces.

Le règlement organique annoncé en 1826 avait été élaboré par les soins de Kisselef qui, après l'avoir fait approuver à Saint-Pétersbourg, l'avait soumis pour la forme à deux assemblées générales réunies à Bucarest et à Iassy en 1831. Ces assemblées, dont il avait lui-même désigné les membres, ne l'avaient pourtant pas adopté sans difficulté. Les derniers traités autorisaient la nation roumaine à croire qu'elle aurait pleine liberté pour l'administration intérieure du pays. Mais les opposants avaient été réduits d'autorité au silence. L'un d'eux avait même été déporté en Russie. Le statut imposé par l'étranger était donc devenu loi de l'État en Valachie et en Moldavie. Il attribuait à la boïarie, sorte de noblesse hiérarchisée et militarisée à la russe, une prépondérance écrasante dans le gouvernement. Les boïars, seuls éligibles comme hospodars et comme députés, devaient être aussi seuls électeurs. Ils demeuraient exempts d'impôts; les charges publiques pesaient sur les petits propriétaires (*mosnani*) et sur les paysans, encore attachés pour la plupart comme serfs à la glèbe. Dans chacune des principautés une assemblée générale élue pour cinq ans devait exercer le pouvoir législatif et contrôler l'administration. Mais le hospodar pouvait la suspendre ou la faire dissoudre ; et, du reste, composant à peu près à son gré les listes électorales, il lui était facile

de modifier, dans le sens de sa politique personnelle, la représentation du pays.

L'influence russe et les hospodars. — Le gouvernement russe avait parmi les boïars roumains beaucoup d'amis ou de serviteurs dociles. Pourtant il ne voulut pas les laisser libres d'élire les hospodars qui allaient prendre en main l'administration après le départ de Kisselef. Le traité du 29 janvier 1834 portait que, « pour cette fois-ci seulement », les princes seraient nommés de gré à gré par le tsar et par le sultan. C'était dire qu'ils le seraient par le premier de ces souverains, à qui pour le moment le second ne pouvait rien refuser. Effectivement les nouveaux hospodars, Michel Stourdza (pour la Moldavie) et Alexandre Ghika (pour la Valachie), ne furent guère que des préfets russes, plus soucieux de s'enrichir par des exactions, sur lesquelles la puissance protectrice était disposée à fermer les yeux, que de se compromettre vis-à-vis d'elle en servant résolument les intérêts de leur pays. Stourdza, diplomate habile, sut louvoyer avec succès entre le parti national et l'influence étrangère et se maintenir au pouvoir jusqu'en 1848. Ghika, caractère faible et vacillant, n'eut pas le même bonheur. Grâce à sa complaisance et en dépit de l'assemblée générale, qui fut dissoute en 1837, le règlement organique fut aggravé par l'adjonction d'articles qui transformaient en lois de l'État les anciens décrets de Kisselef et interdisaient de modifier le statut sans l'assentiment de la puissance protectrice. Les patriotes (Campineano, Telejesco, Balcesco, Philippesco, etc.) travaillèrent dès lors à le renverser. Ils n'y parvinrent pas. Mais il se perdit en aidant la Porte à réprimer l'insurrection bulgare de 1841, que la Russie favorisait secrètement. Le cabinet de Saint-Pétersbourg ne lui pardonna pas d'avoir contrarié sa politique. Il fut bientôt obligé de quitter le pouvoir (octobre 1842) et un autre protégé du tsar, Georges Bibesco, fut élu hospodar à sa place.

Progrès de l'idée nationale en Roumanie. — La nation roumaine était impatiente non seulement de rompre le lien qui la rattachait encore à la Turquie, mais aussi et surtout d'écarter de sa tête la tutelle moscovite. Ses orateurs, ses écrivains les plus populaires lui représentaient qu'elle devait être indépen-

dante; ils demandaient que la Moldavie et la Valachie, qui avaient même origine, même langue, mêmes intérêts, ne formassent plus qu'un seul État. Bien plus, ils rêvaient de reconstituer la grande patrie roumaine en lui faisant recouvrer toutes celles de ses provinces que détenaient l'Autriche et la Russie (Transylvanie, Bukowine, Bessarabie). A l'intérieur ils voulaient l'émancipation des serfs, l'abolition des privilèges, l'établissement d'un gouvernement vraiment libre et démocratique. L'instruction, qui se répandait de plus en plus depuis 1821, et le bien-être matériel, qui s'accroissait visiblement, rendaient le parti populaire plus fort et plus hardi. La *Société philharmonique*, fondée par Campineano, était, depuis 1835, le principal agent de la propagande littéraire et politique dans les Principautés. Sous son influence des écoles nouvelles étaient instituées. Un théâtre national était ouvert à Bucarest. La presse périodique commençait à jouer un grand rôle dans cette ville et même à Iassy. Le *Courrier roumain*, sous Éliade, « poursuivait la pensée nationale et la haine du slavisme sous la réforme de la langue. Nicolas Balcesco et Lauriani, dans le *Magasin historique de la Dacie*, Cogalniceano dans l'*Archive roumaine*, remettaient en mémoire les vieilles traditions nationales et traçaient le tableau des anciennes institutions. » Des sociétés secrètes se formaient pour préparer la révolution et au besoin pour l'exécuter. L'échec de celle qui, vers la fin de 1840, tenta de renverser Alexandre Ghika ne découragea pas les nationalistes et les libéraux. Nicolas Bal̆cesco, Jon Ghika et le major Tell fondèrent en 1844 la *Société des frères*, qui se donna pour but, comme sa devancière, le rétablissement de l'unité nationale et de l'ancienne forme démocratique du gouvernement. L'influence de la langue, des livres et des journaux français, depuis longtemps très sensible dans les Principautés, enhardissait encore les patriotes roumains. La plupart d'entre eux attendaient de Paris un encouragement, un signal. On verra plus loin qu'après les événements de février 1848 ils ne voulurent plus attendre et firent ouvertement appel au droit révolutionnaire.

BIBLIOGRAPHIE

I. Empire ottoman. — A. HISTOIRE GÉNÉRALE, VOYAGES, POLITIQUE. — **W.-V. Lüdemann**, *Histoire de l'empire ottoman*, Dresde, 1827. — **Jouannin**, *La Turquie* (dans l'*Univers pittoresque*), Paris, 1840. — **Juchereau de Saint-Denis**, *Histoire de l'empire ottoman*, Paris, 1844. — **Ebeling**, *Histoire de l'empire ottoman*, Leipzig, 1854. — **Th. Lavallée**, *Histoire de l'empire ottoman*, Paris, 1855. — **Zinkeisen**, *Geschichte des osmanischen Reiches in Europa*, Gotha, 1859. — **A. de Lamartine**, *Histoire de la Turquie*, Paris, 1855. — **De la Jonquière**, *Histoire de l'empire ottoman*, Paris, 1881. — **Lesur**, *Annuaire historique*, de 1818 à 1848. — **Von Muench**, *Mahmud II, Padischah der Osmanen, sein Leben*, Stuttgard, 1839. — **Beaujour**, *Voyage militaire de l'empire ottoman*, Paris, 1829. — **Walsh**, *Narrative of a journey from Constantinople to England*, Londres, 1829. — **Urquhart**, *Turkey and its resources*, Londres, 1833. — **Michaud et Poujoulat**, *Correspondance familière d'Orient*, Paris, 1833-1835. — **A. Boué**, *La Turquie d'Europe, ou observations sur la géographie, l'histoire naturelle, la statistique, les mœurs, les coutumes..., l'histoire et l'état de cet empire*, Paris, 1840. — **D'Aubignosc**, *La Turquie nouvelle*, Paris, 1839. — **Urquhart**, *La Crise*, 1840. — Général **Fabvier**, *Orient*, Paris, 1840. — **Rœpell**, *Die orientalische Frage in ihrer geschichtlichen Entwicklung*, 1854. — **Ubicini**, *La question d'Orient devant l'Europe*, Paris, 1854.

B. GOUVERNEMENT, RÉFORMES, GUERRES INTÉRIEURES, LES PACHAS. — **Caussin de Perceval**, *Précis historique de la destruction des janissaires par le sultan Mahmoud en 1826* (traduit de l'ouvrage turc d'Assad-Effendi), Paris, 1833. — **Bastelberger**, *Die militærischen Reformen unter Mahmud*, Gotha, 1874. — **Pouqueville**, *Vie d'Ali-Pacha*, Paris, 1822. — **Mendelssohn-Bartholdy**, *Ali-Pacha* (dans l'*Histor. Taschenbuch* de Raumer), 1867. — **Prokesch-Osten**, *Mehemed-Ali*, Vienne, 1877.

C. GUERRES. — **De Moltke**, *Campagnes des Russes dans la Turquie d Europe pendant les années 1828 et 1829* (trad. fr. par Demmier), Paris, 1834. — **F. Iwanitschew**, *Geschichte des russisch-türkischen Kriegs*, Ilmenau, 1829. — **Outschakow**, *Geschichte der Feldzüge in der asiatischen Türkei wæhrend der Jahre 1828 und 1829* (trad. allemande par Læmmlein), Leipzig, 1839. — **F. de Fonton**, *La Russie en Asie Mineure ou campagne du maréchal Paskiévitch en 1828 et 1829*, Paris, 1840.

D. RAPPORTS EXTÉRIEURS, DIPLOMATIE. — **Baron de Testa**, *Recueil de traités de la Porte ottomane*, Paris, 1865. — **M. Bogdanovitch**, *Histoire d'Alexandre Ier*. — **A. Balleydier**, *Histoire de l'empereur Nicolas*, Paris, 1857. — **A. Rambaud**, *Histoire de la Russie*, Paris, 1878. — **D. de Boukarow**, *La Russie et la Turquie depuis le commencement de leurs relations*. — **A. Beer**, *Die orientalische Politik Œsterreichs*, Prague, 1883. — **F. de Gentz**, *Dépêches inédites aux hospodars de Valachie* (de 1812 à 1828; publiées par Prokesch-Osten), Paris, 1876. — **Prince de Metternich**, Mémoires, documents et écrits divers (t. III-VIII), Paris, 1882-1883. — **Müffling**, *Aus meinem Leben*, Berlin, 1851. — **Stapleton**, *George Canning and his times*. — **Greville**, *Les quinze premières années du règne de la reine Victoria*. — **Mac-Carthy**, *Histoire contemporaine de l'Angleterre depuis l'avènement de la reine Victoria* (trad. fr. par Goirand), Paris, 1885. — **De Viel-Castel**, *Histoire de la Restauration*, Paris, 1860-1878. — **L. Blanc**, *Histoire de dix ans*, Paris, 1841 et suiv. — **Thureau-Dangin**, *Histoire de la monarchie de*

juillet, Paris, 1886-1892. — **Guizot**, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, 1858-1860. — **D'Haussonville**. *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français* (1830-1848), Paris, 1850. — **Wurm**, *Diplomatische Geschichte der orientalischen Frage*, Leipzig, 1858.

II. Grèce. — A. HISTOIRE GÉNÉRALE, VOYAGES, POLITIQUE. — **Zinkeisen**, *Geschichte des Griechenlands*, Leipzig, 1832. — **Sourmélis**, Ἱστορία τῶν Ἀθηνῶν, Égine, 1834. — **Mendelssohn-Bartholdy**, *Geschichte Griechenlands*, Leipzig, 1874. — **K. Paparrigopoulos**, Ἱστορία τοῦ Ἑλληνικοῦ Ἔθνους, Athènes, 1875. — **G. Finlay**, *A History of Greece*, Oxford, 1877. — **Hertzberg**, *Geschichte Griechenlands*, Gotha, 1878. — **Lewis-Sergeant**, *New-Greece*. — **Yéméniz**, *La Grèce moderne*, Paris, 1862. — **Lesur**, *Annuaire historique*, de 1818 à 1833. — **Blaquière**, *Report of the present state of the greek confederation*, Londres, 1823. — **Waddington**, *Visite en Grèce dans les années 1823 et 1824*, Stuttgard, 1825. — **Emerson**, *A picture of Greece in 1825*, Londres, 1826. — **Pouqueville**, *Voyage de la Grèce*, Paris, 1825. — **H. Lytton-Bulwer**, *An autumn in Greece*, Londres, 1826. — **Ibrahim-Manzour-Effendi** (officier français commandant le génie au service d'Ali-Pacha), *Mémoires sur la Grèce et l'Albanie*, Paris, 1827. — **Hughes**, *Travels in Greece and Albania*, Londres, 1830. — **Buchon**, *La Grèce continentale et la Morée*, Paris, 1843. — **F. Lenormant**, *La Grèce et les îles Ioniennes*, Paris, 1865. — **Capo d'Istria** (attribué au comte J.), *Observations sur les moyens d'améliorer le sort des Grecs*, Corfou, 1819. — **Coray**, *Exhortations politiques* (trad. fr.), Zurich, 1823. — **Thiersch**, *De l'état actuel de la Grèce*, Leipzig, 1833. — **Brandis**, *Communication sur la Grèce*, 1842. — **Sanders**, *La vie du peuple grec moderne*, Manheim, 1844.

B. RÉVOLUTION ET GUERRE DE L'INDÉPENDANCE. — **Xanthos**, Ἀπομνημονεύματα περὶ τῆς φιλικῆς ἑταιρίας, Athènes, 1845. — **J. Philimon**, Δοκίμιον ἱστορικὸν περὶ τῆς φιλικῆς ἑταιρίας, Nauplie, 1834. — **Al. Soutzo**, *Histoire de la révolution grecque*, 1829. — **Pouqueville**, *Histoire de la régénération de la Grèce*, Paris, 1824. — **Gordon**, *History of the greek revolution*, Londres, 1832. — **E. Texier**, *La Grèce et ses insurrections*, Paris, 1854. — **Dufey**, *Histoire de la régénération de la Grèce*. — **Gervinus**, *Insurrection et régénération de la Grèce* (trad. fr.), Paris, 1863. — **Philimon**, Δοκίμιον περὶ τῆς Ἑλληνικῆς ἐπαναστάσεως, Athènes, 1859. — **Tricoupis**, Ἱστορία τῆς Ἑλληνικῆς ἐπαναστάσεως, Londres, 1853-1856. — **Raffenel**, *Les événements de la Grèce*, Paris, 1823. — **Stanhope**, *Greece during lord Byron's residence in that country in the years 1823 and 1824*, Londres, 1824. — **M. Raybaud**, *Mémoires sur la Grèce pour servir à l'histoire de la guerre de l'indépendance*, Paris, 1825. — **Blaquière**, *La Révolution grecque, son commencement et son développement ultérieur* (trad. all.), Weimar, 1825. — *Documents relatifs à l'état présent de la Grèce, publiés d'après les communications du comité philhellénique de Paris*, Paris, 1826 et suiv. — **K. Papadopoulos**, Ἀνασκευὴ τῶν εἰς τὴν ἱστορίαν τῶν Ἀθηνῶν ἀναφερομένων περὶ τοῦ στρατηγοῦ Ὀδυσσέως. — Comte **Pecchio**, *Gemælde von Griechenland im Jahre 1825* (en all., à la suite de l'ouvrage de **Belloc**, *Bonaparte und die Griechen*), Leipzig, 1827. — **Fabvier**, *Correspondance et documents divers* (manuscrits). — **Church**, *Observations on an eligible line of frontier of Greece*, Londres, 1830. — **Codrington**, *Compressed narrative of the procedings of vice-admiral sir E. Codington*, Londres, 1832. — **Perrhæbos**, Ἀπομνημονεύματα πολεμικά, Athènes, 1836. — **C. S. Byzantios**, Ἱστορία τοῦ τακτικοῦ στρατοῦ τῆς Ἑλλάδος, Athènes, 1837. — **I. Kolokotronis**, Ἑλληνικὰ ὑπομνημονεύματα, Athènes, 1856. — **Yéméniz**, *Scènes et récits des guerres de l'indépendance*, Paris, 1869. — **Jurien de la Gravière**, *La station du Levant*, Paris, 1876. — **A. Debidour**, *L'Expédition de Chio et le colonel Fabvier* (*Revue bleue*, 20 mars 1897). —

A. Debidour, *Le général Fabvier, sa vie et ses écrits* (en cours de publication).

C. GOUVERNEMENT, DIPLOMATIE. — **Klüber**, *Diplomatische Geschichte der Wiedergeburt Griechenlands*, Francfort, 1835. — **Erskine**, *Letter on the subject of the Greeks to the earl of Liverpool*, Londres, 1822. — *Portefolio Papers relative to the affairs of Greece, protocols of conferences held in London, presented to both houses of Parliament, by command of his Majesty*, Londres, 1830-1832. — **Pellion**, *La Grèce et les Capodistrias*, Paris, 1855. — **Stamati Bulgari**, *Notice sur le comte J. Capodistrias*, Paris, 1832. — **Papadopoulos Vrétos**, *Mémoires biographiques, historiques, sur le président de la Grèce*, Paris, 1837-1838. — *Correspondance du comte Capodistrias, président de la Grèce* (29 avril 1827-9 octobre 1831), Genève, 1839. — *Lettres et documents officiels sur les derniers événements de la Grèce qui ont précédé la mort du comte Capodistrias*, Paris, 1831. — **Saint-René-Taillandier**, *Le roi Léopold et la reine Victoria*, Paris, 1878. — **Orelli**, *Recueil des documents relatifs à la constitution de la Grèce délivrée*, Zurich, 1822.

D. LITTÉRATURE. — **Fauriel**, *Chants populaires de la Grèce moderne*, Paris, 1824-1825. — **Schmidt-Phiseldeck**, *Chants de la Grèce moderne*, Brunswick, 1827. — **Kind**, *Chants populaires de la Grèce moderne*, Leipzig, 1827, 1849. — **A. Manouris**, *Chants populaires*, Corfou, 1850. — **De Marcellus**, *Chants populaires de la Grèce moderne*, Leipzig, 1860. — **E. Legrand**, *Recueils de chansons populaires grecques*, Paris, 1873. — **Rizo Néroulos**, *Cours de littérature grecque moderne*, 1827. — **Nicolai**, *Geschichte der neugriechischen Literatur*, Leipzig, 1876.

III. Serbie, Monténégro, Bulgarie. — **Ranke**, *Histoire de la Serbie et de la révolution serbe*, Berlin, 1829. — **P.-A.-F.-C. Possart**, *Das Leben des Fürsten Milosch*, Stuttgart, 1833. — **Blanqui**, *Voyage en Bulgarie*, Paris, 1843. — **Cyprien Robert**, *Les Slaves de la Turquie, Serbes, Monténégrins*, Paris, 1844. — **Bystrzonowski**, *Sur la Serbie dans ses rapports européens avec la question d'Orient*, 1845. — Prince **Michel Obrénovitch**, *Miloch Obrénovitch*, Paris, 1850. — **Vuk Karadjitch**, *Vie du prince Miloch*; — *Id.*, *Le Sénat serbe sous Kara-Georges*, Vienne, 1860. — **Cunibert**, *Essai historique sur les révolutions et l'indépendance de la Serbie depuis 1805 jusqu'en 1850*, Leipzig, 1855. — **F. Lenormant**, *Turcs et Monténégrins*, Paris, 1866. — **H. Thiers**, *La Serbie, son passé et son avenir*, Paris, 1862. — **Ubicini**, *Les Serbes de Turquie*, Paris, 1865. — **Nil Popof**, *La Russie et la Serbie* (1806-1836), en russe, Moscou, 1869. — **Saint-René-Taillandier**, *La Serbie, Kara-Georges et Milosch*, Paris, 1871. — **J. Reinach**, *La Serbie et le Monténégro*, Paris, 1876. — **Brunswick**, *Recueil de documents diplomatiques relatifs au Monténégro*, Paris, 1876. — **C.-J. Jireczek**, *Geschichte der Bulgaren*, Prague, 1876. — **Milakovitch**, *Storia di Montenegro*, Raguse, 1877. — **Rovinski**, *Rapports de la Russie et des Serbes* (dans l'*Ancienne et nouvelle Russie*, 1877). — **B.-V. Kallay**, *Geschichte der Serben* (trad. all.), Bude, Vienne et Leipzig, 1878. — **Dobrof**, *Les Slaves du Sud, la Turquie et la rivalité des puissances européennes* (en russe), Pétersbourg, 1879. — **E. Maton**, *Histoire du Monténégro*, Paris, 1881. — **Chiudina**, *Storia del Montenero*, Spalato, 1882. — **Louis Leger**, *La Save, le Danube et le Balkan*, Paris, 1884; — *Id.*, *La Bulgarie*, Paris, 1886. — **M. Militchévitch**, *Le prince Milosch, anecdotes et traditions* (en serbe), Belgrade, 1891; — *Biographie des Serbes célèbres des temps modernes*, Belgrade, 1888. — **E. de Laveleye**, *La Péninsule des Balkans*, Paris, 1888.

Vuk Karadjitch, *Chants populaires de la Serbie* (trad. fr. par Élise Voïart), Paris, 1834; — *Les Proverbes slaves*, Vienne, 1849; — *Contes populaires de la Serbie*, Vienne, 1853. — **Mme J. Talvy**, *Volkslieder der Serben*, 1835.

— **Dozon**, *Poésies populaires serbes* (trad. fr.), Paris, 1859; — *Chansons populaires bulgares* (trad. fr.), Paris, 1875. — **Ljubick**, *Ogledalojugoslav Knjizevnosti* (Tableau de la littérature des Slaves du Sud), Fiume, 1864. — **Novakovitch**, *Istoria Srpske Knjizevnosti* (Histoire de la littérature serbe), Belgrade, 1867. — **Jogitsch**, *Historija Knjizevnosti Kroatske i Srpske* (Histoire de la littérature croate et serbe), Agram, 1867. — **Schafarik**, *Histoire de la littérature des Slaves méridionaux*, Vienne, 1863-1864. — **Pypine et Spasowicz**, *Histoire des littératures Slaves* (en russe), Saint-Pétersbourg, 1877 (en français), Paris, 1881.

IV. Roumanie. — **De Salaberry**, *Essai sur la Valachie et la Moldavie*, Paris, 1821. — **Wilkinson**, *Tableau historique, géographique et politique de la Moldavie et de la Valachie* (trad. de l'anglais), Paris, 1821. — **F.-A. R.**, *Lettres sur la Valachie*, Paris, 1821. — **Carra**, *Histoire de la Moldavie et de la Valachie*. — **Zallony**, *Essai sur les princes de la Valachie et de la Moldavie connus sous le nom de Fanariotes*, Paris, 1830. — **Cogalniceano**, *Histoire de la Valachie et de la Moldavie et des Valaques transdanubiens*, Berlin, 1837. — **Colson**, *De l'état présent et de l'avenir des principautés de Moldavie et de Valachie*, Paris, 1839. — **Thouvenel**, *La Hongrie et la Valachie*, Paris, 1840. — **Georges Bibesco**, *Paul Kisseleff et les principautés de Valachie et de Moldavie*, 1841; — *Id.*, *De la situation de la Valachie sous l'administration d'Alexandre Ghika*, Bruxelles, 1842. — **Vaillant**, *La Roumanie*, Paris, 1845; — *Id.*, *Actes diplomatiques constatant l'autonomie politique de la Roumanie*, Paris, 1857. — **Ubicini**, *Lettres sur la Turquie*, Paris, 1846-1851; — *Id.*, *La question d'Orient devant l'Europe*, Paris, 1854; — *Id.*, *Provinces roumaines* (dans l'*Univers pittoresque*), Paris, 1856; — *Le prince Bibesco et son administration*, Bruxelles, 1847. — **Bellanger**, *Mémoire justificatif de la révolution roumaine du 11 juin 1848*, Paris, 1848. — **Aurélien Ghica**, *La Valachie moderne*, Paris, 1850. — **Jean** (ou Jon) **Ghica**, *Dernière occupation des Principautés danubiennes*, ouvrage publié sous le nom de G. Chainoi (anagramme de Jon Ghica), Paris, 1844; — *Id.*, *Souvenirs d'exil*, Bucarest, 1870; — *Id.*, *Lettres à B. Alecsandri*, Bucarest, 1887. — **Radulesco**. *Mémoires sur l'histoire de la régénération roumaine*, 1851. — **Saint-Marc-Girardin**, *Souvenirs de voyages et d'études*, Paris, 1852-1853. — **Constantin Philippesco**, *Mémoire sur les conditions d'existence des principautés danubiennes*, 1854. — **Alexandri**, *Ballades et chants populaires de la Roumanie* (trad. fr.), Paris, 1855. — **Ganesco**, *La Valachie depuis 1830 jusqu'à nos jours*, Bruxelles, 1855. — **Elias Regnault**, *Histoire politique et sociale des principautés danubiennes*, Paris, 1855. — **Eliade**, *Le Protectorat du czar ou la Roumanie*, 1850. — **Edgar Quinet**, *Les Roumains*, Paris, 1855. — **Bolintineano**, *Les Principautés roumaines*, 1857. — **Harrian Papiu**, *Tesaur de monumente istorice*, Bucarest, 1864. — **F. de Gentz**, *Dépêches inédites aux hospodars de Valachie (de 1812 à 1828)*, publiées par Prokesch-Osten. Paris, 1876. — **Xenopol**, *Études historiques sur le peuple roumain* (en français), Paris, 1887; — *Id.*, *Istoria Rominilor*, Iassy, 1888-1893, 6 vol. in-8 (abrégé en français dans *Histoire des Roumains de la Dacie trajane*, Paris, 1896). — **V.-A. Ureche**, *Histoire des Roumains*, Bucarest (en cours de publication).

CHAPITRE VI

L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL

De 1814 à 1847

I. — La Restauration en Espagne.

Rétablissement de l'absolutisme. — Ferdinand VII était rentré en Espagne[1] résolu à rétablir l'ancien régime, pour peu que la nation le lui permît, et la nation alla au-devant des intentions du roi. La constitution de 1812 n'avait pour elle qu'une infime minorité de gens instruits; la noblesse de cour, le clergé presque tout entier, bon nombre de généraux, la plèbe ignare et fanatique, presque toute l'Espagne en un mot, voulaient un maître.

Ferdinand VII garda tout d'abord une attitude expectante, et ménagea les Cortès aussi longtemps qu'il ne se crut pas sûr d'en triompher; mais les ovations qui lui furent faites à Girone, à Reus, à Tarragone et à Saragosse lui montrèrent qu'il pouvait tout oser. A Valence, le député Mozo de Rosales compara les six années qui s'étaient écoulées depuis le départ du roi aux Saturnales anarchiques par lesquelles les Perses marquaient les jours qui suivaient la mort de leurs rois « pour que l'expérience des malheurs qu'ils avaient alors à supporter les contraignît à une fidélité plus grande envers le nouveau monarque ». Les libéraux

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 216 et suiv.

donnèrent le nom de *Perses* aux députés qui trahissaient la cause de la liberté, mais les *Perses* avaient pour eux le roi et la nation. Le 4 mai 1814, Ferdinand déclara la constitution et les décrets des Cortès nuls et sans valeur, « comme si ces faits ne s'étaient jamais accomplis et pussent être effacés du temps ».

Dans la nuit du 10 au 11 mai le général Eguia, capitaine-général de Nouvelle-Castille, procéda à Madrid à l'arrestation des chefs du parti libéral. Le 13 mai, Ferdinand faisait son entrée solennelle dans sa capitale. Il était roi absolu.

Alors commença une réaction furieuse. Les anciens Conseils de Castille, des Indes, des Finances, des Ordres, de la Guerre furent réinstallés. L'Inquisition fut rétablie, un ordre de chevalerie fut spécialement créé pour les inquisiteurs. Le 14 avril 1815, le roi rendit visite au Saint-Office, prit part à ses délibérations, signa ses sentences, visita ses prisons, et accepta une collation au palais de l'Inquisition. Les jésuites rentrèrent triomphalement en Espagne. Les couvents furent rouverts, leurs biens leur furent rendus, les acquéreurs de biens monastiques dépouillés sans indemnité. La presse fut bâillonnée, la liberté individuelle violée impudemment.

Pour célébrer sa fête, le 30 mai 1814, jour de San Fernando, Ferdinand bannit du royaume tous les Espagnols qui avaient fait adhésion au gouvernement du roi Joseph. Les prisons se remplirent de députés libéraux. Le 15 décembre 1815, il se fit remettre les dossiers de leurs procès, et écrivit de sa propre main en marge des actes d'accusation les peines dont il frappait cinquante et un des plus illustres représentants du pays.

Les anciens amis de Godoy ne furent pas mieux traités que ceux du roi Joseph. Ferdinand VII obligea son père à confirmer son abdication du 19 mars 1808. Il exigea que Charles IV se séparât du prince de la Paix, il les fit tous les deux espionner par son ambassadeur à Rome; les archives d'Alcala de Hénarès possèdent les copies des lettres de Godoy, de la reine et de Pepa Tudo, interceptées par l'agent de Ferdinand VII.

Cependant Ferdinand jouait au monarque asiatique, donnait audience à tout venant, et, la nuit, courait déguisé par les rues de Madrid. Il aimait à passer l'après-midi au couvent des *Decal-*

zas reales; les religieuses le régalaient de bonbons, et il payait son écot en joyeux commérages.

La Camarilla. — Le roi avait sa petite cour intime : l'ambassadeur russe Tattischef, le nonce Gravina, les chanoines Ostolaza et Escoïquiz, les ducs de l'Infantado et d'Alagon. Un ancien commissionnaire public, Antonio Ugarte, était son homme d'affaires, un ancien porteur d'eau, Pedro Collado, son bouffon. Ces hommes disposaient de tout en Espagne, mais le roi craignant toujours de se laisser dominer changeait souvent ses favoris. Il y eut des ministres qui ne restèrent que vingt-sept jours en place, deux autres furent renvoyés au bout de quarante-huit heures. Macanaz fut arrêté dans sa propre maison, par le roi en personne. Echavarri, ministre de la police, trouva son ordre d'exil en rentrant chez lui, après avoir gaîment passé la soirée au palais avec le roi.

Le gouvernement semblait être aux mains d'insensés. Les commandants en second de Valence, de Séville et de Cadix reçurent un jour l'ordre d'arrêter les capitaines-généraux de ces villes, de les faire fusiller et de prendre leur place. Aucun n'osa exécuter un ordre aussi étrange. Le ministre de la guerre, voyant tout découvert, cria à la trahison et promit une prime à qui découvrirait l'audacieux falsificateur des ordres du roi. Le scribe qui avait écrit les lettres fut découvert, jugé, acquitté et gratifié aussitôt par le roi d'une pension de 4000 réaux.

Les intérêts généraux de l'Espagne n'étaient pas mieux garantis que la liberté des particuliers. Ferdinand dépensait sans compter, acceptait l'argent que ses ministres volaient à leur département, et plaçait ses fonds à l'étranger. Le ministre de la marine ayant acheté en Russie cinq vaisseaux et trois frégates, on s'aperçut à l'arrivée de l'escadre à Cadix qu'un vaisseau et une frégate seulement étaient en état de naviguer. Le corps expéditionnaire destiné à l'Amérique ne put s'embarquer.

L'Espagne ne fut représentée au congrès de Vienne que par un ministre sans valeur. Elle fut invitée à restituer Olivenza au Portugal et n'obtint même pas la restitution de Parme à l'infant Charles-Louis, qui dut se contenter de la principauté de Lucques et d'une rente de 500 000 fr.

Premières conspirations. — Ce gouvernement inepte ne tarda pas à susciter en Espagne un profond mécontentement qui se traduisit par les progrès de la franc-maçonnerie et par de nombreuses conspirations militaires. En 1818, le général Porlier proclama la constitution à la Corogne, fut vaincu et condamné à mort. En 1816, quatre personnes payèrent de leur vie leur adhésion plus ou moins certaine à une conspiration contre le roi. En 1817, Lacy et Milans, deux vétérans de la guerre de l'indépendance, essayèrent sans succès de soulever la Catalogne. En 1819, nouvelle conspiration à Valence; Elio arrêta lui-même les conjurés et en fit conduire treize au gibet le même jour. A peine la sédition était-elle vaincue à Valence qu'elle renaissait à Cadix avec Quiroga, que La Bisbal fit aussitôt jeter en prison.

Second et troisième mariages de Ferdinand VII. — On avait espéré un instant que le caractère du roi s'adoucirait. Ferdinand VII, veuf depuis 1807, avait épousé le 28 septembre 1816 Doña Maria Isabelle de Portugal qui parut d'abord prendre quelque influence sur lui, mais il ne tarda pas à retomber dans ses désordres; des scènes scandaleuses éclatèrent entre le roi et la reine; une princesse des Asturies, née le 21 août 1817, mourut le 9 janvier 1818, et la reine succomba elle-même à la phtisie, le 26 décembre de la même année. Le 20 septembre 1819, Ferdinand épousa en troisièmes noces Marie-Josèphe-Amélie de Saxe, qui ne sut prendre aucun empire sur lui. Don Carlos restait l'héritier présomptif de la monarchie, l'Espagne paraissait vouée au despotisme à perpétuité.

II. — La Révolution de 1820. Les Cortès.

La Révolution. — Le signal de la révolte partit du corps expéditionnaire des Indes, toujours cantonné aux environs de Cadix, travaillé par les agents américains et les émissaires du parti libéral.

Le 1er janvier 1820, un jeune officier, Don Rafaël de Riégo,

proclama la constitution à Las Cabezas de San Juan, et fut bientôt rejoint à San Fernando par le colonel Quiroga. Mais les généraux absolutistes réussirent à se maintenir à Cadix. Riégo essaya en vain de soulever l'Andalousie, et n'avait plus que 45 hommes avec lui lorsqu'il atteignit les frontières d'Estrémadure. Tout semblait désespéré quand on apprit coup sur coup que La Corogne, Le Ferrol, Vigo, Saragosse et Barcelone s'étaient prononcés en faveur de la constitution et que Mina était entré à Pampelune. Le 3 mars, Ferdinand VII envoya La Bisbal en Andalousie et publia un manifeste où il parlait vaguement de convoquer les Cortès. A peine arrivé à Ocaña, La Bisbal passa à la révolution. Le roi fit alors publier à la *Gazette* le décret de convocation des Cortès (7 mars). Quand le décret fut connu, Madrid se remplit soudain d'une foule tumultueuse, dont Ferdinand pouvait entendre les cris et les menaces. Il fit annoncer qu'il acceptait la constitution. Les madrilènes ivres de joie, promenèrent dans les rues le livre de la constitution, et livrèrent au pillage le palais de l'Inquisition. Le 9 mars, sous la menace d'une nouvelle émeute, Ferdinand rétablit l'*ayuntamiento* de 1814, prêta serment à la constitution, et convoqua une junte provisoire, sous la présidence de l'archevêque de Tolède. Le premier acte de la junte fut de supprimer l'Inquisition (9 mars) et les Conseils (12 mars). Ferdinand VII se déclara prêt à marcher loyalement dans la voie constitutionnelle. Les Espagnols crurent que la révolution était terminée et « n'avait demandé que six ans de patience, un jour d'explication et deux jours de réjouissances ».

La junte provisoire. — Du 9 mars au 9 juillet 1820 la junte provisoire gouverna l'Espagne avec la plus énergique activité. Elle rétablit dans leurs attributions constitutionnelles les audiences et les municipalités, organisa la milice, nomma de nouveaux ambassadeurs, rappela d'exil les *joséfinos* bannis depuis 1814. Elle ne sut malheureusement pas éviter les mesures violentes : les auteurs du pronunciamiento de Cadix furent faits maréchaux de camp, chaque Espagnol dut jurer fidélité à la constitution, les curés reçurent l'ordre de l'expliquer en chaire à leurs paroissiens.

Ferdinand VII avait fait bon visage à ses ministres Herreros, Arguelles et Canga Arguelles, qui sortaient du bagne où il les avait envoyés, mais sa conversion au libéralisme n'était pas sincère. Deux complots absolutistes éclatèrent à Madrid, et le peuple resta convaincu de la complicité du roi. Des clubs s'organisèrent au café Lorencini et à la *Fontana de oro*.

Les Cortès de 1820. — Les Cortès s'ouvrirent le 9 juillet et se mirent courageusement au travail, mais une scission ne tarda pas à s'opérer entre les hommes de 1812 (*doceañistas*), les doctrinaires du parti libéral, et les jeunes députés échappés des loges maçonniques, pour lesquels la constitution de 1812 n'était qu'un point de départ.

Les Cortès privèrent de tous leurs droits civils les 69 députés *Perses*, les traîtres de 1814, et accordèrent aux partisans du roi Joseph la permission de rentrer à Madrid. Elles supprimèrent les majorats et les ordres militaires. Elles remirent en vigueur le plan d'études de 1807 pour les universités. Mais l'ordre fut plus d'une fois troublé. Riégo fut accueilli au théâtre par le chant du *Tragala*, l'hymne révolutionnaire, les ministres crurent devoir le destituer et la populace de Madrid se souleva en sa faveur. Le roi, mécontent, partit pour l'Escorial et y prépara un coup d'État. Le 16 novembre Don Gaspar Vigodet, capitaine-général de Castille-Nouvelle, reçut la visite de Don José Carvajal, que le roi venait de nommer à sa place. Comme l'ordre royal n'était pas contresigné d'un ministre, Vigodet refusa d'obéir. L'affaire fut bientôt connue dans Madrid. La députation permanente des Cortès et la municipalité rappelèrent le roi à Madrid. Il y rentra le 21 novembre, mais, insulté par la foule, il dut quitter le balcon du palais et rentra exaspéré dans ses appartements.

Les partis se dessinaient de plus en plus nettement. Les modérés tentèrent vainement de se rapprocher des exaltés en donnant à Riégo la capitainerie-générale d'Aragon. Les exaltés fondèrent le club de la Croix de Malte et la société secrète des « Fils de Padilla » chantèrent le *Tragala*, fomentèrent des émeutes à Murcie et à Madrid.

En présence de ces excès, le clergé prit décidément parti contre la constitution, les évêques excommunièrent les libéraux, un

moine, le père Cirilo Alameda, fonda un journal clérical, *La sentinelle de la Manche*. En janvier 1821, un comité de résistance s'organisa en Galice sous le nom de Junte apostolique. Deux conspirations absolutistes échouèrent à Madrid, mais la seconde avait été fomentée par les gardes du corps ; le roi fut encore insulté par le peuple, et devant les Cortès accusa le ministère de ne pas savoir sauvegarder la dignité royale. Les ministres se retirèrent ; comme le roi ne voulut pas d'un cabinet exalté, il nomma un ministère d'affaires qui parut être la doublure du précédent, et eut encore moins d'autorité.

Les sessions des Cortès en 1821. — Les Cortès tinrent deux sessions en 1821. Elles s'appliquèrent à stimuler le zèle de leurs partisans, et à contenir leurs ennemis par des mesures de rigueur. Riégo et Quiroga reçurent chacun une pension de 80 000 réaux. Les dîmes furent réduites de moitié, les prêtres coupables d'avoir prêché la révolte furent déclarés passibles de la déportation. Les Cortès accomplirent aussi d'importantes réformes. Le budget fut sagement réglé, une loi sur l'instruction publique organisa l'enseignement d'État et l'enseignement libre, et réserva à l'État la collation des grades. Tout village de 100 feux dut avoir une école primaire; l'enseignement secondaire dut se donner dans les universités provinciales, l'enseignement supérieur dans les dix grandes universités d'Espagne et les 22 universités des Indes. La loi décrétait en outre la fondation de huit écoles spéciales et l'organisation d'une direction générale des études.

Dans leur session extraordinaire les Cortès divisèrent le territoire espagnol en 52 provinces, votèrent des lois sur la milice et sur la marine, publièrent un code pénal et réformèrent l'assistance publique.

Toutes ces grandes mesures furent impuissantes à calmer la fureur des partis. La presse devenait chaque jour plus violente, les sociétés politiques se multipliaient ; les absolutistes s'affiliaient à « la Conception » ou à « l'Ange exterminateur » ; les libéraux portaient la bague des « Amis de la Constitution ». A chaque instant l'émeute grondait dans les rues de Madrid, de Barcelone, de Saragosse, de Grenade, de Cadix et de Séville.

Riégo fut encore une fois destitué; les exaltés de Madrid promenèrent son portrait dans la ville, et ne s'arrêtèrent que devant les baïonnettes de l'armée régulière, dans la rue de Platerias (18 septembre 1821). Un mois plus tard (24 octobre), les amis de Riégo allaient chanter le *Tragala* sous les fenêtres du capitaine-général de Madrid. Des bandes royalistes parcouraient les provinces. Les autorités menacées par les absolutistes, espionnées par les exaltés, mal soutenues par le gouvernement, ne savaient plus quel parti prendre; elles donnaient leur démission, demandaient leur mise en jugement, étaient brisées par l'insurrection, ou maintenues de force dans leurs fonctions par le caprice populaire.

Les Cortès de 1822. — Les Cortès devaient être réélues en 1822. Les exaltés obtinrent la majorité et donnèrent la présidence de l'assemblée à Riégo. Le roi s'adressa pour former un cabinet au sage Martinez de la Rosa.

La guerre civile s'allumait déjà dans les provinces. Les paysans se battaient avec la milice, la milice avec l'armée, les divers corps d'armée entre eux. Le 21 juillet, un chef catalan appelé « le Trappiste » s'empara de la Seo de Urgel et y prit soixante pièces de canon. Le 30 juin, à la clôture de la session ordinaire des Cortès, un soulèvement de la garde royale faillit amener une révolution à Madrid. Pendant sept jours, Ferdinand resta prisonnier de l'émeute; il en souhaitait le succès et n'osait l'avouer. La milice madrilène, commandée par Morillo, finit par rétablir l'ordre, mais ces événements eurent à l'étranger un immense retentissement, la vie du roi parut menacée et l'idée d'une intervention gagna du terrain.

Le roi mit près d'un mois à former un cabinet exalté. Les nouveaux ministres perdirent leur temps en enfantillages. Les absolutistes, au contraire, installèrent une régence à la Seo de Urgel et se firent représenter au Congrès de Vérone. Le baron d'Eroles lança le premier appel aux passions fuéristes.

La guerre civile, à peine commencée, prenait un caractère atroce. Les habitants de Méquinenza passaient la garnison au fil de l'épée. Mina détruisit de fond en comble le gros bourg de Castellfullit. Les Cortès ne songèrent plus qu'à sou-

tenir la guerre. Elles décrétèrent la levée d'un contingent de 30 000 hommes, l'appel de 20 000 miliciens, l'achat de 8000 chevaux. Elles frappaient les prélats et les fonctionnaires séditieux, mais la force morale leur échappait, elles ne se soutenaient plus qu'en faisant appel à la fraction la plus violente du parti libéral.

Livrée à elle-même, l'Espagne eût sans doute passé par une crise terrible, puis la cause de la liberté et du progrès eût fini par triompher. L'intervention de la France la rejeta pour dix ans dans l'absolutisme.

III. — L'Intervention française et la réaction absolutiste.

Le Congrès de Vérone. — L'intervention de la France en Espagne est l'œuvre du parti clérical français. Ni Louis XVIII, ni Villèle ne la désiraient. Mais si Villèle voulait la paix, Chateaubriand et Montmorency, les deux représentants de la France à Vérone, voulaient la guerre. Dès le premier jour du congrès (20 oct. 1822), Montmorency, pressé par l'empereur Alexandre, proposa l'intervention de la France en Espagne. Villèle ne cacha pas son mécontentement à Montmorency, qui dut donner sa démission de ministre des affaires étrangères; mais voyant que tout le parti clérical poussait à la guerre Villèle finit par s'y résigner pour rester ministre.

La déclaration de guerre. — L'imprudence du cabinet espagnol rendit bientôt la guerre inévitable. Le 5 janvier 1823 parvinrent à Madrid les notes comminatoires de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie, et une note du ministère français, rédigée en termes beaucoup plus modérés, et qui laissait encore quelque espoir d'arriver à un accommodement. Le 9 janvier, Don Evaristo San Miguel répondit aux quatre cours que l'Espagne entendait maintenir sa constitution. Les Cortès applaudirent bruyamment la déclaration de San Miguel, et, dès le lendemain 10 janvier, les ambassadeurs de Prusse, d'Autriche

et de Russie quittèrent Madrid. Villèle tenta un dernier effort. Mais ses propositions n'eurent aucun succès, et la guerre devint certaine.

Les Cortès et le roi. — Les libéraux se croyaient sûrs du succès. Cinq armées furent créées pour repousser l'envahisseur, et comme il se pouvait faire que Madrid fût occupé par l'ennemi, les Cortès donnèrent aux ministres le droit de transporter le gouvernement dans une autre ville de la péninsule.

Cette loi excita au plus haut point la colère de Ferdinand; il refusa de la sanctionner, et le jour même où les Cortès terminèrent leur session extraordinaire (19 février) il destitua ses ministres. A ce coup d'État les libéraux répondirent par une émeute, Ferdinand put entendre les cris de « Mort au roi! Mort au tyran! » que poussait la foule. Lâchement, il reprit ses ministres et quand les Cortès rouvrirent leurs séances (1er mars) il se déclara prêt à obéir à la loi. Le 20 mars il se laissa emmener de Madrid, et arriva à Séville le 11 avril. L'armée française avait déjà franchi la Bidassoa (7 avril).

La guerre avec la France. — Le duc d'Angoulême, généralissime de l'armée française, mit six mois à traverser l'Espagne d'Irun à Cadix (7 avril-1er oct. 1823). Nulle part il ne trouva de résistance sérieuse. Ballesteros s'enfuit jusqu'à Valence, La Bisbal remit le commandement au général Casteldosrius qui se retira en Estremadure, Madrid capitula le 19 mai, et le 26 du même mois, le Conseil de Castille rétabli nommait une Régence, dont le premier soin fut de remettre toutes choses sur le pied où elles étaient le 7 mars 1820.

Au commencement de juin, le général Plasencia fut battu par Bourmont et Bordessoule à Despeña Perros, et 17 000 Français envahirent l'Andalousie. Les Cortès atterrées décidèrent le transfert du gouvernement à Cadix. Ferdinand refusa absolument de les suivre. Pour vaincre sa résistance, les Cortès le déclarèrent dément, nommèrent régents provisoires Don Cayetano Valdès, Don Gabriel Ciscar et Don Gaspar Vigodet, et siégèrent en permanence jusqu'au départ du roi qui se laissa emmener sans mot dire. La séance avait duré trente-trois heures. Les

Cortès suivirent le roi à Cadix, y reprirent leurs séances le 15 juin et rétablirent le jour même Ferdinand dans toutes ses prérogatives constitutionnelles.

La guerre continuait, désastreuse pour les libéraux. Ballesteros reculait de Valence sur Murcie, puis sur Alicante et Grenade, livrait le 28 juillet le combat de Campillo de Arena, et le 4 août reconnaissait la régence de Madrid. En Galice, Morillo capitulait le 10 juillet, et le 27 août la reddition du général Rosello laissait la province entière aux mains des absolutistes.

En Catalogne, l'énergie de Mina était paralysée par le manque de ressources. Il avait à peine 8000 hommes à opposer à Moncey et aux bandes du baron d'Éroles. Il tint la campagne sans se laisser entamer, essaya d'envahir la Cerdagne française, fit à travers les montagnes une glorieuse retraite qui le ramena à Tarragone, mais la trahison de Manso, la défaite des généraux Fernandez et San Miguel, la capitulation de Figuères (26 sept.) amenèrent la soumission de la Catalogne, sauf Barcelone, où Mina résista jusqu'au 1er novembre.

La réaction s'annonçait déjà furieuse. Des « juntes de purification » délivraient des certificats de royalisme, faisaient arrêter des milliers de citoyens; la populace, excitée par le clergé, attaquait les prisons et massacrait les prisonniers. Par une ordonnance datée d'Andujar, le duc d'Angoulême défendit de procéder dorénavant à aucune arrestation sans l'assentiment des autorités françaises. Il sauva la vie à un grand nombre de personnes, mais passa pour jacobin aux yeux des régents de Madrid.

Dans la situation désespérée où se trouvait Cadix, Riégo offrit de se rendre par mer à Malaga, de rallier les corps de Zayas et de Ballesteros, d'appeler à lui les garnisons d'Estremadure et de prendre à revers les Français. Les ministres acceptèrent la proposition. Riégo s'embarqua le 17 août, réussit à entraîner le corps de Zayas, mais fut reçu à coups de fusil par les avant-postes de Ballesteros à Priégo. Ayant obtenu une entrevue du général, il mit tout en œuvre pour l'amener à se joindre à lui, il voulut même l'arrêter, Ballesteros fut délivré par ses soldats, et Riégo dut se retirer avec les quelques

bataillons qui lui restaient fidèles. Atteint dans sa retraite à Jaën, à Mancha Real et à Jodar il finit par n'avoir plus que trois officiers avec lui, fut pris par trahison à Arquillos (15 sept.), et fusillé (7 nov.).

Déjà le sort de Cadix était décidé. La prise du Trocadéro (31 août) et du fort de Santi Petri (20 sept.) rendait la défense impossible. « Sous la foi et sûreté de sa parole royale », le roi promit une amnistie entière et la conservation de leurs grades et de leurs emplois à tous ceux qui avaient suivi le parti des Cortès. Le 1er octobre, une felouque, richement pavoisée, transporta le roi et sa famille au Puerto de Santa Maria. Pendant tout le trajet, le roi s'entretint avec Valdès et Alava. A peine débarqué, il leur lança un regard si haineux et si terrible que Valdès et Alava allèrent chercher un refuge à bord d'un vaisseau anglais. Le jour même de son arrivée au Puerto, Ferdinand annula tous les actes passés par le gouvernement des Cortès depuis le 7 mars 1826, sanctionna tout ce qu'avait fait la régence de Madrid, et condamna à mort Valdès, Ciscar et Vigodet. Le 2 octobre, un nouvel édit bannit à quinze lieues de Madrid et des résidences royales tous ceux qui avaient été députés aux Cortès, ministres, conseillers d'État, membres de la Cour de Cassation, commandants généraux, gouverneurs de province, employés des ministères ou officiers de la milice. Le 6 octobre un nouveau décret, daté de Lébrija, institua des missions pour convertir les libéraux impénitents, les prêtres suspects de libéralisme furent enfermés dans des couvents de la plus stricte observance.

Le 13 novembre, Ferdinand fit son entrée triomphale à Madrid, dans un char traîné par vingt-quatre jeunes gens, escorté par les volontaires royalistes, et salué par les *majos* qui six mois auparavant criaient : « Mort au tyran ! »

La réaction absolutiste. Les années de Calomarde. — Les dix dernières années du règne de Ferdinand VII portent en Espagne un nom symbolique, on les appelle : les années de Calomarde, du nom du ministre qui fut comme l'incarnation de la politique réactionnaire. D'esprit étroit et borné, ennemi de toute réforme, de toute liberté et de toute culture, Don Tadeo

Calomarde avait promené son ambition à travers tous les partis et, mécontent de tous, les avait trahis les uns après les autres. Le 17 janvier 1824, Ferdinand le nomma ministre et Calomarde s'attacha à lui, jusqu'au jour où il crut voir en Don Carlos le roi du lendemain.

La réaction fut en Espagne une véritable Terreur. La Société de l'*Ange exterminateur* et les volontaires royalistes faisaient la chasse aux libéraux, les traînaient au pilori, les emprisonnaient, leur arrachaient les cheveux, les emplumaient, les fusillaient.

Le gouvernement français intima l'ordre à son ambassadeur à Madrid de faire cesser ces sauvageries. L'amnistie demandée par la France le 19 février 1824 ne fut accordée par Ferdinand que le 1er mai, et publiée seulement le 20, pour permettre à Calomarde de faire une dernière râfle de suspects. Tout incomplète que fut cette mesure de clémence, elle parut cependant aux absolutistes une trahison.

On a peine à comprendre la colère des absolutistes, car jamais gouvernement ne fut plus odieusement réactionnaire que celui de Ferdinand. Les juntes de purification continuèrent à fonctionner, les commissions militaires condamnèrent des centaines de libéraux, la simple affiliation à la franc-maçonnerie fut punie de mort. Deux tentatives de soulèvement amenèrent la condamnation à mort de 64 personnes. Les universités furent fermées pendant de longs mois, les académies littéraires dissoutes, les poètes enfermés dans les couvents, les derniers membres élus furent chassés des municipalités.

La guerre des « agraviados ». — Cependant, par cela seul que le gouvernement de Ferdinand VII était un gouvernement établi, il montrait un certain souci de l'ordre public, et les apostoliques, contrariés quelquefois dans leurs excès, en conçurent un vif mécontentement contre le roi. L'infant Don Carlos partageait leurs sentiments, il devint l'espoir du parti.

Ferdinand sentait vaguement le danger et eut quelques velléités de raison et d'énergie. Don Javier de Burgos lui adressa, de Paris, un remarquable mémoire sur l'état du royaume, et tout un plan de réformes. Ferdinand n'en parut pas offensé.

Les apostoliques, qui s'agitaient depuis longtemps, lancèrent le 1er novembre 1826 un appel aux Catalans. Au mois d'août 1827, une junte supérieure apostolique s'installa à Manresa et le pays se couvrit de bandes armées. La junte faisait croire aux paysans que le roi était captif des francs-maçons. Don Carlos n'était pas étranger à la révolte. Cette fois Ferdinand sut agir en roi. Accompagné de quelques ministres, il se rendit en Catalogne, il donna le commandement des troupes au comte d'Espignac, ancien émigré français, dont la brutale énergie eut bientôt rétabli l'ordre à Vich et à Manresa, et il vint résider pendant quatre mois à Barcelone (28 nov. 1827-28 avril 1828).

La défaite des mécontents (*los agraviados*) porta un coup sensible au parti apostolique. Un coup plus rude encore lui était réservé. La reine Amélie de Saxe mourut sans postérité le 18 mai 1829, et le 11 décembre de la même année Ferdinand contracta un quatrième mariage avec Marie-Christine de Bourbon, princesse de Naples.

Marie-Christine. — La nouvelle reine avait vingt-trois ans, elle était belle, intelligente et instruite. et prit bientôt sur Ferdinand l'influence la plus heureuse. Au mois de mars 1830, on commença à parler de la grossesse de la reine. Le 31 mars, Ferdinand fit publier dans la *Gazette* la pragmatique sanction de 1789, qui rétablissait dans son entier l'antique droit successoral des femmes. Cette loi, votée en Cortès, avait été jusqu'alors tenue secrète. La colère des apostoliques et la joie des modérés montrèrent au roi de quel côté il devait chercher ses amis.

Mais presque au même moment éclata en France la révolution de juillet. Les libéraux espagnols tentèrent de rentrer en Espagne à main armée, et quand ils eurent été battus à Eraso, à Urdax et à Vera, Ferdinand fit fusiller sans pitié tous les prisonniers tombés aux mains de ses troupes. L'année suivante, le général Torrijos essaya de soulever Algésiras; il fut fusillé avec ses cinquante-deux partisans.

Si Ferdinand avait eu un fils, la cause de l'absolutisme eût probablement triomphé longtemps encore. Mais il n'eut que des filles : Isabelle, née le 10 octobre 1830; Marie-Louise, née

le 30 janvier 1832. Ferdinand VII dut songer à préparer des défenseurs au trône d'Isabelle II.

Au mois d'août 1832, le roi tomba malade, et le 17 septembre il paraissait à toute extrémité. Christine et Don Carlos se crurent l'un et l'autre arrivés au moment décisif. Ferdinand mourant ordonna le retrait du décret du 19 mars 1830, et il parut à tous que Don Carlos allait régner. Contre toute espérance, Ferdinand surmonta la crise qui avait failli l'enlever. La reine reprit courage, quelques jeunes gentilshommes mirent leur épée à son service. Le 22 septembre, l'infante Luisa Carlota et son mari l'infant Don Francisco arrivèrent à Madrid. L'infante alla, dit-on, jusqu'à souffleter Calomarde. Elle se fit apporter l'édit de révocation, et le déchira de ses propres mains. Isabelle redevint l'héritière présomptive de la monarchie.

De cette révolution de palais sortit la guerre qui allait troubler l'Espagne pendant sept ans. Les royalistes modérés, alliés aux libéraux, formèrent le parti des *Cristinos*, les anciens apostoliques celui des *Carlistas*.

Zéa Bermudez. — Le premier résultat du coup d'État du 22 septembre fut la chute de Calomarde. Il fut remplacé par Zéa Bermudez, ambassadeur d'Espagne à Londres, et le 6 octobre un décret nomma la reine régente pendant la maladie du roi.

Marie-Christine gouverna avec sagesse. Une amnistie, la réouverture des universités fermées depuis deux ans, la création d'un ministère *de fomento*, le remplacement du farouche Espignac à Barcelone, l'épuration de la garde royale témoignèrent des bonnes dispositions de la reine.

Ferdinand reprit le pouvoir le 4 janvier 1833. Il se rendit compte des difficultés de la situation, sanctionna tout ce qu'avait fait la reine et lui décerna des éloges publics. Sans conspirer ouvertement, Don Carlos se refusait à reconnaître les droits d'Isabelle. Ferdinand envoya son frère à Lisbonne, sous un prétexte honorable, renforça l'armée de 25 000 hommes, et le 20 juin réunit les Cortès de Castille qui, suivant les rites anciens, prêtèrent serment de fidélité à la princesse des Asturies.

Ferdinand VII mourut le 29 septembre 1833, et quatre jours

plus tard Don Manuel Gonzalez soulevait Talavera au nom de Don Carlos.

IV. — Régence de Marie-Christine.

Régence de Marie-Christine. — On peut affirmer que si Don Carlos eût été à Madrid au moment de la mort de Ferdinand VII, il eût régné. Il avait pour lui la grandesse, le clergé et l'immense majorité de la nation. Le parti carliste comptait des représentants dans tous les corps de l'État, et 200 000 volontaires étaient prêts à répondre à son premier appel. Christine eut l'avantage d'être maîtresse de Madrid, et de représenter aux yeux des Espagnols le gouvernement établi. Puisque Don Carlos se faisait le champion de l'ancien régime, Christine aurait dû se faire résolument libérale ; mais quoiqu'elle ne manquât ni d'intelligence, ni de bonne volonté, elle n'avait ni la décision, ni l'énergie nécessaires pour prendre un semblable parti; elle temporisa, gouverna sans principes et sans plan, et à ce jeu, elle eut vite perdu sa popularité.

Les sept années qui s'étendent de la mort de Ferdinand VII à l'exil de Christine présentent une double série d'événements parallèles qui ont grandement influé les uns sur les autres, mais qu'il est impossible de songer à raconter simultanément, si l'on veut en donner une idée claire. Nous présenterons donc l'une après l'autre l'histoire politique de la régence, et l'histoire de la guerre carliste, qu'on appelle en Espagne « la guerre de sept ans ».

La régente voulut d'abord garder Zéa Bermudez. Don Carlos fut déclaré conspirateur et usurpateur, ses biens furent séquestrés, mais la Russie, l'Autriche et la Prusse refusèrent de reconnaître Isabelle; l'insurrection carliste gagna en quelques semaines tout le Nord de l'Espagne et une partie de la Vieille Castille; la régente se décida à faire un pas en avant, et appela au ministère Martinez de la Rosa, que son passé libéral rendait populaire, et que ses opinions modérées ne rendaient pas trop suspect à la cour (15 janvier 1834).

Le Statut royal. — Rhéteur élégant et philosophe aimable, Martinez de la Rosa se crut de taille à donner à l'Espagne une constitution définitive, et, s'inspirant de la charte française de 1814, promulgua le 10 juillet 1834 le *Statut royal*. Une Chambre des pairs (*Estamento de proceres*) formée des grands, et d'un certain nombre de membres nommés à vie par le roi, une Chambre des députés (*Estamento de procuradores*) représentant les provinces, devaient voter le budget et les lois qui leur seraient présentées par la couronne. Les délibérations des Chambres étaient publiques, les pairs et les députés inviolables. Martinez de la Rosa laissait les Chambres maîtresses de se prononcer sur le mode de suffrage à adopter pour l'élection des députés.

Le Statut royal constituait en somme un immense progrès, mais les idées avaient marché si vite depuis la mort de Ferdinand qu'on ne voulut voir dans l'œuvre de Martinez qu'un mélange bizarre d'éléments disparates, une cuisine baroque et inacceptable. Martinez de la Rosa ne fut plus désigné par les madrilènes que sous le sobriquet de pâtissier (*pastelero*).

Les Cortès s'ouvrirent le 24 juillet sous les plus tristes auspices. Le ministère avait bien signé le 22 avril un traité, dit de la quadruple alliance, avec l'Angleterre, la France et le Portugal, mais Don Carlos, chassé de Portugal, avait traversé incognito toute la France et avait rejoint à Elizondo le quartier général de Zumalacarrégui (12 juillet). Le choléra ravageait Madrid. La populace ajoutait foi aux bruits absurdes qui accusaient les jésuites d'empoisonner les fontaines, elle avait pillé plusieurs monastères. Une conspiration libérale avait été découverte la veille même de l'ouverture des Cortès, beaucoup de gens commençaient à émigrer. Les députés firent preuve d'une grande inexpérience, et témoignèrent très vite de leur peu de respect pour le Statut royal; ils présentèrent à la régente une pétition des droits, calquée sur la déclaration française de 1789. L'Espagne était presque sans ressources, et sans crédit depuis que Ferdinand VII s'était refusé à reconnaître la dette des Cortès. Le comte Toreno ne sut prendre que des mesures incomplètes et obtint à grand'peine du banquier pari-

sien Ardoin une avance de 100 millions de francs. L'organisation de la garde nationale donna un appui au parti exalté et augmenta encore les embarras du ministère, qui faillit être renversé le 15 janvier 1835 par une émeute militaire. Le capitaine général de Madrid fut tué par les mutins qui obtinrent une capitulation honorable et sortirent de Madrid avec les honneurs de la guerre pour aller rejoindre l'armée du Nord.

Cinq mois plus tard (7 juin), Martinez de la Rosa découragé cédait la présidence du conseil au comte Toreno. Celui-ci obtint le secours d'une légion anglaise, de la légion étrangère française et de 6000 Portugais, mais des émeutes éclatèrent sur divers points de la péninsule. Les révoltés de Saragosse ne cédèrent qu'après quarante-huit heures de combat. Barcelone proclama la constitution de 1812 : « Constitution, disait le journal *El escudo tricolor*, veut dire : à bas la police, à bas les octrois, à bas les gabelles! » Le général Bassa, qui tenta de faire entendre raison aux insurgés, fut assassiné. Des émeutes furieuses ensanglantèrent Tarragone, Valence, Murcie et Majorque.

Au milieu de cette fermentation générale, Don Andrès Borrego et le capitaine-général de Madrid, Quésada, eurent l'idée malheureuse de provoquer une démonstration libérale. La milice signa une pétition que des délégués allèrent porter à la régente installée alors à la Granja. Le lendemain les miliciens recommencèrent à défiler en armes dans les rues et acclamèrent la constitution de 1812. Quésada, qui ne voulait pas aller jusque-là, se crut trahi, courut au palais, se fit donner carte blanche par les ministres et allait lancer la garde royale contre la milice quand le député Beltran de Lis réussit à persuader aux miliciens de retourner paisiblement chez eux. Au lieu de comprendre l'indication qui venait de lui être donnée, Toreno voulut sévir et mit Madrid en état de siège. Les provinces répondirent à ces mesures de rigueur en se soulevant les unes après les autres : Valladolid, Salamanque, Malaga, Cadix, Séville, Grenade, Cordoue, Le Ferrol, La Corogne installèrent des juntes insurrectionnelles, réclamèrent la suppression des couvents, la restitution à leurs acquéreurs des biens vendus de

1820 à 1823, la liberté de la presse et la convocation de Cortès constituantes. Cette fois il n'y avait plus à s'y tromper, toutes les grandes villes d'Espagne voulaient la fin de l'ancien régime.

Toreno crut trouver un auxiliaire en la personne de Don Juan Alvarez de Mendizabal dont les talents de financier étaient tenus pour merveilleux. Mendizabal refusa le portefeuille des finances et n'accepta que la présidence du conseil à la place de Toreno (14 septembre 1835).

Mendizabal. — Les premiers actes du nouveau ministre furent énergiques et habiles. Il traita avec les juntes insurrectionnelles et parvint à les désarmer. Les meilleurs généraux du parti modéré furent conservés, les capitaineries-générales attribuées aux chefs du parti libéral, Mina, Quiroga, Espinosa, Lopez Baños. Un décret royal du 11 octobre 1835 supprima tous les monastères de religieux et ne conserva que trois ordres : Escolapios, Filipinos, Frères de saint Jean de Dieu. Une levée de 100 000 hommes fut décrétée, la garde nationale armée, un hôtel des Invalides fondé. Cependant Mendizabal n'osa pas briser le Statut royal et resta à l'arrière-garde du parti libéral au lieu d'en prendre résolument la tête. Il obtint des Cortès l'approbation de ses mesures financières et le vote rapide du budget de 1836; mais les modérés votèrent le suffrage direct et le scrutin uninominal. Les progressistes crièrent à la trahison, et Mendizabal se vit obligé de dissoudre les Cortès (27 janvier 1839) sans même avoir, pour nommer d'autres députés, une loi électorale définitive, puisque les pairs n'avaient pas eu le temps de ratifier la loi nouvelle.

Les élections se firent en pleine anarchie. Des massacres de prisonniers carlistes eurent lieu à Saragosse et à Barcelone; Valence obligea le capitaine-général à démissionner, l'indiscipline était extrême dans l'armée et Mendizabal n'osait se montrer trop sévère, craignant de perdre sa popularité. L'Espagne envoya à la Chambre des députés une majorité progressiste, mais la Chambre des pairs restait conservatrice. Mendizabal se vit bientôt attaqué avec une violence inouïe au sujet de ses mesures financières, et de la mise en vente des biens du clergé. Il comptait triompher de ses ennemis en apportant à

la cause libérale le puissant appui de la France, l'opposition s'emporta à ce sujet en récriminations si furieuses que Louis-Philippe renonça à toute idée d'intervention. Mendizabal, qui avait déjà contre lui les carlistes, les exaltés, et une partie des Cortès, eut le tort d'offenser la régente, qui le remplaça par le chef des modérés Isturiz (15 mai 1836).

A peine nommé, Isturiz fut en butte aux attaques des progressistes. Il songea un instant à amener la régente et la reine à l'armée du Nord, et à ouvrir les Cortès à Burgos, sous la protection de cent bataillons. L'opposition mesquine de l'infant Don Francisco fit échouer ce projet. Les libéraux se soulevèrent; l'Aragon, l'Estremadure, l'Andalousie acclamèrent la constitution de 1812, le 3 août une émeute terrible éclata à Madrid, et Isturiz n'attendait plus son salut que de la France quand la garde royale se prononça à son tour contre lui.

Révolte de la Granja. — Le 12 août, à onze heures du soir, toute la garnison de la Granja vint se ranger en face du château, au cri de « vive la constitution de 1812! vive la reine! » Christine consentit à recevoir une délégation des soldats mutinés, et après une longue et courageuse résistance, ordonna la publication de la constitution. Tout paraissait terminé lorsque le ministère envoya à la Granja le général Mendez Vigo, ministre de la guerre, avec mission de faire rentrer les soldats dans le devoir. Une nouvelle émeute, beaucoup plus sérieuse que la première, éclata; Christine capitula de nouveau et appela aux affaires le progressiste Don José Maria Calatrava. Le général Quésada, ancien capitaine-général de Madrid, périt victime de la haine de la populace.

La révolte militaire de la Granja laissait la régente humiliée et mettait l'Espagne aux mains des progressistes. Louis-Philippe était plus éloigné que jamais d'intervenir, beaucoup de modérés commençaient à regarder Don Carlos avec moins de répugnance. Jamais la liberté espagnole ne courut de plus sérieux dangers qu'en ce moment.

La Constitution de 1837. — Calatrava remit en vigueur les lois votées par les Cortès de 1820 à 1823, leva 50 000 hommes, décréta un impôt forcé de deux cents millions de réaux

et convoqua des Cortès constituantes qui s'ouvrirent le 24 octobre. La victoire d'Espartero à Luchana sembla annoncer que la guerre carliste entrait dans une phase plus décisive. Les Cortès se mirent courageusement à l'œuvre. Elles supprimèrent les dîmes et les justices seigneuriales, ordonnèrent la mise en vente immédiate des biens monastiques qui n'avaient pas encore été aliénés. La nouvelle constitution de 1837 conserva sagement les prérogatives les plus importantes de la couronne, et partagea le pouvoir législatif entre un Sénat et une Chambre des députés.

L'année 1837 qui avait failli voir la fin du régime constitutionnel en assura au contraire le triomphe. Don Carlos, parvenu le 12 septembre en vue de Madrid, n'osa y pénétrer. La discipline, un moment compromise par des émeutes militaires, fut rétablie par Espartero, et les élections envoyèrent aux Cortès une majorité conservatrice.

Espartero et Narvaez. — Mais les progressistes ne surent pas se résigner à leur défaite, et ne pouvant triompher légalement, ils eurent assez peu de patriotisme pour semer la division entre les deux meilleurs généraux de l'Espagne Espartero et Narvaez. Ce dernier venait de pacifier la Manche et avait obtenu de la régente la formation d'une armée de réserve qui, liant ses opérations avec les armées du Nord et de Catalogne, devait en finir avec la guerre civile. Les progressistes excitèrent la jalousie d'Espartero, lui montrèrent en Narvaez un rival dangereux, et le chef possible du parti réactionnaire. Espartero exigea le licenciement de l'armée de réserve et le renvoi de Narvaez; le jeune général, compromis malgré lui dans un mouvement révolutionnaire à Séville, dut s'exiler avec son vieil ami Cordova. Les progressistes victorieux prononcèrent la dissolution des Cortès, et les électeurs renvoyèrent docilement à Madrid une majorité progressiste. Presque au même moment, la convention de Vergara mettait fin à la guerre carliste, la régente se prit à espérer que la fraction modérée de l'ancien parti carliste allait rendre aux modérés une décisive majorité. Elle n'avait jamais aimé les progressistes, elle renvoya encore une fois les députés devant les électeurs qui élurent des Cortès modérées.

Les conservateurs rentrèrent au pouvoir avec des sentiments de rancune fort impolitiques, ils rendirent au clergé séculier ses biens-fonds non vendus, rétablirent en partie la dîme, annoncèrent l'intention de toucher aux franchises municipales; les progressistes se retournèrent vers Espartero et firent de lui l'arbitre de l'Espagne.

Chute de Christine. — Espartero avait rendu d'immenses services à la cause libérale; sa bravoure, sa fermeté, ses succès l'avaient rendu le chef incontesté de l'armée; ce fut aux applaudissements de tous que la régente lui conféra le titre de duc de la Victoire. Elle espérait le convertir à ses idées, et, de leur côté, les progressistes comptaient sur lui. Espartero n'écouta que son ambition et encouragea les intrigues qui devaient le porter au pouvoir.

Adulée par des courtisans, qui ne savaient rien des aspirations du pays, Christine quitta Madrid avec la reine Isabelle pour aller retrouver à Barcelone le tout-puissant Espartero qui venait de pacifier la Catalogne. Une loi réactionnaire sur les Ayuntamientos agitait toute l'Espagne. Les Aragonais manifestèrent hardiment à la régente leur mécontentement, Espartero la pria dans son intérêt même de ne pas sanctionner la loi. Christine apposa sa signature au bas du projet voté par les Cortès et s'étonna que Espartero lui présentât le lendemain sa démission.

Pendant trois mois (15 juillet-17 octobre 1840) le différend de la régente et d'Espartero tint toute l'Espagne en suspens. Christine s'entêta avec une obstination inconcevable à maintenir la loi impopulaire, mais de leur côté les progressistes formulèrent des prétentions inacceptables. Barcelone se souleva, la régente et sa fille quittèrent la ville, presque en fugitives, à bord d'un navire marchand et se rendirent à Valence. Madrid s'insurgea. Des juntes progressistes s'établirent dans les moindres villages. Deux ministères succombèrent en deux mois. Christine offrit à Espartero la présidence du conseil avec le droit de choisir ses collègues. Espartero exigea que la reine acceptât l'aide de co-régents désignés par lui. Cette fois, Christine refusa, et abdiqua ses pouvoirs en confiant ses filles à l'honneur et au patriotisme d'Espartero. Elle s'embarqua pour la

France le 17 octobre, emportant le plus amer ressentiment contre les progressistes.

V. — La guerre de Sept ans.

Pendant que l'Espagne faisait ainsi le pénible apprentissage de la vie politique, la guerre civile n'avait pas cessé de la déchirer. Ferdinand VII était mort le 29 septembre 1833, et dès le 1er octobre Don Carlos prenait le titre de roi. Don Carlos était un prince médiocre, plus autoritaire et moins intelligent encore que Ferdinand, mais il représentait la tradition monarchique et religieuse, il était le roi des prêtres et des nobles; il avait certainement pour lui les sympathies de la majorité de la nation, Christine eut pour elle le droit du premier occupant, elle eut Madrid et l'armée, elle fut soutenue par tous les libéraux, tandis que les absolutistes les plus fougueux furent seuls à prendre les armes pour Don Carlos. Le peuple terrifié assista à la lutte et accepta le vainqueur que lui imposa la fortune.

Les deux partis ne disposant que de ressources limitées, la guerre ne fut qu'une longue guerrilla, dans laquelle Cristinos et Carlistes rivalisèrent d'endurance, de bravoure folle, et aussi, il faut le dire, de sauvage cruauté. La guerre finit par la lassitude des partis; un jour vint où les Carlistes connurent la nullité du prétendant et refusèrent de combattre; la guerre prit fin quand ils le voulurent; il n'y eut réellement ni vainqueurs ni vaincus, mais l'ancien régime disparut avec le prétendant.

La guerre carliste peut encore être considérée comme une grande insurrection fuériste contre la centralisation castillane. Les pays castillans y restèrent à peu près étrangers ; il y eut quelques bandes commandées par des pillards comme Mir, Orejita, El Lechero, Peco, Roma, Palillos. Gorostidi en Galice, Merino en vieille Castille firent aussi quelques incursions ; il n'y eut en somme rien de très sérieux. Il en alla tout autrement dans les Vascongades, en Navarre, en Aragon, en Catalogne, en Valence. Dans ces pays les grandes villes seules

demeurèrent fidèles au parti libéral, les campagnes et les petites villes acclamèrent au contraire Don Carlos parce qu'elles voyaient en lui le champion de la foi et qu'elles espéraient de son gouvernement le maintien ou le rétablissement de leurs fuéros.

La guerre eut deux théâtres principaux : les Vascongades et le pays montagneux situé au sud de l'Èbre, et connu sous le nom de Maestrazgo. Don Tomas de Zumalacarrégui dans les Vascongades, Cabréra dans le Maestrazgo organisèrent les forces carlistes et disposèrent à un moment donné de 70 000 hommes.

La guerre peut se diviser en trois périodes. Pendant la première, les partis s'organisent, recrutent leurs armées, nettoient et fortifient leur territoire. Dans la seconde le carlisme prend l'offensive et touche un moment à la victoire. Dans la troisième, la trahison se met dans ses rangs et il succombe, vaincu par la lassitude de ses propres partisans.

Première période (1832-36). — Dès le 4 octobre 1833 Bilbao proclama Don Carlos, l'insurrection gagna très vite tout le nord de l'Espagne et le curé Mérino s'avança avec 11 000 hommes jusqu'à Gallapagar, à quelques lieues de Madrid. La mort du général carliste Santos Ladron, la reprise de Vitoria et de Bilbao par le général Sarsfield semblèrent étouffer la révolte, mais Zumalacarrégui prit le commandant de toutes les bandes carlistes (27 janvier 1834), trouva un canon, des fusils et 50 000 cartouches à Orbaiceta, et fit marcher ses lieutenants La Torre et Zabala sur Bilbao, qui fut sauvé par l'héroïque résistance d'Espartero. Dès le mois de mars 1834 la situation des libéraux était si critique que le général en chef Valdès donnait sa démission.

Le gouvernement de Madrid fit les plus grands efforts pour réduire les Vascongades. Quésada essaya de ramener Zumalacarrégui au parti constitutionnel; il échoua, livra quelques combats douteux et céda le commandement à Rodil (9 juillet 1834). Rodil avait 45 000 hommes sous ses ordres, mais l'arrivée de Don Carlos au quartier général de Zumalacarrégui (12 juillet), la défaite des cristinos à Las Peñas de S. Fausto et à Alegria rendirent la guerre de plus en plus dangereuse. Le 30 octobre, Mina prit le commandement de l'armée du Nord. Très populaire

dans le pays, le nouveau général adressa un habile manifeste aux Navarrais, essaya d'organiser des corps francs, fortifia la ligne de l'Èbre et la Basse-Navarre et remporta quelques avantages à Mendoza et Arquijas, mais, mal soutenu par le gouvernement, il donna sa démission (avril 1835). Valdès reparut à la tête de l'armée et n'éprouva que des revers, il fut battu à Eulate, ses lieutenants Oráa et Espartero furent vaincus à Larraizar et à Descarga, les garnisons libérales de Tolosa, Vergara, Eybar et Durango durent capituler ; les Vascongades presque tout entières tombèrent aux mains des carlistes et Zumalacarrégui vint assiéger Bilbao avec 14 bataillons. Mortellement blessé devant la place (14 juin 1835), il fut remplacé par le général Eraso qui convertit le siège en blocus. Don Fernandez de Cordova remplaça Valdès à la tête de l'armée du Nord et gagna sur les carlistes la belle victoire de Mendigorria (16 juillet). Eraso dut lever le siège de Bilbao et fut battu dans sa retraite à Arrigorriaga par Espartero qui traversa audacieusement toute la Biscaye et vint s'établir à Vitoria. La prise d'Estella par Cordova (16 octobre) termina brillamment la campagne en Navarre.

Mais un nouvel ennemi s'annonçait du côté de l'Èbre. Ancien séminariste à Tarragone, Cabrera avait quitté la soutane et avait mis au service de la cause carliste son fanatisme ardent, sa cruelle résolution et son génie d'organisation. Il servit d'abord sous les ordres de Carnicero, puis s'arrangea pour l'envoyer en Navarre. Carnicero fut pris par les Cristinos à Miranda, et fusillé, Cabrera devint le seul chef des Carlistes du Maestrazgo. Secondé par le clergé, séduisant les paysans par l'attrait du butin, il conquit d'importantes positions dans la montagne, s'y fortifia et à la fin de l'année 1835, il était déjà assez puissant pour entreprendre le siège d'Alcañiz. Au commencement de 1836, le général cristino Nogueras, exaspéré par les attaques incessantes de Cabrera, eut la barbarie de faire fusiller la vieille mère du partisan ; Cabrera répondit à cette inqualifiable exécution en faisant fusiller la femme du colonel Fontiveros et trente femmes d'officiers libéraux tombées en son pouvoir.

Deuxième période (1836-1837).— Après avoir repoussé à deux reprises le général Cordoba qui avait essayé de forcer

leurs lignes au nord de Vitoria, les Carlistes prirent résolument l'offensive en dirigeant deux expéditions sur la Castille et sur Bilbao.

L'expédition de Castille fut confiée au général Basilio Gomez, qui partit d'Amurrio le 26 juin 1836 avec 2000 hommes, 150 chevaux et 2 pièces de montagne. Gomez occupa successivement Oviedo, Santiago et Léon ; menacé par Espartero, il longea la Sierra de Guadarrama, reparut au col de Jadraque où il battit une division de la garde royale, et opéra sa jonction avec Cabrera (7 septembre). Battu le 20 septembre à Villar-Robledo par le général Alaix, il se jeta en Andalousie et occupa un moment Cordoue. Obligé d'évacuer Cordoue, il remonta sur Almaden, franchit le Tage au pont d'Alcantara (2 novembre) et menaça très sérieusement Madrid ; mais il commit la faute de se séparer de Cabrera qui se retira péniblement en Aragon, et il dut se replier sur l'Andalousie. Le ministère se décida alors à donner le commandement des troupes chargées de poursuivre Gomez à un jeune général dont l'activité était déjà proverbiale dans l'armée. En dix-neuf jours Don Ramon Narvaez fit faire 150 lieues à ses troupes et finit par rencontrer Gomez et par l'acculer sur Osuna (24 novembre). Mais le général Alaix, lieutenant de Narvaez et ami d'Espartero, refusa de faire donner sa division, Gomez s'échappa et Narvaez, au lieu des récompenses qu'il espérait, reçut un ordre d'exil. Il était victime de la jalousie d'Espartero. Les généraux qui avaient servi dans l'armée envoyée au Pérou formaient entre eux une sorte de franc-maçonnerie et étaient connus dans le public sous le nom d'*ayacuchos*. Or Alaix et Espartero étaient *ayacuchos* et Narvaez ne l'était pas. Espartero voyait en lui un rival, et Alaix se rendit agréable au puissant commandant de l'armée du Nord en empêchant le triomphe définitif de Narvaez.

Le second siège de Bilbao dura du 20 octobre au 25 décembre 1835. La ville défendue par une faible garnison et par sa milice repoussa trois assauts et résista à un bombardement. Elle eût cependant succombé si Espartero n'avait marché à son secours.

Repoussé une première fois au pont de Castrejana, il battit en retraite sur Portugalete, passa le Nervion et assaillit les

retranchements carlistes à Luchana (24 décembre). La bataille resta indécise jusqu'à onze heures du soir; Espartero, malade de la pierre, sortit alors de son lit, monta à cheval et se lança avec ses soldats dans un dernier assaut qui lui donna la victoire. Bilbao était délivré, et la régente créa Espartero comte de Luchana.

La lutte se poursuivait en Catalogne sans événements marquants. Envoyé par Don Carlos pour discipliner les bandes catalanes, Maroto fut battu dans toutes ses rencontres avec les libéraux et obligé de se retirer en France. Cabrera continua à se fortifier dans le Maestrazgo, et occupa la forte position de Cantaviéja, dont il fit sa place d'armes.

L'année 1837 débuta par un mouvement offensif des Cristinos. Dans les premiers jours de mars, Espartero, Evans et Sarsfield partirent de Bilbao, de Saint-Sébastien et de Pampelune avec l'intention de balayer les carlistes devant eux et de les acculer à l'Èbre. Espartero s'empara de Durango, Evans arriva au prix des plus grands sacrifices à Hernani, mais Sarsfield, arrêté à Irurzun par une tempête de neige, rentra à Pampelune et sa retraite obligea ses collègues à reprendre leurs positions. Au mois de mai Espartero débarqua à Saint-Sébastien et réussit à gagner Pampelune, où il entra le 3 juin à la tête de 29 bataillons.

Dès le 14 mai Don Carlos avait quitté la Navarre avec une belle armée de 12000 hommes et 1700 chevaux et s'était mis en marche vers la Catalogne. Les Cristinos le laissèrent entrer à Huesca et à Barbastro, ne surent pas profiter du dénuement où se trouva réduite un moment la petite armée carliste, et Don Carlos rejoint par Cabrera passa l'Èbre à Cherta. Au lieu de marcher directement sur Madrid, comme le voulait Cabrera, Don Carlos perdit deux mois en Valence, se fit battre à Chiva, et ne reprit la route de Madrid qu'au commencement de septembre. Il ne put ainsi lier ses opérations avec le corps de Zaratiégui qui avait franchi l'Èbre le 23 juillet, s'était avancé le 10 août jusqu'à Las Rozas, à quatre lieues de Madrid, et avait été obligé de rétrograder jusqu'à Valladolid (18 sep.). Cependant Don Carlos arriva le 12 septembre au matin à Arganda en

vue même de Madrid; il s'attendait à voir la ville entière venir au-devant de lui; surpris et inquiet de l'attitude hostile des Madrilènes, il n'osa ordonner l'attaque et attendit toute la journée « que Dieu voulût bien changer les cœurs ». La régente trouva des défenseurs, parcourut les lignes en calèche découverte avec la reine Isabelle et fut accueillie avec enthousiasme. Don Carlos décampa dans la nuit pour aller à Chiloeches célébrer la fête de la Vierge des Douleurs, généralissime de ses armées. Pendant la fête, Espartero s'établissait solidement à Alcalà de Hénarès et lui coupait la route de Madrid (17 sept.). Après un dernier combat à Aranzueque, l'armée carliste reprit sa marche vers le Nord, rallia Zaratiégui à Roa, et repassa l'Èbre (15 oct.). Le parti carliste était dès lors moralement vaincu.

Urbiztondo, laissé par Don Carlos en Catalogne, essaya en vain de discipliner les somatènes catalans, « vrais bandits tout au plus bons à déshonorer la cause qu'ils prétendaient servir ». Tristany commettait de telles barbaries que toute la province finit par se soulever contre lui. Cabrera seul se maintenait dans le Maestrazgo et poussait ses incursions jusque dans la Huerta de Valence.

Troisième période (1838-1840). — Les carlistes essayèrent encore en 1838 de rentrer en Castille, mais Basilio Gomez et Negri ne réussirent qu'à traverser le pays sans y conquérir aucun point d'appui solide et durent rentrer en Biscaye.

Le camp carliste était en pleine discorde. Les conseillers intimes du prétendant le trouvaient trop indulgent pour les libéraux, et voulaient une persécution en règle contre les *negros*. Les généraux Elio, Zaratiégui et Gomez ne leur paraissant pas assez purs, ils firent rappeler Maroto, qui vivait en France depuis quelques années, et lui firent donner le commandement suprême.

Tandis que l'armée carliste du Nord laissait Espartero évacuer Balmaseda et occuper Peñacerrada, le comte d'Espignac se faisait battre en Catalogne par le capitaine-général Meer, Cabañero perdait 200 hommes et laissait 700 prisonniers à Saragosse, qu'il avait essayé de surprendre. Cabrera au contraire obligea le général Oráa, « le loup chauve », comme il l'appelait,

à lever le siège de Morella, anéantit le 29 septembre trois bataillons libéraux à Maella, et fit passer 250 prisonniers par les armes. Par représailles, la populace de Saragosse et de Valence massacra les prisonniers carlistes détenus dans ces villes; Don Narciso Lopez, capitaine-général de Valence, fut tué en voulant les protéger contre la fureur du peuple.

Après le départ de Don Carlos, la Manche était restée infestée de brigands. Don Ramon Narvaez fut chargé de nettoyer le pays, réunit, arma et exerça en moins de trois mois une armée de 15 000 hommes et en moins de deux mois étouffa complètement l'insurrection. La régente voulait le mettre à la tête d'une armée de réserve de 40 000 hommes. On sait comment la jalousie d'Espartero empêcha ce projet de réussir.

Les dissensions des Carlistes servirent mieux la cause libérale que les victoires de ses généraux. Maroto devint rapidement l'ennemi de la camarilla de Don Carlos, et, pour prévenir ses attaques, il fit fusiller sans jugement au mois de février 1839 les généraux Garcia, Sanz et Guergué. Don Carlos le déclara d'abord rebelle et traître, mais Maroto avait l'armée pour lui; le prétendant négocia et finit par amnistier Maroto. Le parti apostolique était décapité, Don Carlos n'était plus le maître dans son propre camp.

Maroto essaya de pousser vivement la guerre et fut malheureux dans toutes ses rencontres avec les Cristinos. Espartero reprit Orduña et Durango, où Don Carlos avait longtemps tenu sa cour. Don Diégo Léon battit les Carlistes à Belascoain. Personne ne voulait plus de la guerre, Maroto entra en négociations avec Espartero. Il essaya en vain de terminer la guerre par un mariage entre la reine Isabelle et le fils de Don Carlos; il demanda en vain le maintien intégral des fuéros. Après une dernière entrevue avec Don Carlos (27 août) il signa le 29 août 1839 la convention de Vergara qui mettait fin à la guerre civile. Don Carlos passa en France et fut interné à Bourges par ordre de Louis-Philippe.

Cabrera disposait encore de 22 000 fantassins, 2100 chevaux et 108 pièces de canon, il résolut de tenir jusqu'à épuisement complet, il fallut une nouvelle campagne pour le réduire. Elle

dura cinq mois (février-juillet 1840) et le cabecilla ne passa la frontière française (8 juillet) qu'après avoir perdu l'une après l'autre toutes ses places.

VI. — L'Espagne de 1840 à 1847.

Régence d'Espartero. — Chef des progressistes et pacificateur de l'Espagne, Espartero était en 1840 l'homme le plus populaire de la Péninsule. Nommé président du Conseil après le départ de Christine, il rétablit l'ordre dans le pays, donna à la politique étrangère de l'Espagne une direction énergique, et fut nommé régent par les Cortès de 1841.

Mais à peine au pouvoir, Espartero s'endormit et les modérés songèrent à profiter des dissensions des progressistes et de l'inertie du régent. Dès le mois de septembre, O'Donnell, Piquero, Montes de Oca cherchaient à soulever les troupes contre le régent. Le 7 octobre, Concha envahissait le Palais Royal avec l'intention d'enlever la jeune reine, et ne s'arrêtait que devant la ferme attitude des hallebardiers du Palais.

Espartero réprima sévèrement ces tentatives de sédition. Trois généraux et plusieurs officiers furent fusillés; l'insurrection ayant eu dans les Vascongades une couleur fuériste, les fueros furent supprimés, et les douanes castillanes reportées à la frontière française. Tandis qu'il mécontentait les Espagnols par son excessive rigueur, Espartero contrariait l'Angleterre en lui refusant la cession d'Annobon et de Fernando-Po, et blessait la France en exigeant l'évacuation de l'hôpital qu'elle avait établi aux Baléares pour ses malades d'Afrique.

Les Cortès de 1842 furent encore plus divisées que celles de 1841; le 28 mai elles mirent le ministère en minorité, Espartero mit deux mois à constituer un nouveau cabinet dont le général Rodil dut accepter la présidence par ordre du Régent. La fureur des partis se réveillait à l'occasion d'un traité de commerce qu'Espartero négociait avec l'Angleterre; les modérés et les Catalans profitèrent de l'ignorance nationale pour représenter les progressistes comme des traîtres et le traité comme

un effet du machiavélisme britannique. Le 13 juillet une émeute terrible éclata à Barcelone; le capitaine-général Van Halen dut évacuer la ville (16 juillet), et après six semaines d'inutiles négociations, Espartero donna l'ordre de bombarder Barcelone. Quatre cents maisons furent incendiées. L'Espagne ne pardonna pas au régent cette barbare exécution.

Le gouvernement d'Espartero prenait les allures d'une dictature militaire. L'Espagne semblait menacée de tomber aux mains des *Ayacuchos*, et le mécontentement devint si général que beaucoup de progressistes passèrent du côté des modérés. Le ministère prononça la dissolution des Cortès, et les électeurs n'envoyèrent à la nouvelle assemblée que 70 députés ministériels. Rodil dut céder la place au député Lopez, hostile au pouvoir militaire. Lopez, à son tour, dut se retirer devant l'hostilité d'Espartero, et le 20 mai 1843, un troisième cabinet présidé par Don Alvarez Becerra, président du Sénat, prononça de nouveau la dissolution des Cortès. Les journaux parurent dès le lendemain avec cet avis menaçant: Union de tous les Espagnols pour faire la guerre aux anglo-ayacuchos.

Chute d'Espartero. — Sans attendre les nouvelles élections, les modérés, conduits par O'Donnell et Narvaez, commencèrent la guerre contre le régent. Le 27 mai D. Juan Prim leva à Reus la bannière de l'insurrection, Alicante, Carthagène, Murcie, Valladolid, Séville se prononcèrent contre Espartero. Le 27 juin Narvaez débarqua au Grao et offrit aux Valenciens le secours de son épée contre « le destructeur de Barcelone ». Il se rendit de Valence à Teruel, où il commença à organiser son armée. Espartero se décida alors à quitter Madrid, mais au lieu de marcher contre Narvaez, et de l'écraser entre ses troupes et celles de Seonane et de Zurbano qui occupaient Saragosse, le régent se dirigea vers Séville. La route de Madrid était libre, Narvaez s'y précipita et fut rejoint devant la ville par le général modéré Azpiroz, venu de Valladolid. Seonane se jeta à sa poursuite et le rencontra le 22 juillet à Torrejon de Ardoz; mais toute son armée passa dans le camp de Narvaez qui, le 23 juillet à 11 heures du soir, entra dans Madrid. Espartero, qui assiégeait Séville, fut prévenu le 27 juillet par le général Serrano, ministre

de la guerre, que Madrid était au pouvoir de Narvaez et que s'il continuait les hostilités, il serait considéré comme traître à la patrie. Espartero avait encore dix mille hommes et songea un moment à revenir sur Madrid, mais la désertion se mit dans les rangs de son armée, Cadix se prononça contre lui, et le 30 juillet, après avoir adressé à la nation une vaine protestation contre les faits accomplis, le malheureux duc de la Victoire s'embarqua avec ses partisans sur le vaisseau anglais le *Malabar*.

Défaite des progressistes. — La coalition qui avait renversé Espartero était formée en majorité de progressistes, mais son chef Narvaez était tout dévoué au parti réactionnaire, et la nation, lassée par treize ans d'agitation, semblait prête à revenir au parti modéré.

Les progressistes luttèrent neuf mois contre Narvaez; ils perdirent successivement tous leurs avantages. Le 8 novembre les Cortès, remplies de députés modérés, proclamèrent la majorité d'Isabelle II, qui confia encore la présidence du cabinet à un progressiste, Olozaga (24 nov.). Au bout de six jours, Olozaga ne voyait plus de salut que dans une dissolution. Il l'obtint de la reine, et au lieu de la mettre à exécution immédiatement, il laissa la *camarilla* reprendre la reine. On fit croire à cette enfant de treize ans que la dissolution des Cortès serait de sa part un acte d'ingratitude, et que sa volonté avait été surprise par Olozaga. Isabelle ne craignit même pas d'accuser Olozaga d'avoir voulu employer la violence. Le ministre disgracié s'exila en Angleterre et fut remplacé par Don Luis Gonzalez Bravo, qui prit rapidement une attitude réactionnaire. L'état de siège fut proclamé dans toute l'Espagne, la presse fut étroitement surveillée, des députés progressistes furent jetés en prison, la reine Christine reparut en Espagne, son mariage avec Don Fernando Muñoz fut rendu public et Isabelle accorda à l'époux de sa mère le titre de duc de Rianzarès.

Mais Bravo n'était qu'un comparse; le véritable chef du gouvernement était Don Ramon Narvaez. Le 2 mai 1844, Narvaez, créé duc de Valence, se décida à accepter le ministère. La réaction triomphait

Certains conservateurs voulaient revenir au Statut Royal,

rendre au clergé ses biens-fonds et rétablir les dîmes. Narvaez comprit que c'était aller beaucoup trop loin. Il renvoya les Cortès, obtint de l'Espagne une forte majorité modérée, et châtia impitoyablement toute tentative d'insurrection ou de pronunciamiento.

Trois grands objets retinrent l'attention des Cortès : la réforme de la Constitution de 1837, le rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, le mariage de la reine. La Constitution fut réformée dans le sens monarchique. Les relations avec le Saint-Siège s'améliorèrent lentement, au prix de concessions dangereuses consenties par le ministère. Le mariage de la reine prit les proportions d'un événement européen.

Mariages de la reine et de l'infante. — L'Autriche aurait voulu marier la reine d'Espagne au fils de Don Carlos, l'Angleterre à un Cobourg, la France à un d'Orléans ; le roi de Naples présentait la candidature de son fils, le comte de Trapani. Pour arranger toutes ces difficultés, Marie-Christine proposa de marier la reine à son cousin Don Francisco de Asis, fils de l'infant Don Francisco de Paula. Le jeune prince était, il est vrai, débile et maladif et Isabelle manifestait à son égard une répugnance décidée, mais Louis-Philippe se prononça en faveur de Don Francisco ; le duc de Montpensier épousait l'infante Luisa-Fernanda, et le roi des Français se disait qu'après tout, si Isabelle mourait sans postérité, ses petits-fils seraient rois d'Espagne. Narvaez refusant de se prêter aux exigences du parti français donna sa démission, et un ministère ultra-conservateur, présidé par Isturiz, fit célébrer le 10 octobre 1846 le double mariage d'Isabelle II avec Don Francisco, et de Luisa-Fernanda avec le duc de Montpensier.

La mésintelligence ne tarda pas à éclater entre le roi et la reine. Isabelle donna sa confiance au jeune général Serrano, et les progressistes rentrèrent avec lui au pouvoir. Espartero reparut en Espagne et fut fait sénateur inamovible, mais Marie-Christine quitta le royaume, et les modérés exercèrent une telle pression sur la reine qu'elle se décida encore une fois à rappeler Narvaez (3 octobre 1847). Il eût fallu pour gouverner l'Espagne

des talents et des vertus qu'Isabelle ne possédait pas. Bonne et charitable, encore aujourd'hui très populaire dans ses anciens royaumes, la reine n'avait ni intelligence politique, ni volonté et fut jusqu'à sa chute le jouet des ambitieux qui se disputèrent sa faveur.

Les lettres et les sciences en Espagne sous Ferdinand VII. — Ennemi de toute culture intellectuelle, Ferdinand VII abandonna les Universités à leurs seules ressources, supprima les concours pour les chaires, écarta les professeurs les plus distingués, fit dissoudre les sociétés littéraires par la police.

Pendant la courte période constitutionnelle, Madrid vit éclore de nombreux journaux : mais, les lecteurs faisant défaut, les revues se convertirent en journaux politiques. Les Cortès réorganisèrent les Universités, mais sur le papier seulement, et le collège libéral de San Mateo, fondé à Madrid par Lista, fut fermé le lendemain même de l'entrée du duc d'Angoulême.

La seconde partie du règne de Ferdinand VII fut un peu moins stérile. Le théâtre revit quelques bonnes comédies espagnoles. Breton de los Herreros, le Scribe espagnol, et Gil y Zarate commencèrent alors leur réputation.

Quintana, réfugié en Estremadure, publiait encore quelques poésies. L'*Académie du Myrte*, à Madrid, écoutait les premiers vers de Ventura de la Vega, de Patricio de la Escosura et de José de Espronceda.

Le règne de Ferdinand VII fut plus favorable aux œuvres d'érudition. L'Académie espagnole publia le *Fuéro Juzgo*. L'Académie de l'histoire publia les *Siete partidas*, et les *Opuscules juridiques d'Alphonse X*, quelques tomes de l'*España Sagrada*, l'*Architecture en Espagne* de Llaguno y Amirola. Bofarull donna au public ses *Comtes de Barcelone*, Amat son *Histoire ecclésiastique*, Navarrete sa *Collection de Voyages*, Conde son *Histoire des Arabes*, Antonio Gonzalez sa *Collection des Conciles d'Espagne*, Clémencin son *Éloge de la reine Isabelle la Catholique*.

Les sciences ne comptèrent que peu de représentants. Don Mariano Lagasca fut un éminent botaniste, et jouit pendant

vingt-cinq ans d'une réputation européenne, mais en 1823 la populace de Séville pilla sa collection et brûla ses manuscrits. Lagasca resta en exil jusqu'en 1831.

Le romantisme en Espagne. — La première partie du règne d'Isabelle II fut marqué par un mouvement littéraire des plus intéressants. Le romantisme français trouvait en Espagne un terrain d'autant mieux préparé qu'en la nouvelle école l'Espagne crut — et à bon droit — reconnaître son propre génie.

Quelques journaux littéraires furent fondés. Mesonero Romanos y écrivit ses charmantes *Scènes madrilènes*, et Larra ses *Lettres d'un pauvre petit parleur*. Martinez de la Rosa, Augustin Duran, Angel de Saavedra furent les premiers apôtres de la réforme littéraire. Le drame de Saavedra intitulé *Don Alonso, ou la Force du destin*, faisait revivre dans toute sa pompe le vieux drame castillan. En même temps que Madrid, Barcelone voyait naître une école littéraire représentée par Pablo Piferrer, poète et critique musical, par Mila y Fontanals, le folkloriste, par les poètes Aribau et Quadrado.

Bientôt Breton de los Herreros fit représenter ses meilleures comédies : *Marcelle*, *Meurs et tu le verras*, *Tout est farce en ce monde*. Ventura de la Véga donna au théâtre *Don Fernando d'Antequera*, *la Mort de César*, et la jolie comédie de l'*Hombre Mundo*. Gil y Zarate écrivit ses drames : *Guzman el bueno* et *Charles II*, et sa comédie de mœurs : *Un an après le mariage*. En 1836, un conscrit du dépôt de Léganès, Don Antonio Garcia Gutierrez, se révèle du premier coup versificateur brillant et grand poète dramatique avec sa pièce du *Troubadour*. En 1837 Juan Eugenio Hartzembusch donne au théâtre un des chefs-d'œuvre de la scène espagnole : *les Amants de Teruel*, et l'année suivante *Doña Mencia*. Don José Zorrilla, poète lyrique, épique et dramatique, fait applaudir coup sur coup *le Savetier et le Roi* (1840), *Sancho Garcia* (1842), *Don Juan Tenorio* (1844).

La fondation du Liceo de Madrid (1837) assura aux poètes lyriques un auditoire bienveillant. A côté du marquis de Molins, de Pastor Diaz, de Gabriel Garcia Tassara quelques grands noms surgissent. Campoamor publie ses *Tendresses et fleurs*,

Doña Carolina Coronado sa jolie nouvelle l'*Amour des amours*, Esproncéda ses *chansons*, ses *contes en vers* et son *Diàblo Mundo*, poème sans plan et sans méthode, où abondent les morceaux superbes, comme l'*Introduction fantastique* et l'inimitable *Chant à Thérèse*. La poésie règne en maîtresse en Espagne et est le début obligé de tout homme politique.

La presse seule peut lui être comparée comme importance et comme fécondité. Don Sérafin Estebanez Calderon écrit ses *Scènes Andalouses*. Don Antonio Maria Segovia se rend célèbre par ses étourdissantes parodies. En 1836, Mesonero Romanos publie son *Semainier pittoresque*, le premier journal illustré qui ait paru en Espagne. Madrazo orne de ses lithographies le journal *l'Artiste*, Ferrer del Rio publie *le Labyrinthe*, Don Modesto Lafuente le *Fray Gerundio*. Les journaux politiques *l'Abeille, le Courrier national, le Pilote* commencent tant bien que mal l'éducation politique de la nation, et quoique la plupart de ces auteurs manquent de fonds, quoique cette littérature soit souvent une littérature d'imitation, quoiqu'elle vaille beaucoup plus par le brillant de la forme que par la solidité des idées, cet étincelant renouveau des lettres espagnoles prouve à lui seul que la liberté a été favorable au pays et qu'il n'a pas en vain souffert pour la conquérir.

VII. — Le Portugal de 1814 à 1847.

Le Portugal en 1815. — L'Angleterre avait sauvé le Portugal, mais elle lui fit payer chèrement ses services. De 1807 à 1814 la population du Portugal diminua d'un million d'habitants, et l'ignorance générale s'accrut encore, ce qui eût paru impossible; on trouvait à peine un homme sachant lire et écrire sur 1000 recrues. Cependant les dépenses de la cour restaient les mêmes malgré l'absence du roi; chaque année elles absorbaient 260 contos de reis (1 444 560 fr.) et le déficit annuel s'élevait à 2000 contos.

Les Portugais espéraient que la paix générale ramènerait la

cour à Lisbonne, mais Jean VI se plaisait à Rio. Il savait que son retour à Lisbonne serait pour le Brésil le signal de l'indépendance, et il était bien sûr de conserver le Portugal tout en restant à Rio. Il invitait les grandes familles portugaises à venir s'établir au Brésil.

Révolution de 1820. — La révolte, domptée en 1817 par lord Beresford, éclata de nouveau le 24 août 1820 à Porto. La garnison, conduite par ses officiers, fit créer une junte insurrectionnelle. Le 29 août, Lisbonne se prononça à son tour. Le 9 septembre, la Régence convoqua les Cortès qui mirent quatre mois à jeter les bases d'une constitution inspirée de la constitution espagnole de 1812. Le régime féodal fut aboli, l'Inquisition supprimée, l'administration métamorphosée; les biens d'église furent mis en vente, et le roi fut invité à revenir à Lisbonne pour gouverner constitutionnellement.

Retour de Jean VI en Portugal. — Jean VI rentra en Portugal au mois de juin 1821. Le premier effet de son retour fut l'émancipation du Brésil, qui proclama l'infant Don Pedro empereur (août 1822).

D'autre part les Cortès s'aliénèrent l'Europe par leurs tendances jacobines, et l'Angleterre en rompant le traité de commerce de 1810. Personne en Portugal ne se souciait de la nouvelle constitution. Les Cortès ordinaires étaient à peine réunies depuis deux mois que le comte d'Amarante soulevait le Traz-os-Montes contre la constitution. Les absolutistes se concentrèrent à Santarem (mai 1823). Jean VI évacua Lisbonne. Il sembla que la guerre civile allait éclater, mais les Cortès, se voyant moralement abandonnées, se séparèrent d'elles-mêmes et Jean VI, conseillé par Palmella, nomma une Junte pour rédiger la Charte de la monarchie tempérée. Jean VI se serait parfaitement résigné au rôle de roi constitutionnel; la reine et l'infant Don Miguel, au contraire, ne voulaient pas laisser diminuer la prérogative royale. Le 30 avril 1824, Don Miguel s'empara du palais, exila Palmella, et gouverna au nom de son père qu'il prétendit avoir délivré de la tyrannie des libéraux. Mais Jean VI avait encore plus peur de son fils et de sa femme que des révolutionnaires, et se sauva à bord d'un vais-

seau anglais (9 mai). Il ne rentra au palais de Quéluz qu'après le départ de Don Miguel pour l'exil. Les Cortès, convoquées à l'ancienne mode, annulèrent tout ce qu'avait fait la révolution et le Portugal retomba dans l'anarchie. Telle était la superstition du peuple que beaucoup de paysans attendaient encore le retour de Don Sébastien, tué en Afrique en 1578.

Don Pedro. — La mort de Jean VI (mars 1826) amena une nouvelle crise. Don Pedro, empereur du Brésil, fut proclamé roi par la régente Isabelle-Marie.

Si Don Pedro eût abdiqué, comme tout le monde le croyait, en faveur de son frère Don Miguel, le Portugal en eût été quitte pour un changement de règne, mais Don Pedro voulut se signaler par une série de mesures extraordinaires. Comme roi, il octroya une charte au Portugal; puis, la charte octroyée, il abdiqua la couronne en faveur de sa fille Doña Maria da Gloria, et pour concilier tous les partis, il fiança sa fille, âgée de sept ans, avec son frère Don Miguel qui en avait vingt-quatre.

Le Portugal laissa proclamer la charte (juillet 1826). Don Miguel la reconnut et célébra même à Vienne ses fiançailles par procureur avec sa nièce, mais la guerre civile éclata spontanément en Portugal entre les libéraux et les absolutistes. Les Anglais essayèrent un moment de soutenir les libéraux et de prolonger l'exil de Don Miguel, mais Don Pedro tenait à son projet, et le 3 juillet 1827 nomma Don Miguel son lieutenant en Portugal. Le 22 février de l'année suivante Don Miguel arrivait à Lisbonne, et, au mois de juin, les absolutistes le proclamaient roi, presque au même moment Don Pedro lui expédiait de Rio le titre de régent, et envoyait Doña Maria en Portugal.

Don Miguel. — En arrivant à Gibraltar, Doña Maria apprit l'usurpation de son oncle et se rendit en Angleterre. .

La réaction miguéliste offrit en Portugal un caractère particulièrement odieux; le clergé y prit une part considérable, il imaginait des miracles pour fanatiser le peuple et ne cessait de demander au roi d'en finir avec les libéraux : « Il y a, disait frère João, prédicateur de la cour, trois moyens d'en finir avec eux : les pendre, les laisser mourir de faim en prison, ou leur donner du poison, oui, du poison, Sire! »

Un centre de résistance se forma aux Açores, où l'escadre de Don Miguel ne put réussir à débarquer (1829), mais le prétendant eût probablement conservé la couronne, si la révolution de Juillet à Paris ne lui eût enlevé en Charles X un indispensable allié. Don Miguel eut le tort de ne pas ménager le gouvernement de Louis-Philippe, et vit l'amiral Roussin forcer les passes du Tage (11 juillet 1831). Presque au même moment, Don Pedro, contraint d'abdiquer au Brésil, venait en Europe prendre en main la cause de Doña Maria.

Don Pedro organisa son gouvernement aux Açores; promulgua un certain nombre de réformes, reçut des secours et des renforts de France et d'Angleterre, et fit voile vers le Portugal.

Porto ouvrit ses portes à Don Pedro (9 juillet 1832), mais pendant un an Don Pedro ne put faire aucun progrès. Enfin le 5 juillet 1833, la victoire de la flotte libérale au cap Saint-Vincent permit à un petit corps constitutionnel d'occuper les Algarves, et bientôt Lisbonne, évacuée par les Miguélistes. Les batailles d'Almoster (18 février 1834) et d'Asseiceira (16 mai), la conclusion de la Quadruple Alliance, l'entrée d'une armée espagnole en Portugal forcèrent Don Miguel à signer la convention d'Evoramonte (27 mai) et à s'embarquer pour Gênes. Les deux prétendants avaient dû faire appel à l'étranger. Le peuple s'intéressait peu à la lutte, et, laissé à lui-même, fût resté fidèle au roi absolu.

Les Cortès se réunirent au mois d'août 1834, et confirmèrent encore Don Pedro dans son titre et ses droits de régent, mais le prince n'avait plus que quelques jours à vivre. Doña Maria, déclarée majeure, prêta serment à la constitution le 20 septembre, et quatre jours plus tard Don Pedro mourait au palais de Quéluz, « dans le salon de Don Quichotte », sans avoir même l'illusion de laisser le Portugal libre et paisible. Au mois de janvier 1835, Doña Maria épousa le duc de Leuchtenberg, fils du prince Eugène, qui succomba à une angine le 26 mars suivant. Le 9 avril 1836, Doña Maria épousa le prince Ferdinand-Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha.

Mousinho. — Les réformes décrétées par Don Pedro et par son ministre Mousinho avaient détruit l'ancien régime en

Portugal. Avant 1834 le plus clair des revenus du royaume se partageait entre la couronne, les fidalgues, les majorats et l'Église; les cens seigneuriaux montaient parfois au quart du produit brut de la terre. Le clergé comptait un effectif de 30 000 personnes, avec un revenu de 33 336 000 francs; douze mille moines et religieuses peuplaient les 534 couvents du royaume. Les ordres militaires faisaient vivre 3000 employés et disposaient de 653 commanderies. Les fonctionnaires gouvernaient à l'orientale, le capitão-mor était un véritable cadi; il recrutait à la fois des soldats pour l'armée et des filles pour son sérail. La plus grande partie des terres était inculte, l'élevage des bestiaux si peu avancé que les paysans ignoraient même l'art de faire le beurre et le fromage. Les produits du sol ne suffisaient à faire vivre la population que pendant un tiers de l'année. Pour vivre pendant le reste du temps, on comptait sur l'or du Brésil.

Mousinho da Silveira entreprit de persuader aux Portugais que le vrai Brésil était *em casa* et qu'il fallait partager les biens de mainmorte et les mettre en culture. Ses décrets révolutionnaires firent plus pour abattre le miguélisme que tous les efforts de l'Europe et que les armées de Don Pedro. Il abolit la dîme, les droits féodaux et les monopoles, ferma les couvents d'hommes, défendit aux femmes de prononcer des vœux, remit les biens monastiques en circulation, restreignit les majorats, réduisit de moitié l'impôt foncier, supprima les emplois héréditaires et sépara les fonctions administratives et judiciaires.

Ces changements s'étaient produits trop brusquement pour ne pas laisser derrière eux des troubles profonds; les Portugais n'étaient pas mûrs pour la vie politique, et y apportèrent plus de passion que de sagesse et de prudence.

Pour les uns, la révolution devait s'arrêter; tous les résultats désirables étaient atteints, la charte donnée par Don Pedro en 1826 avait accordé toutes les réformes légitimes. Pour les autres, cette charte octroyée n'était que le présent du despotisme, et la nation délivrée devait la rejeter pour prendre la constitution votée par les Cortès de 1822. Le parti révolution-

naire se trouvait renforcé par les absolutistes qui ne voulaient ni de la constitution de 1822, ni de la charte de 1826; le clergé, une partie de la garde nationale et du peuple de Lisbonne sympathisait avec eux.

La révolution de septembre. — Dès le mois de septembre 1836, tandis que des mouvements miguélistes se produisaient à Ourique, la populace de Lisbonne se soulevait au cri de « Vive la constitution de 1822! » Le roi et la reine durent accepter un ministère progressiste, dont le comte de Lumiares et le vicomte de Sa da Bandeira firent partie. La reine, toute pâle d'émotion, dut paraître au balcon du palais pour y recevoir, à contre-cœur, les acclamations de la foule.

Elle n'acceptait la constitution que sous la pression de l'émeute. A deux reprises, en novembre 1836 et en mars 1838, elle essaya de secouer le joug. L'énergie de Manuel Passos arrêta le premier coup d'État, connu dans l'histoire portugaise sous le nom d'échauffourée de Belem (*a Belemzada*). En 1838, les ministres triomphèrent encore des influences de palais, mais les généraux soulevèrent l'armée, et les chambres finirent par réformer la constitution de 1822 dans le sens monarchique.

Costa Cabral. — Pendant six ans les septembristes gardèrent le pouvoir, malgré les émeutes, les pronunciamientos et les incessants changements de ministères, mais au mois de janvier 1842 la garnison de Porto proclama la charte de 1826; un ministre, Costa Cabral, encourageait lui-même la révolte de sa présence. Un mois plus tard, la charte était restaurée, Costa Cabral, créé comte de Thomar, était premier ministre et exerçait pendant quatre ans une véritable dictature.

Deuxième guerre civile. — En mai 1846, un soulèvement terrible éclata dans tout le Portugal contre le gouvernement bureaucratique de Cabral. Le paysan, qui n'avait encore rien compris aux idées libérales, se révolta quand on voulut l'enterrer dans des cimetières « en plein air, comme un chien ». La sédition gagna tout le pays; il eût fallu 100 000 hommes pour la réprimer. Miguélistes et septembristes prirent les armes à la fois, annoncèrent l'intention de changer la dynastie. Saldanha fit de vains efforts pour la sauver; il fallut l'intervention de

l'Angleterre pour triompher de la junte insurrectionnelle de Porto. La ville ne se rendit qu'au mois de juin 1847. Cette insurrection ne fut pas la dernière. Le Portugal ne devait pas mettre moins longtemps que l'Espagne à parfaire son éducation politique.

BIBLIOGRAPHIE

I. ESPAGNE. — **Documents originaux**. — *Decretos del rey D. Fernando VII desde el principio de su reynado hasta fines de 1824*, Madrid, 1815-25, 9 vol. in-4. — **D. Francisco Arguelles**, *Diario de las sesiones de Cortès celebradas en Sevilla y Cadiz*, Madrid, 1858; *Real cedula de S. M. sobre correcciones de costumbres*, Madrid, 1829 (série de décisions royales rétablissant les anciens corps dans leurs droits et privilèges).

Histoires générales. — **Lafuente**, *Historia general de España* (t. XVIII et XIX), Barcelone, 1890. — **Gustave Hubbard**, *Histoire contemporaine de l'Espagne*, Paris, 1867. — **G.-G. Gervinus**, *Histoire du XIXe siècle* (traduit de l'allemand par J.-F. Minssen), Paris, 1864-76. — **Baumgarten**, *Geschichte Spaniens*, 3 vol., 1865-71. — **Dierck**s, *Geschichte Spaniens*, 2 vol., Berlin, 1895.

Histoires particulières. — **Michel J. Quin**, *Memorias historicas sobre Fernando VII*, Valence-Madrid, 1840, 3 vol. — **Marliani**, *Apuntes sobre el arresto de los vocales de Cortes*, Madrid, 1820. — **Marques de Miraflores**, *Apuntes historicos para escribir la historia de España del 20 al 23* (opuscule avec plusieurs tomes d'appendices). — **Miñano**, *Histoire de la Révolution d'Espagne de 1820 à 1823*, Paris, 1824, 2 vol. — **Chateaubriand**, *Congrès de Vérone; guerre d'Espagne*, Paris, 1838, 2 vol. — **Abel Hugo**, *Histoire de la campagne d'Espagne en 1823*, 2 vol. in-8. — **Martignac**, *Essai historique sur la révolution d'Espagne et l'intervention de 1823*. — *Vies du général D. José Maria de Torrijos*, par **Doña Luisa Saenz de Viniegra**; de *D. Tadeo Calomarde*, par **D. Francisco de Cardenas**; de *D. Augustin Arguelles*, par **D. Evaristo San Miguel**. — *Memorias del general Espoz y Mina*, Madrid, 1851-52, 5 vol. in-4.

Miraflores, *Memorias para la historia de Isabel II*, 1843. — **Javier de Burgos**, *Anales del reinado de Isabel II*, 1850. — **Marliani**, *Historia politica de España moderna*, Madrid, 1841. — Le même, *La regencia de Espartero*. — **D. Fermin Caballero**, *El gobierno y las cortes del estatuto*, Madrid; *Los dos principios* (*opusculo politico por un amante del sistema constitucional*), Algesiras, 1837; *Exercito del rey N. S. D. Carlos* (16 mai 1835-8 août 1836). Bulletin officiel de l'armée carliste. — **Pirala**, *Historia de la guerra civil y de los partidos liberal y carlista*, Madrid, 1868-70, 6 vol. in-8. — **D. Luis Fernandez de Cordoba**, *Memorias*, Paris, 1837; — *Españoles, alerta! observaciones acerca del estado critico en que se halla España*, Cadix, 1840; — *Antipatia entre Franceses y Españoles con la indicacion de su remedio*, Madrid, 1838.

Ouvrages relatifs aux lettres et aux mœurs. — **D. Eugenio de Ochoa**, *Apuntes para una bibliotheca de escritores españoles contemporaneos*, Paris, 1840, 2 vol. — **D. Ramon de Mesonero Ramanos**, *Panorama madrilense, cuadros de costumbres de la capital por un curioso parlante*, Madrid, 1835-38, 3 vol. in-8. — **D. Nicolas de la Roda**, *Articulos de cos-*

tumbres, Grenade-Madrid, 1845. — *Los Españoles pintados por si mismos*, Madrid, 1843, 2 vol. — **D. Alphonso Garcia Tejero**, *Maravillas de Madrid (obra satirica de costumbres populares)*, Madrid, 1847. — **D. Patricio de la Escosura**, *Estudios historicos sobre las costumbres españolas*, Madrid, 1851, in-8.

II. PORTUGAL. — **A. Halliday**, *The present state of Portugal*, Edimbourg, 1812. — **Anonyme**, *Memoria sobre a conspiração de 1817*, Lisbonne, 1822 (écrit probablement sous les yeux de Beresford). — **Arriaga**, *Historia da revolução portugueza de 1820*, Porto, 1886-89, 4 vol. in-8. — **Balbi**, *Essai statistique sur le Portugal*, 1822. — **Baillie**, *Lissaboa in den Jahren 1821-23*, Stuttgard, 1827. — **Brown** (Captain), *An historical view of the revolutions of Portugal since the close of the peninsular war*, Londres, 1827. — **J.-J. da Silva Maia**, *Memorias historicas, politicas e philosophicas da revolução do Porto en Maio de 1828*, Rio de Janeiro, 1841. — **D. Miguel**, *Manifesto de Sua Magestade fidelissima*, Lisbonne, 1832. — **Comte de Bordigné**, *Légitimité portugaise*, Paris, 1830. — **A. da Silva, Lopes Rocha**, *Injuste acclamation du seigneur infant D. Miguel*, Paris, 1828. — **Anonyme**, *Exposé des droits de S. M. Doña Maria II*, Paris, 1830. — **Carvalho**, *Essai historique et politique sur la constitution et le gouvernement du Portugal*, Paris, 1830. — **Marquis de Rezende**, *Éclaircissements historiques*, Paris, 1832. — **Jose Liberato Freire de Carvalho**, *Memorias... para a historia do tempo que durou a usurpação de D. Miguel*, Lisbonne, 1841-43, 4 vol. in-8; *Ensaio politico sobre as causas que preparão a usurpação de D. Miguel no anno de 1828*, Lisbonne, 1842. — **Lloyd Hodges**, *Narrative of the expedition to Portugal in 1832, under the orders of D. Pedro*, Londres, 1832, 2 vol. in-8. — **Raimundo Jose de Cunha Mattos**, *Memorial da campanha de D. Pedro d'Alcantara, ex-imperador do Brasil*, Rio de Janeiro, 1833, 2 vol. in-8.

Luz Soriano, *Historia da guerra civil e do estabelecimento do governo parlamentar em Portugal, comprehendendo a historia diplomatica, militar y politica deste reino*, Lisbonne, 1866-84, 14 vol. in-8. — **Oliveira Martins**, *Portugal contemporaneo*, Lisbonne, 1895, 2 vol. — **Bouchot**, *Histoire du Portugal*, Paris, 1854. — **Minutoli**, *Portugal und seine Colonien*, Stuttgard, 1855. — **Macedo**, *Traços da historia contemporanea*. — **Goblet d'Alviela**, *Établissement des Cobourg en Portugal*, Bruxelles, 1869.

CHAPITRE VII

LA RÉVOLUTION DE 1830 EN FRANCE

I. — Le dernier ministère libéral.

Le ministère Martignac. — Le ministère du 4 janvier 1828 prenait le pouvoir dans des conditions assez défavorables. Il ne pouvait compter ni sur la bienveillance du roi, ni sur une majorité compacte dans la Chambre. A la première réunion du conseil, Charles X exprimait clairement ses sentiments : « Son système était le mien, disait-il en parlant de Villèle, et j'espère que vous vous y conformerez de votre mieux. » Dans la Chambre, les 170 députés libéraux et les 70 ultras qui formaient une majorité contre Villèle et sa politique, en dehors de leur haine commune du ministre déchu ne pouvaient avoir et n'avaient aucune idée, aucun intérêt qui les unissent. La droite et le centre droit, où le ministère devait naturellement chercher son appui, comptaient seulement 130 députés. Martignac et ses collègues songèrent à chercher parmi les libéraux l'appoint qui leur était nécessaire pour constituer une majorité avec le centre droit, et la politique du nouveau cabinet se rapprocha de la sorte de la politique jadis suivie par Decazes.

Martignac, qui sans avoir le titre de président du conseil dirigeait en fait le ministère, n'était alors dans l'opinion qu'un per-

sonnage de second ordre, quelque chose comme la monnaie de Villèle. Rien ne l'avait encore mis hors de pair. Avocat à Bordeaux sous l'Empire, il était devenu magistrat à la seconde Restauration. Député à partir de 1821, il avait été le partisan déterminé de la guerre d'Espagne, comme du milliard des émigrés. Villèle en avait fait un directeur général de l'Enregistrement et des Domaines. Mais pour avoir été le collaborateur de Villèle, Martignac n'avait pas épousé ses passions. Il avait l'esprit élevé, l'âme modérée et noble, le sincère désir de rapprocher le roi et le peuple. Il voulait, comme il l'expliqua dans une sorte de déclaration de principes publiée au *Moniteur*, « faire respecter la dignité de la couronne et l'autorité royale, maintenir l'exécution loyale et franche de la Charte, gouverner dans l'intérêt commun du trône et des citoyens ». Par là il rappelait Richelieu, dont il avait aussi l'âme exempte d'ambition. Mais toutes ses qualités étaient demeurées cachées jusqu'alors : il les révéla dans l'exercice du pouvoir.

Retour à la politique libérale. — Les premières mesures prises par le ministère manifestèrent la volonté de suivre une politique libérale. La direction de la police générale, souvenir du ministère de la police de l'Empire, fut supprimée, et le préfet de police Delavau, personnage tout dévoué à la Congrégation, fut remplacé. Un acte beaucoup plus significatif fut l'institution, par ordonnance du 22 janvier, d'une commission chargée « d'examiner les mesures que pouvait nécessiter l'exécution des lois du royaume dans l'enseignement des écoles ecclésiastiques secondaires ». Le choix de commissaires, pris parmi les évêques, les pairs, les députés de tous les partis, prouvait de quel sincère désir d'équité était animé le ministère. Mais la création de la commission disait aussi la volonté de faire respecter la loi par tous, fût-ce par les Jésuites. Enfin l'Instruction publique fut détachée du ministère des Affaires ecclésiastiques et érigé en département spécial, en faveur de Vatimesnil. En même temps, les cours de Guizot et de Villemain à la Sorbonne, interdits par Villèle, furent autorisés de nouveau.

Lorsque la session eut été ouverte, le 5 février, et que Royer-

Collard, élu dans sept collèges, eut été désigné par le roi comme président, la vérification des pouvoirs fournit aux libéraux l'occasion de manifestations hostiles contre Villèle. Ils protestèrent contre la pression exercée par les préfets en maints endroits. Cette discussion amena Martignac à définir devant la Chambre la politique d'honnêteté qu'il entendait pratiquer. « Nous placerons, disait-il, la bonne foi au premier rang des obligations que nous imposerons à tous les agents de l'administration; car pour nous, ministres du roi, le mandat que nous avons reçu est, comme le vôtre, le mandat de la franchise, de la loyauté et de l'honneur français. »

Mais les libéraux entendaient ne pas s'en tenir à de vaines paroles contre Villèle. Ils voulaient le frapper d'une flétrissure officielle, beaucoup même désiraient la mise en accusation et des poursuites. La flétrissure, on la glissa dans l'adresse en réponse au discours du trône, adresse qui fut votée à 34 voix de majorité, Martignac s'étant refusé à intervenir, parce qu'il ne voulait être « ni l'accusateur, ni le défenseur de l'administration tombée ». « Les vœux de la France, disait l'adresse, ne demandent aux dépositaires de votre pouvoir que la vérité de vos bienfaits. Ses plaintes n'accusent que le *système déplorable* qui les rendit trop souvent illusoires. Grâces soient rendues à Votre Majesté, l'esprit de discorde a fui pour toujours. Affranchie par son roi, la France voit au premier rang de ses garanties l'autorité forte et tutélaire qui appartient à votre couronne. » Le roi, très blessé du blâme infligé à son ministre favori, sut cependant dissimuler son ressentiment.

Quant à la demande de mise en accusation, elle fut présentée trois mois plus tard par Labbey de Pompières : il visait les crimes de haute trahison et de concussion. Une commission conclut qu'il y avait lieu d'instruire sur l'accusation proposée. Mais le rapport ne fut pas discuté, la session ayant été close aussitôt après le vote du budget.

Lois sur les listes électorales et sur la presse. — Les élections complémentaires nécessitées par les invalidations et les options ne purent qu'encourager Martignac à persévérer dans une politique de liberté. Sur cinquante et une élec-

tions, quarante furent favorables aux libéraux. C'eût été pour Villèle l'occasion de chercher à renforcer l'influence de l'administration dans les élections; Martignac, au contraire, présenta une loi sur la formation des listes électorales, qui devait donner aux électeurs de larges garanties contre les fantaisies des représentants du pouvoir central. Désormais la liste devait être affichée dans chaque commune du 15 août au 1er janvier, date à laquelle elle était définitivement close. Toute personne portée sur la liste avait le droit de réclamer l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou inscrit indûment. La loi, votée à une majorité de 150 voix par la Chambre, fut également votée par la Chambre des pairs, malgré l'opposition violente et exclusive des membres que Villèle y avait introduits.

Il en fut de même d'une nouvelle loi sur la presse et les écrits périodiques, préparée par Portalis. Elle supprimait tout monopole, l'autorisation et la censure préalables et les procès de tendance. Elle maintenait le principe du cautionnement, et ne rendait pas le jugement des délits au jury. Les efforts d'une partie de la gauche et de l'extrême droite pour faire rejeter le projet, échouèrent devant la franchise et l'éloquence de Martignac, que Benjamin Constant avait méchamment qualifié de « constitutionnel honteux », mais à qui Royer-Collard à la fin de la discussion disait : « La France est vaine de vous ».

Les ordonnances de juin. — Si la loi sur la presse n'avait satisfait qu'en partie les libéraux, en revanche les mesures prises à l'endroit des congrégations non autorisées et des établissements ecclésiastiques d'enseignement obtinrent leur approbation complète, celle de tous les gallicans de l'école de Montlosier et de tous les hommes que lassait l'intervention avérée et constante du clergé dans le gouvernement. Martignac enleva de haute lutte la signature des ordonnances du 16 juin. Il fut aidé par l'évêque de Beauvais, Mgr Feutrier, qui avait remplacé comme ministre des Cultes l'abbé Frayssinous, démissionnaire lors de la demande de mise en accusation du ministère Villèle.

Une première ordonnance soumettait les petits séminaires au régime de l'Université; les directeurs et les professeurs

devraient affirmer par écrit qu'ils n'appartenaient à aucune congrégation non autorisée. L'ordonnance était contresignée par Portalis. Elle atteignait directement les Jésuites. La seconde déclarait que les petits séminaires, organisés sous l'Empire pour le recrutement du clergé, s'étaient écartés de leur destination primitive. Elle limitait à 20 000 le nombre des élèves qui pouvaient y être reçus. Elle créait 8 000 bourses de 500 francs, pour remplacer les pensions des élèves étrangers qui jusqu'alors avaient fourni leurs ressources principales aux petits séminaires. Quelques jours après, la Chambre, en votant à une forte majorité le renvoi aux ministres de pétitions relatives à la suppression des Jésuites, donnait son approbation aux ordonnances.

Une partie de l'épiscopat, l'archevêque de Toulouse, cardinal de Clermont-Tonnerre, en tête, s'éleva contre ce que les journaux de la Congrégation appelaient des mesures de persécution. Dans un *Mémoire adressé au Roi par les évêques de France*, et qu'avait rédigé l'archevêque de Paris, les évêques, tout en protestant de leur obéissance au souverain, déclaraient ne pouvoir en conscience accepter les dispositions nouvellement édictées, en particulier celles qui soumettaient à la sanction du pouvoir civil la nomination des supérieurs des petits séminaires, et qui excluaient de toute fonction les membres des congrégations non autorisées. Le gouvernement eut l'habileté d'obtenir du pape un bref où celui-ci déclarait ne voir dans les ordonnances aucune violation des droits épiscopaux et protestait qu'il n'entendait point imposer au gouvernement français les congrégations non autorisées par les lois du royaume.

L'opposition royaliste et libérale. — Les ordonnances n'en furent pas moins pour un grand nombre de députés de droite un grief contre Martignac. Il dut dès lors renoncer à l'espoir de former une majorité avec eux. Le vote du budget, que suivit immédiatement la clôture de la session, fut son dernier succès. Il se trouvait désormais obligé de chercher parmi les libéraux son principal appui. Or il s'en trouvait trop parmi eux qui manquaient de sagesse, et dont l'impatience ne pouvait s'accommoder des concessions prudentes et mesurées aux-

quelles Martignac était prêt. Mécontents de gauche, mécontents de droite formaient presque la majorité, et l'existence du ministère se trouva désormais à la merci d'une coalition analogue à celle qui avait renversé Villèle. Au premier échec devant la Chambre, le cabinet devrait disparaître, car le Roi ne ferait rien pour conserver des ministres qui n'avaient pas sa sympathie. La retraite de La Ferronnays, obligé par la maladie de quitter les Affaires étrangères, parut à Charles X une occasion favorable de modifier un peu le ministère et d'y introduire un homme à lui, le prince de Polignac, alors ambassadeur à Londres. Il appela le prince à Paris, et ce fut seulement devant l'offre de la démission de Martignac et de Portalis que le roi renonça pour un temps à son projet. Portalis reçut par intérim le portefeuille des Affaires étrangères.

Session de 1829. — A lire le discours du roi à l'ouverture de la session de 1829, personne n'eût pu soupçonner l'hostilité persistante de Charles X contre les idées libérales. Le roi s'y glorifiait de l'indépendance récemment assurée à la Grèce; il montrait au dedans la presse affranchie, se félicitait de la fermeté prudente qui avait présidé à l'application des ordonnances, mûrement réfléchies, du 16 juin. Il indiquait ensuite quels travaux allaient occuper la Chambre, et parmi les plus importants il signalait la préparation d'une loi sur l'organisation municipale et départementale, qui devrait assurer aux communes une juste part dans la gestion de leurs intérêts. Le bonheur de la France, disait-il en terminant, devait se trouver dans l'union sincère de l'autorité royale et des libertés consacrées par la Charte. Cette union, la Chambre était appelée à la rendre plus étroite et plus solide : « Vous remplirez cette heureuse mission en sujets fidèles, en loyaux Français, et l'appui de votre roi ne manquera pas plus à vos efforts que la reconnaissance publique ». Le discours fut chaudement applaudi. La présidence de la Chambre fut attribuée de nouveau à Royer-Collard.

Toutefois un incident qui marqua la discussion de l'adresse, à la Chambre des pairs, trahit de façon très claire les arrière-pensées de Charles X. Le prince de Polignac, qui jadis s'était élevé violemment contre la Charte, vint protester que « nos

institutions lui paraissaient concilier tout ce que pouvaient réclamer, d'un côté, la force et la dignité du trône, de l'autre, une juste indépendance nationale; c'était donc d'accord avec sa conscience et sa conviction qu'il avait pris l'engagement de concourir à leur maintien ». C'était le premier acte d'une candidature ministérielle et comme une profession de foi destinée à rassurer l'opinion. En fait elle inquiéta les gens. On ne fut pas moins inquiet de voir, au moment du vote de l'adresse à la Chambre des députés, la droite s'abstenir presque tout entière, bien que le texte contînt seulement l'expression de la reconnaissance publique envers le roi.

Projets de lois sur l'administration communale et départementale. — Le 9 février, Martignac déposa les deux projets de loi sur l'administration communale et départementale. Jusqu'alors, et selon le système impérial, la nomination de tous les conseils généraux, d'arrondissement, municipaux, appartenait au gouvernement, qui les tenait étroitement en tutelle. Martignac estimait qu'il était nécessaire d'associer les peuples à l'administration de leurs propres affaires, et que les assemblées communales et départementales seraient comme des sortes d'écoles où se formerait à la gestion de la chose publique une génération nouvelle d'hommes politiques. A la nomination directe par le roi, le projet substituait, sauf pour les maires, la nomination par des corps électoraux particuliers.

Les deux projets, d'abord très favorablement accueillis par les députés de gauche, leur parurent trop peu libéraux lorsqu'on en vint à la discussion. Sébastiani, rapporteur du projet sur les assemblées départementales, proposa, sur le conseil de Guizot, des modifications importantes et logiques, et demanda en particulier que tous les électeurs de la Chambre fissent, de droit, partie des corps électoraux du département et de la commune. Il proposait ensuite la suppression des conseils d'arrondissement. Martignac se refusa à accepter ces amendements, peut-être dans l'espoir de ramener à lui les nombreux royalistes qui, après avoir instamment réclamé sous Louis XVIII l'élection des conseils, en rejetaient maintenant le principe, comme révolutionnaire et propre à diminuer l'autorité royale. « La démo-

cratie, disait La Bourdonnaye, n'attend que le résultat de vos délibérations pour tout envahir. » Martignac se refusait encore à transiger parce qu'il savait que le roi, auquel il avait à grand' peine fait accepter ses projets, ne consentirait à aucune concession nouvelle. Ses efforts furent vains. La Chambre décida, contre l'avis du ministre, d'examiner la loi départementale avant la loi municipale, puis vota la suppression des conseils d'arrondissement. Le résultat du vote fut proclamé au milieu de la plus vive émotion. Les ministres quittèrent la salle. Ils y revenaient une heure plus tard, pour déclarer que les deux projets étaient retirés : « Je vous l'avais bien dit », s'était écrié Charles X quand Martignac était venu lui proposer cette mesure extrême, « il n'y a rien à faire avec ces gens-là. »

Renvoi du ministère Martignac. — L'échec de ses ministres causait au roi la plus vive satisfaction, et dès lors il s'occupa de leur donner des successeurs. Il les garda le temps nécessaire au vote du budget de 1830. Mais, sans même attendre la clôture de la session, il appelait à Paris le prince de Polignac, dont il entendait faire le chef de son nouveau ministère, un ministère selon son cœur. On avait partout, depuis le malheureux échec de Martignac, le pressentiment qu'il se préparait quelque grave événement, et le général Lamarque avait même porté à la tribune l'expression de ces inquiétudes : « Mille bruits sinistres circulent dans la capitale, avait-il dit, jettent l'alarme dans nos départements. On craint une nouvelle oppression, on croit à la possibilité de ces violations de la Charte... de ces coups d'État dont nous menacent quelques ministres tombés qui invoquent le chaos pour remonter au pouvoir. Débris échappés à tant de naufrages, nous ne voudrons pas encore tenter la Providence. Une funeste expérience ne nous a que trop appris que les peuples aussi ont leurs coups d'État. » Du caractère dont était Charles X, de semblables paroles ne pouvaient que l'exaspérer davantage contre les libéraux et le disposer aux mesures extrêmes.

II. — La révolution de 1830.

Le ministère Polignac. — La session avait été close le 31 juillet. Le 8 août, une ordonnance royale confiait le portefeuille des Affaires étrangères au prince de Polignac; Bourmont, le traître de 1815, était à la Guerre, l'amiral de Rigny à la Marine, La Bourdonnaye à l'Intérieur, Courvoisier à la Justice, Montbel aux Affaires ecclésiastiques et à l'Instruction publique de nouveau réunies, Chabrol aux Finances. Ce dernier n'avait accepté ces fonctions que sur les instances du roi. Lui, qui avait été cependant le collaborateur de Villèle, il avait le sentiment de la faute commise. « Si M. de Martignac demeurait en Chine, disait-il au prince de Polignac, il faudrait équiper une flotte tout exprès pour aller le chercher. »

La gravité de la décision prise par Charles X n'échappa à personne. Metternich écrivait, le 13 août : « Le changement du ministère est d'une importance capitale. Tous les nouveaux ministres sont des royalistes purs. Tout l'événement a la valeur d'une contre-révolution. » Le sentiment était le même partout et c'était cette même idée d'une tentative de contre-révolution que l'on retrouvait chez les Français de tous les partis. Des journaux dont le royalisme ne pouvait être suspecté attaquèrent sur l'heure, et dans des termes d'une extrême violence, le nouveau ministère. Bertin, dans le *Journal des Débats*, écrivait : « Ainsi le voilà encore une fois brisé, ce lien d'amour et de confiance qui unissait le peuple au monarque. Voilà encore une fois la cour avec ses vieilles rancunes, l'émigration avec ses préjugés, le sacerdoce avec la haine de la liberté, qui viennent se jeter entre la France et le Roi. » Se demandant ce que feraient les ministres pour résister aux haines que leurs noms seuls suffisaient à éveiller, Bertin continuait : « Iront-ils chercher un appui dans la force des baïonnettes? Les baïonnettes aujourd'hui sont intelligentes; elles connaissent et respectent la loi... La Charte a maintenant une autorité contre laquelle viendraient se briser tous les efforts du despotisme.

Le peuple paie un milliard à la loi ; il ne paierait pas deux millions aux ordonnances d'un ministre. Malheureuse France ! Malheureux Roi ! » — « Coblentz ! Waterloo ! 1815 ! voilà les trois principes de ce ministère, disait-il dans un nouvel article. Pressez-le, tordez-le : il ne dégoutte qu'humiliations, malheurs et dangers ! » Il en coûta à Bertin en première instance une condamnation à 500 francs d'amende et à six mois de prison. Il fut acquitté en appel. Mais l'amiral de Rigny, nommé ministre sans avoir été consulté, donnait sa démission pour ne pas siéger aux côtés de Bourmont, et le duc d'Angoulême lui-même disait à un intime : « Ceci est une entreprise, et je ne les aime pas ; elles ne nous ont jamais porté bonheur. »

Les inquiétudes du pays étaient justifiées par les antécédents de Polignac et de quelques-uns de ses collaborateurs.

Le prince Jules de Polignac était fils de l'amie de Marie-Antoinette : son nom même était impopulaire depuis la Révolution. Mêlé à la conspiration de Cadoudal, condamné à mort, il avait dû à l'intervention de Joséphine d'échapper au supplice. En 1815, il avait protesté contre la Charte et longtemps avait refusé d'y prêter serment. Lié d'étroite amitié avec le comte d'Artois, il avait été sous Louis XVIII l'un des membres du contre-gouvernement du pavillon de Marsan, et sous Charles X avait poussé aux mesures les plus impopulaires, entre autres à la loi du droit d'aînesse. Dans son ambassade de Londres, il s'était montré diplomate assez habile. C'était un homme d'intelligence médiocre, infatué de lui-même, très porté au mysticisme, presque un illuminé, convaincu qu'il recevait directement les inspirations de la Sainte Vierge, qui lui était apparue pour l'engager à sauver la France. Sa récente profession de foi à la Charte, à la Chambre des pairs, n'avait convaincu personne et n'avait pas effacé le souvenir de son précédent refus de serment.

La Bourdonnaye s'était toujours montré le plus ardent des ultra-royalistes, l'ennemi acharné de la Révolution, le partisan le plus déclaré de toutes les mesures de réaction. Quant à Bourmont, nul n'avait oublié sa trahison en 1815, ni comment au matin même du combat de Charleroi, abandonnant sa division devant l'ennemi, il avait passé à l'armée prussienne.

Les libéraux préparent la résistance. Le parti orléaniste. — Les libéraux, prévoyant de prochaines attaques, se mirent en devoir d'organiser la défense et la résistance légale aux mesures d'exception. Le mouvement commença en Bretagne, où fut fondée une *ligue de résistance* tendant au refus de payer les contributions publiques illégalement imposées. Les membres de la ligue se cotisaient pour s'indemniser réciproquement des frais qu'entraînerait le refus de l'impôt. Une ligue toute pareille s'organisa en Lorraine. Les journaux applaudirent à ces tentatives : traduits devant les tribunaux, ils furent condamnés, mais seulement pour attaques injurieuses à l'endroit des ministres. D'autre part, la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera* se complétait, et à côté de ses premiers fondateurs libéraux, constitutionnels, comme Guizot et le duc de Broglie, l'on y vit entrer des éléments plus actifs, des républicains, Joubert, Godefroy Cavaignac, Bastide. Les nombreuses ramifications de la société en province lui donnaient une force singulière. L'opinion se prononçait avec énergie contre le ministère. Un voyage de La Fayette, dans le Rhône et l'Isère, se changea en une sorte de triomphe pour l'homme en qui s'incarnait, pour ainsi dire, aux yeux du peuple la Révolution et la liberté. Déjà un certain nombre d'hommes politiques se disaient que le régime constitutionnel et la monarchie légitime étaient inconciliables, et pensaient à un changement de dynastie. L'histoire d'Angleterre était alors à la mode : en se préparant au refus de l'impôt l'on pensait à Hampden, et l'on songeait à Guillaume d'Orange lorsque l'on préparait l'avènement du duc d'Orléans. En 1815 déjà, pendant les Cent-Jours, Fouché avait tenté d'organiser un parti orléaniste. En 1829 le parti fut organisé par Talleyrand et le baron Louis, d'accord avec Thiers et Mignet. Le 3 janvier 1830, paraissait un nouveau journal, le *National*, dirigé par Armand Carrel ; il remplaçait le *Constitutionnel* et devait être l'organe du nouveau parti. La chute des Stuarts devint l'un des thèmes quotidiens du journal, et l'on y vanta la *révolution conservatrice* de 1688 qui avait changé les personnes sans toucher aux institutions.

De son côté la presse royaliste, loin d'essayer par un langage

modéré de calmer les inquiétudes du pays, réclamait des ministres des mesures extrêmes et discutait toutes les combinaisons possibles de coups d'autorité. Elle demandait la dissolution de la Chambre et des associations libérales, la promulgation par ordonnance d'une loi électorale nouvelle, même la dictature.

L'inaction du ministère. L'ouverture de la session. — Pourtant le ministère demeurait inactif, comme étonné de l'émoi qu'il causait dans le pays. Selon le mot de Guizot, il avait peur de lui-même et de l'opinion qu'on avait de lui. Des modifications y avaient été portées avant même qu'il eût paru devant les Chambres. D'Haussez avait remplacé de Rigny, et La Bourdonnaye ayant démissionné par dépit, le jour où Polignac avait reçu la présidence du conseil, Montbel avait pris l'Intérieur et Guernon-Ranville avait reçu l'Instruction publique. Il n'y avait entre les ministres aucune unité de vues. Si l'idée de gouverner sans la Chambre et de modifier par ordonnances la loi électorale et la loi sur la presse souriait à Polignac, Guernon-Ranville déclarait que ce serait « un coup d'État de la plus extrême violence... la violation de la foi jurée, et qu'un tel parti ne pouvait convenir ni au roi ni à des ministres consciencieux ».

On se décida à convoquer les Chambres pour le 2 mars. Le roi était profondément irrité. A la duchesse de Gontaut-Biron, gouvernante des Enfants de France, à qui il montrait le brouillon du discours du trône et qui le trouvait sévère, il répondait : « Cela est mérité. Il surgit partout, et surtout à Paris, des intrigues contre mon autorité. Je vous le jure, je ne puis le supporter; c'est à n'y pas tenir et à mettre la clef sous la porte! »

« Pairs du royaume, députés des départements, disait le roi, je ne doute pas de votre concours pour opérer le bien que je veux faire; vous réprouverez les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager. Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi. »

L'adresse des 221. Prorogation des Chambres. — Le 18 mars, Royer-Collard, président de la Chambre, remettait au Roi l'adresse que la Chambre avait votée par 221 voix contre 181. Royer-Collard et Guizot l'avaient rédigée avec Étienne. Ils avaient voulu être très respectueux à l'égard du roi, et cependant lui faire entendre toute la vérité. « Elle a assez de peine à pénétrer jusque dans le cabinet des rois, avait dit Guizot à la tribune; ne l'y renvoyons pas faible et pâle; qu'il ne soit pas plus possible de la méconnaître que de se méprendre sur la loyauté de nos sentiments. »

« Au milieu des sentiments unanimes de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, disait l'adresse, il se manifeste dans les esprits une vive inquiétude qui trouble la sécurité dont la France avait commencé à jouir... Notre conscience, notre honneur, la fidélité que nous vous avons jurée et que nous vous garderons toujours, nous imposent le devoir de vous en dévoiler les causes. Sire, la Charte que nous devons à la sagesse de votre auguste prédécesseur et dont Votre Majesté a la ferme volonté de consolider le bienfait, consacre, comme un droit, l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics... Elle fait du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement, nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas. Une défiance injuste des sentiments et de la raison de la France est aujourd'hui la pensée fondamentale de l'administration... Entre ceux qui méconnaissent une nation si calme, si fidèle, et nous qui, avec une conviction profonde, venons déposer dans votre sein les douleurs de tout un peuple jaloux de l'estime et de la confiance de son roi, que la haute sagesse de Votre Majesté prononce. »

Ainsi, aux paroles de menace de Charles X la Chambre ripostait par une demande de renvoi des ministres. Le lendemain 19 mars le roi faisait lire aux deux Chambres une ordonnance de prorogation au 1er septembre. C'était comme le prélude de la dissolution qui était déjà formellement résolue. Tout le monde comprit que l'on courait aux pires aventures.

« Ah! vous prorogez, disait Talleyrand à un ministre; alors je vais acheter une propriété en Suisse. »

La dissolution. — Il ne suffisait pas de proroger la Chambre et de préparer la dissolution, il fallait prévoir des tentatives de résistance de la part des libéraux, et d'Haussez demanda que l'on s'assurât de la fidélité des troupes. Polignac jugea la précaution superflue. Cependant les libéraux s'organisaient sans perdre un jour. Leur première manifestation fut, le 1er avril, un grand banquet de sept cents couverts aux « Vendanges de Bourgogne ». Odilon Barrot, qui avait été le principal organisateur, félicita dans un toast les 221 de leur refus de concours et s'écria que « dans la lutte entre le règne des lois et celui du bon plaisir la victoire ne pouvait être incertaine ».

Le 14 avril, Polignac remettait au roi un rapport secret, où, tout en reconnaissant que le gouvernement représentatif était entré dans les mœurs de la France, le ministre déclarait que pour en assurer l'existence il pourrait être nécessaire de recourir à une *déviation* légère et momentanée. Le 21 la dissolution était résolue, contre l'avis de Courvoisier et de Chabrol. Aussi les deux ministres se retirèrent-ils. D'Haussez les aurait suivis, sans l'intervention du duc d'Angoulême qui lui remontra la nécessité de sa présence, au moment où achevait de s'organiser l'expédition contre le dey d'Alger.

Le ministère ne fut complété que près d'un mois après. Chantelauze, premier président de la cour de Grenoble et royaliste ardent, reçut les sceaux; on créa le ministère des Travaux publics pour Capelle, préfet de Seine-et-Oise, qui passait pour habile en matière d'élections. Enfin Peyronnet prit l'Intérieur à la place de Montbel, qui passait aux Finances. La nomination de Peyronnet, plus tranchant et brutal que jamais, montrait que l'on était résolu aux mesures extrêmes. Ces modifications avaient été faites par Polignac sans consulter ses collègues.

Le 16 mai avait paru l'ordonnance de dissolution. Les électeurs d'arrondissement étaient convoqués pour le 23 juin; ceux des départements pour le 3 juillet. La Chambre devait se réunir le 3 août. La mesure causa la plus vive anxiété aux amis les plus dévoués de la dynastie : « La monarchie, écrivait Vil-

lèle, me fait l'effet d'une place minée et contreminée dans tous les sens, que la moindre étincelle peut faire sauter ». Salvandy, à un bal chez le duc d'Orléans, rééditait le mot fameux : « Nous dansons sur un volcan ». Le roi commit la faute de s'engager lui-même dans la lutte, en publiant, le 13 juin, une proclamation où il protestait de sa volonté de maintenir la Charte, tout en faisant respecter les droits de la couronne : « Électeurs, hâtez-vous de vous rendre dans vos collèges. C'est votre roi qui vous le demande ; c'est un père qui vous appelle. Remplissez vos devoirs, je saurai remplir les miens. »

A mesure qu'approchait la date des élections l'inquiétude redoublait. Le succès des libéraux, admirablement disciplinés, ne faisait doute pour personne, le roi et Polignac exceptés. Aussi le ministre ne prenait-il aucune mesure pour parer à un échec. Le *Globe* l'avait très exactement défini en écrivant que « de sa personne le ministre était très résolu, mais qu'il ne savait pas à quoi ». L'ambassadeur d'Autriche Apponyi écrivait à Metternich : « C'est le paradis des fous de Milton ; ces fous sont dans une situation déplorable, mais ils se croient toujours à merveille ».

Les élections. — Le mot d'ordre des libéraux était de réélire les 221. Le 23 juin les élections, faites cependant par ce qu'on aurait pu appeler l'aristocratie du corps électoral, donnaient 57 députés ministériels et 140 députés d'opposition. Aux élections du 7 et du 19 juillet — ces dernières dans vingt départements où elles avaient été retardées en raison des dispositions hostiles des électeurs, — la défaite du ministère fut aussi éclatante. Sur les 221, 202 étaient réélus ; l'opposition comptait 270 députés ; les ministériels étaient réduits à 145. La nouvelle de la prise d'Alger, connue le 9 par le télégraphe, n'avait eu aucune influence sur le résultat.

Elle eut certainement une influence, et des plus néfastes, sur les résolutions auxquelles s'arrêtèrent le roi et ses ministres. Ils crurent que le succès de nos soldats leur permettrait d'imposer au pays leurs volontés. Villèle eut, le 9 juillet même, le sentiment du danger : « Il est très probable, écrivait-il, que les ministres vont entraîner le malheureux prince et le pays

dans des coups d'État mal préparés, mal conçus et mal soutenus, et il y a de quoi compromettre la légitimité, notre honneur et notre salut. » Il aurait fallu faire des concessions, renvoyer les ministres : cette satisfaction eût suffi à la majorité des libéraux, qui commençaient à s'inquiéter eux-mêmes des conséquences de la lutte et de leur victoire. Les souverains les plus absolutistes, le tsar, en particulier, par son ambassadeur Pozzo di Borgo et par l'ambassadeur de France, Mortemart, engagèrent le roi à des mesures conciliatrices. Mais Charles X, homme de peu d'idées, était un obstiné. « Les concessions ont perdu Louis XVI, disait-il. Je n'ai, moi, qu'à monter à cheval ou en charrette. »

Les ordonnances. — Dès le 29 juin les ministres avaient examiné quel parti l'on pourrait tirer de l'article 14 de la Charte : « Le roi est le chef suprême de l'État. Il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois de l'administration publique et fait *les règlements et les ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sécurité de l'État.* » Le 7 juillet, on résolut d'interpréter la Charte par des ordonnances : les élections seraient cassées et l'on promulguerait une loi électorale et une loi sur la presse. Il n'y eut qu'un opposant, Guernon-Ranville, qui déclara les mesures *extra-légales*. Pourtant, le dimanche 25 juillet, à Saint-Cloud, il signa les ordonnances comme d'Haussez, qui, la veille, à la lecture des textes préparés par Chantelauze s'était également récrié. Le roi lui-même, bien que sincèrement convaincu de la légitimité et de la légalité de la mesure, eut comme une suprême hésitation, et réfléchit un moment avant de signer. « Plus j'y pense, dit-il, et plus je suis convaincu qu'il est impossible de faire autrement. » D'Haussez regardant aux murs : « Que cherchez-vous? » lui demanda Polignac — « Le portrait de Strafford. »

Les ordonnances, soigneusement tenues secrètes, parurent le 26 juillet au *Moniteur*. Elles étaient au nombre de quatre.

La première supprimait la liberté de la presse, et rétablissait le régime de l'autorisation préalable, toujours révocable et renouvelable tous les trois mois.

La seconde déclarait la Chambre dissoute.

La troisième était une loi électorale. Le nombre des députés était fixé à 258. La composition des collèges électoraux était remaniée : le chiffre des électeurs était réduit des trois quarts. Le droit d'amendement était enlevé à la Chambre.

La quatrième convoquait les électeurs pour le 6 et le 13 septembre. Les Chambres seraient réunies le 28 du même mois.

Aucune précaution n'avait été prise pour le cas d'un soulèvement. L'on s'en était fié à l'assurance du préfet de police, Mangin, déclarant que Paris ne bougerait pas. Polignac l'avait admis d'autant plus volontiers qu'il croyait, non sans raison, la masse de la nation indifférente au régime électoral et satisfaite de la très grande prospérité matérielle. La bourgeoisie seule était atteinte par les ordonnances, et l'on ne pensait ni qu'elle oserait recourir aux armes, ni qu'elle trouverait des alliés parmi les ouvriers. On n'avait donc sous la main, à Paris et à Versailles, que 14 000 hommes, et aucune disposition n'avait été prise pour amener rapidement dans la capitale, s'il en était besoin, 25 000 hommes réunis alors au camp de Lunéville et la division de cavalerie de Saint-Omer. Charles X, plein de sécurité, s'en allait chasser à Rambouillet.

Le 26 juillet : la résistance légale. — Les ordonnances, publiées le 26 au matin au *Moniteur*, ne furent connues qu'assez tard. A la Bourse, la rente baissa de 6 francs. Dans les bureaux du *Constitutionnel*, les journalistes réunis décidèrent de publier une protestation, que Thiers rédigea en termes très énergiques : « Le régime légal est interrompu, celui de la force est commencé. Le gouvernement a violé la légalité, nous sommes dispensés d'obéir. Nous essaierons de publier nos feuilles sans demander l'autorisation qui nous est imposée. Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne; c'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance. » La protestation rédigée, il la lut, puis : « Pas de signature collective, vous savez! Il faut des têtes au bas de ces petits papiers-là. Voici la mienne. » Et il signa le premier.

Diverses réunions de députés n'aboutirent à aucune conclu-

sion. Il y fut déclaré que l'on devait rester dans la légalité. Les députés ne s'engagèrent que lorsque le triomphe de l'insurrection leur parut assuré.

Les magistrats montrèrent plus de courage. A la demande du *Temps*, du *Journal du commerce*, du *Journal de Paris* et du *Courrier français*, le tribunal de première instance, présidé par Debelleyme, et le tribunal de commerce, présidé par Ganneron, condamnaient les imprimeurs de ces journaux, à composer et à tirer les numéros du jour, « l'ordonnance du 25, contraire à la Charte, ne pouvant être obligatoire, ni pour la personne sacrée et inviolable du roi, ni pour les citoyens, aux droits desquels elle portait atteinte ».

Dans la soirée du 26 des manifestations eurent lieu au Palais-Royal. On criait : Vive la Charte ! à bas les ministres ! Polignac sortant en voiture échappa avec peine à la foule sur les boulevards.

Le 27 juillet : commencement de la résistance armée. — Le 27 au matin, la plupart des imprimeries étant fermées, les ouvriers imprimeurs se répandirent dans les rues et entraînèrent avec eux les ouvriers de tous les métiers. On lisait à haute voix et l'on discutait avec passion les ordonnances, la protestation des journalistes et les articles des journaux qui avaient paru, le *Globe*, le *National* et le *Temps*. Rue de Richelieu, à l'imprimerie du *Temps*, un commissaire de police venait pour briser les presses. Baude avait fait fermer les portes : « C'est en vertu des ordonnances, disait-il au commissaire, que vous venez briser nos presses. Eh bien ! c'est au nom de la loi que je vous somme de les respecter. » Le commissaire dut requérir le serrurier chargé de river les fers des forçats, les autres serruriers s'étant refusés au travail de crochetage qu'on leur demandait.

On apprit alors que le commandement de Paris était donné à Marmont. Nul général n'était plus impopulaire, le souvenir de la trahison d'Essonne en 1814 étant demeuré vivace. Marmont, qui blâmait ouvertement les ordonnances, accepta, désespéré, la mission qui lui était confiée. Aussi donna-t-il à ses officiers les ordres les plus modérés : « Ne tirer qu'après avoir essuyé la fusillade des insurgés; et par fusillade j'entends cinquante coups de fusil au moins. »

Cependant l'on commençait à dresser des barricades. Le soir la troupe enleva celles de la rue Saint-Honoré. Le sang coula. Les cris de vengeance s'élevèrent de partout. On brisa les réverbères, on incendia les barrières, et sur les boulevards on commença d'abattre les arbres. Polignac mit la ville en état de siège. Mais en même temps il écrivait à Charles X à Saint-Cloud : « Il est de mon devoir de dire au Roi, qu'entouré d'alarmistes cherchant à l'intimider, je le supplie instamment de ne croire que moi et mes rapports. Nous viendrons aisément à bout de bruits exagérés qui ne sont au fond qu'une simple émeute. Si je me trompe dans mes prévisions, j'offre en holocauste ma tête à Votre Majesté. » Charles X devait écouter la prière de son ministre. Au dire de la duchesse de Gontaut-Biron, témoin oculaire, « on mettait de l'importance à ne point paraître inquiet : aucune des heures, des habitudes ne fut interrompue, ni la petite promenade après le dîner sur la terrasse où les Enfants jouaient, ni la partie de whist établie en face même du grand balcon, d'où l'on ne cessait de voir les feux de Paris, d'entendre le tocsin ».

Le 28 juillet : le drapeau tricolore. — Dans la nuit du 27 au 28 l'insurrection s'organisa sous la direction d'anciens militaires, des carbonari, d'un petit groupe de républicains énergiques formé d'étudiants et d'ouvriers et dont le chef était Godefroy Cavaignac, des élèves de l'École polytechnique. Une partie des anciens gardes nationaux, qui avaient conservé leurs armes, se joignit à eux. La guerre de rue n'était du reste pas difficile à organiser. Dans le Paris tortueux d'alors, l'artillerie n'était d'aucune utilité; en outre l'armement des troupes n'était pas supérieur à celui des insurgés. Le 28 au matin, les rues étaient coupées de centaines de barricades faites de pavés, de voitures renversées, de meubles, de tonneaux, d'arbres abattus. Les insurgés occupaient l'Arsenal, l'Hôtel de Ville, Notre-Dame. Le drapeau tricolore flottait au sommet des tours et le tocsin sonnait à toute volée. L'est de Paris était tout entier aux insurgés.

Marmont écrivit au roi : « Ce n'est plus une émeute, c'est une révolution. Il est urgent que Votre Majesté prenne des

mesures de pacification. L'honneur de la couronne peut encore être sauvé; demain peut-être il ne serait plus temps. » Le roi ne répondit pas. Cependant les ministres étaient contraints d'abandonner leurs hôtels et de se réfugier aux Tuileries.

Vers onze heures, Marmont essaya de prendre l'offensive. Quatre colonnes furent lancées ayant pour objectif la Bastille et l'Hôtel de Ville. Les troupes enlevèrent les barricades sous un feu meurtrier et sous une pluie de projectiles de tout genre jetés des fenêtres et des toits. Les barricades étaient relevées aussitôt les troupes passées. A trois heures, Marmont, de plus en plus inquiet, rappelait ses troupes pour se concentrer au Louvre, dont il voulait faire une sorte de citadelle. Mais de nouveau il écrivait à Charles X, sur la demande d'une députation composée de Casimir Périer, Gérard, Lobau, Mauguin, désignée par les députés. Place des Victoires, un régiment avait passé à l'insurrection. Sur 8000 hommes dont il avait disposé jusque-là, Marmont en avait déjà perdu 2500. De Saint-Cloud on lui répondit : « Tenir bon, et attendre des ordres jusqu'au lendemain ».

Le 29 juillet : prise du Louvre; retrait des ordonnances. — Le 29 au matin arrivait de Versailles un renfort de 1500 hommes. Mais les troupes mouraient de faim et de soif, et déjà les insurgés sur la rive gauche occupaient l'ouest et le Palais-Bourbon, menaçant les Invalides. Deux nouveaux régiments faisaient défection, et Marmont se trouvait renfermé dans le Louvre et les Tuileries. De Saint-Germain-l'Auxerrois les Parisiens engageaient une vive fusillade contre les Suisses établis derrière la colonnade. La colonnade abandonnée un instant pour permettre la relève du premier bataillon suisse, fut escaladée par les assaillants. Les Suisses surpris dans la cour du Louvre, hantés par le souvenir du 10 août, prennent la fuite à travers le Carrousel et les Tuileries vers les Champs-Élysées, entraînant avec eux le reste des troupes, que Marmont ne put rallier avant la barrière de l'Étoile. Le drapeau tricolore fut arboré aux Tuileries, où le peuple, qui avait saccagé l'archevêché, donna l'exemple d'une admirable probité.

A Saint-Cloud, Sémonville et d'Argout avaient fini par pénétrer jusqu'au roi. Aidés de Vitrolles et de d'Haussez, ils lui

firent connaître toute la vérité. Depuis la veille, Mortemart, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, essayait vainement d'éclairer le roi. Il se rendit à l'évidence quand le duc d'Angoulême, nommé à la place de Marmont, ayant inspecté les débris des troupes à Boulogne, eut reconnu que Paris était perdu sans espoir. A trois heures Charles X signait le retrait des ordonnances. Mortemart était chargé de former un ministère où devaient entrer Casimir Périer et le général Gérard. A six heures Vitrolles, d'Argout, Semonville partaient pour Paris avec mission d'y porter ces nouvelles. Tous y devaient recevoir la même réponse : « Il est trop tard! »

La chute de la dynastie : les Orléanistes. — Les Tuileries prises, les députés n'avaient plus craint de s'engager. Dans une grande réunion chez Laffitte ils s'étaient décidés à prendre la direction de la révolution triomphante. La Fayette avait reçu le commandement de la force armée, et l'on avait créé une commission municipale chargée d'assurer le ravitaillement de la ville et les services publics. Elle comprenait Laffitte, Casimir Périer, Lobau, Mauguin, Schonen, Puyraveau. C'était un véritable gouvernement provisoire qui, grâce au général Gérard, disposait des régiments qui avaient fait défection.

D'Argout s'était d'abord rendu à l'Hôtel de Ville; il y trouva La Fayette. Celui-ci venait de remplacer un personnage inconnu qui se faisait appeler le général Dubourg et qui toute la journée avait réellement été le maître à l'Hôtel de Ville.

La Fayette renvoya d'Argout chez Laffitte, où se tenaient assemblés quarante députés environ avec Thiers, Mignet, le duc de Broglie et Béranger. Laffitte lui déclara qu'un changement de dynastie était devenu inévitable, et tout en lui promettant d'attendre jusqu'au lendemain pour une décision, il préparait avec Thiers et Mignet l'avènement du duc d'Orléans. Il lui écrivait qu'il ne lui restait à choisir qu'entre le trône et l'exil, et Thiers préparait un manifeste qui le 30 juillet au matin couvrait les murs. « Charles X ne peut plus rentrer dans Paris : il a fait couler le sang du peuple. La République nous exposerait à d'affreuses divisions : elle nous brouillerait avec l'Europe. Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la Révolution. Le

duc d'Orléans ne s'est pas battu contre nous. Le duc d'Orléans était à Jemmapes. Le duc d'Orléans est un roi citoyen. Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores. Le duc d'Orléans peut seul les porter encore; nous n'en voulons point d'autres. Le duc d'Orléans ne se prononce pas. Il attend notre vœu. Proclamons ce vœu, et il acceptera la Charte comme nous l'avons toujours entendue et voulue. C'est du peuple français qu'il tiendra la couronne. »

En même temps Laffitte faisait décider que les députés présents à Paris tiendraient séance au Palais-Bourbon. Il sentait qu'il fallait agir promptement si l'on voulait faire réussir sans peine la candidature du duc d'Orléans : car les républicains étaient maîtres de l'Hôtel de Ville, et il ne fallait pas leur laisser le temps de s'organiser.

Le duc d'Orléans lieutenant-général. — Les députés décidèrent de confier la lieutenance-générale du royaume au duc d'Orléans, qui prudemment s'était tenu loin de Paris, à Neuilly, puis au Raincy. Arrivé à Paris dans la nuit du 30 au 31, il reçut au matin la députation de la Chambre, accepta le titre de lieutenant-général, et de concert avec Dupin et Sébastiani rédigea une proclamation où, après avoir déclaré « qu'il n'avait pas balancé à venir partager les dangers de l'héroïque population de Paris », il annonçait que les Chambres allaient se réunir pour aviser « aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation... » « La Charte, disait-il en terminant, sera désormais une vérité. »

Mais les décisions de la Chambre ne pouvaient avoir de valeur, au milieu du peuple toujours en armes, que s'il y avait au moins un semblant de ratification par le peuple. Cette ratification, on alla la chercher à l'Hôtel de Ville. Le duc s'y rendit à cheval, au milieu des barricades, presque toutes encore debout. Sur son passage l'on criait : « Vive la liberté ! à bas les Bourbons » ! La foule était plutôt hostile. Il suffit d'une scène de parade pour changer ses dispositions. Le duc parut à un balcon, un drapeau tricolore à la main. La Fayette l'accompagnait et l'embrassa. Les applaudissements éclatèrent aussitôt de tous côtés. Le duc d'Orléans n'avait plus à craindre Paris.

Abdication de Charles X; l'exil. — En arrivant à Paris le duc d'Orléans avait écrit à Charles X le billet suivant :

« Si dans cet affreux désordre il arrivait qu'on m'imposât un titre auquel je n'ai jamais aspiré, que Votre Majesté soit bien persuadée que je ne recevrais toute espèce de pouvoir que temporairement et dans le seul intérêt de notre maison; j'en prends ici l'engagement formel envers Votre Majesté. »

Ce billet ne fut sans doute pas remis à Charles X à Saint-Cloud. Dans la nuit, la duchesse de Berry, prise d'une véritable panique, avait supplié le roi de quitter Saint-Cloud, et à deux heures du matin la cour était partie pour Trianon. De là l'on avait gagné Rambouillet. Le 1er août, Charles X y signait une ordonnance nommant le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, et il approuvait la réunion des Chambres pour le 3 août.

Le 2 août, il abdiquait, ainsi que son fils le duc d'Angoulême, en faveur de son petit-fils le duc de Bordeaux. Le général Foissac-Latour, chargé de remettre les actes à Philippe d'Orléans, ne put obtenir d'être reçu, et le 3, La Fayette, sur les instances du lieutenant-général, organisa une marche de la population parisienne sur Rambouillet. Il s'agissait de pousser Charles X hors de France. Trois commissaires, Schonen, Odilon Barrot, le maréchal Maison, étaient envoyés en avant, avec mission d'effrayer le vieux roi, de veiller à sa sûreté et de le conduire à la frontière. La mission réussit à souhait. Le 14 août Charles X quittait la France et s'embarquait à Cherbourg, à bord de deux navires américains, à destination de l'Angleterre. Depuis sept jours le duc d'Orléans était devenu Louis-Philippe Ier, roi des Français.

Revision de la Charte; l'élection de Louis-Philippe. — La commission municipale avait abdiqué ses pouvoirs aux mains du lieutenant-général, qui s'était hâté de constituer son ministère. Guizot fut chargé de l'Intérieur; le maréchal Jourdan, des Affaires étrangères; Bignon, de l'Instruction publique; le général Gérard, de la Guerre; l'amiral de Rigny, de la Marine; Dupont (de l'Eure), de la Justice. Les Chambres s'étaient réunies le 3 août; 252 députés à peine étaient présents. Le duc d'Orléans assista à la séance, placé sur un tabouret à la droite du trône

vide. Il expliqua dans son discours comment, en présence du danger que courait l'ordre social, il avait accepté des Chambres le titre de lieutenant-général. Il indiquait quelle tâche allait incomber aux députés, organisation des gardes nationales, juridiction du jury en matière de presse, formation des administrations municipales et départementales, revision de l'article 14 de la Charte, « si odieusement interprété ». Puis il ajouta que l'acte d'abdication de Charles X et du Dauphin serait communiqué aux Chambres, dès qu'elles se seraient constituées. Aucune allusion au duc de Bordeaux, en faveur de qui l'abdication était formellement faite.

La Chambre se donna pour président Casimir Périer, et l'on s'occupa de reviser la Charte. Bérard présenta un projet de revision qui parut trop radical et qui fut remanié par Guizot et le duc de Broglie. On s'en tint à la suppression de l'article qui déclarait la religion catholique religion de l'État; à une modification de l'article 14, qui précisait que le roi ne pouvait suspendre les lois ni dispenser de leur exécution. Le droit d'initiative appartiendrait aux deux Chambres; les séances de la Chambre haute seraient publiques; on abaissait à trente ans l'âge de l'éligibilité et à vingt-cinq celui de l'électorat. Sous la pression de l'opinion, en présence de manifestations énergiques, on abolit l'hérédité de la pairie et on annula toutes les créations de pairs faites sous Charles X. Enfin le préambule de la Charte était supprimé « parce qu'il blessait la souveraineté nationale en paraissant octroyer aux Français les droits qui leur appartiennent essentiellement. » La Charte était désormais un contrat entre le peuple français et le souverain librement choisi, qui, à son avènement, devrait jurer en présence des Chambres de respecter les droits de la nation et d'observer fidèlement les lois constitutionnelles. Le 7 août, les modifications étaient votées par 219 voix contre 33. Un préambule déclarait que « par suite de la violation de la Charte, le roi Charles X et tous les membres de la branche aînée de la maison royale sortant en ce moment du territoire français, le trône était vacant en fait et en droit et qu'il était indispensablement besoin d'y pourvoir ».

Sous réserve de l'acceptation des modifications indiquées, la

Chambre appelait au trône le duc d'Orléans et ses descendants mâles à perpétuité, par ordre de primogéniture. Une proposition tendant à la nomination d'une nouvelle Chambre pour procéder à l'élection du roi, une autre proposition tendant à soumettre la Charte à l'adoption du peuple, furent écartées. Un seul député, Cormenin, protesta que la Chambre n'avait pas le pouvoir constituant et démissionna. Sans attendre le vote de la Chambre des pairs, on porta la nouvelle Charte au duc d'Orléans, qui l'accepta.

Le 9 août, Philippe d'Orléans vint à la Chambre prêter serment à la Charte constitutionnelle. « En présence de Dieu, dit-il, je jure d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans la déclaration, de ne gouverner que par les lois et selon les lois; de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toute chose dans la seule vue de l'intérêt; du bonheur et de la gloire du peuple français. » Puis il signa et reçut ensuite les insignes de la royauté que lui présentèrent quatre maréchaux. Il s'appelait désormais Louis-Philippe Ier, roi des Français.

La révolution de juillet fut une révolution de surprise. Il n'y avait pas en effet de mécontentement profond dans le pays. La période de la Restauration avait été heureuse pour la France au point de vue matériel. La prospérité agricole et industrielle n'avait jamais été plus grande. Une sage administration financière avait permis de faire face aux lourdes charges résultant des défaites impériales, sans que l'impôt parût difficile à supporter, et chaque année presque les budgets s'étaient soldés par des excédents de recettes. Sans doute la Restauration avait contre elle les conditions dans lesquelles elle avait été opérée, et le patriotisme n'avait pas oublié 1814 et 1815. Pourtant l'orgueil national avait reçu satisfaction en plusieurs circonstances : en Grèce, en Algérie, même dans la triste expédition d'Espagne, de la gloire avait rejailli sur le drapeau neuf de la France. En face de l'étranger, même aux heures de l'occupation, Louis XVIII et Charles X avaient toujours su garder la dignité qui convenait aux souverains d'un grand peuple. Quant aux longs débats sur la presse, sur les élections, ils n'avaient jamais intéressé

qu'une faible partie de la nation, la bourgeoisie. Le peuple des campagnes, les ouvriers des villes — ceux de Paris et de quelques grandes villes exceptés — étaient indifférents à la plupart des questions qui passionnèrent les Chambres. Dans la bourgeoisie même beaucoup étaient effrayés à l'idée d'une révolution. Même après les ordonnances, quelques concessions faites le mardi auraient suffi à tout arrêter. L'aveuglement de Polignac, l'entêtement du roi, causèrent tout le mal. Où Charles X perdit sa couronne, Louis XVIII n'eût rien perdu qu'un ministère.

BIBLIOGRAPHIE

Documents. — Documents inédits : *Archives nationales, Archives des affaires étrangères, de la guerre, et des divers ministères.*

Documents imprimés : le *Moniteur* pour les actes officiels et l'histoire parlementaire. — *Archives parlementaires* jusqu'au tome LXII. — Le texte de la Charte, dans **F.-A. Hélie**, *Les Constitutions de la France*, 1879. — Les journaux : *Journal des Débats, Constitutionnel*; *Quotidienne, Drapeau blanc*; *Courrier français, Globe*; *National, Tribune, Temps.* — *Annuaire historique universel*, depuis 1818.

Travaux d'ensemble. — **Viel-Castel**, *Histoire de la Restauration*, 1860-1878, 20 vol. — **Duvergier de Hauranne**, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, 1814-1830, 10 vol. — **Vaulabelle**, *Histoire des deux Restaurations*, 1844, 6 vol. — **Nettement**, *Histoire de la Restauration*, 1860-68, 6 vol. — **Hamel**, *Histoire de la Restauration*, 1887, 2 vol. — **Dulaure** et **Auguis**, *Histoire de la Révolution... depuis 1814 jusqu'à 1830*, 1834-38, 8 vol.

Monographies. — **E. Daudet**, *La Terreur blanche*, 1878. — **De Grandmaison**, *La Congrégation, 1801-1830*, 1889. — **De Riancey**, *Histoire critique de la liberté de l'enseignement en France*, 2 vol., 1844. — **E. Pierre**, *Histoire des assemblées politiques en France*, 2 vol., 1877. — **G. Weil**, *Les élections législatives depuis 1789*, 1895. — **Aucoc**, *Conférences sur le droit administratif*, 3 vol., 1878. — **Stourm**, *Le budget, son histoire et son mécanisme*, 3[e] éd., 1896. — **E. Levasseur**, *Histoire des classes ouvrières en France depuis 1789*, 2 vol., 1867. — **Thureau-Dangin**, *Le parti libéral sous la Restauration*, 1876. — **Bardoux**, *La Bourgeoisie française*, 1886.

Mémoires, correspondances, discours. — **Chateaubriand** (*Mémoires d'Outre-Tombe*). — **Vitrolles**, 1883. — **Villèle**, 1890. — **Hyde de Neuville**, 1889. — **Guizot**, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 1858-1868, 9 vol. — **Pasquier**, 1893. — **De Barante**, 1890. — **Duc de Broglie**, 1886. — **D'Haussez** (dans *Revue de Paris*, 1894). — **De Rémusat**, 1883-1887, 6 vol. — **Beugnot**, 1866. — Comte **Ferrand**, 1897. — Duchesse de **Gontaut-Biron**, 1892. — **Montlosier**, *Mémoire à consulter*, 1826. — **Paul-Louis Courier**, *Pamphlets*. — *Mémorial de l'Hôtel de Ville*, 1830 (anonyme).

Iconographie. — **Armand Dayot**, *Les Journées révolutionnaires*, 1 vol., 1897.

CHAPITRE VIII

LE ROYAUME DE POLOGNE
L'INSURRECTION

1815-1846

I. — *La Pologne du Congrès.*

La révolution française de Juillet, qui eut dans toute l'Europe tant de contre-coups, ébranla aussi la Pologne; mais, tandis qu'elle eut pour conséquence dans les Pays-Bas la constitution d'un nouveau royaume, celui de Belgique, elle produisit, dans l'Est européen, la disparition, au moins de fait, du royaume de Pologne. Pour nous expliquer les événements qui, de septembre 1830 à septembre 1831, ensanglantèrent celui-ci, il nous faut revenir aux origines mêmes du nouvel État polonais.

La Pologne après la destruction du grand-duché de Varsovie. — L'État fondé par Napoléon ne survécut pas à la destruction de la Grande Armée. Les Polonais se trouvèrent impuissants à le défendre, précisément parce que la majeure partie des forces nationales avait péri dans le désastre de Russie et que le peu qui en subsistait, sous le commandement de Joseph Poniatowski, avait dû suivre les Français dans leur mouvement de retraite. Le 18 février 1813, les Russes n'eurent qu'à se présenter aux portes de Varsovie pour y entrer. Les autres places de l'ancienne Pologne, Dantzig, Zamosc, Modlin,

succombèrent à leur tour, la dernière le 25 décembre 1813 [1]. Ceux des Polonais qui avaient fondé sur la France et sur la fortune de Napoléon l'espérance de la restauration de leur patrie étaient tragiquement déçus; le champ restait libre pour ceux qui avaient fondé les mêmes espérances sur la Russie et sur la magnanimité d'Alexandre [2]. Le chef de ce parti était toujours le prince Adam Czartoryski, l'ancien ministre du tsar, mais qui, sur les injonctions de la diète de 1812, avait dû renoncer à toutes les charges et dignités qu'il occupait dans l'empire russe [3]. Dès que la fortune de la guerre tourna contre Napoléon, il essaya de reprendre avec Alexandre les pourparlers engagés en décembre 1806, continués en 1809 et en 1811, à travers toutes les crises européennes.

Dès le 6 décembre 1812, il avait écrit au tsar : « Si vous entrez vainqueur en Pologne, reprendrez-vous vos anciens projets relativement à ce pays? En le subjuguant, aurez-vous encore le désir de subjuguer les cœurs? » Il n'obtint de réponse que dans une lettre du 13 janvier 1813. Le tsar n'avait pas renoncé à « ses idées favorites »; mais il alléguait les obstacles que son désir de restaurer la Pologne allaient certainement rencontrer. « Ayez confiance », disait-il. Il ajoutait : « Tout ce que les Polonais feront pour aider à mes succès sera fait en même temps pour réaliser leurs espérances ». Il demandait que le grand-duché (encore debout à ce moment) contractât une alliance formelle avec la Russie et que les Polonais fissent ainsi la preuve, « à la face de la Russie et de l'Europe, qu'ils ont mis toute leur confiance en moi ». Les Polonais ne purent ou ne voulurent pas aider au succès des Russes. Le grand-duché tomba de lui-même. De son côté Alexandre, dans les traités qu'il signait avec la Prusse (Kalish, Breslau), ne paraissait plus songer à la Pologne, restée inutile ou hostile. Czartoryski, dans plusieurs lettres et dans son entrevue du 25 juin avec le tsar, plaida encore auprès de lui les intérêts de ses compatriotes. Si l'armée de Poniatowski, assurait-il, n'avait pas opéré sa jonc-

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 531 et suiv.
2. Voir ci-dessus, t. IX, p. 539 et suiv.
3. Voir ci-dessus, t. IX, p. 530 et p. 539.

tion avec les Russes, c'est que les généraux d'Alexandre n'avaient rien fait pour le ramener : « Quand on veut gagner quelque peuplade du Caucase ou quelque khan persan, on se donne plus de soin qu'on n'en a pris à gagner le prince Poniatowski et son armée »; on lui a refusé une suspension d'armes; on a laissé les Autrichiens se jeter sur sa ligne de communication avec la Russie. Czartoryski adjurait le tsar de ne rien céder du territoire polonais ni à la Prusse ni à l'Autriche. Le traité de Tœplitz (9 septembre 1813), signé entre ces deux puissances et la Russie, sembla couper court aux espérances de Czartoryski en stipulant le partage du grand-duché entre les trois cours [1]. Le 19 octobre, Poniatowski périssait dans les flots de l'Elster. Du moins le tsar permit de faire à ce héros de solennelles funérailles, auxquelles assistèrent les troupes russes et polonaises. Celles-ci, pendant la campagne de 1814, persistèrent à suivre les drapeaux de Napoléon. Lors de la défection de Marmont, les Polonais de son corps furent les seuls qui restèrent fidèles. Lors de sa première abdication à Fontainebleau, Napoléon fit insérer une clause en faveur de ses Polonais : liberté de retourner chez eux, « en conservant armes et bagages, comme témoignage de leurs services honorables », avec leurs décorations et les pensions affectées à ces décorations (11 avril 1814).

Alexandre multipliait les témoignages d'estime et de sympathie envers les troupes polonaises. Sur une lettre de Kosciuszko, il répondait au héros de Macejowice : « J'espère réaliser la régénération de votre brave et respectable nation... J'en ai pris l'engagement solennel... Encore un peu de temps et, avec une marche sage, les Polonais recouvreront leur patrie et leur nom. » Au général Dombrowski, le chef et l'âme des fameuses « légions », qui lui demandait l'autorisation de retourner en Pologne avec leurs vaillants débris, il répondait qu'elles y rentreraient en même temps que les troupes russes. Il désignait son frère Constantin pour les commander en chef. Il se faisait présenter par celui-ci, à Saint-Denis, une députation que lui envoyaient 12 généraux et 600 officiers polonais. Il leur

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 836.

accordait toutes leurs demandes : la formation d'une « armée du duché de Varsovie »; le maintien à chaque régiment de son uniforme et de son nom; celui de son grade à chaque militaire; des secours en argent, en vivres, en fourrages. Il autorisait la formation à Paris d'un comité de six généraux polonais pour travailler à la réorganisation de ces troupes, l'envoi de trois autres généraux à Londres, à Berlin, en Autriche, pour y négocier le rapatriement des prisonniers polonais. Il accordait à des magnats qui avaient servi Napoléon la levée du séquestre sur leurs biens de Pologne ou de Russie.

Les troupes polonaises ainsi reconstituées firent route vers l'Est par Nancy, visitèrent dans cette ville la chapelle de Bon-Secours où reposait le roi Stanislas Leszczinski, et y laissèrent l'inscription où elles célébraient la magnanimité d'Alexandre.

Déjà se révélaient les obstacles qu'avait prévus le tsar : jalousies des puissances [1], opposition du baron de Stein et de tout le parti national allemand, mécontentement des Russes, qui avaient sur le cœur Smolensk et Moscou incendiés par les Polonais, qui s'indignaient à l'idée d'une restitution de la Lithuanie et des palatinats ruthènes à ces ennemis héréditaires, à l'idée d'une Pologne reconstituée sur le flanc de l'empire russe, surtout d'une Pologne autonome et dotée d'une constitution, tandis que ses vainqueurs continueraient à vivre sous le régime d'une autocratie. On a vu comment Alexandre, malgré l'appui qu'il trouvait dans le roi de Prusse, se heurta aux résistances inflexibles de l'Angleterre, de l'Autriche et même de la France [2]. Il dut renoncer au rêve d'une Pologne réunie tout entière sous son sceptre de roi constitutionnel. Ce malheureux pays subit un nouveau partage : il y eut une Pologne autrichienne, une Pologne prussienne, une Pologne russe, plus une minuscule Pologne indépendante : la république de Cracovie. Nous savons que la Pologne russe était une nouveauté, puisque, lors des partages de 1772, 1793 et 1795, la Russie n'avait pris pour sa part que des territoires lithuaniens ou ruthènes.

1. Voir dans Angeberg, *Recueil des traités*, l'échange de notes entre le tsar et Castlereagh.

2. Voir ci-dessus, p. 4, 16, 28, 42 et suiv.

Ainsi fut constitué le nouveau royaume de Pologne qu'on appela « le royaume du congrès ». C'était, en somme, le grand-duché napoléonien, moins les provinces de Posen et Gnesen rendues à la Prusse (environ 810 000 âmes), moins les territoires galiciens restitués à l'Autriche (environ 1 500 000 âmes)[1], moins Cracovie et sa banlieue (environ 61 000 âmes).

Au cours des discussions sur la question saxonne-polonaise, quand celle-ci fut sur le point de rallumer la guerre en Europe, une belliqueuse proclamation fut adressée aux troupes polonaises par leur commandant en chef, le grand-duc Constantin, en décembre 1814 : « Sa Majesté l'empereur Alexandre, votre puissant protecteur, vous appelle. Réunissez-vous sous ses drapeaux. Que votre bras s'arme pour la défense de votre patrie et la conservation de votre existence politique... Les mêmes chefs qui depuis vingt ans vous ont conduits au champ de l'honneur vous en fraieront encore le chemin... L'empereur sait apprécier votre bravoure... De hauts faits d'armes vous ont distingués dans une lutte dont la cause vous était étrangère. Maintenant que vos efforts ne sont consacrés qu'au service de votre patrie, vous serez invincibles. » Ces généreuses paroles, où toutes les gloires de la Pologne étaient adoptées par le pouvoir nouveau, eussent mérité de faire oublier les anciennes discordes entre Russes et Polonais. Elles prouvent que si Alexandre n'a pas réussi à maintenir la Pologne en son intégrité, il a été jusqu'aux limites du possible et presque jusqu'à la guerre.

La constitution polonaise. — Les traités de Vienne[2] portent cette stipulation introduite évidemment sous la pression d'Alexandre : « Les Polonais sujets respectifs des hautes parties contractantes obtiendront des institutions qui assurent la conservation de leur nationalité, d'après les formes d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appar-

1. De l'ancienne Pologne autrichienne, Alexandre ne garda que le cercle de Zamosc. Dans la restitution à l'Autriche était comprise la Galicie orientale, cédée par Napoléon à la Russie en 1809, et dont le peuple est cependant bien russe, par la race, par la langue, par la religion.

2. Traité du 3 mai 1815 entre la Russie et l'Autriche, art. 6; traité du même jour entre la Russie et la Prusse, art. 3; la même clause forme l'art. 1[er] de l'*Acte final*, 9 juin 1815, qui l'a fait entrer dans le droit international européen.

tiennent jugera convenable de leur accorder ». L'intention d'Alexandre est encore mieux précisée dans cette autre clause des mêmes traités : « S. M. I. se réserve de donner à cet État, jouissant d'une administration distincte, l'extension intérieure qu'elle jugera convenable ». C'était la promesse formelle de l'autonomie et peut-être d'une extension vers l'Est. Alexandre n'avait pas attendu la signature de ces traités pour annoncer dès le 30 avril, à Ostrowski, président du Sénat à Varsovie, la création d'un « royaume de Pologne » et l'octroi d'une constitution. Il se produisit alors, parmi les Polonais, un mouvement de gratitude si générale et si profonde que le vieux Kosciuszko écrivit à l'empereur pour offrir de « dévouer le reste de son existence au service de Sa Majesté »[1].

Le 25 mai, dans une proclamation aux Polonais, Alexandre leur annonçait la création du royaume de Pologne et la constitution. Le 20 juin, les autorités civiles et militaires furent convoquées d'abord au *Zamok* de Varsovie, puis à la cathédrale Saint-Jean, où il fut donné lecture de la renonciation du roi de Saxe à la couronne de grand-duc (attention délicate pour le loyalisme polonais), ainsi que du manifeste d'Alexandre sur la constitution. On prêta serment à la constitution et au « roi ». L'aigle blanc et les couleurs de Pologne furent arborés partout. Un *Te Deum* fut chanté avec le *Salvum fac imperatorem et regem*. Puis fut passée, dans la plaine de Wola, une grande revue de l'armée polonaise, qui prêta également le serment, aux cris de *Vive notre roi Alexandre!* En somme les Polonais pouvaient être reconnaissants envers le tsar : il leur assurait l'autonomie, une constitution, une armée nationale sous le drapeau national, un enseignement national dans les Universités de Varsovie, Vilna et Cracovie.

Le principe d'une constitution était proclamée. Restait à en

1. Vienne, 10 juin 1815.
Trois jours après, dans une lettre à Czartoryski, le vieux guerrier commence à faire ses réserves sur cette « petite portion de territoire emphatiquement décorée du nom de royaume de Pologne », à revendiquer les palatinats de l'Est, à s'inquiéter des immixtions russes dans l'administration polonaise. Toutefois il ajoutait : « Je conserverai jusqu'à la mort une juste reconnaissance envers ce prince pour avoir ressuscité le nom polonais ». — Kosciuszko mourut à Soleure en 1817. Son corps fut rapporté à Cracovie.

arrêter les dispositions. A cet effet Alexandre, encore à Paris, nomma pour les élaborer un comité de cinq membres [1]. Le 27 novembre, la constitution fut signée à Varsovie par l'empereur. Elle comprenait 165 articles répartis en 7 titres. En voici les principales dispositions : — Le royaume de Pologne est à jamais réuni à l'empire de Russie et suit le même ordre de succession. Le roi est représenté à Varsovie par un *namiestnik* (lieutenant ou vice-roi), qui ne peut être qu'un membre de la famille royale-impériale ou un Polonais. Le catholicisme est la religion de l'État; mais une large tolérance et l'égalité des droits sont garantis pour les autres cultes. Liberté de la presse; mais une loi sera votée pour en prévenir les abus. Toutes les libertés individuelles garanties. Tous les actes en polonais; tous les emplois à des Polonais. Le roi, personne sacrée et inviolable, a le pouvoir exécutif et une part du législatif. Il y a un Conseil d'État. Il y a une Diète qui se réunit tous les deux ans pendant trente jours; elle comprend le Sénat, où siègent des princes du sang royal-impérial et des évêques, palatins, conseillers, nommés à vie par le roi, et une Chambre des nonces, dont 77 membres sont nommés par les Diétines ou assemblées des nobles, 51 par les communes. Les nonces restent en fonctions pendant six ans et sont renouvelables par tiers tous les deux ans. Un cens de 2000 florins polonais (un florin = 0 fr 60) est exigé pour les sénateurs et de 100 florins pour les nonces. D'autres dispositions concernent les institutions provinciales et municipales, les assemblées de noblesse, l'organisation judiciaire : il y a des juges de paix, mais il n'y a pas de jurys d'assises.

Mise en pratique de la constitution. — Les fonctions de *namiestnik*, qui comportaient le titre d'*Altesse*, furent confiées par Alexandre à un vétéran des guerres révolutionnaires et napoléoniennes, le général Zajonczck [2]. — Adam Czarto-

1. Ostrowski, président du Sénat; Matuszewicz, ministre des finances du grand-duché; le sénateur Zamojski, les conseillers d'État Linowski et Grabowski.

2. Né en 1752, mort en 1826. En 1815, il était âgé de 63 ans et un peu cassé, très faible de caractère. Il avait fait les guerres polonaises de 1793 et 1794; général de brigade à l'armée d'Italie; général de division pendant la campagne d'Égypte; toutes les batailles de 1805 à 1807; dans la campagne de 1812, il avait eu les deux jambes cassées et était resté prisonnier des Russes.

ryski avait espéré obtenir cette charge : il ne se consola pas d'être simple membre du conseil d'État. Le conseil d'État prenait la forme soit de *conseil d'administration*, soit d'*assemblée générale*, sous la présidence du roi ou du *namiestnik* ou du *premier membre*. Le conseil d'administration comprend les six ministres, presque tous anciens ministres du grand-duché de Varsovie[1]. — Auprès du conseil, un *commissaire plénipotentiaire impérial* : ce poste capital fut confié à Novossiltsof, un membre de l'ancien « comité de salut public » d'Alexandre[2]. — Le commandement supérieur des troupes fut confié au grand-duc Constantin. — En fait, il n'y avait que deux Russes dans le gouvernement : le grand-duc et Novossiltsof; mais, l'un comme frère de l'empereur, l'autre par son caractère et son intelligence, ils eurent, grâce au grand âge et au peu de caractère du *namiestnik*, grâce à l'effacement officiel de Czartoryski, des situations prépondérantes.

Le grand-duc Constantin et l'armée polonaise. — En 1815, le grand-duc avait trente-six ans. Il était le vrai portrait de son père Paul Ier : au physique, avec son nez un peu camard; au moral, avec son caractère fantasque, violent, brutal, mais avec un fond de générosité, des accès de chevalerie. Il avait vu la grande guerre, pendant l'expédition d'Helvétie avec Souvorof, à Austerlitz et pendant les rudes campagnes de 1813 et 1814. Il n'en eut pas moins, comme son père, le goût des minuties de caserne et la manie des parades. Quoique l'élève de Jomini, il était resté « caporal ». Chargé par le tsar de réorganiser d'abord l'armée polonaise (plus tard celle de Lithuanie), il s'y appliqua de tout son cœur, apportant à cette tâche de sérieuses connaissances techniques, un travail patient et acharné, se levant à cinq heures en été et à six heures en hiver, mais gâtant tout par l'abus du détail et par son étroitesse d'esprit. Il imposa aux troupes polonaises un uniforme serré, des habits très courts, des pantalons si collants que le soldat ne pouvait se mouvoir, le

1. Ce furent : Ignace Sobolewski, ministre d'État; l'historien Matuszewicz, ministre des finances; Mostowski, de l'intérieur; Stanislas Potocki, de l'instruction publique et des cultes; Thomas Wawrzeczki, de la justice; Wielhorski, de la guerre.
2. Voir ci-dessus, t. IX, p. 640.

tout à grand renfort de buffleteries et de hauts plumets. Il réduisit à huit ans le service militaire, ce qui lui permit de faire passer beaucoup d'hommes sous les drapeaux. Il créa une artillerie avec des canons et de la poudre amenés de Russie. Il emmagasina dans les arsenaux de Varsovie les fusils réformés. Il créa l'école des *porte-enseignes* pour le recrutement du corps d'officiers. En réalité, il s'appliqua en conscience à créer l'armée de l'insurrection de 1831. Il prenait si fort au sérieux son rôle de défenseur du sol polonais, qu'en face de la forteresse russe de Tiraspol il arma celle de Bobruisk.

Pour ce singulier patriotisme polonais, les Polonais auraient dû l'adorer. Il se fit haïr d'eux par son despotisme tracassier, ses continuelles ingérences dans l'administration civile, son mépris affecté de la constitution. « Tout ce qui est règle, formes, lois, écrivait Czartoryski à l'empereur, est hué et couvert de ridicule... Il veut absolument introduire les coups de bâton dans l'armée, et il les a ordonnés hier, sans avoir égard aux représentations unanimes du comité » (1814). Or les soldats qu'il faisait bâtonner avaient servi dans les armées de la République française et de Napoléon. Il faisait, pour une manœuvre manquée, de sanglants affronts à des officiers, à des généraux. Bientôt les démissions d'officiers, les désertions de soldats se multiplièrent. Des officiers et des sous-officiers se suicidèrent. A travers ces brutalités, des traits de générosité chevaleresque. Un jour qu'il avait outragé des officiers, il en eut regret, les fit venir et leur offrit une réparation par les armes. Au reste, il ne traitait pas mieux les civils, faisant appeler les préfets et les maires pour les semoncer, infligeant les arrêts au maire de Varsovie, faisant bâtonner un bourgeois accusé d'avoir donné asile à un voleur.

Cette humeur farouche s'adoucit un peu quand, ayant divorcé avec sa première femme, une princesse de Cobourg, il épousa, le 12 mai 1820, Jeanne Grudzinska, d'une noble et ancienne famille polonaise. Le mariage, survenant deux mois après le divorce, fut célébré presque en secret dans la chapelle du Zamok. Mais la nouvelle s'étant aussitôt répandue dans la ville, les mariés trouvèrent, à la sortie du château, une très grande foule

qui les couvrit d'acclamations et de bénédictions. Les Polonais se sentaient à la fois très flattés, et en même temps rassurés, car ils espéraient trouver dans la nouvelle épouse une protection. En effet, Jeanne Grudzinska, femme morganatique mais légitime du grand-duc, devenue bientôt princesse de Lowicz, prit sur lui une grande influence ; on vit « le lion apprivoisé par la colombe ». Elle lui disait parfois : « Constantin, il faut d'abord réfléchir, ensuite agir, et tu fais exactement le contraire ». Il fut pour elle le mari le plus tendre, le plus soumis, le plus docile. Elle avait conscience de l'empire qu'elle exerçait sur lui : ne lui en avait-il pas donné la preuve la plus éclatante, puisqu'il avait, pour l'épouser, renoncé au trône de Russie [1]. Elle en usa dans l'intérêt de sa patrie comme dans l'intérêt bien entendu de son mari. Elle ne put cependant modifier assez l'humeur de celui-ci pour que ses façons d'agir ne restassent un gros obstacle au fonctionnement régulier de la constitution.

La première Diète (1818). — Le 25 mars 1818, le tsar Alexandre était arrivé à Varsovie pour y présider la première des Diètes biennales prévues par la constitution. Il rédigea lui-même son discours, résistant à toutes les critiques que faisait à celui-ci l'inquiet patriotisme de ses conseillers russes. Le 27, les sénateurs et députés se réunirent au Zamok dans la salle du Sénat. Au nombre des députés était, chose singulière, le grand-duc Constantin qui venait d'être élu par le faubourg de Praga. Le « roi » prononça *en français* son discours du trône où il exprima les espérances qu'il fondait sur la constitution et où les Russes remarquèrent le passage suivant : « Vous m'avez offert les moyens de montrer à ma patrie ce que je prépare pour elle dès longtemps, lorsque les éléments d'une œuvre aussi importante auront atteint le développement nécessaire » [2]. Alexandre donnait ensuite l'indication sommaire des travaux législatifs à accomplir : asseoir les finances de l'État ; faire pénétrer les principes de la constitution dans toutes les branches de l'admi-

1. Voir ci-dessus, p. 149.
2. On voit, dans un récit fait alors par le vieux prince Orlof à l'orientaliste Khanikof (*Revue Historique* russe, 1897), l'inquiétude qui s'était emparée du grand-duc Constantin et de plusieurs notables russes à l'idée d'une constitution projetée pour la Russie. Cf. le *Temps* (français) du 28 juillet 1897.

nistration; organiser l'ordre judiciaire; reviser la législation civile et pénale; enfin voter les « lois destinées à garantir les biens les plus précieux : la sûreté de vos personnes, celle de vos propriétés et la liberté de vos opinions ». Les discussions, aux termes de la constitution, ne durèrent qu'un mois. On dut ajourner la présentation d'un budget, les ressources et les charges de l'État étant encore mal connues. Le projet de code pénal fut adopté; mais on rejeta un projet de loi sur le mariage, qui tendait à modifier le Code Napoléon par l'abolition du divorce. Quoique l'empereur tînt beaucoup à ce projet, il clôtura la session par un discours dont le sens général est donné par sa première phrase : « Vous avez justifié mon attente », et par celle-ci, qui fait allusion au projet repoussé : « Librement élus, vous devez librement délibérer ». Il n'était pas alors, dans toute l'Europe, un chef d'État parlementaire qui montrât autant de correction dans ce rôle que le roi constitutionnel de Pologne, autocrate de toutes les Russies.

Par malheur, Alexandre n'était pas homme à se complaire longtemps dans ce rôle; les mêmes causes qui lui firent infliger à la Russie le régime de l'*Araktchévchtchina* et de l'*obscurantisme* devaient l'amener à compromettre son œuvre polonaise. D'autre part, ses sujets de la Vistule étaient loin d'avoir achevé leur éducation politique. En outre, le réveil du sentiment national, entretenu par les sociétés secrètes, leur faisait trouver intolérable l'autorité d'un souverain étranger. Ils n'avaient renoncé ni à reprendre les parties de leur territoire cédées à l'Autriche et à la Prusse, ni à exiger d'Alexandre qu'il leur cédât, au risque de soulever contre lui l'opinion russe, la Lithuanie et les « palatinats » ruthènes, qui, cependant, n'étaient polonais ni par la race, ni par la langue, ni par la religion.

Les élections de 1819, en vue du renouvellement partiel de la Chambre des nonces, se firent dans les Diétines au milieu de vives critiques contre le gouvernement, d'ardentes polémiques dans le journal l'*Aigle blanc*; il y eut quelques élections hostiles, comme celle de Bonaventure Niémoïowski, dont le frère, Vincent, était déjà député pour Kalish.

La deuxième Diète (1820). — Quand s'ouvrit, le 13 septembre 1820, la seconde Diète, dans le discours d'ouverture prononcé par Alexandre on retrouva l'inspiration de M[me] de Krüdener dans les lieux communs de morale chrétienne, et celle de Metternich dans les allusions « au réveil du génie du mal » en Europe. De leur côté, les représentants de la nation montrèrent moins de docilité. Dans l'adresse de la Diète il est fait allusion aux provinces séparées du royaume. Vincent Niémoïowski prononce un discours jugé si vif que le président lui interdit de siéger. Le projet du gouvernement sur la procédure criminelle, d'où disparaissait le jury du code napoléonien, fut repoussé à la majorité de 117 voix contre 3. L'irritation d'Alexandre fut très vive. Son discours de clôture, le 13 octobre, s'en ressentit. Il laissait à la conscience des députés comme à l'opinion publique d'apprécier si, « trompés par des illusions trop communes de nos jours », ils n'avaient pas « retardé l'œuvre du rétablissement » de leur patrie. En outre, le ministre d'État fut chargé de faire connaître aux Polonais la théorie d'Alexandre : étant l'auteur de la constitution, lui seul pouvait l'interpréter. C'était la thèse de Charles X en juillet 1830.

Après le départ d'Alexandre, la lutte s'accentua entre les ministres et l'esprit public. Lelewel, professeur à l'Université de Vilna, y ouvrait son cours d'histoire générale ; les premières poésies de Mickiewicz enflammaient la jeunesse ; les Universités de Vilna, Varsovie, Cracovie, devenaient, comme celles d'Allemagne, des foyers d'esprit national. Novossiltsof exigeait des poursuites contre les étudiants. Le grand-duc leur imposait un uniforme. La censure sévissait sur les livres et sur le théâtre, presque aussi rigoureuse qu'en Russie. Enfin la constitution était ouvertement violée : plus d'élections, plus de convocations de la diète. Novossiltsof s'attaquait à Czartoryski, suspect d'être trop polonais. Le prince essaya de résister ; mais, en 1823, il donna sa démission de tous ses emplois. L'homme qui avait obtenu d'Alexandre l'autonomie et la constitution rentrait dans la vie privée. Il sembla que ce fût l'âme même du royaume qui s'en allait.

Les sociétés secrètes en Pologne. — Les plus ardents des Polonais se groupaient en sociétés secrètes. La plus considérable fut celle de la *Maçonnerie nationale*, devenue ensuite la *Société patriotique nationale*. Elle avait été fondée par des élèves de Dombrowski [1], le prince Jablonowski, les lieutenants-colonels Krzyzanowski et Prondzynski. Le major en retraite Lukasinski la propagea dans l'armée. L'esprit de cette société se révèle dans ces paroles du rituel : « Quelles sont les dimensions de ta loge? — Elle a pour frontières de hautes montagnes, deux mers, deux grands fleuves. » C'étaient précisément les frontières de l'ancienne Pologne. La société, née à Varsovie, se propagea bientôt hors des frontières du royaume, dans les centres polonais des trois États copartageants. Elle avait à sa tête un *comité central*; elle se subdivisait en loges de premier et loges de deuxième degré. Dans celles-ci les serments prononcés étaient plus précis et le langage plus vif. Les membres de chaque loge ne connaissaient ni ceux des autres loges, ni, sauf un seul affidé par loge du deuxième degré, ceux du comité central. La société était ainsi presque insaisissable. Quelques arrestations isolées n'apprenaient rien sur l'organisation d'ensemble. Un des officiers arrêtés, Dzwonkowski, se coupa la gorge avant d'être soumis à l'interrogatoire. Lukasinski et quelques autres traînèrent dans les cachots jusqu'en 1824 et furent alors condamnés à l'emprisonnement dans des forteresses. Les *Philarètes*, société formée parmi les étudiants de Vilna, eurent affaire à Novossiltsof : l'un d'eux, Zan, fut envoyé en Sibérie. D'autres, comme Adam Mickiewicz, furent emprisonnés à Vilna, puis relégués dans les villes de l'empire russe. La *Société patriotique nationale* survécut à ces persécutions. Elle entra en relation avec la *Société du Sud* russe; mais, malgré les conférences secrètes tenues à Kief, puis à Toultchine, elle ne se laissa pas gagner aux projets de régicide, pas plus contre le grand-duc Constantin que contre l'empereur. Au surplus, ses membres n'étaient pas d'accord sur la question de

1. Il mourut en 1818, en prédisant que la Pologne ressusciterait prochainement avec la constitution du 3 mai 1791 et les frontières de 1772.

république ou de monarchie. Ils ne s'entendaient que sur l'idée d'une patrie polonaise reconstituée en sa totalité.

La troisième Diète (1825). — Les élections pour la troisième Diète étaient faites depuis 1822. Alexandre ne se décidait pas à la réunir. Le 3 février 1825, il lança, de Tsarskoé-Sélo, un décret supprimant la publicité des séances de la Diète, sauf pour les deux séances d'ouverture et de clôture. L'élection des frères Niémoïowski avait été cassée; ils furent réélus; le droit du palatinat de Kalish à élire des députés fut alors suspendu. C'est après ces nouvelles violations de la constitution qu'Alexandre, le 13 mai, ouvrit en personne la Diète. Vincent Niémoïowski, étant accouru pour prendre possession de son siège, fut arrêté aux barrières de Varsovie. Dans le discours du trône, Alexandre déclara qu'en ajournant l'ouverture de la diète il avait voulu laisser aux opinions le temps de se fixer et aux passions celui de se calmer. L'oukaze de février n'avait pour but que d'étouffer « le germe des troubles ». La diète adopta presque sans discussion tous les projets du gouvernement.

Dans le discours de clôture (13 juin), le roi put dire : « Je me suis empressé d'accueillir tous les amendements que vous m'avez proposés... Vous avez adopté tous les projets de loi que j'ai fait soumettre à vos discussions. » Il se félicita hautement de « ce mutuel accord ». En réalité, la constitution était morte. Les travaux de la Diète avaient cessé d'intéresser les Polonais et même ses propres membres. Toute la vie publique et toutes les espérances nationales avaient déserté le parlement pour se réfugier dans les sociétés secrètes.

Le tsar Nicolas roi de Pologne. — La mort d'Alexandre laissait la Pologne aussi profondément troublée que la Russie. Pourtant nous avons vu que les Polonais ne prirent aucune part à la révolution qui, en Russie, marqua les débuts du règne de Nicolas. Aussi la *commission d'enquête*, instituée à Varsovie à l'instar de celle de Pétersbourg, composée d'ailleurs presque uniquement de Polonais, influencée par les sentiments polonais du grand-duc Constantin et de la princesse de Lowicz, ne retint, au lieu de milliers d'accusés, comme fit celle de Péters-

bourg, que huit personnes seulement [1]. Leur procès durait encore en 1829.

Le 25 décembre 1825, c'est-à-dire la veille même de la bataille livrée sur la place du Sénat, Nicolas avait lancé une proclamation à ses sujets polonais. On y lit cette phrase : « Les institutions que l'empereur et roi Alexandre Ier, de glorieuse mémoire, vous a données resteront sans aucun changement. Je promets et je jure devant Dieu que j'observerai l'acte constitutionnel. »

En 1826, le vieux Zajonczek étant mort, le grand-duc Constantin réunit entre ses mains les deux fonctions de vice-roi et de généralissime. En outre, le nouveau roi lui confiait le commandement des forces russes dans les « huit palatinats ». La première de ces mesures pouvait faire craindre aux Polonais un régime encore plus dur; la seconde était propre à leur faire espérer la réunion des « huit palatinats ».

En 1828, l'armée russe entrait en campagne contre les Turcs dans le dessein d'assurer l'affranchissement des Grecs. L'armée polonaise ne serait-elle pas associée à ses dangers, à ses succès contre les Ottomans, ennemis héréditaires des deux grandes nations slaves? Rien n'eût plus contribué à dissiper les malentendus entre Russes et Polonais, à les réconcilier dans une gloire commune. L'armée polonaise désirait passionnément être employée à cette guerre. Il paraît bien que ce fut le grand-duc qui s'y opposa. Entiché de minuties de caserne, mais, au fond, point militaire, il n'aimait pas la guerre : « Elle gâte les armées », disait-il. Or, comment le tsar, de vingt ans plus jeune que son frère et qui devait à son renoncement la couronne impériale, eût-il pu lui imposer sa volonté? Peut-être aussi, comme il se croyait assuré de la fidélité de son armée polonaise, le tsar la réservait-il pour garantir sa frontière de l'Ouest contre une agression de l'Autriche. Quoi qu'il en soit, le mécontentement que l'armée polonaise ressentit de son inaction forcée fut pour beaucoup dans les événements qui suivirent.

Nicolas, comme Alexandre, comme Constantin, aimait les Polonais, mais, comme eux, à sa façon. Il entendait respecter

1. Entre autres, Krzyzanowski, le comte Stanislas Soltyk, le comte Zaluski, Maievski, un moment chef de la *Société des Templiers*, etc.

cette constitution, qui était l'œuvre de son frère et bienfaiteur Alexandre. Malgré ses instincts d'autocrate, il se sentait disposé à faire en conscience son métier de souverain constitutionnel. Il avait résolu de venir à Varsovie se faire couronner roi de Pologne. Sur l'ordre du tsar, Constantin dut hâter la fin du procès engagé contre les adhérents des sociétés secrètes : tous les accusés furent acquittés, sauf un seul, condamné à une peine correctionnelle pour la non-révélation du complot russe. Quelques centaines de détenus politiques furent mis en liberté. Le nouveau roi pouvait donc faire son entrée dans sa capitale (1829). Mais, à ce moment, Constantin eût voulu ajourner cette entrée. Il sentait vaguement un grand danger qui, dans cette Pologne si troublée, menaçait son frère et lui-même. Sa police ne pouvait rien lui apprendre de précis. Elle ignorait l'évolution qui s'était produite au sein des sociétés secrètes, puisqu'elle ignorait presque leur existence.

Or, deux grands partis venaient de se dégager de la masse des mécontents : les *blancs*, c'est-à-dire les modérés, les constitutionnels, qui se subdivisaient en *diplomates*, comprenant les Czartoryski et l'aristocratie, et en *opposants*, tels que les Niémoïowski; les *rouges*, c'est-à-dire les avancés, les républicains, subdivisés en *académiques*, comme le professeur Lelewel, et en *militaires*. Les *militaires*, presque tous officiers ou anciens officiers, étaient des gens d'action disposés à ne reculer ni devant les moyens terroristes ni devant le régicide. En décembre 1828, Wysocki, Zaliwski, Joseph et Adam Gurowski, Dzialinski, Bernard Potocki, avaient formé un cercle secret parmi les sociétés secrètes. En janvier 1829, ils avaient discuté pour savoir s'ils ne profiteraient pas, pour insurger l'armée polonaise, du passage de l'armée russe en Turquie. Certains éprouvèrent un scrupule : on empêcherait ainsi l'affranchissement de la Grèce. Quand les conjurés furent informés du projet du couronnement, Wysocki dit : « C'est à nous de dresser à l'avance le programme de la fête ». Dzialinski voulait profiter de l'occasion pour tout tuer : l'empereur, l'impératrice, le prince héritier, les autres grands-ducs. Adam Gurowski s'écriait, parlant du tsar : « C'est Dieu qui nous le livre! » Wysocki s'offrait à exécuter le

coup. Ce qui leur fit ajourner leurs projets, ce fut le désir de s'entendre avec les députés qui viendraient pour le couronnement, et aussi de préparer le soulèvement dans les autres Pologues : d'où les voyages de Dzialinski à Berlin, de Bernard Potocki à Vienne, etc. Quelques propos imprudents vinrent aux oreilles du grand-duc : il fit arrêter deux officiers qui avaient proféré des menaces, puis les relâcha comme n'ayant parlé que sous l'influence du vin. Sa femme, qui, par ses parents, savait beaucoup de choses, l'avertissait de prendre garde à lui-même et de ne laisser aucun Polonais approcher du tsar. Elle eût voulu que la diète fût convoquée : le grand-duc s'y refusa.

Déjà l'empereur traversait la Lithuanie : il y reçut un accueil glacial; cependant, après avoir sermonné les étudiants de Vilna, il avait fait remettre en liberté leurs camarades. A Varsovie, l'accueil fut meilleur; mais tout y était à la polonaise; dans la ville, largement pavoisée, on ne voyait les couleurs russes que sur les monuments publics; l'aristocratie, pour recevoir « le roi », avait arboré les couleurs nationales. Nicolas passa la revue de l'armée, dont le défilé fut magnifique et souleva l'enthousiasme populaire; mais c'était une armée et un enthousiasme tout polonais. Le 24 mai, eut lieu la cérémonie du couronnement; elle se passa sans incident; mais les *opposants* tentèrent de présenter à l'empereur une adresse, signée par seize députés du palatinat de Kalish, et demandant la mise en liberté de Vincent Niémoïowski. L'empereur refusa de la recevoir. Il renonça même à l'amnistie générale qu'il avait projetée, et n'accorda que des grâces partielles. Le 28, grande fête pour le peuple, convoqué autour de tables immenses, de cent fontaines qui versaient le vin, la bière, l'eau-de-vie. En quittant son frère Constantin, Nicolas lui fit des compliments sur son œuvre militaire : « L'armée polonaise est un modèle incomparable », lui dit-il. Le tsar ajouta : « Mais n'es-tu pas un peu trop difficile, un peu trop exigeant, un peu trop sévère? » Il avait, comme roi de Pologne, d'autres sujets de satisfaction : pour la première fois depuis tant de siècles, le pays prospérait. Il se couvrait d'usines et de fabriques; la population du royaume s'était élevée de 2 715 000 habitants à 4 millions; celle de

Varsovie, de 80 000 à 150 000; les revenus de l'État, de 12 millions de marks à 40 millions.

La quatrième Diète (1830). — Nicolas avait fixé au 28 mai 1830 la réunion de la quatrième diète. Constantin s'était toujours montré opposé à la convocation. Il disait : « Les langues vont s'agiter de nouveau, et on les coupera ». L'empereur arriva le 20 mai à Varsovie. Le ministre de l'intérieur lui soumit, pour s'assurer une majorité dans la Diète, une liste de 60 députés auxquels on accorderait des pensions, décorations et autres faveurs. Nicolas opposa un refus indigné. Ni le discours d'ouverture, ni celui de clôture, prononcés *en français*, ne présentèrent rien de saillant. Parmi les projets soumis à la diète était toujours la suppression du divorce napoléonien, car Nicolas, comme Alexandre, se croyait obligé de persister dans le point de vue catholique. Le projet fut repoussé. Le tsar n'en parut point aussi affecté que l'avait été, en pareille occurrence, son frère Alexandre. Décidément il comprenait mieux son rôle de roi constitutionnel. En revanche, il s'offensa de l'attitude presque hostile du parlement et de la population, de l'affectation des couleurs polonaises dans la toilette des femmes, des abstentions trop nombreuses au bal qui fut donné en son honneur. Il disait : « Cela peut être patriotique, mais ce n'est point poli ». Pourtant, en prenant congé de Constantin, il dit : « Je sens que je suis roi de Pologne; et je finirai tôt ou tard, je l'espère, par me faire aimer de mes sujets polonais en les subjuguant à force de bienfaits ». Cependant croissait l'exaltation des esprits, à propos de la liberté, de l'extension territoriale. Les œuvres de Mickiewicz, *Konrad Wallenrod* (1828) et *Une mère polonaise* (1830), respiraient la haine du « Moscovite ».

II. — L'insurrection polonaise.

Préparatifs de l'explosion. — Dès le mois d'août 1830 parvinrent à Varsovie les nouvelles des « Trois glorieuses » de Paris. La vue du drapeau tricolore arboré au consulat de France accrut encore l'agitation. Les dames affectèrent de porter des

rubans tricolores. Les langues « s'agitèrent ». La police arrêta des gens; Constantin les fit relâcher. Les forces révolutionnaires se groupèrent surtout autour de Lelewel (les étudiants), de Wysocki (les *porte-enseignes*), de Zaliwski, non le plus exalté, mais le plus imprudent. Le 12 août il y eut une réunion chez ce dernier. Ce qui retarda l'explosion immédiate, ce fut la nécessité de s'associer quelque grand nom militaire, car les généraux étaient contenus par le sentiment de loyalisme envers le souverain, et aussi par la répugnance à se compromettre avec des fous. On ne réussit pas mieux à gagner les grands personnages de l'ordre civil. Alors on se remit à l'œuvre de propagande; on adopta le système des *carbonari* avec l'organisation en *ventes* isolées; on s'adressa surtout à l'armée. Bientôt toute la garnison polonaise de Varsovie, avec tous ses officiers, fut dans le complot; à Lublin, le général Pierre Urbanski; à Zamosc, le lieutenant-colonel Paskowicz. En septembre, nouvelle rénnion : on contraignit à une réconciliation Wysocki et Zaliwski, jusqu'alors hostiles l'un à l'autre, et tous deux furent choisis comme chefs du mouvement. Celui-ci avait gagné la noblesse, les femmes, les corporations ouvrières, les professeurs et étudiants de l'Université, la plupart des membres de la diète, plusieurs généraux, et jusqu'aux employés des ministères polonais. Zaliwski rêvait un soulèvement simultané de toutes les Pologues, la guerre contre les trois puissances du Nord, l'appel à l'Europe et surtout à la France. Wysocki, plus pratique, ne pensait qu'au soulèvement de Varsovie, qui débuterait par le meurtre du grand-duc et la surprise des casernes russes. Ce plan fut adopté. L'exécution fut fixée au 20 octobre. Mais ce jour et les jours suivants, Constantin, averti par sa femme, ne quitta point son palais du Belvédère. On prit patience en achevant de gagner les généraux Chlopicki, Stanislas Potocki, Krukowiecki, Szembek. Tout à coup parut le manifeste du tsar, si menaçant pour la révolution belge. On apprit que l'armée polonaise était destinée à former l'avant-garde de l'armée russe, et que celle-ci prendrait sa place en Pologne. Ainsi l'armée polonaise, qu'on avait refusé d'associer à la libération de la Grèce, était condamnée à écraser la liberté

en Belgique et en France! Cela précipita la crise; l'avant-garde allait se retourner contre le corps principal et paralyser ainsi la contre-révolution européenne.

L'explosion fut décidément fixée au 29 novembre. Les conjurés disposaient, dans Varsovie même, de 10000 soldats polonais contre environ 7000 soldats russes, dont beaucoup étaient des Lithuaniens, Volyniens, etc. Dans la journée du 28, le gouvernement, inquiet de l'attitude provocante des Varsoviens, fit partout doubler les postes. Celle du 29 fut tranquille en apparence, mais Zaliwski allait dans les casernes et dans les cafés donner le mot d'ordre. Il dit à Wysocki : « Demain la Pologne sera libre ».

L'explosion. — Sous le climat du Nord, en novembre, la nuit vient vite. A six heures du soir, Wysocki entra dans l'école des porte-enseignes et leur dit : « Frères! l'heure de la liberté a sonné ». On lui répondit par le cri de *Vive la Pologne!* Il ajouta que les Russes égorgeaient déjà dans la ville et qu'il fallait se hâter. En même temps les régiments d'infanterie s'armaient en silence dans les casernes, de même que les étudiants dans les bois de Lazienski. Wysocki, avec 150 porte-enseignes, attaquait la caserne des uhlans de la garde, tandis que quatorze conjurés couraient au Belvédère. Ils trouvèrent les grilles du château ouvertes par des affidés. Ils étaient sur le point de surprendre le grand-duc, lorsque Lubowicki, grand-maître de la police, venu pour apporter un rapport, poussa le cri d'alarme et tomba lardé par les baïonnettes. Constantin put s'évader en robe de chambre et disparut dans quelque cachette. Les conjurés n'osèrent pénétrer chez la princesse de Lowicz. En revanche, ils égorgèrent le général Gendre. Ainsi le coup était manqué au Belvédère, pendant que Wysocki échouait à la caserne des uhlans. Bientôt il reçut le renfort de 2000 étudiants, de quantité d'ouvriers. Chemin faisant, il fit égorger les généraux polonais Hauke, Nowicki, Trembicki, etc., coupables de rester fidèles à leur serment. Les régiments russes auraient pu étouffer l'insurrection dès le début; mais, isolés dans leurs casernes, n'ayant aucune nouvelle, aucun ordre du grand-duc, ils restaient immobiles. Contre ceux qui se hasardèrent dans la rue, la bataille

commença. La plupart des régiments polonais étaient encore contenus par leurs généraux. L'un de ceux-ci, Zimirski, entraîna même les chasseurs de la garde polonaise, défendit à leur tête le faubourg de Cracovie et alla rejoindre le grand-duc, qui avait réussi à s'évader dans la campagne. Dans la nuit, Constantin appela à lui les régiments russes, et, à deux heures du matin, Varsovie se trouva complètement libre. La princesse avait également rejoint son mari. Constantin, dans toute cette crise, eut l'attitude la plus singulière. Comme on lui promettait une victoire assurée sur les rebelles : « Vous pourriez vous tromper, dit-il brusquement; les troupes polonaises sont les meilleures de l'Europe, et rien ne résistera, j'en réponds, aux soldats que j'ai formés ». On lui proposait de reprendre la ville; sa réponse fut encore plus étrange : « Je ne veux pas me mêler de cette querelle polonaise ». Pour lui, c'était une affaire à régler entre la Pologne et son roi.

Retraite du grand-duc. — La révolution avait été accomplie par les *rouges*; ils n'avaient pas su la garder pure d'excès. Tous les généraux russes avaient été épargnés; mais six généraux polonais égorgés. Qu'allaient faire les *blancs*, le parti Czartoryski et le parti des *opposants* dit de Kalish? Le cabinet était disloqué par le meurtre de Hauke, ministre de la guerre. Il restait Lubecki, ministre des finances. Zaliwski, en le prévenant qu'il aurait l'œil sur lui, le maintint en fonctions. Il offrit le commandement des troupes au vieux général Chlopicki, un vétéran des armées napoléoniennes[1], qui refusa de l'accepter de « rebelles », mais s'en laissa investir par le Conseil d'administration.

Le ministre des finances se trouva chargé des tâches les plus difficiles : obtenir l'éloignement du grand-duc; maintenir, en pleine anarchie, la légalité et la constitution. Voici comment il comprenait la crise : « C'est Nicolas, roi de Pologne,

1. Chlopicki avait fait les guerres de l'indépendance polonaise en 1792-1794. Puis, avec les légions de Dombrowski, il fit les campagnes d'Italie sous Napoléon. Il devint général de brigade à Saragosse. En 1812, appelé à la Grande Armée de Russie, il fut blessé à Smolensk. Rallié à la Russie en 1814, il fut fait général de division par Alexandre. Mais, ne pouvant s'entendre avec le grand-duc, il vécut dans la retraite de 1818 à 1830.

qui fait la guerre à Nicolas, empereur de Russie ». Ou encore : « On a présenté des remontrances au roi de Pologne ; une fois qu'elles auront été accueillies, tout rentrera dans le bon ordre constitutionnel ». Dès le 30 novembre, il réunit le Conseil d'administration. Celui-ci, dans sa proclamation, qualifia la révolution d'événement « aussi triste qu'inattendu ». Il affecta d'exercer ses fonctions au nom du roi de Pologne. Mais, le 30, se forma un *Club patriotique*, qui exigea l'épuration du Conseil, y fit entrer de nouveaux membres (Ladislas Ostrowski, Malachowski, Lelewel), mais garda Lubecki.

Une conséquence de l'abandon de Varsovie par le grand-duc fut qu'en vingt-quatre heures la révolution s'était étendue à tout le royaume. Lui-même se trouvait en grand péril, avec les troupes polonaises prêtes à l'abandonner, les troupes russes démoralisées et affamées. Il s'empressa d'accueillir les plénipotentiaires que lui envoya le Conseil d'administration, refusa de rien promettre au nom de son frère, mais consentit à renvoyer les régiments polonais, à ne pas appeler les troupes russes de Lithuanie, à repasser la Vistule avec celles qu'il avait sous la main, pourvu qu'il ne fût pas inquiété dans sa retraite et qu'on lui fournît des vivres. Dans sa retraite, s'il rencontrait des soldats polonais rejoignant l'armée insurgée, il les appelait à l'ordre, les inspectait minutieusement, leur recommandait de ne pas oublier ses bons conseils, répétant toujours : « Ce sont là mes enfants ; c'est moi qui leur ai appris à faire l'exercice ». Aux officiers il disait : « Je suis meilleur Polonais que vous tous. Je suis marié à une Polonaise. J'ai parlé si longtemps votre langue que je sais à peine aujourd'hui m'exprimer en russe. » Après la Vistule, le Bug fut franchi. Plus tard, quand les opérations militaires furent commencées, invité par le généralissime Diébitch à y assister, le grand-duc, en voyant la cavalerie russe repoussée par les uhlans polonais, ne put s'empêcher de battre des mains en criant : « Bravo, mes enfants ! Les soldats polonais sont les premiers soldats du monde. » Il manifesta une telle satisfaction des échecs de Diébitch, fredonnant sous ses fenêtres l'air « Non, la Pologne n'est pas morte ! » que le maréchal demanda à l'empereur le

rappel du grand-duc. Toutefois Constantin était frappé au cœur par ce qu'il appelait l'ingratitude des Polonais. Il fut d'autant plus accessible aux atteintes du choléra que promenait avec elle l'armée russe. Dans sa route sur Pétersbourg, il dut s'arrêter à Vitepsk, où il mourut le 27 juin 1831. Ses dernières paroles à la princesse de Lowicz furent : « Tu diras à l'empereur que je le supplie, en mourant, de pardonner aux Polonais ».

Le gouvernement polonais. — Le 4 décembre 1830, le gouvernement provisoire était définitivement formé de sept membres[1], où l'élément *blanc* restait prépondérant. C'étaient aussi des *blancs* que Lubecki et Chlopicki. En somme les *rouges* avaient passé la main, mais ils surveillaient le gouvernement par leur *Club patriotique*. Chlopicki s'était débarrassé de Wysocki en l'envoyant capitaine dans un régiment, et de Zaliwski, en le chargeant d'organiser l'insurrection sur les frontières de Courlande et de Lithuanie. Les porte-enseignes, que Chlopicki parlait d'abord de faire traduire en conseil de guerre, formèrent avec les étudiants une « légion d'honneur ». Le 5 décembre, Chlopicki, après avoir passé une revue, où il parut en son uniforme des guerres napoléoniennes, fit une sorte de coup d'État. Il entra dans la salle du Conseil, reprocha aux conseillers les vaines discussions, les violences des clubs, l'indiscipline de l'armée, déclara le Conseil dissous et, de sa propre autorité, se proclama *dictateur*. Il était alors très populaire, aussi bien parmi les *rouges* que parmi les *blancs*, les premiers s'imaginant qu'il pousserait la guerre à outrance, les autres se persuadant qu'il ferait la paix de la Pologne avec son roi. Il s'efforça de rassurer l'Autriche et la Prusse, s'engageant à respecter leurs frontières. Il chargea Lubecki et Jezierski d'aller négocier à Pétersbourg. Sauf la demande des « huit palatinats », leurs instructions étaient assez raisonnables ; ils devaient solliciter du roi le respect de la constitution, la liberté et la publicité des discussions dans la Diète, les impôts votés par

1. Le prince Adam Czartoryski, Michel Kochanowski, le comte Louis Pac, Léon Dembowski, Julien Niemcewicz (le général, poète et romancier), le professeur Lelewel, Vladislas Ostrowski.

les Chambres, la garde du royaume remise uniquement aux troupes polonaises.

Négociations à Pétersbourg; appel à l'Europe. — Que pouvait-on espérer de Nicolas? Le 15 décembre, après la parade, il avait annoncé à ses troupes le « crime » des Polonais, mais en ajoutant : « Quand vous marcherez contre les Polonais, souvenez-vous que vous êtes frères du même sang ». Il avait marqué la plus grande froideur à M. de Bourgoing, chargé d'affaires de France, et envoyé les ordres à Diébitch pour la mobilisation de l'armée russe. Le 17, il avait adressé aux Polonais une proclamation où il flétrissait « l'odieux attentat » du 29 novembre, les sommait d'écouter « les conseils d'un père » et « les ordres de leur roi », invitant l'armée polonaise à suivre l'exemple du « brave régiment des chasseurs de la garde à cheval ». Ces faits, connus à Varsovie, provoquèrent l'irritation des clubs. Adam Czartoryski crut devoir se mettre à la tête d'une députation de la Diète, récemment convoquée, et vint demander à Chlopicki des explications. Celui-ci les refusa hautement, déclarant qu'il entendait « gouverner au nom du roi constitutionnel ». La Diète, froissée, retira la dictature à Chlopicki, puis, devant la protestation du peuple et de l'armée, la lui rendit, mais en lui adjoignant deux commissaires. En revanche, il obtint la suspension des séances de la Diète. A Pétersbourg, Lubecki et Ostrowski furent d'abord reçus par le ministre des affaires étrangères, Nesselrode, qui railla l'exigence, si peu raisonnable à ce moment, des « huit palatinats ». L'empereur, quand ils furent admis devant lui, les renvoya à sa proclamation du 17 décembre. Sa proclamation du 24 au peuple russe, où il flétrissait des sujets qui « osaient proposer des conditions à leur souverain légitime », achevait de leur enlever toute espérance.

Restait l'Europe, à laquelle la Diète de Varsovie adressait un manifeste invoquant les traités de 1815. Mais déjà Nicolas s'était assuré, par des conventions de garantie réciproque, la complicité de l'Autriche et de la Prusse. L'Angleterre de Palmerston n'était pas disposée à se brouiller avec la Russie pour les médiocres clients de son commerce qu'étaient les Polonais.

En France, l'opinion était partagée. Le parti avancé invoquait une confraternité d'armes de vingt ans avec la Pologne, le souvenir si populaire de Dombrowski et de Poniatowski, la nécessité, dans l'intérêt européen, de ne pas laisser écraser une nation libre. Le parti qui, dans l'intérêt national français, entendait enrayer la révolution en France et en Europe, arriva au pouvoir, le 13 mars 1831, avec Casimir Périer. Alors Nicolas, un moment revenu de ses hautaines préventions contre la monarchie de Juillet, envoya des lettres de recréance à Pozzo di Borgo, son ambassadeur à Paris, et fit savoir qu'il verrait avec plaisir, comme ambassadeur à Pétersbourg, M. de Mortemart. Celui-ci reçut pour instructions, lorsqu'il s'agirait de la Pologne, de s'appuyer uniquement sur le texte des traités de 1815.

Proclamation de la déchéance de Nicolas. — Pour la Pologne se posait la même question que pour la France : voulait-on enrayer la révolution en se renfermant dans les limites constitutionnelles, ou la pousser à outrance, c'est-à-dire se lancer dans la guerre d'abord contre la Russie, ensuite contre l'Autriche et la Prusse? Il ne put se constituer à Varsovie comme à Paris un gouvernement de résistance. Le parti d'action, en relation avec Laffitte et le comité franco-polonais de Paris, comptait dans la Diète les deux tiers des voix. Quand arriva la première nouvelle de l'échec des négociations à Pétersbourg, la Diète venait de rentrer en séance. Chlopicki lui fit un tableau très sombre de la situation générale en Europe; il ne voyait de salut que dans un accommodement avec Nicolas : « il est votre roi, il a reçu vos serments ». La Diète retira la dictature à Chlopicki. Elle voulait lui laisser le commandement de l'armée; il répondit qu'il n'entendait plus servir qu'en simple soldat. Le 20, le commandement fut confié au prince Radzivill, trop âgé et sans aucune expérience militaire. Puis le nonce Roman Soltyk proposa que Nicolas et ses héritiers fussent proclamés déchus du trône de Pologne, et que non seulement les Polonais du royaume, mais les « frères » des huit palatinats fussent déliés du serment de fidélité. Il proposait, en outre, de déclarer la guerre à l'Autriche et à la Prusse et de ne poser les armes qu'après la victoire ou la destruction totale. Soltyk con-

fondait sans doute la Diète de Varsovie avec notre Convention Nationale de 1793. L'énormité de ces propositions atterra d'abord l'assemblée. Mais, le 25, Jezierski étant arrivé et ayant confirmé que Nicolas n'accordait aux Polonais que le pardon, des cris furieux s'élevèrent; en un instant l'acte de déchéance fut dressé et voté à l'unanimité des membres de la Diète, à commencer par Czartoryski, président du Sénat.

Par ce vote, la Diète s'enlevait tout droit d'invoquer devant l'Europe le texte des traités de Vienne. Mortemart, qui traversait la Pologne, rencontra dans une forêt des émissaires du gouvernement polonais qui lui annoncèrent l'intention qu'avait la Diète de voter la déchéance. Il les avertit qu'ils ne pouvaient compter que sur ses efforts pour aider à la réconciliation du roi et de la nation. La nouvelle de la déchéance lui ayant été confirmée lors de son arrivée à Pétersbourg, son rôle dut se borner à de simples conversations avec les ministres du tsar. Les Polonais s'étaient mis hors du droit européen. Il ne leur restait plus qu'à tenter la fortune des armes.

Forces militaires de la Pologne. — Au lendemain de l'insurrection de novembre 1830, l'armée polonaise comprenait 23 800 fantassins, 6800 cavaliers et 108 pièces d'artillerie. Le gouvernement déploya une merveilleuse activité : il appela les réserves, ordonna des levées de recrues, enrôla les Polonais accourus des territoires autrichiens, prussiens et russes, autorisa la formation de corps francs de cavalerie et de régiments de faucheurs; ceux-ci, après les premières victoires, échangeraient leurs faux contre les fusils pris à l'ennemi. En mars 1831, on eut 57 924 fantassins, 18 272 cavaliers réguliers, 3000 volontaires, au total 79 000 hommes avec 158 canons. En septembre, l'effectif total, fort diminué après les premières batailles, se releva à 80 821 hommes. C'était le maximum d'efforts et de sacrifices que pût s'imposer un État de 4 millions d'habitants contre un empire de 60 millions d'âmes.

Or les Russes purent, dès le début, mettre en ligne 86 000 fantassins, 28 000 cavaliers, au total 114 000 combattants avec 356 canons, sans compter les garnisons et l'artillerie des places. Malgré leurs premiers échecs, ils eurent en juillet 1831

plus de 86 000 hommes. C'est le moment où les deux armées ennemies sont presque numériquement égales. Toutefois ce qui restait de l'armée polonaise formée par Napoléon et par le grand-duc était comme noyé dans une masse de recrues, braves, mais sans éducation militaire, tandis que les Russes ne comptaient presque que des troupes exercées. En outre, à tous les moments de la guerre, les Russes gardèrent une supériorité du double en cavalerie et du triple en artillerie. Enfin aucun des généralissimes polonais n'est comparable en science tactique, sinon à Diébitch, au moins à Paskiévitch, qui porta les derniers coups à la cause polonaise.

Les batailles sous Varsovie : Grochow, Praga. — En janvier 1831, le feld-maréchal Diébitch, surnommé *Zabalkanski* pour son passage des Balkans deux années auparavant, arriva au quartier général de l'armée russe, à Biélostok (Bialystok), et adressa une proclamation à ses soldats : « La baïonnette des Russes prouvera aux Polonais que leur trahison est aussi impuissante qu'elle fut criminelle ». Le 5 février, sachant que les préparatifs des Polonais étaient loin d'être achevés, il franchit la frontière en cinq colonnes, résolu à pousser tout droit sur Varsovie. Sa proclamation aux « guerriers polonais » pour les inviter à déserter le drapeau national, celle du tsar au peuple russe, où il qualifiait de démence et de trahison l'acte de déchéance furent lus dans la Diète et y causèrent la plus vive indignation. L'hiver permettait aux Russes le passage des cours d'eau sur la glace. Les Polonais étaient concentrés, en partie, à leur droite, sur Minsk et Kaluszin, en partie, à leur gauche, sur Ostrolenka et Pultusk. Contre environ 100 000 Russes, ils étaient 47 000. Diébitch comptait passer entre les deux masses polonaises et se porter sur Praga. La défaite de la cavalerie polonaise à Kaluszin entraîna la retraite de toute l'armée sur Praga. Rosen et Pahlen s'aventurèrent par trop à sa poursuite, et le généralissime Radziwill conçut l'espérance de battre séparément ces deux divisions russes en les attirant sur les bois et les marais de Grochow.

Le 19 février s'engagea la première bataille de Grochow. Pahlen déboucha avant Rosen, ne trouva pas de terrain propre à

son déploiement, vit ses troupes écrasées par les 40 canons de Szembek, perdit deux drapeaux et deux batteries. Des renforts lui arrivant, il fit plier à son tour les Polonais, mais ne put leur enlever un bois d'aulnes qui formait comme leur place d'armes. Le 20, la bataille reprit : Rosen échoua également à l'attaque du bois d'aulnes et perdit 2000 hommes. Diébitch, accouru, fut d'avis qu'il fallait attendre le corps de Skakovski. Le 24, les Russes enlevèrent Bialolenka; le 25, Krukowiecki le leur reprit. Les Russes s'acharnaient contre le bois d'aulnes. Chlopicki fut grièvement blessé et sa disparition laissa la défense sans direction. L'artillerie russe manifestait une supériorité écrasante en bouches à feu et en rapidité de tir. Puis une masse de cavalerie russe se rua sur les positions polonaises, fut reçue à bout portant par les feux d'infanterie, chargée en flanc par Kicki. C'est là que les cuirassiers *Prince-Albert* furent totalement anéantis. Cette belle défense ne fit qu'assurer la retraite des Polonais sur les ouvrages de Praga. Ils laissaient sur le terrain 10 000 hommes, et les Russes 8000. C'était peut-être une bataille perdue par les Polonais; mais ils s'étaient mesurés, sans trop de désavantage, avec l'élite des troupes impériales. Ils pouvaient se reconstituer dans Varsovie, tandis que les Russes bivouaquaient en plein air par ce rigoureux hiver, manquant de vivres, décimés par le choléra.

Le généralissime Radziwill ayant manifesté la plus complète incapacité militaire, la Diète le remplaça par Skrzynecki, qui se fit fort de « sauver l'honneur national », car il « ferait un grand tombeau de l'armée ». Toutefois il revint au système politique de Chlopicki et essaya de négocier avec Diébitch. Le 26, l'infanterie russe se logea de force dans le faubourg de Praga. Diébitch n'essaya point de franchir la Vistule, ni même de brûler le grand pont. Il attendait des offres de capitulation. Celles-ci ne se produisant pas, il résolut de prendre ses quartiers d'hiver. Il fit rétrograder ses troupes et les dispersa dans les villages : à Wawer était le général Geismar; à Dembé-Wilkié, Rosen. Pendant ce temps, sous l'action des clubs, la Diète avait décidé de propager l'insurrection dans les pays

voisins : elle envoya le corps de Dwernicki en Podolie et Volynie, celui de Sierawki dans le palatinat de Lublin.

Le mouvement offensif des Polonais : Wawer, Dembé-Wilkié, Iganié (*mars-avril*). — Prondzynski, chef d'état-major de l'armée polonaise, apprenant que Diébitch faisait des préparatifs à Karczew pour passer la Vistule, résolut de tenter une vigoureuse diversion. Il essayait de faire accepter par Skrzynecki un plan qui consistait à surprendre les Russes dans leurs quartiers d'hiver et à détruire en détail les corps isolés. Skrzynecki perdit quinze jours en hésitations; c'est seulement dans la nuit du 30 au 31 mars, que l'armée polonaise franchit le pont qui relie Varsovie à Praga. Le 31, le corps de Geismar fut surpris le premier à Wawer, disloqué en moins d'une heure, avec perte de 2 drapeaux, 2 canons, 2000 prisonniers. Dans l'après-midi, Rosen fut attaqué à Dembé-Wilkié. Ce village fut enlevé, l'infanterie russe culbutée par une brillante charge de la cavalerie, que conduisait Skarzynski. Rosen faillit être pris. Son aile gauche était détruite, mais son aile droite put faire retraite à la faveur de la nuit. Le 1er avril, elle fut poursuivie jusque dans Kaluszin et perdit trois drapeaux. Prondzynski pressait le généralissime de mettre à profit le désarroi de l'armée russe et d'enlever Diébitch lui-même. Mais Skrzynecki perdit cinq jours, marcha ensuite très lentement, rencontra le 10 avril à Iganié, les Russes de Rosen, déjà très renforcés et couverts par deux batteries. Les batteries furent prises et reprises, les charges de la cavalerie russe repoussées, et l'infanterie polonaise, sans tirer, enleva le village à la baïonnette. Les Russes perdirent 1000 hommes mis hors de combat et 2000 prisonniers. Le résultat de cette brillante campagne de onze jours était d'avoir empêché le passage de la Vistule à Karczew et fait perdre à l'armée russe 16 000 hommes, 10 drapeaux, 30 canons. Le résultat eût été encore plus décisif si Skrzynecki n'avait compromis les plans de son chef d'état-major par ses lenteurs. Il n'en passa pas moins, dès ce moment, pour un grand général.

Bataille d'Ostrolenka (*mai*). — La garde russe, sous les ordres de Bistrom et du grand-duc Michel, était cantonnée

entre le Bug et la Narew, dans les villages autour d'Ostrolenka. Il eût fallu empêcher Diébitch de faire sa jonction avec elle. Skrzynecki envoya 8000 hommes pour arrêter et occuper le maréchal; lui-même, avec 46 000 hommes, passa le Bug en secret et s'établit à Siérock. Le grand-duc et Bistrom, très inquiets, se hâtèrent de faire retraite : les Polonais occupèrent Ostrolenka et poursuivirent les Russes sur Bialystok. Le 15 mai, la garde russe et le corps de Diébitch firent leur jonction et purent opposer 70 000 hommes à 40 000 Polonais. Ils revinrent sur Ostrolenka, reprirent cette ville et commencèrent à passer le Narew. Pour les en empêcher, Skrzynecki livra, le 26 mai, une sanglante bataille; il dut céder à la supériorité de l'artillerie et fit retraite sur Pultusk, puis sur Varsovie.

Cependant les premières victoires polonaises avaient eu pour conséquence, au moment où s'éteignait l'insurrection en Podolie et Volynie, l'insurrection de la Lithuanie. Les généraux Chlapowski, Gielgud, Dembinski, envoyés pour la soutenir, après avoir failli surprendre Vilna, furent bientôt forcés de rétrograder.

Diébitch remplacé par Paskiévitch : passage de la Vistule (*juillet*). — L'empereur était fort mécontent de Diébitch, qui lui avait promis d'entrer dans Varsovie à la fin de février. Le 9 juin, le prince Orlof fut envoyé pour demander sa démission à Diébitch. « Je vous la donnerai demain », répondit le maréchal. Le lendemain il succombait au choléra. Son successeur fut Paskiévitch *Érivanski*. Il arrivait précédé d'une brillante et solide réputation militaire. Il avait Toll pour chef d'état-major. Contre les 50 000 hommes et les 142 canons de Skrzynecki, affaibli des corps détachés en Lithuanie, il disposait de 86 000 hommes et 438 canons. Il résolut de franchir à tout prix la Vistule, estimant que la rive gauche, moins dévastée que la rive droite, lui permettrait de nourrir son armée, et que Varsovie était plus facile à prendre par l'ouest (Czysté et Wola) que par l'est (Praga). Skrzynecki, prétendant qu'on « ne peut jamais empêcher son ennemi de passer une rivière », ne fit rien ni pour entraver le passage, ni pour assaillir l'armée russe partagée en deux par la Vistule, ni pour arrêter sa marche sur

la rive gauche. Le 8 juillet, Paskiévitch occupa Plock. Il feignit de vouloir opérer, sur ce point, le passage du fleuve; mais pendant ce temps, Pahlen, avec des pontons envoyés par la Prusse, établit des ponts à Osieck. Le 19, l'armée passa.

Panique et massacres dans Varsovie. — Déjà, le 20 juin, à la nouvelle d'une défaite essuyée par le général Jankowski, une émeute avait éclaté à Varsovie. Le gouvernement, cédant aux clameurs de la populace, avait fait arrêter ce général, ainsi que son gendre le général Butkowski, plusieurs généraux et colonels, Fashaw, ancien policier de Constantin et chambellan du tsar, et Mme Bazanof, femme d'un général russe. Ils furent emprisonnés au Zamok de Varsovie. L'agitation recommença lorsqu'on apprit le passage de la Vistule par l'armée russe. Skrzynecki fut contraint de donner sa démission, et les troupes polonaises restèrent sans chef, tandis que le gouvernement civil était impuissant à maintenir l'ordre dans la ville. Les clubistes en profitèrent pour organiser les massacres dans les prisons. Le 15 août, le peuple culbuta la garde nationale qui gardait le Zamok, et y égorgea Jankowski, Butkowski, Fashaw, deux autres généraux et Mme Bazanof. Les meurtres continuèrent dans les autres prisons. Il y eut 33 victimes.

Le 16, le général Krukowiecki, après avoir vainement essayé de calmer la populace, se déclara gouverneur de la ville. Confirmé dans ses fonctions par la « Commission exécutive », il dissipa les rassemblements avec des troupes appelées de l'armée, arrêta les clubistes, ferma le local de la *Société patriotique* et commença une enquête. Le gouvernement donna sa démission. La Diète se réunit. Elle nomma Dembinski généralissime. Celui-ci continua l'enquête, établit une cour martiale, reprocha à Krukowiecki son inaction, à Lelewel sa participation aux désordres. Tout le monde se tourna contre lui. On l'accusa d'aspirer à la dictature et de vouloir livrer Varsovie aux Russes. La Diète installa un nouveau gouvernement de cinq membres et remplaça Dembinski par Krukowiecki. Celui-ci fit exécuter quatre des assassins du 15 août.

Siège de Varsovie (*août-septembre*). — Le 19 août, l'armée russe campait à quelques lieues de Varsovie. La ville

était menacée, du côté de Wola, par le gros des forces ennemies; du côté de Praga, par Rosen et les troupes de la rive droite. Dans le conseil de guerre que tinrent les généraux polonais, Krukowiecki proposait de livrer bataille en avant de Wola avec toutes les forces polonaises; Uminski, de se borner à défendre la ville mais de reconquérir les territoires de la rive droite; Dembinski, d'épargner à la capitale les horreurs d'un siège et de se transporter en Lithuanie avec le gouvernement et l'armée. On finit par s'arrêter à la proposition d'Uminski : on tiendrait tête à Paskiévitch derrière les médiocres retranchements qui couvraient les abords de la ville; Lubienski réoccuperait le palatinat de Plock avec 3000 cavaliers; Ramorino[1], avec 20 000 hommes, attaquerait les Russes de la rive droite. Cette dispersion de l'armée était une grosse imprudence : on avait déjà des forces considérables dans le palatinat de Minsk, avec Chrzanowski, lequel n'avait même pu détruire les quelques mille Russes de Golovine; Ramorino, poursuivant Golovine et Rosen, allait, aux jours du danger suprême, se trouver près de Brest-Litowski, à trente-cinq lieues de Varsovie.

Du côté de l'ouest, l'enceinte de Varsovie était protégée par deux lignes de fortifications : à 600 mètres des remparts, une série d'ouvrages allant du faubourg fortifié de Czysté au village de Mokotow; à 1600 mètres, une autre série d'ouvrages appuyés sur le village et le fort de Wola, et le village fortifié de Rakowiecz. La première ligne était défendue par Dembinski, la seconde par Bem. Le généralissime Krukowiecki, effrayé de la situation, essaya de négocier en secret avec Paskiévitch. Celui-ci fit offrir aux Polonais une amnistie et des garanties pour l'avenir; mais il ne pouvait être question des « huit palatinats » et l'amnistie ne s'étendrait pas aux Lithuaniens insurgés, que le tsar considérait comme des sujets russes et par conséquent indignes de toute indulgence. Ces propositions furent soumises au gouvernement polonais et rejetées avec indignation. Krukowiecki fit répondre au maréchal que les Polonais avaient « pris les armes pour l'indépendance dans les limites qui les

1. Italien, né à Gênes en 1792. On le disait fils naturel de Lannes. Il était soldat à Wagram, capitaine d'artillerie pendant la campagne de Russie.

séparaient anciénnement de la Russie ». Ainsi les Polonais, qui étaient sur le point de perdre même Varsovie, persistaient à revendiquer la Lithuanie et les Ruthénies.

L'armée polonaise ne comptait plus, à Varsovie, que 50 000 hommes, dont 15 000 de garde nationale. Tandis que les Polonais s'étaient affaiblis par d'imprudentes diversions Paskiévitch avait rappelé à lui tous ses corps dispersés, Kreutz, Golovine, Rüdiger. Il disposait de plus de 78 000 hommes et de près de 400 canons. Pahlen devait mener l'attaque par la gauche, Chakovskoï par le centre, le grand-duc Michel avec la garde par la droite; Kreutz et la cavalerie formaient la réserve. Bem avait fait savoir à Varsovie qu'il ne pourrait tenir plus de vingt-quatre heures dans ses lignes : « Après quoi, disait-il, nous serons tous morts ou prisonniers ».

Le 6 septembre, au point du jour, l'artillerie russe débuta par une effroyable canonnade sur les redoutes les plus avancées. Elles furent enlevées à la baïonnette par l'infanterie russe, ainsi que Rakowiecz et d'autres villages. Wola se trouva presque entièrement cerné. Le général Sowanski, qui le défendait, sommé de se rendre, répondit aux Russes : « Un de vos boulets m'a emporté une jambe à Borodino; je ne suis plus en état de faire un pas en arrière ». Le village enlevé d'assaut, la bataille continua dans l'église; Sowanski fut tué au pied de l'autel; Wysocki, blessé, arracha de ses dents l'appareil que les chirurgiens avaient mis sur ses blessures.

Un retour offensif, opéré par les défenseurs de la seconde ligne et par ceux de la ville, sous Dembinski et Krukowiecki, échoua contre les Russes déjà fortement retranchés dans les ouvrages de la première ligne. Le maréchal s'établit de sa personne dans Wola. Toute la nuit du 6 au 7, l'artillerie russe canonna la seconde ligne : l'artillerie polonaise, manquant de munitions, ne répondait que par intervalles.

Chute de Varsovie. — Le 7, à trois heures du matin, Prondzynski se présenta aux avant-postes russes avec une lettre de Krukowiecki, offrant la soumission de l'armée et de la nation au « souverain légitime ». Paskiévitch invita le généralissime polonais, afin de hâter les négociations, à se rendre

auprès de lui. Krukowiecki, accompagné de Prondzynski, parut à huit heures du matin; mais, alléguant que la soumission « absolue » exigée par Paskiévitch était par trop humiliante, il déclara n'avoir pas les pouvoirs de la Diète. « Restons-en là », répondit le maréchal, et tirant sa montre : « Je donnerai l'assaut dans une heure ». Cependant des heures se passèrent; à midi la Diète était en séance; on y poussait des cris d'indignation; on exigea la démission des ministres; Ostrowski et Vincent Niémoïowski parlaient de mettre Krukowiecki en accusation, de se porter aux remparts avec la population levée en masse, Roman Soltyk s'écriait : « Nous pouvons périr; nous abaisser, jamais. Nous avons fait notre devoir de membres de la Diète; faisons maintenant notre devoir de soldats. » La canonnade ayant repris à une heure et demie sur l'ordre de Paskiévitch, la séance fut levée et la Diète s'ajourna à quatre heures.

200 bouches à feu tonnaient contre les remparts de la ville; à peine si l'artillerie polonaise y répondait. L'armée russe se forma en trois colonnes et dessina son mouvement d'attaque, la garde et la cavalerie se tenant en réserve. Une charge à la baïonnette conduite par le général Uminski fut brisée par la mitraille des Russes. A quatre heures, ceux-ci, précédés des tambours et de chœurs militaires, se ruèrent à la fois sur tous les ouvrages extérieurs et les enlevèrent à la baïonnette. Rien ne protégeait plus Varsovie, sauf sa médiocre enceinte, presque un simple mur d'octroi.

Prondzynski vint alors annoncer aux Russes que Krukowiecki avait enfin reçu les pleins pouvoirs de la Diète. Paskiévitch, blessé au bras pendant l'action, refusa d'abord de s'arrêter, convaincu que les Polonais ne cherchaient qu'à gagner du temps afin d'appeler à eux les 20 000 hommes de Ramorino. Pourtant il envoya dans la ville son chef d'état-major Berg, avec deux autres officiers. Amenés au Zamok, ils y attendirent Krukowiecki pendant une heure. Celui-ci, après avoir encore traîné en longueur, se décida enfin à signer la capitulation. Mais la Diète intervint, proposa d'autres conditions. Krukowiecki donna sa démission de membre du gouvernement. Pendant ces tergiversations, il avait fait passer le pont de la

Vistule à 32 000 hommes de l'armée polonaise, disant aux députés : « Avisez à sauver Varsovie... Mon devoir est de sauver l'armée. »

Berg et les officiers russes cherchaient vainement dans la ville avec qui négocier. Perdant patience, ils annoncèrent l'assaut de la ville pour quatre heures du matin. Malachowski prit sur lui d'écrire au maréchal pour lui annoncer qu'à cinq heures les portes seraient ouvertes aux Russes et pour lui recommander la ville désormais sans défense. Donc Varsovie succomba sans qu'une capitulation eût été signée pour elle.

Le 8 septembre, à cinq heures, les Russes occupèrent les postes, les arsenaux, les magasins A dix heures, le maréchal Paskiévitch fit son entrée solennelle. Il écrivit au tsar : « Sire, Varsovie est à vos pieds ».

Ce même jour l'armée polonaise était concentrée autour de Plock, très réduite par les désertions. Sous Rybinski, 20 000 hommes avec 92 canons passèrent la frontière et déposèrent les armes sur le territoire prussien. Rosycki et Kaminski avaient emmené 9000 hommes à Cracovie, et Ramorino 15 000 dans la Galicie autrichienne. Il ne restait que 10 000 soldats enfermés dans Plock, Modlin et Zamosc. Ils se rendirent aux Russes dans le courant d'octobre.

La Pologne avait succombé; il n'y avait plus ni royaume ni armée; l'œuvre politique d'Alexandre et l'œuvre militaire de Constantin étaient également anéanties. Du moins, la résistance de la Pologne avait assuré le salut de la révolution de Paris et de la révolution belge, car, pendant que Paskiévitch opérait son passage de la Vistule, l'armée française avait pu entrer en Belgique, chasser les troupes hollandaises, assurer ainsi l'indépendance du nouveau royaume. En outre l'Europe avait pu constater qu'à aucun moment Nicolas, dans une guerre poursuivie dans ses propres États, n'avait pu mettre en ligne plus de 114 000 hommes. Dès lors le prestige de l'autocratie russe, ce cauchemar de l'Europe libérale, s'évanouissait. Notons qu'à la ruine de la Pologne la Russie perdait presque autant que la Pologne : l'expérience parlementaire tentée à Varsovie éloignait pour de longues années toute possibilité d'une expérience ana-

logue à Pétersbourg. L'autocratie avait été victorieuse sous Varsovie, en septembre 1831, comme à Pétersbourg, en décembre 1825; donc un abîme se creusait entre l'Europe de l'Ouest, toute constitutionnelle ou aspirant à le devenir, et l'Europe de l'Est, ressaisie par le principe autocratique.

La Pologne de l'émigration. — Les généraux, les milliers d'officiers et de soldats polonais réfugiés en Suisse, en France, en Angleterre, recueillis et comme adoptés par les États à constitution libérale, formèrent désormais une force redoutable de la révolution universelle. On les retrouvera partout où il y aura des luttes à soutenir pour la liberté bien ou mal comprise, dans les émeutes de Paris, de Berlin, de Vienne, dans les révolutions d'Italie, d'Allemagne, de Hongrie, de Roumanie. En France, où les Chambres votaient des fonds de secours pour les réfugiés, où l'on créa pour leurs enfants l'École polonaise des Batignolles (1842), ils affluèrent. Mickievicz composait pour eux le *Livre du pèlerin polonais*; il les enflammait de ses ardentes poésies; de 1840 à 1844, chargé de cours au Collège de France, il y sera avec Quinet et Michelet le prophète des révolutions et des résurrections nationales. L'église et le cimetière de Montmorency allaient recevoir les cercueils des héros, des orateurs, des poètes polonais.

La Pologne sous le joug du tsar. — Nicolas, quand il eut « à ses pieds » la Pologne, s'étudia consciencieusement, tout en gardant le nom de royaume et pour lui-même le titre de roi, à détruire tout ce qui aurait pu entretenir les « illusions d'une Pologne indépendante » et tout ce qui aurait pu aider à la préparer. En dépit de l'amnistie promulguée le 6 novembre, mais qui comprenait quantité d'exceptions, l'élite de la nation fut terrorisée par les confiscations de biens, les déportations en Sibérie, les transplantations de familles entières. La constitution octroyée par Alexandre fut supprimée : le couronnement du roi devait se faire à Pétersbourg en même temps que le couronnement du tsar. Les ministères furent abolis et remplacés par des directions et des commissions ressortissant aux divers ministères russes; le Conseil d'administration réduit à n'être qu'une réunion de directeurs sous la présidence

du *namiestnik*; l'Université de Varsovie privée de sa faculté de droit; la Bibliothèque nationale transportée à Pétersbourg; l'armée polonaise dissoute, ses éléments dispersés dans les régiments russes, la garde du royaume confiée aux forces générales de l'empire; toute l'organisation russe, système d'impôts, procédure, monnaies, peu à peu introduite dans le royaume; les ordres polonais conservés seulement comme ordres russes et distribués aux serviteurs les plus dévoués de l'autocratie; le monument qui devait s'élever à la mémoire de Joseph Poniatowski remplacé par un monument en l'honneur de Paskiévitch. En 1844, les anciens palatinats historiques furent repartagés en cinq *goubernies* : Varsovie, Radom, Lublin, Plock, Modlin. En 1833, une tentative de Zaliwski pour insurger le palatinat des Lublin n'aboutit qu'à des fusillades et des pendaisons. En octobre 1835, Nicolas, montrant aux notables de Varsovie la nouvelle citadelle, les prévint qu'à la moindre émeute la ville serait foudroyée et détruite. La Pologne russe fut si rudement matée que, même pendant la crise de 1848, elle ne remua pas.

La Lithuanie et les Ruthénies sous la domination russe. — Dans les pays dont les Polonais avaient espéré l'annexion à leur royaume et où la culture et la langue polonaises ne sont en réalité que l'apanage des classes autrefois dirigeantes, une campagne suivie fut entreprise en vue d'y anéantir le *polonisme*. Il s'agissait de russifier la Lithuanie, d'assimiler à la Russie tsarienne les Russies autrefois polonaises. L'Université de Vilna fut supprimée, la langue polonaise bannie de toutes les écoles, de tous les actes administratifs ou judiciaires. L'*Union* avec Rome, à laquelle les paysans orthodoxes des Ruthénies ne s'étaient soumis au XVIIe siècle que sous l'action des pires violences, des violences pareilles furent mises en œuvre pour les obliger à y renoncer. On les força à redevenir de purs orthodoxes afin qu'ils se sentissent plus complètement des Russes. Le clergé, les moines, les religieuses catholiques furent bannis du pays. Dans la Lithuanie, pays foncièrement catholique, on se contenta de les surveiller de très près, en les faisant, comme le clergé de Pologne, morigéner par les

encycliques complaisantes de Grégoire XVI. Ce qui était surtout polonais en Lithuanie et dans les Ruthénies, c'était la petite noblesse. Dès octobre 1831, elle fut l'objet de toutes les rigueurs du pouvoir. On fit une revision sévère de ses titres, et beaucoup de nobles furent rejetés dans la classe des *odnodvortsy* ou paysans libres. On fit également une revision des redevances ou prestations que les nobles exigeaient de leurs paysans. Le laboureur y gagna tout ce que perdaient ses anciens maîtres. Ce fut pour lui comme une préface de l'émancipation de 1861. Rien ne fut négligé pour amener le *pan* à se défaire de ses immeubles et pour les faire passer aux mains, soit de ses paysans, soit des Russes de l'empire. Les « palatinats » de l'Est, si âprement convoités par les Polonais, devinrent officiellement les « goubernies du Sud-Ouest ».

Au reste, la Prusse et l'Autriche travaillaient avec la même ardeur à dénationaliser leurs territoires polonais. Le 13 mars 1833, le gouvernement de Berlin donnait des instructions pour racheter les propriétés polonaises et les revendre à des acquéreurs d'origine allemande. La Diète de Francfort intervint, d'une façon menaçante, auprès de la Confédération helvétique, pour l'inviter à surveiller les réfugiés polonais. L'accord des trois puissances copartageantes, manifesté durant la lutte contre l'insurrection, se resserra sur les ruines de celle-ci. Il se manifesta surtout dans la convention de München-Graetz (8 septembre 1833), par laquelle les trois cours s'engageaient à se secourir mutuellement de 3500 hommes en cas de mouvements polonais, s'autorisaient mutuellement, dans les opérations contre eux, à emprunter le territoire l'une de l'autre, et s'engageaient à se livrer mutuellement les agitateurs.

Destruction de la république de Cracovie. — Cependant, entre ces trois Pologues asservies, subsistait une petite Pologne indépendante, la république de Cracovie, que les traités de 1815 avaient dotée d'une constitution, d'une Diète et d'un *Sénat gouvernant.* Avec son Université, elle restait comme la citadelle de la littérature, de la langue, de la pensée et des espérances nationales. Souvent aussi elle fut l'asile des réfugiés politiques, le quartier général où se méditaient les tentatives à

main armée contre les territoires voisins. Par esprit national ou par faiblesse, le Sénat se laissa compromettre plus que ne l'auraient permis ses obligations internationales. A certains moments, les réfugiés se substituaient à lui dans la direction de sa politique. Il reçut de rudes avertissements, motivés (en février 1828) par la présence de Polonais étrangers, par l'asile donné soit aux soldats de Ramorino, soit aux bandes de Zaliwski. En février 1836, il fut sommé d'expulser les réfugiés polonais; il subit une occupation par les troupes des trois puissances, une modification au statut organique, une épuration de la diète. Les résidents des trois cours ne cessèrent dès lors d'imposer des modifications constitutionnelles ou des changements de personnes, exigences appuyées par des occupations militaires.

En 1846, dans la Galicie orientale, russe de population, orthodoxe de religion, sauf la noblesse, qui était de langue polonaise, un mouvement polonais se produisit contre l'autorité impériale. Celle-ci n'eut qu'à laisser agir les paysans contre les nobles, et une jacquerie ensanglanta le pays. En janvier 1846, Cracovie, de nouveau envahie par les réfugiés, vit un « gouvernement national de la République polonaise » se substituer aux autorités légitimes. Il se composait de sept membres choisis dans les trois Pologues, dans l'émigration polonaise, dans la ville libre de Cracovie, en Lithuanie. A sa tête, Louis Gorzkowski, Jean Tyssowski, Alexandre Grzégorzewski. Il annonce au monde que « l'heure du soulèvement a sonné ». Une attaque par les forces autrichiennes est d'abord repoussée. Puis les Autrichiens occupent la ville et la citadelle, mais en sont chassés (20 février); l'insurrection se propage dans la Galicie occidentale, tandis que la Galicie orientale est en proie à la jacquerie ruthène. Des troubles éclatent dans la Posnanie prussienne. A la fin, les forces combinées des trois puissances écrasèrent les insurgés et entrèrent dans Cracovie (mars). Les protestations de la France et de l'Angleterre, invoquant les traités de Vienne, retardèrent un peu le dénouement fatal. Mais le traité conclu à Vienne, le 6 novembre 1846, entre les trois puissances du Nord, « considérant que Cracovie est un corps politique évidemment trop faible pour résister aux intrigues incessantes des émigrés

polonais qui tiennent cette ville libre dans une sujétion morale », consacra la suppression de la petite république et la réunion de son territoire à l'empire autrichien. Dès lors il n'exista plus un lambeau de Pologne indépendante.

BIBLIOGRAPHIE

Voir ci-dessus, p. 162, pour les histoires du règne de Nicolas, **P. Lacroix**, **S.-Tatichtchef**, etc.

Le royaume de Pologne. — Le prince **Adam Czartoryski**, *Mémoires et correspondance*, Paris, 1887, 2 vol. — **Oginski**, *Mémoires*, Paris, 1833, 4 vol. — Le comte d'**Angeberg**, *Recueil des traités, conventions et actes diplomatiques concernant la Pologne* (*1762-1862*), Paris, 1862. — *Documents servant à éclaircir l'histoire des « provinces occidentales » de la Russie* (en fr. et en russe), Pét., 1865. — **Wybicki** (Jos.), *Mém. sur la Pologne et les Polonais* (*1764-1822*; pol.), édit. Raczynski, Posen, 1840, 4 vol. — **X. Liske**, *Polnische Diplomatie im J. 1826*, Leipzig, 1867 (brochure). — **Fr. Skarbek**, *Hist. du grand-duché de Varsovie de 1807 à 1815* (pol.), Posen, 1860, 2 vol. — **K. Kozmian** *Mémoires* (1780-1815; pol.), Posen, 1858. — **Trembicka** (Françoise), *Mémoires d'une Polonaise* (1764-1830), Paris, 1841, 2 vol. — **Seb. Ciampi**, *Viaggio in Polonia nella state del 1830*, Florence, 1831. — **H. Harring**, *Memoiren über Polen unter russischen Herrschaft*, « Deutschland », 1831.

La guerre russo-polonaise. — Le général **Pouzyrevski**, *La guerre russo-polonaise de 1831* (en russe), contenant le rapport du chef d'état-major **Prondzynski**, en français (adressé à Nicolas comme roi de Pologne; d'une très curieuse franchise), Pét., 1878, 2 vol. — **Nicolas Ier**, *Corresp. avec Diébitch*, sur l'insurr. de Pologne, dans *Antiq. Russe*, 1884-1886. — **E. Knorr**, *Die polnische Aufstænde seit 1830*, Berlin, 1880. — **Von Schmitt**, *Gesch. d. polnischen Aufstandes 1831*, Pét., 1863-1864. — **Kunz**, *Polnisch-Russische Kriege*, 1891. — **Bruck**, *Gesch. d. Poln. Revolution, 1830-31*, 2e éd., Hambourg, 1848. — **Brzozowski** (Marian), *La guerre de Pologne en 1831*, Leipzig, 1833. — **L. Mieroslawski**, *Hist. de la révolution de Pologne*, 3 vol., Paris, 1836 et 1838; même ouvrage ou à peu près (en pol.), édit. Ledochowski, Paris, 1845-1868, 5 vol. — **H. Dembinski**, *Sur la campagne de Lithuanie*, Strasbourg, 1832; en all. *Feldzug nach und in Lithauen und Rückzug*, Leipzig, 1832. — Du même, *Mémoires sur l'insurr.* (pol.), Cracovie, 1877, 3 vol. — **Pitkiéwicz** (Michel), *la Lithuanie et sa dernière insurr.*, Bruxelles, 1832. — **Wrotnowski** (Félix), *Mém. sur les insurr. de Lithuanie et des Ruthénies*, 1831 (pol.), Paris, 1835-38, 3 vol. — **K. Forster**, *l'Insurrection*, etc. (pol.), Berlin, 1873. — **J. Falkowski**, *Chute de l'insurrection polonaise de 1831* (pol.), Posen, 1881. — **Witmer**, *Chlopicki à la bataille de Grochow* (1831), dans *Antiq. Russe*, 1879. — **Zwierkowski** (Val.), *Les derniers évén. politiques*, etc., et *Les événements militaires* (2e corps d'armée), Paris, 1845 (pol.), 2 vol. — **Niémolowski** (Bonav.), *Les derniers événements de la révol. pol.* (pol.), Paris, 1833. — Le général **Dwernicki**, *Souvenirs* (pol.), Lemberg, 1870. — **Von Schmitt**, sous le titre de *Feldherrn Stimmen*, 1858, a publié d'importants mémoires de généraux russes et polonais; édit. russe par **Kvintnitski**, Pét., 1867.

Mémoires sur la révolution. — **Wysocki** (Pierre), *Mémoire sur le 29 nov. 1831*, publié dans la *Biblioteka ludowa polska*. — **Zaluski** (Jos.),

Mém. sur la révol. pol. (pol.), Cracovie, 1860. — **J. Glebowski**, *Souvenirs de 1830-1831* (pol.), Cracovie, 1882. — **Mochnacki** (Maur.), *Hist. de la révol. pol.*, Paris, 1834, 2 vol. (pol.); trad. russe dans l'*Antiq. Russe* de mars 1890. — **Czynski** (Jean), *La nuit du 15 août 1831 à Varsovie*, trad. fr. par Ordyniec, Paris, 1832. — **Podczaszinski** (Michel), *La nuit du 29 nov. 1830 à Varsovie*, Paris, 1835. — Mémoires du prêtre catholique **Butkiewicz**, trad. du polonais, dans *Antiq. Russe*, août 1858. — **Varoun Sekreta**, Souvenirs sur la guerre de 1828, l'insurrection polonaise, dans *Antiq. Russe*, 1879. — La comtesse **Bloudof**, *Lettres* (sur l'insurr. pol.), dans *Archive russe*, 1873, t. II; *Souvenirs*, *Ibid.*, 1872 à 1875. — Le partisan **D. V. Davydof**, *Souvenirs*, dans *Antiq. Russe* de 1872.

Biographies. — **L. Gadon**, *Le prince Adam Czartoryski* (pol.), Cracovie, 1892. — **Ostrowski** (Ant.), *Vie de Thomas Ostrowski* (1795-1817) (pol.), Paris, 1856. — **Kolaczkowski** (Clément), *Biographie du général Prondzynski* pol.), Posen, 1851. — **Karnovitch**, *Le grand-duc Constantin* (1779-1831), dans *Antiq. Russe*, 1877, t. II. — Le général **Chtcherbatof**, *Le feld-maréchal Paskiévitch*, Pét., 1888, 4 vol.

Les prisonniers; l'émigration; les légions. — **Horain** (Vincent), *Relation des événements... du corps de Ramorino* (pol.), Posen, 1849. — **Budzynski** (Michel), *Quatre années dans la Galicie autr.* (*1833-36*), *par un prisonnier polonais*, Bruxelles, 1838. — **E. Z. K. P.**, *Souvenirs d'un proscrit lithuanien* (1806-1834), Posen, 1887 (pol.). — **L. Gadon**, *Sur la vie des Polonais en France*, Paris, 1883. — **Wysocki** (Jos.), *Mémoires sur la légion polonaise en Hongrie* (1848-1849, pol.), Posen, 1850. — **C. Gœhring**, *Gesch. d. poln. Volkes, 1847-1850*, Leipzig, 1851.

Affaires de Cracovie. — **Nicolas I**[er], *Corresp. avec Paskiévitch* sur les affaires de Cracovie (en russe), dans *Antiq. Russe*, 1885. — **Tessarczyk** (Ant.), *La république de Cracovie sous le protectorat des trois puissances du Nord* (pol.), Cracovie, 1803. — **Wodzicki** (Stan.), *Mémoires sur les temps de la république de Cracovie* (pol.), Cracovie, 1888. — **L. Chodzko**, *Les massacres de Galicie et Cracovie confisquée par l'Autriche*, Paris, 1861.

CHAPITRE IX

L'INSURRECTION BELGE
LE ROYAUME DE BELGIQUE

1814-1847

I. — L'union de la Hollande et de la Belgique.

Au moment où l'empire napoléonien s'effondra, les quatre grandes puissances coalisées, l'Autriche, la Russie, la Prusse et l'Angleterre, résolurent de placer la France dans l'impossibilité d'agiter ou de dominer de nouveau l'Europe[1]. Parmi les mesures propres à assurer ce résultat, on mit en première ligne l'établissement, sur ses frontières du nord-est, d'un puissant État qui la tiendrait en bride. L'idée n'était pas neuve : sans parler du temps lointain où les ducs de Bourgogne, puis les Habsbourgs avaient groupé sous leur autorité toutes les « Flandres », un projet avait été formé, lors de la coalition de 1805, par un abbé italien, nommé Piatoli, pour créer un royaume des Deux-Belgiques sous un prince de la Maison d'Orange, et ce projet avait été favorablement accueilli par les cours de Saint-Pétersbourg et de Londres. En 1814, le plan fut repris, et lord Castlereagh proposa aux alliés, à Chaumont, le 1er mars, la réunion de la Hollande et de la Belgique. Ce fut l'origine d'une combinaison

1. Voir ci-dessus, chap. Ier.

malheureuse, faite au nom de principes *a priori*, sans tenir compte des leçons de l'histoire, et condamnée d'avance à disparaître sous le choc des antinomies qu'elle se flattait de concilier.

Fondation du royaume des Pays-Bas. — Le premier traité de Paris (30 mai 1814) jeta les bases de la combinaison. En vertu de l'article 6, il fut décidé que la Hollande, « placée sous la souveraineté de la Maison d'Orange », recevrait « un accroissement de territoire », et deux articles séparés et secrets fixèrent l'étendue approximative de cet accroissement, entre la mer, la France et la Meuse, et même entre la Meuse et le Rhin (art. 3 et 4). Trois semaines plus tard, les plénipotentiaires des quatre grandes puissances alliées, réunis à Londres, réglèrent dans une conférence les conditions fondamentales de l'union de la Hollande et de la Belgique : lord Clancarty en avait pris l'initiative, et le prince d'Orange, alors « prince souverain des Pays-Bas », devait être invité à y adhérer, et à opérer dans les voies les plus libérales « l'amalgame » des deux pays (20-21 juin 1814). Ces conditions étaient contenues dans huit articles, que Guillaume d'Orange accepta à La Haye, le 21 juillet, mais qui ne furent connus du public qu'au milieu de l'année suivante. Dans l'ensemble, il était stipulé que la Hollande et les territoires annexés formeraient un seul et même État, « régi par la constitution déjà établie en Hollande », avec les modifications nécessaires; les provinces belges seraient « convenablement » représentées à l'assemblée des États-Généraux, et partageraient à l'avenir avec les provinces hollandaises charges et bénéfices. Pour reconnaître les bontés de l'Angleterre, Guillaume se hâta de resserrer ses liens avec elle par le traité de Londres : l'Angleterre restituait à la Hollande les colonies qu'elle lui avait enlevées depuis le 1er janvier 1803, sauf le Cap de Bonne-Espérance en Afrique, Demerary, Essequibo et Berbice en Amérique; comme Ceylan avait été cédée en 1802, la Hollande renonçait en somme à toutes ses possessions d'outremer, à l'exception des îles de la Sonde (13 août 1814). Après avoir donné ainsi des gages à l'Angleterre, et s'être ensuite assuré la bonne volonté de l'Autriche et de la France, en se mettant de leur côté au congrès de Vienne contre la Russie et

la Prusse, le prince souverain crut pouvoir prendre le titre qu'il ambitionnait depuis longtemps, et le 16 mars 1815, au moment où le retour de Napoléon de l'île d'Elbe menaçait l'Europe de nouvelles perturbations, il se déclara « Roi des Pays-Bas ». Un mois après, il accéda, en qualité de « roi », à la ligue contre Napoléon, et les puissances reconnurent indirectement sa dignité royale en autorisant son accession sous cette forme. Plusieurs actes, négociés par les barons de Gagern et de Spaen, qui représentaient Guillaume d'Orange au congrès de Vienne, ou par son envoyé à Londres, réglèrent encore différentes questions relatives au nouveau royaume : tel fut l'acte du 19 mai 1815 par lequel une indemnité était accordée à la Russie pour ses dépenses de guerre, sous la forme d'un emprunt russe de 50 millions de florins en Hollande, emprunt pris à leur compte par l'Angleterre et les Pays-Bas. Quatre traités, conclus à Vienne le 31 mai 1815, avec l'Autriche, l'Angleterre, la Russie et la Prusse, et insérés ensuite dans l'Acte final du congrès [1], proclamèrent l'existence officielle et fixèrent les frontières du royaume des Pays-Bas, comprenant les anciennes provinces hollandaises et belges, l'évêché de Liège et le grand-duché de Luxembourg : en vertu de la constitution fédérative de l'Allemagne (du 8 juin 1815), le roi des Pays-Bas faisait partie de la Confédération germanique pour le grand-duché de Luxembourg qu'on lui cédait à titre de propriété personnelle, en échange de ses possessions nassoviennes (Dillenbourg, Siegen, Dietz, Hadamar). Les frontières du royaume furent remaniées, après la bataille de Waterloo et la chute de Napoléon, par le second traité de Paris (20 novembre 1815) : on ajouta alors aux Pays-Bas les territoires de Philippeville et Marienbourg, et le duché de Bouillon, précédemment englobés dans les limites de la France. Enfin des traités supplémentaires en 1816-17 (notamment celui du 26 juin 1816 avec la Prusse), et le recès territorial de Francfort du 20 juillet 1819, complétèrent ces stipulations et établirent définitivement la constitution territoriale du royaume des Pays-Bas.

1. Voir ci-dessus, p. 55.

II. — Le gouvernement de Guillaume Ier et les Belges.

A peine monté sur le trône, Guillaume Ier se trouva aux prises avec de grandes difficultés. Sans doute, dans le premier moment d'enthousiasme, les Belges acclamèrent leur souverain et se rallièrent autour de lui pour combattre Napoléon; mais quand ils connurent mieux les conditions de leur union avec les Hollandais, quand ils comprirent que leur pays avait été traité comme un terrain vague et ne formait qu'un « accroissement » du territoire néerlandais, quand ils eurent conscience d'être non seulement attachés mais encore subordonnés à un peuple qui différait d'eux par les mœurs, les intérêts et les croyances, alors ils revinrent peu à peu de leur enchantement et firent sur leur sort les plus tristes réflexions. A vrai dire, ils n'avaient jamais été une nation, et leur asservissement séculaire aux Espagnols et aux Autrichiens les avait mal préparés à l'indépendance; pourtant, les secousses de la Révolution leur avaient donné conscience de leur individualité, et la proclamation où le général Bülow leur avait fait espérer l'autonomie (en février 1814) avait été accueillie avec joie. Ils ne méritaient pas le mépris des publicistes aux gages de la Hollande qui traitèrent plus tard leur pays de « colonie banale de tous les royaumes », et de « rassemblement de provinces où tous les chevaux de l'Europe ont successivement brouté ». Ils constituaient en 1815 un peuple, engourdi par de cruelles épreuves, mais déjà prêt à s'éveiller aux idées de liberté et de gouvernement national. De là le sourd malaise qu'ils ressentirent dès les débuts du règne de Guillaume d'Orange, et l'esprit d'opposition qui ne tarda pas à se manifester chez eux contre son gouvernement.

Guillaume Ier ne sut pas arrêter ce mouvement général de désaffection. Ses qualités de simplicité et d'affabilité étaient malheureusement contrebalancées par un caractère méfiant et sans élan; ses aspirations libérales étaient bien vite étouffées

par ses habitudes d'esprit rétrogrades; il était combattu sans cesse entre le désir de se concilier ses sujets et la peur de paraître faible; en outre, persuadé de sa supériorité, et même de l'infaillibilité de son jugement, il inaugura un régime de domination personnelle et autoritaire, régime d'autant plus insupportable pour les Belges que Guillaume ne se gênait pas pour lui imprimer un caractère avant tout hollandais et protestant. Dans le cercle de la cour, le fils aîné du roi, officiellement appelé prince d'Orange et bientôt uni à la grande-duchesse de Russie, Anna Paulowna, passait pour avoir une prédilection à l'égard de la Belgique et y était très populaire, mais il n'eut guère de part à la direction des affaires. Les ministres dont s'entoura Guillaume Ier furent presque tous des Hollandais, désireux d'imposer la suprématie des provinces du Nord; d'ailleurs les hommes éminents des premières années, le baron de Hogendorp, Falck, Van Nagel, Roell, ne purent s'entendre longtemps avec un roi qui les consultait tout au plus et prenait souvent de graves décisions à leur insu; ils firent place peu à peu à des conseillers essentiellement dociles et souples, comme le ministre de la justice, Van Maanen, qui avait servi et abandonné tour à tour les régimes antérieurs et qu'on a pu nommer « le mauvais génie du roi », comme le ministre de l'intérieur Van Gobbelschroy, ou comme le secrétaire d'État Van Streefkerk que l'on comparait à une cloche, muette ou sonore au gré du souverain. C'est donc de Guillaume Ier qu'émanèrent directement les mesures impolitiques et les décrets maladroits dont les Belges eurent à se plaindre; c'est sur lui, en grande partie, que doit retomber la responsabilité des froissements politiques, économiques et religieux, qui les poussèrent fatalement à la révolte.

Froissements politiques. — La Constitution de 1815. — Au lendemain de l'érection des Pays-Bas en royaume, une commission avait été chargée de reviser la loi « fondamentale » adoptée en mars 1814 par les Provinces-Unies, et d'y introduire les modifications nécessaires pour la mettre en harmonie avec le nouvel état de choses (22 avril 1815). Gijsbert Karel van Hogendorp était président de la commission, où figuraient onze

Hollandais et onze Belges, tous désignés par le roi : on y trouvait des hommes capables et sagement progressistes (Van der Duyn de Maasdam et Gendebien), à côté de personnages imbus d'idées réactionnaires (les comtes de Merode-Westerloo et de Thiennes) ou de radicaux (Leclercq et Dotrenge). Il y eut de vives discussions, notamment au sujet de la responsabilité ministérielle, que les libéraux désiraient et qui fut repoussée; au sujet de la capitale du royaume, pour laquelle les Hollandais proposaient Amsterdam et les Belges Bruxelles, et dont finalement on décida de ne pas faire mention; au sujet surtout de la représentation nationale : malgré Hogendorp qui tenait à conserver une Chambre unique sous le nom traditionnel d'États Généraux, on résolut qu'il y aurait deux Chambres, la première formée de quarante à soixante membres nommés à vie par le roi, la seconde élue par les États provinciaux et composée de cinquante-cinq Hollandais et de cinquante-cinq Belges. Gendebien s'était élevé en vain contre cette égalité des suffrages, représentant que la Belgique avait plus de trois millions d'habitants et les Provinces-Unies moins de deux millions. Van Maanen avait répliqué que la Hollande existait depuis deux siècles comme État souverain et indépendant, et qu'elle ne se résignerait pas à subir la prépondérance des Belges; en même temps, Hogendorp avait déclaré qu'il fallait tenir compte des richesses et de l'état de civilisation des deux pays, et que, d'ailleurs, si l'on prenait la population pour base, on ne devrait pas oublier les millions d'habitants des colonies néerlandaises. Il faut reconnaître que la question était fort délicate et que la Hollande avait le droit de réclamer dans les États Généraux une représentation au moins égale à celle des pays qui lui étaient incorporés. D'autres questions mirent encore en évidence l'antagonisme des Hollandais et des Belges, par exemple les articles relatifs à la religion : la protection également accordée à tous les cultes en vertu du protocole de Londres (de juin 1814) paraissait aux cléricaux belges impossible à admettre, et, quand le principe en eut été voté, un clergé fanatique le déclara incompatible avec l'existence de la religion catholique. Malgré ces difficultés, la revision de la Constitution fut achevée

en juillet 1815; il ne lui manquait plus que la sanction des représentants du peuple.

La « loi fondamentale » du royaume des Pays-Bas n'établissait que de médiocres garanties contre l'autorité du souverain : la nomination par celui-ci des membres de la première Chambre et l'existence de ministres irresponsables faussaient les vrais principes d'une monarchie constitutionnelle. Le budget devait être approuvé par les États Généraux, mais il était divisé en budget extraordinaire qui seul serait discuté chaque année, et en budget ordinaire qui devait être voté pour dix ans; c'était rendre impossible tout contrôle efficace des finances. Les projets de loi pouvaient être rejetés, non amendés. L'inamovibilité des juges était promise, mais seulement pour une époque ultérieure, et il n'était pas question de l'institution du jury, à laquelle les Belges s'étaient habitués sous la domination française et qu'une simple ordonnance avait abolie en novembre 1814. La liberté de la presse était inscrite dans la Constitution, sans qu'on rapportât une ordonnance excessivement sévère, édictée le 20 avril 1815, au milieu des dangers de la guerre contre Napoléon, et qui punissait certains délits de presse de la marque, d'un emprisonnement de six ans et d'une amende de 10 000 francs. Il y avait donc bien des défauts et bien des lacunes dans la « loi fondamentale », défauts et lacunes particulièrement sensibles aux Belges, que blessaient d'autre part les dispositions relatives à la représentation parlementaire et à la liberté des cultes.

Leur mécontentement se fit jour lorsqu'ils furent appelés à donner leur avis. Tandis que les États Généraux hollandais approuvaient à l'unanimité l'œuvre de la commission, les notables belges, réunis à Bruxelles le 18 août 1815, ne craignirent pas de la rejeter. Sur 1323 votants, 796 se prononcèrent contre l'acceptation de la Charte, et 527 seulement pour. Ce fut un coup de théâtre, car le roi ne s'attendait pas à cette opposition, et il s'en montra à la fois inquiet et irrité. Il prit cependant vite son parti et se tira d'embarras par un acte arbitraire : il compta comme ayant accepté la Constitution 280 notables qui n'étaient pas venus à Bruxelles, annula une centaine de votes hostiles, sous prétexte qu'ils avaient été illégalement motivés, et déclara

la Constitution adoptée (24 août 1815). Il escamotait ainsi la volonté des Belges et leur imposait des articles qu'ils avaient repoussés à une forte majorité. Dès lors la « loi fondamentale » des Pays-Bas, suspecte par elle-même aux Belges à cause de ses dispositions électorales, législatives et judiciaires, leur apparut en outre, par la manière dont elle était établie, comme « un faux politique », comme « un coup d'État permanent » à leur préjudice.

Répartition inégale des pouvoirs entre le nord et le sud des Pays-Bas. — L'organisation du royaume ayant été réglée par les Hollandais, tout fut arrangé au mieux de leurs intérêts particuliers. Les principaux organes du gouvernement et de l'administration furent fixés dans le nord, et l'article 98 de la Constitution ordonnant la tenue des États Généraux alternativement dans une ville des provinces septentrionales et dans une ville des provinces méridionales ne donna lieu qu'à une transplantation momentanée de la cour, des ministres et du Conseil d'État; lors de ce pèlerinage méridional, les bureaux restaient à La Haye, et les employés qui venaient à Bruxelles, réputés hors de leur résidence légale, recevaient des frais de déplacement et de séjour, comme s'ils étaient à l'étranger. Au moment de la révolution de 1830, les Belges récapitulèrent à l'envi les établissements publics dont le siège était dans le nord, et ils trouvèrent : à La Haye, tous les ministères, la Chambre des comptes, le Conseil suprême de la noblesse, et la plupart des grandes administrations, y compris celle des mines, quoiqu'il n'y eût en Hollande ni mines ni carrières; à La Haye et à Amsterdam, la chancellerie des deux ordres, l'ordre militaire de Guillaume, et l'ordre du Lion néerlandais; à Utrecht, la Haute Cour des monnaies et la Haute Cour de justice militaire; à Leyde, les Invalides; à Bréda, l'École militaire. Dans les provinces du sud, il n'existait aucun établissement public important. Il restait encore à fixer, en 1830, le siège de la Cour de cassation : un décret du 21 juin 1830 l'établit à La Haye; et pourtant le nombre des causes civiles et commerciales en Hollande était minime en comparaison du nombre des causes analogues en Belgique. Durant la période décennale de 1820 à 1830, il y

avait eu 6352 causes portées en appel à Bruxelles, 3082 à Liège, et seulement 1940 à La Haye. On conçoit que les Belges eussent le droit de réclamer contre la situation inférieure qui leur était faite. Du reste, les Hollandais ne se bornaient pas à placer chez eux les services publics : ils les accaparaient complètement, et ne laissaient à leurs concitoyens du sud qu'une faible part des fonctions civiles et militaires. Lorsque Guillaume Ier forma son premier ministère, en 1815, il n'y fit entrer qu'un seul Belge, le duc d'Ursel, au département du *Waterstaat* et des travaux publics. Dans la suite il en fut de même, et les hautes fonctions demeurèrent presque exclusivement réservées à des Hollandais. Le duc d'Ursel ayant quitté le département du *Waterstaat* en 1819, les ingénieurs belges qu'il avait nommés dans les provinces du sud furent remplacés par des Hollandais; une banque ayant été créée à Bruxelles en 1825, on choisit pour gouverneur un Hollandais; en 1829, il y avait 3 Belges sur 15 ministres et secrétaires d'État, il y en avait 1 sur 14 administrateurs et directeurs, 1 encore sur 20 secrétaires généraux et greffiers, et le reste à l'avenant. Dans le personnel de certains ministères on ne trouvait que 2 ou 3 Belges; aux ministères de la guerre et de la marine on n'en trouvait aucun. Dans l'armée, la disproportion était aussi forte : Benjamin Constant écrivait en 1817 que sur 32 lieutenants-généraux, les Belges n'en comptaient que 6, et sur 53 généraux-majors, 10. Plus tard, Nothomb, examinant les cadres en 1830, calculait qu'il y avait près de 2000 officiers hollandais contre 147 officiers belges, et que les hauts grades appartenaient tous aux premiers à quelques exceptions près. Dans l'armée coloniale seulement, les Belges étaient en majorité pour payer l'impôt du sang; ils avaient l'espoir de conquérir sous les tropiques l'avancement qu'on leur refusait aux Pays-Bas. Les officiers néerlandais affichaient parfois un mépris injurieux à l'égard des officiers belges; c'est ainsi que Karl Pletinckx, qui avait autrefois servi dans l'armée française, puis aux Indes Orientales, s'étant vu obligé de revenir en Europe pour raison de santé et ayant obtenu à grand'peine un brevet de sous-lieutenant, se vit fort mal reçu par le colonel de son régiment : « Voilà, s'écria celui-ci, le premier Brabançon

qu'on m'impose! » Pletinckx plein de colère donna sa démission; il devait être un des chefs de la Révolution de 1830.

Essais pour introduire une législation à la hollandaise, et une langue officielle. — Le roi Guillaume, après avoir mis fin à la domination française aux Pays-Bas, résolut de n'en laisser subsister aucune trace. Le code Napoléon fut jugé mauvais et dangereux, uniquement à cause de sa provenance, et bien que les Belges y fussent accoutumés; Guillaume ne voulait pas que les arrêts de la Cour de cassation de Paris fissent jurisprudence dans les tribunaux de son royaume. Dès 1814, certains arrêtés avaient montré sa tendance à appliquer partout l'ancienne législation hollandaise : tel l'arrêté du 21 août, établissant la bastonnade dans l'armée; tels ceux du 6 novembre, supprimant la publicité de l'instruction criminelle et abolissant le jury. Un projet fut ensuite élaboré pour la modification du code civil : dans la discussion qui eut lieu à ce sujet dans les Chambres, en 1821, deux orateurs belges, Dotrenge et Reyphins, se signalèrent par la force de leurs arguments en faveur des lois françaises; le projet fut abandonné; on se borna à changer la série des articles du code Napoléon et à en faire une traduction en hollandais, pleine d'obscurités et de non-sens. Un projet de code pénal, élaboré en 1827, eut encore moins de succès que le projet de code civil; il est vrai qu'il contenait des choses étranges : ne prétendait-il pas rétablir la pendaison, la marque, la flagellation et autres peines d'un autre âge? En présence de cette contrefaçon du code pénal de Charles-Quint, la réprobation fut si générale que le gouvernement renonça à son œuvre, sans la porter devant les États Généraux. L'effet pourtant avait été produit, et les Belges mirent ces tristes inventions au nombre de leurs griefs contre les Hollandais.

Les tentatives du roi pour établir une langue nationale leur furent aussi sensibles. Sous la domination française, l'usage du français seul avait été légal; en octobre 1814, un décret rétablit l'usage facultatif des langues, autrefois permis par les Autrichiens. Mais la réforme était insuffisante aux yeux de Guillaume Ier; aussi, le 15 septembre 1819, rendit-il obliga-

toire, pour être admis aux emplois publics, la connaissance de la *langue nationale*, c'est-à-dire du hollandais, qui diffère peu du flamand; un délai de quinze ans était donné pour apprendre cette langue. Cet arrêté, aggravé par un second en octobre 1822, fut très désagréable aux Belges, surtout aux Wallons, et le gouvernement jugea prudent, en 1829 et 1830, de revenir sur sa décision à cet égard.

Les lois sur la presse. — La constitution de 1815 proclamait que, « la presse étant le moyen le plus propre à répandre les lumières », chacun pouvait s'en servir sans avoir besoin d'une permission préalable (art. 227). Cette liberté de droit fut loin d'être une liberté de fait, et le gouvernement hollandais appliqua plus d'une fois sans vergogne les dispositions de l'arrêté du 20 avril 1815 contre ceux qui auraient débité des bruits, annonces ou nouvelles propres à troubler ou alarmer le public : d'après cet arrêté, qui avait été promulgué à titre temporaire pendant la guerre contre Napoléon, les délits de presse entraînaient, suivant leur gravité, l'exposition, la dégradation, la marque, l'emprisonnement de un à six ans, une amende de 100 à 10 000 francs, et même les travaux forcés à temps; une cour spéciale extraordinaire était chargée de les juger. L'arrêté du 20 avril 1815 fut complété par une loi du 28 septembre 1816, connue sous le nom de loi des 500 florins, qui condamnait à 500 florins d'amende pour la première fois, et à un emprisonnement de un à trois ans pour la récidive, ceux qui par leurs écrits auraient offensé ou outragé le caractère personnel des souverains ou princes étrangers, contesté ou révoqué en doute la légitimité de leurs dynasties, critiqué leurs actes en termes offensants ou injurieux, etc. Avec ces dispositions, il était aisé de réprimer tous les écarts, réels ou imaginaires, de la presse, surtout de la presse belge. En 1817, l'abbé de Foere et Corneille de Moor, l'un auteur, l'autre imprimeur de plusieurs articles parus dans *le Spectateur Belge*, furent poursuivis, en vertu de l'arrêté d'avril 1815, pour outrage aux autorités constitutionnelles; une commission extraordinaire les jugea et condamna de Foere à deux ans de prison, de Moor à une amende et aux frais du procès. En 1818, une nouvelle

loi supprima la forme particulière de procédure instituée en 1815, mais elle laissa subsister les formules et les peines étranges de l'ancien arrêté, et les juges ordinaires ne manquèrent pas de les appliquer. Un des procès de presse les plus retentissants fut celui de Vanderstraeten, coupable d'avoir blâmé le gouvernement en 1819, dans un ouvrage intitulé : *De l'état actuel du royaume des Pays-Bas*. Une souscription publique et spontanée couvrit l'amende de 3000 florins à laquelle il avait été condamné. Trois ans plus tard, Vanderstraeten fut poursuivi et mis en prison, comme rédacteur du journal *l'Ami du roi et de la patrie*. Une foule de journaux belges subirent à cette époque de sévères condamnations, et plusieurs d'entre eux, notamment *l'Observateur*, disparurent au milieu de ces rigueurs.

Froissements économiques. — La dette hollandaise. — S'ils avaient à se plaindre, au point de vue politique, de leur union avec les Hollandais, les Belges n'en étaient pas plus satisfaits au point de vue économique. D'après les calculs faits en 1831 par la conférence de Londres, les obligations de la Belgique, avant sa réunion avec la Hollande, se réduisaient à 2 750 000 florins de rente, soit à environ 100 millions de florins de capital (en adoptant le taux exceptionnel de 2,5 pour 100). La dette hollandaise était infiniment plus considérable. Napoléon ne s'était pas flatté d'y faire face, lors de l'annexion de 1810, et avait ordonné une réduction des deux tiers. Guillaume Ier, en 1814, ne voulut pas ratifier cette banqueroute et, pour tenir les engagements de l'État, imagina un système assez compliqué : l'ancienne dette fut divisée en dette *active* (un tiers) et dette *différée* (les deux tiers supprimés par l'Empire français) ; moyennant un versement ou *arrosement* de 100 florins par coupure de 45 florins de rente, on reconnaissait au possesseur : 1° 2000 florins de capital en dette *active* rapportant un intérêt de 2,5 pour 100, c'est-à-dire 50 florins ; 2° 4000 florins de capital en dette *différée* ne produisant pas actuellement d'intérêt, mais devant passer du différé à l'actif par l'effet de tirages annuels. En conséquence de cette combinaison onéreuse, la Hollande en 1815 se trouva grevée d'une dette active de plus de 573 mil-

lions de florins, et d'une dette différée de 1 milliard 150 millions. C'est cette dette énorme dont les Belges se trouvèrent devoir supporter la moitié, conformément au traité des huit articles et à la Constitution de 1815. De plus, comme les déficits annuels étaient fort élevés, cette dette ne fit que s'accroître, malgré la caisse d'amortissement, créée en 1816; dès 1820, la dette active était de 626 millions et la dette différée de 1 milliard 166 millions; en 1830, l'État avait à servir à ses créanciers 10 millions de florins de plus qu'en 1815. Cette déplorable gestion des deniers publics fut amèrement reprochée au roi, qui s'était fait attribuer par la « loi fondamentale » la direction suprême des finances, et enlevait aux États Généraux, grâce au vote du budget décennal, le contrôle effectif de ses actes; lorsqu'il eut fondé en 1822 un grand organe financier, le syndicat d'amortissement, destiné à lui donner encore plus de liberté d'action et à pourvoir à une série de dépenses en partie secrètes, les Belges purent s'élever avec raison contre ces agissements occultes.

Le régime commercial et le système d'impôts. — Pour subvenir aux charges croissantes du trésor, il fallait découvrir sans cesse de nouvelles ressources. On pensa à s'en procurer par deux procédés principaux : des droits de douane et des impôts. Or, sur ce double terrain, les intérêts hollandais et belges se trouvèrent en opposition : aux Hollandais, commerçants avant tout, la liberté du trafic était nécessaire, tandis que les Belges, plus spécialement agriculteurs et industriels, réclamaient des tarifs protecteurs; d'autre part, il y avait des impôts qui, par leur nature, devaient peser particulièrement, soit sur les provinces du nord, soit sur celles du sud. Placé dans l'alternative de déplaire à ses sujets hollandais ou à ses sujets belges, Guillaume Ier fut très embarrassé : il commença par faire quelques avances aux derniers, en établissant le tarif du 3 octobre 1816, qui frappait de droits assez lourds tous les produits d'origine étrangère, tant à l'entrée qu'au transit, et qui imposait aux navires étrangers un droit de tonnage plus élevé qu'aux navires nationaux; plusieurs lois, promulguées en 1819, confirmèrent ces mesures, peu favorables aux provinces septentrionales. Mais la situation changea en 1821 : ému

des plaintes qu'il recevait chaque jour, le roi résolut de transformer sa politique commerciale, et aussi le système général des impôts. Le projet de loi qui fut alors présenté aux États Généraux instituait un *maximum* des droits à percevoir sur les produits étrangers (de 3 à 6 pour 100, suivant les articles); encore ne devait-on imposer parmi ces produits que ceux qui feraient directement concurrence à des produits nationaux. Une somme de 1 million 300 000 florins était, il est vrai, affectée aux besoins de certaines industries, mais ce fonds secret, qui devait surtout venir en aide à l'industrie belge, ne compensait pas pour elle les inconvénients de l'abaissement du tarif. De plus, le projet du gouvernement introduisait deux impôts nouveaux, qui allaient grever spécialement les Belges : un impôt sur la mouture du blé, et un sur l'abatage des bestiaux : en d'autres termes, on proposait de frapper le pain et la viande, c'est-à-dire deux objets de consommation de première nécessité en Belgique, où le peuple se nourrissait presque exclusivement de pain. La discussion de la loi donna lieu à d'éloquents discours dans la seconde Chambre des États Généraux; là, Dotrenge et Reyphins plaidèrent avec force la cause de leurs compatriotes, attaquant d'abord le principe du libre-échange comme néfaste, puis les impôts sur la mouture et l'abatage comme injustes et propres à amener une foule de vexations odieuses. Posant ouvertement la question telle qu'elle était, les deux orateurs montrèrent l'abîme qu'on allait ouvrir et les germes de haine qu'on allait semer entre les habitants du sud et ceux du nord; « Décidez maintenant, concitoyens du nord », s'écriait Dotrenge, « et si vous en avez pris froidement la résolution, terminez cette nuit le fratricide de la vieille et loyale Belgique! » A ces prophétiques accents, l'énergie des représentants belges se réveilla; presque tous, cette fois, eurent le courage de leur opinion et votèrent contre le projet de loi; les suffrages du nord décidèrent pourtant son adoption par 55 voix contre 51, et des lois spéciales, en 1822, achevèrent d'organiser le nouveau régime, désastreux pour les provinces méridionales. En vain quelques modifications furent-elles apportées dans les années suivantes à l'ensemble des règlements douaniers, et

certains droits protecteurs relevés; les Belges ne cessèrent pas de faire entendre des réclamations passionnées et d'attaquer les impôts détestés de mouture et d'abatage; cette agitation contribua largement à préparer la scission prochaine, et quand le gouvernement se résigna, à la veille de la révolution, à abolir ces deux contributions, il était trop tard pour qu'on lui en sût gré.

Froissements religieux. — L'opposition catholique et le procès de l'évêque de Gand. — La question religieuse était encore plus difficile à résoudre que les précédentes, parce que le roi était, par tempérament et par conviction, disposé à lutter contre les tendances cléricales, et parce qu'il existait en Belgique un parti ultra-catholique, fort intolérant et hostile *a priori* à un souverain protestant. Le traité des huit articles avait stipulé l'égalité de toutes les confessions devant la loi. C'était une des clauses les plus libérales et les plus dignes d'éloge de l'acte constitutif du royaume. Ce fut pourtant l'origine d'une opposition systématique de la part du clergé belge. Dès 1814 il avait adressé aux puissances assemblées à Vienne un mémoire demandant le rétablissement de la dîme et le « maintien inviolable » de la religion catholique dans tous les privilèges dont elle jouissait avant l'invasion des Français. En juillet et août 1815, plusieurs évêques rédigèrent des *instructions pastorales* où ils protestaient contre la liberté des cultes et contre l'admission à toutes les charges et fonctions, sans distinction de croyances religieuses; ils ne voulaient pas, disaient-ils, approuver « ce principe funeste, entièrement opposé à l'esprit de la religion catholique, que toutes les religions sont également bonnes ». L'attitude des évêques influa beaucoup sur le vote des notables belges qui rejetèrent la constitution. Guillaume Ier, en déclarant celle-ci acceptée, fulmina « contre ces hommes de qui le corps social devait attendre l'exemple de la tolérance et de la charité évangéliques ». Dès lors la guerre était déclarée. Tandis que les ecclésiastiques modérés, comme M. de Méan (bientôt archevêque de Malines), prêtaient serment à la Constitution, d'autres s'y refusèrent. Parmi eux, le plus connu et le plus fougueux fut Maurice de Broglie, évêque de

Gand. Grand seigneur de beaucoup d'esprit et de talent, ce prélat était en même temps d'un caractère opiniâtre et d'une volonté de fer : élevé à l'épiscopat par Napoléon, il n'avait pas craint d'entrer en lutte avec l'Empereur pour défendre les prérogatives du Saint-Siège, et avait payé sa résistance de trois ans de prison. M. de Broglie se montra aussi indomptable dans sa révolte contre le roi des Pays-Bas : il fut le principal auteur d'un *Jugement doctrinal*, publié en 1815, où était flétri, comme une trahison des plus chers intérêts de la religion, tout serment prêté à la Constitution; puis il adopta à l'égard du gouvernement une attitude hautaine et défiante. Le roi le fit alors citer devant la Cour d'assises de Bruxelles, et comme l'évêque, déclinant la compétence du pouvoir séculier, refusait de comparaître, il le fit condamner par contumace à la déportation (9 octobre 1817). M. de Broglie s'enfuit en France pour échapper à cette peine : le gouvernement s'en vengea en affichant son nom à un énorme poteau, entre deux criminels exposés au pilori, sur la place publique de Gand, un jour de marché. Ce procédé violent était impolitique : il n'eut pour effet que de concilier au prélat proscrit une foule de sympathies. On le vit en 1821, lors du procès intenté aux vicaires généraux de Gand, coupables d'avoir correspondu avec leur évêque et d'avoir publié ses lettres pastorales : ils furent acquittés, aux acclamations de la populace.

Les lois sur l'enseignement. — La mort de Maurice de Broglie en exil ne termina pas le conflit, et les lois de 1825 sur l'enseignement furent l'occasion pour les catholiques belges d'une nouvelle levée de boucliers. L'article 226 de la loi fondamentale proclamait que « l'instruction publique est un objet constant des soins du gouvernement ». De bonne heure le clergé avait attaqué cet article qui livrait la direction de l'instruction publique à un souverain protestant; il avait déploré l'introduction de l'esprit calviniste et de l'idiome néerlandais dans les trois universités, instituées en 1816 à Liège, Louvain et Gand; il s'émut davantage encore, quand il fut question en 1825 de réorganiser l'enseignement moyen et primaire. Le roi s'inquiétait, en effet, de l'influence secrète des jésuites sur cet ensei-

gnement; il voulait à la fois la contre-balancer, donner aux jeunes Belges des professeurs dégagés de toute passion sectaire, et former pour l'avenir, grâce à une réforme des études théologiques, un clergé plus éclairé et plus libéral. Les arrêtés de juin, juillet et août 1825 furent élaborés en vue de ce triple objectif. Le 14 juin, il fut interdit de créer aucune école latine, collège ou athénée, sans l'autorisation expresse du département de l'intérieur; les établissements actuellement existants, et non confirmés, devaient être fermés : en même temps, pour remédier à l'insuffisance de l'enseignement des ecclésiastiques, un *collège philosophique* devait être érigé près d'une des universités méridionales. Un arrêté du 11 juillet ordonna de ne plus admettre dans les séminaires épiscopaux que les élèves ayant étudié au collège philosophique. Enfin, le 14 août, le roi décréta qu'aucun Belge ne serait nommé à un emploi civil ni à une fonction ecclésiastique s'il avait fait ses études académiques ou théologiques hors du royaume; car, disait l'édit, il est à craindre que dans une école étrangère les jeunes gens « puisent des principes en opposition à nos institutions nationales ». A la suite de ces ordonnances, dont plusieurs rappelaient celles de Joseph II, le roi fit fermer un grand nombre d'établissements, notamment ceux que les frères de la Doctrine chrétienne, ignorantins ou jésuites déguisés, avaient fondés à Dinant, Namur, Liège et Tournai. Quand les mesures royales furent attaquées aux États Généraux, en décembre 1825, par les cléricaux belges, le gouvernement eut la bonne fortune de recevoir l'appui des libéraux, comme Dotrenge et Reyphins; ces deux orateurs, qui bientôt du reste allaient passer dans le camp hollandais en acceptant des charges de conseillers d'État, n'eurent pas assez de sarcasmes pour les « calotins », et les ministres Van Maanen, Goubau, directeur du culte catholique, et Van Gobbelschroy remportèrent un succès complet. Toutefois un symptôme alarmant, auquel on ne prêta guère d'attention alors, ce fut de voir De Gerlache, un des meneurs cléricaux, déduire la liberté de l'enseignement des autres libertés, et choisir ainsi un terrain de combat singulièrement dangereux pour le gouvernement.

Le concordat de 1827. — Content de sa victoire, le roi conçut l'idée de ramener le clergé belge par quelques concessions. Depuis deux ou trois ans, il négociait avec la cour de Rome pour la conclusion d'un concordat analogue au concordat français, sous le régime duquel les provinces belges avaient vécu de 1801 à 1815. Le comte de Celles, nommé ambassadeur à Rome, mena à bien cette délicate négociation, et une convention fut passée le 18 juin 1827 : trois évêchés (Bruges, Amsterdam et Bois-le-Duc) étaient ajoutés aux cinq qui existaient déjà dans le royaume; quant à la nomination à un évêché ou archevêché, elle devait se faire, après formation par le chapitre d'une liste de présentation, par la voie de l'élection capitulaire et de l'institution papale; le roi avait le droit de faire rayer de la liste les candidats qui ne lui seraient pas agréables. A la nouvelle du concordat, les catholiques belges entonnèrent les louanges du roi Guillaume et plusieurs députés votèrent le budget, sans opposition, pour lui témoigner leur reconnaissance. Cet état d'esprit ne dura pas. Le pape ayant, dans une bulle du 17 août, déclaré que l'enseignement des séminaires serait entièrement entre les mains des évêques, le roi fit des réserves dans une circulaire aux gouverneurs de provinces, et l'exécution du concordat fut ajournée. L'agitation cléricale recommença aussitôt de plus belle.

En 1828, les multiples inconvénients de l'union des Hollandais et des Belges éclataient aux yeux de tous. Aux points de vue les plus différents et sur les terrains les plus divers, le contraste était criant entre les besoins et les désirs des deux peuples. Le roi Guillaume n'avait pu accomplir leur fusion : on ne crée pas un peuple hybride; il avait dû, pour faire l'unité, au moins en apparence, passer sur la Belgique le niveau hollandais; il avait dû organiser un gouvernement qui était, suivant le mot de Gerlache, « la Hollande mise en action ». Ce système devenait chaque jour plus odieux et plus intolérable aux Belges; il était destiné à disparaître à brève échéance.

III. — La Révolution de 1830.

Les partis en Belgique. — Une chose facilitait le maintien de la domination hollandaise : c'était la division des Belges en deux grands partis qui se détestaient mutuellement, et qui aujourd'hui encore restent en présence, sans désarmer, le parti *libéral* et le parti *clérical* ou *catholique*. Presque tous les Belges étaient catholiques, mais les uns redoutaient la puissance du clergé et s'inspiraient des principes de la Révolution française, les autres affichaient les idées les plus intolérantes et les plus rétrogrades. Les libéraux disaient avec Dotrenge, en décembre 1825 : « Sire, protégez-nous contre les jésuites, mais délivrez-nous de la mouture! » les cléricaux, au contraire, ne voyaient que par les yeux de leurs prêtres et rêvaient pour le catholicisme les privilèges d'une religion d'État. Entre le publiciste Louis de Potter ou l'avocat Gendebien, libéraux avancés, et De Gerlache ou De Sécus, orateurs des cléricaux, il semblait qu'il y eût un abîme. Il dépendait du gouvernement de le laisser béant, et de neutraliser l'opposition belge en la fragmentant : la discussion des lois sur l'enseignement avait prouvé que cette politique était facile à pratiquer, et que de légères concessions rallieraient au pouvoir une partie des libéraux. Guillaume Ier ne sut pas ou ne voulut pas le voir : il ne renonça à aucun article de son programme politique, économique et religieux; il ne donna de gages sérieux ni aux libéraux ni aux cléricaux et finit par les réunir tous contre lui. Des hommes modérés, comme Sylvain van de Weyer, J.-B. Nothomb, le vicomte Vilain XIV ou l'avocat Lebeau, servirent d'intermédiaires entre les deux partis et les exhortèrent à oublier leurs préventions et leurs rancunes pour réclamer ensemble le redressement de leurs griefs communs. De Gerlache avait donné le mot d'ordre de l'*union* en déclarant solidaires la liberté des cultes, celle de la presse et celle de l'enseignement; les Belges acceptèrent la doctrine, et, à partir de 1828, ils se groupèrent en un seul corps autour d'un même drapeau, celui de toutes les libertés.

L'Union des Belges et le gouvernement (1828-1830). — L'opposition disposa dès lors d'une force considérable, et propagea rapidement ses idées dans les villes et les campagnes du sud : un mouvement général de pétitions fut organisé, des polémiques vigoureuses furent soutenues dans les journaux, et des discours retentissants prononcés à la tribune parlementaire. Les États provinciaux de Liège, de Namur et du Hainaut avaient adressé au roi des pétitions contre les impôts sur la mouture et l'abatage; Guillaume ayant eu l'air de considérer leur démarche comme illégale, le pays entier se substitua aux États provinciaux et inonda les Chambres de ses requêtes. Dans les derniers mois de 1828, plus de 70 000 signatures furent recueillies; on remarquait parmi les noms, ceux des comtes de Mérode et du vicomte Vilain XIV à Bruxelles, ceux du marquis de Rodriguez et d'Adolphe Barthels à Gand, ceux du comte d'Outremont et de Charles Rogier à Liège. Il y avait du courage à signer ces pétitions, car le gouvernement surveillait secrètement ce qu'il appelait « des menées propres à troubler la tranquillité publique », et le roi lui-même s'adressant à la municipalité de Liège, en juin 1829, déclarait que la conduite des pétitionnaires était « une conduite infâme ». Cette phrase malheureuse, loin d'arrêter l'élan donné, ne fit que le stimuler : en Flandre, un ordre de *l'Infamie* fut institué; les membres recevaient une médaille représentant un livre ouvert qui rappelait le droit de pétition inscrit dans la Constitution, et qui portait comme légende ces mots : « fidèles jusqu'à l'infamie ». Les pétitions, colportées à travers la Belgique, se couvrirent en 1829 de 360 000 signatures, et le mouvement gagna toutes les classes de la société, nobles et bourgeois, industriels et marchands, citadins et campagnards.

Au pétitionnement populaire s'ajouta une véhémente campagne de presse. Van de Weyer, Nothomb, Ducpétiaux, Jottrand et surtout Louis de Potter, dans le *Courrier des Pays-Bas* et le *Belge*, Barthels dans le *Catholique* de Gand, Lebeau et Ch. Rogier dans le *Politique* de Liège, d'autres dans le *Courrier de la Meuse*, s'appliquèrent à faire ressortir les injustices du gouvernement et à défendre contre lui les intérêts des Belges.

Le *Courrier de la Meuse* commença en 1828 à publier des statistiques où il prouvait, chiffres en main, l'accaparement par les Hollandais des places et fonctions importantes. Louis de Potter, qui aspirait à devenir un O'Connell belge, inséra dans le *Courrier des Pays-Bas* deux lettres qui mirent le ministère en fureur : « Jusqu'ici, écrivait-il, on a traqué les jésuites ; bafouons, honnissons, poursuivons les ministériels ! » Traîné devant les tribunaux pour ces excitations, il fut condamné à dix-huit mois de prison et à 100 florins d'amende; mais son procès avait été pour lui l'occasion d'exposer publiquement les griefs du peuple belge, et du fond de son cachot il continua contre le gouvernement sa guerre de pamphlets; une adresse envoyée par lui aux journaux indépendants et où il demandait « la liberté en toutes choses pour tous », fut lue avec avidité, ainsi que divers écrits analogues; il devint pour un temps l'idole de ses compatriotes. Le roi Guillaume I[er], inquiet de l'influence que prenait la presse de l'opposition, ou plutôt de l'Union, fonda pour se défendre un organe spécial, le *National*, qui parut à Bruxelles; il mit à sa tête un homme taré, Italien d'origine, qui avait subi en France deux condamnations pour faux et avait été au bagne à Toulon, pamphlétaire cynique, propre à tout dire comme à tout faire, Libri-Bagnano. Avec le *National*, le roi se flattait de couvrir d'opprobre ses adversaires; ce fut le contraire qui arriva. Les injures de Libri-Bagnano, ses propos sans mesure, comme celui-ci : « Il faut mettre aux Belges une muselière ainsi qu'à des chiens », firent plus de tort que de bien à la cause qu'il soutenait, et quand le *Courrier des Pays-Bas* se fut procuré et eut publié trois arrêtés secrets, par lesquels le roi accordait à son champion 85 000 florins sur les fonds de l'industrie, une réprobation générale se manifesta. D'ailleurs l'entrée en lice de Libri-Bagnano n'avait pas intimidé les journalistes de l'Union. Le roi, dans un message fameux aux États Généraux, annonça qu'il allait présenter une nouvelle loi sur la presse, et donna libre carrière à son mécontentement; saisissant l'occasion d'exprimer « son opinion personnelle » sur la marche du gouvernement, il ne craignait pas de représenter son pouvoir comme irresponsable : « Les droits de notre Maison,

disait-il, nous n'avons jamais désiré les exercer d'une manière illimitée, mais, *de notre propre mouvement*, nous les avons restreints » (11 décembre 1829). En même temps, le ministre de la justice, Van Maanen, adressait à ses subordonnés une circulaire les sommant d'adhérer dans les quarante-huit heures aux principes posés par le message royal. L'effet de cet acte arbitraire fut immédiat : le *Courrier de la Meuse* proclama que le message était « le manifeste du despotime contre la liberté », et De Potter écrivit une *Lettre de Démophile au Roi*, où il opposa à la doctrine de la souveraineté royale celle de la souveraineté de la Charte : le roi ayant déchiré la Constitution, les Belges pouvaient de leur côté reprendre leur indépendance. Peu de temps après, le même De Potter ayant, avec plusieurs journalistes, annoncé un projet de souscription nationale en vue d'indemniser les fonctionnaires destitués pour cause honorable, le gouvernement se décida à un nouveau procès : De Potter fut condamné à huit années d'exil, Tielemans, son correspondant, et Barthels, rédacteur du *Catholique*, à sept années, de Nève, imprimeur de ce journal, à cinq années (avril 1830). Rigueur impuissante qui ne fit qu'augmenter le ressentiment des Belges !

Pendant ce temps, l'opposition se réveillait aux États Généraux. Le roi eut beau rapporter certaines mesures irritantes, et promettre l'exécution du concordat, les Belges ne désarmèrent pas ; bientôt même ils remportèrent un succès inattendu. Ce fut en décembre 1829, quand on discuta le budget annuel et le second budget décennal : des discours éloquents furent prononcés par De Celles, De Brouckère, Surlet de Chokier, et les mots « pas de redressement de griefs, pas d'argent ! » servirent de cri de ralliement ; bref le budget décennal des voies et moyens fut rejeté par 55 voix contre 52, à la seconde Chambre. Le roi dut se contenter d'un budget provisoire pour un an, qui fut voté à l'unanimité, avec suppression de l'impôt sur la mouture. C'était un grave échec, le premier vraiment important que Guillaume Ier subît dans les Chambres ; il ne dissimula pas sa colère et révoqua six fonctionnaires qui avaient mal voté. Peu à peu, entre Hollandais et Belges, on en venait à de réelles hosti-

lités : le 18 mai 1830, deux rapports ayant été présentés en hollandais aux États Généraux, sans qu'on les analysât en français, suivant l'usage, un Belge, M. Barthélemy, menaça ses collègues du nord de la retraite en masse des députés du midi. Un courant séparatiste très accentué se dessinait au milieu de l'année 1830.

L'insurrection belge (août-octobre 1830). — Les esprits étaient dans cet état de surexcitation quand éclata à Paris la Révolution de juillet. Le contre-coup ne tarda pas à se faire sentir à Bruxelles. De grandes fêtes devaient y avoir lieu au mois d'août, à la suite d'une exposition industrielle, et l'on se préparait à célébrer tout spécialement le 59e anniversaire du roi, le 24 août. Les ennemis jurés du gouvernement, en particulier l'avocat Alexandre Gendebien, qui songeait alors à une réunion de la Belgique à la France, résolurent de tenter un mouvement à l'occasion des fêtes de Bruxelles. Précisément le roi Guillaume, venu au milieu d'août dans la ville, n'avait pas voulu attacher d'importance à l'effervescence générale, ni agréer la requête du général Bylandt, gouverneur du Brabant méridional, qui demandait un supplément de troupes. En présence des affiches hardies de l'opposition qui donnaient le programme de l'insurrection : « lundi 23 août, feu d'artifice; mardi 24, illumination; mercredi 25, révolution », les autorités se bornèrent à supprimer l'illumination du 24 août; elles permirent le lendemain la représentation de *La Muette de Portici*, opéra de Scribe et d'Auber, jusque-là interdit, et dont le sujet (la révolte du napolitain Masaniello contre les Espagnols) était éminemment propre à fournir au public l'occasion d'une manifestation révolutionnaire.

Le 25 août, à la suite de la représentation, une émeute terrible éclata; la foule se porta aux bureaux du *National* et à la maison du ministre Van Maanen, et les incendia; le lendemain les pillages et les incendies se renouvelèrent, et, le 27, le drapeau brabançon aux trois couleurs (rouge, jaune et noir) fut arboré. A l'émeute de la populace succéda l'action plus régulière de la noblesse et de la bourgeoisie : les bandes d'incendiaires disparurent, et une garde civique fut organisée par le baron d'Hoogvorst

et Karl Pletinckx. Cependant rien n'était encore perdu pour le roi des Pays-Bas : une assemblée de notables belges, réunie à l'hôtel de ville de Bruxelles, résolut seulement de lui envoyer cinq délégués (parmi lesquels Gendebien) pour le prier respectueusement d'écouter les doléances du peuple belge, de renvoyer Van Maanen, et de convoquer les États Généraux. Guillaume I[er] se montra, comme d'ordinaire, plein d'irrésolution : partagé entre le désir de punir les rebelles et celui de tout terminer par la douceur, il autorisa son fils aîné, le prince d'Orange, à se rendre à Bruxelles, sans lui donner aucun pouvoir; de là l'échec complet de la mission pacifique du prince qui fut froidement accueilli et ne fit qu'user sa popularité dans des pourparlers sans issue (1[er]-3 septembre). En même temps, le roi congédiait les délégués belges avec une réponse évasive. Le 3 septembre, il est vrai, la démission de Van Maanen fut annoncée, et bientôt les États Généraux furent convoqués à La Haye en session extraordinaire. Mais ces concessions venaient trop tard : le parti de l'insurrection faisait chaque jour des progrès dans les provinces méridionales : Charles Rogier avait amené à Bruxelles un corps de 300 Liégeois, et un comité du salut public s'était constitué, avec Gendebien, Van de Weyer et Félix de Mérode. D'autre part, les Hollandais s'indignaient; ils réclamaient une répression, et le journal d'Arnhem écrivait : « Aux armes! sang de rebelles n'est pas sang de frères! » Quand les États Généraux se réunirent à La Haye, les députés belges furent insultés dans la rue et mal vus dans l'assemblée; De Gerlache osa alors s'écrier, en leur nom, que si l'on n'écoutait pas leurs vœux, ils n'assisteraient pas en spectateurs passifs et impassibles à la ruine de leur patrie. Quelques jours plus tard, des événements irréparables avaient lieu : le prince Frédéric, second fils du roi, reçut l'ordre d'entrer à Bruxelles avec un corps de 10 000 hommes, et les Bruxellois, commandés par Karl Pletinckx et quelques autres meneurs énergiques (Ducpétiaux, Everard, Grégoire, etc.), qui s'étaient substitués au comité de salut public, se défendirent avec acharnement; du 21 au 26 septembre, la lutte se poursuivit dans les faubourgs et dans les rues; en vain, Ducpétiaux, Everard et Pletinckx

furent-ils successivement enlevés à la défense, alors qu'ils faisaient acte de parlementaires; la résistance continua, héroïque, et dans la nuit du 26 au 27 septembre, le prince Frédéric se retira, tandis qu'un *gouvernement provisoire*, où figuraient Émile d'Hoogvorst, Rogier, Félix de Mérode, Gendebien et Van de Weyer, prenait la direction des affaires dans la ville délivrée; le 28, Louis de Potter, revenu de France, entrait en triomphateur dans ce gouvernement.

L'échec du prince Frédéric était décisif. Le sang des Bruxellois auxquels on éleva un tombeau commun sur la « Place des Martyrs », avait consacré la cause de la révolution et consommé la séparation irrémédiable des Belges et des Hollandais. Les provinces du sud se révoltèrent; les soldats belges au service royal étaient en général cantonnés dans leur province, d'après le système du recrutement régional; partout ils fraternisèrent avec les insurgés, désorganisant les régiments, jetant le trouble dans les garnisons, et en quelques jours, à part trois ou quatre places fortes, la Belgique se trouva libre. Le 4 octobre, le gouvernement provisoire déclara que les provinces de la Belgique, « violemment détachées de la Hollande », constituaient un État indépendant, et qu'un Congrès national allait être convoqué. Une dernière tentative du prince d'Orange, dans le courant d'octobre, pour regagner les Belges, tentative équivoque d'ailleurs comme la première, n'aboutit qu'à lui attirer cette fière réponse : « C'est le peuple qui a fait la révolution; c'est le peuple qui a chassé les Hollandais du sol de la Belgique; lui seul et non le prince d'Orange est à la tête du mouvement qui lui a assuré son indépendance, et qui établira sa nationalité politique ». Guillaume Ier démentait ses paroles conciliantes, en rappelant Van Maanen, et en confiant au belliqueux général Chassé le commandement militaire à Anvers. Le gouvernement provisoire envoya quelques milliers de volontaires soulever cette dernière ville, que Chassé fut forcé d'évacuer, mais qu'il bombarda de la citadelle (27 octobre). Au commencement de novembre, l'indépendance de la Belgique était effectivement conquise : il ne restait plus de Hollandais qu'à Luxembourg et dans la citadelle d'Anvers.

Le Congrès national belge. — Le 10 novembre 1830, se réunit solennellement à Bruxelles le Congrès national convoqué par le gouvernement provisoire. Il se composait de deux cents députés, âgés de vingt-cinq ans au moins, élus directement par les citoyens; pour être électeur, il avait suffi : 1° d'être Belge, ou naturalisé, ou domicilié depuis six ans en Belgique; 2° d'avoir vingt-cinq ans; 3° de payer un cens, variable suivant les localités, et dont dispensaient certains grades civils ou militaires. Toutes les classes de la nation étaient représentées au Congrès, où *catholiques* et *libéraux* se trouvaient à peu près en nombre égal. Louis de Potter, doyen d'âge du gouvernement provisoire, prononça le discours d'ouverture, rappelant l'oppression des Hollandais, justifiant la révolution, et exposant l'œuvre commencée par le gouvernement provisoire. Au Congrès allait échoir la tâche de consolider l'indépendance de la Belgique et d'achever sa régénération nationale. Le lendemain, le congrès forma son bureau. De Gerlache était le candidat des catholiques à la présidence, mais il refusa de se laisser porter, et le baron Surlet de Chokier, de Liège, fut élu par 106 voix au troisième tour de scrutin. C'était un libéral modéré, âgé alors de soixante-trois ans, dépourvu de toute ambition, et très propre par son caractère affable à maintenir les principes de l'Union. Le 12 novembre, le gouvernement provisoire résigna ses pouvoirs, et les reprit momentanément sur la demande du Congrès; cet acte de déférence avait déplu à De Potter qui revendiquait pour le gouvernement provisoire l'autorité suprême et *légitime*; il donna sa démission et se retira en France. Débarrassé de cette personnalité remuante, le Congrès commença ses travaux : il vota d'abord, le 18 novembre, l'indépendance de la Belgique, « sauf les relations du Luxembourg avec la confédération germanique », — il fallait ménager les susceptibilités de l'Europe. Puis il aborda la question de la forme du gouvernement; déjà une commission de constitution, nommée au mois d'octobre, s'était prononcée pour la forme monarchique, ce qui avait fait dire à De Potter : « Ce n'était pas la peine de verser tant de sang pour si peu de chose ». Le Congrès, après d'orageuses discussions où brilla surtout Nothomb,

adopta la monarchie constitutionnelle par 174 voix contre 13, et, deux jours plus tard, vota l'exclusion à perpétuité de la Maison de Nassau (22-24 novembre). Il put ensuite entreprendre plus à loisir la rédaction détaillée de la Constitution, qui fut achevée et promulguée le 7 février suivant. En vertu de cette charte, le pouvoir exécutif appartenait à un roi, héréditaire et inviolable, et à des ministres responsables, nommés et révoqués par lui; le roi avait le droit de dissoudre les Chambres, à condition de faire faire de nouvelles élections dans les quarante jours. Le pouvoir législatif revenait collectivement au roi, à la Chambre des représentants, élue directement pour quatre ans par les citoyens payant un cens minimum de 20 florins, et au Sénat, assemblée moitié moins nombreuse et dont les membres, âgés de quarante ans au moins et payant 2000 florins d'impôt direct, étaient élus pour huit ans. Le pouvoir judiciaire était exercé par des juges nommés à vie, et par le jury en matière criminelle et politique. Dans le titre II : « Des Belges et de leurs droits », se trouvaient de nombreuses dispositions très libérales, établissant la liberté des cultes, celle de l'enseignement, celle de la presse, le droit absolu d'association et de pétition. La nouvelle loi fondamentale fut ratifiée à l'unanimité. Il ne manquait plus, pour la mettre en œuvre, que l'approbation de l'Europe.

IV. — Le royaume de Belgique (1830-47).

L'Europe et la révolution belge : la conférence de Londres. — Depuis plusieurs mois déjà les puissances se préoccupaient des événements de Belgique. Le royaume des Pays-Bas avait été créé par elles, la situation du grand-duché de Luxembourg, entre Guillaume I[er], les Belges et l'Allemagne, était extrêmement délicate, enfin la Maison de Nassau était alliée à celles de Russie et de Prusse. Une médiation européenne semblait inévitable. D'autre part, la France de la monarchie de Juillet ne cachait pas ses sympathies pour la cause des Belges, et l'Angleterre ne voyait pas de mauvais œil la dissolution du

royaume des Pays-Bas, pourvu que cette dissolution ne profitât pas à la France. L'Autriche de Metternich avait de tout autres dispositions, mais les évènements en Italie l'absorbaient entièrement. Restaient la Russie et la Prusse : la première aurait peut-être secouru Guillaume Ier, si l'insurrection polonaise ne l'avait paralysée; quant à l'autre, elle n'osait agir seule, et l'attitude du comte Molé, avertissant que les Français entreraient par le sud en Belgique si les Prussiens y entraient par le nord, avait coupé court à ses velléités belliqueuses. Une intervention armée était donc impossible, et la question devait se régler par voie diplomatique. Sur la demande du roi des Pays-Bas, une conférence des ambassadeurs des cinq grandes puissances s'était réunie à Londres en octobre 1830, et dès le 4 novembre avait proposé un armistice, bientôt accepté par les deux parties. Guillaume Ier se flattait de voir ses alliés soutenir « le système politique » qu'ils avaient fondé. Il fut cruellement déçu. L'effervescence générale, qui agitait l'Europe depuis la révolution de juillet, força les souverains du Nord à abandonner les principes de la Sainte-Alliance, au moins en ce qui concernait les Belges, et, le 20 décembre 1830, la conférence de Londres déclara dissous le royaume des Pays-Bas.

Cependant la Hollande s'indignait de voir « compromettre la stabilité de tous les trônes », et le Congrès belge réclamait la possession de la rive gauche de l'Escaut, du Limbourg et du Luxembourg. La conférence crut trancher ces difficultés par les protocoles des 20 et 27 janvier 1831 : la Hollande devait être ramenée aux limites de 1790, et la Belgique comprendre le reste du royaume des Pays-Bas, sauf le grand-duché de Luxembourg; l'État belge serait « perpétuellement neutre »; on mettait à sa charge la moitié environ de la dette du royaume dissous. Ces protocoles étaient, au point de vue territorial et financier, défavorables à la Belgique; aussi, tandis que Guillaume Ier y adhérait, le Congrès de Bruxelles protesta.

Le choix d'un roi. — Les Belges pensèrent qu'ils auraient plus d'autorité pour discuter avec l'Europe lorsqu'ils auraient fait choix d'un roi. Depuis le mois de décembre, plusieurs candidatures se trouvaient en présence : sans parler du prince

d'Orange, dont un seul député, Maclagan, osa prononcer le nom, ce qui était du reste inconstitutionnel, trois concurrents attiraient surtout l'attention : Othon de Bavière, second fils du roi Louis; le duc de Leuchtenberg, fils d'Eugène de Beauharnais; et le duc de Nemours, fils cadet de Louis-Philippe. On écarta le prince bavarois, à cause de son jeune âge, et la lutte fut circonscrite entre Leuchtenberg et Nemours. Mais la France ne voulait à aucun prix du premier, à cause de ses attaches bonapartistes, et elle ne pouvait accepter pour le second sans s'exposer à une guerre européenne. Le Congrès élut néanmoins le duc de Nemours, par 97 voix contre 74 au duc de Leuchtenberg et 21 à l'archiduc Charles (3 février 1831). Mais Louis-Philippe fit violence à ses sentiments paternels et refusa la couronne offerte à son fils. Le Congrès résolut alors, en attendant d'avoir trouvé un autre candidat, de nommer un régent, et, le 24 février, le baron Surlet de Chokier fut choisi pour en exercer les fonctions.

La régence ne donna pas plus de tranquillité au pays que le gouvernement provisoire : des conspirations orangistes éclatèrent tour à tour à Gand, à Bruxelles et à Anvers; ni les finances ni l'armée ne furent organisées. Du moins les ministres des affaires étrangères Van de Weyer, puis Lebeau, eurent le mérite de découvrir le futur roi des Belges. Ce fut le prince Léopold de Saxe-Cobourg, alors âgé de quarante et un ans, Allemand d'origine, Anglais par son mariage avec la princesse Charlotte († 1817), cosmopolite par ses goûts, par sa vie errante à travers l'Europe et par ses allances avec plusieurs dynasties régnantes. Léopold avait pour lui, à la fois, d'être capable et énergique, et d'être agréable à la majorité des puissances. Le jour où il fut élu par le Congrès, la question belge fit un grand pas (4 juin 1831).

Les dix-huit et les vingt-quatre articles (juin-novembre 1831). — Le nouvel élu n'accepta pas sans conditions la couronne qu'on lui décernait. Il venait de refuser celle de Grèce, parce qu'il n'avait pas jugé suffisante l'étendue de l'État grec; il était décidé à ne devenir roi des Belges qu'avec l'assentiment de l'Europe, et après avoir obtenu d'elle un traitement aussi avantageux que possible. La conférence de Londres

rédigea pour le satisfaire le traité des dix-huit articles (26 juin 1831) : les principes généraux posés par les protocoles de janvier étaient maintenus, mais avec des modifications appréciables; c'est ainsi qu'une négociation séparée devait être entamée au sujet du Luxembourg, que les enclaves respectives en territoire hollandais et belge pourraient être échangées et la dette partagée eu égard à son origine. Le Congrès ayant ratifié les dix-huit articles, Léopold de Saxe-Cobourg quitta Londres, et fut solennellement proclamé roi à Bruxelles, le 21 juillet, au milieu d'un vif enthousiasme.

Cette joie ne fut pas de longue durée : le 2 août, la Belgique apprit avec stupeur que l'armée hollandaise venait de passer la frontière. Irrité des concessions faites à Léopold, Guillaume Ier recourait aux armes pour déchirer les dix-huit articles. La campagne des dix jours (2-12 août 1831) fut pour les Belges, battus dans toutes les rencontres, une terrible humiliation et eut pour eux de déplorables conséquences : sans doute une armée française, appelée à leur secours, força sans coup férir les Hollandais à la retraite; mais l'Europe fut dure pour les vaincus, et, quand ils voulurent se réclamer des dix-huit articles de juin, elle répondit en leur imposant les vingt-quatre articles d'octobre 1831 : une partie seulement du Luxembourg devait leur être laissée, en échange d'une partie du Limbourg; l'Escaut n'était déclaré libre qu'à condition de payer certains péages à la Hollande; le partage des dettes était fait d'une façon onéreuse pour la Belgique. Les Chambres belges regimbèrent devant ces dures conditions; elles s'y résignèrent pourtant au commencement de novembre, lorsqu'elles comprirent à quels dangers elles s'exposeraient en voulant résister à l'Europe. Du moins, le traité des vingt-quatre articles, conclu à Londres le 15 novembre, et ratifié successivement par la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie (novembre 1831-mai 1832), garantissait le nouveau royaume contre les attaques de la Hollande et lui assurait une existence durable.

Constitution définitive du royaume belge. — L'acte du 15 novembre 1831 devait, dans la pensée des Belges, terminer leur conflit avec les Hollandais. Mais encouragé par le

résultat de ses succès militaires, Guillaume Ier se flattait d'obtenir davantage encore, en prolongeant la lutte : quand on l'invita à évacuer Anvers, il s'y refusa. Les puissances comprirent qu'il fallait l'y contraindre, mais comme elles ne pouvaient s'accorder sur les mesures de coercition, la France et l'Angleterre résolurent d'agir seules. Leurs flottes bloquèrent les côtes du royaume néerlandais, et une armée française sous le maréchal Gérard vint assiéger la citadelle d'Anvers : celle-ci se rendit après trois semaines de résistance, et la garnison fut faite prisonnière (décembre 1832). La Hollande ne tarda pas à être incommodée par le blocus de ses côtes et proposa la paix : la convention de Londres du 21 mai 1833 rétablit ses relations amicales avec la France et la Grande-Bretagne, et stipula en même temps la cessation des hostilités avec la Belgique; en attendant un traité définitif, l'Escaut et la Meuse devaient être librement ouverts au commerce. Les clauses relatives à la navigation sur la Meuse furent réglées en détail le 18 novembre suivant par une convention hollando-belge signée à Zonhoven (dans le Limbourg). Satisfaite de ce provisoire, et voyant le roi des Pays-Bas peu disposé à en sortir, la conférence de Londres se sépara à cette époque, sans avoir pu donner à son œuvre une complète sanction.

Ce ne fut que le 14 mars 1838 que Guillaume Ier déclara adhérer aux vingt-quatre articles. Le traité de 1831 était infiniment plus avantageux pour lui que l'état de choses établi en 1833; aussi l'émotion des Belges fut-elle vive, en apprenant qu'ils devaient renoncer à des territoires indûment possédés en Limbourg et en Luxembourg, et à des franchises dont ils avaient joui de fait pendant des années. Les puissances exigèrent qu'il en fût ainsi, et c'est à peine si M. de Theux, ministre des affaires étrangères, parvint à améliorer certaines clauses, notamment celle qui concernait le partage des dettes : dans le traité conclu à Londres le 19 avril 1839 entre les Pays-Bas et la Belgique, cette dernière puissance ne fut chargée que d'une rente de 5 millions de florins. Un traité final signé à La Haye, le 5 novembre 1842, avec le fils et successeur de Guillaume Ier (roi depuis 1840), écarta tout différend relatif aux frontières des

deux royaumes, à la navigation de leurs rivières et à leurs charges financières, et mit le sceau à leur réconciliation. A cette date seulement, le royaume de Belgique se trouva définitivement constitué.

La Belgique de 1831 à 1847. — La première moitié du règne de Léopold Ier fut pour la Belgique une époque de recueillement. Au dehors, après la fin de la lutte avec la Hollande, le nouvel État ne prit qu'une faible part aux affaires internationales : dans la question d'Orient et dans l'affaire des mariages espagnols, où un Cobourg brigua la main d'Isabelle, Léopold Ier se montra plein de réserve et désireux avant tout de sauvegarder la paix générale. Des traités de commerce, conclus avec les États du Zollverein allemand en 1844, avec la France en 1845, et avec les Pays-Bas en 1846, consacrèrent ses relations cordiales avec ses voisins, relations déjà garanties par des liens de parenté et d'amitié : Léopold Ier, oncle de la reine Victoria et du prince Albert en Angleterre, et du mari de la reine en Portugal, gendre de Louis-Philippe par son mariage avec Louise d'Orléans en 1832, entretenait en outre d'excellents rapports personnels avec la famille royale de Prusse; sa grande expérience des hommes et des choses donnait beaucoup de poids à ses conseils et lui assurait une influence relativement considérable sur les destinées de l'Europe.

Au dedans, il travailla à organiser et à fortifier son royaume ; l'armée fut l'objet de ses soins particuliers, et, dès les débuts, il parvint avec Ch. de Brouckère, puis avec le général Evain, à la porter à un chiffre imposant : en 1847, elle comptait plus de 100 000 hommes sur le pied de guerre et s'appuyait sur une réserve solide. L'industrie et le commerce furent encouragés, et un réseau de chemins de fer construit à partir de 1834. Les finances étaient malheureusement épuisées, et les subsides du Parlement ne purent empêcher la faillite de la Banque en 1839; c'est le point faible d'une administration, partout ailleurs couronnée de succès. L'instruction publique fit des progrès sensibles : pour l'enseignement supérieur, les deux Universités d'État, à Gand et à Liège, soutinrent la concurrence des deux Universités libres : l'une, catholique, à Louvain; l'autre, libérale,

lités : le 18 mai 1830, deux rapports ayant été présentés en hollandais aux États Généraux, sans qu'on les analysât en français, suivant l'usage, un Belge, M. Barthélemy, menaça ses collègues du nord de la retraite en masse des députés du midi. Un courant séparatiste très accentué se dessinait au milieu de l'année 1830.

L'insurrection belge (août-octobre 1830). — Les esprits étaient dans cet état de surexcitation quand éclata à Paris la Révolution de juillet. Le contre-coup ne tarda pas à se faire sentir à Bruxelles. De grandes fêtes devaient y avoir lieu au mois d'août, à la suite d'une exposition industrielle, et l'on se préparait à célébrer tout spécialement le 59ᵉ anniversaire du roi, le 24 août. Les ennemis jurés du gouvernement, en particulier l'avocat Alexandre Gendebien, qui songeait alors à une réunion de la Belgique à la France, résolurent de tenter un mouvement à l'occasion des fêtes de Bruxelles. Précisément le roi Guillaume, venu au milieu d'août dans la ville, n'avait pas voulu attacher d'importance à l'effervescence générale, ni agréer la requête du général Bylandt, gouverneur du Brabant méridional, qui demandait un supplément de troupes. En présence des affiches hardies de l'opposition qui donnaient le programme de l'insurrection : « lundi 23 août, feu d'artifice; mardi 24, illumination; mercredi 25, révolution », les autorités se bornèrent à supprimer l'illumination du 24 août; elles permirent le lendemain la représentation de *La Muette de Portici*, opéra de Scribe et d'Auber, jusque-là interdit, et dont le sujet (la révolte du napolitain Masaniello contre les Espagnols) était éminemment propre à fournir au public l'occasion d'une manifestation révolutionnaire.

Le 25 août, à la suite de la représentation, une émeute terrible éclata; la foule se porta aux bureaux du *National* et à la maison du ministre Van Maanen, et les incendia; le lendemain les pillages et les incendies se renouvelèrent, et, le 27, le drapeau brabançon aux trois couleurs (rouge, jaune et noir) fut arboré. A l'émeute de la populace succéda l'action plus régulière de la noblesse et de la bourgeoisie : les bandes d'incendiaires disparurent, et une garde civique fut organisée par le baron d'Hoogvorst

et Karl Pletinckx. Cependant rien n'était encore perdu pour le roi des Pays-Bas : une assemblée de notables belges, réunie à l'hôtel de ville de Bruxelles, résolut seulement de lui envoyer cinq délégués (parmi lesquels Gendebien) pour le prier respectueusement d'écouter les doléances du peuple belge, de renvoyer Van Maanen, et de convoquer les États Généraux. Guillaume I[er] se montra, comme d'ordinaire, plein d'irrésolution : partagé entre le désir de punir les rebelles et celui de tout terminer par la douceur, il autorisa son fils aîné, le prince d'Orange, à se rendre à Bruxelles, sans lui donner aucun pouvoir; de là l'échec complet de la mission pacifique du prince qui fut froidement accueilli et ne fit qu'user sa popularité dans des pourparlers sans issue (1[er]-3 septembre). En même temps, le roi congédiait les délégués belges avec une réponse évasive. Le 3 septembre, il est vrai, la démission de Van Maanen fut annoncée, et bientôt les États Généraux furent convoqués à La Haye en session extraordinaire. Mais ces concessions venaient trop tard : le parti de l'insurrection faisait chaque jour des progrès dans les provinces méridionales : Charles Rogier avait amené à Bruxelles un corps de 300 Liégeois, et un comité du salut public s'était constitué, avec Gendebien, Van de Weyer et Félix de Mérode. D'autre part, les Hollandais s'indignaient; ils réclamaient une répression, et le journal d'Arnhem écrivait : « Aux armes! sang de rebelles n'est pas sang de frères! » Quand les États Généraux se réunirent à La Haye, les députés belges furent insultés dans la rue et mal vus dans l'assemblée; De Gerlache osa alors s'écrier, en leur nom, que si l'on n'écoutait pas leurs vœux, ils n'assisteraient pas en spectateurs passifs et impassibles à la ruine de leur patrie. Quelques jours plus tard, des événements irréparables avaient lieu : le prince Frédéric, second fils du roi, reçut l'ordre d'entrer à Bruxelles avec un corps de 10 000 hommes, et les Bruxellois, commandés par Karl Pletinckx et quelques autres meneurs énergiques (Ducpétiaux, Everard, Grégoire, etc.), qui s'étaient substitués au comité de salut public, se défendirent avec acharnement; du 21 au 26 septembre, la lutte se poursuivit dans les faubourgs et dans les rues; en vain, Ducpétiaux, Everard et Pletinckx

lités : le 18 mai 1830, deux rapports ayant été présentés en hollandais aux États Généraux, sans qu'on les analysât en français, suivant l'usage, un Belge, M. Barthélemy, menaça ses collègues du nord de la retraite en masse des députés du midi. Un courant séparatiste très accentué se dessinait au milieu de l'année 1830.

L'insurrection belge (août-octobre 1830). — Les esprits étaient dans cet état de surexcitation quand éclata à Paris la Révolution de juillet. Le contre-coup ne tarda pas à se faire sentir à Bruxelles. De grandes fêtes devaient y avoir lieu au mois d'août, à la suite d'une exposition industrielle, et l'on se préparait à célébrer tout spécialement le 59e anniversaire du roi, le 24 août. Les ennemis jurés du gouvernement, en particulier l'avocat Alexandre Gendebien, qui songeait alors à une réunion de la Belgique à la France, résolurent de tenter un mouvement à l'occasion des fêtes de Bruxelles. Précisément le roi Guillaume, venu au milieu d'août dans la ville, n'avait pas voulu attacher d'importance à l'effervescence générale, ni agréer la requête du général Bylandt, gouverneur du Brabant méridional, qui demandait un supplément de troupes. En présence des affiches hardies de l'opposition qui donnaient le programme de l'insurrection : « lundi 23 août, feu d'artifice; mardi 24, illumination; mercredi 25, révolution », les autorités se bornèrent à supprimer l'illumination du 24 août; elles permirent le lendemain la représentation de *La Muette de Portici*, opéra de Scribe et d'Auber, jusque-là interdit, et dont le sujet (la révolte du napolitain Masaniello contre les Espagnols) était éminemment propre à fournir au public l'occasion d'une manifestation révolutionnaire.

Le 25 août, à la suite de la représentation, une émeute terrible éclata; la foule se porta aux bureaux du *National* et à la maison du ministre Van Maanen, et les incendia; le lendemain les pillages et les incendies se renouvelèrent, et, le 27, le drapeau brabançon aux trois couleurs (rouge, jaune et noir) fut arboré. A l'émeute de la populace succéda l'action plus régulière de la noblesse et de la bourgeoisie : les bandes d'incendiaires disparurent, et une garde civique fut organisée par le baron d'Hoogvorst

et Karl Pletinckx. Cependant rien n'était encore perdu pour le roi des Pays-Bas : une assemblée de notables belges, réunie à l'hôtel de ville de Bruxelles, résolut seulement de lui envoyer cinq délégués (parmi lesquels Gendebien) pour le prier respectueusement d'écouter les doléances du peuple belge, de renvoyer Van Maanen, et de convoquer les États Généraux. Guillaume I[er] se montra, comme d'ordinaire, plein d'irrésolution : partagé entre le désir de punir les rebelles et celui de tout terminer par la douceur, il autorisa son fils aîné, le prince d'Orange, à se rendre à Bruxelles, sans lui donner aucun pouvoir; de là l'échec complet de la mission pacifique du prince qui fut froidement accueilli et ne fit qu'user sa popularité dans des pourparlers sans issue (1er-3 septembre). En même temps, le roi congédiait les délégués belges avec une réponse évasive. Le 3 septembre, il est vrai, la démission de Van Maanen fut annoncée, et bientôt les États Généraux furent convoqués à La Haye en session extraordinaire. Mais ces concessions venaient trop tard : le parti de l'insurrection faisait chaque jour des progrès dans les provinces méridionales : Charles Rogier avait amené à Bruxelles un corps de 300 Liégeois, et un comité du salut public s'était constitué, avec Gendebien, Van de Weyer et Félix de Mérode. D'autre part, les Hollandais s'indignaient; ils réclamaient une répression, et le journal d'Arnhem écrivait : « Aux armes! sang de rebelles n'est pas sang de frères! » Quand les États Généraux se réunirent à La Haye, les députés belges furent insultés dans la rue et mal vus dans l'assemblée; De Gerlache osa alors s'écrier, en leur nom, que si l'on n'écoutait pas leurs vœux, ils n'assisteraient pas en spectateurs passifs et impassibles à la ruine de leur patrie. Quelques jours plus tard, des événements irréparables avaient lieu : le prince Frédéric, second fils du roi, reçut l'ordre d'entrer à Bruxelles avec un corps de 10 000 hommes, et les Bruxellois, commandés par Karl Pletinckx et quelques autres meneurs énergiques (Ducpétiaux, Everard, Grégoire, etc.), qui s'étaient substitués au comité de salut public, se défendirent avec acharnement; du 21 au 26 septembre, la lutte se poursuivit dans les faubourgs et dans les rues; en vain, Ducpétiaux, Everard et Pletinckx

tement à ses idées, autoritaire de nature et jaloux de son autorité. Il n'admettait guère au fond, quoique sa royauté sortît de l'émeute, qu'il pût y avoir égalité de pouvoir entre la couronne et les représentants de la nation. Le principe : « le Roi règne et ne gouverne pas » ne lui était pas moins odieux qu'il eût pu l'être à Charles X. Tout en se parant volontiers du titre de « Roi Citoyen », il était très disposé, comme nombre de « doctrinaires » et beaucoup de ceux qui furent ses conseillers, à considérer que la révolution de Juillet devait se limiter à un changement de souverain, et à un renouvellement partiel du personnel administratif; qu'elle ne devait pas avoir d'autre portée politique ; qu'à part les très légères modifications à la Charte, aucune réforme n'était nécessaire dans le régime créé par les Bourbons en 1815; et qu'en substituant à l'influence et à la domination d'une aristocratie de naissance, l'influence et la domination d'une aristocratie d'argent, l'on aurait donné toute satisfaction au pays. Si dans les premiers temps du règne il dissimula ses aspirations, il n'en tendit pas moins d'un effort constant et tenace vers l'établissement d'un gouvernement personnel, ayant pour objet le maintien de l'ordre préalablement établi. Son obstination devait finir par triompher. Mais le succès, à peu près assuré dès 1837, définitif en 1840, ne fut pas obtenu sans luttes. De là comme deux parties dans le règne de Louis Philippe : une période héroïque, toute de combats, jusqu'à 1840; puis, une période de calme complet à la surface, où triomphe la politique personnelle, obstinément conservatrice de Louis-Philippe, jusqu'à la catastrophe de 1848.

I. — La période héroïque.

Les adversaires. — Le roi avait à combattre deux séries d'adversaires : les *légitimistes*, les *républicains*.

Pour les légitimistes, il était l'*usurpateur*; il avait par trahison volé la couronne du duc de Bordeaux, roi de par la double abdication de Charles X et du duc d'Angoulême à Rambouillet. Le parti était numériquement de peu d'importance. Il se recrutait

dans la noblesse à Paris; en province parmi les gentilshommes campagnards; le clergé lui était presque partout ouvertement favorable; ses contingents les plus nombreux étaient en Vendée, où beaucoup de paysans restaient fidèles au souvenir du roi légitime. C'était un parti de salon et de sacristie, capable de vagues intrigues, d'une vaine opposition parlementaire, voire de puériles et romanesques conspirations, mais impuissant à mettre en péril l'usurpateur, parce que les légitimistes, à Paris, n'auraient jamais l'audace de descendre dans la rue, et que l'eussent-ils osé, le pays entier se fût levé contre eux.

Le parti républicain était autrement redoutable. Il ne disposait pas des ressources financières du parti légitimiste, mais il avait des hommes. Il avait fourni les premiers soldats et les plus énergiques combattants de l'insurrection de juillet. Ceux qui le composaient, jeunes, résolus, marchandant peu leur vie, loin de s'isoler du peuple comme les légitimistes, et de s'enfermer dans une abstention dédaigneuse, se mêlaient aux ouvriers. Beaucoup d'entre eux avaient appartenu à la Charbonnerie et connaissaient la puissance des sociétés secrètes, où s'embrigadaient et se disciplinaient, par tout le pays, les adversaires du régime existant. Ils organisèrent successivement les sociétés des *Amis du Peuple*, des *Droits de l'homme*, des *Familles*, des *Saisons*, à Paris, des *Mutuellistes* à Lyon. Le gouvernement avait beau dissoudre et poursuivre, une société disparue était aussitôt remplacée par une autre. La plus redoutable de ces associations fut la société des *Droits de l'homme* : elle fit les grandes insurrections de Paris et de Lyon, en juin 1832, et en avril 1834. Son organisation rappelait celle de la Charbonnerie. Elle était divisée en sections de vingt membres, qui chacune avaient leur chef et leur sous-chef. La réunion d'un certain nombre de sections constituait une *série*.

Comme les légitimistes, les républicains tenaient Louis-Philippe pour un usurpateur. La Chambre incomplète qui lui avait attribué la couronne, outre qu'elle avait été valablement dissoute par Charles X, n'avait pas reçu mandat des électeurs de procéder à la nomination d'un roi. Elle avait donné ce qui ne lui appartenait pas, et Louis-Philippe était l'élu, non pas de la

France, non pas même des 100 000 électeurs qui formaient le pays légal, mais de 219 politiciens. Ce fut une indéniable faute du roi de n'avoir pas soumis son élection à la ratification du peuple, qui, au lendemain de la révolution, l'eût à coup sûr unanimement acclamé. Les républicains se fussent du reste résignés au maintien de la monarchie, si cette monarchie eût essayé d'être, comme on l'avait promis à l'Hôtel de Ville, « la meilleure des Républiques ». Ils eussent passé sur l'étiquette, si on leur eût donné la chose. Leurs prétentions n'allaient, à l'origine, qu'à faire étendre le droit de suffrage à un plus grand nombre de Français, supprimer l'hérédité de la pairie, rendre à la nation le droit de nommer la Chambre haute, les administrations communales et les conseils départementaux. Plus tard seulement les républicains réclamèrent le suffrage universel.

Le parti bonapartiste n'exista pas, tant que vécut le duc de Reichstadt. A peine avait-on prononcé son nom à l'Hôtel de Ville. Ceux qui avaient occupé sous l'Empire des fonctions importantes, s'empressèrent d'imiter les maréchaux et se rallièrent pour la plupart à Louis-Philippe, quand ils furent certains d'en obtenir les mêmes avantages qu'ils pouvaient espérer d'une restauration impériale. Quant aux obscurs fidèles, abandonnés, sans direction, les uns, comme sous la Restauration, suivirent les républicains et combattirent avec eux la monarchie de juillet; les autres se désintéressèrent de la politique, jusqu'au jour où le prince Louis-Napoléon, devenu l'héritier des prétentions napoléoniennes, organisa le parti.

Les partis de gouvernement. Le premier ministère. — Les hommes qui avaient fait Louis-Philippe roi étaient loin d'être unanimes sur la politique à suivre. Les uns, qui se rapprochaient des républicains, prônaient une politique réformatrice et démocratique et formèrent le *parti du mouvement*. Quand se furent produites les diverses insurrections européennes, conséquences de la révolution de juillet, ils eussent voulu que reprenant la tradition révolutionnaire, la France se présentât comme le champion des peuples contre les rois. Laffitte, La Fayette, Odilon Barrot, étaient les représentants les plus marquants de cette politique. Louis-Philippe ne pouvait s'en accommoder. Il

tenait au contraire à rassurer les souverains, à leur faire oublier, le plus vite possible, l'origine de sa royauté, et toutes ses sympathies allaient aux hommes du *parti de la résistance*, à ceux qui, avec Guizot, le duc de Broglie, Casimir Perier, jugeaient que la révolution de juillet avait été close le 9 août. Toutefois le roi n'osa pas sur l'heure rompre en visière aux libéraux avancés : il avait besoin que son autorité fût mieux affermie, et que l'effervescence se fût un peu calmée dans Paris.

Aussi le premier ministère de la monarchie de juillet, constitué de façon à satisfaire les ambitions de tous ceux qui avaient collaboré à l'avènement, présenta d'étranges disparates. Comme on l'a dit justement [1], ce n'était « qu'une longue affiche sur laquelle figuraient, sans attributions spéciales, des noms divers et nombreux, comme pour donner à tous des garanties et des espérances ». On vit là, côte à côte, Laffitte, Dupont (de l'Eure), Bignon, le général Gérard, Molé, le baron Louis, Sébastini, Casimir Perier, Dupin, Guizot, le duc de Broglie. La Fayette avait le commandement général des gardes nationales du royaume; Odilon Barrot était à la préfecture de la Seine. Un ministère aussi incohérent ne pouvait pas durer, et les partisans de la résistance s'en retirèrent, dès le mois de novembre, à la suite des troubles qu'amenèrent dans Paris les préliminaires du procès des ministres.

Procès des ministres. — Parmi les signataires des Ordonnances, Polignac, Peyronnet, Chantelauze, Guernon-Ranville avaient été pris et internés au château de Vincennes. La Chambre, à la fin de septembre, avait voté leur mise en accusation. Aux yeux de beaucoup des combattants de juillet, la peine de mort devait frapper les complices de Charles X. Louis-Philippe, qui personnellement avait horreur du sang, nombre d'esprits élevés dans les Chambres et dans le pays voulaient éviter cette inutile vengeance. Victor de Tracy avait, dès le mois d'août, déposé une proposition tendant à l'abolition de la peine de mort en matière politique. Le projet fut repris le 8 octobre par Keratry, appuyé par La Fayette. La Chambre, à la presque

1. Bardoux, *la Bourgeoisie française.*

unanimité, vota une adresse où elle appelait « sur cette salutaire réforme la prompte initiative du roi ». Louis-Philippe déclara que le vœu qu'on lui exprimait était depuis bien longtemps dans son cœur. Comme le ministère prévoyait quelles colères la proposition allait causer dans Paris, il fit voter, le 10 octobre, une loi accordant des pensions aux familles des victimes de juillet et ouvrant les Invalides aux blessés.

Rien n'y fit. Les faubourgs excités par quelques meneurs descendirent dans Paris le 17 octobre en criant : « Mort aux Ministres ! » et se portèrent jusque sur le Palais-Royal. Le 18, un millier d'énergumènes en armes marchèrent sur le donjon de Vincennes, menaçant d'enlever les prisonniers. Ils trouvèrent là le général Daumesnil, qui déclara que si l'on forçait les portes, il mettrait le feu aux poudres. Le lendemain, dans une proclamation, Odilon Barrot exhortait le peuple au calme, mais qualifiait d'inopportune la proposition tendant à l'abolition de la peine de mort. Les ministres du parti de la résistance voulaient exiger la démission du préfet de la Seine. La Fayette et Dupont (de l'Eure) menacèrent alors de se retirer.

Louis-Philippe ne se sentit pas assez fort pour se passer de l'appui de leur popularité. Il pensa d'autre part que remettre entièrement le pouvoir aux partisans du mouvement serait le plus sûr moyen de les user promptement ; il se sépara donc du duc de Broglie, de Molé, Dupin, Guizot et Casimir Perier. Laffitte reconstitua le cabinet, le 3 novembre, avec le concours de Montalivet, du maréchal Maison, et peu après de Soult et de d'Argout. Le nouveau ministère n'était pas plus homogène que le précédent. Mais la médiocrité de leurs collaborateurs assurait la prédominance à Laffitte et à Dupont (de l'Eure).

Le 15 décembre, devant la Chambre des pairs, transformée en Haute Cour de justice, commença le procès des ministres. Il dura jusqu'au 21 décembre, l'émeute grondant autour du Luxembourg. Le péril fut plus particulièrement grave le 20, le 21 et le 22 décembre. La condamnation des ministres à la prison perpétuelle, exaspéra la foule. Le 22 il fallut mettre sur pied toute la garde nationale et toute l'armée de Paris. Les élèves de l'École polytechnique et les étudiants parcoururent la ville pour

prêcher le calme. Leurs exhortations, la fermeté et la modération des troupes, la certitude chez les agitateurs qu'une tentative de coup de force n'aboutirait qu'à un inutile massacre, permirent d'éviter toute collision sanglante.

L'heureuse issue de cette affaire semblait devoir consolider les libéraux au pouvoir. Mais, le péril passé, les ministres sauvés, on ne se crut plus obligé à des ménagements envers les hommes du parti du mouvement. Tandis que le roi remerciait La Fayette, dans une lettre publique, de « l'exemple de courage, de patriotisme et de respect pour les lois » qu'il avait donné pendant le procès, le 24 décembre, la Chambre, discutant une loi sur l'organisation de la garde nationale, vota la suppression du commandement général qu'exerçait La Fayette. Ce vote lui parut une injure, et sans attendre que la loi eût été portée devant la Chambre haute, il démissionna. Sa retraite entraîna celle de Dupont (de l'Eure). Laffitte resta le seul représentant du parti du mouvement dans le ministère.

La réaction anticléricale. — Au milieu du désordre général, dans l'espèce d'anarchie gouvernementale qu'entraînaient les divergences de vue entre les ministres et le roi, les partisans de la branche aînée, les *carlistes*, comme on les appelait, avaient repris courage. Le 14 février 1831, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du duc de Berry, ils crurent pouvoir tenter une manifestation au cœur même de Paris. Un service funèbre fut célébré à Saint-Germain-l'Auxerrois. Une quête fut faite au profit des soldats de la garde royale blessés pendant les trois journées. La cérémonie était à peine achevée que la foule arrivait, une foule composée surtout de bourgeois. Sous les yeux de la garde nationale impassible, l'église et le presbytère furent en un instant mis à sac. L'on se porta sur l'archevêché, qui put être protégé ce jour-là. Mais le lendemain, les mesures prises étant insuffisantes, l'archevêché fut dévasté de fond en comble, et l'on put craindre un instant le pillage de Notre-Dame.

Ces événements réveillèrent toutes les haines contre les Bourbons et amenèrent une véritable explosion de fureur contre le clergé. Toutes les colères qu'avait suscitées la Congrégation

sous le régime précédent se donnèrent carrière. Parce que le clergé s'était solidarisé avec la royauté légitime, la royauté bourgeoise prit un caractère anticlérical et voltairien. A Lille, à Perpignan, à Nîmes, à Dijon, à Arles se produisirent des désordres analogues à ceux de Paris. On abattait les croix de mission, et les prêtres étaient publiquement insultés. A Paris, on grattait les fleurs de lis sur tous les monuments, et jusque dans les armoiries du Roi, et Louis-Philippe en venait à ne plus oser entendre publiquement la messe.

Ces désordres eurent leur écho à la Chambre. Guizot accusa le gouvernement d'avoir accepté le concours de l'émeute. Il est vrai que la conduite de certains membres du gouvernement avait été assez singulière. Thiers, sous-secrétaire d'État, devant l'archevêché, avait insisté pour que les gardes nationaux n'intervinssent pas contre la foule. Le ministre de l'intérieur Montalivet, dans une proclamation, le 16 février, trouvait « malheureusement trop motivé » le mouvement d'indignation origine des désordres. Mais pour donner satisfaction aux partisans de la résistance, il destituait le préfet de la Seine, Odilon Barrot, et le préfet de police Baude. Les libéraux perdaient une à une leurs positions dans le gouvernement. Les questions de politique extérieure allaient leur faire perdre définitivement le pouvoir.

Chute du ministère Laffitte. — Contre le sentiment de Laffitte, le roi avait refusé au début de février la couronne de Belgique pour son fils le duc de Nemours, élu par le congrès de Bruxelles. Il s'était de même refusé à une intervention en faveur de la Pologne. Sur ces entrefaites les Romagnes se soulevaient contre le pape, et l'Autriche annonçait l'envoi d'une armée. Laffitte, qui dans un grand discours à la Chambre, le 1er décembre, s'était écrié que « la France ne permettrait pas que le principe de non-intervention fût violé », déclara « qu'il y avait possibilité de guerre si on occupait Modène, probabilité si on entrait dans les États romains, certitude si on envahissait le Piémont ». Metternich répondit : « Nous porterons nos armes partout où s'étendra l'insurrection. Si cette intervention doit amener la guerre, eh bien! vienne la guerre. » Louis-Philippe se refusa à relever le défi. Laffitte remit sa démission.

L'œuvre législative du ministère Laffitte. — Sous ce ministère avaient été votées trois lois importantes, destinées à compléter la Charte : une loi municipale, une loi électorale, une loi organisant la garde nationale.

La loi municipale fut discutée du 29 janvier 1831 au 17 février. L'élection des conseillers municipaux était attribuée à un corps électoral composé des citoyens les plus imposés; on leur adjoignait des *capacités*, médecins, avocats, notaires, fonctionnaires en retraite, etc., etc. Les conseillers étaient élus pour six ans et le gouvernement choisissait le maire parmi eux. C'était en partie l'organisation proposée par Martignac en 1829. La loi marquait un progrès sur le système napoléonien de la nomination des municipalités par le pouvoir central.

La loi sur l'organisation des gardes nationales avait été longuement discutée. L'examen en commença en décembre 1830, le vote définitif eut lieu le 5 mars 1831. Instituée, disait l'article premier, pour défendre la royauté constitutionnelle, la Charte et les droits consacrés par celle-ci, la garde nationale se composait de tous les Français payant une contribution directe et en état de s'équiper à leurs frais. Divisée en légions, elle nommait elle-même ses officiers : les officiers supérieurs seuls étaient désignés par le roi, sur une liste de dix candidats présentés par la garde. Elle avait des compagnies d'élite, grenadiers et voltigeurs, et une artillerie. A Paris, elle tenait lieu de garde royale et partageait le service avec la troupe de ligne. L'obligation de l'uniforme écartant l'élément populaire, la garde se composa presque uniquement d'industriels, de rentiers, de commerçants, de fonctionnaires : elle fut une garde bourgeoise et non pas une garde nationale. Longtemps elle devait demeurer toute dévouée à la monarchie de juillet; elle versa bravement son sang pour Louis-Philippe, et les seules insurrections de 1832 et de 1834 lui coûtèrent plus de 2000 hommes. Le roi considéra toujours qu'il avait dans la garde son plus ferme appui. Aussi la flattait-il de son mieux, recevant aux Tuileries les officiers, distribuant les croix à profusion. Il la passait fréquemment en revue et tenait grand compte, du moins jusqu'à 1840, des cris

que les légions poussaient sur son passage. Il y voyait une manifestation sérieuse de l'opinion publique.

La loi électorale fut votée le 9 mars 1831 par la Chambre et le 15 avril par les pairs. Le double vote était supprimé, le cens était abaissé, pour l'éligibilité, de 1000 francs à 500 francs, pour l'électorat de 300 francs à 200 francs. Il faut remarquer que le gouvernement se montra plus libéral que la Chambre : il demanda, mais vainement, l'électorat sans condition de cens pour les conseillers généraux, les maires ou adjoints, les magistrats, les avocats, les notaires et les avoués, les médecins, les professeurs titulaires et les licenciés des diverses facultés, les professeurs du Collège de France, du Muséum, des grandes écoles de l'État. La Chambre consentit seulement à abaisser pour eux le cens à 100 francs. La réforme portait de 94 000 à 188 000 le nombre des électeurs, pour trente millions de Français. Ces 188 000 contribuables représentèrent seuls le *pays légal*. L'élite intellectuelle écartée, toute la puissance politique appartenait à l'argent : la France pendant dix-huit ans allait être menée par une ploutocratie.

Arrivée au pouvoir du parti de la résistance. — La démission de Laffitte fut bien accueillie de l'opinion. Outre que l'on redoutait une guerre, on était las du désordre, et des manifestations tumultueuses sans cesse répétées. L'émeute, depuis juillet 1830, était à l'état endémique. Les premiers jours de mars furent particulièrement troublés. Ce furent d'abord des bandes d'ouvriers qui vinrent au Palais-Royal réclamer « de l'ouvrage ou du pain ». Le 9, à propos de la Pologne, on brisait les vitres de l'ambassade de Russie; le 10, le 12, nouvelles manifestations aux cris de : « Guerre à la Russie ! » Les affaires étaient suspendues; un crédit de 30 millions, voté pour secours au commerce et à l'industrie, n'avait servi de rien; les intérêts s'affolaient; le 3 pour 100 était tombé à 52 francs, le 5 pour 100 à 82. Le service du Trésor public n'était pas assuré pour quinze jours. Les ruines se succédaient rapidement; Laffitte lui-même devait liquider sa maison de banque. Il était temps que l'anarchie prît fin, et les libéraux avancés le sentaient eux-mêmes. « Il y a un gouvernement, écrivait Armand Carrel, et l'on

entend à peine parler de lui, on ne le voit plus, on ignore presque où il est. » La bourgeoisie voulait un gouvernement ferme et fort; elle eut le 13 mars un ministère Casimir Perier. Le pouvoir passait définitivement au parti de la résistance.

Le ministère comprit Casimir Perier, président du Conseil, ministre de l'intérieur; Montalivet, le baron Louis, Barthe, l'amiral de Rigny, d'Argout, Soult, Sébastiani.

Casimir Perier. — Casimir Perier avait alors cinquante-trois ans. Une maison de banque, créée sous l'Empire, lui avait acquis une très grande fortune. Député de Paris sous la Restauration, il avait été longtemps un des chefs de l'opposition libérale. A la fin du règne de Charles X, il s'était rapproché du gouvernement; il s'était abstenu dans la discussion de l'adresse des 221 et, quoiqu'il eût fait partie de la commission municipale après le triomphe des insurgés, il avait sincèrement regretté la chute de la monarchie légitime. D'intelligence très claire, d'esprit précis et pratique, de cœur énergique, il avait par-dessus tout le sens de l'autorité, la passion du pouvoir. Il savait commander et voulait être strictement, presque passivement obéi. Cela se traduisait par des manières impérieuses et sèches, un ton cassant, parfois jusqu'à l'insolence : ainsi le jour où, à la Chambre, il criait à son collègue d'Argout prêt à parler : « Ici, d'Argout! » Il prit le pouvoir avec la volonté de restaurer l'autorité, et ne l'accepta qu'avec la certitude de n'être gêné par personne : il n'y aurait dans le gouvernement qu'une volonté, la sienne. Il entendait être réellement le premier ministre d'une monarchie parlementaire; il accepterait les responsabilités pourvu que toute décision vînt de lui. Rien ne devait se faire, et ne se fit, dans les divers ministères, sans son assentiment préalable. Vis-à-vis de Louis-Philippe lui-même, il eut les mêmes façons autoritaires : nulle dépêche ne devait être transmise au roi, avant que le ministre en eût eu connaissance; aucune communication du souverain ne passait au *Moniteur* qui n'avait pas été préalablement approuvée par le premier ministre. Comme l'écrivait Armand Carrel, « il affichait courageusement la volonté d'attirer tout à lui, les affaires comme les haines ». Pour restaurer l'autorité, pour rendre sa force au gouvernement, il pensa qu'il suf-

fisait de *vouloir*, que des mesures exceptionnelles étaient inutiles et que pour en finir avec l'anarchie il était seulement besoin d'appliquer les lois existantes. A la Chambre, il résumait ainsi son programme : « La révolution de juillet a eu pour but l'établissement d'un gouvernement libre, mais régulier. Ainsi la violence ne doit être, ni au dedans, ni au dehors, le caractère de notre gouvernement. Au dedans tout appel à la force, au dehors toute provocation à l'insurrection populaire, est une violation de son principe. Voilà la pensée, voilà la règle de notre politique intérieure et de notre politique étrangère. » Et plus tard : « La France a voulu que la royauté fût nationale, elle n'a pas voulu que la royauté fût impuissante. »

Ses premières mesures indiquèrent clairement sa volonté de gouverner. Tandis qu'il demandait à la Chambre une loi contre les rassemblements armés, il s'attaquait aux associations qui avaient la prétention « de remplir des lacunes dans l'action du gouvernement » et spécialement à l'*Association nationale* créée à Metz, puis à Paris, sous prétexte de combattre les Bourbons. Il interdit à tous les fonctionnaires d'en faire partie, et pour l'exemple destitua quelques personnages importants, comme Alexandre Delaborde, aide de camp du roi, et le général Lamarque, commandant supérieur des départements de l'Ouest. Puis, désireux d'avoir à la Chambre une majorité aussi docile que l'était le ministère, il fit prononcer la dissolution, le 31 mai. Avec une franchise brutale il déclara vouloir diriger le choix des électeurs. « Le gouvernement ne sera pas neutre dans les élections, écrivait-il aux préfets; il ne veut pas que l'administration le soit plus que lui. » Le ministre eut la majorité qu'il désirait; mais il ne put empêcher cependant l'élection des chefs de l'opposition : le général Lamarque, Arago, Odilon Barrot, Laffitte, Mauguin, et lors de la nomination du président de la Chambre, le candidat du gouvernement ne l'emporta que de cinq voix sur Laffitte.

Troubles de Lyon et de Grenoble. — Toute l'énergie de Casimir Perier ne pouvait empêcher de se produire les conséquences d'une crise économique résultant des inquiétudes causées par la Révolution et des nouvelles conditions de

l'industrie. A Lyon, la concurrence de l'étranger, l'arrêt des affaires, avaient amené les patrons à réduire à un salaire de famine — 18 sous par journée de quinze à seize heures, pour certains ouvriers, — le salaire des tisseurs en soie, les *canuts*. Le préfet, Bouvier-Dumolard, sollicité d'intervenir par ces derniers, avait obtenu d'une conférence entre patrons et ouvriers une transaction et l'établissement d'un tarif minimum de salaire. Mais nombre de fabricants se refusèrent à accepter le tarif. Le 21 novembre, les canuts descendaient de la Croix-Rousse, portant un drapeau noir chargé de l'inscription célèbre : « *Vivre en travaillant ou mourir en combattant* ». Un conflit éclata avec la troupe ; la garde nationale refusa d'intervenir contre les insurgés, et après un combat de deux jours les trois mille hommes de la garnison devaient évacuer la ville. Après quoi les ouvriers désarmèrent d'eux-mêmes : l'insurrection n'avait aucun caractère politique et le préfet lui-même demeura dans la ville, négociant une entente entre les insurgés et les fabricants. Cela lui valut d'être destitué, lorsque, le 3 décembre, le duc d'Orléans et le maréchal Soult furent entrés dans la ville sans résistance aucune, au milieu même des acclamations, à la tête de 36 000 hommes. Le tarif fut aboli, la garde nationale licenciée. Mais aucune poursuite ne fut exercée contre les insurgés, et le gouvernement distribua de larges secours.

Les troubles de Grenoble, trois mois plus tard, n'eurent pas davantage un caractère politique. L'origine en fut l'interdiction d'un bal masqué par un préfet brutal et maladroit, Maurice Duval. Il fit, sans sommation, charger la foule par deux compagnies du 35e de ligne. La Cour royale indignée avait évoqué l'affaire. Le général Hulot, commandant la division, pour calmer la population, avait retiré le 35e de ligne. Mais Casimir Perier n'admit pas que le préfet pût avoir tort. Le 35e de ligne fut ramené à Grenoble. Il en résulta d'innombrables duels entre civils et soldats. Au bout de deux mois, pour éviter des troubles sérieux, le ministre rappela et le régiment et le préfet.

Les complots et l'opposition à Paris. — A Paris, l'ordre était à peu près rétabli dans la rue. Le complot des tours Notre-Dame (4 janvier 1832) ne fut rien qu'une ridicule et bruyante

manifestation de quelques royalistes obscurs, qui pénétrèrent jusqu'au bourdon de la cathédrale, et sonnèrent le tocsin, pensant ainsi soulever Paris et renverser l'usurpateur. Le complot de la rue des Prouvaires, découvert un mois plus tard, n'était pas beaucoup plus dangereux. Un agent légitimiste, le bottier Poncelet, avait imaginé d'enlever le roi et la famille royale aux Tuileries, au milieu d'un bal, dans la nuit du 1er au 2 février; il avait embauché de deux à trois mille hommes. Les principaux conjurés furent arrêtés tandis qu'ils banquetaient en attendant l'heure du coup de main.

Mais c'était une lutte acharnée avec la presse : la *Caricature*, la *Tribune*, le *Globe*, la *Némésis*, le *National* menaient une incessante et violente campagne contre le ministère et le roi. Les saisies, les arrestations préventives, les poursuites n'y faisaient rien : il est vrai que le jury acquittait le plus souvent les journalistes déférés à sa juridiction. A la Chambre, l'opposition ne désarmait pas davantage. La liste civile était fixée à douze millions, au lieu de quatorze que proposait la commission, et de dix-huit que désirait le roi. Montalivet, ayant par inadvertance employé le mot de « sujets », était interrompu par les cris : « A l'ordre le ministre! qu'il se rétracte! Il n'y a plus de sujets! » Casimir Perier devait être constamment sur la brèche. La soudaine apparition du choléra, qui éclata le 26 mars dans Paris et fit près de vingt mille victimes en trois mois, la terreur répandue par le fléau, amenèrent pour un temps une sorte de trêve, la plupart des députés ayant fui. Après une visite à l'Hôtel-Dieu, où il avait accompagné le duc d'Orléans, Casimir Perier fut atteint par le mal. Il traîna cinq semaines et mourut le 16 mai.

Quelques jours après que Casimir Perier eut pris la présidence du conseil, Guizot avait écrit à Barante : « Voilà la révolution de juillet coupée en deux, en parti de gouvernement et en parti d'opposition ». Il caractérisait ainsi par avance l'œuvre de Casimir Perier. Chacun de ses actes avait été comme l'affirmation que la monarchie nouvelle voulait vivre et durer. Jusqu'à lui elle avait presque l'air de demander qu'on voulût bien la tolérer. Casimir Perier lui donna l'allure d'un gouvernement de combat. En fait, à l'heure où disparaissait le premier vrai

ministre qu'ait eu la monarchie de juillet, elle était à la veille de subir les plus violents assauts.

Le soulèvement de Vendée. — Dans la nuit du 28 avril 1832, le vapeur *Carlo Alberto* avait débarqué dans une anse de la rade de Marseille la duchesse de Berry et quelques-uns de ses fidèles. Elle venait réclamer la couronne pour son fils le duc de Bordeaux. Romanesque et courageuse, elle avait rêvé d'un retour de l'île d'Elbe royaliste, d'une chevauchée épique à travers la France soulevée par son héroïsme, dont le terme serait Paris et la monarchie légitime restaurée. Elle se croyait si sûre du succès qu'elle avait préparé une constitution nouvelle.

Elle échoua piteusement dans une tentative sur Marseille. Mais au lieu de se laisser décourager par cet échec, et de se réembarquer, elle résolut de gagner la Vendée, où la foi royaliste, pensait-elle, était vive encore, et, avec une superbe audace, elle traversa le midi de la France, entrant même en calèche découverte à Bordeaux. Elle atteignit ainsi le château de Plassac, et de là lança aux Vendéens un appel aux armes pour le 24 mai. On ne put réunir que quelques centaines de réfractaires. Deux combats, l'un au Chêne, l'autre au château de la Pénissière, suffirent pour les écraser. La duchesse de Berry gagna Nantes à grand'peine. Cachée cinq mois chez les demoiselles Deguigny, elle fut livrée par le juif Deutz. Le gouvernement n'eut ni la générosité de la faire reconduire à la frontière, ni le courage de la traduire en justice. Il la fit interner à la citadelle de Blaye et l'y tint prisonnière, jusqu'au jour où il la pensa déshonorée, et désormais politiquement impuissante, par la naissance d'une fille et l'aveu d'un mariage secret avec le comte Hector Lucchesi di Palli, chambellan du roi des Deux-Siciles.

Les soulèvements républicains. — Le jour même où prenait fin l'échauffourée vendéenne, éclatait à Paris une insurrection plus redoutable. Elle fut improvisée et dirigée, le 5 juin, par les républicains, à propos des funérailles du général Lamarque. Soldat de l'Empire, proscrit en 1815 pour avoir réprimé le soulèvement vendéen, rentré en 1818, élu député en 1828 par le département des Landes, Lamarque s'était fait remarquer par son libéralisme. Il avait accueilli avec enthousiasme la révo-

lution de juillet. Mais la politique pacifique de la nouvelle monarchie l'avait mécontenté, et de nouveau il avait pris rang dans l'opposition. Les membres des sociétés secrètes pensèrent que ses funérailles, où le peuple devait se porter en foule, offraient une excellente occasion de tenter une révolution. Nombre de réfugiés polonais et italiens devaient les aider. L'insurrection commença par un conflit avec la garde municipale au pont d'Austerlitz. Les quartiers du Temple, Saint-Martin, Saint-Denis, la place de la Bastille furent rapidement couverts de barricades. Dans la nuit du 5 au 6, les insurgés, parvenus jusqu'à la place des Victoires, durent un instant se croire certains du succès. Mais en réalité leur tentative prématurée devait inévitablement avorter. Les ouvriers n'avaient pas répondu à l'appel. La bourgeoisie n'avait de colères que contre les émeutiers, et la garde nationale appuya énergiquement la troupe de ligne, dirigée par Lobau. « Dès que le rappel a battu, écrivait à son frère la fille d'un négociant, nous avons fermé le magasin. Papa s'est habillé pour aller joindre le bataillon, place des Petits-Pères. Il a embrassé maman et moi en disant : « Il faut en finir avec ces misérables ! » Jamais je ne l'ai vu si en colère. » Dans la matinée du 6, les insurgés furent ramenés à la rue Saint-Merry. Une soixantaine d'entre eux, dirigés par Jeanne, un décoré de juillet, enfermés dans l'impasse du cloître Saint-Merry, se défendirent héroïquement jusqu'à quatre heures du soir. Paris fut mis en état de siège. Mais la Cour de cassation ayant déclaré illégale, pour excès de pouvoir, une sentence de mort prononcée par le conseil de guerre, le gouvernement rapporta l'ordonnance qui avait établi l'état de siège. Le jury de la Seine prononça seulement six condamnations contre les insurgés pris les armes à la main : la plus grave fut la déportation prononcée contre Jeanne.

Leur défaite ne découragea pas les républicains, et de plus belle ils préparèrent la lutte. De son côté le gouvernement s'efforçait d'atteindre les sociétés où se groupaient ses adversaires. Au mois de février 1834, le ministère Thiers-Guizot présentait aux Chambres un projet de loi spécialement dirigé contre la *Société des droits de l'homme*, qui, pour échapper à

l'interdiction légale, s'était fragmentée en sections de moins de vingt membres. La discussion du projet donna lieu à des scènes violentes. Viennet déclarait la loi nécessaire « pour museler le tigre de l'anarchie ». Les députés de gauche et les légitimistes s'élevèrent en vain contre une loi que Thiers reconnut pleine d'arbitraire, mais proclama indispensable. Elle fut votée le 25 mars 1834. Désormais toute association, de quelque nature qu'elle fût et quel que pût être le nombre de ses membres, devait soumettre ses statuts à l'approbation du gouvernement et ne pouvait se constituer sans son autorisation; les contraventions à la loi étaient déférées aux tribunaux correctionnels, et les pénalités frappaient les simples adhérents, aussi bien que les chefs de l'association.

La loi était à peine votée qu'éclataient à Lyon, dans diverses villes et finalement à Paris, de nouvelles insurrections républicaines. Ce furent les insurrections d'avril 1834.

A Lyon, le soulèvement fut à la fois économique et politique. A la suite de l'insurrection de 1832, les républicains avaient fait une active propagande parmi les ouvriers, et la société des *Droits de l'homme* avait recruté là de nombreux adhérents. Il s'était en outre créé une association de *mutuellistes*. Au début de février, les mutuellistes avaient répondu par une grève à un abaissement de salaire décidé par quelques fabricants. Le parquet les poursuivit pour délit de *coalition*. Le procès fut le signal du soulèvement, qui dura du 9 au 13 avril. Force resta au gouvernement. A Saint-Étienne et à Grenoble, il y eut des troubles; et de même à Marseille, à Perpignan, à Auxerre, à Chalon-sur-Saône, à Épinal, à Poitiers, à Clermont-Ferrand.

Le 13, à Paris, à la nouvelle du soulèvement de Lyon, les républicains commencèrent à élever des barricades dans le dédale des petites rues autour de l'église Saint-Merry. Thiers fit arrêter sur l'heure une centaine des membres les plus actifs de la société des *Droits de l'homme*, enlevant ainsi ses chefs au soulèvement. Quarante mille hommes étaient prêts à marcher. Dans la matinée du 14, les insurgés avaient perdu toutes leurs positions. Un effroyable massacre marqua la fin du soulèvement. Un officier ayant été blessé sous les fenêtres du numéro 12 de

la rue Transnonain, ses soldats égorgèrent tout ce qui se trouva dans la maison, les femmes même et les enfants.

Un dernier mouvement se produisit, le 16, à Lunéville, où trois maréchaux de logis de cuirassiers essayèrent vainement de soulever leurs régiments.

Poursuites contre les républicains. Le procès d'avril. — Les tentatives républicaines étaient folies, et ne pouvaient avoir d'autre résultat que d'éloigner de l'idée républicaine la masse du pays, et de provoquer de nouvelles mesures d'exception. Le gouvernement obtint d'abord une loi très sévère contre les détenteurs d'armes ou de munitions de guerre. On redoubla de rigueur à l'endroit de la presse. On ne l'avait guère ménagée jusqu'alors : de juillet 1830 à septembre 1834, il n'y avait pas eu, à Paris, moins de 520 procès, les journalistes avaient été condamnés à 106 ans de prison, et les amendes payées se montaient à plus de 400 000 francs. A elle seule, la *Tribune*, la plus importante et la plus violente des feuilles républicaines, avait été poursuivie 111 fois; elle avait payé 157 000 francs d'amendes, et ses rédacteurs avaient été condamnés, en vingt fois, à 49 années de prison. Le *National*, d'Armand Carel, passé lui aussi au parti républicain, n'avait guère été moins mal traité.

Le gouvernement, après avoir songé un moment avec le maréchal Gérard à accorder une amnistie aux prisonniers des diverses insurrections, se décida à les traduire, non pas devant la cour d'assises et le jury, dont on se méfiait, mais devant la Chambre des pairs, érigée en Haute Cour de justice pour juger les attentats contre la sûreté de l'État. Tous devaient être réunis dans un « procès monstre », sous prétexte qu'il y avait connexité entre les événements de Lyon, de Paris et de Lunéville. Ce fut le procès dit des *accusés d'avril*. Il y eut 164 accusés, 2000 personnes ayant été arrêtées. Le procès commença le 5 mars 1835, plus d'un an après les événements, et les dernières sentences ne furent prononcées que le 23 janvier 1836. L'on avait entendu 4000 témoins et examiné 17 000 pièces. L'affaire avait donné lieu à de vifs incidents. Le président de la Chambre des pairs, Pasquier, avait arbitrairement décidé de n'admettre comme défenseurs que des avocats. Un grand nombre

d'accusés refusèrent alors de se défendre, d'autres refusèrent de répondre aux interrogatoires et même de paraître devant la Cour. Cependant les accusés lyonnais acceptèrent pour la plupart les débats. La Cour alors prononça un arrêt de disjonction, qui devint une nouvelle cause de scandales. Le 12 juillet, vingt-huit des accusés de Paris, parmi lesquels Godefroy Cavaignac et Armand Marrast, s'échappèrent de Sainte-Pélagie. Les pairs prononcèrent de nombreuses condamnations à la prison ou à la déportation. Ces condamnations furent du reste toutes effacées par une amnistie générale, promulguée en faveur des détenus politiques, à l'occasion du mariage du duc d'Orléans, le 8 mai 1836.

Le dernier effort des républicains. Les attentats. — Le parti républicain crut trouver encore une occasion favorable dans une crise ministérielle qui se prolongea près de deux mois, après la chute du cabinet Molé, en 1839. Le 12 mai, Barbès essaya, avec Blanqui, de s'emparer de la Préfecture de police et du Palais de justice. Il avait à peine avec lui une centaine d'affiliés de la *Société des Saisons*. L'équipée prit fin dans la rue Greneta. Pris et condamnés à mort, Barbès et Blanqui virent leur peine commuée par le roi. Il n'y eut plus aucune insurrection dans Paris.

Des fanatiques, tous gens tarés, et qui eurent l'audace de se réclamer de partis qui les repoussaient avec dégoût, essayèrent d'assassiner Louis-Philippe. De 1835 à 1846, il y eut six attentats, et de nombreux complots furent en outre découverts à temps. De tous ces attentats le plus épouvantable, et le seul qui ait eu des conséquences politiques, fut l'attentat de Fieschi, dont la machine infernale, boulevard du Temple, frappa quarante personnes, le 28 juillet 1835, pendant une revue de la garde nationale.

Les lois de septembre. — A ce crime les Chambres répondirent en votant les « lois de septembre ». Elles étaient au nombre de trois : loi sur les cours d'assises, sur le jury, sur la presse.

La loi sur les cours d'assises donnait au ministre de la justice le pouvoir de créer autant de cours d'assises qu'il lui paraîtrait nécessaire, pour juger les individus coupables d'attentats contre la sûreté de l'État. En cas de tumulte, ou de refus de

comparaître de la part des prévenus, la Cour pouvait juger en leur absence.

La loi sur le jury établissait le secret du vote, et réduisait de 8 à 7 le chiffre de voix nécessaire pour proclamer la culpabilité.

La loi sur la presse ramenait celle-ci aux plus mauvais jours de la Restauration. Le cautionnement était rendu plus lourd. La détention, une amende de 10 000 à 50 000 francs, frappaient l'offense à la personne du roi, et toute attaque contre le principe du gouvernement. Interdiction de mêler le nom et l'autorité du roi à la discussion des actes du gouvernement; interdiction de se déclarer publiquement républicain, de parler de restauration de la monarchie déchue. Interdiction de publier la liste des jurés, de rendre compte des procès en diffamation, d'ouvrir une souscription pour le paiement des amendes politiques. Interdiction de discuter le *principe de la souveraineté*, de la *propriété*, de la *famille*. La censure et l'autorisation préalable étaient rétablies pour les dessins, les emblèmes, les gravures, les caricatures, les pièces de théâtre.

La loi sur la presse visait spécialement les légitimistes et les républicains. La *Quotidienne*, le *Charivari* et le *Réformateur* furent les premières victimes. Il en coûta trois mois de prison et 6000 francs d'amende au gérant du *Réformateur*, d'avoir rappelé le mot de La Fayette à la Constituante : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour un peuple le plus saint des devoirs. » Le mot *usurpateur*, employé par Kergorlay, valait au gérant de la *Quotidienne* quatre mois de prison et 2000 francs d'amende. La presse légitimiste, disposant de grands capitaux, put résister; il n'en fut pas de même de la presse républicaine; la *Tribune* et le *Réformateur* disparurent.

Les tentatives bonapartistes. — Cette même année 1836 commença la propagande bonapartiste. Le duc de Reichstadt était mort en 1832. L'héritier des prétentions napoléoniennes était dès lors le prince Louis-Napoléon, fils du roi de Hollande et de Hortense de Beauharnais, adopté par Napoléon pour le cas où il n'aurait pas laissé de postérité légitime. Élevé en Suisse, au château d'Arenenberg, sur le bord du lac de Cons-

tance, devenu capitaine d'artillerie dans l'armée fédérale, il prit au sérieux sa qualité de prétendant, publia des *Rêveries politiques* et prépara une constitution républico-impériale. Les troubles en France lui donnèrent à penser que la monarchie de juillet n'était guère affermie, et comptant sur l'enthousiasme que devait exciter le nom du grand Empereur, il prépara un coup de main sur Strasbourg. Le 30 octobre 1836, il parvint à entraîner le 1er et le 3e d'artillerie. Mais il fut pris, avec ses complices, dans la caserne du 46e de ligne.

Le gouvernement le fit amener à Paris, puis l'embarqua pour les États-Unis. Ses complices, traduits devant le jury de Strasbourg, ne pouvaient qu'être acquittés, le principal coupable n'étant pas poursuivi.

L'acquittement surprit cependant les ministres, qui présentèrent à la Chambre, en janvier 1837, une loi de *disjonction* : elle stipulait que les militaires et les civils, compromis dans un même attentat, seraient jugés séparément, les uns par les conseils de guerre, les autres par les assises. Le projet fut combattu à la fois par Berryer et par un ami de la dynastie, Dupin, alors président de la Chambre, et fut repoussé.

Quatre ans après, au plus fort de l'émotion causée en France par les affaires d'Orient et par l'affront que nous avaient infligé les puissances au traité de Londres, le prince Louis-Napoléon essaya pour la seconde fois de pénétrer en France. Le 6 août 1840, il débarquait à Wimereux, et tentait de soulever la garnison de Boulogne. L'échec fut plus piteux encore qu'à Strasbourg. Arrêté et, cette fois, traduit devant la Chambre des pairs, le prétendant fut condamné à la prison perpétuelle. Interné au château de Ham, il s'échappa le 25 mai 1846.

Les deux tentatives du prince Louis n'émurent pas l'opinion : elles parurent simplement ridicules. Et cependant les sentiments napoléoniens et les souvenirs de l'Empire étaient toujours vivaces dans le pays. Le gouvernement de Louis-Philippe ne négligeait rien du reste pour réveiller ces sentiments ; lui-même, dans diverses circonstances, prit l'initiative de manifestations bonapartistes, comptant — et le calcul fut juste pour un temps — qu'il lui en reviendrait quelque popularité.

C'est ainsi qu'en 1833 la statue de l'Empereur, abattue en 1815, avait été replacée solennellement au sommet de la colonne Vendôme. Trois mois avant la tentative de Boulogne, le gouvernement avait fait plus encore. Il avait, le 12 mai 1840, demandé aux Chambres un crédit d'un million pour procéder au transfert en France des cendres de l'Empereur. La demande, inattendue, avait été accueillie avec enthousiasme. Ce fut bien autre chose lorsque les cendres arrivèrent à Paris. Il avait été procédé à l'exhumation, le 15 octobre, par les soins du prince de Joinville, fils du roi, envoyé à Sainte-Hélène avec la frégate la *Belle Poule* et une escadrille. Le 15 décembre, l'Empereur rentrait en triomphe dans Paris, parmi les larmes et les acclamations d'une foule prodigieuse. Le roi, entouré de toute sa famille, les princesses en grand deuil, reçut le corps « au nom de la France » aux Invalides. Son retour aux Tuileries fut une longue ovation durant laquelle nul ne pensa au neveu de l'Empereur.

Les ministères de 1830 à 1840. — Au point de vue parlementaire, la période de 1832 à 1840 n'avait pas été moins troublée. Les ministères mouraient presque aussi aisément que naissaient les émeutes. A la mort de Casimir Perier le cabinet était demeuré sans président; le 11 octobre 1832 il avait été reconstitué. Soult ministre de la guerre avait la présidence; le duc de Broglie était aux Affaires étrangères, Guizot à l'Instruction publique, Thiers à l'Intérieur. Ces trois derniers étaient les vrais chefs de gouvernement. Le ministère du 11 octobre, remanié à cinq reprises, dura jusqu'au mois de février 1836. Le duc de Broglie en sortit, en mars 1824, à propos du règlement d'une indemnité due aux États-Unis depuis l'Empire, en raison des pertes occasionnées à leur commerce par le Blocus continental. En juillet 1834, Soult démissionnait, vaincu par les intrigues de Guizot et de Thiers, qui ne pouvaient le souffrir. Son successeur, le maréchal Gérard, n'avait accepté la présidence du conseil que sur la promesse d'une amnistie aux insurgés de Lyon et de Paris; il partait à son tour le 29 octobre 1834, quand fut décidé le procès. Le 4 novembre, le cabinet tout entier se retirait. On eut alors le *ministère des*

trois jours, qui tomba sous les sarcasmes, et l'on vit reparaître l'ancien cabinet, avec le maréchal Mortier comme président. Celui-ci, incapable de parler à la tribune, céda la présidence au duc de Broglie, le 12 mars 1835. Dès le 5 février, le ministère, à la surprise générale, fut mis en minorité sur la question de la conversion de la rente dont il demandait l'ajournement.

Le ministère du 11 octobre, en dehors des lois répressives, loi sur les associations, lois de septembre, posa le premier la question des fortifications de Paris, en 1833, et fit voter la même année une loi sur l'organisation départementale, et une loi sur l'enseignement primaire [1].

Ce qui avait fait l'unité et la durée du cabinet du 11 octobre, ç'avait été la présence des trois chefs principaux du parti de la résistance, Thiers, Guizot, de Broglie. Mais le duc de Broglie, d'esprit assez autoritaire et très indépendant, ne plaisait plus à Louis-Philippe, qui tendait chaque jour davantage au gouvernement personnel. Thiers et Guizot aspiraient chacun de leur côté à la présidence du conseil, et leurs deux ambitions rivales ne permettaient plus de les réunir dans un même ministère. D'autre part ils ne concevaient pas de même manière le régime constitutionnel. Autoritaires tous les deux, ils différaient en ce que Thiers était partisan résolu des théories parlementaires qui mettaient le roi en dehors du gouvernement. Il passait pour avoir inventé la formule : « Le roi règne et ne gouverne pas ». Guizot était très disposé à faire, sur ce point, de larges concessions à Louis-Philippe; aussi l'emporta-t-il à la fin sur Thiers. L'entente entre le roi et le ministre fut parfaite à partir de 1840. « C'est ma bouche », disait Louis-Philippe en parlant de Guizot.

Ces rivalités d'ambition eurent leur contre-coup dans la Chambre. La majorité se partagea en *centre droit*, avec Guizot et les doctrinaires; en *centre gauche*, avec Thiers; entre les deux centres, un *tiers parti*, peu nombreux, dirigé par Dupin. La gauche libérale, presque républicaine, malgré son titre de *gauche dynastique*, dirigée par Odilon Barrot, formait l'opposition, avec les *légitimistes* de droite, qui avaient pour orateur

1. Voir, ci-dessous, le chapitre : Institutions civiles et militaires de la France de 1815 à 1847.

Berryer. Les divisions dans la majorité et la politique personnelle du roi provoquèrent de nombreuses crises ministérielles. Il n'y eut pas moins de six cabinets du 22 février 1836, date de la formation du premier ministère Thiers, au 29 octobre 1840 où se constitua le ministère Soult-Guizot, le ministère des sept dernières années du règne.

Thiers. — Thiers avait débuté comme journaliste au *Constitutionnel.* De 1823 à 1827, il avait publié une *Histoire de la Révolution française*, qui lui avait valu la célébrité. Fréquentant chez le duc d'Orléans, libéral ardent, il avait, avec Carrel et Mignet, fondé le *National* en 1830. Lors de la publication des Ordonnances il avait rédigé, et signé le premier, la protestation des journalistes. Quand le triomphe de l'insurrection lui parut certain, il fut le premier encore à poser la candidature du duc d'Orléans et courut le chercher lui-même à Neuilly. Sa récompense fut le titre de sous-sécretaire d'État aux Finances, dans le ministère Laffitte. Son libéralisme se tempéra suffisamment pour qu'il pût conserver ses fonctions dans le cabinet de Casimir Perier. Il lui succéda au ministère de l'Intérieur, par la volonté du roi, bien qu'il eût à peine trente-cinq ans. Il ne se montra pas moins énergique que son prédécesseur contre les adversaires du régime, et, lors du soulèvement d'avril 1834, on l'avait vu à cheval, aux côtés du général Bugeaud dont la brigade donnait l'assaut aux barricades. Les lois de septembre avaient été son œuvre.

Il avait l'esprit très ouvert et très rusé, une souplesse italienne, une habileté consommée, l'intelligence vive et claire, une grande puissance de travail, une rare faculté d'assimilation, une activité infatigable, de l'énergie et par-dessus tout la passion du pouvoir. Lamartine, dans un discours qu'il prononça contre Thiers, lorsqu'en 1840 celui-ci prit pour la seconde fois la présidence du conseil, mit singulièrement en relief cette passion dominante. « Il y a en vous, disait-il, une passion inquiète, jalouse, insatiable, que rien ne peut calmer, qui ne veut rien partager... Il y a la passion de gouverner, de gouverner seul, de gouverner toujours, de gouverner avec la majorité, de gouverner avec la minorité, comme aujourd'hui ;

de gouverner avec et contre tous; régner seul, régner toujours, régner à tout prix! »

Son premier ministère fut de courte durée. Partisan d'une politique extérieure active, il eût voulu envoyer une armée en Espagne pour y soutenir les libéraux contre les carlistes. Le roi se refusa à l'intervention, et, le 25 août 1836, Thiers remettait sa démission.

Molé et le gouvernement personnel du roi. — La chute de Thiers était donc la conséquence d'un acte de politique personnelle du roi. Ce fut un acte de même nature que le choix du nouveau président de conseil, Molé (6 septembre 1836). Il eut le portefeuille des Affaires étrangères, et pour principal collaborateur Guizot. Après avoir été l'un des favoris de Napoléon, qui l'avait fait préfet, conseiller d'État, directeur des Ponts et chaussées, ministre de la Justice, Molé avait servi Louis XVIII et avait été ministre de la Marine sous le duc de Richelieu. A partir de 1822, à la Chambre des pairs, il s'était rangé dans l'opposition. Laffitte en 1830 l'avait appelé aux Affaires étrangères. Très instruit, remarquablement intelligent, d'esprit ferme et modéré, à la fois éloigné de la rigueur dogmatique de Guizot et de l'opportunisme de Thiers, il avait pour principal mérite, aux yeux de Louis-Philippe, d'être très disposé à servir ses vues personnelles et partisan décidé de l'influence du roi sur le gouvernement. Comme le nouveau ministère ne représentait aucun des groupes de la Chambre, il fut accueilli avec méfiance.

Après l'affaire de Strasbourg, il ne put faire voter la loi de disjonction. Cet échec, le mauvais accueil que reçut à la Chambre une *loi d'apanage* pour le duc de Nemours, l'absence d'entente entre Molé et Guizot, amenèrent, au mois d'avril 1837, la dislocation du ministère. Mais le roi confia de nouveau à Molé le soin de constituer le cabinet. Ses principaux collègues furent Barthe, Montalivet, Salvandy.

La Coalition. — On se trouvait en présence non pas d'un nouveau ministère, mais d'un nouveau système politique. On entendait gouverner avec le concours des Chambres, mais non par les Chambres. La Chambre fut dissoute le 3 octobre, Molé

comptant s'assurer une majorité docile par de nouvelles élections. En fait, sa majorité ne fut que de quelques voix. On vit alors renaître le conflit de 1815-1816 entre Louis XVIII, Richelieu, et la *Chambre introuvable*, et se renouveler la lutte entre la théorie de la prééminence de la Chambre et de la prééminence du roi. La doctrine *parlementaire* fut formulée, en 1838, par un ancien partisan de la résistance, Duvergier de Hauranne, dans son livre : *Des principes du gouvernement représentatif et de leur application* : « Du moment que les élections sont autre chose qu'un simulacre, disait-il, il faut nécessairement donner à la nation, légalement consultée, la voix prépondérante. » Le parlement devait avoir « le *dernier mot* ». « Substitution du gouvernement parlementaire au gouvernement personnel », tel était le mot d'ordre que Duvergier de Hauranne donnait à l'opposition.

L'opposition comprenait la gauche dynastique, le centre gauche et les doctrinaires du centre droit. Les chefs de ces groupes, Odilon Barrot, Thiers, Guizot se rapprochèrent et formèrent *la coalition* contre « le ministère de la cour ». Après quelques inutiles escarmouches pendant la session de 1838, la coalition livra un assaut formidable au ministère, au mois de janvier 1839. C'était à propos de l'Adresse. Dans la commission chargée de la rédaction, Thiers, Guizot, Duvergier de Hauranne proposèrent un texte qui rappelait en certains passages l'Adresse des 221 à Charles X. La conclusion notamment visait directement le roi : « Nous en sommes convaincus, Sire, l'intime union des pouvoirs, contenus dans leurs limites constitutionnelles, peut seule fonder la sécurité du pays et la force de votre gouvernement. Une administration ferme, habile, s'appuyant sur les sentiments généreux, faisant respecter au dehors la dignité de votre trône et le couvrant, au dedans, de sa responsabilité, est le gage le plus sûr de ce concours que nous avons tant à cœur de vous prêter. » La politique royale était ainsi nettement qualifiée d'inconstitutionnelle. Enfin le dernier paragraphe du projet frappait le ministère d'un blâme absolu.

La discussion devant la Chambre dura douze jours; cent vingt-huit discours furent prononcés, chaque paragraphe étant

le sujet d'une bataille. Thiers, Guizot, Odilon Barrot attaquèrent avec fureur le président du conseil. Molé tint tête, avec un superbe sang-froid. Au vote final le ministère obtint 221 suffrages, la coalition réunit 208 voix. Molé sortait grandi de cette lutte acharnée. Mais il trouva trop faible cette majorité de 13 voix et démissionna. Louis-Philippe, ayant vainement essayé de former un ministère avec Soult, rappela Molé et se décida à la dissolution de la Chambre. Les électeurs allaient prononcer entre la théorie du pouvoir personnel et la théorie de la suprématie du parlement. Les comités séparés créés par la gauche, le centre gauche et le centre droit, étaient en réalité dirigés par un seul comité, le triumvirat Guizot, Thiers, Odilon Barrot. Les comités légitimistes et républicains appuyaient leurs candidats, en haine de Louis-Philippe. Sur la proposition de Guizot, les préfets furent avertis que la coalition, si elle triomphait, serait impitoyable pour qui l'aurait combattue. Le 6 mars, l'opposition gagnait 45 sièges. Le 8, Molé remettait au roi sa démission. Quelques personnes eurent le sentiment très juste que l'on avait frappé plus que les ministres, le roi lui-même.

Second ministère Thiers; les affaires d'Orient. — Mais la coalition était formée d'éléments trop disparates pour pouvoir durer. Le ministère étant renversé, les meneurs cessèrent de s'entendre, dès qu'ils furent à même de se partager le pouvoir. Guizot entendait avoir soit les Affaires étrangères, soit l'Intérieur, soit la présidence de la Chambre. Thiers et Odilon Barrot ne lui voulaient donner que l'Instruction publique. Pendant deux mois, il fut impossible de constituer le cabinet. Il fallut la tentative de Barbès pour que, le 12 mai, la France eut enfin un gouvernement. Soult était président d'un cabinet où ne figurait aucun des meneurs de la coalition. Ceux-ci n'eurent même pas la présidence de la Chambre, qui fut attribuée à un député de Lyon, Sauzet, légitimiste rallié, qui devait être maintenu dans ses fonctions jusqu'à la révolution de 1848. Guizot reçut l'ambassade de Londres. C'était la place laissée libre à Thiers, au cas de crise ministérielle, Odilon Barrot paraissant d'opinions trop avancées pour que le roi pût

songer à lui confier le soin de former un ministère. On le vit bien quand la Chambre, ayant repoussé sans discussion, par un vote silencieux, une nouvelle demande de dotation pour le duc de Nemours, Soult se retira, le 20 février 1840. Thiers recueillit sa succession, le 1er mars. Le roi paraissait ainsi pratiquer loyalement la politique parlementaire, Thiers étant le chef de la majorité qui avait repoussé la dotation. En fait, il ne renonçait nullement à l'exercice du pouvoir personnel, et sa conduite dans les affaires d'Orient le prouva de manière éclatante.

Le traité de Londres (15 juillet 1840), par lequel les puissances prétendaient régler en dehors de la France le conflit entre la Turquie et l'Égypte, produisit à Paris une extraordinaire émotion : « Le traité, disait le *Journal des Débats*, est une insolence que la France ne supportera pas; son honneur le lui défend. » C'était bien le sentiment général. Thiers voulait que le gouvernement prît une attitude belliqueuse, et le roi parut tout d'abord partager son ardeur. Les soldats des classes disponibles furent appelés. On prescrivit la formation de douze nouveaux régiments d'infanterie, de dix bataillons de chasseurs, et de six régiments de cavalerie; l'effectif des équipages de la flotte dut être augmenté de dix mille hommes, et vingt-sept bâtiments nouveaux furent mis en armement. Sans attendre la réunion des Chambres, le Gouvernement, par ordonnance du 13 septembre, ouvrit un crédit de cent millions pour la construction, autour de Paris, d'une enceinte continue et de forts détachés. Le pays suivait avec passion ces préparatifs et déjà l'on songeait à la revanche de 1815. La nouvelle du bombardement de Beyrouth mit le comble à l'exaltation. Aussi, à la veille de l'ouverture des Chambres, Thiers présenta au roi un projet de discours de la couronne, où il était parlé de guerre possible, et d'une demande de crédits pour l'équipement de cinq cent mille hommes. Le roi repoussa le projet : il ne voulait de la guerre à aucun prix ; Thiers se retira.

Dans le ministère qui fut constitué le 29 octobre, Soult avait la présidence du conseil. Mais le vrai ministre dirigeant devait être le ministre des Affaires étrangères, Guizot, rappelé de Londres et choisi par le roi parce que, comme le roi, il était

d'avis que, pour conserver la Syrie à Méhémet-Ali, il ne fallait pas jeter la France dans l'aventure d'une guerre européenne.

Les résultats de dix ans de règne. — Au 29 octobre 1840 commence la seconde partie du règne de Louis-Philippe. Le bilan des dix années écoulées pouvait s'établir à peu près ainsi. La monarchie de juillet avait résisté à toutes les insurrections, comme le roi avait échappé à tous les attentats. Elle avait — pour un temps du moins — réduit ses adversaires à l'impuissance. Elle était sincèrement acceptée par la France, d'abord parce qu'elle avait su durer, — mérite capital aux yeux d'un peuple toujours fortement attaché à ce qui est, — puis parce que, malgré tant de troubles, la prospérité générale n'avait pas cessé de s'accroître. De sérieux efforts avaient été faits par la monarchie pour aider au développement économique. Dès le début du règne on s'était occupé de développer et d'améliorer le réseau des routes; en 1836 avait été votée la loi sur les chemins vicinaux. Thiers avait déployé là autant d'ardeur qu'il en mit à combattre l'établissement des voies ferrées. Dans cette dernière question, le ministère Molé se heurtant à la méfiance irraisonnée, à l'esprit de routine des Chambres, n'avait pu faire voter, malgré l'intérêt évident qu'il y avait pour l'avenir et qu'il indiquait, le principe de la construction par l'État. Mais du moins avait-il fait adopter, en 1837, le principe de l'établissement de six grandes lignes. Quoique le pays n'attachât pas une très grande importance à l'expédition permanente d'Algérie, et qu'il ne donnât pas à ces combats sans cesse renouvelés toute l'attention qu'ils méritaient, quelques épisodes plus héroïques, quelques faits d'armes plus éclatants, l'assaut de Constantine par exemple, avaient flatté l'amour-propre national. D'avoir partagé les périls de nos soldats, une réelle popularité était venue au prince héritier, le duc d'Orléans, et à son frère le duc d'Aumale. Devant la citadelle d'Anvers, devant Lisbonne, devant la Vera-Cruz, il y avait encore eu de la gloire pour les armes de la France. L'abolition de l'hérédité de la pairie, les lois sur les conseils municipaux, les conseils départementaux, l'instruction primaire, avaient donné satisfaction, dans une certaine mesure, au libéralisme tempéré de la majorité de la bourgeoisie.

La question de la réforme. — On commençait cependant à vouloir davantage. La réforme dans la composition de la Chambre et la réforme de son mode d'élection, paraissaient déjà nécessaires à quelques-uns. Les fonctionnaires, dans la Chambre de 1837, représentaient plus d'un tiers des députés. On comptait 96 magistrats, 50 membres de l'administration, 47 officiers généraux, 9 aides de camp du roi ou employés de la liste civile, 4 diplomates. Outre qu'ils ne remplissaient pas les fonctions dont l'État leur payait néanmoins le traitement, l'on pouvait, non sans apparence de raison, suspecter leur indépendance vis-à-vis du gouvernement. Aussi, au mois d'avril 1840, Rémilly, député de la droite, avait-il présenté à la Chambre une proposition tendant à restreindre le nombre des députés fonctionnaires et à suspendre pour eux tout avancement. La proposition fut ajournée, à la demande du ministère Thiers. Mais déjà le public se saisissait de la question, et réclamait l'extension du droit de suffrage par l'adjonction des *capacités*. Le 10 juin 1840 avait eu lieu dans le XIIe arrondissement le premier banquet réformiste. Le cri de : « *Vive la réforme!* » avait été poussé devant le roi, le 14 juin, par une partie de la garde nationale. C'étaient ses officiers qui avaient organisé le banquet de Châtillon, auquel assistèrent, le 31 août, près de six mille personnes. Limoges, Tours, Auxerre, Toulouse, Moulins, Lille, Metz, Rouen, Marseille, Dijon, Grenoble, Bourg, Perpignan, virent des manifestations toutes pareilles. Il y avait là un ensemble de faits dont devait se préoccuper un ministère prévoyant, soucieux de gouverner, c'est-à-dire de guider et de discipliner les mouvements de l'opinion. La réforme électorale était le principal problème dont le ministère Guizot, s'il avait l'intelligence de son devoir, de l'intérêt bien entendu du pays et du roi, devait s'appliquer à rechercher la solution.

II. — Le gouvernement personnel.

Guizot. — Guizot avait cinquante-trois ans. Il avait été libéral au temps de l'Empire et de la Restauration. Mais son

esprit absolu avait érigé en dogmes immuables ses conceptions libérales du temps de Decazes, de la popularité des doctrinaires, et de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Que depuis lors les esprits eussent marché, que l'on eût une conception plus large d'un régime de liberté, que le nombre des gens s'intéressant à la politique se fût accru, que des classes entières se fussent nouvellement éveillées à la vie publique, Guizot, figé dans les idées de sa trentième année, n'en pouvait et n'en voulait rien savoir. Il n'était pas éloigné de tenir la Charte de 1814, strictement appliquée, pour la constitution idéale. Pour rendre l'œuvre à peu près parfaite il devait suffire de quelques retouches, et la révolution de juillet avait précisément permis d'opérer ces retouches. Encore à ses yeux avait-on trop modifié sur certains points, et, par exemple, s'il n'avait tenu qu'à lui, la pairie fût demeurée héréditaire. La Charte remaniée, l'œuvre de la Révolution était achevée. Toute autre réforme eût été chimère dangereuse. Aussi, dès le début, s'était-il rangé du parti de la résistance. Maintenir ce qui était, assurer l'ordre au dedans, la paix au dehors, pour permettre le développement de la richesse publique, à cela devait se borner pour Guizot la tâche du gouvernement. Il n'eut pas lui-même d'autre programme après 1840. Il définit ainsi sa politique, presque dès la première séance de la Chambre. La grande politique, c'était « le maintien de la paix partout, toujours ». « Croyez moi, messieurs, ne parlons pas à notre patrie de territoires à conquérir, de grandes guerres, de grandes vengeances à exercer. Que la France prospère, qu'elle vive libre, riche, intelligente, sans trouble, nous n'aurons pas à nous plaindre qu'elle manque d'influence dans le monde. » Louis-Philippe ne pensait pas d'autre sorte. Guizot ne subit pas son influence et ne se fit pas le serviteur de la politique personnelle et des volontés royales : si pendant sept ans il parut n'être que l'agent obéissant du roi, c'est qu'il y avait communauté de pensées et de vues entre le ministre et le roi.

Le système de la corruption. — Pendant sept ans le concours des Chambres ne fit pas un instant défaut à Guizot; on eut toutes les apparences d'un régime parlementaire, la majorité étant constamment restée au ministère. Mais cette

majorité était faite de fonctionnaires : ils étaient 184 dans la Chambre de 1846, tenus par les traitements que leur payait l'État, par l'espoir d'avancements. Des concessions de grandes entreprises, des intérêts dans les marchés passés par l'État, permettaient de gagner les 30 ou 40 députés nécessaires pour compléter la majorité. Dans le pays les mêmes procédés assuraient aux candidats du gouvernement les votes des électeurs. Guizot, d'une scrupuleuse honnêteté privée, érigea la corruption en système de gouvernement. Le mal gagna toute l'administration, et les pires scandales éclatèrent dans la dernière année du règne. En même temps que des malversations et des vols à l'arsenal maritime de Rochefort, à la manutention générale des vivres de l'armée, au Gros-Caillou, l'on apprit en mai 1841 qu'un pair de France, président de chambre à la Cour de cassation, Teste, ministre des Travaux publics au 29 octobre, avait vendu, au prix de 100 000 francs, la concession des mines de sel de Gouhenans, et que le corrupteur était un autre pair de France, le général de Cubières, deux fois ministre de la Guerre. Émile de Girardin accusait, sans qu'on le poursuivît, le ministre de l'Intérieur, Duchâtel, d'avoir vendu 100 000 francs au profit d'un journal ministériel, *l'Époque*, le privilège d'un troisième théâtre lyrique, et des promesses de pairie pour 80 000 francs. Guizot, au mois de janvier 1848, reconnaissait lui-même, devant la Chambre, que pour obtenir un poste de receveur des finances à Corbeil, un sieur Petit, d'accord avec le gouvernement, avait dû acheter, moyennant une rente de 6000 francs, la démission d'un conseiller maître à la Cour des comptes, dont la place ainsi disponible devait payer des services rendus au ministère.

Le ministère et l'opposition. La politique extérieure. — L'autorité que Guizot exerçait sur la Chambre, il l'employa à empêcher toute réforme politique; il pratiqua obstinément la politique de l'immobilité. « A vous entendre, disait Lamartine dès 1842, le génie des hommes politiques ne consiste qu'en une seule chose, à se poser là sur une situation que le hasard ou une révolution leur a faite et à y rester immobiles, inertes, implacables à toute amélioration. Et si c'était là, en effet, tout le génie de l'homme d'État chargé de

diriger un gouvernement, mais il n'y aurait pas besoin d'hommes d'État, une borne y suffirait! »

Cette inertie finit par lasser jusqu'aux conservateurs ministériels, et l'on vit se former parmi eux, après les élections de 1846, un parti progressiste. L'un de ces députés dont l'appui n'avait jamais fait défaut à Guizot, examinant en 1847 l'œuvre accomplie par le ministre, arrivait à cette conclusion : « Qu'a-t-on fait depuis sept ans? Rien, rien, rien! »

L'opposition, formée de la droite légitimiste et des divers groupes de gauche, fit porter ses attaques sur la politique extérieure du cabinet et sa façon de comprendre l'alliance anglaise, et sur la question de la réforme électorale et parlementaire pour la politique intérieure. La monarchie de juillet dès ses origines avait recherché l'alliance de l'Angleterre. Il paraissait à Louis-Philippe que pour faire face aux puissances absolutistes, l'on ne pouvait trouver d'appui hors d'un pays dont l'organisation politique se rapprochât de la nôtre. De là l'envoi de Talleyrand à Londres dès le mois de septembre 1830, et la quadruple alliance de 1834 avec le Portugal et l'Espagne. En 1836, le refus de Louis-Philippe d'intervenir militairement en Espagne avait amené un refroidissement entre les deux pays. On sait quelle exaspération avait causée la façon dont Palmerston avait joué la France dans l'affaire d'Égypte. Contre le sentiment populaire, le roi et Guizot n'en étaient pas moins décidés à renouer avec l'Angleterre et à tenter de rétablir ce que l'on appelait l'*entente cordiale*. Cette politique en valait peut-être une autre; mais il eût fallu qu'en recherchant l'entente cordiale l'on sauvegardât toujours et rigoureusement la dignité, l'honneur et les intérêts de la France. Or, en deux circonstances, le ministère n'eut pas un suffisant souci de cette dignité et de ces intérêts.

Ce fut d'abord à propos du droit de visite. Aux traités de Vienne, l'Angleterre avait fait reconnaître comme principe du droit public l'abolition de la traite des noirs. Elle avait en outre demandé pour les vaisseaux de guerre de toutes nationalités le droit de visiter les navires de commerce sur les côtes d'Afrique. Le droit était égal pour tous en apparence; en fait la supériorité numérique de la flotte anglaise transformait le droit de

visite en une sorte de droit de contrôle général de l'Angleterre sur les marines marchandes, fort gênant pour le commerce. La Restauration s'était constamment refusée à admettre le droit de visite. La monarchie de juillet, au contraire, avait, dès 1831, consenti à signer une convention qui fut renouvelée en 1833. Son application entraîna de tels abus que de très violentes réclamations s'élevèrent. Cela n'empêcha pas Guizot de renouveler le traité, le 20 décembre 1841, en aggravant même les conditions, le droit de visite devant s'exercer non plus seulement sur les côtes d'Afrique, mais dans tout l'Atlantique.

Heureusement, l'approbation de la Chambre était nécessaire pour que le traité pût être mis en vigueur. Guizot s'efforça de le justifier par des considérations d'humanité, mais ne put convaincre la Chambre. Celle-ci, presque à l'unanimité, non seulement refusa de ratifier le dernier traité, mais condamna les traités de 1831 et de 1833 et engagea le ministre à les dénoncer. Ce vote fut une des raisons qui déterminèrent Guizot à dissoudre la Chambre, aussitôt après le vote du budget, en juin 1842. Les élections nouvelles lui assurèrent une majorité mieux domestiquée : cela devait se voir de reste en 1844, lors de l'affaire Pritchard.

Au mois de septembre 1842, l'amiral Dupetit-Thouars avait été amené à placer sous notre protectorat Taïti et les îles de la Société. A l'instigation de Pritchard, un apothicaire-missionnaire anglais fixé depuis longtemps à Taïti et décoré du titre de consul, la reine Pomaré, profitant de l'absence de la division navale française, avait fait abattre le drapeau du protectorat. L'amiral Dupetit-Thouars, à son retour, ne considérant que l'insulte faite au pavillon, de sa propre initiative prit possession de l'île. La nouvelle causa à Londres une violente colère. Le gouvernement anglais demanda à Guizot de désavouer la conduite de l'amiral; et le *Moniteur* publia une note indiquant que l'ordre était envoyé à Taïti d'en revenir simplement au protectorat. Le public riposta en offrant une épée d'honneur à l'amiral Dupetit-Thouars, et, quelques jours après, Lamartine déclarait, aux applaudissements de toute la France, qu'il comprenait la nécessité de la paix, mais qu'il fallait « la paix

digne et solide, une paix française, non pas une paix anglaise ». Mais déjà une seconde affaire Pritchard était engagée, où le ministère allait se montrer plus humble encore en face des menaces de l'Angleterre.

Pritchard, continuant ses intrigues auprès de la reine Pomaré, un soulèvement des indigènes coûta la vie à quelques-uns de nos matelots. Le lieutenant d'Aubigny fit alors saisir le missionnaire et le retint neuf jours en prison. Ce fut un débordement de fureur en Angleterre. Aux Communes, le ministre Peel parlait de « grossière insulte accompagnée d'une grande indignité ». La presse anglaise réclama « amende honorable » et un châtiment exemplaire pour l'officier qui avait osé porter la main sur Pritchard. Ces rodomontades irritèrent le patriotisme français. Guizot déclara à la Chambre des pairs « qu'il avait à cœur de défendre l'honneur de notre marine ». Or quelques jours après, dans une dépêche envoyée à Londres, non seulement il « n'hésitait pas à exprimer au gouvernement de Sa Majesté Britannique son regret et son improbation » des circonstances de l'arrestation de Pritchard, mais il offrait en outre « une équitable indemnité, à raison des dommages et des souffrances qu'avait pu endurer le personnage ».

Au même moment, et toujours pour ne pas mécontenter l'Angleterre, on signait à Tanger, avec le sultan du Maroc, dont Bugeaud venait d'écraser l'armée sur l'Isly, une paix où nul avantage n'était stipulé pour la France, et qui ne comportait même pas une indemnité de guerre. « La France, disait Guizot, était assez riche pour payer sa gloire. » Vainement, lors de la discussion de l'adresse en 1845, plusieurs députés, parmi lesquels des amis de la couronne, Dupin et Dufaure, proposèrent un amendement où était exprimé le regret qu'on eût concédé « une réparation qui n'était pas due ». Il se trouva une majorité pour couvrir le ministre et se déclarer *satisfaite* de ses explications. A vrai dire la majorité ne fut que de huit voix, et les neuf ministres avaient pris part au vote. Aussi Guizot et ses collègues crurent-ils devoir se retirer. Mais leur résolution ne tint pas quarante-huit heures contre les instances de Louis-Philippe.

La Réforme. — Le ministère trouva des majorités autrement compactes chaque fois que fut posée devant la Chambre la double question de la réforme parlementaire et de la réforme électorale. Sans se laisser décourager par leurs échecs perpétuels, obstinément, chaque année, de 1844 à 1848, les partisans de la réforme présentèrent leurs projets. Tous se ramenaient à peu près aux mêmes termes. Pour la réforme parlementaire : l'incompatibilité entre certaines fonctions et le mandat de député, et afin d'assurer l'indépendance des députés fonctionnaires, suspension de l'avancement pendant la durée du mandat (propositions Maurat-Ballange, 1841; Gauneron, 1842; de Sade, 1843; de Rémusat 1845, 1846, 1847).

Pour la réforme électorale : l'adjonction des *capacités*, soit les citoyens inscrits sur les listes du jury, comme le proposa Ducos en 1842, soit les gradés des facultés, les notaires, les officiers de la garde nationale, les conseillers municipaux des villes, comme le demandaient Crémieux en 1845, Duvergier de Hauranne en 1847; l'abaissement du cens électoral à 100 francs. A la fin ceux que l'on appelait les *radicaux*, Ledru-Rollin et Arago, réclamèrent le suffrage universel.

Guizot et Duchâtel repoussèrent toutes les propositions, même l'adjonction des capacités, qui n'eût pas augmenté de quinze mille votants le corps électoral. « Faites les affaires indispensables, que le temps amène naturellement, disait Guizot, et repoussez les questions qu'on vous jette à la tête légèrement et sans nécessité. » Il estimait qu'il n'y avait pas en France plus de 180 000 personnes « capables d'exercer avec bon sens et indépendance le pouvoir politique ». Du reste il n'était que de travailler et de faire fortune pour devenir électeur. Le légendaire « *Enrichissez-vous* », que n'a pas prononcé Guizot, n'en était pas moins, dans son esprit, le mot de la réforme électorale.

Les banquets. — A partir de 1847 l'opposition, où se rangeaient des partisans sincères de la dynastie, désespérant de rien obtenir du ministère et de la Chambre, résolut de créer un grand mouvement d'opinion. L'initiative de la campagne réformiste fut prise par un dynastique, Odilon Barrot, qu'assis-

taient Thiers, Duvergier de Hauranne, de Rémusat, etc. Les républicains ne manquèrent pas de marcher avec eux. Une pétition monstre devait être signée par tout le pays, en des banquets où des orateurs, pris surtout parmi les députés, expliquèrent la nécessité de la réforme. Le 10 juillet 1847, à Paris, au Château-Rouge, eut lieu le premier de ces banquets. A Màcon, le 18 juillet, Lamartine faisant le procès du régime prédisait la révolution prochaine. « Si la royauté, disait-il, trompe les espérances que la prudence du pays a placées, en 1830, moins dans sa nature que dans son nom, si elle s'entoure d'une aristocratie électorale au lieu de se faire peuple tout entier, si elle nous laisse descendre jusqu'aux tragédies de la corruption... elle tombera cette royauté, soyez-en sûrs, non dans son sang, comme celle de 89, mais dans son piège. Et après avoir eu les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la gloire, vous aurez la révolution de la conscience publique et la révolution du mépris. »

L'élan était donné, et très rapidement, dans les multiples banquets qui furent organisés par tout le royaume, ce ne fut plus simplement la question de la réforme qui se trouva débattue. Comme le disait Pagnerre, à Chartres, il s'agissait de « recommencer ce que l'on avait manqué en juillet », « de substituer à un gouvernement personnel sans contrôle et sans responsabilité le gouvernement du pays par le pays ». Jusque dans la famille royale quelques-uns avaient le sentiment que de lourdes fautes avaient été commises et que l'on était à la veille de graves événements : « Il n'y a plus de ministres, écrivait le prince de Joinville au duc de Nemours, le 7 novembre 1847 ; leur responsabilité est nulle; tout remonte au roi. Notre situation n'est pas bonne à l'intérieur... A l'extérieur nous ne brillons pas non plus... Nous arrivons devant les Chambres avec une détestable situation. Tout cela est l'œuvre du roi seul, qui a faussé nos institutions constitutionnelles... Il m'est impossible de ne pas regarder dans l'avenir, et il m'effraye un peu. » Le duc d'Orléans seul eût été capable de faire entendre et comprendre ces vérités au roi. Pour le malheur de la dynastie il avait misérablement péri, victime d'un accident de

voiture, le 13 juillet 1842. La très grande popularité qu'il avait su s'attirer, ce que l'on savait de son esprit tout pénétré d'idées de liberté, l'espoir d'un règne heureux, eussent pu faire prendre patience au pays. Mais on n'avait en perspective qu'une minorité, avec la régence du plus impopulaire des princes de la famille royale, le duc de Nemours.

Les partis nouveaux. Le parti catholique. — Deux partis s'étaient créés en France qui, à la chute de la monarchie de juillet, allaient se disputer la direction du gouvernement nouveau : le parti catholique, le parti socialiste.

Après la révolution de juillet, la réaction anticléricale avait été très vive, mais de courte durée. La leçon toutefois servit au clergé, du moins alors. Il comprit en général l'impossibilité d'un retour au passé et de la reconstitution d'un corps privilégié, d'autant plus aisément qu'il se recrutait en grande majorité dans le peuple. Quelques-uns de ses membres sentirent aussi quelle faute c'était de lier la cause de l'Église à celle d'une dynastie et de s'attacher à une forme de gouvernement; ils pensèrent qu'il fallait chercher un appui dans l'élément primordial de tout État, le peuple, matière même de l'État. Le peuple voulant un régime de liberté, le clergé devait être libéral. Au lieu de combattre les principes sur lesquels reposait l'organisation de la France moderne, il fallait s'accommoder de ces principes, en tirer le meilleur parti, tout le parti possible. Au lieu de privilèges, il fallait réclamer du gouvernement la liberté.

Ce furent d'anciens légitimistes qui prirent l'initiative de cette tactique nouvelle. Lamennais, l'un des plus fougueux défenseurs de l'absolutisme, devenu un aussi fougueux défenseur de la liberté, donna le branle en publiant le journal *l'Avenir*, dont le premier numéro parut le 18 octobre 1830. Il eut pour principaux collaborateurs Montalembert et Lacordaire. Leur programme fut ainsi résumé par Lamennais dans une lettre à Montalembert : « Affranchir la religion de la servitude des gouvernements... conquérir des libertés, des libertés civiles dont la liberté spirituelle serait le but. » A l'intérieur, le parti réclamait la séparation de l'Église et de l'État, la liberté de l'enseignement. En politique étrangère, il voulait l'émancipa-

tion de la Belgique, de la Pologne, de l'Italie. *L'Avenir* cessa de paraître en 1832, le pape en ayant condamné certaines doctrines. Ce fut en effet un autre des traits caractérisques du parti catholique libéral, qu'il renonça à toutes les doctrines gallicanes, à toute idée d'Église nationale et se proclama franchement ultramontain.

Le parti fit porter presque tout l'effort de ses revendications sur la question de la liberté de l'enseignement. Cette liberté étant promise dans la Charte, le parti catholique réclama le droit de créer librement des écoles, et s'attaqua au monopole universitaire. Comme on l'a dit, « la lutte entre l'Église et l'État changeait de caractère : elle devenait la guerre entre l'épiscopat et l'Université ». Montalembert et Lacordaire y jouèrent au début le principal rôle. Ils ouvrirent en 1831 une école primaire, sans avoir sollicité l'autorisation préalable; l'école fut fermée, et les délinquants, traduits devant la Chambre des pairs, à laquelle Montalembert appartenait, furent condamnés à cent francs d'amende. Le prodigieux succès des prédications de Lacordaire, à Notre-Dame, accrut les forces du parti. A partir de 1840, les attaques contre l'Université devinrent de plus en plus violentes, dans les journaux cléricaux, l'*Ami de la Religion*, la *Gazette de France*, l'*Univers*, où Veuillot commençait d'écrire. Les pamphlets du genre du *Monopole universitaire* du chanoine Desgarets excitèrent dans le camp adverse de légitimes colères. Le gouvernement fit cependant une demi-concession dans un projet de loi sur l'enseignement secondaire, présenté en 1834, qui, en maintenant les établissements libres sous la surveillance de l'Université, supprimait l'autorisation préalable. La loi ne fut pas discutée à la Chambre.

L'Université eut des défenseurs éloquents et passionnés avec le duc de Broglie, Cousin, Thiers dans les Chambres, Michelet et Edgar Quinet au Collège de France.

On s'en prit une fois encore aux Jésuites. Thiers, en 1845, interpella le gouvernement à leur sujet et la Chambre vota à l'unanimité un ordre de jour invitant le ministère « à faire exécuter les lois de l'État ». Les noviciats furent dissous et les

maisons des Jésuites fermées par ordonnance du 6 juillet 1845, après une entente avec le pape, négociée par Rossi. La mesure n'eut que fort peu d'importance : car elle n'empêcha pas une partie de la bourgeoisie de faire élever ses filles dans les couvents, ses fils dans des établissements religieux.

Le parti socialiste. — Une autre partie de la bourgeoisie, la moindre, s'en allait à de nouvelles doctrines sociales, et suivait ceux qui se promettaient de réformer la société. Saint-Simon, sous la Restauration, avait publié le *Catéchisme des industriels* et le *Nouveau Christianisme*. Soucieux de la misère des classes inférieures, il y cherchait un remède dans « l'association universelle fondée sur l'amour », et formulait le fameux principe : « A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres. » Les excentricités de quelques-uns de ses disciples, d'ailleurs gens de sérieuse valeur intellectuelle, groupés en un phalanstère à Ménilmontant, sous la direction d'Enfantin, *le Père*, amenèrent en 1832 un procès pour association illégale, la condamnation des affiliés et leur dispersion. Leur propagande de conférences, les publications de leurs journaux, le *Globe* et le *Producteur*, n'avaient pas ému l'opinion, et ce fut au milieu d'un éclat de rire que disparut la famille saint-simonienne.

Quoiqu'on ait attribué en partie aux prédications des Saint-Simoniens la première insurrection de Lyon, ils n'avaient en réalité pris aucune influence sur les ouvriers. Il en avait été de même des disciples de Fourrier, et c'est en dehors de toute action des théoriciens, que s'était formé, par une scission du parti républicain, le premier parti socialiste français. Lors de la constitution de la Société des *Droits de l'homme*, Godefroy Cavaignac, en faisant reproduire, à titre de programme de la société, la déclaration de 1793, adopta pour la définition du droit de propriété non la formule de la Convention, mais celle de Robespierre : « La propriété est le droit que tout citoyen a à la jouissance de cette partie des biens qui lui est assurée par la loi. » Ceux des républicains qui tenaient que la propriété est de droit naturel se séparèrent de lui.

Dès 1832 son parti, composé principalement d'artisans, décla-

rait avoir en vue « moins un changement politique qu'une refonte sociale ». Le but poursuivi était « la répartition égale des charges et des bénéfices de la société, l'établissement complet du règne de l'égalité ». Mêlé à tous les mouvements insurrectionnels, le parti, en 1839, prit le nom de parti *communiste*. Son programme était encore très vague, et la doctrine était encore à formuler. Cette même année, Louis Blanc, venu du saint-simonisme, publia sa brochure sur *l'Organisation du travail*. Il y avait une doctrine sans partisans, un parti sans doctrine : Louis Blanc donna la doctrine au parti. Il proclamait le *droit au travail* pour tout homme, et le devoir de la société d'assurer du travail à chacun. L'État, représentant la société, devait créer à ses frais des *ateliers nationaux*, où les ouvriers se dirigeraient eux-mêmes et partageraient les bénéfices : on réaliserait ainsi la formule saint-simonienne : plus d'exploitation de l'homme par l'homme. En 1840, à la Chambre, Arago, à propos d'une grève, parla pour la première fois de la nécessité d'organiser le travail, pour mettre fin aux misères des classes manufacturières, et le 24 mai une délégation d'un millier d'ouvriers vint à l'Observatoire le remercier et lui offrir « leur reconnaissance et leur appui ». Le journal *la Réforme*, créé par Louis Blanc en 1843, fut l'organe du nouveau parti, dont Ledru-Rollin fut le premier député. Le parti s'associa à la campagne pour la réforme électorale. Mais pour lui il ne s'agissait pas de la simple augmentation du nombre des électeurs : le parti voulait le *suffrage universel*, comme le moyen d'arriver à la réforme sociale. Ledru-Rollin l'avait dit en 1841, dans sa profession de foi aux électeurs du Mans : « Passer par la question politique pour arriver à l'amélioration sociale, telle est la marche qui caractérise le parti démocratique. » L'importance du parti nouveau, mal connu des Français, n'échappait pas en revanche aux étrangers, et l'Allemand Stein écrivait dès 1842 : « Le temps des mouvements politiques en France est passé : la prochaine révolution ne peut déjà plus être qu'une révolution sociale. »

BIBLIOGRAPHIE

Documents. — Voir ci-dessus, bibliographie du chapitre VII, p. 292. — *Les Archives parlementaires*, t. LXXXV; le dernier paru s'arrête à 1834. — Aux journaux et périodiques, ajouter : le *Charivari*, l'*Avenir*, la *Réforme*, l'*Univers*; la *Revue des Deux Mondes*.

Mémoires, Correspondances, Discours, etc. — **Casimir Perier**, *Opinions et Discours*, 4 vol., 1838. — **Guizot**, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 1858-1868, 9 vol. — **Duc de Broglie**, *Écrits et Discours*, 1863, 3 vol.; *Souvenirs*, 1886. — **Thiers**, *Discours*, I à XII, 1879-1883. — **Tocqueville**, *Œuvres et Correspondances inédites*, 2 vol., 1860. — **Odilon Barrot**, *Mémoires*, 2 vol., 1874-1875. — **Doudan**, *Correspondance*, — **Lamennais**, *Œuvres*, particulièrement la *Correspondance*, 1873, et *Revue de Paris*, 1897. — **Montalembert**, *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement*, 1843; *Trois discours sur la liberté de l'Église, la liberté d'enseignement et la liberté des ordres monastiques*, 1844. — *Des intérêts catholiques au XIXe siècle*, 1852. — **Montalivet**, *Le roi Louis-Philippe et la liste civile*, 1851. — *Rien! Dix années de gouvernement parlementaire*, 1862. — **Ledru-Rollin**, *Mémoire sur les événements de la rue Transnonain*, 1836; *Discours et plaidoyers*. — **Louis Blanc**, *L'organisation du travail*, 1839. — **Enfantin**, *Œuvres*, réunies à celles de Saint-Simon, 14 vol., 1868. — **Giquel**, *Mémoires d'un préfet de police*, 1840. — **Henri Heine**, *État de la France*, 1833; *Lutèce* (Correspondances à la *Gazette d'Augsbourg*, 1840-1843), 1 vol., 1855. — **Dr Ménière**, *Journal de la captivité de la duchesse de Berry à Blaye*, 2 vol. — **Taschereau**, *Revue rétrospective*, 1848, *recueil de documents secrets du gouvernement de Louis-Philippe*.

Travaux d'ensemble. — **Thureau-Dangin**, *Histoire de la monarchie de juillet*, 7 vol., 1887-1892. — **H. Hillebrand**, *Geschichte Frankreichs, 1830-1848*, 2 vol., 1877-1879. — **Louis Blanc**, *Histoire de dix ans*, 5 vol., 1841-1844. — **Elias Regnault**, *Histoire de huit ans*, 3 vol. — **De Carné**, *Histoire du gouvernement représentatif en France, 1789-1848*, 1 vol.

Monographies. — **L. de la Hodde**, *Histoire des sociétés secrètes et du parti républicain de 1830 à 1848*, 1850. — **Stein**, *Geschichte der sozialen Bewegung in Frankreich*, 3 vol., 1850. — **Levasseur**, *Histoire des classes ouvrières en France depuis 1789*, 2 vol., 1867. — **Giraudeau**, *La presse périodique de 1789 à 1867*. — **E. Pierre**, *Histoire des assemblées politiques en France*, 2 vol., 1877. — **G. Weil**, *Les élections législatives depuis 1789*, 1 vol., 1895. — **A. Leroy-Beaulieu**, *Les catholiques libéraux de 1830 à nos jours*, 1 vol., 1885. — **De Riancey**, *Histoire critique de la liberté d'enseignement en France*, 2 vol., 1844. — **D'Haussonville**, *Lacordaire*, 1 vol., 1895. — **Vte de Meaux**, *Montalembert*, 1 vol., 1897. — **Bardoux**, *La Bourgeoisie française*, 1886. — **E. Daudet**, *Le procès des ministres, 1830*, 1 vol. — **Général Dermoncourt**, *La Vendée et Madame*, 1 vol., 1834. — **Nettement**, *Les mémoires de la duchesse de Berry*, 1 vol. — **Thirria**, *Napoléon III avant l'Empire, 1808-1851*, 1 vol. — **Ch. de Lacombe**, *Vie de Berryer*, 3 vol. — **Barante**, *Royer-Collard*, 2 vol.

Iconographie. — **Armand Dayot**, *Les journées révolutionnaires*, 1 vol., 1897.

Sur la vie et les mœurs : la charge de **Louis Reybaud**, *Jérôme Patureau à la recherche d'une position sociale*. — **G. Flaubert**, *l'Éducation sentimentale*.

CHAPITRE XI

LES INSTITUTIONS CIVILES ET MILITAIRES DE LA FRANCE

De 1814 à 1847.

Au point de vue constitutionnel, il y a entre l'Empire et la Restauration avec sa charte *octroyée*, puis entre la Restauration et la Monarchie de juillet avec sa charte *acceptée*, de profondes différences : on n'en saurait dire autant au point de vue des institutions civiles et militaires. Sauf quelques retouches inévitables, les institutions de l'Empire lui ont survécu. C'est de Napoléon que procèdent, de 1814 à 1847, et même encore aujourd'hui, toute la hiérarchie administrative et judiciaire, l'organisation militaire, la législation civile et commerciale, le régime de l'instruction publique. En somme, ce sont les tendances des hommes plutôt que les formes des institutions, qui, par deux fois, en 1814 et en 1830, se sont trouvées changées.

I. — Institutions administratives.

L'administration centrale. — La Charte de 1814, qui substituait la Chambre des pairs au Sénat et la Chambre des députés au Corps législatif, ne disait rien du *Conseil d'État*, et ne parlait guère des *ministres*. Il en était de même de la

Charte de 1830. Les deux chartes laissaient, bien entendu, au roi, chef du pouvoir exécutif, la nomination et la révocation de ses ministres, ainsi que la faculté d'en régler le nombre et les attributions par de simples ordonnances. Des douze ministres qui existaient à la fin de l'Empire[1], Louis XVIII n'en conserva d'abord que six : le chancelier (ministre de la justice), les ministres et secrétaires d'État des Affaires étrangères, de l'Intérieur, des Finances, de la Guerre, de la Marine. Mais cette organisation de la première heure ne tarda pas à être modifiée. Louis XVIII et Charles X rétablirent successivement : l'ancien ministère de la Maison du roi, qui fut supprimé en 1827 ; — le ministère de la Police, qui ne dura que trois ans (1815-1818) ; — le ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique (1824), transformé après 1830 en ministère de l'Instruction publique ; — enfin le ministère du Commerce et des manufactures (1828), dédoublé en 1839.

A côté des ministres *secrétaires d'État*, chargés de la direction effective des affaires dans un « département » déterminé, Louis XVIII avait nommé des « ministres d'État », qui furent supprimés en 1830 et rétablis en 1842. Ces ministres d'État n'avaient aucune participation effective aux affaires. Ils faisaient seulement partie, avec les princes, les secrétaires d'État et divers personnages, de certains conseils que Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe organisèrent autour d'eux, pour délibérer sur toutes les matières touchant à la haute administration, à la police générale, à la sûreté du royaume (Conseil *d'en haut*, 1814 ; Conseil *privé*, 1815, supprimé en 1830, rétabli en 1842 ; Conseil d'État).

L'administration centrale se complétait par le *Conseil d'État*. Ce conseil, dont on connaît l'importance pour la période du Consulat et de l'Empire, n'était plus nommé dans la Charte octroyée. Il perdait par là même son caractère constitutionnel et ses attributions législatives. Il ne pouvait plus être et ne fut plus qu'un simple conseil de gouvernement, donnant seulement des *avis* que le roi n'était pas tenu de suivre. Son impor-

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 230.

tance étant ainsi réduite, son organisation n'avait pas besoin d'être réglée par des lois : des ordonnances royales suffisaient. Telle était au moins la réponse que faisaient les ministres à tous ceux qui contestaient la légalité du Conseil d'État.

Le Conseil d'État se composa d'abord des ministres-secrétaires d'État, des ministres d'État, de vingt-cinq conseillers en service ordinaire, de cinquante maîtres des requêtes (ord. de juin 1814). Il était divisé en cinq *comités* : législation, finances, intérieur, commerce, contentieux. Ce dernier comité avait, comme l'ancien Conseil des parties, un caractère à part : nous le retrouverons en étudiant l'organisation judiciaire. Les autres étaient chargés de préparer les projets de lois et de règlements « relatifs aux matières comprises dans leurs attributions ». Ils connaissaient de plus, sous forme d'arrêts, de toutes les affaires administratives d'intérêt local ou individuel, autres que les affaires contentieuses. — Après les Cent-Jours et sous la Monarchie de Juillet, le nombre des conseillers d'État en service ordinaire, des maîtres des requêtes, et des auditeurs (créés en 1824) varia plusieurs fois, ainsi que leur répartition en comités (ordonnances d'août 1815, août 1824, nov. 1828, sept. 1839). L'ordonnance de 1839 établissait cinq comités *administratifs* : législation (correspondant à la justice, aux cultes, aux affaires étrangères), guerre et marine, intérieur et instruction publique, finances, et enfin commerce, agriculture et travaux publics, sans compter le comité du *contentieux*, qui prenait de plus en plus un caractère *sui generis* et que l'ordonnance séparait nettement des autres. Une loi du 19 juillet 1845 confirma la plupart des dispositions de l'ordonnance de 1839, et rendit ainsi au Conseil d'État la base législative qui lui manquait.

L'administration départementale. — Sous la Restauration, le système créé par la loi du 28 pluviôse an VIII, qui établissait dans chaque département un préfet, un conseil de préfecture, un conseil général de département, et dans chaque arrondissement communal un sous-préfet et un conseil d'arrondissement, ne reçut aucune modification notable. Conformément à l'article 14 de la Charte, qui donnait au chef de l'État

la nomination « à tous les emplois d'administration publique », *tous* les membres de l'administration départementale furent nommés par le roi, comme ils l'étaient par l'empereur. Ce système offrit alors certains avantages. Intéressé à la bonne administration des départements, le roi choisissait pour préfets des hommes compétents, qu'il laissait longtemps en fonctions et qui apprenaient ainsi à connaître les besoins de leurs circonscriptions. Les conseils généraux et d'arrondissement s'occupaient d'administration et non de politique. Néanmoins l'organisation départementale fut l'objet de nombreuses attaques sous la Restauration.

Les premières réformes furent demandées dès la fin de 1815 par M. de Villèle, parlant au nom de la Droite. Pour lui complaire, le gouvernement supprima, le 9 avril 1817, les sous-préfets des chefs-lieux de département, assurément fort inutiles, et les secrétaires généraux de préfecture, qu'il rétablit le 1er août 1820. Devenu ministre, M. de Villèle déposa à son tour, en février 1821, un projet de loi, assez compliqué, qui donnait quelques garanties pour le recrutement des conseils généraux. La discussion de ce projet, vivement critiqué par les libéraux, fut indéfiniment ajournée. Le ministère Martignac en présenta deux autres : le premier, que nous retrouverons plus loin, sur l'organisation des communes; le second, sur l'organisation des conseils généraux et des conseils d'arrondissement (février 1829). Les membres de ces conseils devaient désormais être *élus*, mais par un nombre d'électeurs très restreint. Le projet fut combattu des deux côtés : à droite, comme constituant une concession dangereuse au principe de l'élection; à gauche, comme ne donnant à ce principe qu'une satisfaction insuffisante. Le rapport sur le projet, lu à la Chambre des députés par Sebastiani, dérangeait toute l'économie de la loi : il demandait la suppression des arrondissements, dont l'inutilité avait déjà été reconnue par la Constitution de l'an III, et proposait un système électoral plus large que celui du projet. Après une discussion longue et passionnée, la suppression des conseils d'arrondissement fut votée par la Chambre (8 avril), grâce à l'abstention de la Droite. Une heure plus tard,

M. de Martignac vint, au nom du roi, retirer les deux projets [1].

La révolution de 1830 amenait au pouvoir le parti qui depuis quinze ans luttait pour introduire dans les institutions un peu plus de liberté. Aussi la Charte acceptée par Louis-Philippe promettait-elle, entre autres choses, « des institutions départementales et municipales fondées sur un système électif » (art. 69). Pour réaliser cette promesse, le gouvernement déposa dès 1831 divers projets de loi sur le régime municipal et sur l'administration des départements. Le projet sur l'*organisation départementale* fut adopté par les Chambres en 1833. Il maintenait toute l'organisation de la loi de pluviôse, y compris les arrondissements, que les auteurs du projet, quand ils étaient dans l'opposition, avaient jugés inutiles; mais les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement devaient être *élus*. L'élection était faite par un collège composé des citoyens les plus imposés du canton; nul n'était éligible s'il ne payait 200 francs ou 150 francs de contributions dans le département. Le régime censitaire sévissait là comme ailleurs.

La loi de 1833 ne modifiait pas les *attributions* des conseils généraux ou d'arrondissement : un autre projet était soumis aux Chambres; il ne put être voté qu'en 1838, après des péripéties nombreuses. La loi de 1838 augmentait sensiblement le nombre des matières sur lesquelles les assemblées départementales pouvaient être appelées à statuer; mais elle ne leur conférait aucun contrôle efficace sur l'administration préfectorale. On était encore hostile à la *décentralisation* administrative, combattue notamment avec beaucoup d'énergie par M. Thiers. Aussi la loi fut-elle critiquée des deux côtés : pour les uns, elle donnait trop de pouvoir à des fonctionnaires électifs; pour les autres, « 1838 rééditait l'an VIII ». La vérité était au milieu.

L'administration municipale. — L'histoire de l'administration municipale, que nous avons dû, pour plus de clarté, séparer de celle de l'administration départementale, a passé, sous la Restauration et la Monarchie de juillet, par les mêmes vicissitudes.

1. Voir ci-dessus, p. 273-274.

Pendant toute la Restauration, par suite de l'échec des deux projets de Villèle et de Martignac, la loi de pluviôse subsista sans changement. C'était par suite le roi ou son représentant, le préfet, qui nommait les maires, les adjoints, et même les conseillers municipaux. Les municipalités se trouvaient donc dans une étroite dépendance du pouvoir central. Le projet de Martignac sur l'organisation municipale laissait à l'administration la nomination des maires et adjoints, qu'il regardait comme étant avant tout des agents du pouvoir exécutif, mais admettait l'élection des conseillers municipaux. On sait par suite de quelles circonstances ce projet ne put être discuté.

Il fut repris, avec quelques changements, sous la Monarchie de juillet, et transformé en loi le 21 mars 1831. D'après cette loi, qui resta en vigueur jusqu'en 1848, les conseillers municipaux étaient élus pour six ans par un collège spécial, formé des plus imposés de chaque commune et de diverses catégories de fonctionnaires et de magistrats. Les maires et adjoints étaient nommés pour trois ans par le roi ou les préfets, mais devaient être pris dans le conseil municipal. — Un second projet de loi, élargissant les attributions des conseils municipaux, fut voté en 1837. — Pour Paris et le département de la Seine, une loi du 20 avril 1834 organisa un régime administratif et municipal particulier.

Administrations spéciales. — La plupart des administrations spéciales établies par le Consulat et complétées par l'Empire furent conservées sans modification. Il en fut ainsi notamment de l'administration des *contributions directes*, chargée d'assurer le recouvrement des quatre impôts directs (foncier, personnel et mobilier, portes et fenêtres, patentes) et des nombreuses taxes assimilées. — La « régie des droits réunis » et celle des douanes, d'abord confondues sous le nom de « direction générale des contributions indirectes » (mai 1814), furent séparées de nouveau par Napoléon et formèrent comme auparavant (jusqu'en 1851) deux administrations : celle des *contributions indirectes* et celle des *douanes*. — L'administration de l'*enregistrement*, des *domaines* et du *timbre*, celles des *ponts et chaussées*, des *mines*, des *constructions navales*, ces trois der-

nières toujours recrutées à l'École polytechnique, subsistèrent sans changements notables. — L'organisation forestière établie par le Consulat fut confirmée par le *Code forestier*, qui vint s'ajouter en 1827 aux cinq codes de Napoléon. Elle fut complétée en 1829 par la création de l'École forestière de Nancy.

II. — Institutions judiciaires.

Juridictions ordinaires (civiles et criminelles). — En matière civile et criminelle, la Charte de 1814 maintenait purement et simplement le système impérial. Plus nette toutefois que le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, elle exprimait ouvertement l'ancien principe monarchique : « Toute justice émane du roi » (art. 57), lequel méconnaît, dans une de ses conséquences les plus importantes, le principe de la séparation des pouvoirs. La Charte le méconnaissait sur un autre point, en déclarant que, seuls, les juges *nommés par le roi* seraient inamovibles (art. 58). Les magistrats nommés par le régime précédent se trouvaient donc exclus du bénéfice de l'inamovibilité, à moins d'obtenir du roi une nouvelle investiture. Cette investiture fut donnée ; mais le roi en profita pour opérer un certain nombre d'éliminations. La Chambre « introuvable » eût voulu mieux. Malgré les efforts de Royer-Collard, elle vota en novembre 1815 la suspension temporaire de l'inamovibilité. Les pairs, moins passionnés, repoussèrent cette atteinte nouvelle au principe.

A part cela, toutes les institutions judiciaires de l'Empire étaient conservées : Cour de cassation, Cours d'appel, tribunaux ordinaires, juges de commerce, juges de paix (art. 59-61). L'institution du jury (art. 65) et celle des magistrats auditeurs étaient également maintenues. Mais la Charte enlevait au roi le droit de créer des commissions ou tribunaux extraordinaires, « nul ne devant être distrait de ses juges naturels » (art. 62-63). En conséquence, étaient abolis : les cours spéciales, les tribunaux spéciaux des douanes et les cours prévôtales des douanes[1].

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 236.

Sous la Monarchie de juillet, on s'y prit plus habilement qu'en 1814 pour éluder, en paraissant le respecter, le principe de l'inamovibilité des juges. On se borna à exiger d'eux le serment de fidélité « au roi des Français », imposé à tout fonctionnaire. Un assez grand nombre de magistrats le refusèrent et « s'épurèrent » d'eux-mêmes. Quelques innovations de détail furent ensuite réalisées. Les magistrats auditeurs furent supprimés, comme suspects de manquer d'indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif (10 décembre 1830). Les juges suppléants furent habilités à remplir, en cas de besoin, les fonctions du ministère public (20 décembre 1830). Enfin trois lois étendirent successivement la compétence en dernier ressort des tribunaux d'arrondissement (avril 1838), des juges de paix (mai 1838), et des tribunaux de commerce (mars 1840).

Juridictions d'exception. — A côté des juridictions répressives ordinaires, la Restauration et la Monarchie de juillet ont connu, comme l'Empire, des juridictions d'exception.

La Charte de 1814 maintenait d'abord le principe de la *Haute Cour* de justice; mais, au lieu de lui laisser une organisation indépendante des assemblées législatives, elle commettait la faute d'en conférer les attributions à la Chambre des pairs. La Chambre des pairs devait connaître des crimes de haute trahison et des attentats contre la sûreté de l'État, commis par toute personne, ainsi que des crimes commis par ses propres membres[1]. Cette double attribution lui fut conservée par la Charte de 1830 (art. 28-29). On connaît les principaux procès jugés par cette juridiction politique : celui du maréchal Ney en 1815, celui des ministres de Charles X en 1830.

La Charte de 1814 autorisait également le rétablissement des juridictions prévôtales militaires, « si ce rétablissement était jugé nécessaire » (art. 63). Il fut jugé nécessaire après les Cent-Jours et une loi institua dans chaque département une *cour prévôtale* (décembre 1815). Cette cour comprenait un président et quatre juges empruntés au tribunal civil du lieu, et, pour remplir l'office de juge d'instruction, un *prévôt*, choisi parmi les

1. Art. 33 et 34. — C'est ce dernier article qu'invoqua Ney pour réclamer la compétence de la Chambre des pairs.

officiers de l'armée de terre ou de mer, ayant le grade de colonel au moins. Elle connaissait de tous les crimes de nature à troubler gravement l'ordre public : emploi illégal de la force armée, dévastations, pillages, réunions séditieuses, provocation au renversement du gouvernement, etc. Ses arrêts n'étaient susceptibles ni d'appel, ni de recours en cassation, et devaient être exécutés dans les vingt-quatre heures. — La loi de 1815, qui n'était que temporaire, n'ayant pas été renouvelée, les cours prévôtales disparurent en 1817, et les crimes qu'elles jugeaient furent rendus, soit aux cours d'assises, soit aux juridictions *militaires*.

Ces dernières, motivées par des considérations d'ordre supérieur, sont de tous les temps. Ni sous la Restauration, ni sous la Monarchie de juillet, on ne toucha aux divers tribunaux militaires qui existaient sous l'Empire[1]. A plusieurs reprises cependant (1827, 1829), le gouvernement de Charles X avait demandé leur simplification et le vote d'un code pénal militaire. Mais les événements de 1830 avaient empêché ces demandes d'aboutir. Elles ne furent reprises qu'en 1855.

Réforme de l'instruction criminelle, du Code pénal, et des prisons. — La procédure civile ne fut l'objet d'aucune modification importante[2]. La procédure criminelle reçut au contraire sur divers points des améliorations utiles. — On réforma d'abord le mode d'établissement des listes du jury, qui était de nature à faire suspecter l'indépendance des jurés choisis et avait depuis longtemps soulevé des critiques. Le nouveau système adopté par les Chambres donna, sous ce rapport, à la société et à l'accusé de plus grandes garanties d'impartialité (lois du 2 mai 1827 et du 2 juillet 1828). — En 1832, à la suite d'une revision générale du Code d'instruction criminelle et du Code pénal, le jury acquit un pouvoir nouveau, celui de déclarer *lui-même* s'il y avait en faveur de l'accusé des *circonstances atténuantes*, déclaration qui entraînait forcément l'adoucissement de la peine. On exigea aussi la

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 236.
2. Voir toutefois ce qui a été dit ci-dessus (t. IX, p. 233) du pouvoir donné en 1837 à la Cour de cassation, en matière civile et criminelle.

majorité des deux tiers des voix pour la condamnation. En 1835 enfin, on substitua au vote oral que le Code de 1808 avait maintenu pour les jurés le vote au scrutin *secret*; mais on revint au principe que la majorité absolue des voix suffisait pour entraîner une condamnation.

Le Code pénal, trop imbu de l'esprit de l'ordonnance criminelle de 1670, fut l'objet de nombreuses retouches. La confiscation générale fut abolie par la Charte de 1814 (art. 66). En revanche, en présence de l'augmentation considérable des vols de vases sacrés dans les églises (440 en 4 ans), Charles X crut nécessaire de demander des pénalités plus fortes pour ce genre de crimes, surtout en cas de profanation des Saintes Espèces. Il fit voter dans ce but la loi dite du *sacrilège*, qui rétablissait partiellement l'ancien crime de lèse-majesté divine (1826). Cette loi, qui ne fut jamais appliquée, fut abrogée en 1830. — La loi de revision du 28 avril 1832 supprima ensuite le carcan, la marque, l'amputation du poing pour le parricide avant son exécution. La peine de mort, dont Lamartine et Destutt de Tracy demandaient alors l'abolition complète, fut effacée dans onze cas où le Code de 1808 la prononçait. On établit une nouvelle division des peines suivant deux échelles distinctes : l'une pour les crimes de droit commun, l'autre pour les crimes politiques. Enfin, quand arriva la révolution de 1848, la réforme du régime pénitentiaire était sur le point d'être votée.

Sous ce dernier rapport, on en était resté pendant longtemps aux errements anciens, c'est-à-dire à un système de prisons déplorablement organisées, où les gardiens exploitaient les détenus, où ceux-ci ne recevaient qu'une nourriture insuffisante, malsaine, où les malades, envoyés à l'infirmerie, couchaient trois ou quatre dans un même lit. Louis XVIII s'était ému de cette situation, et avait institué une *Société royale des prisons*, qui réalisa certains progrès *matériels* (1819-1829). — Sous la Monarchie de juillet, on s'occupa aussi de réaliser des progrès *moraux*. L'expérience faite en Amérique, dans les pénitenciers d'Auburn et de Philadelphie, avait démontré que la promiscuité entre détenus de toutes catégories était une source de corruption. De là à demander la sépa-

ration des différentes catégories, puis l'isolement de chaque détenu dans une *cellule* particulière, il n'y avait qu'un pas. En 1838, le préfet de la Seine appliqua le système cellulaire à la *Petite-Roquette*, prison des jeunes détenus : les récidives diminuèrent dans la proportion de 10 à 1. Le gouvernement, convaincu, déposa un projet de loi qui embrassait dans son ensemble la réforme du régime pénitentiaire. Après de nombreuses vicissitudes, ce projet, remanié et amendé, fut voté par la Chambre des députés (1847). Il allait être soumis à la Chambre des pairs quand survinrent les événements de 1848.

Juridictions administratives. — La Restauration a conservé toutes les juridictions administratives du premier Empire, parmi lesquelles la *Cour des comptes*, qui reçut un accroissement de compétence en 1843, et le *Conseil d'État*, dont l'histoire, sous le rapport judiciaire, demande à être complétée.

On a vu précédemment[1] qu'en 1806 une commission spéciale du *contentieux* avait été instituée pour faire sur chaque affaire un rapport, que devait ensuite ratifier l'assemblée générale du Conseil. Sous la Restauration, ce système fut vivement attaqué, et à partir de 1828, la juridiction administrative subit une crise qui amena quelques réformes (février et mars 1831). Jusque-là les audiences étaient secrètes : elles deviennent publiques; la procédure était entièrement écrite : on admet un débat oral; il n'y avait pas de ministère public : des maîtres des requêtes sont chargés d'en remplir les fonctions. Toutes ces réformes tendaient à donner au contentieux administratif un caractère un peu plus « judiciaire »; mais le Conseil d'État restait encore sans pouvoir *propre*. Ses décisions contentieuses, discutées en assemblée générale, n'étaient toujours que des *avis* transmis au roi, qui statuait. Un grand nombre de députés s'efforcèrent alors, mais en vain, de faire attribuer le jugement définitif du contentieux à une cour de justice spéciale, jugeant avec un pouvoir propre. Après de longs débats, souvent interrompus, la loi de 1845 rejeta l'innovation proposée.

Ce n'était pas seulement en matière administrative conten-

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 241.

tieuse que le Conseil d'État était chargé de donner des avis au roi ; c'était aussi en matière de *conflits* d'attribution avec l'autorité *judiciaire*[1]. Il y avait là quelque chose d'anormal que les députés critiquèrent en 1840, mais qui ne fut réformé qu'en 1848.

III. — Institutions militaires.

L'armée sous la Restauration. — Dès le début de son règne, Louis XVIII dut réduire considérablement les forces militaires de la France. D'une part, il y était obligé par la signature de la paix, les exigences des Alliés, l'état des finances. D'autre part, il se défiait des anciens soldats de Napoléon. Au moment même où 300 000 hommes revenaient des garnisons ou des prisons d'outre-Rhin, irrités d'une paix douloureuse, cinq ordonnances (12 mai 1814) fixèrent le chiffre de l'effectif à 200 000 soldats, et déterminèrent le nombre des régiments de chaque arme qui seraient conservés. Il fallut renvoyer, en *demi-solde*, une foule d'officiers.

En revanche, Louis XVIII réintégra dans les cadres, avec de l'avancement, d'anciens officiers royalistes, qui avaient donné jadis leur démission, reconstitua une Maison militaire (*Compagnies rouges*, *Gardes du corps*, *Cent-Suisses*), et une Garde royale commandée en partie par d'anciens émigrés. Les faveurs accordées à ces derniers furent une cause permanente d'irritation pour les officiers de l'Empire et surtout pour les officiers en demi-solde. Il ne se passait guère de semaine qu'on n'enregistrât quelque duel entre ces derniers et les gardes du corps. — Louis XVIII eut aussi recours aux mercenaires *suisses*, dont il leva quatre régiments, deux pour la ligne, deux pour la garde royale. Des débris des huit corps étrangers levés par Napoléon pendant les Cent-Jours, il forma un corps unique, dit *corps de Hohenlohe*.

En même temps, pour plaire au peuple, qui en avait tant

1. Une ordonnance du 1er juin 1828, encore en vigueur, indique les cas dans lesquels les conflits peuvent être élevés.

souffert, la Charte de 1814 abolissait la *conscription* (art. 12). Le roi pensait pouvoir assurer le recrutement des régiments ou, comme on disait pour écarter tout souvenir de l'Empire, des *légions départementales* au moyen des enrôlements volontaires. Il fut vite détrompé. Dès 1817, Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre, lui représenta la nécessité pour la France d'avoir une force militaire mieux organisée et plus considérable, et obtint de présenter aux Chambres un projet de loi sur le recrutement.

La loi de 1818 et la réorganisation de l'armée. — Gouvion Saint-Cyr désirait trois choses : 1° former une armée active au moyen de contingents réguliers; 2° lui assurer une *réserve* pour ménager les finances; 3° établir des règles pour l'avancement des officiers et des sous-officiers. Pour réaliser ce triple dessein, il proposait de maintenir les engagements volontaires pour les corps d'élite et les armes spéciales, mais de suppléer à leur insuffisance par une levée annuelle de 40 000 hommes, dont on déduirait le chiffre des volontaires, et qui serait faite au moyen du tirage au *sort*. Les « bons numéros » devaient être définitivement libérés. Pour les autres, le service *actif* devait durer six années, et être suivi de six autres années dites de *vétérance*, pendant lesquelles les « vétérans » pouvaient être rappelés sous les drapeaux. Ce système permettait, en cas de besoin, de mettre 480 000 hommes sur pied. Le remplacement était autorisé. L'avancement était réglé de telle sorte que, tout en laissant le roi maître du choix des hommes, un tiers des grades devait être réservé aux sous-officiers.

Ce projet fut mal accueilli par la Garde, dont Montlosier se fit le porte-parole, et par les *ultras*, qui lui reprochaient d'être un retour déguisé à la conscription et de porter atteinte à la prérogative royale en réglementant la nomination des officiers. — La commission de la Chambre des députés admit néanmoins le principe des appels forcés, la fixation à 240 000 hommes du contingent de paix, mais réduisit la vétérance à quatre années, et ne réserva aux sous-officiers que le tiers des sous-lieutenances. La loi passa avec ces amendements (10 mars 1818). Elle a longtemps gardé le nom de « loi Gouvion Saint-Cyr »,

du nom de son auteur. — En 1824, M. de Damas la fit modifier pour renforcer l'armée active. La « vétérance », qui n'avait donné que des résultats médiocres, fut supprimée; les contingents annuels fixés à 60 000 hommes; le service actif porté à huit ans. — Ces deux lois ont permis à Gouvion Saint-Cyr et à ses successeurs de reconstituer l'armée française [1].

D'autre part, Gouvion Saint-Cyr, réorganisa les Écoles de la Flèche et de Saint-Cyr, institua des écoles de régiment, créa un corps spécial d'état-major, régla la situation des officiers, confirma le corps de l'intendance, établi en 1817 (ord. des 6 et 20 mai 1818). — Sous Charles X, de 1827 à 1829, l'attention se porta sur l'artillerie, qui fut réorganisée; ses régiments furent constitués avec trois sortes de batteries : à pied, montées, à cheval. Ces dernières, douées d'une grande mobilité, pouvaient suivre la cavalerie dans ses évolutions.

La garde nationale sous la Restauration. — Les Bourbons n'oublièrent pas la *garde nationale*, qui les avait acclamés à leur retour et avait la première arboré la cocarde blanche. Louis XVIII combla d'honneurs les officiers et introduisit parmi eux quelques représentants de l'ancienne noblesse. Il nomma son frère, le comte d'Artois, colonel général de toutes les gardes nationales du royaume, tout en les maintenant dans la dépendance du ministre de l'Intérieur. Il y avait dans cette double direction, souvent contradictoire, un élément de désordre. De plus, dans certains départements, la garde nationale se trouvait composée d'hommes d'un seul parti. C'était un danger; car, suivant l'occasion, la garde nationale pouvait servir les passions populaires ou locales aussi bien que l'ordre public.

Gouvion Saint-Cyr chercha à remédier à cette situation. Malgré l'opposition énergique de Monsieur, qui l'accusait de tout désorganiser, il obtint la suppression des états-majors et du comité supérieur de direction. Les préfets, sous-préfets, maires recouvrèrent leurs attributions antérieures et reçurent pour consigne de former la garde nationale avec les citoyens les plus imposés, sans tenir compte des opinions politiques.

1. Voir ci-dessus, p. 103-104.

Mais le roi garda la nomination des officiers, pour lesquels les libéraux réclamaient l'élection. « Il sentait la nécessité de rester maître d'une force qu'il fallait ou diriger ou supprimer » (Dareste). En dépit de ces précautions, la garde nationale de Paris se laissa gagner par l'esprit libéral; et en 1828, à une revue passée par Charles X en personne (29 avril), elle cria : « Vive la Charte! à bas Villèle! » Elle fut licenciée, mais reparut en 1830, dans les rangs des insurgés[1].

L'armée sous la Monarchie de juillet. — Avec la Monarchie de juillet et la guerre d'Algérie commence une période nouvelle pour l'armée française. Le recrutement, l'état des officiers et l'organisation des cadres, la création de corps spéciaux (notamment pour l'Algérie), tels sont les points principaux sur lesquels se porta l'activité du maréchal Soult et de ses successeurs.

En mars 1832 fut votée une nouvelle loi sur le recrutement, qui revint franchement au système de la conscription, porta le contingent annuel à 80 000 hommes, et le service à sept ans. On autorisait les rengagements pour deux à cinq ans, avec haute paye. L'armée atteignait ainsi sur le papier le chiffre de 560 000 hommes; mais, en temps de paix, une partie seulement était présente au corps; le reste était envoyé en congé.

Deux autres lois (avril 1832 et mai 1834) réglèrent l'*avancement* des officiers, et, comme l'avait promis la Charte, leur *état*, en distinguant entre le grade et l'emploi. Le *grade* devient la propriété de l'officier, qui ne peut en être privé que par un jugement et dans certains cas; l'*emploi* reste au contraire à la disposition du gouvernement.

Les modifications à l'effectif portèrent principalement sur les corps spéciaux. La Garde royale fut supprimée et les régiments suisses licenciés. Le *corps de Hohenlohe* fut naturalisé en masse et forma le 21e léger. Mais, dès 1831, il fallut admettre les services de nombreux étrangers réfugiés (Italiens, Espagnols, Allemands, Polonais), chassés de leur pays par les événements : on en forma deux *légions étrangères*. L'une fut cédée à l'Espagne

1. Voir ci-dessus, p. 133-134.

en 1835; l'autre fut envoyée en Algérie, où elle est restée. — En Algérie, une ordonnance du 1er octobre 1830 avait créé le premier bataillon de *Zouaves* (nom emprunté à la tribu kabyle des *Zouaoua*). Les zouaves furent recrutés au début parmi les indigènes, les Français et les étrangers. Mais en 1841 les indigènes cèdent la place aux Français, et servent à recruter les *tirailleurs indigènes* (appelés ensuite tirailleurs *algériens*) et les *spahis*. On organisa encore pour l'Algérie : les *chasseurs d'Afrique*; les bataillons d'*infanterie légère* (zéphyrs), recrutés parmi les conscrits ayant subi certaines condamnations avant leur arrivée au corps; et les compagnies de *disciplinaires*, composées de soldats condamnés par les conseils de guerre pour fautes graves dans le service. — En France, le duc d'Orléans constitua en 1838 les *tirailleurs de Vincennes*, qui furent armés de la carabine inventée en 1826 par le sous-lieutenant Delvigne et perfectionnée ensuite par Minié. Après la mort de leur fondateur (1842), les tirailleurs de Vincennes prirent le nom de *chasseurs d'Orléans*.

La garde nationale sous la Monarchie de juillet. — Louis-Philippe n'eut pas de garde royale. La garde nationale, qui avait contribué à le porter au trône, lui en tint lieu. Il lui rendit l'élection de ses sous-officiers et officiers jusqu'au grade de lieutenant inclusivement, se réservant de nommer les capitaines et les officiers supérieurs sur une liste de dix candidats. Il lui imposa en revanche l'uniforme, ce qui limita le recrutement à la classe bourgeoise, dans laquelle la nouvelle dynastie trouvait son principal soutien. En cas de danger, une partie de la garde nationale pouvait être *mobilisée*. Celle de Paris servit d'abord à la répression des émeutes, notamment en 1832 et 1834; puis elle se laissa gagner, comme en 1828, par l'esprit de réforme et refusa en février 1848 de combattre les insurgés. Sa défection détermina l'abdication de Louis-Philippe.

La sécurité de la capitale était encore assurée par un corps d'élite de 3000 hommes, à pied ou à cheval, qu'on désignait sous le nom de *garde municipale*.

La marine. — La marine avait subi sous la Restauration des réductions équivalentes à celles de l'armée de terre. Les

bataillons de marins organisés par Napoléon avaient été supprimés dès le début. Ils furent rétablis en 1822 sous le nom d'*équipages de ligne*, et répartis ensuite en cinq divisions correspondant aux cinq préfectures maritimes : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon. Ils comprenaient des gabiers, des timoniers, des canonniers, des fusiliers, des mécaniciens et des chauffeurs. Rien ne fut changé dans leur mode de recrutement, assuré par l'inscription maritime, ni dans le cadre des officiers, dont une loi d'avril 1832 régla l'avancement. Ces officiers étaient recrutés parmi les anciens élèves de l'École polytechnique ou de l'*École navale* (fondée à Brest en 1816), parmi les *premiers-maîtres* ayant subi un examen, et parmi les *auxiliaires* munis d'un brevet de capitaine au long cours dans la marine marchande. Pour le recrutement des maîtres, trois écoles de *maistrance* furent établies à Brest, Rochefort, Toulon (1819).

Parmi les troupes auxiliaires de la marine, il faut citer : l'*artillerie de marine*, créée en 1822 et pour laquelle une école fut fondée à Cherbourg en 1844 ; les *disciplinaires* de la marine, organisés en 1824 ; et enfin l'*infanterie de marine*, qui date de 1831.

IV. — Législation civile et commerciale.

Les codes promulgués par Napoléon Ier n'ont pas cessé de former la base de la législation civile et commerciale. La Charte de 1814 (art. 68) les maintenait expressément. Mais, sous la Restauration et la Monarchie de juillet, quelques modifications de détail leur furent apportées, inspirées, les unes par le désir de rétablir sur certains points la législation antérieure, les autres par la nécessité de suivre les progrès du temps.

Lois relatives à la noblesse et aux émigrés. — Au point de vue social, Napoléon avait commencé la réaction contre l'esprit égalitaire de son propre code en créant en 1808 la noblesse impériale[1]. Louis XVIII rendit ses titres à l'ancienne

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 246.

noblesse, et se réserva le droit « de faire des nobles à volonté » (Charte, art. 71). Il maintint et encouragea les *majorats*, que la Monarchie de juillet supprima au contraire, pour l'avenir, en 1835. Il y en avait alors 440.

Louis XVIII s'occupa également des *émigrés*. En août 1814, il abolit cette qualification avec les déchéances qu'elle entraînait, et annonça qu'il rendrait aux anciens émigrés ceux de leurs biens qui n'auraient pas été aliénés. Le 13 septembre, un projet de loi conçu en ce sens fut présenté à la Chambre des députés. On devait remplacer les biens non restitués par une indemnité équivalente, ce qui était équitable et de nature à prévenir tout retour offensif contre les « biens nationaux ». Bien que la question eût été envenimée par l'esprit de parti, la loi fut votée (3 déc. 1814). Les revenus des biens confisqués, calculés pour l'année 1790, furent estimés à 30 millions. Il fallait donc créer 30 millions de rentes, ce qui, au taux de 3 pour 100, donnait un capital d'environ un milliard (le « milliard des émigrés »). Ce n'est qu'en 1825 que le ministère de Villèle demanda ce crédit aux Chambres, promettant d'achever en cinq ans la liquidation du passé. Mais le projet fut alors plus vivement attaqué qu'en 1814. Pradt, Labbey de Pompières, le général Foy allèrent jusqu'à soutenir la légitimité des confiscations prononcées contre les émigrés. Labourdonnaye et Duplessis de Grénédan ripostèrent que les émigrés, dépouillés par des assemblées révolutionnaires, n'avaient jamais perdu la *propriété* de leurs biens, et devaient être, non *indemnisés*, mais *réintégrés*. Le ministère était encore une fois pris entre deux feux. La note sage fut donnée par M. de Villèle, qui finit par obtenir le vote de son projet, légèrement amendé. — En fait, on distribua, non pas 30 millions de rente, mais 26, qui, au cours de 75 francs, représentèrent un capital de 625 millions, inférieur au chiffre du crédit alloué [1].

Lois relatives aux esclaves des colonies et aux étrangers. — L'esclavage des colonies, rétabli par le Consulat, et la traite des noirs occupèrent aussi les débats des

1. Voir ci-dessus, p. 126-128.

assemblées de la Restauration et de la Monarchie de juillet. — Au congrès de Vienne, l'Angleterre avait obtenu une déclaration de principe en faveur de l'abolition de la *traite*; mais il s'agissait de faire passer ce principe dans la pratique. Pendant les Cent-Jours, Napoléon avait prononcé l'abolition immédiate (29 mars 1815) : elle fut votée de nouveau en 1817 et 1828. — L'abolition de la traite n'entraînait pas celle de l'*esclavage* dans les colonies. La Monarchie de juillet se borna à faciliter les affranchissements (juillet 1832), à donner la plénitude des droits civils aux hommes de couleur libres (avril 1833), à rétablir l'ancien principe que tout esclave amené en France acquiert la liberté en touchant le sol français (avril 1836), et enfin à réglementer, en l'adoucissant un peu, la condition générale des esclaves (juillet 1845 et août 1847) : toutes mesures insuffisantes, mais qui préparaient la suppression prochaine de l'esclavage colonial (27 avril 1848).

La Restauration se montra plus favorable pour les *étrangers*. Dans un but politique et fiscal, elle abandonna presque complètement le principe de la *réciprocité* posé dans le Code Napoléon (art. 11), principe en vertu duquel les étrangers n'étaient admis à jouir en France que des droits civils dont un Français pouvait jouir dans leur pays, notamment en matière de succession (art. 726, 912). Les étrangers dont la législation nationale était hostile aux Français se trouvaient ainsi détournés de venir s'établir en France et d'y acquérir des immeubles. Pour les y attirer, la loi du 14 juillet 1819, dite fort inexactement « loi abolitive des droits d'*aubaine* et de *détraction* », abrogea les articles 726 et 912. Les étrangers purent dès lors succéder en France sans condition de réciprocité, et la France perdit ainsi un moyen puissant d'améliorer le sort de ses nationaux dans des pays moins chevaleresques.

Lois relatives à la famille. — En 1816, M. de Bonald proposa, pour raffermir les bases de la famille, d'abolir le *divorce*, introduit en France par la loi du 20 sept. 1792 [1]. Cette proposition, qui devint la loi du 8 mai, fut adoptée par les deux

1. Voir ci-dessus, t. VIII, p. 488.

Chambres à la presque unanimité (199 voix contre 22 à la Chambre des députés; 113 contre 10 à la Chambre des pairs).

En 1826, le gouvernement de Charles X, assez mal inspiré, chercha à réintroduire dans les lois le *droit d'aînesse*, dont la Révolution avait fait justice. Le garde des sceaux Peyronnet présentait habilement ce rétablissement comme le seul moyen d'éviter le morcellement des propriétés foncières, nuisible au point de vue politique, économique et agricole. Le projet fut très vivement combattu. La Droite elle-même était partagée. Après une longue et brillante discussion, la Chambre des pairs repoussa le projet (8 avril), et adopta seulement une disposition secondaire relative aux substitutions. « On illumina à Paris comme pour une victoire gagnée, et la Chambre des pairs retrouva une popularité qu'elle n'avait pas cherchée » (Dareste)[1]. — La loi sur les *substitutions* (17 mai), qui facilitait cette manière de disposer, permettait d'ailleurs de faire aux aînés une position privilégiée; et le droit d'aînesse aurait pu passer par cette porte entr'ouverte, s'il n'eût trouvé dans les mœurs un obstacle invincible[2].

Lois diverses. — Sous la Monarchie de juillet on toucha peu au Code civil, où on laissa subsister des institutions surannées, comme la mort civile. Il faut citer cependant l'importante loi du 30 juin 1838 sur les *aliénés*, qui assura la protection de ces malheureux, permit le contrôle de leur état, et prévint les séquestrations arbitraires : c'était à la fois une loi d'assistance et de police. — Une loi d'avril 1832 limita, en matière *civile*, la *contrainte par corps*, laquelle peuplait de débiteurs insolvables, sans grand profit pour leurs créanciers, la fameuse prison de Clichy. — En juillet 1833 et mai 1841, furent votées les deux lois qui forment encore aujourd'hui la législation de l'*expropriation* pour cause d'utilité publique. — A diverses reprises enfin, le Code de commerce reçut d'importantes améliorations. La législation des *faillites*, notamment, fut complètement refondue par la loi du 28 mai 1838, préparée dès 1827. Incorporée dans le Code de commerce, cette loi est encore en vigueur dans la plupart de ses dispositions.

1. Voir ci-dessus, p. 129-130.
2. La loi du 17 mai 1826 fut abrogée le 7 mai 1849.

V. — Instruction publique.

L'Université sous la Restauration et la Monarchie de juillet. — En montant sur le trône, Louis XVIII se trouvait en présence de cette immense corporation créée par Napoléon et qu'on appelait l'*Université*. Par ses origines impériales, elle était antipathique aux royalistes; par son monopole autoritaire, antipathique aux libéraux; par ses tendances rationalistes, antipathique aux catholiques, qui lui reprochaient en outre d'être mal recrutée. Il semblait donc qu'elle dût être promptement supprimée. En effet, dès février 1815, une ordonnance royale substituait à l'Université une et indivisible de Napoléon dix-sept Universités régionales, qui rappelaient celles d'autrefois, bien que restant soumises à une administration centrale de l'Instruction publique. — Les Cent-Jours survinrent, pendant lesquels Napoléon rétablit l'Université sur ses anciennes bases.

Quand Louis XVIII revint, il avait changé d'avis. L'Université impériale était aux mains de son fondateur un instrument de règne; en changeant les hommes et en modifiant les tendances, elle pouvait rendre le même service à la Monarchie légitime. De là l'ordonnance du 15 août 1815, qui manifeste un revirement et causa une certaine surprise : « L'organisation des *académies* est provisoirement maintenue. » De là aussi une série de mesures, par lesquelles le roi s'oppose aux impatiences de la Chambre « introuvable » et prépare la transition à l'Université « royale ». Le grand maître, le chancelier, le trésorier, le conseil de l'Université sont supprimés, mais remplacés par une commission de cinq membres, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur. Cette « Commission de l'Instruction publique », à la tête de laquelle se trouvait Royer-Collard, exerça pendant cinq ans une véritable dictature, et opéra envers et contre tous la transition cherchée. Les éloquents pamphlets de Lamennais, les invectives de Chateaubriand, les attaques de Benjamin Constant : rien ne l'arrêta. Quand Royer-Collard, fatigué des luttes

qu'il avait à soutenir, donna sa démission de président de la Commission (1817), l'Université était assurée de vivre. Elle n'allait pas tarder à recouvrer sa constitution primitive, et même à s'incorporer au pouvoir central plus étroitement encore que sous l'Empire.

La Commission de l'Instruction publique fut d'abord remplacée par un « Conseil royal de l'Instruction publique », dont le président (comme jadis le grand maître) avait des pouvoirs particuliers, correspondait seul avec le gouvernement, signait les diplômes, etc. Deux autres membres du Conseil se partageaient les anciennes attributions du chancelier et du trésorier. Un troisième était recteur de l'académie de Paris (nov. 1820). Puis les pouvoirs du président s'affermissent et se dégagent: on en fait un sous-secrétaire d'État (fév. 1821). En même temps, il est enjoint aux membres du corps enseignant « de prendre pour bases de leur enseignement la religion, la monarchie, la légitimité » : c'est la formule impériale, mise au point[1]. En 1822, l'évolution s'achève : l'Université reprend son nom et recouvre son *grand maître*, auquel on rend les attributions spécifiées par le décret de 1808. En août 1824, le grand maître devient « ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique ». L'Université pénètre ainsi dans le cadre des services publics. Elle devient une branche du pouvoir central, et plus que jamais un instrument de règne.

Le premier grand maître de l'Université et ministre de l'Instruction publique fut Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis. Sous sa direction, l'Université fut, dans une certaine mesure, soumise à la tutelle ecclésiastique; mais sous le ministère Martignac, elle commença à s'émanciper, et les inquiétudes qu'avait suscitées son monopole se réveillèrent de divers côtés. Avec les événements de 1830, qui amenaient au pouvoir plus d'un « universitaire », la séparation fut consommée; mais, en même temps, la Charte nouvelle avait dû promettre la liberté de l'enseignement (art. 69). L'exécution de cette promesse fut, il est vrai, toujours différée, et, malgré d'énergiques réclamations, Louis-Philippe tomba sans l'avoir tenue.

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 251.

L'enseignement supérieur. — Dans la nouvelle Université comme dans l'ancienne, subsistaient toujours les trois ordres d'enseignement : supérieur, secondaire, primaire.

L'enseignement supérieur était donné dans les Facultés de théologie, de droit, de médecine, de sciences, de lettres. Les Facultés de droit qui, en 1814, comptaient 3000 élèves, et celles de médecine, qui en avaient 1200, étaient les seules prospères. Les Facultés des sciences et des lettres n'étaient pour la plupart que des jurys d'examens, sans élèves. En 1816, Louis XVIII en supprima 20 : ce n'était pas une perte. L'École normale supérieure, installée alors rue des Postes, dans l'ancien séminaire des Pères du Saint-Esprit, fut réorganisée (décembre 1815). Ses répétiteurs prirent le nom de maîtres de conférences et furent chargés de donner un enseignement régulier indépendant de celui des Facultés. Les matières enseignées dans les Facultés de droit furent augmentées (mars 1819).

Ces réformes, dues à Royer-Collard, ne se firent pas sans susciter quelques troubles. En l'année 1819 particulièrement, il y eut plusieurs révoltes d'étudiants. Il en rejaillit sur l'Université un fâcheux éclat, et quand Royer-Collard donna sa démission, une réaction se produisit. Successivement on supprime : le cours de Victor Cousin à la Sorbonne (1821); la Faculté de droit de Grenoble (1821), bientôt rétablie par Mgr Frayssinous; l'École normale (1822); les cours nouveaux institués dans les Facultés de droit, Facultés que Corbière aurait voulu supprimer en bloc (sept. 1822); la Faculté de médecine de Paris, rétablie quelques mois plus tard avec d'*autres* professeurs (nov. 1822), et enfin le cours d'histoire de Guizot à la Sorbonne (1825).

En 1826, l'ère des rigueurs parut fermée. On organisa, sous le nom d'*École préparatoire*, un embryon d'École normale, annexé au lycée Louis-le-Grand (9 mars). M. de Vatimesnil rétablit dans les Écoles de droit certains des cours supprimés, rendit leurs chaires à Cousin et Guizot; mais ne put secouer la torpeur des Facultés de province, qui, sauf à Montpellier et à Toulouse, languissaient au milieu de l'indifférence des populations.

Avec la Monarchie de juillet, l'École normale supérieure reprit son titre (août 1830), et reçut une impulsion nouvelle [1]. Puis commença la grande lutte entre deux tendances contraires : celle de Guizot et Cousin, qui auraient voulu constituer en province quatre ou cinq grands centres d'enseignement scientifique, et celle de Villemain et Salvandy, qui multiplièrent inconsidérément les Facultés des sciences et des lettres, pour en faire des « commissions de baccalauréat ». De 1836 à 1847, l'histoire de l'enseignement supérieur se résume dans ces créations successives, pour la plupart inutiles. Il était temps que la révolution de 1848 vînt arrêter ce flot débordant. — Elle arrêta malheureusement d'autres projets de Salvandy, déposés en 1847 et mieux conçus. Ces projets comportaient, pour l'enseignement supérieur du droit, de la médecine, des sciences et des lettres, toute une réorganisation, qui ne s'est faite que de nos jours : sans les événements de 1848 elle se fût peut-être opérée un demi-siècle plus tôt.

L'enseignement secondaire. — La Restauration ne s'occupa guère de l'enseignement secondaire, qui resta organisé comme sous l'Empire. Les *lycées* impériaux prirent simplement le nom de *collèges royaux*, qu'ils conservèrent jusqu'en 1848. Au point de vue des programmes, on donna plus de place à l'instruction religieuse; on réduisit l'enseignement de la philosophie à celui de la logique; on relégua celui de l'histoire dans les classes inférieures.

A côté de l'enseignement secondaire donné par l'Université, se développa, en dehors d'elle, un enseignement secondaire ecclésiastique. On sait que, d'après le décret de 1808, les établissements d'instruction *privés* devaient être autorisés et surveillés par l'Université. Cette règle ne s'étendait pas aux *petits séminaires* que les évêques pouvaient fonder dans leurs diocèses pour assurer le recrutement du clergé. Ces petits séminaires s'étaient établis partout, et, avec le temps, avaient vu augmenter considérablement le nombre de leurs élèves, dont

1. Voir les règlements du 18 février 1834 et du 19 avril 1836. L'École normale été tranférée rue d'Ulm en 1847.

une partie seulement entraient ensuite dans les ordres [1]. En fait, ces petits séminaires étaient devenus de véritables écoles secondaires, dont quelques-unes, circonstance aggravante, étaient dirigées par des Jésuites.

Les esprits n'étaient pas encore accoutumés à cette idée de liberté de l'enseignement, qu'imposent à la fois le respect des droits des familles et le souci des progrès de la science. Dans l'extension prise par les petits séminaires, on ne voulut voir et on ne vit qu'une atteinte portée au monopole de l'Université royale; et de divers côtés on pressa le gouvernement d'agir [2]. Le 16 juin 1828, M. de Martignac fit signer à Charles X deux ordonnances. L'une limitait le nombre des élèves des petits séminaires à 20 000 et exigeait (entre autres choses) que les supérieurs et directeurs nommés par les évêques fussent présentés à l'agrément du roi. L'autre soumettait les petits séminaires au régime de l'Université, et obligeait tous les professeurs à prêter serment qu'ils n'appartenaient pas à des congrégations non autorisées. — Le monopole de l'Université se trouvait ainsi renforcé. On commença à s'apercevoir que, dangereux sous Napoléon, il l'était également sous Charles X, et un revirement se fit dans les esprits. Les ordonnances du 16 juin furent attaquées à la Chambre des députés comme un acte d'intolérance contraire à la Charte, et les évêques déclarèrent ne pouvoir s'y soumettre (août 1828). Le roi fut obligé, pour les y contraindre, de recourir à l'autorité du Saint Siège [3].

La cause de la liberté de l'enseignement avait fait un grand pas. Les catholiques la réclamaient cette fois aussi vivement que les « libéraux »; et Louis-Philippe, quelle que fût sur ce point son opinion personnelle, crut au moins de bonne politique de la promettre dans la Charte. Guizot essaya sincèrement de réaliser cette promesse. Dès 1835, il déposait un projet de loi destiné à assurer, — sinon la liberté de l'enseignement en général, — au moins la liberté de l'enseignement secon-

1. En 1827, les petits séminaires avaient 50 000 élèves; les collèges royaux et privés, 63 000.
2. Sur le rôle joué par M. de Montlosier en cette affaire, voir ci-dessous le chiffre relatif à *l'Église catholique et les Cultes*.
3. Voir ci-dessus, p. 270-271.

daire. Ce projet, adopté par la Chambre des députés, ne fut pas soumis à la Chambre des pairs, et le gouvernement, appuyé, semble-t-il, par la bourgeoisie censitaire, parut disposé à éluder ses engagements. — Une énergique campagne fut alors entreprise. Déjà Montalembert et Lacordaire, poursuivis pour ouverture d'une école libre, avaient plaidé éloquemment leur cause devant la Chambre des pairs. En 1841, Villemain présenta un nouveau projet, qui échoua. En 1844, même insuccès. Jusqu'à la fin de la Monarchie de juillet, le régime établi par Napoléon fut maintenu.

L'enseignement primaire. — L'enseignement primaire, dont Napoléon s'était peu occupé, a été, de 1815 à 1835, complètement organisé.

En 1816, Louis XVIII établit dans chaque canton, pour surveiller l'instruction, un *comité de charité*, dont faisaient partie le curé-doyen et le juge de paix. Quiconque se présentait pour tenir une école devait être *muni* d'un certificat de bonne conduite et d'un diplôme spécial, être *présenté* par le maire et le curé de la commune, *agréé* par le comité de charité, et finalement *nommé* par le recteur [1]. Les instituteurs qui prenaient l'engagement de rester dix ans dans l'enseignement étaient exemptés du service militaire (loi de 1818). Pour leur recrutement, le gouvernement de la Restauration institua en divers lieux des *écoles normales primaires*; mais c'est surtout sur les congrégations religieuses qu'il comptait pour assurer le service [2]. Pour enseigner, l'instituteur ou l'institutrice congréganiste n'avait pas besoin d'obtenir un diplôme du recteur; la *lettre d'obédience*, délivrée par son supérieur, en tenait lieu.

Cette organisation rudimentaire ne donna que des résultats incomplets. En 1833, 7 à 8000 communes étaient encore dépourvues d'écoles. C'est alors que Guizot fit voter la loi du 22 juin 1833, qui a « constitué » en France l'enseignement primaire. D'après cette loi, toute commune était tenue d'entre-

1. De 1824 à 1830, la nomination des instituteurs *catholiques* fut remise à un *comité départemental* présidé par l'évêque.

2. Sur le développement des congrégations à cette époque, voir ci-dessous le chapitre relatif à *l'Église et les Cultes*.

tenir une école, laïque ou congréganiste, soit par elle-même, soit en s'associant aux communes voisines. Auprès de chaque école, était établi un comité communal de surveillance, au chef-lieu de l'arrondissement, un comité d'arrondissement. Les instituteurs étaient *présentés* par le conseil municipal sur l'avis du comité communal, *nommés* par le comité d'arrondissement, *institués* par le ministre. Ils devaient fournir un certificat de moralité émané du maire de leur commune, et être munis du *brevet* de capacité élémentaire ou supérieur. Seules, les institutrices congréganistes pouvaient, au lieu de brevet, présenter la lettre d'obédience. La loi assurait encore aux instituteurs un local, un traitement, une retraite. Elle n'imposait pas l'*obligation* de fréquenter l'école, qui eût été prématurée, ni la *gratuité*, qui était avec raison limitée aux indigents. — Une ordonnance de 1835 établit les *inspecteurs* des écoles primaires, à raison d'un au moins par arrondissement.

Écoles spéciales; l'Institut. — En dehors de l'Université, certaines écoles spéciales furent encore maintenues ou créées. — L'*École polytechnique*, dissoute un instant parce qu'on en redoutait l'esprit, fut placée jusqu'en 1830 sous la direction du ministère de l'Intérieur, et rendue ensuite au ministère de la Guerre. — En 1819, l'*École des Beaux-Arts* et le *Conservatoire des arts et métiers* reçurent une organisation plus complète. — L'*École des Chartes*, destinée à l'étude des antiquités nationales, fut créée en 1821, et réorganisée en 1829 et 1846. — L'*École centrale des arts et manufactures*, due à l'initiative privée et destinée à former des ingénieurs civils, fut fondée par Lavallée en 1829. — Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt détermina peu après le gouvernement à organiser à Angers et à Châlons-sur-Marne deux *Écoles d'arts et métiers* (1832). — L'*École française d'Athènes* fut créée par Salvandy, pour l'étude de la langue et des antiquités grecques.

Quant à l'*Institut de France*, il fut l'objet de deux grandes ordonnances. La première (mars 1816) le divisa en quatre *Académies* : l'Académie française, et les Académies royales des inscriptions et belles-lettres, des sciences, des beaux-arts. La seconde, rendue sur le rapport de Guizot (oct. 1832), rétablit

l'Académie des sciences morales et politiques, proscrite par le Premier Consul (1803). L'Institut reçut ainsi son organisation définitive, et redevint, ce qu'il n'a pas cessé d'être, l'expression synthétique du mouvement scientifique français.

BIBLIOGRAPHIE

I. **Documents**. — **Duvergier**, *Collection générale des lois et décrets*, t. XIX à XLVIII. — **Faustin Hélie**, *Les constitutions de la France*, Paris, 1880. — **Vuatrin** et **Batbie**, *Lois administr. françaises*, Paris, 1876. — **De Beauchamp**, *Recueil des lois et règlements sur l'enseignement supérieur*, Paris, t. I, 1880. — *Procès-verbaux* de la Commission de l'instruction publique. — *Projets de loi* : 1° sur l'enseignement du droit; 2° sur l'enseignement et l'exercice de la médecine et de la pharmacie, présentés à la Chambre des pairs les 9 mars et 15 février 1847 [dans **Liard**, *L'enseignement supérieur en France*, Paris, t. II (1894), app. A et B]. — *Le Moniteur universel* de 1814 à 1848.

II. **Livres**. — GÉNÉRALITÉS. — **C. Dareste**, *Histoire de France*, 2e édit., Paris, t. IX, 1880. — **Vaulabelle**, *Hist. des deux Restaurations*, Paris, 1847-1854, 7 vol. — **De Lamartine**, *Hist. de la Restauration*, Paris, 1861-1862, 6 vol. — **Nettement**, *Hist. de la Restauration*, Paris, 1860-1872, 8 vol. — **De Viel-Castel**, *Hist. de la Restauration*, Paris, 1860-1877, 20 vol. — **Thureau-Dangin**, *Histoire de la monarchie de juillet*, 2e éd., Paris, 1888-1892, 7 vol. — **Duvergier de Hauranne**, *Hist. du gouvern. parlementaire en France* (1814-1848), Paris, 1857-1872, 10 vol. — **Chéruel**, *Dict. hist. des institut. de la France*, Paris, 1870, 2 vol. — **Alfred Rambaud**, *Hist. de la civilisation contemporaine en France*, 3e édit., Paris, 1896.

SPÉCIALITÉS. — 1° Sur les institutions administratives et judiciaires, voir ci-dessus, t. IX, p. 253. — Ajouter : **H. Hervieu**, *Les ministres, leur rôle et leurs attributions*, Paris, Larose, 1893. — **De Vaublanc**, *Des administr. provinciales et municipales*, Paris, 1828. — **Ymbert**, *L'an VIII et l'an 1838*, Paris, 1838. — **De Gerando**, *Institutes du droit administr. français*, Paris, 1840-1844, 5 vol. -- **Macarel**, *Cours de droit admin.*, Paris, 1844-1846, 4 vol. — **Vivien**, *Études administratives*, Paris, 1845. — **E. de Luze**, *L'organisat. administr. de la France depuis 1789*, Paris, 1884. — **L. Muel**, *Précis hist. des assemblées parlement. et des hautes cours de justice de 1789 à 1895*, Paris, 1896.

2° Sur la réforme du régime pénitentiaire : — **Ch. Lucas**, *Du syst. pénitentiaire en Europe et aux États-Unis*, 1828-1830. — **De Beaumont** et **De Tocqueville**, *Du syst. pénit. aux États-Unis et de son application en France*, Paris, 1833. — **Ch. Lucas**, *De la réforme des prisons*, 1836. — **Bérenger**, *Des moyens propres à généraliser en France le syst. pénitentiaire*, Paris, 1837. — **Léon Faucher**, *De la réforme des prisons* (*Revue des Deux Mondes*, 1er février 1844).

3° Sur les institutions militaires et la marine : Duc **d'Aumale**, *Les institutions milit. en France, Louvois, Carnot, Gouvion Saint-Cyr* (*Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1867). — **Susane**, *Hist. de l'infanterie française*, Paris, 1849-1853, 8 vol.; et *Hist. de la cavalerie française*, Paris, 1874, 3 vol. — Duc **d'Aumale**, *Les zouaves et les chasseurs à pied*, Paris, 1859. — Général **Favé**, *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, Paris, 1846-1872, 6 vol.

— Lieutenant-colonel **Hennebert**, *L'artillerie*, Paris, 1886. — **Fieffé**, *Hist. des troupes étrangères au service de la France*, Paris, 1854, 2 vol. — Un ancien Saint-Cyrien, *Hist. de l'école militaire de Saint-Cyr*, Paris, 1886, in-8. — **Pinet**, *Hist. de l'École polytechnique*, Paris, 1887. — **De la Bédollière**, *Hist. de la garde nationale*, 1848. — **Jurien de la Gravière**, *La marine d'autrefois* (1830-1840); et : *La Marine militaire de la France en 1845* (*Revue des Deux Mondes*, 15 août et 15 sept. 1864; 1er mai 1845). — **Reybaud**, *De la marine de la France en 1846* (*ibid.*, 1er mars 1846).

4° Sur l'instruction publique : **Lamennais**, *L'Université impériale*, 1814. — **Cochut**, *De l'instruction publique en France* (*Revue des Deux Mondes*, 15 sept. 1838). — **V. Cousin**, *Huit mois au ministère de l'Instr. publ.* (*ibid.*, 1er fév. 1841). — **A. de Quatrefages**, *Réforme de l'enseignement scientifique en France, les Facultés* (*ibid.*, 15 mai 1848). — **De Riancey**, *Hist. critique et législative de l'Instr. publique*, Paris, 1844, 2 vol. — **Liard**, *L'enseignement supérieur en France*, Paris, t. II, 1894. — **De Barante**, *Vie politique de M. Royer-Collard, ses discours, ses écrits*, Paris, 1861, 2 vol. — **Henrion**, *Vie de Mgr Frayssinous*, Paris, 1844, 2 vol. — **Eon**, *Toullier et son temps*, Paris-Rennes, 1893. — **P. Dubois**, *Discours d'ouverture à l'école normale*, 4 nov. 1847. — [**Dupuy**], *Notice sur l'École normale supérieure*, Paris, 1884. — **Alex. Chevalier**, *Les Frères des écoles chrét. et l'enseignement primaire après la Révol.* (1797-1830), Paris, in-8. — **P. Lorain**, *Tableau de l'instr. primaire en France*, d'après l'enquête de 1832-1834. — **Pothier**, *Hist. de l'École centrale*, Paris, 1887.

CHAPITRE XII

LA FRANCE ÉCONOMIQUE

De 1815 à 1848.

I. — L'Industrie.

Établissement de la grande industrie. — C'est pendant la période qui s'étend de 1815 à 1848 que s'accomplit en France la substitution du régime de la grande industrie au régime de l'industrie domestique, qui avait dominé jusqu'alors. L'application, pendant les dernières années de l'Empire, des nouvelles inventions mécaniques, importées d'Angleterre, à la filature et au tissage du coton, a marqué les débuts de cette transformation. Mais, en 1815, elle est à peine commencée. Les industries textiles, à l'exception de l'industrie cotonnière, sont encore des industries familiales; l'industrie métallurgique n'a pas modifié ses procédés séculaires. En 1848, la réforme industrielle est accomplie. De même que le coton, la laine et le lin sont maintenant filés et tissés à la mécanique; la houille remplace de plus en plus le combustible végétal dans la fabrication de la fonte et du fer; d'ingénieuses et multiples inventions développent constamment l'outillage mécanique et le substituent successivement au travail à la main, dans les industries où celui-ci est encore prépondérant; enfin, l'emploi de la

vapeur comme force motrice vient augmenter l'importance et la rapidité de cette transformation.

L'organisation industrielle a subi une modification profonde; un puissant mouvement de concentration est commencé. Les petites entreprises, éparpillées sur le territoire, qui ne produisaient qu'en vue du marché avoisinant et d'une clientèle étroitement limitée, disparaissent pour faire place à de grandes entreprises, qui possèdent des capitaux suffisants pour leur permettre de faire l'acquisition des nouvelles machines, et s'efforcent, pour écouler une production que des perfectionnements constants rendent toujours plus abondante, d'élargir l'étendue de leur marché. A ses débuts, l'industrie ne travaillait que pour le luxe, elle travaille maintenant pour le nombre. Sa préoccupation constante est l'abaissement du prix de revient, qui lui permet de rendre ses produits accessibles à des couches de plus en plus nombreuses de la population. La production continue, la spécialisation des tâches ont amené la formation d'une population nouvelle, exclusivement adonnée au travail industriel, qui vient s'agglomérer, s'entasser autour des usines et des manufactures, où elle trouve son gagne-pain. On peut entrevoir déjà l'importance que prendra dans quelques années la vie urbaine, et la force qu'acquerront les classes ouvrières ainsi groupées, le jour où elles sauront s'unir et se solidariser pour demander le redressement de leurs griefs, vrais ou faux.

Les industries textiles. — Les industries textiles ont subi les premières les effets de cette transformation industrielle.

A partir de 1815, l'industrie cotonnière prend un développement rapide. Suivant l'enquête officielle de 1847, elle occupe plus de 116 000 métiers et près de 3 millions 1/2 de broches, et la valeur totale de sa production est de 416 millions de francs. A cette époque, elle consomme 55 millions de kilogrammes de coton brut, tandis qu'en 1812 elle en consommait à peine 10 millions.

La filature a fait, grâce à des perfectionnements nouveaux dans l'outillage, des progrès considérables. En 1819, elle ne fournissait encore que des fils ne dépassant pas le numéro 80, et nous devions demander à l'Angleterre les fils fins nécessaires

pour la fabrication d'un grand nombre d'étoffes. En 1840, la filature nationale fournit couramment des fils du numéro 300. En même temps, la rapidité de la production s'est accrue : le même métier qui, en 1813, ne filait que 2 kilogrammes de coton par jour, en file 14 vers 1850. Ces améliorations, jointes à la diminution constante du prix du coton en laine, ont produit une baisse considérable dans le prix du coton filé : le kilogramme de coton filé, qui se vendait 14 francs 60 en 1815, ne coûte même pas 3 francs en 1850.

Le tissage du coton n'a pas fait des progrès moins remarquables. Encore limité, à la fin de l'Empire, à la bonneterie, au calicot et à quelques mousselines communes, il fabrique maintenant des nankins, des percales, des mousselines fines, des tricots, des velours et des satins de coton. Le métier Jacquard est appliqué aux tissus de coton pour les brocher. La Normandie, où s'était établie tout d'abord cette industrie, continue à fabriquer les cotonnades communes; c'est en Alsace, où les Dollfus et les Kœchlin ont pris la direction du mouvement industriel, que s'est localisée la fabrication des tissus de qualité supérieure. C'est également dans cette dernière province que se développe le plus rapidement le tissage mécanique; en 1846, sur les 35 000 métiers qu'elle possède, plus de 20 000 sont des métiers mécaniques. L'industrie de l'impression des tissus de coton, qui a pris naissance à Mulhouse, va en se développant, et reçoit une impulsion nouvelle à la suite de l'invention de la perrotine, machine à imprimer en plusieurs couleurs, qui, à partir de 1839, supprime l'usage du rouleau.

Parmi les industries nouvelles destinées à prendre un développement considérable, l'une des plus importantes est l'industrie du tulle de coton, qui remplace la dentelle dans les classes moyennes. Le premier métier à tulle, importé d'Angleterre, est monté à Douai en 1816 ; mais la jeune industrie ne prend son essor qu'à partir de 1824, après l'invention des machines circulaires. En 1841, on applique à ces machines le jeu des cartons Jacquard, et on se met à copier les valenciennes, les malines, etc.

L'industrie de la laine a fait aussi d'importants progrès. La

consommation de la laine passe de 46 millions et demi de kilogrammes, en 1812, à 89 millions en 1850, et on évalue à 440 millions de francs la valeur totale des produits fabriqués par cette industrie. En y ajoutant la valeur de la fabrication domestique, qui se continue encore dans les campagnes, on atteindrait au moins le chiffre de 475 millions. Des perfectionnements dans les machines à carder ont permis de substituer en partie, dans la fabrication, les laines cardées, moins chères, aux laines peignées. La filature mécanique de la laine est l'objet de modifications analogues à celles du coton, qui abaissent également le prix de revient, et le même fil de chaîne qui se vendait en 1821, 60 à 70 francs le kilogramme, ne se vend plus que 14 francs trente ans plus tard.

Des transformations importantes se produisent dans la fabrication des draps. Vers 1835, la machine à fouler les draps, inventée par l'Anglais Dyer, remplace le foulage au moyen des maillets à percussion. L'industrie des tissus mélangés se perfectionne, et ces étoffes tendent à prendre la place, pour les usages domestiques, des tissus de fil et de coton. En 1833, la fabrique de Sedan lance des étoffes de fantaisie, dites étoffes de nouveauté, qui obtiennent rapidement un succès considérable.

L'industrie linière ne subit que plus tardivement l'effet des inventions nouvelles. En 1815, Philippe de Girard, désespérant d'appliquer en France la machine à filer le lin qu'il venait d'inventer, était allé exploiter son invention en Angleterre, et ce n'est que vingt ans plus tard que cette machine était utilisée par l'industrie française. En 1847, la filature du lin occupe 200 000 broches, et, sur ce nombre, le département du Nord en a à lui seul plus de 40 000. Le tissage mécanique de ce textile, plus difficile que le tissage du coton, n'est appliqué qu'aux toiles communes. La fabrication domestique est encore prépondérante dans cette industrie, et sur une production totale évaluée, vers 1850, à 350 millions de francs, on estime que 62 millions seulement, soit moins du 1/5, sont produits par l'industrie manufacturière.

La fabrication de la soie prend un développement rapide à

partir de 1835. En 1847, les diverses industries de la soie, filature et tissage, occupent 90 000 métiers, dont 60 000 environ appartiennent à la fabrique de Lyon. La valeur totale des produits fabriqués est évaluée à 355 millions de francs, et l'industrie française envoie annuellement à l'étranger pour près de 150 millions de francs de tissus de soie; ses principaux clients sont l'Angleterre et les États-Unis. Tandis que la filature est disséminée dans les départements de l'Ardèche, de la Drôme, du Gard, de Vaucluse, les 9/10 du tissage se font dans le département du Rhône. A partir de 1827, la fabrique de Lyon a adopté définitivement le métier Jacquard, perfectionné par Depouilly, et, grâce à cet auxiliaire, elle parvient à fabriquer des tissus mélangés, coton et soie, à un prix modéré. La fabrique de Saint-Etienne a pour spécialité la fabrication des rubans; elle en produit chaque année pour une valeur de 60 millions de francs environ. Vers 1828, une nouvelle industrie, la fabrication des peluches de soie pour chapeaux, est importée d'Allemagne. Ce n'est qu'entre 1835 et 1840, qu'on commence à appliquer la mécanique et la vapeur à l'industrie séricicole, mais cette application ne donne que de médiocres résultats. La fabrique de Lyon, répugnant à l'atelier en commun, continue à garder les métiers à bras, et la filature et le tissage mécaniques ne sont appliqués que dans quelques rares établissements créés dans les départements de la Loire et de l'Ain.

Industries du vêtement et de la chaussure. — L'industrie des vêtements confectionnés fait son apparition à Paris en 1830, à la suite d'une grève des ouvriers tailleurs. L'invention de la machine à coudre, une dizaine d'années plus tard, vient accélérer ce mouvement. On crée d'immenses ateliers où des machines, mues par la vapeur, coupent et cousent les vêtements.

En 1844, l'industrie de la chaussure est modifiée à son tour par l'invention des semelles rivées ou vissées, qui va permettre la production en grand, et la première manufacture de chaussures est établie à Liancourt.

Industries métallurgiques. — La métallurgie est l'objet d'une transformation aussi importante que les industries textiles. Jusque vers 1820, la fonte et le fer n'étaient fabri-

qués, dans les forges françaises, qu'au combustible végétal. L'Angleterre était encore à cette époque le seul pays qui appliquât la houille à cette fabrication. A partir de 1840, le procédé de la fabrication de la fonte à la houille est définitivement établi en France, et, en 1846, près de la moitié de la production totale, évaluée à 522 000 tonnes, provient du nouveau procédé.

L'emploi de la houille pour l'affinage du fer se développa plus rapidement encore, surtout à partir de 1830, date à laquelle on commença à pratiquer le procédé du puddlage, importé d'Angleterre, où il était en usage depuis la fin du XVIIIe siècle. La production du fer s'élève, en 1846, à 360 000 tonnes, dont moins du tiers est du fer au bois.

La production de la fonte avait sextuplé depuis 1815; malgré cette augmentation, les usines nationales ne peuvent suffire à alimenter la consommation, qui dépasse, en 1847, plus de 700 000 tonnes.

Une diminution considérable s'est produite dans les prix; la tonne de fonte au combustible minéral ne vaut plus que 142 francs vers 1845, et les rails en fer qui, en 1829, se vendaient 540 francs la tonne, sont tombés à 350 francs. Seul, l'acier, aux procédés de fabrication duquel aucune transformation n'a été apportée, demeure un métal de luxe; sa production est à peine de 12 000 tonnes.

A partir de 1825, les forges renouvellent leur outillage. Elles s'arment du soufflet à piston, du cylindre étireur, de la grue pivotante. En 1841, MM. Schneider, directeurs des établissements du Creuzot, prennent un brevet d'invention pour la construction du marteau à vapeur, désigné communément sous le nom de marteau-pilon. En 1846, on emploie déjà des marteaux-pilons de la force de 3 et 4000 chevaux. Vers la même époque, on commençait à employer les machines-outils, et, à l'exposition de 1844, figuraient des machines à planer, à tarauder les boulons et les écrous, etc.

La fabrication de la tôle, négligée jusque vers 1815, se développe rapidement à partir de 1830, et, dix ans plus tard, elle parvient à suffire à la consommation nationale. Il en est de

même, à partir de 1835, pour la fabrication du fer étamé et du fer-blanc.

Les faux, dont l'usage se répand de plus en plus dans l'agriculture, sont importées pour la plus grande partie d'Allemagne, jusque vers 1830, époque où l'industrie française s'empare de la fabrication de ces articles, ainsi que de celle des scies. L'industrie des aiguilles, établie entre 1820 et 1830, réussit peu à peu à triompher de la double concurrence que lui font l'Allemagne pour les aiguilles bon marché, et l'Angleterre, pour les aiguilles fines.

Enfin, l'industrie de la construction des machines, encore toute nouvelle au commencement de la Restauration, suit un développement parallèle à celui que prend l'outillage mécanique. C'est en 1818 qu'est créé l'établissement de Rissler frères et Dixon, à Cernay, dans le département du Haut-Rhin, et en 1827 qu'est créé celui des Kœchlin, à Mulhouse. En 1850, on évalue à 27 millions et demi de francs la valeur de la production de cette industrie.

Les machines à vapeur. La houille. — L'emploi de la vapeur comme force motrice n'entre dans la pratique qu'à partir de 1835. Ses débuts, sous la Restauration, avaient été excessivement lents, et, en 1830, l'industrie n'utilisait encore qu'une force de 10 000 chevaux-vapeur. En 1847, 4853 machines lui fournissent une force de plus de 60 000 chevaux.

La consommation de la houille ne dépassait guère 1 million de tonnes en 1810; elle s'élève à 7 millions et demi dans les dernières années du gouvernement de Juillet. Mais la production nationale demeure, malgré la vigoureuse impulsion qu'elle reçoit, à partir de 1840, inférieure à ce chiffre, et l'industrie doit demander annuellement 2 à 2 millions et demi de tonnes de houille à l'étranger.

Industries diverses. — La fabrication du papier à la forme, par la main, est encore importante en 1847; cependant, depuis 1827, la fabrication à la mécanique est définitivement établie. C'est encore une invention française qui a dû aller recevoir sa première application en Angleterre, avant d'être utilisée en France. En 1849, on fabrique 42 millions de kilo-

grammes de papier. Cette industrie est principalement localisée dans les départements de la Charente, du Pas-de-Calais, de l'Isère et des Vosges.

L'industrie des papiers peints se développe rapidement à partir de 1834, quand on peut employer le papier continu à cet objet. Quelques années plus tard, un nouveau perfectionnement y est apporté par la substitution de la perrotine au cylindre, pour les imprimer.

En 1824, est importée en France la machine à imprimer inventée, en 1815, par l'Allemand Kœnig. On ne connaissait encore que la presse à bras, en bois, pour l'impression typographique. Après de nombreux perfectionnements, la machine fort imparfaite de Kœnig put être rendue d'un usage courant; utilisée d'abord uniquement pour imprimer les journaux, à partir de 1844, on l'applique également à l'impression des livres.

L'industrie des produits chimiques apporte une aide de plus en plus importante aux autres industries. Elle donne à l'industrie de l'impression des tissus, un vert solide pour les étoffes de coton, et le rouge andrinople. En 1834, Guimet, de Lyon, découvre l'outremer artificiel, qui coûte deux cents fois moins cher que l'outremer naturel, extrait à grand'peine du lapis-lazuli, auquel il se substitue complètement. A partir de 1832, la bougie stéarique remplace la bougie de cire et l'antique chandelle. La valeur de la production de l'industrie des produits chimiques, que Chaptal estimait seulement à 5 millions de francs en 1812, est évaluée à 55 millions en 1847.

Sans qu'aucune invention leur apporte quelque transformation importante, les industries des arts céramiques, de la verrerie et de la cristallerie se développent pour suffire à la demande croissante de la consommation.

L'industrie du caoutchouc commence vers 1831, mais elle ne s'établit solidement qu'à partir de 1845, après l'invention du procédé de la sulfuration. En 1830, nous n'importions encore que 16 000 kilogrammes de caoutchouc brut; en 1845, l'importation s'en élève à 181 000 kilogrammes.

La fabrication du sucre de betterave, après avoir langui

jusqu'en 1820, se développe, en dépit des entraves fiscales qui viennent de temps à autre entraver son essor, et finit par causer une telle crainte aux fabricants de sucre de canne, que ceux-ci, pour supprimer cette concurrence envahissante, n'hésitent pas à réclamer, en 1843, l'expropriation des fabriques de sucre indigène et la suppression définitive de cette industrie. Cette demande extraordinaire fut heureusement repoussée et, en 1847-1848, la production du sucre de betterave atteignait 64 millions de kilogrammes.

La production industrielle. — L'enquête officielle de 1847 évalue à 4 milliards de francs la valeur totale de la production industrielle de la France; Chaptal l'estimait, à la fin de l'Empire, à un peu moins de 2 milliards. Pour si grande que soit l'augmentation de valeur, l'augmentation des quantités produites a été beaucoup plus importante encore; il ne faut pas oublier, en effet, que les mêmes inventions qui amenaient un développement de la production avaient également pour résultat de diminuer les prix de revient, diminution qui, grâce à la concurrence, se répercutait à son tour sur les prix de vente.

Les classes ouvrières. — Sous l'influence du développement de la grande industrie, les classes ouvrières prennent, à partir de la fin de la Restauration, une importance de plus en plus grande. Cette importance est due surtout au fait de la concentration industrielle, qui a pour résultat le groupement de la population ouvrière, jusqu'alors répandue sur tout le territoire. Vers 1830, commence ce mouvement de développement rapide de la population urbaine, qui sera une des caractéristiques du XIXe siècle. En dix ans, de 1836 à 1846, le nombre des habitants des communes de plus de 3000 âmes augmente de près de 2 millions, et cet accroissement profite presque entièrement aux fabriques. Or, cette augmentation est précisément égale à celle de la population entière entre ces deux dates; le recensement de 1836 donne un chiffre de 33 millions et demi d'habitants, celui de 1846 en accuse 35 millions et demi environ.

La transformation qui s'effectue cause un trouble profond

dans toute la petite population. Le travail à la main doit céder peu à peu devant le travail mécanique; le petit artisan se voit évincer de son métier traditionnel. Par contre, les manufactures, les usines qui se créent offrent à ceux qu'elles dépouillent de leur gagne-pain des occupations nouvelles. Mais l'apprentissage est rude, et, d'ailleurs, l'industrie encore à ses débuts ignore presque entièrement les conditions mêmes de son existence, l'importance des débouchés qu'elle peut trouver, et il se produit bien des heurts, des à-coups, dont souffrent surtout les ouvriers. Néanmoins, il semble que, sous l'influence du développement industriel, de la demande croissante de bras, de l'augmentation de productivité du travail, grâce au nouvel outillage, les salaires industriels ont été en augmentant, de 1825 à 1848. D'après les résultats de l'enquête sur l'industrie parisienne, faite en 1847, l'élévation des salaires depuis 1827 aurait été de 10 pour 100 environ; M. E. Chevallier signale une augmentation un peu plus forte dans les salaires d'une forge, entre 1823 et 1850; et on trouve une augmentation à peu près analogue pour les salaires des ouvriers des bâtiments dans les villes chefs-lieux de départements. Ces augmentations paraissent cependant un peu élevées pour être généralisées; mais ce qui est certain, c'est que les classes ouvrières, ont bénéficié de l'abaissement des prix des produits manufacturés. De 1827 à 1847, les prix ont baissé, dans l'ensemble, de 13 pour 100 environ; pour quelques articles, la baisse est considérable : elle est de 58 pour 100 pour les fils et tissus de coton, et de 52 pour 100 pour les fils et tissus de laine. Quant aux produits naturels, ils ne paraissent guère avoir varié dans l'ensemble; il y a cependant une élévation sensible dans le prix de la viande. En outre, les loyers, dans les villes, ont généralement augmenté.

Ce n'est d'ailleurs pas tant l'augmentation des salaires, que la diminution des heures de travail, que demandent les ouvriers dans les nombreuses grèves qui ont lieu à la fin du gouvernement de Juillet. Désireux d'utiliser leur matériel, d'en tirer le plus fort rendement possible, les industriels exigent des journées de travail extaordinaires. Les journées de quatorze et

quinze heures de travail sont fréquentes dans les filatures; dans les mines, on signale des journées de douze à quatorze heures. Pourtant, à partir de 1840, la durée du travail journalier a une tendance à diminuer; les patrons eux-mêmes commencent à s'apercevoir qu'en ménageant les forces de l'ouvrier on arrive à un résultat meilleur.

Les ouvriers, groupés maintenant, peuvent s'entendre, s'unir plus facilement qu'autrefois, et, en dépit de la loi, les associations ouvrières se développent, les syndicats se subtituent peu à peu aux compagnonnages d'autrefois. A la suite de la révolution de Juillet, les classes ouvrières semblent commencer à prendre conscience de la solidarité qui les lie, de la force que l'entente peut leur donner : il naît une presse ouvrière; quelques associations ouvrières se forment. Mais le défaut d'instruction les empêche de distinguer nettement le but utile à poursuivre, et de se soumettre à une discipline raisonnée pour l'atteindre.

Ce sont des hommes de science, des industriels même, qui appellent l'attention du gouvernement sur l'abus horrible de l'industrie naissante à l'égard des enfants, auxquels elle demande un travail épuisant, analogue à celui des adultes. Dès 1827, la société industrielle de Mulhouse réclame la réglementation du travail des enfants. A la suite de nombreuses discussions, cette question est enfin résolue par la loi du 22 mars 1841, loi bien imparfaite encore, et dont le gouvernement commit la faute de ne pas poursuivre rigoureusement l'application.

II. — L'agriculture.

Progrès de l'agriculture. — L'agriculture fait aussi des progrès importants sous le gouvernement de la Restauration et sous le gouvernement de Juillet. Chaptal évaluait, en 1812, la valeur du produit brut agricole à 3 milliards de francs. En 1850, L. de Lavergne l'évalue à 5 milliards, soit une augmentation de 60 pour 100, et comme, entre ces deux époques, le

prix des produits agricoles n'avait pas sensiblement varié, il en résulte que c'est principalement la quantité des produits qui s'est accrue.

Ce développement de la production est causé par les exigences croissantes de la consommation. La population augmente de plus de 5 millions d'habitants, de 1815 à 1848; l'accroissement de la production industrielle offre également des débouchés de plus en plus importants à un certain nombre de produits agricoles, tels que la laine, les betteraves sucrières, etc. Ainsi sollicitée, l'industrie agricole s'efforce de se mettre en état de satisfaire à ces demandes, mais ses progrès ne sont pas facilités, comme ceux des industries manufacturières, par une série d'inventions qui leur permettent de transformer brusquement leur mode de production. C'est lentement qu'elle progresse, améliorant les méthodes connues, étendant l'emploi des procédés réputés les meilleurs.

C'est principalement par la substitution de plus en plus grande de la culture continue au système de la jachère, que l'agriculture arrive à augmenter sa production. A la fin de l'Empire, l'assolement triennal domine encore; la culture continue ne commence à être en usage que dans quelques rares provinces. Pendant les dernières années de la Restauration et sous le gouvernement de Juillet, celle-ci s'étend de plus en plus. C'est dans les régions du nord et du nord-est que l'on constate les améliorations les plus importantes. Les jachères y sont à peu près bannies de toutes les bonnes terres arables; la culture des racines fourragères s'y répand rapidement et le développement de la culture de la betterave vient leur procurer de nouvelles ressources. Dans les régions du sud, le système de la jachère demeure encore en usage, mais le retour du blé, de triennal, y est devenu bisannuel. La région de l'ouest, que les troubles politiques avaient maintenue depuis la Révolution dans un état précaire, se rétablit lentement après 1815, puis prend part à l'essor général après 1840, dès que le réseau des routes, connues sous le nom de routes stratégiques, construites après l'insurrection de 1832, ouvre à l'Anjou et à la Vendée de nouveaux marchés pour leurs produits agricoles. Quelques

parties du territoire, comme la Bretagne et la région du centre, demeurent cependant encore en dehors de ces progrès.

Les perfectionnements apportés au matériel agricole viennent aussi faciliter le développement de la production. Le nombre des charrues a fort augmenté; l'enquête agricole de 1850 en compte plus de 2 millions et demi, dont près de moitié sont des charrues à avant-train. Le Midi se sert encore des araires primitifs, mais, dans le Nord, les charrues perfectionnées de Grangé et de Roville sont répandues. Les machines à battre commencent à être en usage; on en évalue le nombre à près de 60 000, dont 1500 environ sont mues par la vapeur. L'usage en est surtout répandu dans la région du nord-est, où est partout sensible l'impulsion donnée par Mathieu de Dombasle, qui dirige la ferme modèle de Roville. Enfin, on évalue à près de 200 000 le nombre des autres machines nouvelles, telles que scarificateurs, extirpateurs, etc.

L'amélioration des voies de communication est également un bienfait important pour l'agriculture. Elle permet aux régions agricoles d'étendre le rayon de leurs débouchés et elle facilite beaucoup l'exploitation. A cet égard, une des mesures législatives les plus heureuses, au point de vue agricole, est la loi de 1836, sur les chemins vicinaux, dont elle prescrit la réfection et le maintien en bon état de viabilité.

La culture. — L'étendue des terres labourables n'était évaluée par Chaptal, vers 1815, qu'à près de 23 millions d'hectares; l'enquête de 1852 porte cette étendue à 26 millions. En même temps que se produisait cette extension, un mouvement en sens contraire avait lieu dans l'étendue des jachères mortes, qui était réduite de 10 millions à 6 millions d'hectares.

La surface occupée par les céréales s'est accrue de plus de 2 millions d'hectares; elle est maintenant de 15 millions d'hectares environ. Mais, tandis que la surface ne s'étendait que de 15 pour 100, la production augmentait de 50 pour 100, témoignant ainsi d'une amélioration considérable dans la culture. Le froment prend, au détriment des autres céréales destinées à l'alimentation de l'homme, une place de plus en plus grande. En 1815, on n'évaluait qu'à 4 millions et demi d'hectares la

surface ensemencée en froment, à la fin du gouvernement de Juillet, cette céréale en occupe 6 millions, et le rendement moyen, d'environ 10 hectolitres par hectare pendant la période 1816-20, atteint plus de 13 hectolitres et demi pendant la période 1841-50. Grâce à cette augmentation parallèle de la surface emblavée et du rendement, la récolte de froment dépasse 80 millions d'hectolitres vers 1850, ayant doublé depuis les premières années de la Restauration.

La culture des pommes de terre, qui prennent une place de plus en plus grande dans l'alimentation, surtout depuis les mauvaises récoltes de 1815, 1816 et 1820, se répand rapidement. En 1840, l'étendue ensemencée est de 922 000 hectares, et la production s'élève à 96 millions d'hectolitres; mais, à partir de 1845, la *maladie* vient arrêter cet essor et, en 1852, la surface ensemencée a diminué de 100 000 hectares.

L'étendue des prairies naturelles et artificielles augmente rapidement. Elles occupent, vers 1850, une superficie de plus de 7 millions et demi d'hectares, dont le tiers environ se compose de prairies artificielles. Plus de 1 million et demi d'hectares ont été l'objet de travaux d'irrigation, dont la loi de 1845 va faciliter l'extension.

La vigne, qui fournit un élément important à notre commerce d'exportation, s'étend rapidement jusqu'en 1835, puis demeure à peu près stationnaire. Elle occupe une surface d'un peu plus de 2 millions d'hectares et donne, dans les bonnes années, une récolte de 40 à 45 millions d'hectolitres de vin.

Une culture nouvelle, à peine connue encore à la fin de l'Empire, est définitivement établie à partir de 1840; c'est la culture de la betterave à sucre. Favorisée d'abord par l'immunité de droits dont jouissait le sucre qu'on en retirait, elle s'étendit sur presque tous les points du territoire. Mais l'imposition du sucre de betterave, en 1837, oblige la plupart des sucreries à se transformer, de simples dépendances d'exploitations agricoles, en établissements industriels, afin de pouvoir continuer à soutenir la concurrence contre le sucre de canne des colonies. Cette concentration se répercute sur la culture de la betterave, dont le domaine se restreint peu à peu, pour

se limiter définitivement dans la région du nord. En 1852, elle occupe 111 000 hectares, qui donnent un rendement de 32 millions de quintaux.

La production du chanvre et du lin, après avoir augmenté sans interruption jusqu'en 1840, décroît à partir de cette époque. La culture du colza, au contraire, se développe, et fournit, en y joignant la navette et l'œillette, une récolte de 3 millions et demi d'hectolitres de graines oléagineuses.

La garance continue à être cultivée, mais le pastel décline rapidement à partir de 1814, dans l'impossibilité où il est de soutenir la concurrence contre son similaire indien, de qualité supérieure, et dont le prix diminue aussitôt la paix rétablie.

L'élevage des vers à soie fournit une ressource de plus en plus importante aux départements de la vallée du Rhône, principalement à ceux du Gard, de la Drôme et de l'Ardèche. La quantité de cocons produite s'élève de 6 millions de kilogrammes en 1815, à 12 millions vers 1840. A partir de cette date, l'augmentation est considérable, et, en 1850, la production atteint 25 millions de kilogrammes. Cet essor est dû principalement à la vulgarisation de la méthode d'Arcet, qui fait sortir l'élevage des vers séricicoles des pratiques routinières auxquelles il était resté livré jusqu'alors.

L'élevage. — L'élevage fait des progrès rapides. Pour se procurer la quantité de fumier nécessaire à la culture continue, qui se généralise, les agriculteurs s'efforcent d'augmenter le nombre de leur cheptel.

C'est à l'élevage du mouton qu'ils consacrent d'abord leurs soins. Deux raisons les y poussent : c'est l'animal qui convient le mieux à une agriculture peu avancée, et tel est le cas de la France au début de la Restauration, et les demandes croissantes de l'industrie lainière offrent un débouché important pour les toisons. Le nombre des moutons, évalué à 27 millions vers 1815, atteint 33 millions à la fin du gouvernement de Juillet. Indépendamment de leur augmentation numérique, il y a eu également une augmentation très grande quant à leur valeur. On continue l'amélioration des races indigènes par des croisements avec les béliers mérinos. A la fin de l'Empire, la France

possédait à peine 1 million et demi de moutons mérinos ou améliorés; en 1850, elle en possède 10 millions, et la production de la laine s'est élevée de 380000 à 600000 quintaux, dont près de moitié sont des laines fines.

Cependant, à partir de 1840, un changement important, qui ira en se développant, commence à se manifester dans l'élevage du mouton. Sous la double influence de l'abaissement du prix de la laine, qui tombe successivement de 3 francs le kilogramme en 1817, à 2 fr. 40 en 1834 et à 1 fr. 90 en 1846, et de la demande croissante de la viande de boucherie, résultant à la fois du développement de la population urbaine et de l'augmentation générale du bien-être, les éleveurs délaissent la production de la laine fine. Ils se tournent vers l'élevage des races mixtes, obtenues par le croisement de nos races nationales avec les races anglaises, en particulier les dishley, qui produisent à la fois de la laine de moyenne finesse et de la viande. La laine fine, ne pouvant être produite que par des animaux de petite taille, au détriment de la viande, et se trouvant concurrencée par les arrivages de l'Allemagne et de l'Australie, l'élevage de ces animaux cesse d'être rémunérateur. En outre, le perfectionnement de l'outillage a ouvert un nouveau débouché aux laines de qualité intermédiaire, en permettant de les employer pour la fabrication des étoffes rases.

La demande de la viande amène les éleveurs à se préoccuper également de l'augmentation et de l'amélioration de la population bovine. En 1815, on évaluait à peine à 7 millions le nombre de ces animaux, et le poids des bœufs amenés sur les marchés de Sceaux et de Poissy n'atteignait pas, pendant la période 1812-20, 300 kilogrammes. Dès 1837, l'administration chargea l'agronome Yvart d'aller chercher en Angleterre quelques bêtes bovines de la race Durham, réputée pour la qualité et la quantité de la viande produite. A partir de cette époque, soit par des croisements avec les races anglaises, soit par des sélections soigneuses opérées dans nos races indigènes mêmes, la qualité de la population bovine s'améliore. En 1850, on estime qu'elle s'élève à 11 millions de têtes, et le poids net des animaux de boucherie est évalué en moyenne à 350 kilogrammes Cette

transformation de l'élevage avait procuré à l'agriculture une source importante de revenus nouveaux.

La population chevaline a progressé; à la fin de la Restauration, on l'évalue à près de 3 millions, et le nombre des chevaux employés aux travaux agricoles est allé aussi en augmentant; il est, à la même époque, de 1,800,000 environ.

La propriété foncière. — L'assurance donnée par la Charte, en 1814, aux possesseurs de biens nationaux, qu'ils ne seraient pas troublés dans leur propriété, et la volonté nettement affirmée, au nom du gouvernement, par le baron Louis, en dépit des protestations des anciens émigrés, de tenir strictement cette promesse, rassure les propriétaires ruraux qui s'étaient rendus acquéreurs de ces biens et craignaient de s'en voir déposséder. Le mouvement de morcellement de la propriété se continue après 1815, et le nombre des propriétaires fonciers s'élève de 6 millions et demi en 1825, à 7 ou 7 millions et demi vers 1850.

L'augmentation des revenus fonciers, interrompue seulement par la crise passagère de 1830, a pour résultat une élévation très forte de la valeur de la propriété foncière rurale. Le prix moyen de l'hectare, qui était évalué à 700 francs environ au début de la Restauration, est estimé à 1290 francs peu de temps après la Révolution de 1848. Les salaires agricoles subissent également une augmentation assez sensible; suivant M. de Foville, le gain annuel d'une famille de journaliers agricoles peut être évalué, à cette époque, à 550 francs, alors qu'en 1813, il ne dépassait guère 400 francs.

III. — Le Commerce intérieur.

Voies de communication. — L'Empire, consacrant à la guerre la majeure partie de ses ressources, avait dû, malgré l'importance qu'y attachait Napoléon Ier, négliger les travaux publics. La France n'avait, en 1815, qu'un réseau de routes complet : le réseau des routes nationales; quant aux routes départementales, c'est à peine si 20 000 kilomètres en étaient

ouverts à la circulation. Enfin, les chemins vicinaux, indispensables à une bonne exploitation agricole, étaient pour la plupart à l'état de simples sentiers, non entretenus. Il n'existait que quelques ponts sur les rivières, que l'on devait le plus souvent traverser à l'aide de bacs. Le réseau des canaux était encore bien peu important, et aucuns travaux n'avaient été entrepris pour régulariser et utiliser le cours des fleuves et des rivières.

Le gouvernement de la Restauration comprit l'importance de l'œuvre qu'il y avait à accomplir, et les heureux résultats qu'aurait, pour le développement économique du pays, l'établissement d'un réseau homogène de voies de communication. Malheureusement, obligé de liquider les charges onéreuses que lui laissait le régime impérial, il ne put qu'entamer l'immense programme qu'il s'était tracé, et ce n'est que sous le gouvernement de Juillet que put être achevée la construction des routes et des canaux.

De 1814 à 1848, il fut livré à la circulation une longueur de 7000 kilomètres de routes nationales et de 22 000 kilomètres de routes départementales. A l'époque de la révolution de juin, ces deux réseaux, ayant ensemble 75 000 kilomètres, peuvent être considérés comme terminés. En outre, la construction ou la réfection de près de 500 ponts avait amené la suppression d'une grande partie des bacs. Près de 1 milliard avait été consacré, pendant cette période, au service des routes et des ponts.

Les chemins vicinaux, grâce à la loi de 1836, dont le but principal est une meilleure application des ressources qui leur sont affectées, deviennent peu à peu de véritables chemins. Vers 1850, le réseau des chemins vicinaux de grande communication a une longueur de plus de 60 000 kilomètres, dont les trois quarts ont été amenés à l'état d'entretien. Quant aux che mins ordinaires, sur l'immense réseau de plus de 600 000 kilomètres qu'ils représentent, il en est encore bien peu qui soient entretenus régulièrement.

En 1818, le gouvernement mit à l'étude la situation du réseau navigable. La statistique publiée à ce sujet évalue à 2760 kilomètres la longueur des canaux restant à terminer, et à plus de

100 000 kilomètres la longueur des voies navigables qu'il paraissait utile de créer. La réalisation d'un semblable programme eût coûté plus d'un milliard. Les ressources ne permettaient pas d'envisager la possibilité d'une semblable dépense. Cependant, les lois de 1821 et de 1822 ordonnèrent la continuation des principaux canaux commencés, tels que les canaux de Bourgogne, du Rhône au Rhin, etc., et la construction de quelques nouvelles voies. Quand le gouvernement de la Restauration tomba, il avait livré 900 kilomètres de canaux à la circulation. Le gouvernement de Juillet s'attacha à compléter l'œuvre entamée par son prédécesseur, et, débarrassé des entraves financières qui avaient gêné celui-ci, il put y consacrer de plus fortes ressources; de 1830 à 1848, il acheva pour sa part 2000 kilomètres de canaux. On peut regarder dès lors notre système de canaux, qui a une longueur de plus de 4000 kilomètres, comme presque entièrement achevé.

Jusque vers 1835, les grands travaux de navigation intérieure n'avaient guère consisté que dans l'ouverture de voies artificielles. A partir de cette date, on commence les travaux pour l'amélioration des rivières. Dans l'espace d'une dizaine d'années, plus de 150 millions furent dépensés pour la régularisation de l'Escaut, de la Moselle, de la Garonne, de la Loire, du Rhin, de la Saône.

En 1847, la longueur utilisée de notre réseau navigable est d'environ 10 000 kilomètres, sur lesquels le tonnage kilométrique s'élève à 1813 millions de tonnes.

De nombreuses améliorations avaient également été apportées à nos ports de mer; on avait consacré à ces travaux plus de 200 millions de francs.

C'est au gouvernement de Juillet que revient l'honneur d'avoir commencé la construction des chemins de fer. En 1832, la petite compagnie de Saint-Étienne à Lyon substituait la locomotive aux chevaux, qui avaient jusqu'alors formé l'instrument unique de traction. C'était le point de départ d'une transformation considérable dans les moyens de transport. Ce ne fut, cependant, que quelques années plus tard, que le gouvernement, en présence de la timidité de l'initiative privée, et

voyant la France devancée par l'Angleterre et l'Allemagne, se décida à prendre la directien de cette œuvre nouvelle. En 1839, il présentait un plan d'ensemble sur ce sujet au Parlement. A la suite de la discussion à laquelle ce plan donna lieu, quelques concessions furent accordées, mais, la crise de 1838-39 obligea la plupart des compagnies concessionnaires à demander la résiliation de leurs contrats. Le concours de l'État, reconnu indispensable, fut accordé par la loi de 1842, qui marque le vrai point de départ de l'établissement de notre réseau ferré. L'État devait acquérir les terrains nécessaires, et exécuter les travaux de terrassement et les ouvrages d'art. Les travaux de superstructure, la fourniture du matériel roulant et l'exploitation étaient laissés à la charge de compagnies fermières. En 1846, 36 compagnies se partageaient le réseau concédé, d'une longueur de près de 6000 kilomètres. Il y avait alors 1814 kilomètres exploités, sur lesquels étaient transportés annuellement 13 millions de voyageurs et 3 millions et demi de tonnes de marchandises, représentant un tonnage kilométrique de 217 millions de tonnes.

Grâce aux améliorations nombreuses apportées aux voies de communication, la rapidité des transports s'était accrue, en même temps que le prix en avait considérablement diminué. En 1832, les messageries, moyen de transport ordinaire, mettaient trente-six heures pour aller de Paris à Calais, éloignés de 270 kilomètres; en 1848, elles ne mettaient plus que vingt-deux heures, et, en chemin de fer, il ne fallait que neuf heures pour parcourir la même distance. Le prix du roulage, estimé vers 1814 à 0 fr. 30 par tonne kilométrique, était descendu à 0 fr. 20 en 1847; par voie ferrée, il était à peine de moitié, et la fixité des tarifs des chemins de fer constituait, pour le commerce, un bienfait presque égal à celui résultant de leur modicité.

Développement du commerce intérieur. — La reprise des affaires fut assez lente pendant les premières années de la Restauration; le pays était encore tout meurtri des maux causés par deux invasions successives. Ce n'est qu'après 1817, quand les armées alliées eurent quitté le territoire, que le commerce

reprit son essor, activé par le développement rapide de la production industrielle et de la production agricole. Les crises de 1826, de 1830, celle-ci de peu de durée, puis la crise de 1837-39, amenèrent des temps d'arrêt dans son développement; enfin, la période se terminait, en 1848, au milieu d'une crise violente produite par l'insuffisance de la récolte de l'année précédente et par la révolution.

Malgré ces interruptions, le développement commercial fut considérable. Le nombre des patentés, qui ne s'élevait pas à 1 million en 1820, atteignait presque 1 million 1/2 en 1847. Le montant des escomptes annuels de la Banque de France s'élevait de 449 millions en 1816, à 617 en 1830, dépassait 1 milliard en 1840, et atteignait, en 1847, 1800 millions. De leur côté les neuf banques départementales existantes escomptaient pour plus de 850 millions en 1847.

Après la chute de l'Empire, la Banque de France essaya vainement de recouvrer l'indépendance que lui avait fait perdre la loi de 1806; le gouvernement refusa de se dessaisir de son droit de contrôle et maintint l'institution d'un gouverneur nommé par lui, et jouissant d'un pouvoir presque dictatorial. En 1840, le privilège de la Banque, qui devait expirer en 1843, fut prorogé jusqu'au 31 décembre 1867, sans aucune modification importante. De 1813 à 1817, elle obtint l'autorisation de supprimer les comptoirs qu'elle avait créés sur les objurgations pressantes de l'empereur, à Lille, Lyon et Rouen, et dont le maintien était à cette époque onéreux pour elle.

En 1817 et 1818, trois banques d'émission faisant les mêmes opérations que la Banque de France, mais ne jouissant du privilège d'émettre des billets qu'à leur siège social, furent créées à Rouen, Nantes et Bordeaux. Le développement des affaires amena successivement, à partir de 1835, la création de six autres banques analogues, et, à partir de la même date, la Banque de France reprit la création de ses comptoirs qui, en 1847, s'élevaient au nombre de quatorze.

Les associations de capitaux, nécessitées par l'importance des entreprises nouvelles se développent rapidement. De 1818 à

1820 paraissent les premières grandes sociétés d'assurances contre l'incendie; vers 1830 paraissent à leur tour les premières sociétés d'assurances sur la vie. Il se forme des sociétés pour avancer à l'État les fonds nécessaires à l'achèvement des canaux prévus par les lois de 1821 et de 1822; quelques années plus tard, les nouvelles compagnies de chemins de fer se constituent. Mais, les formalités sévères imposées par la loi rendant difficile la création des sociétés anonymes, et la forme de la société en commandite simple ne permettant pas la réunion de capitaux suffisants, les obstacles juridiques sont tournés par l'adoption de la société en commandite par actions. C'est le début du règne des valeurs mobilières, auxquelles les grands emprunts faits par le gouvernement de la Restauration pour liquider les dettes de l'Empire avaient commencé à habituer le public. En 1816, la Bourse de Paris ne cote encore que 7 valeurs, dont 3 à revenu fixe : la rente française 5 pour cent, les obligations de la ville de Paris, et les consolidés anglais; et 4 à revenu variable. En 1826, la cote contient 42 valeurs. En 1841, elle en comprend 258, dont 204 à revenu variable. A côté des fonds d'État français, figurent plusieurs fonds d'États étrangers : anglais, autrichiens, belges, espagnols, hollandais, etc. Parmi les valeurs à revenu variable, on trouve, à côté des titres des compagnies de canaux et des nouvelles compagnies de chemins de fer, 19 compagnies d'assurances, 19 banques, 26 sociétés houillères et quantité de sociétés industrielles : forges, hauts fourneaux, filatures, produits chimiques, gaz, bougies, asphaltes, bitumes, etc.

Les caisses d'épargne recueillent les petites économies qui ne peuvent aborder les placements en rentes ou en valeurs mobilières. Elles reçoivent les versements depuis la somme modeste de 1 franc, et servent un intérêt aux déposants. C'est en 1818 qu'a été créé à Paris le premier établissement de ce genre. En 1835 la loi leur donne le caractère d'établissement d'utilité publique et réglemente leurs rapports avec le trésor. En 1845, il existe 345 caisses d'épargne, qui doivent plus de 393 millions de francs à 684 226 déposants.

IV. — Le Commerce extérieur.

Développement du commerce extérieur. — Chaptal, comparant l'état commercial de la France en 1815, avec ce qu'il était en 1789, déclarait que tout était à recréer. Grâce à l'élan industriel, le commerce extérieur put être rapidement reconstitué. Le commerce général s'élève de 818 millions de francs en 1827, à 2437 millions en 1847, et le commerce spécial est, pour cette dernière année, de 1772 millions. La plus grande partie de ce commerce, 70 pour 100, a lieu par mer. En 1848, l'effectif de la marine marchande est de 683 000 tonneaux; il n'a guère varié depuis les premières années de la Restauration, mais sa composition est sensiblement modifiée par l'invention récente des navires à vapeur, qui y figurent pour 11 000 tonneaux. La première ligne régulière de paquebots à vapeur est établie en 1830, entre Marseille et le Levant; en 1840, est créée la première ligne transatlantique du Havre à New-York, complétée bientôt par des lignes secondaires, qui mettent nos ports de l'Océan en communication rapide avec les Antilles et l'Amérique du Sud.

Nos importations s'élèvent à 920 millions (commerce spécial), en 1846; elles se composent principalement de matières premières nécessaires à l'industrie : coton en laine, soie grège, laines en masse, peaux brutes, bois. Nos exportations dépassent 850 millions; elles ne comprennent guère que des articles fabriqués. Les tissus, dont nous exportons pour 420 millions, en sont l'article le plus important. Nos tissus de soie, article de luxe, sont envoyés pour la plus grande partie en Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne. Nos plus forts acheteurs de tissus de laine sont, avec les États-Unis, l'Espagne et les États Sardes. Nos tissus de coton sont demandés principalement par l'Espagne, les États Sardes, les États-Unis et la Suisse. Les vins et eaux-de-vie comptent généralement pour une soixantaine de millions dans le total de notre exportation.

La politique commerciale. — Depuis 1793, la guerre commerciale avait été l'auxiliaire de la guerre militaire, et, à la

fin de l'Empire, la législation douanière était devenue presque complètement prohibitive. Les prohibitions légales, jointes aux prohibitions de fait résultant des entraves apportées aux relations commerciales par les belligérants, avaient assuré depuis une vingtaine d'années le monopole du marché national aux producteurs français. Ceux-ci ne se soucièrent nullement, au retour de la paix, de se voir obligés de soutenir une concurrence difficile contre l'industrie anglaise, armée d'un outillage mécanique encore à peine connu en France, et contre l'industrie, importante déjà, de la Belgique et des provinces rhénanes, que la paix allait rejeter parmi les pays rivaux. De toutes parts, des pétitions nombreuses furent adressées aux Chambres, pour leur demander le maintien du régime existant. Le gouvernement dut céder devant ces réclamations, et la loi de 1816 se borna à refondre le tarif douanier, qui se composait alors de parties encore en vigueur du tarif de 1791, et de la série des tarifs particuliers édictés sous la République et sous l'Empire; elle maintenait les prohibitions et les droits existants.

Cependant, ce tarif, pour si formidable qu'il parût, se montra insuffisant à entraver complètement la concurrence étrangère. Il avait encore des fissures, et bientôt, des demandes d'élévations de droits furent présentées aux Chambres.

La première industrie qui réclama un supplément de protection fut l'industrie métallurgique. Déjà, en 1814, une loi avait élevé le droit d'entrée sur les fers à un taux qui représentait 50 pour 100 de leur valeur. Mais, si on avait pu ainsi éloigner les fers aux bois de Suède et de Russie, il n'en fut pas de même pour les fers anglais, fabriqués depuis plusieurs années déjà par le procédé beaucoup plus économique de la houille et du laminoir; le nouveau droit ne suffit pas pour les empêcher de venir concurrencer les fers français. A la demande des maîtres de forges, la loi de 1822 porta le droit d'entrée sur les fers à 120 pour cent.

Les industries textiles ne tardèrent pas à suivre cet exemple. Les fabricants de toiles de lin, notamment, concurrencés à la fois par les produits similaires étrangers, et par l'industrie cotonnière nationale, qui se développait rapidement, n'hésitè-

rent pas à réclamer, en même temps que la prohibition des toiles étrangères, la prohibition du coton. Cette dernière demande fut heureusement repoussée, mais ils obtinrent des relèvements importants des droits d'entrée sur les toiles de lin.

Le gouvernement de Juillet, à ses débuts, se montra disposé à apporter quelques modérations au système exagéré qu'il trouvait en vigueur. De même que son prédécesseur, il dut battre en retraite devant les protestations que souleva cette velléité. Les intérêts manufacturiers et agricoles furent aussi prépondérants dans les chambres de 1830, qu'ils l'avaient été dans celles de 1815, et l'union qu'ils avaient contractée, dès le début de la Restauration, dura pendant tout le régime.

L'agriculture n'avait pas tardé, en effet, à réclamer, elle aussi, les avantages de la protection. La dernière partie du XVIIIe siècle et les années de l'Empire avaient été signalées par une période de hausse des prix pour les céréales et la viande. Brusquement, vers 1818-19, une baisse se manifeste sur le prix de ces produits. Surpris par ce phénomène inattendu, les agriculteurs en dénoncent la cause immédiate dans la concurrence faite à la production nationale par les pays étrangers. La mauvaise récolte de 1816 avait nécessité l'importation de blés étrangers, et il y avait eu à cette époque un arrivage important de blés russes. La disette finie, ces blés continuèrent à venir en France. L'ancien régime, anxieux avant tout d'assurer l'approvisionnement national, à une époque où la difficulté des communications rendait cette tâche très délicate, s'était borné à réglementer l'exportation des blés, laissant toute liberté à l'importation. La Révolution, puis l'Empire, avaient suivi les mêmes errements, et la Restauration elle-même, à ses débuts, s'était montrée fidèle au régime traditionnel. Mais, pour satisfaire les intérêts agricoles, la loi du 16 juillet 1819 vint changer complètement la politique suivie jusqu'alors. Elle introduisit en France le système connu sous le nom de « système de l'échelle mobile », qui devait subsister, avec quelques interruptions dans son application, jusqu'en 1861. On avait pris modèle sur l'Angleterre, où ce système avait été inauguré dès la fin du XVIIe siècle. La nouvelle loi établissait un droit d'importation

qui variait suivant le prix du blé. Ce droit, destiné à maintenir le prix du blé à un chiffre que l'on jugeait nécessaire pour assurer une rémunération équitable aux cultivateurs, était d'autant plus élevé que le cours intérieur de cette denrée était plus bas; enfin, quand ce cours dépassait un minimum déterminé, l'importation des blés étrangers était prohibée. En 1832, la loi primitive fut quelque peu atténuée; la loi du 15 avril substitua à cette prohibition absolue une échelle continue de droits gradués. En fait, l'échelle mobile ne réussit pas à relever les cours du blé, ainsi que l'avaient espéré ses défenseurs; elle ne réussit guère qu'à en entraver la baisse, mais ce bien relatif fut chèrement payé par les perturbations constantes des cours, causées par son application.

Les autres produits agricoles : lin, huiles d'olive, riz, ainsi que les bestiaux, furent également l'objet d'élévations importantes de droits.

La protection s'étendit aussi à la marine marchande. L'interdiction du cabotage aux navires étrangers fut maintenue. On créa les surtaxes de pavillon, applicables aux marchandises importées par navires étrangers, et les surtaxes d'entrepôts, destinées à développer l'intercourse directe. Des droits de tonnage frappèrent à l'entrée dans nos ports les vaisseaux des nations étrangères; et la navigation coloniale fut réservée pour la presque totalité à la marine française. La loi du 15 mars 1822 protégea spécialement l'industrie des constructions navales, en prohibant l'importation des bâtiments de mer étrangers.

Suivant l'exemple des intérêts métropolitains, les intérêts coloniaux demandèrent à leur tour à participer aux faveurs douanières. Le système colonial, malgré certaines atténuations, fut maintenu pendant toute leur durée par les gouvernements de la Restauration et de Juillet. Les trois principes sur lesquels reposait ce système : monopole de l'intercourse entre la métropole et les colonies réservé au pavillon national, interdiction aux colons d'acheter des produits venant de l'étranger, et défense à la colonie de vendre ses produits ailleurs que sur le marché métropolitain, demeurèrent en vigueur. Or, le sucre constituait la principale richesse des quatre grandes colonies

qui nous avaient été laissées par les traités de 1815. Ce produit, offrant une grande facilité de taxation, le gouvernement l'avait fortement imposé à l'entrée; de plus, l'industrie du raffinage avait été réservée à la métropole au moyen d'une surtaxe sur les sucres raffinés. Les colons se plaignirent, après le retour de la paix, de voir les sucres étrangers venir leur faire concurrence sur le marché national. Pour les satisfaire, la loi du 28 avril 1816 imposa des surtaxes très élevées sur les sucres des colonies étrangères. A la faveur de cette législation, les sucres coloniaux français approvisionnèrent seuls, pendant quelque temps, la métropole; mais ils devaient rencontrer bientôt un nouveau concurrent, indigène cette fois, dans le sucre de betterave.

Malgré cette politique protectionniste à outrance, quelques mesures heureuses furent prises en faveur du commerce. La loi du 9 février 1832 étendit les facilités de transit et d'entrepôt, celle du 27 février de la même année créa les entrepôts intérieurs, et la faculté d'admission temporaire fut inaugurée par la loi du 5 juillet 1836.

A partir de 1845, commence à se manifester un mouvement d'opinion contraire à la politique commerciale en vigueur. L'exemple de l'Angleterre, qui venait d'entrer résolument dans la voie du libre-échange, fut présenté comme un avertissement du danger qu'il y aurait à persister dans l'application du système protecteur. Jusqu'alors isolés, les libre-échangistes français s'unirent, sous la direction de Bastiat, pour détruire la vieille forteresse protectionniste. En février 1846, ils fondaient, à Paris, une association en faveur de la liberté des échanges, et cette association créait un organe spécial pour défendre ses idées. Ces efforts ne devaient aboutir que quinze ans plus tard.

V. — Les Finances.

Législation budgétaire. — Le gouvernement de la Restauration, en reprenant le pouvoir après les Cent-Jours, se trouvait devant une double tâche des plus difficiles à remplir :

Il avait à liquider l'arriéré que lui léguait l'Empire et à payer les charges résultant de deux invasions successives, et il lui fallait adapter la législation financière au régime parlementaire, que la Charte venait de sanctionner. Trois hommes se dévouèrent à l'accomplissement de cette tâche ingrate et réussirent, à force de volonté et d'intelligence, à la mener à bonne fin; ce sont le baron Louis, M. de Villèle et M. Roy, qui occupèrent tour à tour, à cette époque critique, le ministère des finances.

Sous Napoléon, « les finances avaient été despotiquement bien conduites »; seul, l'empereur avait connaissance des comptes de l'État. La nécessité allait imposer au nouveau gouvernement une tout autre ligne de conduite. La Charte s'était bornée à dire que « l'impôt serait librement consenti », sans parler ni du budget, ni des comptes. Obligé de faire appel au crédit, le baron Louis comprit que le seul moyen de le gagner était de donner aux créanciers de l'État les moyens de vérifier constamment la situation de leur débiteur, et, en prenant le ministère des finances, il déclara que le budget devait être désormais « la vérité même, ne dissimuler aucune des charges et embrasser toutes les dépenses de l'État ». Quel meilleur moyen de convaincre chacun de sa sincérité, que d'en abandonner sans contrainte la discussion au Parlement? Aussi, sans s'abriter derrière les termes laconiques de la Charte, il fixa lui-même aux députés quels devaient être désormais leurs devoirs. « Votre fonction première, leur dit-il, sera de reconnaître l'étendue des besoins du budget et d'en fixer la somme. Votre attention se portera ensuite sur la détermination des moyens. » C'était reconnaître l'omnipotence des Chambres en matière financière. Une conséquence naturelle en devait être l'obligation pour les ministres d'exécuter fidèlement le budget voté par le Parlement et de se maintenir, pour leurs dépenses, dans les limites fixées par celui-ci. Cette conséquence donna lieu, cependant, avant d'être définitivement acceptée, à d'assez vifs débats. Pourtant, dès 1817, la loi du 21 mars inaugura le principe de la spécialité par ministère. Mais les ministres possédaient encore une bien grande latitude; aussi, pour faire taire les critiques que soulevait cette application très large d'un principe définitivement

adopté, M. de Villèle, par l'ordonnance de 1827, restreignit la spécialité à un certain nombre de sections formées dans l'intérieur de chaque ministère. Quelques années plus tard, la loi du 29 janvier 1831 résolvait définitivement la question en édictant le principe de la spécialité par chapitre.

La loi du 5 mai 1818 créa la loi de règlement des comptes, complément nécessaire de la loi du budget, dont elle sanctionne la réalisation. L'ordonnance du 14 septembre 1822 vint donner une personnalité réelle aux budgets en assignant une date de clôture aux exercices; et cette mesure fut complétée par la loi du 29 janvier 1831, qui créa la prescription quinquennale en faveur des dettes de l'État.

Enfin, les budgets se rapprochaient peu à peu de la sincérité promise par le baron Louis en 1814, grâce aux rattachements successifs d'une foule de perceptions et de maniements de fonds que s'étaient réservés les régies et les administrations financières et surtout grâce à l'incorporation dans le budget des frais de perception des impôts.

La dette publique. — Les charges que laissait l'Empire à la première Restauration, en avril 1814, n'étaient pas excessives; mais la situation fut considérablement aggravée après les Cent-Jours. A l'arriéré antérieur à 1814, vinrent s'ajouter les dépenses faites pour lutter contre la seconde invasion, l'indemnité de guerre de 700 millions exigée par les puissances alliées, et les frais d'occupation du territoire par les troupes étrangères, occupation qui, fixée d'abord à cinq ans, put heureusement être réduite à trois années. Le total des charges extraordinaires qui allaient peser sur le gouvernement, en 1815, peut être évalué à près de 3 milliards. Bien des voix s'élevèrent pour proposer de répudier les dettes laissées par le régime abhorré de l'Empire; mais, grâce à l'énergie du baron Louis, qui déclara qu'il était de l'honneur de la France de payer toutes les dettes qui avaient été faites en son nom, la honte de la banqueroute fut épargnée à la Restauration.

Cette décision virile, prise devant un trésor vide et des populations ruinées par un quart de siècle de guerres sans relâche, était vraiment méritoire. La difficulté était grande, pour tenir

de semblables engagements. L'impôt ne pouvait fournir, dans les conditions actuelles, que de bien médiocres ressources; le seul moyen était l'appel au crédit, et cela à un moment où le 5 pour 100 venait de tomber à 52 francs.

Pour donner un gage aux créanciers de l'État et rassurer ainsi les capitalistes auxquels on allait faire appel, la caisse d'amortissement fut réorganisée par la loi du 28 avril 1816. Ses attributions furent limitées exclusivement à la diminution de la dette publique, et elle reçut une dotation qui, fixée d'abord à 20 millions, fut portée à 40, en 1817, et garantie par les produits des postes, de l'enregistrement et des loteries, et la valeur des bois appartenant à l'État. Cette caisse, dont le fonctionnement fut modifié par la loi du 10 juin 1833, racheta, depuis la date de sa création jusqu'à la fin du gouvernement de Juillet, une somme de rentes s'élevant à plus de 80 millions de francs.

Rassuré par la sincérité du gouvernement, le crédit ne tarda pas à répondre à ses demandes. Pour faire face à la liquidation de l'arriéré et à l'acquittement des contributions et autres charges de guerre, la Restauration dut créer plus de 129 millions de rentes. Si on y joint les emprunts faits à l'occasion de la guerre d'Espagne et des affaires de Grèce et du Levant, et les rentes créées en vertu de la loi du 25 avril 1825, pour indemniser les émigrés de la perte de leurs immeubles vendus en vertu des lois révolutionnaires, on constate que le montant des rentes créées de 1815 à 1830 dépasse 190 millions. Malgré ces appels constants, et d'une importance inconnue jusqu'alors, au crédit, le cours des fonds publics n'avait cessé d'aller en s'améliorant. En 1818, le 5 pour 100 avait atteint le cours de 80 francs, et le gouvernement en avait profité pour émettre, pour la première fois, un emprunt par souscription publique. En 1829, le 5 pour 100 était coté 110 francs 65, et le 3 pour 100, créé en 1825, 86 francs 10.

Le gouvernement de la Restauration laissa à son successeur des finances en excellent état. Celui-ci dut cependant recourir également à l'emprunt, et il émit près de 42 millions de rentes de types divers. Ces émissions furent nécessitées principalement, indépendamment des causes politiques, telles que la

conquête de l'Algérie, la campagne de Belgique, etc., par l'application de la loi de 1833 sur l'instruction primaire et surtout par l'impulsion vigoureuse donnée aux grands travaux publics.

Quand éclata la révolution de Juillet, le crédit de l'État s'était singulièrement relevé, depuis le début de la Restauration. Tandis que le premier emprunt, contracté en 1816, au lendemain de nos désastres, ressortait au taux de 9 pour 100 environ, le gouvernement trouvait à emprunter, en 1844, au taux de 3,50 pour 100 seulement.

Cette élévation continue du crédit de l'État devait naturellement faire naître l'idée d'alléger ses charges en opérant la conversion des emprunts onéreux qu'il avait dû contracter sous le coup des plus dures nécessités. En 1825, M. de Villèle faisait accepter par les Chambres un projet de conversion facultative de la rente 5 pour 100, en 4 et demi et en 3. Cette tentative, quelque peu prématurée et assez mal conçue, ne donna que de très médiocres résultats. Son échec eut pour effet de rendre le gouvernement de la Restauration, puis le gouvernement de Juillet, très craintifs à l'égard des opérations de ce genre. Ils se laissèrent intimider par les intérêts particuliers, qu'une mesure semblable, nécessaire à l'intérêt général, devait forcément léser, et des nombreux projets de conversion présentés aux Chambres, de 1835 à 1848, aucun ne put aboutir.

Les impôts. — Si la Restauration trouva d'abondantes ressources dans le crédit, il ne lui fallut pas moins, en fin de compte, demander aux impôts les ressources nécessaires pour faire face aux dépenses courantes et aux arrérages des dettes qu'elle contractait.

A son entrée en France, en 1814, le comte d'Artois avait imprudemment promis la suppression des « droits réunis », si détestés de la population. Le baron Louis s'opposa à la réalisation d'une promesse qui aurait constitué une perte importante pour le Trésor, et il posa en principe le maintien de tous les impôts existants. En 1815, après les Cent-Jours, il ne s'agissait plus seulement de maintenir ce qui existait; il fallait augmenter les tarifs et, de plus, pensait le ministre, recourir résolument à des impôts nouveaux; mais, sur ce dernier point, les Chambres

l'abandonnèrent. Les « droits réunis » avaient été désorganisés pendant les Cent-Jours; la loi du 28 avril 1816 les rétablit sous le nom de Contributions Indirectes. Les autres impôts furent tous conservés; des centimes additionnels furent ajoutés aux contributions directes, et les impôts indirects virent leurs tarifs relevés.

Dès 1821, l'état des finances permit de soulager la propriété foncière. Les travaux d'évaluation des revenus territoriaux prescrits par une loi de 1818, firent ressortir des inégalités extraordinaires entre les divers départements, inégalités qui avaient leur contre-coup sur la répartition de l'impôt foncier. On rétablit une égalité approximative, en dégrevant les départements considérés comme surtaxés; la contribution foncière fut ainsi ramenée à la somme de 155 millions environ, en principal. Le cadastre, dont les opérations avaient été continuées par la Restauration, ne fut achevé qu'en 1845; mais, depuis longtemps déjà, on avait connaissance de ses nombreuses et inévitables imperfections, et la loi du 31 juillet 1821 avait circonscrit les répartitions cadastrales dans l'intérieur des communes.

Le gouvernement de Juillet n'apporta pas de sérieuses modifications à la législation fiscale. Après une tentative infructueuse, en 1830, pour faire de la contribution personnelle un impôt de quotité, la loi du 21 avril 1832 la réunit de nouveau à la contribution mobilière dont on l'avait séparée, et conserva pour ces deux impôts le mode de la répartition. En 1844, l'impôt des patentes fut l'objet d'un remaniement important par la loi du 25 avril; cette loi lui donna la forme qu'il a encore aujourd'hui. La loi de 18 juillet 1837 assujettit pour la première fois à l'impôt le sucre de betterave, qui devait fournir, quelques années plus tard, des ressources importantes au budget.

Par suite de l'amélioration du bien-être et du développement de la consommation publique, le rendement des impôts indirects alla en se développant constamment, particulièrement à partir de 1835. Tandis qu'au début de la Restauration, les impôts directs et les impôts indirects contribuaient pour une part à peu près égale aux besoins du budget, à la fin du gou-

vernement de Juillet, les impôts indirects fournissaient un contingent presque double de celui des premiers. Le budget de 1847, s'élevant à un peu plus de 1300 millions, ne demandait que 417 millions aux impôts directs, tandis qu'il recevait près de 800 millions des impôts indirects. Grâce à cette élévation considérable dans le rendement des impôts, le gouvernement avait pu, en 1832, supprimer la Loterie royale, qui procurait une dizaine de millions au Trésor, et dont les revenus cessèrent de figurer au budget à partir de 1836.

BIBLIOGRAPHIE

Documents statistiques de la France, Paris, 1835. — *Archives statistiques* (agriculture, industrie, commerce), Paris, 1837. — *Statistique agricole de la France*, Paris, 1840-41. — *Statistique agricole décennale de la France* (*1852*), Paris, 1858-60. — *Statistique industrielle de la France* (*1847*), Paris, 1847-52. — **J.-H. Schnitzler**, *Statistique générale de la France*, Paris, 1846. — **A. Moreau de Jonnès**, *Statistique de l'agriculture de la France*, Paris, 1840; *Statistique de l'industrie de la France*, Paris, 1856. — **Maurice Block**, *Statistique de la France comparée*, Paris, 1875, 2e éd. — **A. de Foville**, *La France économique* (*statistique raisonnée et comparative*), Paris, 1890. — **Jules Burat**, *Exposition de l'industrie française en 1844*, Paris, 1845. — *Exposition de 1849, rapport du jury central*, Paris, 1850. — **A. de Colmont**, *Histoire des expositions des produits de l'industrie française*, Paris, 1855. — **E. Levasseur**, *Histoire des classes ouvrières en France depuis 1789 jusqu'à nos jours*, 1867; *La question de l'or*, Paris, 1858. — **Émile Chevallier**, *Les salaires au XIXe siècle*, Paris, 1887. — **R. Villermé**, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, 1840. — **F. Lullin de Châteauvieux**, *Voyages agronomiques en France*, Paris, 1843. — **L. Mounier**, *De l'agriculture en France d'après les documents officiels*, Paris, 1846. — **Mauguin**, *Études historiques sur l'administration de l'agriculture en France*, Paris, 1876. — **Mathieu de Dombasles**, *Annales agronomiques de Roville*, 1861. — **A. de Foville**, *Le morcellement*, Paris, 1885; *La transformation des moyens de transport*, Paris, 1880. — **Félix Lucas**, *Étude historique et statistique sur les voies de communication de la France*, Paris, 1873. — **A. Courtois**, *Histoire des Banques en France*, Paris, 1875; *Tableaux des cours des principales valeurs, de 1797 à 1876*, Paris, 1877. — **Octave Noël**, *Les banques d'émission en Europe* (*la Banque de France*), Paris, 1888. — **Amé**, *Étude sur les tarifs de douanes et sur les traités de commerce*, Paris, 1876. — **P. Clément**, *Histoire du système protecteur en France depuis Colbert*, Paris, 1854. — **J. de Molinari**, *Histoire du tarif des céréales*. — **A. Calmon**, *Histoire parlementaire des Finances de la Restauration*, Paris, 1870; *Histoire parlementaire des Finances de la monarchie de Juillet*, Paris, 1890. — **A. Wührer**, *Histoire de la dette publique en France*, Paris, 1886. — **René Stourm**, *Le budget*, Paris, 1891, 2e éd. — *Dictionnaire des Finances*, 1886. — *Nouveau dictionnaire d'Économie politique*, 1892.

CHAPITRE XIII

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

De 1815 à 1847.

L'histoire de la littérature de 1815 à 1847 peut assez raisonnablement se diviser en deux périodes, à savoir de 1815 à 1830 et de 1830 à 1847. Dans la première nous voyons le romantisme naître, se développer et conquérir le public; dans la seconde nous le voyons se continuer, exercer même sans contestation une royauté apparente, mais déjà se modifier, se mêler de certains éléments qui lui sont étrangers et montrer des symptômes de déclin. — En dehors du mouvement romantique, aussi bien de 1830 à 1847 que de 1815 à 1830, nous avons à tenir compte d'un certain nombre d'écrivains qui n'en ont jamais subi l'influence et qui continuent la tradition française avec les modifications que les connaissances plus étendues, la science mieux faite et les points de vue nouveaux y apportent naturellement.

I. — De 1815 à 1830.

Le romantisme. — Le romantisme est la prédominance dans les œuvres littéraires de la sensibilité et de l'imagination sur la raison et l'observation.

C'est dire qu'il n'est pas nouveau et n'apparaît pas pour la première fois en France en 1815. Il y a eu des périodes romantiques ou analogues au romantisme plusieurs fois en France avant le XIXᵉ siècle.

Dans leur affection pour le moyen âge, les romantiques de 1820 ne se trompaient pas; car la littérature, surtout la littéture poétique, du moyen âge, est très peu observatrice, très peu dominée par la raison et est surtout une littérature de sensibilité et d'imagination, à laquelle la beauté de la forme a manqué.

Dans leur affection pour Ronsard et son école ils se trompaient, parce que, sans être ni très observatrice ni très raisonnable, la littérature de la Pléiade n'a que rarement la profonde sensibilité ou la libre et originale imagination, et est surtout une littérature d'imitation très intelligente, et, à ce titre, contient déjà en elle non pas toute la littérature classique française, mais un élément très important et un genre essentiel de cette littérature.

Dans leur affection pour la littérature du règne de Louis XIII, ils ne se trompaient pas, parce que cette littérature fait prédominer l'imagination, qu'elle avait souvent brillante, quelquefois fantasque, et la sensibilité qu'elle avait faible, mais aimable et gracieuse et qu'elle ne songeait nullement à dissimuler sous la raison, qu'elle a peu connue, et l'observation du réel dont elle s'est très peu souciée.

Dans leur répugnance à l'égard de l'école de 1660, et dans leur horreur pour le XVIIIᵉ siècle, ils avaient raison; parce que l'école de 1660 a été à la fois très énergiquement rationaliste et réaliste, et parce que le XVIIIᵉ siècle, moins réaliste, encore qu'il l'ait été, a poussé jusqu'à l'extrême, du moins avant l'avènement de Rousseau, la préoccupation de raisonner et d'avoir raison, de démontrer, de prouver, d'exposer, sacrifiant à ce goût presque toute sensibilité et se défiant de l'imagination presque comme d'une folie.

C'est contre cette sécheresse que, vers 1800 quelques grands esprits, vers 1815 beaucoup de brillants esprits, vers 1830 une foule de moyens esprits, réagirent avec ardeur et même

avec emportement. Avec raison, du reste; car comme nous l'avons vu, en dehors de la littérature politique et philosophique, la littérature proprement dite montrait vers 1800 des traces irrécusables d'épuisement.

Elle se confinait soit dans l'imitation indéfinie, et après les classiques du XVIIe siècle qui avaient imité les anciens, et les classiques du XVIIIe siècle qui avaient imité les classiques de 1660, elle imitait les classiques du XVIIIe siècle et c'était assez d'imitations; soit dans les petits genres et subdivisions de petits genres, genre descriptif, genre épistolaire, genre épigrammatique, genre anecdotique, tous ceux enfin qui ne demandent qu'une médiocre imagination et une minime sensibilité.

Ce renouvellement, ce fut, comme nous l'avons vu[1], Mme de Staël qui le provoqua, et ce fut Chateaubriand qui l'apporta.

Chateaubriand était né à Saint-Malo le 4 septembre 1768. Il avait traversé la Révolution parmi de cruelles alternatives d'activité, de misère, d'espérance et de désespoir, fait la guerre à l'armée de Condé, parcouru l'Amérique, végété en Angleterre, travaillé toujours. En 1800, il revint en France, rapportant d'exil un *Essai sur les révolutions*, qui est un magnifique chaos d'idées profondes ou puériles et d'aperçus contradictoires. Mais sa pensée avait mûri dans ce travail même, ou à le relire. Elle fut arrêtée en 1800. Combattre la philosophie du XVIIIe siècle et la conception littéraire qui en était sortie; restaurer la religion chrétienne à cause des beautés artistiques qu'elle contient et qu'elle inspire; puiser dans son cœur librement consulté et franchement ouvert aux autres, des inspirations profondes et sincères; s'abandonner à son imagination sans se soucier ni des règles ni de l'imitation; pour la nourrir avoir des yeux, regarder le monde et ses beautés naturelles, lire l'histoire et se pénétrer de la beauté particulière des différents temps, des différentes races, des différentes civilisations : voilà quel était le programme; il l'a presque rempli. Il commença par des romans poétiques qui n'étaient que des fragments détachés de la

1. Voir ci-dessus, t. IX, chap. IX.

grande œuvre qu'il préparait. *Atala* et *René* valent par eux-mêmes; ils sont pathétiques, d'une magnifique largeur et comme indéfinie, d'un style riche, éclatant et harmonieux dont Rousseau n'avait que donné l'idée. Comme symptôme ils annonçaient, et Morellet, dans ses préjugés de disciple du XVIIIe siècle, ne s'y trompait pas, l'homme qui voulait montrer combien la religion chrétienne était belle, et combien la mélancolie profonde d'un cœur blessé et inapaisé est féconde en beautés artistiques; puis il donna son grand livre qui était un manifeste religieux, un manifeste littéraire et artistique, et une suite merveilleuse de méditations éloquentes.

Le « Génie du christianisme ». — Chateaubriand y montrait l'influence que la religion chrétienne avait exercée non seulement sur les esprits et sur la morale, mais sur les façons de sentir et sur les manifestations esthétiques. Il montrait que la littérature classique elle-même avait été pénétrée d'esprit chrétien, avait dû à cet esprit ses plus durables beautés, n'avait eu que le tort de ne pas y obéir franchement, qu'il y avait eu là un divorce, apparent seulement, mais par cela seul fâcheux, de l'artiste et du croyant dans le même homme; qu'il fallait faire cesser cette divergence, chrétien écrire en chrétien, Français écrire en « Français », par suite renoncer et aux imitations et à l'habitude de cacher au lecteur le fond de soi-même; fonder ainsi une littérature personnelle, c'est-à-dire sincère, originale parce qu'elle serait personnelle et sincère, puissante parce qu'elle serait sincère et originale, et qui, après tout, ne serait que la littérature classique, moins une dissimulation singulière qui était une hypocrisie et par conséquent une faiblesse. Il donnait à la fois le précepte, le développement, l'exemple à l'appui et le modèle, philosophe, critique, conteur, esthéticien et poète épique dans le même ouvrage, un peu touffu, trop long, acceptant trop hospitalièrement les grandes raisons et les arguments faibles, mal ordonné aussi, mais riche en idées et comme inépuisable en aperçus.

Restait à donner un exemple vaste et frappant de l'art nouveau. C'est ce qu'il tenta dans *les Martyrs*, épopée

chrétienne en prose. Il y donnait des tableaux magnifiques du monde païen antique, du monde chrétien antique, du monde civilisé et du monde barbare, de la Grèce et de Rome; il y peignait les sentiments d'un prêtre païen et sincère, d'un nouveau chrétien, d'un philosophe grec, d'une fille des druides. Autour de cela le cadre magnifique des forêts de la Germanie, des forêts gauloises, de la mer de Grèce, de la mer de Naples, de l'Arcadie, du Colisée. Jamais langue plus somptueuse n'avait été maniée avec plus de noblesse, de puissance facile et de grâce. Parfaitement déroutée tout d'abord, l'opinion se ressaisit, se ravisa, plaça *les Martyrs*, ou tout au moins la première moitié de cet ouvrage, parmi les chefs-d'œuvre de l'imagination française et du style français.

Les autres ouvrages de Chateaubriand, sans être comme ceux qui précèdent, des monuments, sont encore des merveilles de couleur et de dessin. C'est la nature sauvage d'Amérique dans *les Natchez*, un peu monotones, mais qui contiennent des épisodes admirables ou délicieux; l'Orient dans l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*; lui-même et son temps dans les *Mémoires d'outre-tombe*, ouvrage très inégal, où tout le mauvais du cœur et de l'esprit de Chateaubriand, et tout le meilleur aussi de son esprit et même de son cœur ont été comme versés sans discernement. Ce grand homme, dont nous laissons complètement de côté la vie politique et les ouvrages qu'elle a inspirés, avait créé le romantisme français. Il a fait plus, et, au delà même du romantisme, il est peu de manifestations importantes du génie français au XIXe siècle qui ne se rattachent à lui et ne rappellent un des aspects multiples de ce génie vaste, complexe et dominateur.

Lamartine. — Chateaubriand était un grand poète, en prose. Lamartine apporta à la France un Chateaubriand en vers, c'est-à-dire le vrai poète qu'elle attendait depuis plus d'un siècle. Il était moins grand que Chateaubriand; mais le prestige du vers est tel qu'il eut un succès plus incontesté. Il fut d'abord un simple élégiaque dans les *Méditations* et les *Nouvelles méditations*, mais le plus tendre et le plus pur et le plus élevé des élégiaques de tous les temps. A la fois tendre et religieux, il

fit entendre des vers d'amour, mélancoliques et ardents, caressants et chastes, dans une telle mesure de goût et dans une telle sincérité d'amour qu'on put croire que les poètes n'avaient jamais chanté l'amour avant lui; et c'était presque vrai. Puis, un peu plus avancé en âge, il laissa s'exhaler le double sentiment de l'amour de la nature et de l'amour de Dieu dans des hymnes d'une richesse, d'une ampleur et il faudrait peut-être dire d'une puissance d'orchestration dont on ne l'aurait pas cru capable et qui étaient un renouvellement magnifique de son beau génie (*Harmonies poétiques*). Plus tard, dans des poèmes d'un goût tout nouveau, partie épiques, partie lyriques, dont l'un au moins (*Jocelyn*) est un chef-d'œuvre presque parfait, et dont l'autre, lourd et ennuyeux (*La chute d'un ange*), n'en contient pas moins les plus beaux vers de Lamartine, il essaya de peindre à larges traits certaines époques de l'humanité, l'époque contemporaine dans le premier, l'époque préhistorique dans le second, et de donner en même temps une esquisse de sa philosophie, toute de sentiment, mais pénétrée de l'idéalisme le plus décidé, le plus invincible et le plus naturel qu'on puisse imaginer. — Poète jusqu'à la fin de sa vie (*Recueillements*) et, même dans l'extrême vieillesse, trouvant des accents pénétrants et délicieux de virile mélancolie dans *la Vigne et la Maison*, il fut surtout dans la seconde moitié de sa vie grand orateur politique et historien peu sûr, mais d'une magnifique exposition et d'un style oratoire admirable, notamment dans l'*Histoire des Girondins*. Il n'a pas d'école, bien qu'il ait été infiniment imité. C'est qu'on imite, mais qu'on n'emprunte pas, de manière à faire même une demi-illusion, « la démarche et le son de voix »; et personne au monde ne fut plus personnel, et exclusivement personnel, que Lamartine.

Il a laissé une trace ineffaçable dans la mémoire des hommes parce qu'il avait du génie, d'abord, et ensuite parce que être personnel est un moyen d'être universel, et le meilleur moyen de l'être quand on a une nature très riche où tous les hommes reconnaissent la leur, poussée à un degré éminent de perfection. Lamartine réalisait ainsi l'idéal tracé par Chateaubriand : assez ignorant, nullement imitateur, ne connaissant d'autres

règles que le rythme naturel d'un esprit bien fait, d'une sensibilité extrême et s'y abandonnant, d'une imaginations féconde et ne la réprimant point, ni même assez, sincère toujours, original sans le moindre effort, il était le poète moderne que le *Génie du Christianisme* avait appelé et que du reste Chateaubriand avait déjà réalisé à sa manière. Ce n'est pas à dire que Chateaubriand ait aimé Lamartine; mais cela ne fait rien au fond des choses; les répugnances personnelles sont en dehors des questions de doctrines.

Alfred de Vigny. — Presque aussitôt que Lamartine, Alfred de Vigny se révéla grand poète, et grand poète moderne. D'un caractère et d'un génie moins heureux que Lamartine, mélancolique avec désespoir comme l'autre l'était avec délices, misanthrope et pessimiste avec une sorte de rage froide, il avait reçu de la nature dont il se plaignait si fort les plus beaux dons poétiques. Il avait l'idée philosophique, beaucoup plus nette et beaucoup plus profonde que Lamartine; et il avait l'art, qui ne sent que très rarement l'artifice, de la traduire en une image sensible, très forte et très nouvelle, c'est-à-dire qu'il savait transformer une idée philosophique en une idée poétique; et de plus cette idée poétique était si vive et si vivante, si riche de matière en lui, qu'elle devenait tout naturellement un symbole, une *idée organisée*, ayant son centre, ses dépendances et une harmonie entre ses parties. Traduire des idées philosophiques en symboles qui étaient poétiques et qui étaient clairs, ce fut son talent par excellence, tel qu'il se montre dans *Eloa*, dans *Moïse*, dans la *Bouteille à la mer*, dans la *Maison du Berger*. Avec cela, comme dans la *Frégate la Sérieuse*, ou *Samson*, ailleurs encore, des qualités de coloris, de relief et de dessin vigoureux qui auraient suffi à faire de lui un poète déjà fort au-dessus de ce qu'on appelle le talent. Sans être aussi grand en prose, il a laissé un roman historique, *Cinq-Mars*, dont certaines parties sont de premier ordre, et surtout un livre de nouvelles, intitulé *Servitude et grandeur militaires*, d'un pathétique et même souvent d'une grandeur tragique qui font que ces histoires, toutes pleines de pitié pour les souffrances humaines, restent attachées au souvenir presque comme les malheurs personnels y demeurent fixés.

La destinée de Vigny fut singulière. Estimé, mais placé au second rang, ou du moins un peu au-dessous du premier, dans l'opinion des hommes de son temps, parce que le fond philosophique qui existait chez lui et qui n'existait pas chez les autres, dépaysait le lecteur et l'écartait plus qu'il ne l'attirait, et parce que cette philosophie pessimiste n'était nullement d'accord, du reste, avec les tendances du temps, il est devenu brusquement le favori des générations plus modernes. qui, d'une part, sont, ou croient être, plus philosophiques, et veulent qu'un poète ait une philosophie; et qui, d'autre part, pour beaucoup de raisons, ont incliné vers une conception plus ou moins pessimiste de l'univers. Quoi qu'il en soit de ces variations, Vigny restera un grand poète, trop peu fécond peut-être, mais imposant par la hauteur un peu dédaigneuse de sa pensée, la beauté vigoureuse de son imagination, la perfection de forme de la plupart de ses écrits.

Victor Hugo. — Victor Hugo, ayant eu une carrière littéraire de plus de soixante ans, appartient à la période que nous étudions en ce moment et à la suivante. Nous ne rendons compte ici que de son rôle jusqu'à 1830. — De pensée moins vigoureuse que Chateaubriand, Lamartine et Vigny, il se révéla tout d'abord aux hommes par une habileté et une beauté de style qui fut toujours, du reste, sa faculté maîtresse. Beaucoup plus souple qu'aucun de ses rivaux, vrai virtuose de la langue, il parlait à son gré en un style qui rappelait le moyen âge, qui évoquait l'Orient, qui donnait une idée de la Renaissance ou qui ramenait les esprits à la première moitié du xviie siècle. Il faisait des odes dans la manière de Malherbe, des ballades, des Orientales ou du théâtre épique et lyrique. Les contemporains étaient étonnés de cette multiplicité de manières. Elle révélait un artiste né pour suivre le siècle où il voudrait aller, pour n'avoir jamais de personnalité très marquée et pour traduire toujours, quelle qu'elle fût, la pensée de tout le monde dans le langage qui n'était donné qu'à un seul. Sa forme adroite, savante, se jouant des difficultés, s'en créant et en triomphant comme par divertissement et à plaisir, sa science de la couleur, sa vision forte et presque violente

des choses matérielles, son instinct du ryhtme, si sûr que peut-être il n'y a que La Fontaine pour le surpasser et l'égaler, étaient des dons merveilleux qu'il eut tout d'abord, qu'il a gardés toujours et qui ont masqué presque jusqu'au bout la banalité de ses idées, le conventionnel de ses sentiments, et l'absence presque complète d'intelligence qui lui fut propre. En attendant, et tout en étonnant ses premiers lecteurs, il les charmait soit par ses poésies lyriques, soit par ses œuvres dramatiques touffues, prestigieuses, bizarres, éloquentes et musicales, qui étaient des opéras déguisés en tragédies, et il faisait qu'on se demandait si un génie égal à Shakespeare, mais balbutiant encore, venait de naître, ou un rhéteur brillant destiné à disparaître vite une fois la verve de la jeune dépensée et les feux légers d'une imagination en effervescence évanouis.

Mais les romantiques proprement dits reconnaissaient en lui un maître; parce qu'ils sentaient instinctivement que celui-là était leur chef qui était surtout un virtuose; que le merveilleux programme de Chateaubriand était trop grand à remplir, et que, non pas la vraie et grande et juste réaction contre la sécheresse de la littérature de 1800, mais la réaction la plus apparente, la plus sensible au public et la plus séductrice serait celle qui serait surtout dans la forme et qui opposerait à la sobriété élégante de 1810 l'imagination verbale et la somptuosité de l'expression.

Le théâtre. — La tragédie s'était enfin transformée définitivement. Soit simple modification avec Casimir Delavigne, qui se bornait à y mettre plus d'éclat de style et une couleur lyrique plus marquée par concession aux goûts nouveaux; soit changement en apparence plus profond avec Victor Hugo, qui abandonnait les unités sans aller jusqu'aux libertés du théâtre anglais ou espagnol, et qui affectait le mélange ou le contraste du comique et du tragique; soit véritable révolution avec Alexandre Dumas qui, revenant au drame historique en prose dont *Pinto* avait été l'exemple à peu près unique, reléguait décidément dans le passé la tragédie en vers correcte, froide, un peu lente et un peu vide; le théâtre tragique prenait un air plus moderne, plus animé, plus passionné, plus vulgaire

aussi, s'adaptait au public nouveau, plus vaste, plus populaire, ignorant des règles, des anciens et de l'histoire, et qui, sans du reste se tromper sur les vraies et essentielles qualités dramatiques, ne demandait qu'à être intéressé et ému. *Les Vêpres siciliennes* (1819) et *le Paria* (1821) de Casimir Delavigne, *Cromwell*, de Hugo, et la *Préface de Cromwell*, manifeste du théâtre romantique (1827); *Marion Delorme* (1829) de Hugo; *Henri III et sa cour* (1829) de Dumas, répondaient à différents degrés à ces aspirations du public et à ces nouvelles conditions de l'art dramatique, pendant que quelques nouveaux essais d'acclimatation shakspearienne (l'*Othello*, 1829, de Vigny) aidaient au mouvement d'émancipation et consacraient l'irrégularité des novateurs par un illustre exemple.

La comédie, comme il était assez naturel en un temps de si hautes prétentions littéraires, languissait un peu. Cependant un homme très distingué que nous venons de nommer, qui se trompait un peu en se croyant tragique, et qui, très spirituel et assez bon observateur, était beaucoup plus à son aise dans la comédie, Casimir Delavigne, donnait successivement *les Comédiens*, en 1820, *l'École des Vieillards*, excellente comédie dramatique, en 1823, et *la Princesse Aurélie*, très piquante et gracieuse comédie romanesque, un peu inspirée du *Don Sanche* de Corneille, en 1829. Comparée à la comédie de Colin d'Harleville ou de Picard, la comédie de Delavigne constitue un progrès très marqué et presque une renaissance. C'est en tout cas une date très importante et à laquelle on ne donne pas toujours une attention suffisante dans l'histoire de la comédie française.

En dehors du mouvement romantique, la période de 1815 à 1830 a produit des œuvres très remarquables qui sont autant et peut-être plus que les autres des manifestations caractéristiques de l'esprit français considéré dans sa suite régulière et son évolution naturelle. Même en poésie, quoique les grands poètes de l'époque soient bien ceux que nous avons nommés, il ne faut pas oublier un homme extrêmement fin et habile, capable du reste de force et d'émotion, expert en son art restreint et qui semble un excellent poète du XVIIIe siècle égaré dans le XIXe.

Jean de Béranger. — Personne ne fut de son temps autant que lui, pour en partager les passions politiques, les engouements et les préjugés; personne ne fut étranger à son temps autant que lui au point de vue des idées littéraires et du goût à la mode. Héritier direct des poètes satiriques ou épigrammatiques de l'âge précédent, aimant « le bon Panard », chansonnier de 1750, entêté de Parny, il rima dès 1812 des chansons satiriques d'une causticité joyeuse, d'un tour spirituel et malicieux, toutes pleines de sous-entendus et de réticences, d'un travail fin et très attentif. Ceux qui ne les aiment pas ont dit : « Il fallait peut-être les entendre chanter ». Pour la plupart et pour les meilleures c'est le contraire. Ce n'est pas la verve entraînante qui est leur marque. C'est la sournoiserie maligne et le trait qui se dérobe à moitié, tout en portant. Elles veulent donc être lues attentivement, de très près, par un lecteur très capable d'attention et spirituel lui-même, et passent au-dessous du champ visuel d'un homme habitué au lyrisme à grand fracas; ou elles voudraient être *dites*, et non chantées, très lentement, par un maître de la diction qui saurait appeler l'attention sur des finesses souvent très déliées, des allusions très savantes et aussi des trouvailles discrètes d'expression juste. Il faut lire ou dire ainsi *le Vieux grenier*, *le Bon vieillard*, *la Bonne Vieille*, *le Roi d'Yvetot*, *le Vieil habit*, *les Gueux*, qui sont dans leur genre de petits chefs-d'œuvre. C'est là, à notre avis, le vrai Béranger, le « si bon petit poète », comme il disait lui-même de lui-même, l'homme d'esprit merveilleusement doué pour n'être pas compris des imbéciles. Il a fait quelque chose et même trop pour ces derniers, disant, avec l'apparente candeur qui était un de ses péchés favoris, que « pour qu'un recueil de chansons soit bon il faut qu'il en contienne de mauvaises ». Il a fait des chansons populaires, soit gaillardes, soit irréligieuses, un peu grosses et même un peu grossières, d'une verve laborieuse et lourde, où l'on trouve encore de l'esprit véritable, car il ne pouvait pas tout à fait s'affranchir d'en avoir. Et à l'inverse, voulant parcourir tout son registre, il a élevé la chanson à la hauteur de l'ode dans quelques chants patriotiques, et ici, sans être vraiment un poète lyrique, il a réussi. *Les*

Enfants de la France, *le Cinq Mai*, surtout les admirables *Souvenirs du Peuple*, sont des œuvres où la puissance manque; mais où le sentiment est profond, l'expression juste et vive, l'émotion vraie, et la langue d'une pureté, d'une justesse et d'une sincérité remarquables. — Béranger, que, du reste, sa correspondance a révélé comme un homme désintéressé, charitable, généreux, comme une âme très noble, a été adoré par deux générations de 1815 à 1850 environ; puis, comme il arrive souvent, surtout à ceux qui ont eu une gloire qui était faite de popularité, il a été profondément méprisé de la génération qui a suivi sa mort. Entre ces deux extrêmes, il y a une place très honorable, due à l'homme d'esprit poète aimable et habile, et c'est à cette place que la postérité le placera.

Mais les groupes littéraires qui sont restés, avant comme après 1830, en dehors du mouvement romantique sont surtout composés de prosateurs. Cette époque de la Restauration où tous les genres littéraires ont été représentés brillamment en France a compté des historiens, des philosophes, des orateurs, et de grands journalistes.

L'histoire. — L'histoire, sur laquelle il ne faut pas oublier que Chateaubriand a eu une très grande influence par la résurrection qui se faisait sous sa plume de grandes époques disparues, sollicitée du reste par le souvenir si récent des grands bouleversements politiques du XVIII[e] siècle et du commencement du XIX[e], encouragée encore par les grandes considérations des Vico et des Herder qui l'avaient élevée à la hauteur d'une philosophie, prenait conscience de ses forces et connaissance de sa méthode. Simonde de Sismondi, laborieux et sagace, né pour les études historiques et habitué par ses séjours de jeunesse en France, en Suisse, en Angleterre et en Italie à comparer les différents peuples et les civilisations diverses, écrivit de 1818 à 1840 sa grande *Histoire des Français*, la première où l'historien se soit attaché à l'étude de la nation plus qu'à celle de ses rois et ait cherché à établir la suite des faits intellectuels, moraux, religieux et économiques; vaste, précieux et bel ouvrage qui serait au premier rang des œuvres de ce genre si l'auteur avait été meilleur écrivain. Beaucoup d'ouvrages

spéciaux d'économie politique n'ont pas à être mentionnés ici; mais l'*Essai sur les littératures du midi de l'Europe*, très bien informé surtout en ce qui regarde l'Italie, très utile à consulter même aujourd'hui, montre Sismondi aussi bon historien littéraire que bon historien politique. C'était un homme d'un grand sens, d'une instruction très étendue et d'une grande générosité de cœur.

Augustin Thierry était, lui, un homme de génie. Poussé vers l'histoire par la lecture des *Martyrs* de Chateaubriand, il donna en 1825 cette célèbre *Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands* qui reste le premier en date des chefs-d'œuvre de l'histoire telle que la comprennent les modernes, et les *Lettres sur l'histoire de France*, ou, comme il les a intitulées dans une édition postérieure, *Introduction à l'histoire de France*, ouvrage qui est comme le programme éloquent des méthodes que l'historien moderne doit suivre. Plus tard, sans que la perte de la vue diminuât son ardeur, il publiait les *Récits des temps mérovingiens*, l'*Essai sur le Tiers État*, d'autres ouvrages encore, tous d'une profonde érudition, pleins d'idées et du plus grand style. Il est regardé comme le père de l'Histoire moderne et l'initiateur le plus original comme le plus passionné et passionnant que les études historiques aient eu en notre pays. — Son frère Amédée Thierry, qui commença presque aussitôt que lui à courir la même carrière, se rendit, sinon aussi illustre, du moins très justement honoré par son *Histoire des Gaulois jusqu'à l'entière soumission des Gaules à la domination romaine*, et par la suite qu'il donna plus tard à ce grand ouvrage sous le titre de *Histoire de la Gaule sous la domination romaine*. L'histoire savante lui doit beaucoup et la postérité aime à associer, quoique inégaux, les noms des deux frères.

Cette époque a vu naître, étendant et enrichissant le domaine historique, les sciences accessoires de l'histoire, telles que l'*égyptologie*, l'*assyriologie*, la *sinologie*, l'étude de la littérature sanscrite, c'est-à-dire de la civilisation indienne, etc.

Dès 1795 s'était fondée en France l'École des langues orientales. De 1798 à 1801 la France avait occupé l'Égypte, et le plus grand résultat de cette conquête avait été la création de

l'*Institut d'Égypte*, compagnie de savants dont le but est d'explorer la vieille terre féconde en religion et en arts et de lui arracher ses secrets. Champollion-Figeac et Champollion le jeune étudièrent en même temps cette matière encore absolument intacte. Le premier publia les *Annales des Lagides* en 1819, et beaucoup plus tard, en 1840, le résultat de tous ses travaux sur l'Égypte, *l'Égypte ancienne et moderne*. Le second, cadet des deux frères, déchiffra la fameuse inscription de Rosette, découverte pendant l'expédition de 1798, et trouva ainsi la clef de la lecture des hiéroglyphes. Il publia en 1821 son *Mémoire sur l'écriture hiératique*, et en 1824 son *Système hiéroglyphique*.

L'assyriologie avait pour père Sylvestre de Saci, qui en 1803 avait commencé à étudier les caractères cunéiformes de la Perse antique. La Perse du moyen âge était étudiée par le même savant, qui traduisait en 1819 le *Pend-Nameh* de Férid, et par Garcin de Tassy qui traduisait le *Langage des oiseaux*, de Férid encore.

La civilisation sémitique était explorée et éclairée par Dalher, par Cahen, qui donnaient en 1825 et en 1830 de belles et sûres traductions des textes hébreux.

Les études indiennes remontent pour leurs débuts au XVIII[e] siècle. Dès 1770 Anquetil-Duperron avait donné son *Voyage aux grandes Indes*, en 1778 sa *Législation orientale*, et en 1798 *l'Inde en rapports avec l'Europe*. En 1790, Paulin de Saint-Barthélemy publie une grammaire sanscrite. Après lui, Antoine de Chézy occupa la chaire de sanscrit au Collège de France et eut pour illustres disciples Langlois, Bopps, Lassen, Burnouf. Eugène Burnouf publia en 1826 son étude sur le pâli, dialecte dérivé du sanscrit. Langlois donna en 1827 ses *Monuments littéraires de l'Inde* ou *Mélanges de littérature sanscrite*, et en 1828 les *Chefs-d'œuvre du théâtre indien*. Nous retrouverons, dans l'étude que nous ferons de la période de 1830 à 1848, la suite de ces nobles travaux, qui n'ont pas cessé, depuis qu'ils ont commencé jusqu'à l'heure actuelle, de passionner les savants et une partie considérable du public français.

Les philosophes. — De 1815 à 1830 ce furent surtout des philosophes politiques. Joseph de Maistre, qui, dans sa jeu-

nesse, avait débuté par des *Considérations sur la France* (1796) et avait donné en 1810 un *Essai sur les principes générateurs des Constitutions politiques et des autres institutions humaines*, lança, seulement en 1820, ses *Soirées de Saint-Pétersbourg* ou *Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence*. Ce livre fit un grand éclat et un grand scandale. L'auteur y faisait la théorie radicale du despotisme monarchique et du despotisme théocratique superposé au despotisme monarchique. Du savoir, encore qu'incomplet, une logique indomptable et redoutable qui ne reculait devant aucune conclusion extrême, une faculté de généralisation et de synthèse d'une véritable puissance, de l'esprit ironique, incisif et quelquefois cruel qui se faisait un jeu de blesser les idées reçues et ceux qui les professaient, un merveilleux talent de style, donnèrent à ce livre ce genre particulier de popularité qui est l'impopularité universelle. Joseph de Maistre fut exécré.

Ce succès qu'il avait prévu, désiré et tout fait pour obtenir, le ravit. La postérité, moins passionnée que les contemporains, renseignée du reste, par la publication de la Correspondance de Joseph de Maistre, sur la profonde et même exquise bonté de cet esprit satanique au service de Dieu, sensible d'ailleurs surtout au talent, a placé très haut ce théoricien prestigieux et vigoureux, cet écrivain supérieur, ce philosophe politique profond, à qui l'on regrettera toujours cependant qu'il se soit mêlé un peu trop du pamphlétaire.

Bonald, qui professait dans le même temps les mêmes idées que J. de Maistre, n'avait rien du pamphlétaire. Logicien, lui aussi, mais dont la logique s'appliquait aux idées abstraites plutôt qu'aux faits, et aux mots peut-être encore plus qu'aux idées, ayant dans l'esprit quelque chose du scolastique, assez vide au fond, faisant illusion par la netteté de ses constructions symétriques et par la beauté froide de son style cristallisé, il imposa une certaine admiration à ses contemporains et un certain respect, où entrait la crainte d'avoir à le lire, aux générations qui suivirent. — Il ne reste rien de lui que le souvenir d'un penseur vigoureux et subtil qui a cru que la pensée se suffisait à elle-même et pouvait, en évoluant dans le vide, aboutir à des

conclusions importantes et pratiques. La « raison raisonnante » dont a tant parlé Hippolyte Taine et qui était, selon lui, la marque distinctive des hommes du XVIIIe siècle, par je ne sais quelle ironie de la fortune, n'a pas de représentant plus net et plus accusé que cet ennemi acharné de la philosophie du XVIIIe siècle.

Ballanche, également philosophe politique, appartient à ce groupe d'esprits portés vers le mysticisme, dont « le philosophe Saint-Martin » et le doux rêveur Azaïs nous ont déjà avertis que le temps arrivait. Ballanche, profondément ému par les terribles événements révolutionnaires dont sa ville de Lyon avait eu tant à souffrir, profondément religieux aussi, chercha à trouver le sens providentiel des révolutions dans l'histoire de l'humanité, s'habitua à croire que les crises sanglantes sont à la fois des expiations et des épreuves, que l'humanité s'achemine ainsi vers un état toujours meilleur, toujours chèrement acheté, et que la suite et l'ensemble de ces morts et de ces renaissances constitue la « Palingénésie » humaine, la création renouvelée du genre humain; qu'il fallait donc accepter ces secousses comme une loi providentielle, avec respect et tremblement, sans les maudire et en sachant en tirer un surcroît de confiance. Toutes ces rêveries d'un optimisme éprouvé, blessé et qui raffinait sur lui-même pour subsister, étaient enveloppées de très brillantes et séduisantes divagations mystiques, et encore voilées d'allégories, de symboles et de toute une mythologie extrêmement confuse où s'embarrassait en s'y jouant l'imagination intempérante de l'auteur. Comme conclusions à peu près pratiques, Ballanche conseillait d'accepter « le plébéianisme », dernière forme de l'humanité graduellement affranchie; de conserver le christianisme en le conciliant et en essayant de le réconcilier avec les idées modernes; et d'achever ainsi, peut-être sans nouvelle expiation et épreuve, la palingénésie humaine. Par cet aboutissement de sa pensée, il peut et doit être considéré comme le premier en date de ces « catholiques libéraux » qui poursuivirent pendant une vingtaine d'années, de 1830 à 1848, environ, l'entreprise d'accommoder le christianisme traditionnel avec les idées modernes. Il n'est, du reste, intéressant pour nous,

que par ses facultés, vraiment rares et qui ne sont pas sans charme, de poète visionnaire.

Dans le même temps la Philosophie universitaire appelait sur elle l'attention par l'éloquence, les allures dominatrices et séduisantes à la fois, la science réelle et la nouveauté, sinon des idées, du moins des tendances, de Victor Cousin. La Romiguière avait été le dernier des disciples de Condillac enseignant la doctrine du maître dans l'Université. Après lui, mais pendant un temps très court, Royer-Collard avait parlé en Sorbonne, et sans doctrine très arrêtée, avait, comme d'instinct et en s'aidant de la philosophie écossaise, incliné les esprits vers les doctrines spiritualistes.

Mais Cousin fut le véritable restaurateur de ces idées. Tirant de l'ombre Maine de Biran, qui n'était connu que de quelques initiés; rajeunissant Descartes dont on avait perdu l'habitude et le sens; allant en Allemagne converser avec Hegel, et peut-être le comprenant, en tirant, du moins, quelque chose pour son enseignement; pratiquant Platon, étudiant, ce qu'on ne faisait pas depuis longtemps, l'histoire de la philosophie, il composa de tant d'éléments, non pas un système, mais un assemblage d'idées élevées, dont son éloquence dissimulait les incohérences, auquel il donna le nom d' « Éclectisme », et qui avait au moins cette direction générale de combattre le matérialisme et de pousser les esprits et les âmes vers le culte du devoir, du désintéressement et du sacrifice. — Il avait un but plus ou moins avoué, qui était de remplacer les religions par une philosophie claire, élevée et pratique, et les clergés par l'Université. De là, quand il fut, sous Louis-Philippe, une sorte de grand maître de l'enseignement philosophique, à la fois ses allures de despote intellectuel et de grand pontife des professeurs de philosophie, et son extrême timidité à de nouvelles recherches et investigations. Car, pour que la philosophie univertaire fût une espèce de religion, il fallait qu'elle fût close, arrêtée, que les disciples ne fissent que répéter la parabole du maître et que le maître lui-même restât immobile. De cette tentative très curieuse qui a donné pendant assez longtemps à l'Université, même en dehors du corps des professeurs de phi-

losophie, en dehors du « régiment de Cousin », un esprit très particulier, perdu depuis, il n'est rien resté que les livres de Cousin, souvent très beaux, comme *Du Vrai, du Bien, du Beau* (professé en 1818, publié en 1854), et ceux de son élève Jouffroy (*Mélanges philosophiques*, *Cours de droit naturel*). Plus tard Victor Cousin, renonçant à moitié à son rôle dominateur et militant, se retira dans la littérature et dans l'histoire et publia de nombreuses études sur la société au XVIIe siècle (*Madame de Longueville*, *Madame de Sablé*, *Madame de Chevreuse*, etc.). Il a donné une impulsion très forte et salutaire, en somme, aux études philosophiques, et laissé le souvenir d'un grand lettré, d'un grand orateur et d'un très brillant écrivain.

Les orateurs. — Les orateurs de la tribune n'étaient pas moins grands à cette époque que ceux de la Sorbonne. Le général Foy, Benjamin Constant, Manuel, Camille Jordan, les ministres Decazes, Martignac, donnaient à la France le spectacle de joutes oratoires aussi brillantes, aussi passionnées et peut-être plus littéraires que celles de la Révolution. Parmi eux se distinguait, par la netteté vigoureuse et l'ampleur imposante de sa parole, par un ton magistral un peu oraculaire et aussi par son âpre et dédaigneuse causticité, le célèbre Royer-Collard, légitimiste décidé et libéral obstiné, dégageant et fixant en formules précises et éloquentes la « philosophie de la Charte » et par là traçant une sorte de grammaire claire, vive, ingénieuse et impérieuse de politique constitutionnelle. Cet homme de doctrines si arrêtées que le nom de doctrinaire en est resté à lui et au groupe qu'il inspirait, imposait la conviction par sa logique, sa lucidité d'exposition et aussi par l'autorité de son caractère, de son ton et de toute sa personne. Il est resté un des plus grands noms de la tribune française et de cette philosophie particulière qu'on appelle la philosophie politique. Il sut se décider, quand il fallut choisir entre la légitimité et la liberté politique telle qu'il l'entendait, et ce fut lui qui, comme président de la Chambre des députés de 1830, présenta au roi l'Adresse des 321, laquelle était une déclaration de guerre. Elle exprimait sa pensée et elle désolait son cœur. Après la Révolution de 1830, il parla peu

dans les assemblées. Son rôle était fini. Sa vie se termina en 1845.

Les journalistes. — Ce fut également une grande époque pour la presse politique, qui était tenue alors d'avoir des mérites littéraires. Le *Journal des Débats* sous la direction des frères Bertin, le *Constitutionnel* avec Lanjuinais, Cauchois-Lemaire, Thiers, le *Globe* avec Jouffroy, Ampère, Damiron, Duchatel, étaient des recueils de philosophie politique plus que des feuilles de renseignements.

Parmi tous ces journalistes d'un grand talent, par un don tout particulier d'ironie qui rappelait Swift, Paul-Louis Courier, de 1815 à 1825, mit autour de son nom une véritable gloire et aussi une popularité qui fut européenne. C'était un homme de haute famille bourgeoise sur les confins de la noblesse, car son père tenait beaucoup à s'appeler Courier de Méré, et le jeune homme était destiné à être officier à une époque où il fallait quelques preuves plus ou moins sûres de noblesse pour être admis dans ce corps. Il y entra en 1791 comme élève de l'École d'artillerie de Châlons et fut lieutenant de génie en 1793. Sous la République et sous l'Empire, il fut un officier quelquefois hardi et aventureux, très irrégulier souvent, aimant peu son métier, en somme, lui préférant de beaucoup la lecture des auteurs grecs, devenant peu à peu très bon helléniste, et finalement donnant sa démission une dernière fois en 1809. — De 1809 à 1815 il lut dans le grec avec passion, donna une admirable traduction du *Daphnis et Chloé* de Longus, et se dirigeait paisiblement vers l'Académie française ou l'Académie des Inscriptions, ou toutes deux, lorsque la restauration des Bourbons donna un autre tour à ses idées. De ses vignobles de Veretz en Touraine, il lança une suite de pamphlets politiques un peu laborieux de forme, mais étincelants d'esprit, d'ironie, d'insolence savante et de méchanceté habile, et écrits dans une langue classique, précise, solide, puissante et éclatante. Ces petits livres s'appelaient *Pétition aux deux Chambres*, *Procès de Pierre Clavier*, *Simple discours... sur l'acquisition du château de Chambord*, *Pétition pour les villageois qu'on empêche de danser*, *Procès de Paul-Louis Courier*, *Pamphlet des pamphlets*. Un

autre, très célèbre, était plutôt d'ordre littéraire; c'était la *Lettre à MM. de l'Académie des Inscriptions*, qui avaient eu le tort, mais que ce n'était pas à Courier de leur reprocher, de ne pas admettre Courier dans leur compagnie. Ces brochures, qui font honneur à la langue française, firent autant de bruit, soulevèrent et satisfirent autant de passions que les chansons de Béranger. Elles sont encore lues avec un véritable ravissement par tous les amateurs d'esprit français et de beau style. Paul-Louis Courier n'eut pas la satisfaction de voir la Révolution de 1830. Il mourut assassiné par ses ennemis politiques, a-t-on dit à cette époque, beaucoup plus probablement (comme cela a été mis en lumière depuis) par suite d'un drame domestique, le 10 avril 1825.

II. — De 1830 à 1847.

Dans cette seconde période, nous avons d'abord à suivre le mouvement romantique jusqu'au terme de son évolution, ensuite à considérer les œuvres et les hommes qui sont restés en dehors de ce mouvement.

Le Romantisme. — La seconde manière de Victor Hugo. — Victor Hugo, à partir de 1830, d'une part continua son œuvre dramatique, d'autre part chercha des voies nouvelles. Comme théâtre, il donna *Le roi s'amuse*, en prose (1832), *Lucrèce Borgia*, en prose (1833), *Marie Tudor*, en prose (1833), *Angelo*, en prose (1835), *Ruy Blas*, en vers (1838), *Les Burgraves*, en vers (1843). Comme poésie proprement dite, il inclina vers l'élégie, la confidence, l'expression de ses sentiments intimes, le récit de ses joies et de ses mélancolies, bref vers une poésie toute nouvelle chez lui, où la sensibilité, à l'inverse de ce qui avait lieu dans ses œuvres précédentes, l'emportait sur l'imagination. C'est à cette veine, fort heureuse, qu'on a un peu trop affecté de nos jours de tenir pour secondaire, et dont on n'a pas pris garde que la dernière manière d'Hugo n'est que l'agrandissement et l'élargissement, qu'appartiennent *Les Feuilles d'automne* (1831), *Les Chants du Crépuscule* (1835), *Les Voix inté-*

rieures (1837), *Les Rayons et les Ombres* (1840). Ce goût, nouveau chez lui, de s'écouter sentir et même de s'exciter un peu à sentir, de méditer sur les événements de sa vie et sur ceux qu'il rencontrait, devait, la maturité y aidant, devenir l'inspiration forte et souvent profonde des admirables *Contemplations*, vers la fin de la carrière du grand poète. La forme, du reste, malgré certaines négligences, quelque hâte, et le défaut malheureux, qui fut toujours celui de Hugo, de ne rien sacrifier de ce qui partait de sa main, demeurait d'une beauté solide et d'une richesse à faire envie aux plus grands, dans la *Tristesse d'Olympio*, *Oceano nox*, *La Vache*, *Sunt lacrimæ rerum*, *La Prière pour tous*.

Enfin Hugo, qui avait commencé, presque enfant, par des romans assez bizarres, s'essayait au grand roman historique dans *Notre Dame de Paris*, et réussissait à la fois à passionner le public populaire par un récit pathétique quoique un peu vulgaire, et à charmer les artistes, les lettrés, les historiens et les archéologues par une reconstitution prestigieuse du Paris du moyen âge dans une forme pittoresque, d'une incroyable couleur et d'un surprenant relief. Tel il était dans cette période du règne de Louis-Philippe, tout en s'occupant de politique en sa qualité de pair de France, réservant à l'époque suivante d'admirables surprises que nous retrouverons en leur lieu. Ses disciples et ses jeunes rivaux, ce qu'on a appelé la seconde génération romantique, commençaient à s'élever.

Alfred de Musset. — Alfred de Musset, qui fut d'abord un pur romantique, amoureux, sinon d'Orient, du moins d'Espagne, d'Italie et de Shakespeare, irrégulier, fantasque, pleinement abandonné à une imagination dont il encourageait les écarts et aiguillonnait la verve plus qu'il n'en maîtrisait l'essor, avait étonné, scandalisé et séduit par ses premières productions, vers 1830; puis de grandes passions et de grandes douleurs l'amenèrent à sa véritable vocation qui était de laisser parler, pleurer et crier son cœur. Il chanta ses amours tragiques avec une vérité d'accent, une intensité d'émotion, une profondeur et une éloquence passionnée, qui font, comme il arrive toujours à ce degré-là, que le plus personnel des poètes

fut le plus universel du même coup, et que chaque lecteur peut croire et croit en effet et sent que ce sont ses souffrances à lui que Musset a chantées si magnifiquement. *Les Nuits* et le *Souvenir* forment ainsi comme l'épopée de la souffrance humaine par l'amour et seront aussi neufs et aussi actuels dans mille années qu'ils l'étaient il y a déjà soixante ans et qu'ils le sont aujourd'hui. Ils le seraient même sans la forme; et la forme vigoureuse, pleine, harmonieuse, sans vains ornements et sans raffinements, qui ne sent aucunement le métier, d'un mouvement impétueux et vraiment lyrique, à peine, quelquefois, car on n'échappe pas aux défauts de son temps, un peu déclamatoire, fait de Musset un véritable classique et le range parmi les grands écrivains comme, par son inspiration, il est un de nos plus grands poètes.

Cela suffirait évidemment à sa gloire; mais quand il ne fut pas l'élégiaque passionné et douloureux que nous venons de considérer, il fut le plus aimable et le plus distingué des hommes d'esprit. Par ce côté de sa nature il se rattache au XVIII[e] siècle, dont les grâces véritables étaient un peu oubliées à cette époque par suite du mépris légitime qu'on professait pour ses grâces factices. Musset contait d'une manière charmante. *La Confession d'un enfant du siècle* se sent un peu de l'emphase trop ordinaire aux hommes de 1830; mais les *Contes et Nouvelles* en prose sont d'un tour aisé et simple et de la langue la plus sobre, la plus dépouillée et la plus uniment élégante qui se puisse. — Et enfin le théâtre de Musset, tantôt mêlé, mais discrètement et spirituellement, de fantaisie shakespearienne, tantôt nettement moderne, semblant sortir d'un salon de 1840 et fait pour y être joué, quelquefois d'une psychologie profonde (*Lorenzaccio*), quelquefois d'un pathétique pénétrant et qui rappelle l'auteur des *Nuits* (*Les Caprices de Marianne*; *Il ne faut pas badiner avec l'amour*), souvent d'une légèreté exquise, d'une grâce aimable et malicieuse qui fait songer à Marivaux (*Un Caprice*, *Il ne faut jurer de rien*, *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*), est un joyau rare de notre XIX[e] siècle trop encombré d'œuvres dramatiques où il y a plus de génie que de talent, et plus de talent que de grâce, et surtout plus de métier que de

naturel. Cet homme merveilleusement doué, qui avait, dès qu'il le voulait, autant de goût que d'inspiration, et qui trouvait le moyen, ayant de l'imagination et une sensibilité exaltée, d'avoir de l'esprit, ruina trop tôt ses admirables facultés intellectuelles par les fougues de son tempérament et donna, en une quinzaine d'années, l'œuvre considérable et exquise que nous avons de lui. Il n'eut pas de maturité. Il avait en lui de quoi fournir toute une seconde carrière, qui, sans pouvoir être aussi belle, eût ajouté beaucoup et à sa gloire et à nos plaisirs. Né en 1810, ayant commencé d'écrire en 1830, il cessa d'être lui-même vers 1845 et s'éteignit en 1857.

Théophile Gautier. — Théophile Gautier débutait en même temps qu'Alfred de Musset. C'était un peintre. La faiblesse de ses yeux le détourna de continuer à faire des tableaux; mais il resta peintre, uniquement, en faisant des livres. Il débuta par des poèmes dans la manière romantique, comme *Albertus* et la *Comédie de la mort*, où tout ce qui n'est pas descriptif ne vaut rien, et où tout ce qui est descriptif est très remarquable. Il continua, dans ses impressions de voyage soit en prose soit en vers, à donner des croquis, des eaux-fortes, des aquarelles ou des tableaux à l'huile dont la plupart sont saisissants et quelques-uns sont admirables. Enfin, pleinement maître de son pinceau et de son burin, il donna, un peu après 1848, son chef-d'œuvre en vers, *Émaux et Camées*, où décidément l'instrument de l'écrivain rivalise avec tous les instruments des arts plastiques. A ce degré, cette « transposition d'art », comme il dit lui-même, est un miracle et semble ajouter une province à l'art littéraire. Toutes les conquêtes étant glorieuses, même celles dont il n'y a pas apparence que l'on puisse tirer un grand parti, il faut très hautement féliciter Théophile Gautier de celle-là. Les *Émaux et Camées* tiendront leur place dans la littérature française comme une curiosité artistique tout à fait rare, révélant la main d'un étonnant ouvrier. Gautier fit aussi des romans qui ont le même caractère que ses autres œuvres. Le mérite de la forme est très grand et le fond n'est pas très éloigné d'être nul dans *Mademoiselle de Maupin* et le *Capitaine Fracasse*. Belles œuvres encore, ou tout au moins

très jolis ouvrages, parce que le peu d'intérêt qu'ont pour le lecteur soit les événements, soit même les personnages, et dont l'auteur lui-même a conscience, l'obligent à user de toutes ses ressources d'écrivain. Ce sont des livres médiocres admirablement illustrés. On sait qu'un livre illustré, à l'ordinaire, est un livre où l'on met des images pour qu'il y ait quelque chose dedans. Quant au talent de l'illustrateur, il était grand. Gautier était un admirable écrivain. Un peu archaïque, comme tous les grands écrivains, trop soucieux aussi de faire entrer dans sa langue les termes des langues techniques (architecture, peinture, céramique) qu'il connaissait très bien, mais très lettré, de fond très classique, sachant aussi bien la langue générale que les langues techniques et la sachant mieux que personne, plus profondément, plus sûrement que Victor Hugo lui-même, il a laissé des modèles de beau style, à étudier et à commenter de près sans craindre de les trouver moins beaux et sans réussir à en trouver les défauts. Ses livres sont critiquables et ses pages excellentes. Il suffit pour qu'il soit placé à un très haut rang dans la littérature française.

Il convient, en le plaçant beaucoup plus bas, de ne pas oublier Auguste Barbier qui eut du génie pendant près d'une année. Il fit en 1830 quelques ïambes satiriques, dans la manière d'André Chénier, d'une langue peu sûre, mais d'une imagination vigoureuse et d'un mouvement furieux qui ébranlèrent les esprits comme d'une sensation physique. Deux surtout, *l'Idole*, contre le fanatisme napoléonien qui reparaissait, et *la Curée*, contre les intrigants avides qui se disputaient les places après la révolution de juillet, sont de très belles œuvres, surtout à lire à haute voix avec emportement comme une harangue de tribun ou une imprécation de prophète. Un nom ne périt point quand il a signé de telles pages; mais le talent périt qui n'a eu que l'indignation et la colère pour inspiration. Auguste Barbier a écrit depuis des vers estimables. Il a survécu non à sa gloire, qui lui est restée, mais à sa popularité, jusqu'en 1882.

N'est-il pas juste de placer Lamennais dans le voisinage des poètes? on pourrait le ranger aussi parmi les orateurs, et, avec quelque complaisance, parmi les philosophes. Il commença par

soutenir avec éloquence, dans une foule d'ouvrages dont le plus considérable est l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, les mêmes doctrines que J. de Maistre et Bonald; puis, au fond profondément démocrate, ayant déjà élevé presque à la hauteur d'un dogme le « consentement universel », très ému par la révolution de 1830 et par le noble souci de concilier la religion catholique dont il était ministre, avec les idées modernes, il essaya de fonder un catholicisme libéral; puis ses idées ayant été condamnées en cour de Rome, il ne crut pas devoir se soumettre, rompit avec son église et devint, sans qu'on pût suspecter la noblesse de son caractère et son austère désintéressement, un fougueux écrivain démocrate, répandant en des pamphlets brûlants, d'un lyrisme passionné et troublant (*Paroles d'un croyant*, *le Livre du peuple*, *De l'Esclavage moderne*), les idées les plus hardies et les sentiments les plus ardemment généreux et charitables. — Très grand écrivain, portant jusqu'à l'excès, mais à un excès dont l'imagination du lecteur est comme éblouie et enivrée, les qualités du poète en prose, tribun et prophète, il a laissé des pages qui sont des odes ou des ïambes, et sa vieillesse révoltée et désolée a été féconde pour le grand art. On le lit peu maintenant, les causes qu'il a successivement servies n'excitant guère plus les unes que les autres les passions d'aujourd'hui, et le ton ordinaire de ses écrits n'étant plus du tout celui qui est en possession de plaire au public; mais les amateurs de grand style et de haute éloquence savent bien encore les ouvrages de Lamennais où ces précieuses choses se retrouvent à souhait pour leurs plaisirs d'artistes.

Le théâtre. — Le théâtre est fort brillant à cette époque. Nous avons cité les drames, qui, sauf *les Burgraves*, pourtant admirables, furent tous des succès, de Victor Hugo. Casimir Delavigne poursuivait avec *Louis XI*, tragédie en vers (1832), *les Enfants d'Édouard*, tragédie en vers (1833), *Don Juan d'Autriche*, comédie historique en vers (1835), *la Popularité*, comédie historique en vers (1838), *le Conseiller-Rapporteur*, comédie bouffe en prose (1841), une très belle carrière dramatique.

Ponsard essayait de ressusciter la tragédie cornélienne

avec *Lucrèce* qui, par un commencement de réaction contre le théâtre romantique et plus encore tout simplement parce que c'est une très bonne pièce, car le public se soucie peu des écoles, réussissait bruyamment en 1843. Sans obtenir jamais le même succès, il fit applaudir encore *Agnès de Méranie* (1846), *Charlotte Corday* (1850), *l'Honneur et l'Argent*, comédie (1853), Nous retrouverons son nom dans la littérature proprement contemporaine.

Enfin Eugène Scribe, qui écrivait depuis longtemps, parvint à la gloire vers 1830. Né en 1791, il avait lancé ses premiers essais dramatiques dès 1811. Depuis cette date jusqu'en 1830 il donna plusieurs centaines de pièces, qui presque toutes eurent un succès d'un jour, mais sans retentissement. C'étaient pour la plupart des vaudevilles écrits très vite; mais déjà avec un sens du théâtre qui n'abandonna jamais l'auteur. A partir de 1830, se jugeant mûr, Seribe se risqua à la grande comédie. *Bertrand et Raton* (1833), *la Camaraderie* (1837), *Une chaîne* (1841), *Bataille de Dames* (1850), sont des comédies de mœurs; *le Verre d'eau* (1842), *Adrienne Lecouvreur* (1849), sont des comédies historiques ou anecdotiques, genre déjà connu en France, comme nous l'avons vu, mais qui atteignit sous Louis-Philippe, avec Delavigne et Scribe, sa perfection et sa plus grande vogue. Scribe n'avait qu'une observation superficielle, aucune pénétration psychologique et très peu d'idées générales. Mais il était passé maître dans l'art de manier une intrigue, de conduire une pièce en ne laissant jamais languir l'intérêt, et d'amener ingénieusement un dénouement imprévu. La technique du théâtre n'avait pas de secrets pour lui, et on peut dire qu'il y a ajouté. Élève de Beaumarchais en ceci, il a, pour cette partie seulement, mais pour cette partie essentielle de l'art dramatique, dépassé son maître. De plus il avait beaucoup d'esprit, même assez fin quelquefois, et son dialogue est toujours amusant. Il ne paraît un peu vulgaire que dans les parties de ses pièces qui sortent du comique, et l'auteur s'est arrangé pour qu'elles fussent rares. Avec de tels dons on va très loin. Les succès de Scribe furent prodigieux. Son nom fut européen. Ajoutez qu'il était très bon facteur de livrets d'opéra

et qu'il a signé pour la part qui lui en revenait les œuvres les plus célèbres de Boïeldieu, Auber, Meyerbeer, Verdi, Adam, Halévy (*la Dame Blanche, la Muette, Fra Diavolo, Robert le Diable, la Juive, les Huguenots, l'Ambassadrice, le Domino noir, le Prophète, l'Africaine*). La postérité, pour laquelle, du reste, il ne se piquait pas de travailler, a été sévère pour lui. Aucun de ses ouvrages, en effet, n'était né pour la grande gloire. Il en a une pourtant, et il est applaudi de la postérité sans qu'elle s'en avise, en ce sens que tous les auteurs dramatiques qui savent leur métier l'ont appris dans Scribe, et qu'il est pour quelque chose dans tous les succès qu'ils obtiennent. Il a aidé plus grands que lui et est encore le collaborateur anonyme de ceux mêmes qui l'ont rejeté dans l'ombre, parce que, d'auteur dramatique, il est passé par ses ouvrages lus attentivement par les hommes de théâtre, professeur d'art dramatique. C'est un très grand honneur qu'on songe peu à lui accorder, et qu'il est impossible de lui dénier.

Des prosateurs du temps de Louis-Philippe nous considérerons d'abord ceux qui ont subi l'influence du mouvement romantique, puis ceux qui sont restés soustraits de cet ascendant.

George Sand. — George Sand, qui avait le génie le plus malléable et le plus sensible aux influences environnantes, commença par être purement romantique, en 1830. Les romans qu'elle écrivait alors, *Lélia*, *Valentine*, *Indiana*, *Jacques*, étaient des poèmes lyriques et déclamatoires, en très beau style du reste, auprès desquels *la Nouvelle Héloïse* paraît très simple et très unie. On les lit encore avec un mélange d'ennui, d'impatience et d'admiration qui est une des plus singulières sensations littéraires qu'on puisse éprouver. —Après quelques œuvres déjà plus sages et aussi distinguées, *André* (1835), *Mauprat* (1837), qu'on pourrait considérer comme formant période de transition, elle eut dans les environs de 1848 deux manières à la fois, que du reste elle associait de temps en temps dans les mêmes œuvres. Tantôt en des histoires très simples, à peine romanesques au dénouement, elle peignait les champs, le Berri surtout, les mœurs et les habitudes rustiques avec un art de paysa-

giste et de poète idyllique qui fit l'admiration et l'étonnement du public (*la Petite Fadette, les Maîtres Sonneurs, la Mare au Diable, François le Champi*), tantôt elle essayait de faire entrer dans ses romans des théories socialistes (*les Compagnons du tour de France, le Péché de M. Antoine*), tantôt elle menait de front l'idylle et la propagande politique (*le Meunier d'Angibaut*). Enfin, sous le second Empire, nous la verrons faire, avec un talent qui n'a fléchi qu'à l'extrême limite de sa longue vie, des romans qui sont des peintures aimables et touchantes de la vie bourgeoise. — Génie extrêmement souple, fait pour plaire successivement à trois générations différentes, pour comprendre à moitié et pour sentir profondément des états d'âme et d'esprit très différents et presque des civilisations différentes, ce que du reste elle a montré par quelques trop rares romans historiques (*Consuelo, les Beaux Messieurs de Bois-Doré*); douée d'un style qui était ce qu'elle voulait qu'il fût, lyrique, élégiaque, rustique, délicat, mais qui, de son naturel, pour ainsi parler, était abondant, fluide et frais comme du lait bu à longs traits sous de beaux ombrages, étonnante enfin par une production facile toujours distinguée et par une puissance tranquille et calme de renouvellement; ayant son originalité en cela même qu'elle pouvait se transformer à son gré sans effort, ce qui est une originalité extrêmement rare; George Sand reste un de nos grands romanciers, un de nos grands écrivains, et un témoin et un témoignage précis des changements qui se sont produits dans le goût public de 1830 à 1870.

Balzac. — Balzac, beaucoup plus laborieux, et dont toute l'œuvre sent le travail et l'acharnement d'une volonté énergique sur une nature rebelle, tient au romantisme par son goût des monstruosités, des personnages colossaux et invraisemblables, des fortunes immenses faites par un tournemain, des conspirations mystérieuses; mais il est considéré avec raison comme le père de ce réalisme qui devait faire reculer le romantisme, vers 1850, par son observation précise, sa psychologie forte, son art de créer des personnages qui sont vrais, qu'on voit vivants, qu'on sent présents auprès de soi, et dont on dit enfin : « voilà la nature humaine telle que je la connais ». Ce mélange n'est

pas sans incohérence et sans heurt; mais la puissance incomparable de création, de vie donnée aux personnages, d'animation naturelle donnée aux scènes, de vérité précise donnée aux objets matériels, maisons, ameublements, habillements, emporte tout, et fait passer et sur les fictions invraisemblables et sur l'ennui des descriptions trop longues, trop minutieuses et qui se répètent. Les types restent gravés dans l'esprit, le vieux libertin incorrigible, baron Hulot; le soudard égoïste et brutal, Philippe Brideau; l'avare, Grandet; le père faible jusqu'au crime et chez qui la paternité devient un vice, Goriot; l'ambitieux se dépouillant peu à peu de ses scrupules, Rastignac; l'intrigante moderne, Mme Marneffe, etc. Ces hommes et ces femmes, comme certaines créations de Shakespeare, vivent encore parmi nous, d'une vie que nous ne pouvons nous empêcher de tenir pour aussi réelle que la nôtre. Balzac a enrichi l'état civil. Il aurait fallu, pour que Balzac fût au rang des plus grands génies littéraires, que son style fût à la hauteur de sa faculté créatrice. Nous lui pardonnons encore son extrême infériorité à cet égard. Il y a à craindre que ce qu'on pourrait appeler la postérité définitive, qui ne tient compte presque que des ouvrages bien écrits, soit choquée de ce défaut jusqu'à négliger un des plus grands *inventeurs* du XIXe siècle.

On peut signaler, comme derniers romantiques en prose, Eugène Sue et Frédéric Soulié, qui dans des romans copieux et souvent ingénieux et amusants, mais tout à fait dénués de véritable étude des mœurs, ont fait preuve de cette imagination dans l'invention des événements qui n'est pas, certes, donnée à tout le monde, mais qui cependant est la plus facile.

Alexandre Dumas. — Alexandre Dumas avait cette imagination-là plus que personne au XIXe siècle et peut-être en aucun temps ne l'a eue. Les événements, les incidents, les complications, les péripéties naissaient naturellement de son cerveau et s'organisaient en vastes épopées divertissantes comme d'elles-mêmes. Jamais les lettrés ne liront complètement *les Trois Mousquetaires, le Vicomte de Bragelonne, Monte-Cristo*, mais la foule les lira toujours, et il paraît que plus on va, plus elle les lit. L'art de conter indéfiniment sans ennuyer

n'est pas une chose indifférente, et cet art Dumas l'a eu pleinement. Son style lui-même ne peut pas être déclaré mauvais, il a les qualités propres et nécessaires à ce que l'auteur raconte. Il est clair, rapide, uni et vif. On regretterait qu'il eût des qualités qui arrêteraient l'attention sur elles et qui empêcheraient de lire ces ouvrages « dans le mouvement », c'est-à-dire aussi vite qu'ils courent, aussi vite qu'ils furent écrits. — Ce génie fécond et facile était très bien doué pour le théâtre. Rappelons que c'est lui qui, longtemps après la tentative brillante, mais isolée, de *Pinto*, mit en honneur et presque inventa le drame historique avec *Henri III et sa cour* (1829). Il était bien certain que la tragédie en vers commençant d'être abandonnée et le drame sur un sujet d'histoire ne devant jamais l'être, le drame historique en prose sortirait naturellement de la tragédie abandonnée. Ce n'était qu'une transformation; mais encore fallait-il avoir l'idée de la faire et c'est Dumas qui la fit. A ce drame brillant, du reste, succéda, sous le règne de Louis-Philippe, *Antony* (drame moderne, 1831), *Charles VII chez ses grands vassaux* (1831), *la Tour de Nesles* (1832), *Kean* (1836), *Mademoiselle de Belle-Isle* (comédie historique, 1839), *le Chevalier de Maison-Rouge* (1847), et Dumas père a écrit encore pendant toute la durée du second Empire et nous le retrouverons. Il est un exemple curieux de génie naturel et comme instinctif, n'imitant personne, ne suivant aucune règle et ne s'en donnant pas à lui-même, si bien né, si bien organisé pour divertir, intéresser, passionner les hommes, qu'il agit sur eux incessamment, prodigalement et sûrement, comme une force de la nature toujours en acte.

Nous sommes loin déjà du romantisme, proprement dit, avec son programme, les règles nouvelles qu'il avait édictées. Nous nous en éloignons décidément en nous occupant de Henri Beyle, dit Stendhal.

Stendhal. — Quoiqu'il ait, vers 1822, défendu le « romanticisme », mais c'était sans bien comprendre ce dont il s'agissait, et à une époque, du reste, où le romantisme était moins constitué et moins défini qu'il ne fut plus tard, Stendhal non seulement n'était pas romantique, mais encore était aussi

étranger à son siècle qu'il est possible qu'on le soit, ce qui veut dire qu'on ne l'est jamais complètement. C'était un homme du XVIII[e] siècle par ses mœurs, sa tournure d'esprit, ses opinions philosophiques, son esprit littéraire et son style. Absolument imperméable au sentiment religieux, sensualiste et sensuel, de cœur très sec, épicurien triste, ne voyant dans le monde que « la chasse au bonheur », mais guéri de l'optimisme candide de ses maîtres, sachant qu'il n'y a pas de bonheur pour tout le monde et disant : « jouisse qui peut »; par suite adorant « l'énergie », l'égoïsme fort et intrépide qui se fait sa place au soleil en brisant les obstacles devant lui, fussent-ils des hommes, fanatique de la force, comme Voltaire, idolâtrant Napoléon I[er], comme Voltaire faisait Frédéric II, allant plus loin par gageure et affectation et aussi parce qu'il y a des distinctions qu'il ne sait pas faire, et exaltant comme signe d'énergie le crime passionnel des furieux et des impulsifs, qui est tout le contraire de l'énergie; c'était un homme assez désobligeant et inquiétant, que ses amis se dispensaient de mépriser en voulant bien le trouver ridicule, et qui l'était en effet, mais non sans avoir au fond une véritable perversité de cœur dont il vaudrait mieux l'excuser en disant qu'il a beaucoup souffert. — Il était plein de talent. Comme le caractère a toujours beaucoup d'influence sur le talent, on remarque bien que son égoïsme a fait qu'il a parlé beaucoup trop de lui, qu'il s'est raconté vingt fois, lui, son enfance, son père, sa tante, ses conquêtes et tous les gens qui lui ont été désagréables parce qu'il ne les aimait pas, et que tout cela est monotone comme les récits toujours recommencés d'un vieillard morose. La punition de l'égoïsme ce n'est pas d'être antipathique, c'est d'être ennuyeux.

Mais il avait à un haut degré deux mérites qui étaient très rares en son temps. Il savait bien voir les choses matérielles et admirablement les hommes. Il était voyageur excellent, et explorateur d'âmes supérieur. C'est pour cela que les *Mémoires d'un Touriste* et *le Rouge et le Noir*, et une partie de *la Chartreuse de Parme* sont très distingués. Les *Mémoires d'un Touriste* ne sont pas d'un touriste. Stendhal n'était rien moins qu'un paysagiste; mais le caractère moral, en quelque sorte, d'un

pays, d'une région, d'une province, d'une ville, et les traits caractéristiques d'une population, d'une classe, d'un monde, d'une société, d'une coterie, voilà ce qu'il savait démêler fort bien; et, avec des erreurs, des proportions mal vues, des points de détail auxquels il donnait une importance exagérée, encore est-il qu'il montrait les premiers éléments très précieux de cette science qu'on appelle aujourd'hui la psychologie des peuples. — Comme romancier il est plus considérable encore. Comme Benjamin Constant avait peint dans *Adolphe* l'homme de 1815, Stendhal, dans *le Rouge et le Noir* peignit, avec plus de profondeur peut-être, l'homme de 1830. Le plébéien ambitieux, sans scrupule, d'une certaine noblesse encore, faite d'orgueil, tout enfiévré par l'exemple d'une grande volonté arrivant à tout, et démoralisé par la légende napoléonienne, se lançant dans le monde avec une obstination terrible et une soif furieuse de parvenir mêlée d'une certaine timidité, échouant au port par une de ces défaillances de la vraie énergie qui s'appellent les crimes inutiles et qui sont les signes d'une volonté qui s'est trop et trop longtemps surmenée; ce personnage complexe et clair, d'une admirable vérité, entouré de quelques figures de femmes aussi vraies et plus sympathiques, traversant la société de 1820 dont certaines parties, au moins, comme le monde ecclésiastique et la société aristocratique d'une petite ville, sont merveilleusement attrapés : tout cela constitue un des romans de mœurs les plus vifs et les plus drus que possède la littérature française, et une de ces œuvres que des lectures répétées n'épuisent pas. — On relit moins souvent *la Chartreuse de Parme*, mais encore la fameuse bataille de Waterloo et quelques chapitres où sont peintes les petites cours d'Italie vers 1818 sont d'un très grand intérêt. — Isolé en son temps, Stendhal devait être considéré à juste titre comme l'initiateur du roman psychologique à l'époque où ce genre de roman a eu en France sa renaissance.

Charles Nodier. — Nous avons laissé un peu en arrière Charles Nodier, qui était connu déjà et estimé sous la Restauration et qui est mort en 1844. Esprit très souple, très compréhensif et un peu dispersé, naturaliste, philologue, poète, romancier, homme charmant du reste, d'une bonté naïve, d'une

générosité simple, d'une modestie si vraie qu'elle ne paraissait pas méritoire, il avait écrit bien des choses de 1800 à 1830, des dissertations sur les antennes des insectes, des confidences lugubres inspirées de *Werther*, des confessions trop gaies inspirées de *Faublas*, des poésies romantiques inspirées d'Ossian. Cet éclectique finit par devenir original. Il devint un romancier fantaisiste qui savait mêler dans une mesure très juste l'imagination un peu fantasque et l'*humour* très spirituel. C'est à cette veine très heureuse qu'appartiennent *Thérèse Aubert* (1819), *Trilby* (1822), *l'Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux* (1830), *la Fée aux Miettes* (1832), de tout point charmante, bien d'autres encore. Bibliothécaire de l'Arsenal, il était le centre d'une société choisie de très beaux esprits qui comptait Victor Hugo, Musset, Sainte-Beuve, les frères Deschamps, et par son savoir qui était très grand, par son goût qui avait fini par devenir sûr, car les gens d'esprit finissent toujours par avoir du goût, par la bonhomie souriante et paternelle de ses bons avis, il a eu une très grande influence sur la littérature de son temps. Il en a eu une aussi sur la langue; car, très érudit, philologue curieux et passionné, raffiné de style, il a remis en honneur beaucoup de mots et de locutions excellentes appartenant au trésor de la vieille langue française, que les romantiques consacraient ensuite en les employant. Quand on songe au très grand nombre de mots très précieux tombés en désuétude au XVIIIe siècle et usités couramment au XIXe siecle, et quand on fait réflexion que la plupart des romantiques lisaient très peu, on est bien obligé d'attribuer cette restauration à Paul-Louis Courier et à Nodier, les seuls « archaïques » de 1815 à 1830. Cet enrichissement de la langue par la vraie méthode, qui est de ne pas laisser se perdre ses richesses, fut leur œuvre, poursuivie ensuite par Théophile Gautier.

Prosper Mérimée. — Moins profond, mais beaucoup plus intelligent que Stendhal, qu'il a jugé en ami, c'est-à-dire très sévèrement sous couleur de le louer, moins imaginatif que Nodier, mais très fin moraliste et conteur inimitable dans sa manière sobre, le hautain et discret Mérimée, cachant sous une froideur étudiée un cœur plus tendre qu'il ne voulait l'avouer

et une générosité plus grande qu'il ne lui plaisait qu'on l'en crût capable, écrivait des chefs-d'œuvre d'analyse psychologique ou de peinture de mœurs le plus souvent en quelques pages tranquilles, nettes et polies, donnant en plein romantisme l'exemple et le modèle du style dépouillé, précis et nerveux. Ses romans, qui sont courts (*Chronique du temps de Charles IX*, *Colomba*, *Carmen*), sont d'une suite logique, d'un tissu serré, d'une force d'impression finale qui révèlent le grand artiste; ses nouvelles (*la Double méprise*, *la Vénus d'Ille*, *le Vase étrusque*, *l'Enlèvement de la Redoute*, *Lokis*) sont des romans ramassés, concentrés d'une vigueur d'invention originale, d'une sûreté de composition, et, sans le moindre souci d'images et de coloris, d'une fermeté quelquefois éclatante de style, qui révèlent un maître écrivain. Autant que Stendhal et peut-être plus, il a été l'initiateur du roman psychologique, c'est-à-dire du vrai roman français, s'il est vrai que les Français sont surtout des moralistes qui savent écrire. Historien et archéologue aussi consciencieux qu'il l'était dans ses œuvres d'imagination, curieux aussi de littératures étrangères comme il l'était de toutes choses, il a laissé de bons livres d'histoire et fait, le premier, connaître la littérature russe en France. Mais sa gloire durable est d'avoir été le premier des *novellistes* français et peut-être des novellistes.

Les Historiens. — Le règne de Louis-Philippe est la grande époque des historiens français.

Mignet avait dès 1824 publié son résumé net et magistral de l'*Histoire de la Révolution française*. Immédiatement après lui, Thiers donnait sa plus étendue et très brillante *Histoire de la Révolution*, à laquelle devait succéder, lentement élaborée et écrite pendant vingt ans, sa mémorable *Histoire du Consulat et de l'Empire*, modèle de narration claire et facile à travers l'abondance écrasante des documents, modèle aussi d' « histoire administrative », d'histoire écrite par un homme d'État qui n'ignore rien des détails, des ressources et des faiblesses d'une puissance militaire à telle date et dans telles circonstances, et qui pourrait être ainsi considérée le bréviaire des

hommes d'État, comme Commynes était le « bréviaire des rois ».

Guizot, professeur d'histoire à la Sorbonne dès l'Empire, accumulait, surtout depuis 1820, les études historiques, graves, un peu trop systématiques, imposantes d'ordonnance et de style, qui s'appellent *Cours d'histoire moderne*, *Histoire générale de la civilisation en Europe*, *Histoire de la civilisation en France* et, après sa chute du pouvoir, rédigeait des *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, qui sont une complète histoire parlementaire de la France de 1830 à 1848.

Michelet écrivait son immense *Histoire de France* depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1815, et s'y montrait historien, poète, peintre, orateur passionné, merveilleux surtout pour rendre la vie aux foules disparues, aux personnages obscurcis par le brouillard de l'éloignement, très inégal, mais laissant tels grands morceaux, comme la seconde partie du moyen âge, Jeanne d'Arc, Louis XI, la Renaissance, qui sont au nombre des chefs-d'œuvre et de l'histoire et de la littérature. Faisant, au milieu de son énorme labeur historique, quelques excursions sur d'autres sujets, il se permettait d'être poète tout à son aise et grand poète, en prose, dans de petits livres exquis, comme *l'Oiseau*, *l'Insecte*, *la Mer*, *la Montagne*, œuvres de vacances qui auraient suffi à faire la gloire d'un autre homme.

Le brumeux Quinet, son collègue au Collège de France, aussi nuageux que Michelet était lumineux et éblouissant, était un poète aussi, pour qui l'histoire était une occasion de concevoir et d'échafauder des systèmes qui étaient un peu des poèmes et un peu des rêves, bel écrivain du reste, nombreux, harmonieux et onduleux autant que Michelet était nerveux, brisé et comme crépitant, déployant magnifiquement les voiles aisément gonflées et rythmiques de sa phrase, et amenant tour à tour tantôt à désirer la simplicité et tantôt à se réconcilier avec la pompe. Plus tard, dans deux très beaux livres, très différents, il fut plus clair, plus simple et, sans cesser d'être orateur, plus vraiment français. *La Révolution* est un livre fort d'idées, qui fait réfléchir, et qui marque un

historien-philosophe, un philosophe qui est devenu plus historien, et un historien qui s'est donné une philosophie précise. *La Création* est une très belle étude sur les révolutions probables que notre planète a traversées et un essai de philosophie morale tirée du spectacle de l'univers et de la considération de son histoire. La pensée de Quinet s'est dégagée lentement et n'a jamais été plus lumineuse, ni par conséquent son style plus vraiment beau, que lorsque l'auteur approchait du terme. Il y a ainsi des évolutions lentes qui donnent à une destinée littéraire quelque chose de l'intérêt dramatique.

Les études orientales ne cessèrent point de 1830 à 1848, et au contraire furent plus que jamais en honneur. L'égyptologie avait pour représentants encore Champollion-Figeac, et de plus Letronne, qui donnait en 1833 *La statue vocale de Memnon considérée dans ses rapports avec l'Égypte et la Grèce*, le *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte étudiées dans leurs rapports avec l'histoire politique*, etc.; Prisse d'Avesne, qui publiait en 1836 un choix de monuments égyptiens. — L'assyriologie faisait de considérables progrès grâce à Botta, consul de France à Mossoul, qui découvrait les ruines de Ninive et le palais de Khorsabad. C'est alors que notre musée du Louvre ouvrit ses portes aux taureaux gigantesques à tête d'homme, couronnés de la tiare. — L'étude de la Perse recevait des contributions de premier ordre avec la traduction que faisait Eugène Burnouf du *Vendidad-Sadé* attribué à Zoroastre. La civilisation sémitique était éclairée à nouveau par Munk et son livre sur la Palestine (1846), par Franck et son étude sur *la Kabbale, philosophie religieuse des Hébreux*, par les *Lettres sur l'histoire des Arabes avant Mahomet*, de Fulgence de Fresnel, et l'*Essai sur l'histoire des Arabes* de Caussin de Perceval. Les études sur la littérature indienne étaient poussées vigoureusement par Eugène Burnouf dans sa traduction du *Bhâgavata-Pourana*, et par Garcin de Tassy dans son *Histoire de la littérature indoue*. D'autre part les Stanislas Julien (traduction du philosophe Meng-Tseu, etc.), les Théodore Pavie (traduction des contes chinois), les Goullard d'Arcy

(traduction de chansons et poèmes chinois), continuaient et complétaient ces études de sinologie qu'avaient si brillamment commencées en France les Guignes (*Revue de la littérature chinoise* dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XXVI, XLII, XLIII), les Abel de Rémusat (*Essais sur la langue et sur la littérature chinoise*, 1811; *Mémoires sur les livres chinois de la Bibliothèque du roi*, 1818).

Les orateurs. — Les orateurs de cette époque sont à peu près les mêmes hommes que nous avons mentionnés comme historiens : Guizot et Thiers, avec les qualités les plus différentes, comme pour donner au spectateur le plaisir des contrastes et des parallèles, l'un élevé et même hautain, d'une parole grave, ample et impérieuse; l'autre vif, spirituel, en apparence abandonné, infiniment habile à séduire et à capter l'auditeur; tous deux, maîtres absolus de la parole préparée ou improvisée, et également redoutables dans les discussions politiques, donnèrent à la tribune française un éclat que, même sous la Restauration, même pendant la Révolution, elle n'avait jamais eue et qu'elle ne devait pas retrouver. A côté d'eux s'élevaient : Montalembert, élève de Lamennais, mais resté dans la communion catholique, bel orateur pathétique et sentimental, sachant au besoin devenir spirituel et incisif, qui a écrit un beau livre, *les Moines d'Occident*; pendant que Berryer, déjà mûr, célèbre très jeune comme avocat dans les procès du maréchal Ney, de Lamennais et de Chateaubriand, continuait à défendre la légitimité avec une chaleur, une passion grave et une beauté de parole dont les contemporains ont gardé longtemps le souvenir.

En dehors de la tribune politique, Lacordaire, avec son éloquence enflammée, qui n'était pas à l'abri du mauvais goût, mais qui remuait profondément les imaginations et les cœurs, rendait à la chaire religieuse quelques-uns de ses beaux jours d'autrefois.

Les critiques. — Les critiques étaient nombreux en ce temps, et quelques-uns étaient des hommes du plus grand talent. Villemain avait partagé, de 1820 à 1830, les succès retentissants de Guizot et de Cousin à la Sorbonne. Il était éloquent

d'abord, et ensuite il inaugurait une nouvelle critique. Les grands progrès de la science historique et de l'art historique l'avaient frappé et avaient eu sur lui une forte influence. Il s'avisa de mêler intimement l'histoire à la critique et de ne parler des auteurs qu'en les replaçant avec soin dans le pays, dans le temps et dans les circonstances où ils avaient vécu. C'était renouveler la critique et lui donner l'importance d'une étude continue sur l'histoire de la civilisation. Le programme était trop beau pour qu'il le remplît; mais c'était beaucoup de l'avoir tracé et de ne point l'oublier au cours de ses études et de ses leçons. Cela donna à l'enseignement de Villemain, comparé à celui de ses prédécesseurs, un caractère moins dogmatique, c'est-à-dire moins arbitraire, et plus réel, c'est-à-dire plus vivant. Jusqu'à un certain point on se sentait vivre avec les auteurs dont Villemain vous entretenait, et de la vie dont ils avaient vécu. Cette méthode, qui a été poussée beaucoup plus loin par d'autres et maniée avec une rigueur systématique dont il était heureusement insoucieux et incapable, a donné de très bons résultats, tout compte fait, et contribué à cette synthèse de toutes les sciences qui est toujours le désir secret, irréalisable et salutaire de l'intelligence humaine.

Bien moins compréhensif et moins éloquent, mais très spirituel et d'esprit très souple, Saint-Marc Girardin succéda à Villemain dans la faveur du public. Il était surtout moraliste pénétrant et ingénieux. Il aimait à suivre à travers toute la littérature comme un sentiment, une passion ou même un préjugé et à en éclairer la nature et l'histoire par des comparaisons et des rapprochements habiles. C'est ainsi qu'est conçu et construit son *Cours de Littérature dramatique*, qui n'est pas un cours de littérature dramatique, mais un cours de morale avec des exemples tirés surtout de la littérature dramatique, très bon livre, du reste, original et qu'on ne saurait lire encore aujourd'hui qu'avec fruit.

Il faut encore nommer Gustave Planche, le critique de la *Revue des Deux Mondes*, terrible aux mauvais auteurs et même aux médiocres, conservateur décidé et un peu étroit, défenseur ardent du goût classique, dont le rôle ne fut en ce temps ni

inutile ni sans gloire, qui montra souvent un sens esthétique très juste et très sûr, dont la probité intellectuelle peut servir encore de modèle, et dont la délicatesse et même la tendresse de cœur, sous ses rudes et rustiques dehors, étaient rares, comme sa correspondance nous l'a depuis révélé.

Mais le véritable grand critique, dès ce temps-là, était Sainte-Beuve. Nous le nommons ici; mais comme c'est surtout à partir de 1850 que son influence fut considérable, c'est dans le volume suivant que nous nous en entretiendrons.

La presse. — La presse littéraire de 1815 à 1847 fut aussi importante, sinon plus, qu'elle l'avait été au XVIIIe siècle. *Le Mercure de France* dura jusqu'en 1820. A cette époque, et même un peu avant, *la Minerve* fut fondée par le parti libéral. Dans sa courte carrière, encore qu'elle fût surtout un journal politique, elle traita beaucoup de questions de littérature et de philosophie, hostile en général aux romantiques, qui, à cette époque, étaient réactionnaires ou étaient considérés comme tels, Elle avait pour principaux rédacteurs B. Constant, Jay, Étienne, Jouy, Tissot, Lacretelle, etc. Les romantiques avaient pour organe *la Muse française*. Ils y recommandaient l'imitation de l'étranger et en particulier de Walter Scott, le goût du moyen âge, le sentiment religieux, et, comme on peut croire, la sentimentalité mélancolique. Celle-ci surtout débordait dans la jeune revue romantique. C'est là qu'à l'imitation du *Jeune Malade* de Chénier parut la série, restée fameuse, de : *la Jeune Malade*, *la Sœur malade*, *la Jeune Fille malade*, *la Mère mourante*, *l'Enfant malade*, si bien que la direction elle-même du journal trouva que c'en était assez, déclara « qu'à partir de ce jour l'exploitation des agonies était interdite pour longtemps au commerce poétique », et, pour la clôture définitive de ce tournoi poétique, proposa une élégie sur : « L'oncle à la mode de Bretagne en pleine convalescence ». Les rédacteurs habituels de cette revue, qui vécut depuis 1819 jusqu'en 1822, étaient Victor Hugo, Alfred de Vigny, Émile et Antony Deschamps, Charles Nodier, Guiraud, Sophie Gay, sa fille Delphine Gay (qui fut plus tard Mme de Girardin), Mme Desbordes-Valmore, Mme Tastu, etc.

Le Figaro fut fondé en 1826. Journal en apparence tout litté-

raire, il n'en était pas moins hostile au gouvernement de la Restauration. Il avait pour rédacteurs Jules Janin, Roqueplan, Paul Lacroix, Alphonse Royer, etc. Après 1830, il passa sous la direction de Latouche qui y fit écrire Félix Pyat, Jules Sandeau et George Sand. Il disparut pour ne reparaître d'une façon durable que beaucoup plus tard, en 1854.

La *Revue des Deux Mondes*, fondée en 1829, un instant interrompue, reprise par François Buloz en 1831, accueillit impartialement tous les écrivains qui s'étaient fait remarquer par un genre de mérite et eut très rapidement une très grande autorité, qu'elle n'a jamais perdue. Faire une liste de ses rédacteurs serait répéter à peu près tous les noms que nous avons cités dans cet article et en ajouter beaucoup d'autres.

La *Revue de Paris*, fondée également en 1829, par le Docteur Véron, passée en 1831 aux mains d'Amédée Pichot, puis en 1834, achetée par Buloz, qui eut ainsi deux grandes revues à gouverner, avait un caractère un peu plus léger et un peu plus exclusivement littéraire et artistique que la *Revue des Deux Mondes*. Benjamin Constant, Lamartine, Casimir Delavigne, Scribe, Alexandre Dumas, A. de Vigny, Musset, Balzac, Saint-Marc Girardin, Sainte-Beuve y écrivirent. Elle disparut en 1844.

La période de 1815 à 1847 a presque vu naître, a vu se développer et a vu décliner le romantisme, elle a vu se créer et agrandir l'histoire telle que les modernes la comprennent ; elle a vu la renaissance du sentiment religieux et, comme corollaire peut-être, la renaissance d'une philosophie spiritualiste. C'est une des plus grandes époques de la littérature française.

BIBLIOGRAPHIE

Principales éditions des écrivains français de 1815 à 1847. — **Chateaubriand**, *Œuvres complètes* (1849), *Œuvres complètes* (1851). — **Lamartine**, *Œuvres complètes* (1860-66), éditées par lui-même. — **Alfred de Vigny**, *Poésies complètes* (1854), *Œuvres posthumes* (1864), *Œuvres complètes* (1880). — **Victor Hugo**, *Œuvres complètes*, édition définitive en cours de publication depuis 1889. — **Casimir Delavigne**, *Œuvres complètes* (1851). — **Béranger**, *Œuvres complètes* (1857), auxquelles il faut ajouter *Ma biographie* (1857) et *Correspondance* (1860). — **Simonde de Sismondi**, pas d'éditions d'œuvres complètes; l'*Histoire des Français* a été publiée à Paris de 1821 à 1844, *La littérature du midi de l'Europe*, à Paris de

1823 à 1829. — **Augustin Thierry**, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, éd. de 1845; *Lettres sur l'histoire de France*, 1827. — **Amédée Thierry**, *Histoire des Gaulois*, 1857; *Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, 1840-1847. — **De Maistre** (Joseph), *Soirées de Saint-Pétersbourg* (1821); *Lettres et opuscules inédits* (1853), *Lettres inédites* (1858), *Mémoires politiques et correspondance diplomatique* (1858). — **De Bonald**, *Œuvres complètes* (1817-1829). — **Ballanche**, *Antigone* (1814), *Essai sur les institutions sociales* (1818), *Essais de Palingénésie* (1827), *Orphée* (1828), *Ville des expiations* (1831), *Vision d'Hébal* (1832). — **Cousin**, *Le Vrai, le Beau, le Bien* (1858), *Cours d'histoire de la philosophie* (1840), *Madame de Longueville* (1853), *Madame de Sablé* (1854), *Madame de Chevreuse et Madame de Hautefort* (1856), *La société française au XVIIe siècle d'après le grand Cyrus* (1858). — **Royer-Collard**, *Vie politique de M. Royer-Collard, ses discours et ses écrits*, édités par M. de Barante (1861). — **Paul-Louis Courier**, *Œuvres de Paul-Louis Courier*, éd. Armand Carrel (1834). — **Alfred de Musset**, *Œuvres complètes*, avec biographie par Paul de Musset (1879). — **Théophile Gautier**, *Œuvres complètes* (1884). — **Lamennais**, *Œuvres complètes* (1836), à compléter par *le Livre du Peuple* (1827), etc., et par *Correspondance*, éd. Forgues (1866), et *Œuvres posthumes*, éd. Blaize (1866). — **Scribe**, *Œuvres choisies, Théâtre* (1857). — **George Sand**, *Romans et Nouvelles* (1876-1886), *Histoire de ma vie* (1855), *Correspondance* (1882-1884). — **Balzac**, *Œuvres complètes*, 45 vol. — **Stendhal**, 19 vol. — **Charles Nodier**, *Œuvres de Nodier* (1832-1834). — **Mérimée**, *Œuvres*, 13 vol., *Lettres à une inconnue* (1873), *Lettres à une autre inconnue* (1875). — **Thiers**, *Histoire de la Révolution française* (1823-1827), *Histoire du Consulat et de l'Empire* (1845-1862), *Discours parlementaires* (1879-1889). — **Michelet**, *Histoire de France* (1833-1867). Les *Œuvres complètes* sont en cours de publication. — **Quinet**, *Œuvres complètes* (1857-1879).

Ouvrages à consulter sur les écrivains français de 1815 à 1847. — En général **Demogeot**, *Histoire de la littérature française*. — **Lanson**, *Histoire de la littérature française*. — **Lintilhac**, *Précis historique et critique de la littérature française*. — **Nisard**, *Histoire de la littérature française*. — **Sainte-Beuve**, *Causeries du lundi*, *Nouveaux lundis*, *Portraits littéraires*. — Sur chaque écrivain en particulier : CHATEAUBRIAND : **Sainte-Beuve**, *Chateaubriand et son groupe sous l'empire*; **Vinet**, *Études sur la littérature française au XIXe siècle*; **Collombet**, *Chateaubriand et ses écrits*; **De Loménie**, *Galerie des contemporains illustres*; **Faguet**, *XIXe siècle*. — LAMARTINE : **De Loménie**, *Galerie des contemporains illustres*; **Ch. de Mazade**, *Lamartine, sa vie littéraire et politique*; **Émile Ollivier**, *Lamartine*; **Faguet**, *XIXe siècle*; **Brunetière**, *La poésie de Lamartine* (*Revue des Deux Mondes*, 15 août 1886), *Évolution de la poésie lyrique au XIXe siècle*, leçon III; **Rod**, *Lamartine*; **De Pomairols**, *Lamartine*; **Chamboraud de Perissat**, *Lamartine inconnu*; **F. Reyssié**, *La jeunesse de Lamartine*; **Deschanel**, *Lamartine*; *Lettres adressées à Lamartine*, publiées par Mme V. de Lamartine, 1892. — VIGNY : **Anatole France**, *Alfred de Vigny*; **Brunetière**, *Évolution de la poésie lyrique en France*, leç. IX; **Dorison**, *Alfred de Vigny, poète philosophe*; **Paléologue**, *Alfred de Vigny*; **Faguet**, *XIXe siècle*. — HUGO : **Biré**, *V. Hugo avant 1830*, *V. Hugo après 1830*, *V. Hugo après 1852*; **Ernest Dupuy**, *V. Hugo, l'homme et le poète*; **Mabilleau**, *Victor Hugo*; **Renouvier**, *V. Hugo, le poète*; **Brunetière**, *Évolution de la poésie lyrique au XIXe siècle*, leç. V et XI; **Faguet**, *XIXe siècle*. — CASIMIR DELAVIGNE : **Gustave Planche**, *Portraits littéraires*. — BÉRANGER : **Savinien Lapointe**, *Mémoires sur Béranger*; **J. Janin**, *Béranger et son temps*; **Arthur Arnould**,

Béranger, ses amis, ses ennemis et ses critiques. — De Maistre : **Raymond**, *Éloge du comte Joseph de Maistre*; **Albert Blanc**, *Introduction aux Mémoires politiques*; **Cogordan**, *J. de Maistre*; **Faguet**, *Politiques et moralistes.* — De Bonald : **Henri de Bonald**, *Notice sur le Vte de Bonald.* — Ballanche : **Sainte-Beuve**, *Chateaubriand et son groupe littéraire.* — Cousin : **Damiron**, *Essai sur l'histoire de la philosophie au XIXe siècle*; **Pierre Leroux**, *Réfutation de l'Éclectisme*; **Taine**, *Les philosophes français au XIXe siècle*; **Mignot**, *Notice historique sur la vie et les travaux de Victor Cousin*; **Jules Simon**, *Victor Cousin.* — Royer-Collard : **Barante**, *Vie politique de M. Royer-Collard*; **Adrien Philippe**, *Royer-Collard, sa vie publique, sa vie privée*; **Vingtain**, *Vie publique de Royer-Collard*; **Cormenin**, *Études sur les orateurs parlementaires.* — P.-L. Courier : **Armand Carrel**, *Essai sur la vie et les œuvres de P.-L. Courier*; **Charles Magnin**, *Causeries*, I. — Musset : **Lamartine**, *Cours familier de littérature*; **George Sand**, *Elle et Lui* (roman autobiographique); **Paul de Musset**, *Lui et Elle* (réplique au précédent); **Mme Jaubert**, *Souvenirs*; **Arvède Barine**, *Alfred de Musset*; **Brunetière**, *Évolution de la Poésie lyrique au XIXe siècle*; **Faguet**, *XIXe siècle.* — Théophile Gautier : **Spœlberch de Lovenjoul**, *Histoire des œuvres de Théophile Gautier*; **Maxime Du Camp**, *Théophile Gautier*; **Richet**, *Th. Gautier, la vie, l'œuvre*; **Brunetière**, *Évolution de la poésie lyrique au XIXe siècle*; **Faguet**, *XIXe siècle.* — Scribe : **Doumic**, *De Scribe à Ibsen.* — George Sand : **Brunetière**, *Évolution de la poésie lyrique au XIXe siècle*; **Caro**, *George Sand*; **Faguet**, *XIXe siècle.* — Balzac : **Spœlberch de Lovenjoul**, *Histoire des œuvres de Balzac*; **P. Flat**, *Essais sur Balzac*; **G. Ferry**, *Balzac et ses amis*; **Faguet**, *XIXe siècle.* — Stendhal : **P. Bourget**, *Essais de psychologie contemporaine*; **Rod**, *Stendhal*; **Cordier**, *Stendhal raconté par ses amis et ses amies.* — Charles Nodier : **Francis Wey**, *Vie de Charles Nodier*; **Mme Ménessier-Nodier**, *Charles Nodier, épisodes et souvenirs de sa vie.* — Mérimée : **Augustin Filon**, *Prosper Mérimée*; **Faguet**, *XIXe siècle.* — Thiers : **Jules Simon**, *Thiers, Guizot, Rémusat*; **Paul de Rémusat**, *A. Thiers.* — Michelet : **Barbey d'Aurevilly**, *Les œuvres et les hommes au XIXe siècle*, II; **Gabriel Monod**, *J. Michelet*; **Charles de Mazade**, *Portraits d'histoire morale et politique du temps*; **Corréard**, *Michelet*; **Faguet**, *XIXe siècle.* — Quinet : **Bataillard**, *Œuvre philosophique et sociale de M. Edgar Quinet*; **Chassin**, *Edgar Quinet, sa vie et ses œuvres.*

CHAPITRE XIV

L'ANGLETERRE

De 1814 à 1846.

I. — Le torysme réactionnaire (1814-1822)[1].

La première paix et les céréales (1814). — Lorsque le Parlement, réuni en novembre 1813, se fut rendu compte de la situation du continent, il jugea ses discussions inutiles pendant la lutte suprême, et, d'accord avec les ministres, prolongea ses vacances de Noël jusqu'au mois de mars. La presse remplaçait la tribune, avec une ardeur extrême en faveur de la restauration des Bourbons. Lord Castlereagh, qui portait en sa personne les volontés de l'Angleterre, montra pourtant quelque réserve sur cette question, et pendant que les journaux anglais commençaient à répandre l'alarme dans Paris, on le voyait, à Châtillon, plus traitable envers l'ennemi que le tsar de Tilsitt et d'Erfurt. Quand on apprit l'abdication de Napoléon, quand les souverains vinrent à Londres, ce fut un triomphe pour la politique tory et pour ses chefs les plus récents. Canning, désolé d'avoir laissé cet honneur à son rival Castlereagh, prenait congé des députés de son parti, et acceptait l'ambassade de Lisbonne.

Cependant, dès cette première et courte pacification, quelque

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 560 et suiv.

désillusion se laissait entrevoir. Le libre arrivage des grains continentaux dans les ports britanniques mettait aux prises, comme deux adversaires économiques, la classe riche et la classe pauvre. Bienfait pour celle-ci, perte pour celle-là, le prix du blé baissa d'un bon tiers. Or les propriétaires disposaient du Parlement; ils le firent bien voir. Non seulement tout droit sur l'exportation fut aboli; mais on éleva au taux excessif de 80 shellings les huit boisseaux le chiffre à partir duquel les céréales étrangères entreraient librement. Dans un dessin du 3 mars 1815, Cruikshank, le caricaturiste qui avait hérité de la vogue de Gillray, exprimait d'une façon saisissante cette guerre intérieure succédant à la guerre extérieure. Un marchand étranger arrivant sur son bateau, montre son blé en disant: « Il est excellent, je le donne pour 50 shellings ». Mais un groupe d'aristocrates lui fait signe de s'en aller : « Nous n'en voulons pas, nous maintenons le nôtre à 80; et si les pauvres ne peuvent l'acheter à ce prix-là, eh bien, qu'ils meurent de faim! » Cependant un Anglais pauvre, entouré de sa famille en haillons, entend ces paroles et répond : « Non, mes maîtres, je ne mourrai pas de faim ; mais je quitterai mon pays natal, où les pauvres sont écrasés par ceux qu'ils enrichissent de leur travail ».

Les Cent-Jours, la presse et le Parlement.—La nouvelle du retour de Napoléon trouva les Chambres occupées de ces graves débats. Là comme dans le public, la perspective d'une guerre à recommencer souleva des résistances. Le grand vaincu ne déplaisait plus à ses tenaces vainqueurs, et lui-même demandait la réconciliation. Officiers et touristes anglais avaient afflué à l'île d'Elbe, où on les avait bien reçus. D'autre part les fautes de la première Restauration choquaient le tact politique des Anglais, même celui de Wellington, inquiet de la désaffection de l'armée, et beaucoup d'entre eux ne regrettaient pas que le colonel Campbell eût involontairement préparé la chute de ce régime en laissant échapper l'objet de sa surveillance. Le *Morning Chronicle*, seul de son avis, il est vrai, parmi les journaux notables, saluait l'événement comme le plus étonnant de l'histoire, en rendait responsables ceux qui n'avaient pas tenu leurs engagements financiers envers l'empereur, et ceux qui

avaient songé à le déporter dans une île de l'Atlantique : l'honneur de ce trop réel projet revient à Castlereagh. Quant au parti à prendre, la feuille libérale s'exprimait ainsi : « L'attention du Parlement sera certainement attirée sur la politique condamnable qui tend à renouveler la guerre. Les patriotes anglais pensent que c'est moins contre Bonaparte que contre l'esprit de liberté que s'unissent les potentats du continent. »

Le *Times* et le *Sun* traduisaient violemment les intentions du gouvernement tory : « Pouvons-nous rester tranquilles quand la maison de notre voisin brûle? Le bonheur de tous les peuples tient au trône des Bourbons. Des compagnons de scélératesse ont appelé ce brigand au pillage de l'Europe. » Castlereagh, récemment arrivé de Vienne, où Wellington le remplaçait, ne daigna pas se justifier d'avoir machiavéliquement combiné la fuite de l'île d'Elbe, accusation grotesque des réactionnaires continentaux. Il se borna à disculper ses subalternes de toute grave négligence. D'ailleurs il avait une autre préoccupation ; il voulait la guerre pour le renversement définitif de Napoléon, pour le rétablissement de Louis XVIII, en éludant l'opposition des deux Chambres. Il y allait réussir par des moyens fallacieux.

D'avance, Whitbread lui avait rendu le terrain difficile par deux protestations : celle du 16 mars contre toute participation à une guerre civile en France ; celle du 3 avril contre la provocation à l'assassinat contenue dans le manifeste des puissances, pièce indigne, disait-il, de porter une signature anglaise. Or précisément ce que voulait le cabinet tory, c'était l'adhésion, plus grave encore, du gouvernement britannique au traité du 25 mars, lequel engageait les puissances dans une guerre à outrance. Dès que le ministre des Affaires étrangères eut en mains ce document, et avant que le texte en fût connu, un message du 6 avril informa le Parlement que le régent mobilisait les forces de terre et de mer, et qu'il se concertait avec les Alliés pour le salut de l'Europe. Liverpool et Castlereagh demandèrent aux deux Chambres une adresse de confiance. La discussion des Communes fut la plus vive : « Une invasion! s'écria Burdett. A-t-on jamais vu trente millions d'âmes enva-

hies par un homme seul? Les Bourbons ont perdu le trône par leurs propres fautes. Ce serait une chose monstrueuse de faire la guerre à une nation pour lui imposer un souverain dont elle ne veut pas. » Non moins inutilement Whitbread présenta un amendement pour que le régent fît tous ses efforts en faveur de la paix. Il n'obtint que 37 suffrages, beaucoup de whigs s'étant contentés, comme Ponsomby, de cette réserve chimérique des ministres : que l'entente avec les puissances ne produirait pas nécessairement la guerre.

L'opposition reparut avec un peu plus de succès, le 28 avril, lors du vote des subsides, et le 23 mai, lors de la communication des textes diplomatiques, c'est-à-dire quand les réticences du ministère ne trompèrent plus personne. Pourtant Castlereagh jugea nécessaire de se réfugier dans une dernière équivoque portant, non sur le maintien de Napoléon, qu'il déclarait franchement impossible, mais sur le rétablissement des Bourbons, qu'il déclarait, peu franchement, ne pas vouloir imposer à la nation française. Les orateurs des Communes n'étaient pas dupes de la distinction ménagée par le cabinet Liverpool entre Bonaparte et la France. « Comment supposer, demandait Ponsomby désabusé, que la France n'interviendra pas dans la guerre, quand cette guerre est déclarée à l'homme que le peuple français a voulu avoir pour chef? » Le peuple, ajoutait Tierney, ne lui est pas moins attaché que l'armée. Une pétition de la Cité contenait des protestations encore plus énergiques contre la « folle politique » des impôts toujours croissants et le refus de négocier avec le souverain de la France. Elle fut écartée, non sans peine. Devant les Lords éclata une scission entre Grenville, partisan de la lutte sans merci, et Grey blâmant « la guerre entreprise pour proscrire l'homme que le peuple, autant que l'armée, avait choisi comme le maître de ses destinées ». Ce discours fut approuvé par 43 pairs, dont l'un était lord Byron, contre 156 suffrages ministériels. Un dernier vote des Communes réunit 331 suffrages belliqueux contre 92 pacifiques.

Triomphe et misère. — Ce double et foudroyant résultat, la fortune de Napoléon brisée par la résistance de l'armée

anglaise, la personne de Napoléon captive sur un vaisseau anglais dans les eaux anglaises, souleva un enthousiasme on ne peut plus naturel. Sans doute l'illustre prisonnier conservait des admirateurs, presque des partisans : une banale curiosité n'expliquerait pas l'empressement des nombreuses personnes qui risquèrent de se noyer et dont plusieurs se noyèrent autour du *Bellérophon*. Mais le succès décisif des tories belliqueux éteignit pour l'instant toute opposition. Sauf un petit groupe libéral dont lord John Russell était le jeune espoir, la Chambre des Communes ne comprenait que de grands propriétaires qui, nous dit Russell lui-même, « redoutant une nouvelle explosion de la Révolution française, prodiguaient une superstitieuse obéissance aux hommes qui avaient terminé la guerre glorieusement et replacé les Bourbons sur le trône de France ». Naturellement on supprimait l'*income tax* pesant sur les riches. Mais le protectionnisme féroce ne rendait pas la campagne plus heureuse. L'exécrable été de 1816, qui dans les comtés du Nord ne mûrit même pas les épis, produisit une récolte tellement minime que le prix exorbitant du blé ne donnait qu'un bénéfice illusoire.

Quant aux classes ouvrières, elles n'ont jamais été si malheureuses qu'alors. Affamées, elles comptaient sur les commandes continentales. Déception! La paix ranimait partout une industrie que chaque État protégeait par des droits de douane. Les produits britanniques rencontraient partout cette barrière. Pour se rattraper, les industriels abaissaient les salaires au minimum, et tenaient leurs ouvriers dans une sorte de servage. Une répression sévère empêchait toute entente pour obtenir une paie moins misérable ou le respect des heures de sommeil. Les grandes villes versaient leur stock d'enfants pauvres dans les fabriques et jusque dans les mines, où l'on voyait, attelés à des brouettes de charbon, de malheureux petits esclaves de moins de neuf ans.

Les radicaux et les troubles. — Les invectives des « radicaux » s'élèvent contre de tels abus : satires de Hone, discours populaires de Hunt, feuilles périodiques de Cobbett. Celui-ci écrit au ministre : « La guerre qui a restauré les Bour-

bons et rétabli l'Inquisition a laissé ce pays dans un état de misère qui n'a point de parallèle dans l'histoire de la civilisation ». Il écrit aux laboureurs anglais : « Malgré l'infatuation du rang, de la richesse, des titres universitaires, la force réelle d'un pays est toujours le travail de son peuple. L'écrasement des taxes pesant sur le travail ne trouvera son remède que dans une réforme parlementaire. » Et le whig Brougham : « On observe la même détresse dans toutes les parties du royaume. Les changements qui se sont opérés dans le monde entier nuisent au commerce de l'Angleterre. Il n'est pas une seule classe du peuple qui n'ait à se plaindre de la violation de quelques-uns de ses droits constitutionnels. » Ces paroles (1817) font allusion à des troubles sérieux motivant de graves mesures. A Londres, l'émeute de Spafields est vite réprimée, mais les comités secrets se multiplient. Ils organisent à Manchester une marche de pétitionnaires, que l'on empêche d'arriver à la capitale. Dans le comté de Nottingham, Brandreth soutient un petit combat. De son côté le ministère obtient du Parlement la suspension de l'*habeas corpus*, et la peine de mort contre les fauteurs de meetings séditieux.

Le ministère et les discours de Canning. — Le cabinet Liverpool, dans son ensemble, était médiocre. Lord Castlereagh rapportait des congrès continentaux les préjugés les plus rétrogrades. A l'intérieur, lord Sidmouth tenait du sbire, et lord Bathurst en était un à l'égard de Napoléon captif. L'étroit et spirituel chancelier lord Eldon croyait la constitution perdue au seul mot de changement. A peine si lord Liverpool montrait un peu plus de largeur. De son talent, Canning couvrait toutes ces insuffisances oratoires : « Jamais, disait-il, nous n'avons été exposés à un danger semblable. Quand la république renversait la monarchie, on ne montrait pas comme aujourd'hui l'intention de renverser tous les principes. » A qui la faute si l'on suspend l'*habeas corpus*? — « A ces misérables qui dans leurs réunions nocturnes comme dans leurs discours publics désignent des victimes...; qui ne regardent les paysans affamés, les artisans ruinés, que comme des instruments propres à servir leurs crimes!... Un heureux fruit de notre révolution (de 1688),

c'est que le plus humble des paysans puisse s'élever au premier rang. Mais conservez au moins ce premier rang, pour qu'il y parvienne. »

Canning annonçait une reprise des affaires, et l'heureuse année 1818 lui donna raison. Les paiements en espèces recommencèrent aux guichets de la Banque. Le jeune tory Robert Peel se sépara une première fois de son parti en faisant triompher cette mesure. L'*habeas corpus* fut rétabli pour toujours.

Le massacre de Manchester et les Six Actes (1819). — Malheureusement l'industrie avait trop espéré, trop fabriqué; l'encombrement et le malaise reparaissaient. Pendant que lord John Russell, appuyé sur un parti whig un peu fortifié aux élections de 1818, demandait de modestes réformes, les radicaux réclamaient le suffrage universel. Le 16 août, se tenait à Manchester un immense meeting. Les magistrats voulurent faire arrêter Hunt par les gentlemen à cheval de la *yeomanry*, puis par des hussards qui chargèrent la foule. Quelques morts, de nombreux blessés restèrent sur la place. De tous côtés on protesta contre le « massacre de Manchester », notamment dans le Yorkshire, où des aristocrates libéraux firent chorus avec le bas peuple.

« Le gouvernement ne rêve que la force. Pas de conciliation, pas de paix. La force, la force, rien que la force. » Ainsi s'exprimait le vieux whig Tierney, en voyant venir en délibération le menaçant paquet des « Six Actes ». Voici les principales mesures de ce faisceau répressif : perquisitions pour trouver les armes cachées; saisie des libelles séditieux ou blasphématoires, avec peine de la transportation pour les auteurs récidivistes; restriction du droit de réunion; extension aux brochures du droit de timbre pesant sur les journaux. Canning, inaugurant son évolution libérale, déclarait « regrettable de voir ajouter de nouvelles restrictions à celles qui déjà existent ». Malgré tout, les Six Actes réussirent, et le vieux Georges III s'éteignit en paix (fév. 1820). Depuis longtemps il ne comptait plus.

Georges IV et le procès de la reine. — Les ministres du prince-régent continuèrent comme ministres du roi

Georges IV. C'est alors qu'un horrible complot fut tramé contre eux. Un homme de main du radicalisme, Thistlewood, réunit dans une maison de Cator Street trente conjurés qui devaient les assassiner pendant qu'un dîner les réunirait tous. Il fut exécuté avec quelques-uns de ses complices, et leur procès, en effrayant tous les honnêtes gens, consolida le nouveau règne.

Un procès fort différent sembla ébranler l'institution monarchique. Si le prince de Galles devenait roi, la princesse Caroline devenait reine. Mais la princesse Charlotte, le seul enfant né de ce malheureux mariage, étant morte sans héritier, la couronne devait revenir un jour à la petite Victoria, née en 1819, seule nièce du nouveau souverain. La reine Caroline n'était donc plus qu'une dame étrangère, menant en Italie ou ailleurs une existence plus que suspecte. Georges IV s'opposa à l'insertion de son nom dans les prières liturgiques, et lorsqu'elle revint en Angleterre pour réclamer ses droits, il lui intenta un procès en adultère devant la Chambre des Lords. On n'avait jamais rien entendu de plus scandaleux. Le peuple de Londres, en haine de l'époux, acclamait l'épouse et ses défenseurs. L'un d'eux, Brougham, date de ce plaidoyer sa fortune politique. Les ministres, embarrassés de leur rôle, consentirent à un ajournement qui parut un acquittement. Quelques mois plus tard (1821), la haine tenace du roi interdit à Caroline l'entrée de l'église où se faisait son couronnement. Elle mourut, déjà oubliée, et quelques désordres firent à son cercueil un regain de popularité.

Mort de Castlereagh (1822). — Georges IV, malgré son répugnant égoïsme, ne manquait pas de qualités brillantes. Un voyage en Irlande et en Écosse valut des acclamations au vieux beau gentleman, qui savait porter les costumes nationaux et se montrer aimable. Le sentiment monarchique et les principes du torysme refleurirent assez vite. Pendant quelques années, sous une couronne adulée sinon vénérée, le pouvoir allait être fort et sagement progressif. Déjà les noms les plus impopulaires disparaissent. Lord Sidmouth cède l'Intérieur à Robert Peel, tory de la bonne et grande espèce. Mais ce qui ouvre surtout une ère nouvelle, c'est le suicide de lord Castlereagh, et son remplacement par Canning. A partir de ce moment, le ministère

Liverpool, tout en conservant son chef nominal, pourra passer pour un gouvernement nouveau.

Littérature radicale et tory. — Ces sept années assez tristes abondent en chefs-d'œuvre littéraires, dont les auteurs appartiennent aux opinions extrêmes. Si Byron et Shelley n'oublient pas l'Angleterre sous le soleil italien, c'est pour en maudire l'esprit politique et social. L'un est révolutionnaire philhellène ; l'autre exècre toutes les conventions, religieuses surtout, qui entravent l'humanité. Si Shelley ne demande qu'une réforme électorale progressive, il s'indigne peu généreusement du deuil national causé par la mort de la princesse Charlotte : « La liberté est morte, suivons le cadavre de la liberté anglaise lentement et respectueusement ».

Cependant le torysme des *lakistes*, de Wordsworth et de Southey, redouble également ; l'un prend la plume en faveur du gouvernement rétrograde, l'autre propose la déportation pour les délits de presse. Le tory Walter Scott poursuit avec un prodigieux succès la série de ses romans historiques ou nationaux. La société aristocratique jouit profondément de cette brillante évocation du passé.

II. — Le torysme réformiste (1822-1830).

Le torysme de Canning. — Dans l'histoire constitutionnelle, on appelle *Canningites* les hommes d'État qui, depuis 1822, mitigèrent le torysme sans y renoncer. Il importe de comprendre d'abord le côté conservateur de ce parti.

Il maintient le parlementarisme aristocratique, il repousse les motions modérées de lord John Russell. Que voulait celui-ci ? Flétrir les abus scandaleux des *bourgs pourris*, rayer de suite les plus compromis, puis les supprimer soit un à un, soit en masse, attribuer une centaine de sièges aux cités industrielles rapidement agrandies. « Un gentleman arrive de Londres dans un bourg dont il ignorait presque l'existence. Les électeurs ne s'occupent ni de ses opinions ni de son caractère, mais seulement de l'*impureté* de ses intentions. S'il est élu, personne ne

protestera, car ses adversaires sont aussi coupables que lui. Quinze jours après la réunion du Parlement, récompense honnête est distribuée à chacun des dignes et indépendants électeurs. » Canning blâmait ce langage et ces projets de lord John, car toute concession, suivant lui, devait en amener une autre jusqu'à la ruine finale de la constitution. « La Chambre des Communes, en dépit de toutes ses imperfections, remplit bien les fonctions qui lui sont assignées... Elle représente, non seulement l'intérêt général de la nation, mais celui de chacune de ses parties... Des demi-mesures ne satisferont pas les réformistes; ils demanderont une représentation personnelle, expression directe du peuple. Or, si le gouvernement n'est qu'une forme, et que la volonté de la nation doive être directement représentée, il faudra en conclure que cette volonté deviendra le gouvernement lui-même; et dès lors le roi, la Chambre des Lords ne sont plus que des pouvoirs nuisibles, la Chambre des Communes sera tout... Ce sera ma consolation de m'y être opposé jusqu'au bout, de toutes mes forces. » Une résistance aussi déterminée ajourna la plus importante des questions.

Le libéralisme de Canning. — Sur les autres questions, ce ministre est progressiste. Nous le verrons soutenir ses collègues Huskisson et Peel dans les réformes de leurs départements. Dans le sien, les Affaires étrangères, il affirme son libéralisme, de même que sur deux questions « ouvertes », c'est-à-dire au sujet desquelles chaque ministre restait libre d'exprimer ses opinions personnelles, l'esclavage des noirs et l'égalité politique des catholiques.

Canning dégage ouvertement la diplomatie britannique de la Sainte Alliance, il ne cache pas ses préférences pour les partis constitutionnels du continent. Il reconnaît l'indépendance de ces colonies espagnoles qui ouvraient au commerce anglais un champ immense. Il est pour les Grecs, malgré l'aversion du roi et des purs tories à l'égard d'un peuple insurgé.

Il prépare l'abolition de l'esclavage dans les Antilles par une série de mesures transitoires : droit pour le nègre de posséder et de transmettre en mourant ce qu'il possède; droit de témoigner en justice et de se racheter, lui et sa famille; reconnais-

sance légale de cette famille, qui ne pourra plus être dispersée par les ventes ; restriction aux hommes seuls des punitions corporelles, d'ailleurs plus rares ; établissements religieux et scolaires pour la population servile. Ces progrès ne satisfaisaient pas les députés abolitionnistes, mais Canning leur disait : « Je vois dans les colonies une population nombreuse de noirs et un petit nombre de blancs. Il s'agit de savoir comment la civilisation, la morale et l'ordre public peuvent être procurés à cette multitude d'esclaves, avec sécurité pour la vie et les intérêts des blancs. La Chambre attend de cette population elle-même la sagesse qui rendra possible ce bienfait. » Bientôt la question sera mûre, grâce au ministre orateur.

Enfin il prépare, malgré son roi et ses collègues, l'Émancipation : « Nous avons accordé les droits électoraux aux catholiques d'Irlande, mais à la condition de ne pas nous envoyer de catholiques ; c'est une barrière formidable élevée entre eux et nous. Jamais je ne croirai la couronne dépréciée et la monarchie profanée parce que tous les chrétiens seraient admis aux bienfaits et aux franchises de notre constitution. Un catholique croyant à la transsubstantiation a été atteint par la loi parce qu'il était attaché à une famille exilée. Cette famille n'existe plus, il n'est donc plus puni aujourd'hui que pour croire à la transsubstantiation. On a dit aussi qu'il fallait craindre l'admission, par cette mesure, de démagogues dans le Parlement ; je répondrai que c'est dans le Parlement que je désire les voir. Nous jouissons d'une paix obtenue par les efforts communs des catholiques et des protestants. Combien ne serait-il pas heureux de convertir les murmures d'une population entière en expressions de reconnaissance nationale ! » Une aussi bonne cause, défendue aussi bien, était sûre d'avoir son jour.

Huskisson, la liberté économique et les chemins de fer. — En attendant, un grand économiste du parti canningite, le ministre du Commerce Huskisson, accélérait le retour de la prospérité en Angleterre par un commencement de liberté commerciale. Un autre Canningite, le chancelier de l'Échiquier Robinson, dressait ses budgets dans le même esprit. Les plus-values amenées par de bonnes récoltes, par la paix et par l'es-

prit d'entreprise, permettaient d'amortir un peu l'énorme dette, et de diminuer les droits de douane. Or ces dégrèvements portaient aussi bien sur des matières premières, telles que la soie ou certains métaux, que sur les articles de consommation tels que le sucre. Le principe de réciprocité avec les nations étrangères jouait un grand rôle dans le système de Huskisson, qui adoucissait l'Acte de navigation, devenu trop absolu pour les communications modernes entre les peuples. Les partisans du libre-échange regardent ces années 1823 à 1827 comme le point de départ historique de leur doctrine.

Ici deux observations sont nécessaires. D'abord le langage de Huskisson est essentiellement pratique et modéré: « Si nous voyons, disait-il en 1824 à propos du commerce de la soie, qu'une branche de notre industrie est entravée par des lois et des règlements impolitiques, tels que restrictions à la liberté du travail, droits sur la matière première, etc., alors je crois que le devoir d'un gouvernement qui dispose d'un certain boni est de réduire la taxation directe pour arriver à supprimer ces restrictions fâcheuses ». Il disait aussi en 1825 : « Je n'ai nul désir de mettre en vigueur des principes nouveaux, quand des circonstances n'en provoquent pas l'application ». Ensuite les Canningites n'osaient guère étendre le principe libéral à l'importation du blé. Le protectionnisme agricole, favorable à la grande propriété aristocratique, était un élément essentiel de leur torysme : « Jamais, disait Canning, je n'ai dit ni voulu dire que la loi sur les grains n'était pas susceptible d'une revision ; mais je soutiens qu'en ce moment cette revision serait un malheur. » Il désirera pourtant l'améliorer, mais le système qui lui survivra sera l'échelle mobile.

Huskisson appuya les propositions de Hume en faveur des ouvriers, et fit abolir les lois sur les coalitions, qui empêchaient les travailleurs de s'entendre (1824). C'est le point de départ des *Trade Unions*, autrement que comme sociétés secrètes et dangereuses. Bientôt une restriction parut nécessaire : les patrons, comme leurs hommes, ne purent se réunir que pour s'entendre au sujet des salaires.

Les chemins de fer allaient donner un nouvel essor au com-

merce britannique. Dès 1816, Georges Stephenson employait la première locomotive, le *Puffing Billy*, au transport de la houille. En 1825, une deuxième locomotive menait passagers et marchandises de Stockton à Darlington, avec une vitesse de 8 milles à l'heure. Les années suivantes, Stephenson entreprenait le chemin de fer de Manchester à Liverpool, sa troisième locomotive, le *Rocket*, faisant 35 milles à l'heure. L'inauguration de cette ligne (1829) coûta la vie à Huskisson, que la machine renversa au moment où, ayant aperçu le duc de Wellington dans une voiture, il s'élançait pour serrer la main de cet adversaire politique.

Robert Peel et la réforme pénale. — Le ministre de l'Intérieur, plus tory que les Canningites, désirait comme eux combler le fossé de haines et de rigueurs qui séparait les pauvres des riches. Or la cruauté du droit pénal, édictant la peine de mort pour de simples délits, menaçait et frappait surtout les pauvres. Voyant au jeune secrétaire d'État des tendances tout opposées à celles du chancelier têtu, sir James Mackintosh demanda que l'on recherchât « les moyens d'augmenter l'efficacité des lois criminelles en en diminuant la rigueur ». Peel accepta cette mission, se livra à un immense travail avec la collaboration des hommes de bonne volonté, et produisit cinq *bills* qui, entre autres réformes, supprimèrent la peine de mort pour une centaine de délits. Des Chambres conservatrices accordèrent cette innovation à un ministère conservateur.

Trois crises en un an (février 1827-janvier 1828). — Pour maintenir l'union tant bien que mal dans un cabinet sans unité, il fallait la bonhomie souple du vieux comte de Liverpool. Quand une attaque d'apoplexie eut mis fin à son ministère de quinze ans, personne ne put continuer ce rôle. Le chef réel du ministère, Canning, devait en prendre officiellement la direction. Il la prit, bien que fatigué et malade, parce que le duc de Wellington, en la refusant, l'imposa par le fait à Georges IV comme le premier ministre nécessaire. Abreuvé de dégoûts par les deux partis extrêmes, « le novateur flexible qui se laissait toujours entrevoir derrière le conservateur éloquent » (Guizot) ne tarda pas à mourir. Cette perte immense

fut faiblement compensée par l'avènement du bon financier Robinson, devenu lord Goderich, qui essaya de diriger un cabinet de conciliation. Un jour, paraît-il, le roi lui dit de s'en aller chez lui; le bon financier se mit à pleurer, et Georges IV lui offrit son mouchoir de poche.

Le ministère Wellington-Peel (1828-1830). — Ces changements, qui ennuyaient le roi, lui donnèrent au moins un ministère tory hostile à l'Émancipation. D'où vient cette obstination de Georges III, de Georges IV, du duc d'York qui venait de mourir en recommandant à son frère la cause protestante? De ce que ces princes croyaient ne tenir la couronne d'Angleterre que du principe protestant, que de l'intérêt protestant que leur serment de couronnement les obligeait à protéger. Ils n'étaient pas seuls à penser ainsi. Le chancelier Eldon disait aux lords partisans de l'égalité politique des catholiques : « Si votre principe est correct, si les opinions religieuses ne sont rien dans la politique, le roi de la Grande-Bretagne n'a aucun droit de siéger sur son trône ». Et, présentant à la Chambre une pétition des tailleurs contre l'Émancipation, il se moquait en ces termes des lords convertis à la réforme : « Les tailleurs n'aiment pas les gens qui retournent leur habit ». Le chancelier ne savait pas alors faire la satire de ses collègues. Ceux-ci profitaient de la première occasion pour exclure les ministres canningites, et jamais on n'avait vu un ministère aussi pur. Le torysme anglican semblait solidement établi.

Rappel du Test. — La Dissidence protestante venait pourtant d'y faire une dernière brèche. Lord John Russell déclara la guerre aux *bills* qui depuis plus d'un siècle obligeaient les dissidents ambitieux des fonctions publiques à la *conformité occasionnelle*, c'est-à-dire à la communion intermittente suivant le rite anglican : « On a vu, disait-il, des personnes qui attendaient dans des tavernes voisines de l'église que le service divin fût terminé; alors ils venaient prendre la communion pour recevoir un emploi. Telles sont les conséquences du mélange de la politique avec la religion : vous aggravez les dissensions politiques par le venin des disputes théologiques, et vous profanez la religion avec les vices de l'ambition poli-

lique, la rendant à la fois haïssable aux hommes et offensante pour Dieu. » Comme Russell maintenait implicitement l'exclusion des catholiques, la majorité des deux Chambres crut pouvoir voter le rappel du Test en évitant l'Émancipation, tandis que lord Eldon prévoyait bien que celle-ci passerait par la fente ouverte. Peel s'était résigné, pourvu que les dissidents élus promissent de ne pas employer leur pouvoir parlementaire contre l'Église établie.

O' Connell et l'Association catholique. — S'il n'y avait eu des catholiques qu'en Angleterre et en Écosse, ils auraient attendu longtemps leur tour, la majorité des Anglais et des Écossais ne se souciant point de leur ouvrir le Parlement; mais les masses catholiques d'Irlande s'exaspéraient. Leur avocat n'était plus un Grattan, un parlementaire protestant et, en somme, anglais, mais le Celte O' Connell, catholique, orateur des foules et sachant les entraîner contre l'Anglo-Saxon. Dès 1823, il formait l'Association catholique pour réclamer l'émancipation, au besoin de vive force. Le Parlement crut parer au danger en supprimant cette ligue : elle reparut sous un autre nom. Enfin O' Connell en personne fut élu député par le comté de Clare. L'exclure de Westminster, autant déchaîner la guerre civile : Wellington, avec son coup d'œil de soldat, ne pouvait s'y tromper. « Ma vie s'est passée, disait-il, au milieu de scènes de souffrance et de mort. J'ai été placé par le sort dans des pays déchirés par la guerre intestine. Plutôt que de voir un pays que j'aime en proie aux calamités dont j'ai été témoin, je courrais tous les risques, je sacrifierais ma vie. »

L'Émancipation (1829). — Le duc prit donc avec Robert Peel « la grande et amère détermination ». Seul il pouvait l'imposer au roi, en résistant froidement à ses colères, et à la Chambre des Lords par de sages raisonnements. Il calma les scrupules religieux des évêques en montrant que c'était chose de politique, non de conscience, et que la situation politique de l'Angleterre avait changé du tout au tout depuis la chute des Stuarts. Devant les Communes, Peel maintenait qu'il avait eu raison de soutenir l'ancienne législation, mais « j'y renonce, convaincu qu'on n'y peut plus persister utilement. Il y a une disposition

plus dangereuse peut-être que la peur, c'est la peur d'être soupçonné d'avoir peur. Les ministres auraient étouffé sans peine toutes les tentatives d'intimidation. Mais il y a des craintes qui ne répugnent aucunement au caractère de l'homme le plus ferme. » Les deux hommes d'État obtinrent donc le vote qui écartait la guerre civile, mais leur brusque changement de front disloqua les vieux partis. Les whigs marchaient à leur suite « avec un sourire ironique », tandis que les tories, déçus, leur montraient le poing. Les passions s'exprimaient si vivement que Wellington, malgré son âge et sa gloire, dut se battre en duel avec lord Winchelsea. Et comme Robert Peel organisait le corps des *policemen* de Londres, il se trouva des gens pour annoncer que le ministre allait remplir d'Irlandais cette pacifique milice, afin de proclamer Wellington roi d'Angleterre.

Guillaume IV. — Un couronnement plus sérieux se préparait. Georges IV, libertin dégoûté de tout, isolé dans sa petite cour d'exploiteurs, s'éteignait le 26 juin 1830. Son frère le duc de Clarence, âgé de soixante-quatre ans, lui succédait sous le nom de Guillaume IV. Bon homme insignifiant, bavard un peu comique, aussi tory au fond que son frère, mais populaire par comparaison, et prenable par son désir de popularité, il aurait volontiers conservé son ministère, et les élections exigées par la constitution au début de chaque règne fournirent une majorité tory suffisante, bien que diminuée. Les choses auraient marché ainsi quelque temps sans la révolution parisienne de Juillet, qui fit pencher brusquement la balance en faveur des whigs. Le remplacement de Charles X par Louis-Philippe rappelait la révolution whig de 1688; de plus on voyait triompher en France les classes moyennes dont les whigs patronaient en Angleterre les ambitions électorales. Enfin le duc avait eu l'imprudence de se solidariser, moins pourtant qu'on ne l'a dit, avec le ministère Polignac.

Chute du cabinet Wellington (novembre 1830). — Une faute plus grave fut de ne pas comprendre, devant les manifestations qui éclataient de toutes parts, qu'il fallait faire quelque chose pour la réforme parlementaire. Lorsqu'à la rentrée des chambres lord Grey l'invita à déposer une proposition dans ce

sens, Wellington déclara que le système électoral dont jouissait l'Angleterre était le dernier mot de la sagesse humaine, qu'il ne proposerait rien pour le troubler, et qu'il combattrait toute motion de ce genre. Il se rassit au milieu d'un murmure qu'il ne comprit pas. « Qu'y a-t-il donc? demanda-t-il à son voisin. — Tout bonnement que vous venez de renverser votre ministère. » En effet, une coalition ne tarda pas à le mettre en minorité.

III. — Les Whigs réformistes (1830-1841).

Le ministère Grey et le Bill de réforme. — Le comte Grey, comme premier ministre, allait saisir la Chambre des Lords de cette Réforme qu'il avait proposée quarante ans plus tôt comme député, et le savant avocat Brougham présida cette assemblée du haut du sac de laine. Devant la Chambre des Communes, dirigée par lord Althorp, lord John Russell, comme de juste, introduirait le grand projet. Rien de plus significatif que ces quatre noms de ministres. Deux autres l'étaient moins : le Canningite lord Palmerston prenait les Affaires étrangères, où il allait se faire une redoutable spécialité ; quant à lord Melbourne, philosophe amateur, très capable au fond et très laborieux, il posait pour l'homme excentrique et indolent. Tous deux laissaient faire la réforme par leurs collègues plutôt qu'ils ne la désiraient.

Le 1er mars 1831, lord John proposa aux Communes d'enlever 165 sièges aux *bourgs pourris* et de les distribuer aux comtés, aux grandes villes récentes, quelque peu aussi à l'Écosse et à l'Irlande.

On étendrait la franchise électorale : dans les bourgs, aux locataires d'une maison payant 250 francs de loyer; dans les comtés, aux occupants du sol payant une somme minima, très inégale suivant la nature de leur titre : un revenu net de 50 francs suffirait au *freeholder* héréditaire, tandis qu'il en fallait un de 250 francs au *freeholder* ordinaire, au *copyholder* et au *leaseholder* muni d'un bail de soixante ans, et un de

1260 francs au tenancier sans garantie de durée. Ces énormes différences conservaient à l'échelle des possesseurs ruraux un caractère féodal.

La première de ces mesures atteignait l'aristocratie ; la seconde mettait le pouvoir aux mains de la moyenne bourgeoisie urbaine ou rurale. Elle allait donner au royaume-uni cinq fois plus d'électeurs, toute proportion gardée, que n'en admettait la France de Louis-Philippe, un peu plus de 800 000, chiffre qui s'élèvera à 1 300 000 en 1866, à la veille de la seconde réforme, par suite de l'accroissement de la richesse. Mais quelle était l'augmentation immédiate? La réponse ne peut être qu'approximative, les listes électorales ne datant que de 1832. Il y avait probablement un demi-million d'électeurs.

Voici ce que pensaient du *bill* trois députés, le plus grand homme d'État, le plus grand légiste, le plus grand historien de l'Angleterre. « Je le combattrai jusqu'au bout, disait Robert Peel, parce que je le crois fatal à notre heureuse forme de gouvernement mixte, fatal à l'autorité de la Chambre des Lords, fatal à cet esprit de suite et de prudence qui a valu à l'Angleterre la confiance du monde. Je n'ai point de bourgs à défendre, je suis issu moi-même des classes moyennes, et fier de leur appartenir. Si le *bill* proposé par les ministres est adopté, il introduira parmi nous la pire et la plus vile sorte de despotisme, le despotisme des démagogues, le despotisme du journalisme. » « La réforme actuelle, disait Mackintosh, est surtout un moyen de regagner la confiance nationale. Les classes supérieures de la société, en se confiant avec éclat au peuple, peuvent se promettre à leur tour que le peuple se confiera en elles. » Écoutons enfin Macaulay : « La chute du plus superbe trône du continent retentit encore à nos oreilles. Pendant que les anciens sentiments, les anciennes institutions conservent encore chez nous un pouvoir et un charme qui peuvent s'évanouir bientôt, rajeunissez l'État, sauvez la propriété divisée contre elle-même ; sauvez la multitude livrée à ses ingouvernables passions ; sauvez l'aristocratie compromise par un pouvoir impopulaire... Le danger est immense, le temps est court. »

Rejet, agitation, succès final (1832). — La bataille de la réforme dura quinze mois, pendant lesquels apparut plus d'une fois le spectre de la révolution. Un dessinateur réactionnaire montrait au comte Grey la tête de Brissot, son hôte à Paris en 91 ; et cette tête lui disait : « Moi aussi j'ai conduit la multitude ». Le même artiste avertissait la bourgeoisie en prêtant aux chefs radicaux, après le succès supposé de la réforme, ce propos socialiste : « Le *bill* a-t-il rendu riches les pauvres ? — Non. — Eh bien, il n'y a rien de fait. » Lord Malmesbury, dont la voiture de voyage fut écrasée par les pavés d'une foule réformiste, raconte que les mariages se différaient, et que les domestiques quittaient leur place, dans l'attente de la grande rédemption des pauvres.

La majorité tory ayant voté un amendement inacceptable, les ministres obtinrent du roi, par surprise, la dissolution : ils se sentaient sûrs d'obtenir une forte majorité des électeurs, même de l'ancien régime. Ils l'obtinrent en effet. La nouvelle Chambre vota le *bill*, avec un amendement destiné à calmer la minorité tory et la Chambre des Lords : on admettait au suffrage les fermiers les plus dépendants ; le vote étant alors public, c'étaient autant de voix que l'on accordait à la grande propriété. Concession un peu cynique et inutile. La Chambre haute rejeta le *bill* le 8 octobre, après une discussion très aigre entre les lords Grey et Wellington. Alors des émeutes éclatèrent, dont l'une sanglante, celle de Bristol. La foule londonnienne menaça la vie de Wellington et brisa les fenêtres de son palais. Chose plus grave encore, l'Union politique de Birmingham déclara, au nom de 150 000 personnes, que le moment était venu de refuser le paiement des impôts.

La Chambre, réunie de nouveau, entendit Macaulay dire que le pouvoir légal des députés devait s'exercer jusqu'à ses dernières limites, et le ministre Russell, qui avait déjà traité la haute Chambre de factieuse, prédire la guerre civile et l'effondrement de la constitution. La réforme, adoptée une troisième fois par les Communes, se heurta le 7 mai contre un grave amendement voté par les Lords. Plus d'autre ressource qu'une fournée de soixante pairs. Les ministres l'exigèrent du roi, qui refusa

d'abord, essaya d'improviser un cabinet tory, puis, sur le refus absolu de Peel, accepta toutes les conditions des whigs. Alors Wellington persuada à un grand nombre de ses collègues de s'abstenir plutôt que de laisser profaner la pairie par une intrusion de ses ennemis en masse. Cet expédient permit au fameux projet de devenir loi, non sans une notable réduction du chiffre des sièges supprimés. Les élections faites d'après le nouveau régime, sans justifier les craintes extrêmes des tories, montrèrent que les classes moyennes étaient désormais le pivot de l'Angleterre parlementaire.

Nouveaux noms des partis. — On commence à employer les mots de *libéral* et de *conservateur*.

Certes, le nom de whig, victorieux et populaire, ne disparaît pas. On appelle encore aujourd'hui le cabinet d'alors le ministère whig. Mais la majorité toute fraîche comprenait, à côté des whigs pondérés et aristocrates, des radicaux « nouvelle couche » quelque peu dépaysés dans les salons de leurs nobles alliés, leurs femmes plus dépaysées encore. La dénomination de libéraux prévalut pour désigner l'ensemble de ces deux groupes.

Sir Robert Peel, héritier de la baronnie de son père et d'une immense fortune, dirigeait plus que jamais, malgré l'indépendance amèrement blâmée de ses convictions, l'armée des tories, réduite à 150 députés. Des résistances malheureuses avaient usé ce vieux nom de parti : on préféra prendre celui de conservateurs. Peel justifiait ce changement en abjurant toute velléité rétrograde, en acceptant le nouvel ordre de choses, mais en écartant toute concession inutile ou prématurée au courant démocratique. Souvent il aidait de sa parole et de son vote le gouvernement de ses adversaires.

L'Union et les dîmes irlandaises. — L'agitation irlandaise ne faisait que changer d'aspect depuis l'Émancipation. Tant que les catholiques de cette île n'étaient pas éligibles, on n'avait pas craint d'y étendre le droit de suffrage beaucoup plus largement qu'en Angleterre. Depuis la réforme, le même régime censitaire régnait sur les deux pays, et beaucoup d'Irlandais perdaient la franchise. Autant de mécontents qui grossissaient l'armée d'O'Connell, et qui acceptaient son nouveau mot d'ordre :

rappel de l'Union, c'est-à-dire autonomie de l'Irlande. D'autre part, si l'Angleterre souffrait d'une mauvaise loi des pauvres, l'Irlande n'en avait aucune. Les dîmes levées au profit d'une église de minorité exaspéraient un peuple misérable, qui battait ou tuait les percepteurs. Le secrétaire pour l'Irlande, Stanley, faisait adopter par le ministère une politique de bascule que le député-romancier Lytton Bulwer définissait ainsi : « Flatter avec la main et frapper avec le pied n'apprivoise pas, mais enrage ». Le coup de pied : l'état de siège ; la caresse : suppression de dix évêchés protestants inutiles, et des paroisses trop peu peuplées. Malheureusement l'emploi, l' « appropriation » des sommes ainsi économisées produisit d'interminables discussions. O'Connell proposa aux Communes le « Rappel de l'Union », contre lequel un discours de sir Robert Peel réunit l'énorme majorité de tous les partis anglais.

Stanley et l'abolition de l'esclavage (1833). — Usé en Irlande, le futur comte de Derby devint ministre des Colonies au moment le plus heureux pour sa gloire. Les abolitionnistes réclamaient la complète libération de 750 000 esclaves noirs. La situation des Antilles donnait raison aux disciples de Wilberforce. Les planteurs, butés contre l'opinion, mécontents des demi-mesures de Canning, redoublaient de cruauté. Il fallait en finir, telle est la substance du grand discours qui mit Stanley au premier rang des orateurs. Son système mitigeait l'affranchissement général par deux tempéraments, l'un prudent, l'autre équitable. D'une part, les maîtres d'esclaves recevraient de l'État britannique une indemnité de quinze millions sterling. D'autre part, le régime à inaugurer le 1er août 1834 ne serait pas l'émancipation brusque et complète, mais un état intermédiaire, qualifié par la loi d' « apprentissage » une transition de douze années entre la servitude et la liberté. D'abord ni les « saints » ni les profanes représentants des intérêts négriers ne se déclarèrent satisfaits, mais on réduisit la période d'apprentissage à sept ans, on éleva l'indemnité à vingt millions sterling, et la loi fut votée. L'échéance du 1er août n'amena point la jacquerie annoncée.

Les enfants dans les manufactures (1833). — Longtemps on avait négligé les pauvres petits esclaves blancs des

mines et des fabriques : les tories par hostilité à tout changement, les whigs par un effet de l'esprit individualiste, qui blâmait l'intervention de la loi entre le patron et l'ouvrier. Cependant un tory des plus stricts, Thomas Sadler, avait proposé dès 1831 de réduire le travail des enfants à un maximum de dix heures par jour. Une enquête avait révélé des abîmes de cruauté et de misère. Sadler ayant perdu son siège à la réforme, lord Ashley, philanthrope si célèbre depuis sous le titre de comte de Shaftesbury, reprit la question. Aidé par lord Melbourne, ministre de l'Intérieur, il obtint la limite de huit heures par jour pour les enfants au-dessous de treize ans, celle de soixante-neuf heures par semaine pour les adolescents de treize à dix-huit. Début modeste, mais déjà significatif, d'un courant qui ne devait plus s'arrêter.

Nouvelle Loi des pauvres (1834). — Ces importantes réformes répondaient aux idées de la classe moyenne désormais prépondérante ; en voici une qui répondra à ses intérêts. Un bourgeois avait dit à lord John : j'achète un fusil, d'abord pour obtenir la réforme parlementaire, ensuite pour défendre ma maison contre la *mob*. C'est que la population pauvre devenait de plus en plus une menace pour la population de moyenne ou petite aisance. Pendant les grandes guerres, l'aristocratie maîtresse avait cru bien faire en renforçant la Loi des pauvres au profit des indigents, au détriment des petites bourses. Une petite paroisse, qui ne payait en 1801 que 11 livres sterling de taxe des pauvres, supportait en 1832 une taxe de 367 livres ! On donnait les secours à domicile, en proportion du nombre des enfants. Le pauvre officiel était donc un fonctionnaire sans travail, et son mariage une spéculation pour augmenter les revenus de sa place. Qui payait tout cela? Les riches, oui, et ils restaient riches; mais les petites bourses de la paroisse ne tardaient pas à s'épuiser. On voyait des fermiers jeter le manche après la cognée, et s'en aller plutôt que de sacrifier la moitié de leur gain à l'entretien des fainéants. Sur quelques points éclatait la guerre sociale ; ailleurs la mendicité, accompagnée de vols, produisait ruine et scandale. On proposa un remède énergique, les *workhouses*, les maisons de travail, en réalité les casernes ou

les prisons des pauvres. Le *bill* rencontra l'opposition de certains députés radicaux, qui prédisaient une révolution en réponse à la suppression des secours à domicile. Mais, soutenu par Peel et Wellington aussi bien que par Althorp, il triompha dans les deux Chambres. Au bout de trois ans on constatait que, de ce chef, les dépenses publiques avaient baissé de moitié.

Dislocation du ministère whig. — Tant de changements ne s'opéraient pas impunément : planteurs déroutés, électeurs dépréciés, manufacturiers surveillés, radicaux contrariés s'écartaient peu à peu de la majorité libérale, et la plupart d'entre eux grossissaient la clientèle du chef patient des conservateurs. L'Irlande, suivant son habitude, fournit l'occasion de la crise. Lord John ayant proposé d'affecter à des dépenses laïques le surplus des dîmes irlandaises, trois membres du cabinet, les plus rapprochés du torysme, Stanley, Graham, le Canningite Robinson devenu lord Ripon, donnèrent leur démission. Une pénible altercation du secrétaire Littleton et d'O' Connell, qui se donnèrent des démentis publics, amena la retraite de lord Grey, et son remplacement à la tête du ministère par lord Melbourne. Guillaume IV guettait un prétexte qui lui permît de se débarrasser des réformistes. Un dernier remaniement, nécessité par l'élévation de lord Althorp à la pairie que lui léguait le comte Spencer son père, parut au souverain dégoûté et inquiet l'occasion favorable. Confiant dans les changements de l'opinion, il crut pouvoir renvoyer le cabinet Melbourne : dernier coup d'État ministériel que se soit permis la royauté.

Intermède conservateur (nov. 1834-avril 1835). — Guillaume IV espérait recommencer le ministère Wellington; mais le duc lui représenta que, la prépondérance appartenant à la Chambre des Communes, le chef du gouvernement devait être un député. Il expédia seulement les affaires avec le chancelier Lyndhurst pendant que Peel revenait d'Italie. La dissolution s'imposa immédiatement, et le premier ministre adressa à ses électeurs de Tamworth un manifeste célèbre : « Je considère le *bill* de réforme comme la solution définitive et irrévocable d'une grande question constitutionnelle... Si par l'esprit du *bill* de réforme on entend que nous devions vivre dans un tourbil-

lon d'agitations incessantes, que les hommes publics ne puissent se maintenir dans l'opinion publique qu'en promettant de redresser immédiatement tout ce qui sera signalé comme un abus... si c'est là l'esprit du *bill* de réforme, je n'essaierai même pas de m'y rallier. Mais s'il implique seulement un examen attentif de nos institutions civiles et ecclésiastiques, pour maintenir fermement les droits acquis tout en redressant des abus prouvés et des griefs réels, je puis m'engager à agir dans cet esprit. » Les conservateurs gagnèrent beaucoup de sièges, mais O' Connell et son groupe, en se portant d'un côté ou de l'autre, faisaient l'appoint nécessaire d'une majorité. Or le tribun celte s'entendit, naturellement, avec les libéraux, et l'élection du *speaker* fut un premier échec pour sir Robert. Loin de se laisser abattre, il exposa devant la Chambre un riche programme de réformes, qui rendit de grands services à ses successeurs. Il ne se retira que sur une motion victorieuse de Russell. Ces discussions se passaient dans une salle provisoire. L'ancien Parlement avait brûlé en octobre; on commençait à bâtir le magnifique Westminster actuel.

Peel ne sortait point diminué de la tentative prématurée que lui avait imposée le coup de tête royal. Dans sa grande situation, il se montra moins préoccupé de reprendre le pouvoir que d'organiser un parti conservateur digne d'y remonter au jour voulu. En attendant, il ne refusait point son aide au ministère Melbourne-Russell, que l'on s'attendait à voir durer deux ans à peine, et que deux événements fortuits, l'un en 1837, l'autre en 1839, allaient faire vivre en tout six ans.

La réforme municipale (1835). — Depuis la fin du moyen âge, le régime des corporations dans les villes, au lieu de s'élargir, s'était de plus en plus rétréci. Quelques familles se perpétuaient à la mairie, dans le conseil, suivant un système de cooptation plutôt gâté que mitigé par un corps de soi-disant hommes libres. Ces *freemen*, en si petit nombre que Portsmouth n'en comptait que 122 sur ses 46 000 habitants, étaient ou bien les clients des gros bonnets, ou bien des hommes d'affaires qui convoitaient certains privilèges de péage. Tel négociant de Newcastle, en devenant *freeman*, diminuait sa dépense annuelle

de 400 livres sterling. Entre autres gloires, lord John peut revendiquer celle d'avoir relevé le régime municipal de son pays. Il présenta un bill établissant dans les 183 bourgs principaux, en dehors de la cité de Londres qui conservait des institutions très particulières, une mairie et un conseil à peu près comme en France, élus par tous les chefs de famille inscrits au rôle des contributions. Mais il ne déjoua l'opposition tory que grâce à l'appui de sir Robert.

O' Connell et la Chambre des Lords. — Une protection plus compromettante était celle du grand tribun irlandais. Le ministère whig lui devait déjà son avènement, il subit maintenant son alliance contre la haute assemblée. Une majorité de 170 pairs repoussa un *bill* urgent qui reconstituait la police de Dublin. Devant cette obstruction, une agitation gagna le nord de l'Angleterre et l'Écosse, pays très protestants où le Celte catholique vint faire applaudir des discours très vifs contre la pairie anglaise. Celle-ci n'en repoussa qu'avec plus d'aigreur d'autres projets relatifs à l'Irlande. Néanmoins l'île-sœur commençait à se ressentir heureusement de l'administration du secrétaire whig Thomas Drummond; et Russell obtenait, par un discours émouvant prononcé à la Chambre, la dissolution volontaire des loges orangistes, c'est-à-dire le désarmement moral des ultra-protestants d'Irlande. De son côté, O' Connell renonçait pour le moment à réclamer le rappel de l'Union.

Progrès de la laïcité et de la presse. — Les dîmes en nature entraînaient des abus préjudiciables aussi bien à l'agriculture qu'aux sentiments religieux des paroissiens même anglicans. On ne pouvait les supprimer, à moins de les rétablir sous forme de budget du culte; mais on les commua en un impôt fixe calculé sur le rendement moyen de sept années.

Les dissidents se plaignaient depuis longtemps de dépendre des *clergymen* officiels pour leurs mariages. On se maria désormais, non seulement dans les chapelles indépendantes, mais, si on le préférait, devant un simple officier de l'état civil. Le Parlement, disait lord John, devait respecter, non seulement les scrupules religieux de toutes les sectes, mais les répugnances de ceux qui n'appartenaient à aucune secte. Le registre central

de l'état civil rendra les plus grands services à la statistique.

Les journaux subissaient un droit exorbitant de quarante centimes par exemplaire : le chancelier de l'Échiquier, Spring Rice, profita d'un boni inattendu pour le réduire à dix centimes. Le tirage des journaux allait doubler en cinq ans. Ce n'était pas encore la franchise qui seule aurait fait pénétrer le journal dans le petit peuple; au moins cette réduction le mit-elle à la portée de la modeste aisance. Le papier fut dégrevé, ce qui permit de répandre à bon marché dans le public les livres élémentaires.

Malgré ces incontestables services, le ministère Melbourne menaçait ruine lorsque la mort de Guillaume IV et l'avènement d'une toute jeune reine ajournèrent tout déplacement du pouvoir.

Victoria ; ses débuts constitutionnels (1837-1839).— L'héritière de toutes les couronnes de Guillaume IV — excepté celle de Hanovre, qui revenait, en vertu de la loi salique, au duc de Cumberland — avait juste dix-huit ans, la majorité royale. On évitait donc les ennuis d'une régence officielle; on n'avait pas non plus besoin d'une régence officieuse avec une jeune personne aimable et toute simple, mais déjà « reine de la tête aux pieds », et très heureusement pénétrée de l'esprit constitutionnel britannique. De son avènement date même le complet régime parlementaire, que nous avons pris l'habitude d'attribuer rétrospectivement aux règnes antérieurs. Pourtant son âge et son sexe réclamaient un guide politique. Lord Melbourne s'acquitta le premier de cette mission avec beaucoup de charme et de tact: il y réussit tellement que Victoria mérita d'abord le surnom de reine des whigs. Les deux partis s'acharnaient autour de sa personne, avec une affectation blessante de la protéger contre les entreprises du parti adverse. En dehors des partis dignes de ce nom, plusieurs fous misérables, que nous appellerions aujourd'hui des anarchistes, attentèrent à cette vie innocente. Nous verrons de plus que l'état de la société légitimait toutes les craintes, mais rien ne désaffectionnait Victoria du gouvernement libéral. Ce ministère ayant capitulé en 1839 devant l'ascendant de Robert Peel, la reine ne voulut pas

accepter les dames d'honneur conservatrices. L'opinion la soutint dans cette résistance, et le cabinet Melbourne-Russell resta deux ans de plus au pouvoir.

Réformes postales et scolaires (1839). — Il eut encore le temps d'opérer une réforme populaire et d'en ébaucher une autre. Les ports de lettres étaient très élevés. Un jour, le poète Coleridge se promenait près de ses lacs du Cumberland lorsque, passant devant un cottage, il vit la fermière en colloque avec le facteur : elle lui refusait une lettre datée de Londres, disant qu'elle n'avait pas le shelling demandé. Coleridge paya le facteur; mais, celui-ci à peine parti, la paysanne lui dit : « Vous avez eu bien tort de faire cette dépense. Voyez, il n'y a rien d'écrit dans la lettre. Mon frère, établi à Londres, m'envoie deux fois par an de ses nouvelles. Une lettre, cela veut dire : je me porte bien. » Le poète raconta cette histoire à Rowland Hill, fonctionnaire de la poste, qui pensa qu'on pourrait réduire le taux postal au chiffre humble et uniforme d'un penny (dix centimes, au lieu d'un franc vingt-cinq). Le nombre des lettres augmenterait dans des proportions telles que le trésor finirait par y gagner. Et comme le facteur n'aurait plus le temps de se faire payer, l'expéditeur de la lettre l'affranchirait par l'application d'un timbre-poste. Ce projet souleva les risées des hommes compétents et les applaudissements du public. Il fut finalement adopté, puis imité sur le continent.

Les Anglais les plus libéraux commençaient au contraire à imiter la France ou la Prusse quant à l'instruction primaire. Avant 1832, l'idée ne venait à personne de l'organiser en service public; on s'en rapportait à deux associations plus qu'insuffisantes fondées en 1807 et en 1809. Brougham et Russell avaient fait voter en 1833 une subvention de 20 000 livres sterling pour la construction des écoles. En 1839, non seulement lord John demanda une somme un peu moins misérable, mais il posa un principe nouveau, celui de l'inspection par l'État, et ce principe plus nouveau encore, que la conscience de toutes les sectes avait droit au même respect dans l'instruction populaire. Combattu par Stanley devant les Communes, et menacé d'un échec devant les Lords, le ministre dut accepter un compromis : les

évêques auraient le droit d'approuver les nominations de délégués faites par le *Committee of the Privy Council on education.*

Affaires irlandaises, canadiennes et étrangères. — L'Irlande n'a jamais été si heureuse que sous l'administration de Thomas Drummond. Le recensement de 1841 lui attribuera le plus haut chiffre de population qu'elle ait atteint, celui de 8 millions d'habitants, trop, à vrai dire, pour les ressources du sol. L'impartialité du secrétaire entre protestants et catholiques, entre *landlords* et tenanciers, ceux-ci dégagés de la responsabilité des dîmes, le soin qu'il prenait de rappeler aux magistrats de Tiperary que « la propriété a ses devoirs comme ses droits », décidaient O' Connell à suspendre ses attaques.

D'autres chapitres de ce volume montrent Durham au Canada et Palmerston dans la question d'Orient. Malgré leurs torts et leurs fautes, l'opinion générale disait que le premier sauvait la colonie, et que le second veillait avec un patriotisme heureux aux intérêts lointains de l'Angleterre.

Le malaise social, les Chartistes et Cobden (1837-1841). — La misère d'en bas croissait au lieu de diminuer. Par suite des mauvaises récoltes, le prix du blé doubla presque de 1835 à 1839. Le pullulement des pauvres produisait des entassements inouïs : un dixième des habitants de Manchester vivaient pêle-mêle dans des caves fangeuses. Les ouvriers se plaignaient des *trucks* de leur patron qui, leur devant une paie de 35 shellings, leur donnait une pièce d'étoffe dont ils ne pouvaient tirer que 11 shellings. Or nous verrons dans le prochain volume que la liberté des associations ouvrières était différée par la politique des ministres libéraux, qui, s'appuyant sur les grands manufacturiers, protégeaient de la façon la plus dure l'ouvrier contre le patron, et même le propriétaire contre le journalier agricole. Des masses mécontentes sortirent deux mouvements, l'un politique, l'autre économique.

Le radicalisme nouveau, organisé par le publiciste Fergus O'Connor et l'avocat Jones, préconisait une charte du peuple en six articles : élections annuelles, suffrage universel, scrutin secret, partage du pays en circonscriptions électorales égales, éligibilité des non-propriétaires, indemnité aux députés. A peu

près ce que nous avons aujourd'hui en France, sauf le premier article, mais tout autre chose que le régime de 1832, l'idéal de Macaulay. Aussi ce grand historien s'élevait-il avec énergie, lorsque les Communes discutèrent une pétition chartiste, contre le suffrage universel, incompatible selon lui, non seulement avec la monarchie et la Chambre des Lords, mais avec la civilisation. Les chartistes justifiaient cette crainte par des émeutes sanglantes. Le gouvernement whig rétablit l'ordre sans recourir à des mesures d'exception, mais il ne ramenait pas la confiance.

Un grand économiste philanthrope, Richard Cobden, suivait une ligne toute différente. Il réclamait une nouvelle gestion des intérêts britanniques, conforme au développement nouveau du système industriel. La prépondérance législative d'une aristocratie territoriale n'avait plus de sens, et les *corn-laws* destinées à enrichir cette aristocratie par l'élévation du prix du pain devaient disparaître. Telle est la portée de ses premiers pamphlets (1837) et de la Ligue qu'il organise à Manchester avec le grand orateur populaire John Bright (1838). Dès l'année suivante, Charles Villiers demande la libre entrée des grains : il réunit une minorité de 195 suffrages contre 342. Les whigs, qui maintiennent en hésitant un demi-protectionnisme, sont pris entre ce courant et le reflux conservateur.

Le mariage de la reine et la chute des whigs (1840-1841). — Cependant Victoria épousait le jeune prince Albert de Saxe-Cobourg, très instruit, très au fait des partis britanniques, et voyant bien que l'opinion dominante portait sir Robert Peel au pouvoir. Peu importaient maintenant à la reine les dames d'honneur d'un parti ou d'un autre, la fameuse « question de la chambre à coucher » se trouvant réglée autrement. Les ministres libéraux méritaient de sérieux reproches pour leur négligence financière. Ils se lançaient dans les dégrèvements sans boucher les trous. Comme ils cherchaient à se retourner au milieu des sucres et d'autres articles, sir Robert leur jeta dans les jambes un vote de défiance. Ils en appelèrent aux électeurs, qui accordèrent à leur adversaire une triomphante majorité.

IV. — Les Conservateurs réformistes (1841-1846).

Le cabinet Peel. — Peu de ministres ont été accueillis par des prophéties plus sinistres jointes à de plus grandes difficultés. Macaulay lui prédisait qu'il perdrait la confiance de son parti sans gagner celle du peuple irlandais. « Les whigs le chargeaient de réparer leurs fautes et d'acquitter leurs promesses. Il était condamné à relever le pouvoir et à réformer les lois, à combler le déficit et à soulager le peuple. » (Guizot.) D'autre part on n'avait jamais vu ministère plus brillamment composé ni plus fortement représenté dans les deux Chambres : chez les Lords, le savant chancelier Lyndhurst, le conciliant diplomate Aberdeen, l'éloquent Ellenborough, avec la vieille gloire de Wellington; aux Communes, le grand orateur Stanley, l'administrateur Graham, le jeune Gladstone, alors le tory le plus anglican. Lord Aberdeen avait la guerre en horreur, comme son ami Guizot et Louis-Philippe : aussi finit-il par faire prévaloir l' « entente cordiale » sur les difficultés soulevées par les questions du Maroc et des îles océaniennes. La reine et le roi des Français échangèrent des visites très amicales. Le tsar Nicolas vint aussi en Angleterre pour tâter le terrain sur les affaires orientales. Aberdeen eut peut-être le tort de lui laisser des illusions. Avec les États-Unis il régla deux difficultés de frontière. Au total, malgré le désastre de Caboul, vite réparé par des acquisitions au nord de l'Indoustan, le ministère conservateur est un intermède pacifique entre les deux cabinets où Palmerston occupa le *foreign office*. Mais on était impatient de voir agir, avant tout, sir Robert lui-même, dont la situation générale réclamait sans retard la sûreté de main, jointe à la hardiesse financière.

Le budget de 1842 et l'Income-tax. — Se proposant un juste équilibre des intérêts sociaux, il demanda à tout le monde des sacrifices : aux riches l'impôt sur le revenu, dont la reine tenait à n'être pas exemptée; aux manufacturiers une réduction

des droits protecteurs; aux adhérents de Cobden le maintien d'une échelle mobile adoucie. Son exposé budgétaire égalait, par ses grandes allures, ceux de William Pitt : « Il y a dans les hautes classes de la société de grands progrès de jouissance et de bien-être; mais le désordre dans les finances de l'État a été croissant depuis sept ans. Si vous avez, comme je le crois, le courage et la constance de vos ancêtres, vous ne resterez pas les bras croisés... Ceux qui demandent la complète abolition des lois sur les céréales peuvent se récrier contre une taxe sur la nourriture du peuple; je persiste pourtant à croire qu'il est de la plus grande importance, pour les intérêts de ce pays, qu'en fait de subsistances vous demeuriez indépendants des secours étrangers. » Mais le chef conservateur se défendait de vouloir protéger l'intérêt spécial des propriétaires, et pour tout le reste il abondait dans les dégrèvements douaniers, que rendrait possibles l'impôt sur les riches, épargnant les revenus inférieurs à 100 livres sterling. C'est le premier *free trade budget*.

Triple opposition tory, whig et ligueuse. — Les conservateurs les plus protectionnistes témoignaient un commencement d'inquiétude, et le duc de Buckingham se retirait du ministère. Les whigs témoignaient une satisfaction ironique, sous laquelle perçait leur irritation de se voir dépassés : « Les chants de triomphe des tories, disait Palmerston, se sont changés en lamentations. Les plus zélés avocats de la liberté commerciale n'auraient pu manifester des doctrines plus libérales. » Quant au parti de Cobden, il s'impatientait sans mesure. Voici ce que criait dans un théâtre W. Fox, un orateur populaire que sa violence même fera arriver au Parlement : « Voulez-vous mettre en lumière les effets de la loi sur les grains? Allez dans les impasses, les ruelles, les cours obscures, les greniers et les caves de cette métropole. Réunissez leurs misérables et affamés habitants. Amenez-les ici dans ces loges, dans ces galeries, avec leur chétive apparence, leurs joues creuses et pâles, leurs regards inquiets, peut-être des passions amères et sombres perçant sous leurs traits. Je voudrais amener devant ce spectacle le Premier Ministre, et je lui dirais : Voyez, délégué de la majesté royale, chef des législateurs, conservateur des

institutions, regardez : voilà ce que vos lois et votre pouvoir, s'ils ne l'ont pas créé, n'ont pas su prévenir. » Comme excité par ce menaçant langage, un misérable assassina le secrétaire de Peel, le prenant pour son maître. Celui-ci ayant répété en février 1843 qu'il ne proposerait pas l'abolition des *corn-laws*, Cobden le déclara « personnellement responsable de l'état du pays ». Sir Robert crut alors que l'orateur faisait un nouvel appel au meurtre, et la scène fut plus que pénible.

Lois sur les mines et les manufactures (1844). — Un retour de prospérité dû à une activité toute nouvelle des affaires relégua quelque temps la Ligue au second plan. Pendant que l'initiative individuelle multipliait les chemins de fer, Peel et Graham firent d'excellentes réformes : revision de la législation des banques, lois philanthropiques sur le travail, celles-ci dues en grande partie, comme toujours, à lord Ashley. Nulle femme d'aucun âge, nul garçon au-dessous de dix ans ne travaillera plus sous terre; les garçons de dix à treize ans n'y travailleront pas plus de trois jours par semaine. Les enfants au-dessous de neuf ans ne seront plus employés aux métiers pour le coton et la soie; les femmes et les enfants ne travailleront nulle part plus de dix heures par jour (1842-1847). Le Premier Ministre ne voulut pas qu'on limitât trop radicalement les heures de travail, parce qu'il croyait l'intérêt national engagé, pour l'essor de l'industrie comme pour la protection des céréales. Au cours de la discussion de 1844 apparaît la future loi socialiste des « Trois-Huit » : « L'homme, disait Fielden, doit avoir huit heures sur vingt-quatre pour le travail, huit pour le sommeil et huit pour la récréation ». — Depuis 1841 paraît le *Punch*, recueil satirique, mais fort sérieux au sujet des misères sociales et de la libre entrée des céréales.

La dotation de Maynooth (1845). — En Irlande, Peel rencontrait une dernière fois son vieil adversaire O'Connell, qui prêchait à d'immenses foules le Rappel de l'Union, mais qui refusait à un jeune parti ardent de se servir de ces foules pour une révolution. Il lui fit un maladroit procès politique, sans résultat définitif. Le grand tribun, usé dans son pays, alla mourir en Italie (1847), peu après la chute du grand ministre.

Cependant ce dernier, encore maître de sa majorité, prenait la courageuse résolution de lui imposer la réconciliation religieuse avec l'Irlande. Le grand séminaire de Maynooth formait les curés du peuple irlandais, et recevait pour cela une subvention déjà sérieuse de 9 000 livres sterling. Peel obtint une large dotation de 36 000 livres, non sans une bataille parlementaire au cours de laquelle on lui prodigua les sarcasmes et les injures. Affreux péché national, disait l'un. Quand le verrons-nous, disait un autre, embrasser le pape? Disraëli l'appelait : « un entremetteur parlementaire, qui dupe un parti, pille l'autre ». Macaulay le montrait arrivant au pouvoir en s'appuyant sur des préjugés qu'il méprise, puis, une fois au sommet, renversant l'échelle. Mais le ministre, sans se troubler : « Il faut que de manière ou d'autre vous brisiez la confédération formidable qui existe en Irlande. Je ne crois pas que vous puissiez la briser par la force. Vous pouvez beaucoup en agissant dans un esprit de modération, de douceur, de générosité. »

Débuts de Disraëli. — Un de ces orateurs mérite une place à part, à cause de son prodigieux avenir. Plus oriental qu'anglais par l'origine et par les traits du visage, chrétien tout récent, se dressait en patriote anglican et aristocrate Benjamin Disraëli. D'abord romancier et homme du monde, il avait forcé, non sans peine, les portes du Parlement (1837). Bafoué lors de son premier discours, il s'assit en disant : « Un jour viendra où vous m'écouterez », et il s'est tenu parole. Son ardente ambition battait alors en brèche le ministère Melbourne-Russell. Il préconisait un torysme rajeuni aux sources populaires, un torysme indulgent même aux chartistes, à tout ce qui n'était pas le libéralisme : « Je puis comprendre, écrivait-il, un tory et un radical, mais un whig, un aristocrate démocratique, dépasse mon intelligence. Si les tories renoncent sincèrement à restaurer le principe aristocratique, il est de leur devoir de se fondre avec les radicaux en un parti national... Je sors du peuple, disait-il, je mets le bonheur du plus grand nombre au-dessus de la satisfaction de quelques-uns. Non seulement les ouvriers ont été laissés en dehors de la réforme électorale, mais toutes les conséquences de cette mesure ont été pour eux, ou des déceptions,

ou des causes de souffrances. Aussi leur hostilité ne s'adresse-t-elle ni à l'aristocratie, ni aux *corn-laws*, mais à la façon de gouverner des classes moyennes. » Il semblerait donc que sous le ministère Peel le brillant littérateur, devenu le chef d'un parti qui s'intitulait la « Jeune Angleterre », dût être satisfait. Mais le grand ministre, un peu froid et rude, n'avait voulu ni le séduire, ni le prendre pour collègue. D'où une guerre terrible d'épigrammes et d'invectives au sein même de sa majorité. Tantôt Disraëli lui reprochait son despotisme parlementaire : « Il semble que l'horreur de l'honorable baronnet pour l'esclavage s'étende à tout l'univers, hormis aux bancs où siègent ses amis. Là le troupeau d'esclaves est encore à la chaîne; là le sifflement du fouet se fait entendre tous les jours. » Tantôt il racontait plaisamment que, les whigs prenant un bain dans la rivière, les ministres conservateurs leur avaient volé leurs habits.

Le budget de 1845 et la recrudescence de la Ligue. — Ces attaques humoristiques allaient prendre corps dans la querelle des céréales, qui recommençait plus vive que jamais. Cobden encourageait ses disciples à placer leurs épargnes en petites propriétés immobilières, suffisantes pour les faire inscrire sur la liste des électeurs; et, preuve étonnante de son prestige, ils lui avaient si bien obéi que l'on comptait en peu d'années 45 000 électeurs nouveaux, tous libre-échangistes. Par eux, et par le mécontentement que produisait chez les petits fermiers la comparaison de leur sort avec celui des grands propriétaires, s'insinuait dans le pays la doctrine qui réclamait l'entrée franche des grains. Effrayés, les députés protectionnistes se serraient autour de l'un d'entre eux, lord Georges Bentinck. Quel était son lieutenant, sinon son chef réel? Disraëli. L'auteur, compatissant aux humbles souffrances, du récent roman de *Sybil* ajournait ses projets humanitaires pour être le porte-voix du parti du pain cher, et combattait âprement sir Robert dans son évolution visible vers le libre-échange complet.

En effet, le budget de 1845 maintenait l'*income-tax*, qui depuis un demi-siècle subsiste provisoirement, et diminuait encore les droits d'entrée sur divers produits agricoles ou autres. Pendant que Disraëli plaignait avec une ironie amère « le grand

parti agricole, cette beauté à qui tout le monde fait la cour et qu'un seul a trompée », les journaux remarquaient les contradictions du système ministériel : « Notre pain est taxé, mais l'arsenic entre librement. La laine a obtenu la faveur du premier ministre, mais les moutons restent sous la protection du duc de Richmond. » Ce même grand seigneur était pris à partie plus vivement par W. Fox : « Aujourd'hui les nobles deviennent marchands, et les ducs se servent de la mémoire de leurs pères pour faire des marchés meilleurs. Je ne sais plus me figurer le duc de Richmond autrement qu'avec sa couronne de duc sur la tête, des échantillons de blé dans sa poche, un saumon dans une main, une bouteille de wiskey dans l'autre. » Plus noblement, Cobden disait à ses collègues conservateurs de la Chambre : « Vous êtes l'aristocratie de l'Angleterre. Vos pères ont conduit nos pères; vous pouvez nous conduire encore dans le droit chemin. Vous vivez dans un temps de travail et de commerce. Si vous voulez vous unir à l'esprit du temps, vous pouvez être ce que vous avez toujours été. »

Adressant ses invites au ministre lui-même, Bright disait : « Sir Robert Peel sait parfaitement ce qu'il faut au pays. Je parierais volontiers qu'il médite la révocation de la loi sur les grains. » Fox lui-même le poussait plus rudement à l'acte décisif : « Il apprendra qu'un seul jour de justice vaut mieux que toute une vie de tactique parlementaire ». Cependant Peel adressait un adieu mélancolique à ce qui restait de vie féodale dans la campagne anglaise : « Quand on aura appliqué aux produits de la terre les principes du commerce, on ne tiendra plus compte des relations établies, peut-être depuis des siècles, entre le propriétaire du sol et la famille qui l'exploite; on ne se souciera plus des vieux et des faibles, qui ne peuvent travailler comme les jeunes et les forts ». La vieille Angleterre s'en va, telle est bien la grave portée de toute cette querelle. Mais la nouvelle Angleterre souffrait trop; et elle avait des poètes pour chanter ses souffrances : Hood, auteur de la *Chanson de la Chemise*, Ebenezer Elliott, auteur des *Corn-laws Rymes*, titre menaçant, presque de guerre civile. « Par milliers sortaient des moulins de Preston les petits prisonniers. Leurs lèvres étaient

pâles, ils souriaient tristement. C'était la mort à l'entrée de la vie, et chacun, les voyant passer, disait : Est-ce là un enfant? — Les hommes, armée de fantômes hâves, marchaient avec eux, se donnant la main, torrent vivant et redoutable. »

Famine, crise et conversion. — Des misères pires encore, en Irlande, tranchèrent la question. Dans l'été de 1845, une maladie nouvelle détruisit la pomme de terre. La nombreuse, trop nombreuse population de l'île subit une misère indescriptible. Le gouvernement recourut aux mesures les plus urgentes : travaux publics employant beaucoup de monde, arrivages de blé indien à prix réduit, etc. Mais la mesure qui s'imposait, même en Angleterre et en Écosse où le fléau sévissait aussi, c'était l'entrée décidément gratuite du blé étranger. Peel ne put l'obtenir en octobre de ses collègues. En novembre, lord John Russell écrivit d'Édimbourg une lettre annonçant la conversion des whigs à la suppression totale des droits. En décembre, le Premier Ministre, voyant sa proposition encore repoussée, donna sa démission. La reine appela lord John, qui essaya de former un ministère, et dut y renoncer. Seul, Peel était assez fort pour faire passer la grande réforme. Il reprit donc le pouvoir, et en 1846 il se déclara complètement converti au libre échange, au milieu des admirations de Bright, des violences de Bentinck, et des aigres compliments de lord John, qui lui faisait sentir combien l'appui des whigs était nécessaire.

Triomphe et chute de Robert Peel (1846). — Pendant un séjour à Paris, Disraëli avait dit à Louis-Philippe : « Sir Robert fera passer l'abolition des lois sur les céréales, et ce sera la fin de sa carrière politique ». Paradoxale et trop juste prédiction. Le jour du vote décisif, 106 conservateurs *peelites*, c'est-à-dire acquis au libre-échange, réunirent leurs suffrages à 223 whigs ou radicaux, formant une majorité de 329 acceptants contre 222 conservateurs, groupés autour de Bentinck et de Disraëli, dont aucun n'aurait osé former un cabinet protectionniste : Bright les en avait très justement défiés. Toute velléité de résistance de la haute assemblée se heurta contre ces nettes et irréfutables paroles de Wellington : « Si la Chambre des Lords rejette le Bill, elle sera seule. Sans la couronne ou la Chambre

des Communes, vous ne pouvez rien. » Le jour même (25 juin) où la pairie en prenait son parti, et où par conséquent se terminait cette longue dispute, le vainqueur succombait aux rancunes de son ancienne armée.

L'Irlande fournissait une fois de plus la pierre d'achoppement. Le gouvernement présentait un *bill* destiné à protéger la vie des *landlords*. Les libéraux repoussaient ces mesures coercitives ; leur chef et le ministre s'étaient déclaré, avec une franchise égale, qu'ils ne se feraient aucune concession après leur entente momentanée sur l'unique question des céréales. Mais la majorité conservatrice, disloquée par cette même question, ne voulut plus se reconstituer. Bentinck ne se gênait pas pour dire qu'il ne s'agissait que de renverser un traître et ses janissaires. Donc Peel se trouva en minorité. « Je suis sûr, s'écria alors Cobden, que j'exprime le sentiment du peuple, spécialement des classes ouvrières, en offrant à l'honorable baronnet mes profonds remerciements pour la persévérance, la fermeté et l'habileté avec lesquelles il a conduit une des plus admirables réformes qui aient jamais été accomplies chez aucune nation. » Le 29 juin, Peel répondit par un magnifique éloge de Cobden, et se retira en prononçant les paroles les plus généreuses qu'ait jamais entendues le Parlement britannique : « En quittant le pouvoir, je laisserai un nom sévèrement blâmé, je le crains, par beaucoup d'hommes qui déplorent amèrement la rupture des liens de parti, convaincus que la fidélité aux engagements de parti et le maintien des grands partis sont de puissants et essentiels moyens de gouvernement. Je serai aussi sévèrement blâmé par d'autres hommes qui, aussi sans intérêt personnel, adhèrent au principe de la protection, le regardant comme nécessaire à la prospérité du pays. Je laisserai un nom détesté des monopoleurs, qui, par des motifs moins honorables, réclament la protection dont ils profitent. Peut-être laisserai-je un nom qui sera quelquefois prononcé avec bienveillance dans les demeures de ceux qui gagnent leur pain à la sueur de leur front, et qui se souviendront de moi quand ils répareront leurs forces par une nourriture abondante et franche d'impôt, d'autant plus douce pour eux qu'aucun sentiment d'injustice n'y mêlera plus son amertume. »

BIBLIOGRAPHIE

Sans revenir sur les indications données dans les volumes précédents, sans entamer dans celui-ci la liste des ouvrages relatifs à Disraëli, à Gladstone et à leurs contemporains, qui appartiennent plutôt à la période suivante, et surtout sans prétendre à une énumération complète, nous indiquerons principalement :

1° Histoires d'ensemble : Miss **Martineau**, *A history of the thirty years' peace* (1816-1846), éd. en 4 vol., Londres, 1877. — **Spencer Walpole,** t. II-V de la 2° éd. de l'*History of England from 1815*, 1890. — T. I[er] de l'*Histoire contemporaine de l'Angleterre depuis 1837*, par **Mac-Carthy,** trad. Léopold Goirand, Paris, 1885. Ces trois remarquables écrivains sont nettement du côté libéral.

2° Sur Canning et ses contemporains : *Canning's official correspondence*, éd. Stapleton, 2 vol., Londres, 1888. — **Canning**, *Recueil de discours*, trad. Iauvry, 2 vol., Paris, 1832. — **Huskisson**, *Speeches*, 3 vol., L., 1831. — **Bamford**, *Passages in the life of a radical*, L., 1840. — **Cobbett**, *Selections from political works*, t. V et VI, L., 1835. — **Wellington**, *Speeches*, 2 vol., L., 1854.

3° Sur lord John Russell et ses contemporains de la période whig : **Spencer Walpole**, *The life of lord John Russell*, 2 vol., Londres, 1889. — Lord **John Russell**, *Recollections and suggestions*, 2 vol., L., 1875. — Lord **Brougham**, *Speeches*, 4 vol., Edimbourg, 1838. — **Macaulay**, *Speeches, parliamentary and miscellaneous*, 2 vol., L., 1853. — **Rœbuck**, *History of the whig ministry*, L., 1849. — **Molesworth**, *The history of England from the year 1830*, 3 vol., L., 1871. — *The political and private correspondence of D. O'Connell*, éd. Fitzpatrick, 2 vol., 1889. — *The Melbourne papers*, éd. Sanders, préf. de lord Cowper, L., 1890. — Un important recueil de caricatures politiques : *Political sketches*, L., 5 vol. in-fol. 1829-1839. — Lord **Dalling** (Lytton Bulwer), *Life of Viscount Palmerston* (jusqu'en 1846), 3 vol., L., 1873. — **Mac Lellan**, *Memoirs of Th. Drummond.*

4° Sur le ministère conservateur : Sir **Robert Peel**, *Speeches*, 4 vol., L., 1853; *Memoirs*, 2 vol., L., 1856. — *S. R. Peel from his private correspondence*, éd. L. Hardinge et A.-W. Peel, 1891. — **Thursfield**, *Peel*, L., 1891. — **Guizot**, *S. R. Peel*, Paris, 1856, un chef-d'œuvre. — **Morley**, *Vie de Richard Cobden*, trad. Soph. Raffalovitch, Paris, 1885. — Les cinq premières années du *Punch*. — **Disraëli**, *Lord Georges Bentinck*, 10° éd., L., 1881.

5° Sur la cour et les opinions de la haute société : deux excellentes adaptations, l'une, par M[lle] **de Bovet,** des *Mémoires* de Greville, sous le titre de *La Cour de Georges IV et de Guillaume IV*, Paris, 1888, et de *Les quinze premières années du règne de Victoria*, Paris, 1889; — l'autre, par M[me] **Craven**, du grand ouvrage de S. Th. Martin (auteur d'une *Life of Lord Lyndhurst*) sur *le prince Albert*, 2 vol., Paris, 1883. M[me] de Witt avait déjà traduit *Le prince Albert, son caractère, ses discours*, Paris, 1863.

6° Sur les institutions : **Franqueville,** *Le gouvernement et le parlement britanniques*, 3 vol., Paris, 1887. — **R. Lavollée**, *Les classes ouvrières en Europe*, t. III, *Angleterre*, Paris, 1896. — Voir les bibliographies des premiers chapitres de **Seignobos**, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, Paris, 1897, et ces chapitres eux-mêmes. — Il est de plus en plus nécessaire de consulter les tables de la *Revue des Deux Mondes* et de la *Revue Britannique*, et les articles de la *National Biography*.

CHAPITRE XV

L'ITALIE

De 1810 à 1846.

I. — Chute de la domination napoléonienne et réveil de l'idée nationale.

Pendant les dernières années de la domination française en Italie [1], l'idée nationale traversa une période décisive de son histoire. Elle avait été comprimée par les armées ou endormie par les promesses de Napoléon; elle s'imposa comme un besoin irrésistible à la suite de ses excès et apparut comme un idéal réalisable à la suite de ses défaites. Jamais elle ne trouva de défenseurs plus nombreux et ne réunit de chances de succès plus sérieuses. Elle succomba pourtant une fois de plus, car si elle avait réussi à vaincre l'indifférence politique des Italiens, elle n'était pas encore assez forte pour triompher de leurs préjugés séculaires. Mais si ces années de crise furent stériles pour eux au point de vue politique, elles devaient être fécondes au point de vue moral; ils en sortirent avec la conscience nette du but qu'il leur fallait viser et des écueils qu'il leur fallait éviter pour l'atteindre.

Les premières résistances. — Ce fut dans le sud de la Péninsule et auprès du plus dévoué de ses lieutenants que

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 434 et suiv.

Napoléon rencontra les premières résistances à sa domination. Murat se sentait aussi fier de porter le titre de roi qu'humilié de remplir les fonctions de préfet, et chez lui la fierté du souverain commençait à entrer en lutte avec la fidélité du soldat.

La situation était plus grave encore dans le nord de la Péninsule, où la domination française avait excité un mécontentement qui était profond et paraissait universel. Les gens du peuple lui reprochaient le poids toujours croissant des charges fiscales, la lourdeur de la conscription, les hécatombes de la guerre d'Espagne; les négociants, les rigueurs du blocus continental et l'interruption du commerce; les partisans de l'indépendance, l'ajournement indéfini de leurs espérances; la noblesse, les faveurs prodiguées à l'armée; le clergé, les violences faites au pape; les Milanais, la légèreté de mœurs et les allures méprisantes du vice-roi Eugène. Pour transformer ce mécontentement en colère et ces tendances vagues en passions violentes, il fallait un événement qui rendît le joug de Napoléon, si lourd déjà, véritablement intolérable. Cet événement fut la campagne de Russie, dont les conséquences devaient être la formation à Milan de partis de combat et la rupture définitive de Murat avec l'Empereur.

Les défaites de Napoléon et leurs conséquences. — Le 18 février 1812, 27 000 Italiens, comptant dans leurs rangs la Garde et les troupes d'élite, partaient pleins de confiance pour la Pologne, après avoir joyeusement fêté le carnaval à Milan; en décembre, un millier seulement se réunissaient à Marienwerder autour de leurs aigles. La Russie avait donc dévoré 26 000 hommes, et parmi eux presque tous les gardes d'honneur, qui appartenaient aux familles les plus illustres du royaume; toutes les classes de la société étaient atteintes par ce désastre. Leur affliction se transforma en animosité quand l'année suivante amena le renouvellement des mêmes hécatombes; des 30 000 hommes levés à la hâte et dirigés vers la grande armée d'Allemagne, 3000 seulement repassèrent les Alpes en novembre 1813; en décembre, 7000 hommes revinrent d'Espagne, où 30 000 avaient été envoyés à diverses reprises. En deux ans les Italiens avaient sacrifié 60 000 vies, toute une

génération, à une cause qui leur était étrangère! Impuissants à précipiter la chute de Napoléon, ils purent du moins la prévoir à la suite de ses défaites renouvelées, et, pour se préparer à en profiter, ils se groupèrent, suivant leurs désirs et leurs projets, en trois partis principaux.

Le premier se composait de la fraction de la vieille noblesse que les doctrines révolutionnaires avaient laissée inflexible dans ses opinions, et la puissance impériale irréductible dans sa résistance; la domination française n'étant à ses yeux qu'un accident passager et un état de fait illégitime, il ne s'agissait pour elle que de fermer la parenthèse ouverte dix-huit ans auparavant, en rétablissant purement et simplement le régime existant en 1796.

A ce parti s'opposait naturellement le parti du vice-roi, plus nombreux, plus éclairé, mais plus hétérogène; il se composait : de la grande majorité du corps d'officiers, uni à son chef par le lien de la fidélité militaire, ainsi que par le souvenir de victoires et d'épreuves communes; de presque tous les fonctionnaires, intéressés personnellement au maintien du régime existant; enfin d'une partie de cette bourgeoisie libérale qui, dans les Romagnes surtout, avait formé le parti républicain modéré. Conserver et les institutions existantes, qui en elles-mêmes assuraient une indépendance suffisante à l'État, et le trône du vice-roi, dont tous les défauts, provenant d'une fidélité excessive à Napoléon, disparaîtraient avec la chute de ce dernier, tel était donc le programme commun à ces diverses catégories d'Italiens.

Leurs efforts allaient être malheureusement paralysés par ceux d'un troisième parti qui, se plaçant entre les deux autres, servit inconsciemment les intérêts de l'Autriche. Il était de formation récente, s'intitulait « national » et se subdivisait en deux groupes distincts, n'ayant de commun que leur haine pour le vice-roi, jugé trop faible, et la domination autrichienne, redoutée comme dangereuse. L'un d'eux avait pour chef politique le directeur de la police Luini, pour chefs militaires les généraux Pino et Lechi, pour idéal la réunion de l'Italie entière au royaume de Naples sous le sceptre de Murat; dans l'autre, au contraire, étaient entrés de jeunes nobles milanais tels que

Verri, Confalonieri, Bossi, Porro, Castiglioni, qu'avaient irrités les faveurs prodiguées par Eugène aux officiers et qui espéraient trouver dans la constitution d'un État aristocratique indépendant des honneurs, des fonctions, peut-être même une couronne; leur ambition les rendait propres à provoquer une crise, leur inexpérience politique inhabiles à en profiter.

Dans le royaume de Naples, l'issue de la campagne de Russie avait soulevé les mêmes colères que dans le royaume d'Italie : 8000 Napolitains y avaient trouvé la mort. Les employés, les membres de la classe moyenne et de la petite noblesse, se groupèrent donc en sociétés secrètes dont le but était de soutenir le souverain, quel qu'il fût, qui accorderait à ses sujets une constitution libérale. — D'autre part, le mécontentement du peuple s'aggravait de toutes les rancunes du souverain. Murat était revenu de Russie sans ordre, le cœur ulcéré par une phrase du *Moniteur*, où son départ précipité de l'armée était durement apprécié. Il arriva dans son royaume pour s'y trouver en butte aux sollicitations des libéraux et aux avances des Alliés. L'épreuve était trop forte pour lui. Il commença, au retour de Russie, par s'abandonner à sa rancune contre Napoléon : mais il partit peu après pour aller commander sa cavalerie à Dresde et à Leipzig. Il prêta un instant l'oreille aux propositions des libéraux qui proposaient d'élever contre la France le drapeau de l'indépendance italienne : mais il faisait saisir par trahison et fusiller par Manhès le chef de la *charbonnerie* en Calabre, Capobianco (septembre 1813). Il entamait d'actives et intermittentes négociations avec lord Bentinck, chef des forces anglaises en Sicile; mais elles étaient toujours rompues sur son refus de fournir les gages matériels de fidélité qui lui étaient demandés; après de longues hésitations, il signait enfin avec l'Autriche (11 janvier 1814) un traité par lequel son concours militaire contre Napoléon lui était acheté au prix de la garantie de son royaume; mais il s'avançait avec une extrême lenteur jusque dans les Romagnes, où ses troupes devaient former l'aile gauche de l'armée autrichienne de Nugent; et il ne renonçait pas à traiter avec Eugène, auquel il proposait la division de l'Italie en deux royaumes séparés par le Pô.

La campagne de 1813-1814 en Italie. — Ce dernier luttait depuis six mois pour la défense de ses États. Placé sur un théâtre secondaire de la guerre européenne, il avait subi le contre-coup des défaites que son beau-père avait essuyées sur le terrain militaire ou diplomatique. Il avait été forcé de reculer des Alpes sur l'Isonzo par la déclaration de guerre de l'Autriche, qui l'attaquait de front (septembre 1813); de rétrograder sur l'Adige par la défection de la Bavière, qui menaçait son flanc gauche (novembre); de gagner la ligne du Mincio par la trahison de Murat, qui découvrait son flanc droit (février 1814).

Ce fut à Mantoue que lui parvint la nouvelle de l'abdication de Napoléon. Cet événement, en lui rendant sa liberté d'action, lui permettait de lutter désormais pour obtenir le maintien de son royaume et la conservation de sa couronne. Pour atteindre ce double but, il signa avec Bellegarde l'armistice de Schiarino-Rizzino (16 avril) qui stipulait : pour les troupes françaises de son armée leur retour en France; pour l'armée italienne, la conservation de ses positions autour de Mantoue; pour le royaume, l'envoi à Paris de délégués de l'armée et du gouvernement chargés de demander aux souverains alliés l'indépendance. Les conditions semblaient d'ailleurs favorables pour adresser cette requête; de toutes les créations napoléoniennes, le royaume d'Italie était le seul État qui eût conservé un gouvernement distinct, un territoire en partie intact, une bonne frontière militaire, une armée nationale, un prince uni par les liens de la sympathie ou de la parenté à plusieurs souverains de la coalition; il eût suffi à la nation de se serrer autour du trône de Beauharnais pour en imposer aux Alliés et obtenir d'eux la conservation des institutions existantes. Les Milanais ne le comprirent pas. Pour faire d'un État indépendant une simple province autrichienne, il suffit de deux révolutions, dont l'une substitua par la violence un gouvernement provisoire à celui du vice-roi, dont l'autre remplaça ce gouvernement lui-même par la domination étrangère.

La révolution de Milan. — La première fut un drame sanglant qui se déroula à Milan et s'accomplit en trois actes, dans lesquels les pouvoirs publics, les classes éclairées et la

populace jouèrent tour à tour le principal rôle. Convoqué le 17 avril pour nommer une délégation chargée d'aller plaider à Paris la cause d'Eugène, le Sénat, à l'instigation des austrophiles, adopta une motion assez ambiguë, insuffisante si les vœux de la majorité étaient pour Eugène, inutile dans le cas contraire : ce n'était qu'une de ces demi-mesures qui, en temps de crise, ne servent qu'à créer de nouvelles complications.

Le Sénat en fit l'expérience le lendemain 18; les partis extrêmes, lui reprochant son manque de décision, entrèrent alors en scène pour en finir avec un régime qu'ils étaient également interessés à voir disparaître. Muratiens sous Pino, Italiens sous Confalonieri, austrophiles sous Gambarana, signèrent de concert une pétition qui, contestant la valeur des résolutions prises par le Sénat, demandait la convocation immédiate des collèges électoraux : en même temps, des bandes de paysans armés étaient appelées du Novarais pour appuyer ces revendications par une démonstration populaire.

Ces étranges auxiliaires allaient dépasser de beaucoup les intentions de ceux qui les avaient appelés et ajouter une triste page à l'histoire de l'Italie napoléonienne. Le 20 avril, ils se portent au lieu de réunion du Sénat, sous la conduite de Confalonieri, commencent par couvrir d'injures les sénateurs dévoués au vice-roi, et finissent par envahir et par piller la salle des séances. A ce moment, quelques misérables profitent de leur exaltation pour jeter dans la foule le nom de Prina, le ministre des finances en qui le peuple voyait depuis longtemps la personnification de l'oppression fiscale; il n'en fallut pas plus pour qu'il fût assiégé dans sa maison, arraché de la cachette où il était réfugié, traîné pendant quatre heures dans les rues, et achevé lentement à coups de parapluie. Que les libéraux italiens fussent ou non complices de ce crime, leur but était désormais atteint : ils avaient enlevé au parti français sa puissance légale par la dissolution du Sénat, sa puissance morale par l'assassinat de Prina.

Le gouvernement provisoire et le retour de la domination autrichienne. — Après avoir détruit, il leur restait à fonder, et ils devaient s'en montrer incapables. Dès le

21 avril ils avaient créé une « Régence » provisoire afin de préparer l'établissement d'un gouvernement définitif. Mais pour qu'ils pussent mener à bien une telle entreprise, il fallait qu'elle fût appuyée par l'armée, soutenue par la nation, sanctionnée par les puissances et approuvée par l'Autriche. Les démarches qu'ils tentèrent dans ces diverses directions restèrent sans résultat, et l'Autriche profita des désavantages de leur situation pour marcher sûrement à son but; ses troupes avaient occupé Mantoue le 23 avril et Milan le 26 avril; le 25 mai, Bellegarde annonçait dans une proclamation la disparition du royaume d'Italie; le 12 juin, une autre proclamation faisait savoir aux Milanais que le traité de Paris avait définitivement réglé leur sort et que toutes les provinces au Nord du Pô devenaient partie intégrante de l'empire d'Autriche : l'armée italienne se trouvant dispersée, toute résistance était impossible, et les efforts généreux, mais maladroits, des libéraux italiens n'avaient eu d'autre effet que de préparer les voies au rétablissement de la domination étrangère.

La dernière campagne de Murat. — La cause de l'indépendance italienne allait pourtant trouver un dernier défenseur dans la personne même de l'homme qui l'avait compromise en Italie. Le roi de Naples, Murat, était retourné dans sa capitale immédiatement après la cessation des hostilités; étranger à toute autre préoccupation qu'au souci de conserver son trône, il avait d'abord songé à en demander le maintien à la puissance qui le lui avait garanti, et envoyé au Congrès de Vienne le prince de Campo-Chiaro pour soutenir ses intérêts. Les intrigues de Marie-Caroline de Bourbon et de Talleyrand, qui travaillaient avec insistance à sa déchéance, se heurtaient à la résistance de Metternich, qui éprouvait des scrupules à violer un traité formel. Les négociations en cours auraient donc pu se terminer favorablement pour Murat, si, par une des imprudences dont il était coutumier, il n'avait retourné la situation en voulant la brusquer. A la nouvelle du traité du 3 janvier, qui partageait l'Europe en deux camps, il crut la guerre imminente, et, pour la rendre profitable à ses intérêts en y prenant part, il annonça l'intention de faire traverser à ses armées le territoire

pontifical, qui le séparait du reste de l'Europe. C'était fournir à l'Autriche un prétexte pour mobiliser aussitôt son armée sur le Pô. Au moment où il s'attirait ainsi l'inimitié de ses protecteurs de la veille, il rentrait en grâce auprès de Napoléon, qui, à la veille de tenter un débarquement en France, lui accorda son pardon et lui demanda son concours. Il n'en fallut pas plus pour le déterminer à changer de politique et de camp, et à se dédommager par une guerre de l'échec de ses négociations. Il jugea qu'agrandir son royaume était désormais le seul moyen de le conserver; qu'en prenant hardiment l'offensive, il parviendrait à chasser les Autrichiens de la Péninsule, et qu'en évoquant l'idée d'indépendance il amènerait tous les Italiens à tenter un soulèvement en sa faveur. Il partit donc de Naples, le 15 mars, à la tête d'une armée de 35 000 hommes et occupa sans difficulté Rome, la Toscane et les Marches; de Rimini il lança une proclamation retentissante à ceux dont il espérait faire ses sujets. « Italiens, disait-il, l'heure est venue où doivent s'accomplir les destinées de l'Italie; la Providence vous appelle enfin à être une nation indépendante; des Alpes au détroit de Scylla, qu'on n'entende qu'un seul cri : indépendance d'Italie. » La fortune parut d'abord sourire à ses armes; accueilli comme un libérateur par les Romagnols, il enleva Cesena, occupa Bologne, et s'empara de Modène après un brillant combat. Ce succès devait être le dernier; il avait en face de lui une nombreuse armée retranchée derrière la ligne du Pô, qu'il tenta vainement de forcer à Occhiobello (7 avril); à ses côtés, des troupes de qualité médiocre, de composition hétérogène, d'effectif insuffisant; derrière lui, une population lasse de la guerre, qui ne lui envoya que 500 volontaires au lieu des milliers qu'il en attendait; contre lui sa nationalité de Français et le souvenir de sa docilité passée aux ordres de Napoléon. Il chancelait déjà dans sa marche quand une nouvelle plus grave que toutes les autres vint le forcer à la retraite: les Anglais se préparaient à assaillir les côtes de son royaume; il lui fallut revenir en toute hâte repousser les attaques de l'armée de Neipperg, qui le suivait de près, livrer à celles de Bianchi une bataille malheureuse à Tolentino (3 mai), retourner à Capoue avec une armée que la

désertion avait réduite à 6000 hommes, et signer à Casalanza avec les généraux anglais et autrichiens une convention militaire par laquelle il s'engageait à quitter son royaume. Parti le 16 mars de sa capitale, en libérateur, Murat y rentrait le 9 mai en vaincu, pour en sortir le 20 en fugitif. Il y fut remplacé par Ferdinand IV, accouru de Sicile.

Son imprudente campagne lui avait coûté son trône, une dernière aventure lui coûta la vie. Retiré en Corse, il y reçut des rapports dictés probablement par le ministre bourbonien Medici, qui lui représentaient la situation de Ferdinand IV comme très compromise, le mécontentement comme général, le peuple et l'armée comme prêts à se ranger autour de son drapeau, si lui-même le déployait dans ses anciens États : égaré par ces faux rapports, il tomba dans le guet-apens préparé par ses ennemis, et, le 8 octobre, débarqua au Pizzo, en Calabre, à la tête d'une poignée d'hommes. La légende a popularisé sa fin et ses derniers moments : immédiatement entouré et saisi, il fut traduit devant une commission militaire et condamné à mort après un simulacre de procès (13 octobre). Il mourut en soldat, en commandant le feu au peloton d'exécution.

II. — Les Restaurations.

Caractère général de cette période. — L'Italie une fois reconquise, il s'agissait de l'organiser. Les multiples changements qu'elle avait subis depuis un quart de siècle avaient eu trois caractères principaux : ils avaient été les premières étapes d'une évolution dont les termes extrêmes devaient être : l'unité territoriale — l'indépendance nationale — et la liberté politique. Les Italiens avaient compris les bienfaits et approuvé l'inspiration de l'œuvre de Napoléon ; ils reprochaient à l'Empereur, non de l'avoir entreprise, mais de l'avoir abandonnée, en les arrêtant à mi-chemin sur la voie où il les avait engagés. Le meilleur moyen de gagner leur confiance était donc non de la détruire, mais de la compléter et de la rendre définitive. Cette

nécessité ne fut pas comprise par les maîtres de l'Italie qui ramenèrent brusquement ce pays au point d'où il était parti en 1789 : l'unité fut détruite par le Congrès de Vienne, l'indépendance sacrifiée à l'Autriche, les libertés étouffées par les princes.

Le Congrès de Vienne et la situation territoriale. — La carte d'Italie ne fut simplifiée au Congrès de Vienne que sur deux points, et au détriment de deux souverainetés indépendantes : de la république de Venise, dont les habitants avaient perdu même la force de protester, et de la république de Gênes, qui, par l'intermédiaire de son plénipotentiaire à Vienne, le marquis de Brignole, affirma sa répugnance à passer sous la domination sarde.

L'Autriche et l'indépendance. — Ce morcellement infini, en ne laissant subsister que des petits États trop faibles pour se suffire, devait en faire, comme par le passé, le jouet de celle des puissances voisines qui voudrait exercer sur eux son hégémonie. Cette puissance fut l'Autriche.

Elle fit d'abord disparaître en Lombardie et en Vénétie les formes politiques que ces provinces avaient reçues de Napoléon. Lorsqu'après avoir détruit, il fallut fonder, la cour de Vienne crut pouvoir concilier les exigences de sa politique avec le maintien des promesses faites à ses sujets en faisant de ses possessions italiennes un royaume spécial, mais sans drapeau ni armée distincts, avec un vice-roi qui n'avait aucun pouvoir, des assemblées représentatives que le gouvernement composait à sa guise, et un territoire dont l'unité était rompue par sa division en deux grandes circonscriptions territoriales, séparées par l'Adige. Il ne restait dans les nouvelles acquisitions de l'Autriche aucune institution qui pût être regardée comme une limitation à son omnipotence.

Pour compléter cette œuvre, il restait à l'étendre au delà des frontières, en maintenant dans la subordination les princes italiens. Parmi eux, il en était qui, en raison de leurs liens de parenté avec la maison de Habsbourg, devaient se résigner facilement à devenir ses clients : François IV de Modène, Ferdinand III de Toscane et Marie-Louise de Parme se trouvaient dans ce cas. Le premier se soumit spontanément au protectorat

de l'empereur François II, avec qui le second signait d'autre part (12 juin 1815) un traité d'alliance qui ressemblait fort à une abdication. Marie-Louise enfin consentait sans difficulté à remettre entre les mains des agents impériaux l'administration de son duché. L'Autriche était ainsi maîtresse absolue de l'Italie septentrionale qu'elle commandait d'ailleurs, soit par les places fortes du quadrilatère, soit par les villes de Ferrare et de Plaisance dans lesquelles elle s'était fait réserver un droit de garnison. A l'autre extrémité de la Péninsule, elle obtenait de la cour de Naples, désireuse de trouver un protecteur contre les entreprises muratiennes, un traité d'alliance défensive et offensive par lequel Ferdinand s'engageait à seconder toujours sa politique, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Le seul prince qui se montrât réfractaire à son influence était, outre Pie VII, le roi Victor-Emmanuel Ier qui semblait avoir conscience du grand rôle réservé au Piémont. Pour le gagner à ses vues, Metternich ne négligea aucun moyen : il lui offrit en 1814 et en 1815 la conclusion d'une alliance qui devait avoir pour conséquence l'abandon du haut Novarais, et prolongea jusqu'en 1816 l'occupation militaire de ses États; il devait enfin lui proposer en vain d'entrer dans une ligue fédérative italique analogue à la confédération germanique, et dans laquelle l'Autriche aurait eu la prépondérance. Victor-Emmanuel repoussa avec constance toutes ces avances, mais tout le reste de l'Italie semblait n'être qu'une annexe et un prolongement de l'empire des Habsbourg.

Les princes et la réaction absolutiste. — La Lombardo-Vénétie. — Il était dès lors facile de prévoir quelle ligne de conduite suivraient les princes dans leurs rapports avec leurs sujets, et quel serait le caractère rétrograde de leur administration. Partout ils s'efforcèrent de détruire jusqu'au souvenir des institutions politiques et des réformes civiles que la domination française avait introduites en Italie.

Cette œuvre de réaction commença dans la Lombardo-Vénétie, qui avait reçu la première une organisatien définitive. Du régime napoléonien l'Autriche ne conserva que les abus : elle rétablit la conscription et maintint dans leur intégrité les

impôts existants. Son système politique fut caractérisé par l'omnipotence de la police, qui pénétrait dans la vie privée et encourageait la délation, par la servilité des fonctionnaires, et par l'effacement des corps élus, ou *congrégations*, qui ne possédaient qu'un droit de remontrances le plus souvent illusoire ; son système administratif, par la création de tribunaux dont la plupart des membres étaient étrangers, et l'introduction en Lombardo-Vénétie du code pénal et du code civil autrichiens, qui supprimaient, l'un le jury, l'autre le mariage civil ; son système économique, par l'établissement de droits de douane et d'impôts destinés à rendre les provinces italiennes tributaires de l'industrie et du trésor autrichiens. Dès les premiers temps de l'occupation, cet ensemble de mesures excita un mécontentement qui était universel et qui serait devenu dangereux si le gouvernement n'en avait atténué l'effet en conservant en partie les réformes sociales réalisées pendant la période précédente ; héritier des traditions niveleuses de Napoléon, il refusa d'ajouter à l'absolutisme de l'État la prépondérance d'une classe privilégiée : il ne permit pas à la noblesse de recouvrer ses prérogatives, au clergé d'être soumis à des lois d'exception, à l'armée de provoquer les populations, aux fonctionnaires d'abuser de leur pouvoir. La modération relative de cette attitude était d'autant plus appréciée qu'elle contrastait singulièrement avec les excès d'autorité des princes voisins.

La Sardaigne. — Parmi eux le roi de Sardaigne était peut-être celui dont le règne avait commencé sous les meilleurs auspices. Au témoignage des contemporains, jamais explosion de joie ne fut plus sincère que celle qui accueillit Victor-Emmanuel I[er] le jour de sa rentrée dans la capitale de ses pères (20 mai 1814). Il était malheureusement de la race de ces princes qui n'avaient rien appris ni rien oublié, pendant les vingt dernières années. Le second jour après son arrivée à Turin, paraissait le fameux édit du 21 mai qui abolit toutes les lois et institutions françaises, sans même les juger dignes d'une mention, et ordonna « l'observation des constitutions royales de 1770, sans le moindre égard à une autre loi quelconque ». La nation se trouva dès lors exposée à tous les abus du despotisme et à tous les maux

de l'inégalité. Le roi, qui se vantait « d'avoir dormi vingt ans », poussait la haine de la révolution jusqu'à vouloir fermer la route du Mont-Cenis et détruire le pont jeté sur le Pô parce que c'étaient des travaux français; l'amour du passé, jusqu'à rendre leurs places aux fonctionnaires qui les avaient perdues en 1800 et leur existence aux institutions qui avaient disparu à la même époque; le goût de l'arbitraire, jusqu'à intervenir dans les affaires privées en octroyant à ses partisans des *patentes*, qui leur accordaient un délai pour payer leurs dettes, malgré l'opposition de leurs créanciers; le respect de la tradition, jusqu'à reconstituer les castes que la domination française avait abolies : à la noblesse il rendit avec des places dans l'armée, les droits féodaux, les dîmes, les majorats, les fidéicommis; au clergé il restitua ses domaines, son droit de mainmorte, ses tribunaux spéciaux, ainsi que la censure des livres. Depuis la Restauration le Piémont semblait avoir reculé de cinquante années.

Les États de l'Église. — Les mêmes maux menacèrent d'abord les États de l'Église. Le cardinal Rivarola, qui remplaçait Consalvi pendant le séjour de ce dernier à Vienne, avait aussi, par l'édit du 13 mai 1814, aboli d'un seul coup la législation française et rétabli celle qui avait été autrefois en vigueur à Rome; le code civil disparut, le personnel laïque de l'administration fut remplacé par un personnel ecclésiastique, et le désir de ne rien laisser subsister de ce qu'avaient établi les Français alla jusqu'à faire abandonner l'usage de la vaccine et de l'éclairage nocturne de Rome. Consalvi, qui fut nommé secrétaire d'État à son retour du Congrès de Vienne, inaugura heureusement une politique moins intransigeante; tout en laissant subsister les principaux abus, et en se déclarant impuissant à arrêter les progrès croissants du brigandage, il fit de brillantes promesses et s'engagea notamment à préparer un code civil, un code pénal et un code de commerce.

Les Deux-Siciles. — Les Deux-Siciles étaient le pays où le caractère du souverain semblait devoir rendre la réaction la plus violente. Heureusement Ferdinand IV était en 1815 affaibli par l'âge, soustrait aux conseils de sa femme, la féroce

Marie-Caroline, morte en 1814, contenu par le contrôle des puissances, comme par la surveillance de l'Autriche dont il avait accepté la tutelle, et absorbé par le souci de détruire l'autonomie politique et les institutions libérales qu'il avait dû accorder à la Sicile. En 1812, au moment où cette île formait son seul patrimoine, il avait, sur les instances de ses sujets, et après intervention du commissaire anglais Bentinck, remplacé les vieilles institutions féodales par une constitution libérale calquée sur celle de l'Angleterre, avec deux Chambres et un ministère responsable. A peine replacé sur le trône de Naples, il profita de l'alliance autrichienne pour supprimer cette limitation à son pouvoir et mettre fin par la même occasion à l'indépendance administrative de la Sicile. Après avoir décrété la permanence des impôts que le Parlement avait votés dans sa dernière session, il s'abstint de le convoquer et prit le titre de Ferdinand I[er] roi du *Royaume-Uni des Deux-Siciles*. Une fois débarrassé de cette préoccupation, il écouta les conseils des ambassadeurs, s'abandonna à son penchant à l'indolence, chercha même à calmer l'exaltation de ses partisans, et ne manifesta son horreur du régime napoléonien que par sa répugnance à aller sur la promenade du Pausilippe, qui était l'œuvre de Murat. Il conserva dans leur ensemble les lois françaises relatives à l'état des personnes et des biens, en les publiant sous une nouvelle forme et en les soumettant à quelques remaniements; à la noblesse il ne restitua ni les droits féodaux, ni les fidéicommis; au clergé il ne rendit que ses biens non vendus, et à cette condition que les évêques se feraient les instruments de sa domination en lui dénonçant les complots formés contre lui dans leurs diocèses.

Du nord au sud de la Péninsule, une politique, diverse dans ses formes, mais partout identique dans son orientation, avait donc été proposée par les puissances, imposée par l'Autriche, adoptée par les princes; elle tendait à faire de l'Italie une « expression géographique » et de chacune des souverainetés qui la composaient des États d'ancien régime. Cette politique, les peuples seraient-ils assez soumis pour la subir et assez indifférents pour l'accepter? De cette question dépendait le sort de l'Italie.

III. — Les révolutions de 1820 et 1821.

Premiers symptômes de mécontentement. — Cette question ne tarda pas à recevoir une solution. Pour que les peuples pussent s'accommoder de ce brusque retour en arrière, il eût fallu, non seulement leur imposer les institutions du passé, mais encore leur refaire une âme. Les esprits élevés et vraiment patriotes qui avaient considéré la dictature de Napoléon comme un acheminement vers l'indépendance et la liberté de l'Italie, les serviteurs, civils ou militaires, du régime français, habitués à un système d'avancement qui ne récompensait que le mérite, les jeunes gens enfin, qui avaient grandi sous un gouvernement dont les splendeurs séduisaient les imaginations, éprouvaient un insurmontable malaise à vivre soumis à un régime compressif et dépressif qui regardait leur bonne volonté comme inutile, leurs aspirations comme dangereuses, leur besoin d'activité comme criminel. — Ces trois catégories de mécontents, qui formaient la majorité de la classe éclairée, entretinrent dans les esprits une dangereuse agitation.

Les sociétés secrètes. — L'irritation produite par la politique rétrograde des souverains se manifesta d'abord sous la forme par laquelle l'opposition se traduit d'ordinaire dans les pays autocratiques : par la formation de sociétés secrètes, dont la plus célèbre fut celle des *carbonari*. Cette secte, que les uns ont voulu faire remonter à la plus haute antiquité, et dans laquelle d'autres ont vu une simple dérivation de la franc-maçonnerie, est restée assez obscure dans ses origines. Ce ne fut que vers 1811 qu'elle apparut avec un but précis et des adhérents nombreux. Elle se recrutait alors dans la classe moyenne, spécialement dans les Abruzzes, et se proposait de chasser Murat s'il persistait à refuser à ses sujets une constitution; restée sans objet après les événements de 1815, elle semblait devoir disparaître peu à peu, quand les persécutions maladroites du gouvernement vinrent lui donner une vitalité nouvelle : elle enrégimenta toute la classe moyenne, passa les frontières et poussa

des ramifications dans les Romagnes, dans les duchés, dans le Piémont et la Lombardo-Vénétie. Dans les diverses villes où elle s'implantait, elle revêtait des formes et prenait des noms différents; mais partout elle avait la même organisation en *ventes* de vingt membres, entourait ses réunions du même mystère; imposait à ses adhérents les mêmes pratiques; partout elle réunissait tous les mécontents, quelle que fût leur origine, ce qui lui enlevait cette unité de vues et cette communauté de foi qui eussent rendu ses efforts féconds.

La révolte militaire à Naples. — Les cadres de la révolution étaient désormais constitués; pour qu'elle éclatât, il fallait, ou que le pouvoir absolu parût moins fort, ou que l'exemple d'un pays voisin vînt montrer comment on pouvait triompher de sa résistance. Cet exemple fut donné par l'Espagne; il fut suivi par le régiment de Bourbon-Cavalerie stationné à Nola, sous le commandement du général Guillaume Pepe, ancien officier de Murat et carbonaro décidé; le 2 juillet, à l'aube, les sous-lieutenants Morelli et Silvati prennent l'initiative du mouvement, à l'instigation du prêtre Minichini; ils réunissent une centaine de soldats, parcourent les rues de la ville en criant : Vive le Roi et la Constitution! et marchent sur Nola, dont le commandant de place, le lieutenant-colonel de Concili, carbonaro comme eux, leur ouvre les portes; puis ils se dirigent sur le camp de Monteforte, où ils s'arrêtent pour laisser à leurs partisans le temps de les rejoindre et aux carbonari de Naples la possibilité de tenter de leur côté un mouvement. Le succès de leur cause fut plus prompt et plus général qu'ils n'avaient osé l'espérer. La cour, découragée par l'impuissance des généraux Carascosa et Nunziante à faire marcher leurs soldats contre les rebelles, effrayés par la défection de Pepe qui partit secrètement pour gagner leur camp, finit par céder à la sommation d'un groupe de cinq carbonari qui se rendirent au palais et exigèrent la publication dans les deux heures d'un statut constitutionnel. Le 6 au matin, le roi faisait répandre à Naples une proclamation qui contenait ces mots : « Le vœu général des peuples des Deux-Siciles étant d'avoir un gouvernement constitutionnel, nous y consentons de notre pleine et

entière volonté et nous promettons d'en faire connaître les bases d'ici à huit jours ». Le 9 juillet, les révoltés faisaient à Naples leur entrée triomphale. Pepe marchait en tête, suivi par les soldats du camp de Monteforte, et par plusieurs milliers de carbonari parés de cocardes aux couleurs de leur secte : rouge, noir et bleu. Au milieu d'applaudissements ininterrompus, une députation se présenta chez le roi, qui embrassa Pepe, et remercia Dieu « d'avoir réservé à sa vieillesse le plaisir de faire un si grand bien à son royaume ». Quatre jours après (13 juillet), Ferdinand jurait la constitution et, après la formule écrite, ajoutait spontanément : « Dieu tout-puissant, dont l'œil lit dans les cœurs et l'avenir, si je prête ce serment de mauvaise foi ou si je dois le violer, lancez sur ma tête les foudres de votre vengeance... »

Le gouvernement constitutionnel et le rétablissement du pouvoir absolu. — « Faire une révolution en Italie est aussi facile qu'il est difficile de l'organiser. » Les événements de Naples en 1820 sont une illustration éclatante de cette réflexion d'un historien italien. Une semaine avait suffi aux carbonari pour remplacer un gouvernement autocratique par un régime constitutionnel; dix mois plus tard, ils se débattaient encore au milieu de difficultés qu'ils n'avaient su ni prévenir, ni prévoir, et sous le poids desquelles ils devaient finir par succomber.

La première des fautes qui les perdirent fut de vouloir imposer à la Sicile, au lieu de la constitution nationale qu'elle avait possédée de 1812 à 1815, la constitution espagnole, que la nécessité d'agir avec promptitude avait fait adopter à Naples. Cette prétention réveilla les vieux instincts d'indépendance qui sommeillaient dans le cœur des Siciliens, absolutistes ou libéraux. Palerme se soulève (17-18 juillet 1820), nomme une junte souveraine, qui va demander à Naples l'autonomie avec un roi séparé, et résiste avec une incroyable ténacité, d'abord aux efforts de Messine, qui s'était déclarée contre elle, puis à l'armée de Pepe qui a été envoyée dans l'île pour la ramener à l'obéissance. On dut recourir, pour la réduire, à l'envoi d'une nouvelle expédition dirigée par Colletta; la révolte était domptée

au début d'octobre, mais elle n'en avait pas moins pendant trois mois absorbé l'attention et les forces des gouvernants.

La tâche que ceux-ci avaient à remplir était pourtant assez délicate pour réclamer toute leur activité; il fallait diriger les délibérations du Parlement, réuni le 20 octobre, réprimer les prétentions de la garde nationale et des carbonari, mener à bien les réformes promises, et surtout déjouer les manœuvres de la Sainte-Alliance pour amener le roi à se débarrasser de la constitution. On sait en effet comment les souverains d'Autriche, de Prusse et de Russie réunis à Troppau pour s'occuper de la question napolitaine, avaient invité Ferdinand (novembre 1820) à venir à Laybach la traiter avec eux. La constitution lui interdisant de sortir du royaume, il dut en demander l'autorisation au Parlement, en s'engageant à aller défendre au Congrès les droits de son peuple (7 décembre). Malgré l'opposition des carbonari, les députés, oubliant qu'ils avaient affaire à un roi parjure de 1799, finirent par consentir à son départ, et reçurent son serment de rester fidèle à la constitution et de venir, au besoin, la défendre les armes à la main (24 décembre); il s'éloigna au milieu des bénédictions et des espérances populaires, laissant son fils pour vicaire du royaume. Cette seconde faute allait décider du sort de la révolution.

Il était en effet à prévoir que le roi profiterait de la liberté qui lui était laissée pour trahir les intérêts qu'il s'était engagé à défendre; et de fait, l'étonnement que causa pendant le mois de janvier son inexplicable silence se changea en stupeur quand on apprit la concentration d'une armée autrichienne dans la haute Italie, et en colère quand on reçut coup sur coup une lettre de Ferdinand (28 janvier) et une sommation des ambassadeurs de la Sainte-Alliance (9 février) d'où il résultait que les puissances, considérant l'ordre de choses issu de la révolution napolitaine comme incompatible avec la sécurité des États voisins, étaient déterminées à le détruire par la force des armes. Une proclamation enflammée fut rédigée pour inviter le peuple à défendre ses libertés les armes à la main ; la nation sembla répondre à cet appel avec un élan extraordinaire; de toutes parts on se prépara à la lutte.

L'enthousiasme avec lequel elle avait été acceptée semblait de bon augure pour l'issue qu'elle devait avoir. Le seul moyen de la rendre heureuse, malgré la disproportion des forces, paraissait être de profiter de ces bonnes dispositions, ainsi que de la fermentation qui régnait dans le reste de l'Italie, pour se porter hardiment en avant, et provoquer dans le nord de la Péninsule un formidable soulèvement : pour se défendre avec succès il fallait attaquer avec audace. Le gouvernement libéral ne le comprit pas, et perdit par sa timidité et ses scrupules les seules chances qu'il avait de repousser l'attaque des Autrichiens. Désireux de rester jusqu'au bout dans la légalité, il déclara que les armées ennemies ne seraient traitées comme telles que le jour où elles auraient passé la frontière, et ne s'occupa que d'organiser la défense. Deux armées furent formées; l'une, sous Carascosa, barrait la route de Rome, entre Gaëte et les Apennins; l'autre, sous Pepe, occupait les Abruzzes, par où s'avançait l'armée de Frimont. Pepe, s'illusionnant sur la force de ses troupes, pour la plupart composées de conscrits sans instruction, voulut enlever à ses adversaires la ville de Rieti, fut battu devant cette place (7 mars), dut abandonner les gorges d'Antrodocco, véritables portes du royaume, et vit son armée tellement réduite par la désertion qu'il dut reculer sans combattre jusqu'à Naples. Le rétablissement de Ferdinand comme roi absolu n'était plus désormais qu'une question de jours : le 23 mars, les Autrichiens entrèrent à Naples, où le Parlement se dissolvait après avoir protesté, par la voix de Poerio, et au nom de la souveraineté nationale, contre cette violation du droit des gens. Le dernier acte du drame se déroula en Sicile où les Messinois résolurent de se défendre, sous le commandement du général Rossaroll; il échoua dans son entreprise et dut quitter l'île dans les premiers jours d'avril.

Ferdinand, qui suivait de près les troupes autrichiennes, était rentré dans sa capitale, où il s'était fait précéder par le ministre de la police, le célèbre Canosa. Quels devaient être les excès d'une réaction conduite par de tels hommes, il était facile de le prévoir. Quant aux résultats politiques de la révolution, ils étaient plus déplorables encore, puisqu'elle avait ajouté les

maux de l'assujettissement aux dangers de l'arbitraire : l'armée nationale était dissoute et tout le territoire napolitain occupé par les troupes autrichiennes. Le premier effort des Italiens pour conquérir leur liberté n'avait donc servi qu'à rendre les princes absolus et l'Autriche, qui les soutenait, plus puissants que jamais.

La Révolution de Piémont. Ses causes et ses chefs. — On put croire un instant que cet état de choses ne serait que passager : le drapeau des carbonari fut relevé dans le nord au moment même où il succombait dans le sud de l'Italie, et la révolution du Piémont succéda presque immédiatement à la révolution de Naples; elle eut un succès plus éphémère, une durée plus courte, mais une portée plus grande, soit par les principes qu'elle invoqua, soit par les résultats qu'elle pouvait avoir; elle fut nationale autant que libérale, motivée par l'aversion contre l'Autriche plus encore que par la haine des abus, et elle ne poursuivit l'établissement du régime constitutionnel que pour arriver à la formation d'un royaume de la haute Italie sous le sceptre de la maison de Savoie. En raison des conditions spéciales dans lesquelles se trouvait la nation, ce mouvement des esprits devait avoir en Piémont une forme particulière, un peu différente de celle qu'il avait revêtue ailleurs. Les sentiments de loyalisme persévérant et d'irréductible fidélité qui animaient les Piémontais les avaient empêchés de rendre leur souverain responsable des maux dont ils se plaignaient et dont ils rejetaient l'odieux sur l'Autriche, mandataire de la Sainte-Alliance; certaines boutades du roi ayant donné à cette opinion une apparence de vraisemblance, une légende s'était formée qui le représentait comme agissant à contre-cœur, sous la pression de l'Autriche, et grâce à laquelle il devait être facile d'entraîner le peuple dans un soulèvement destiné, non à le découronner, mais à lui rendre la liberté de ses mouvements. C'est ce que comprirent quelques jeunes gens ardents et décidés : leur chef était Santorre di Santarosa, qui, après avoir servi comme sous-préfet sous Napoléon, était major d'infanterie et employé au ministère de la guerre; autour de lui s'étaient groupés un grand nombre de ses collègues, tels que le colonel San Marzano, fils du

ministre des Affaires étrangères; Giacinto di Collegno, Moffa di Lisio et Ansaldi. Tous croyaient compter un adhérent jusque sur les marches du trône, dans la personne de Charles-Albert, prince de Carignan.

Ce prince est resté pour ses contemporains une énigme vivante, et l'un de ses récents historiens n'a cru pouvoir le caractériser qu'en l'appelant un « Hamlet » italien. C'était une nature complexe et fuyante, pleine de contrastes et de singularités. Son caractère s'expliquait par son existence passée : les deux traits principaux en étaient l'ardente imagination que lui avait léguée sa mère et l'incurable mélancolie qu'avait laissée dans son âme le souvenir de ses jeunes années, écoulées en exil, au milieu de malheurs domestiques, au service de l'homme qui avait détrôné ses parents. — Ses idées s'étaient formées dans les camps de Napoléon où, malgré ses préjugés dynastiques, il avait conçu l'idée de l'État moderne opposé à l'État d'ancien régime. — Son rôle enfin était indiqué par sa position : destiné par sa naissance à devenir l'héritier du trône, séparé par l'âge des souverains auxquels il devait succéder, mis par ses fonctions de grand maître de l'artillerie en rapports constants avec une partie du corps d'officiers, il devait naturellement devenir l'antithèse vivante du roi, le représentant d'un régime nouveau, l'objet des espérances de tous les mécontents. Ce rôle, il lui eût suffi de l'accepter avec franchise et de le soutenir avec résolution pour éviter à son pays bien des malheurs, et à lui-même bien des attaques ; il ne sut malheureusement pas choisir entre ses devoirs de prince et ses inclinations de citoyen; et ses irrésolutions compromirent irrémédiablement la cause que son concours aurait pu faire triompher.

La révolte militaire et le triomphe de la révolution. — Le mouvement, préparé depuis longtemps, avait été précédé d'une émeute d'étudiants, prélude ordinaire des révoltes dans les grandes villes; il éclata au moment où succombait la révolution napolitaine, avec laquelle il n'avait pourtant aucune connexité; mais lorsque les armées autrichiennes eurent passé le Pô, le moment parut propice et la nécessité pressante de sauver par un coup de force hardi la cause de l'indépendance italienne.

Le 6 mars au soir, les chefs de la conjuration allèrent trouver Charles-Albert, lui montrèrent l'imminence du péril, lui exposèrent leur projet en détail, et le quittèrent avec la conviction de l'avoir complètement gagné à leur cause; ils apprirent le lendemain qu'il avait retiré sa parole (7 mars); les deux jours suivants, il montra la même versatilité. Les conjurés, découragés, croyaient devoir différer l'exécution de leurs plans; mais le contre-ordre qu'ils envoyèrent à leurs amis de province n'ayant pu parvenir à temps, ceux-ci précipitèrent les événements. Le 10 mars, à Alexandrie, le colonel Ansaldi et le capitaine Palma soulèvent les dragons du roi et s'emparent de la citadelle; ils sont rejoints le 12 par les chevau-légers de Pignerol, que leur amènent Lisio et Santarosa, et le 13 par des soldats et des étudiants de Turin, sous la conduite du capitaine Ferrero; on arbore le drapeau tricolore de l'ancien royaume d'Italie et l'on forme une *junte de la confédération italienne*. Pendant ce temps Turin commence à s'agiter, à demander la constitution espagnole, et quelques officiers carbonari s'emparent de la citadelle (12 mars). Sur les conseils du ministre des Affaires étrangères, qui revenait du congrès de Laybach, Victor-Emmanuel ne croit pouvoir concilier ses engagements envers ses alliés et ses devoirs envers son peuple qu'en déposant la couronne; la nuit du 13 mars, il partit secrètement pour Nice, après avoir désigné son frère Charles-Félix, alors à la cour de Modène, comme son successeur, et Charles-Albert comme régent du royaume. Ce dernier, entraîné par les événements et par les sollicitations de ses amis, se décida à faire usage du pouvoir pour prendre la tête des événements; le 13 mars, du haut du balcon de son palais, il promulguait solennellement la constitution espagnole, à laquelle il prêtait serment le lendemain; presque aussitôt après, il formait un nouveau ministère et une junte provisoire de quatre membres; les troupes de province, sauf celles stationnées en Savoie, à Nice et à Novare, se ralliaient au nouvel ordre de choses, et la révolution semblait faite.

La fuite de Charles-Albert, l'intervention autrichienne et le rétablissement de l'absolutisme. — Pour qu'elle fût durable, il était nécessaire qu'elle eût à sa tête un

chef énergique et décidé, qui l'affermît à l'intérieur en nommant des chefs qui lui fussent dévoués, qui l'étendît à l'extérieur en prévenant par une attaque heureuse l'intervention probable de l'Autriche. Charles-Albert était-il ce chef? A peine arrivé au pouvoir, il reçut du nouveau roi Charles-Félix une lettre qui, désapprouvant en termes formels toute innovation de nature à porter préjudice à l'autorité royale, lui enjoignait de se rendre immédiatement à Novare, auprès du général de La Tour, qui commandait les troupes restées fidèles à la cause de l'absolutisme. Effrayé à l'idée des conséquences que pourrait avoir pour lui un acte de désobéissance à un ordre du souverain, il ne songea plus qu'à partir, sans se préoccuper de la cause qu'il représentait; il y parvint le 21 mars au soir, après avoir dissimulé jusqu'au dernier moment son projet à ses ministres; mais au lieu de s'arrêter à Novare, il chercha à rentrer en grâce auprès de Charles-Félix, qui ne voulut pas le recevoir, et alla se réfugier à Florence.

Ce brusque départ laissait le pouvoir aux éléments les plus énergiques du parti révolutionnaire et en première ligne à l'indomptable Santarosa, nommé ministre de la Guerre. Se rappelant comment avait été conçu le programme du mouvement, il chercha à l'appliquer intégralement et à faire succéder immédiatement la guerre contre l'Autriche à l'établissement du régime constitutionnel. Par ses ordres, les troupes d'Alexandrie se tinrent prêtes à partir, et le 4 se dirigèrent sur Novare, où elles espéraient entraîner avec elle les régiments absolutistes pour passer de concert le Tessin. Quand elles parurent sous les murs de la ville, elles se trouvèrent au contraire en présence des Autrichiens qu'avait appelés le général de La Tour et qui étaient venus renforcer ses soldats. La disproportion des forces était désormais trop grande pour laisser aucun espoir aux constitutionnels : ils ne purent que se retirer en bon ordre, après un combat héroïque (8 avril). Toute résistance était désormais impossible : à Turin, Santarosa, malgré son énergie, ne put que remettre la citadelle entre les mains de la garde nationale, et s'éloigner à l'approche du général de La Tour, qui fit son entrée dans la ville le 10 avril. Les autres cités se soumettaient

l'une après l'autre, et Charles-Félix revenait peu après dans sa capitale. La révolution eut pour épilogue les rigueurs qui signalaient partout le retour du pouvoir absolu : formation de tribunaux d'exception et de commissions militaires, condamnation à mort de soixante-treize personnes, aux galères de cent cinq; les chefs du mouvement avaient heureusement réussi à s'échapper, et seuls deux officiers subalternes payèrent pour les absents et montèrent sur l'échafaud.

Les procès dans le royaume Lombard-Vénitien. — La révolution piémontaise eut son contre-coup en Lombardie, où elle consomma la rupture qui se préparait depuis longtemps entre les gouvernants et les gouvernés. La politique à la fois mesquine et autoritaire de l'Autriche avait eu pour premier résultat de réunir en un groupe unique tous ceux dont elle décevait les espérances ou froissait les convictions; c'est ainsi qu'on avait vu d'anciens serviteurs de Napoléon comme Romagnosi, Pecchio et de Brème, d'anciens révolutionnaires comme Rasori, des nobles libéraux comme Confalonieri et Porro, des hommes nouveaux comme les poètes Silvio Pellico et Berchet, créer en commun (1818) un journal appelé le *Conciliatore*, qui engagea le combat contre l'Autriche sur le terrain de la littérature, et qui fut supprimé un an après son apparition, lorsqu'il voulut sortir de son rôle pour toucher à la politique. Les rédacteurs du journal entrèrent alors dans le carbonarisme, qui était à ce moment dans la période de sa plus grande extension, et se préparèrent à lutter d'une façon plus directe et plus active pour le triomphe de leurs doctrines. Les révolutions de Naples et de Piémont semblaient devoir en fournir l'occasion; mais elles déterminèrent aussi le gouvernement autrichien à redoubler de rigueur pour prévenir leur attaque et éviter un soulèvement. Dès le 13 octobre 1820, il faisait arrêter et nommait une commission extraordinaire pour juger Silvio Pellico, son ami Maroncelli, et le grand jurisconsulte Romagnosi, suspectés de carbonarisme : Porro et Berchet avaient réussi à s'enfuir. Avant même qu'il fût statué sur le sort des prévenus, plusieurs de leurs amis étaient venus les rejoindre; Metternich, ayant appris qu'un grand nombre de Lombards étaient affiliés aux *ventes*

de carbonari piémontais et avaient envoyé une députation à Charles-Albert pour lui demander de passer la frontière, ordonna en décembre 1821 l'arrestation successive de Castiglia, de son ami le marquis Georges Pallavicino, de Confalonieri et de Borsieri. Contre ces deux catégories de prévenus, il employa les mêmes artifices pour obtenir des aveux et des preuves : instruction secrète, intimidation des témoins, aveux arrachés par la menace, par la ruse ou par des promesses. Quand il crut avoir des preuves suffisantes, les sentences furent prononcées. La première (6 décembre 1821) condamnait à mort Silvio Pellico et Maroncelli, qui voyaient peu après leurs peines commuées par l'empereur en quinze et vingt ans de « carcere duro ». Le 21 janvier 1824, après une instruction qui avait duré près de deux ans, la commission extraordinaire prononçait seize autres condamnations à mort, commuées également en « carcere duro » dans la forteresse du Spielberg, à perpétuité pour Confalonieri et le Français Andryane, à vingt ans pour Bosieri, Pallavicino et Castiglia. Ce que fut la vie des prisonniers politiques au Spielberg, quelles souffrances ils y endurèrent, quelles cruautés ils subirent, c'est ce que le livre de Silvio Pellico (*Mes Prisons*) allait bientôt faire connaître à l'Europe entière.

IV. — Les mouvements révolutionnaires de 1831.

Situation de l'Italie centrale. — De toutes les régions de la péninsule, l'Italie centrale était la seule qui n'eût pas encore été le théâtre de mouvements révolutionnaires. Le mécontentement y était pourtant aussi vif que dans les États du nord et du sud, et les gouvernements y prêtaient aux mêmes critiques. On leur reprochait d'abord l'excès de leur absolutisme ; à Modène, François IV, prince à l'esprit étroit et aux aspirations démesurées, consacrait ses efforts à agrandir ses États au dehors, à exagérer son autorité au dedans ; exaspéré par le meurtre de son ministre de la police Besini, il instituait un tribunal extraordinaire pour juger

les carbonari, dont il envoyait le chef à l'échafaud, soumettait la presse à une censure rigoureuse, et présentait au congrès de Vérone un long mémoire contre les constitutions. Au moins prenait-il au sérieux ses devoirs comme ses droits de souverain absolu et travaillait-il à la prospérité matérielle de ses États, en y assurant la tranquillité publique et en allégeant les impôts. — Dans les Romagnes, au contraire, les populations souffraient sans dédommagement de la perte de leurs libertés : le gouvernement papal s'y montrait aussi incapable qu'inflexible, et les pontificats de Léon XII (1823-1829) et de Pie VIII (1829-1830) n'avaient été marqués que par de nouvelles sévérités contre les carbonari et de nouveaux désordres dans l'administration; les procès contre les membres vrais ou supposés des sociétés secrètes se suivaient sans interruption; 508 condamnations furen prononcées en une seule année (1825); en un seul jour (23 mai 1828) sept libéraux furent pendus à Ravenne, et leurs cadavres restèrent exposés pendant vingt-quatre heures sur le gibet. Par contre le brigandage avait augmenté au point que le gouvernement en était réduit à traiter avec les chefs de bandits, la misère était devenue si générale qu'à Rome on comptait un indigent sur dix habitants, et les impôts si lourds que les propriétaires touchaient à peine un pour cent de leurs revenus. La situation présentait de sérieux dangers, que Chateaubriand, alors ambassadeur à Rome, exposait en ces termes dans une dépêche à Portalis : « Si quelque impulsion venait du dehors, ou si quelque prince parmi les Alpes accordait une constitution à ses sujets, une révolution pour laquelle tout est mûr éclaterait bientôt. »

Soulèvement de Modène et des Romagnes. — Cette prédiction, datée de 1829, allait se réaliser l'année suivante. C'est en effet le moment où la révolution de juillet vint donner un encouragement aux mécontents, et où l'ambition du duc de Modène sembla leur fournir l'occasion de trouver un chef. D'une part, les exilés italiens réfugiés à Paris obtenaient de bonnes paroles et de vagues promesses de La Fayette et de ses amis; ils entendaient le ministre Laffitte proclamer à la tribune que « la France ne permettrait pas que la non-intervention

fût violée », et concluaient de cette déclaration qu'ils n'auraient rien à craindre de l'Autriche. D'autre part le duc de Modène, après avoir vainement tenté, sur les conseils de son ministre Canosa, d'évincer le prince de Carignan de la succession sarde, se laissait séduire par son exemple, et caressait le projet de se mettre à la tête d'un soulèvement libéral qui ferait de lui le souverain d'un royaume de l'Italie supérieure : surmontant ses répugnances passées, il entra en relations, par l'intermédiaire d'un personnage équivoque et énigmatique, le docteur Misley, avec le chef des carbonari modénais, Ciro Menotti, qu'il avait autrefois emprisonné. Les négociations qu'il entama avec ce personnage sont restées jusqu'ici assez mystérieuses et furent brusquement interrompues par les menaces de Metternich qui en avait été instruit; craignant d'être détrôné par l'Autriche, François IV ordonna à ses anciens complices d'arrêter le mouvement qu'ils préparaient, et fit même incarcérer l'un d'entre eux, Fabrizi. Contrairement à son attente, cette trahison inattendue n'eut d'autre résultat que de précipiter les événements. Le 3 février 1831, à la tombée de la nuit, Menotti rassemblait dans sa maison trente-cinq jeunes gens qui, à minuit, devaient sortir armés dans les rues, proclamer la révolution, et ouvrir les portes aux insurgés du dehors. Soudain la maison est cernée par un bataillon d'infanterie, bloquée pendant cinq heures et éventrée à coups de canon. Menotti est pris avec ses compagnons, et François IV, qui avait dirigé l'opération en personne, écrivit au gouverneur de Reggio pour lui demander de lui envoyer le bourreau.

Cette victoire de l'absolutisme devait rester sans lendemain. A la nouvelle des événements de Modène, Bologne se soulève le 4 février, emprisonne le légat, proclame la déchéance du pape, et forme un gouvernement provisoire. Le mouvement, se propageant avec la rapidité de l'éclair, s'étendit successivement : aux villes de la Romagne, qui se proclamèrent indépendantes; aux Marches, où un vieux soldat du premier Empire, le colonel Sercognani, s'empara d'Ancône à la tête d'une poignée de volontaires, et arriva jusqu'en vue de Rome; à Modène, d'où François IV fut chassé le surlendemain de l'échauffourée qui avait

coûté la liberté à Menotti; à Parme, enfin, où les populations, cédant à l'entraînement de l'exemple, forcèrent leur souveraine Marie-Louise à prendre la route de l'exil (11 février). En une semaine la révolution s'était accomplie, et le drapeau de l'insurrection flottait désormais de Plaisance à Ancône et de Ferrare à Rieti.

Intervention autrichienne et répression de l'insurrection. — Un mois plus tard, l'ancien régime était rétabli dans toutes les provinces si facilement affranchies; une fois de plus, les Italiens, oubliant les enseignements de 1820 et de 1821, s'étaient abandonnés à de funestes illusions, et les mêmes fautes avaient amené pour eux les mêmes déceptions. Les chefs du mouvement comptaient pour l'entretenir sur la France, sur l'Italie et sur eux-mêmes. — Or, en France, le souverain se défiait d'une révolution dans laquelle il voyait un péril lointain pour sa dynastie, depuis que les deux fils de Louis Bonaparte, ancien roi de Hollande, étaient accourus pour la défendre; le nouveau ministre, Casimir Perier, partisan résolu d'une politique de paix, déclarait à la tribune que « le sang de la France n'appartient qu'à la France » et empêchait l'ancien chef de la révolution napolitaine, Guillaume Pepe, d'aller se mettre à la tête des insurgés. En Italie, la Toscane restait immobile, malgré les efforts de Libri pour l'entraîner dans le mouvement, et une conspiration ourdie en Piémont se terminait par l'arrestation des chefs qui devaient la conduire. Enfin, dans les provinces soulevées, les chefs du parti libéral montraient une inconscience étrange des nécessités de la situation; au lieu de grouper en un seul faisceau toutes les forces insurrectionnelles, ils se bornaient à réunir, sous le nom de Provinces-Unies italiennes, les villes appartenant à l'État pontifical, et n'osaient y adjoindre celles du duché de Modène, pour ne pas violer le prétendu principe de la non-intervention; dans un moment où il fallait avant tout assurer l'existence du nouvel État, en se préparant à repousser une agression probable, ils se montraient surtout préoccupés de la réforme de l'administration et votaient des lois au lieu de former des soldats; c'était rendre inévitable une intervention autrichienne,

qui ne tarda pas à se produire. Le pape Grégoire XVI, ayant écrit à l'empereur François Ier pour lui demander son aide contre la révolution, l'armée de Frimont, partie de Plaisance, ramena Marie-Louise à Parme, n'eut pas de peine à triompher des milices modénaises, commandées par le vieux général Zucchi, et marcha sur Bologne où elle fut rejointe par un autre corps venu de Ferrare (21 mars); balayant devant elle les 7000 volontaires d'Armandi, elle s'avança ensuite jusqu'à Rimini, où elle livra un combat heureux, mais glorieux pour ses adversaires (25 mars), et jusqu'à Ancône, où s'était réfugié le gouvernement provisoire des Provinces-Unies. La place étant intenable, une capitulation fut signée le 29, qui accordait à tous ceux qui y étaient renfermés le droit de se retirer à l'étranger sans être inquiétés. La révolution était désormais étouffée et les anciens souverains rétablis. Leur retour fut marqué par les rigueurs et les déloyautés qui accompagnaient partout la restauration de l'absolutisme : à Modène, François IV, à peine réinstallé dans sa capitale, envoyait à l'échafaud Ciro Menotti (20 mai 1831), et faisait peser sur ses États une véritable terreur; à Ancône, la capitulation était désavouée par le pape, violée par l'Autriche, et une centaine de libéraux allait expier, dans les prisons de Venise, le crime d'avoir offert ou prêté leurs services au gouvernement insurrectionnel.

Les mouvements de 1831 devaient avoir leur épilogue l'année suivante. D'une part, l'occupation autrichienne, à laquelle le cardinal Bernetti, secrétaire d'État de Grégoire XVI, ne s'était résigné qu'à regret, cessa sur sa demande, dès le mois de juillet; d'autre part, les réformes que les puissances avaient demandées au pape pour ses sujets, dans le fameux memorandum du 10 mai, ne furent pas appliquées, et les Romagnols, ne se sentant plus contenus par les troupes impériales, commencèrent à en réclamer l'application à main armée. Dans les principales villes des Légations, notamment à Césena et à Forli, s'organisèrent des gardes urbaines, qui livrèrent de véritables batailles aux troupes suisses envoyées pour les désarmer (janvier 1832). Il fallut, pour empêcher les désordres de s'étendre et les événements de l'année précédente de se renouveler, une

seconde occupation autrichienne, qui eut elle-même une conséquence inattendue : le ministre Casimir Perier, désireux de contre-balancer l'influence que cette nouvelle intervention pouvait assurer au cabinet de Vienne en Italie, envoyait un régiment s'emparer d'Ancône. Mais il déclarait n'occuper cette place qu'au nom du pape et défendait au gouverneur militaire de s'immiscer dans l'administration intérieure de l'État pontifical, qui devait attendre l'avènement d'un nouveau pontife pour voir finir les abus dont il souffrait.

V. — Le mouvement des esprits et le « Risorgimento ».

Nouvelle orientation des esprits. Le « Risorgimento ». — Depuis 1815 jusqu'en 1832, tous les mouvements révolutionnaires italiens avaient eu les mêmes auteurs, présenté les mêmes caractères et échoué pour les mêmes causes. Provoqués par les sociétés secrètes, conduits par d'anciens officiers de Napoléon, soutenus par la bourgeoisie libérale, ils étaient l'œuvre de la génération qui avait partagé les enthousiasmes de la révolution et conservé le souvenir de l'empire : ayant pour motif la lassitude de l'arbitraire et pour objet l'établissement de constitutions, ils pouvaient être regardés comme la manifestation de tendances libérales bien plus que de passions nationales; combattus diplomatiquement par l'Europe, réprimés à main armée par l'Autriche, ils avaient succombé sous cette double attaque, soit par l'inexpérience de leurs chefs, qui ne surent pas se concerter, soit par l'indifférence des populations, qui ne voulurent pas les soutenir. L'enseignement que comportaient ces tentatives trois fois avortées ne devait pas être perdu : entre 1830 et 1840 arrivait à la vie politique une génération nouvelle, jeune, ardente, enthousiaste, d'autant plus réfléchie qu'elle avait moins d'occasions de dépenser sa force, d'autant plus hardie dans la spéculation qu'elle ne s'était jamais heurtée aux difficultés de la pratique. Chercher pourquoi les

mouvements révolutionnaires avaient échoué dans le passé et comment ils réussiraient dans l'avenir; par quelles voies l'Italie parviendrait à être libre, sous quelles formes elle s'organiserait pour être heureuse; faire pénétrer dans les masses les idées de nationalité qui avaient été jusque-là l'apanage de quelques penseurs isolés : telle fut l'œuvre de cette génération, à laquelle la révolution de 1848 devait permettre d'appliquer ses théories.

On désigne sous le nom de « Risorgimento » (résurrection) le mouvement des esprits qu'elle provoqua et dirigea.

Révolutionnaires et réformistes. — Les promoteurs de ce mouvement, unanimes à condamner les errements suivis avant eux, devaient naturellement se diviser en deux groupes et former deux écoles, différentes par les doctrines professées comme par le but poursuivi. Les uns, plus ardents de caractère et plus prompts d'imagination, considéraient l'Italie non telle qu'elle était, mais telle qu'elle devait être, s'en faisaient une conception idéale d'après les principes de la science politique ou l'exemple des pays voisins et préconisaient, pour la réaliser, l'emploi des moyens violents et des solutions radicales; les autres, plus prudents, moins attentifs à ce qui pouvait être désirable qu'à ce qui leur semblait possible, bornaient leur tâche à réclamer quelque amélioration à la situation actuelle, et leur ambition à obtenir des réformes sans révolution. Les premiers, connus dans l'histoire sous le nom de « parti de la Jeune Italie » étaient donc des révolutionnaires, et les seconds, appelés alors « néo-Guelfes », des réformistes. Trois questions devaient attirer leur attention et diviser leurs efforts : celles de l'organisation territoriale, de l'indépendance politique, de la liberté intérieure des divers États italiens.

Les Révolutionnaires. Mazzini. — Le parti de la Jeune Italie eut pour fondateur et pour chef un homme que son indomptable énergie, son ardent patriotisme et son héroïque abnégation ont rendu aux yeux de ses compatriotes la personnification la plus austère et la plus noble du sentiment national. Il s'appelait Mazzini et était né à Gênes en 1809; après s'être occupé d'abord de littérature et de philosophie, il débuta dans la vie politique par la fondation de deux journaux qui furent

successivement supprimés, et à vingt et un ans il prit le chemin de l'exil comme suspect de carbonarisme; il devait y rester presque jusqu'à sa mort et y commencer un apostolat qui dura quarante ans. Au service de la cause qu'il défendait Mazzini mettait les qualités les plus diverses et les plus fortes : la foi tenace d'un mystique, la profondeur de pensée d'un théoricien, l'autorité morale d'un conducteur d'hommes. Plusieurs fois menacé dans sa vie ou déçu dans ses projets, il traversa les temps de persécution sans faiblesse et les jours d'épreuves sans découragement; rien ne put ébranler sa confiance dans le triomphe futur de ses idées, ni les duretés de l'exil, ni les échecs de ses tentatives, et il fut peut-être le seul de son parti à ne jamais désespérer du succès final. « Lui seul, devait lui dire un jour Garibaldi dans un toast célèbre, lui seul veillait quand tous dormaient. » Esprit cultivé et étendu, il excellait à découvrir dans la philosophie ou l'histoire des arguments pour sa thèse, et à les coordonner dans un système logique et rigoureux, qu'il exposait ensuite sous une forme d'une netteté séduisante et dans une langue accessible à tous. Enfin ses vertus morales et ses dons extérieurs le rendaient aussi propre à discipliner les hommes que son intelligence systématique à discipliner les idées; il forçait l'estime même de ses adversaires par la dignité austère de sa vie et le désintéressement absolu de ses convictions; il emportait l'adhésion de ses amis par l'ascendant qu'exerçaient sur eux la chaleur communicative de son éloquence et l'éclat fiévreux de ses yeux noirs. A peine arrivé en France (1830), il commençait sa propagande révolutionnaire; de ses opiniâtres méditations sortait, cinq ans après, le programme-manifeste de son parti, la « Jeune Italie ».

La Jeune Italie. — Ce programme était simple et net. La résistance des princes et l'esprit local ayant été jusque-là les deux principaux obstacles à la liberté de l'Italie, Mazzini voulait se débarrasser de l'un par la république, de l'autre par l'unité. « La Jeune Italie, disait-il, est républicaine et unitaire »; républicaine, parce la République est la seule forme de gouvernement qui satisfasse la raison comme les traditions italiennes; unitaire, parce que « l'unité est la condition de la

force, et que l'Italie, entourée de puissances unitaires, jalouses et puissantes, a besoin avant tout d'être forte » ; parce que d'autre part « le fédéralisme, en détruisant l'unité de la grande famille italienne, rendrait impossible la mission que l'Italie est appelée à remplir dans l'humanité ». Par cette conception, dont la hardiesse contrastait singulièrement avec la timidité du programme des conspirateurs de 1820 et 1821, Mazzini se séparait nettement des révolutionnaires qui l'avaient précédé. Il s'en distinguait également au point de vue pratique et préconisait, pour parvenir au régime idéal qu'il rêvait, une méthode toute différente de celle qu'ils avaient employée. Jusque-là les mécontents avaient formé des sociétés secrètes, dont les adhérents étaient en nombre limité et dont les projets restaient un secret pour les populations indifférentes; à leurs tentatives, impuissantes parce qu'elles avaient été isolées et mystérieuses, il fallait substituer le soulèvement de tout un peuple, conscient de sa force et de ses droits. « Les moyens dont la Jeune Italie compte se servir pour atteindre son but sont l'éducation et l'insurrection; l'éducation, par l'exemple, par la parole ou par les livres, donnera aux vingt millions d'Italiens conscience de leur nationalité, de manière que l'insurrection les trouve tous debout contre leurs oppresseurs. » Ils pourront ainsi se passer de toute intervention étrangère, car, « ce qui leur manque, pour qu'ils s'émancipent, ce n'est pas la puissance, mais seulement la foi ».

La doctrine de Mazzini devait, par sa simplicité, sa netteté et sa largeur, séduire toutes les âmes jeunes, ardentes et ignorantes des obstacles. Elle trouva donc presque aussitôt un grand nombre d'adhérents, mais elle fut faussée dès l'origine, parce qu'elle supposait, pour être appliquée dans son intégrité, un long travail préparatoire dont s'accommodait mal l'impatience des jeunes amis de Mazzini; aussi la Jeune Italie fut-elle entraînée rapidement dans la voie des conjurations que réprouvait son chef. Ce furent : à Gênes, en 1833, celle des frères Ruffini, qui fut réprimée impitoyablement et suivie d'une véritable terreur dans le Piémont; en Savoie, en 1834, celle de Ramorino, qui tenta vainement de passer la frontière pour soulever les campagnes; dans les Romagnes, en 1843, celle de la « Légion

italienne »; dans la Calabre, en 1844, celle des frères Baudiera qui débarquèrent à la tête d'une poignée d'hommes et furent pris et fusillés. Jusqu'en 1848 le mouvement mazzinien n'avait donc pas eu une plus heureuse issue que les tentatives des carbonari.

Les réformistes. Gioberti. — Ces insuccès répétés écartèrent définitivement de Mazzini toute une classe d'hommes que la hardiesse de ses doctrines avait déjà effrayés : elle se composait de tous ceux que l'âge, l'expérience, la fidélité monarchique et religieuse rendaient modérés dans leurs désirs, mesurés dans leurs revendications et qui ressentaient autant de répugnance à un bouleversement général que d'inclination pour des réformes pacifiques; très nombreux dans la classe moyenne et la bourgeoisie libérale, ils ne formaient pas un parti, parce qu'ils n'avaient ni programme, ni drapeau, ni mot d'ordre; trois hommes se chargèrent de les leur donner : ils s'appelaient Gioberti, Balbo, d'Azeglio.

Gioberti était un prêtre catholique, qui s'était adonné d'abord à la philosophie et fait connaître par d'importants ouvrages de métaphysique; esprit mobile, impressionnable et violent, exilé pour ses relations avec Mazzini, il s'était réfugié à Bruxelles, où ses idées avaient pris un tour tout différent : il les exposa en 1843, dans un livre qui, malgré ses imperfections, eut un retentissement considérable. C'était le fameux *Primato*. Dans la préface de cet ouvrage, intitulé : *De la suprématie morale et politique des Italiens*, l'auteur exposait en ces termes son dessein et son plan : « Après avoir défini ce que j'entends par suprématie morale et politique de l'Italie, j'en montrerai la légitimité en passant en revue les diverses parties de la civilisation, soit dans l'ordre de la pensée, soit dans l'ordre de l'action. En touchant chacun de ces points, je prouverai que l'Italie seule a possédé les qualités requises pour être la nation maîtresse, et que, bien qu'elle ait aujourd'hui complètement perdu cette supériorité, elle peut encore la recouvrer; puis j'indiquerai les conditions principales de ce relèvement. » Le *Primato* comprenait donc deux parties : l'une spéculative, dans laquelle Gioberti, luttant contre le pessimisme décourageant de ses compatriotes, s'efforçait de leur rendre confiance en eux-

mêmes en leur montrant ce qu'ils valaient comme peuple; l'autre pratique et consacrée à l'exposé des vues de l'auteur sur la solution de la question italienne. Cette solution était simple : l'Italie n'ayant jamais été plus grande qu'au temps de la toute-puissance de la papauté, et à l'époque guelfe, il suffisait pour lui rendre son prestige et sa force, de grouper tous les États qui la composaient en une confédération dont le Saint-Père aurait la présidence et l'arbitrage. Toutes les questions qui agitaient les esprits seraient ainsi résolues, sans intervention étrangère, sans guerres civiles et sans révolutions violentes; les princes seraient assurés de conserver leur trône, et leurs peuples satisfaits par les réformes que le pape conseillerait aux princes.

Telle était la thèse de Gioberti. Bien qu'elle fût présentée sous une forme diffuse et déclamatoire, elle séduisit des milliers d'esprits, soit par son chauvinisme transcendant, soit par ses tendances conciliatrices. Elle présentait toutefois le caractère d'une spéculation doctrinale plutôt que d'un programme d'action; un homme allait se charger d'en combler les lacunes et d'en dissiper les obscurités : c'était Balbo.

Balbo. — Balbo fut le politique du parti néo-guelfe, comme Gioberti en était le théoricien, comme d'Azeglio devait en être le soldat. Fils d'un ministre sarde, lui-même ancien auditeur au Conseil d'État sous Napoléon Ier, il devait à son passé une expérience de la vie et un sens pratique qui lui permirent de soumettre à un rigoureux contrôle les idées de son ami, de les corriger dans ce qu'elles présentaient de chimérique, de les compléter dans ce qu'elles avaient d'insuffisant. Comme Gioberti, il était d'avis de ne pas modifier, sauf sur un point, la distribution territoriale des territoires italiens; mais il abordait franchement une question que son prédécesseur n'avait pas osé toucher, celle de l'indépendance. Au moyen d'une argumentation pressante et serrée, il démontrait que tout projet de confédération serait irréalisable tant que l'Autriche conserverait sa forte position en Italie et pèserait sur les décisions des princes de tout le poids de son influence et de son armée. Il était téméraire d'espérer la chasser par la force; il valait mieux laisser la question se résoudre d'elle-même, par suite des événements qui se prépa-

raient en Orient. La chute et le partage de l'empire ottoman n'étant plus désormais qu'une question de temps, le jour où la catastrophe surviendrait, il suffirait d'appuyer les revendications de l'Autriche dans la péninsule balkanique, où elle serait moins dangereuse que la Russie, et de lui demander en échange l'abandon de ses provinces italiennes, destinées à agrandir le Piémont. Tel était le plan qu'exposa Balbo dans un livre paru en 1844 et intitulé *les Espérances de l'Italie*. Avec sa mobilité habituelle, Gioberti se rallia presque aussitôt à ses vues. « Nous sommes d'accord, disait-il, j'ai une idée et lui l'applique. Mon but est spéculatif et le sien pratique. Je vois la fin et lui l'obstacle, l'Autriche, dont je n'ai pas eu à parler; Balbo l'a fait pour moi avec modération, avec sagesse. » Par contre, le ton un peu timide et résigné du livre, non moins que l'étrangeté de la solution proposée, le faisait surnommer « les Espérances d'un désespéré », ou l'ouvrage « contre les espérances de l'Italie ».

D'Azeglio. — Deux ans après paraissait une brochure retentissante, relative aux derniers troubles en Romagne, et qui se terminait par ces mots : « Nous devons avant tout, nous Italiens, user du courage civique pour obtenir de nos gouvernements toutes les améliorations et les institutions libérales compatibles avec l'ordre public. Viendra plus tard le courage militaire pour conquérir l'indépendance. » Cette fière déclaration, dont le ton contrastait avec la prudente réserve de Balbo, était signée du nom d'un autre Piémontais, Massimo d'Azeglio. Aristocrate de naissance, officier de profession, puis artiste par inclination et romancier par patriotisme, d'Azeglio était d'avis que, pour expulser l'étranger, les Italiens devaient compter sur eux-mêmes beaucoup plus que sur l'Europe; et dans sa pensée, il leur donnait comme chef un souverain dont il était l'ami et dont il ne désespérait pas de devenir le conseiller. C'était Charles-Albert, roi de Piémont depuis 1831. D'Azeglio avait donc eu son rôle dans le mouvement d'idées néo-guelfe; tandis que Gioberti avait posé les principes et Balbo indiqué le but, il avait montré les moyens à employer pour atteindre ce but.

Ainsi, au moment où la révolution de 1848 allait amener en Europe un soulèvement général de tous les peuples opprimés,

les esprits italiens étaient partagés entre deux écoles, l'une républicaine et unitaire, l'autre fédéraliste et monarchique, toutes deux nationales et hostiles à l'Autriche; cette émulation de patriotisme, comme ces divergences partielles expliqueront les triomphes éphémères et la défaite finale de la cause italienne pendant les années 1848 et 1849.

VI. — Situation de l'Italie en 1846.

Piémont. — En Piémont, Charles-Albert avait succédé en 1831 à Charles-Félix. Il arrivait au trône, suspect à la fois aux libéraux et aux absolutistes, à cause de sa conduite en 1821; lui-même définissait sa situation lorsqu'il disait au duc d'Aumale : « Je suis entre le poignard des carbonari et le chocolat des jésuites ». Trop irrésolu pour se ranger dans l'un des partis extrêmes, il préféra prendre position entre les deux et donner des gages à l'un et à l'autre. D'une part il réprimait avec une impitoyable dureté les mouvements mazziniens, mariait son fils avec une archiduchesse et rétablissait les majorats et les fidéicommis; d'autre part il instituait dès son avènement un Conseil d'État pour préparer les lois, abolissait la juridiction féodale en Sardaigne (1835) et promulgait un code civil assez semblable au code français (1837). Mais ces réformes étaient trop timides pour dissiper la défiance qu'il inspirait depuis 1821, et ceux-là seuls auxquels il confiait ses secrètes pensées pouvaient deviner le rôle qu'il devait jouer en 1848.

Le royaume Lombard-Vénitien. — Dans la Lombardo-Vénétie, la mort de François Ier (1835) et son remplacement par Ferdinand Ier n'avaient apporté aucun changement à la situation du pays; par son exactitude et son intégrité, l'administration autrichienne s'était concilié l'affection des classes rurales, qui lui étaient redevables de leur prospérité matérielle, des progrès de l'agriculture et du développement des voies de communication; par son intolérance, ses allures soupçonneuses, sa défiance envers tout ce qui était italien, ses rigueurs contre les libéraux, elle s'était définitivement aliéné les classes diri-

geantes, qui lui faisaient une guerre sourde et n'attendaient qu'une occasion pour secouer sa domination.

État pontifical. — L'État pontifical était toujours gouverné par Grégoire XVI, dont le règne, disait Gioberti, fut la période la plus triste dont l'Italie se souvienne : désordre dans les finances, vénalité dans l'administration, persécutions dans les villes, soulèvement continuel dans les Romagnes, tel était le spectacle que présentaient les provinces pendant le ministère du secrétaire d'État Lambruschini. L'excès de leurs maux était tel que beaucoup de sujets du pape appelaient de leurs vœux la réunion de leur pays à l'Autriche.

Toscane. — En Toscane, Léopold II, fidèle à la politique de tolérance qui était une des traditions de sa maison, donnait asile aux proscrits et aux exilés des autres régions de l'Italie et les laissait fonder, sous la direction du Genevois Vieusseux, le seul journal libre qui existât en Italie, l'*Anthologie* : les rigueurs auxquelles il se laissa entraîner en 1833, sous la pression de l'Autriche, ne furent que passagères, et la Toscane resta jusqu'en 1848 l'État le plus tranquille et le plus heureux de la Péninsule.

Royaume des Deux-Siciles. — A Naples, Ferdinand II avait succédé en 1830 à son père François Ier; prince énergique, économe et appliqué, il mit fin aux abus les plus criants, effectua quelques économies, réorganisa tous les services publics, maintint un ordre rigoureux dans les finances, et réussit à gagner l'affection d'un peuple qui tenait avant tout à être bien administré, n'avait pas de besoins politiques et n'était pas encore mûr pour la liberté.

BIBLIOGRAPHIE

Sur la chute de la domination napoléonienne. — **Bonfadini (R.)**, *Mezzo secolo di patriottismo*, Milan, in-12, 1880. — **De Castro (G.)**, *La caduta del Regno italico*, 1 vol., Milan, 1882. Cf. sur le même sujet le livre de **Helfert**, composé d'après les documents autrichiens et traduit en italien en 1892. — *Delle cause italiane dell' evasione dell' imperatore Napoleone dall' Elba*, brochure anonyme parue à Bruxelles en 1829 et attribuée successivement à **Lucien Bonaparte**, à **De Laugier** et à **Libri Bagnano**. — **Greco**, *Intorno al tentativo dei carbonari di Citeriore Calabria nel 1813*. — **Guicciardi**, *Relation historique de la révolution du Royaume d'Italie en 1814*, Paris, 1822. Cf. sur le même sujet la brochure anonyme : *Sulla rivoluzione*

di Milano seguita nel giorno 20 aprile 1814, Paris, 1814. — **De Sassenay**, *Les derniers mois de Murat*, 1 vol. in-12, Paris, 1896. — *Studj intorno alla storia della Lombardia negli ultimi 30 anni*, brochure anonyme attribuée à la princesse **Christine de Belgiojoso** ; édition française par **Lezat de Pons**, Paris, 1847. — Général **Zucchi**, *Memorie*, 1 vol. in-12, 1860.

Sur l'histoire générale de l'Italie de 1815 à 1846. — **Bertolini** (**F.**), *Storia d'Italia dal 1814 al 1875*, dans la collection Vallardi, 1 vol. in-4, 1880. — **Bianchi** (**N.**), *Storia documentata della diplomazia europea in Italia*, 8 vol. in-8, Turin, 1865-1872. — **Cantù** (**C.**), *Cronistoria dell' Indipendenza italiana*, 3 vol. in-4, 1872-1877 ; *Histoire des Italiens*, t. XI (traduction Lacombe). — *Carte segrete ed atti uffiziali della polizia austriaca in Italia, 1814-1848*, 3 vol. in-12, 1851. — **Gualterio** (**F.-A.**), *Gli ultimi rivolgimenti italiani*, 4 vol. in-8, 1850. — **Giacometti**, *La question italienne, période de 1814 à 1860*, 1 vol. in-12, 1893. — **La Farina**, *Storia d'Italia dal 1815 al 1850*, 4 vol. in-12, 1850. — **Nisco** (**N.**), *Storia d'Italia dal 1814 al 1880*, 3 vol. parus (jusqu'en 1830), 1881-1885. — **Poggi**, *Storia d'Italia dal 1814 al 1846*, 2 vol. in-8, 1884. — **Reuchlin**, *Geschichte Italiens von der Gründung der regierenden Dynastien bis zur Gegenwart*, 4 vol., 1859-1873. — **Stendhal**, *Rome, Naples et Florence en 1817*, 1 vol. réimprimé et augmenté en 1826. — **Stern** (**Alfred**), *Geschichte Europas* (1815-1871), t. II (1820-1824), Berlin, 1897 (contient des correspondances diplomatiques inédites). — **Tivaroni** (**Carlo**), *Storia critica del Risorgimento italiano*; *l'Italia durante il dominio austriaco*, 2 vol. in-12, 1892 (le plus complet et le plus documenté des ouvrages d'ensemble sur l'histoire contemporaine de l'Italie).

Sur le Piémont. — **De Beauchamp**, *Histoire de la révolution de Piémont*, 1 vol. in-8, 1822. — **Bianchi** (**N.**), *Santorre di Santarosa*; *Memorie e lettere inedite* (*Curiosità e ricerche di storia subalpina*), Turin, 1877. — **Costa de Beauregard**, *La jeunesse du roi Charles-Albert*, 1 vol. in-8, 1889. — **Manno**, *Informazioni sul 21 in Piemonte*. — **Masi** (**E.**), *Il segreto del re Carlo Alberto*, 1 vol. in-8, 1890. — **Perrero** (**D.**), *Gli ultimi reali di Savoia del ramo primogenito*, 1 vol., Turin, 1889. — **Santorre di Santarosa**, *La révolution piémontaise*, 1 vol., Paris, 1822. — **Vayra** (**P.**), *Carlo Alberto e le perfidie austriache*, 1 vol. in-8, 1896.

Sur la Lombardo-Vénétie. — **Andryane** (**D.**), *Mémoires d'un prisonnier d'État*, 2 vol., 1837. — **Arrivabene**, *Memorie delle mia vita*, 2 vol., 1880-1884. — **Bianchi-Giovini**, *L'Austria in Italia*, 1 vol. in-8, 1853. — **Confalonieri**, *Memorie*, 2 vol., 1890. — **Pellico** (**Silvio**), *Le mie prigioni*, 1 vol., 1832. — *Pensieri sull' Italia di un anonimo lombardo*, 1 vol. in-12, 1847.

Sur les duchés. — **Galvani**, *Memorie storiche intorno la vita dell' arciduca Francesco IV*, t. III, 1853. — **Sforza** (**G.**), *La regina d'Etruria* (dans la *Nuova Antologia*, 1894).

Sur l'État pontifical. — **Farini**, *Lo Stato Romano dall'anno 1815 al 1850*. — **Spadoni**, *La cospirazione di Macerata nel 1817*, 1 vol., 1895.

Sur le royaume de Naples. — **Colletta** (**P.**), *Storia del reame di Napoli dal 1734 fin al 1825*, t. IV, 1834. Cf. Duca di **Lauria**, *Intorno alla storia del reame di Napoli di P. Colletta*, 1877. — **Palma**, *Il tentativo costituzionale di 1821 a Napoli* (dans la *Nuova Antologia*, 1895). — **Pepe**, *Memorie intorno alla sua vita*, 2 vol., 1847.

Sur le mouvement des esprits. — **D'Azeglio** (**Massimo**), *I miei ricordi*, 2 vol., 1867. — **Balbo** (**C.**), *Delle speranze d'Italia*, 1 vol., 1843. — **Faldella** (**G.**), *Storia della giovane Italia*, 2 vol., 1895-1896. — **Gioberti** (**V.**), *Il primato civile et morale degli Italiani*. — **Petruccelli della Gattina**, *Storia dell' idea Italiana*, 1 vol., 1882.

CHAPITRE XVI

LA SUISSE

De 1815 à 1848.

I. — La Confédération des XXII Cantons.

La Suisse au Congrès de Vienne. — La Diète suisse et les différents cantons s'étaient fait représenter au congrès de Vienne [1]. Au premier rang de leurs députés figura l'ancien *landammann* Hans de Reinhard, de Zurich. L'agronome Charles Pictet de Rochemont, qui avait fondé, avec son frère le savant Marc-Auguste Pictet et avec le maire impérial de Genève Maurice, la *Bibliothèque britannique*, y vint soutenir les intérêts de Genève, sa patrie. Le Vaudois Frédéric-César de La Harpe, sorti de son long isolement, alla y jouer un rôle officieux, et cette fois utile à la Suisse, près de l'empereur Alexandre de Russie, son ancien élève, auquel il recommanda avec succès les principes de la liberté et de l'indépendance des anciens pays sujets de Vaud et d'Argovie. Les députés suisses, du reste désunis entre eux, ne pouvaient faire entendre leurs vœux que dans leurs démarches personnelles auprès des princes et des ministres du congrès; l'Europe décidait, en toute souveraineté, du sort de leur nation, à laquelle toutefois elle témoigna de la sympathie. Si le Vaudois La Harpe avait l'oreille

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 473 et suiv.

d'Alexandre, Talleyrand, qui inspirait son subordonné Dalberg, membre de la commission pour les affaires de Suisse, se plaçait partout sur le terrain de la *légitimité*, et se montrait favorable aux antiques prétentions des Bernois, de tout temps dévoués aux Bourbons. Cette préférence porta préjudice à la délimitation d'une bonne frontière suisse, puisque, Vaud et l'Argovie n'étant pas restitués à Berne, Talleyrand aima mieux céder à ce canton l'ancien évêché de Bâle, soit Bienne et le Porrentruy, plutôt que de donner à la Confédération en général le pays de Gex, qui enclavait Genève. On se bornait à rattacher cette dernière ville à sa nouvelle patrie en neutralisant simplement la route de Versoix, au bord du lac. Les Autrichiens se montrèrent moins généreux, puisqu'ils finirent par refuser aux Grisons la rétrocession de la Valteline et qu'ils ne leur abandonnèrent, par manière de compensation, que d'insignifiantes enclaves; il est vrai qu'ils ne revendiquèrent pas le Frickthal. En même temps que le roi de Sardaigne s'engageait à céder à Genève quelques communes de la Savoie, on admit le principe que le nord de ce pays participerait à la neutralité suisse, solennellement reconnue. Ces arrangements furent énoncés dans la déclaration du congrès du 20 mars 1815, à laquelle la Diète fédérale adhéra le 27 mai. La solution avait été précipitée par la nouvelle du retour foudroyant de Napoléon de l'île d'Elbe. A ce moment, la Confédération suisse, dont les anciens pays sujets ne se trouvaient tenus qu'au payement d'une indemnité en faveur des ci-devant États souverains, était déjà répartie en vingt-deux cantons indépendants.

Le pacte fédéral de 1815. — A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon fut considéré comme le perturbateur de l'ordre en Europe et, quoique le principe de neutralité perpétuelle de la Suisse eût été proclamé au congrès de Vienne, les alliés exigèrent que la Confédération armât contre l'ennemi de la paix générale (convention du 20 mai 1815). Les Suisses devaient prendre possession des parties qui leur avaient été cédées par le congrès, l'évêché de Bâle, le Valais et Genève, qui, récemment encore, appartenaient à l'Empire. Leur situation était des plus fausses. Les alliés traversèrent de nouveau le pays, tandis

qu'une armée suisse de 40 000 hommes, commandée par le général Bachmann, fut mise sur pied. Les régiments, que, d'après de toutes nouvelles capitulations, la Confédération venait de mettre au service du roi de France, étaient revenus au pays pendant les Cent-Jours; ils formèrent le noyau de cette armée. La principale action militaire, à laquelle les Suisses prirent part, ce fut le fameux siège d'Huningue. Le général Barbanègre, qui défendait la place avec 3000 hommes, ouvrit le feu contre Bâle le 28 juin, malgré l'armistice qui suivit Waterloo, et menaça de nouveau cette ville, un mois après, en lui réclamant une rançon. Le jour même du bombardement de Bâle, Bachmann crut sortir de sa fausse situation, en essayant une démonstration militaire, bien inutile, dans la Franche-Comté. Puis 4 à 5000 Suisses se joignirent aux 12 000 Autrichiens de l'archiduc Jean sous les murs d'Huningue, d'où Barbanègre, ayant signé sa glorieuse capitulation, consentit à sortir, à la tête des 1200 hommes qui lui restaient encore (26 août 1815).

Le 20 novembre 1815, le traité, qui suivit la seconde paix de Paris du 15 octobre, consacra définitivement la neutralité de la Confédération suisse des vingt-deux cantons et accorda même à Genève les communes du pays de Gex qui lui permettaient de se rattacher effectivement à elle. Tel fut le résultat des négociations diplomatiques de Pictet de Rochemont, ministre plénipotentiaire, cette fois, non plus de Genève seulement, mais de toute la Confédération au congrès de Paris, et qui couronna son ouvrage en allant, le 16 mars de l'année suivante, signer à Turin le traité par lequel le roi de Sardaigne consentait à céder à la petite république un certain nombre de communes savoisiennes, afin d'en arrondir le territoire. Les anciennes provinces de Genevois, Faucigny et Chablais, depuis le lac Léman et le Rhône, jusqu'aux lacs du Bourget et d'Annecy et jusqu'à Ugine, furent admises à participer à la neutralité suisse solennellement reconnue. Elles rentrèrent aussi dans une zone franche de droits de douanes, où se trouvait compris, selon les termes du traité de Paris, tout le pays de Gex. Les puissances garantissaient les pays cédés à la Suisse, reconnaissaient l'indépendance, l'inviolabilité, la neutralité perpétuelle du pays, à la

charge, pour celui-ci, de pourvoir aux mesures propres à la défendre. Pour lui faciliter cette tâche, la neutralisation du nord de la Savoie, la démolition des fortifications d'Huningue étaient des concessions essentielles faites par l'Europe et la France.

Le 7 août 1815, la Diète de Zurich avait juré le nouveau pacte fédéral qui constituait la Suisse dans ses limites actuelles; l'opposition ultraconservatrice de Nidwald finit par tomber (30 août) et l'agitation des cantons autrefois sujets se calma : la souveraineté cantonale renaissait dans son intégrité, malgré l'existence d'un canton directeur, dont les fonctions incombaient, à tour de rôle, à Zurich, Berne et Lucerne. L'évolution politique du XIX[e] siècle devait rendre à la Suisse le pouvoir central, indiqué dans l'Acte de Médiation, et assurer à ce pouvoir une prépondérance bien plus considérable encore que celle que lui avait attribuée Napoléon.

Organisation cantonale et fédérale. — Les cantons étant pleinement souverains, leur constitution demande à être étudiée d'abord. Parmi les treize cantons de la Confédération primitive, les villes de Berne, Lucerne, Soleure et Fribourg, chefs-lieux de pays agricoles, n'admettaient, dans leurs Grands Conseils législatifs, qu'une très faible représentation de la campagne et même de la bourgeoisie urbaine; dirigées par leurs *avoyers*, elles remettaient les affaires aux mains de leur antique et exclusif patriciat. Les cités plus commerciales et industrielles de Zurich, de Bâle et de Schaffhouse, présidées par leurs *bourgmestres*, confiaient le pouvoir à une aristocratie marchande, constituée par les anciennes tribus ou corps de métiers. Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Glaris, Appenzell, pays forestiers ou propres à l'élève des bestiaux, recouvraient leurs assemblées générales annuelles, soit *landsgemeinden*, avec des *landammanns* pour chefs, mais, malgré leur système de démocratie directe, ils subissaient l'influence des vieilles familles. Les cantons nouveaux de l'Acte de Médiation, présidés, eux aussi, par des landammanns, restèrent des démocraties représentatives, mais il s'y forma quand même des castes gouvernementales exclusives : c'étaient les pays d'Argovie, de Thur-

govie, de Saint-Gall, de Tessin et de Vaud. Quant aux Grisons, ils se divisaient en *ligues* et en *juridictions* ; cette constitution intérieure fédérative continua d'être appliquée aussi à la république du Valais, qui gardait la vieille institution de ses *dizains*, ceux du haut Valais allemand l'emportant sur ceux du bas Valais romand ; cette république venait d'être réunie à la Suisse par le congrès de Vienne, ainsi que la principauté de Neuchatel, dont le souverain était le roi de Prusse, et dont les sujets, tenus pour Suisses, pouvaient faire entendre leurs vœux dans une assemblée dite les *Audiences générales*. Enfin la république de Genève, devenue canton suisse, fut, de tous les États de la Confédération, celui qui devait conserver le plus longtemps le régime aristocratique, grâce à la distinction personnelle des chefs de son patriciat et aux sages concessions qu'ils accordèrent, de temps à autre, aux revendications populaires.

On voit quelle variété dans les institutions la Suisse présenta à ce moment, et elles s'exercèrent dans un sens réactionnaire pendant toute la période de la Restauration, jusqu'en 1830. Les campagnes et la petite bourgeoisie se trouvèrent exclues des affaires, et le régime fut essentiellement aristocratique et cantonaliste.

Le pacte fédéral du 7 août 1815, en effet, n'était qu'un simple traité d'alliance entre des États souverains, qui pouvaient contracter des conventions particulières avec l'étranger. C'était bien un retour en arrière de l'Acte de Médiation. Chaque année, il est vrai, il se réunissait, pendant un mois d'été, une Diète fédérale, chargée de traiter les affaires relatives aux grands intérêts de la nation, paix ou guerre, missions diplomatiques, organisation de l'armée, administration d'une caisse fédérale qu'alimentaient de faibles contributions cantonales. Les députés des cantons à la Diète n'en étaient pas moins de purs ambassadeurs, votant d'après les instructions de leurs Conseils souverains et ne prenant des décisions que *ad referendum, ad instruendum* ou *ad ratificandum*. Il n'y avait pour ainsi dire pas d'autorité exécutive ; elle ne se trouvait représentée que par le Conseil du canton directeur, soit *Vorort*, qui avait d'autant moins d'autorité qu'il alternait entre les villes de Berne, de

Zurich et de Lucerne. Toutefois on ne put guère se passer d'un certain nombre de commissions fédérales, ni de fonctionnaires fédéraux, tels que le chancelier de la Confédération, le secrétaire d'État, le major général de l'armée, assisté des colonels fédéraux.

L'armée suisse pouvait compter 70 000 hommes, répartis en corps de contingent et de réserve; elle se trouvait renforcée du fait que les guerres de l'Empire et les capitulations militaires lui donnaient des éléments solides et des chefs expérimentés. Le discours que prononça à la Chambre française, en 1820, le général Sébastiani, qui contestait que la Suisse fût capable de défendre sa neutralité, mit la Confédération sur ses gardes. Pictet de Rochemont et le général Jomini répondirent avec vigueur à cette allégation et l'on porta des soins toujours plus assidus au service de l'armée en l'exerçant périodiquement dans des rassemblements de troupes ou *camps fédéraux*, si bien que les événements qui se passèrent en Europe, en 1830-1831 et 1841, ne prirent pas la Suisse au dépourvu et qu'elle sut procéder à une rapide mobilisation militaire.

II. — Le régime de la Restauration (1815-1830).

Situation matérielle et intellectuelle. — Malgré les inconvénients du régime de la Restauration, de 1815 à 1830, la situation de la Suisse fut loin d'être malheureuse et des progrès s'y firent chaque jour. Privés d'une direction centrale, les cantons s'unirent par des *concordats*, afin d'établir un peu d'uniformité dans leurs institutions. Quoique la variété des espèces monétaires suisses ne dût prendre fin qu'en 1850, un même type de monnaie fut adopté dans la plupart des États confédérés. On chercha à mettre de l'harmonie dans le service des diverses postes cantonales : Genève a été la première ville du continent qui ait adopté le timbre-poste. On tenta d'unifier le système des poids et mesures ainsi que les règlements de police, d'assi-

miler les lois d'établissement et les actes civils et religieux, de fixer le sort des nombreux *heimathlosen*, individus privés du droit de cité pour avoir quitté leur pays d'origine ou conclu des mariages mixtes. Si tous les cantons ne prirent pas part à ces concordats, la majorité, du moins, s'y conforma. Il en était de même pour les conventions signées avec les puissances étrangères, relativement à l'abolition de la traite foraine, aux mesures d'extradition, aux faillis. Il se conclut des traités d'établissement, notamment avec la France, et des traités de commerce avec l'Allemagne du Sud. Il importait de rompre les barrières qui paralysaient le commerce, d'abaisser les péages intercantonaux, de diminuer les droits d'entrée. La Suisse souffrait de son isolement commercial, dû surtout au fait qu'elle ne parvint pas à recouvrer les avantages que la monarchie française lui accordait avant 1789. Le pays connut la disette, les cataclysmes de montagne; la misère développa l'émigration qui essaima des colonies suisses aux États-Unis et au Brésil.

Les gouvernements s'appliquèrent à combattre ces maux par des mesures de prévoyance et par une sage économie. Des travaux d'utilité publique furent accomplis; on s'occupa de la correction des cours d'eau, et l'œuvre de Conrad Escher, le canal de la Linth, entreprise en 1807, fut heureusement terminée en 1822. Le système des routes se compléta dans la plaine et dans les montagnes. Imitant le grand Napoléon, à qui l'on devait la route du Simplon, les gouvernements cantonaux exécutèrent les routes postales du Splügen, du Bernardin et du Gothard. Ce n'était pas encore le temps des chemins de fer, mais, en 1823, le premier bateau à vapeur parut sur le lac de Genève et, dès lors, les autres lacs suisses ne cessèrent d'en avoir.

Le commerce et l'industrie étant favorisés soit par l'initiative privée, soit par les mesures de l'autorité, les lettres et les arts se trouvèrent aussi encouragés. La Suisse a toujours tenu à honneur de développer son système d'instruction publique; à l'époque de la Révolution, le ministre helvétique Stapfer avait déjà donné l'impulsion dans ce sens et, au début de la Restauration, de célèbres maisons d'éducation étaient florissantes, celles de Pestalozzi à Yverdon, de Fellenberg à Hofwyl

et du P. Girard à Fribourg. En fait d'établissements supérieurs, la Suisse ne compta d'abord que l'antique université de Bâle, avec les deux académies de Genève et de Lausanne qui dataient de la Réforme. Celles-ci furent sécularisées après 1830; après 1830 aussi, de nouvelles universités furent inaugurées à Zurich et à Berne ainsi qu'une académie à Neuchatel.

Les sciences physiques et naturelles, les sciences géographiques et notamment la cartographie, l'histoire, le droit, les lettres en général et les arts furent cultivés. La Suisse allemande s'honore des noms des historiens Jean de Müller et Henri Zschokke, du publiciste Charles-Louis de Haller, dont la conversion au catholicisme fut un événement, du philologue d'Orelli, du juriste Bluntschli, du romancier Bitzius (Gotthelf), et autres continuateurs de l'école politique et littéraire de Zurich. La Suisse romande a été illustrée par les savants neuchatelois Agassiz et Desor, les littérateurs vaudois Bridel, Monnard, Vulliemin, Olivier, Vinet et Secrétan, enfin par la société lettrée de Genève. Les savants, successeurs de Saussure, se recrutaient dans le cercle d'une aristocratie intellectuelle : Marc-Auguste Pictet, Augustin-Pyrame de Candolle et son fils Alphonse, Auguste de la Rive, et bientôt François-Jules Pictet de la Rive. Les anciens familiers de Mme de Staël, à Coppet, se distinguèrent plus particulièrement dans les lettres : c'étaient, à côté de Victor Bonstetten et de Benjamin Constant, les deux Genevois Sismondi, économiste et historien, et Dumont, ancien collaborateur de Mirabeau. L'Italien Rossi vécut longtemps à Genève, où il eut pour collègues et héritiers, dans la science du droit, Bellot, Odier et A.-E. Cherbuliez. Adolphe Pictet créait la linguistique dans la cité de Calvin et de Jean-Jacques Rousseau, et Töpffer y faisait apprécier sa littérature humoristique; le philosophe Ernest Naville commençait alors ses études. Quant à la peinture, elle brilla, à Neuchatel, avec Léopold Robert et Calame, à Lausanne avec Gleyre, à Genève avec Diday et Lugardon; Genève est aussi la patrie des sculpteurs Pradier et Chaponnière. Les sociétés savantes se multiplièrent; en 1815, fut fondée celle des *Sciences naturelles*; à côté de l'ancienne *Société des Arts* de Genève, la *Société de Lecture*

parut, modèle du genre, et l'étude de l'histoire et de l'archéologie provoqua la création d'autres associations, ainsi que de nombreuses publications locales. La *Bibliothèque britannique* de Genève prit le nom de *Bibliothèque universelle*, sous lequel la partie littéraire de ce recueil a continué de paraître à Lausanne, tandis que la partie scientifique s'édite encore à Genève sous le titre d'*Archives des sciences physiques et naturelles*.

Réveil protestant; réaction catholique. — Les préoccupations religieuses n'ont pas cessé de tenir le premier rang dans la vie intellectuelle et morale de la Suisse. Dans le monde protestant, en Suisse, comme dans le monde catholique en France, la Restauration provoqua une réaction contre le scepticisme du XVIIIe siècle. Sous l'inspiration des piétistes d'Allemagne et des méthodistes d'Angleterre, se produisit ce que l'on a appelé le « réveil » protestant; des sociétés bibliques se fondèrent et des églises privées se constituèrent. Tandis que, dans la Suisse orientale, ce mouvement religieux jetait les paysans dans le mysticisme et l'illuminisme, avec toutes leurs conséquences absurdes ou criminelles, il intéressa particulièrement, dans la Suisse occidentale, les classes cultivées. Après une lutte soutenue par l'Église nationale de Genève contre les conventicules du Réveil, une église libre finit par se fonder dans cette ville, avec une école de théologie. Dans le canton de Vaud, les églises libres furent établies après avoir subi les persécutions du Conseil d'État; des manifestations analogues troublèrent Neuchatel et Berne.

Le mouvement protestant ne pouvait avoir l'importance de la réaction catholique, qui se produisit à la même époque, parce que l'Église romaine prétend dominer l'État et se trouve tentée de faire appel au dehors. Les couvents, garantis par le pacte fédéral, se développèrent en liberté, tandis que, malgré les défenses, les jésuites s'insinuèrent au Valais et à Fribourg, et leur rentrée en Suisse devait, un jour, provoquer la guerre civile. Les partisans des doctrines ultramontaines ne se bornèrent pas seulement à faire la guerre au protestantisme et aux institutions civiles, par exemple aux lois sur le mariage, mais ils combattirent, dans le sein de l'Église, des prêtres éclairés et

fervents. Ainsi, à Fribourg, l'école du P. Girard fut fermée; les parties suisses du diocèse de Constance furent détachées de cet évêché à cause du libéralisme de l'évêque titulaire et de son vicaire apostolique Wessenberg, et les divisions diocésaines de la Suisse furent modifiées au gré du nonce. Si l'évêché de Sion resta tel quel, celui de Bâle fut transféré à Soleure, celui de Lausanne-et-Genève à Fribourg; l'ancien évêché de Coire et le nouvel évêché de Saint-Gall se partagèrent la partie suisse du diocèse de Constance; quant au Tessin, il n'a été rattaché à un évêché suisse qu'à l'époque contemporaine. Afin de soustraire la Confédération à l'influence du nonce, les députés des cantons catholiques signèrent, au mois de janvier 1834, les articles de Bade, par lesquels ils se flattaient de faire dépendre les différents évêchés suisses d'un métropolitain national, mais ils durent y renoncer devant l'opposition pontificale et se ranger à la politique des jésuites et des couvents, forts d'un appui extérieur.

La neutralité et les influences étrangères. Capitulations militaires. — Suivant une fausse interprétation de la neutralité, les puissances ne cessèrent pas, de 1814 à 1848, de prétendre à une sorte de protectorat sur la Suisse, dont elles seules, disaient-elles, garantissaient l'intégrité. Elles intervinrent, lorsque l'application des principes de la Sainte-Alliance, auxquels la Confédération avait dû adhérer, eut pour objet de chasser les agitateurs de la Suisse qui, depuis la Réforme jusqu'à la Révolution, avait été une terre de refuge pour les hommes de toute opinion. Pendant la période de la Restauration, le pays fourmilla d'espions et d'agents provocateurs, envoyés par les puissances afin de surveiller les menées des républicains, des bonapartistes, des carbonari. Après les congrès de Troppau et de Laibach, l'expulsion des réfugiés allemands et piémontais fut exigée et la Diète fédérale donna des pouvoirs extraordinaires au *Vorort* et des instructions aux cantons pour sévir contre la presse et contre les révolutionnaires. Parmi les peuples révoltés, les Grecs jouirent seuls d'une faveur méritée; les secours qu'on leur envoya furent tolérés et le financier genevois Eynard se distingua comme l'apôtre de leur cause.

D'une façon générale, les monarques étrangers s'attribuèrent

le droit de faire la police en Suisse, en même temps qu'ils se servaient des troupes, levées dans ce pays, pour la faire dans leurs propres États. Ce fut notamment le cas du roi de France. En 1814, les Suisses, qui avaient été au service de Napoléon, avaient passé sous l'autorité de Louis XVIII. Pendant les Cent-Jours, ils rentrèrent dans leur patrie pour rester fidèles à leur serment, mais, en 1816, le roi contracta de nouvelles capitulations militaires avec les cantons, et, du moins, deux de ses régiments suisses se distinguèrent à la prise du Trocadéro. Les rois des Pays-Bas, d'Espagne, de Sardaigne, de Grande-Bretagne, des Deux-Siciles, de Prusse, eurent aussi des Suisses à leur service; le nombre des soldats, levés dans la Confédération à la suite de ces diverses capitulations, s'éleva à 30 000. Cependant, en 1830, le gouvernement de Louis-Philippe renvoya les Suisses, qui s'étaient signalés à la défense de la caserne de Babylone. Quelques années auparavant, l'Espagne et la Hollande avaient déjà donné l'exemple de ce licenciement. A partir de cette époque, il n'y eut plus guère de Suisses mercenaires qu'au service du Saint-Siège et du roi des Deux-Siciles. Les Suisses ne devaient être rappelés de Naples qu'en 1859, précisément à la veille du jour où ils auraient pu sauver, dans le sud de l'Italie, la dynastie de Bourbon. Il fallut les progrès de la démocratie unitaire en Suisse pour que l'on comprît l'erreur commise en renouvelant, au XIXe siècle, des capitulations militaires que le réformateur zuricois Zwingle condamnait déjà trois cents ans auparavant. Il est vrai que le service des Suisses à l'étranger leur donna de l'expérience militaire, en même temps qu'il fournit une carrière aux fils de famille, un gagne-pain aux nécessiteux.

III. — Les Révolutions cantonales (1830-1846).

Progrès de la démocratie. — Le régime de la Suisse, de 1815 à 1830, marcha dans le sens de la réaction; de 1830 à 1840, dans celui de la révolution. Pendant la première période domine l'aristocratie ; durant la seconde, la bourgeoisie libé-

rale; dans les années qui suivent 1840, le radicalisme parvient au pouvoir. Voilà ce que l'on constate d'après une moyenne, fournie par la généralité des cantons, car chacun d'eux modifiait sa constitution propre d'une façon indépendante. Les changements, qui se produisirent en 1830, ne furent pas le contre-coup direct des événements qui se passaient en France; ils s'en trouvèrent simplement facilités. Jusqu'en 1820 environ, le gouvernement de la Restauration ne provoqua pas d'agitation hostile; mais, à partir de ce moment, l'esprit libéral se manifesta dans une sorte de réveil national. La littérature et l'art, tout ensemble, s'inspirèrent d'un souffle patriotique; les poètes et les peintres se plurent à célébrer les scènes du passé, et des monuments furent élevés en souvenir des beaux faits de l'histoire, tels que le *Lion de Lucerne*, sculpté par Thorwaldsen, qui rappelle la défense des Tuileries par les Suisses en 1792. En 1824, eut lieu le premier tir fédéral qui, se renouvelant d'année en année, constitua une sorte de vaste *landsgemeinde* helvétique. Les sociétés à tendances politiques se développèrent de façon à exercer une grande influence sur le peuple, C'était la société des étudiants dite de *Zofingue*, fondée en 1819; c'était la société d'*Utilité générale*, où les citoyens libéraux discutaient les questions économiques et sociales; c'était surtout la *Société helvétique*, datant déjà de 1760, et qui, réunie chaque année, à partir de 1819, prit à tâche de combattre le régime de la Restauration. Les présidents qui se succédaient, Troxler, Orelli, Pfyffer, Zschokke, réclamèrent l'établissement d'un gouvernement unitaire et démocratique, en faveur duquel ils trouvèrent de l'appui dans une partie de la presse et dans de nombreuses assemblées populaires.

Le changement du pacte fédéral ne pouvait être que le résultat des révolutions cantonales, puisque les cantons seuls étaient souverains. Le parti libéral démocratique réclamait, dans chacun d'eux, l'abolition du cens électoral et des castes gouvernementales, la limitation du pouvoir exécutif, l'égalité entre la représentation des villes et celle des campagnes. En 1829, déjà, il y eut des États qui se mirent à modifier dans ce sens leur propre constitution intérieure. Le patriciat tomba

successivement dans la plupart des cantons, notamment dans les trois *vororts* de Lucerne, de Zurich et de Berne. Les cantons dits *régénérés* laissèrent, pour quelque temps encore, certains privilèges à la population urbaine et maintinrent un léger cens électoral. Ces mouvements se firent sans prise d'armes, sauf dans trois États : à Neuchatel, où, en 1831, le gouvernement monarchique, momentanément expulsé du château, ne fut rétabli que grâce à l'intervention fédérale et à quelques concessions; dans le canton de Bâle, qui, après deux ans de lutte, fut, en 1832, partagé en deux demi-cantons, afin de donner satisfaction au peuple des campagnes; enfin, dans le pays de Schwytz, qui n'évita une division semblable qu'en accordant, la même année, une constitution égalitaire à ses anciens sujets de la Marche.

Projet de modification du pacte fédéral. — Lorsque l'idée démocratique eut triomphé dans la plupart des cantons, les libéraux se flattèrent de l'espoir de modifier le pacte fédéral. Le 17 mars 1832, sept cantons, entre autres les trois cantons directeurs de Berne, Zurich et Lucerne, signèrent un concordat pour arriver à ce résultat; en revanche, le 14 novembre 1832, les trois cantons primitifs d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, avec d'autres encore, tinrent des conférences à Sarnen, afin de s'opposer à toute innovation. S'ils échouèrent dans la politique intérieure de certains États, les cantons *sarniens* devaient avoir plus de succès dans la politique fédérale. Le 17 juillet 1832, la majorité de la Diète avait décidé la revision du pacte; une commission fut nommée, dont le rapport fut présenté par l'illustre jurisconsulte Rossi, alors député de Genève. Son projet était des plus modérés. Les cantons devaient garder leur souveraineté, tout en en déléguant une partie au pouvoir central, notamment les postes, les douanes, les monnaies et l'armée. La Diète était maintenue comme pouvoir législatif, mais un pouvoir exécutif nouveau fonctionnait sous le nom de Conseil fédéral. En outre, une Cour suprême de justice était créée, et la ville de Lucerne proclamée *ville fédérale*. Mais, en dépit des dernières modifications apportées à la constitution intérieure des cantons, et malgré la dissolution de la ligue de Sarnen, la

majorité des États repoussa, en 1833, le projet, qui ne devait être repris et développé que quinze ans plus tard.

Réfugiés et conspirateurs. — Le parti libéral, qui venait de succéder à l'aristocratie, était encore trop pondéré pour se lancer dans des changements qui menaçaient de provoquer l'intervention des grandes puissances, restées solidaires en dépit de la révolution française de Juillet. La Suisse étant devenue de nouveau une terre d'asile pour les réfugiés de 1830, les gouvernements étrangers élevèrent, tout d'abord, des réclamations générales contre l'hospitalité qui leur était accordée. Peu après, au printemps de 1833, des colonnes de réfugiés polonais pénétrèrent de la Franche-Comté dans le canton de Berne, où le gouvernement nouveau, dirigé par les frères Schnell, les reçut fort bien. Au mois de janvier 1834, les agitateurs Mazzini et Ramorino, réfugiés en Suisse, se mirent à les réunir à leurs fidèles Italiens et à les répartir en trois bandes, dans le dessein de révolutionner la Savoie et l'Italie. Les autorités cantonales de Berne et de Vaud fermèrent les yeux sur cette organisation, qui compromettait la sécurité de la Suisse. Genève fit son devoir, en arrêtant, le 1er février 1834, celle de ces bandes qui débarqua sur son territoire. Après des manifestations ridicules, les autres se dispersèrent, abandonnées par leur chef même Ramorino. Cette affaire provoqua des notes des gouvernements allemand et italien, auxquelles il fut répondu par des promesses difficiles à tenir. En effet, les éléments révolutionnaires polonais, italiens et allemands, dirigés par Mazzini, avaient pris la Suisse comme foyer d'insurrection. Ils supplantaient la *Haute-Vente* de Paris et sa *Charbonnerie*, plus ou moins réconciliées avec le gouvernement de Juillet. La *Jeune Italie* avait déjà pris naissance, quand se fonda, en 1834, à Berne, la *Jeune Europe*, qui la confédéra, peu après, avec une *Jeune Allemagne* et une *Jeune Suisse*. Les puissances protestèrent de nouveau contre cette organisation révolutionnaire. Le gouvernement bernois, comprenant enfin ses devoirs internationaux, parce qu'il était devenu, sur ces entrefaites, directeur de la Confédération, mit fin, pour quelque temps, à toute cette agitation, et l'on vit les chefs radicaux

bernois Schnell persécuter les réfugiés allemands Snell, venus tout exprès de Nassau pour bouleverser la Suisse.

Dans les années suivantes, la Confédération eut surtout des démêlés avec le gouvernement de Louis-Philippe, les différents attentats contre lesquels ce roi avait à se défendre lui faisant oublier qu'il avait jadis bénéficié lui-même de l'hospitalité helvétique. En 1836, M. de Montebello, ministre de France, après avoir, au préalable, blâmé, dans une note sévère, la tolérance suisse à l'égard des réfugiés, réclama l'expulsion d'un citoyen français nommé Conseil. Le *vorort* ayant découvert que ce n'était autre qu'un espion, muni d'un faux passeport de l'ambassade, la Diète mit à profit le malentendu dans la réponse qu'elle adressa à M. de Montebello. Celui-ci dut se fâcher et, pour quelque temps, les relations furent interrompues entre les deux pays. Elles avaient été reprises, quand, deux ans après, un incident nouveau surgit. Après l'attentat de Strasbourg, le prince Louis-Napoléon Bonaparte était venu recevoir le dernier soupir de sa mère, la reine Hortense, décédée en son château d'Arenenberg en Thurgovie. Il était demeuré dans le pays. Dans sa note du 2 août 1838, le gouvernement français exigea l'éloignement du prétendant. Le canton de Thurgovie, dont le prince s'était fait naturaliser citoyen (il était même capitaine dans l'artillerie suisse), ne voulait pas le renvoyer. Alors M. de Montebello d'abord, et son gouvernement ensuite recoururent à un langage menaçant envers la Diète fédérale, qui n'en rejeta pas moins la demande, d'une façon définitive, après avoir entendu les discours pleins de dignité patriotique du député Monnard, du canton de Vaud, et du député Rigaud, chef du gouvernement de Genève. L'armée française marcha aux frontières sous le commandement du général Aymard, qui parlait, dans son ordre du jour, de châtier de « turbulents voisins ». La Suisse arma de son côté. Heureusement, le départ spontané du prince Louis-Napoléon arrangea le différend, auquel mit fin une note, des plus amicales, du gouvernement français.

IV. — Le Sonderbund et la Constitution de 1848.

L'affaire des couvents d'Argovie et l'alliance catholique. — La Suisse radicale devait tenir moins compte encore des prétentions de l'étranger en même temps que des visées ultramontaines; à partir de 1841, en effet, la question religieuse, en Suisse, se greffe sur la question politique. Rompant avec la bourgeoisie libérale, les radicaux avaient fini par triompher, soit dans les nouvelles constitutions cantonales, qui s'établirent à cette époque, soit dans les élections ordinaires des Conseils. Le canton de Vaud, conservateur en 1814, libéral en 1830, devint radical en 1845. Un phénomène semblable se produit au Tessin et ailleurs. Dans le canton directeur de Zurich, après une courte réaction aristocratique, la victoire des radicaux devient définitive. Dans les cantons catholiques, une démocratie radicale se fonde, à partir de 1841, notamment à Lucerne et dans la Suisse primitive, où deux hommes exercent l'influence, l'avoyer Siegwart-Müller, radical avancé bien qu'ultramontain, et son allié, Leu, paysan d'Ebersol dans le pays de Schwytz. Les catholiques, même démocrates, devaient rester néanmoins les partisans du fédéralisme et donner leur appui à l'Église romaine, en principe hostile aux réformes politiques.

La nouvelle constitution d'Argovie ayant provoqué des troubles dans le district du Freiamt, dépendant de ce canton, le gouvernement local avait mis la main, au mois de janvier 1841, sur l'importante abbaye de Muri et supprimé les couvents, dont il s'attribua les biens. Pendant deux ou trois ans, ces mesures excitèrent de vives discussions à la Diète, où les libéraux protestants, hommes à principes, reconnaissaient, d'une part, que les couvents se trouvaient garantis par le pacte fédéral, mais, de l'autre, objectaient que les cantons, pleinement souverains, avaient seuls le droit de régler leurs affaires intérieures. Le gouvernement d'Argovie ayant consenti à rétablir trois ou quatre couvents de femmes, la majorité de la Diète lui donna

raison, au mois d'août 1843. Mais l'avoyer Siegwart, le président même de la Diète qui siégeait alors à Lucerne, protesta au nom de la minorité, et, au mois de septembre, une alliance catholique séparée, soit *Sonderbund*, fut conclue entre les cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald, de Zoug et de Fribourg, auxquels s'adjoignit encore, l'année suivante, le Valais, quand il eut vaincu le parti de la *Jeune Suisse* au combat du Trient. Leu et Siegwart jetèrent un défi à la Suisse libérale en rappelant officiellement à Lucerne les jésuites, qui existaient déjà dans le Valais, à Fribourg et à Schwytz. Le canton de Lucerne prenant des mesures menaçantes aux yeux du parti radical, des volontaires de ce parti organisèrent, en Argovie, des *corps francs*, qui firent des incursions sur le territoire de Lucerne. La Diète dut les dissoudre, mais, en 1846, elle ne put s'entendre pour mettre fin aussi à l'existence du Sonderbund, non plus que pour expulser les jésuites, soit que l'on redoutât l'intervention étrangère, soit que l'on répugnât à participer à des dispositions contraires à la souveraineté cantonale.

Ce respect de la souveraineté cantonale était particulier à Genève, où le gouvernement aristocratique libéral du syndic Rigaud avait d'abord succédé au régime réactionnaire de la Restauration. Il est vrai qu'en 1842, à la suite d'assemblées révolutionnaires et de prises d'armes, le suffrage universel avait fini par être introduit à Genève, mais le pouvoir n'en était pas moins resté aux mains des modérés. Ce fut à l'occasion de la position prise par le gouvernement cantonal genevois dans la question du Sonderbund qu'une révolution violente éclata en 1846, sous l'impulsion de James Fazy. Cette révolution et celle qui se fit dans d'autres cantons assurèrent à la Diète de 1847 une majorité radicale, décidée à agir énergiquement contre l'alliance catholique séparée.

Guerre du Sonderbund. — En 1847, la Diète se réunit à Berne, sous la présidence d'Ochsenbein, un des anciens chefs des corps francs, qui venait d'établir dans son canton une constitution radicale, plus avancée que celle des frères Schnell. Le 20 juillet, elle enjoignit au Sonderbund de se dissoudre; un mois après, elle déclara la question des couvents d'Argovie résolue,

et elle ordonna l'éloignement des jésuites; après quoi, elle se prorogea jusqu'au mois d'octobre, afin de prendre les mesures de répression qu'exigeaient les préparatifs belliqueux de Lucerne et de ses alliés. Pour la direction de l'armée fédérale, la Diète, sans s'inquiéter des préférences radicales d'Ochsenbein, fit d'excellents choix et désigna comme général le colonel Dufour, de Genève, jadis capitaine du génie dans l'armée de Napoléon. Le Sonderbund prit pour chef le général de Salis-Soglio, un protestant des Grisons, dont il restreignit les pouvoirs en le subordonnant à un conseil de guerre dirigé par Siegwart. L'armée fédérale du général Dufour était forte de 50 000 hommes de troupes régulières; celle du Sonderbund de 30 000 seulement. Il fallait toutefois compter sur les réserves et encore sur les levées en masse du *landsturm*, très populaire dans les cantons primitifs. Le Sonderbund espérait aussi des secours de l'étranger, et M. de Metternich lui envoya en effet le général Schwarzenberg, avec des munitions et de l'argent; mais les mesures prises par le général Dufour furent trop rapidement exécutées pour que l'invervention du dehors eût le temps de se produire avec efficacité.

Au mois de novembre, les troupes du Sonderbund, après quelques démonstrations sur les frontières de leurs cantons, se virent déjà réduites à la défensive. Le 13 novembre, après avoir fait cerner, par trois divisions, la place très isolée de Fribourg, le général Dufour la somma de se rendre et obtint sa capitulation le lendemain. Puis laissant le colonel Rilliet occuper le canton soumis, le général Dufour alla prendre la direction du gros de l'armée fédérale, concentré en Argovie. Le général Salis dut se borner à défendre la ville de Lucerne. Deux divisions fédérales remontèrent le cours de la Reuss et s'emparèrent de vive force, l'une, du pont de Gislikon, sur cette rivière, à l'endroit où elle quitte le canton de Lucerne pour aller former la frontière de l'Argovie et du pays de Zoug, l'autre de la position de Meyers Cappel, entre les lacs de Zoug et de Lucerne. Venant de l'est, elles marchèrent sur Lucerne, qui se trouvait menacé, à l'ouest par la division bernoise d'Ochsenbein, victorieuse de la résistance de l'Entlibouch, et, du côté

nord, par le reste de l'armée fédérale. Au lendemain du combat de Gislikon, les troupes fédérales entrèrent à Lucerne, le 24 novembre 1847. Le gouvernement et l'état-major du Sonderbund furent dispersés, avec leur armée, et les cantons catholiques firent leur soumission. Le général Dufour avait conduit les opérations avec une humanité égale à sa dextérité.

Constitution de 1848. — Les gouvernements cantonaux du Sonderbund furent renversés, et les jésuites chassés; ce fut, avec l'indemnité de guerre, la seule exigence du vainqueur. Quant aux représentations diplomatiques de l'Autriche et de la France, elles ne se produisirent qu'après coup. Au mois de janvier 1848, les puissances protestèrent d'avance contre les changements de la constitution fédérale, qui devaient être la conséquence de la défaite du Sonderbund. La Diète rejeta d'autant plus aisément ces prétentions que la révolution française de 1848 éclata peu après, en provoquant la proclamation de la république dans la principauté suisse de Neuchatel; ce fait amena avec la Prusse des démêlés qui ne devaient prendre fin qu'en 1857, grâce à l'amicale intervention de Napoléon III et à la condescendance du roi de Prusse.

La Diète jugea que le moment était enfin venu de modifier le pacte fédéral de 1815, d'après lequel l'Europe prétendait connaître vingt-deux cantons suisses, mais non pas une nation suisse. L'Argovien libéral Kern et le radical vaudois Druey présentèrent, le 15 mai 1848, le rapport de la commission appelée à préparer le nouveau pacte. Suivant la constitution fédérale de 1848, le pouvoir central se trouve remis à un Conseil fédéral de sept magistrats élus par l'Assemblée fédérale; cette Assemblée, qui a pris la place de l'ancienne Diète, se compose de deux Chambres : le Conseil national, où la Suisse, considérée comme un peuple uni, délègue un député par arrondissement de 20 000 habitants; et le Conseil des États, qui représente l'élément fédératif, et dans lequel sont appelés à siéger deux députés de chacun des vingt-deux cantons de la Confédération. Le pouvoir fédéral est chargé de la direction des péages, des postes, des monnaies, dont le système se trouve désormais unifié, ainsi que de l'instruction des armes spéciales, les autres direc-

tions restant encore aux mains des cantons. Cette constitution rappelle celle des États-Unis de l'Amérique du Nord. D'autres articles supprimèrent l'ancienne garantie accordée aux couvents, bannirent l'ordre des jésuites, interdirent les capitulations militaires avec l'étranger. La nouvelle constitution fut acceptée par les trois quarts des cantons et par les deux tiers de la population. Au mois de novembre 1848, on procéda à l'élection du nouveau Conseil fédéral, où furent intronisés, avec quatre Suisses allemands moins connus, les radicaux Ochsenbein, de Berne, Druey, de Vaud, et Franscini, du Tessin. Le rapporteur de la constitution, M. Kern, fut nommé président du nouveau Tribunal fédéral.

C'est ainsi qu'en Suisse, l'ancienne confédération d'États est devenue en 1848 un État fédératif, dont les tendances radicales à la centralisation n'ont fait que s'accentuer dans la seconde partie du XIX[e] siècle, tandis que sa nouvelle politique, au point de vue extérieur, s'est attachée à une observation plus stricte de la neutralité internationale.

BIBLIOGRAPHIE

Voir les ouvrages indiqués ci-dessus, t. VIII, p. 825, et t. IX, p. 476.

Collection des Recès des Diètes fédérales : *Amtliche Sammlung der neuern eidgenœssischen Abschiede. Repertorium der Abschiede der eidgenœssischen Tagsatzungen von 1814-1848*, b. v. *Fetscherin*, Bern, 1874-1876, 2 vol. in-4. — *Die offizielle Sammlung der das schweizerische Staatsrecht betreffenden Actenstücke*, Zurich, 1820, in-4. Traduction française, Neuchatel, 1822, in-8. — **De Martens et de Cussy**, *Recueil manuel de traités*, Leipzig, 1846, in-8. — **Kluber**, *Acten des Wiener Congresses*, Erlangen, 1815, in-8, et autres publications sur le congrès de Vienne, voir ci-dessus, p. 61. — Collection de la *Gazette de Lausanne*, du *Journal de Genève* et des autres journaux suisses. — **Hilty**, *Politisches Jahrbuch der schweizerischen Eidgenossenschaft*, années 1886 et suivantes. — **Muller-Friedberg**, *Schweizerische Annalen*, continué par H. Escher, 1822-1839, 7 vol. in-8. — Correspondance, mémoires et souvenirs, déjà cités, de **Napoléon**, **Talleyrand**, **Metternich**, **Broglie**, **Barante**, **Roverea**, **Jomini**, **Dumont**, **Sismondi**. — **Galiffe**, *D'un siècle à l'autre*, Genève, 1877-1878, 2 vol. in-8. — **A.-Pyrame de Candolle**, *Mémoires*, Genève, 1862, in-8. — **Johann Schnell**, *Meine Erlebnisse unter der berner Freischarenregiment*, Berne, 1851. — **Lehmann**, *Souvenirs de 1838*, Berne, 1840. — **Kern**, *Souvenirs politiques*, Berne, 1887, in-12. — **Général Dufour**, *Campagne du Sonderbund*, Paris, 1876, in-8.

Histoire suisse de **H. Zschokke** (traduite par Monnard), de **Daguet**, de **Daendliker** (traduite par M[me] J. Favre), de **Monnard**, de **Vulliemin**. — **Blumer et Morel**, *Handbuch des schweizerischen Bundesstaatsrechts*,

Schaffhausen, 1863-1864, 2 vol. in-8. — **Bluntschli**, *Geschichte des schweizerischen Bundesrechtes*, Zurich, 1849, 2 vol. in-8. — **Dubs**, *Droit public de la Confédération suisse*, Genève, 1878-1879, 2 vol. in-8. — **Hilty**, *Les Constitutions fédérales de la Suisse*, traduit par Martha, Neuchatel, 1891, in-8. — **Schweizer**, *Geschichte der schweizerischen Neutralitæt*, Fraunfeld, 1893-1895, in-8. — **H. de Schaller**, *Histoire des troupes suisses au service de France sous le règne de Napoléon Ier*, 2e édition, Lausanne, 1883, in-8. — **Ch. Morell**, *Die Schweizer Regimenter in Frankreich*, Saint-Gall, 1858, in-8. — **Steiger**, *Les réjiments suisses de Naples, 1848-1849.*

Tillier, *Geschichte der Eidgenossenschaft wæhrend der sogenannten Restaurationsepoche*, Berne, 1848-1850, 3 vol. in-8. — **B. Van Muyden**, *La Suisse sous le pacte de 1815*, Lausanne et Paris, 1890-1892, 2 vol. in-8. — **A. Rilliet**, *Histoire de la Restauration de la république de Genève*, Genève, 1849, in-8. — **Alphonse de Candolle**, *Histoire des sciences et des savants*, Paris, 1885, in-8. — **Francis De Crue**, *Genève et la Société de lecture*, Genève, 1896, in-8. — **L. Snell**, *Geschichtliche Darstellung der kirchlichen Vorgænge und Zustænde in der katholischen Schweiz, von der helvetischen Revolution bis auf 1850.* — **De Goltz**, *Genève religieuse au XIXe siècle*, traduit par Malan, Genève, 1862, in-8. — **Cart**, *Histoire du mouvement religieux dans le canton de Vaud*, Lausanne, 1870-1871, 2 vol. in-8. — (**Harro Harring**), *Mémoire sur la Jeune Italie et les derniers événements de Savoie*, Paris, 1834. — **L. Snell**, *Das verletzte Vœlkerrecht an der Eidgenossenschaft*, Zurich, 1834. — **Feddersen**, *Geschichte der schweizerischen Regeneration*, Zurich, 1867, in-8. — **Baumgartner**, *Die Schweiz in ihren Kæmpfen und Umgestaltungen (1830-1850)*, Zurich, 1868, 4 vol. in-8. — **Leuthy**, *Récit des derniers événements survenus en Suisse (Sonderbund)*, Berne, 1848, in-8. — **Tillier**, *Geschichte der Eidgenossenschaft waehrend der Zeit des sogeheissenen Fortschrittes*, Berne, 1854-1855, 3 vol. in-8. — **Fr. von Wyss**, *Leben der beiden zürcherischen Bürgermeister David von Wyss*, Zurich, 1884, in-8. — **Edmond Pictet**, *Charles Pictet de Rochemont*, Genève, 1892, in-8. — **Conrad von Müralt**, *Hans von Reinhard, Bürgermeister des eidg. Standes Zürich und Landammann der Schweiz*, Zurich, 1838, in-8. — **Ernest Naville**, *Le P. Girard*, Paris, 1850, in-8. — **Mignet**, *Rossi*, Paris, 1849, in-8. — **Cramer**, *Jean-Jacques Rigaud*, Genève, 1879, in-8. — **Rambert**, *Vinet*, Paris, 1868, in-12. — **De Montet**, *Dictionnaire biographique des Vaudois et des Genevois*, Lausanne, 1877-1878, 2 vol. in-8.

CHAPITRE XVII

L'ALLEMAGNE

De 1815 à 1847[1].

I. — La Confédération germanique.

Même après les traités de Lunéville, de Presbourg et de Vienne, la géographie politique de l'Allemagne demeurait singulièrement complexe. La disproportion des forces entre les divers États était extrême; certaines régions, telles que la Thuringe, restaient plus morcelées que la Suisse; la complication des frontières, le nombre encore considérable des enclaves, les droits et les prétentions contradictoires qui naissaient des successions et des alliances, contribuaient à augmenter la confusion. Napoléon n'avait créé que des organismes trop faibles pour vivre d'une vie indépendante; le seul à qui sa situation et son histoire permissent vraiment une politique internationale, la Bavière, sortait de la crise de 1814 affaibli, sans frontières déterminées, compromis vis-à-vis de la France par l'acquisition de la Bavière rhénane. Le désir des autres princes secondaires, en dehors de quelques velléités momentanées, n'allait qu'au maintien du *statu quo*; trop faibles pour opposer une barrière infranchissable aux redoutables convoi-

1. Les deux premières sections de ce chapitre (*Confédération germanique* et *Autriche*) ont été rédigées par M. E. Denis; la troisième (*Les Hongrois*) a été rédigée par M. Ed. Sayous.

tises qui guettaient leurs défaillances, trop défiants pour conclure entre eux une solide alliance, séparés de la France, leur protectrice naturelle, par les souvenirs récents, ils trouvèrent en somme dans la Confédération germanique le régime qui convenait le mieux à leurs aspirations.

La constitution fédérale, qui reconnaissait solennellement « l'indépendance et l'inviolabilité » de leurs domaines et de leurs droits et n'avait d'autre but que « d'assurer la sécurité intérieure et extérieure de l'Allemagne », n'impliquait aucune limite de leur souveraineté. Les lois fondamentales ne pouvaient être modifiées que par l'assemblée générale, le « Plenum », où chaque État possédait une ou plusieurs voix, mais où la majorité dépendait des princes secondaires. Pour l'assemblée ordinaire, où se traitaient les questions courantes, les membres de la Confédération étaient groupés en 17 curies, dont chacune représentait un suffrage. La Diète d'ailleurs, comme dans l'ancien Empire germanique, n'était pas un parlement souverain, mais une conférence diplomatique; les représentants n'y exprimaient leur opinion qu'après en avoir référé à leurs maîtres, et il suffisait qu'une cour ajournât sa réponse pour arrêter les résolutions qui lui déplaisaient. Par un surcroît de précaution, les onze premiers articles de la constitution fédérale avaient été compris dans l'acte final du congrès de Vienne et placés ainsi sous la garantie des puissances, sans l'aveu desquelles ils ne pouvaient être modifiés.

Très attaquée depuis, la Confédération germanique répondait assez bien aux besoins du moment : l'Allemagne jouit sous ce régime d'un demi-siècle de paix profonde, pendant lequel la richesse matérielle prit un rapide développement. Ce progrès même de la richesse et l'influence croissante des classes moyennes qui en fut la conséquence, réveillèrent les désirs de réforme politique; après avoir été une protection, la constitution de 1815 ne fut plus qu'un obstacle, et l'opinion publique réclama un régime nouveau qui, en assurant à l'Allemagne une plus grande liberté d'action, accrût son influence au dehors et favorisât l'expansion de ses idées, de son commerce et de son industrie.

En 1815, l'établissement d'un empire allemand n'était encore que le rêve de quelques jeunes gens, étudiants ou professeurs, à qui se joignaient quelques nobles médiatisés, désireux d'entraîner dans leur ruine les princes qui les avaient dépouillés; l'opinion publique, qu'ils invoquaient à leur aide, n'écoutait pas leurs appels; le roi de Prusse, dont ils préparaient la grandeur, se défiait de leurs projets aventureux; ils n'avaient ni plan précis ni desseins arrêtés, et leurs combinaisons incohérentes, où l'avenir et le passé se mêlaient dans la plus étrange confusion, ne rencontraient avec raison que l'indifférence universelle. L'opposition qu'ils firent à la Diète fut aussi vaine que bruyante : l'histoire véritable n'est pas là, mais dans la transformation matérielle du pays, dans la réorganisation de la Prusse, dans le Zollverein, dans la succession aussi des divers courants intellectuels qui tour à tour dominent les esprits.

Le triomphe du romantisme. Les théories politiques. — Pour le moment, la défaite de Napoléon avait entraîné l'effondrement complet des doctrines rationalistes; tout ce qui rappelait la France et la philosophie du XVIIIe siècle était raillé et proscrit. Comme il arrive d'habitude, au moment même où l'école romantique épuisée n'était plus guère représentée que par des épigones un peu embarrassés de leur victoire, son autorité semblait incontestée, accrue encore par le retentissement que trouvaient ses doctrines en France et en Angleterre. Gœthe assistait avec quelque scepticisme au triomphe bruyant de théories dont il avait été jadis l'éloquent défenseur, et, après avoir tenté sans grand succès d'excuser dans son *Réveil d'Epiménide* la réserve extrême et la froideur dont il avait fait preuve pendant les guerres de l'indépendance, il cherchait une distraction dans ses souvenirs ou dans les littératures exotiques (*le Voyage d'Italie*, 1816, *le Divan occidental*, 1819), et travaillait lentement à la deuxième partie de *Faust*, qui ne parut qu'après sa mort, œuvre incohérente, pénible et incertaine, mais où se révèle encore par moments la grandeur de l'admirable poète.

Les romantiques, qui s'agitaient pour répandre sa gloire,

l'admiraient plus qu'ils ne le comprenaient. Sous prétexte de défendre contre les Encyclopédistes les droits du sentiment et de l'imagination, ils aboutissaient à une sorte de lyrisme furieux, qui ne reconnaît d'autre règle que le caprice de l'artiste, et appliquaient à la littérature la philosophie de Fichte, pour lequel l'Univers n'est qu'une production du moi. Bien que quelques-uns d'entre eux eussent reçu de la nature des dons supérieurs, ils n'avaient pas tardé à devenir les victimes des exagérations de leur doctrine ; leurs œuvres étranges, confuses, obscures, que d'admirables beautés n'ont pas sauvées de l'oubli, lassaient le public et les laissaient eux-mêmes découragés et mécontents; les uns, comme Tieck, en qui l'on saluait volontiers alors le chef de l'école, « se réfugient dans la critique » ou, comme Achim d'Arnim, incapables de soutenir un long effort, abandonnent sans la terminer l'œuvre entreprise avec amour; d'autres, comme Brentano, par gageure et par faiblesse, exagèrent encore leurs tendances et découragent les lecteurs les plus fidèles par leurs inventions baroques et puériles. A côté de Tieck, d'Arnim et de Brentano, Chamisso, que son *Pierre Schlemyl* avait rendu célèbre, Fouqué, dont on vante encore l'*Ondine*, Eichendorff et leurs émules suivent avec plus d'adresse que de conviction une mode déjà surannée. A. Hoffmann, le plus populaire des écrivains d'alors, dont les *Contes fantastiques* ont été si souvent imités et traduits et dont l'action à l'étranger, et particulièrement en France, a été, sinon plus profonde, au moins plus apparente que celle de Gœthe et de Tieck, est le dernier produit d'une littérature morbide et d'une école désemparée.

L'esthétique des romantiques et leur philosophie disposaient leur âme à l'intelligence du moyen âge. Leurs répugnances et leurs affections étaient légitimes en partie, et la campagne qu'ils menèrent contre le classicisme était nécessaire. Non seulement ils élargirent le goût en attirant l'attention sur les œuvres que nous a léguées l'Europe chrétienne, mais surtout — et ce fut leur plus grand mérite — ils créèrent vraiment l'esprit historique en protestant contre les prétendues règles absolues au nom desquelles on réduisait à quelques siècles la

vie de l'humanité. Malheureusement, au lieu de considérer le moyen âge comme une période singulièrement intéressante, mais désormais dépassée, de la civilisation générale, ils eurent l'ambition singulière d'en entreprendre la restitution; ils regrettèrent le schisme qui avait au XVI[e] siècle brisé l'unité catholique, et, pour restaurer la foi, ils songèrent à rétablir la domination de la papauté, à rendre à la noblesse ses privilèges et aux souverains leur pouvoir absolu. Ils devinrent ainsi les complices, d'abord inconscients, de la réaction politique, et leur dilettantisme prépara les voies à M. de Metternich.

Comme les écrivains, les artistes : Overbeck, le chef des « Nazaréens », tout le clan des peintres de Saint-Isidore, Ph. Veit, Guill. Schadow, Führich, Schraudolph, Hess et leur redoutable séquelle nous entraînent dans un monde factice et vieillot, où tremblotent dans un clair-obscur mélancolique les pâles hallucinations de leurs cerveaux fatigués. Leurs fresques anémiques et leurs immenses toiles philosophiques distillent un ennui profond, et ni la noblesse de leur effort ni l'élévation voulue et guindée de leurs sentiments ne sauraient compenser l'erreur initiale de leurs théories.

Il n'y a pas beaucoup plus d'originalité réelle et de force dans les théoriciens politiques. La plupart ont débuté par la littérature et ils continuent à faire œuvres de romanciers, à moins qu'ils ne soient uniquement dominés par les plus mesquines préoccupations personnelles. A côté de Gentz, qui ne parlait jadis que de maintenir l'équilibre nécessaire entre les forces du mouvement et celles de la résistance, mais qui, « devenu infiniment vieux et mauvais », mettait désormais toute la souplesse et la vigueur de son talent au service de « l'obscurantisme le plus plat », Frédéric Schlegel et Ant. Pilat lancent l'excommunication contre l'esprit de recherche et de discussion, tandis qu'Adam Müller, qui avait en horreur « la folie constitutionnelle », se réserve la mission de réduire en poussière les doctrines d'Adam Smith. Le chef de l'école était Haller, dont la *Restauration de la science politique* devient alors le bréviaire de toute l'école conservatrice allemande. Médiocre et plate conception que celle de cet aristocrate bernois, dont l'exil avait

encore aigri les rancunes, et qui proposait comme idéal à l'Allemagne de Kant, de Fichte et de Gœthe, un retour au régime féodal, dans lequel l'État se morcelait en une série de souverainetés également absolues et impuissantes.

Les Universités. Sand et Kotzebue. — Beaucoup de romantiques cependant n'acceptaient pas les conclusions de Haller et de Pilat; le moyen âge dont ils poursuivaient la restauration était plus animé et moins paisible; leurs imaginations exaltées par la guerre avaient rêvé des assemblées tumultueuses et une activité retentissante. Autour d'eux les causes de mécontement étaient nombreuses. Presque toutes les fortunes étaient compromises; de mauvaises récoltes provoquèrent en 1816 une cherté qui en 1817 devint çà et là une véritable famine. Le marché était envahi par les produits anglais : les nouvelles fabriques, mal outillées, sans capitaux, sans traditions, s'effondraient devant la concurrence étrangère. Les lois qui avaient pour objet l'affranchissement du sol, timides et appliquées sans conviction, laissaient en présence des classes hostiles. On espérait que la Diète remédierait à quelques-uns de ces maux, qu'elle donnerait à l'Allemagne l'unité commerciale, qu'elle favoriserait l'établissement dans les divers États de constitutions libérales. Ces illusions s'évanouirent bientôt.

Comme beaucoup de diplomates de l'ancien régime, M. de Metternich aimait peu les détails de l'administration, et il ne se sentait en rien la vocation d'un réformateur. Il connaissait d'ailleurs l'amour-propre très susceptible des cours secondaires et ne se souciait pas de les froisser par des projets trop vastes qui auraient inquiété leur indépendance. Quand la Diète s'ouvrit enfin à Francfort, le 5 novembre 1816, l'envoyé autrichien qui la présidait, le comte de Buol, reçut pour instruction formelle de ne pas soulever d'affaire. Fort bien servi par le particularisme des petits États, il prolongea les discussions : plus de dix ans s'écoulèrent avant que l'on se mît d'accord sur le choix des forteresses fédérales; la question militaire, sans cesse reprise, ne fut jamais réglée. L'article 13 de la constitution promettait aux peuples la formation d'assemblées d'États, et quelques membres de la Diète voulaient rappeler aux gou-

vernements leur parole; la majorité s'en tint à une déclaration de confiance dans les princes, « résolus à appliquer l'article 13 d'une manière conforme à son but élevé, en évitant tout retard qui ne serait pas fondé sur la nature des choses ». Les quelques délégués qui avaient pris leur mission au sérieux et prétendu « donner au monde le spectacle impur d'une Convention nationale », furent rappelés par leurs souverains. La Diète devint, suivant l'expression d'un contemporain, un centre d'inertie, et on la jugea bientôt si impuissante et si vaine qu'elle parut condamnée à mourir en quelque sorte d'inanition; ses adversaires lui rendirent le service de la combattre et de lui créer ainsi comme une apparence d'autorité et une raison de durer.

Ils n'étaient ni bien redoutables ni bien nombreux. L'armée des mécontents militants se réduisait à quelques centaines de jeunes gens dispersés dans les Universités; les chefs étaient quelques journalistes médiocres et quelques politiciens peu satisfaits de leur rôle. Cette agitation à fleur de peau n'atteignait ni la masse des populations ni le fond même des âmes, ce n'était qu'une exaltation de jeunesse qui se grisait de mots sonores et de rêves vagues; il n'y avait pas la moindre chance que ces enthousiastes verbeux s'emparassent de l'autorité; et qu'en auraient-il fait? — Le centre de cette effervescence était Iéna, où le grand-duc, intelligent, libéral, tirait sa gloire de son Université et ménageait les étudiants et les professeurs. La presse était assez libre, quelquefois même bruyante; dans le silence universel, les déclamations de Luden (la *Némésis*), de Martin (le *Nouveau Mercure rhénan*), de Louis Wieland (l'*Ami du peuple*), d'Oken (l'*Isis*), s'entendaient au loin, et leurs modestes audaces provoquaient quelque scandale. Ils attaquaient la Diète et Metternich, prêchaient la liberté et l'indépendance nationale. Leur doctrine était obscure, d'autant plus séduisante; les tendances générales du moment ouvraient les âmes à leur propagande. C'était le plus beau moment de la philosophie naturelle : le mysticisme débordait; les conversions au catholicisme se multipliaient; il n'était question que de miracles et d'apparitions, de voyantes et de prophètes; le baquet de Mesmer retrou-

vait ses fidèles; le théâtre avec Adolphe Müllner et Grillparzer propageait une sorte de fatalisme enfantin. Les professeurs les plus renommés par leur libéralisme n'étaient en réalité que des illuminés et des théosophes. Les étudiants se mettaient à l'unisson, proscrivaient les modes françaises, le bon goût et le bon sens, répétaient les sottises de Jahn et croyaient faire revivre les vertus des âges antiques parce qu'ils condamnaient la cravate, portaient le béret orné de la cocarde noire, rouge et or, et répétaient mystérieusement les mots fatidiques : *frisch*, *frei*, *fröhlich*, *fromm*. Fadaises ridicules, non pas sans importance cependant. Il serait niais de vouloir, comme on l'a fait longtemps, rechercher dans les associations universitaires la source de l'unité allemande; mais ces mots de liberté, de patrie, de nation, au sens si indéterminé et si obscur alors, ont pénétré à cette heure d'enthousiasme dans bien des jeunes cœurs, et, parmi les diplomates, les militaires et les administrateurs qui raillèrent plus tard dédaigneusement ces sottises, plus d'un avait sans doute subi la contagion de ces mystiques ardeurs.

Pour le moment, tous ces agités faisaient le jeu de Metternich; quelques-uns parmi eux, les frères Follen en particulier, songèrent à donner au mouvement un sens plus précis et une unité de direction; des associations se formèrent. La *Burschenschaft*, la plus célèbre, se proposait de substituer aux anciens *corps* provinciaux une association générale qui grouperait tous ceux qui avaient à cœur la grandeur de la patrie, et préparerait ainsi l'unité nationale en rapprochant les âmes et en élevant les cœurs. Les adhésions furent assez nombreuses. Pour entraîner de nouvelles recrues et relier entre elles les sections des diverses Universités, les chefs organisèrent une fête solennelle à la Wartbourg, le 18 octobre 1817, où l'on célébra à la fois l'anniversaire de Leipzig et le jubilé de la Réforme. Quelques centaines d'étudiants répondirent à l'appel du comité. Ils se grisèrent peu à peu de plein air, de discours, un peu de bière aussi, et dans la soirée quelques-uns d'entre eux, par souvenir de Luther, allumèrent un feu de joie et y jetèrent quelques livres réactionnaires, un bâton de caporal, une queue de cheveux et un corset. La scène ne semble pas avoir été prémé-

dité : Massmann, le principal metteur en scène, n'avait pas lu les livres qu'il détruisait; on n'avait pas même eu le temps de se procurer les ouvrages flétris; on se contenta d'épreuves d'imprimerie.

Metternich exploita très habilement l'affaire. L'attitude des États du Sud lui inspirait quelques inquiétudes. Les souverains de Bavière, de Wurtemberg, de Bade avaient accordé des constitutions à leurs sujets, réuni des assemblées parlementaires : une certaine vie publique se manifestait. Que sortirait-il de tout cet émoi ? — Le chancelier jugeait toute agitation dangereuse pour son autorité, et le péril fût devenu grave le jour où la Prusse eût pris la direction du mouvement. Frédéric-Guillaume III hésitait, tiraillé entre des influences diverses, partagé entre le sentiment obscur des destinées des Hohenzollern et le désir de ne pas se séparer des Habsbourgs. Les incidents de la Wartbourg fournirent à Metternich des arguments précieux.

Les mesures de réaction qui suivirent le congrès d'Aix-la-Chapelle aigrirent les passions. La haine des étudiants se concentrait sur quelques personnes, au premier rang Kotzebue, que le tsar avait chargé de lui envoyer des rapports sur l'état de l'Allemagne et qui jugeait sévèrement les menées universitaires. Médiocre adversaire que ce vaudevilliste, dont le crédit était mince. Un étudiant en théologie, Sand, mélancolique prédisposé à la folie, qu'avaient achevé d'égarer les théories romantiques et les excitations de Ch. Follen, crut qu'il était l'apôtre désigné pour donner l'exemple d'un « bel acte », et dans une sorte d'accès de somnambulisme il assassina Kotzebue, à Mannheim (23 mars 1819). Plus grave que le meurtre lui-même parut l'hésitation singulière dont fit preuve à cette occasion la conscience publique. On blâma en général le crime, mais on excusa le criminel : un professeur de théologie à l'université de Berlin, de Wette, adressa à la mère de Sand une lettre étrange où il déclarait que l'action de Sand, « illégale, et, au point de vue général, immorale, n'en avait pas moins sa source dans une pensée généreuse et devait être regardée comme un beau signe des temps ». Les chefs du parti réaction-

naire en Prusse, Kamptz, Schmalz, Wittgenstein surtout, dépeignaient au roi la situation sous les couleurs les plus sombres; Hardenberg vieilli, discrédité par son entourage, n'était pas de force à lutter contre de si nombreux et si perfides adversaires. L'affolement devint universel quand un élève pharmacien, Löning, essaya d'assassiner le ministre de Nassau, Ibell, que les libéraux poursuivaient de leur haine sans qu'on sache trop pourquoi (1er juillet 1819).

Triomphe de la réaction. Les résolutions de Carlsbad et de Vienne. — Metternich, qui avait appris en Italie la nouvelle de ces attentats, n'avait pas perdu son sang-froid et savait à quoi s'en tenir sur la force réelle des révolutionnaires; il mit à profit la terreur que leurs tentatives avaient répandue parmi les souverains. Il eut à Téplitz une entrevue avec Frédéric-Guillaume (juillet 1819) et, sûr désormais de la Prusse, convoqua à Carlsbad les ministres des principales cours allemandes (août 1819). On y décida de soumettre les Universités à une étroite surveillance, d'interdire toutes les sociétés secrètes, d'établir la censure pour les journaux et les livres de moins de vingt feuilles d'impression, et de créer à Francfort une commission centrale d'enquête qui aurait pour mission de surveiller les menées révolutionnaires.

Metternich désirait plus encore; il voulait amener les nouveaux États constitutionnels à réduire les droits des assemblées électives; alors seulement le silence serait complet, et les princes secondaires, en lutte avec leurs sujets, n'auraient d'autre ressource qu'une union étroite avec l'Autriche.

Au dernier moment, les protégés qu'il sollicitait flairèrent le piège. Les hommes d'affaires prussiens, plus avisés que les diplomates, réservaient jalousement leur liberté d'action. En Bavière, l'héritier du trône, Louis, répugnait à toute pensée de coup d'État. Le roi de Wurtemberg, Guillaume Ier, actif, ambitieux, qui songeait à devenir le directeur d'une Allemagne purement germanique, d'où les Slaves-Hongrois et les Borusses seraient également exclus, groupa autour de lui toutes les inquiétudes qui s'éveillaient. Metternich, qui comptait terminer dans les conférences de Vienne l'œuvre de Carlsbad, s'y heurta à une

résistance inattendue (nov. 1819-mai 1820) et dut abandonner quelques-unes de ses demandes. L'Acte final de Vienne (24 mai 1820) eut le caractère d'un compromis qui, en maintenant les ordonnances réactionnaires de l'année précédente, laissait du moins subsister les constitutions des États du Sud et garantissait l'indépendance des petits souverains. Guillaume de Wurtemberg, un peu enivré de son triomphe, essaya de le poursuivre, et autour de son représentant à Francfort, Wangenheim, gravita un petit parti d'ambassadeurs remuants qui s'amusèrent à mettre en minorité la Prusse et l'Autriche. Metternich exigea le rappel de Wangenheim et, sur le refus de Guillaume Ier, l'ambassadeur autrichien quitta Stuttgart; le roi de Wurtemberg courba la tête. L'Autriche envoya à Francfort, pour diriger la Diète, Münch-Bellinghausen (1823), qui, plus ferme que son prédécesseur et appuyé avec dévotion par l'envoyé prussien Nagler, réduisit aisément les dernières résistances. En 1824, les résolutions de Carlsbad qui n'avaient été acceptées que pour cinq ans, furent prolongées *sine die* : les pouvoirs de la commission centrale de Mayence furent renouvelés; le triomphe de la réaction fut complet; les parlements locaux, intimidés, suivaient docilement l'inspiration des ministres. Les réunions de Johannisberg où, dans l'été de 1824, M. de Metternich vit s'empresser autour de lui les hommes d'État de toute l'Allemagne, obséquieux et attentifs, marquent l'apogée de sa puissance. Il jouait avec une vanité aimable et un pédantisme bon-garçon le rôle de Jupiter conservateur. Par une pression douce et continue il avait réussi à transformer la Confédération germanique en une sorte de protectorat autrichien.

Le réveil de l'Allemagne. Les libéraux du Sud. Nouvelles tendances intellectuelles. — Triomphe un peu factice et assez vain! Il n'avait obtenu la confiance des cours secondaires et ne la conservait qu'en renonçant à resserrer le lien fédéral; sa domination n'était qu'une abdication; le jour où il eût essayé d'en tirer quelque parti ou de l'établir sur une base solide, elle se fût écroulée. Et cette influence, équivoque et précaire, il avait fallu l'acheter fort cher. L'Autriche avait découragé les sympathies qu'elle conser-

vait encore, fort nombreuses, en 1814, et rejeté dans une opposition irréconciliable tous ceux qui ne renonçaient pas à leurs rêves de liberté et d'unité. Très peu redoutables au début, la réaction les servait. La disproportion était telle entre le prétendu danger social et les excès de la répression, que les modérés et les indifférents éprouvaient à la longue quelque pitié pour les persécutés. Peu à peu les plaies de la guerre se fermaient, et avec l'aisance renaissait le goût de la discussion. Comme la Diète cependant n'avait d'autre mission que d'arrêter tout mouvement, l'attention se détourna d'elle; M. de Metternich l'avait transformée en un comité de sûreté générale; il était tout naturel que les mécontents ne songeassent qu'à diminuer son action. Tout l'intérêt se concentra sur les assemblées locales; le parti unitaire sembla disparaître, et les questions de liberté et de constitution passèrent au premier plan. En face de l'Allemagne du Nord, où dominait encore la conception féodale et où le peuple végétait dans un demi-servage, l'Allemagne du Sud, où la propriété était plus divisée, la bourgeoisie plus nombreuse, les habitants plus exigeants et plus alertes, les esprits plus voisins de la France, devient alors pour quelques années le centre des résistances progressistes.

Au milieu de la prostration universelle, les constitutionnels du Sud rendirent au peuple le goût de la vie politique et, bien qu'ils se soient souvent plus préoccupés de leurs querelles de clocher que de la patrie germanique, ils n'en ont pas moins été, en définitive, avec les administrateurs et les diplomates prussiens, un des principaux facteurs de l'unité allemande. Leur rôle était fort difficile; les plus libéraux des souverains avaient calculé avec une extrême circonspection la dose d'indépendance qu'ils avaient octroyée à leurs sujets, et le régime constitutionnel allemand était un compromis assez obscur entre les traditions patrimoniales et les institutions parlementaires; il ne fallut aux libéraux ni un faible courage ni une médiocre persévérance pour lasser peu à peu les résistances, étendre les prérogatives des assemblées, organiser leur parti, créer une opinion publique. Ils ne se désintéressaient pas de l'unité, quoi qu'on en ait dit, mais ils pensaient que le plus sûr moyen de

former un État est d'abord de créer une nation, et s'ils revenaient à Voltaire et aux Encyclopédistes, c'est qu'il était nécessaire de combattre Haller et Schlegel.

Les fantaisies des mystiques et les puérilités sentimentales des esthètes avaient lassé la patience de tous; on s'efforçait de percer tous ces voiles nébuleux au milieu desquels on se débattait, et on cherchait à prendre de nouveau pied sur le sol ferme et stable de la réalité. Hegel, qui, depuis sa nomination à l'université de Berlin en 1818, exerçait sur les esprits une sorte de haute magistrature, laissait apercevoir sous son obscure phraséologie et ses professions de foi conservatrice son horreur du bric-à-brac romantique, et, en déclarant que tout ce qui est réel est rationnel, protestait au nom du présent et de la vie contre les folles entreprises des apôtres du moyen âge; avant même d'être interprété par des disciples radicaux, son enseignement, qui n'était autre chose que la transposition métaphysique de la doctrine de Herder et qui prêchait la tolérance, la subordination de l'individu à l'ensemble, la relativité des connaissances et des dogmes, était gros de révolutions.

Parmi les romantiques eux-mêmes, beaucoup, au contact de la réalité, bornaient leurs prétentions et réglaient leur allure. De l'église des prophètes qui s'étaient élancés dans une sorte d'ivresse à la conquête de la vérité absolue, se dégageait une école d'érudits attentifs et patients. Savigny, pour étudier dans ses manifestations successives cette *âme du peuple* dont, suivant lui, sortent par un travail inconscient les coutumes et le droit, fondait avec Eichhorn le *Journal pour la science historique du droit* et commençait le *Recueil des inscriptions latines*. Aux intuitions de Creuzer, Bœckh, Otfried Müller, Godefroi Hermann et Emmanuel Becker opposaient leurs investigations minutieuses et précises; les frères Grimm fondaient la grammaire historique de l'allemand, Bopp créait la philologie comparée, et Guillaume de Humboldt la linguistique. Le premier volume des *Monumenta Germaniæ historica* paraissait en 1826, et Ranke publiait en 1824 ses premières études. Les poètes de Souabe plaisaient au peuple, plus que par leurs restitutions poncives du moyen âge, par leur goût assez vif de la réalité, leur bon sens

un peu court et leurs honnêtes aspirations vers le progrès.

Les circonstances politiques devenaient peu à peu plus favorables aux adversaires de la réaction. De nouveaux princes arrivaient au trône, moins timorés, avec un souvenir attendri pour ces mots de liberté et de patrie où s'était réchauffée leur jeunesse. A Bade, Louis Ier (1818-1830), afin d'assurer l'appui de l'opinion publique à son neveu Léopold, dont les droits à la couronne étaient contestés, abandonnait son projet de coup d'État. Louis de Hesse-Darmstadt (1790-1830) vivait en bonne intelligence avec ses députés, déclarait, le premier en Allemagne, les dîmes rachetables et faisait de la bibliothèque de la cour un des plus importants dépôts de livres de la Confédération. En Saxe, Frédéric-Auguste Ier (1763-1827) et son frère Antoine (1827-1836) gouvernaient avec douceur et s'appliquaient à favoriser les progrès de la richesse publique.

Dans le Wurtemberg, Guillaume Ier (1816-1864) traitait d'assez haut ses Chambres, mais ne repoussait pas les réformes qui lui semblaient de nature à augmenter ses revenus et à étendre son influence. Le roi Louis Ier de Bavière (1825-1848) n'entendait pas renoncer au rang que lui assuraient les traditions et les ressources de ses États. Très jaloux de ses droits souverains et très sincère dans son patriotisme allemand, sans éprouver le besoin de concilier ses enthousiasmes contradictoires, bon catholique à condition que l'Église lui témoignât quelque complaisance, attaché à la constitution dont il avait été un des auteurs, pourvu que les Diètes se montrassent respectueuses et dociles, il travaillait, en attendant mieux, à faire de Munich la capitale artistique de l'Allemagne. Il ne ménageait pas l'argent à ses architectes, à Klenze qui construisait la Glyptothèque et la Pinacothèque, à Gärtner qui élevait l'église Saint-Louis et l'Université; Schwanthaler et ses disciples remplissaient ses monuments d'un peuple de statues, et Cornelius, Schnorr, Steinle, Schwind, Henri Hess, Schraudolph et des dizaines d'autres offraient à sa boulimie artistique leurs kilomètres de peintures hâtives et monotones. Devant ce débordement de fantaisies disparates et coûteuses, les vieux Bavarois hochaient la tête, mécontents de ce brouhaha, mais ils n'étaient

plus seuls à la maison ; les Franconiens et les Rhénans étaient plus ouverts aux idées nouvelles, et peu à peu, à leur contact, la quiétude des anciennes provinces s'animait. Ainsi, d'un bout à l'autre de l'Allemagne, l'opposition grandissait, en nombre peut-être plus qu'en audace, d'autant plus redoutable par cela même qu'elle avait borné ses vœux, remplacé les vastes programmes par un petit nombre de désirs précis : la réforme de la justice, l'égalité sociale, la liberté de la presse, l'extension des droits des assemblées.

La Prusse jusqu'en 1830. Les origines du Zollverein. — Plus que tous ces symptômes dispersés du réveil de l'opinion publique, les progrès rapides de la Prusse inquiétaient Metternich. Après Teplitz et Carlsbad, les chefs du groupe réactionnaire, Ancillon, Kamptz, Wittgenstein, Charles de Mecklembourg, avaient décidé le roi a interpréter dans le sens le plus étroit la déclaration célèbre par laquelle, lors du retour de Napoléon, il avait promis une constitution à ses sujets (22 mai 1815) : toutes les réformes politiques se bornèrent à l'institution d'un Conseil d'État où siégèrent les chefs de l'administration et à l'établissement de Diètes provinciales où la noblesse eut une place prépondérante : leur compétence était très restreinte, leurs réunions rares, leurs discussions n'étaient pas publiques; l'opinion se détourna vite de ces comités aristocratiques, aussi complaisants en face du pouvoir qu'insolents vis-à-vis du peuple. Nulle part peut-être la réaction ne fut plus maladroite et plus odieuse. Des hommes tels que Gneisenau, Stein et Boyen furent soumis à la surveillance de la police, le *Mercure* de Görres fut interdit et Görres contraint de chercher un refuge en France; Jahn fut interné, Arndt et les frères Welcker suspendus de leurs fonctions de professeurs; les écrits des membres de l'Université et de l'Académie furent soumis à la censure; les lois qui autorisaient les paysans à racheter leurs redevances furent restreintes, et les droits de l'aristocratie foncière, garantis et étendus; il fut même un moment question de supprimer le service militaire universel.

L'impression produite dans toute l'Allemagne par ces mesures fut déplorable. Les libéraux, qui avaient mis dans la Prusse

leurs dernières espérances, l'accusèrent de trahison et commencèrent contre elle une guerre furibonde de pamphlets. Leurs colères étaient légitimes, mais l'histoire ne saurait oublier qu'à ce moment même les bureaucrates prussiens, quelques défaillances qu'on puisse leur reprocher, fondaient l'unité de la monarchie et en préparaient la grandeur. Leur tâche était immense; panser les plaies de la guerre, relever l'esprit d'entreprise, refaire la richesse publique, unir dans un patriotisme commun ces populations venues de plus de cent États différents et que tout séparait, les mœurs, les intérêts, les lois, la religion, la langue; ils apportèrent à la remplir des qualités éminentes d'ordre, de volonté persévérante et inflexible, d'ardeur et d'audace. Les gouverneurs de provinces, les Bülow, les Schœn, les Sack, les Merckel, Vincke, Zerboni di Sposetti, etc., jouissaient dans leur circonscription territoriale d'une autorité fort étendue; leurs fonctions se prolongeaient longtemps, ils s'attachaient à leurs subordonnés et mettaient leur orgueil à assurer la prospérité de leur province. Grâce à eux, les populations, sans abdiquer leurs préventions, s'habituèrent à ce nouveau régime qui leur offrait, à défaut de liberté, l'ordre et la prospérité matérielle; la volonté qui les gouvernait était rude, mais ferme et droite; elles regimbaient sous l'aiguillon, mais en s'avouant malgré tout que la route où on les poussait était la bonne.

Au lendemain de la paix, la situation financière était mauvaise, la dette fort lourde; les budgets se soldaient régulièrement en déficit. — Une économie rigoureuse, la réduction de la liste civile à 9 millions, la promesse solennelle du roi de ne contracter aucun emprunt sans l'approbation des États généraux, commencèrent à relever le crédit public. J.-G. Hoffmann créa le système d'impôts (impôts indirects, douanes, timbre, impôt des classes, patentes) qui forme encore aujourd'hui la base du régime fiscal prussien. Pendant quelques années, les mécomptes furent assez graves. Mais, en 1825, Motz reçut le ministère des finances et avec lui une ère nouvelle commença. Les excédents succédèrent aux déficits, la confiance revint et le cours de la rente haussa rapidement. La situation écono-

mique du pays s'améliora avec une extrême rapidité, malgré les difficultés que créaient au commerce les péages du Sund ou la politique prohibitive de la Russie. En quinze ans, la densité de la population augmente d'un quart, et la consommation des matières premières, le rendement des impôts et le chiffre des importations et des exportations s'élèvent dans des proportions plus fortes encore. Nagler réorganise le service de la poste; Altenstein, qui prend en 1817 la direction du ministère nouvellement créé de l'Instruction publique, fonde des écoles normales, établit les premières *Realschulen*, transporte à Breslau l'Université languissante de Francfort-sur-l'Oder; l'Université de Bonn commence la conquête intellectuelle des régions rhénanes, et celle de Berlin réunit les maîtres les plus illustres de l'Allemagne, les théologiens Schleiermacher, Neander et Hengstenberg, les juristes Gans et Savigny, et dans la faculté de philosophie, à côté de Hegel et de Karl Ritter, le fondateur de la géographie scientifique, Aug. Bœckh, Lachmann et Wilken, dont l'histoire des croisades est oubliée, mais qui fut le véritable créateur de la Bibliothèque royale. Les ressources du budget et la parcimonie du roi ne permettaient pas de rivaliser avec les magnificences de Louis Ier de Bavière, mais l'école de sculpture et d'architecture de Berlin était singulièrement supérieure à celle de Munich par la gravité de la pensée, la sincérité de l'inspiration et l'originalité des idées. Les statues de Rauch et les monuments de Schinkel, quelques réserves qu'ils aient provoquées, demeurent des œuvres supérieures, qui contribuent à donner à Berlin sa physionomie spéciale.

Tout ce travail de relèvement trouve son expression dernière dans le Zollverein. L'article 19 de l'Acte fédéral avait promis de régler les rapports commerciaux des divers États allemands. Quelques économistes, List, Nebenius, prirent au sérieux cette vague déclaration, et leurs écrits et leurs conférences trouvèrent un assez vif écho dans les populations que ruinait à ce moment l'invasion des produits anglais. Ils devinrent vite suspects et leurs projets furent enterrés dans les cartons de la Diète. La Prusse ne s'était pas intéressée à leurs entreprises; ses financiers n'aimaient pas les romantiques, et s'ils rêvaient

quelquefois à l'unité douanière de l'Allemagne, ils savaient que c'était là un but fort éloigné qu'on n'atteindrait qu'après de pénibles travaux; ils eurent sans doute l'intuition des lointaines perspectives que leur politique douanière ouvrait à leur patrie, mais leurs résolutions ne furent déterminées que par des préoccupations d'intérêt immédiat. Le commerce était paralysé par la multiplicité des douanes et la complexité des tarifs; les frontières, qui atteignaient une longueur de 8 000 kilomètres et touchaient à 28 États différents, étaient fort difficiles à surveiller : Eichhorn et Maassen supprimèrent toutes les douanes intérieures et frappèrent les marchandises de droits très modérés, perçus à la frontière d'après un tarif très simple. La hardiesse était grande, les diverses provinces s'émurent, les industriels s'effrayèrent de cette demi-liberté commerciale; les ministres ne s'inquiétèrent pas de ces terreurs, et l'expérience prouva bientôt aux plus timides que la liberté est une grande créatrice d'énergie. Dans le reste de l'Allemagne, le tarif de 1819 souleva un déchaînement bruyant; on accusa la Prusse de s'enfermer dans un isolement égoïste et d'empêcher l'union douanière générale; la colère était vive surtout parmi les princes dont les domaines étaient enclavés, en totalité ou en partie, dans les États prussiens, et qui se voyaient menacés d'une sorte de médiatisation économique. Devant l'attitude très nette de la cour de Berlin, ils se résignèrent avec plus ou moins de bonne grâce. Dès 1819, le prince de Schwarzbourg-Sondershausen signa avec la Prusse une union douanière pour ses enclaves; les souverains de Bernbourg, Rudolstadt, Detmold, Weimar, Gotha, Schwerin suivirent à leur tour, et en 1828 le duc de Kœthen, le plus animé dans la résistance.

Les progrès étaient lents; Eichhorn et Maassen n'étaient pas pressés et ne sollicitaient que les adhésions indispensables. Tout autour, les autres États s'agitaient, les conférences douanières se multipliaient sans aboutir, des unions commerciales se constituaient pour se dissoudre aussitôt. A la longue, un travail de concentration s'accomplissait, la Bavière se rapprochait du Wurtemberg, le Hanovre de la Hesse-Cassel et de la Thuringe. Ces essais incomplets préparaient les voies à la

Prusse; mais, si elle ne voulait pas laisser à d'autres la direction du mouvement, le moment était arrivé de sortir de l'expectative. Le ministre des finances, Motz, triompha des scrupules financiers de ses collègues et signa avec la Hesse-Darmstadt un traité douanier (1828) qui devint le type des conventions ultérieures. Il était conclu pour une période de six ans et pouvait être prorogé; la Hesse acceptait le tarif prussien, et les revenus des douanes étaient partagés entre les deux États au prorata du nombre des habitants; chacune des puissances contractantes conservait son administration douanière, et les tarifs ne devaient être modifiés que de l'avis commun. Les conditions étaient équitables; il ne s'agissait pas pour Motz de faire une bonne affaire, mais d'amorcer l'œuvre d'unification, et de nombreuses et rapides adhésions prouvèrent bientôt la sagesse de ses vues.

La Révolution de 1830. — On a reproché à Metternich de n'avoir pas prévu les conséquences des changements qui s'accomplissaient en Allemagne. A tort. — Il voyait le péril, mais il était impuissant à le conjurer. Son système était à la merci d'un hasard. A la nouvelle de la chute de Charles X, les passions libérales firent explosion. L'Autriche et la Prusse, intimidées et surprises, ne songèrent au premier abord qu'à se protéger elles-mêmes et abandonnèrent à leur mauvaise fortune les petits princes voisins. La révolution éclata tout d'abord dans le Nord : le duc Charles de Brunswick s'enfuit devant l'émeute, l'électeur de Hesse fut forcé de renoncer au pouvoir en faveur de son fils, et le roi de Saxe associa au trône son neveu Frédéric-Auguste II. En général, dans tous les États septentrionaux, l'ancien ordre de choses ne fut qu'assez légèrement modifié; quelques-uns des abus les plus graves furent cependant supprimés, une certaine vie politique se manifesta et la distance qui avait jusqu'alors séparé le Nord du Sud tendit à diminuer.

Les libéraux du Sud étaient plus tumultueux et plus exigeants. Dans la Bavière, le Nassau, la Hesse-Darmstadt, le grand-duché de Bade, les motions bruyantes des députés, les manifestations de la rue, les articles des journaux donnaient l'illusion de passions fougueuses. Le *Journal du peuple* ou la *Tribune*, encou-

ragés par les acquittements du jury, élevaient le ton de leurs polémiques. Börne et Henri Heine mettaient au service des idées nouvelles, le premier, l'austère gravité de son caractère et la netteté incisive de son éloquence, le second la verve d'un esprit étincelant et le charme d'une radieuse poésie. Pendant les années qui suivirent la révolution de 1830, les populations de Bade, de la Souabe ou de la Bavière rhénane vécurent dans une sorte d'idyllisme révolutionnaire, se grisèrent d'effusions sentimentales, sans du reste s'imaginer que leurs manifestations tirassent le moins du monde à conséquence.

La réaction s'aperçut à la longue de ce qu'il y avait de factice dans cette effervescence, et, dès que les circonstances extérieures redevinrent plus favorables, elle reprit vigoureusement l'offensive. Deux journalistes radicaux, Wirth et Siebenpfeiffer avaient organisé, le 27 mai 1832, une grande réunion populaire à Hambach; on y pérora beaucoup et on se sépara avec la conviction d'avoir infligé un grave échec au gouvernement. Un mois plus tard (28 juin 1832), la Diète de Francfort répondait par une série de mesures qui soumettaient à sa haute censure les Diètes des divers États; le 5 juillet, elle compléta son œuvre, bâillonna la presse, interdit les clubs politiques et les assemblées populaires et promit l'appui des forces fédérales à tous les princes que menacerait la révolution. En face du péril radical, les particularistes oubliaient leurs anciennes craintes et se jetaient dans les bras de l'Autriche; jamais Metternich n'avait été aussi puissant, et il usa sans ménagement de l'autorité qu'on lui confiait. Sous l'impulsion de la Diète, les journaux suspects furent supprimés, les professeurs rebelles destitués, les Chambres récalcitrantes dissoutes.

Quelques exaltés s'imaginèrent que ces rigueurs avaient exaspéré l'opinion publique et qu'au premier signal une insurrection générale éclaterait. Le 3 avril 1833, une cinquantaine de conjurés essayèrent de s'emparer de Francfort. La tentative était puérile et elle échoua misérablement. Metternich, qui n'avait pas mis beaucoup de zèle à prévenir l'émeute, obtint de la Diète la nomination d'une commission générale d'enquête, qui eut pour mission de rechercher dans toute l'Alle-

magne les menées révolutionnaires; puis, dans les conférences ministérielles de Vienne (janvier 1834), il emporta les dernières résistances, grâce à l'appui du ministre de Prusse, Ancillon, et fit voter un code complet de lois répressives et préventives.

Les progrès du Zollverein. Le coup d'État de Hanovre. — La situation était fort analogue à celle de 1824. Des ministres de combat, Blittersdorf à Carlsruhe, Abel à Munich, recrutaient par tous les moyens des majorités serviles. La commission d'enquête comprenait dans ses poursuites 1800 personnes; jusqu'en 1836, 204 étudiants furent condamnés. Des milliers de suspects, impliqués dans les accusations les plus saugrenues, fuyaient en Suisse ou en France. Partout régnaient le découragement et la terreur.

Diverses causes empêchèrent cependant l'Allemagne de retomber dans la prostration où elle s'était un moment affaissée après 1820. D'abord, toutes les conquêtes de 1830 n'avaient pas été perdues; mutilées, les constitutions nouvelles subsistaient. Les quelques libéraux que les ministres n'avaient pas réussi à écarter des assemblées suffisaient à maintenir une certaine vie politique, et le public s'intéressait à leur courage et s'indignait de leurs échecs. Les princes d'ailleurs n'étaient pas hostiles à tous les genres de réforme et admettaient volontiers la nécessité de transformations sociales. Dans la Bavière, Bade, la Hesse-Cassel, la Saxe surtout, des lois diminuaient les prérogatives de la noblesse, facilitaient le rachat des charges perpétuelles qui grevaient la propriété foncière. Réformes incomplètes qui ne satisfaisaient pas les paysans, mais les réveillaient de leur torpeur, créaient à l'armée libérale une sorte de réserve, muette et menaçante.

Les nouvelles conditions de la vie économique développaient les sentiments de solidarité. En 1831, l'Électeur de Hesse, que les récents événements avaient convaincu de la nécessité d'une étroite union avec la Prusse, avait adhéré au Zollverein prussien. Les souverains de Bavière et de Wurtemberg hésitèrent plus longtemps. Le désir de détourner l'opinion publique des questions politiques, des considérations maté-

rielles, le besoin de se créer un appui contre la prépondérance autrichienne, chez Louis de Bavière aussi un patriotisme sincère dans ses vagues aspirations, l'emportèrent enfin sur les calculs de la prudence (1833); la Saxe et les États de Thuringe suivirent (1834), puis Bade, Nassau et Francfort (1836); 25 millions d'Allemands se trouvaient désormais réunis dans une grande union douanière, sous l'hégémonie réelle de la Prusse. Chaque année les représentants des divers souverains se réunissaient pour arrêter les comptes, régler les difficultés et examiner les changements utiles; l'égalité était complète entre les membres de l'alliance, et les modifications de tarifs ne pouvaient être décidées qu'à l'unanimité. Les résultats matériels de l'union douanière dépassèrent les espérances des plus optimistes : en dix ans, les importations et les exportations doublèrent presque; le revenu des douanes s'éleva de 12 à 21 millions de thalers (1834-1842). Les conséquences morales furent plus importantes encore : à mesure que les relations devenaient plus actives entre les diverses provinces allemandes, les préjugés tombaient, une opinion publique se créait, les mêmes courants de désirs et de passions soulevaient les âmes, des Alpes à la Baltique et de Carlsruhe à Kœnigsberg. L'émotion que provoqua le coup d'État du roi de Hanovre, Ernest-Auguste, gagna le pays tout entier.

En soi la chose était banale : un souverain que gênait une constitution, la supprimait. Moins que par le fait lui-même, l'opinion fut scandalisée par les incidents qui le suivirent, la brutalité avec laquelle le roi chassa du pays sept professeurs de l'Université de Gœttingue, qui avaient refusé de prêter serment à la nouvelle constitution : parmi eux, quelques-uns étaient illustres, les frères Grimm, Gervinus qui avait déjà publié le commencement de son *Histoire de la Poésie allemande*, Dahlmann, bien connu par l'ardeur avec laquelle il défendait les droits des Allemands du Schleswig. De tous côtés des adresses leur arrivèrent, les listes de souscription ouvertes en leur faveur se couvrirent rapidement. La Diète, la Prusse et l'Autriche, qui soutinrent Ernest-Auguste, en éprouvaient quelque gêne, embarrassées devant les nouveaux adversaires qu'elles rencon-

traient, ces universitaires, ces bourgeois, très conservateurs, que la maladresse d'un monarque jetait dans le camp de l'opposition.

Les luttes religieuses. — Plus encore que les questions politiques, les querelles religieuses irritaient les esprits. Depuis 1815, sous l'influence des papes et des jésuites, le catholicisme se transformait; en face de l'ancien clergé, pacifique, tolérant, teinté de rationalisme, quelques écrivains romantiques et quelques fanatiques organisaient un parti ultramontain, qui compta bientôt d'assez nombreux partisans en Bavière, en Westphalie et dans la Prusse rhénane. Il engagea la lutte avec le gouvernement prussien sur la question des mariages mixtes. Les agents de Frédéric-Guillaume III montrèrent d'abord beaucoup de maladresse, puis une précipitation brutale : l'archevêque de Cologne, Droste-Vischering, fut arrêté et ses papiers saisis (1837). L'indignation fut si vive parmi les catholiques que l'on craignit des émeutes. L'archevêque de Posen, Dunin, qui était intervenu dans le débat, fut arrêté à son tour (1839). La lutte ne se termina qu'après la mort du roi, par le triomphe du clergé.

L'Église protestante n'était guère moins troublée. A l'occasion du troisième centenaire de la Réforme, Frédéric-Guillaume III avait voulu unir dans une église commune les Luthériens et les Calvinistes (1817) et fait publier un nouveau rituel qui pouvait être accepté par les protestants des diverses confessions. La tentative du roi, très naturelle mais maladroitement conduite, souleva des scrupules et provoqua des discussions ardentes. Le gouvernement s'entêta, prit contre ses adversaires des mesures de rigueur qui provoquèrent l'indignation générale; les divisions latentes s'accentuèrent; orthodoxes, piétistes, libéraux, rationalistes se disputaient l'influence. Les études théologiques se transformaient sous l'influence des nouvelles méthodes historiques; l'Université de Tubingue appliquait aux livres sacrés les règles de la critique des textes et bouleversait les opinions traditionnelles. Strauss, interprétant l'Évangile suivant les principes de la méthode hégélienne, ne voyait plus dans Jésus que la personnification mythique des espoirs messia-

niques. Devant ces conclusions radicales, les autorités ecclésiastiques s'effaraient, faisaient appel à l'autorité séculière, et leurs rigueurs n'avaient d'autre résultat que d'envenimer les querelles et d'entretenir dans les âmes une ardeur de colère qui devait bientôt trouver ailleurs son emploi.

La Jeune Allemagne. — Dans la littérature et dans l'art se manifestent la même frénésie combative, le même besoin d'affranchissement, la même volonté de rompre avec les rêveries mystiques. Même chez des écrivains qui, comme Pückler-Muskau, ou Immermann, ne sont que des disciples attardés de l'école romantique, le goût très vif de la réalité, le sens de l'observation et l'indépendance de l'esprit annoncent une période nouvelle.

En musique, plus que Schumann et Mendelssohn, le véritable compositeur représentatif du moment c'est Meyerbeer, avec ses qualités supérieures de clarté, d'ordonnance et de couleur. La foule passe indifférente devant les grandes machines chrétiennes de Führich, de Ph. Veit ou de Rethel, comme devant les compositions symboliques de Cornélius ou les fresques gigantesques dont Kaulbach décore l'escalier du Nouveau Musée de Berlin; le succès va aux imitateurs d'Horace Vernet et de Paul Delaroche, aux peintres d'histoire et de genre, Pierre Hess, Lessing, Wach, Menzel, ou aux paysagistes, Haushofer Preller, Becker surtout, Hasenclever et Hosemann, qui traduisent avec finesse et quelquefois avec sentiment la vie des simples et des humbles.

Dans les sciences, les méthodes se précisent; les séminaires se fondent et commencent la vaste enquête historique qui est un des titres d'honneur de l'Allemagne contemporaine. Près de Ranke qui publie ses deux chefs-d'œuvre, l'*Histoire des papes* (1834) et l'*Allemagne à l'époque de la Réforme* (1839), se préparent ses collaborateurs et ses continuateurs, les Waitz, les Droysen, les Sybel, les Treitschke, etc., plus imposants encore par le nombre que par le talent. A côté d'Alexandre de Humboldt qui, fidèle à l'ancienne tradition, essaie de résumer les conquêtes du siècle dans une synthèse hardie, Liebig, le véritable introducteur des recherches chimiques en Allemagne,

ouvre à la chimie organique des voies nouvelles et fonde avec Wöhler les *Annales de Chimie et de Pharmacie*; Jean Müller publie son *Manuel de Physiologie* qui fait époque, et Magnus, Mitscherlich, Poggendorf, etc., méritent à côté de ces maîtres illustres l'admiration de leurs contemporains et la reconnaissance de la postérité.

Quand les progrès de la science écartent ainsi l'un après l'autre les voiles qui nous dérobent la mystérieuse Isis, de quel droit quelques politiciens insolents viennent-ils fixer ses bornes à l'esprit humain? — Tout paraît possible et tout semble permis. Comme en 1775, de jeunes *génies* s'insurgent contre les lois et les traditions sociales, et ils importent en Allemagne les plus bruyantes théories saint-simoniennes, le cosmopolitisme, l'abolition du mariage, l'émancipation de la chair. La Diète prit au sérieux leurs enfantines rodomontades ou s'en donna l'air : le 10 décembre 1835, elle interdit la publication en Allemagne des œuvres de Börne et de Henri Heine, et elle joignit à eux dans son excommunication cinq écrivains qui formaient l'école de la « Jeune Allemagne », Mundt, Wienbarg, Kühne, Laube et Gutzkow. Aucun d'entre eux n'avait un talent supérieur; les meilleurs se distinguaient par une certaine verve, de la facilité, de l'entrain. Leurs œuvres, assez vulgaires et médiocres en général, furent désignées aux lecteurs par les sévérités de la Diète; nées du désir d'affranchissement, elles le rendirent plus vif en l'exprimant. L'opinion, qui leur avait tenu compte d'abord de leurs audaces et des persécutions, ordinairement assez bénignes, qu'ils supportaient, se détourna d'eux rapidement, et l'engouement excessif dont ils avaient été l'objet fit place à d'injustes dédains. On ne leur pardonna pas longtemps d'avoir cherché leur inspiration en France, au moment même où les inimitiés nationales qui avaient paru un moment oubliées éclataient avec une redoutable violence.

La crise de 1840. Frédéric-Guillaume IV. — Depuis 1815, les haines allumées par les guerres de la Révolution et les invasions impériales sommeillaient. En 1840, les provocations imprudentes de M. Thiers les réveillèrent. Les partisans de la réconciliation perdirent tout crédit : d'un bout

à l'autre du pays retentirent les appels belliqueux de Becker et de Schneckenburger dont la *Wacht am Rhein* devait devenir la *Marseillaise* allemande. Sans abandonner leur désir de liberté, les jeunes générations se rapprochèrent de la Prusse qui seule disposait de forces militaires suffisantes pour protéger la nation contre les menaces de l'étranger. A la Jeune Allemagne succéda la « Petite Allemagne » qui se piqua de railler le sentimentalisme cosmopolite de ses devanciers, affecta de ne tenir compte que de la réalité, et, malgré l'idéalisme latent dont ne se guérirent jamais ses principaux chefs, prépara le programme que réalisèrent plus tard les diplomates et les généraux prussiens.

C'est dans ces circonstances que Frédéric-Guillaume IV monta sur le trône de Prusse (1840-1861). Le nouveau souverain avait l'esprit inquiet et l'âme tumultueuse. Admirateur passionné du moyen âge, disciple fervent de Haller et de Stahl, d'intelligence éclectique, mais réservant les tendresses de son cœur à la coterie féodale et piétiste des Gerlach, des Radowitz et des Stolberg, il avait quelque goût pour la liberté, mais s'en faisait une conception assez étrange. Très optimiste, il croyait que l'entente était en quelque sorte fatale entre le souverain, représentant de Dieu sur la terre, et le peuple, et il voyait des traîtres et des suppôts de l'étranger dans tous ceux qui ne s'inclinaient pas volontairement devant ses décisions. Il prenait volontiers les paroles pour des actes et les manifestes pour des résolutions, et s'entretenait dans une sorte de surexcitation permanente que l'opinion publique n'attribua pas exclusivement à l'ardeur de l'imagination. L'histoire, qui ne saurait éprouver de sympathie pour un prince à qui manquèrent toujours les deux qualités essentielles de l'homme, la sincérité et le courage, lui doit peut-être quelque pitié en songeant que ses accès de nervosisme n'étaient sans doute que les premiers symptômes de la maladie où quelques années plus tard son intelligence sombra. Les hésitations du roi, ses brusques retours en arrière, qui formaient un étrange contraste avec ses déclarations pompeuses, ne tardèrent pas à mécontenter l'opinion. Il s'en attrista, sans modifier sa conduite.

Il entassait projets sur projets, ébauches obscures et mal venues où il s'entêtait à concilier des principes contradictoires, la liberté des sujets et celle du monarque. Les commissions succédaient aux commissions. Au bout de quelque temps, l'anarchie gouvernementale fut complète; les divisions qui agitaient le pays eurent leur contre-coup dans l'administration et énervèrent le pouvoir. Tout l'État vacillait sur sa base, moins par suite des menées de l'opposition que parce que ceux qui en avaient la charge n'avaient plus foi ni en eux-mêmes ni dans leur chef naturel.

Quand le roi publia enfin la patente du 3 février 1847, par laquelle il prétendait accomplir la promesse de son père, et convoqua en assemblée générale les Diètes provinciales, l'indignation fut universelle. La compétence du nouveau parlement était beaucoup trop restreinte, ses prérogatives étaient mal garanties, surtout la part faite à la noblesse était absolument excessive. Le discours par lequel Frédéric-Guillaume ouvrit la « Diète réunie » (11 avril 1847) déchaîna les colères : « Jamais je ne permettrai, avait-il dit, qu'une feuille de papier écrit vienne s'interposer, comme une seconde Providence, entre Dieu, notre Seigneur du Ciel, et ce pays, pour nous gouverner par ses paragraphes. La couronne ne peut pas, ne doit pas dépendre de la volonté des majorités... Je ne vous aurais pas convoqué si j'avais eu la moindre pensée que vous pussiez songer à jouer le rôle de soi-disant représentants du peuple. » Les débats furent très vifs, et la couronne sortit de la crise gravement atteinte, compromise à la fois par ses velléités libérales et ses timidités.

Les prodromes de la Révolution. — Malgré les défaillances et les incertitudes de Frédéric-Guillaume IV, la Prusse se dégageait de l'influence autrichienne, et cette défection désorganisait les forces de la réaction. D'un bout à l'autre de l'Allemagne, les idées progressistes gagnaient du terrain. La censure, découragée, n'essayait même plus d'arrêter la marée montante des pamphlets. Les *Annales* de Ruge, l'organe de la gauche hégélienne, étaient le centre du parti radical : plus hardis et plus conséquents que Strauss, Feuerbach et Bruno

Bauer prêchaient l'athéisme, et Stirner arrivait à l'anarchie. Les ouvriers, qui revenaient de Suisse ou de France, rapportaient les œuvres de Louis Blanc, de Considérant, de Pierre Leroux, et propageaient leurs doctrines. Les grèves se multipliaient; à Berlin, en Silésie, où la misère était atroce parmi les tisserands ruinés par les machines et la concurrence étrangère, des émeutes éclataient. Les paysans s'exaspéraient de la lenteur avec laquelle s'accomplissait l'affranchissement du sol.

Dans les Diètes, l'opposition qui, après 1834, avait courbé la tête, reprenait confiance; les ministres étaient obligés de faire quelques concessions à l'opinion; les plus compromis disparaissaient, les plus récalcitrants étaient écartés. Les incidents qui, quelques années plus tôt, eussent abouti tout au plus à quelques discussions vite étouffées, avaient un retentissement dans la rue. Ainsi à Leipzig, à Stuttgart, à Munich surtout, où les ultramontains que Louis Ier avait éloignés des affaires soulevaient la foule contre la favorite du roi, la danseuse Lola Montès.

Une conviction générale se répandait : il était impossible que la situation actuelle se prolongeât. De tous les côtés soufflait un vent de révolte. Les nouvelles qui arrivaient de Suisse, de France, de Pologne, d'Italie, d'Autriche, annonçaient une levée prochaine des peuples. Sur toutes les frontières de l'Allemagne, les nationalités endormies réclamaient leur droit à la vie; abandonnerait-elle sans combat les marches qu'elle avait péniblement conquises? La question des duchés de Schleswig et de Holstein surtout passionnait les esprits : faudrait-il laisser aux Danois cette presqu'île, à cheval entre les deux mers germaniques, avec ses rades excellentes et son admirable port de Kiel? Le courant était si fort que la Diète, malgré ses scrupules réactionnaires et sa répugnance à prendre parti pour des sujets contre un souverain, n'osait pas rompre en visière à l'opinion. Quand Christian VIII, par des lettres patentes, déclara le Schleswig indissolublement uni au Danemark, une rupture parut inévitable. En face des graves problèmes de politique nationale qui se posaient, les imperfections de la constitution fédérale apparaissaient plus choquantes. Les unitaires, dont les rigueurs

officielles avaient voilé plutôt qu'arrêté les progrès, se rapprochaient et constituaient un parti, puissant par le nombre, par l'autorité aussi et la conviction de ses membres. Les congrès des naturalistes, des philologues et des germanistes devenaient de grandes manifestations nationalistes. Le *Journal allemand*, fondé à Bade par Gervinus et Haüsser, inscrivait la réforme fédérale en tête de ses revendications. Le 10 octobre 1847, les représentants les plus connus du parti libéral, réunis à Heppenheim, demandaient la création d'un parlement populaire et d'un gouvernement commun pour tous les États qui faisaient partie du Zollverein.

En dépit des progrès de l'esprit public, les résistances particularistes demeuraient très fortes, et, pour les vaincre, il eût fallu des chefs plus énergiques et plus versés dans la pratique des affaires que ces publicistes et ces professeurs, idéalistes impénitents, qui croyaient que tout ce qui est rationnel est réel, c'est-à-dire qu'il suffit de proclamer une vérité pour qu'elle se transforme en fait. Il n'en était pas moins évident que depuis 1814 un grand changement s'était accompli. L'inertie et les maladroites rigueurs de la Diète, la lourde tutelle de l'Autriche, le labeur tenace des constitutionnels du Sud, les déclamations de la Jeune Allemagne et des radicaux hégéliens, les progrès du Zollverein et la transformation des habitudes commerciales, l'activité persévérante de la bureaucratie prussienne, les sottes provocations de la France et le réveil des peuples voisins, tout avait contribué à répandre en Allemagne la conviction que la constitution de 1815 ne suffisait plus aux besoins du pays.

II. — L'Autriche.

L'Autriche en 1815. — Dans la lutte de l'Europe contre Napoléon, Metternich avait très habilement ménagé ses effets et vendu fort cher ses services. Au congrès de Vienne, il avait presque réalisé les ambitions qui depuis plus d'un siècle tourmentaient la dynastie des Habsbourgs. En échange des Pays-Bas, trop éloignés et difficiles à défendre, l'Autriche recevait

l'Italie septentrionale; elle cédait sans grand regret le Brisgau, l'Ortenau et ses enclaves de Souabe, et recouvrait Salzbourg, le Vorarlberg et le Tyrol, qui garantissaient ses communications avec la péninsule et lui assuraient une influence prépondérante à Munich. Dominant ainsi l'Allemagne du Sud et solidement établie sur les Alpes et l'Adriatique, allégée de ses postes avancés, elle avait réussi à déjouer les projets les plus dangereux de ses rivaux. La Saxe démembrée lui servait de grand' garde contre la Prusse; par la Bukovine, la Lodomérie et la Galicie, elle surveillait les régions du Danube et de la Vistule. M. de Metternich était donc en grande partie sincère quand il déclarait que son seul désir était de prévenir de nouveaux bouleversements. Non pas sans doute qu'il renonçât à l'espoir de rattacher plus étroitement à sa politique l'Allemagne et l'Italie et de transformer en hégémonie l'influence prépondérante qu'il exerçait. Mais c'était une œuvre de longue haleine qu'on eût compromise en la brusquant, et il lui suffisait, en attendant une occasion, d'empêcher la formation sur ses frontières de quelque grand État capable de contrecarrer ses vues.

Cette sagesse avait son fond réel dans le sentiment secret des vices intérieurs de la monarchie. L'Autriche se maintenait, comme elle était née, par la diplomatie. Les divers groupes ethniques, réunis sous le sceptre des Habsbourgs par le hasard des mariages ou des partages, rattachés ensemble par une sorte d'habitude indifférente ou par les dangers qu'aurait entraînés pour eux la dissolution de la monarchie, n'étaient pas moins divisés par leurs désirs que par leurs traditions. Depuis l'expérience peu rassurante de Joseph II, toute la politique du gouvernemen consistait à endormir les rivalités et les haines réciproques des peuples en les entretenant dans une sorte de somnolence : *Quieta non movere*. Ce fut aussi la devise de François Ier. Le défaut de ce système, c'est qu'il sacrifiait l'avenir pour assurer la tranquillité du présent. L'abdication apathique du gouvernement lui enleva toute autorité et ruina chez ses partisans mêmes toute activité intellectuelle et toute énergie morale. Le patriotisme régional poussa dans les âmes de si profondes racines qu'il n'y eut plus de place pour un patriotisme autri-

chien; la monarchie ne fut plus qu'une sorte de cadre majestueux et vide qui à la première secousse se craquela. Metternich vit peut-être les dangers de ce régime étrange qui unissait tous les inconvénients de l'anarchie et du despotisme, mais il n'essaya pas sérieusement de l'améliorer. Il était entouré de poltrons et de mystiques qui, comme Gentz, Pilat, Müller ou Frédéric Schlegel, pensaient « qu'il y a trop de liberté, trop de mouvement, trop de volonté déchaînés dans le monde ». Leurs terreurs, qu'il ne partageait qu'en partie, lui étaient commodes pour excuser les défaillances de sa volonté. Il aimait le pouvoir, et, comme il n'avait pas conquis sans peine la confiance de l'empereur, il s'appliquait à la conserver en flattant ses goûts de repos. François Ier était de sens rassis et son imagination était trop faible pour qu'il eût devant la Révolution les affolements romantiques de Gentz ou de Schlegel; il leur savait même mauvais gré de la part d'idéalisme qui se mêlait à leurs théories réactionnaires. Mais sur le but à atteindre et le moyen d'y parvenir, il était absolument d'accord avec eux. A mesure qu'il avait vieilli, son âme, qui n'avait jamais été ni haute ni généreuse, était devenue basse et mesquine; son activité, qui n'avait jamais été féconde, tournait en manie tatillonne et tracassière; le succès qui avait couronné son inaction lui semblait une sorte de jugement de Dieu, et il frappait sans pitié les téméraires qui osaient, en le combattant, s'inscrire en faux contre la décision de la Providence. Toute nouveauté l'effarouchait et choquait à la fois son outrecuidance naïve, son égoïsme et sa paresse. Du fond de son cabinet, il entendait grincer la machine gouvernementale, et il croyait qu'elle marchait.

L'administration autrichienne. — Elle était fort compliquée, cette machine. « Les divers systèmes d'administration qui avaient été successivement essayés à l'époque de Marie-Thérèse et de Joseph II, avaient été de nouveau expérimentés sous François II sans se maintenir. » (Bachmann.) Ces essais incohérents, abandonnés, repris, avaient produit la plus extraordinaire confusion. Les affaires étaient réparties entre un certain nombre de directions centrales, — les trois chancelleries (hongroise, transylvaine, autrichienne) pour l'administration

intérieure, la Chambre aulique (finances), le Conseil de guerre aulique, la direction de police et de censure, la haute direction de la justice, la direction générale des comptes, etc.; — la maison de l'empereur et la politique extérieure relevaient de la *Haus-Hof-und Staatskanzlei.* L'empereur communiquait avec les bureaux par l'intermédiaire de conseillers choisis presque au hasard et qui variaient constamment. Les chefs des directions, presque réduits au rôle d'expéditionnaires, se vengeaient de leur déchéance en suscitant toutes sortes de difficultés. Le Conseil d'État, beaucoup trop nombreux et accablé sous la masse des affaires, s'était divisé en sections isolées qui formaient comme autant de nouvelles directions, jalouses entre elles et suspectes à leurs subordonnés.

L'organisation collégiale, qui s'était partout maintenue, avait le double inconvénient de ralentir l'expédition des affaires et d'énerver toute initiative en supprimant la responsabilité, sans diminuer en rien l'arbitraire. On s'en était aperçu et on avait confié dans certains cas la décision au président; naturellement, sans parler des rivalités que créait ce partage, les présidents ne s'intéressaient plus qu'aux questions qui relevaient exclusivement de leur compétence. La répartition du travail était d'ailleurs des plus étranges et beaucoup de points même secondaires ne pouvaient être tranchés que par le cabinet de l'empereur. Comme enfin les Habsbourgs s'étaient toujours réservé une sorte de tutelle paternelle sur leurs sujets, le souverain faisait instruire toutes les pétitions qui lui étaient adressées, et ces enquêtes perpétuelles, conduites suivant toutes les règles de la hiérarchie, jetaient la perturbation dans le travail ordinaire et la défiance parmi les employés. Mal payés, peu considérés, les fonctionnaires n'avaient qu'une pensée, éviter tout ce qui pouvait les signaler à l'attention; à la moindre difficulté, ils renvoyaient les dossiers et se plaisaient à embarrasser le gouvernement par leur humilité inerte. Tous ceux qui pratiquaient le mécanisme gouvernemental, Ficquelmont, Pillersdorf, reconnaissaient la nécessité de changer « ces formes vieillies qui ne s'accordaient pas ensemble et avaient amené la dispersion » : on étudiait avec patience des projets de réforme que des rap-

ports consciencieux recommandaient à l'attention du souverain, mais que l'on n'exécutait jamais et qui semblaient avoir pour unique but, suivant la parole d'un contemporain, de prouver aux générations futures que le gouvernement avait parfaitement aperçu les maux dont la monarchie se mourait.

Les provinces étaient administrées par des « gouvernements » organisés d'après les mêmes principes que l'administration centrale : il n'y avait d'exception que pour la police, plus centralisée. Presque partout les Diètes provinciales s'étaient maintenues, mais leur influence était faible : elles avaient conservé en principe le droit de voter l'impôt, mais la contribution militaire, qui constituait la charge la plus lourde, était permanente, et les souverains en prenaient à leur aise avec les prérogatives des assemblées. Elles avaient cependant le plus souvent quelque part dans la perception de l'impôt et dans l'administration locale; mais leur intervention, surveillée étroitement par les agents du pouvoir central, ne servait guère qu'à compliquer la marche des affaires. Leurs comités étaient à la dévotion des ministres; leurs sessions se réduisaient à une séance où l'on écoutait silencieusement la proposition royale. Elles n'avaient aucune velléité d'indépendance, et leur résistance n'aurait trouvé aucun écho : la bourgeoisie et le peuple n'y étaient pas représentés; la noblesse, de son côté, renonçait à toute influence politique à condition que la couronne lui garantît la libre jouissance de ses privilèges féodaux et économiques.

État moral et matériel. — François I[er] et ses agents étaient parfaitement capables de cruauté. Ils donnèrent leur mesure en Italie, et, même en Autriche, ils ne reculaient pas devant les mesures les plus odieuses. Mais, en général, la rigueur ne leur était pas nécessaire. La police, qui était le grand pouvoir de l'empire, prévenait si bien les plus obscures velléités de résistance qu'elle n'avait plus besoin de les réprimer. Le comte Sedlnitzky, qui se vantait d'avoir perfectionné le système de Fouché, méritait toute la confiance de son maître. Personne n'était à l'abri de ses espions, même Stadion ou Gentz; aucune lettre n'échappait à son cabinet noir. Les voyages à l'étranger étaient presque interdits. Un des confidents de Metternich se

félicitait que l'esprit scientifique fût décidément exclu des Universités; chaque année les professeurs étaient tenus de soumettre à l'autorité la liste des ouvrages qu'ils avaient empruntés aux bibliothèques; les étudiants devaient présenter leur billet de confession pour être admis aux examens; dans les gymnases, les études étaient dérisoires. Les anecdotes que l'on raconte sur la censure sont invraisembables, vraies cependant. Les Mémoires de Grillparzer nous donnent un tableau sincère, sans amertume, sans violence, d'autant plus curieux, de ce gouvernement soupçonneux, ahuri, et de la vie somnolente de la population.

La guerre de 1813 et les dépenses du Congrès avaient achevé la ruine des finances. Le nouveau ministre, Stadion, avait, à défaut d'expérience, de la bonne volonté et de l'entrain; il avait réuni autour de lui quelques collaborateurs distingués, Hauer, Pillersdorf, Kübeck. Toute leur activité se brisa contre les résistances de l'empereur, les jalousies des autres administrations, les préjugés intéressés de quelques grands industriels. Stadion mort en 1824, ses successeurs retombèrent dans la routine coutumière. Une réforme de l'administration financière (1830), incomplète, ne donna que des résultats dérisoires. On couvrait les déficits perpétuels par des emprunts dont on payait les intérêts au moyen de nouveaux appels au crédit. De grandes maisons de banque, entre autres les Rothschild, conclurent avec les Habsbourgs une sorte d'alliance occulte et Vienne devint une des capitales de la finance cosmopolite. La démoralisation des employés et la complication des tarifs favorisaient la fraude; le système prohibitif avait provoqué la naissance d'une industrie si artificielle que beaucoup de maisons trouvaient leur principal revenu dans la vente des articles étrangers qu'elles recevaient en contrebande. Les nobles, entre les mains desquels se trouvaient la plupart des manufactures, employaient toute l'influence personnelle dont ils jouissaient auprès de l'empereur à défendre un régime absurde qui ruinait la monarchie, mais qui les enrichissait. Ces maux étaient si anciens que l'opinion publique n'en cherchait même plus la guérison. La presse était muette, la bourgeoisie n'existait pas, les paysans

étaient maintenus dans le servage le plus rigoureux, et Metternich jugeait le système excellent, puisque personne ne s'en plaignait.

La Révolution de 1830. — Dans un siècle de progrès économique intense, ce régime « purement négatif » devait assez vite aboutir à une catastrophe. De 1815 à 1824, la fortune demeura fidèle au Chancelier; quand, au congrès de Vérone, il eut décidé Alexandre à abandonner les Grecs révoltés, et qu'il eut supprimé l'opposition à Francfort, il parut vraiment l'arbitre de l'Europe. Ceux qui l'ont approché à ce moment, dans ce château de Johannisberg où il tenait chaque été des assises impériales, nous signalent en lui le plein épanouissement de ses facultés, qui avaient besoin pour se développer d'être favorisées par le succès. La grâce de ses manières, la finesse de sa psychologie, la désinvolture spirituelle avec laquelle il soulignait d'un sourire ses déclarations de principes, la variété superficielle et aimable de son instruction, sa nonchalance dédaigneuse de grand seigneur, tout faisait de lui un admirable successeur de Kaunitz et un digne collègue de Talleyrand.

Très rapidement, l'horizon s'assombrit. Canning d'abord, puis le tsar Nicolas échappent à son influence, la Prusse se rapproche de la Russie; les États de l'Allemagne du Sud se préparent à secouer le joug. Malgré ce que cette affirmation peut avoir tout d'abord de paradoxal, l'autorité du Chancelier, gravement compromise, fut sauvée par la révolution de 1830. La monarchie ne fut que très superficiellement atteinte par les événements. Plus que jamais le mot de Talleyrand parut vrai : « L'Autriche est la Chambre des pairs de l'Europe; tant qu'elle ne sera pas dissoute, elle contiendra les Communes ». Ancillon, qui avait remplacé Bernstorff en Prusse, ne demandait qu'à resserrer plus étroitement l'alliance; Nicolas, qui avait ajourné ses projets sur la Turquie, déployait toutes ses grâces pour se faire pardonner ses torts passés et futurs. « Conservez-vous, disait-il à Metternich, vous êtes notre clé de voûte. » Le Chancelier n'en doutait pas. Il avait épousé, sur ces entrefaites, la princesse Mélanie Zichy (janvier 1831), réactionnaire passionnée, belle, ardente : elle avait pour son mari une admiration

aveugle et contribua à entretenir autour de lui une atmosphère factice d'adulation, au moment même où la décadence sénile commençait.

L'empereur Ferdinand Ier (1835-1848). — Metternich sentait bien malgré tout que la situation n'était plus la même qu'en 1824. — La Prusse se tenait sur la réserve, la Russie passait au premier rang, l'Allemagne était houleuse et comme à la recherche d'un nouveau maître. Il retomba vite dans ses humeurs noires : « Ma vie coïncide avec une période abominable, disait-il en 1828. Je passe mon temps à étayer des édifices vermoulus. » Depuis lors, il n'eut jamais en réalité que des éclairs de joie et des heures de répit. Pour arrêter la catastrophe qu'il voyait approcher, des réformes eussent été nécessaires, mais il était impuissant à les réaliser et comme prisonnier de son système. Du moins, tant que François Ier vécut, son autorité incontestée maintenait-elle quelque unité dans la marche de l'administration. Mais le vieux souverain disparut en 1835, laissant le pouvoir à son fils.

Le nouvel empereur, Ferdinand Ier, avait eu une enfance pénible. Depuis l'âge de trente-cinq ans (1828), il était sujet à des attaques d'épilepsie, qui devinrent toujours plus fréquentes, mirent plusieurs fois ses jours en danger et eurent un fâcheux retentissement sur ses facultés mentales : sa mémoire était faible, sa puissance d'attention médiocre, sa volonté nulle. Son père, dans son testament, lui avait recommandé de ne rien modifier au système qu'il avait suivi lui-même. Cependant, même pour conserver ce qui existe, un certain minimum de vigueur matérielle et morale est nécessaire : divers incidents prouvèrent que des conseillers peu scrupuleux cherchaient à profiter des faiblesses du souverain. Les conseillers de François Ier reculaient devant l'abdication de Ferdinand, par scrupule légitimiste, par crainte des complications, parce qu'ils redoutaient aussi de prêter le flanc aux intrigues de leurs rivaux. Le tsar intervint : le vieil empereur lui avait recommandé son fils et, par intérêt, par esprit chevaleresque aussi, Nicolas n'avait pas décliné cette tutelle. Il vint à Teplitz, avec Frédéric-Guillaume III, rendre visite à Ferdinand, puis l'accompagna à

Prague, et de là courut à Vienne : on y régla les conditions du nouveau gouvernement.

Les adversaires de Metternich lui avaient suscité un concurrent dans le comte Kolowrat, à qui on avait fait une réputation de libéralisme qui semble assez peu justifiée : très aristocrate, très soucieux de ménager son influence à la cour, il n'eût sans doute pas beaucoup modifié les habitudes reçues. Il demandait la direction exclusive des affaires intérieures. Metternich s'y refusa, et bien que, dans la famille impériale, tout le monde n'éprouvât pas pour lui des sentiments très tendres, personne n'eût osé lui forcer la main. « Pour représenter l'empereur quand la maladie l'empêchait de s'occuper des affaires de l'État », on créa une régence qui fut formée de Metternich et de Kolowrat sous la présidence de l'archiduc Louis; le frère de Ferdinand, François, assistait aux délibérations, mais avec voix consultative. L'archiduc Louis avait toujours été le favori de son frère François Ier, dont il partageait les idées, et Metternich resta ainsi comme par le passé la cheville ouvrière du gouvernement. A côté des triumvirs, quelques personnes continuèrent à exercer dans des sphères déterminées une influence plus ou moins étendue, en particulier l'adjudant général de Ferdinand, Clam-Martinitz. Il contribua à donner à l'armée cette solidité d'organisation qui en fit le plus ferme rempart de la monarchie, en même temps que commencèrent à se grouper autour de lui les éléments aristocratiques qui, en 1848, arrêtèrent la révolution. Il mourut en 1840, mais son action lui survécut.

Les hésitations et l'affaiblissement du pouvoir. L'opposition. — Le Chancelier n'intervenait guère dans le détail des affaires et, pourvu que son autorité demeurât incontestée, il laissait volontiers une assez grande liberté d'allures à Kolowrat. Ce dernier, qui avait l'esprit actif et le goût du mouvement, parlait volontiers de la nécessité de rétablir l'ordre dans les finances et d'accroître la richesse publique. Metternich n'y contredisait pas. Assez indifférent aux réformes en elles-mêmes, il ne dédaignait pas le retentissement qu'elles ont au dehors. La situation de l'Europe l'inquiétait. Les « expériences de Frédéric-Guillaume IV » le désolaient et l'épouvan-

taient : toutes ses remontrances glissaient sur l'esprit mobile et hasardeux du roi. Le pis est qu'on n'avait pas même la ressource de s'isoler et de l'abandonner à son sort. De tous côtés un besoin de changement agitait les peuples. L'influence politique de l'Autriche était déjà fort affaiblie; si elle ne voulait pas se voir décidément supplantée, elle devait donner au moins des preuves de bonne volonté.

Le baron de Kübeck, qui depuis 1840 présidait la Chambre aulique, fut chargé de préparer l'évolution économique qui permettrait à l'Autriche de négocier son admission dans le Zollverein. Il avait de l'expérience, des idées, le zèle du bien public, avait amélioré le service des postes, régularisé l'administration des douanes, rédigé la remarquable loi du 19 décembre 1841 sur les chemins de fer. Une commission industrielle fut nommée pour étudier la situation, élabora un plan de réformes. — Les employés ne désiraient pas des changements qui eussent troublé leur quiétude, les industriels menacés dans leurs privilèges entassaient doléances sur doléances; toutes ces questions de tarif ennuyaient l'archiduc Louis. Ces beaux projets aboutirent en dernier lieu à d'insignifiantes modifications, dont le principal effet fut de froisser quelques intérêts sans satisfaire personne.

Il en fut de même pour les réformes constitutionnelles. Metternich — et c'est là peut-être son seul mérite — n'avait aucun fanatisme teuton. Au point de vue autrichien, disait-il, le mot allemand ne saurait avoir aucun sens. « Gardons-nous, répétait-il à Hübner, de détruire les provinces comme individus et d'effacer la position de l'empereur comme souverain de chacune de ces provinces. Ce serait faire disparaître des liens qui les unissent à la dynastie, le lien personnel et, avec lui, le moyen le plus efficace dont dispose la couronne pour empêcher les froissements et les luttes entre les diverses races. » Il respectait les anciennes constitutions; volontiers même il eût légèrement étendu les attributions des Diètes provinciales et de leurs comités, accordé à la bourgeoisie une représentation moins dérisoire, allégé les chaînes des paysans. Mais son énergie, qui n'avait jamais été très forte, se butait maintenant au

moindre obstacle. Très sourd, le regard atone et fixe, il n'était plus, suivant la parole d'un de ses admirateurs, que « le paravent magnifique qui dérobait à la vue la caducité de l'édifice gouvernemental ». « La monarchie, suivant les paroles d'un observateur bienveillant, souffrait d'une sorte de marasme. Triste époque : en haut lieu, la maladie; près des princes, des vieillards;... le pouvoir tombant aux mains d'une bureaucratie toujours honnête (?), respectacle, mais privée d'horizon, de boussole et de prestige et gagnée déjà en partie aux idées qu'elle avait mission de combattre. » Dans toute cette longue période on ne trouve à signaler qu'une réforme vraiment importante, c'est celle qui, dans les provinces soumises à la conscription, réduit de quatorze à huit ans la durée du service militaire (1845).

En même temps qu'elle rendait impossible toute réforme, la sénilité des gouvernants énervait la répression. Le despotisme dégénérait en tracasseries tatillonnes et vaines : les employés, qui ne croyaient pas à la durée du système, ne songeaient qu'à ne pas se compromettre par des excès de zèle. Les conservateurs se divisaient : les jésuites, peu satisfaits des quelques concessions incomplètes de Metternich, l'accusaient d'indifférence morale, et ils trouvaient un appui redoutable dans la femme de l'archiduc François, la princesse bavaroise Sophie, qui ne pardonnait pas au Chancelier la subordination où il tenait son mari; leurs plaintes n'étaient même pas sans écho auprès de la femme de l'empereur, Marie-Anne, qui ne s'occupait guère de politique, bonne et douce, mais dont les scrupules de piété étaient adroitement excités. Il eût suffi de la moindre secousse pour jeter bas cette machine de compression qui faisait encore illusion par sa masse, mais qui s'était peu à peu usée et comme vidée, et qui maintenant se lézardait de toutes parts. Cette secousse, il parut longtemps qu'elle ne se produirait pas. L'anémie constitutionnelle s'était communiquée de la tête aux membres, et l'opposition n'avait ni plus de vigueur ni plus de consistance que l'administration.

Elle menait pourtant quelque tapage, et l'Autriche fournissait un contingent respectable aux journalistes et aux poètes qui prêchaient la liberté à l'Allemagne. Les noms célèbres, au

delà des frontières, d'Anastasius Grün, de Lenau, de Beck ou de Hartmann, n'étaient guère connus de leurs compatriotes. A Vienne surtout, leurs appels de clairon rencontraient une indifférence universelle : « Inoffensif, joyeux, écrivait Beck, le peuple d'ici vit d'une vie aussi calme que celle des plantes. Il aime à se faire conter ce qui se passe dans le monde; alors son œil brille comme un rayon de soleil, et la plaisanterie toujours prête s'échappe de sa bouche. Puis, las d'avoir taquiné Dieu et le pape, fier d'avoir raillé même l'empereur, il meurt un matin d'un éclat de rire inextinguible, au son des musiciens du cru, Lanner et Strauss. »

On retrouvait un peu de cette indifférence narquoise dans toutes les provinces allemandes de la monarchie. Sans doute, quelques livres demandaient des réformes : — *l'Autriche et son avenir*, par le baron Andrian-Werburg (1841) ; — *l'Autriche en 1840*, par un homme d'État autrichien. — Un groupe de littérateurs, parmi lesquels plusieurs membres de l'Académie, réclamaient l'abolition ou au moins l'adoucissement de la censure. Il se créait un cercle de juristes, où dominait l'opinion libérale. Les questions d'amélioration sociale devenaient à la mode. En 1843, la Diète de la Basse-Autriche, par 61 voix contre 19, s'offrit à aider le gouvernement à racheter les droits féodaux. Cette hardiesse lui valut quelque popularité : encouragée, en 1845 elle rappela que les chartes l'autorisaient à donner son avis sur toutes les mesures de politique générale, parla de sessions plus longues, de publicité du budget, d'une réforme électorale. On causait avec une certaine animation de ces demandes dans quelques cercles assez restreints; le peuple les connaissait à peine. Non pas que, dans les classes inférieures, les causes de mécontentement fissent défaut. La situation économique était mauvaise : l'introduction des machines avait provoqué des crises terribles dans les districts industriels; beaucoup d'ouvriers, chassés de leur pays par le chômage, erraient dans la monarchie, cherchant du travail; cette affluence subite de bras amena une baisse brusque des salaires. Vienne fut envahie par une foule famélique et démoralisée, prête à tous les désordres et mûre pour tous les crimes. Mais quelle entente était

possible entre ces bandes ignorantes et brutales et la poignée d'avocats, de journalistes ou de gentilshommes éclairés qui songeaient à une transformation constitutionnelle de la monarchie? Les éléments d'émeutes étaient nombreux, mais on y cherchait en vain les germes d'un parti progressiste. Heureusement qu'au-dessous de l'Autriche officielle et allemande se préparait une autre Autriche, magyare et slave, et là seulement était l'avenir.

La jacquerie galicienne. — Devant ce réveil des nationalités que l'on avait longtemps crues mortes, le gouvernement effaré passait par les plus étranges alternatives de condescendance indifférente, de sympathie maladroite et de résistance timide. Sa politique hésitante lui aliénait toutes les sympathies, mais il comptait, pour dominer ses adversaires, sur leurs rivalités intestines et sur les haines des diverses classes. Cette tactique pusillanime aboutit, en Galicie, à une odieuse jacquerie.

Depuis la répression de l'insurrection de 1830, les Polonais avaient transporté dans la province de Posen et l'Autriche le centre de la résistance nationale. Metternich, pour déconcerter leurs projets, occupa Cracovie (1846). Quelques mesures de précaution auraient rapidement arrêté l'agitation en Galicie. L'apparition de quelques bandes à peine armées suffit cependant à jeter le désarroi dans l'administration, qui perdit complètement la tête. On a prétendu qu'elle avait elle-même soulevé les paysans, ordonné l'incendie des châteaux et encouragé les meurtres par des primes. Il est certain que lorsqu'en 1843 la diète de Lvov (Lemberg) lui avait demandé de préparer l'émancipation des serfs, elle avait fait la sourde oreille; il n'est pas douteux aussi qu'en face des massacres plusieurs fonctionnaires montrèrent une hésitation qui ressemblait à de la connivence. Pendant plusieurs jours le cercle de Tarnow et les districts voisins furent le théâtre de scènes abominables, le pays horriblement dévasté, les seigneurs massacrés, sans que l'administration pût ou voulût rétablir l'ordre. Devant cette faiblesse, un élan d'indignation parcourut l'Europe entière.

Les Slaves, Tchèques et Illyriens. — Dans les autres pays slaves, malgré les abus du régime féodal, l'union s'était

faite entre l'aristocratie et le peuple contre l'absolutisme. En Bohême, les États, encouragés par l'exemple de la Hongrie, se plaignaient qu'on ne tînt aucun compte des promesses faites à la Diète par Léopold II et réclamaient des attributions plus étendues. Le gouverneur Chotek finit par donner sa démission (1843) et fut remplacé par l'archiduc Étienne. La Diète ne s'en montra pas plus docile, et le comte Mathias Thun dénonça comme inconstitutionnelle la nomination de divers fonctionnaires qui n'étaient pas originaires de Bohême. On évoqua les anciennes chartes; les historiens, en particulier Palatsky, fournissaient l'opposition d'arguments juridiques qui embarrassaient fort le gouvernement : comment traiter de révolutionnaire un parti qui avait à sa tête quelques-uns des plus grands noms de l'aristocratie tchèque, et qui appuyait ses revendications sur les diplômes impériaux! Mathias Thun présenta à Ferdinand une pétition solennelle où les États réclamaient l'exécution intégrale de la constitution de 1627 : on leur répondit que, quand Ferdinand II avait accordé cette charte à la Bohême, il s'était réservé le pouvoir de l'expliquer et de la modifier. La Diète manifesta son mécontentement en repoussant un crédit de 50 000 florins : l'administration passa outre. Les États sentirent le besoin d'intéresser à leur cause l'opinion publique, demeurée jusqu'alors assez indifférente, discutèrent une réforme de la loi électorale qui eût fait une part moins dérisoire aux représentants de la bourgeoisie, demandèrent l'ouverture de gymnases tchèques dans les districts slaves. La lutte prit dès lors un caractère plus national.

Depuis 1815, la conscience populaire s'éveillait. L'influence de Herder, l'exemple de l'Allemagne, le passage des armées russes et l'agitation provoquée dans les âmes par la Révolution française avaient créé des désirs nouveaux d'indépendance. A la génération des Pelzl et des Dobrovsky, qui ne croyait guère à la possibilité d'une renaissance slave, une autre succédait, moins résignée, pleine d'une ardente passion patriotique. Quelques épigones reprochent aujourd'hui à ces précurseurs d'avoir été les hommes d'une seule idée, et les Allemands, si habiles à travestir l'histoire en arme de combat, relèvent avec

amertume les erreurs de détail auxquelles parfois s'égara leur conviction : réserves intéressées et faciles qui ne diminuent pas la gloire impérissable du bataillon sacré qui a su ressusciter la Bohême et arracher aux Allemands un pays dont ils se croyaient définitivement maîtres.

Peu importe que la critique contemporaine admette en général aujourd'hui que les célèbres poésies publiées par Hanka en 1817, le *Jugement de Liboucha* et le *Manuscrit de Kralové Dvor*, ne sont pas authentiques. L'émotion provoquée dans le camp des lettrés slaves par ces publications ne fut si vive que parce que les imaginations étaient arrivées à un état extrême de surexcitation, et à défaut de cet incident, tout autre eût eu des résultats analogues. Depuis deux siècles, la terre tchèque était en jachère : mais sur ce sol ravagé la semence féconde avait lentement germé et la moisson levait, abondante et joyeuse. Le poète Kollar publiait en 1824 sa *Fille de la gloire*, où il prêchait avec une éloquence émue ce panslavisme littéraire qui allait rendre confiance aux Slaves engagés contre l'Allemagne dans une lutte inégale, en leur montrant à l'horizon les réserves formidables sur lesquelles ils pouvaient s'appuyer. Hanka, Tchélakovsky, Erben, Vocel et dix autres chantaient la gloire du passé, recueillaient les chants populaires, renouaient la tradition interrompue et versaient dans l'âme de la jeunesse le culte de la patrie. De grands érudits rendaient à la nation les titres qu'elle avait perdus. Palatsky (1798-1876) commençait l'admirable histoire qu'il devait mener jusqu'en 1526, bientôt suivi par Tomek, Erben, Joseph et Herménégild Iiretchek, etc. Chafarzik (1795-1861) fondait la slavistique par ses *Antiquités slaves*. Jungmann (1773-1847) publiait son célèbre Dictionnaire. Peu à peu, ces apôtres, qui avaient espéré contre toute espérance, gagnaient à leur foi les indifférents : en 1818, le comte Gaspard de Sternberg fondait le Musée bohême, dont les collections de livres, de manuscrits et de documents s'enrichissaient rapidement; la *Matitse tcheska*, créée en 1831 pour favoriser la publication de livres tchèques, avait pour premiers présidents Jungmann, Palatsky et le naturaliste Prœssl. En 1827, paraissait le premier numéro du *Journal du Musée bohême*,

qui est demeuré depuis lors le principal organe de l'érudition tchèque.

L'idée nationale, d'abord circonscrite dans les cercles universitaires, atteignait lentement les diverses classes. Dans les villagès, elle était favorisée par l'esprit de conservation qui avait protégé les paysans contre les influences étrangères, et par le clergé. Dans les villes, la petite bourgeoisie s'affranchissait de la superstition de l'Allemagne, et quelques familles, plus riches, étaient gagnées à leur tour. On organisait des bals, des sociétés de lecture, des représentations théâtrales. La fondation du Conservatoire (1810) et de l'École d'orgue marquait une date importante dans l'histoire de la musique bohême, et Smetana, l'héritier peut-être le plus direct de Mozart, écrivait ses premières compositions (1848). Un grand journaliste, Havlitchek (1821-1856), fondait le *Journal de Prague* et l'*Abeille bohême*, et donnait pour exemple à ses compatriotes l'Irlande et O'Connell.

Le réveil slave s'étendait à presque tout l'empire. La Moravie, trop rapprochée de Vienne, avec une bourgeoisie peu nombreuse et une population rurale ignorante, demeurait assez indifférente, mais Zagreb (Agram) en Croatie devenait le centre d'une agitation qui se répandait d'un côté dans la Dalmatie, l'Istrie et le Littoral, et de l'autre dans la Carinthie et la Carniole. Comme à Prague, les Slaves eurent ici le sentiment qu'ils ne réussiraient à résister à leurs adversaires du dedans qu'en faisant appel à l'idée de la solidarité panslave et en s'élevant au-dessus des rivalités de clocher. Louis Gaj (1809-1872), le chef de la nouvelle école, en adoptant le serbe comme dialecte littéraire, préparait la réconciliation des divers rameaux des Slaves du Sud, en même temps qu'il rattachait la nouvelle littérature à l'école de Doubrovnik (Raguse), si féconde à la fin du moyen âge. Gaj avait l'imagination vive, et la politique de son journal (le *Journal de Croatie*) était quelquefois un peu chimérique; le nom même qu'il avait imposé à son parti, l' « illyrisme », a disparu; il n'en avait pas moins donné une impulsion qui ne s'arrêta plus et, dès 1840, les Illyriens, les Iougo-Slaves, comme nous disons aujourd'hui, formaient un parti organisé, assez fort

pour tenir en échec les Magyars et dont l'activité attirait l'attention du gouvernement russe. Ainsi, peu à peu se préparait la rupture de l'Autriche et de l'Allemagne. Tandis que les diplomates de la monarchie, par indifférence, inertie ou peur, avaient laissé s'étioler leur influence dans la Confédération, les sujets usaient lentement les liens artificiels qui les avaient si longtemps rattachés à la Germanie. Très loyalistes, ils n'entendaient plus sacrifier leurs intérêts et leur indépendance à la chimère des ambitions dynastiques : le hasard des événements ou l'énergie de quelques chefs pouvaient retarder, mais non plus éviter, un schisme qui était également désiré par les peuples de l'Allemagne et par ceux de l'Autriche.

III. — Les Hongrois.

Réaction et renaissance politique (1815-1825). — Après 1815, dans la lassitude générale qui suivit la paix, la noblesse magyare, si dévouée à l'Autriche pendant la guerre [1], accepta d'abord facilement son absolutisme de fait. Mais le droit national ne faisait que sommeiller. On le vit bien, dès 1820, au langage de ces petites assemblées qui se tenaient dans le chef-lieu de chacun des cinquante comitats du royaume, et que nulle réaction n'osait fermer ni ne pouvait dompter : « La censure rigoureuse qui pèse sur notre littérature, écrivait le comitat de Bars, rend peut-être plus facile l'exercice du pouvoir. Nous nous demandons seulement si des esprits virils peuvent supporter une telle compression. » Les intérêts matériels la supportèrent moins encore. Quand le gouvernement, vu la dépréciation de son papier, voulut se faire payer en argent, ou, en papier, une somme deux fois et demie plus forte, quinze assemblées défendirent aux percepteurs de procéder ainsi. Le gouvernement de Metternich essaya de la violence. Arrestations, garnisaires, lacérations de registres, rien n'y fit. Les fonctionnaires du royaume, depuis l'archiduc palatin Joseph, représentant

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 627 et suiv.

suprême de la nation auprès de la couronne, et de la couronne auprès de la nation, jusqu'à la chancellerie et jusqu'au procureur général, se refusaient aux mesures illégales. Ce dernier, auquel la cour voulait imposer un absurde procès de haute trahison, répondait : « Ma vie est entre vos mains, mais les lois de ma patrie et l'honneur de mon nom me sont plus chers que ma vie. » De guerre lasse on convoqua la Diète.

Les Diètes de 1825 et de 1830; Széchenyi et Nagy. — Ces deux assemblées ont un caractère en quelque sorte préparatoire, sous la direction de deux orateurs aussi conservateurs que patriotes : Nagy, le vieil opposant de 1807, et le comte Étienne Széchenyi, superbe figure romantique dans l'éclatant costume des magnats. Le roi reconnaissait qu'il y avait eu des illégalités commises, il s'engageait à ne lever désormais aucun impôt qui n'eût été voté, et à convoquer la Diète au moins tous les trois ans. Széchenyi célébra dans un discours enthousiaste la fondation de l'Académie hongroise, fait national autant que littéraire. Ensuite ses brochures intitulées *le Crédit* et *le Monde* conduisirent ses compatriotes dans la voie du progrès par l'économie politique et la sage liberté.

Les événements parisiens de juillet 1830 amenèrent une nouvelle convocation. La cour voulait augmenter l'effectif des régiments magyars, en même temps que l'archiduc Ferdinand serait couronné d'avance : moyen traditionnel d'exciter l'enthousiasme loyaliste. La cérémonie eut lieu, en effet, dans cet esprit. Nagy lui-même regardait la démocratie comme le grand danger du pays. Mais ni lui ni les députés ses collègues ne voulaient imposer à la Hongrie libérale un gouvernement absolu. Même parmi les magnats de la Chambre haute, beaucoup plus pénétrés de l'esprit aulique, le baron Vesselényi, le géant de Transylvanie, se leva pour prononcer ces paroles humaines et égalitaires : « Lorsqu'il s'agit non pas d'une contribution en blé et en argent, ni même de notre existence à nous autres qui délibérons, mais de la liberté et du sang du pauvre peuple, la nécessité de la levée de troupes qu'on nous demande doit être démontrée à l'assemblée. » Le contingent complémentaire de 20 000 hommes ne fut voté qu'en cas de guerre défensive.

A cela se borna presque l'œuvre de cette seconde législature, le gouverneur remettant les réformes « à des temps plus tranquilles ». Cette tactique bien connue indigna Nagy : « Les plaintes qui étaient déjà portées devant la Diète précédente, on les renvoie maintenant à la Diète prochaine. Ainsi vont les choses depuis des siècles : le gouvernement nous satisfait sur un point, oppose des délais à tout le reste, et, quand il a obtenu ce qu'il veut, il dissout l'assemblée. » L'intervalle allait être rempli par deux préoccupations venues du dehors.

Les Magyars ne pouvaient rester insensibles à l'angoisse des Polonais. Le comitat de Bars écrivait à la maison d'Autriche pour la presser de reconnaître, en les secourant, le service rendu jadis par Sobieski aux chrétiens de Vienne et de Hongrie. Naturellement, tout se borna à l'assistance de quelques volontaires. Mais le voisinage de l'armée russe répandit le choléra en Hongrie. La terreur et l'ignorance déchaînèrent dans l'âme des paysans des passions longtemps comprimées. Ils crurent, en quelques endroits, que les seigneurs et les médecins empoisonnaient les fontaines. Une jacquerie partielle, mais affreuse, mit à l'ordre du jour l'abolition du régime féodal. En même temps se développait le progrès paisible inauguré par Széchenyi : navigation du Danube, concours agricoles, sociétés économiques, cercles et casinos littéraires.

La littérature néo-classique. — Jusque vers 1840 se prolonge ce mouvement intellectuel, datant de 1808. Charles Kisfaludy, chef du cénacle de l'Aurore, est le vrai fondateur du drame hongrois et de la comédie à sujets indigènes. Pourtant la plus belle de toutes les tragédies magyares est le *Bánk Bán* de Katona (1819). En 1824 apparaît Vœrœsmarty, le plus grand poète qu'eût jamais possédé la Hongrie; sa *Fuite de Zalan* et son *Szózat* (1836), la Marseillaise magyare, inaugurent la grande épopée et le grand lyrisme. Czuczor, Debreczeni, Garay chantent aussi les anciennes gloires. Ce même goût pour l'histoire suscite les travaux d'Étienne Horváth et les histoires proprement dites, en allemand, d'Engel et de Fessler. Nous avons déjà vu, nous verrons encore, l'éclat de la tribune.

La Diète de 1833-1836; nouveaux orateurs. — Retardée par le choléra, la nouvelle législature allait fonder la Hongrie libérale et moderne. Le républicain Balogh, Bœthy, le « Danton magyar », le jeune philanthrope Bezerédy, qui affranchissait ses paysans et bâtissait pour eux des écoles, le poète Kœlcsey, le libéral conservateur Deák, apportaient des éléments nouveaux. Le jeune Kossuth, l'un de ces « délégués des absents » qui assistaient aux débats sans avoir le droit de parler, trouvait un moyen de faire connaître jour par jour les séances de l'assemblée. Il relevait au passage, dans des notes rapides, les parties les plus intéressantes de chaque discours, et, le soir venu, il composait un tableau animé de la discussion, dont les nombreuses copies, imprimées ou manuscrites, partaient dans toutes les directions. En langue magyare, bien entendu, comme tout ce qui se disait maintenant à la Chambre des députés. Certains magnats tenaient seuls à un reste de latin officiel : « Sommes-nous le sénat romain? demandait Kœlcsey. On nous dit que depuis huit siècles la langue latine est liée à notre histoire : belle raison! Nation indépendante, nous voulons vivre avec notre langue à nous... Vous défendez les droits de la noblesse : de quelle noblesse voulez-vous parler? Il y a noblesse et noblesse, vous êtes cinq cents magnats, nous sommes les représentants de sept cent mille nobles. » Derrière cette nombreuse petite noblesse, opposée ainsi à l'oligarchie, Chambre basse à Chambre haute, allait commencer à surgir la vraie démocratie : le peuple non noble.

Cependant l'oraison funèbre de la Pologne ne pouvait être oubliée. L'un proposait de porter le deuil de cette nation, comme les rois portent le deuil d'un roi. L'autre signalait le danger créé à la Hongrie par la ruine du régime constitutionnel dans une contrée voisine. Celui-ci déclarait que dans son comitat trente mille hommes étaient prêts à marcher; celui-là demandait si l'on assisterait froidement à l'agonie d'une nation. Paroles honorables mais platoniques, après lesquelles s'imposait la grande question.

Adoucissement du régime féodal. — Pendant le XVIII[e] siècle et au début du XIX[e], le gouvernement autrichien

s'était montré, en général, plus favorable aux paysans que l'opposition libérale. Maintenant c'était le contraire : « Le gouvernement, disait Kœlcsey, veut un règlement féodal, nous voulons la naissance d'une nation. Que le peuple jouisse des droits du propriétaire et des droits du citoyen! Que la constitution protège dix millions d'individus et non pas sept cent mille! » Metternich n'avait nulle envie de cette réconciliation nationale: s'appuyant sur la Chambre haute, il invita les députés à présenter un projet moins radical que le premier, dont voici les dispositions principales : la terre au paysan moyennant rachat, liberté civile, adoucissement des redevances et corvées. Mais les libéraux tenaient d'autant plus à leur réforme qu'on la contestait.

Dans la séance du 10 novembre 1834, des paroles mémorables furent prononcées. « Notre devoir de législateur, disait Deák, est double : aider les paysans dans leur misère matérielle présente, mais aussi leur préparer un avenir plus digne en leur donnant liberté et propriété. Voilà ce que le gouvernement ne veut pas admettre, lui si pressé d'adoucir le sort des paysans. Les adoucissements matériels ne sont pas même la moitié de notre devoir. La patrie n'est vraiment florissante que lorsque des mains libres cultivent le sol, vraiment forte que lorsque des mains libres protègent son indépendance. » « Un peuple qui n'a rien, disait Kœlcsey, n'en est que plus redoutable : le pauvre peuple de Paris a renversé Louis XVI... Le gouvernement semble ne pas comprendre que les temps sont changés. Il ne faut plus parler des intérêts d'une caste, mais de ces intérêts communs à tous : liberté et propriété. » L'orateur paya cher tous ces discours. Ses électeurs du comitat de Szathmár, poussés par les magnats, lui envoyèrent des instructions nouvelles, ce qui revenait à lui demander sa démission. Le journal de Kossuth s'encadra de noir pour annoncer cette retraite. « Nous voulions, disait Kœlcsey dans ses adieux, obtenir par la voie légale ces progrès qui ailleurs ont fait couler des flots de sang. »

A cette pression, la pairie ne gagna qu'une violente impopularité. Nagy lui-même accusa « l'oligarchie, fléau de la constitution, du peuple, même de la noblesse, dont elle absorbe

incessamment les domaines ». Balogh déclara que la Chambre haute tuait toute cause nationale, que pour ces hommes « les larmes versées par millions et par milliards ne sont que de l'eau qui coule ». Balogh exagérait; les réformistes, en 1835, finirent par obtenir de sérieux résultats : les paysans n'étaient plus à la merci de leur seigneur, à la fois juge et partie; ils avaient le droit de quitter leur terre en vendant leur usufruit, et la faculté d'acquérir la propriété complète, mais sans rupture du droit féodal; leurs redevances matérielles étaient diminuées. Ils n'avaient plus à supporter les frais de la Diète, qu'ils étaient seuls à payer jusqu'alors. C'était un acheminement à l'égalité devant l'impôt. En voici un autre, dû à Széchenyi : quand le pont fut construit entre Pest et Bude, les nobles furent astreints à payer leur passage, comme les autres. Ce travail remarquable, d'une grande importance commerciale, eut ainsi une importance démocratique.

Cette législature tint sa dernière session sous le faible Ferdinand V, Metternich étant de plus en plus le véritable souverain. On s'en aperçut, lorsque les libéraux voulurent doter leur pays d'écoles industrielles et de tout un système nouveau d'instruction publique. « Comment, s'écria Deák, nous ne demandons au gouvernement ni argent, ni conseils, nous voulons simplement faire une loi sur l'éducation de nos concitoyens, et l'on nous en empêche!... Je conseille à la nation de ne compter que sur elle-même. » « Tout a des bornes, disait le non moins modéré Bezerédy; la patience en a aussi : que le gouvernement prenne garde à ses actions... Faisons des sacrifices pour accomplir le plus saint des devoirs, l'éducation du peuple. » « Dans notre lutte contre l'ignorance, disait Bœthy, nous ne demandons pas d'argent au pouvoir, et il vient nous dire : Attendez, comptez sur moi! mais, je vous le demande, que pouvons-nous attendre d'un pouvoir qui ne sait faire que le mal? » On se sépara sur cette bonne parole.

Le procès de Kossuth et la Diète de 1840. — Une brillante jeunesse littéraire entourait Kossuth, qui continuait, en s'appuyant sur l'assemblée du comitat de Pest, ses publications politiques. Lovassy, Vesselényi, Kossuth lui-même furent

arrêtés. Leur procès, conduit lentement, avec un grand secret, puis leur condamnation à plusieurs années de prison, produisit une impression profonde. Kossuth profita de ses loisirs pour apprendre l'anglais et pour étudier Shakespeare, qui lui fit une admirable éducation d'orateur. Pendant que se multipliaient sur tous les points les actes arbitraires, l'échéance législative de 1839 arrivait. Les électeurs ne modifièrent pas grandement la Chambre basse, mais la pairie se rajeunissait de talents libéraux : le baron Joseph Œtvoes, le comte Louis Batthyányi. Un groupe conservateur intelligent, qui trouvait maladroit et inefficace le traditionnel veto de la pairie, se formait sous le comte Aurèle Dessewffy.

Les prisonniers servaient d'otages au pouvoir pour tenir en bride l'opposition. Deák, par deux fois, déjoua cette tactique : « En disant le gouvernement, je ne veux point parler du souverain, mais bien des conseillers qui l'entourent, et que les anciennes lois du pays devraient punir. A personne plus qu'à moi il ne serait agréable de sécher les larmes et de briser les chaînes. Et pourtant je ne puis rien sacrifier du bien public : ma conscience, comme les instructions que j'ai reçues, me le défend. Aussi, avant toutes choses, j'élève ma voix chargée de plaintes vers mon bon roi... La nation ne nous a pas commandé d'adoucir le sort de quelques citoyens, mais bien d'obtenir le redressement des griefs publics. Eux-mêmes trouveraient une telle liberté plus cruelle que leurs souffrances. » On s'arrangea pourtant, grâce au palatin Joseph, qui négocia avec l'orateur les conditions d'une amnistie. Ainsi Deák s'exerçait une première fois à son rôle d'intermédiaire entre l'Autriche et la nation. Les prisonniers sortaient, et la liberté de parole était reconnue comme un droit.

Batthyányi et Széchenyi en usaient dans la Chambre haute pour guérir leurs collègues de leur fanatisme aulique et rétrograde. Le premier signalait « cette voie fatale qui a conduit d'autres aristocraties à la ruine de la royauté et à leur propre ruine, parce qu'elles étaient plus royalistes que le roi ». Le second demandait « la conciliation, non seulement entre les partis, mais entre les deux Chambres, mais entre la nation et

son gouvernement ». Cette date de 1840 marque en effet une conciliation momentanée; l'assemblée ne se sépare pas sans avoir complété ses lois précédentes sur l'emploi officiel de la langue nationale et sur le rachat des terres par les paysans.

La presse et la question des races. — Les ambitions démocratiques croissaient alors parmi les avocats, les professeurs, les écrivains, les artistes, qui formaient ce qu'on appelait, dans la Hongrie comme dans la France d'alors, les « capacités ». La presse politique se développait brusquement, dans ce sens et aussi dans le sens contraire. Le *Pesti Hirlap* de Kossuth s'adresse à « la classe moyenne, qui ne se trouve pas assez haut placée pour mettre ses intérêts en opposition avec ceux de la masse ». Il veut effacer toute différence légale entre la *nemzet*, la nation noble, la nombreuse petite noblesse, jusqu'alors la seule Hongrie politique, et le *nép*, la plèbe. Il dit à l'aristocratie : « Avec vous et par vous, si vous y consentez; sans vous, contre vous, s'il le faut ». Contre le journal radical, Aurèle Dessewffy fondait le conservateur *Vilag* (*le Monde*). Entre eux deux prenait position le libéral *Kelet népe* (*le Peuple oriental*) de Széchenyi, qui se défiait de la fermentation démocratique.

Il se défiait aussi d'un symptôme très grave, l'antagonisme ethnique et philologique des Slaves du royaume contre les Magyars, et des allures despotiques de ses compatriotes, surtout des plus radicaux, à l'égard des Serbes, des Slovaques, des Croates. Széchenyi, d'accord cette fois avec Vesselényi, voulait répandre, non imposer, l'idiome maternel. Ainsi commence à se dessiner un contraste fécond en conséquences désastreuses : la démocratie magyare fera peser sur les Slaves et les Roumains le niveau oppresseur de son chauvinisme, tandis que les conservateurs modérés essaieront inutilement de les attirer, et que l'absolutisme autrichien s'efforcera, avec succès, de les armer contre la nationalité hongroise. Tout le conflit de la prochaine révolution est là, en germe.

La Diète de 1843. — Les haines de race, fléau des assemblées hongroises futures, planent déjà sur celle-ci. Elle s'irrite contre les députés croates, qui ne veulent s'exprimer

qu'en latin et qui tiennent bon malgré les invectives de Kossuth contre la patience de la majorité. Elle obéit, il est vrai, aux radicaux patriotes en votant des lois explicites sur l'emploi unique du magyar. Elle soupçonne d'ailleurs le gouvernement de connivence avec le panslavisme.

Elle a des griefs plus sérieux contre lui. Il avait commis la faute d'empêcher l'élection du ferme, mais conciliant Deák. La grosse question était celle-ci : les nobles seront-ils assujettis à l'impôt? La cour était d'accord avec les conservateurs qui répondaient : non. « L'exemption d'impôt, écrivait Kossuth, est une infériorité civique. En Angleterre ou en France, qui donc ne paie pas d'impôt? Le journalier, le mendiant, celui qui n'a rien. Chez nous, quels sont ceux qui ne paient pas l'impôt? Nous le savons tous, et nous en rougissons de honte. » En vain Széchenyi, égalitaire sur ce point, essaya d'entraîner la majorité de ses collègues par un discours célèbre : « Si nous voulons être grands et forts, nous devons nous mettre tous sur le même rang. » On l'applaudit, mais on vota contre lui. Alors beaucoup de nobles se firent inscrire volontairement sur les rôles de l'impôt; l'un d'eux, Bezerédy, reçut une belle lettre de ses paysans : « en soulageant vos contribuables, vous n'êtes pas descendu jusqu'à eux, vous les avez élevés jusqu'à vous. » Quelques lois équitables franchirent cependant l'obstacle opposé par les préjugés de la Chambre haute : les mariages mixtes ne furent plus une occasion de tyrannie religieuse; les emplois publics et la propriété foncière devinrent accessibles à tous les citoyens. Mais la mauvaise volonté du gouvernement arrêtait les progrès du commerce et de l'industrie. La diète formula, avant de se séparer, un vote de défiance contre le pouvoir.

Essai d'absolutisme (1844-1847). — La cour accepta la lutte, et la porta sur son vrai terrain : les cinquante petits foyers de liberté locale que constituaient les comitats. Des administrateurs royaux, accompagnés de soldats, en prirent possession, non sans massacrer un peu plus tard quelques membres de l'une de ces assemblées, celle de Bihar. « Jusqu'ici, écrivait Kossuth dans un article ardemment propagé, le

comte suprême était un dignitaire du pays. L'administrateur qui le remplaçait était un employé nommé, payé par le comitat. Maintenant on veut en faire une sorte de préfet français, avec cette essentielle différence qu'il est nommé non par un ministre responsable, mais par une chancellerie invisible et insaisissable, de laquelle il reçoit des instructions secrètes, à laquelle il fait des rapports secrets, et par laquelle il peut être arbitrairement destitué. Un tel magistrat ressemble singulièrement à un *Kreishauptmann* de Bohême. Sous lui se conservera seulement l'ombre de notre existence politique. » Le mécontentement causé par ces mesures imprimera une impulsion presque révolutionnaire aux élections générales de 1847.

Le nationalisme romantique. — Le sentiment magyar se développe magnifiquement dans tous les genres de la littérature d'imagination comme à la tribune et dans la presse. Le succès de trois grands romanciers, Œtvœs, Josika, Kemény, encourage encore le goût de leurs compatriotes pour les souvenirs du passé en même temps que pour la peinture des mœurs contemporaines. Erdélyi publie son recueil de poésies populaires, anciennes et modernes. Cette veine féconde reparaît admirablement dans les premières œuvres d'Arany et de Petœfi, que nous retrouverons. La scène est occupée par Szigligeti, avec une verve et une fécondité dignes d'Alexandre Dumas.

BIBLIOGRAPHIE

I. ALLEMAGNE.

On trouvera toutes les indications sommaires nécessaires dans **Seignobos**, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, Préface, p. XII, et chapitres XII et XIV. — Voir également ci-dessus t. IX, p. 621.

Textes et Documents. — **Martens**, *Nouveau recueil de traités*, surtout t. III et VIII. — **Klüber**, *Akten des Wiener Kongresses*, 9 vol., 1815-35. — **Klüber**, *Quellensammlung zu dem öffentlichen Rechte des deutschen Bundes*, *1830*. — **Meyer**, *Corpus juris Confœderationis germanicæ*, 1822 et 1827. — Continué par **Zöpfl**, *Staatsakten für Gesch. u. öffentliches Recht des deutschen Bundes*, 3 vol., 1858-69. — *Protokolle der deutschen Bundesversammlung* (cf. **Meyer**, *Repertorium zu den Verhandlungen der d. Bundesversammlung*, 1820-22). — **Klüber**, *Wichtige Urkunden für den Rechtszustand der deutschen Nation*, 1844. — *Die Verhandlungen der Bundesversammlung bis zu den Wiener Ministerialkonferenzen*, 1846. — *Die Verhandlungen der Bundesver-*

sammlung bis zum J. 1845, 1848. — **Pölitz** et **Bulau**, *Die gesammten Verfassungen des deutschen Staatenbundes*, 1832-47. — **Meyer**, *Corpus constitutionum Germaniæ*, 1845. — **Zachariæ**, *Die deutschen Verfassungsgesetze der Gegenwart*, 1855.

Hohnhorst, *Uebersicht der gegen Sand geführter Untersuchung*, 1820. — *Aktenauszüge aus der Unters. g. Sand*, 1821. — **Weech**, *Korrespondenzen u. Aktenstücke z. Gesch. der Ministerkonferenzen v. Karlsbad. u. Wien*, 1865. — **De Pradt**, *Le Congrès de Carlsbad*, 1819-20. — **Ægidi**, *Die Schlussakte der Wiener Ministerial-Konferenzen*, Berlin, 1860. — *Die geheimen Beschlüsse der Wiener Kabinetskonf. v. J. 1834*, 1844. — *Hannoversches Portfolio*, 1839-41. — *Die Verhandlungen des vereinigten Landtages*, 1847. — **Riedel**, *Die Reden des abgeordeneten v. Bismarck in den Parlam. 1847-51*, 1881. — **Kohl**, *Die politischen Reden des F. v. Bismarck*, 1871.

Mémoires et Correspondances. — **Metternich**, *Aus nachgelassenen Papieren*, 8 vol., 1880-84. — **Gentz**, *Briefwechsel mit Ad. Müller*, 1857; — *Recueil* publié par Weick, 5 vol., 1836-38 et Schlesier, 5 vol., 1838-40; — *Mémoires et lettres inédites*, 1841; *Briefe an Pilat*, 1868; *Briefe polit. Inhalts von und an G., 1799-1827*, 1870; *Aus dem Nachlass Fr. v. G.*, 1877; *Tagebücher*, 1873. — **Varnhagen von Ense**, *Denkwürdigkeiten u. vermischte Schriften*, 9 vol., 1837-59; *Tagebücher*, 1863-68; *Briefe von Alex. v. Humboldt an V. v. E.* — **Stein**, *Briefe an Gagern*, 1833. — *Aus den Papieren* **Schöns**, t. IV et VIII, 1877. — **Montgelas**, *Briefe*, 1853. — *Aus den Papieren* **Lerchenfeld's**, 1887. — *Tagebuch des Fr. v.* **Stein** (*Hist. Zeitschrift*, 1860). — **Sand**, *Dargestellt durch seine Tagebücher u. Briefe*, 1821. — **Münch**, *Erinnerungen aus Deutschland's trübster Zeit*, 1873. — **H. Leo**, *Aus meiner Jugendzeit*, 1881. — **Nagler**, *Briefe an einen Staatsbeamten*, 1869. — **Rochow**, *Briefe an Nagler*, 1871; *Briefe an einen Staatsbeamten*, 1874. — *Briefwechsel der Brüder* **Grimm**, *mit Dahlmann u. Gervinus*, édité par Ippel, 1885. — **Ruge**, *Briefwechsel u. Tagebuchsblätter*, 1886. — **Bodenstedt**, *Erinnerungen aus meinem Leben*, 1890. — **Hase**, *Ideale u. Irrthümer, Jugend Erinner.*, 1872. — **Freytag**, *Erinnerungen aus meinem Leben*, 1887 — **Ranke**, *Zur eigenen Lebensgesch.*, 1890. — **Reumont**, *Aus Fr. W. IV gesunden u. kranken Tagen*, 1885. — **Natzmer**, *Unter den Hohenzollern*, 1887. — **Radowitz**, *Gesammelte Schriften*, 1852. — **Bunsen**, *Aus seinen Briefen geschildert*. — **Stockmar**, *Denkwürdigkeiten*, 1872. — **Ernst II**, Herzog v. Sachsen-Cob.-Gotha. *Aus meinem Leben*, 1887, traduction française, 1890. — **Brandt**, *Aus dem Leben des Generals...* 1869. — **Bernhardi**, *Aus dem Leben...* 1893. — **Leop. v. Gerlach**, *Denkwürdigkeiten*, 1891.

Ouvrages généraux. — **Treitschke**, *Deutsche Gesch. im XIX Jahrh.*, t. II-V, 1886-91. Œuvre de premier ordre malgré les réserves qu'elle emporte (cf. *Baumgarten*, Treitschke's *Deutsche Gesch.*, 1883). — **Gervinus**, *Gesch. des XIX. Jahrh.*, 1856, traduction française. — **Flathe**, *Das Zeitalter der Restauration u. Revolution*, 1883. — **Bulle**, *Gesch. der neuesten Zeit*, 2 vol., 1886. — **Biedermann**, *Gesch. Deutschland's vom Wiener K.*, 1891. — **Stern**, *Gesch. Europa's* (2 vol. parus, jusqu'en 1830). — **Van Deventer**, *Cinquante années de l'histoire fédérale de l'Allemagne*. — **Lévy-Brühl**, *L'Allemagne depuis Leibnitz*, 1890. — **Ernest Denis**, *L'Allemagne de 1810 à 1852*, 1898. — **Fischer**, *Die Nation u. der Bundestag*, 1880. — **Ilse**, *Gesch. der deutschen Bundesversammlung*, 1861. — **Kaltenborn**, *Gesch. der deustchen Bundesverhältnisse und Einheitsbestrebungen von 1806-1856*, 1857. — **Klüpfel**, *Gesch. der deutschen Einheitsbestreb.*, 1872. — **A. Schmidt**, *Preussen's deutsche Politik*, 1867.

Biographies. — *Stein*, par **Pertz**, t. V et VI, 1854-55; *Frédéric*

Perthes, par **Th. Perkes**, 1861; *Gentz*, par **Mendelssohn-Bartholdy**, 1867, et **Schmidt-Weissenfels**, 1867; *Rotteck*, par **Rœpell**, 1883; *Jahn*, par **Prohle-Euler**, 1881; *Wangenheim*, par **Treitschke** (*Hist. u. Polit. Aufsätze*, I); *Nebenius*, par **Beck**, 1866; *Dahlmann*, par **Springer**, 1870; *List*, par **Haüsser**, 1850; *Schelling*, par **Noack**, 1859; *Hegel*, par **Rosenkranz**, 1844, et **Haym**, 1857; *Alex. de Humboldt*, par **Brühns**, etc., — et toujours, naturellement, l'**Allgemeine Deutsche Biographie**.

Réaction et Révolution. — **Ad. Schmidt**, *Gesch. der d. Verfassungsfrage während der Befreiungskriege u. des Wiener K.*, publié par Stern, 1890. — **Haupt**, *Landsmannschaften und Burschenschaft*, 1820. — **Keil**, *Gesch. des Ienæischen Studentenlebens*, 1858. — **Keil**, *Die Gründung d. deutschen Burschenschaft*, 1865. — **Frommann**, *Das Burchenfest auf der Wartburg*, 1818. — **Kieser**, *Das Wartburgfest*, 1877. — *Kotzebue*, par **Rabany**, 1894. — **Ilse**, *Gesch. der politischen Untersuchungen*, 1860. — **Bauer**, *Gesch. der konstit. u. revolution. Bewegung in südl. Deutschland*, *1831-34*, 1845. — **Mucke**, *Die polit. Bewegungen in Deutschl. v. 1830-1835*, 1875. — **Wirth**, *Das Nationalfest der Deutschen zu Hambach*, 1832. — **Reuter**, *Ut mine Festungstid*, 1860.

Adler, *Die Gesch. der ersten sozialpolit. Arbeiterbewegung in Deutschland*, 1885. — **Andler**, *Les origines du socialisme d'État en Allem.*, 1897. — **Judeisch**, *Die Grundentlastung in Deutschland*, 1863. — **Sugenheim**, *Gesch. der Aufhebung der Leibeigenschaft und Hörigkeit in Europa*, 1861. (Cf. le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, 1890, et le *Handbuch des Sozialismus*, 1894.)

Prusse et Zollverein. — **Sailer**, *Der preuss. Saatsrat u. s. Reaktivirung*, 1884. — **Dieterici**, *Zur Gesch. der Steuerreform in Pr. v. 1810-1820*, 1875. — **Schmoller**, *Die Epochen der preus. Finanzpolitik*, 1877. — **Hoffmann**, *Die Lehre von den Steuern mit besond. Rücksicht auf den preuss. Staat*, 1847. — **Perthes**, *Der Staatsdienst in Preussen*, 1838. — **Zedlitz**, *Die Staatskräfte der preuss. Mon. unter Fr. W. III*, 1828. — **Bulow-Cummerow**, *Preussen, seine Verfassung*, 2 vol., 1842; *Preussen im Januar 1847 u. das Patent.*, 1847. — **Von Rönne**, *Staatsrecht der preuss. Monarchie*, 1re édit., 1856. — **Bornhak**, *Gesch. der preuss. Verwaltungsgesch.*, 1884. — **K. Hillebrand**, *La Prusse contemporaine et ses institutions*, 1867. — **Knapp**, *Die Bauernbefreiung in Preussen*, 1887.

Wagener, *Die Politik. Fr. W. IV*, 1883.

Les Histoires du Zollverein de **Robolsky**, 1862; **von Festenberg-Packisch**, 1860; **Weber**, 1871; — **Worms**, *L'Allem. économique ou histoire du Zollverein allem.*, 1874. — **Zimmermann**, *Gesch. der preuss. deutschen Handelspolitik*, 1892. — **Treitschke**, *Aus den Papieren v. Motz* (*Preuss. Jahrb.*, vol. 39).

États secondaires. — Les Histoires de Bade, par **Weech**; de Nassau, par **Menzel**; de Hesse, par **Rommel**; de Saxe, par **Flathe**, etc. — **Heigel**, *Ludwig I. v. Bayern*, 1872. — **Wippermann**, *Kurhessen seit den Freiheitskriegen*, 1850. — **Braun**, *Der Diamantenherzog*, 1881. — **Bursian**, *Der Aufstand in Braunschweig*, 1858. — **Grotefend**, *Gesch. der allgemeinen landständischen Verfassung des K. Hannover v. 1814-1848*. — **Oppermann**, *Zur Gesch. des K. Hannover v. 1832-1860*, 1860.

Église. — Les manuels juridiques de **Richter**, **Phillips**, **Hinschius**, les Histoires de l'Église de **Baur**, 1862, **Nippold**, 1867, **Hase**, 1892, **H. Schmid**, 1872, **Brück**, 1887. — **Lichtenberger**, *Histoire des idées religieuses en Allemagne au XIXe siècle*, 1873. — Les biographies de *Schleiermacher* par **Dilthey**, de *Hengstenberg* par **Bachmann**, de *Tholuck* par

Witte. — **Maurenbrecher,** *Die preuss. Kirchenpolitik u. der Kölner Streit,* 1881. — **Sybel,** *Klerikale Politik im XIX. Jahrh.*, 1874. — **Wangemann,** *Sieben Bücher preuss. Kirchengesch.*, 1859; *Die kirchliche Kabinetspolitik des K. Fr. W. III,* 1884. — **Baudri,** *J. v. Geissel und seine Zeit,* 1881. — **Reinkens,** *Melchior v. Diepenbrock,* 1881.

Mouvement intellectuel. — Les Histoires de la littérature de **J. Schmidt,** t. V, 1896, **Gottschall, Stern, Brandes.** — **Prœlss,** *Das junge Deutschland,* 1892. — **Legras,** *Henri Heine,* 1897. — **Ducros,** *Heine,* 1890. **Soubies,** *Histoire de la musique allemande,* 1896. — **Lübke,** *Essai d'histoire de l'art,* trad. franç., 1890. — **Reber u. Pecht,** *Gesch. der neuern deutschen Kunst,* 2e édit., 1884. — **Dohm,** *Kunst u. Künstler* (4e partie). — **Rosenbeck,** *Gesch. der modernen Kunst,* 1886.

II. Autriche.

Voir ci-dessus, t. IX, chap. XIX, et t. X, chap. XI. Cf. **Seignobos** *Hist. polit. de l'Eur. contemporaine,* chap. XIII, et **Krones, Würzbach, Naoutchny Slovnik, Leger,** etc.

Textes et documents. — **Reumann** *Recueil des traités et conventions conclus par l'Autriche depuis 1763,* 15 vol., 1855-77. — *Gesetze und Verfassungen im Justizfache,* 1780-1848. — *Polit. Gesetze und Verordnungen für die deutschen, böhm. u. galiz. Erblænder, 1790-1848.* — *K. Franz, und Ferdinand's I. Gesetze und Verordnungen in Kirchensachen.*

Grillparzer, *Selbstbiographie* (*Œuvres complètes,* t. XIX). — **V. Wirkner,** *Meine Erlebnisse, 1825-1852,* 1879. — **Hübner,** *Ein Jahr meines Lebens,* 1891 (traduct. franç.). — **Springer,** *Aus meinen Leben,* 1892. — **Fritch,** *Mémoires* (en tchèque, t. I et II). — **Tchélakovsky,** *Lettres* (en tchèque, 1865). — **Palatsky, Jungmann, Chafarjik,** *Lettres* (dans le *Tchasopis musea kral. tcheskéko*). — **Palatsky** *Radhost,* 1872, *et Gedenkblätter,* 1874.

Parmi les journaux, les plus utiles à consulter sont les *Grenzboten* et la *Augsburger allgem. Zeitung.*

Parmi les brochures, pamphlets, etc., les plus curieux sont : **Hartig,** *Genesis der Revolution in Œst.*, 1850. — *Œsterreich und dessen Zukunft,* 1843. **Springer,** *Statistik der öst. Kaiserstaats,* 1840.

Ouvrages postérieurs. — *Die öst.-ung. Monarchie in Wort u. Bild,* 11 vol., 1886. — **Ficker,** *Die Völkerstämme der Œ.-U. Mon.*, 1889. — *Die Völker Œ.-U.*, 1881. — **Schmidt,** *Zeitgenössische Gesch.*, t. II, *1830-48,* 1859. — **Asseline,** *Histoire d'Autriche depuis Marie-Thérèse,* 1877. — **Helfert.** *Gesch. Œst. vom Ausgang des Wiener Octoberaufstandes,* t. I et II, 1870. — Biographies de *François Ier* par **Hormayer,** 1848; de *Meynert,* 1872; de *Ferdinand Ier* par **Schimmer,** 1849; de *Metternich* par **Gross-Hoffinger,** 1835; **Schmidt-Weissenfels,** 1860; **Beer** (*Neuer Plutarck*). — **Chodzko,** *Les massacres de Galicie,* 1861. — **Gross-Hoffinger,** *Die Theilung Polens u. die œst. Herrschaft in Galizien,* 1847. — **Sacher-Masoch,** *Polnische Revolution,* 1863. — **Sybel,** *Die œst. Staatskonferenz v. 1836* (*Hist. Zeitsch.*, 38).

Pour l'histoire de l'administration et du droit, on peut ajouter aux ouvrages cités ci-dessus, t. IX, les travaux de **Ulbrich,** *Lehrbuch des öst. Staatsrechts,* 1883; *Handbuch der öst. polit. Verwaltung,* 1889; *Œst. Staatsrecht* (coll. Marquardsen, 1892); **Mischler** et **Ulbrich,** *Œst. Staatswörter buch.* — **Beidtel,** *Untersuchungen über die kirchl. zustände in den öst. Staaten,* 1849. — **Zachariæ,** *Der Kampf des Grundeigenthums mit der Grundherrlichkeit,* 1832. — **D'Elvert,** *Die Kulturfortschritte Mährens u. Schlesiens,* 1854. — **Bidermann,** *Gesch. der techn. Bildung in Œst.*, 1854. — **Beer,**

Œst. u. die deutschen Handelsvereinigungsbestrebungen v. 1817-1820 (*Œst.-ung. Revue*, neue Folge, III). — **Grünberg**, *Die Bauernbefreiung in Böhmen, Mähren und Schlesien*, 1894.

Pour la Bohême. — Cf. la bibliographie publiée par le *Sornik historicky*, 1883, et les comptes rendus du *Tchesky tchasopis historicky*, les collections du *Journal du Musée boh.*, la *Osviéta*, les *Mitteilungen des Vereins für Gesch. der Deutschen in Böhmen*, l'Encyclopédie tchèque de Rieger et celle d'Otto (en cours de publication). Le lecteur français trouvera tous les renseignements indispensables dans les ouvrages de **L. Leger**, *La Bohême historique*, 1867, *Le monde slave*, 1873, *Études slaves*, 1875, *Russes et Slaves*, 1890. — Parmi les ouvrages tchèques, fort nombreux, nous citerons seulement : **Maly**, *Notre résurrection*, 1884. — **Masaryk**, *La question tchèque*, 1895. — **Masaryk**, *Charles Havlitchek*, 1896. — **Cholts**, *La nationalité et son importance dans la vie publique*, 1881. — **Tieftrunk**, *Histoire de la « Matitse » bohême*, 1881. — Les biographies de *Jungmann* par **Zeleny**, 1874, de *Chafarjik* par **Jos. Jiretchek** (en allem., *Œsterreichische Revue*, 1865, du comte *Leo Thun* par **Helfert** (en allem., *Œst. Jahrbuch*, 1894-1895), de *Palatsky* par **Kalousek**. — **Kollar** (recueil d'articles, 1893). — **Murko**, *Deutsche Einflüsse auf die Anfänge der böhm. Romantik*, 1897.

Sur les Slaves du Sud. — Voir **Leger** (passim). — **Jagittj**, *Archiv für slav. Philologie* (depuis 1875). — **Stanko Vraz**, *Œuvres*, en particulier le tome V, 1877. — **Hilferding** (*Œuvres*, t. II; *Les Slaves occidentaux*, en russe) ; *Geschichte des Illyrimus*, 1848 (très hostile aux Slaves).

III. Les Hongrois.

Sans revenir sur les indications données dans les volumes précédents, et en renvoyant au prochain ce qui concerne Petœfi, Arany et les personnages révolutionnaires, nous signalerons principalement : **Horváth** (Michel), un ouvrage capital, publié en trois volumes en magyar, et en deux en allemand (Leipzig, 1867), *Fünfundzwanzig Jahre aus der Geschichte Ungarns*, 1823-1848. Les textes essentiels se trouvent cités là ou dans l'*Esprit public en Hongrie* de **Gérando**, Paris, 1848, qui est consacré spécialement à cette période. Le grand recueil de discours d'**Étienne Toldy**, *Politikai szónoklat*, Pest, 2 vol., 1866, n'existe qu'en langue magyare, comme le grand recueil poétique de son père **François Toldy**, *Magyar irodalom Kézikœnyve*, déjà cité, mais important surtout pour cette époque. Sur Széchenyi et Vœrœsmarty, lire les *Tchèques et Magyars* de **Saint-René Taillandier**, Paris, 1869; sur la poésie populaire l'article de M[me] **Dora d'Istria** dans la *Revue des Deux Mondes*, 1870. Les morceaux les plus intéressants se trouvent, bien traduits, chez ces deux auteurs français. Rien ne remplace pourtant les *Népdalok és mondák* d'**Erdélyi**, publiés alors, en 1846, à Pest, en 3 volumes.

CHAPITRE XVIII

LES ÉTATS SCANDINAVES

De 1815 à 1847.

La Suède et le Danemark, nous l'avons vu [1], sortirent dans des conditions très différentes de la période des guerres de l'Empire, où tous deux avaient joué un rôle. La première était, somme toute, victorieuse : sa situation économique laissait à désirer, mais elle avait effacé le souvenir de ses premières défaites et compensé la perte de la Finlande par l'acquisition de la Norvège. Le Danemark, absolument appauvri et complètement vaincu, avait vu son commerce anéanti, ses finances désorganisées et son territoire diminué de cette même Norvège. La situation des royaumes scandinaves était donc entièrement différente : cependant, la période qui commence en 1815 présente, pour l'un et pour l'autre, les mêmes caractères; leur histoire offre dès ce moment une analogie frappante; — chose naturelle du reste, car si, considéré en lui-même, l'état du Danemark ne ressemble aucunement à celui de la Suède, vis-à-vis de l'Europe, leur position est identique.

Une période de paix commence : les grandes puissances, lassées de guerres, s'efforcent d'écarter toutes les causes de conflits, et s'évertuent à régler les difficultés d'un accord commun. Or, ni le Danemark ni la Suède n'ont une autorité suffisante pour intervenir effectivement dans ces conseils.

1. Voir ci-dessus, t. IV, chap. XXIII.

D'autre part, la Russie ayant la Finlande et la Prusse toute la Poméranie, personne, pour le moment, n'envie rien de ce qui leur appartient. Eux aussi, ont perdu toute ambition : le Danemark, trop faible, ne songe qu'à vivre, la Suède est satisfaite depuis l'union avec la Norvège. Aucune cause de conflit ne subsiste donc entre l'Europe et les États du Nord. Ceux-ci se désintéressent de la politique générale à laquelle ils s'étaient mêlés, avec des fortunes diverses, mais d'une façon toujours active, pendant les périodes antérieures. Au point de vue européen, leur histoire peut être considérée comme momentanément terminée. Ils sont désormais cantonnés dans le Nord et il n'y a plus lieu, sauf des exceptions rares, que de suivre leurs évolutions intérieures.

I. — Suède et Norvège (1815-1844).

De 1815 à 1844, la Suède et la Norvège furent constamment gouvernées par le même homme : Charles-Jean. Prince royal, en 1815, il était déjà — nous l'avons vu — souverain de fait. Il monta sur le trône à la mort de Charles XIII, arrivée le 5 février 1818. Mais cet avènement, qui s'accomplit de la manière la plus tranquille, n'eut aucune importance au point de vue politique et les choses demeurèrent après ce qu'elles étaient avant. Ni l'âge ni la maladie ne vinrent, d'autre part, le condamner à l'inaction et il conserva le pouvoir, sans interruption notable, jusqu'à sa mort, qui survint le 8 mars 1844.

Politique étrangère de Charles XIV Jean. — Nous venons d'indiquer les circonstances générales qui tendaient à isoler les États scandinaves. Se rendant compte de cette situation, Charles-Jean n'essaya plus de jouer, en Europe, un rôle mouvementé ou brillant, — et le fait vaut d'être remarqué. Il avait, en effet, dépassé la cinquantaine en 1815 et son existence avait été jusque-là principalement consacrée à la guerre et à la diplomatie : il sut cependant changer toutes ses habitudes et modifier brusquement l'orientation de son esprit.

Ce n'est pas à dire qu'il ne parlât plus de conquêtes ou n'échafaudât, en paroles, de grandes combinaisons diplomatiques. Mais ce n'étaient là que les boutades dont son tempérament gascon ne pouvait se départir. En réalité, satisfait de sa position et fier des résultats qu'il avait obtenus, il ne songeait qu'à les conserver. Pour être assuré d'y parvenir il resta obstinément fidèle, durant tout son règne, au système inauguré en 1810 et maintint constamment l'alliance avec la Russie. Une amitié personnelle, parfois assez vive, l'unissait à Alexandre Ier. Nicolas Ier continua sur ce point la tradition de son prédécesseur : ses rapports avec le roi de Suède demeurèrent excellents et c'est ainsi qu'on le vit venir, tout à fait à l'improviste, faire à Stockholm une visite de bon voisinage (1838).

Si les relations extérieures de la Suède ne présentent, sous le règne de Charles-Jean, aucun événement considérable, divers incidents les marquèrent cependant. En 1818, par exemple, au congrès d'Aix-la-Chapelle, des difficultés s'élevèrent au sujet de la part attribuée à la Norvège dans le payement des dettes du Danemark. Le traité de Kiel [1] avait stipulé que la Norvège assumerait une portion de la dette danoise, mais l'accord n'ayant pu se faire sur les chiffres, le Danemark en appela aux puissances. Celles-ci ayant voulu imposer leur décision, Charles-Jean repoussa leur ingérence collective avec une fermeté assez méritoire et parvint à s'entendre enfin directement avec le Danemark, grâce à la médiation de l'Angleterre (traité du 1er septembre 1819).

Par contre, Charles-Jean se tira avec moins d'honneur de l'opération connue sous le nom de « Commerce des vaisseaux ». Les colonies espagnoles insurgées cherchant à se procurer des bâtiments de guerre, le gouvernement suédois eut l'idée de leur en vendre quelques-uns, voyant en cela une excellente spéculation commerciale. Mais les puissances de la Sainte-Alliance s'émurent naturellement de cet appui indirect donné à des « révolutionnaires ». Elles firent à Stockholm des représentations très vives, à la suite desquelles les contrats furent

1. Voir ci-dessus t. IX, p. 751.

résiliés, moyennant le payement par la Suède, aux intermédiaires anglais, d'une indemnité assez élevée (1825).

Gouvernement intérieur de Charles-Jean. — Le rôle de souverain pacifique semble un peu étrange pour l'ancien maréchal d'empire. Charles-Jean y était cependant relativement préparé, ayant été autrefois ministre ou gouverneur de province, et se croyait surtout tout à fait apte à le bien remplir : très convaincu de son génie diplomatique et militaire, il ne l'était pas moins de ses talents d'administrateur, se figurant notamment avoir des lumières infaillibles en matière de finances. Il avait, d'autre part, un caractère très absolu, était habitué de longue date à commander et à voir ses ordres rigoureusement exécutés. Il apporta donc dans le gouvernement intérieur de ses États les mêmes manières de faire que dans la direction des armées ou la conduite des négociations. Il entendait toujours agir par lui-même et s'occuper de toutes choses; s'il trouva dans les membres de son Conseil des collaborateurs précieux et souvent éclairés, il ne leur laissa jamais prendre aucune prépondérance. On se plaignit, il est vrai, surtout pendant la dernière partie du règne, de l'influence trop considérable prise par un favori, le comte Magnus Brahe, mais il ne s'agit là que d'une influence officieuse, tenant à des relations personnelles, influence qui s'explique, du reste, en partie par la situation singulière où Charles-Jean se trouvait placé à certains égards.

S'il était arrivé dans le Nord assez préparé à son rôle de souverain, il n'était aucunement préparé à gouverner la Suède ou la Norvège; il ignorait complètement ces deux pays lorsqu'il y vint et ne les connut jamais bien. Il ne parvint pas à apprendre leurs langues, demeura toujours étranger à leurs traditions et, par suite, ne se rendit jamais un compte très exact de leurs besoins ou de leurs aspirations. D'un autre côté, parvenu sur le tard à une situation imprévue, il lui semblait volontiers que tout était pour le mieux, et se montrait systématiquement hostile à tout changement un peu étendu. Il agit et ne réforma que sous la poussée des circonstances. Son règne fut, en effet, en Suède comme en Norvège, une lutte tantôt sourde et tantôt

violente contre les partis d'opposition qui voulaient des réformes; or l'opposition suédoise avait des visées tout à fait différentes de celles de l'opposition norvégienne. Le règne de Charles-Jean en Suède demeure donc, somme toute, distinct de son règne en Norvège, et c'est pourquoi il convient de les résumer séparément.

Suède : Questions financières; début de l'opposition. — La guerre avait imposé à la Suède des charges considérables, et des emprunts avaient dû être contractés à l'étranger; le commerce souffrait; un vent de spéculation soufflait sur le pays et contribuait à ébranler encore les établissements de crédit, suffisamment menacés sans cela. Enfin, un ancien officier de marine, intelligent et énergique, le comte Balthazar Bogislas de Platen, s'étant voué à la réalisation d'une idée déjà mise en avant à maintes reprises, avait entrepris de créer une voie de navigation intérieure entre la mer du Nord et la Baltique, en reliant les lacs par des canaux : la compagnie exécutant les travaux était privée, mais subventionnée par l'État qui, pour lui permettre d'aboutir, se voyait contraint de lui verser des sommes considérables. Toutes ces choses réunies créaient au Trésor une situation pleine de difficultés.

Le gouvernement s'en préoccupait du reste activement et l'on a la preuve de ses efforts ainsi que des obstacles qu'il rencontrait dans les sessions extraordinaires des Diètes. Les états furent ainsi convoqués en 1815 et en 1818. Les sessions de 1823 et de 1828 furent les premières sessions ordinaires postérieures à la révolution de 1809. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans l'examen des mesures adoptées dans ces diverses réunions et dont le caractère essentiellement technique nécessiterait souvent de longues explications. Les dispositions relatives au règlement des dettes étrangères qui furent soldées grâce à des avances faites par Charles-Jean sur sa fortune personnelle, les tarifs douaniers, la législation concernant les établissements de crédit, pas plus que le taux des subventions consenties pour l'achèvement du *Canal de Gothie* (c'est le nom donné à l'entreprise du comte de Platen), ne présentent un intérêt très vif au point de vue de la politique générale. A cet

égard, il est plus curieux de constater l'apparition des premiers symptômes d'opposition : ceux-ci commencèrent à se manifester dès la diète de 1815. A vrai dire, et de l'aveu même de membres du gouvernement, le mot « opposition » était, à ce moment-là, singulièrent exagéré. Les états ne se montraient pas disposés à approuver sans discussion et sans examen toutes les propositions royales, mais il n'y avait à cela rien d'anormal ni de surprenant. Ils avaient, pendant la guerre, volontairement abdiqué entre les mains de Charles-Jean et, afin de ne pas contrarier l'exécution de ses desseins, voté en 1812 tout ce qu'on leur demandait. Maintenant que les complications extérieures avaient pris fin, ils entendaient user de nouveau de leurs prérogatives et contrôler, comme c'était leur devoir, les actes du pouvoir exécutif. Mais Charles-Jean était complètement étranger, de par son passé même, au fonctionnement normal d'un régime parlementaire et son esprit soupçonneux lui montrait partout des cabales et des complots. S'irritant de voir discuter ses volontés, il le manifesta de façon trop accentuée, ce qui ne tarda pas à amener une certaine tension entre la couronne et les représentants de la nation, tension augmentée bientôt par une opposition véritable, systématique, nettement politique et dont on peut apercevoir les premiers symptômes presque à la même époque.

Il y avait en Suède, au lendemain de la révolution de 1809, un parti légitimiste, c'est-à-dire aussi hostile à la personne même de Charles XIII qu'à la nouvelle constitution relativement libérale, et soutenant les droits imprescriptibles de la descendance de Gustave IV Adolphe. Mais ce parti, qui fut toujours pour Charles-Jean un objet de terreur, cessa en réalité très vite d'exister : en fait, après 1815, presque personne ne songeait à contester la légitimité du pouvoir de Charles XIII et de son fils adoptif. Par contre, on commença à voir se dessiner, vers la même époque, une opposition libérale. Les attaques auxquelles elle se livra alors furent du reste relativement modérées, se produisirent presque uniquement à la diète et se confondirent avec les critiques dictées par le simple désir des états de bien remplir leur rôle.

L'opposition suédoise après 1830. — Le grand mouvement libéral qui se produisit dans la majeure partie de l'Europe, à la suite de la révolution française de février, eut son contre-coup en Suède. L'opposition, dès ce moment, devint ardente et impitoyable : elle avait, du reste, exactement précisé son programme et ses revendications. Elle protestait, tout d'abord, contre les tendances personnelles du roi et contre sa façon de gouverner. Préoccupé surtout, lors de son arrivée en Suède, de contrecarrer les menées légitimistes dont il s'exagérait l'importance, Charles-Jean s'était efforcé de gagner la noblesse et avait pris l'habitude de la favoriser en toutes choses. De là, un premier sujet de plaintes. La faveur dont jouissait le grand-maréchal, comte Magnus Brahe, — qui appartenait précisément à l'une des plus aristocratiques familles du royaume, — l'influence qu'il avait sur le roi et la part officieuse mais considérable qu'il prenait ainsi à la direction des affaires, tout cet état de choses auxquels j'ai déjà fait allusion soulevait également des protestations et permettait aux opposants de s'insurger bruyamment contre le gouvernement de la « camarilla ». On reprochait également au roi — et non sans une certaine raison — son horreur systématique pour tous les changements : et l'on jugeait cette horreur d'autant plus fâcheuse que l'on rêvait précisément de modifications constitutionnelles importantes. On commençait en effet à se préoccuper dès ce moment d'une question qui ne devait être résolue que trente ans plus tard, après des luttes sans nombre : la réforme de la représentation nationale. Le mécanisme lent et compliqué des diètes, leur division en ordres, apparaissaient à beaucoup de gens comme légèrement démodés et, sans vouloir rompre avec toutes les traditions, on souhaitait une organisation parlementaire plus moderne, analogue à celle de la France ou de l'Angleterre. Le Conseil du roi enfin était lui aussi l'objet de vives critiques et les libéraux préconisaient son remplacement par un ministère véritable, politiquement responsable devant le parlement.

En même temps, l'opposition étendait ses moyens d'action et cessait d'être purement parlementaire. Les pamphlets et les

journaux, qui n'avaient joué jusque-là qu'un rôle insignifiant, prirent une importance considérable. Un écrivain d'un talent incontestable, mais d'une virulence non moins grande, Crusenstolpe, attaquait le gouvernement royal dans une série de brochures et d'ouvrages dont le retentissement était énorme. Un journaliste de premier ordre, Laurent-Antoine Hierta, fondait l'*Aftonbladet* (le Journal du Soir), et menait dans ses colonnes une campagne très vive, et souvent remarquable.

En présence de ces attaques, le gouvernement accentua sa résistance. Grâce à la loi sur la presse de 1812, votée à la demande de Charles-Jean, les suppressions de journaux se multiplièrent. Mais les éditeurs ne se laissèrent pas intimider : le journal supprimé continuait à paraître avec une légère modification de titre, et c'est ainsi qu'à la mort de Charles-Jean, Hierta publiait tranquillement le « Vingt et unième Journal du Soir ». Les procès politiques ne furent pas non plus ménagés et Crusenstolpe se vit condamné à la détention pour lèse-majesté. Mais son transfert à la forteresse de Vaxholm provoqua un mouvement populaire; les troupes durent donner, et on releva un certain nombre de morts (juillet 1838).

La résistance du gouvernement ne fit naturellement qu'exciter l'opposition qui se prépara à combattre plus violemment encore à la diète de 1840. Une alliance se conclut à cet effet entre divers groupes : ce fut la « coalition » demeurée fameuse et qui ne visait à rien moins, disait-on, qu'à provoquer l'abdication du vieux roi. Cependant, chose intéressante et caractéristique, personne ne songeait à une révolution véritable. Malgré la virulence des attaques dirigées contre Charles-Jean, personne ne le considérait comme un usurpateur et nul ne lui reprocha jamais sa qualité d'étranger. La dynastie était bien définitivement implantée en Suède et les opposants les plus farouches souhaitaient simplement de voir le pouvoir passer immédiatement aux mains du prince royal Oscar, qui passait pour plus favorable aux idées libérales.

Les choses n'en arrivèrent pas là. Charles-Jean comprit qu'il allait céder au moins sur certains points. Il sanctionna une proposition votée par la Diète et modifiant l'organisation du

Conseil par l'établissement du « système des départements » : sur dix membres du Conseil, sept devinrent chefs de départements, c'est-à-dire ministres véritables dans l'acception que nous donnons à ce terme, et cette transformation amena naturellement des modifications assez considérables dans la manière d'expédier les affaires. La session de la diète fut néanmoins assez orageuse. Mais peu à peu, pendant la période qui suivit. l'opposition s'apaisa. Le 5 février 1843 étant le vingt-cinquième anniversaire de l'avènement de Charles XIV Jean, de grandes fêtes furent données et, en présence de la spontanéité et de la cordialité des manifestations, le vieux roi put se croire revenu au début de son séjour en Suède, aux meilleurs temps de sa popularité. Il mourut un an après, laissant le trône à son fils unique, Oscar I[er] (8 mars 1844).

Charles-Jean et la Norvège. — En Norvège, Charles-Jean eut à lutter aussi contre une opposition très vive mais différente, dans son principe même, de l'opposition suédoise. Celle-ci fut surtout libérale; l'opposition norvégienne fut principalement nationale : on peut constater ainsi, au lendemain même de l'établissement de l'union, l'origine et le caractère véritable de cette fameuse « question norvégienne » dont les crises aiguës ont reparu périodiquement pendant toute la durée du siècle.

Bien que les stipulations des actes de 1814-1815 fussent précises, l'union reposait au fond sur un malentendu, Suédois et Norvégiens la comprenant de façon très différente. Pour les Suédois, la Norvège avait été cédée en toute propriété à la Suède par le traité de Kiel : la Suède avait bien consenti, par la suite, à discuter avec les Norvégiens et à leur laisser une certaine indépendance, mais elle n'en conservait pas moins un droit d'intervention ou de contrôle dans les affaires de Norvège et devait avoir, en tout cas, dans l'Union, une situation prépondérante. Pour les Norvégiens, au contraire, la Norvège indépendante s'était librement unie à la Suède. Elle avait par conséquent le droit de régler, seule et comme elle l'entendrait, ses affaires intérieures et devait occuper dans l'Union une place rigoureusement équivalente à celle de la Suède.

La différence de ces points de vue apparut très nettement

aussitôt après 1815, dans une querelle assez puérile mais qui néanmoins passionna tous les esprits. Les Norvégiens entendaient célébrer leur fête nationale le 17 mai, anniversaire de la proclamation de l'indépendance et de l'adoption de la constitution par l'assemblée d'Eidsvold. Charles-Jean voulait que ce fût le 4 novembre, anniversaire du jour où Charles XIII avait été reconnu comme roi de Norvège et avait promulgué à nouveau la même constitution.

Les Suédois successivement investis des fonctions de gouverneur général de la Norvège, les comtes Essen, Mörner, Sandels, de Platen, etc., eurent beau multiplier les efforts, recourir tour à tour à la fermeté la plus rigoureuse ou à la condescendance la plus grande, ils ne parvinrent jamais à se concilier complètement les esprits. Le mécontentement contre le gouvernement éclatait à chaque occasion : il y eut à diverses reprises quelques troubles dans les rues de Christiania, et même, en 1818, des soulèvements dans les campagnes, mais provoqués par l'établissement d'impôts nouveaux, ceux-ci étaient dirigés contre le Storting et non contre le roi.

La profonde antipathie existant ainsi entre la majeure partie des Norvégiens et le gouvernement royal se manifestait naturellement aussi dans le Storting. L'opposition y était très forte. Composée d'abord principalement de fonctionnaires, elle s'accrut, à partir de la session de 1833, des paysans qui commencèrent, vers cette époque, à former un parti politique. Tous les opposants, quelle que fût leur origine, s'entendaient du reste pour critiquer sévèrement les actes du gouvernement, repousser nombre de ses propositions, et ne tenir aucun compte de ses désirs. C'est ainsi que la noblesse fut abolie malgré le veto du roi. Le Storting de 1836, notamment, se fit remarquer par sa violence et quand le gouverneur, désireux de briser les résistances, voulut procéder à une dissolution, il répondit par la mise en accusation d'un ministre d'État.

L'œuvre de Charles-Jean. — En dépit de ces polémiques et de ces luttes, de nombreuses réformes et des améliorations importantes marquèrent, dans les deux pays, le règne de Charles-Jean. Nous avons déjà mentionné la transformation du Conseil

du roi en Suède : le Storting norvégien et la Diète suédoise votèrent également un grand nombre de lois d'affaires qui eurent les conséquences les plus heureuses

En Norvège, la situation financière, déplorable au moment de l'union, redevint normale : parmi les mesures qui contribuèrent à ce résultat, il convient de citer la fondation de la « Banque de Norvège », banque d'émission instituée en 1816, mais dont la situation resta longtemps précaire. Des caisses d'épargne furent établies à partir de 1822. L'administration se régularisa et le Storting vota, en 1837, une importante loi sur les assemblées communales. La législation fut également améliorée et un code pénal promulgué en 1842. Le gouvernement s'efforça de développer le commerce et l'industrie : une École des arts et métiers fut fondée à Christiania en 1818; des traités de commerce facilitèrent les relations économiques avec l'étranger; enfin des services réguliers de bateaux à vapeur s'établirent dès 1827.

En Suède également, l'administration tout entière fut progressivement modifiée. De nouveaux tribunaux furent établis, la législation retouchée à diverses reprises et le système pénitentiaire, qui laissait beaucoup à désirer, considérablement perfectionné. Charles-Jean témoignait naturellement, à cause de son passé même, d'une grande sollicitude pour les questions militaires. Les mesures prises en faveur de l'armée et de la marine eurent cependant une importance moins considérable que celles destinées à développer le commerce, l'industrie et l'agriculture. Nous avons déjà mentionné, en passant, l'entreprise du « Canal de Gothie » : cette œuvre considérable, achevée en 1832, facilita considérablement les relations entre quelques-unes des plus riches provinces du royaume. Le commerce avec l'étranger s'étendit aussi, grâce à de nombreux traités de commerce : les recettes nettes des douanes, qui se montaient à 1 124 000 écus en 1821, atteignaient 2 904 000 écus en 1840.

Ce développement du commerce avait en partie aussi sa source dans les progrès de l'industrie et de l'agriculture. L'emploi de la vapeur amena un essor rapide, en Suède comme dans d'autres pays : le gouvernement de son côté intervint par

diverses mesures heureuses, en supprimant notamment certaines entraves imposées jusque-là à l'industrie minière. Une école des mines fut également fondée en 1821. Une école supérieure d'agriculture existait depuis 1811, mais son enseignement demeurait surtout théorique : une série d'écoles plus pratiques familiarisèrent le peuple même avec des méthodes nouvelles. Des caisses hypothécaires permirent en outre aux agriculteurs de se procurer des capitaux.

En dehors des enseignements techniques que nous venons de mentionner, le gouvernement de Charles-Jean se préoccupa constamment de développer l'instruction générale, à tous les degrés. L'enseignement primaire, qui était le moins bien organisé, fut développé : une ordonnance de 1842 prescrivit même l'établissement d'une école dans chaque commune. La situation du peuple s'améliora ainsi à tous les points de vue; la population s'accrut assez rapidement; le bien-être augmenta, favorisé encore par les caisses d'épargne qui furent instituées, et, du coup, les ressources de l'État progressèrent d'une façon notable. Les budgets de la fin du règne présentèrent donc généralement des excédents de recettes. Néanmoins Charles-Jean qui était, quoi qu'il en pensât lui-même, un financier médiocre, se trouva constamment aux prises avec des difficultés financières tenant aux procédés singuliers employés pour le règlement de certains comptes spéciaux.

Les progrès considérables ainsi accomplis en Suède et en Norvège ne furent pas, on l'a souvent remarqué, l'œuvre exclusive de Charles-Jean et de ses ministres : on a même pu dire, avec une apparence de raison, qu'ils n'avaient consenti à beaucoup de progrès que sous la pression de l'opposition et presque malgré eux. Cette observation, assez exacte en ce qui concerne les réformes d'un caractère politique, est beaucoup moins juste appliquée aux innovations d'un autre ordre. Pour toutes, il convient de remarquer d'ailleurs que le roi eut toujours le tact de faire au besoin violence à ses plus chères convictions et sut céder dès que cela devenait absolument nécessaire. En Norvège même il permit, somme toute, à la nationalité norvégienne de s'affirmer, et, ni là ni en Suède, n'essaya jamais d'une réac-

tion illégale. Enfin les deux royaumes ne purent développer, comme ils le firent, leur commerce, leur agriculture et leur industrie, que grâce à la sécurité dont ils jouirent constamment et qui, elle, était bien l'œuvre personnelle du vieux roi, la conséquence de son habileté constamment soucieuse d'éviter les complications et les aventures.

II. — Le Danemark (1815-1848).

Fin du règne de Frédéric VI. — Le Danemark se trouvait dans une situation économique très fâcheuse lors du rétablissement de la paix en 1815. Les finances étaient dans le plus grand désordre, à la suite de la banqueroute de 1813, le pays de tous points ruiné. Cet état de choses ne s'améliora pas immédiatement. Au contraire, une série de mauvaises récoltes vinrent encore aggraver la misère; une véritable crise se produisit ainsi dans les campagnes de 1820 à 1826 et bon nombre de paysans, voire même de propriétaires de domaines moyens, furent saisis parce qu'ils ne pouvaient acquitter les impôts. Peu à peu cependant, le pays commença à se relever. Les exportations de céréales doublèrent en dix ans, et en cinq ans, de 1834 à 1839, la dette de l'État fut diminuée de 6 millions d'écus. Ces heureux résultats ne furent pas toutefois la conséquence de grandes réformes ou d'actes administratifs importants. Frédéric VI, qui régnait à cette époque, fit beaucoup pour le développement du Danemark; mais toutes les mesures bienfaisantes dont on lui est redevable furent prises au cours de la période précédente et que nous avons déjà racontée [1]. Il n'entreprit postérieurement à 1815 aucune œuvre importante capable d'influer profondément sur le bien-être matériel du pays. Il prit par contre diverses mesures remarquables au point de vue purement politique. Les unes visaient le Schleswig et le Holstein : nous y reviendrons plus loin en exposant dans son ensemble la question des duchés; — les autres s'appliquèrent au Danemark proprement dit.

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 754 et 755.

De même qu'en Suède, qu'en Norvège et que dans la plupart des pays européens, des tendances libérales commençaient à se faire sentir en Danemark, où, contrairement à ce qui avait lieu dans les autres États scandinaves, la monarchie était demeurée rigoureusement absolue. Ces tendances se développèrent sous l'influence des idées qui avaient cours à l'étranger et aussi par comparaison avec les résultats obtenus dans la Norvège qui, soumise au régime danois jusqu'en 1814, se trouvait maintenant dotée d'une constitution. Après 1830, le mouvement libéral danois devint assez fort pour que le roi crût devoir en tenir compte au moins dans une certaine mesure. Il décréta donc, en 1834, l'institution d'*États consultatifs*. Quatre assemblées devaient se réunir périodiquement : deux pour le royaume, l'une à Viborg pour le Jutland, l'autre à Roskilde pour les îles, et une pour chacun des duchés de Schleswig et de Holstein. Composées, partie de membres désignés par le roi et partie de membres nommés par des électeurs payant un certain cens, du reste assez bas, elles devaient discuter les lois les plus importantes et notamment les impôts. Elles avaient en outre le droit de présenter des pétitions ou des projets de loi, de formuler des plaintes au sujet de l'application des lois en vigueur et de signaler les abus des administrations publiques. Elles n'avaient toutefois aucune autorité, étant, comme leur nom même l'indiquait, purement consultatives. On s'était même appliqué à restreindre d'avance l'influence morale qu'elles auraient pu exercer : leurs délibérations n'étaient pas publiques et il était défendu d'en publier des comptes rendus. A peine réunis, les états essayèrent néanmoins d'accroître leur importance, mais en vain. Le roi s'opposa formellement à ce que les deux assemblées danoises se fondissent en une seule et il autorisa non point, comme on le demandait, la publicité complète des débats, mais seulement la publication d'un résumé des discussions. Quand, d'autre part, les états voulurent avoir des renseignements précis sur l'état des finances et demandèrent communication de documents complets, ils se heurtèrent au mauvais vouloir de l'administration et ne purent obtenir que des promesses vagues et aussitôt oubliées.

Règne de Christian VIII. — Frédéric VI étant mort sans enfants (1839), son neveu Christian-Frédéric — celui-là même qui avait été durant quelques mois roi de Norvège, en 1814 — lui succéda sous le nom de Christian VIII. L'avènement du nouveau souverain fut salué avec joie dans le pays, notamment par tous les libéraux. Comme il avait, en 1814, consenti à la constitution norvégienne, on ne doutait pas qu'il n'accordât des libertés équivalentes à ses sujets danois. Des pétitions demandant des droits politiques lui furent donc adressées de toutes part et les états provinciaux, de leur côté, réclamèrent la modification de la loi électorale, la réunion des diverses assemblées en une seule, et le droit de discussion du budget. Mais le nouveau roi se borna à promettre des réformes « administratives », et, pour bien établir qu'il n'était point partisan de nouvelles libertés politiques, fit admonester tous les fonctionnaires et possesseurs de fiefs qui avaient signé les pétitions. L'attitude ainsi adoptée par le souverain souleva un mécontentement général. La presse d'opposition, qui avait un instant désarmé après la mort de Frédéric VI, recommença ses attaques, malgré les condamnations, et la surexcitation des esprits alla croissant jusqu'à la fin du règne. Elle devint même tellement forte que Christian VIII jugea prudent de faire des concessions et prépara une constitution : mais la mort le frappa avant qu'il l'eût promulguée (janvier 1848).

Le mécontentement des libéraux et leurs protestations contre le gouvernement de Christian VIII ne laissaient pas, au fond, que d'être souvent exagérés. Le roi, il est vrai, refusait d'octroyer des libertés politiques, mais il tenait exactement sa promesse d'accomplir des réformes administratives, et, parmi celles-ci, il s'en trouvait d'assez libérales et ayant même un certain caractère politique. Telles furent, par exemple, la loi municipale de Copenhague, de 1840, et l'année suivante la réorganisation des communes rurales, où furent créés des conseils de paroisse. Les châtiments corporels furent abolis dans l'armée et diverses dispositions prises pour faciliter, aux colonies, l'affranchissement des nègres. Christian VIII songea aussi à étendre les droits des assemblées provinciales, en créant

des *comités permanents*, composés de membres des états et chargés d'étudier, de concert avec le roi, les affaires particulièrement importantes. Cette réforme, dont les conséquences auraient pu être importantes, ne fut toutefois pas réalisée, en partie à cause de l'opposition que lui firent les états eux-mêmes. D'autres mesures méritent aussi d'être approuvées : notamment la réorganisation des écoles primaires de Copenhague, la refonte partielle de la législation pénale et la réforme du système pénitentiaire. L'administration financière fut également heureuse : la dette publique diminua de plusieurs millions et les revenus de l'État passèrent, de 1841 à 1847, de 16 à 18 millions d'écus.

Tout compte fait, le règne de Christian VIII fut donc plutôt heureux pour le Danemark, encore qu'il n'eût pas réalisé toutes les espérances que l'on avait conçues. Il ne faut pas oublier, d'autre part, que son attention fut perpétuellement absorbée par les affaires du Schleswig et du Holstein. La fameuse question des duchés, qui devait aboutir aux guerres de 1848 et de 1863, entrait dès ce moment dans une phase aiguë.

Affaires des Duchés. — Bien que réunis a la monarchie, les duchés de Schleswig et de Holstein en étaient cependant distincts à bien des égards, et les souverains danois appelés à les gouverner se heurtaient à des difficultés constitutionnelles, peut-être insolubles, et à une situation de fait, très fâcheuse, mais difficile à modifier. On trouvait, dans les duchés, deux populations de races différentes : dans la majeure partie du Schleswig le peuple était Danois et ne parlait que le danois; dans le Schleswig méridional, dans le Holstein et dans le Lauenbourg, annexé en 1815, le peuple était Allemand; mais dans tout le Schleswig, comme dans le Holstein, les hautes classes, la noblesse notamment et les fonctionnaires, étaient Allemands, généralement de race, en tout cas, de tendances et de langue. Or, ces éléments allemands, profitant de leur autorité et de leur influence, s'efforçaient de germaniser toute la contrée. La justice se rendait en allemand, l'enseignement de l'université de Kiel était allemand, les écoles primaires étaient allemandes même dans des villages danois, et des paysans

danois étaient contraints d'écouter le dimanche des sermons en allemand. Cette germanisation de la partie danoise des duchés était chose déjà ancienne; on y avait travaillé avec ardeur au XVIIIe siècle. Le mouvement s'accentua encore après 1815, grâce à l'essor que prit alors le sentiment national allemand. Pendant longtemps ces empiétements laissèrent les souverains indifférents, eux-mêmes étant souvent aussi Allemands que Danois. Mais, au commencement du XIXe siècle, la monarchie était devenue absolument nationale et Frédéric VI voulut prendre la défense de la population danoise : il ordonna une enquête approfondie sur la situation, mais sa bonne volonté se trouva absolument paralysée par l'administration des Duchés et il ne parvint même pas à obtenir les renseignements souhaités.

Le conflit de races se compliquait de difficultés politiques. Les duchés étaient distincts l'un de l'autre, d'autant plus que le Holstein était membre de la Confédération germanique, dont le Schleswig ne faisait pas partie. Ils formaient néanmoins un tout à certains égards, car si l'ancienne constitution qui les unissait était tombée en désuétude, au dire des Danois, s'il n'y avait plus depuis longtemps de diète commune, et si Frédéric VI avait institué pour les deux duchés des états consultatifs séparés, il subsistait au moins une sorte d'union morale et privée, le *Nexus socialis*, qui faisait, par exemple, de la chevalerie holsteinoise et de la chevalerie du Schleswig un corps unique. En un mot, et quelle que pût être l'obscurité de la situation de droit sur laquelle on ergotait à perte de vue, il n'en demeurait pas moins que les classes dirigeantes du Schleswig et du Holstein s'entendaient pour revendiquer et maintenir tous les privilèges qui pouvaient les différencier du reste de la monarchie, et considéraient les deux duchés comme formant une sorte d'État séparé. Frédéric VI, voyant le danger, essaya de réagir et prit diverses mesures administratives; la chevalerie riposta par des remontrances, déclara méconnus ses privilèges, et finit, en 1822, par s'adresser à la Diète germanique. Cette démarche n'eut aucune suite, la Diète ayant refusé d'intervenir, mais elle n'en est pas moins caractéristique, étant le premier symptôme d'un état d'esprit qui devait se manifester plus violemment par la suite.

La lutte continua sous le règne de Christian VIII, accrue et embrouillée encore par la faiblesse de caractère de ce prince. Les revendications des Schleswig-Holsteinois devinrent plus âpres et surtout plus précises : ils affichèrent nettement des tendances séparatistes, notamment en déclarant que l'ordre de succession n'était pas le même dans le royaume et dans les Duchés, ces derniers n'admettant pas la succession en ligne cognatique : déclaration d'autant plus menaçante que la succession en ligne agnatique n'était rien moins qu'assurée dans la famille régnante. Le parti soutenant cette doctrine avait à sa tête deux princes apparentés à la maison royale, le prince de Noer et son frère le duc d'Augustenborg : ce dernier se serait trouvé appelé à hériter des duchés, au cas où la théorie relative au droit de succession eût prévalu.

Christian essaya de combattre le mouvement tour à tour par des concessions et par des actes énergiques. Il commença par nommer le prince de Noer gouverneur des duchés, espérant sans doute calmer ainsi l'agitation. Il n'y réussit pas et la situation demeura aussi tendue. Il changea alors de système, releva le prince de ses fonctions, disgracia des membres de l'administration et poursuivit de diverses manières les meneurs de la chevalerie. En même temps (8 juillet 1846) il publiait des lettres patentes annonçant que de l'examen auquel s'étaient livrés des juristes compétents, résultait clairement que l'ordre de succession était le même pour toute la monarchie, sauf peut-être pour certaines parties du Holstein au sujet desquelles des doutes subsistaient encore. Cette déclaration, fort maladroite cependant, exaspéra le parti schleswig-holsteinois, qui s'adressa à la Diète de Francfort. Celle-ci ne prit pas encore de résolutions énergiques, mais elle entama des pourparlers et le roi commit l'insigne maladresse d'entrer en discussion avec elle, contribuant ainsi à préparer les événements qui allaient se produire dès l'avènement de son successeur.

La littérature en Suède, en Danemark et en Norvège. — La période qui suivit 1815 fut marquée dans les trois États scandinaves par une brillante floraison littéraire qui avait assurément commencé un peu auparavant, mais atteignit alors

son apogée. Les trois littératures se développèrent du reste séparément, gardant chacune leur individualité bien marquée; toutefois cette diversité même établit entre elles une certaine analogie qu'il est utile de constater.

En Suède, les premières années du siècle avaient été occupées par la lutte entre les classiques, survivants pour la plupart de l'époque de Gustave III et fortement imprégnés de traditions françaises, et les romantiques, qui se rapprochaient du romantisme allemand, non point en l'imitant directement, mais en s'inspirant de principes analogues. Au sein même du romantisme deux courants se laissent distinguer : d'une part, le *phosphorisme*, ainsi appelé du nom d'un journal littéraire, dont les tendances correspondaient, dans une certaine mesure, à celle des romantiques français et dont la caractéristique principale était l'insurrection contre les doctrines un peu étroites de l'école dite académique; d'autre part, l'école *gothique*, ainsi nommée d'après une association littéraire et scientifique se proposant de remettre en honneur toutes les anciennes traditions nationales. Après avoir été quelque temps très vive, la lutte entre l' « ancienne » et la « nouvelle » école s'apaisa peu à peu et les divergences s'atténuèrent : ce fut la période la plus brillante de la littérature suédoise, le moment où des écrivains de premier ordre représentèrent à peu près tous les genres, sauf toutefois le théâtre. En effet, les Suédois n'ont jamais eu d'auteurs dramatiques très remarquables, comparables à leurs romanciers ou surtout à leurs poètes.

Parmi les poètes qui illustrèrent l'époque de Charles-Jean, il convient de citer d'abord certains survivants de la période antérieure, par exemple Ch.-G. de Léopold, dont les œuvres principales datent du règne de Gustave III, mais qui mourut seulement en 1829, et Ch.-M. Franzén (1772-1847). Wallin (1779-1839), connu surtout par ses psaumes, occupe une position intermédiaire entre l'école académique et les romantiques. Parmi ces derniers, nommons surtout Atterbom (1790-1855), le principal champion du phosphorisme. Les plus marquants du groupe gothique furent Tegnér (1782-1846), le plus grand poète de la Suède proprement dite, Stagnélius (1792-1823) et

E.-G. Geijer (1783-1847), qui n'a laissé qu'un très petit nombre de pièces lyriques. Il faut mettre à part J.-L. Runeberg (1804-1877), le plus grand poète de langue suédoise, mais qui naquit et vécut en Finlande. Il ne se rattache du reste complètement à aucune école suédoise, ayant subi assez fortement l'influence de l'antiquité grecque.

En passant aux prosateurs, il y aurait lieu de répéter les noms de divers poètes, ceux par exemple de Tegnér qui a laissé de nombreux discours et de Geijer dont les œuvres les plus considérables sont des ouvrages d'histoire. Un autre historien, plus populaire peut-être, mais moins profond, fut A. Fryxell (1795-1881). Nous avons eu occasion, d'autre part, de mentionnner le journaliste Hierta (1801-1872) et le pamphlétaire romancier Crusenstolpe (1795-1865). Les autres romanciers les plus marquants de la même période furent Auguste Blanche (1811-1868), Mlle Frédérika Bremer (1801-1863) et Almqvist (1793-1866) dont l'imagination et la fantaisie ont exercé une influence considérable sur les auteurs des générations suivantes.

En Danemark comme en Suède, le romantisme finit par l'emporter après des luttes que nous avons déjà rappelées en citant le nom du plus grand poète danois de cette époque, Oehlenschläger. Celui-ci donna, notamment à partir de 1825, une série de drames historiques dont les sujets étaient généralement empruntés à l'ancienne histoire du Nord. Dans le même temps, Heiberg composait des comédies qui suscitèrent un certain nombre d'imitateurs; contrairement en effet à la Suède, le Danemark a eu une littérature dramatique relativement abondante. L'ancienne histoire nationale inspira également des romanciers, notamment Ingemann. H.-K. Andersen (1805-1875), d'autre part, écrivit des nouvelles que des traductions ont rendues populaires dans tous les pays, et S.-S. Blicher (1782-1848) composa des nouvelles dépeignant surtout les mœurs des paysans.

La littérature de la Norvège fut, pendant cette même période, moins remarquable que celle de la Suède ou du Danemark. On peut citer cependant divers écrivains, notamment les poètes Wergland (1808-1845) et Welhaven (1807-1873), et Mme Ca-

milla Collet (née en 1813) qui a composé des romans. Un trait cependant rend intéressante la littérature norvégienne de cette époque : ce sont ses efforts pour devenir nationale. Jusque-là, les écrivains norvégiens — et il y en avait eu de fort remarquables — appartenaient par suite même de la communauté de langue à la littérature danoise. Ils s'efforcèrent, dès ce moment, de mettre en relief tout ce qui était essentiellement norvégien, particularités d'esprit, ou même de langue, et d'arriver ainsi à la constitution d'une littérature absolument indépendante.

Le Scandinavisme. — Le trait commun aux littératures scandinaves à l'époque qui nous occupe est, on vient de le voir, leur caractère essentiellement national et leur souci constant de s'inspirer des traditions historiques. Or les traditions des trois royaumes découlaient d'une source commune : l'époque héroïque et glorieuse de la vieille civilisation norraine. D'autre part, la Suède-Norvège d'un côté, le Danemark de l'autre, ayant renoncé à toute ambition politique, les rivalités qui les avaient si longtemps séparés n'avaient plus de raison d'être. L'animosité qui avait existé entre les différents peuples disparut donc assez rapidement et l'on vit naître à la place un sentiment nouveau, forme particulière et étendue de l'esprit de nationalité : le Scandinavisme.

On fait communément remonter l'origine du scandinavisme à une fête universitaire célébrée à Lund en 1829 et où Tegnér adressa à Œhlenschläger ces paroles demeurées fameuses : « Le temps des dissensions est passé ». Mais cette manifestation fut en réalité la conséquence et non la cause du sentiment nouveau. Le scandinavisme se développa principalement dans les milieux universitaires, s'affirmant surtout dans les réunions d'étudiants des différents pays. Les gouvernements lui étaient du reste hostiles, Charles-Jean notamment, qui voyait là une forme particulière du libéralisme. Ce ne fut donc que dans la période suivante qu'il eut un certain contre-coup sur les événements politiques.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons déjà indiqué (voir ci-dessus, t. IV, p. 616; t. VI, p. 626; t. IX, p. 759) les principales histoires générales; à ces ouvrages fondamentaux, il convient d'ajouter surtout, pour la période 1815-1848 :

Suède. — L'ouvrage, déjà cité, tiré des papiers de **Schinkel**, *Minnen ur Sveriges nyare historia* (Mémoires relatifs à l'histoire contemporaine de la Suède), t. IX, 1814-1817, édité par Rogberg; t. X, 1817-1822, et XI, 1823-1828, édités par Hellstenius; t. XII, 1828-1844, édité par Oscar Alin, Stockholm, in-8, 1864-1881. Le dernier volume se trouve complété par l'ouvrage : **Oscar Alin**, *Carl XIV Johan och Rikets ständer, 1840-1841* (Charles XIV Jean et les États du royaume), Stockholm, 1893, 1 vol. in-8. — **Touchard-Lafosse**, *Histoire de Charles XIV*, Paris, 1838, 3 vol. in-8. — **Sarrans**, *Histoire de Bernadotte*; *Charles XIV Jean*, Paris, 1845, 2 vol. in-8. — *Recueil des lettres, discours et proclamations* de **Charles XIV Jean**, Stockholm, 1858, 2 vol. in-8. — *Anteckningar och minnen af* **H.-G. Trolle-Wachtmeister**, Notes et souvenirs de H.-G. Trolle-Wachtmeister, édités par **Elof Tegner**, Stockholm, 1889, 2 vol. in-8. — **H. Forsell**, *Wetterstedt*, dans les Mémoires de l'Académie suédoise, 1886. — **Fr. Schmidt**, *La Suède sous Charles XIV Jean*, traduit de l'allemand, Paris, 1843, 1 vol. in-8. — **Vieselgren**, *Lars-Johan Hierta*, Stockholm, 1880, 1 vol. in-8. — Pour le droit constitutionnel, voir surtout : **E. Hildebrand**, *Svenska statsförfattningens historika utveckling* (Développement historique de la constitution suédoise), Stockholm, 1896, 1 vol. in-8. — Pour l'histoire littéraire : *Illustrerad svensk litteraturhistoria* (Histoire illustrée de la littérature suédoise), t. II, par **Warburg** (en cours de publication). — **Frunck**, *Bidrag till kännedomen on nya skolans förberedelser och första utveckling* (Origines et début de la Nouvelle École), Stockholm, 1889. — **Fryxell**, *Bidrag till Sveriges litteraturhistoria* (Contribution à l'histoire de la littérature suédoise), Stockholm, 1860, 2 vol. in-8.

Norvège. — Des renseignements sur la Norvège se trouvent dans l'ouvrage mentionné plus haut de **Schinckel**. — Il convient d'y ajouter surtout les ouvrages d'**Y. Nielsen**, notamment : *Bidrag til Norges Historia efter 1814* (Contribution à l'histoire de la Norvège après 1814), 4 vol. in-8. — *Grev Sandels' statholderskab, 1818-1827* (Le gouvernement du comte Sandels), Christiania, 1873, 1 vol. in-8. — *Grev von Platens statholderskab* (Le gouvernement du comte de Platen), Christiania, 1875, 1 vol. in-8. — Quelques renseignements en français dans **Lallerstedt**, *La Scandinavie, ses craintes, ses espérances*, Paris, 1856, 1 vol. in-12 (ouvrage très partial). — **Reuterskiold**, *Till Belysning af den Svensk-norska Unions författningen och dess tidigare utvecklingshistoria* (L'Union entre la Suède et la Norvège, considérée au point de vue constitutionnel et le début de son développement historique), Stockholm, 1893 (thèse d'Upsal).

Danemark. — **S.-B Thrige**, *Danmarks historie i vort Aarhundrede* (Histoire du Danemark au XIXe siècle), Copenhague, 1889-1890, 2 vol. in-8. — **A. Thorsoee**, *Den danske stats politiske Historie* (Histoire politique de l'État danois), t. II, 1814, 1848, Copenhague, 1877. — **C.-A. Gosch**, *Denmark and Germany since 1815*, Londres, 1862. — **Marckmann**, *Danskhedens Skaebne i Slesvig* (Sort de la nationalité danoise dans le Schleswig), Haderslev, 1860, abrégé d'un ouvrage plus considérable de Allen, sur l'histoire de la langue danoise dans le duché de Schleswig.

CHAPITRE XIX

L'ART EN EUROPE[1]

De 1815 à 1847.

Le caractère dominant de cette période, c'est l'apparition, la rapide expansion et le prompt déclin du romantisme, dont nous avons signalé les premiers symptômes au sein même du classicisme triomphant[2]. Ce ne fut pas en réalité une forme d'art nouvelle, une doctrine positive que les romantiques apportèrent au monde; leur esthétique fut plutôt négative; ils voulaient s'affranchir du joug que les docteurs de l'École davidienne, les prétendus « sectateurs des Grecs », faisaient peser sur eux. Dès le début du siècle, en 1800, un poète d'ailleurs médiocre, Berchoux, dans ses *Poésies fugitives*, avait écrit :

> Qui me délivrera des Grecs et des Romains?...
> O vous qui gouvernez notre triste patrie,
> Qu'il ne soit plus parlé des Grecs, je vous supplie!...

On chercha partout, en Allemagne comme en France — avec une érudition encore bien incomplète, sans doute, et une critique mal assurée — dans le passé le plus lointain et comme aux sources mêmes de la vie et de l'âme nationales, dans l'art

1. Les deux premières sections de ce chapitre ont été rédigées par M. A. Michel ; a troisième a été rédigée par M. H. Lavoix.
2. Voir ci-dessus, t. IX, p. 318, 332, 348 et passim.

du moyen âge, un appui, des exemples et des inspirations. Au lendemain de Waterloo, « la jeunesse soucieuse » dont parle Musset dans la *Confession d'un enfant du siècle*, donna le signal de la révolte contre la tyrannie des « Romains » et leur esthétique épuisée. « C'est une horloge qui marque midi à quatre heures », écrivait Stendahl. — L'artiste « romantique » ne prétendit plus être artisan de beauté, mais de vie, d'émotion, de passion; il chercha dans les poètes — Dante, Shakespeare, Byron, dans les romans de Walter Scott, dans les vieilles ballades, la matière de ses œuvres, et l'on put discerner bientôt que, si l'on s'en tenait à l'art littéraire, historique et sentimental, de nouveaux « poncifs » ne tarderaient pas à se constituer à la place de ceux qu'on avait ruinés. L'école des paysagistes, qui fut la grande conquête et le fait décisif de la peinture du siècle, prit dès lors dans l'art contemporain une place éminente. Elle devait servir comme de transition entre le lyrisme des romantiques et le réalisme qui allait bientôt se dresser devant eux, à côté du classicisme artificiellement rajeuni, comme un héritier désabusé et peu respectueux.

I. — L'art en France.

L'art sous la Restauration : Géricault. — Nous avons dit[1] comment, dès le Salon de 1812, Géricault, ce fils spirituel de Gros, avait été célèbre. Dans l'auteur de l'*Officier de chasseurs à cheval de la garde impériale chargeant*, les jeunes gens avaient acclamé d'instinct un précurseur. « D'où cela sort-il? je ne reconnais pas cette touche », avait dit David — tandis que Guérin reprochait à son élève « un coloris faux » et de dessiner des « académies qui ressemblent à la nature comme une boîte à violon ressemble à un violon ». Mais Géricault déjà regardait ailleurs. Il avait vu au Louvre (avant les reprises des Alliés) quelques chefs-d'œuvre de Rubens et en avait entrepris la copie avec un ardent enthousiasme. « Rubens et Franconi

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 339.

étaient ses deux grands hommes. » Passionné d'équitation, il ne se lassait pas d'étudier sur les chevaux la forme en mouvement. En 1814, son *Cuirassier blessé* avait scandalisé par « sa touche lourde et heurtée » les critiques amis de Guérin, mais il avait retrouvé auprès des jeunes gens le succès de l'*Officier de chasseurs*.

Pendant un séjour en Italie, où il avait copié les statues du tombeau de Médicis, le *Jugement dernier*, et dans la *Bataille de Constantin* du Vatican « un cheval qui se cabre », il avait conçu — au spectacle des chevaux lancés en liberté pour la fête populaire des Barbari sur la place del Popolo et le Corso — le projet d'un grand tableau pour lequel il avait accumulé les études et qu'il n'exécuta jamais. Tous ses dessins témoignent que son attention, sur la terre classique, fut sollicitée et émue par le spectacle de la vie beaucoup plus que par les monuments antiques — et c'est dans la lecture d'un *fait divers* des journaux du temps qu'il trouvait à son retour l'idée d'un des tableaux qui ont le plus ému l'opinion et qui marquent un des tournants de l'histoire de la peinture du siècle : le *Radeau de la Méduse*. Les survivants de ce grand désastre, MM. Corréard et Savigny, ayant publié le récit de leur naufrage, Géricault, l'imagination ébranlée par les détails du drame, conçut la pensée de le peindre dans la dimension d'un grand « tableau d'histoire ». Il employa plusieurs mois à accumuler les études préliminaires, — et le 25 août 1819 envoya son tableau au Salon. L'abus du bitume, que les jeunes peintres employaient dès lors avec une prédilection assurément regrettable, çà et là quelques réminiscences d'atelier, de musée et d'école assez mal digérées (*Pestiférés de Jaffa* de Gros, même *Marcus Sextus* de Guérin), sont aisément reconnaissables dans cette grande composition qui pour l'ampleur du dessin et la puissance pathétique reste une œuvre capitale. Avec elle, le drame humain et moderne prétendait entrer dans l'art, même dans « le grand art », en dépit des esthéticiens de l'École.

Le succès immédiat fut médiocre; la « laideur » et la « souffrance » ne paraissaient aux juges autorisés pouvoir jamais devenir matière de « beauté » ; — mais l'œuvre nouvelle trouva

chez les jeunes gens quelques ardents défenseurs et, à la mort de Géricault, elle fut acquise pour les musées royaux par le comte de Forbin. C'est en Angleterre, où Géricault le porta, que le *Radeau de la Méduse* obtint le plus grand succès. L'exposition publique produisit en peu de temps plus de 17 000 francs.

Ce voyage d'Angleterre devait avoir sur l'art contemporain une notable influence. C'est Géricault en effet qui attira à Paris et y fit connaître les grands paysagistes anglais, dont les œuvres, avec celles des maîtres hollandais, remirent en honneur la simple nature, « la nature inanimée », comme disaient dédaigneusement les théoriciens du paysage historique. « Vous ne pouvez vous faire une idée, écrivait-il de Londres à Horace Vernet (le 1er mai 1821), des beaux portraits de cette année et d'un grand nombre de paysages et de tableaux de genre;.... il ne faut point rougir de retourner à l'école; on ne peut arriver au beau dans les arts que par des comparaisons. Chaque école a son caractère... Je faisais, à l'exposition, le vœu de voir placer dans nos musées une quantité de tableaux que j'avais sous les yeux... » Et l'année d'après, au salon de 1822, on voyait exposés, grâce à lui, des paysages de Constable.

Si la vie ne lui eût pas manqué, une grande place et un grand rôle étaient réservés à Géricault dans la révolution qui se préparait. Mais au mois de février 1823, à la suite d'un accident de cheval, il s'alita et sa longue agonie commença. La mort le prit le 26 janvier 1824, à l'âge de trente-trois ans, avant qu'il eût pu réaliser ni même rêver tout son rêve.

La bataille romantique : les débuts d'Eugène Delacroix. — La grande mêlée romantique avait dès lors commencé. Au Salon de 1817, un critique qui, pour être étroitement classique n'en eut pas moins le jugement souvent très libre et perspicace, Boutard, écrivait déjà : « Dans les tableaux qui dominent cette année, par leur nombre du moins (ceux des jeunes), la composition est en général moins réservée, plus abondante en figures, plus pittoresque... La figure est moins académique; le dessin moins rigoureusement arrêté participe davantage du milieu dans lequel il se meut en quelque sorte,

et, par une imitation plus exacte des effets de la perspective aérienne, l'image est plus conforme à l'apparence qu'à la réalité du modèle. On a recherché avec plus de soin les harmonies de masse, de couleurs, de lumières ; on s'est occupé davantage de l'effet général... Il n'est rien moins que probable que de cette génération nouvelle sortent des chefs-d'œuvre tels que les *Horace*, le *Déluge*, et quelques autres que nous avons vus ; mais il est raisonnable d'espérer qu'elle fera plus que n'a fait la précédente pour la décoration de nos palais et de nos temples [1]. » Ne dirait-on pas comme l'annonce prophétique de la peinture de Delacroix, qui devait d'ailleurs plonger le même Boutard en de comiques effarements ? Il écrivait encore, inquiet de constater le nombre croissant de sujets « gothiques » : « Je voudrais bien lorsqu'il s'agit de nos bons aïeux que nos peintres ne prissent pas pour modèles les monuments de la sculpture gothique... Avant Paul Ponce et Germain Pilon, ajoutait-il, les sculpteurs français n'étaient guère plus habiles que les paysans de la Forêt-Noire qui passent leurs longues soirées à tailler des magots... »

Ce qui n'avait été d'abord qu'escarmouches isolées devint bientôt une bataille générale. Les nouveaux venus, échappés des ateliers classiques, qui avaient acclamé en Géricault un maître et s'étaient spontanément groupés autour de lui, montaient chaque année plus nombreux à l'assaut de la « bastille académique ». Au premier rang, se distingua bientôt un jeune peintre que Géricault avait remarqué, encouragé, et aimé : Eugène Delacroix (1798-1863). Quoique son caractère ne le destinât pas plus à devenir chef de secte que la nature de son génie à être chef d'école, que sa réserve un peu hautaine et sa froideur aristocratique dussent lui rendre insupportables les enthousiasmes bruyants d'ateliers et de cénacles, il fut par la force des choses, sinon par sa volonté, le chef désigné de tous ceux qui portaient dans le cœur, selon sa propre expression, « quelque chose de noir à contenter ». Ce que Gros avait entrevu sans oser l'exprimer jusqu'au bout, ce que Géricault avait pressenti,

1. *Journal des Débats*, 4 mai 1817.

mais avait à peine eu le temps d'indiquer, le poème de fièvre et de sombre lyrisme que les « enfants du siècle » attendaient confusément, ce fut lui qui l'écrivit du bout de son pinceau. Il fut vraiment le peintre de cette génération « conçue entre deux batailles », qui vit la poésie, la littérature, l'histoire, l'art tout entier se transformer dans une orageuse évolution.

Il avait commencé, comme tous ses camarades, par « faire l'académie » chez Guérin, et l'on connaît de lui un *Aveugle mendiant* et des figures d'atelier qui sont d'une « sagesse » et d'une application édifiantes. Mais il s'aperçut bientôt que la « palette de l'école » ne lui suffisait pas et que « ce beau absolu », cette « fameuse beauté antique », qui, au dire de ses maîtres, devait être le but suprême de l'art, n'était pas toute la beauté. « Si c'est là l'unique but, écrivait-il sur son *agenda*, que deviennent les gens comme Rubens, Rembrandt et généralement toutes les natures du Nord?... » Et quand on le mettait en garde contre sa tendance à *faire laid*, il répondait : « Le laid, le *laid souverain*, ce sont vos conventions et vos arrangements mesquins de la grande et sublime nature. Le *laid*, ce sont vos têtes *embellies*, vos plis *embellis*, l'art et la nature corrigés par le goût passager de quelques nains qui donnent sur les doigts aux anciens, au moyen âge, à la nature. »

Sa correspondance et son *Journal* nous ont permis de suivre comme jour à jour l'histoire de son génie. Dans sa jeunesse, il lit les poètes avec larmes; il « s'agite sur sa chaise » à la lecture de la captivité du Tasse; « l'âme brûlante » de Byron parle à la sienne. Cette influence de la littérature sur les arts plastiques est un des caractères les plus saillants de l'histoire du romantisme et l'on peut contester qu'elle ait été toujours bienfaisante. Mais, chez Delacroix, il y eut vraiment communion intime, et comme prédestination. « Recueille-toi devant ta peinture et ne pense qu'à Dante », écrivait-il sur son *agenda*. David rappelait sévèrement son élève Gros à la lecture de Plutarque; Delacroix, par une sympathie instinctive, va d'abord à Dante, à Byron, à Shakespeare.

C'est à Dante qu'il va d'abord. Quand on vit paraître au Salon

de 1822, cette *Barque de Dante*[1], ce fut pour tous une surprise, mêlée d'admiration chez quelques-uns, d'effarement chez la plupart. Quelque chose se dégageait de cette peinture qu'on n'avait encore vu dans aucune autre. C'était comme une ardente inquiétude rendue sensible à tous par une harmonie jusqu'à ce jour inédite des couleurs et des formes. Qui donc avait révélé ces choses à ce jeune homme de vingt-trois ans? où avait-il trouvé le secret de cette poésie et de cette langue toute nouvelles? Ce n'est pas, on peut le croire, chez son maître Guérin, mais plutôt dans son propre cœur exalté par la lecture des poètes et aussi dans ses tête-à-tête avec les maîtres qu'il avait invoqués comme ses génies protecteurs et ses grands conseillers : Michel-Ange et Rubens. Le torse de Plégias est « michelangesque »; la femme renversée contre la barque est visiblement inspirée de la *Nuit*; c'est devant les Néréides du *Débarquement de Marie de Médicis* qu'il avait appris à peindre « les gouttes d'eau qui découlent des figures nues et renversées ». Mais la note imprévue, éclatante et tragique de la draperie qui sous la couronne de lauriers enveloppe la tête de Virgile, les tons rompus des draperies soulevées par le vent infernal, les glauques transparences du sombre lac étaient bien les trouvailles d'un maître chez lequel M. Thiers — cette année « salonnier » au *Constitutionnel* et inspiré, assure-t-on, par Gérard — saluait dans un article souvent cité : « ce jet de talent, cet élan de supériorité naissante qui ranime les espérances un peu découragées... cette vaillance sauvage, ardente, mais naturelle, qui cède sans effort à son propre entraînement ».

Les Salons de 1824 et 1827; le retour de J. D. Ingres. — Au Salon de 1824 s'accentua encore ce qu'un critique sorti de l'École davidienne, Ét. Delécluse, appelait « la multiplicité des doctrines et des goûts » et aussi « la multiplicité des moyens employés pour arriver à l'imitation de la nature ». Il signalait avec une inquiétude alarmée « cette manière nouvelle de faire grimacer les figures sans aucun respect pour la « beauté », de jeter les teintes avec une fougue qui va jus-

1. Le titre exact était : *Dante et Virgile conduits par Plégias traversent le lac qui entoure les murailles de la ville infernale de Dité.*

qu'à la témérité ». — (Delacroix, lui, comparait la manière classique d'étaler exactement les tons plats dans les compartiments du dessin à celle du cuisinier qui étend « de la nonpareille sur un gâteau bien cuit ».) Les critiques amis constataient au contraire avec une joie lyrique que « le romantisme coulait à pleins bords »... Mais où ne voyait-on pas alors du « romantisme » ? Delécluse, qui classait les artistes en « homéristes » et « shakespeariens »[1], allait jusqu'à ranger Horace Vernet lui-même parmi les « shakespeariens » ! Il le rendait responsable de « ce goût de vérité exacte qui s'arrange de tout, même de la laideur » que l'on voyait dominer dans la jeune école, et le prenait à parti pour avoir, dans le portrait équestre du nouveau roi Charles X, peint des bottes à l'écuyère. « Une botte à l'écuyère grande comme nature est dans un tableau d'histoire une monstruosité à laquelle nos yeux n'ont jamais pu se faire. »

On voit à quelles théories aboutissaient les deux systèmes en présence. Mais c'est surtout autour d'*Une scène des massacres de Scio* envoyée par Delacroix au Salon, que se livra la grande bataille. Là encore, des souvenirs de Rubens et aussi des *Pestiférés de Jaffa* de Gros étaient reconnaissables ; mais l'accent personnel, la force dramatique révélaient un peintre de race, et la conspiration de l'opinion publique, à cette heure même émue des malheurs et de l'héroïsme de la Grèce que les poètes, Casimir Delavigne comme Victor Hugo, chantaient sur leurs lyres inégales, rendit ce tableau célèbre avant la fin du Salon.

Autour de Delacroix, Devéria, Boulanger, Roqueplan, Poterlet, Tassaërt, ceux que l'on appelait encore « nos jeunes gothiques », voyaient leurs rangs grossir — tandis que les « classiques », désemparés depuis l'exil de David qui allait bientôt mourir à Bruxelles, voyaient encore leur état-major privé d'un chef aussi précieux que Girodet.

L'heure était venue de se tourner vers Ingres. On a vu com-

1. « Homère est cassé aux gages, s'écriait-il douloureusement, c'est Shakespeare qui le remplace. Homère prend fait et cause pour le beau contre le laid ; ce sont pour lui deux principes opposés, mais le *sceptique* Shakespeare et les nations modernes ne les considèrent que comme des accidents différents ! »

ment ses débuts avaient été accueillis [1]. Il était resté en Italie, très loin du champ de bataille, longtemps traité en excentrique, sinon en hérétique par les docteurs orthodoxes; il était arrivé à l'âge de quarante-quatre ans sans avoir obtenu dans son pays aucun succès retentissant. Un préjugé défavorable — que son caractère entier et son humeur rageuse n'étaient pas pour dissiper — s'attachait à son nom, qui, chose extraordinaire, ne fut même pas prononcé dans ce conseil tenu le jour des obsèques de Girodet, où les « membres de l'Institut » cherchaient qui pourrait « retenir l'École » sur la pente dangereuse du romantisme victorieux. Pourtant, au Salon de 1824, son *Vœu de Louis XIII* avait mis son talent en relief et conquis à son nom une autorité qu'on ne lui avait pas jusque-là reconnue. Il n'y avait épargné aucune peine « pour rendre, disait-il, la chose raphaëlesque et à moi ». Il se décida à quitter l'Italie et vint s'établir à Paris. Dès lors, il fut l'homme de la résistance. A l'École veuve de son chef, « *trahie* » par Gérard — (celui-là, que Dieu lui pardonne, s'il peut! dira Ingres plus tard), — il apporta l'appui de son génie, surtout de sa volonté intraitable. Ravi autant qu'étonné de l'accueil inattendu qui lui était fait, bientôt admis à l'Institut, il résolut d'ouvrir un atelier, de professer et de défendre une « *doctrine* », et ses œuvres préférées, moins spontanées et moins persuasives que celles de sa jeunesse, durent dès lors prouver la supériorité du principe d'où elles procédaient. « Je suis de l'avis du bon La Fontaine, écrivait-il; point de paix avec les méchants... » Les méchants, c'étaient Rubens et Delacroix.

Au Salon de 1827, — où Boulanger exposait son *Mazeppa*, Roqueplan, la *Mort de l'Espion Morris*, A. Scheffer *Saint Thomas d'Aquin* et *Les femmes Souliotes*, Eug. Devéria la *Lecture de la sentence de Marie Stuart* et la *Naissance d'Henri IV*, Eugène Delacroix, *Le Christ au jardin des Oliviers*, — *Homère déifié* parut comme un manifeste. C'était une commande de la Maison du Roi pour le plafond de la neuvième salle du musée Charles X au Louvre [2]. Il en exposa lui-même la donnée dans une notice

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 342 et suiv.
2. En réalité, ce plafond ne *plafonnait* pas du tout : ce n'était qu'un tableau

détaillée. Il avait d'abord admis Shakespeare et le Tasse dans l'assemblée des grands hommes reconnaissants groupés autour de son Homère; mais il voulut supprimer Shakespeare « pour ne pas compromettre l'unité morale, la vertueuse unité de la scène ».... La religion de la Beauté contemplée par un dévot se fait certes sentir dans ce grand ensemble triomphal discipliné par une impérieuse et calme volonté. Il accumula, avant de le peindre, d'admirables études, surtout les deux figures de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

Il avait dès lors donné — quelques portraits exceptés, qui devaient illustrer les années suivantes — ses plus incontestables chefs-d'œuvre. Il avait sur les rapports de la couleur et de la forme des théories arrêtées qu'un mot extraordinaire résume : « Le reflet est indigne de la peinture d'histoire ». La « forme » était à ses yeux quelque chose d'absolu. En vain lui parlait-on des inquiétudes et de la fièvre de la vie moderne, du sentiment de la Beauté évoluant à travers les âges, avec le cœur humain lui-même. « Sophismes que tout cela! Sophismes! répondait-il. Est-ce que la lumière et l'air changent? Est-ce que le cœur humain a changé depuis Homère? Il faut suivre son siècle, dites-vous... Mais si mon siècle a tort!... »

Et Delacroix, s'adressant à Maurice Sand, répondait : « M. Ingres croit que la couleur est faite pour embellir : *elle est faite pour animer*... Il ne se doute pas que tout est reflet dans la nature et que toute couleur est un échange de reflets. Il a semé dans la *Stratonice*, sur tous les objets qu'il a fait poser devant lui, de petits compartiments de soleil qu'on dirait saisis au daguerréotype, et il n'y a ni soleil, ni lumière, ni air dans tout cela... Partout où deux tons se touchent, ils se volent

paradoxalement appliqué sur une paroi horizontale. Il restait attaché à l'idée de plafond je ne sais quelle défaveur, quel soupçon de « frivolité », legs de ce XVIIIe siècle si habile à faire voler les petits amours dans les ciels d'apothéose et de boudoirs. Les « Davidiens » ne « plafonnaient » pas. C'est Delacroix et les romantiques qui revinrent aux traditions décoratives des Vénitiens et du XVIIIe siècle. Pour le musée Charles X, dont la fondation avait été décidée au mois de juillet 1826, 3 500 000 francs avaient été affectés à la décoration, — 250 000, à la seule peinture. Gros, Meynier, Heim, Picot, Abel de Pujol, Horace Vernet, etc., avaient eu leur part de cette déplorable décoration. Leurs œuvres sont restées en place; celle d'Ingres, remplacée par une copie, fait face aujourd'hui, dans la salle de l'École moderne au Musée du Louvre, à l'*Entrée des croisés à Constantinople* d'Eugène Delacroix.

l'un l'autre... Ni la lumière qui frappe le contour, ni l'ombre qui glisse dessus n'ont de points d'arrêt saisissables. Si vous dessinez un corps nu, une figure, une main, c'est bien autre chose. La chair est une buveuse de lumière et une échangeuse de reflets inépuisable. Voyez un enfant de Rubens, c'est de l'arc-en-ciel fondu sur la chair, l'éclairant et la pénétrant, lui donnant l'éclat, le relief, la circulation, la palpitation, la Vie sortant à pleins bords de la toile[1] ! »

Mais devant Rubens, Ingres recommandait à ses élèves de passer en saluant, mais sans regarder...

Et la forme, de même, n'apparaissait à Delacroix que mouvante et vivante, et comme baignée dans une atmosphère vibrante et surchauffée. L'imagination et le cœur remplis de ses poètes, il a évoqué l'incurable mélancolie, l'élégance frêle et triste d'Hamlet, sa rêverie douloureuse et tendre au bord de la tombe d'Yorik, la folie furieuse de sa lutte avec Laërte, le geste de tragique inconscience dont il pousse du pied le cadavre du pauvre radoteur Polonius ; l'obsession du remords qui fait errer dans la nuit pleine de gémissements la tremblante lady Macbeth. Il a trouvé pour peindre les miracles ou la Passion du Christ des harmonies de couleurs plaintives et déchirantes, pathétiques et poignantes, qui éveillent en nous comme la sensation de cette musique religieuse qui l'excitait au travail et l'inspirait, pendant qu'il peignait, par exemple, la *Pieta* de Saint-Denis du Saint-Sacrement... Et s'il lui arriva de tendre la langue pittoresque jusqu'aux extrêmes limites du possible, de la violenter, de la fausser peut-être au paroxysme de l'expression, il devait dans la grande peinture décorative retrouver, comme nous le verrons, la joie apaisante de la création dans l'harmonie.

Entre ces deux maîtres extrêmes, la peinture se diversifia en un grand nombre de *genres*, où l'on peut suivre dans les œuvres des Paul Delaroche, des Jehan Gigoux, des Biard, des Ary Scheffer, des Chassériau, des Cogniet, des Robert Fleury, Granet, Léopold Robert, etc., l'influence mitigée et inégale des

1. Voir : George Sand, *Impressions et Souvenirs*, janvier 1841.

idées et des modes nouvelles. La plupart débutèrent sous la Restauration : mais c'est après 1830 qu'ils conquirent surtout leur renommée. — C'est aussi sous la monarchie de Juillet que la caricature, dont l'essor fut autant favorisé par les progrès de la lithographie que par la liberté politique, mérita de prendre place dans l'histoire de l'art.

L'architecture et la sculpture sous la Restauration. — La Restauration n'entreprit rien de grand et n'eut qu'une influence peu appréciable sur l'architecture française. Les monuments construits pendant cette période relèvent tous de l'école de Percier. Depuis 1815, il vit à l'écart, mais Fontaine, nommé architecte du Roi, élève la Chapelle expiatoire, qui répond si bien à sa destination et, avec le rythme lent et lourd des arcades qui la précèdent, éveille une impression de deuil et de tristesse. Le Bas, élève de Percier, commence en 1824 Notre-Dame-de-Lorette, dont il emprunte les éléments à Sainte-Marie-Majeure; c'est aussi d'après les basiliques romaines, qu'Hittorff construit Saint-Vincent-de-Paul. — Un autre élève de Percier, Debret, reconstruit la salle de l'Opéra rue Le Peletier pour remplacer celle de la place Louvois démolie après l'assassinat du duc de Berry. — Le palais du quai d'Orsay, commencé en 1810, interrompu à peine commencé, est alors repris; la Madeleine, rendue au culte catholique par ordonnance du 4 janvier 1816, est terminée par Hervé, élève de Percier, qui succède à Vignon. C'est comme le couronnement de l'école romaine; elle en a toutes les qualités extérieures : grandeur de l'ordonnance, majesté imposante — et tous les défauts : construction en désaccord avec les formes apparentes (architraves appareillées), absence de lien logique entre l'expression extérieure et l'ordonnance intérieure de l'édifice, l'ossature des coupoles disparaissant derrière le placage du portique, etc.

Les élèves de Percier semblaient plus étroitement attachés que leur maître au respect superstitieux des ordres italiens; et l'ordonnance du 4 août 1819 en rendant aux professeurs le droit de se recruter eux-mêmes et en leur confiant la direction de l'École des Beaux-Arts donnait à l'école académique une force nouvelle et redoutable. Mais « l'esprit du temps », s'il ne

put déterminer l'éclosion d'un style nouveau d'architecture, pénétra pourtant jusque dans les ateliers les plus fermés. C'est chez Le Bas que se forma Lassus; Viollet le Duc sortit de chez Achille Leclère. De 1821 à 1826, on voit sortir de l'École Blouet, Gilbert, Duban, Duc, Vaudoyer, Henri Labrouste qui fut, comme on le verra, un des plus originaux et des plus francs constructeurs du XIXe siècle.

La sculpture fut plus lente à s'émouvoir que la peinture aux tentations et aux appels du romantisme. Par ses conditions essentielles, par sa manière d'être, par le caractère de certitude dont elle est comme revêtue, par la rigueur logique de ses affirmations complètes de la forme, l'autorité même des matériaux qu'elle emploie, elle n'évolue qu'avec lenteur. Elle ne devait pourtant pas rester soumise au joug pesant que les esthéticiens lui avaient imposé. Si l'on fit un succès si vif et si unanime à Bosio (1769-1845), créé baron le 29 avril 1828, le jour où l'on découvrit sur le passage du Roi le quadrige de l'arc du Carrousel et la figure de la *Restauration* — destinés à remplacer les Victoires de Lemot supprimées en 1815 et les chevaux de bronze rendus à Venise, — c'est qu'on saluait en lui, sous la timidité et la froideur de son style, un souvenir ou une promesse de grâce et de sourire en même temps qu'une rare adresse d'exécution. L'aristocratique figure du *Duc d'Enghien* (1819), le petit *Henri IV* en argent (1824) — qui inaugure dans la sculpture de genre une série où devaient venir prendre place le *Louis XIII* de Rude et le *Chanteur florentin* de Paul Dubois, — la *Nymphe Salmacis* et l'*Hyacinthe*, enfin plusieurs jolis portraits donnent une juste idée de son art. — James Pradier (1790-1852), Genevois naturalisé et que l'on put appeler le « Canova français », représenta avec une fécondité plus grande à peu près le même art et son succès eut les mêmes causes. Mais ses œuvres principales sont, comme celles de Cortot (1787-1843), postérieures à 1830. C'est à peine si l'on avait encore à cette date remarqué les noms de François Rude et de David d'Angers.

L'art sous la monarchie de Juillet : l'architecture et la fondation de la Commission des Monuments historiques. — L'enthousiasme littéraire et pittoresque pour

les monuments du moyen âge, qui n'avait été d'abord qu'un sentiment plus ou moins vague de poète et de dilettante, conduisit à une étude plus méthodique et plus scientifique de cet art national qu'on venait de réhabiliter après trois cents ans de mépris. Des architectes fort mal préparés entreprirent des restaurations qui montrèrent l'insuffisance des études de l'École des beaux-arts, que le comte de Montalivet, ministre de l'Instruction publique, essaya en vain, en 1831, d'arracher à la domination exclusive et aux partis pris systématiques de l'Académie. Dans la préface qu'il ajouta à la huitième édition de *Notre-Dame de Paris*, Victor Hugo plaidait « la cause de notre vieille architecture », et celle des monuments restaurés. « L'auteur, disait-il, sera aussi infatigable à défendre nos édifices historiques que nos iconoclastes d'école et d'académie sont acharnés à les attaquer ».... « Cependant, ajoutait-il, il y a aujourd'hui dans la jeunesse artiste tant de vie, de puissance, et, pour ainsi dire, de prédestination que, dans nos écoles d'architecture en particulier, à l'heure qu'il est, les professeurs qui sont détestables font, non seulement à leur insu, mais même tout à fait malgré eux, des élèves qui sont excellents. » Et ces élèves, qui s'appelaient Lassus, Viollet le Duc, Henri Labrouste, etc., allaient fonder, on peut dire dans les chantiers mêmes des monuments français, une école qui devait rencontrer devant elle l'ardente hostilité des ateliers classiques. Il y eut sans doute de part et d'autre de singuliers excès de polémique. Certains gothiques ne voulaient rien admettre en dehors de l'architecture du XIII[e] siècle ; les classiques d'autre part, continuant et exagérant encore la longue tradition dont ils étaient les héritiers, professaient plus que jamais que « les édifices gothiques manquent des conditions qu'exigeraient aujourd'hui la science et l'art de bâtir ». L'un d'entre eux, et l'un des plus célèbre, devait aller jusqu'à proclamer que nos cathédrales du moyen âge n'ont « rien de chrétien ni de français ».

Les pouvoirs publics comprirent cependant qu'il était de leur devoir de préserver enfin ce qui nous restait encore de ce patrimoine national. Des écrivains comme Vitet, Mérimée, nommés inspecteurs des Monuments historiques, de Caumont,

Didron, Montalembert, après Victor Hugo, plaidèrent devant l'opinion publique la cause enfin utilement ouverte et, par un arrêté du 29 septembre 1837, M. Guizot instituait la Commission des Monuments historiques. Dès 1835, Lassus avait présenté un remarquable projet de restauration de la Sainte Chapelle; Viollet le Duc était chargé quelques années plus tard, en collaboration avec le même Lassus, de la restauration de Notre-Dame de Paris, et les chantiers des monuments historiques devinrent dès lors une véritable école où se développa, à défaut de l'esprit créateur, l'intelligence de l'ancienne architecture si longtemps incomprise. On se rendit compte que, grec ou gothique, tout style complet d'architecture a été l'expression, à l'aide de matériaux donnés, de certains besoins sociaux et d'un certain état de civilisation, et c'est dans cette idée — qui devint dans l'atelier d'Henri Labrouste le fondement d'une méthode d'éducation et que Viollet le Duc devait développer en de lumineux ouvrages — que l'architecture moderne pouvait trouver le moyen ou la chance d'un rajeunissement. Malheureusement les grandes occasions devenaient rares et l'état social de la France n'était pas pour provoquer l'éclosion d'un style nouveau. Le seul monument peut-être qui naquit des circonstances et exprima les idées nouvelles fut la colonne commémorative des journées de Juillet. Commencée par Alavoine, elle fut terminée par Louis Duc, qui mit dans la fermeté sobre des profils et la finesse des détails comme la marque de son esprit. Nous avons vu[1] que l'Arc de triomphe de la grande armée, commencé en 1806 par Chalgrin, était resté inachevé. C'est Blouet qui le termina en le couronnant d'un attique et en arrêtant tous les détails de la décoration extérieure, à laquelle il eut l'honneur d'appeler François Rude.

Tout ce que le gouvernement de Louis-Philippe fit exécuter aux Tuileries, comme à Versailles (qui fut en matière d'art sinon la grande idée, du moins la grande occupation du règne), n'accrut pas, compromit plutôt la beauté de ces monuments. Du moins Duban à l'École des beaux-arts laissa-t-il dans la

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 332.

finesse des arrangements et la délicatesse de l'ornementation des morceaux d'un charme très personnel. Henri Labrouste aborda avec une franchise remarquable tous les problèmes de la construction moderne. La Bibliothèque de Sainte-Geneviève qu'il construisit en 1845 fut, en attendant la belle salle de lecture de la Bibliothèque nationale, le chef-d'œuvre du genre. Les églises construites pendant cette période ne furent que des imitations de styles antérieurs. L'église de Belleville, de Lassus, n'est, comme Sainte-Clotilde, qu'une copie d'une église du XIIIe siècle.

En 1840, à la suite du retour des cendres de Napoléon Ier, le gouvernement ouvrit un concours pour l'érection du tombeau du conquérant rapatrié. Labrouste avait proposé de recouvrir la dalle funéraire d'un bouclier reposant sur quatre aigles, et le dessin qu'il en fit, conservé au musée du Louvre, montre combien dans les déductions de cet esprit logique, dans son habituelle méthode « rationaliste » qui cherchait toujours dans l'idée même du monument le principe générateur de la forme, il y avait de force inventive et d'originalité. On préféra le projet de Visconti, comportant l'établissement d'un second monument inscrit dans celui de Mansart, et dont l'arrangement est d'ailleurs remarquable. Autour du sarcophage de porphyre rouge dans lequel repose le cercueil, douze Victoires de marbre, taillées dans les piliers par le sculpteur Pradier, montent la garde.

La sculpture. — Quelque résistance que la sculpture ait opposée à l'invasion du romantisme, à l'appel du cor d'*Hernani* les sculpteurs aussi s'émurent. Comme on parlait beaucoup dans les cénacles de gargouilles, de tarasques, de guivres, des saints et des saintes sculptés aux portails des « moustiers », comme on invoquait à tort et à travers Erwin de Steinbach... c'est à ce passé pittoresque, bien mal compris encore, que les plus hardis novateurs allèrent demander conseil. Jehan du Seigneur sculpta des *Rolands furieux* et des *Esmeralda donnant à boire à Quasimodo* que Théophile Gautier célébrait sur le mode lyrique.

A vrai dire, beaucoup de choses manquaient à ces grands lyriques pour être de grands sculpteurs. Du moins leurs tenta-

tives furent-elles touchantes et significatif leur désir de ramener dans la sculpture française un peu de cette vie et de cette passion qu'elle avait autrefois connues. Antonin Moine, avec ses cavaliers et pages en pourpoint, Gustave Préault, — qui plus qu'aucun autre eut la fièvre du romantisme et revendiquait la gloire d'avoir le premier jeté aux « crânes classiques et académiques qui pavaient l'orchestre », le soir de la première d'*Hernani*, ce cri désormais historique : « A la guillotine les genoux! » — sont par excellence les sculpteurs romantiques. A côté d'eux il faut faire une place à Mlle Félicie de Fauveau qui, en 1836, achevait un groupe sur fond d'architecture de *Paolo Malatesta* et *Francesca da Rimini*, enrichi par une inscription en vieux français (le vieux français du temps) où tout l'archaïsme fantaisiste et candide, tout le lyrisme, toutes les illusions, toute la grâce et toute l'ignorance du jeune et naïf romantisme ont trouvé leur expression.

Au fond, le besoin sérieux et profond qui sous des formes inégales se manifestait ainsi, était d'affranchir la sculpture du joug qui depuis David avait pesé sur elle. Bien que, par leur éducation et leurs origines, François Rude (1785-1855) et David d'Angers (1793-1856) se rattachassent à la tradition classique, ils furent l'un et l'autre, avec une puissance inégale, les serviteurs des idées modernes et ils rouvrirent à la sculpture française les grandes voies d'où elle paraissait s'être écartée. François Rude, bourguignon d'origine, qui devait aller à Bruxelles payer par son enseignement et par ses œuvres la vieille dette de la Bourgogne à l'École flamande, est bien l'homme de la nature et de la tradition. A la différence des romantiques, il ne comprenait pas « l'inspiration » sans l'étude acharnée, il n'admettait pas que le savoir et le sentiment pussent être ennemis, et son enseignement revêtit toujours le double caractère de la plus grande rigueur scientifique et du plus large libéralisme. Il professait qu'il y a des choses de science certaine et qu'il faut avoir apprises à l'école pour les savoir; il se rappelait que Monge — envers qui il s'acquitta magnifiquement par la statue de Beaune — l'ayant vu dans son enfance procéder empiriquement et à tâtons, lui avait dit un jour : « Tu perds beaucoup de

temps », et lui avait enseigné comment avec un compas bien manié on pouvait déterminer les mouvements, et il avait à son tour inscrit dans son programme « l'application de la mathématique à l'étude de la nature ». Mais c'est à cette nature qu'il revenait toujours; il ne laissait pas son art se refroidir dans des abstractions, et du petit pêcheur napolitain au monument triomphal de Fixin ou à celui du maréchal Ney, c'est bien le sentiment de la vie qui anime son œuvre. Dans le groupe monumental du *Départ*, à l'Arc de triomphe de l'Étoile, il exalta ce sentiment jusqu'à l'héroïsme et donna à la sculpture française un chef-d'œuvre qui n'a aucune comparaison à redouter avec ceux d'aucun temps.

David d'Angers, qui ne doit prendre rang qu'après Rude (encore que l'admiration de ses contemporains l'ait pendant longtemps placé au-dessus), tient aussi par tout ce qu'il a voulu plus encore que par ce qu'il a réalisé une grande place dans l'histoire de la sculpture moderne. Cet « art nouveau » que Michelet prophétisait, « cet art que personne n'ose hasarder, la sculpture des colosses au grand jour, à ciel découvert, bravant la lumière, les climats et le temps », cette sculpture vivante que Stendhal, dans son romantisme flottant, avait demandée sans y croire tout à fait, qui devait « exprimer les passions, si toutefois les passions lui conviennent », et faire revivre dans le marbre ou le bronze « Napoléon contemplant la mer du rocher de Sainte-Hélène », David d'Angers conçut l'ambition de la donner à son pays et à son temps. « La sculpture est la tragédie des arts, écrivait-il; j'ai toujours pensé à la sculpture en voyant Hamlet sur la scène... » Il voulut faire parler devant le peuple assemblé celle que Diderot appelait « la Muse silencieuse et cachée ». Les poètes, complices de son rêve, le chantaient à l'envi :

> Car c'est toi lorsqu'un héros tombe
> Qui le relèves, souverain;
> Toi qui le scelles sur la tombe
> Qu'il foule, avec des pieds d'airain!...

lui disait Victor Hugo dans les *Feuilles d'automne*. Sa mission

était de peupler nos villes de « colosses radieux »; Théophile Gautier, Sainte-Beuve faisaient chorus.

Pour réaliser ce beau rêve et répondre à de si grandes espérances, il manquait à David d'Angers la puissance créatrice du sculpteur. Dans ses portraits, on retrouve beaucoup plus la préoccupation d'un idéalisme sentimental que celle de la vie elle-même. « Ce qu'un sculpteur doit chercher, disait-il, c'est l'âme; ce qu'il doit dire, ce sont les clartés dont elle est illuminée; les grandes choses qu'elle a faites et qui valurent au modèle l'admiration des âges », et un élargissement systématique du front, une direction conventionnelle du regard lui parurent trop souvent suffire à cette expression de l'âme et du génie. Dans ces statues iconiques, il semble avoir hésité entre les traditions les plus étroites de l'école classique et les conseils du réalisme nouveau. S'il a chaussé le général Drouot de bottes à l'écuyère, revêtu Armand Carrel d'un habit sévèrement boutonné, il a en revanche représenté Racine et le général Foy dans cet état de nudité ou de demi-nudité « héroïque » et mythologique que nous avons vu Vivant-Denon et Canova exiger pour la statue de Napoléon Ier. Quand il voulut rédiger le code ou l'esthétique de cet art, David d'Angers en vint à conseiller aux jeunes sculpteurs d'adopter « le nu et la draperie pour les savants, les poètes et les artistes », le costume moderne et l'uniforme « pour les militaires ». Étranges distinctions, en vérité! Dans son fronton du Panthéon, qui fut comme le manifeste de la statuaire monumentale moderne et affranchie, il n'a pas hésité à grouper autour de la figure symbolique de la France distribuant des couronnes aux grands hommes dont elle est fière, des robes et des toques de magistrats, des habits à la française, des panaches démesurés et des shakos épiques.

La vie avait trouvé son plus grand interprète dans un humble artiste, presque un *artisan*, comme disaient dédaigneusement les académiciens, l'animalier L.-Antoine Barye (1796-1875). Il avait plusieurs fois échoué aux concours de l'École, était entré pour vivre chez un maître orfèvre, et avait continué silencieusement de se préparer aux grandes œuvres qu'il rêvait. En 1831, il exposait au Salon avec un *Saint Sébastien*, un *Tigre dévorant*

un crocodile. Puis, d'année en année, le *Jaguar dévorant un lièvre*, le *Lion au serpent*, un *Tigre dévorant un cheval*, une *Panthère du Maroc*, etc. « Éléphants, rhinocéros, hippopotames, animaux étranges! écrivait Delacroix au retour d'une visite au Jardin des plantes. J'ai été saisi en entrant dans cette collection d'un sentiment de bonheur... Les tigres, les lions, les panthères, les jaguars!... d'où vient le mouvement que la vue de tout cela a produit chez moi? » Ce qui retenait devant ces formes Delacroix et Barye attentifs et ravis, c'était sans doute la beauté des attitudes, la souplesse et la grâce des lignes mouvantes et des formes naturellement sculpturales, — c'était aussi comme une révélation des lois mêmes de la vie, comme une expression complète, réalisée dans l'équilibre, la force et la beauté, de ce mécanisme divin dont le rythme doit passer dans nos œuvres pour les vivifier, et que, pauvres « rois de la création » empêtrés dans nos systèmes d'esthétique, nous cherchons à tâtons et n'exprimons qu'en tremblant. Barye — sans jamais rien ajouter d'*humain* à ses animaux, sans les faire grimacer ni parler, — rien qu'à pénétrer les lois de leurs mouvements, créa une ménagerie sublime qui compte parmi les chefs-d'œuvre de la sculpture française.

Autour de ces grands artistes, des sculpteurs comme Foyatier, Duret, Marochetti, Bartolini, Dumont, Cavelier, Étex, Debay, Clesinger, Simart, etc., les uns plus engagés et retenus dans la tradition de l'école classique, les autres plus affranchis, se partageaient les commandes officielles et les suffrages du public. Leurs œuvres n'apportèrent rien de vraiment original à l'art de leur pays et de leur temps.

La peinture : le genre historique. — Les premières et bruyantes ardeurs romantiques ne tardèrent pas à se pacifier. Jal, qui était plutôt des défenseurs et des amis de la jeune école, avait fait entendre dès 1827 de sages avertissements : « Nos jeunes gothiques, écrivait-il, quel que soit d'ailleurs leur mérite, s'ils n'abandonnent pas leur manière outrée, s'ils font encore et toujours des chairs putréfiées, s'ils appauvrissent et brisent comme à plaisir le corps humain, s'ils persistent à reconnaître le vrai ignoble pour le seul beau, reculeront autant le triomphe

des idées nouvelles en peinture qu'ils auraient pu l'avancer... » Théophile Gautier de son côté, dans ses *Jeune-France*, allait bientôt railler doucement les excès des amateurs de macabre pittoresque, de chair « bleue et verte ». Avec la monarchie de Juillet on vit paraître l'école du « juste milieu », qui fut en peinture ce que « l'école du bon sens » devait être en poésie. Choisir le sujet de ses tableaux non plus dans l'antiquité, dont on était lassé, mais dans le moyen âge ou la Renaissance, qui par le pittoresque des coutumes intéressait les yeux et par les suggestions poétiques ou littéraires émouvait l'imagination; mettre dans chaque peinture un intérêt sentimental ou anecdotique, une *histoire* ou un drame, c'était répondre à un goût moyen et général du grand public français, et s'assurer des succès certains d'exposition. On était ainsi « romantique » dans la mesure où les plus « sages » l'admettaient encore; on pouvait sacrifier au pittoresque rétrospectif, concilier « le dessein » et « la couleur », accommoder Titien au goût de Louis-Philippe.

Paul Delaroche (1797-1856), qui avait donné en 1827 avec la *Mort d'Élisabeth* la plus haute mesure de ses ambitions et de ses aptitudes de « coloriste », obtenait, en 1830, avec les *Enfants d'Édouard*, un des succès les plus populaires qu'ait à enregistrer l'histoire de l'art moderne, où les engouements du public et de la critique usurpent tant de place; *Cromwell devant le cercueil de Charles Ier* fut des événements du Salon de 1831, et jusqu'à la fin de sa carrière, jusqu'à ses *Girondins*, le public resta fidèle à cette peinture à base sentimentale ou dramatique, si bien faite pour lui plaire et l'intéresser en lui évitant les brusques surprises que le génie lui impose quelquefois. Le triomphe et le chef-d'œuvre du « genre historique », qui fut par excellence l'art moyen du règne de Louis-Philippe, est la *Mort du duc de Guise*, où Paul Delaroche a exprimé de la façon la plus nette et la plus aisée ses intentions les plus ingénieuses. Il devait viser plus haut encore, et s'élever jusqu'à l'émotion véritable dans une suite de quatre petits tableaux religieux, l'*Ensevelissement du Christ*, la *Vierge chez les saintes femmes*, et surtout le *Retour du Golgotha*, et la *Vierge en contemplation*, que le public connaît à peine. Dans l'hémicycle de l'École des beaux-arts, qu'il fut chargé

de décorer en 1837, il apporta à la peinture décorative ses qualités habituelles de peintre des faits historiques, sans essayer de se hausser au grand style et en conservant très habilement à son œuvre monumentale, si l'on peut dire, le caractère anecdotique.

L'œuvre de Jean Gigoux, de Robert Fleury, de Léon Gogniet, qui fut un instant une des espérances de « l'École », mais qui se laissa séduire par « la couleur » et qui devint un agent de conciliation entre les deux camps ennemis, celle de François Bouchot (1800-1842), qui, mort trop jeune, avait abandonné les mythologies traditionnelles pour l'histoire moderne où il promettait de donner des œuvres fortes et expressives comme les *Funérailles de Marceau* et le *Dix-huit brumaire*, celle de Couture, dont les *Romains de la décadence* furent au Salon de 1847 un des événements de la peinture moderne, participent de ce même caractère moyen.

Delacroix, du jour où M. Thiers lui offrit l'occasion de satisfaire au Palais-Bourbon ce désir de grande peinture décorative dont sa correspondance témoigne qu'il avait de tout temps éprouvé comme l'impatient besoin (« Couvrons plutôt les murs de notre atelier », disait-il), y trouva l'emploi de son lyrisme. Sans doute, il ne cessa pas de peindre ces petits tableaux dont il disait dès lors : « c'est à la fois une occupation et un repos des grands travaux », mais les peintures murales qu'il eut à exécuter pour la Chambre des députés, pour l'Hôtel de ville, pour le palais du Luxembourg, pour l'église Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, pour la galerie d'Apollon au Louvre, en même temps qu'elles l'amenèrent à étendre et à approfondir ses moyens d'expression et le firent entrer en rapports plus intimes avec le grand Véronèse, exercèrent sur son esprit un invincible attrait, et sur son inquiète imagination une apaisante et vivifiante influence.

Il s'était de longue date préparé à cette grande tâche. Quand, en villégiature chez ses amis, Berryer et George Sand, ou dans sa chère campagne de Champrosay, il se délassait à peindre des fleurs et laissait en d'admirables et fraîches aquarelles comme les confidences de ses joies les plus saines en présence de la nature

virginale et intacte que la passion ni la pensée n'ont encore atteinte ni déformée; — quand, dans son voyage au Maroc (1832), où son exemple devait attirer tant d'autres peintres (changement d'air essayé par des gens assez mal portants, a dit Fromentin), il allait emprunter à l'Orient « les bleus forts de son ciel et ses demi-teintes molles », il réunissait déjà les éléments dont il devait composer la profonde et douce splendeur du jour élyséen où il évoquerait dans l'hémicycle du Palais-Bourbon, ou la coupole du Luxembourg, les héros et les poètes.

L'Orient devint pour les peintres de cette génération ce que l'Italie avait été pour les classiques. Prosper Marilhat (1811-1847), G. Alex. Decamps (1803-1860), grand peintre à ses heures, mais inégal et mécontent, Th. Chassériau (1819-1856), qui avec une ambition d'art plus haute et un idéalisme plus intense parut entre Ingres et Delacroix comme un fils spirituel en qui se réconcilieraient leurs deux âmes rivales, contribuèrent à créer dans la peinture comme un genre nouveau et une école, celle des orientalistes, qui touche d'une part au paysage et de l'autre au « genre » proprement dit.

Le musée de Versailles et la peinture militaire. — La création du musée de Versailles, que le roi Louis-Philippe inaugura solennellement le 10 juin 1837, après avoir pris depuis 1833 une part fort active à sa formation, avait pour but de « consacrer l'ancienne demeure de Louis XIV à toutes les gloires de la France ». Non seulement le roi donna l'ordre de rechercher dans les dépôts de la couronne et dans les résidences royales toutes les peintures, statues, bustes ou bas-reliefs représentant des faits ou des personnes célèbres de nos annales, mais il voulut encore qu'on commandât aux artistes, pour combler les lacunes des monuments originaux et contemporains, « un nombre considérable de tableaux, de statues et de bustes, destinés à compléter le magnifique ensemble de toutes les illustrations de la France ».

Il faut avouer que l'exécution de cette dernière partie du programme donna naissance à de trop nombreuses peintures d'une insigne médiocrité, qui encombrent aujourd'hui les galeries du Musée. Dans la *Galerie des batailles*, de Tolbiac à

Wagram se déroule, en imagerie le plus souvent banale, l'histoire militaire de la France. On choisit de préférence les peintres du groupe romantique pour les épisodes du moyen âge, et ce qu'ils ont laissé là de leurs œuvres constituerait contre eux le plus redoutable dossier, si la *Bataille de Taillebourg* de Delacroix avec l'*Entrée des Croisés à Constantinople* (aujourd'hui au Louvre) ne suffisaient à sauver l'honneur. Dans la partie moderne, Gérard fut chargé de l'*Entrée d'Henri IV à Paris* et de la *Bataille d'Austerlitz*; Bouchot, de *Zurich*; Philippoteaux, de *Rivoli*; Horace Vernet, d'*Iéna*, de *Friedland*, de *Wagram*, en attendant les campagnes d'Afrique, *Constantine* et la *Smala d'Abd-el-Kader*.

La prodigieuse facilité, l'extraordinaire adresse, l'entrain et la verve — superficielle mais toujours alerte — d'Horace Vernet (1789-1863), improvisateur et chroniqueur inépuisable, donnèrent à ses contemporains l'illusion presque du génie. Le dédain que Gustave Planche ne lui ménageait pas, la « haine » qu'il inspira plus tard à Baudelaire ne changèrent rien aux sentiments de la foule. Il fut aussi populaire que Scribe, dont il a, en peinture, toutes les qualités et tous les défauts.

Mais les vrais peintres militaires de cette époque furent Charlet (1792-1845) et surtout Raffet (1804-1860). Leur véritable instrument fut à vrai dire le crayon lithographique plus que le pinceau, qu'ils maniaient d'ailleurs l'un et l'autre avec grand talent. Ils eurent tous deux, dans leur enfance, une commune admiration pour Gros, et c'est à lui qu'ils voulurent demander des conseils et des leçons. Mais Gros, vieilli et repentant, Gros qui répondait à une commande de la *Bataille d'Iéna* qui lui était faite pour Versailles : « Je suis très reconnaissant, mais ayant déjà fait tant de tableaux de ce genre, je ressens la nécessité de me reposer par *des sujets plus analogues à l'étude de l'art* » (c'étaient, hélas! ces *Acis et Galatée*, ces *Hercule et Diomède* dont l'insuccès bruyant le poussa au suicide), Gros les dirigea vers le prix de Rome. Après y avoir échoué deux fois Raffet y renonça. Il devait bien un jour aller à Rome, mais à la suite des *Voltigeurs prêts à partir pour la Ville éternelle*, dont il fit l'admirable lithographie.

Mais la postérité a remis peu à peu chacun à sa place. Elle a reconnu dans l'œuvre de Raffet, l'illustration la plus vivante et la plus géniale de l'épopée des guerres de la Révolution et de l'Empire, la chronique vibrante des campagnes d'Afrique. Les triomphateurs d'autrefois descendent au second et au troisième rang et le « dessinateur », qui marchait humblement, loin derrière eux dans le défilé officiel des célébrités contemporaines, les dépasse à présent et monte dans la gloire.... Depuis 1834, Meisonier s'était fait connaître. Son œuvre, qui s'étend sur une période de soixante années, sera commentée dans une partie ultérieure de cette histoire.

Les paysagistes. — Le grand fait de l'histoire de la peinture moderne, celui qui devait avoir sur ses destinées et dans son évolution la plus décisive influence fut l'apparition et les progrès du paysage.

Les littérateurs, plus que les artistes, semblaient s'être intéressés d'abord aux études pittoresques auxquelles J.-J. Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre avaient ouvert les yeux de leurs contemporains. Sans doute, à feuilleter les *Salons*. on est frappé d'y rencontrer, entre 1789 et 1795, un grand nombre de *Vues de la forêt de Fontainebleau*, ou de *Montmorency*, d'*Effets de soleil couchant* signés de Bruandet, de Cazin, de Gillion, de Didier-Boguet, etc. Il y a dans les *Vues des environs de Paris* de Louis Moreau (1740-1806), un sentiment très juste et une observation très fine de la nature; et Jean-Louis Demarne (1744-1829) peignait, dès la fin du XVIIIe siècle, des *Grandes routes*, des *Cours de ferme* et d'auberge où le charme de la vérité naturelle, la douceur de la lumière blonde sur les humbles « fabriques » sont finement sentis. Mais le classicisme avait comprimé de son mieux ces velléités naissantes. « Je ne vous dis rien du paysage, écrivait dédaigneusement, en l'an III de la République, l'auteur des *Lettres critiques et philosophiques sur le Salon*, c'est un genre qu'on ne devrait pas traiter. » Un paysagiste même avait paru, élève de Joseph Vernet, Valenciennes (1750-1818), qui publiait, l'an VIII de la République, les *Éléments de perspective pratique à l'usage des artistes, suivis de réflexions et conseils sur le genre du paysage*, où Claude Lorrain lui-même

est accusé d' « avoir trop sacrifié au genre », de n'avoir pas « su affecter l'imagination ». L'art de la peinture ne comporte qu'un genre, qui est celui de l'histoire, le paysage n'a droit d'exister que dans la mesure où il peut servir ce genre supérieur et unique : voilà la doctrine de l'école, et l'origine du « paysage historique », qui fut à celui de Poussin ce que la tragédie des classiques de la Restauration fut à celle de Racine.

Or, ce furent les élèves de Valenciennes, les Victor Bertin (1775-1842), les Xavier Bidault (1758-1846), qui fondèrent en 1816 le prix du paysage historique, dirigèrent les ateliers, régentèrent l'école, composèrent les jurys; c'est contre les élèves de Valenciennes qu'éclata la révolte d'où sortit le paysage moderne. Il arriva d'ailleurs fréquemment que, par une heureuse inconséquence, les élèves des « classiques » et les maîtres eux-mêmes se laissèrent aller, en présence de la nature, à des élans de sincérité dont leurs « études », à défaut de leurs grandes « compositions », ont conservé la confidence. Michallon (Achille-Etna, 1796-1822), l'ami et le premier maître de Corot, serait mal connu par la *Mort de Roland* ou *Thésée poursuivant le Centaure*; il existe de lui d'autres tableaux, de dessin fin et scrupuleux, de tonalité claire et charmante, où la « présence réelle » de la nature fait sentir sa bienfaisante efficacité. De même Jules Coignet (1798-1860), Louis-Étienne Watelet (1780-1866), après avoir conduit dans les vallées classiques des *Danses de nymphes* anémiques et de mélancoliques *Sacrifices à Pan*, rapportèrent de leurs vacances des vues du Dauphiné, d'Auvergne, des Vosges, abandonnèrent le paysage « historique » pour le paysage dit « pittoresque » (on attachait la plus grande importance à ces classifications hiérarchiques), et quoique ce soit une nature un peu trop ratissée, peignée et « léchée » qui se reflète en leurs peintures, encore faut-il noter leur significative évolution.

A côté d'eux, un groupe d'artistes épris de voyages dans la sacro-sainte Italie, infatigables pèlerins de la terre classique, sincèrement amoureux d'ailleurs de la nature, mais d'une nature que les souvenirs de leur éducation littéraire, les paroles de leurs maîtres, et leur parti pris esthétique leur rendirent plus

vénérable et plus belle, cherchèrent le « style », non dans les conventions, mais dans la vérité, et, par delà Valenciennes, tentèrent de remonter jusqu'à Poussin. Leurs débuts, on l'a un peu trop oublié, firent scandale dans les rangs des disciples dévots de Valenciennes : eux aussi, on les traita de « gothiques », c'est-à-dire de « romantiques ». Les dessins de Théodore d'Aligny (1798-1871) et d'Édouard Bertin (1797-1871), compagnons du grand Corot en ses années de voyages et pèlerinages italiens, témoignent de la ferveur de leur culte un peu trop solennel... Mais ce n'est pas de l'étranger que pouvait venir le salut. C'est

(Voyageurs! voyageurs! quelle est votre folie!)

dans la terre maternelle de France que le paysage français devait retrouver la force et la vie.

Pendant que Valenciennes et ses élèves faisaient tant de façons pour ne pas peindre ce qu'ils avaient sous les yeux et pour peindre froidement ce qu'ils n'avaient pas vu, un précurseur et un initiateur, à peu près inconnu de ses contemporains, Georges Michel (1763-1843), ouvrit la porte à l'art nouveau. Avec son ami Bruandet, il partit à la découverte de la banlieue parisienne, pour voir les bois, les champs et la Seine. Entre temps, pour vivre, il nettoyait et restaurait, quelquefois même copiait des Hobbema et des Ruysdaël, que quelques amateurs excentriques commençaient à ramasser dans « les galetas de la brocante ». Quoique, selon les paroles d'un critique du temps, ces Hollandais n'eussent travaillé « que pour des hommes dont l'esprit et l'âme étaient engourdis » et que « l'idéal leur fût totalement inconnu », Michel les aimait; il se « grisait avec eux de demi-teintes, de beaux tons, de beaux gris, de lumière et d'harmonie ». Quand on lui parlait de voyages en Italie, il répondait : « Celui qui ne sait pas peindre toute sa vie sur quatre lieues d'espace, n'est qu'un maladroit. Parlez-moi des Hollandais! Ceux-là ont-ils jamais couru les pays? Et cependant, ils sont les bons peintres, les plus braves, les plus hardis, les plus désintéressés. » Quand il mourut en 1843, demandant à sa femme d'être enterré la tête au soleil levant, avec du gazon sur sa tombe, la peinture avait retrouvé la nature, Corot, Théodore

Rousseau, Jules Dupré avaient pris conscience d'eux-mêmes; la grande école du paysage français était née et émancipée.

Nous ne pouvons ici qu'en constater l'apparition. Rousseau, ayant vécu jusqu'en 1867, Corot et Millet jusqu'en 1875, Dupré jusqu'en 1889, c'est dans le tome suivant que nous résumerons leur glorieuse histoire et leur influence sur la peinture moderne.

II. — L'art hors de France.

L'art en Allemagne et dans les pays du Nord. — Nous avons vu [1] les premières manifestations du romantisme en Allemagne, et dans quelle foi ardente et naïve le mouvement avait de bonne heure pris naissance. A la vérité, ce fut dans la critique et la littérature plus que dans l'invention artistique que l'esprit nouveau porta des fruits. Les deux frères Boisserée (Sulpice, 1783-1851, et Melchior, 1786-1854), introduits par Tieck et Schlegel dans le mouvement romantique, initiés par leur ami Cornelius à la connaissance des œuvres d'art, se consacrèrent à l'étude de l'ancienne École allemande. Au cours d'un voyage dans les pays rhénans, ils réunirent à Heidelberg une collection de tableaux des vieux maîtres qui ne tarda pas à attirer l'attention des amateurs européens et à exercer sur le grand public une influence marquée [2].

Bientôt, la place fut trop étroite pour leur trésor sans cesse accru, et ils le transportèrent, en 1818, à Stuttgart où le roi de Wurtemberg mettait à leur disposition un local plus convenable. Enfin, en 1827, ils cédaient pour 120 000 thalers leurs collections au roi Louis Ier de Bavière, qui les faisait exposer d'abord à Schleissheim, puis, quelques années plus tard (1836), à Munich, où elles formèrent le fonds précieux de l'ancienne Pinacothèque. Une quarantaine de tableaux environ furent

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 348.

2. C'est là que Lyversberg, notamment, apprit à connaître et à aimer les primitifs allemands, dont il devait de son côté réunir quelques œuvres aujourd'hui universellement connues dans l'histoire de l'art sous le nom de leur « découvreur » : *La Passion de Lyversberg*.

transportés à Nuremberg, et figurent aujourd'hui au Musée Germanique.

C'est à Munich, où la protection du roi Louis les attirait, que les romantiques tinrent d'abord leur quartier général. Jamais l'effort réfléchi pour renouveler l'art par le savoir et l'enthousiasme ne furent poussés plus loin que dans l'entourage du roi Louis. Il voulut que sa capitale fût un résumé de l'art occidental. Léo de Klenze (1784-1864) lui construisit des Propylées, et fit tout ce qu'il put pour que Munich méritât le nom de « Nouvelle Athènes », tandis que Friedrich von Gärtner (1792-1847), architecte de l'école romantique, revenait aux formes du moyen âge et s'inspirait de l'architecture romane. Mais ces « imitations » ne servirent qu'à prouver qu'on ne peut transplanter un art ni le recréer de toutes pièces. Les sculpteurs, condamnés eux aussi par le dilettantisme du roi à une production hâtive, peuplèrent de lourdes effigies de tous les grands hommes de l'Allemagne les églises, les places et les palais de Munich. Leur œuvre est restée interrompue, et la *Loggia des maréchaux* attend toujours ses hôtes. Quant aux grandes compositions historico-philosophiques dont Cornelius et ses amis avaient couvert les murs de la moderne Athènes, la pluie et les frimas les ont aux trois quarts effacées. Leur visée n'allait à rien moins qu'à exprimer toutes les idées de la « philosophie historique, de la poésie, de l'archéologie, de la mythologie, de la philologie comparée », et par-dessus tout la place de l'Allemagne dans le monde, à partir de ses origines jusqu'aux temps présents, depuis les Grecs, considérés comme les « oncles » des Germains, jusqu'à Luther, en passant par la mythologie héroïque des Niebelungen et des légendes du Rhin. Cornelius rêva de tout raconter ou symboliser du passé national, et quelle qu'ait pu être l'inégalité ou la médiocrité de l'œuvre réalisée, le rêve assurément fut noble et digne d'un grand esprit. Mais quelle distance du rêve à l'œuvre! Ces *weltgeschichtliche Bilder*, ces peintures colossales, obscures et froides, trop souvent véritables rébus qui fatiguent l'esprit sans persuader les yeux, faisaient dire plaisamment à Henri Heine qu'un « peintre allemand ayant à peindre un chameau, allait en chercher le modèle dans la pro-

fondeur de son âme, s'attachait à retracer dans la figuration de la tête l'esprit des temps primitifs et de l'Ancien Testament et ne dessinait pas un poil qui ne fût symbolique ». Si le génie plastique manque à tous ces artistes de l'école de Munich, si les colossales compositions de Cornelius (1783-1867) à la Pinacothèque, à la Glyptothèque, à l'église Saint-Louis; celles de Schnorr von Carolsfeld (1794-1872) à la Résidence, celle de Moritz von Schwind (1804-1871) à la Wartburg, celles d'Overbeck (1789-1869) à la chapelle de la Portiuncula près d'Assise, réservent à quiconque va les étudier, l'imagination toute pleine de la littérature qu'elles ont inspirée, une cruelle déception, les grands cartons de Cornelius à Berlin, comme les dessins de Schnorr, de Feuerbach, suffisent à témoigner que l'idéal qu'ils voulurent servir n'avait rien que de haut et de noble. Ils pensèrent en bons Allemands; mais la langue leur fit défaut pour exprimer d'une façon vraiment personnelle et nationale ce qu'ils voulaient dire et qui remplissait leurs cœurs sincères. W. Kaulbach (1804-1874), le meilleur élève de Cornelius, introduisit dans la peinture historique — inspirée des mêmes préoccupations symboliques et nationales — des recherches de pittoresque, de réalisme et de couleur que ses élèves, Piloty au premier rang, devaient développer. Les fidèles de Cornelius, choqués de ces tendances nouvelles, flétrirent même Piloty du nom de « réaliste » parce que, dans sa *Mort de Wallenstein*, il avait peint en trompe-l'œil un diamant au doigt de son héros.

L'école de Munich était née de la volonté d'un prince; celle de Dusseldorf se forma autour d'une Académie. Quand le gouvernement prussien y eut ouvert une école, Cornelius y fut appelé et y passa, mais sans laisser de traces caractéristiques de son passage. Ce fut après l'arrivée de W. Schadow (1826) que la vie de l'Académie nouvelle s'affirma véritablement. Elle eut des visées moins philosophiques que celle de Munich, et se complut surtout dans la peinture d'histoire comprise à la manière de Paul Delaroche ou de Gallait. K. F. Lessing (1808-1880), Édouard Dendemann, Karl Sohn (1805-1867), Th. Hildebrandt (1804-1874), en sont les représentants les plus célèbres. La peinture de genre y fut surtout cultivée par la

génération suivante, Hasenclever, R. Jordan, Jacob Becker, Karl Hübner et surtout Knauss, né en 1829 et dont il sera question plus tard. La peinture de paysage tendait en même temps à s'émanciper des paysages archéologiques et cérémonieux de Rottmann et de Preller.

A Berlin, qui ne comptait guère comme centre d'art, un sculpteur, très supérieur à ce J. H. Dannecker (1758-1841) dont l'Allemagne sembla vouloir faire un grand artiste, Christian Rauch (1777-1857) donna dans quelques monuments triomphaux ou funéraires la mesure d'un talent qui brille au premier rang de l'école allemande, sans avoir rien d'ailleurs de proprement germanique. Enfin, Ad. Menzel, né en 1815, dont on fêtait récemment la glorieuse vieillesse, ouvrit à l'école moderne les voies fécondes du retour à la nature où l'art allemand, libéré de tout ce que l'esthétique et les esthéticiens lui avaient imposé d'entraves, devait trouver ses plus originales inspirations.

C'est dans le même sens, comme on le verra par la suite, que se développaient lentement les écoles scandinaves, dont les dernières années du siècle devaient voir l'éclosion.

L'évolution de l'art anglais, de la peinture de genre au « préraphaëlisme », l'influence de ses paysagistes, les tentatives du paysage suisse, la renaissance de la peinture allemande et les tentatives des peintres belges seront étudiées ultérieurement, au moment où l'Exposition universelle de 1855 placera en présence les unes des autres, au milieu de XIXe siècle, les différentes écoles européennes.

III. — La Musique de 1815 à 1848.

L'école allemande, de Beethoven à Richard Wagner. — Un grand nom s'est dressé devant nous, dès les premières années du XIXe siècle, et ce nom est comme le symbole de l'immense révolution musicale qui fera de notre époque une des plus intéressantes de l'histoire de l'art. Ce nom est celui de Beethoven, et il évoque à lui seul tous les élans de la musique

moderne, toutes les aspirations auxquelles ne pensaient même pas les maîtres les plus sublimes du siècle précédent.

En effet, jusqu'à ce jour, le développement de l'art a été logique et régulier; sortie des sombres profondeurs du moyen âge, la musique s'est trouvée formée au XVI[e] siècle, puis le XVII[e] a vu naître l'opéra, et au XVIII[e] sont apparus les grands artistes de musique pure, comme Bach, Hændel, Haydn, Mozart; on aurait pu croire qu'avec ce dernier maître surtout, elle était arrivée à la perfection de sa forme; avec Rameau et Glück elle avait exprimé les plus pathétiques accents de l'expression dramatique. Réduite à ses propres forces, la musique ne pouvait aller plus loin; ce fut à partir de notre siècle et avec Beethoven qu'elle se mêla au mouvement nouveau des idées; d'objective elle devint subjective, et s'inspira non seulement des poètes, mais même des penseurs : Gœthe, le moins musicien des poètes, devient l'inspirateur des plus puissants compositeurs, et ce fait seul indique les nouvelles tendances de l'art.

Il nous faut ici rappeler au moins le titre des principales œuvres de Beethoven. C'est de ce maître en effet que sortirent, comme d'un tronc vigoureux, les plus grands musiciens de notre époque. De 1813 à 1827, date de sa mort, Beethoven écrivit ses pages les plus sublimes : les deux Symphonies en *la* et en *fa*, la Sonate pour piano et violon à l'archiduc Rodolphe, les derniers Quatuors, la Messe en *ré* et la Symphonie avec chœurs, les deux plus hautes manifestations de son génie, et tant d'autres belles créations.

C'était tout un horizon nouveau que Beethoven ouvrait aux musiciens qui devaient venir après lui; un si formidable élan ne devait pas être brisé d'un coup, et, en effet, il se continua longtemps encore, surtout dans l'école allemande.

Presque contemporains de Beethoven, deux grands maîtres ont aussi puissamment contribué à lancer l'école allemande dans une voie nouvelle, et leur influence s'est fait sentir sur notre musique nationale. J'ai nommé Weber (1786-1826) et Franz Schubert (1797-1828). Tous deux furent essentiellement allemands, tous deux puisèrent leur génie à la même source. Le *lied* et la chanson, issus de l'imagination rêveuse de l'Allemagne,

inspirèrent leurs œuvres, bien différentes, il est vrai, par la conception et par la forme, mais animées du même esprit.

La première manifestation du génie de Weber avait éclaté dans les chants patriotiques que chantaient les soldats allemands se ruant contre la France en 1815; bientôt parut, en 1821, le *Freyschütz*, cet opéra tout embaumé de la senteur des sapins, tout résonnant de l'écho du cor dans les bois. Vinrent ensuite *Preciosa* (1820), *Euryanthe* (1823), *Obéron*, la dernière œuvre du maître (1826). Dans ces partitions la musique tentait comme une voie nouvelle; elle devenait plus rêveuse, plus poétique; l'élément pittoresque et descriptif se développait à un point que les grands maîtres qui avaient précédé Weber n'avaient pour ainsi dire pas soupçonné.

Dans le cours d'une existence de trente-trois ans à peine, Franz Schubert a laissé une œuvre d'une incroyable fécondité : symphonies, drames, musique de chambre, il a touché à tout, et d'une main magistrale; mais celles de ses compositions par lesquelles il a laissé dans la musique moderne l'empreinte ineffaçable de son génie sont ces poèmes chantés, parfois si courts, populaires dans le monde entier et qui ont nom *Lieder* ou *Mélodies*. Telle est la puissance de cette musique, telles sont la profondeur de son inspiration et sa force d'expression, que nous en retrouvons encore comme un souffle chez plus d'un maître contemporain.

Après Beethoven, Weber et Schubert, moins génial, mais admirable encore, nous devons nommer Félix Mendelssohn-Bartholdy (1809-1847). Son œuvre principale consiste surtout dans ses symphonies, la délicieuse féerie du *Songe d'une nuit d'été*, sa musique de chambre et ses « romances sans paroles », genre poétique et charmant dont il fut le créateur. La caractéristique du talent de Mendelssohn est la fantaisie et la poésie, une horreur instinctive de tout ce qui est commun et vulgaire; son défaut est un certain manque de proportion dans la composition, et parfois une froideur et une raideur scolastiques qui ne laissent pas d'engendrer la monotonie.

A côté de Mendelssohn, Chopin (1809-1849) s'est fait des compositions pour piano ce qu'on pourrait appeler une spécia-

lité. Poète presque plus que musicien, malgré la charmante finesse de son style, poète un peu maladif mais charmant; il est le chantre délicat de la mélancolie et de la douleur.

Beethoven, Schubert, Weber, Mendelssohn nous apparaissent dans le lointain de l'histoire, mais voici un maître, leur contemporain, dont la mort date déjà de près d'un demi-siècle et qui cependant nous semble moderne parmi les modernes : Robert Schumann (1810-1856) est peut-être le maître qui a exprimé de la façon la plus intense cette sorte de sensibilité maladive et cette puissance intrinsèque d'expression qui caractérisent l'art musical de la fin de notre siècle. Longtemps Schumann a été en France plus que méconnu, ignoré; aujourd'hui, il a pris sa place, et *Manfred*, *le Paradis et la Péri*, le *Second Faust*, le fameux Quintette et le Trio en *ut mineur*, la *Vie d'une rose*, les *Scènes d'enfants*, le *Carnaval*, les *lieder*, etc., ont révélé au public français non seulement un musicien d'une merveilleuse fécondité, d'un sentiment exquis, d'une expression profonde et intense, mais un de ces génies qui ouvrent à l'art les horizons nouveaux.

Tous ces maîtres avaient eu de vaillants disciples, comme Moschelès, Liszt, Frantz Lachner, Brahms, lorsqu'un jeune homme surgit dont le génie devait s'élever à côté des plus grands, Richard Wagner. Né en 1813, Wagner avait fait jouer *Rienzi* en 1842, *le Vaisseau fantôme* en 1843; *Tannhäuser*, exécuté en 1845, ouvrit l'ère nouvelle de la musique dramatique et marqua le point de départ de l'évolution musicale actuelle.

L'école italienne, de Rossini à Verdi. — Tandis que de 1815 à 1848 l'Allemagne nous offrait le spectacle d'un prodigieux épanouissement artistique, l'Italie semblait prendre à tâche de se diminuer elle-même. Pendant le premier quart de notre siècle elle exerça sur la musique une véritable suprématie, suprématie usurpée, il est vrai, tyrannie plutôt, mais que nul ne peut nier. L'élégance de la ligne mélodique, l'habile disposition des voix, la mollesse aimable du style, la fécondité apparente des idées mélodiques, prêtaient d'abord aux œuvres des musiciens d'Italie un charme auquel bien peu d'auditeurs échappaient; mais bientôt, ils perdirent ces qualités, ils rempla-

cèrent le chant par le cri, l'expression dramatique par les mouvements violents et désordonnés du mélodrame. Pourtant, l'école italienne avait semblé devoir prendre un nouvel essor, lorsque, le 5 février 1816, Rossini (1792-1868) avait fait entendre *Il Barbiere* et, dans la même année, *Otello*, bientôt suivi de *Mose* et de *Semiramide*. C'était un maître qui se révélait, maître par la richesse et la clarté des idées, par l'éclat, par la variété de l'orchestre, parfois même par la profondeur du sentiment dramatique. Rossini vit son génie se développer encore lorsqu'il vint d'Italie en France; là, sous l'influence de nos maîtres français, il égala les plus grands musiciens dans certaines pages de *Guillaume Tell* (1829).

Cependant, au milieu même de ses succès, et comme par contraste, Rossini vit s'élever à côté de lui un rival, Vincenzo Bellini (1801-1835). Tout au contraire de Rossini, Bellini était un musicien faible, peu varié, maladroit parfois, mais qui possédait une sincérité profonde d'émotion et d'accent qui a manqué souvent à l'auteur d'*Otello* et de *Semiramide*. Ce fut avec *Il Pirata* (1827) que Bellini se révéla; la *Somnambula* et la *Norma* (1831), l'une dans le demi-genre sentimental, l'autre dans la tragédie lyrique, furent les chefs-d'œuvre de ce musicien ému et sincère qui, par ces qualités, vivra peut-être plus longtemps que d'autres compositeurs de plus large envergure.

Donizetti, son contemporain (1798-1848), était un artiste plus habile, plus complet, à l'imagination plus riche et plus féconde que Bellini; il reprit les formules que celui-ci n'avait pour ainsi dire qu'esquissées, leur donna la plénitude et la fermeté de lignes qui leur manquaient. Les grands ensembles vocaux de Donizetti restent des pages qu'il faut citer pour l'élégance du style et la belle sonorité, particulièrement dans *Lucia di Lamermoor* (1835) et dans la *Favorite* (1840). Malheureusement, chez ce maître la fécondité tua l'inspiration, et on peut dire que s'il a écrit plus de trente partitions, dont presque toutes contiennent au moins une page de valeur, il n'en est pas une seule qui soit complète. De plus, Donizetti poussa à l'extrême un défaut qui apparaissait déjà chez Rossini : la recherche de

l'effet à tout prix par les formules convenues et faciles, par la bruyante sonorité.

Cette tendance, qui caractérise l'école italienne de 1815 à 1848, s'accentua jusqu'à l'exaspération chez le musicien qui recueillit l'héritage de Bellini et de Donizetti, chez Giuseppe Verdi. Dans le cours de sa longue et magnifique carrière, Verdi est revenu à un art plus sincère, plus discret, plus émouvant, plus véritablement dramatique; mais, à la date à laquelle s'arrête ce chapitre, en 1848, il n'est encore que le musicien brutal qui a écrit, ou, pour mieux dire, martelé des partitions comme *Nabucodonosor* (1842), *I Lombardi* (1843), *Ernani* (1844), etc.

L'école française, d'Hérold à Gounod. — Sans compter des noms aussi glorieux que ceux de Beethoven et de Weber, l'histoire de l'école française en notre siècle ne laisse pas d'être plus complexe que celle des écoles d'Italie ou d'Allemagne. Ce n'est même qu'après avoir étudié les maîtres étrangers avec quelque attention que l'on peut tracer le tableau de notre histoire musicale.

A partir de 1815, les tendances vont changer : Rossini régnera en maître sur notre école, mais bientôt les musiciens allemands, Weber d'abord, puis Beethoven, feront sentir leur influence. Le romantisme troublera nos compositeurs au point de transformer complètement leur ancienne esthétique : romantisme anglais avec Shakespeare et Byron, romantisme français avec Hugo, Dumas, Vigny, etc. L'antique tragédie lyrique disparaîtra pour faire place au drame et même au mélodrame en musique. Telle est la singulière évolution à laquelle nous assisterons pendant le quart de siècle environ qui nous occupe ici, et pendant ce temps, malgré toutes ces influences diverses, par un étonnant phénomène, la musique française restera bien française, et le génie national, fait de clarté, de justesse et de précision, ne cessera d'inspirer nos musiciens.

Un grand maître de la génération précédente, Boïeldieu, fait entendre en 1825 son chef-d'œuvre, la *Dame Blanche*, mais le premier nom qui se présente à nous est celui de Ferdinand Hérold (1791-1833). Élève préféré de Méhul, il s'affirma pour la première fois avec *Marie*, en 1826, puis, ébloui par l'art brillant

de Rossini, il revêtit sa musique, pourtant si personnelle, des oripeaux italiens qui déparent en certaines parties cette belle œuvre, le *Pré aux clercs* (1831); enfin on sent passer parfois dans *Zampa* (1832) comme le souffle enflammé de Weber.

Si l'on sent dans Hérold l'artiste tourmenté par un idéal rêvé et souvent atteint, il faut voir dans Auber (1782-1871) l'homme du monde aimable et charmant, aimant à montrer les grâces de son esprit coquet, mais peu troublé par les hautes conceptions esthétiques. Celui-ci se livra sans résistance à l'influence rossinienne, et cependant, malgré le vernis italien qui recouvre parfois sa musique, il est facile de retrouver le fin esprit français dans des œuvres comme la *Fiancée* (1829), *Fra Diavolo* (1830), le *Domino noir* (1837), *Haydée* (1847). Une seule fois, dans la *Muette* (1858), le patriotisme lui inspira des accents plus nobles; mais il prit bien soin de s'arrêter dans ce drame au moment où le mélodrame commence.

Un autre maître, qui a tenu une plus grande place en son temps qu'il n'en tiendra probablement dans l'avenir, Fromental Halévy (1799-1862), donna pendant assez longtemps l'illusion d'un grand musicien. Avec l'*Éclair* (1835), il sembla devoir succéder à Hérold; en 1831 vint la *Juive*, avec son deuxième acte si dramatique, puis *Guido e Ginevra*, en 1840, et *Charles VI*, en 1843, où brillait par éclairs un puissant talent dramatique. Le *Val d'Andorre*, la dernière œuvre remarquable d'Halévy, date de 1848.

C'est ici, et bien au-dessus d'Halévy, qu'il faut placer un musicien que l'on a peut-être été surpris de ne pas voir figurer dans l'école allemande, Giacomo Meyerbeer (1791-1864). Éclectique par excellence, Meyerbeer fut d'abord allemand, puis italien, puis enfin français, mais on peut dire que ce fut en arrivant dans notre pays en 1826 qu'il trouva la véritable voie de son génie, à ce point que l'historien est presque autorisé à classer l'auteur des *Huguenots* parmi les musiciens français. Nourri des fortes études allemandes, Meyerbeer apportait à notre musique un orchestre plus puissant et plus coloré, une harmonie plus expressive et plus variée; dès son début à l'Opéra, avec *Robert le Diable* en 1831, on sentit que nos artistes

étaient sous une influence nouvelle, influence qui fut énorme en effet et qui se fait encore sentir aujourd'hui malgré l'évolution contemporaine de la musique. Meyerbeer avait au plus haut degré la puissance et le mouvement dramatique; sa phrase mélodique était large, fortement rythmée, passionnée, soutenue par une instrumentation sonore, une harmonie nombreuse et colorée. Les *Huguenots* (1836) sont un des plus beaux et des plus émouvants drames lyriques de l'ancien répertoire de l'Opéra. Le *Prophète*, qui parut en 1849, indiquait déjà chez le musicien de nouvelles tendances.

Avec les maîtres que nous avons cités, l'école française suivait en somme la voie que lui avaient tracée des musiciens comme Grétry, Méhul, Spontini et Lesueur. Mais voici que se levait une génération d'artistes qui, d'abord âprement combattus et discutés, devaient finir par triompher et introduire dans notre art l'esthétique nouvelle d'une musique moins dramatique peut-être, dans le sens banal du mot, ou pour mieux dire moins scénique, mais plus raffinée, plus délicate, où les recherches de l'harmonie, les nuances les plus variées de l'instrumentation, devaient exprimer des sentiments que les musiciens antérieurs n'avaient même pas soupçonnés.

On peut dire que le grand promoteur de la musique nouvelle en France a été Hector Berlioz (1803-1869). Il en a été de lui comme de Schumann; quoiqu'ayant vécu et ayant écrit ses principales œuvres à une époque bien plus ancienne, il n'existe pour le public que depuis un quart de siècle à peine. Mais, si les profanes ne pouvaient l'apprécier, tous les artistes français intelligents et instruits le connaissaient et subissaient bon gré mal gré son influence. Berlioz est en musique le romantisme même; ses poètes sont Shakespeare, Byron, Hugo, ses musiciens Beethoven, Weber, — culte dont l'ardeur est tempérée par l'admiration pour les grandes et nobles œuvres de Glück. Berlioz débuta par la *Symphonie fantastique*, œuvre inégale, mais fougueuse et singulière; en 1835, il donna *Harold en Italie*, où son génie toujours romantique et bouillant avait perdu un peu de ce que l'ardeur en avait d'excessif. Bientôt on entendit le colossal *Requiem* (1839), puis, la même année,

Roméo et Juliette, œuvre tout imprégnée de la poésie shakespearienne; enfin, en 1846, la célèbre *Damnation de Faust*, partition d'un caractère dramatique, à la fois poétique et puissant, où le musicien a osé, et avec succès, se mesurer avec le génie profond et philosophique de Gœthe. D'ailleurs, tout en écrivant des partitions où l'orchestre et la symphonie tenaient une place prépondérante, Berlioz ne perdait pas de vue le théâtre, objectif de tout musicien vraiment français : *Benvenuto Cellini*, en 1838, en est la preuve; mais ce ne fut qu'en 1863, avec les *Troyens*, que le maître put donner au théâtre la mesure de son génie.

Pour avoir rencontré rapidement le succès, Félicien David (1810-1876) n'en fut pas moins, lui aussi, un novateur. Ce n'était pas un esprit tourmenté comme Berlioz; il chantait au contraire sous l'inspiration de la nature; son style, un peu maigre mais élégant, clair et surtout relevé par un orchestre des plus pittoresques, procédait plutôt des classiques purs comme Haydn et Mozart que de Beethoven, mais c'était une nature de musicien poétique et impressionnable. Ce fut en 1844 qu'il fit entendre le *Désert*; le succès fut éclatant; cette œuvre délicieuse de poésie et de couleur ouvrait à nos musiciens un horizon nouveau : l' « orientalisme » musical était créé.

Berlioz et Félicien David avaient quitté la voie tracée par les anciens maîtres français; ils avaient abandonné l'art purement dramatique pour introduire dans notre musique l'élément symphonique. David d'abord eut de nombreux imitateurs, puis, plus tard, se fit sentir l'influence plus forte de Berlioz; mais une nouvelle période s'ouvrait pour notre école française. Nous pouvons en faire pressentir les tendances en disant qu'Ambroise Thomas préparait le *Songe d'une nuit d'été* (1850), que Charles Gounod faisait entendre sa *Messe solennelle* (1849) et écrivait son premier opéra, *Sapho* (1851).

BIBLIOGRAPHIE

Les arts plastiques. — Voir ci-dessus, t. IX, p. 360, et en outre : **Ch. Clément**, *Théodore Géricault, Étude biographique et critique*, Paris, 1868, nouv. édit., 1879. — **E. Chesneau**, *Peintres et statuaires romantiques*,

Paris, 1879. — **Adolphe Moreau**, *Delacroix et son œuvre*, Paris, 1873. — **Alfred Robaut**, *Catalogue de l'œuvre de Delacroix*, Paris, 1884, in-4. — **Th. Sylvestre**, *Les artistes vivants franç. et étrangers*, Paris, 1877. — **Gustave Planche**, *Études sur l'école française (1831-1852)*, 2 vol., Paris, 1855. — **Pierre Petroz**, *L'art et la critique en France depuis 1822*, Paris, 1875. — **Théophile Gautier**, *Histoire du romantisme*, Paris, 1 vol. in-12. — **Ph. Burty**, *Correspondance d'Eugène Delacroix*, 2 vol., Paris, 1880; — *Journal d'Eugène Delacroix, 1823-1863*, 3 vol. in-8, Paris, 1893-1895. — **A. Jal**, *L'artiste et le philosophe, entretiens critiques sur le Salon de 1824*, Paris, 1824, in-8. — **A. Jal**, *Le Salon de 1827*, Paris, 1827, in-8. — **Baudelaire**, *L'art romantique*, 3e édition, Paris, 1874; *Curiosités esthétiques*, Paris, 1873. — **H. Delaborde**, *Ingres, sa vie, ses travaux*, Paris, 1870, in-8. — **Amaury Duval**, *L'atelier d'Ingres*, Paris, 1878. — **Antoine Etex**, *Ary Scheffer, Étude sur sa vie et ses ouvrages*, Paris, 1859. — **Paul Mantz**, *L. Cogniet*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1881. — **J. Guiffrey**, *Eugène et Achille Deveria*, dans *L'Art*, 1883. — **Henri Delaborde**, *Études sur les Beaux-Arts* (France), t. II, Paris, 1857. — **Th. Couture**, *Méthodes et entretiens d'atelier*, Paris, 1868, 2 vol. — **André Michel**, *La sculpture du siècle à l Exposition universelle de 1889* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1889). — **Ph. Burty**, *Maîtres et petits maîtres*, Paris, 1877. — **Eugène Guillaume**, *Discours et notices*, Paris, 1897, in 8. — **L. Magne**, *L'architecture française au XIXe siècle*, Paris, 1890, in-4. — **Charles Blanc**, *Les artistes de mon temps*, Paris, 1878, in-8. — **A. Sensier**, *Étude sur Georges Michel*, Paris, 1873, in-8. — **Hans Reidelbach**, *König Ludwig I und seine Kunstschöpfungen*, Munich, 1888. — **Ernst Förster**, *Peter Cornelius, ein Gedenkbuch aus seinem Leben und Wirken.*, Berlin, 1874, 2 vol. — **H. Riegel**, *Cornelius, der Meister der deutschen Malerei*, Hanovre, 1866. — **L. V. Urlichs**, *Cornelius in München und Rom.* (*Beiträge zur Kunstgeschichte*, Leipzig, 1875). — **Hans Müller**, *Kaulbach*, Berlin, 1893. — **A. Rosenberg**, *Die Düsseldorfer Schule*, Leipzig, 1886. — **H. Holland**, *Moritz von Schwind*, Stuttgart, 1873.

La Musique. — **Adam (Ad.)**, *Souvenirs d'un musicien*, 1850, in-12; *Nouveaux Souvenirs*, 1859, in-12. — **Audley**, *Franz Schubert*, 1871. — **Azevedo**, *Félicien David*, Paris, 1865. — **Bellaigue**, *Un siècle de musique française*, 1887, in-12. — **Berlioz**, *Voyage musical en Allemagne*, 1844, 2 vol.; *A travers chants*, 1862, in-18; *Mémoires*, 1870, 2 vol.; *Correspondance inédite*, 1878, in-18; *Lettres intimes*, 1882, in-18. — **Blaze de Bury**, *Meyerbeer*, 1864, in-18. — **Chouquet**, *Histoire de la musique dramatique*, 1873. — **Cicognetti**, *Gaetano Donizetti*, s. d. — **Clément** et **Larousse**, *Dictionnaire lyrique*, 1876. — **Edwards**, *Life of Rossini*, 1869. — **Ernst**, *L'œuvre dramatique de Berlioz*, 1884, in-12. — **Florimo**, *Bellini*, 1883. — **Fouque**, *Les révolutionnaires de la musique*, 1883. — **Halévy (L.)**, *Halévy, sa vie et ses œuvres*, 1862. — **Halévy (F.)**, *Souvenirs et portraits*, 1860; *Derniers souvenirs*, 1863. — **Hippeau**, *Berlioz*, 1873. — **Jahns**, *Karl Maria von Weber und seine Werke*, 1871. — **Jouvin**, *Hérold*, 1868. — **Jullien**, *Hector Berlioz*, 1889; *Gœthe et la musique*, 1880. — **Karasasky**, *Fréd. Chopin*, 2 vol., s. d. — **Lavoix**, *La musique française; Histoire de la musique*. — **Liszt**, *Chopin*, 1879. — **Mendelssohn**, *Lettres*, trad. par Rolland, 1864. — **Niecks**, *Fréd. Chopin*, 2 vol., 1890. — **Pougin**, *Ad. Adam*, 1877; *Bellini*, 1868; *Verdi*, 1882. — **Reessmann**, *Franz Schubert*, 1873; *Robert Schumann*, 1865. — **Schumann**, *Gesammelte Schriften*, 1854. — Écrits sur la musique, Trad. 1894. — **Soubies** et **Malherbe**, *Histoire de la deuxième salle Favart*, 1893. — **Sutherland-Edwards**, *Rossini and his school*, 1881. — **Weber (Max. Maria** von), *Karl Maria von Weber*, 1864. — **Wilder**, *Beethoven*, 1883.

CHAPITRE XX

LES SCIENCES EN EUROPE[1]

De 1815 à 1847.

Aperçu général sur l'évolution des mathématiques. — Jusqu'au commencement du XIXe siècle, la mathématique, dans son progrès depuis la Renaissance, avait suivi une marche qui nous apparaît aujourd'hui comme relativement simple, parce qu'elle a été guidée par un petit nombre d'idées directrices, et aussi parce que les savants de cette période semblent toujours aller de l'avant, ne regardent jamais en arrière. Ils ont ainsi constitué un corps de doctrines dont le fonds suffira pendant d'autant plus longtemps, même à l'enseignement supérieur, que, pour se l'assimiler, il faut désormais un temps considérable. A n'en juger donc que par les matières auxquelles l'enseignement est resté limité de fait, surtout pendant les trois premiers quarts du siècle, l'œuvre des âges précédents semble d'une importance très supérieure à celle du nôtre.

En réalité, s'il est malaisé de se rendre compte, sans études spéciales, du progrès de la mathématique depuis 1815, si même nous ne sommes pas encore assez éloignés de cette date pour apprécier exactement la valeur de ce progrès, on n'en doit

1. Ce chapitre a été rédigé avec la collaboration de M. Lucien Poincaré pour les sciences physiques et chimiques, et de M. Houssay pour les sciences biologiques.

pas moins affirmer qu'il balancera sans doute, aux yeux de la postérité, les conquêtes antérieures de la science. Mais il a un caractère tout différent.

D'une part, en dehors des matières elles-mêmes, il faut considérer la forme de l'exposition. Or, dès le début du siècle, s'affirme une tendance à reconstruire sur de nouveaux plans tout ou partie de l'édifice déjà élevé, soit que les fondements n'en paraissent point assez éprouvés, soit que la distribution s'en montre incommode. Cette tendance caractéristique, dont la persistance témoigne de la puissante vitalité de la science, donne lieu à des travaux très divers, d'un caractère souvent génial, mais nous apparaissant par là même comme quelque peu incohérents entre eux. Le cercle des idées s'est subitement élargi par la diffusion de l'enseignement révolutionné; on diverge dans tous les sens, on essaie tous les chemins; la direction cesse d'autant plus d'être commune comme pour les efforts antérieurs, que désormais il est donné à bien peu de mathématiciens d'avancer d'un pas égal dans toutes les branches de la science; la spécialisation s'impose aux travailleurs.

Quoique la refonte des doctrines porte sur toutes sans exception, nulle part peut-être elle n'est plus singulière qu'en géométrie, où le respect des modèles grecs semblait consacré par une tradition inattaquable; non seulement les idées que Desargues avait eues, au XVII[e] siècle, pour introduire de nouveaux principes de démonstration, reçoivent des développements inattendus; d'autres, tout aussi fécondes, surgissent brusquement et une science toute moderne se constitue. Mais l'élan va encore plus loin; la possibilité de constituer une géométrie, en rejetant le postulatum d'Euclide, est étudiée et prouvée.

D'un autre côté, comme découvertes réellement neuves, l'étude des fonctions auxquelles conduisait le calcul intégral, en particulier celle des fonctions elliptiques, ouvrit dans l'analyse un domaine jusqu'alors inexploré, où la spéculation pure a recueilli les moissons les plus riches, et a acquis la faculté de s'appliquer, avec des méthodes réellement scientifiques, aux questions de physique, tranchées, au siècle précédent, avec des hypothèses d'ordinaire beaucoup trop restreintes

et par là même incertaines. Les véritables principes de l'application des mathématiques à la physique ne datent donc que de notre siècle; ce que les âges antérieurs avaient élaboré suffisait au plus pour l'astronomie.

Dans cette évolution de la mathématique nouvelle, dont on ne peut essayer de donner ici qu'une idée très sommaire, le succinct aperçu qui va suivre permettra au moins de juger l'importance de la part qui appartient à la période de 1815 à 1847.

La Géométrie moderne : Poncelet, Chasles, Möbius, Steiner. — Monge avait fondé en France une brillante école de géomètres[1], que les services militaires ou civils absorbèrent bientôt pour la plupart; l'un d'eux, officier du génie, fait prisonnier à Krasnoé, et interné à Saratof pendant quinze mois, y rédigea, sans aucun livre, les cahiers[2] d'où il tira l'ouvrage capital publié en 1822 sous le titre de *Traité des propriétés projectives des figures* (c'est-à-dire des propriétés qui ne s'altèrent point par la projection). Poncelet (1788-1867) développa d'autre part la théorie des polaires réciproques et en déduisit la loi de dualité. Mais ses mémoires, adressés en 1824 à l'Académie des sciences, ne reçurent pas l'accueil qu'il espérait; Cauchy, dans ses rapports, affecta de rabaisser au-dessous de l'Analyse la Géométrie moderne[3], et Poncelet, qui garda de cet échec relatif un cuisant souvenir, se consacra à peu près exclusivement par la suite à l'étude de la mécanique pratique[4].

Ce fut devant une autre Académie, celle de Bruxelles[5], que la nouvelle science alla faire un appel qui fut suivi d'un glorieux triomphe. Les deux mémoires de Michel Chasles (1793-1880), présentés en décembre 1829, et très développés pour l'impression, aboutirent au célèbre *Aperçu historique* que suit

1. Citons Charles Dupin (1784-1873), à qui on doit la théorie de l'indicatrice pour la courbure des surfaces (1813); Brianchon (1783-1864), Servois (1775-1833), etc.

2. Édités en 1862 sous le titre d'*Applications d'Analyse et de Géométrie*.

3. Le terme est de Poncelet.

4. La roue hydraulique de Poncelet lui valut un prix en 1824. Dès l'année suivante, il fut nommé professeur de Mécanique appliquée à l'École de Metz. Élu à l'Académie des sciences en 1833, il eut à la Sorbonne une chaire de Mécanique physique et expérimentale.

5. Dandelin (1794-1847), ancien élève de l'École polytechnique et officier, le professeur Quételet, d'autre part, avaient mis en faveur en Belgique les recherches de géométrie pure.

un *Mémoire sur deux principes généraux de la science, la dualité et l'homographie* (1837), et dont le succès fut prodigieux. Chasles, qui, après sa sortie de l'École polytechnique en 1814, avait été agent de change pendant une dizaine d'années, s'était, depuis 1828, exclusivement consacré à la science, et fait remarquer par de nombreux articles publiés dans le *Journal de l'École polytechnique*, les *Annales mathématiques* de Gergonne[1], la *Correspondance* de Quételet. En 1841, il obtint la chaire de Géodésie et de Machines à l'École polytechnique, en 1846, celle de Géométrie à la Sorbonne; mais il ne devait entrer à l'Académie qu'en 1851. Sa carrière était loin d'être terminée, et il devait être un des rares mathématiciens qui jusque dans leur vieillesse gardent le don génial de l'invention.

L'Allemagne cependant, où les traditions mathématiques étaient loin d'être assises comme en France, entrait avec ardeur dans la voie nouvelle.

Le Prussien Möbius (1790-1868), élève de Gauss, professeur à Leipzig depuis 1815, donna en 1827 son *Calcul barycentrique*, et publia de nombreux travaux dans le *Journal de Crelle*, fondé à Berlin en 1826. Son trait caractéristique est la recherche de nouveaux algorithmes, le perfectionnement des notations employées pour simplifier les raisonnements et les calculs géométriques. C'est ainsi qu'il fut le premier à proposer l'emploi de nouveaux systèmes de coordonnées.

Jacob Steiner (1786-1863), né dans le canton de Berne, établi à Berlin et ami de Crelle, publia en 1832 son *Développement systématique de la dépendance réciproque des figures géométriques* qui, avec celui de Staudt[2], la *Géométrie de position* (1847), constitue la base de la géométrie synthétique sous sa forme actuelle. En 1834, on créa pour Steiner à Berlin une chaire de géométrie qu'il illustra singulièrement. Ses décou-

1. Gergonne (1771-1859), professeur d'astronomie à Montpellier, avait fondé en 1810 ce journal, qu'il publia jusqu'en 1831. C'est à lui qu'on doit le terme de dualité et l'établissement direct du principe.

2. Christian van Staudt (1798-1867), né dans le Wurtemberg, professeur à Erlangen, chercha à constituer, sous le nom de Géométrie de position, une science indépendante de toute relation métrique. Son ouvrage, extrêmement condensé, fut assez longtemps négligé. Nous le retrouverons dans le prochain volume.

vertes sur les propriétés des courbes et surfaces de degrés supérieurs se succédèrent si rapidement qu'il les publia souvent sans démonstrations dans le *Journal de Crelle*, où elles restèrent longtemps un problème proposé aux chercheurs. Il paraissait haïr l'analyse et essayer de la mettre hors d'état de le suivre. En certains cas, il y parvint au moins temporairement, de l'aveu de Hesse. Son nom restera justement attaché aux vingt-sept droites et au pentaèdre caractéristique des surfaces du troisième degré.

Les systèmes non-euclidiens : Lobatchefski, Bolyai. — A leur tour, Slaves et Magyars entrent dans l'arène et signalent leur début par une singulière hardiesse.

Euclide, on le sait, avait admis de fait que, dans un plan, on ne peut mener par un point qu'une seule ligne droite, qui, suffisamment prolongée, ne rencontre pas une autre ligne droite donnée. Ce *postulatum* avait, dès l'antiquité, fait l'objet de nombreux essais de démonstration, et restait toujours une pierre de scandale. Mais bien peu de géomètres avaient eu l'idée d'essayer de déduire les conséquences de l'hypothèse contradictoire, suivant laquelle on pourrait, du point donné, mener, sans rencontrer la droite donnée, une infinité de droites comprises dans un angle dont la valeur dépendrait (d'après une loi à déterminer) de la distance du point à la droite donnée[1].

Lobatchefski (1793-1856), professeur à Kazan, après avoir donné, dès 1829, un aperçu de ses vues, publia, en 1836-1838, de *Nouveaux éléments de géométrie, avec une théorie complète des parallèles*, où il développa, sous une forme rigoureuse et claire, l'hypothèse contraire au postulatum euclidien. Écrits en russe, ses ouvrages restèrent longtemps inconnus à l'étranger, et le bref résumé qu'il fit paraître à Berlin, en 1840, de sa *Géométrie imaginaire*, passa de même inaperçu.

Le Transylvain Wolfgang Bolyai (1775-1856) avait fait ses études en Allemagne et été le condisciple de Gauss. Professeur

1. On a récemment cité le jésuite Saccheri de Milan (1733), et Lambert, qui, dans un article publié à Leipzig, en 1786, alla assez loin dans la même voie. Gauss, de son côté, était arrivé aux mêmes résultats que Johann Bolyai; c'est lui qui nomma la géométrie « non-euclidienne ».

pendant quarante-sept ans à Maros-Vasarhely, il a laissé la réputation d'un savant aussi original que modeste. Son ouvrage principal, le *Tentamen* (1832-1833), est suivi d'un appendice de 26 pages, intitulé *la Science absolue de l'espace*, et qui est l'œuvre de son fils Johann Bolyai (1802-1860). C'est dans cet appendice que se trouvent condensées les conséquences de l'hypothèse anti-euclidienne, poussée jusqu'à ses explications analytiques, où apparaît clairement l'impossibilité d'en tirer aucune contradiction.

Il résultait de ces travaux, non seulement que le postulatum d'Euclide n'est pas démontrable, mais même qu'il n'a que le caractère d'une hypothèse, non pas celui d'une vérité nécessaire *a priori*. Cette conclusion d'une importance philosophique considérable devait s'étendre plus tard aux axiomes qui forment le point de départ de la géométrie, et modifier profondément par suite les idées des mathématiciens sur le rôle de leur science.

Géométrie analytique : Plücker, Hesse. — Pour se maintenir à hauteur de la géométrie synthétique, il fallait que l'analytique à son tour se transformât. L'homme qui exerça la plus profonde influence dans ce sens est Julius Plücker (1801-1868), né à Elberfeld. Professeur de physique à Bonn, jusqu'en 1846, il ne s'en consacra pas moins à la mathématique pure. En 1828 et 1831, il publie ses deux volumes de *Développements de géométrie analytique*, où apparaît le système de coordonnées homogènes (identique au fond à celui de Möbius); en 1834, son *Système de géométrie analytique* comprenant la classification complète des courbes du troisième degré; en 1839, sa *Théorie des courbes algébriques*, énumérant les courbes du quatrième degré et donnant les relations analytiques concernant les points singuliers des courbes planes. Ces équations de Plücker étaient sans comparaison, dit Cayley, la découverte la plus importante de toute la géométrie moderne. Mais si ses travaux étaient appréciés à leur valeur en Angleterre et en France, il n'en était pas de même en Allemagne, où il s'était aliéné les savants de Berlin. Steiner alla jusqu'à déclarer qu'il cesserait de collaborer au *Journal de Crelle*, si on continuait à y insérer les travaux de Plücker. On reprochait en même temps au professeur de physique de négliger sa science; il inter-

rompit donc ses travaux de géométrie analytique pour s'adonner pendant plus de quinze ans à la physique mathématique, qu'il fit singulièrement progresser. Il devait plus tard reprendre brillamment ses recherches de prédilection.

Hesse (1811-1874), né à Kœnigsberg, y professa jusqu'à 1855, et y publia ses recherches originales, dirigées surtout sur l'étude des courbes du troisième degré, et sur l'emploi des déterminants pour les éliminations. Le nom de *hessien* est resté à celui qui lui permit, en particulier, de réduire à quatre termes, par des substitutions linéaires, la forme générale du troisième degré. Vers la même époque, l'école anglaise, avec Salmon, Cayley, Sylvester, entrait brillamment dans la même voie. Nous retrouverons ces noms dans le prochain volume.

Signalons enfin, pour cette période, deux ouvrages de Gauss, les *Disquisitiones generales circa superficies curvas* (1827) et les *Recherches sur les questions de haute géodésie* (1843 et 1846), qui sont devenus classiques pour la courbure des surfaces.

L'algèbre : Hamilton, Grassmann, Galois. — Tandis que la géométrie renouvelle sa forme, une transformation également profonde se prépare en algèbre; les nouvelles idées, aussi paradoxales au premier abord que celles des anti-euclidiens, ne trouvent pas, à vrai dire, immédiatement un accueil très favorable, mais c'est à elles que l'avenir est réservé.

Le point de départ est une nouvelle conception des valeurs *imaginaires*. Admises depuis Descartes, mais comme une pure fiction algébrique, elles n'avaient point trouvé, comme les quantités dites négatives, une interprétation naturelle immédiate, et ne paraisssaient donc correspondre à aucune réalité. Le remarquable *Essai* (1806) du Genevois Argand était passé à peu près aussi inaperçu que la tentative (1750-1751) du professeur H. Kühn, de Dantzig, ou celle (1799) de l'arpenteur danois Caspar Wessel. Il était réservé à Gauss d'introduire le symbole $x + iy$ comme représentant un « nombre complexe » pouvant conventionnellement figurer, par la combinaison de deux coordonnées, la variation de position d'un point sur toute l'étendue du plan, tandis que le « nombre simple » ne peut représenter cette variation que sur une seule ligne.

Si artificielle que puisse paraître cette convention, elle entraînait, par la correspondance entre l'algèbre et la géométrie, un singulier élargissement des concepts des opérations élémentaires. Ainsi, pour prendre le cas le plus simple, si on parcourt successivement à partir d'un sommet tous les côtés moins un d'un polygone dans un sens déterminé, le dernier côté, parcouru à partir du même sommet, apparaissait comme représentant la somme des autres, évalués à la fois en grandeur et en direction. On était ainsi amené à concevoir les opérations élémentaires comme susceptibles de recevoir des définitions beaucoup plus générales, et même telles que les règles du calcul algébrique pussent recevoir certaines modifications.

En Angleterre, pour les idées de ce genre, Augustus de Morgan (1806-1871), professeur à l'Université de Londres (1828-1867), fut un puissant initiateur; mais il s'attacha surtout aux questions de logique pure. William Rowan Hamilton (1805-1865), né de parents écossais à Dublin, où il professa au Trinity College à partir de 1827, devait fonder un nouveau calcul.

Il poursuivait depuis huit ans l'idée de trouver pour l'espace à trois dimensions une représentation symbolique analogue à celles des imaginaires pour le plan, lorsque le soir du 16 octobre 1843, se promenant avec sa femme le long du Royal Canal de Dublin, la solution se présenta à son esprit, et il grava avec son canif sur une pierre du Brougham Bridge les formules fondamentales : $i^2 = j^2 = k^2 = ijk = -1$. Un mois après, il faisait à la *Royal Irish Academy* la première communication sur les *quaternions*. Ses *Lectures* sont de 1852, ses *Elements* de 1866.

Hermann Grassmann (1809-1877), né à Stettin, où il fut professeur à partir de 1836, avait dès 1844, date de la publication de la première partie de sa *Lineale Ausdehnungslehre*, devancé Hamilton en établissant les principes d'une doctrine encore plus générale et plus féconde, en ce qu'elle n'est pas limitée à un nombre de dimensions déterminé. Malheureusement son étrange terminologie et la forme paradoxale de son exposition rebutèrent même Gauss et Möbius, et en 1852, il n'y avait encore, paraît-il, qu'un seul mathématicien, Bretschneider de Gotha, qui eût lu d'un bout à l'autre l'ouvrage de Grassmann. Celui-ci ne put

obtenir une chaire d'université, et dirigea son activité vers un tout autre domaine. S'il publia en 1862 la seconde partie de son *Ausdehnungslehre*, il s'occupait dès lors de philologie, et se vouant particulièrement à l'étude du sanscrit, il devait y faire des travaux plus rapidement appréciés à leur haute valeur.

En Italie, Julius Bellavitis (1803-1886) faisait connaître en 1835-1837 son calcul des équipollences. En France, le grand maître de l'époque, Augustin Cauchy (1789-1857), maintenait l'algèbre plus loin des aventures, mais il savait la faire progresser à pas aussi sûrs que rapides. C'est à ses travaux, en somme, que la conception des imaginaires de Gauss et d'Argand dut de s'asseoir définitivement et d'être adoptée comme nécessaire par tous les mathématiciens ; ses « clefs algébriques » correspondent à l'une des idées fondamentales de Grassmann.

Le 20 mai 1832, un duel déplorable enlevait à notre pays un jeune mathématicien qui, encore sur les bancs de l'École normale, se révélait comme un génie de premier ordre. Le nom d'Évariste Galois (1811-1832) restera attaché à la notion des groupes de substitutions, point de départ d'une des plus importantes théories modernes, et qu'il a introduite pour définir la condition de solubilité par radicaux d'une équation algébrique.

En 1829, Sturm (1803-1855), né à Genève, et qui devait remplacer Poisson comme professeur de mécanique à la Sorbonne, se faisait connaître par un célèbre théorème relatif à la détermination du nombre des racines réelles d'une équation algébrique entre deux limites données.

L'analyse : Fourier, Cauchy. — L'école française restait en réalité, malgré l'entrée en scène des novateurs étrangers, en possession d'une renommée incontestée ; l'Académie des sciences de Paris n'avait jamais été plus florissante ; de l'aveu unanime, elle gardait la tête du mouvement intellectuel, et ses géomètres maintenaient dignement sa supériorité.

Joseph Fourier (1768-1830) avait annoncé, dès 1807, sa découverte capitale que toute fonction arbitraire peut être représentée par une série trigonométrique. Élève de l'École normale de 1795, un moment professeur à l'École polytechnique, emmené par Bonaparte en Égypte, où il sera secrétaire

de l'Institut, puis préfet à Grenoble pendant quatorze ans, il entra en 1817 à l'Académie comme physicien, et publia en 1822 sa *Théorie analytique de la chaleur*, où l'emploi de ses séries trouve une brillante application et qui marque une époque décisive dans l'histoire de la physique mathématique.

Cauchy, sorti en 1807 de l'École polytechnique dans le corps des ponts et chaussées, se consacra exclusivement à la science à partir de 1813; dès 1816 il entre à l'Institut qui vient de lui décerner un grand prix; il professe en même temps la mécanique à l'École polytechnique, l'algèbre supérieure à la Sorbonne, la physique mathématique au Collège de France. Légitimiste ardent, il refuse le serment au gouvernement de Juillet, quitte la France en 1831, professe pendant deux ans à Turin, puis se consacre à l'éducation scientifique du duc de Bordeaux. En 1838, il revient siéger à l'Institut, mais ne remontera dans une chaire qu'en 1848.

Cauchy, en dehors de ses ouvrages didactiques, qui restent des modèles au point de vue de la rigueur dans l'enseignement, a laissé plus de huit cents mémoires sur toutes les branches des mathématiques. Relativement aisé à lire, un producteur aussi fécond devait exercer une influence prépondérante, qui ne profita pas moins à la systématisation de la science qu'à son progrès. Esprit très généralisateur, il sut souvent donner toute leur valeur à des découvertes faites par d'autres; quant à ce qui lui appartient en propre, je me contenterai de mentionner l'objet de ses recherches les plus importantes.

C'est tout d'abord la question de savoir si une fonction quelconque admet une intégrale; une détermination rigoureuse de la notion de l'intégrale définie, la constitution de la théorie des intégrales singulières, la création du calcul des indices, la conception de l'intégrale définie entre des limites imaginaires, épuisent ce champ de recherches.

De même pour les équations différentielles ordinaires et partielles, Cauchy s'attache à la démonstration rigoureuse de l'existence des solutions et à la création de méthodes générales. S'il s'agit de la représentation des fonctions sous la forme de séries, il en définira les conditions avec précision.

Dans l'algèbre pure, il introduit la notion des déterminants; dans la théorie des nombres, il démontre un des plus difficiles énoncés de Fermat; en physique mathématique, il jette les fondements de la théorie de l'élasticité et explique le premier le phénomène de la dispersion.

La théorie des fonctions : Abel, Jacobi. — Mais l'importance théorique des travaux de Cauchy sur les fonctions en général ne pouvait être mesurée qu'à la suite de l'introduction réelle de nouvelles fonctions. Pendant près de quarante ans, Legendre (1752-1833), reprenant cette question où l'avait laissée Euler, fut le seul à cultiver cette branche de l'analyse. Son *Calcul intégral* (1811-1816-1817) expose, avec une partie de ses recherches sur les fonctions elliptiques, celles qu'il fit sur les deux classes d'intégrales définies qu'il a appelées *eulériennes*. En 1825-1826, il réunit tout ce qu'il avait trouvé sur les *fonctions elliptiques*, auxquelles conduisait la recherche de l'intégrale de la racine carrée d'un polynome du quatrième degré [1].

Cette même année 1826 arrivait à Paris, pour y passer dix mois, un jeune Norvégien, Niels Henrik Abel (1802-1829), qui venait de publier dans le premier volume du *Journal de Crelle* la preuve de l'impossibilité de résoudre avec des radicaux l'équation générale du cinquième degré. Il venait d'avoir l'idée géniale de l'inversion des fonctions elliptiques, en même temps que celle d'y introduire la considération des imaginaires. Les découvertes auxquelles il avait ainsi été conduit l'avaient amené presque aussitôt à considérer une classe beaucoup plus étendue de fonctions transcendantes (aujourd'hui appelées *abéliennes*), et il présenta à l'Académie des sciences un *Mémoire sur une propriété générale* de ces fonctions. Cette œuvre capitale fut renvoyée à l'examen de Cauchy, qui, absorbé par ses nombreuses occupations, le garda sans le lire [2]. Abel, trop

1. En 1830, il réunit de même ses travaux sur la *Théorie des nombres*.
2. Il n'a été publié par l'Académie qu'en 1841; au cours de l'impression, Libri, qui était chargé de la surveiller, parait avoir détourné le manuscrit, qui est perdu. — Les fonctions abéliennes sont les intégrales d'une fonction irrationelle liée à la variable indépendante par une équation algébrique.

modeste pour se faire valoir, et ne trouvant pas un appui suffisant dans le vieux Legendre, malgré la bienveillance que celui-ci lui témoignait, quitta Paris découragé; après un court séjour à Berlin, il retourna en Norvège, dans une position des plus pénibles, et succomba à une maladie de poitrine, au moment où ses travaux, publiés par Crelle, commençaient à exciter l'admiration des géomètres.

A peu près en même temps qu'Abel et indépendamment de lui, Carl-Gustav-Jacob Jacobi (1804-1851), né à Potsdam, professeur à Kœnigsberg depuis 1827, était également amené, par l'étude des travaux de Legendre, aux mêmes idées sur les fonctions elliptiques. Après avoir publié, en concurrence avec Abel, divers mémoires dans le *Journal de Crelle*, il donna en 1829 ses *Fundamenta nova*, qui pendant longtemps sont restés l'ouvrage capital sur la matière. En 1832, il publia sur les fonctions hyperelliptiques un très important mémoire qui doit être aussi placé à côté des travaux d'Abel sur ce sujet.

La théorie des nombres : Lejeune-Dirichlet. — Tandis que ces voies nouvelles s'ouvraient aux analystes, celle que Fermat avait montrée depuis deux siècles leur présentait toujours des problèmes irritants, en particulier ceux qui se rapportent à l'impossibilité de certaines équations indéterminées. Euler et Lagrange avaient seulement démontré, pour le cas de $n = 3$ ou $n = 4$, que l'équation $x^n + y^n = z^n$ ne peut être satisfaite en nombres entiers, quand n est plus grand que 2, ainsi que l'avait énoncé Fermat.

En 1825, un étudiant de vingt ans, Lejeune-Dirichlet, né à Düren, aidé par Legendre, présentait à l'Académie une démonstration de l'impossibilité pour le cas de $n = 5$. Ce fut le début de ce mathématicien, qui après avoir professé à Breslau (1827), puis à Berlin (1833), devait remplacer Gauss à Gœttingue en 1855. Ses *Leçons* sur la théorie des nombres, par leur clarté et les simplifications qu'il a su apporter aux recherches antérieures, aussi bien que par les découvertes qui lui sont propres, devaient remplir les promesses de son brillant début.

La mécanique : Poinsot, Poisson, Lamé. — Pour les applications des mathématiques, l'avance des savants français

reste, pendant cette même période, beaucoup plus marquée que pour la science pure.

Poinsot (1711-1859)[1], entré à l'Institut en 1813, après avoir publié en 1825 un Mémoire sur la *Géométrie de situation*, donnait, en 1834, la *Théorie nouvelle de la rotation des corps*, où, par la notion de l'ellipsoïde d'inertie, jointe à celle des couples, il parvient à une solution géométrique élégante du problème capital de la dynamique. Dédaigneux de l'analyse, n'aimant que la simplicité géométrique, ce savant génial fut malheureusement aussi trop indolent pour multiplier les preuves de la puissance de son esprit.

Poisson (1781-1840)[2], professeur d'analyse à l'École polytechnique, puis (1816) de mécanique à la Sorbonne, fut au contraire un fécond analyste; le nombre de ses mémoires dépasse trois cents; il continua Laplace dans sa méthode d'application du calcul aux phénomènes. Sur certains points, ses travaux de physique mathématique sont déjà démodés, il est vrai, mais d'autres gardent encore leur valeur et justifient la réputation d'un savant que ses contemporains mettaient comme puissance au niveau de Cauchy.

Lamé (1795-1850), sorti en 1817 de l'École polytechnique dans le corps des mines, professa pendant dix ans en Russie avec Clapeyron. Rentré en 1831, il eut la chaire de physique à l'École polytechnique jusqu'en 1844, et publia en 1836 son cours, qui avait opéré une véritable révolution. Son premier mémoire *sur les surfaces isothermes* ouvrait par l'emploi de coordonnées curvilignes des voies toutes nouvelles. Mais ses principales publications appartiennent à la période suivante.

Duhamel (1797-1812), professeur depuis 1830 à l'École polytechnique, dont il était sorti en 1816, se fit connaître par d'importants mémoires sur la chaleur et l'acoustique. Il est le premier qui ait eu l'idée d'étudier les vibrations par les traces d'un style sur une surface enfumée mobile. Mais après son entrée à l'Académie des sciences (1840), il ne s'occupa guère que des

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 365.
2. Voir ci-dessus, t. IX, p. 364. — Poisson entra à l'Académie en 1812. La première édition de son *Traité de mécanique* est de 1811, la seconde de 1833.

méthodes d'enseignement; son rôle pour l'établissement des principes rigoureux du calcul infinitésimal ne doit pas être oublié.

Navier (1785-1836), ingénieur des ponts et chaussées, est, par son mémoire de 1821 sur *les lois de l'équilibre et du mouvement des corps solides*, fondateur de la mécanique moléculaire, que devaient développer Cauchy, Poisson et Lamé. Entré à l'Institut en 1824, il y eut avec le second, sur la résistance des matériaux, une vive polémique, où il aurait dû avoir l'avantage.

Coriolis (1792-1843), également ingénieur des ponts et chaussées, répétiteur puis professeur à l'École polytechnique, introduisit en 1831 la notion de la force centrifuge composée, développée dans son *Traité de mécanique des corps solides* (1844). C'est de même lui qui, en 1829, dans son *Calcul de l'effet des machines*, a proposé le premier, avec sa signification précise, l'emploi technique du mot *travail*.

Astronomie : Le Verrier, Bessel, Hansen. — En astronomie, la découverte la plus célèbre de l'époque est sans contredit celle de la planète Neptune. Urbain Le Verrier (1811-1877), sorti de l'École polytechnique en 1833 dans le corps des tabacs, puis entré en 1837 comme répétiteur d'astronomie à l'École polytechnique, avait déjà forcé en 1846 les portes de l'Institut par d'importants travaux de mécanique céleste, lorsqu'il s'attaqua à la théorie d'Uranus, et acceptant l'idée déjà plusieurs fois émise que les perturbations de cette planète étaient dues à un astre inconnu, s'efforça d'en déterminer l'orbite et la position. Le 1er juin, il est en mesure de fixer approximativement cette dernière. Le 23 septembre, sur la communication de chiffres plus précis, l'astronome Galle, de Berlin, aperçoit la nouvelle planète.

Ce résultat était particulièrement remarquable par la rapidité du calcul; un Anglais, John Couch Adams (1819-1892), de Cambridge, était arrivé vers le même temps à la solution du problème, mais il la poursuivait depuis plusieurs années.

Parmi les principaux astronomes de l'époque, on doit citer en première ligne Friedrich Wilhelm Bessel (1784-1846), qui illustra l'observatoire nouvellement fondé à Kœnigsberg et mérite d'être regardé comme celui qui a le plus contribué à

l'établissement des méthodes modernes d'astronomie pratique et de géodésie. Comme analyste, dans sa *Recherche de la part des perturbations des planètes qui dépend du mouvement du soleil*[1] (1824), il appela l'attention sur les fonctions dites de Bessel, qui devaient être depuis l'objet de nombreux travaux.

Peter Andreas Hansen (1795-1874), directeur de l'observatoire de Gotha, perfectionna surtout la théorie de la Lune, dans son ouvrage capital : *Fundamenta nova investigationis orbitæ veræ quam Luna perlustrat* (1838).

George Biddel Airy (1801-1892), astronome royal à Greenwich, publia en 1826 ses *Traités mathématiques sur les théories de la lune et des planètes.*

John Herschel (1792-1871), continuant les travaux de son illustre père, commença en 1824 ses observations sur les étoiles doubles et ses recherches sur la parallaxe des fixes.

Les nouvelles méthodes de calcul furent appliquées avec succès à l'étude des comètes, et l'existence d'astres de cette sorte à courtes périodes fut reconnue; d'abord celle d'Encke, observée par Pons en 1818, qui parcourt son orbite en un peu plus de trois ans; puis celle de Biela (1826), calculée par Gambart (période d'environ six ans et demi), et dont on observa le dédoublement en 1846; enfin celle de Faye, observée et calculée en 1843 par cet astronome (période d'environ sept ans).

Mais nous ne pouvons entrer dans le détail des nombreux et divers travaux astronomiques de cette époque; l'importance capitale des progrès de la physique et de la chimie pendant la même période réclame encore bien plus notre attention.

Importance des progrès de la physique. — Si cet âge, en effet, nous est apparu comme renouvelant l'aspect de la mathématique pure, alors qu'elle semblait avoir fixé ses traits définitifs, l'activité scientifique ne devait pas s'exercer avec moins de fruit dans le domaine des sciences de la nature, où il restait tant à faire et auxquelles la génération précédente avait imprimé un si remarquable élan.

Maintenant la transformation de l'enseignement a produit

1. Bessel établit définitivement en 1839 le fait du mouvement du soleil dans l'espace.

son plein effet; l'industrie, que les savants se sont efforcés de guider dans les conditions violentes de la guerre, prend maintenant, grâce à une paix prolongée, un essor assuré; mais c'est pour réclamer de plus en plus leur concours, en leur posant de nouveaux problèmes, tout en leur assurant, par la perfection de la technique, des moyens plus exacts d'investigation.

Aussi, tandis que jusqu'alors on se contentait de lois approximatives, mettant sur le compte des erreurs possibles les écarts avec l'observation, on réclamera désormais une rigueur aussi complète que possible; l'antique préjugé de la simplicité de la nature tombe devant la répétition scrupuleuse des expériences; mais si le monde sensible apparaît maintenant comme infiniment complexe, la mathématique a des ressources prêtes pour symboliser cette complexité et en dégager des formules précises.

Les communications entre peuples européens ne sont plus d'autre part troublées à chaque instant comme autrefois; elles se multiplient donc naturellement; bientôt elles vont être singulièrement facilitées et accélérées par l'établissement des voies ferrées et des télégraphes. Un mathématicien à la rigueur peut encore se complaire à l'isolement de sa pensée, mais le physicien ou le chimiste est tenu de se tenir au courant de toute nouvelle découverte, quoiqu'il soit obligé de spécialiser le champ de ses recherches. La science devient donc l'œuvre commune de l'Europe ; chaque peuple, avec son génie particulier, va contribuer au progrès général, au renouvellement des conceptions de la nature, aux découvertes dont nous utilisons aujourd'hui les merveilleuses applications.

La théorie nouvelle de l'optique : Fresnel. — Le premier coup décisif porté aux anciennes doctrines vint des travaux sur l'optique; de même que la première construction mathématique de cette science avait signalé l'avènement de la physique du XVIIIe siècle, de même sa reconstruction devait marquer l'ère nouvelle.

J'ai déjà indiqué (t. IX, p. 374 et suiv.) le point de départ des travaux de Fresnel (1788-1827); que de la lumière ajoutée à de la lumière puisse produire de l'obscurité, c'est un fait difficilement explicable avec l'hypothèse de l'émission; on peut

au contraire s'en rendre compte si la lumière est un mouvement vibratoire se transmettant par un milieu élastique (l'éther lumineux), car deux vibrations opposées peuvent s'annuler.

Les premiers essais de Fresnel furent encouragés par Arago et l'Académie des sciences couronna son mémoire sur la diffraction, présenté en 1818, et signalé « par un accord constant du calcul et de l'expérience jusque dans les détails les plus minutieux ». Cependant la plupart des savants, physiciens ou géomètres, Biot, Poisson, Laplace, n'en demeuraient pas moins partisans convaincus de la doctrine de l'émission; le dernier venait précisément de démontrer qu'elle suffisait à l'explication du phénomène de la double réfraction. L'hypothèse des ondulations prêtait au contraire le flanc à de graves objections et ce ne fut que cinq ans plus tard, lorsqu'elle était presque abandonnée par son rénovateur, Thomas Young, que Fresnel parvint à la conception définitive qui lui permit d'expliquer avec la plus grande simplicité tous les phénomènes lumineux.

Il montra que les vibrations qui les produisent, au lieu de s'effectuer, comme les vibrations sonores, dans la direction de la propagation du mouvement, étaient au contraire transversales et perpendiculaires à cette direction. De cette conception dérive toute la construction moderne de l'optique; Fresnel éleva l'édifice entier sur cette base et tout ce qui a été fait depuis dans ce domaine n'est que le développement ou l'illustration de ses idées. Elles eurent d'un autre côté la plus grande influence sur l'établissement de la théorie de l'élasticité, et ceux qui l'ont fondée, Cauchy, Poisson, Green, Lamé, se sont inspirés de la méthode de Fresnel.

L'invention des phares lenticulaires, qui lui est due, montre assez que son génie se pliait aussi bien aux nécessités de la pratique qu'aux constructions théoriques, et elle lui acquit une renommée qui contribua au rapide triomphe de sa doctrine.

Vers la même époque, un habile opticien de Munich, Frauenhofer (1785-1826), faisait de curieuses observations sur les raies du spectre signalées par Wollaston; il remarquait que l'existence de ces raies était intimement liée à la nature de la source lumineuse, et commençait à étudier les spectres des

étoiles et des planètes. Mais les principes fondamentaux de l'analyse spectrale ne devaient être établis que beaucoup plus tard.

C'est également alors que furent entrepris les premiers essais pour fixer la fugitive image de la chambre noire. Joseph-Nicéphore Niepce (1765-1833) fut le principal promoteur des multiples travaux entrepris dans cette voie, et des découvertes qui, conduisant à l'invention du daguerréotype et de la photographie, devaient avoir une répercussion si profonde sur le progrès des sciences et des arts.

L'électromagnétisme : Œrsted, Ampère, Faraday. — En 1820, J. Christian Œrsted (1777-1857), professeur de physique à l'université de Copenhague, fit une observation dont les conséquences scientifiques et pratiques furent encore plus considérables. Il montra qu'un courant électrique dévie une aiguille aimantée. Mais il laissa à d'autres la gloire de mettre en valeur cette observation.

Ampère (André-Marie : 1775-1836), d'une famille lyonnaise, d'abord professeur à Bourg et à Lyon, puis répétiteur d'analyse à l'École polytechnique (1805), se fit d'abord connaître par des travaux de mathématiques, qui lui ouvrirent les portes de l'Institut (1814). Esprit ouvert à toutes les branches de connaissances, mais fatigué par de multiples chagrins, il semblait avoir terminé sa vie scientifique, lorsque, le 11 septembre 1820, Arago répéta devant l'Académie des sciences les expériences d'Œrsted, qu'il venait de voir à Genève. Sept jours après, Ampère communiquait une note qui renferme les substances de ses brillantes découvertes. Il montrait que deux courants agissent l'un sur l'autre, comme un courant agit sur un aimant. Mais il s'agissait de découvrir la loi mathématique de cette action ; à cet effet, Ampère combine les appareils les plus ingénieux, poursuit les expériences les plus délicates, et résout définitivement le problème par l'énoncé d'une formule élémentaire qui demeure en électricité l'analogue des lois de Kepler en astronomie[1].

1. Nommé en 1824 professeur de physique au Collège de France, Ampère donna en 1826 ses *Théories des phénomènes électro-dynamiques déduites de l'expérience*. En 1834, parut son *Essai sur la philosophie des sciences*, dont la suite fut publiée après sa mort par son fils, Jean-Jacques Ampère.

L'électricité et le magnétisme étaient ainsi ramenés à un même principe, dont la découverte de l'électro-aimant par Arago fut la première et plus naturelle conséquence; une branche nouvelle de la science était fondée, et de toutes parts elle provoquait les recherches par la fécondité des résultats qu'elle promettait déjà.

Le savant qui devait s'y signaler entre tous, l'Anglais Michel Faraday (1794-1867), a été un des esprits les plus inventifs des temps modernes. Son activité s'est portée dans toutes les directions et le nombre de ses découvertes a été si grand qu'il fut obligé, dit-on, de les noter et de les numéroter pour s'en souvenir. Élève de Davy, il débuta par de brillants travaux de chimie (découverte de la benzine, liquéfaction d'un grand nombre de gaz); amené par les questions d'électrolyse aux recherches sur les courants, il y montre une singulière faculté d'imagination, qu'il déploie en hypothèses hardies, duns un langage parfois peu soucieux de la rigueur et fait pour étonner les mathématiciens. A côté du savant auquel on doit des progrès positifs et déterminés, il y a le précurseur qui sème les idées dont les générations suivantes feront éclore les fruits.

Sa découverte capitale est celle de l'induction magnétique (1831), par laquelle il montra comment on peut produire un courant soit à l'aide d'un aimant, soit à l'aide d'un autre courant. La transformation d'un travail mécanique en énergie électrique ou inversement devenait dès lors possible; les phénomènes d'induction ont leur application immédiate dans nos machines dynamo, soit génératrices, soit réceptives.

Faraday avait été au reste conduit à sa découverte par une conception philosophique en désaccord avec les idées régnantes. Depuis que Newton avait formulé les lois de l'attraction universelle, sans préciser si l'action à distance devait être regardée comme une propriété de la matière pondérable ou si elle était l'effet des réactions d'un milieu, les mathématiciens s'étaient habitués à considérer comme primordiales toutes les actions à distance, et cette idée avait été naturellement appliquée aux actions électriques. Faraday ne conçoit au contraire ces actions que comme dérivées; la présence d'un courant ou d'un aimant

modifie le milieu ambiant, crée autour d'eux un milieu spécial, le champ électrique; si on introduit rapidement un conducteur dans ce champ, la modification du milieu, en pénétrant brusquement dans ce conducteur, y rompt l'équilibre électrique; un courant doit se produire. De même, pour l'électricité statique, Faraday fait ressortir le rôle méconnu jusqu'à lui du milieu isolant, diélectrique. Le premier aussi il soupçonna les relations entre les phénomènes électriques et les phénomènes lumineux, et sa brillante découverte de l'action du magnétisme sur la lumière polarisée (1845) fut le point de départ d'une des plus importantes synthèses de la science moderne.

Cependant, à Gœttingue, l'illustre Gauss consacrait sa vieillesse à constituer la théorie mathématique du magnétisme; les nouvelles découvertes ne pouvaient le laisser indifférent, et il fut le premier qui, mettant en pratique une indication d'Ampère, ait fait fonctionner (1833) un télégraphe électrique entre son observatoire et l'Institut physique pour communiquer avec son collègue et collaborateur Wilhelm Weber, à un mille de distance [1]. Mais on lui doit surtout d'avoir jeté les bases du système d'unités universellement adopté aujourd'hui en physique.

Les lois d'Ohm, relatives au calcul des distributions électriques et de la propagation des courants, rappellent le nom d'un mathématicien allemand (1788-1854), qui les établit en appliquant les idées développées par Fourier pour l'étude de la propagation de la chaleur.

L'invention des piles à courant constant (1829) est due au Français Becquerel (Antoine-César, 1788-1878), qui avait aussi établi dès 1823 les lois fondamentales des phénomènes thermo-électriques, à la suite de la découverte en 1821 par Seebeck (1770-1831) de la production des courants électriques par la chaleur. Becquerel se consacra surtout ensuite à l'étude de l'électricité dans les animaux et les végétaux; une chaire au Muséum fut créée pour lui en 1838.

Les applications industrielles de l'électrolyse, connues sous

1. Les premiers télégraphes publics qui aient fonctionné régulièrement ont été établis à peu près en même temps, de 1836 à 1840, en Angleterre par Wheatstone, en Allemagne par Steinheil, et aux États-Unis.

le nom de galvanoplastie, datent de 1837, et furent réalisées en Russie par l'Allemand Jacobi (1790-1867).

La thermodynamique : Sadi Carnot, Robert Mayer, Joule. — Tandis que les recherches provoquées par la découverte d'Œrsted établissaient des relations inattendues entre toutes les branches de la physique et faisaient germer l'idée de l'unité des forces de la nature, la réduction expérimentale des effets de la chaleur à un travail mécanique apportait la dernière pierre fondamentale à l'édifice de la physique moderne.

Sadi Carnot (1796-1832), fils aîné de Lazare Carnot, sorti de l'École polytechnique dans le génie en 1815, quitta l'armée en 1828 pour se consacrer à l'étude et fut enlevé par le choléra à l'âge de trente-six ans, n'ayant publié qu'une brochure de 60 pages, *Réflexions sur la puissance motrice du feu et sur les moyens propres à développer cette puissance* (1824), qui ne fut guère remarquée à son apparition[1]. Les papiers qu'il laissait n'ont été publiés qu'en 1878, alors que ses découvertes faisaient depuis longtemps la gloire de Mayer et de Joule.

Sadi Carnot avait été frappé de ce fait que la théorie des machines à vapeur, dont les applications industrielles devenaient de jour en jour plus importantes, ne consistait qu'en lois empiriques; il s'avisa que pour la fonder il fallait étudier la production du travail mécanique par la chaleur indépendamment des mécanismes et agents servant à cette production.

Concevant à l'origine, suivant les idées régnantes, la chaleur comme une substance matérielle, il n'en fait pas moins la remarque capitale qu'elle ne produit du travail que s'il y a une différence de température entre deux organes (la chaudière et le condenseur, par exemple). Il assimile la chute de température à celle du niveau dans un cours d'eau; précisant cette idée, il en déduit les conditions du rendement maximum, indépendant de la nature des agents qui transportent le calorique, et il symbolise le fonctionnement des machines thermiques sous la forme graphique du cycle auquel son nom est resté.

1. Le théorème de Carnot fut repris et confirmé en 1834 par Clapeyron, en 1849 par William Thomson, qui eut grand'peine à se procurer à Paris la brochure originale.

Dans ses papiers posthumes, il a abandonné la conception courante de la chaleur; elle n'est plus pour lui qu'un mouvement des molécules de la matière. Partout où il y a destruction de chaleur, il y a production de puissance motrice (travail) proportionnelle à la quantité détruite et inversement. Son évaluation revient à compter 370,7 kilogrammètres pour la quantité de chaleur élevant de 1 degré la température d'un kilogramme d'eau.

Robert Mayer (1814-1878), médecin allemand au service de la Hollande, étudiant à Java les variations de température du corps humain, fut conduit à admettre que la puissance motrice des animaux correspondait à une déperdition de calorique. Ses réflexions sur le mécanisme de la vie l'amenaient ainsi, d'un point de départ tout à fait différent de celui de Sadi Carnot, à la conclusion inédite de ce dernier. Employant d'ailleurs, comme le savant français, les nombres généralement admis de son temps en physique pour mesurer les propriétés caloriques du gaz, il donna un nombre voisin (365^{kgm}) comme représentant l'équivalent mécanique de la chaleur.

Tandis qu'un ingénieur danois, Colding, arrivait de son côté à des conclusions analogues[1], un physicien anglais, James Prescott Joule (1818-1889), élève de Dalton, partait au contraire de l'étude des lois de la production de la chaleur dans un courant électrique, c'est-à-dire par une action chimique. Une fois convaincu de la proportionnalité de la quantité de chaleur à un travail, il procéda, pour déterminer l'équivalent, à une série d'expériences de mesures directes, et par diverses méthodes, mais notamment en étudiant la chaleur produite par le frottement (1843-1845). Il arriva ainsi au nombre de 425^{kgm}, c'est-à-dire à très peu près celui qui est admis aujourd'hui.

La synthèse des conclusions ainsi obtenues de divers côtés fut effectuée par un célèbre mémoire d'Helmholtz sur la conservation de la force (1847); appliquant à la physique un principe de mécanique rationelle (l'équivalence de la variation des forces vives et du travail des forces dans un système), il l'étend au

1. De même en France, Séguin, l'un des inventeurs de la locomotive.

domaine entier de la nature, et en montre le jeu dans les phénomènes les plus variés. Le pas décisif et irrévocable était désormais accompli pour l'explication mécanique du monde.

Mais tandis que la science s'élevait ainsi aux plus hautes conceptions théoriques, elle assurait en même temps sa base expérimentale par des mesures de plus en plus précises et rigoureuses. A la divergence des nombres donnés par Joule et Mayer pour l'équivalent mécanique de la chaleur, on a pu voir combien laissaient encore à désirer les expériences concernant les propriétés des gaz. La reprise des travaux antérieurs, la tâche ingrate de les corriger pour déterminer avec précision les constantes utiles au savant ou à l'ingénieur a surtout été l'œuvre du Français Regnault (1810-1871). La parfaite conscience de ses travaux, la remarquable habileté avec laquelle il sut combiner de nouveaux appareils et éliminer les causes d'erreur négligées jusqu'alors, créèrent une tradition expérimentale jusqu'alors inconnue; on s'habitua à ne plus appuyer des théories hasardées sur des lois approximatives, et le terrain fut déblayé pour les conquêtes assurées de la science.

La chimie inorganique : Berzélius. — Ainsi, vers le milieu du siècle, la physique était renouvelée de fond en comble dans ses conceptions fondamentales comme dans ses traditions techniques; pour la chimie, la rénovation venait d'avoir lieu sous la génération précédente; le progrès qui s'accomplit a donc beaucoup plus le caractère d'un développement des principes posés par Lavoisier, Davy, Gay-Lussac et Dalton que de la mise au jour de doctrines nouvelles.

En dehors des découvertes particulières qui se poursuivent avec ardeur[1], on sent les besoins d'une synthèse, et pour cela on s'incline tout d'abord devant l'autorité de Berzélius[2] (1779-1848). L'illustre Suédois n'est pas seulement le plus habile des praticiens; c'est aussi des chimistes de l'époque celui qui a l'esprit le plus porté vers les conceptions d'ensemble et dont la large vue sait aussi le mieux s'adapter aux modifications succes-

1. Citons celle de l'eau oxygénée (1818) par Thénard, du brome (1822) par Balard (1802-1870).

2. Voir ci-dessus, t. IX, p. 382.

sives que réclament les découvertes qui se pressent. Tout d'abord il s'attache aux idées de Gay-Lussac, à la composition en volumes; en 1818, il la combine avec la conception de Dalton, et invente son système des atomes multiples (l'eau, par exemple, est formée d'un atome d'oxygène et d'un atome double d'hydrogène); puis l'étude des décompositions électriques le conduit à la théorie du dualisme; c'est au fond un retour aux idées de Lavoisier, mais profondément modifiées d'après les faits nouvellement acquis. Cette théorie sera presque universellement adoptée, aura une longue prépondérance, et même une fois écroulée laissera encore des traces profondes.

Berzélius fut le premier à publier une table véritablement exacte des équivalents des corps simples, rapportés à 100 d'oxygène; les relations entre certains de ces nombres pouvaient justifier la célèbre hypothèse émise en 1815 par le chimiste anglais Prout (1786-1856) et chaudement défendue par l'Écossais Thomas Thomson (1773-1852), que tous les poids atomiques étaient des multiples exacts de celui de l'hydrogène. Mais toutes les déterminations de Berzélius étaient loin de se prêter également à cette hypothèse, et après de vives polémiques, elle tomba momentanément dans l'oubli vers 1830.

Cependant cette idée si séduisante, car elle n'est autre au fond que celle de l'unité de la matière, devait réapparaître sous diverses formes. En 1840, J.-B. Dumas lui donne un regain de vie en soutenant la thèse que l'explication des différentes propriétés des composés chimiques, notamment les organiques, doit être cherchée dans l'arrangement des atomes élémentaires, dans la structure du type, plutôt que dans la différence matérielle des éléments eux-mêmes. Les analyses de Dumas lui-même ont montré, il est vrai, qu'en tout cas, en admettant que les divers atomes chimiques soient constitués par une même matière primordiale, il faut reconnaître que la condensation ne se fait pas sous une forme aussi simple que celle que suppose l'hypothèse de Prout. Mais la question reste toujours posée.

A la formation des idées de Dumas avait évidemment contribué la constatation des premiers faits d'isomérie, signalés d'abord par Faraday, mais surtout mis en lumière par Berzélius

en 1831 sur l'acide tartrique et l'acide racémique. L'identité de composition chimique pour deux corps jouissant de propriétés nettement différentes renversait en effet toutes les idées reçues et ne pouvait s'expliquer qu'en faisant intervenir des considérations relatives au mode de groupement des atomes.

La découverte par Mitscherlich (1794-1863) de l'isomorphisme (1819) n'avait pas été moins importante. Que des corps ayant rigoureusement ou sensiblement les mêmes formes cristallines puissent s'unir en toutes proportions en cristallisant ensemble, c'était une nouvelle vue ouverte sur le rôle des groupements moléculaires en chimie; c'était en même temps la preuve de la nécessité de maintenir la minéralogie comme science indépendante des analyses chimiques.

La chimie organique : Chevreul, Liebig, Wöhler, Dumas. — Mais comme l'âge précédent avait épuisé les découvertes immédiates à faire en chimie minérale, c'est surtout sur les corps organiques que se portèrent les travaux. Les règles de l'analyse élémentaire étaient déjà connues; mais la distinction des principes chimiques immédiats demandait de nouvelles méthodes.

Un modèle fut donné par les recherches de Chevreul (1786-1889) sur les corps gras. Par des lavages successifs, il parvint à montrer comment ils étaient formés de mélanges, en proportions indéterminées, d'un petit nombre de substances au contraire bien définies et dont on ne pouvait plus rien séparer sans les détruire.

En 1835, Dumas et Péligot découvrent l'alcool méthylique (esprit de bois), en étudient les propriétés et en montrent les rapports étroits avec l'alcool ordinaire. L'idée de série chimique, de fonction, est trouvée; Dumas la développe, la précise et arrive ainsi à la doctrine des types, que Gerhardt (1816-1856) devait reprendre et compléter.

Cependant le laboratoire de Giessen, que Liebig (1803-1871) dirigea de 1825 à 1850, devenait célèbre et, de toutes les parties de l'Europe, on allait y écouter les leçons d'un maître dont la réputation grandissait chaque jour. Dans ses théories, il insiste surtout sur les faits de substitution, dans une molécule orga-

nique, d'un corps à un autre équivalent, sans que la nature essentielle du composé soit modifiée. Il montre que pour un corps simple l'équivalent peut être un radical lui-même composé, dont l'existence, à l'état isolé, ne sera d'ailleurs pas toujours stable. Avec cette doctrine des radicaux composés, il établit l'ordre dans les groupes confus des corps organiques.

Liebig avait été élève de Gay-Lussac; Wöhler (1800-1882), appartenait au contraire, comme Mitscherlich, à l'école de Berzélius; professeur à Gœttingue, il entretint dès 1825 avec Liebig de si étroites relations que, par une réciprocité de cadeaux intellectuels, nombre de travaux de l'un furent publiés sous le nom de l'autre. Wöhler se signala en particulier par la découverte de l'aluminium (1827) et par la synthèse de l'urée (1829), qui pendant longtemps fut le seul exemple de la préparation d'un corps organique avec des matériaux inorganiques.

Ainsi les universités allemandes, qui au siècle précédent ne semblaient organisées que pour les études littéraires, deviennent, pendant la période qui nous occupe, des centres scientifiques pleins de vie et qui peu à peu se dégagent de l'influence exercée par la science française; en mathématiques comme en physique, les auteurs de notre pays restent encore classiques, grâce à la supériorité de leurs méthodes d'exposition, que les Allemands ne cherchent guère à imiter; les pensées originales de leurs propres savants ont peine à conquérir la place qui leur est due dans l'enseignement; mais en chimie, Liebig, pour les corps organiques, s'élève à la hauteur de Berzélius pour la nature inorganique; pour les sciences biologiques, l'Allemagne va se montrer pleinement indépendante, et c'est à elle que seront dus les plus grands progrès, une fois qu'elle se sera dégagée des vagues spéculations des philosophes de la nature.

La théorie cellulaire. — Les premiers chefs du mouvement scientifique furent Ernst Heinrich Weber (1795-1878), le créateur de la psychophysique, et surtout Johannes Müller (1801-1858), professeur à Bonn, puis à Berlin, qui mérita d'être appelé le Haller du XIXe siècle et le Cuvier de l'Allemagne. Il embrassa en effet le domaine entier de la biologie, fut le maître de la plupart des savants de la génération suivante, et, avec

Lucas Schönlein (1793-1864), fonda l'école moderne de médecine de Berlin. Son travail le plus saillant est relatif au mécanisme de la perception des sens. L'Écossais Charles Bell (1774-1842) avait indiqué la différence des nerfs moteurs et des nerfs sensitifs : Müller donna (1831) une démonstration expérimentale décisive de cette proposition, qui jusqu'alors n'avait guère été regardée que comme une idée ingénieuse et plus ou moins plausible. Par sa loi des énergies spécifiques, il établit que les différences des sensations transmises par les différents sens ne dépendent ni du mode de l'irritation, ni de la diversité de structure des nerfs spécifiques, mais bien de la nature de l'organe central du sens. Il commença enfin sur le rôle de l'électricité animale les recherches méthodiques qui devaient illustrer le nom de Dubois-Reymond.

Pour l'anatomie comparée, l'Allemagne avait déjà eu dans Blumenbach (1752-1840) un maître qui avait devancé Cuvier; mais c'est dans l'histologie surtout qu'elle devait déterminer le progrès décisif. Depuis que Bichat avait décomposé la structure des êtres vivants en tissus simples, il s'agissait de trouver l'élément unitaire et d'expliquer la formation des tissus.

Mathias Schleiden (1804-1881), professeur à Iéna, l'auteur de la *Botanique comme science inductive* (1842-1845), propose (1838) la théorie cellulaire pour les tissus végétaux; Theodor Schwann (1810-1882), professeur à Louvain, l'étend (1839) aux tissus animaux. La cellule peut atteindre les dimensions et prendre les formes les plus variées; elle peut suffire pour constituer un individu, comme elle peut s'agréger à d'autres pour former un tissu complexe; elle n'en est pas moins ramenée à un type unique et défini. A vrai dire, la conception n'est pas encore arrivée à sa maturité complète; il faut reconstruire sur cette donnée toute l'anatomie générale ; ce sera surtout l'œuvre de Jacob Henle (1809-1885) pour les animaux, de Hugo Mohl (1805-1889) pour les végétaux. Ce dernier fit, en particulier, ressortir l'importance de la substance mucilagineuse que contient la cellule en dehors du noyau, déjà bien reconnu par Schleiden et Schwann ; il fit adopter le nom de protoplasma pour cette substance, qui, dès 1835, avait été étudiée

sous celui de sarcode par F. Dujardin, professeur à Rennes.

Le problème de la formation des cellules fut longtemps débattu; c'était la question capitale de l'embryogénie. La segmentation de la cellule-œuf fut aperçue pour la première fois en 1824 par Prévost et Dumas sur l'œuf de la grenouille, vérifiée par Ernst von Baer (1792-1876) en 1834, reconnue en 1836 par Rusconi sur des œufs de poisson, en 1837 par Siebold pour un grand nombre de vers intestinaux. Mais ces cellules segmentées devenaient-elles bien des éléments de l'être embryonnaire, ou, comme Carl Vogt le soutint en 1842, disparaissaient-elles pour former un milieu où s'organiseraient spontanément de nouvelles cellules? La première alternative fut reconnue la seule admissible, à la suite des recherches de Reichert, de Bischoff (1843) et surtout de Kölliker sur les céphalopodes (1844). C'était le triomphe de la vieille thèse de l'épigénèse, émise par G.-F. Wolff en 1764, la ruine de la théorie de la préformation, que Cuvier avait toujours soutenue.

En France, les études de ce genre sont cultivées surtout en ce qui concerne les végétaux, par Dutrochet (1776-1847), qui découvrit l'endosmose et l'exosmose, Adolphe Brongniart (1801-1872), surtout Brisseau-Mirbel (1776-1854), qui eut une grande influence par son enseignement à la Sorbonne, puis au Muséum. Si ses idées ont été combattues par les savants allemands, il n'en a pas moins apporté à la science d'utiles contributions.

La théorie cellulaire, en montrant l'être vivant comme constitué d'éléments distincts dans leur développement et capables de se multiplier par segmentation, devait faire apparaître les lacunes de l'ancien concept de l'individu et conduire à le transformer. Le problème fut compliqué par la découverte des générations alternantes, terme sous lequel le Danois Steenstrup classa (1842) un nombre de faits assez considérable pour attirer l'attention des naturalistes. Depuis longtemps, Bonnet avait signalé la reproduction agame des pucerons[1], que J.-F. Kyber vérifia en 1815, mais qui ne fut guère considérée que comme

1. Une génération sexuée de ces insectes comprend des mâles et des femelles; celles-ci fécondées donnent des œufs d'où il ne sort que des femelles reproduisant à leur tour, sans fécondation, une nouvelle génération sexuée.

une curiosité. En 1819, Adalbert de Chamisso, qui avait pris part au voyage d'exploration du bâtiment russe le *Rurick* (1815-1818), fit connaître ses observations sur les salpes, êtres singuliers, dont les uns, sexués, flottent solitaires, et les autres, asexués et produits par bourgeonnement des premiers, vivent agrégés en chaîne. Ces derniers contiennent des œufs provenant des salpes sexués et dont ils ne sont que les nourriciers. De 1829 à 1837, le pasteur norvégien Sars étudia une génération alternante de trois termes sous des formes essentiellement différentes (syphistome, strobile, méduse). Siebold avait fait des découvertes analogues sur le polype hydraire, et Steenstrup lui-même avait étudié les vers intestinaux trématodes. Tous ces faits, rapprochés de ceux que l'on connaissait déjà sous le nom de reproduction par bourgeonnement ou fissiparité, devaient conduire (Leukart, 1851) à l'idée d'un polymorphisme d'individus se partageant entre eux les fonctions de la vie et pouvant soit subsister isolés, soit s'agréger en colonies constituant une individualité plus complexe.

La zoologie : les Geoffroy Saint-Hilaire. — Jusqu'à sa mort (1832), Cuvier avait exercé la plus grande influence et il laissa des élèves qui devaient soutenir avec ardeur, soit en France, soit à l'étranger, ses thèses fondamentales, la fixité des espèces et la diversité des plans de la nature dans la formation des différents êtres vivants. Le plus célèbre est le Suisse Agassiz (1807-1873) qui professa à Neufchâtel, puis à partir de 1846 se fixa aux États-Unis[1].

Mais déjà avant la mort de Cuvier, les idées contraires s'affirmaient. Étienne Geoffroy St-Hilaire publiait en 1818-1822 deux volumes de *Philosophie anatomique* et des *Monstruosités humaines*, où il mettait en relief la méthode de la comparaison sérielle des formes d'un même être et de celles de différents adultes. Tant qu'il ne développa ses idées que pour les vertébrés, Cuvier ne protesta point; mais lorsque les élèves de Geoffroy Saint-Hilaire, puis lui-même, voulurent les étendre aux

1. Explorateur célèbre, Agassiz a spécialement étudié les poissons, les échinodermes et les mollusques fossiles. C'est à lui qu'on doit sur l'ancienne extension des glaciers les études qui devaient renouveler la géologie de la période quaternaire.

insectes et montrer l'unité de leur plan avec celui des vertébrés, une dispute célèbre s'engagea (1830) et se termina à l'avantage de Cuvier, qui mit en lumière l'erreur de certaines vues de détail de son rival.

Cependant la doctrine qui triomphait momentanément dut faire quelques concessions; si le plan d'organisation est toujours considéré comme fixe et préformé, il est admis que le degré de complication dans la structure s'affirme peu à peu au cours du développement, que le perfectionnement organique se traduit par une plus grande différenciation des tissus et des organes; ce sont les idées que développent Henri Milne-Edwards en France, Ernst von Baer en Allemagne.

Isidore Geoffroy Saint-Hilaire (1805-1861), fils d'Étienne, constitua, en l'élargissant, la branche nouvelle (tératologie) que son père avait créée.

En Allemagne, l'idée de l'unité de plan de la nature avait passionné le grand poète Gœthe, qui poursuivit surtout sur les végétaux des études réellement scientifiques, quoique peu appréciées de ses contemporains; pour la zoologie, les idées de Geoffroy Saint-Hilaire trouvèrent en Rathke (1793-1860) un adepte convaincu qui insista avec force sur la nécessité de faire des études embryologiques le fondement de l'anatomie comparée.

La botanique : Dutrochet, Brongniart. — En botanique, les grands progrès qui se réalisent en dehors de la création de la théorie cellulaire concernent surtout les fonctions des organes. La découverte de l'osmose par Dutrochet lui permit de 1826 à 1837 d'établir entre la respiration des feuilles et les mouvements de la sève des relations précises et d'éliminer de l'explication des phénomènes l'hypothèse d'une force vitale. Il montra de même que les dégagements de chaleur que l'on observe dans les plantes correspondent exclusivement aux phénomènes chimiques dont elles sont le siège; il distingua les deux respirations inverses qui constituent le point de départ de ces phénomènes, et les attribua pour les parties vertes à l'influence de la lumière (respiration diurne et nocturne)[1].

1. Depuis 1860, il est établi que la respiration *nocturne* de Dutrochet dure en

Adolphe-Théodore Brongniart (1801-1876), fils du minéralogiste Alexandre (1770-1847), s'acquit une réputation universelle par son *Histoire des végétaux fossiles* (1828-1847). Il obtint en 1828 un grand prix de l'Institut pour un Mémoire contenant une intéressante théorie de la fécondation, reconnue depuis erronée; en 1831, il composa avec Amici un autre Mémoire important sur la structure et les fonctions des feuilles.

La géologie : Dufrénoy, Élie de Beaumont, Charles Lyell. — La France vit en géologie accomplir un immense travail, la carte géologique, qui demanda un travail de quinze ans à deux illustres savants (1825-1840).

Dufrénoy (1792-1857) fut surtout un minéralogiste; Élie de Beaumont (1798-1874) se signala, dès 1829, par une synthèse hardie sur le soulèvement des montagnes. A cette notion, introduite par Léopold de Buch, qu'Élie de Beaumont saluait comme un maître et dont il a soutenu trop exclusivement la théorie des cratères de soulèvement, il ajoutait une conception nouvelle, celle de l'âge relatif des dislocations. Jusqu'à la fin de sa vie, à côté d'autres travaux remarquables par leur exactitude, leur netteté et leur originalité, il poursuivit l'idée d'introduire, dans la confusion apparente des directions que présentent les soulèvements, un principe d'ordre et de régularité. C'est ainsi qu'il arriva à constituer son *réseau pentagonal* qu'il n'est pas parvenu à faire accepter, mais qui n'en est pas moins une conception d'une rare puissance.

Une carte géologique d'Angleterre avait été publiée dès 1815 par William Smith (1769-1839), qui le premier, en 1799, reconnut la possibilité de caractériser les *strates* par les fossiles qu'ils renferment. La *Description du bassin de Paris* de Cuvier et Brongniart, commencée en 1811 et terminée en 1822, donna la plus puissante impulsion aux travaux de ce genre; aux œuvres classiques d'Agassiz et d'Adolphe Brongniart, déjà signalées, nous pourrions ajouter une longue nomenclature. Tous ces travaux furent réunis en 1846 par Pictet dans un *Traité de paléontologie* qui resta longtemps un guide précieux.

réalité le jour et la nuit, et qu'elle est absolument distincte de la fonction chlorophyllienne qui n'a lieu que sous l'action de la lumière.

Cependant, en 1833, dans ses *Principes de géologie*, Charles Lyell émettait, contrairement à la doctrine de Cuvier des cataclysmes brusques et des créations successives, une thèse essentiellement neuve, à savoir que les bouleversements dont l'écorce du globe a été le théâtre n'ont été produits que par le jeu continu des causes qui continuent à agir de nos jours. Cette thèse, appuyée sur des arguments précis et remarquablement développés, fut immédiatement en faveur auprès des géologues anglais et allemands; en France, Constant Prévost fut, à cette époque, le seul à s'y rallier.

Les paléontologistes furent plus longs à se décider, car il fallait pour eux admettre comme conséquence que les faunes et flores successives dérivent les unes des autres. Dès 1831, I. d'Omalius d'Halloy avait émis cette idée; en 1846, il déclare qu'elle est devenue probable. Mais en fait elle ne pouvait être regardée comme plausible avant la publication des travaux de Darwin et l'établissement de la théorie de l'évolution.

Physiologie, médecine et chirurgie. — En physiologie, nous avons déjà indiqué la grande découverte de l'époque, la distinction des nerfs moteurs et sensitifs par Charles Bell, publiée en 1824. La même année paraissaient les *Recherches* de Flourens (1794-1867) sur le rôle des différents centres nerveux, œuvre célèbre par l'ingéniosité et la hardiesse des expériences qui y sont décrites. Professeur plein de talent, écrivain aisé, qui savait rendre la science aimable et aborder avec succès les domaines contigus, Flourens exerça une grande influence, mais son début semblait promettre mieux encore.

La médecine fut loin de faire des progrès aussi notables que les sciences; l'école de Broussais, qui s'intitule physiologique, et qui veut agir sur les tissus, lutte en France avec les organiciens qui prétendent traiter les organes. A l'étranger, on cherche des voies nouvelles; à Vienne, en particulier, avec Purkinje, Oppolzer et autres, l'enseignement médical commence à lutter avec celui de Paris; mais si les méthodes de diagnostique et de prognostique se perfectionnent, la vogue qu'obtient l'homéopathie[1] témoigne de l'incertitude de la thérapeutique.

1 L'inventeur de ce système, Samuel Hahnemann (1755-1843), exerça d'abord

Vers 1828, l'hydrothérapie commence à être pratiquée dans un établissement fondé à Grœfenberg par un paysan de Silésie, V. Priessnitz († 1851), et qui prospère une trentaine d'années, tant qu'il n'a pas de concurrence dans les grandes villes.

L'emploi de l'éther comme anesthésique, indiqué par un dentiste américain, Horace Wells, qui avait auparavant essayé le protoxyde d'azote, fut tenté avec succès en chirurgie par deux docteurs de Boston, Jackson et Morton, vers 1846; adopté en Angleterre par Guthrie et V. Ferguson, l'éther passa ensuite en France sous les auspices de Malgaigne (1847) et de Velpeau. Les expériences de Flourens conduisirent bientôt à y substituer le chloroforme.

L'emploi des anesthésiques amena rapidement une révolution dans le manuel chirurgical, car il permettait de consacrer plus de temps aux opérations et d'essayer ce qu'on n'osait guère tenter auparavant. Quant aux simplifications apportées aux procédés pendant cette période, elles sont dues surtout à l'école de Lisfranc (1790-1847).

Résumé général de l'ensemble du mouvement scientifique. — Les traits principaux du mouvement scientifique dont nous avons essayé de présenter un tableau nécessairement incomplet, s'accusent comme une continuation de l'élan imprimé pendant la génération précédente. La science n'avait guère été cultivée jusqu'alors que par une élite très restreinte; maintenant elle se diffuse largement et ses applications industrielles attirent l'intérêt de toutes les classes de la société. Les machines à vapeur se répandent, et la rénovation de l'outillage mécanique, celle des moyens de transport, font appel à l'activité d'ingénieurs qui ont désormais besoin de connaissances scientifiques relativement élevées; l'emploi de l'électricité réclame d'autres spécialités, tandis que la chimie agricole, fondée par Liebig, commence à secouer les routines de la culture, et que l'industrie minière profite des recherches géologiques.

La forte organisation de l'enseignement supérieur créée en

à Leipzig. Forcé plusieurs fois de changer de résidence, il parvint à se fixer à Kœthen de 1820 à 1834, puis il s'établit à Paris en 1835. Ses premiers essais remontent à 1794. Ses principaux ouvrages datent de 1810-1811.

France par la Révolution s'étend à l'Allemagne, où le cadre des universités se prête admirablement à son développement. L'esprit qui y prédomine est d'ailleurs nettement porté vers les recherches de science pure et vers la production de travaux originaux. Le terrain est neuf, et la liberté d'esprit, qui n'est pas encore entravée, comme en France, par les traditions acquises, a les plus heureux effets. Cependant le travail scientifique s'y organise visiblement pour constituer en Allemagne ces traditions qui n'existent pas, mais cela sous une forme propre au génie de la nation. Dans les laboratoires qui se fondent, les élèves collaborent avec le maître, et de fructueuses associations s'instituent pour les recherches en commun.

En Angleterre, Oxford et Cambridge sont encore réfractaires à l'esprit nouveau; si l'avance industrielle développe de plus en plus les recherches pratiques, la science pure est toujours l'apanage d'un petit nombre de penseurs isolés et souvent dédaigneux des travaux du continent. Mais ils n'en apparaissent qu'avec plus de génialité et une individualité plus puissante.

Les autres nations sont relativement en retard, quoique les États-Unis commencent à entrer en scène. Cependant la France, qui pendant le premier tiers du siècle a gardé une supériorité incontestée dans presque tous les domaines, perd peu à peu cette avance, sans qu'on aperçoive encore si c'est par suite d'un déclin réel ou par le progrès plus actif des nations rivales.

Toutefois la république intellectuelle dont Paris a été le centre ne se divise pas : de l'effort commun se dégage peu à peu la pensée scientifique du siècle, et c'est en France qu'est faite la première tentative pour la formuler.

Le *Cours de philosophie positive* d'Auguste Comte (1798-1857) restera toujours un monument précieux de l'état de l'ensemble des idées scientifiques au moment où il fut composé, de 1830 à 1840. Sa classification rationelle des sciences théoriques (mathématique, astronomie, physique, chimie, biologie, sociologie [1]), son exposé précis de la méthode scientifique sous ses

1. Ce néologisme, peu heureux, au reste, répondait à l'ensemble des questions sur lesquelles Comte entendait porter plus particulièrement ses efforts personnels. Au reste, il regarde l'économie politique de son temps comme encore

diverses formes, la profondeur de sa conception de la loi des trois états (théologique, métaphysique, positif), ne suffisent pas, il est vrai, pour qu'aujourd'hui cette œuvre capitale n'apparaisse point comme démodée. Mais c'est que la science a continué à marcher à pas de géant, et en fait ce n'est que dans le détail qu'elle a démenti Comte. Son caractère *positif*, son besoin de réduire à leur juste valeur les conceptions à priori dont elle ne peut se passer, n'ont fait que s'accuser de plus en plus.

Le peu de succès qu'eut en France la *Philosophie positive* est dû en grande partie au caractère sectaire que lui imprima son auteur; ce n'en était pas moins un fâcheux symptôme du poids que commençait à exercer le lourd héritage des traditions antérieures. Une rénovation devenait nécessaire; malheureusement elle se fit attendre.

BIBLIOGRAPHIE

Mathématiques. — **S. Günther**, *Ziele und Resultate der neueren Mathematisch-historischen Forschung*, Erlangen, 1876. — **Todhunter**, *A History of the Theory of Elasticity*, Londres, 1865. — **Dronke**, *Julius Plücker*, Bonn, 1871. — **Schlegel**, *Hermann Grassmann, sein Leben und seine Werke*, Leipzig, 1878. — **Valson**, *La vie et les travaux du baron Cauchy*, Paris, 1868. — **Bjerknes**, *Niels-Henrik Abel, tableau de sa vie et de son action scientifique*, Paris, 1885. — **Lejeune-Dirichlet**, *Gedächtnissrede auf C. G. I. Jacobi*, 1852. — **Kummer**, *Gedächtnissrede auf C. P. Lejeune-Dirichlet*, 1860.

Physique et chimie. — **Helmholtz**, *Ueber die Erhaltung der Kraft*, Berlin, 1847. — **Biot**, *Mélanges scientifiques et littéraires*, Paris, 1858. — **Wilde**, *Geschichte der Optik*, Berlin, 1838. — **Valson**, *La vie et les travaux d'André-Marie Ampère*, Lyon, 1886. — **Tyndall**, *Faraday as a discoverer*, Londres, 1870. — **Davy**, *Elements of chimical philosophy*, Londres, 1812. — **Dumas** (**J.-B.**), *Leçons sur la philosophie chimique*. — **Wurtz**, *Histoire des théories chimiques depuis Lavoisier*, 1869.

Sciences naturelles. — **Cuvier** et **Flourens**, *Éloges historiques*. — **Magdelaine de Saint-Agy**, *Histoire des sciences naturelles*, Paris, 1841. — **Carus**, *Geschichte der Zoologie*, Munich, 1872. — **Guardia**, *Histoire de la médecine*, Paris, 1884. — **Dubois-Reymond**, *Reden*. — **Schleichen**, *Schelling's und Hegel's Verhältniss zur Naturwissenschaft*, Leipzig, 1844. — **Julien Sachs**, *Geschichte der Botanik vom 16ten Jahrundert bis 1860*. — **Huxley**, *Lay Sermons*. — **Peschel**, *Geschichte der Erdkunde*, Munich, 1877.

à l'état métaphysique; il ne reconnait comme déjà positif, en dehors des lois qu'il essaie de formuler, que les résultats de la statistique, qui avait pris un grand développement.

CHAPITRE XXI

L'ÉGLISE ET LES CULTES

De 1814 à 1846.

De 1814 à 1846, de la chute de Napoléon à l'avènement de Pie IX, l'histoire de l'Église, considérée dans ses rapports avec les États européens, peut se diviser en deux périodes : il y a d'abord une restauration générale de l'Église en Europe; puis les événements de 1830 déterminent en plusieurs pays de nouveaux actes d'hostilité contre elle. En revanche, son développement intérieur ne subit aucune interruption. De leur côté, les cultes non catholiques suivent leurs destinées particulières. Tels sont les quatre ordres de faits que nous avons à parcourir.

I. — Restauration de l'Église en Europe.

L'Église en France; le concordat de 1817 et la convention de 1822. — La Charte octroyée à la France en 1814 déclarait la religion catholique « religion de l'État » (art. 5, 6). C'était l'annonce qu'un esprit nouveau allait présider aux rapports des deux puissances. Louis XVIII arrivait avec l'intention de mettre fin à la situation pénible où la rupture de Napoléon avec le Saint-Siège avait placé l'Église de France.

Les protestations réitérées de Pie VII contre les *Articles organiques*, son refus persévérant d'instituer les évêques nommés par Napoléon, refus qui laissait plusieurs diocèses vacants, les réclamations de quelques évêques émigrés dont les sièges avaient été supprimés en 1801, enfin le désir du roi de revenir à l'ancien ordre de choses rendaient nécessaire un nouveau concordat.

Des négociations furent entamées dès 1814. Le roi eût voulu obtenir, comme en 1801, un remaniement complet des diocèses et la démission de tous les évêques. Le pape voulait de son côté maintenir les droits des évêques concordataires. Il fallut, après les Cent-Jours, entrer dans ses vues. Le duc de Blacas finit par conclure avec le cardinal Consalvi un projet de concordat, qui, bien qu'incomplet, fut ratifié par le pape et le roi (juin 1817). Le concordat de 1516 fut remis en vigueur en France, et les articles organiques de 1802 abrogés « en ce qu'ils avaient de contraire à la doctrine et aux lois de l'Église ». Les sièges épiscopaux supprimés en 1801 étaient rétablis *en principe*. — Le 2 août, une bulle pontificale éleva de 50 à 92 le nombre des diocèses français, investit les évêques expectants, et créa trois cardinaux.

Le but paraissait atteint; mais, par scrupule constitutionnel, quelques ministres pensèrent que le concordat devait être soumis à l'approbation des Chambres, et leur présentèrent un projet, qui mécontenta tout le monde et que le roi dut retirer (mars 1818). Pie VII, froissé de ces perpétuelles variations, déclara alors, *proprio motu* (août 1819), maintenir provisoirement le concordat de 1801. Ce maintien provisoire est devenu définitif. — Cependant le nombre des évêchés, n'ayant pas été augmenté, demeurait insuffisant. En juillet 1821, après une vive discussion, les Chambres votèrent la création de 30 sièges nouveaux, qui furent érigés l'année suivante après entente avec le Saint-Siège (oct. 1822). La « convention de 1822 » portait à 80 le nombre des diocèses français.

L'Église en Italie et en Espagne. — En même temps qu'en France, l'Église se réorganisait en Italie et en Espagne. — Dès 1817, le roi de *Sardaigne*, Victor-Emmanuel Ier,

avait conclu avec Pie VII un concordat, qui élevait à dix-neuf le nombre des diocèses sardes et leur donnait une nouvelle circonscription. — L'année suivante, le roi de Naples, Ferdinand, obtint à son tour, pour le royaume des *Deux-Siciles* (16 février 1818), un concordat qui résumait en 35 articles presque toute la législation ecclésiastique.

En *Espagne*, Ferdinand VII, en remontant sur le trône, s'était hâté de rapporter toutes les mesures prises sous le gouvernement de Joseph Bonaparte, telles que l'abolition de l'inquisition et des couvents. L'insurrection de 1820 l'obligea à supprimer de nouveau une partie des monastères, à confisquer les biens ecclésiastiques, à bannir ou emprisonner les prêtres qui refusaient le serment à la constitution nouvelle. Mais l'intervention française, en lui rendant le pouvoir absolu, lui permit de révoquer en 1823 ces concessions forcées.

L'Église en Allemagne ; le concordat bavarois (1817). — La restauration de l'Église d'Allemagne, désorganisée par le *Recès* de 1801[1], devait, semble-t-il, être l'œuvre du congrès de Vienne. Mais, malgré les efforts du cardinal Consalvi, qui eût désiré conclure un concordat unique pour l'Allemagne, le congrès ne prit aucune décision, et Pie VII dut reprendre des négociations séparées avec chacun des États allemands.

Les négociations entamées avec la *Bavière* aboutirent les premières. En octobre 1817, un concordat fut signé, qui garantissait à l'Église tous les droits découlant de sa constitution divine et des prescriptions canoniques, divisait le royaume en deux provinces ecclésiastiques (Munich-Freising et Bamberg), avec six évêchés suffragants, et donnait au roi le droit de *nommer* les évêques, que le pape se réservait d'*instituer*. A la suite de quelques difficultés, Maximilien Ier déclara, à Tegernsee, que le concordat devait être considéré comme loi civile et exécuté intégralement (sept. 1821); mais en fait, par le *placet* royal et diverses restrictions anti-concordataires, il soumit l'Église de Bavière à une tutelle oppressive. Ces restric-

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 289.

tions ne disparurent pas entièrement sous le règne de Louis Ier (1825-1848), bien qu'il fût un catholique décidé et montrât dans ses rapports avec le clergé une certaine bienveillance.

La province ecclésiastique du Haut-Rhin (1821). — Dans les pays voisins de la Bavière, la mort du prince-primat d'Allemagne, Charles-Théodore de Dalberg [† 10 février 1817], avait placé les catholiques allemands dans une situation indécise. En vue d'y mettre un terme, les princes protestants du Wurtemberg, de Bade, des deux Hesses, de Nassau, de Mecklembourg, d'Oldenbourg, des duchés saxons, et les villes libres de Brême, Hambourg, Lubeck, Francfort, envoyèrent des représentants dans cette dernière ville, pour y déterminer d'un commun accord les bases d'une convention à conclure avec le Saint-Siège (mars 1818). Les membres de la conférence ayant adopté pour bases les principes, condamnés par Pie VI, de la *Punctation* d'Ems [1], leurs propositions furent repoussées. Les princes intéressés publièrent alors une « pragmatique ecclésiastique », à laquelle adhérèrent quelques ecclésiastiques allemands, mais que Pie VII condamna en 1819. De nouvelles négociations, reprises à Francfort, aboutirent à la publication de la bulle *Provida solersque sollicitudo* (août 1821). Par cette bulle, Pie VII organisait la *province ecclésiastique du Haut-Rhin*, avec Fribourg-en-Brisgau comme métropole, et comme évêchés suffragants : Rottenbourg dans le Wurtemberg, Limbourg dans le duché de Nassau, Mayence dans la Hesse-Darmstadt, Fulda dans la Hesse-Électorale. — La bulle resta d'abord sans exécution, par suite du mauvais vouloir des princes protestants.

En 1827, Léon XII, ayant égard aux circonstances, régla par une nouvelle bulle (*Ad dominici gregis custodiam*, avril) tout ce qui concernait la constitution de la province, dont les évêques furent successivement institués. — Mais une fois toutes les nominations faites, les princes intéressés, qui s'étaient entendus dans l'intervalle, publièrent, le 30 janvier 1830, un règlement en 39 articles, lequel reproduisait la pragmatique

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 835-836.

condamnée en 1819 et privait l'Église catholique de toute liberté réelle.

Concordats avec la Prusse (1821) et le Hanovre (1824). — En *Prusse*, où la lutte entre luthériens et catholiques était depuis trois siècles à l'état permanent, la politique de Frédéric-Guillaume III (1797-1840), qui cherchait à façonner le catholicisme à l'image du protestantisme, avait fini par provoquer une réaction. En 1831, Hardenberg envoya Niebuhr à Rome, et obtint du pape la bulle *De salute animarum*, véritable concordat, qui ouvrait une ère nouvelle pour l'Église de Prusse. Cette bulle organisait la province ecclésiastique du Rhin, avec Cologne comme métropole, la province de Gnesen et Posen, les deux évêchés exempts de Breslau et d'Ermeland.

L'accord entre la Prusse et Rome s'était fait assez rapidement. Avec le *Hanovre*, les négociations furent beaucoup plus lentes. Ce n'est qu'en 1824 que la bulle *Impensa Romanorum* y releva les anciens évêchés d'Hildesheim et d'Osnabrück, qui ne furent d'ailleurs érigés effectivement qu'en 1827 et 1858.

Dans les États allemands qui ne négocièrent pas de concordats, les catholiques continuèrent à être administrés par des vicaires apostoliques ou furent rattachés aux diocèses les plus voisins. C'est ainsi qu'en *Saxe* le pape établit un vicariat apostolique, toujours conféré depuis 1820 au doyen du chapitre de Bautzen. Les catholiques du grand-duché d'*Oldenbourg* furent rattachés au diocèse de Munster. — En *Autriche*, on resta dans le *statu quo* jusqu'en 1848[1].

Concordats avec les Pays-Bas (1827) et la Suisse (1828). — Sous Léon XII, d'autres concordats furent encore conclus avec les Pays-Bas et la Suisse. — Dans les *Pays-Bas*, le principe de la liberté de conscience avait été importé par la France en 1795. En Hollande, où les protestants étaient en majorité, ce principe avait profité aux catholiques. Ils avaient pu former la « mission hollandaise », et obtenir du stathouder (juillet 1815) la promesse que l'Église y serait libre et aurait une complète « parité » de situation avec le culte réformé. —

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 289.

Cette promesse ne fut pas tenue. Guillaume ne chercha qu'à donner la prépondérance aux protestants, et provoqua en Belgique, où les catholiques formaient les trois quarts de la population, un vif mécontentement. En 1825, il dut négocier un concordat. Il le signa en 1827, mais ne l'exécuta pas. Il rendit ainsi inévitable la séparation violente qui se produisit en 1830 entre la Hollande et la Belgique.

En *Suisse*, où l'ancienne organisation ecclésiastique avait été détruite par la Révolution française et Napoléon, les cantons catholiques étaient placés depuis 1803 sous la juridiction de l'évêque de Constance. En 1814, Pie VII leur donna un vicaire apostolique particulier. Il releva ensuite l'évêché de Bâle, confia les catholiques de Genève à l'évêque de Lausanne, érigea l'abbaye de Saint-Gall en église épiscopale (1823), et l'unit à l'évêché de Coire. Tous ces arrangements n'avaient qu'un caractère provisoire. Ils aboutirent, en mai 1828, à un concordat général conclu avec Léon XII et promulgué par la bulle *Inter præcipua*. D'après ce concordat, complété par plusieurs conventions postérieures (1829, 1830, 1836, 1841, 1845), les neuf cent mille catholiques suisses furent répartis entre six diocèses : Bâle-Soleure, Lausanne-Genève, Sion, Coire, Saint-Gall (rendu autonome en 1845), et enfin (pour le Tessin) le diocèse italien de Côme. A défaut d'archevêque national, les évêques suisses relèvent immédiatement du pape, qui entretient un nonce apostolique à Lucerne.

II. — L'Église en Europe de 1830 à 1846.

L'Église en France sous la Monarchie de juillet. — Sous le règne de Charles X, deux partis s'étaient formés en France sur la question religieuse. L'un, qu'on appelait le parti de la *Congrégation* (du nom d'une association pieuse fondée en 1801) ou encore parti des Jésuites, attaquait vigoureusement, par la plume ardente de Lamennais, les institutions qui lui paraissaient entachées de « libéralisme » ou de gallicanisme. L'autre, dit parti « libéral », auquel se ralliaient tous les enne-

mis du catholicisme en général (protestants, francs-maçons, voltairiens) ou des Jésuites en particulier (gallicans, jansénistes), dénonçait chaque jour les Jésuites comme ourdissant dans leur maison de Montrouge « une vaste conspiration contre les institutions modernes ». En 1826, les « libéraux » avaient troublé les missions à Rouen, à Lyon, à Brest (mai et octobre); et M. de Montlosier, janséniste fougueux, avait dénoncé successivement à la cour de Paris, aux ministres, à la Chambre des pairs, les congrégations non autorisées, les doctrines « ultramontaines », les envahissements du clergé, etc... (août 1826 et janvier 1827). Ces levées de boucliers avaient pesé d'un certain poids sur les ordonnances du 16 juin 1828, dont il a été question plus haut [1], et qui visaient à la fois la liberté de l'enseignement et la Compagnie de Jésus.

A la fin du règne de Charles X, le parti « anticlérical » était donc en hausse. Les ordonnances de juillet l'exaspérèrent, et la révolution de 1830 se fit avec une tendance irréligieuse très accentuée, que la Monarchie de juillet devait conserver plusieurs années.

Cette attitude du pouvoir provoqua un mouvement de réaction. Les esprits les plus puissants ou les plus distingués parmi les catholiques : l'abbé F. de Lamennais (1782-1854), l'abbé Gerbet (1798-1864), Henri Lacordaire (1802-1861), le comte Charles de Montalembert (1810-1870), comprirent vite les dangers qu'une alliance trop étroite avec un gouvernement hostile pouvait faire courir à l'Église, et revendiquèrent énergiquement son indépendance nécessaire et sa séparation complète d'avec l'État. Ils fondèrent, pour développer ces doctrines, nouvelles en France, un journal qui portait ce titre significatif : *l'Avenir* (octobre 1830). Ils mêlèrent malheureusement à leur thèse politique des erreurs philosophiques assez graves, qui entraînèrent bientôt la condamnation du journal par Grégoire XVI (encyclique *Mirari vos*, 15 août 1832). Le coup était rude. Lamennais ne put le supporter, et après une rétractation équivoque, rompit avec l'Église.

1. Voir ci-dessus, p. 435.

La défection de Lamennais n'arrêta pas le mouvement de renaissance religieuse dont il avait été l'un des promoteurs. Les conférences apologétiques faites à Notre-Dame par Lacordaire et le P. de Ravignan, deux avocats devenus prêtres, la création de divers journaux catholiques (*Ami de la Religion*, *Université catholique*, *Univers*, etc.), les luttes soutenues pour la liberté et le droit commun par Montalembert, par les abbés Dupanloup, Maret, Combalot, ramenèrent peu à peu la France au catholicisme, dégagé cette fois des principes gallicans.

L'Église en Belgique et en Hollande. — Les événements français de 1830 suscitèrent dans les pays voisins des mouvements analogues, qui eurent leur contre-coup sur la condition de l'Église. — Dans les Pays-Bas, la Belgique se sépara de la Hollande, et la constitution qu'elle se donna en 1831, proclamant la liberté des cultes et la liberté de l'enseignement, rendit à l'Église une certaine autonomie. Les évêques en profitèrent pour créer l'université catholique de Louvain (1835). En même temps, les ordres monastiques prenaient en Belgique un grand essor, malgré l'opposition ardente des francs-maçons belges.

En Hollande, la séparation de la Belgique ne modifia pas l'attitude de Guillaume Ier. Le concordat de 1827 continua à n'être point exécuté. De nouvelles négociations, reprises à l'avènement de Guillaume II (octobre 1840) par le nonce Capaccini, ne devaient aboutir qu'en 1853.

L'Église en Suisse; guerre du Sonderbund. — En Suisse, après les mouvements insurrectionnels de 1830 et 1831, les diverses fractions du parti radical, composé en majorité de protestants, se réunirent dans une guerre commune contre l'Église. Une campagne de presse fut entreprise : des almanachs irréligieux, des romans immoraux, des pamphlets dirigés contre les prêtres, les couvents, le pape, furent répandus à profusion. Finalement, les cantons protestants s'assemblèrent à Baden en 1834. Là, sans s'inquiéter des concordats et des lois en vigueur, ils rédigèrent une sorte de pragmatique en 14 articles, qui soumettait l'Église à l'État et que Grégoire XVI condamna aussitôt (mai 1835). En 1841, violant l'article 12 du

pacte fédéral de 1815, le grand conseil d'Argovie supprima tous les couvents existant dans le canton (20 janvier).

Le canton catholique de Lucerne ayant, au contraire, inséré dans sa nouvelle constitution (mars 1842) un article déclarant le catholicisme religion d'État et ayant peu après autorisé la fondation d'un collège de Jésuites (1844), les cantons protestants saisirent ce prétexte pour attaquer Lucerne et six autres cantons catholiques, qui avaient formé entre eux une alliance particulière (*Sonderbund*) pour défendre leur liberté religieuse[1]. Battus à Gislicon le 23 novembre 1847, les sept cantons catholiques furent frappés d'une forte amende, tombèrent sous la tyrannie des collèges radicaux, et perdirent une partie de leurs droits religieux.

L'Église dans la province ecclésiastique du Haut-Rhin. — Dans la province ecclésiastique du Haut-Rhin, se passaient des faits analogues. A la suite du règlement du 30 janvier 1830, qui soumettait tous les actes ecclésiastiques au *placet* gouvernemental et violait ainsi la bulle concordataire de 1827 (*Ad dominici gregis*), le pape Pie VIII avait adressé aux évêques de la province une vive protestation, qui resta sans écho. L'Église du Haut-Rhin fut rattachée à l'administration civile et placée sous la tutelle despotique de l'État. Les évêques devinrent des fonctionnaires, et furent privés de toute indépendance dans le gouvernement de leurs diocèses.

Dans le grand-duché de *Bade*, ils ne pouvaient rien obtenir des autorités publiques. La direction des cultes de Carlsruhe affectait même de soutenir contre eux les prêtres qui s'écartaient des voies catholiques.

Dans le *Wurtemberg*, l'évêque de Rottenbourg, Mgr Keller, était aux prises avec les mêmes difficultés. En 1841, il avait présenté à la deuxième Chambre des États une motion réclamant l'autonomie de l'Église, garantie dans une certaine mesure par la constitution de 1819. La deuxième Chambre passa outre. Plusieurs années devaient s'écouler sans que le gouvernement wurtembergeois changeât d'attitude.

1. Voir ci-dessus, p. 607 et suiv.

Persécutions en Prusse et en Russie. — En *Prusse*, l'accord entre les deux puissances, que le concordat conclu par Hardenberg en 1821 avait assuré pour un temps, ne tarda pas à cesser. La partialité du roi envers les protestants, les deux grosses questions de l'*hermésianisme* et des *mariages mixtes*, qui seront exposées plus loin, furent les causes de la rupture. Elle se produisit à la suite de l'élévation au siège de Cologne (1835) de Mgr Clément-Auguste de Droste-Vischering, et aboutit en 1837 à la brutale expulsion du prélat, incarcéré, sous prétexte de haute trahison, dans la forteresse de Minden (20 novembre). Presque au même moment, l'archevêque de Gnesen et Posen, Mgr Martin de Dunin, était condamné par le tribunal supérieur de Posen à la destitution et à six mois de forteresse (1838). La captivité des deux courageux prélats causa en Europe et jusqu'aux États-Unis une longue émotion. Elle agit de plus autour d'eux d'une façon très efficace. Tous les évêques voisins, sauf le prince-évêque de Breslau, adhérèrent à leur doctrine, et, quand Frédéric-Guillaume IV monta sur le trône (juin 1840), il avait compris la nécessité de rompre avec les errements du passé. Il le fit rapidement et résolument. Les deux prisonniers furent élargis. Mgr de Dunin rentra dans son diocèse. De concert avec le pape, Mgr de Droste († 1845) accepta pour coadjuteur Mgr de Geissel, évêque de Spire, et lui abandonna l'administration de Cologne.

La situation de l'Église, qui s'améliorait en Prusse, empirait en *Russie*. A Alexandre Ier (1800-1825), qui avait montré vis-à-vis de ses sujets catholiques une certaine impartialité, avait succédé Nicolas Ier (1825-1855), qui devait suivre l'exemple donné par son aïeule Catherine II. Le nouveau tsar chercha par la violence à extirper de Russie l'Église sous ses deux formes : grecque-unie et latine. — Il s'attaqua d'abord aux *Grecs-Unis*, plaça leur Église sous la surveillance du ministre des cultes, enleva ses pouvoirs au métropolitain de Plock pour les donner à un collège ecclésiastique dont il nommait lui-même les membres, abolit l'évêché de Luck, ferma une partie des couvents des Basiliens, en transforma d'autres en cures. Quelques années plus tard, il supprima l'ordre entier (juillet

1832). La persécution finit par triompher de la résistance du clergé. En 1839, trois évêques et treize cents prêtres demandèrent à entrer dans l'Église « orthodoxe ». A leur suite, deux millions de Grecs-Unis y furent incorporés de force. — Les *Latins*, c'est-à-dire les Polonais, n'étaient pas mieux traités. L'insurrection polonaise de 1831 [1] fut, sous prétexte de répression, le signal de mesures odieuses. Le pape Grégoire XVI, qui avait condamné la rébellion, s'éleva vivement contre les procédés barbares employés par le gouvernement russe pour opérer des « conversions » (juillet 1842). Il eut à Rome, le 13 décembre 1845, une entrevue célèbre avec Nicolas I[er], qu'il décida à conclure un concordat. Mais ce concordat, signé sous Pie IX (1847), resta lettre morte.

Persécutions en Portugal et en Espagne. — Ce n'était pas seulement dans les pays protestants ou schismatiques que l'Église était persécutée. Dans les pays catholiques, les gouvernements n'échappaient pas à la contagion.

En *Portugal*, à la suite de la victoire de Don Pedro sur Don Miguel, auquel le clergé s'était rallié, l'Église put se croire revenue aux temps de Pombal [2]. — En 1841, des négociations furent ouvertes à Lisbonne par l'internonce Capaccini; mais, malgré son habileté, n'aboutirent pas à un concordat.

En *Espagne*, les troubles qui éclatèrent à la mort de Ferdinand VII (sept. 1833) [3], furent défavorables à l'Église. La régence de la reine Christine fut marquée par le triomphe du parti dit « libéral » et par une réaction violente contre le clergé. Durant plusieurs années, il y eut, dans le royaume d'Isabelle, un véritable déchaînement à l'égard de l'Église. Les relations entre l'Espagne et le pape se trouvèrent suspendues de fait, et un grand nombre de diocèses restèrent sans évêques (22 en 1839). La régente avait reconnu la nécessité de rétablir ses rapports avec le Saint-Siège, lorsque l'insurrection de 1840 la força de fuir et ramena les actes de violence. Ces actes durèrent jusqu'à la chute du régent Espartero (1843).

1. Voir ci-dessus, p. 310 et suiv.
2. Voir ci-dessus, p. 259 et suiv.
3. Voir ci-dessus, p. 239 et suiv.

Enfin, après de longues négociations, la reine Isabelle, en ouvrant les Cortès le 15 décembre 1848, put annoncer que les rapports avec le Saint-Siège étaient rétablis.

L'on peut donc dire, sans exagération, que, pendant ses quinze ans de règne, Grégoire XVI n'a jamais vu l'Église en paix dans ses rapports extérieurs avec les princes. Seuls, l'Angleterre, où la cause de l'émancipation des catholiques faisait chaque jour des progrès, et les États-Unis de l'Amérique du Nord, où la liberté sincèrement pratiquée favorisait le développement de l'Église, ont pu lui donner quelque consolation.

III. — État intérieur de l'Église.

Aperçu général. — Le XVIII[e] siècle, si l'on ne considère que les hautes classes, avait été un siècle de scepticisme. Parmi les hommes qui avaient gardé la foi, beaucoup étaient imbus de préjugés plus ou moins contraires à l'esprit catholique : jansénisme, gallicanisme, febronianisme, joséphisme. Après les secousses terribles de la Révolution, cet état de choses se modifia. Le nombre des sceptiques diminua : plus d'un répétait volontiers avec Napoléon : « Une nation sans religion est comme un vaisseau sans boussole. » En même temps que l'esprit religieux, l'on vit renaître les controverses dogmatiques, qui depuis un demi-siècle n'intéressaient plus. Les tenants du gallicanisme et du joséphisme avaient dû, bon gré, mal gré, se rapprocher du centre de l'unité. Ces deux doctrines pouvaient être encore celles des gouvernements; elles n'étaient plus celles des peuples. La poussée vigoureuse donnée par Lamennais et ses disciples avait porté ses fruits; les Églises schismatiques qui cherchèrent à se fonder ne recrutèrent qu'un nombre infime d'adhérents. Le jansénisme fut plus difficile à détruire. Il y fallut quarante ans d'efforts. L'action des Jésuites, de Dom Guéranger, de Lacordaire, assura le succès, qui se manifesta par la restauration des ordres religieux, la création d'une foule

d'associations pieuses ou charitables, la reprise générale des prédications et des missions. Ce réveil intérieur de l'Église catholique fut d'abord favorisé, puis contrarié, mais non arrêté, par ses rapports extérieurs avec les gouvernements.

Controverses dogmatiques : Hermès, Lamennais, Bautain. — C'est en Allemagne, tout agitée encore par les systèmes philosophiques de Kant et de Fichte, que se produisirent les premières controverses dogmatiques, et ces controverses furent provoquées par le désir de faire de la philosophie la base de la religion. — C'est ainsi qu'un professeur de l'Université de Bonn, Georges Hermès, prétendit établir la vérité du christianisme par les seules forces de la raison, en cherchant, par la méthode de Kant, à prouver l'existence de Dieu, la possibilité de la révélation, et sa conservation par l'Écriture et la Tradition. La foi devenait ainsi matière à démonstration, et tout homme devait y être conduit « par l'assentiment nécessaire de la raison spéculative ou le consentement nécessaire de la raison pratique ». Il y avait là une exagération du rôle de la raison dans la connaissance des vérités révélées, qui rappelait le *semi-pélagianisme*. Par le charme de son enseignement et par ses livres, Hermès avait gagné à sa théorie un grand nombre de disciples, particulièrement à Bonn (Braun, Achterfeld), à Breslau (Elvenich, Baltzer), au séminaire de Trèves. Après sa mort (mai 1831), les débats s'ouvrirent sur sa doctrine, et Grégoire XVI finit par la condamner (septembre 1835).

En France, à la même époque, Lamennais et l'abbé Bautain tombaient dans un excès contraire, en méconnaissant la part assignée à la raison dans le fondement de la certitude. Pour Lamennais, il n'y avait pas d'autre criterium de la vérité que « le sens commun ou l'autorité », l'assentiment général du genre humain. Tout le tome II de son célèbre *Essai sur l'indifférence en matière de religion* (1820) est employé à développer cette idée. L'abbé Bautain, professeur de philosophie à Strasbourg, partait du même principe; mais il substituait au « sens commun » de Lamennais, comme criterium de la vérité, la tradition de l'Église (*traditionalisme*). Pour lui, c'est la révélation seule, et non la raison, qui nous éclaire sur les choses

divines et nous fait connaître les dogmes chrétiens. La doctrine philosophique de Lamennais, interdite dès 1823 par le P. Fortis, général des jésuites, fut condamnée par 75 évêques de France, et déférée au pape, qui confirma la condamnation (encyclique *Mirari vos*, 1832). L'abbé Bautain fut censuré en septembre 1834 par son évêque, Mgr de Trevern. Après quelque hésitation, il céda aux instances de Lacordaire (1837) et soumit l'affaire au jugement du Saint-Siège. Condamné de nouveau, il se rétracta et le débat fut clos (1840). L'abbé Bautain mourut, en 1867, vicaire général de Paris.

Églises schismatiques : Châtel, Helsen, Ronge. — A côté des penseurs cantonnés sur le terrain spéculatif, quelques hommes d'aventure cherchèrent à fonder des Églises nationales.

La première tentative de ce genre eut lieu en France, au lendemain de la révolution de 1830. Un ancien aumônier de régiment, l'abbé Châtel, vint à Paris et essaya d'organiser une « Église catholique française », dont il s'intitula le *primat*. Cette église où les offices se faisaient en langue vulgaire et qui comptait Napoléon Ier au nombre de ses saints, végéta douze ans, tomba dans le ridicule, et fut fermée par la police en 1842. L'ex-primat fut tout heureux d'obtenir un emploi dans les postes.

La Belgique, comme la France et à la même date, eut son abbé Châtel dans la personne de l'abbé Helsen. Ce prêtre, suspendu pour cause de mœurs, fonda à Bruxelles, dans un local appartenant à la loge maçonnique, une « Église catholique et apostolique », où les offices se faisaient en français et en flamand, et qui dégénéra bientôt en une sorte de club révolutionnaire. Helsen se rétracta en novembre 1842.

En Allemagne, une agitation du même ordre, mais qui eut en fait plus d'importance, fut celle des « catholiques allemands », qui trouvèrent avec Ronge et le *rongianisme* un chef et une formule. Ces « catholiques », influencés par les principes protestants, voulaient changer toute l'économie de l'Église. Ils réclamaient des offices en langue vulgaire, des cérémonies appropriées à l'esprit moderne, l'abolition du célibat des prêtres, la constitution d'Églises nationales indépendantes de Rome. Ces

idées furent propagées d'abord par le coadjuteur de Constance, Wessenberg, par le prêtre marié Fisher, par un professeur de Fribourg, Reichlin-Meldegg, par les frères Theiner, et quelques autres « libéraux », qui firent d'assez nombreux prosélytes dans le duché de Bade, le Wurtemberg, la Suisse, la Saxe, la Silésie. La plupart de ces réformateurs devaient se séparer de l'Église à la première occasion. Elle leur fut fournie par un prêtre silésien, Jean Ronge, que son évêque avait suspendu et qui profita de l'ostension de la Sainte Tunique, à Trèves (1844), pour publier un violent pamphlet contre Mgr Arnoldi, évêque de cette ville. Il s'ensuivit une longue agitation, pendant laquelle Ronge établit à Breslau une paroisse dite « catholique », où l'on ne reconnaissait plus que deux sacrements. En même temps, un autre prêtre (suspendu pour avoir violé la loi du célibat), Jean Czerski, fondait une « communauté chrétienne catholique » dans la province de Posen, à Schneidemühl. Des communautés analogues s'établirent çà et là. A Pâques 1845, elles tinrent à Leipzig un synode, où elles adoptèrent un symbole à peu près négatif, rédigé par Ronge, et rejetant, entre autres choses, la primauté du pape, la confession auriculaire, le célibat ecclésiastique, le culte des saints. Ainsi fut constitué ce qu'on appela le « catholicisme allemand » ou même « l'Église chrétienne catholique et apostolique », catholique de nom, protestante de fait. Encouragés par les gouvernements allemands et notamment par la Prusse, les « catholiques allemands » comptaient, en 1846, 170 communautés. En 1848, ils conquirent pleine liberté, commencèrent à entamer les Églises protestantes, et provoquèrent même, avec Dowiat, une agitation politique. La Prusse, le Hanovre, la Hesse-Cassel, l'Autriche prirent alors contre eux des mesures sévères. A partir de ce moment, la secte tomba en décadence.

Ordres religieux, anciens et nouveaux. — Peu favorable aux sectes, la période qui nous occupe l'a été beaucoup au contraire aux ordres religieux : on les voit naître ou renaître de tous côtés. — Le premier qui réapparut fut celui des *Jésuites*, que Pie VII rétablit par toute la chrétienté en 1814 (bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum*). La Compagnie de Jésus se répandit

de nouveau en Europe et en Amérique. Elle fonda des collèges à Modène (1815), à Fribourg en Suisse (1818), en Autriche (1820), en Angleterre, aux États-Unis, en France, où ils furent fermés en 1828. En Espagne, où Ferdinand VII leur avait rendu leurs biens, les Jésuites furent successivement tolérés ou chassés au hasard des révolutions qui agitèrent le pays. En Portugal, ils firent une apparition momentanée en 1829.

Les autres ordres, dispersés par la Révolution et l'Empire, rentrèrent presque tous en France sous la Restauration. Le séminaire des *Missions étrangères* fut rétabli le 2 mars 1815. Les *Lazaristes*, les *Pères du Saint-Esprit*, les *Trappistes*, les *Chartreux* rentrèrent en 1815 et 1816. Un peu plus tard, une communauté de *Bénédictins* se forma à Solesmes (Sarthe), avec les statuts de la congrégation de Saint-Maur. En 1837, Grégoire XVI l'érigea en abbaye régulière et conféra la dignité d'abbé à Dom Guéranger, le savant propagateur de la liturgie romaine. Peu après, Lacordaire reconstituait en France l'ordre des *Dominicains* (1841). — En Bavière, la restauration générale des ordres religieux s'opéra sous Louis Ier (1825-1848).

Aux anciens ordres, vinrent s'ajouter de nombreuses congrégations nouvelles, d'hommes et de femmes. Il faut citer pour les hommes : 1° les *Oblats de Marie-Immaculée* et les *Pères Maristes*, sociétés de missionnaires fondées en France en 1816; — 2° les *Frères de la Doctrine chrétienne*, établis en 1819, à Ploërmel, par le pieux abbé Jean-Marie de Lamennais, frère aîné du fondateur de *l'Avenir*; — 3° la *Congrégation du Saint-Cœur de Marie*, créée en 1842 par le vénérable Libermann, pour l'évangélisation des nègres, et unie plus tard à la *Congrégation du Saint-Esprit*; — 4° la *Congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul*, fondée par M. Le Prévost en 1845 et vouée principalement à la direction des patronages de jeunes gens.

Pour les femmes, les fondations sont plus nombreuses encore. Dès 1800, Mme Sophie Barat (1779-1865) établit, pour l'instruction des jeunes filles de la classe aisée, la *Congrégation des Dames du Sacré-Cœur de Jésus*, qui se répandit si rapidement en France, puis dans les pays voisins et en Amérique (en 1818, avec Mme Duchesne), qu'à la mort de la fondatrice

elle comptait 200 établissements. — Quelques années plus tard, dans le midi, la vénérable Marie Rivier et la Mère Émilie de Rodat créaient, pour l'éducation des orphelines et des jeunes filles pauvres, l'une l'*Institut de la Présentation de Marie* à Saint-Andéols (Ardèche), l'autre la *Congrégation de la Sainte-Famille* à Villefranche de Rouergue; cette dernière congrégation, qui s'occupe aussi des malades et des prisonniers, compte aujourd'hui 135 établissements. — En 1842, la Bretagne vit naître, grâce au dévouement de trois pauvres servantes de Saint-Malo et de l'abbé Le Pailleur, la congrégation si touchante des *Petites Sœurs des Pauvres*, vouée au soulagement des vieillards et répandue maintenant dans le monde entier. — La *Congrégation de Saint-Joseph de Cluny*, fondée par la Mère Jahouvey, se consacre aux pauvres et aux enfants dans les colonies. — Tous ces instituts sont nés en France. D'autres ont vu le jour en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Amérique. En Suisse, à Ingenbohl, l'infatigable capucin Théodose Florentini créa les Sœurs de charité dites de la *Sainte-Croix*, destinées aux emplois les plus divers. On les trouve aujourd'hui dans la plupart des cantons suisses, en Autriche, dans le duché de Bade, en Prusse. Les États-Unis doivent à Élisabeth Seton († 1821) la *Congrégation de Saint-Joseph*, qui s'unit en 1849 aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul et dirige comme elles des écoles, des orphelinats, des hôpitaux.

Multiplication des associations pieuses et charitables. — L'esprit d'association se répandit aussi parmi les laïques, et se manifesta sous mille formes à partir de 1820.

Parmi les associations de charité, qu'on rencontre surtout en France, il faut citer d'abord la *Société de Saint-Vincent de Paul*, fondée en 1833 par Frédéric Ozanam et sept autres étudiants. Née dans une petite chambre du quartier latin, cette société, qui se recrute principalement parmi les hommes du monde, a pris depuis une grande extension, notamment en France, en Belgique, en Hollande, en Amérique. Elle a pour but principal le soulagement des pauvres, que les confrères visitent à domicile. — C'est également le but de la *Société de Sainte-Élisabeth*, qui se recrute parmi les dames.

Pour la propagande religieuse dans les pays lointains, on trouve : — l'association de la *Propagation de la Foi*, qui a été fondée à Lyon, en 1822, par Mlle Pauline Jaricot, et fournit maintenant la majeure partie des secours envoyés aux missionnaires de tous les pays; — la *Société de Saint-François Xavier*, à Aix-la-Chapelle (1832); — le *Leopoldsverein* en Autriche (1839); — le *Ludwigsverein* en Bavière (1843), pour la conversion des idolâtres de l'Asie et de l'Amérique du Nord; — enfin l'*Œuvre de la Sainte-Enfance*, établie la même année par Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, pour l'entretien des missions et le rachat des enfants dans l'Extrême-Orient.

Pour la moralisation des classes ouvrières et l'apostolat à l'intérieur, l'Allemagne vit naître coup sur coup : — l'association des Compagnons (*Gesellenverein*), fondée par l'abbé Kolping à Cologne en 1845, et qui depuis a servi de modèle aux associations ouvrières établies par Alban Stolz à Fribourg, par Grusha à Vienne, et en France aux cercles catholiques d'ouvriers; — l'association de Saint-Charles Borromée (*Borromæusverein*), pour la diffusion des bons livres (1845); — celle de Saint-Boniface, pour favoriser les missions catholiques en pays protestant.

Prédications et missions catholiques. — Sous l'influence de la rénovation des ordres religieux et des sociétés catholiques, l'esprit de prosélytisme qu'avait comprimé la Révolution reprit un nouvel essor. En France, sous la Restauration, le clergé séculier et les Jésuites organisent partout des missions intérieures. Sous Louis-Philippe, Lacordaire fonde les conférences apologétiques de Notre-Dame, continuées ensuite par le P. de Ravignan. En Allemagne, se développe surtout la prédication par la presse.

Les *missions* proprement dites, c'est-à-dire les missions lointaines parmi les peuples infidèles, s'étaient ralenties au XVIIIe siècle. Elles reprennent au XIXe une activité considérable. On peut dès lors les répartir en *six* grandes circonscriptions géographiques, que nous allons parcourir.

1° Dans le *Levant*, divers patriarches unis (maronite, grec-melchite, syrien, arménien, chaldéen), auxquels il faut joindre

le patriarche latin de Jérusalem, établi par Pie IX en 1847, travaillent, avec les religieux et religieuses d'Europe (Lazaristes, Jésuites, Franciscains, Sœurs de charité, etc.), au développement du catholicisme, qui serait plus rapide sans l'état précaire où le fanatisme musulman place les chrétiens. En 1838, l'Égypte et l'Arabie, qui faisaient partie de la « custodie de Terre-Sainte », furent détachées du vicariat apostolique d'Alep, et formèrent un vicariat spécial ayant son siège à Alexandrie.

2° En *Afrique*, la conquête de l'Algérie par la France ouvrit pour cette région une ère nouvelle : dès 1838, un évêché fut érigé à Alger. — Dans l'Afrique centrale, Grégoire XVI créa le vicariat apostolique du Soudan, qui régit les stations de Kartoum, Gondokoro, Augwein (1846). — Au Cap, jusque-là placé sous l'autorité du vicaire apostolique de l'île Maurice, un premier vicariat fut créé en 1837, un second en 1851. — A Madagascar, où l'action des missionnaires catholiques était contrariée par celle des pasteurs protestants, les progrès ne furent pas en rapport avec l'effort dépensé. En 1848 seulement, l'île fut érigée en vicariat apostolique, confié à la Compagnie de Jésus.

3° Les missions des *Indes-Orientales*, depuis la fondation de l'évêché de Goa [1], devenu archevêché en 1557, étaient restées sous le patronage des Portugais. Abandonnées par eux en 1760, lorsque Pombal chassa les Jésuites, elles tombèrent en décadence, et le patronage des Portugais cessa en fait. En 1832, Grégoire XVI fit demander à la cour de Lisbonne de renoncer à ses droits ou de remplir ses anciens engagements. N'ayant reçu aucune réponse, il institua en Indoustan, de 1834 à 1837, les quatre vicariats de Calcutta, Madras, Ceylan, Maduré. Cette mesure nécessaire provoqua une révolte du chapitre de Goa et la défection de l'archevêque, José de Sylva y Torrès, qui entraîna à sa suite 240 000 chrétiens. Pie IX obtint le rappel de Sylva; mais le conflit ne prit fin qu'en 1859.

4° Dans l'*Extrême-Orient*, les missions ont subi dans la première moitié du XIX[e] siècle de sanglantes persécutions, prin-

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 44.

cipalement en Annam, au Thibet, en Chine, en Corée. — En Annam, la persécution, suscitée par le roi Min-Menh, dura trente ans et ne cessa que sous Tien-Tri († 1847), intimidé par la présence de bâtiments européens dans les eaux chinoises. — Au Thibet, Pie VII avait créé en 1808 un vicariat apostolique qu'il avait confié aux Capucins; mais le pays restait impénétrable. Les lazaristes Huc et Gabet réussirent toutefois à y faire quelques prosélytes de 1844 à 1848; mais ils furent bientôt expulsés. — En Chine, le roi Kia-King (1795-1820), excité par les mandarins, devint persécuteur après quelques années de règne. D'après le missionnaire protestant Gutzlaw, « des milliers de catholiques périrent alors de la main du bourreau ». Sous Tao-Kuang (1820-1850), une nouvelle persécution commença en 1839 dans la province du Houpé, où fut martyrisé le lazariste français Perboyre (sept. 1840). Le traité de Nankin (1842) améliora la situation des missionnaires, qui furent relativement protégés jusqu'en 1850. — C'est en Corée que l'Église compte le plus de martyrs; trois cents de 1800 à 1840. Une période de tranquillité suivit, pendant laquelle le nombre des chrétiens s'accrut.

5° En *Amérique*, les missions se développèrent, avec des succès inégaux, sur tout le territoire du Nouveau-Monde. — Au Canada, malgré la domination anglaise, les indigènes se convertirent en si grand nombre que Pie VII dut augmenter les cadres ecclésiastiques. En 1817, il érigea l'évêché de Québec en archevêché, avec quatre évêchés suffragants. Cinq autres furent créés plus tard (1844, 1847), sans compter les cinq diocèses de la province d'Halifax, organisée en 1852 dans la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. — Aux États-Unis, la propagation du catholicisme fut également très rapide. En 1789, il n'y avait que 18 000 catholiques; en 1843, on en trouve un million et demi avec une organisation ecclésiastique régulière. En 1808, Pie VII avait institué la province de Baltimore avec quatre évêchés suffragants, portés à six en 1812. Depuis, le nombre des évêchés n'a cessé de s'accroître. En 1850, ils étaient répartis en *six* provinces. — Dans l'Amérique *centrale* et *méridionale*, où, de 1810 à 1830, les diverses colonies espagnoles et

portugaises s'émancipent pour former des républiques indépendantes de leurs anciennes métropoles, le catholicisme existait déjà comme religion d'État, avec une hiérarchie établie. La condition de l'Église ne fut pas en général changée. Cependant les troubles qui accompagnèrent ou suivirent la formation des nouveaux États entraînèrent parfois des persécutions, notamment dans la Confédération argentine sous Rosas (1829-1852) et en Colombie sous Lopez.

6° En *Océanie*, comme à Madagascar, les missionnaires catholiques rencontrent généralement l'hostilité des protestants anglais. Ils ont réussi cependant à développer considérablement la mission d'Australie, qui, organisée vers 1818, fut érigée en vicariat apostolique en 1835. Depuis, Grégoire XVI et Pie IX ont pu créer, de 1842 à 1847, l'archevêché de Sidney et cinq autres évêchés. — L'Océanie insulaire a été répartie en 1835 entre trois vicariats apostoliques : Océanie occidentale, centrale, orientale. Les missionnaires y trouvent des indigènes particulièrement féroces, dont l'évangélisation leur vaut souvent le martyre. Le P. Chanel, picpusien français, le souffrit en 1841 dans les îles Wallis.

IV. — Les cultes non catholiques.

Le protestantisme dans les pays allemands. — Les divers partis et les sectes nombreuses qui se développent chaque jour au sein du protestantisme en rendent l'histoire particulièrement compliquée. Pour plus de clarté, nous l'étudierons successivement dans ses trois branches principales : le *luthéranisme*, répandu surtout dans les pays allemands, le *calvinisme*, dans la Suisse française, la France, la Hollande, l'*anglicanisme*, dans la Grande-Bretagne.

Dans les pays allemands, la multiplication des sectes et l'invasion du rationalisme avaient fort entamé l'Église officielle. Pour lui rendre un peu de consistance, la maison royale de Prusse, qui était calviniste et dont les sujets étaient luthériens, songea à unir ensemble les deux confessions luthérienne et

calviniste. Frédéric-Guillaume III fit en 1798 une première tentative, qui échoua. Il la renouvela en 1817, au moment où la Prusse célébrait en grande pompe le jubilé de la réforme. Étant données les divergences des deux confessions sur les points les plus fondamentaux, il fut impossible d'arrêter une formule de foi commune. L' « union prussienne » se répandit néanmoins peu à peu en Prusse, dans le Wurtemberg (1820), le duché de Bade (1821), la Bavière rhénane. En 1821, Frédéric-Guillaume III publia un *rituel*, dont il recommanda l'adoption aux Églises « unies », mais qui suscita de vives réclamations. Des paroisses entières émigrèrent en Amérique ou en Australie avec leurs pasteurs. Frédéric-Guillaume recourut à l'*ultima ratio*, la force armée. Il mourut au fort de la querelle (1840). — Son successeur, Frédéric-Guillaume IV, revint en matière religieuse à des principes moins tyranniques. Il ne renonçait pas cependant à consolider l'union prussienne. Il convoqua dans ce but un synode général qui se tint à Berlin (juin-août 1846), mais ne réalisa pas ses espérances. Le formulaire de foi qu'il rédigea fut attaqué de deux côtés. Les luthériens « réactionnaires » lui reprochèrent vivement de faire aux incrédules de trop larges concessions, et fondèrent çà et là des unions « néo-luthériennes ». Les protestants progressistes, disciples du célèbre Schleiermacher (1796-1834), lui reprochèrent au contraire de contenir encore trop d'éléments positifs. Ces derniers devaient arriver bientôt à l'élimination de tout élément surnaturel dans le christianisme.

Le protestantisme en Suisse, France, Hollande. — Dans la *Suisse française*, Genève, la « Rome protestante », avait réussi jusqu'à la fin du XVIIIe siècle à maintenir à peu près intacts les principes calvinistes. L'influence de J.-J. Rousseau, favorable à l'incrédulité, puis celle d'une femme d'esprit, Mme de Krüdner († 1824), qui se mit à la tête de communautés piétistes, enfin les événements de 1830, qui favorisaient les tendances libérales, minèrent peu à peu cette situation. En 1831, Merle d'Aubigné fonda la « Société évangélique » pour résister aux idées nouvelles; mais la révolution de 1846 ruina les espérances des « vieux-calvinistes ». Sous l'influence d'Alexandre Vinet († 1847), qui fut avec Guizot l'homme le plus considé-

rable du calvinisme franco-suisse, le principe de la libre association religieuse fut reconnu et consacré par la fondation de l'Église libre de Lausanne. C'était, pour l'Église officielle, le commencement de la décadence.

En *France*, depuis son organisation par Napoléon Ier jusqu'en 1848, le calvinisme est resté stationnaire et quelque peu inerte. Quelques efforts faits pour le ranimer, notamment la création à Paris d'une « société évangélique » (1832), aboutirent en 1848 à une crise, qui sera racontée ultérieurement.

En *Hollande*, le roi réussit jusqu'en 1839 à empêcher la dissolution de l'Église nationale. Il fut alors obligé de consentir à la formation de « paroisses séparées », et finalement, en 1848, d'accorder la liberté religieuse.

Le protestantisme en Angleterre et en Amérique. — En *Angleterre*, grâce à la législation draconienne d'Élisabeth, l' « Église établie » a pu maintenir sa position jusqu'en 1828. A cette date, l'abolition de l'*Act of test*, puis l'émancipation des catholiques (1829) lui enlevèrent le monopole qui faisait sa force et lui avait permis d'ajourner des réformes souvent demandées. Elle ne tarda pas à voir se former contre elle le parti de la *High Church* (Haute-Église), dont les adhérents trouvèrent à Oxford un centre d'unité. Là, les principaux d'entre eux, notamment Pusey et Newman, publièrent, à partir de 1833, une série de *Tracts for the times*, qui déterminèrent en Angleterre un mouvement puissant, à tendances catholiques très nettes (*tractarianisme* ou *puseyisme*). Ce mouvement, encouragé par le vicaire apostolique Wiseman, inquiéta les évêques anglicans, qui interdirent en 1841 la publication des *tracts*. Newman donne alors sa démission de curé de Sainte-Marie d'Oxford (1843), se retire dans la solitude, et, après deux ans de réflexion, termine logiquement son évolution en abjurant l'anglicanisme (octobre 1845). Son exemple entraîna la conversion d'un grand nombre d'esprits distingués dans le clergé anglican et l'aristocratie (850 en quelques mois), parmi lesquels le R. Faber, Hope-Scott, et le futur cardinal Manning (avril 1850); mais il provoqua en même temps une réaction. En opposition au mouvement tractarien, la classe moyenne des anglicans forma le parti de la *Low Church* (Basse-

Église), qui attaqua à la fois la tiédeur de l'Église officielle et les tendances catholiques du *puseyisme*.

Aux *États-Unis*, la question religieuse se présente sous un aspect particulier. En vertu du principe de la séparation des Églises et de l'État, strictement observé, il n'y a pas d'Église officielle. A cause de la diversité de population, toutes les religions anciennes ou récentes y sont en présence, et à chaque instant on voit surgir de nouvelles sectes ou *denominations*.

Sectes nouvelles. — Nombreuses déjà aux XVIIe et XVIIIe siècles [1], les sectes protestantes n'ont pas cessé de se multiplier de 1800 à 1850. La renaissance des études dogmatiques, la divergence des écoles, la rivalité des partis ne pouvaient qu'encourager un pareil mouvement. Parmi les sectes principales, on peut citer : la secte rationaliste des *Amis de la lumière*, qui rejette tout symbole, et qui profita du « rongianisme » pour se développer en Saxe et en Silésie; — l'*Église apostolique*, secte mystique fondée à Londres en 1832 par Édouard Irving, prédicateur presbytérien de talent, mais dévoyé, et répandue en Allemagne par Thiersh, de Marbourg; — et les *Mormons* d'Amérique, qui pratiquent la polygamie. Ces derniers, qui s'intitulent les « Saints des derniers jours », doivent naissance à Joseph Smith, qui les établit d'abord dans le Missouri (1827).

Missions protestantes. — Le mouvement de rénovation des missions catholiques finit par gagner les confessions protestantes. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, elles n'avaient point eu de missions, sauf au Groënland. De 1795 à 1850, au contraire, de nombreuses sociétés se fondent à Londres (1795), Edimbourg, Boston, Bâle, Berlin, Paris, Barmen, Dresde, Halle (1849), pour envoyer des missionnaires dans différentes parties du monde. Il faut y joindre les sociétés *bibliques* (Londres, 1804; Berlin, 1814; New-York, 1817), qui les aident en répandant par *millions* les exemplaires de la Bible et du Nouveau Testament.

L'activité des missionnaires protestants s'est surtout signalée au cap de Bonne-Espérance, à Madagascar, et dans plusieurs îles de l'Océanie, notamment les îles de la Société et les îles

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 838 et suiv.

Sandwich (1821), dont ils ont fait chasser les catholiques. Ils se rendent moins volontiers en Extrême-Orient. Cependant l'infatigable missionnaire Gutzlaw a parcouru la Chine et pénétré jusqu'au Japon (1803-1851). Dans l'Indoustan, il existe, depuis 1815, un évêque anglican à Calcutta, et, depuis 1833, deux autres évêques, suffragants du premier, à Bombay et à Madras.

Rapports des catholiques et des protestants; la question des mariages mixtes. — Il nous reste à parler des rapports des catholiques et des protestants. Ils furent en général empreints d'une plus grande tolérance qu'auparavant. Dans nombre de pays, les fidèles des deux Églises furent mis sur un pied d'égalité complète. — Il en était ainsi en France depuis 1789[1] et aux États-Unis dès l'origine. — En Hongrie, Léopold II confirma en 1791 les édits qui assuraient aux luthériens et aux calvinistes le libre exercice de leur culte. — En Angleterre, l'ancienne hostilité contre les « papistes », encore très marquée en 1779[2], s'atténua un peu au contact des 8000 prêtres catholiques, que la Révolution avait forcés d'émigrer en Grande-Bretagne. Cependant c'est seulement en 1828, après l'agitation persistante provoquée par O'Connell[3], que l'*Ac of test* fut aboli, et en 1829 que l'émancipation complète fut accordée aux catholiques, avec l'admissibilité au Parlement et à la plupart des fonctions publiques. « L'année 1829, dit Wiseman, a été pour l'Église catholique anglaise la sortie des catacombes. » — En Allemagne, le congrès de Vienne avait stipulé la *parité* des confessions. Mais les fêtes jubilaires de Luther, célébrées de 1817 à 1846, suscitèrent chez les protestants un redoublement d'hostilité contre les catholiques, notamment dans la Hollande, la Saxe, le Mecklembourg, la Prusse.

Dans ce dernier pays, l'hostilité fut encore accrue par la question des *mariages mixtes*, qui avait déjà soulevé des difficultés en Hollande et en Pologne. La bulle *Magnæ nobis admirationi*, fulminée par Benoît XIV (1748), y avait mis fin en décidant que les mariages mixtes ne pouvaient être *bénis* par

1. Voir ci-dessus, t. VIII, p. 484.
2. Voir ci-dessus, t. VII, p. 841 ; et t. IX, p. 547, 554, 558-560, 572.
3. Voir ci-dessus, p. 529.

un prêtre catholique qu'à certaines conditions[1]. En 1825, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, prétendit forcer les prêtres de la Westphalie et des provinces rhénanes à donner la bénédiction nuptiale sans condition. Pie VIII, consulté, maintint la discipline en vigueur (bref *Litteris*, 25 mars 1830). C'est à la suite de leur adhésion à ce bref que Mgr de Droste et Mgr de Dunin s'attirèrent les rigueurs qui ont été racontées plus haut[2].

La question des mariages mixtes agita également le *Wurtemberg*, où le gouvernenent prit des mesures pénales contre les prêtres catholiques (1841), et la *Hongrie*, où les États de Pesth édictèrent une amende de 600 florins contre tout prêtre qui refuserait de bénir un mariage mixte. En présence de l'énergique résistance des évêques hongrois, l'empereur d'Autriche mit fin à l'agitation en décrétant qu'on ne pourrait forcer les prêtres catholiques à coopérer par un acte extérieur quelconque à la célébration des mariages mixtes (1843-1844).

La condition des Juifs en Europe et en Amérique. — Avec le XIXe siècle, la condition des Juifs s'améliore sensiblement. Un peu partout commence leur émancipation politique et religieuse. Il faut cependant faire ici des distinctions.

Dans certains pays, l'émancipation des Juifs fut complète et définitive. C'est ainsi qu'aux États-Unis, les constitutions des différents États (le Maryland excepté) n'établissaient aucune distinction fondée sur la religion. — En France, après quelque hésitation, la Constituante avait donné aux Juifs la qualité de citoyens (1791), et Napoléon avait organisé leur culte (1808)[3]. En 1831, le ministre Lafitte fit mettre le traitement des rabbins à la charge de l'État (8 février). — L'assimilation entre les Juifs et les nationaux fut propagée par Napoléon dans tous les pays où s'étendit sa domination; mais quelques-uns seulement la conservèrent. Parmi ces derniers, il faut signaler la Belgique, la Hollande, et, avec certaines restrictions, la Bavière. — En 1817, le grand-duché de Bade promulgua une loi libérale. Le Portugal ouvrit ses portes en 1821. La Grèce donna l'égalité

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 844.
2. Voir ci-dessus, p. 777.
3. Voir ci-dessus, t. VIII, p. 486; t. IX, p. 269-272.

complète en 1829, la Jamaïque en 1831, le Canada en 1832.

Dans d'autres pays, l'émancipation, d'abord imposée par l'influence française, fut révoquée après la chute de l'Empire. Toute l'Italie restaura son ancienne législation; Rome notamment rétablit son *ghetto*. En Allemagne, les villes libres de Brême et Lubeck chassèrent les Juifs. Francfort, qui les avait émancipés en 1811, les enferma de nouveau dans la *Judengasse* (jusqu'en 1824). En 1817, la Saxe, le Wurtemberg, le Mecklembourg-Schwerin rétablirent la législation antérieure à 1812. En 1822, la Prusse, qui avait dix ans plus tôt reconnu les Juifs comme citoyens, les exclut des fonctions publiques et des emplois académiques, et les soumit de nouveau aux législations locales. Ce n'est qu'après 1830 que quelques mouvements favorables aux Juifs se produisent en Allemagne. En 1833, ils obtiennent une émancipation complète dans la Hesse électorale et à peu près complète dans le Hanovre en 1845.

Un troisième système fut suivi en Angleterre. Il consista à apporter dans la condition des Juifs, comme dans celle des catholiques, des améliorations progressives. En 1830, les Juifs obtinrent l'accès du droit de bourgeoisie dans la cité de Londres; en 1835, l'admissibilité aux fonctions de *sheriff*; en 1845, la faculté d'être magistrats municipaux. Ils obtiendront, en 1858 et 1860, l'entrée au Parlement et dans la haute magistrature. Leur émancipation sera alors terminée.

Là où les Juifs reçurent la liberté, ils durent généralement se soumettre aux lois civiles des pays qui les adoptaient. Ils ne firent en général aucune difficulté de se conformer aux décisions prises sous ce rapport par le « Grand Sanhedrin » de 1807[1]. Sur certains points cependant, comme en Hollande et en Algérie, ils résistèrent, ne voulant pas abandonner les privilèges qu'ils tenaient de leur religion et de leur nationalité particulières.

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 271.

BIBLIOGRAPHIE

I. **Documents.** — On trouvera le *texte* des divers concordats, bulles, brefs, pragmatiques, ordonnances, signalés au cours du chapitre, dans les recueils de : **De Champeaux**, **Walter**, **E. Ollivier**, cités ci-dessus, tome IX, p. 291.

II. **Livres.** — GÉNÉRALITÉS. — Outre les diverses histoires générales de l'Église, voir : **Nielsen**, *Aus dem innerem Leben der kathol. Kirche* (trad. all. du danois), 1882. — La *Revue trimestr. de Tubingue*, années 1818 et suiv. — Le *Catholique* de Mayence, années 1820 et suiv. — Les *Historisch-politische Blätter* (fondées par J. Goerres), années 1838 et suiv.

SPÉCIALITÉS. — 1° Sur les papes de l'époque : *Vies de Pie VII*, citées ci-dessus, tome IX, p. 292. — **Artaud de Montor**, *Hist. de Léon XII*, Paris, 1843; et *Hist. de Pie VIII*, Paris, 1844. — **Wagner**, *Gregor XVI*, Salzbourg, 1846. — **Ch. Sylvain**, *Grég. XVI*, 1889. — **Wiseman**, *Souv. des quatre derniers papes*, trad. Goemare, Bruxelles, 1858.

2° Sur l'Église en France : les *Histoires* de **Dareste**, **Vaulabelle**, **Lamartine**, **Nettement**, **de Viel-Castel**, **Thureau-Dangin**, citées à la *Bibliographie* du chapitre XI, p. 438. — **G. de Grandmaison**, *La Congrégation* (1801-1830), Paris, 1889. — **A. Leroy-Beaulieu**, *Les cathol. libéraux, l'Église et le libéralisme de 1830 à nos jours*, Paris, 1885. — Abbé **Ricard**, *L'École menaisienne*, Paris, 1884, 4 vol. — Abbé **Roussel**, *Lamennais d'après des doc. inédits*, Rennes, 1892, 2 vol. — **Ladoue**, *Mgr Gerbet*, 1869, 3 vol. — **Montalembert**, *Le P. Lacordaire*, Paris, 1861. — **P. Chocarne**, *Le P. Lacordaire, sa vie intime et relig.*, Paris, 1866, 2 vol. — **Foisset**, *Vie du P. Lacordaire*, Paris, 1870, 2 vol. — **Perraud**, *Le comte de Montalembert*, Paris, 1870. — **Foisset**, *Le comte de Montalembert*, Paris, 1877. — **De Pontlevoy**, *Vie du P. de Ravignan*, Paris, 1860. — Abbé **Lagrange**, *Vie de Mgr Dupanloup* (1802-1878), Paris, 1883, 3 vol. — **Bazin**, *Vie de Mgr Maret*, Paris, 1891, 3 vol. — Abbé **Ricard**, *L'abbé Combalot*, Paris, 1891.

3° Sur l'Église en Belgique et en Hollande : **Oppelt**, *Hist. de la Belg. de 1830 à 1860*, Bruxelles, 1861. — **Saintrain**, *Vie du card. Dechamps, arch. de Malines*. — **Nippold**, *Die rœmisch. kathol. Kirche im Kœnigr. der Niederland*, Leipzig, 1879.

4° Sur l'Église en Allemagne : — **Werner**, *Geschichte der kathol. Theolog. in Deutschland*, Munich, 1866 (2e éd., 1889). — Ouvrages de **Schmidt**, **O. Mejer**, **H. Brück**, cités ci-dessus, t. IX, p. 292. — **Beck**, *Freiherr von Wessenberg*, Fribourg, 1862. — **Galland**, *Jos. von Goerres*, Fribourg, 1876.

5° Sur l'Église en Bavière : **H. von Sicherer**, *Staat und Kirche in Bayern*, 1874. — *Vies de Louis Ier*, par **Wolf**, 1841; **Sepp**, 1869; **Heigel**, 1872.

6° Sur l'Église dans la prov. du Haut-Rhin : **L. Wolf**, *Pragmat. ecclésiast. pour la prov. cathol. du Haut-Rhin*, Wurtzbourg, 1823. — **Lang**, *Sammlung der Verordnungen der oberrhein. Kirchenprov.*, Tubingue, 1825-1836. — **Brück**, *Geschichte der oberrhein. Kirchenprov.*, Mayence, 1868. — **Golther**, *Der Staat und die kathol. Kirche in Würtemberg*, Stuttgart, 1874.

7° Sur l'Église en Prusse et la « catastrophe » de Cologne : **Laspeyres**, *Hist. et organ. actuelle du cathol. en Prusse*, Halle, 1839. — **Lehman**, *Preussen und die kathol. Kirche bis zum Tode Friedr. Wilh. IV*, Leipsig, 1878-1881. — *** *Beiträge zur Kirchengesch. des XIX. Jahrhund.* (vulgo : *Livre rouge*), Francfort, 1838. — **J. Goerres**, *Athanase*, 1838; et : *L'Église et l'État d'après les derniers errements de Cologne*, 1842. — **Mgr de Droste**, *La*

paix de l'Église et de l'État d'après l'affaire de Berlin, Munster, 1843. — **Theiner**, *Situation de l'Église cathol. en Silésie*, Ratisbonne, 1852, 2 vol.

8° Sur l'Église en Autriche : **Beidtel**, cité tome IX, p. 292.

9° Sur l'Église en Suisse : **Snell**, *Récit authent. des changements survenus dans la Suisse cathol.*, Surs., 1831. — **Fr. Hurter**, *Die Befeindung der Kirche in der Schweiz seit 1831*, Schaffouse, 1842. — **Crétineau-Joly**, *Hist. du Sonderbund*, Paris, 1850. — **Siegwart-Muller**, *Der Kampf zwischen Recht und Gewalt in der schweiz. Eidgenossenschaft*, Zurich, 1863-1868, 3 vol.

10° Sur l'Église en Espagne : **La Fuente**, *Hist. eccles. de España*, 2° éd., 1873-1875. — **Pfeilschifter**, *Der kirchliche Zustand in Spanien*, 1842.

11° Sur l'Église en Russie et en Pologne : **A. Theiner**, *Die neuesten Zustände der kathol. Kirche in Polen und Russland*, Augsbourg, 1841. — *Persécutions et souffr. de l'Église cathol. en Russie*, par un ancien conseiller d'État de Russie, Paris, 1842. — **Lescœur**, *L'Église cathol. en Pologne sous le gouv. russe*, 2° éd., Paris, 1876.

12° Sur les controverses dogmatiques : **Braun**, *La doctrine de l'hermésianisme*, Bonn, 1835. — **Niedner**, *Philosophiae Hermesii Bonnensis explicatio et existimatio*, Leipzig, 1839. — *Biographies* de Lamennais, citées ci-dessus, n° 2. — **Bouyssonnie**, *L'abbé Bautain* (1790-1867), Paris, 1897.

13° Sur les Églises schismatiques : **Kuntsmann**, *La secte de l'abbé Châtel*, dans la *Revue théol. de Fribourg*, tome III. — *** *Éclaircissements sur la secte de Schneidemühl*, Posen, 1844. — **Franke**, *Ant. Theiner*, Glatz, 1845. — **Hirsher**, *Recherches sur les quest. relig. du temps présent*, Fribourg, 1846.

14° Sur les Ordres religieux et les associations pieuses : **Crétineau-Joly**, *Hist. de la comp. de Jésus*, 3° édit., Paris, 1851, 6 vol. — **Lacordaire**, *Mémoire sur le rétabliss. en France des Frères prêcheurs*, 1839. — *Vies de Lacordaire*, citées ci-dessus. — **P. Cormier**, *Vie du P. Jandel*, 2° éd., Paris. — **R.-P. Rambert**, *Mgr de Mazenod* (1782-1861), Paris, 1883, 2 vol. — Card. **Pitra**, *Vie du vénérable P. Libermann*, 3° éd., Paris. — Mgr **Gay**, *Vie de M. Le Prevost* (1803-1874), Paris, 1889. — **Hervé Bazin**, *Les grands ordres et congrégations de femmes*, Paris, 1889. — Mgr **Baunard**, *Hist. de la vénérable mère Barat*, Paris, 1872, 2 vol.; et : *Hist. de Madame Duchesne*, Paris, 1878. — **L. Aubineau**, *Vie de la mère Émilie de Rodat* (1787-1852), Paris, 4° éd., 1880, et : *Hist. des Petites Sœurs des Pauvres*, Paris, 1895. — **Mme Abel Ram**, *Les Petites Sœurs des Pauvres*, Paris, 1895. — Vicomte **de Melun**, *Vie de la sœur Rosalie*, Paris, 1857. — *** *Biographie du P. Théodose Florentini*, Coire, 1865. — **Mme de Barberey**, *Elisabeth Seton et les commencements de l'Église cathol. aux États-Unis*, 3° éd., Paris, 1892, 3 vol. in-18. — Mgr **Ozanam**, *Vie de Fréd. Ozanam*, Paris, 1870. — **Mlle Maurin**, *Vie de Mlle Pauline-Marie Jaricot*, Paris, 1884, 2 vol.

15° Sur les missions catholiques : *Annales de la Propagation de la Foi*, depuis 1834. — **K. von Heil. Aloys**, *Die kathol. Kirche in ihrer gegenwärtigen Ausbreitung*, Ratisbonne, 1845. — **Hahn**, *Gesch. der kathol. Missionen*, Cologne, 1858. — **Marshall**, *Les missions chrétiennes*, trad. de Waziers, Paris, 1865, 2 vol. — **Kalkar**, *Gesch. der röm. kathol. Missionen*, trad. all. de Michelsen, Erlangen, 1867. — **Louvet**, *Les missions catholiques au XIX° s.*, Paris, 1895. — **Hough**, *Hist. of christianity in India*, Londres, 1839. — **Muellbauer**, *Gesch. der kathol. Miss. in Ostindien*, Munich, 1852. — **Adrien Launay**, *Hist. de la Société des missions étrang.*, Paris, 1895, 3 vol. — **Pachtler**, *Das Christenthum in Tonkin und Cochinchina*, 1861. — **Huc**, *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet* (1844-1846), Paris, 1852, 2 vol. — **Dallet**, *Hist. de l'Église de Corée*, Paris, 1874, 2 vol. — **Lindsay**, *Rome in Canada*, Londres, 1878. — **Carlier**, *Hist. du peuple américain*,

1864, 2 vol. — *** *Lettre à M. de Beckedorf sur la situation actuelle du cathol. aux États-Unis*, Ratisbonne, 1842. — **O'Connell**, *Catholicity in the Carolines and Georgia* (1820-1878), New-York, 1878. — **Michelis**, *Les peuples de la Mer du sud et les miss. protest. et catholiques*, Munster, 1847. — **P. Mangeret**, *Mgr Bataillon et les missions de l'Océanie centrale*, Lyon, 1884, 2 vol.

16° Sur le protestantisme en général : **Gieseler**, *Rückblicke auf die theol. Richtungen und Entw. der letzten 50 Jahre*, Gœttingue, 1857. — **Joerg**, *Gesch. der Protest. in seiner neuesten Entwickelung*, Fribourg, 1858. — **Dorner**, *Gesch. der neuester Theol.*, Munich, 1868. — **J. Balmès**, *Le cathol. comparé au protest. dans ses rapports avec la civilisat. europ.*, Paris, 1844, 3 vol. — **Dœllinger**, *L'Église et les Églises*, trad. Bayle, Tournay, 1862.

17° Sur le protestantisme dans les pays allemands : **Hundeshagen**, *Der deutsche Protest.*, 3e édit., Francfort, 1850. — **Kahnis**, *Der innere Gang des deutschen Prot. seit Mitte des vorigen Jahrh.*, Leipsig, 1860. — **Schleiermacher**, *Le droit liturg. des princes évangéliq.*, Gœttingue, 1824. — **Scheibel**, *Aktenmässige Gesch. der Union*, 1834, 2 vol. — **Wangemann**, *Sieben Bücher preussischer Kirchengesch.*, 1859, 3 vol. — **Fr. Lichtenberger**, *Hist. des idées relig. en Allemagne depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours*, Paris, 1888, 3 vol. — **Dilthey**, *Vie de Schleiermacher*, 1867.

18° Sur le protestantisme en Suisse, France, Hollande : **H. von der Goltz**, *Die reform. Kirche Genfs im XIX Jahrh.*, Bâle, 1862. — **A. Schweizer**, *Das Kirchl. Zerwurfn. in Waadt*, Zurich, 1846. — **Jacob**, *Madame de Krudener*, Paris, 1885. — **G. de Felice**, *Hist. des prot. de France depuis la réform.*, Paris, 1861. — **Kœhler**, *Die niederl. Kirche*, Erlangen, 1865.

19° Sur le protestantisme en Angleterre et aux États-Unis : **Paull**, *Gesch. Englands seit 1814*, Leipzig, 1864, 2 vol. — **Nassau-Molesworth**, *History of the Church of England from 1660*, Londres, 1882. — **J. Gondon**, *Du mouvement relig. en Angleterre*, Paris, 1844. — **Moufang**, *Le card. Wiseman*, Mayence, 1865. — **C. Tiffany**, *Hist. of the protestant episcopal church in the United-States of America*, New-York, 1896.

20° Sur diverses sectes protestantes : — **Oliphant**, *The life of E. Irving*, 3e éd., 1865. — **E. Miller**, *Hist. and doctrine of Irvingism*, 1878, 2 vol. — **Mayhew**, *The Mormons*, Londres, 1852. — **Busch**, *Gesch. der Mormonen*, 1869.

21° Sur les missions protestantes : — **Wiggers**, *Hist. des miss. évangél.*, Hambourg, 1845, 2 vol. — **Kalkar**, *Hist. des miss. chrétiennes*, Copenhague, 1857 [trad. allem., 1879-1880, 2 vol.]. — **Blumhardt**, *Handb. der Missionsgesch.*, 3e éd., Stuttgart, 1862. — **Burckhardt** et **Grundemann**, *Les miss. évangél. depuis leur orig. jusqu'à nos jours*, trad. franç., 4 vol. — **Warneck**, *Abriss einer Gesch. der protest. Missionen*, 2e éd., 1883.

22° Sur la condition des catholiques anglais : **Amherst**, *History of catholic emancipation* [1771-1820], 1886, 2 vol. — **Madaune**, *Hist. de la renaissance du cathol. en Angleterre*, Paris, 1895. — **Shee**, *The Irish Church*, Londres, 1852. — **Baumstark**, *David O'Connell*, 1873. — **Nemours-Godré**, *O'Connell*, 1890. — **Bellesheim**, *Gesch. der kathol. Kirche in Irland*, Mayence, 1891.

23° Sur la question des mariages mixtes, voir tome VII, p. 847, *in fine*. — **J. Dœllinger**, *Les mar. mixtes*, Ratisbonne, 1838 (cinq édit.). — **Mailath**, *Les troubles relig. de la Hongrie*, Ratisbonne, 1845, 3 vol.

24° Sur la condition des Juifs : **Scheidler**, v° *Judenemancipation*, dans l'*Encyclop.* d'**Ersh** et **Gruber**, 1850. — **Kaim**, *Un siècle d'émancipation* [all.], 1869. — **Ab. Geiger**, *Das Judenthum und seine Geschichte* 1865-1871, 3 vol. — **Théod. Reinach**, *Hist. des Israélites*, Paris, 1884.

CHAPITRE XXII

LES ÉTATS-UNIS

De 1817 à 1848.

I. — Monroe et Adams (1817-1829).

L' « ère de la bonne entente ». — La double présidence de Madison (1809-1817), dont trois années avaient été remplies par les péripéties de la guerre contre l'Angleterre (1812-1815), s'acheva au milieu d'un calme que l'Amérique n'avait pas connu depuis plus d'un demi-siècle. Le cadre des anciens partis était rompu; il n'y avait plus de place pour une faction anglaise ou une faction française; d'autre part, les questions de politique intérieure, sur lesquelles pouvait s'opérer la formation de nouveaux partis, n'étaient pas encore mûres. On entrait dans l' « ère de la bonne entente » (*Era of good feeling*). Monroe, en 1816, candidat des démocrates, fut élu président par 183 voix contre 34 données à Rufus King par les états fédéralistes, Massachusetts, Connecticut et Delaware. En 1820, il fut réélu pour un deuxième terme, à l'unanimité moins une voix. Ce fut une période de prospérité continue, pendant laquelle les progrès matériels se développèrent avec une étonnante rapidité. Les animosités de parti s'affaiblirent au point que, Monroe visitant les États du nord-est, la population lui fit le meilleur accueil, et

que Quincy put dire : « Il n'y a plus de distinction de partis, puisque les républicains dépassent aujourd'hui les fédéralistes en fédéralisme. »

Acquisition de la Floride. — Les Creeks de la Georgie, domptés une première fois par Jackson, recommencèrent en 1817, aidés des Séminoles de la Floride, leurs pillages sur les confins des établissements américains. Le général Jackson, de nouveau chargé de châtier les Peaux-Rouges (mars 1818), argua de l'aide prêtée par les Espagnols aux Indiens, envahit la Floride, s'empara de Saint-Mark et de Pensacola, et mit à mort deux sujets anglais accusés de complicité dans les hostilités des Séminoles. Le représentant de l'Espagne à Washington protesta, et le gouvernement américain ordonna la restitution du territoire envahi, tout en approuvant la conduite de Jackson. Mais il engagea aussitôt des négociations avec l'Espagne pour l'achat de cette région qui avait été de tout temps un refuge pour les esclaves fugitifs, les criminels, les contrebandiers, les pirates et les Indiens hostiles. Le 22 février 1819, l'Espagne céda aux États-Unis les deux Florides, les États-Unis acceptant en retour que la rivière Sabine servît de frontière entre la Louisiane et le Mexique, et s'engageant à payer jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars les indemnités réclamées du gouvernement espagnol par des citoyens américains.

Formation de nouveaux États. — L'époque de cette nouvelle acquisition territoriale fut aussi celle d'une formation rapide de nouveaux États, prenant leur place dans l'Union à côté des treize communautés politiques qui avaient fait la révolution et conquis l'indépendance. Le Kentucky et le Vermont avaient été admis en 1791 et 1792, le Tennessee en 1796, l'Ohio en 1802, la Louisiane en 1812. Ce fut le tour de l'Indiana en 1816, du Mississipi en 1817, de l'Illinois en 1818, de l'Alabama en 1819. Le congrès admit encore le Maine en 1820 et le Missouri en 1821 ; soit six États de 1815 à 1821, et onze depuis la mise en vigueur de la constitution fédérale. Le nombre total des membres de la confédération était alors de vingt-quatre, avec une population de 9 634 000 habitants. Les derniers États admis s'étaient très rapidement peuplés pendant leur courte existence comme

Territoires. Le Maine, fragment détaché du Massachusetts, comptait 298 000 âmes, et le Missouri, détaché du *Louisiana purchase* (territoire acquis de la France sous le nom de Louisiane), 66 000. La région au N.-O de l'Ohio, qui était encore un désert en 1790, possédait, après trente ans, 790 000 habitants, dont 581 000 pour le seul État d'Ohio, 147 000 pour l'Indiana et 55 000 pour l'Illinois. Le peuplement de la contré située au sud de l'Ohio jusqu'au golfe du Mexique, entre les Alleghanies et le Mississipi, était encore plus rapide; le Kentucky avait 564 000 habitants, le Tennessee 422 000, le Mississipi 75 000, l'Alabama 127 000, la Louisiane 152 000; ensemble, près de 1 400 000 habitants. En trente années, la population totale des États-Unis avait passé de moins de 4 millions d'habitants à près de 10 millions.

Quelle avait été la part de l'immigration dans cet accroissement? On l'évalue à 250 000 âmes, par pure conjecture, pour la période de 1789 à 1820. Les premiers relevés officiels accusent pour les sept années suivantes, 1820 à 1826, un total de 60 000 immigrants, soit moins de 10 000 par année, chiffre manifestement au-dessous de la vérité. C'est donc surtout à ce que l'on peut appeler l'immigration intérieure qu'était due cette occupation effective de l'Ouest américain (2 200 000 hab.) de 1790 à 1820. D'une part, la race yankee s'était répandue dans le New-York, la Pennsylvanie, l'État d'Ohio, l'Indiana et l'Illinois avec un contingent déjà sérieux d'Allemands et d'Irlandais; de l'autre, les maîtres d'esclaves, avec leurs troupeaux de noirs, ont pris possession des vastes plaines du Kentucky, du Tennessee, du Mississipi et de l'Alabama. La population noire s'élève, à cette époque, à 1 770 000 âmes, dont 233 000 libres et 1 537 000 esclaves.

Développement de l'esclavage. — Le Nord, jusqu'à cette époque, avait paru indifférent au développement de l'esclavage, favorisé par la concession que la constitution de 1787 avait faite au Sud de vingt années pour l'importation des nègres d'Afrique, et par l'essor de la culture du coton. Lorsque fut arrivé le temps où le Congrès avait le droit d'interdire l'importation (1808), on s'efforça vainement d'empêcher la contre-

bande. En 1820, l'importation des nègres fut assimilée à la piraterie, mais cette législation se heurta à une violente résistance. L'introduction illicite de noirs continua, la Virginie ne pouvant suffire à l'élevage pour les déserts du Sud-Ouest qu'il fallait couvrir de plantations de sucre et de coton. La capitale fédérale se transforma en un grand marché d'esclaves. On crut donner une satisfaction suffisante à la philanthropie avec la comédie hypocrite de la *Société de Colonisation*, fondée en 1816 par les gentlemen du Sud, et qui eut pour objet d'envoyer de temps à autre sur la côte africaine une troupe de nègres libres, dont le Sud était fort aise de se débarrasser. Les autorités fédérales, émues de violations flagrantes de la loi qui avaient toute une moitié du pays pour complice, proposèrent aux puissances européennes, à la Grande-Bretagne en particulier, l'adoption de mesures communes pour la répression de la traite sur les côtes d'Afrique.

Nord et Sud. — L'esclavage devenait de plus en plus, par la force des choses, le principe constitutif de la vie sociale et économique dans le Sud; de là une infériorité qui devait aller s'aggravant sans cesse à l'égard du Nord, où le travail libre donnait toute son intensité à l'essor de la force individuelle s'exerçant dans une variété infinie d'occupations. Aussi, malgré sa richesse apparente, qui n'était que le luxe extérieur de son aristocratie blanche, le Sud était-il en tout devancé par le Nord. Au temps de l'adoption de la constitution, la population était d'importance à peu près égale dans les deux sections géographiques du pays, 1 967 000 habitants au Nord, 1 960 000 (dont plus de 600 000 noirs) au Sud. En 1820, avant même le grand essor de l'immigration européenne, la différence était déjà de 600 000 habitants en faveur du Nord, 5 147 000 habitants contre 4 435 000 (dont plus de 1 500 000 esclaves) au Sud. Et comme, pour la représentation au Congrès (Chambre des représentants), cinq esclaves ne comptaient que comme trois blancs, l'écart en faveur du Nord était plus grand encore que le simple rapprochement des chiffres ne l'indique. L'équilibre ne pouvant être conservé dans la Chambre des représentants, les gens du Sud devaient tout tenter pour le maintenir au moins dans le

Sénat, où chaque État envoie deux délégués, et pour empêcher l'Union de compter un plus grand nombre d'États libres que d'États à esclaves. Par là se trouve expliquée la violence extraordinaire du débat que suscita en 1819 la question de l'admission du Missouri comme État.

La lutte pour le Missouri. — De 1791 à 1818 le Congrès avait admis huit États, dont quatre libres et quatre à esclaves, alternativement. En 1819, on admit l'Alabama, État à esclaves. C'était donc le tour d'un État libre. Lorsque le Missouri demanda à entrer dans l'Union, un représentant du New-York proposa que l'esclavage fût interdit dans le futur État; les représentants du Sud protestèrent, des maîtres d'esclaves s'étant déjà établis sur la rive droite du Mississipi, autour de Saint-Louis. Le Maine, État libre, ayant été admis sur ces entrefaites (1820), le Sud se récria plus vivement encore. Le Maine, formant avec l'Alabama le cinquième couple, le Missouri revenait de droit à l'esclavage. La discussion fut longue et passionnée. Des paroles ardentes, des menaces de séparation furent prononcées de part et d'autre; tous les arguments tirés des faits, du droit et de la constitution, furent invoqués. Enfin, des représentants modérés s'entremirent et proposèrent un compromis que Clay appuya de son éloquence et qui finit par être adopté : le Missouri était cédé à l'esclavage, mais tout le territoire à l'ouest du Mississipi et au nord du 36° 30′ de latitude était réservé au travail libre, et l'on n'y pourrait jamais introduire l'institution du travail servile.

La doctrine de Monroe. — Les colonies espagnoles du centre et du sud de l'Amérique s'étaient définitivement émancipées. Elles avaient rejeté le joug de la métropole, s'étaient constituées en républiques indépendantes et avaient maintenu leur liberté les armes à la main. Le gouvernement des États-Unis, bien que la cause de ces républiques eût nécessairement toutes ses sympathies, hésita quelque temps à les reconnaître. Il le fit cependant en 1822, et envoya dans leurs capitales des ministres plénipotentiaires. L'année suivante, ayant appris que les puissances de la Sainte-Alliance, Autriche, Prusse, France et Russie, projetaient d'aider l'Espagne à soumettre ses colonies

révoltées, le président Monroe fit, à ce sujet, dans son message annuel au Congrès (2 décembre 1823) les déclarations suivantes, devenues célèbres, sous le nom de *doctrine de Monroe* : « Mon administration dans les négociations avec la Russie a établi, comme un principe où sont impliqués les droits et les intérêts des États-Unis, que les continents américains, par la position libre et indépendante qu'ils ont assumée et maintenue, ne doivent plus être désormais considérés comme un domaine propre à la colonisation par aucune puissance européenne.... Nous devons à la bonne foi et aux relations amicales existant entre les États-Unis et ces puissances, de déclarer que nous considérerons à l'avenir toute tentative de leur part pour étendre leur système politique à quelque portion de cet hémisphère comme dangereuse pour notre paix et notre sécurité. En ce qui concerne les colonies ou dépendances actuelles d'une puissance européenne quelconque, nous ne sommes pas intervenus et n'interviendrons pas. Mais quant aux gouvernements qui ont déclaré et maintenu leur indépendance, nous ne pourrions regarder toute intervention d'une puissance européenne, ayant pour objet soit d'obtenir leur soumission, soit d'exercer une action sur leur destinée, autrement que comme la manifestation d'une disposition hostile à l'égard des États-Unis. »

Cet énoncé de principes fut très bien accueilli par l'opinion publique, qui cependant n'y attacha peut-être pas tout de suite la grande signification attribuée plus tard à la *doctrine de Monroe*; car le Congrès ne prit aucune mesure, ne vota aucune loi pour donner une valeur pratique à la déclaration présidentielle.

L'élection de 1824. — Jusqu'alors les présentations des candidatures à la première charge de la République avaient été faites par les *caucuses*, réunions de membres du même parti appartenant à la Chambre des représentants et au Sénat. Le premier *caucus* républicain du Congrès s'était tenu à Philadelphie et avait choisi pour candidat Jefferson. Un autre *caucus* républicain avait décidé en 1808 entre Madison et Monroe, tous deux favoris. Un autre, en 1812, proposa Madison pour la réélection. Le parti républicain accepta de même encore, en

1816, du *caucus* du Congrès, la candidature de Monroe. Mais, en 1824, lorsqu'une minorité républicaine du Congrès présenta comme candidat à la présidence Crawford, secrétaire du Trésor sous Monroe, l'opinion publique dans tout le pays se prononça contre ce choix et trois autres candidatures surgirent, celle de John Quincy Adams (secrétaire d'État sous Monroe) dans les États de la Nouvelle-Angleterre, celle de Henry Clay dans l'Ouest, celle du général Andrew Jackson, proposée par la législature du Tennessee. Le résultat de ce *steeple chase* républicain pour la présidence fut qu'aucun des candidats n'obtint le nombre de voix nécessaire. Jackson eut 99 suffrages, Adams 84, Crawford 41, Clay 37. Les anti-républicains n'avaient pas osé produire une candidature; le nom même de fédéraliste n'était plus usité dans le langage politique. L'élection par le collège présidentiel étant sans résultat, le choix revenait, aux termes de la Constitution, à la Chambre des représentants qui eut à voter, par États, pour l'un des trois candidats ayant obtenu le plus de voix. Adams obtint les suffrages de 13 États; 7 se prononcèrent pour Jackson et 4 pour Crawford. Cet incident fut la fin du roi « Caucus », et l'aurore du système, en vigueur aujourd'hui pour la désignation des candidatures, des grandes conventions nationales.

Fin de l'ancienne démocratie. — D'après le relevé des votes populaires dans tous les États, sauf quatre, Delaware, Georgie, Caroline du Sud et Vermont, où les électeurs présidentiels avaient été encore désignés par les législatures, Jackson avait obtenu 156 000 voix, Adams 105 000, Crawford 44 000, Clay 46 000. La Chambre des représentants, en élisant Adams, usa d'un droit qui ne lui pouvait être contesté, mais sa décision était visiblement contraire à l'opinion des masses, qui avait vu dans Jackson le véritable élu. La législature de Tennessee protesta en 1825, en proclamant de nouveau son favori candidat pour la présidence, et Jackson, pour affirmer le sens de cette protestation, donna sa démission de sénateur au Congrès. Général heureux, triomphateur des Indiens, avocat distingué, juge de la Cour suprême dans le Tennessee, politicien habile, Jackson représenta dès lors le peuple en face de l'aristocratie

du Sud, fondée sur l'esclavage, et de la bourgeoisie riche ou éclairée du Nord, fondée sur le commerce, l'industrie et la culture des arts libéraux. Une poussée populaire portait Jackson au pouvoir, et la force de cette impulsion s'accrut encore de l'obstacle constitutionnel que lui opposa, en 1824, pour quatre années, la décision de la Chambre des représentants. La présidence de John Quincy Adams, malgré les mérites personnels du fils du célèbre John Adams, ne fut ainsi qu'une sorte de période d'attente de la présidence de Jackson.

Présidence de John Quincy Adams (1825-1829). — John Quincy Adams était cependant désigné plus que tout autre pour la première magistrature de l'État, aux yeux de ceux qui veulent au pouvoir la capacité et l'honnêteté. Après 1800, il s'était franchement rallié à Jefferson et appartint dès lors au parti républicain ou démocrate. Madison l'envoya en 1809 représenter les États-Unis à Saint-Pétersbourg; puis il fut en 1814 un des négociateurs de la paix de Gand. Secrétaire d'État de Monroe de 1817 à 1825, arbitre des relations de l'Union avec le dehors, c'est à son crédit que doivent être portées les grandes mesures de cette époque, reconnaissance des républiques de l'Amérique du Sud, acquisition de la Floride, énonciation de la doctrine de Monroe. Dans la question du Missouri, son influence s'exerça en faveur du compromis, bien qu'il fût en principe opposé à l'esclavage. Il traita avec probité les affaires intérieures comme celles du dehors, laissa dans l'administration le plus grand nombre de ses adversaires politiques et ne pratiqua à aucun degré le *spoils system*. Malheureusement il se heurta dès les premiers jours d'exercice de son pouvoir à l'opposition systématique des amis de Jackson et de Crawford. Aux élections de 1826, pour le vingtième Congrès, la majorité dans les deux Chambres fut assurée aux partisans de Jackson. Lorsque vint l'élection de 1828, Adams n'eut qu'une voix de moins qu'en 1824, c'est-à-dire 83, mais Jackson eut une voix de plus que n'en avaient eu, en 1824, lui-même et Crawford réunis, soit 178. Le vote populaire donnait 647 000 voix pour Jackson et 509 000 pour Adams. Calhoun, élu vice-président en 1824, fut réélu en 1828. La double élection de 1824 et

de 1828, en même temps qu'elle fut la fin du « roi Caucus », marqua la fin de la dynastie des présidents virginiens (Jefferson, Madison, Monroe, après Washington) et celle de la première manière de la démocratie américaine. Une démocratie nouvelle arrivait au pouvoir avec Jackson.

II. — Le « règne » d'Andrew Jackson.

Jackson (1829-1837). Esquisse de nouveaux partis. — Dès que l'homme du Tennessee eut prononcé au Capitole sa harangue d'inauguration (mars 1829), Washington présenta pour la première fois le spectacle de la curée des places, application en grand du principe *to the victors the spoils*. Les fonctionnaires de la précédente administration furent renvoyés en masse et les postes fédéraux appartinrent aux amis de tous les degrés qui, depuis quatre années, avaient rendu de bons services électoraux.

La dislocation des anciens partis, commencée sous la présidence de Monroe, continuée sous celle d'Adams, s'acheva durant les huit années du gouvernement de Jackson. Le grand parti républicain, fondé par Jefferson, avait accompli sa mission qui était d'apprendre au peuple à avoir confiance en ses propres capacités et de rompre les derniers liens de l'ancien assujettissement colonial aux méthodes politiques européennes. Devenu pendant la guerre le parti de l'Union, il avait absorbé ce que l'ancien fédéralisme avait de valide. Si le fédéralisme subsistait comme tradition dans la Nouvelle-Angleterre, il avait disparu complètement comme parti vivant.

Les questions économiques. — Pour l'instant, les politiciens se distinguaient surtout en jacksoniens et anti-jacksoniens. Plus tard, d'autres facteurs que celui de la personnalité du général introduisirent les dénominations de *démocrates* et de *whigs*. Les questions économiques jouèrent un rôle prépondérant dans les mouvements d'opinion qui contribuèrent à cette réorganisation des partis, entre autres celle des grands travaux publics d'intérêt national.

Un grand nombre de républicains s'étaient ralliés au principe d'une interprétation libérale touchant la faculté d'extension des pouvoirs du gouvernement central, principe pour lequel avaient lutté Hamilton et le fédéralisme. D'autres restaient fidèles à la règle d'interprétation étroite et limitée des pouvoirs délégués à l'Union par les États ou par le peuple, système de Jefferson et de l'école virginienne. Mais, au cours de la période de 1800 à 1820, les partis et leurs chefs modifièrent étrangement leurs vues sur plusieurs points. Le système financier de Gallatin, sous Jefferson, n'avait été que la continuation du système d'Hamilton: après avoir longtemps proclamé que le Congrès n'avait pas le pouvoir constitutionnel de créer des corporations, on vit les républicains démocrates reconstituer, en 1816, la Banque nationale des États-Unis.

Le conflit avec la Banque. — Cette question de la Banque prit une importance toute spéciale sous l'administration de Jackson. Après la guerre, l'établissement était redevenu impopulaire. Les banques, multipliées indéfiniment dans les nouveaux États, furent emportées pour la plupart, en 1819, dans un krach qui suivit une expansion exagérée de monnaie fiduciaire. On s'en prit à la Banque nationale comme à la cause directe de la crise, ou du moins on lui reprocha de n'avoir rien fait pour l'atténuer. Une enquête révéla de graves désordres dans l'administration de la succursale de Baltimore, l'une des plus importantes. Enfin les démocrates ne cessaient de dénoncer l'institution comme un foyer de fédéralisme. Jackson, au premier acte d'indépendance des autorités de la Banque auquel il se heurta, résolut de briser l'établissement. Ce fut une lutte mémorable. Dans son message de 1832, Jackson recommanda au Congrès le retrait des fonds du gouvernement en dépôt à la Banque. N'obtenant pas satisfaction, le président donna ordre au secrétaire des finances, Mac Lane, d'effectuer le retrait. Le secrétaire refusa, fut destitué et remplacé par Duane, qui ne se montra pas plus docile, puis par l'attorney-général Taney, qui retira les fonds du gouvernement et les déposa dans diverses banques locales. Une panique financière s'ensuivit, avec une crise commerciale très intense qui dura plusieurs années. Le Sénat vota

contre le président une motion de censure à laquelle la Chambre des représentants ne voulut pas s'associer. Le privilège de la Banque, qui expirait en 1836, ne fut pas renouvelé, et l'institution nationale redevint une banque privée.

Les droits des États. — La question des droits souverains réservés aux États par la constitution fut soulevée par un État du Sud, la Georgie, à propos des attributions conférées par la constitution au pouvoir fédéral touchant les affaires indiennes. Les États-Unis avaient conclu avec les Creeks et les Cherokees, Indiens de Georgie, un traité aux termes duquel ces tribus devaient quitter leurs terres et se retirer vers l'ouest. La Georgie prétendit interpréter à son gré ce traité et commença de l'exécuter d'après sa propre interprétation. Des objections étant venues de Washington, le gouverneur Troup n'en tint aucun compte, non plus que des ordres formels qui suivirent les objections, et il invita le peuple à s'armer pour la résistance. Adams, alors président, consulta le Congrès, qui n'osa se prononcer. La Georgie en vint à méconnaître la plus haute autorité judiciaire du pays : la cour suprême ayant déclaré illégale une condamnation à mort prononcée par un tribunal de l'État, les autorités georgiennes répondirent par l'exécution du condamné. Jackson ne dit rien. L'opinion publique resta indifférente; il ne s'agissait dans l'espèce que d'Indiens, dont le sort intéressait peu le peuple américain.

La question douanière. — Mais l'exemple de la Georgie fut bientôt suivi par un autre État, à propos d'une question plus grave, dont les phases successives tenaient depuis dix années la région du Sud dans une perpétuelle et croissante agitation, la question du tarif douanier. Depuis la fin de la guerre contre l'Angleterre, les partis et leurs chefs avaient échangé encore sur cette question du tarif leurs opinions respectives. Le Nord, pays de commerce et d'agriculture, la Nouvelle-Angleterre, pays d'armateurs et de pêcheurs, avaient été longtemps opposés aux restrictions commerciales, tandis que dans le Sud, les producteurs de sucre et d'indigo étaient portés à soutenir le système de la protection. Mais il se forma bientôt un grand intérêt industriel dans le Nord (Nouvelle-Angleterre, New-York

et Pennsylvanie). L'industrie se développa vigoureusement de 1812 à 1815 sous l'aiguillon des besoins exceptionnels de la guerre. La paix rétablie, les marchandises anglaises inondèrent le pays, et les industries naissantes de l'Amérique déclarèrent qu'elles allaient périr si on ne les protégeait. Clay et Webster se mirent à la tête du mouvement et instituèrent le « système américain » de la protection. Le tarif de 1824 éleva les droits d'entrée sur la plupart des marchandises que les manufacturiers du Nord commençaient à produire; celui de 1828 les porta plus haut encore. Le Sud, qui devait tirer du dehors tous les produits manufacturés dont il avait besoin, devenait par cela même, de protectionniste qu'il était, libre-échangiste. La culture du coton étant le grand intérêt de la région, les États abandonnèrent toute idée de faire prospérer l'industrie sur le territoire voué à l'esclavage. Leurs représentants au Congrès et leurs journaux engagèrent une lutte acharnée contre le *système américain* du Nord : le Sud ne consentait pas à payer pour que le Nord pût produire et écouler à hauts prix des marchandises médiocres; c'était imposer une partie de l'Union en faveur de l'autre, ce qu'interdisait la constitution.

La Caroline du Sud et la « Nullification ». — La population du Sud, depuis 1824, fondait de grandes espérances, pour la réalisation de ses visées anti-protectionnistes, sur l'arrivée de Jackson au pouvoir. Ces espérances ne se réalisèrent pas. Malgré toutes les réclamations du Sud, un nouveau tarif, voté en 1832, n'apporta que très peu d'adoucissement à celui de 1828. Calhoun, qui n'avait pu rester d'accord avec Jackson et était maintenant le chef reconnu de l'aile gauche de la démocratie, pensa que le moment était venu de mettre en pratique la doctrine de *nullification* qu'il avait empruntée aux Résolutions de la Virginie et du Kentucky de 1798-1799 et développée lui-même à diverses reprises. Il trouva dans un de ses collègues du Sénat de Washington, R. Hayne, et dans le gouverneur de la Caroline du Sud, Hamilton, des alliés résolus. Sous l'influence de ces trois hommes, une convention populaire de l'État se réunit à Columbia le 12 novembre 1832, déclara que

les lois douanières de 1828 et de 1832 étaient *nulles* en ce qui concernait la Caroline du Sud et interdit, à partir du 1er février 1833, la levée d'aucun droit d'entrée dans les ports caroliniens conformément à ces mêmes lois. La législature vota les mesures nécessaires pour la mise à exécution, même par la force, des décisions prises par la convention. Jackson, qui venait d'être réélu pour un deuxième terme présidentiel par 219 voix (contre 49 données à Henry Clay), avec Van Buren comme vice-président, répondit à l'ordonnance de *nullification* par une proclamation (10 décembre 1832) affirmant la suprématie des lois fédérales et déclarant que le président les appliquerait à tout hasard. Il dirigea en même temps un navire de guerre sur Charleston et prépara un envoi de troupes. Au Congrès, les partisans de la conciliation intervinrent et proposèrent un compromis qui fut adopté (1833). On vota, pour le principe, un bill donnant au président les moyens de contraindre la Caroline du Sud à l'obéissance, et, pour le compromis, un bill douanier édictant une réduction graduelle des droits en dix années (1833-1843) jusqu'au taux de 20 0/0. La Caroline du Sud abrogeait de son côté son ordonnance de « nullification ». Cet État, avec ses 580 000 âmes, venait de tenir quelque temps en échec l'Union et ses 13 millions d'habitants.

Jugements sur Jackson. — Au dehors, Jackson obtint de la France, de l'Espagne, de Naples et du Portugal, des indemnités pour spoliations diverses commises contre le commerce américain; il conclut des traités commerciaux avec plusieurs puissances. A l'intérieur, l'Arkansas (1836) et le Michigan (1837) furent admis dans l'Union.

Les Américains sont encore très divisés aujourd'hui dans l'appréciation des mérites de l'administration de Jackson. Les admirateurs exaltent les succès de sa diplomatie, le règlement de nombreuses difficultés avec diverses puissances européennes, l'extinction de la dette publique, la lutte contre l'esprit de spéculation, les efforts constants pour la substitution d'une circulation métallique, saine et solide, aux hasards de l'expansion démesurée d'une circulation de papier, la destruction du monopole de la Banque, la sagesse avec laquelle fut contenue dans

de justes limites l'application de la politique des crédits fédéraux pour travaux publics d'intérêt général.

Les détracteurs répondent que si Jackson eut la satisfaction de pouvoir annoncer en 1835 que la dette publique des États-Unis (127 millions de dollars après la guerre de 1812) était complètement amortie, l'honneur de ce résultat revenait, non à Jackson, mais à ses prédécesseurs, Monroe et Adams, et au système, régulièrement appliqué par eux, de l'amortissement annuel. Sans doute l'Union fut en état de répartir, en 1837, sur les excédents du Trésor, une somme de 28 millions de dollars entre tous les États au prorata de leur population, mais les bénéfices de cette répartition allaient disparaître dans une crise financière et économique très grave, provoquée par les agissements autoritaires concernant la Banque et le retrait des dépôts. Ce sont ces détracteurs qui ont eu l'idée d'appeler la période de 1829-1837 le « règne » d'Andrew Jackson. Les États-Unis ont connu, durant ces huit années, le régime du despotisme paternel.

III. — Whigs et démocrates (1836–1846). Démembrement du Mexique (1846–1848).

Le parti whig. L'élection de 1836. — L'opposition des anciens fédéralistes du Nord et des républicains modérés aux prétentions autoritaires de Jackson avait abouti à la formation d'un nouveau parti qui, pour affirmer ses tendances libérales, prit la dénomination de *whig*. Ce fut d'ailleurs un parti national, c'est-à-dire qui eut des adhérents dans le Sud comme dans le Nord, de même que le parti démocrate, dont les doctrines réunissaient sous le même drapeau une grande partie de l'État de New-York avec la majorité de la population des États du Sud. C'est l'élément nordiste du parti démocrate qui triompha contre le parti whig dans l'élection présidentielle de 1836, où Van Buren fut élu par 170 voix contre 73 données au candidat whig, W.-H. Harrison, et 51 à divers. L'élection avait été très disputée, car Van Buren n'eut que 761 549 voix du suffrage

populaire, contre 736 656 réparties entre ses divers concurrents. Cette victoire consolida néanmoins le parti démocrate et en resserra les fractions, un peu éparses, autour d'un programme bien défini : interprétation étroite de la constitution, gouvernement économique et limité aux attributions indispensables, tarif réduit au minimum de protection nécessaire, maintien de la circulation monétaire sur la base métallique, hostilité contre les monopoles, le papier-monnaie et la spéculation, telles en étaient les grandes lignes. Ce programme ne contenait d'ailleurs pas un mot sur l'esclavage.

Van Buren (1837-1841). Crise financière. — La tâche que laissait Jackson à son ami Van Buren semblait aisée; la nouvelle présidence entendait être une simple continuation de la précédente, et, pour le mieux prouver, Van Buren maintint en exercice les ministres de son prédécesseur. Le président, cependant, était à peine installé qu'une crise de crédit et de circulation d'une violence extrême éclata. Quatre causes la provoquèrent : 1° la multiplication des banques après l'expiration du privilège de la Banque des États-Unis; 2° l'encouragement donné, par d'excessives facilités de crédit, à la spéculation sur les terres publiques; 3° l'affaire des dépôts de la Banque; 4° une circulaire du Trésor, datant des derniers mois de la présidence de Jackson et ordonnant le payement exclusif en monnaies d'or ou d'argent du prix d'acquisition des terres fédérales. La crise commença par les établissements de l'Est. Toutes les banques de New-York, en mai 1837, se déclarèrent incapables de rembourser leurs billets en espèces. La suspension devint bientôt générale, des faillites éclatèrent en grand nombre. Van Buren refusa de prendre aucune mesure spéciale. Il convoqua le Congrès en session extraordinaire (septembre-octobre 1837), mais ne l'encouragea point à intervenir par la législation dans les affaires monétaires du peuple, qui ne regardaient point, selon lui, le gouvernement central. Il se contenta, dans son message, de proposer, pour la bonne conduite des finances fédérales, l'établissement d'un système indépendant de trésorerie (*sub-treasury scheme*), qui fut adopté en 1840, abrogé en 1841, rétabli en 1846, et fonctionne encore aujourd'hui. En fait l'admi-

nistration de Van Buren eut à supporter les conséquences d'une politique financière dont l'initiative et les rigueurs d'application appartenaient à son prédécesseur. La crise se prolongea jusqu'en 1840. La masse électorale, irritée des souffrances qu'elle venait de subir, en punit Van Buren et le parti démocratique. Le candidat du parti whig, le général Harrison, fut élu président en 1840, avec John Tyler comme vice-président, par 234 voix contre 60 données à Van Buren.

Les États-Unis en 1840. L'immigration européenne. — Bacourt, représentant de la France à Washington au moment de cette élection, dépeint ainsi les grandes villes d'Amérique : « Boston est trop froid; New-York trop bruyant et hanté par des aventuriers venus de tous les points du globe y chercher fortune ou asile; Baltimore est triste comme un tombeau, tandis que Philadelphie a un air de grandeur, de propreté, un cachet comme il faut, qui en font une ville à part; on y trouve des ressources matérielles en tous genres et même une espèce de société qui paraît agréable. Quant à Washington, ce n'est ni une ville, ni un village, ni la campagne; c'est un chantier de construction jeté dans un endroit de désolation et dont le séjour est intolérable. » Si exacte que pût être cette esquisse, le pays avait subi cependant depuis Monroe une transformation remarquable. Les immigrants ne cessaient d'affluer, plus nombreux chaque année, depuis 23 000 en 1830 jusqu'à 84 000 en 1840. (Il faut, dit Bacourt, qu'on soit bien malheureux en Europe!) Et ces chiffres sont presque insignifiants à côté de ceux qui allaient caractériser les années suivantes : 100 000 en 1842, 235 000 en 1847, 428 000 en 1850, près de 2 millions et demi de 1847 à 1855. Cet afflux se dirigeait uniquement vers les États du nord-est, du centre et de l'ouest, sans la plus légère dérivation au sud, où l'élément étranger fit défaut, jusqu'en ces derniers temps, sauf en Floride, en Louisiane et au Texas.

Chicago, un fort en 1832, était une ville prospère en 1840. En dix années, la population de l'Ohio avait passé de 900 000 à 1 500 000, celle du Michigan de 30 000 à 212 000, celle de l'Indiana de 343 000 à 685 000, celle de l'Illinois de 157 000 à 476 000, celle de l'Union tout entière de 13 à 17 millions. Des

écoles publiques, surtout dans le Nord, servaient à fondre dans la masse de la nation les enfants des immigrants. De grands journaux se fondaient : le *Sun* (1833), le *Herald* (1835), la *Tribune* (1841). Le produit des ventes de terres, qui n'avait, jusqu'en 1831, jamais dépassé en moyenne 2 millions de dollars par an, atteignit 15 millions en 1835, et 25 millions en 1836, chiffres démesurément enflés, il est vrai, par la spéculation.

Tyler contre le programme whig. — Harrison, le président élu en 1840 par le parti whig, mourut un mois après son inauguration (4 mars-4 avril 1841). Le vice-président lui succéda. Tyler était un démocrate modéré, que les whigs avaient porté à la vice-présidence pour gagner la faction de Calhoun, à laquelle il appartenait. Virginien, propriétaire d'esclaves, Tyler n'avait ni les goûts ni les tendances du parti whig. Il garda toutefois le cabinet que venait de composer Harrison et dans lequel Webster était secrétaire d'État. Clay, chef des whigs, ancien secrétaire d'État de John Q. Adams, maître de la majorité du Congrès de 1841 à 1843, voulut appliquer le programme de son parti (banque nationale, distribution du produit de la vente des terres aux États, relèvement du tarif, etc.), mais il se heurta à la résistance de Tyler qui fit échouer, par son veto, le projet de rétablissement d'une banque nationale. Une rupture éclata, et tous les ministres whigs du cabinet se retirèrent (sept. 1841), sauf Webster, qui avait à suivre d'importantes négociations engagées avec l'Angleterre[1] et ne tenait en aucune façon d'ailleurs à quitter le pouvoir. Le parti démocrate reprit bientôt l'ascendant, sous l'influence d'hommes tels que Van Buren, Livingston, Benton, Taney, Woodbury, Cass, Marcy (presque tous du Nord et de l'Ouest) et gagna en 1843 la majorité dans le Congrès. Webster dut abandonner alors le ministère, ce qui affaiblit encore l'élément whig dans l'administration. Il semblait que la candidature Van Buren ne dût rencontrer en 1844 aucun obstacle, Tyler et ses amis virginiens restant isolés

1. Ces négociations conduisirent à la conclusion (9 août 1842) du traité de Washington (ou d'Ashburton, du nom du négociateur anglais) qui régla diverses questions pendantes, entre autres celle de la frontière du nord-est entre le Canada et les États-Unis.

entre les deux partis, lorsque la question du Texas vint modifier la situation et faire passer du nord au sud l'élément prépondérant et la force d'impulsion du parti démocrate.

L'annexion du Texas. — Le Texas s'était déclaré indépendant du Mexique et demandait à être annexé aux États-Unis. Cette question devint le point capital de division entre les partis pour l'élection de 1844. Les vhigs et Clay, leur candidat, se déclarèrent contre l'annexion. Les démocrates, surtout ceux du Sud, prirent la position contraire. La convention du parti, entre plusieurs candidats, opta pour le moins connu, Polk, du Tennessee, en qualité d'homme du Sud, et Polk fut élu. Avant de quitter la présidence, Tyler signa une résolution que venait de voter le Congrès, ayant pour objet l'annexion du Texas aux États-Unis et son admission comme État (1er mars 1845). La veille de son départ (3 mars), il signa encore le bill pour l'admission, comme États nouveaux, de la Floride et de l'Iowa.

Présidence de Polk (1845-1849). — Avec l'annexion du Texas se réveilla la question de l'esclavage. Depuis plusieurs années un parti abolitionniste, constitué dans la Nouvelle-Angleterre, était entré en campagne, dirigé par William Lloyd Garrison avec le journal *Liberator*. La majorité du Congrès, whig ou démocrate, opposée à tout ce qui pouvait exciter la désunion sur cette question si délicate, avait repoussé les pétitions présentées par les abolitionnistes qui n'avaient pour défenseurs dans la Chambre des représentants que le vieux John Quincy Adams et son élève Joshua Giddings. Les sudistes se passionnaient pour l'annexion du Texas, montrant que ce qu'ils voulaient avant tout était l'extension de l'esclavage dans un immense territoire au sud de la ligne 36° 30, dût l'Union être entraînée dans une guerre avec le Mexique. L'annexion devenait ainsi une mesure purement sudiste, et c'est bien avec cette signification qu'elle avait dominé l'élection de 1844. Or, si James K. Polk, dans le scrutin populaire, avait obtenu, grâce à la puissante organisation du parti démocrate, 1 337 243 voix, Clay en avait rallié 1 299 062 contre l'extension de l'esclavage. C'est sur ce terrain que la lutte des deux sections géographiques

du pays, répondant à une antinomie irréductible entre deux situations économiques, deux principes politiques et deux civilisations contraires, allait se resserrer de plus en plus dans les quinze années de 1845 à 1860.

Guerre du Mexique (1846-1848). — Polk, élu du Sud, représentait au pouvoir la politique de l'annexion. Il y resta scrupuleusement fidèle. Des négociations furent engagées avec le Mexique, qui se refusa à admettre les prétentions des États-Unis sur la partie du Texas située entre la rivière Nueces et le Rio Grande del Norte. Le gouvernement fédéral fit occuper ce territoire par une petite armée que commandait le général Zachary Taylor. En avril 1846, cet officier, campé sur la rive gauche du Rio Grande, fut attaqué par le général mexicain Arista qu'il repoussa. Aussitôt Polk envoya un message spécial au Congrès (11 mai 1846), déclarant que l'état de guerre existait du fait du gouvernement mexicain. Le Congrès vota docilement un emprunt de 10 millions de dollars et l'appel de 50 000 volontaires. Taylor battit les Mexicains à Palo Alto (8 mai) et à Resaca de la Palma (9 mai) sur la rive gauche du Rio Grande. Le 18, il franchit le fleuve et entra à Matamoras. Bientôt après, une révolution éclata au Mexique. Le président Paredes était renversé (août); Santa Anna partait de Cuba le 8 du même mois, débarquait à Vera-Cruz le 15 et se retrouvait le premier citoyen du Mexique, non, comme on l'avait espéré à Washington, en chef d'un parti de la paix qui n'existait pas, mais bien en chef du parti de la guerre contre l'envahisseur. Taylor, en septembre, marcha sur Monterey, accorda à la garnison une capitulation honorable et conclut un armistice de deux mois. Il en fut blâmé comme d'une transaction dépassant ses attributions purement militaires, et apprit en novembre qu'il devait envoyer une partie de ses troupes au général Scott, chargé d'une expédition contre la Vera Cruz, qui devait être suivie d'une marche contre la capitale du Mexique. Avant de se laisser affaiblir par le départ de ses meilleurs officiers et soldats, Taylor battit Santa Anna à Buena Vista (23 février 1847); tout le nord-est du Mexique était conquis. En novembre 1847, Taylor laissa le commandement de son armée au général Wool

et rentra aux États-Unis. Scott, pendant ce temps, débarquait le 9 mars 1847 à la Vera Cruz avec 12 000 hommes; il assiégea et prit la ville avant la fin de mars et marcha sur Mexico, battit les Mexicains à Cerro Gordo (18 avril), entra en mai à Puebla, vainquit encore à Contreras le 19 août, à Cherubusco le 20, à Molino del Rey le 8 septembre, à Chapultepec le 13. Le lendemain 14, il fit son entrée dans Mexico.

Traité de Guadalupe Hidalgo. — Dès 1846 le Mexique avait été envahi également par le nord. Le général Kearney, après une marche à travers le désert, du fort Leavenworth à Santa Fé, prit possession du Nouveau-Mexique (août 1846). Après y avoir institué un gouvernement, il continua sa route vers la Californie, qu'il trouva déjà conquise par le colonel Fremont et le commodore Stockton. Arrivé à Monterey, le général Kearney prit les fonctions de gouverneur et proclama (8 février 1847) l'annexion de la Californie aux États-Unis. Dans le même temps, le colonel Doniphan, à la tête de 1000 Missouriens, pénétrait dans les provinces septentrionales, battait, le 28 février, un corps de Mexicains et s'emparait de la ville de Chihuahua. Le gouvernement mexicain, à bout de ressources, entama des négociations, tandis que les troupes des États-Unis occupaient toujours sa capitale, et signa (2 février 1848) le traité de Guadalupe Hidalgo, par lequel il abandonnait aux États-Unis tout le Texas (avec le Rio Grande comme frontière), et les deux provinces du Nouveau-Mexique et de Californie, moyennant le payement par les États-Unis d'une somme de 15 millions de dollars et l'acquittement par eux, jusqu'à concurrence de 3 millions et demi de dollars, des dettes dues par le Mexique à des citoyens américains.

L'Orégon. — Tandis que le gouvernement de Washington était en guerre contre le Mexique, il avait terminé pacifiquement un conflit avec l'Angleterre, relativement aux frontières des États-Unis à l'extrême nord-ouest. Il s'agissait de savoir à qui, des États-Unis ou de l'Angleterre, appartiendrait la région de l'Orégon (rives du Puget Sound et vallée de la Willamette), occupée en commun par des pionniers des deux nationalités. Un des articles du programme des démocrates dans la cam-

pagne présidentielle de 1844 avait été : « l'Orégon tout entier jusqu'au 54° 40. » Polk, dans son discours d'inauguration, avait déclaré que les titres des États-Unis sur ce territoire étaient clairs et indiscutables. Finalement, on se résigna, à Washington, à une transaction (juin 1846); un partage établit la ligne frontière au 49° de latitude nord et laissa à l'Angleterre, à l'extrémité de cette ligne, toute l'île de Vancouver.

Réveil de la question de l'esclavage. — Le général Taylor n'était pas encore entré à Monterey lorsqu'un député de Pennsylvanie, Wilmot, proposa (août 1846), à l'occasion d'un bill autorisant le président à employer 2 millions de dollars pour négocier la paix, un amendement ainsi conçu : « Pourvu que la condition expresse et fondamentale mise à l'acquisition de tout territoire de la république du Mexique par les États-Unis et à l'emploi par le pouvoir exécutif des sommes mises à sa disposition aux termes du présent bill, soit que l'esclavage ne puisse jamais exister dans aucune partie dudit territoire. » C'est le fameux *Wilmot proviso,* que la Chambre vota, mais non le Sénat, et qui remit au premier plan toute la question de l'esclavage. Dans la session suivante (1846-1847), un crédit de 3 millions de dollars fut mis à la disposition du président pour négocier la paix, mais sans aucune réserve analogue à la condition proposée par Wilmot. Après la paix de Guadalupe Hidalgo (février 1848), la question de l'utilisation des territoires acquis du Mexique amena une dislocation des partis existants et prépara les grands courants d'opinion d'où la guerre civile devait bientôt sortir.

Jusqu'alors les deux partis, démocrate et whig, avaient été strictement nationaux. Ils avaient des adhérents dans tous les États, au nord comme au sud, et quelles que fussent leurs divergences de vues sur les questions à l'ordre du jour, banque, tarifs, travaux publics, droits des États, ils étaient d'accord sur un point, la nécessité de faire le silence sur le problème de l'esclavage, réservé par le texte littéral de la constitution à la décision finale, sans appel, de chacun des États où l'institution existait. Mais fallait-il entendre que ce même silence fût ordonné et imposé par la constitution en ce qui concernait l'établissement

de l'esclavage dans les Territoires sur lesquels le Congrès avait une juridiction absolue? Le compromis de 1820 avait résolu la difficulté pour l'ancien domaine de la Louisiane : esclavage toléré au sud du 36° 30 et dans l'État de Missouri, interdit partout ailleurs au nord du 36° 30. Ce compromis devait-il s'appliquer *ipso facto* aux territoires acquis du Mexique par le traité de Guadalupe Hidalgo? Le député Wilmot avait soulevé la question en 1846; elle n'était pas encore résolue au moment de la campagne présidentielle de 1848.

Les abolitionnistes. — Cette campagne aboutit à l'élection du candidat du parti whig, le général Zachary Taylor (vice-président, Fillmore), par 163 voix contre 127 données au candidat démocrate, Lewis Cass. A côté des deux candidatures principales, on en vit surgir une autre fort intéressante. Le parti des abolitionnistes, après n'avoir été longtemps qu'un groupe avec W. Lloyd Garrison, s'était développé par la création de nombreuses sociétés anti-esclavagistes dans les États libres depuis 1832. L'objet de ces sociétés était d'obtenir, en dehors de toute action politique, par des influences et une propagande purement morales et religieuses, que le Congrès, sans intervenir dans les États, où il n'avait aucun droit, intervînt là où il avait tous les droits, dans les Territoires, pour y interdire l'esclavage, et commençât par l'abolir dans le district de Columbia (capitale fédérale) et partout où s'étendait sa juridiction constitutionnelle. Les procédés les plus violents furent employés pour arrêter cette propagande; les publications étaient saisies à la poste et n'étaient point distribuées dans les États du Sud. Au Congrès, un règlement inique, le règlement-bâillon (*gag rule*), qui resta en vigueur de 1836 à 1845, rejetait sans examen toutes les pétitions des sociétés anti-esclavagistes.

Le parti du « sol libre ». — En 1840, une scission s'était faite dans le parti des abolitionnistes. Garrison, à la tête d'un petit groupe de violents, continua de fulminer contre l'immoralité des compromis de la constitution sur l'esclavage. Les autres, fidèles à la constitution et cherchant, pour la réalisation de leurs idées, des moyens plus politiques, fondèrent en 1840 le parti de la liberté (*Liberty party*), qui élut Birney pour candidat prési-

dentiel en 1844, et obtint 62 000 voix. En 1848, après la guerre du Mexique et l'échec du *Wilmot proviso*, une fraction des whigs des États du Nord se détacha de la masse du parti et se joignit aux anciens adhérents de Birney. Une scission semblable s'opéra dans le parti démocratique, dont une fraction (surtout dans l'État de New-York, sous le nom de *Barnburners*), se joignit également à l'ancien parti de la liberté, et ces trois groupes, par leur réunion, formèrent le nouveau parti du sol libre (*Free soil party*), qui tint sa convention nationale à Buffalo (9 août 1848) et élut pour candidats à la présidence et à la vice-présidence, Martin van Buren, l'ancien président démocrate, et Charles Francis Adams, petit-fils de John Adams, le promoteur de l'indépendance des États-Unis. Le programme de cette organisation était nettement anti-esclavagiste, quoique non révolutionnaire. Il reconnaissait que, dans les États où l'esclavage existait, le gouvernement fédéral n'avait aucun droit d'intervenir, mais affirmait le droit du gouvernement d'empêcher, par voie législative, l'établissement de l'esclavage dans un Territoire : « Nous acceptons la question que nous impose la sclavocratie; à sa demande de nouveaux États et de nouveaux territoires à esclaves, notre réponse calme et définitive est : point de nouveaux États, point de nouveaux territoires à esclaves (*no more slave States and no more slave territory*). » Van Buren et Adams eurent 291 000 voix du suffrage populaire, mais ne purent gagner une voix électorale. Tels furent les commencements du grand parti républicain de 1856 et de 1860.

IV. — Le Canada de 1815 à 1852.

Reprise du conflit entre les Franco-Canadiens et le parti anglais (1815-1835). — La guerre de 1812 entre l'Angleterre et les États-Unis avait calmé pour un temps l'acrimonie des querelles intérieures au Canada. La lutte recommença aussitôt après la signature de la paix de Gand, entre les députés franco-canadiens et le parti anglais dans l'assemblée de la

province. Elle se poursuivit avec certaines variations d'intensité, de 1815 à 1828, sous les gouvernements de Drummond (successeur de Sir Prevost), de James Sherbrook, du duc de Richmond, transféré de l'Irlande au Canada, du comte de Dalhousie. Les Franco-Canadiens accusaient de malversations certains hauts fonctionnaires; ils reprochaient aux autorités de la colonie leur partialité pour l'élément anglais et le scandale de certaines concessions de terre aux amis du pouvoir. En majorité dans la Chambre, ils ne cessaient de réclamer le contrôle des finances. Parfois le gouverneur, perdant patience, dissolvait l'assemblée, mais les mêmes députés étaient réélus, sauf quelques-uns, dont l'attitude avait pu sembler douteuse, et que les électeurs remplaçaient par des patriotes plus accentués. En 1827, les députés ayant élu pour président Papineau, le chef du parti franco-canadien, le gouverneur refusa de ratifier ce choix; la Chambre le maintint et fut dissoute. L'assemblée qui la remplaça comptait quatre-vingts membres; mais, bien que presque tous fussent français, elle vécut en assez bonne intelligence avec James Kempt, le successeur de Dalhousie. L'opposition redevint violente sous lord Aylmer (1830). Le choléra, importé par l'émigration européenne, et qui enleva en 1832 la dixième partie de la population de Québec, fit à peine diversion aux troubles politiques. Une émeute éclata à Montréal (21 mai 1832) à l'occasion de l'élection d'un député; les troupes anglaises durent faire usage de leurs armes et trois Canadiens furent tués. L'agitation se prolongea, avec le même caractère d'animosité de race, durant quelques années encore.

L'enquête métropolitaine. — Les Franco-Canadiens avaient réussi à gagner à leur cause une partie de la population anglaise de la colonie. Les deux provinces envoyaient à Londres pétitions sur pétitions. L'un de ces documents, résumant en quatre-vingt-douze propositions les griefs du bas Canada, portait près de cent mille signatures. Le gouvernement anglais, fort embarrassé entre les deux partis, pressé par l'opinion publique métropolitaine qui accusait les Canadiens de vouloir fonder une république française et catholique sur les bords du Saint-Laurent, ordonna une enquête. Trois commissaires traversèrent

l'Atlantique pour étudier l'état des choses. L'un d'eux, lord Gosford, réussit à ramener au gouvernement le haut Canada et les provinces maritimes (Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse). Le bas Canada, au contraire, fut intraitable. Les souvenirs de la révolution américaine y étaient ouvertement invoqués. La Chambre fut dissoute le 28 août 1837, Papineau et quelques officiers de milice furent arrêtés. Aussitôt des manifestes révolutionnaires furent expédiés dans les campagnes, des associations secrètes se formèrent de tous côtés. Les chefs populaires se réunirent à Saint-Charles le 23 octobre et rédigèrent une déclaration des droits de l'homme. Québec et Montréal eurent leurs « Fils de la liberté ».

L'insurrection de 1837-38. — Le clergé essaya en vain de calmer le mouvement de révolte, auquel ne prit part d'ailleurs qu'une partie infime de la population. 800 insurgés se réunirent à Chambly, battirent à Saint-Charles les troupes royales, mais furent battus à leur tour et dispersés à Saint-Eustache. En décembre, l'insurrection du bas Canada était réprimée. Dix députés, onze avocats, des médecins et des journalistes attendirent plusieurs mois leur jugement dans les prisons de Montréal. Dans le haut Canada, Mackensie prit Toronto le 4 décembre, à la tête de 3000 insurgés, mais fut chassé par les loyalistes et alla se réfugier dans une île près de Niagara. Quelques bandes continuèrent à inquiéter la frontière durant l'hiver.

Depuis plusieurs années déjà, le gouvernement anglais projetait d'abolir la constitution de 1791. L'insurrection lui fournit un motif plausible pour l'adoption de cette mesure (12 février 1838). La représentation populaire fut supprimée. Un conseil de vingt-deux membres, dont onze Canadiens, fut chargé de l'expédition des affaires; le Canada retombait sous le régime militaire : tel était le résultat de l'œuvre de Papineau.

L'Acte d'Union (1840). — L'esprit de conciliation dominait cependant à Londres, où l'on ne voulait point maintenir indéfiniment le Canada sous un régime d'exception. L'insurrection de 1837 avait été le dernier effort révolutionnaire d'une minorité de protestation contre le fait historique de l'établissement de la domination anglaise sur le Saint-Laurent. Cette

domination paraissait aujourd'hui fondée assez solidement pour n'avoir plus rien à craindre, même de l'accroissement continu et si remarquable de l'élément franco-canadien sur les rives du grand fleuve. Il y avait 65 000 Français dans la Nouvelle-France en 1763, au moment où elle devenait l'Amérique du nord britannique. En 1816, la population, fort peu accrue jusqu'alors par l'immigration, était évaluée à 450 000 habitants. A partir de cette époque commença un véritable exode d'Anglais, d'Écossais et d'Irlandais vers l'Amérique, les premiers se dirigeant plutôt vers le Canada, les derniers vers les États-Unis. De 1819 à 1829 le Canada reçut ainsi 126 000 immigrants d'Angleterre. Dans la décade suivante le chiffre s'éleva à 320 000. Des Allemands avaient déjà fait leur apparition ; on en put compter 10 000 jusqu'en 1851, tandis que, dans ces cinquante premières années du siècle, la France n'envoya à son ancienne colonie que 1300 émigrants. La population était encore peu dense, sauf dans quelques villes sur l'Atlantique ou sur le fleuve, Halifax et Saint-John, Québec et Montréal, Kingston et Toronto. Les communications étaient lentes et difficiles, les conditions de la vie dures, l'éducation aux mains de l'Église et de quelques maîtres privés dans les villes, nulle dans les districts ruraux, les journaux rares, les livres plus rares encore, sauf dans le clergé et dans la classe officielle. Toronto n'eut qu'en 1836 sa première bibliothèque.

En 1840, le bas Canada avait environ 600 000 habitants, le haut Canada 450 000, les provinces maritimes (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Édouard) 260 000. Si les Franco-Canadiens composaient les cinq sixièmes de la population dans le bas Canada, ils ne représentaient plus guère qu'un quart ou un cinquième dans le reste du pays, moins encore probablement dans l'Ontario. Le gouvernement anglais, considérant ces faits et prévoyant qu'avant peu les éléments d'origine britannique acquerraient la prépondérance du nombre dans la colonie, résolut de chercher, non plus dans l'oppression de la race conquise, mais dans une nouvelle organisation politique, le moyen de mettre fin à cette animosité des Franco-Canadiens qui avait été la caractéristique de l'histoire de la colonie depuis plus de

trois quarts de siècle. L'Act d'Union, voté par le Parlement le 23 juillet 1840, opéra la fusion des deux provinces, haut et bas Canada, en une seule, dont les deux parties devaient être désormais désignées sous les noms de Canada oriental et Canada occidental. La langue anglaise serait seule usitée dans le Parlement, clause qui ne resta que peu de temps en vigueur. Bien que la population ne fût pas aussi nombreuse dans le Canada occidental que dans l'autre, il fut attribué à chacune des deux parties de la province un nombre égal de représentants, 42, dans l'Assemblée. L'esprit de la mesure était bien l'anéantissement, dans un délai plus ou moins rapproché, de toute distinction entre les deux races et la disparition de la langue française. Les Franco-Canadiens considérèrent en effet d'abord la nouvelle constitution comme un instrument créé pour l'effacement de leur nationalité. Mais ils ne tardèrent pas à revenir de cette première appréciation. Leurs chefs, rejetant l'ancien esprit factieux de Papineau, s'unirent aux Anglais réformistes de l'Ontario pour composer avec eux un nouveau parti libéral qui, en peu d'années, obtint l'autonomie administrative, le self-government, et la responsabilité ministérielle. La première phase du développement constitutionnel et politique du Canada était donc close. La répression de la rébellion de 1837-38 fut suivie en peu d'années de la concession du gouvernement parlementaire. La vie politique avait produit depuis 1815 des orateurs distingués, Nelson, Papineau, Howe, Baldwin, Wilmot, Johnstone, Mackensie. La période qui suivit 1840 allait produire de véritables hommes d'État canadiens, d'origine française ou anglaise, Lafontaine, Morin, Cartier, Macdonald, Allan Mac Nab, Sicotte, Cameron, Antoine Dorion, Charles Tupper.

Le Canada de 1840 à 1852. — Le premier parlement de la province unifiée s'ouvrit à Kingston (mars 1841). Bien que l'opposition comptât 41 membres sur 84, la session fut calme et la législature fit une excellente besogne, surtout pour l'organisation du régime municipal, la création des écoles primaires, les lois douanières et les travaux publics. Sous Charles Bagot, successeur de lord Sydenham, le premier gouverneur depuis l'Union, la responsabilité ministérielle fut établie. Lafontaine,

qui venait de prononcer son premier discours en français, entra dans le ministère avec Baldwin. Cette arrivée d'un Franco-Canadien au pouvoir scellait la réconciliation entre les deux races et faisait des anciens révoltés des sujets désormais fidèles et dévoués de l'Angleterre. Le député Taché, dans une discussion relative aux milices, dit : « Par nos habitudes, nos lois, notre religion, nous sommes monarchistes et conservateurs. Traitez-nous comme les enfants d'une même mère et non comme des bâtards, et, si jamais ce pays doit cesser un jour d'être britannique, le dernier coup de canon tiré pour le maintien de la puissance anglaise en Amérique le sera par un bras canadien. » Taché exprimait les idées du parti modéré. Papineau, revenu de France en 1847, prit la direction du parti radical, réclamant le suffrage universel, l'élection des juges, etc. Il fit l'effet d'un homme d'un autre âge, exprimant les rancunes d'un émigré; sa voix resta sans écho. Sous lord Elgin, successeur de Metcalfe (1847), les élections ayant donné une forte majorité aux libéraux, Lafontaine et Baldwin revinrent au pouvoir. Une émeute ayant éclaté à Montréal (25 avril 1848), le siège du gouvernement fut transféré à Toronto, plus tard à Québec, finalement à Ottawa (1857). Une forte organisation du gouvernement municipal fut l'œuvre des années suivantes. Le système de la tenure seigneuriale selon les coutumes féodales françaises, entrave pour les progrès de l'agriculture et de l'industrie, fut supprimé sans secousse. Les intéressés reçurent des indemnités dont le total atteignit 6 millions de dollars. L'enseignement primaire fut développé. Lord Elgin inaugura en 1851 l'école normale du haut Canada et en 1852 l'université catholique de Québec, qui fut appelée l'université Laval, du nom du premier évêque canadien.

Lord Elgin resta gouverneur jusqu'en 1855. Le Parlement, où le nombre des députés avait été porté de 84 à 130, réalisa un grand nombre de réformes utiles et encouragea la construction des chemins de fer. Le Canada entrait dans la voie de la prospérité économique. L'Angleterre lui envoya 246 000 émigrants de 1840 à 1846, 182 000 de 1847 à 1849 et 258 000 de 1850 à 1859. Mais l'ancien élément français ne cessait de s'accroître aussi, même sans immigration. En 1852, le bas Canada

avait 890 000 habitants (dont 747 000 catholiques), le haut Canada 952 000 (dont 168 000 catholiques), les provinces maritimes 350 000. La population totale avait passé en onze années de 1 310 000 habitants à 2 192 000.

BIBLIOGRAPHIE

Documents officiels. — **Gales and Seaton**, *Annals of Congress* (1789-1824), 42 vol. publiés de 1834 à 1856. — *The Register of Debates* (pour la période de 1824 à 1837), 29 vol. — *The Congressional Globe* (1837-1872), 108 volumes in-4. — Ces trois collections donnent la reproduction des débats, les textes de lois et tous documents relatifs aux travaux du congrès. — Publications officielles sur les recensements de 1820, de 1830 et de 1840. — *United States Statutes at Large*. — Décisions de la cour suprême, de *Curtis*. — *Reports* de Dallas, Howard, Peters, Wheaton, Cranch. — Recueil des constitutions des États, de **B. Perley Poore**, 2 vol. in-4, Washington, 1878.

On trouvera aussi de précieux renseignements dans les collections suivantes : *American State Papers : Documents, Legislative and Executive, from 1789*, 38 volumes in-fol. publiés à Washington de 1832 à 1861 (affaires étrangères, 6 vol. 1789-1827; affaires indiennes, 2 vol.; finances jusqu'en 1828, 5 vol.; commerce et navigation, 2 vol.; affaires militaires, 7 vol., jusqu'en 1828; marine, 4 vol.; poste, 1 vol.; terres publiques, 8 vol.; divers, 3 vol.). — **Th. Benton**, *Abridgment of the Debates of Congress from 1789 to 1856*, New-York, 16 vol. gr. in-8, 1856. — **Niles**, *The Weekly Register (1811-1836)*, Baltimore, 50 vol. in-8. — **E. Williams and B.-J. Lossing**, *The Statesman's Manual* (messages présidentiels et biographies), New-York, 4 vol. in-8, 1858. — Collection de **Jonathan Elliot** (le 4e volume pour l'ordonnance de nullification de la Caroline du Sud). — *Works, Letters, Writings, Speeches and Papers de* **Gallatin, James Monroe, Henry Clay, John C. Calhoun, Daniel Webster, Channing, W.-H. Seward**. — *Memoirs of* **John Quincy Adams** (*Diary* de 1795 à 1848), 12 vol., Philadelphia, 1874-77. — **Thomas H. Benton**, *Thirty Years's View in the Senate (1820 à 1850)*, 2 vol., New-York, 1854-56.

Histoires générales. — **Hildreth** (le 3e volume de la 2e série). — **Mc Master**, *History of the United States* (1789 à 1850). — **J. Schouler**, *History* (1789 à 1860), 5 vol. New-York, 1891. — **G. Tucker**, *History to the end of the 26th Congress* (point de vue sudiste), 4 vol., Philadelphia, 1860. — **Dr. H. von Holst**, *Verfassungsgeschichte der Vereinigten Staaten*, 5 vol., Berlin, 1873-85; traduction américaine, 3 vol., Chicago, 1876-81.

Histoires populaires ou scolaires de : **W.-C. Bryant** et **S.-H. Gay**, 4 vol., New-York, 1889. — **J.-H. Patton**, 1 vol., New-York, 1866. — **J. Clark Ridpath**, 1 vol., Cincinnati, 1880. — **Karl Fr. Neumann** (de 1800 à 1868), 3 vol., Berlin, 1866. — **Barnes, B.-J. Lossing, Al. Johnston, Higginson**. — **J.-H. Becker**, *Die hundertjährige Republik*, Augsburg, 1879. — **L.-H. Griffin**, *The great Republic*, Londres, 1884.

Écrits contemporains. — **Sargent**, *Public Men and Events* (de 1817 à 1853), 2 vol., Philadelphia, 1875. — **Al. de Tocqueville**, *La Démocratie en Amérique*, trad. américaine, 2 vol., Cambridge, 1863. — **H. Wilson**, *Rise and Fall of the Slave Power in America*, 3 vol., 4e éd., Boston, 1875. — **Goodell**, *Slavery and Antislavery*, 1 vol., New-York, 1855. — **Giddings**,

History of the Rebellion. — **Horace Greeley**, *The American Conflict*, 2 vol., Hartford, 1864-67. — **De Bacourt**, *Souvenirs d'un diplomate*, Paris, 1882.

Questions économiques. — **Carey**, *The Slave Trade domestic and foreign.* — **Sumner**, *Lectures on the History of Protection* (libre-échangiste), *History of American Currency.* — **Walker**, *Treatise on Money.* — **Carey**, *Harmony of Interest* (protectionniste). — **Gouge**, *History of Paper Money and Banking.* — **Perry**, *Elements of Political Economy.* — **Young**, *Tariff legislation.*

Biographies. — **James Parton**, *Andrew Jackson*, 3 vol., Boston, 1860. — **Dr. H. von Holst**, *John C. Calhoun* (collection des *American Statesmen* de J.-T. Morse), Cambridge, 1883. — **G. Ticknor Curtis**, *Life of Daniel Webster*, 2 vol., New-York, 1869. — **Hammond**, *The Life and Times of Silas Wright.* — **Henry Adams**, *Albert Gallatin*, 1 vol., Philadelphia, 1879. — **Oliver Johnson**, *William Lloyd Garrison and his times*, 1 vol., Boston, 1880. — **Samuel Tyler**, *Memoir of Roger Brook Taney*, chief Justice, 1 vol., Baltimore, 1872. — **F.-W. Seward**, *Autobiography of W.-H. Seward.* — **Lyon G. Tyler**, *Letters and Times of the Tylers*, Richmond, 2 vol., 1885.

Guerre du Mexique. — **Ripley**, *The War with Mexico*, 2 vol., New-York, 1849. — **Hittel**, *A history of the City of San Francisco.* — **A.-A. Livermore**, *The War with Mexico reviewed*, Boston, 1850. — **J.-M. Cutts**, *The Conquest of California and New-Mexico.*

Histoires locales. — **John W. Monette**, *Valley of the Mississipi*, New-York, 1846. — **Alb. James Picket**, *History of Alabama* (guerre des Séminoles), 2 vol., Charleston, 1851. — **H. Yoakum**, *History of Texas to the annexation*, 2 vol., New-York, 1856. — **Greenhow**, *History of Oregon and California.* — **H.-H. Bancroft**, *History of the Pacific States, California*, 1883. — **H. Howe**, *Historical Collections of Ohio*, 1 vol., Cincinnati, 1850. — **Thomas Ford**, *History of Illinois* (1818-1847), 1 vol., Chicago, 1854. — **James W. Campbell**, *Political History of Michigan*, 1 vol., Detroit, 1876.

Canada. — **Robert Christie**, *History of Lower Canada*, jusqu'à sa réunion avec le haut Canada en 1840, Montréal, 1849-55. — **François-Xavier Garneau**, *Histoire du Canada*, 2e édition, Montréal, 1852. Dans la quatrième édition, 4 vol., publiée après la mort de l'historien, une biographie de l'auteur par Chauveau, une étude de l'abbé Casgrain sur Garneau et Ferland, une de Lemoine sur « nos quatre historiens modernes, Bibaud, Garneau, Ferland, Faillon ». — **Charles Dent**, *Canada, since the Union of 1841*, Toronto, 1881; *History of the upper Canada Rebellion*, Toronto, 2 vol., 1885-86. — **Louis Turcotte**, *Le Canada de 1841 à 1867*, Québec, 2 vol., 1871. — **Benjamin Sulte**, *Histoire des Canadiens-Français de 1608 à 1880*, Montréal, 8 vol., 1882-84. — **J. de Beaudoncourt**, *Histoire populaire du Canada*, 1 vol., Paris, 1886.

CHAPITRE XXIII

L'AMÉRIQUE LATINE

De 1815 à 1848.

I. — Guerres de l'indépendance.

1° État des colonies en 1815. — Les soulèvements qui s'étaient produits dans l'Amérique espagnole à partir de 1810[1] avaient été quelque temps favorisés par la nécessité où se trouvaient les Cortès et la Régence de Cadix d'employer presque toutes leurs forces à lutter contre Napoléon[2]. Mais au bout de quelques années l'insurrection s'était affaiblie et avait perdu beaucoup de terrain; si bien qu'en 1815 l'Espagne était encore maîtresse de la plus grande partie de ses colonies.

L'avortement apparent de la révolution hispano-américaine avait pour causes : 1° la politique particulariste de ces colonies, que leurs nouveaux chefs n'avaient pas su réunir dans une action commune, et auxquelles, d'ailleurs, l'éloignement et la difficulté des communications rendaient toute combinaison de forces à peu près impossible; 2° l'indifférence relative des Indiens qui, sauf au Mexique, n'avaient encore pris qu'une faible part à la guerre de l'indépendance; 3° la désunion des

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 949-956.
2. Voir ci-dessus, t. IX, p. 260 et suiv.

créoles insurgés, qui tenaient les uns pour la monarchie ou l'oligarchie (*unitaires*), les autres pour la démocratie (*fédéralistes*); 4° enfin l'effet moral produit par la restauration de Ferdinand VII, le nom et les droits de ce prince ne pouvant plus servir de prétexte pour continuer la guerre et beaucoup de patriotes ayant déposé les armes parce qu'ils voyaient toujours en lui le roi légitime.

Au Mexique, l'insurrection, qui n'avait pas dépassé les provinces centrales et qui n'avait jamais été maîtresse ni de la capitale ni des côtes[1], se décourageait manifestement. Après l'exécution du curé Morelos (22 décembre 1815), elle n'allait pas tarder à se dissoudre. Le Guatemala n'avait pas été sérieusement troublé.

Dans la Nouvelle-Grenade, Bogota était encore libre. Mais plusieurs provinces refusaient de lui obéir. Les Espagnols avaient repris Quito, reconquis le Vénézuéla et chassé Bolivar (1814). Le *libérateur* reprenait le chemin de l'exil (avril 1815) pendant que Morillo, envoyé par Ferdinand VII, s'apprêtait à débarquer sur la *Côte-Ferme* avec des troupes fraîches.

A Lima, le vice-roi Abascal avait exercé jusqu'en 1814 une autorité à peu près incontestée. Il avait pu même envoyer des troupes à Quito, ainsi que dans le Haut-Pérou, qui, révolutionné deux fois au nom de Buenos-Aires, avait été deux fois réoccupé, et dans le Chili, où son lieutenant Osorio venait de rétablir la domination espagnole (octobre 1814). A ce moment (1815) il triomphait sans peine du soulèvement tardif de Cuzco et d'Arequipa.

Au sud, il est vrai, l'insurrection avait gagné du terrain. Montevideo était tombée au pouvoir du gouvernement de Buenos-Aires (20 juin 1814). Mais ce gouvernement était paralysé par l'opposition des unitaires et des fédéralistes. L'indomptable Artigas, avec ses *gauchos* à demi sauvages, s'emparait de la Bande Orientale, qu'il mettait à feu et à sang, puis passait dans les provinces d'Entre Rios, de Corrientes, de Santé Fé,

1. Dans ce pays elle était surtout le fait des Indiens, qui, sous Hidalgo et même sous Morelos, s'étaient portés à de grands excès. Aussi les créoles mexicains faisaient-ils cause commune avec les Espagnols.

dont les habitants l'acclamaient, parce qu'il leur promettait d'ouvrir à la navigation extérieure le rio de la Plata et ses affluents, malgré l'exclusivisme jaloux de Buenos-Aires. Enfin le Paraguay, toujours docile, se laissait constituer, sous la dictature du docteur Francia [1], en une sorte d'état claustral d'où les Porteños (ou habitants de Buenos-Aires) n'étaient pas moins soigneusement exclus que les Espagnols. Les patriotes de la Plata commençaient à se décourager. Quelques-uns songeaient à former une monarchie au profit de l'infante Carlotta, sœur de Ferdinand VII et femme du prince régent de Portugal; d'autres, comme Rivadavia, offraient la couronne à l'ex-roi Charles IV ou à l'infant François de Paule. Il en était enfin qui semblaient près de se soumettre à Ferdinand VII lui-même.

Politique de Ferdinand VII. — Si ce souverain eût alors accordé aux Américains la liberté du commerce et une large autonomie politique, il aurait peut-être sans trop de peine reconstitué l'empire colonial de ses ancêtres. Mais il voulait régner en tout comme ses ancêtres. Il prétendait restaurer au delà de l'Océan le système de gouvernement sous lequel l'Amérique espagnole avait déclaré si haut qu'elle ne voulait plus vivre. C'était se réduire à l'obligation de la reconquérir tout entière par la force des armes. Mais cette force il ne l'avait pas. Après six mois de préparatifs, il n'avait pu réunir et armer sous Morillo que 10 600 hommes. Il est vrai qu'il comptait sur la Sainte-Alliance, qui cette année même se constituait (1815), et que l'empereur de Russie, Alexandre Ier, auteur de ce pacte étrange, ne lui était pas moins dévoué que le nouveau roi de France, Louis XVIII.

Politique des États-Unis et de l'Angleterre. — Mais la bonne volonté de la Sainte-Alliance à l'égard de l'Espagne devait être constamment paralysée par deux puissances consi-

1. Ce personnage étrange qui entendait la religion à la façon de Voltaire et la liberté à la façon des Jésuites, avait été nommé au mois de mai 1811 secrétaire de la junte qui mit fin aux pouvoirs du gouverneur espagnol Velasco. A la fin de 1813, il se fit nommer consul. Puis ayant réuni une assemblée nationale dont il avait désigné tous les membres et qui délibéra — ou fit semblant — sous les baïonnettes de ses soldats, il fut en 1814 proclamé chef absolu de la République pour trois ans, au bout desquels il ne lui fut pas difficile d'obtenir la dictature à vie.

dérables, intéressées au premier chef à ce que Ferdinand VII ne recouvrât pas ses colonies. Nous voulons parler des États-Unis et de l'Angleterre.

Les États-Unis rêvaient d'exclure les puissances européennes du nouveau continent. L'établissement d'un grand nombre de républiques modelées sur eux et qui allaient, en leur faisant une clientèle politique, ouvrir à leur commerce un si vaste débouché, était une bonne fortune qu'ils n'entendaient pas laisser échapper. Aussi dès le début l'insurrection avait-elle été favorisée par eux sans trop de mystère. Ils avaient, du reste, querelle ouverte avec l'Espagne et l'entretenaient soigneusement. Pour quelques millions qu'ils prétendaient leur être dus par elle, ils avaient déjà occupé en 1810 une partie de la Floride. Cette province, isolée des autres colonies espagnoles, était merveilleusement à leur convenance et ils comptaient bien qu'un jour ou l'autre elle leur reviendrait.

Quant à l'Angleterre, la puissance coloniale de l'Espagne l'avait toujours offusquée. En 1815, plus que jamais, il s'agissait pour elle d'envahir le marché de l'Amérique espagnole et d'en écarter la France. On a vu que dès la fin du XVIIIe siècle les premiers patriotes hispano-américains avaient été encouragés par elle. De 1806 à 1808 il n'avait pas tenu à elle que Buenes-Aires, le Chili, le Mexique ne fussent soustraits à la domination castillane. Si depuis la nécessité de s'allier aux Cortès de Cadix contre Napoléon l'avait obligée à dissimuler ses desseins, elle n'y avait pas pour cela renoncé. En 1812, elle avait voulu se poser en médiatrice entre les Cortès et le nouvel État de Buenos-Aires, manière adroite et commode de légaliser la révolution. Cette proposition fut renouvelée par elle après la restauration de Ferdinand VII. Pour prix de son intervention le gouvernement britannique demandait la liberté du commerce en Amérique. Mais le roi d'Espagne lui promit seulement, par le traité du 5 juillet 1814, de traiter l'Angleterre comme la nation la plus favorisée *dans le cas où le commerce deviendrait libre en Amérique* (ce qui était au fond ne rien promettre) et de ne pas renouveler le *pacte de famille*. Dans le même temps, il s'évertuait à retarder l'abolition de la traite que

le cabinet de Saint-James s'efforçait d'obtenir de lui [1]. Aussi ce cabinet fermait-il complaisamment les yeux sur les complicités que les rebelles d'Amérique ne cessaient de trouver en Angleterre ou dans les colonies anglaises. Au commencement de 1815, c'est à la Jamaïque que Bolivar allait préparer sa revanche. Sans doute les tories qui gouvernaient alors l'Angleterre redoutaient les progrès de l'esprit révolutionnaire et ne voyaient pas avec faveur les tendances démocratiques de l'Amérique espagnole. Mais ils pensaient que ces tendances, encouragées par les États-Unis, ne pourraient être atténuées que par l'influence britannique et que l'Angleterre devait se donner pour tâche de gagner la confiance des nouveaux États, pour les empêcher de verser dans la république. En tout cas ils souhaitaient que ces États achevassent de s'affranchir, et des politiques comme Canning se disaient que, dussent-ils rester républicains, l'Angleterre trouverait encore son avantage à leur émancipation. Cette puissance, bien convaincue que Ferdinand VII était incapable de dompter la révolution américaine, ne voulait pas que d'autres l'aidassent à en triompher. On le vit au congrès de Vienne, où, malgré les efforts de l'empereur de Russie, elle empêcha l'Europe d'accorder sa garantie collective à l'empire colonial de l'Espagne.

Les colonies insurgées de 1815 à 1820. — Quant à l'Espagne, inconsciente de son impuissance, elle ne désespérait pas de réduire par ses propres forces les colonies révoltées. Au Mexique, la fortune continuait à lui être favorable. L'exécution de Morelos et le régime de terreur auquel le vice-roi Calleja soumit le pays amena de 1816 à 1817 la dispersion des principales bandes d'insurgés. Le jeune Mina, qui vint avec trois cents hommes pour ranimer l'insurrection, ne fut pas secondé par les Mexicains, parce que, s'il leur promettait la liberté politique, il était trop bon Espagnol pour leur promettre l'indépendance nationale. Après six mois d'efforts surhumains, il fut à son tour pris et fusillé (octobre 1817). Seule la troupe de

1. Elle n'y consentit qu'en 1817, mais, après cette époque, se déroba longtemps encore en fait à ses engagements.

Guerrero garda quelque consistance, sans effrayer le nouveau vice-roi. Apodaca, usant d'indulgence, ramena plus de dix-sept mille révoltés à l'obéissance et crut bientôt avoir rétabli définitivement l'autorité de la métropole au Mexique.

D'autre part, Morillo, arrivé dans le Vénézuéla, s'était emparé de Carthagène et de Bogota (déc. 1815-juin 1816). Mais là s'étaient arrêtés ses succès. Ses rigueurs n'avaient pas tardé à enfanter de nouvelles haines et de nouveaux soulèvements. Bolivar avait reparu sur la Côte Ferme (mai 1816). Le « Libérateur » pénétra par l'Orénoque dans l'intérieur du pays, s'établit à Angostura, qui devint pour quelque temps le siège de son gouvernement (juillet 1817) et fit de la Guyane espagnole sa base d'opération, pendant que, dans les plaines de l'Apure, l'infatigable Paez, avec ses *llaneros*, rendait possible, en révolutionnant les provinces de Barinas et de Casanare, une reprise d'armes dans la Nouvelle-Grenade.

Morillo, de retour au Vénézuéla, se débattait au milieu d'ennemis dont les forces augmentaient sans cesse, tandis que les siennes ne faisaient que décroître. Si Bolivar éprouva (en mars 1818) un grave échec dans son entreprise contre Caracas et vit, par suite, quelque temps son autorité ébranlée, la cause espagnole ne s'en porta pas mieux. Dès le commencement de 1819 le « Libérateur » avait réparé le mal. Il avait pu, du reste, contracter des emprunts en Angleterre, d'où lui arrivèrent non seulement des armes et des munitions, mais des soldats et des officiers. Aussi, après avoir installé à Angostura (15 février 1819) un congrès national, qui proclama de nouveau l'indépendance du pays, reprit-il bientôt l'offensive. Laissant à ses lieutenants le soin d'occuper Morillo, il se porta tout à coup vers la Nouvelle-Grenade, traversa les Andes, en pleine saison des pluies, culbuta les Espagnols près du Boyaca (7 août) et, reçu triomphalement à Bogota, y fit proclamer l'union de la Nouvelle Grenade et du Vénézuéla (10 août). Cette campagne extraordinaire n'avait duré que soixante-dix jours. L'année n'était pas finie qu'il était de retour à Angostura et que le congrès sanctionnait la fusion des deux États en constituant la république indivisible de Colombie (17 décembre 1819).

A l'extrémité opposée de l'Amérique du Sud, les armes espagnoles avaient dû également reculer.

Le congrès de Tucuman avait, le 7 juillet 1816, proclamé l'indépendance de l'ancienne vice-royauté de Buenos-Aires. Il ne s'était pas, il est vrai, prononcé sur la forme de gouvernement que devrait adopter le nouvel État. Le chef qu'il avait investi du pouvoir exécutif, Pueyrredon, inclinait vers la forme militaire et monarchique. Comme le gouvernement portugais, qui convoitait depuis lontemps la Bande Orientale[1], venait de profiter des circonstances pour la faire occuper par les troupes brésiliennes (1816-1817), il fut quelque temps question d'appeler au trône soit un fils du roi de Portugal (Jean VI), soit ce prince lui-même, pourvu qu'il reconnût les droits du pays. Mais les grands succès que, sur ces entrefaites, les Buenos-Airiens remportèrent au Chili, donnèrent bientôt un autre cours à la politique argentine.

Le général San-Martin, qui commandait à Mendoza, rêvait de porter jusqu'à Lima le drapeau de l'indépendance. Mais avant d'attaquer le Pérou, il jugeait nécessaire d'occuper le Chili, par où les Espagnols auraient pu prendre Buenos-Aires à revers. Ce pays, reconquis depuis 1814 par la métropole, était fort mal gardé. Aidé des réfugiés chiliens, dont le plus entreprenant et le plus populaire était O'Higgins, San-Martin franchit les Andes avec 3500 hommes (janv. 1817), et, vainqueur à Chacabuco (février), entra dans Santiago, pendant que le gouverneur, Marco del Pontagil, prenait la fuite. O'Higgins, mis à la tête de l'État, proclama le 1er janvier 1818 l'indépendance du Chili. Bientôt, un corps espagnol envoyé par le vice-roi du Pérou (Abascal) vint lui disputer le pays. Mais San-Martin le délivra de toute crainte par la victoire de Maypo (5 avril 1818). Et peu après, le Chili, allié à Buenos-Aires pour la délivrance du Pérou (5 février 1819), se préparait à prendre à son tour l'offensive. Dès 1818, le nouvel État avait acheté, soit aux États-Unis, soit en Angleterre, plusieurs navires de guerre. Un marin anglais, Cochrane, reçut le commandement de cette flottille. A

1. Il avait déjà cherché plusieurs fois (notamment en 1777 et en 1801) à s'en emparer par les armes.

deux reprises, en 1819, il alla ravager les côtes du Pérou. Puis il revint prendre Valdivia, le seul port que les Espagnols eussent conservé sur le littoral chilien (4 février 1820). Pendant ce temps, le parti monarchique de Buenos-Aires, qui, à défaut d'un prince portugais, avait songé à faire monter sur le trône un prince de la maison de Bourbon, était tombé avec Pueyrredon (1819).

Politique des États-Unis et de l'Angleterre (*suite*). — L'Espagne continuait à refuser aux colonies les concessions les plus raisonnables et à solliciter le concours de la Sainte-Alliance. Mais, contrariée par les cabinets de Washington et de Londres, elle devait fatalement rester réduite à ses propres forces.

Les États-Unis avaient dès 1817 envoyé des commissaires dans les colonies révoltées pour y nouer des relations commerciales. Ils en vinrent, en juin 1818, à déclarer au gouvernement anglais que s'il y avait médiation européenne, les puissances devraient prendre pour base de tout arrangement l'indépendance des colonies. D'autre part, ne pouvant obtenir de l'Espagne l'indemnité qu'ils lui réclamaient depuis si longtemps, ils faisaient occuper la Floride (1818). Cette fois ils entendaient bien ne plus la rendre; de fait, ils la gardèrent, et comme Ferdinand VII tarda trop longtemps à la leur céder [1], ils se jugèrent de plus en plus autorisés à contrarier la politique espagnole dans le Nouveau-Monde.

L'Angleterre, sous Castlereagh, voyait toujours avec inquiétude les progrès de l'esprit révolutionnaire en Amérique. Elle souhaitait que les colonies se constituassent en monarchies. Mais elle s'efforçait d'empêcher que ce fût au profit de la maison de Bragance ou de la maison de Bourbon. Elle continuait à offrir sa médiation, mais à des conditions que le cabinet de Madrid ne croyait pas pouvoir accepter. Elle s'opposait au contraire à toute intervention de la Sainte-Alliance; et c'est pourquoi elle ne permit pas, à la fin de 1818, que l'Espagne fût

1. Le traité du 22 février 1819, par lequel son représentant Oniz avait cru devoir abandonner cette province aux États-Unis, fut désavoué par le roi, qui ne se ravisa qu'à la fin de 1820.

admise au congrès d'Aix-la-Chapelle, où Ferdinand VII aurait voulu poser la question d'Amérique comme une question d'ordre et d'intérêt européens.

Révolution espagnole de 1820; politique des Cortès. — Ce souverain, ne pouvant obtenir l'aide qu'il souhaitait, dut donc, en 1819, tenter encore un effort désespéré pour arracher ses colonies à la révolution par la force des armes. Vingt et quelques mille hommes furent réunis à Cadix et en Andalousie pour être embarqués. Mais travaillés par l'esprit de liberté qui fermentait alors en Espagne, ils témoignèrent dès 1819 qu'ils avaient plus envie de marcher sur Madrid que de se rendre en Amérique. Enfin le 1er janvier 1820 ils se soulevèrent. Peu après, les Cortès à Madrid pouvaient se croire souveraines, la constitution de 1812 était rétablie, mais le parti absolutiste déchaînait ou préparait la guerre civile (en même temps qu'il appelait l'invasion étrangère) dans le royaume, et l'Espagne était réduite vis-à-vis de ses colonies à une irrémédiable impuissance.

Dès lors, l'insurrection put grandir, renaître, se propager aisément dans toute l'Amérique espagnole. D'autre part, les Cortès de 1820, comme celles de 1810, parurent ne rien comprendre aux nécessités de la situation et firent preuve de la même intransigeance que le gouvernement absolu. C'est ainsi qu'elles déclarèrent ne pas vouloir accorder aux colonies la liberté du commerce, qu'elles annoncèrent l'intention de les ramener par la force à l'obéissance, qu'elles repoussèrent (en juin 1821) un arrangement fort acceptable proposé par les députés américains[1] et que, si elles consentirent (en 1822) à envoyer dans le nouveau monde des commissaires pour la pacification, elles ne les autorisèrent jamais à concéder l'indépendance même à celles des colonies qui la possédaient de fait (comme Buenos-Aires). Elles se figurèrent que la constitution de 1812, qui suffisait à l'Espagne libérale, suffirait aussi à

1. Ils demandaient que l'Amérique espagnole fût partagée en trois groupes (Mexique, Colombie, Pérou [avec le Chili et Buenos-Aires]), où le pouvoir exécutif serait exercé par des délégués du roi et le pouvoir législatif par des assemblées autonomes.

l'Amérique espagnole et qu'elle ne réclamerait rien au delà. La vérité, c'est que l'exemple de la métropole, soulevée contre son roi au nom de la liberté politique, fut un puissant encouragement pour les colonies soulevées contre elle au nom de l'indépendance nationale. Ajoutons que, les représentants de l'autorité royale en Amérique se laissant influencer par la politique personnelle et secrète de Ferdinand VII, qui tendait au renversement de la constitution, les partisans même de cette autorité ne devaient pas tarder, pour la plupart, à se détacher d'elle.

Iturbide et la révolution mexicaine. — Un des effets les plus remarquables de la révolution espagnole fut l'émancipation du Mexique, pays où la cause de l'indépendance, après dix ans de lutte, paraissait noyée dans le sang.

Apodaca s'était cru fort habile en incorporant dans ses troupes les milliers de rebelles dont il avait obtenu la soumission. Il y avait ainsi introduit l'esprit révolutionnaire, qui, en fort peu de temps, gagna les officiers et les soldats créoles, fidèles jusqu'alors à la métropole. Il eut en outre le tort, pour complaire à Ferdinand VII et au clergé mexicain, de préparer un mouvement anticonstitutionnel, qu'il ne pouvait accomplir qu'avec l'aide de l'armée. Sa plus lourde bévue fut de choisir pour l'exécution d'un pareil projet Iturbide, général ambitieux et sans foi, qui, après avoir servi la cause royale avec un zèle parfois féroce, ne voulait plus, au fond, travailler que pour lui-même. Après entente avec le parti républicain et le parti ecclésiatique, ce personnage prit tout à coup les armes et publia, le 24 févrir 1821, le manifeste d'Iguala, réclamant pour le Mexique trois garanties essentielles : 1° l'indépendance nationale (le pays devant former une monarchie séparée sous un prince de la maison de Bourbon); 2° le maintien des droits de l'Église; 3° l'égalité civile et politique des Espagnols, des créoles et des Indiens. A cette nouvelle, Apodaca perdit la tête. Les Espagnols de Mexico le déposèrent. Bientôt les chefs de bandes qui se cachaient depuis si longtemps reparurent de toutes parts. Un nouveau vice-roi (O'Donoju), à peine débarqué, sanctionna le plan d'Iguala par le traité de Cordova (26 août).

Peu après, Iturbide entra à Mexico, où il proclama l'indépendance du pays et se mit à la tête d'une régence provisoire, en attendant mieux (27 septembre). Ce mieux, les Cortès espagnoles, en rejetant avec hauteur le traité de Cordova (13 février 1822), lui permirent bientôt de l'atteindre. Contrarié par le Congrès mexicain, qui voulait amoindrir sa dictature, il ameuta la populace, se fit proclamer empereur sous le nom d'Augustin Ier (21 mai 1822) et se débarrassa de la représentation nationale par un coup d'État à la Bonaparte (31 octobre). Mais le parti républicain se souleva sous les Victoria, les Guerrero, les Bravo, etc., et gagna l'armée, dont les chefs trahirent Iturbide comme lui-même avait trahi Apodaca. Le ridicule empereur dut abdiquer (19 mars) et fut peu après embarqué pour l'Italie (mai 1823). Un nouveau congrès se réunit bientôt pour donner au pays la constitution qu'il souhaitait. Mais l'aventurier déchu n'avait pas de bonne foi renoncé à la couronne. On le vit l'année suivante reparaître au Mexique, où il fut aussitôt arrêté et fusillé (19 juillet 1824). Cet intermède ne troubla guère ni l'assemblée ni le pays. Le Mexique acheva de se constituer et devint une république fédérative, sur le modèle des États-Unis (octobre). Victoria en fut le premier président (1er janvier 1825). Quant à la domination espagnole, il ne pouvait plus en être question. Saint-Jean d'Ulloa, son dernier refuge, tomba au pouvoir des patriotes en septembre 1825; et si, quatre ans après, Ferdinand VII put envoyer encore 4500 hommes au Mexique, cette petite troupe ne tarda pas à succomber avec son chef, Barradas, qui fut fait prisonnier le 11 septembre 1829. Dès lors l'Espagne renonça de fait à la possession de cette contrée.

Indépendance de l'Amérique centrale. — La révolution du Mexique avait, dès 1821, entraîné celle du Guatemala, qui s'était également accomplie sans grande violence. Iturbide y avait envoyé quelques troupes. L'union avec le Mexique y avait même été proclamée par un de ses partisans, Filisola (11 janvier 1822). Mais, sans attendre sa chute, la population s'était en partie soulevée. Elle recouvra toute sa liberté dès qu'il ne fut plus sur le trône et adopta en septembre 1824, une cons-

titution fédérative, encore plus démocratique que celle des États-Unis [1].

Bolivar et la République de Colombie. — En Colombie et au Pérou, les Espagnols, luttant surtout pour l'honneur des armes, retardèrent plusieurs années encore le triomphe définitif de la Révolution.

Depuis la bataille de Boyaca, l'intérieur du Vénézuéla et de la Nouvelle-Grenade était au pouvoir de Bolivar. Mais Morillo tenait encore une partie des côtes, sans compter Caracas. Au sud, les Espagnols gardaient Quito, Popayan, Guayaquil. Mais Morillo, découragé, ne tarda pas à signer l'armistice de Truxillo (25 novembre 1820) et à quitter l'Amérique. Son successeur, La Torre, concentra vainement le peu de troupes qui lui restaient à proximité de Caracas, où Bolivar et Paez entrèrent bientôt après la brillante journée de Carabobo (24 juin). A partir de ce moment, les patriotes avancèrent rapidement vers la mer. Cumana, Carthagène furent occupées et Panama se donna bientôt à la Colombie (septembre-novembre). Si l'énergique Moralès, qui commanda les Espagnols après La Torre, ramena quelque temps à lui la fortune, grâce à l'absence de Bolivar (1822-1823), les efforts de Paez sur terre et de Padilla sur mer ne le réduisirent pas moins, en fin de compte, à l'impuissance, et la reddition de Puerto-Cabello (8 novembre 1823) compléta l'affranchissement du Vénézuéla.

Bolivar, après sa dernière victoire, s'était rendu au congrès de Cucuta, qui, après avoir élaboré la constitution unitaire de la Colombie (30 août 1821), l'avait réélu président (1er novembre). Il voulait maintenant étendre la nouvelle république jusqu'à l'équateur et délivrer le Pérou. Dès 1820 Popayan et Guayaquil s'étaient soulevés, mais avaient échoué dans leur entreprise sur Quito et sur Pasto. Un lieutenant de Bolivar, le général Sucre, envoyé au secours de la première de ces villes, n'avait pas tout d'abord été plus heureux (1821). Mais il finit par reprendre l'avantage, culbuta les Espagnols près du Pichincha (24 mai 1822)

1. L'ancienne capitainerie générale de Guatemala prit le nom de république des *Provinces-Unies de l'Amérique centrale* et fut formée des cinq États de *Guatemala*, *Costa-Rica*, *Nicaragua*, *Honduras* et *Salvador*.

et entra dans Quito, où il fit voter la réunion à la Colombie. Un vote analogue fut obtenu peu après (31 juillet) à Guayaquil par Bolivar. Dès lors, il ne restait plus au « Libérateur » qu'à affranchir le Pérou.

Le Pérou sous San-Martin. — En ce pays où végétait une population docile et molle, la domination espagnole s'était maintenue à peu près intacte jusqu'en 1820. La révolution y fut apportée du Chili par San-Martin, qui faisait des rêves semblables à ceux d'Iturbide. Cochrane le transporta au Pérou (septembre 1820), où il put débarquer avec 4500 hommes bien disciplinés et où il aurait pu rapidement atteindre Lima, s'il n'eût perdu son temps à négocier, parce qu'il voulait garder son armée intacte pour s'en faire un instrument de règne. San-Martin s'efforça d'abord de séduire le vice-roi Pezuela et ne parvint qu'à le rendre suspect aux Espagnols, qui le déposèrent pour le remplacer par La Serna (janvier 1821). Puis, quand ce dernier, voyant le nord du pays se prononcer pour la révolution, eut évacué Lima, il prit enfin possession de cette capitale (12 juillet 1821) et proclama l'indépendance du Pérou, mais ne réunit point d'assemblée nationale et s'empara de la dictature. Dès lors il mena un train de prince, accabla le pays d'exactions et ne parut plus préoccupé que de préparer son avènement à l'empire. Mais son armée, amollie dans les délices de Lima, ne tarda pas à devenir un instrument inutile entre ses mains. Cochrane, en désaccord avec lui, finit par le quitter et par retourner au Chili. Un de ses lieutenants, qu'il avait envoyé dans le sud pour inquiéter les Espagnols, fut ignominieusement battu (avril 1822). Les troupes de la Serna reprirent l'offensive, et San-Martin, se voyant perdu, alla solliciter à Guayaquil (juillet) le secours de Bolivar qui, voulant le supplanter au Pérou, ne fit rien pour lui. Les Liméniens profitèrent de son absence pour se soulever contre lui. Aussi lui fallut-il, peu après son retour, convoquer enfin un Congrès et, finalement, renoncer au pouvoir (20 septembre), pour reprendre à son tour le chemin du Chili.

Nouveaux succès de Bolivar; républiques du Pérou et de Bolivie. — Les Péruviens tombèrent bientôt dans une

pitoyable anarchie. Après un essai malheureux de triumvirat, le Congrès fut contraint par le général Santa-Cruz de nommer un président, Riva-Aguero (janvier 1823), dont il ne cessa de contrarier la politique et l'administration. Cependant les Espagnols, sous l'énergique et habile Cantérac, continuaient d'avancer. En juin, ils reprirent Lima et Riva-Aguero s'enfuit à Truxillo avec les débris du Congrès, qui voulait le déposer et dont il prononça la dissolution (17 juillet). Ils durent, il est vrai, se replier bientôt vers le sud, où Santa-Cruz s'était porté pour révolutionner le Haut-Pérou. Le Congrès put rentrer dans la capitale, mais n'eut rien de plus pressé que d'appeler au gouvernement un adversaire de Riva-Aguero, l'incapable et ivrogne Torre-Tagle (16 août). Le Pérou eut alors deux présidents rivaux. Pour comble de malheur, Santa-Cruz éprouva revers sur revers dans le Haut-Pérou et revint bientôt à peu près sans troupes (août-septembre).

La cause péruvienne paraissait perdue. C'est alors que Bolivar se rendit enfin à Lima, où le Congrès le nomma généralissime (1[er] septembre). Le « Libérateur » commença par se débarrasser de Riva-Aguero et de Torre-Tagle, abolit la constitution que le Congrès venait à peine d'achever et, après avoir obtenu de cette assemblée des pouvoirs dictatoriaux, s'empressa de la dissoudre (20 février 1824). Cette politique violente amena des révoltes militaires. Bolivar dut se retirer à Truxillo et aller chercher des renforts en Colombie, pendant que Cantérac reprenait encore possession de Lima et du Callao (février-mars). Mais les Espagnols ne tardèrent pas à se perdre à leur tour par leurs divisions. Le vice-roi dut envoyer une partie de ses forces contre un de ses généraux, révolté dans le haut Pérou. Alors reparut Bolivar qui, après une marche audacieuse à travers les Andes, culbuta Cantérac à Junin (6 août) et rentra dans la capitale. Son lieutenant Sucre atteignit enfin dans la plaine d'Ayacucho (entre Cuzco et Lima) le gros de l'armée espagnole et la mit en complète déroute (9 décembre 1824). Cette dernière bataille fut le Waterloo de l'Espagne. Quatre mois plus tard, Sucre était maître de tout le haut Pérou. Ce pays était peu après érigé en république indépendante sous le nom de *Bolivie*, qu'il garde

encore aujourd'hui. Bolivar en était proclamé président (31 octobre 1825) et recevait mission d'élaborer la constitution du nouvel État. Les Espagnols n'occupaient plus que deux points en dehors des Antilles : le Callao et les îles Chiloë. Ils les rendirent en 1826. La guerre de l'indépendance était terminée.

Politique de Monroe et de Canning; l'indépendance reconnue. — Le triomphe des patriotes n'était pas dû seulement à leurs vaillants efforts. Il l'était aussi à la politique des États-Unis et de l'Angleterre.

Les États-Unis, ayant fini par obtenir de l'Espagne la cession effective de la Floride (sept. 1821), avaient cru dès lors pouvoir parler net au cabinet de Madrid, d'autant plus qu'ils le voyaient réduit à l'impuissance et que presque toutes les colonies hispano-américaines étaient déjà de fait indépendantes. En mars 1822, le président Monroe déclarait que le cabinet de Washington avait le droit de reconnaître comme États libres les nouvelles républiques et d'entrer avec elles en rapports politiques et commerciaux. Le congrès l'y autorisait en avril, et peu après il se faisait déjà représenter auprès du gouvernement colombien. Il prétendait, il est vrai, à cette époque, ne pas vouloir sortir de la neutralité. Mais il changea de langage quand Ferdinand VII, redevenu roi absolu grâce à la Sainte-Alliance, fit mine d'en invoquer une fois de plus l'assistance contre les colonies insurgées. On parlait, vers la fin de 1823, d'un congrès où, à la demande de ce souverain, les grandes puissances européennes seraient appelées à régler le sort de l'Amérique espagnole. C'est alors que Monroe, formulant la doctrine célèbre qui devait garder son nom, posa en principe que l'Amérique ne pouvait plus être un objet de colonisation, qu'elle devait appartenir sans réserve aux Américains et déclara, en termes comminatoires, que si une intervention des puissances alliées se produisait au détriment des nouveaux États, *les États-Unis ne pourraient en rester spectateurs indifférents, sous quelque forme qu'elle eût lieu* (2 décembre 1823).

L'Angleterre ne voulut pas laisser à cette république tout le bénéfice d'une pareille déclaration. Castlereagh était mort

(août 1822) et Canning, son successeur, politique plus hardi et mieux avisé, ne croyait pas que le progrès de l'esprit révolutionnaire en Amérique pût être préjudiciable à l'Angleterre; d'autre part, il n'ignorait pas ce que le commerce et la puissance maritime de son pays avaient à gagner à l'émancipation complète des colonies espagnoles. Du reste, des capitaux anglais étaient engagés dans la guerre de l'indépendance. L'opinion publique, dans le Royaume-Uni, applaudissait aux exploits des patriotes américains. Elle applaudit aussi au langage de Canning quand ce ministre fit savoir au gouvernement français, qui s'apprêtait à l'expédition d'Espagne, qu'il se réservait une entière liberté d'action par rapport au Nouveau Monde; quand il lui signifia (octobre) qu'il reconnaîtrait l'indépendance des colonies si l'Espagne trouvait de l'assistance pour les soumettre par la force; enfin quand, par son refus de prendre part au congrès provoqué par Ferdinand VII (mai 1824), il en rendit la réunion impossible. Après de pareilles manifestations, le grand ministre anglais n'étonna plus personne lorsque, imitant résolument les États-Unis, il annonça son intention — bientôt suivie d'effet — de reconnaître les anciennes colonies espagnoles comme États souverains et de conclure avec eux des traités de commerce (1er janvier 1825). Cet exemple ne devait pas tarder à être suivi par toute l'Europe. L'indépendance de l'Amérique espagnole entra dans le droit public du monde civilisé.

2° Amérique portugaise. Causes et préludes de la révolution brésilienne. — La révolution du Brésil n'est pas, dans l'histoire du XIXe siècle, un fait moins important que celle de l'Amérique espagnole. Mais elle s'accomplit plus aisément que cette dernière et avec beaucoup moins de violence, le gouvernement aux dépens duquel elle devait s'opérer l'ayant d'abord préparée lui-même sans le vouloir, par nécessité politique, et ayant plus tard trouvé son intérêt à ne pas la combattre à outrance.

Le Portugal n'avait été ni plus intelligent ni plus heureux que l'Espagne dans l'administration de ses colonies. Le Brésil, après trois cents ans de colonisation, n'avait encore malgré son immense étendue et l'incroyable richesse de son sol, que trois millions d'habitants, dont un million de nègres esclaves et cinq

cent mille Indiens absolument sauvages. La métropole l'avait comme atrophié par un système de compression, de prohibitions, de monopoles, d'interdictions agricoles, industrielles et commerciales pire que celui du Mexique ou du Pérou. Les innovations de Pombal (cultures nouvelles, compagnies commerciales, etc.) n'avaient pas été imitées par ses successeurs et n'avaient servi qu'à faire comprendre à la colonie ce qui lui manquait et à quelles conditions elle pourrait devenir une grande puissance. Depuis 1792, la reine Marie Ire étant folle, son fils Jean exerçait la régence en Portugal. C'était un prince ignorant, pusillanime et borné, que sa femme, Carlotta-Joaquina (sœur de Ferdinand VII), avait de bonne heure rendu ridicule et qui, inféodé à une noblesse et à un clergé trop contents de leur sort, semblait inaccessible à toute idée de progrès. Sous son administration, on continua de pressurer le Brésil sans lui permettre de s'enrichir; le pays demeurait impénétrable, faute de routes; il n'avait ni écoles ni imprimeries, ni usines; il ne pouvait avoir de relations avec le reste du monde que par l'entremise insuffisante et ruineuse du Portugal, et tout rapport direct avec les puissances européennes lui était rigoureusement interdit.

Il ne put plus en être de même quand le régent, fuyant l'invasion française et se livrant à la protection britannique, se fut réfugié au Brésil (janvier 1808). Il fallut bien dès lors que ce prince permît à la colonie, devenue sa seule ressource, de développer ses moyens de production. Dès le 28 janvier 1808, les ports brésiliens furent ouverts aux navires de toutes les nations amies du Portugal. La permission fut surtout profitable à la marine de la Grande-Bretagne, qui, par deux traités (du 19 février 1810 et du 18 décembre 1812), obtint, au détriment de toutes les autres et même de la marine portugaise, de tels privilèges que le Brésil ne fut bientôt plus qu'un marché britannique. Ce ne furent pas seulement les marchands anglais qui affluèrent dans ce pays, ce furent aussi les spéculateurs, les industriels, les défricheurs de terres. Il sembla que la grande colonie portugaise eût enfin véritablement reçu l'impulsion de la vie. En dix ans, la population brésilienne augmenta d'un million d'habitants. Les revenus doublèrent. Les villes s'embel-

lirent. L'intelligence et le goût de la liberté, comme du progrès, y pénétrèrent de toutes parts. Le Brésil s'aperçut enfin qu'il n'était plus fait pour servir de satellite à un État atrophié, sans vitalité, sans avenir, comme le Portugal. L'autocratie à la fois méfiante et niaise du régent, qui s'efforçait encore de comprimer dans le pays non seulement la liberté mais l'instruction [1], ne contribuait pas peu à développer chez les Brésiliens l'esprit de sécession, encouragé du reste par l'exemple des colonies espagnoles. Voyant de près l'incapable régent et son triste entourage, les colons ne tardèrent pas à les mépriser. Ils prirent même bientôt en haine ces Portugais hautains, oisifs, dégénérés, qui les excluaient des emplois, des honneurs, et qui épuisaient, sans profit aucun pour le pays, les revenus du Brésil. Dès 1814 il se formait à Pernambouc une société tendant à l'émancipation du pays et à l'établissement d'un État indépendant et républicain.

Le Brésil de 1815 à 1821. — Ces prodromes de révolution n'échappaient pas entièrement au régent. Aussi, jugea-t-il imprudent, même après la chute de Napoléon, de retourner à Lisbonne. Il se déroba donc aux instances des Anglais, qui, maîtres absolus sur les bords du Tage [2], l'y eussent tenu dans une dépendance bien plus étroite qu'à Rio-de-Janeiro et qui, d'ailleurs, n'étaient pas sans espérer que l'émancipation de la colonie suivrait de près le départ du prince. Même, pour donner au Brésil un gage de son attachement, il crut devoir ériger ce pays en royaume (16 décembre 1815), au même titre que le Portugal et les Algarves. Peu après, devenu enfin roi (sous le nom de Jean VI) par la mort de sa mère (mars 1816), il témoignait encore l'intérêt qu'il lui portait en attaquant la *Bande Orientale*, dont la conquête avait été tant de fois tentée par les vice-rois du Brésil. En janvier 1817, Montevideo tom-

1. En 1815 et même plus tard il n'y avait encore au Brésil ni écoles primaires ni écoles secondaires. On n'y comptait qu'une seule imprimerie et qu'un seul journal, tous deux sous la main du gouvernement. Les livres étaient l'objet non seulement d'une censure préalable, mais d'une inquisition de la plus grande rigueur.

2. L'armée portugaise fut commandée jusqu'en 1820 par lord Beresford, dont l'autorité était, en fait, bien supérieure à celle de la régence de Lisbonne.

bait au pouvoir de ses troupes. Artigas, il est vrai, prolongea de plusieurs années encore la résistance du pays. Mais il lui fallut, à la fin, céder à la mauvaise fortune et, au début de 1820, les Brésiliens et les Portugais occupaient en maîtres l'importante région maritime et fluviale qu'ils avaient si longtemps convoitée.

L'Angleterre ne tenait nullement à ce que le Portugal affermît et surtout étendît sa domination en Amérique. Elle l'avait obligé récemment de restituer la Guyane française (1814); et, loin d'encourager les vues de la cour portugaise sur Buenos-Aires, elle souhaitait que Montevideo cessât de former annexe au Brésil.

D'autre part, la guerre cisplatine, en obligeant la cour de Rio à dégarnir de troupes le Brésil, rendit possible l'insurrection républicaine qui se produisit à Pernambouc en mars 1817. Ce mouvement fut, il est vrai, bientôt réprimé et une réaction rigoureuse s'ensuivit. Mais le feu continua de couver sous la cendre et le gouvernement ne fit que le raviver en appelant d'Europe de nouveaux régiments, qui, travaillés, comme toute l'armée portugaise, par l'esprit libéral, le répandirent autour d'eux au Brésil, par la force des choses. Il faut ajouter que l'arrivée de ces troupes privilégiées, qui affichaient l'orgueil et les prétentions surannées de la métropole, rendit plus ardent encore chez les colons le désir de se soustraire au régime colonial et de former un État indépendant, ou du moins autonome.

Départ de Jean VI et régence de dom Pedro. — La révolution d'Oporto et de Lisbonne (août-septembre 1820) eut son contre-coup dans les provinces brésiliennes du nord, qui, dès le commencement de 1821, se prononcèrent pour la cause de la liberté. Les agents anglais pressèrent le roi de partir. Mais il ne pouvait s'y décider. En février, il parlait seulement d'envoyer en Portugal son fils aîné dom Pedro, se réservant de réunir ensuite au Brésil une assemblée consultative de *procuradores* pour s'éclairer sur les bases de la future constitution. Mais l'émeute, qui avait gagné Rio-de-Janeiro, l'obligea bientôt de promettre davantage. Il accepta d'avance en principe

la constitution des Cortès et annonça qu'il se rendrait lui-même à Lisbonne. C'était ce que souhaitaient passionnément les Portugais, parce qu'ils comptaient se servir de lui pour rétablir de toutes pièces l'ancien régime colonial à Rio et qu'ils voyaient en lui non seulement le gage de leur propre liberté, mais celui de l'oppression du Brésil. Ce calcul n'échappa pas aux Fluminenses [1], qui, se ravisant, voulurent l'empêcher de partir. Mais, l'assemblée tumultueuse de la Bourse ayant été dispersée à coups de fusil par D. Pedro (21 avril), Jean VI put enfin s'embarquer pour Lisbonne. Il laissa son fils aîné comme régent à Rio, non sans l'autoriser secrètement à se prêter au mouvement sécessioniste le jour où il lui paraîtrait irrésistible. Il se disait que, grâce à cette complaisance, si le Brésil devait être perdu pour le Portugal, il ne le serait pas du moins pour la dynastie de Bragance. Du reste, il n'était pas fâché qu'en cédant progressivement aux vœux de la colonie, D. Pedro pût contrarier, alarmer et affaiblir les cortès de Lisbonne.

La sécession. — D. Pedro souhaitait l'émancipation du Brésil parce qu'il comprenait bien que ce pays avait un grand avenir et que pour prendre son essor il lui fallait tout d'abord ne plus dépendre du Portugal. Mais il n'oubliait pas, d'autre part, qu'héritier de ce dernier État, il avait à ménager les susceptibilités et les prétentions de la nation portugaise. Ajoutons qu'il ne voulait pas se brouiller avec la Sainte-Alliance, qu'effarouchait la propagande constitutionnelle et que des raisons personnelles l'obligeaient de ménager [2]. Ce prince se trouvait donc à Rio dans une situation très fausse. Au fond, ce qu'il souhaitait, c'était un Brésil autonome, mais rattaché diplomatiquement et dynastiquement au Portugal. Ses vues n'étaient ni celles des républicains fédéralistes du Nord, qui ne feignaient à ce moment de s'unir aux cortès de Lisbonne que pour ne pas obéir au gouvernement de Rio, ni celles des monarchistes du Midi, qui voulaient une sécession complète, ni celles des Portugais

1. C'est le nom qu'on donne d'ordinaire au Brésil aux habitants de Rio-de-Janeiro.
2. Il avait épousé en 1817 l'archiduchesse Léopoldine, fille de l'empereur d'Autriche François Ier.

demeurés au Brésil, lesquels voulaient avant tout le maintien de l'ancienne union avec la métropole.

Aussi était-il suspect à tous les partis, qui l'obligèrent bientôt à se découvrir plus qu'il n'aurait voulu. Mais il l'était encore bien plus aux Cortès de Lisbonne, qui, non contentes d'encourager les provinces du Nord à lui désobéir, en vinrent à porter trois décrets ayant pour but de supprimer au Brésil le gouvernement central, d'isoler et de rattacher individuellement au gouvernement portugais chacune des quatorze provinces du pays, enfin d'obliger le régent à rentrer en Europe (29 septembre — 1er octobre). Menacés ainsi, les Brésiliens supplièrent le prince de rester au milieu d'eux (décembre 1821 — janvier 1822). Comme son père l'y engageait aussi en secret, il y demeura, prit pour premier ministre le chef du parti séparatiste, Jose-Bonifacio de Andrada, convoqua (16 février) une assemblée consultative chargée de préparer la nouvelle constitution du Brésil et força les troupes portugaises de se rembarquer (février-mars).

Les Cortès ripostèrent en interdissant toute exportation d'armes et de munitions au Brésil (avril), en envoyant de nouvelles troupes à Bahia, en rejetant le programme d'autonomie des députés brésiliens, enfin en décrétant d'accusation les ministres de D. Pedro et sommant ce prince de rentrer immédiatement en Europe sous peine de perdre ses droits à la succession portugaise (20 septembre). Mais ces provocations ne firent qu'enhardir le parti de la sécession. Dès le 13 mai, D. Pedro dut prendre le titre de *défenseur perpétuel et constitutionnel du Brésil*. Peu après, il lui fallut annoncer la convocation d'une assemblée souveraine et constituante (5 juin), inviter la nation brésilienne à commencer, au besoin par la force, la grande œuvre de son émancipation (1er août), enfin prendre pour devise le cri de guerre des séparatistes (*Independencia ou morte*) et se laisser proclamer *empereur du Brésil* par les Fluminenses (12 octobre 1822).

L'empire et la constitution de 1824. — Peu après (4 novembre), il prit à son service l'amiral Cochrane, qui quittait celui du Chili. Ce hardi marin ne tarda pas à prendre

Bahia, Maranhão et Para. Avant la fin de 1823, l'autorité du nouvel empereur fut reconnue sur tout le littoral brésilien.

L'assemblée constituante s'étant enfin réunie (le 3 mai), Andrada voulut lui faire voter l'expulsion des Portugais qui habitaient encore le Brésil. L'empereur, qui ne voulait pas rompre entièrement avec la mère patrie, le renvoya et prit de nouveaux conseillers dans le parti de la conciliation (juillet). Ce que voyant, Andrada s'unit aux démocrates de l'assemblée, qui prétendaient imposer à D. Pedro une constitution presque républicaine. Ce prince n'hésita pas à se tirer d'embarras par un coup d'État. Le 12 novembre 1823, la constituante fut dissoute. Il est vrai que, pour ne pas s'aliéner tout le pays, il publia peu après (mars 1824) une constitution basée sur les principes de 1789 et suffisamment libérale. Mais, outre que c'était là une charte *octroyée* et qui, comme telle, ne devait offusquer qu'à demi la Sainte-Alliance, ce n'était pour le moment qu'une charte sur le papier. Il ne devait la mettre en activité que longtemps après et, en attendant, il gardait la dictature.

Les provinces du nord protestèrent et s'érigèrent en confédération de l'Équateur. Mais ce gouvernement ne put tenir devant la vigoureuse attaque de Cochrane. Dès le mois d'août 1824, il avait cessé d'exister. Pour la seconde fois l'autorité de D. Pedro fut reconnue dans tout le Brésil.

L'indépendance du Brésil reconnue par le Portugal. — La Sainte-Alliance eût bien voulu intervenir, au moins diplomatiquement, en faveur du Portugal. Mais Canning s'opposait à tout règlement collectif de la question du Brésil. Du reste les cours absolutistes du nord et le gouvernement français n'étaient pas effrayés par la révolution brésilienne comme par la révolution hispano-américaine, parce que, du moins à Rio, le principe monarchique parassait sauf. Aussi le cabinet de Lisbonne sollicita-t-il sans succès leur assistance. Le gouvernement anglais, fort heureux lui aussi que le Brésil se fût constitué en monarchie, finit par obliger le Portugal d'accepter sa médiation. C'est grâce à lui que fut conclu, le 29 août 1825, le traité par lequel le roi Jean VI, cédant ses droits sur le Brésil à son fils aîné, reconnaissait l'indépendance complète de ce

pays. Peu après, le vieux roi mourait (10 mars 1826) et l'empereur renonçait pour sa part à la couronne de Portugal en faveur de sa fille dona Maria, le Brésil étant réservé à son fils Pedro (2 mai 1826). La séparation des deux États était par là proclamée irrévocable.

3° Amérique française. — République d'Haïti et traité de 1825. — La France n'avait recouvré, par le traité de Paris (30 mai 1814), qu'une faible partie de ses anciennes possessions d'Amérique. L'Angleterre lui avait rendu la Martinique, la Guadeloupe et ses annexes[1], enfin les îlots de Saint-Pierre et Miquelon (dans les parages de Terre-Neuve), tandis que le Portugal promettait de lui rendre ce qu'il lui avait enlevé en Guyane[2]. Le populeux et riche établissement de Saint-Domingue, qui valait à lui seul beaucoup mieux que tout le reste, était demeuré perdu pour elle.

Le traité reconnaissait, il est vrai, tous ses droits, en même temps que ceux de l'Espagne[3], sur cette grande île. Mais de fait la partie française de Saint-Domingue était absolument indépendante depuis la fin de 1803[4]. Deux États s'y étaient formés : l'un au nord, sous le nègre Dessalines, dont le successeur, Christophe, avait pris le titre de roi (sous le nom de Henri Ier); l'autre au sud-ouest, sous le mulâtre Pétion, qui intitulait le sien république, mais qui exerçait un pouvoir discrétionnaire et qui se fit nommer président à vie en 1814. Ces deux États longtemps rivaux se fondirent en un seul après la mort de Pétion (1818) et le suicide de Christophe, sous la dictature de Boyer (1820); et deux ans plus tard la partie espagnole de l'île se donna librement au gouvernement haïtien (1822).

1. La Désirade, Marie-Galante, les Saintes.

2. La restitution effective de ce territoire fut retardé de trois ans, les anciennes contestations de limites s'étant renouvelées entre la France et le Portugal. Le traité du 28 août 1817 stipula que les possessions françaises s'étendraient « jusqu'à la rivière d'Oyapock, dont l'embouchure est située entre le 4e et 5e degré de latitude septentrional et jusqu'au 32e degré de longitude à l'est de l'île de Fer par le parallèle de 2 degrés 24 minutes de latitude septentrionale ». Cet arrangement, du reste, ne mit pas fin au différend, qui subsiste encore de nos jours entre le Brésil et la France.

3. La partie espagnole de Saint-Domingue, plus étendue, mais beaucoup moins peuplée que la partie française, nous avait été cédée en 1795; mais les colons espagnols en avaient de fait repris possession en 1809.

4. Voir ci-dessus, t. IX, p. 949-950.

La France revendiquerait-elle ses droits par la force des armes? On put le croire un moment en 1814, les anciens colons français ayant fait décider par la cour des Tuileries l'envoi d'une expédition à Saint-Domingue. Mais le retour de Napoléon mit fin aux préparatifs de guerre commencés dans nos ports. Après les Cent-Jours, la France négocia, n'exigeant plus que certains avantages commerciaux, ainsi qu'une indemnité pour les colons dépossédés. L'entente enfin devint possible (1823). L'indemnité fut fixée à cent cinquante millions; il fut stipulé que les droits d'entrée et de sortie, dans les ports haïtiens, seraient réduits de moitié pour les navires français. A ces conditions l'indépendance de la république fut officiellement reconnue par la France (17 avril 1825). Après cela, il n'importait guère qu'elle le fût aussi par l'Espagne, qui était dans l'impuissance absolue de faire valoir ses droits.

II. — Les nouveaux États américains.

1° Amérique espagnole. — Causes qui ont retardé le développement des nouvelles républiques. — Le merveilleux développement que les États-Unis avaient pris en si peu d'années donnait à penser que l'Amérique espagnole, une fois émancipée, aurait une fortune semblable, peut-être même plus rapide et plus glorieuse. Les nouvelles républiques s'étendaient sur un sol plus vaste, plus riche et au moins aussi bien pourvu de voies naturelles que celui de leur devancière; elles avaient une population bien supérieure à celle que cette dernière renfermait à ses débuts. Comme les États-Unis, elles avaient le sentiment de l'égalité civile et politique et, ne possédant pas de corps nobiliaire[1], pouvaient sans opposition s'abandonner à leurs instincts démocratiques. Elles avaient même sur eux un avantage signalé : c'est que, s'étant hâtées d'affranchir les nègres et les Indiens[2], elles ne portaient pas au flanc

1. La noblesse fut promptement abolie dans la plupart des nouvelles républiques.
2. Les nouveaux États supprimèrent l'esclavage (du moins pour les enfants à naître) dès les premières années qui suivirent leur émancipation.

cette plaie de l'esclavage dont ils ont si longtemps souffert.

Par contre, loin de former un faisceau comme les anciennes colonies anglaises, elles étaient disséminées sur un espace immense et ne pouvaient avoir entre elles que des communications lentes et difficiles; leur population, disséminée, manquait d'homogénéité et n'avait ni les qualités natives ni l'éducation politique et sociale qui, dès le premier jour, avaient fait la force des Américains du Nord. Cette population se composait de créoles et d'Indiens, séparés par des méfiances et des antipathies séculaires, ceux-là, du reste, vifs, turbulents et brouillons, ceux-ci mornes, apathiques, réfractaires à tout progrès, les uns et les autres également paresseux, amoureux du plaisir, victimes à la fois d'un climat énervant et d'un gouvernement qui, trois siècles durant, s'était évertué à les empêcher de penser, de vouloir et d'agir. L'autorité discrétionnaire, capricieuse et abusive sous laquelle ils avaient si longtemps vécu les avait amenés d'une part à tout attendre plutôt des pouvoirs publics que de l'initiative individuelle, de l'autre à mépriser la légalité et à essayer sans cesse de s'y soustraire, soit par ruse, soit par violence. L'ignorance du peuple était profonde et plusieurs générations n'étaient pas de trop pour la dissiper. L'Église était toujours riche[1], influente, exclusive, et n'usait de son crédit que pour combattre ou contrarier les nouvelles institutions. C'est ainsi, qu'en haine de l'hérésie et du scepticisme, elle s'opposait à l'admission et à la naturalisation des étrangers, stérilisant ainsi comme à plaisir cette Amérique espagnole qui avait tant besoin d'être fécondée par de nouveaux éléments de civilisation. Ajoutons que quinze ans de guerre avaient développé dans les nouveaux États un militarisme effréné et fait naître un grand nombre d'ambitions personnelles, qui, pour se satisfaire, n'éprouvaient nul scrupule à recourir aux *pronunciamientos* et aux coups de force.

Échec du Congrès de Panama. — Quelques esprits élevés rêvaient de réunir tous les États hispano-américains en une immense confédération qui serait, à leur sens, devenue en

1. Ses biens s'accrurent même au Mexique, où ils furent presque doublés pendant les vingt années qui suivirent immédiatement l'émancipation du pays.

peu de temps une puissance de premier ordre. Cette idée était particulièrement chère à Bolivar. Le « Libérateur » était à l'apogée de sa gloire. Les peuples l'appelaient leur « rédempteur, le fils premier-né du Nouveau Monde » et lui remettaient leurs destinées. On lui votait des statues équestres; on l'élevait au-dessus de Washington et même au-dessus de Napoléon. Faire de tant de nations une seule famille ne lui parut pas une tâche au-dessus de ses forces.

Dans sa pensée, le centre autour duquel devaient se grouper les nouvelles républiques devait être cet État de Colombie dont il était l'âme et sur lequel il s'était appuyé pour affranchir le Pérou et la Bolivie. Dès 1823 il avait noué des relations étroites avec plusieurs d'entre elles; la Colombie avait fait alliance avec Buenos-Aires, le Pérou, le Mexique; un peu plus tard (1825), elle avait également traité avec le Guatemala. Mais Bolivar voulait plus et mieux. Ce qu'il méditait c'était une Sainte-Alliance américaine des peuples qui n'eût plus rien à redouter de la Sainte-Alliance européenne des rois. Il ne croyait avoir à craindre aucune opposition ni des États-Unis ni du Brésil, qui, comme lui, voulaient que l'Amérique fût aux Américains. Quant à l'Amérique espagnole, il lui paraissait d'autant plus aisé de la faire entrer dans ses vues qu'il tenait déjà dans sa main la Colombie, le Pérou, la Bolivie et qu'il espérait bien amener le Chili et Buenos-Aires à se donner également à lui. Pour réaliser ses plans, un congrès général et périodique de tous les États hispano-américains aurait été institué à Panama, c'est-à-dire au centre même du Nouveau Monde. Ce congrès eût servi de point de ralliement lors d'un danger commun, de pouvoir régulateur, de médiateur et d'arbitre en temps ordinaire; il eût même disposé au besoin d'une flotte et d'une armée. Mais ce ne fut jamais là qu'un projet. Le premier congrès de Panama fut convoqué par Bolivar le 7 décembre 1824. Les lenteurs et le mauvais vouloir de plusieurs États en retardèrent la réunion jusqu'au milieu de 1826. Les Chiliens ne s'y firent pas représenter parce que les Colombiens les avaient supplantés dans le bas Pérou, la république de la Plata parce qu'ils avaient soustrait le haut Pérou à son influence. Le Paraguay s'abstint, ne voulant

d'aucune alliance. Le Brésil, en guerre avec Buenos-Aires, n'envoya pas de délégués. Les États-Unis et l'Angleterre, tout en ayant l'air d'encourager l'entreprise de Bolivar, en souhaitaient l'échec, leur intérêt n'étant pas que l'Amérique espagnole devînt une puissance assez forte pour se passer d'eux [1]. Leurs commissaires ne parurent à Panama que pour contrecarrer en dessous la politique du « Libérateur ». A ce moment, du reste, la Sainte-Alliance ne paraissait plus à craindre aux Américains. Le congrès ne réunit que les représentants de la Colombie, du Pérou, du Mexique et de l'Amérique centrale (juin 1826). Une épidémie l'obligea, au bout de peu de jours, à se dissoudre (3 juillet). Il eut pour seul résultat un traité d'alliance *perpétuelle* entre les quatre États susmentionnés, alliance que de nouvelles révolutions n'allaient pas tarder à faire tomber en oubli.

Fin de Bolivar; avortement de sa politique. — Le « Libérateur » sentit bientôt se dérober sous lui la base même de sa puissance. Ne pouvant du premier coup constituer la confédération plénière de l'Amérique espagnole, il eût voulu du moins former, en attendant mieux, un faisceau des trois républiques qui s'étaient données à lui et qu'il appelait la *Fédération des Andes*. Mais cette tâche même, il ne put l'accomplir, parce que ses principes autoritaires et monocratiques étaient en désaccord avec les tendances particularistes et anarchiques de peuples qu'il voulait entraîner malgré eux dans une politique commune. Sans aspirer au trône, comme ses ennemis l'en accusèrent, il aimait le pouvoir et voulait l'exercer non seulement sans entraves, mais sans autre terme que celui de sa vie. Il ne croyait pas que les *llaneros* du Vénézuela ou les Quichuas du Pérou fussent encore capables de se gouverner, et pour faire leur éducation politique il ne voyait rien de meilleur que la dictature. La république de Bolivie lui ayant demandé une constitution, il lui en donna une fort autoritaire et se fit décerner par des complaisants la présidence viagère (juillet 1826). Dès

1. Ajoutons que Bolivar voulant faire préparer par le congrès l'affranchissement de Cuba et de Puerto-Rico, où il eût supprimé l'esclavage, les cabinets de Washington et de Londres redoutaient cette nouvelle révolution qui aurait eu sans doute immédiatement pour contre-coup un mouvement abolitionniste à la Jamaïque et aux États-Unis.

lors il manœuvra pour obtenir partout semblable extension de pouvoir. Il y réussit sans trop de peine au Pérou (décembre). Il entama même la Colombie et provoqua à Guayaquil et à Quito des manifestations en faveur du *code bolivien*. Mais à Bogota on ne voulait à aucun prix d'une présidence viagère; le vice-président Santander travaillait déjà contre Bolivar. A Caracas, on commençait même à parler de sécession. Le « Libérateur » accourut dans son pays natal et déjoua tant bien que mal une première tentative séparatiste (décembre 1826-janvier 1827). Mais il lui fallut pour cela s'éloigner du Pérou, et à peine l'eut-il quitté que les Péruviens le déposèrent et abolirent sa constitution (janvier-juin 1827). Bientôt après, le président vit ses pouvoirs restreints par le Congrès de Bogota. Une assemblée qu'il fit réunir pour reviser la constitution de Cucuta se montra fort opposés à ses vues (avril 1828).

Aussi l'obligea-t-il à se séparer et s'empara-t-il peu après de la dictature (24 juin). Mais sa popularité ne survécut pas à ce coup d'État. Les troupes colombiennes furent expulsées de la Bolivie, où Bolivar et Sucre furent déposés de leurs pouvoirs (mai-juin 1828). Une conspiration se forma contre le « Libérateur » à Bogota (septembre); il la réprima en faisant périr des patriotes illustres comme Padilla. Puis il entreprit contre le Pérou une guerre qui au bout d'une année se termina sans avantage pour la Colombie (22 septembre 1829). Enfin s'il convoquait une assemblée constituante pour le mois de janvier 1830 et engageait tous les citoyens à exprimer librement leur opinion, il laissait d'autre part ses ministres intriguer secrètement en faveur d'un établissement monarchique. Pendant ce temps le Vénézuéla se soulevait sous Paez et déclarait vouloir se séparer de la Colombie (1829). Autant en faisaient les provinces du sud, qui, quelques mois après, s'érigeaient en république de l'Équateur (mai 1830). Aussi la nouvelle constitution colombienne (avril 1830) ne fut-elle acceptée ni à Caracas ni à Quito. Bolivar, découragé, malade, renonça à l'autorité, puis s'agita pour la reprendre, et mourut enfin à quarante-sept ans (17 décembre 1830) sans avoir pu réagir contre la division de la Colombie en trois républiques.

Dès lors l'idée d'une confédération est abandonnée et l'his-

toire de l'Amérique espagnole ne peut plus être qu'une série de tableaux fragmentaires où doit être présenté isolément chacun des États enfantés par la guerre de l'indépendance.

Mexique : guerres civiles et démembrement. — Au Mexique deux partis (les *Escosseses* et les *Yorkinos*) se disputaient le pouvoir. Le premier tendait à réagir contre la révolution, à fortifier le pouvoir central et à ruiner le système fédératif. Dans ses rangs se dissimulaient les partisans de la monarchie. Il avait pour lui le clergé, qui non seulement ne voulait pas renoncer à ses privilèges, mais prétendait les augmenter encore. L'armée inclinait de son côté. Le second, qui représentait la majorité de la nation et les intérêts populaires, voulait le maintien du pacte fédéral et l'application radicale des principes démocratiques d'où était sortie la constitution de 1824.

Le président Victoria maintint quelque temps l'équilibre entre les factions. Mais la découverte d'un complot qui avait pour but le rétablissement de la domination espagnole fit, en 1827, renaître les troubles. Les *Yorkinos* firent exclure les Espagnols demeurés au Mexique de tous les emplois civils et militaires. Bientôt même ils demandèrent leur expulsion et l'obtinrent sous Guerrero (1829), qui, par les moyens les moins réguliers, était parvenu à la présidence. Mais Guerrero fut peu après renversé par Bustamente, qui le fit fusiller (1830) et qui, secondé par le clergé, se maintint au pouvoir jusqu'à la fin de 1832. Ce dernier fut à son tour supplanté par Santa-Anna, qui, après avoir donné des gages aux deux partis, finit par se rallier à celui de la réaction, si bien qu'en 1834 une nouvelle constitution votée sous son influence et attribuant au pouvoir central la nomination des gouverneurs des États, réduisit à peu près à néant le régime fédératif.

Une recrudescence de guerre civile suivit cette mesure, qui devait avoir aussi pour conséquence le démembrement du Mexique par les États-Unis.

Entre le Rio-Bravo-del-Norte et la Rivière Rouge, s'étendait, jusqu'à la Louisiane, l'immense et fertile territoire du Texas, ancienne dépendance de la vice-royauté de Mexico, que ni les Espagnols ni les Mexicains n'avaient colonisé, mais où, à

partir de 1821, des Yankees avaient commencé d'apporter le travail et la vie. Quand Bustamente voulut arrêter cette immigration (1830), il était déjà trop tard. Les défricheurs anglo-saxons continuèrent d'affluer. Après la constitution centraliste de 1834, ils organisèrent à Austin un gouvernement local et, le congrès de Mexico prétendant les empêcher d'acquérir de nouvelles terres, ils se mirent ouvertement en révolte (août 1835), défirent, à San-Jacinto, Santa-Anna (21 août 1836) et proclamèrent enfin l'indépendance du Texas. A la faveur des discordes nouvelles qui ne tardèrent pas à troubler le Mexique et de la guerre que ce pays eut à soutenir contre la France[1], cet État se consolida rapidement et se fit reconnaître par le cabinet de Washington et par les principaux cabinets européens (1839). Les efforts intermittents et impuissants du gouvernement mexicain pour reconquérir le Texas n'eurent en somme qu'un résultat : c'est que le Texas s'offrit aux Étal-Unis. La grande république du nord envoyait, depuis quelques années, des colons en Californie, pays vaste et du plus grand avenir, dont le Mexique, pas plus que l'Espagne, n'avait su tirer profit, et se disait qu'un conflit avec sa voisine lui permettrait sans doute d'occuper également cette contrée qui, sans parler de ses richesses naturelles, lui fournirait un débouché inappréciable sur le Grand Océan. Aussi la voyons-nous, après quelques hésitations, s'incorporer hardiment le Texas (1845-1846). Aussitôt la guerre éclate. Le général américain Taylor refoule les Mexicains jusqu'à Matamoros et pénètre au cœur de l'État de Nuevo-Leon (septembre 1846). D'autre part la flotte des États-Unis va s'emparer de Monterey, de San-Francisco, et le colonel Fremont n'a pas de peine à révolutionner la Haute-Californie. Enfin Scott, lieutenant de Taylor, prend le Mexique à revers par la Vera-Cruz (29 mars 1847), emporte Puebla et entre de vive force dans Mexico (15 septembre). Les vaincus doivent se soumettre; et cette fois, ce n'est pas seulement le Texas, c'est aussi le Nouveau-Mexique et la Haute-Californie (en tout les

1. A la suite de violences et de dommages subis par nos nationaux au Mexique, le gouvernement de Juillet réclamait des indemnités et des garanties qui lui furent refusées. Il lui fallut, pour obtenir satisfaction, envoyer une escadre qui bombarda Saint-Jean-d'Ulloa (27 novembre 1838).

deux cinquièmes du territoire mexicain) qu'ils doivent céder aux États-Unis (traité de Guadalupe-Hidalgo, 2 février 1848).

Amérique centrale. — La confédération guatémalienne eût pu devenir prospère et puissante si elle n'eût eu d'autre souci que d'exploiter ses richesses naturelles et son admirable situation entre les deux Amériques. Dès 1826, des capitalistes de New-York lui offraient de construire un canal entre l'océan Pacifique et l'Atlantique. Mais cette entreprise fut retardée de bien des années par la guerre civile. Dans l'Amérique centrale, plus encore qu'au Mexique, les *centralistes*, pour maintenir les privilèges et les routines du passé, luttaient contre les *fédéralistes* ou démocrates. Le clergé, qui les soutenait, poussait les Indiens ignorants et fanatisés aux plus déplorables excès. En 1827, le vice-président de la République, Florès, fut mis en pièces par une foule furieuse, à l'instigation des moines. Par contre on vit peu après à Nicaragua les fédéralistes brûler et raser la partie de la ville habitée par leurs adversaires. Leur chef, le général Morazan, s'étant emparé du pouvoir (1829-1831), abolit les ordres monastiques, introduisit dans le pays le mariage civil et s'efforça de toutes façons de laïciser l'État. Mais les soulèvements, les dévastions, les massacres se renouvelèrent de toutes parts. Un chef de brigands, inculte et féroce, nommé Carrera, saccagea et ensanglanta à plusieurs reprises la ville de Guatémala (1838-1839). Le parti du passé l'emporta de nouveau. Morazan dut prendre la fuite (1840). Mais à la faveur de ces troubles, le lien fédéral se rompit. Dès 1839 le Honduras et le Costa-Rica s'étaient déclarés indépendants, et peu d'années après les États-Unis de l'Amérique centrale disparaissaient pour faire place à cinq républiques minuscules, qui, depuis lors, ont suivi, impuissantes, des destinées distinctes.

États colombiens. — L'ancienne Colombie n'offre pas, pendant la période qui nous occupe, un spectacle moins affligeant. Après quelques années de tranquillité relative sous Paez (1831-1835), le Vénézuéla voit renaître l'anarchie militaire, sous le bourgeois Vargas, que les généraux expulsent. Le centralisme et le fédéralisme se disputent, comme ailleurs, le pouvoir. La guerre éclate aussi entre les hommes de couleur et les créoles

(1846) et Paez, rappelé plusieurs fois au gouvernement, est investi de la dictature.

Dans la Nouvelle-Grenade, après la présidence bienfaisante de Santander, qui traite avec les États voisins et se préoccupe du percement de l'isthme de Panama, la guerre civile éclate en 1836. Dès lors, pendant vingt-cinq ans, cette république, à travers une incroyable variété de révolutions et de dictatures, passera sans cesse et par violents soubresauts des représailles réactionnaires aux vengeances démocratiques et aux expériences socialistes.

Quant à l'Équateur, il débute par une guerre malheureuse avec la Nouvelle-Grenade qui lui enlève plusieurs provinces (1831). Florès défend péniblement son autorité contre des généraux toujours insurgés, et cède la place au chef des libéraux, Rocafuerte, qui s'efforce de développer l'instruction publique, ainsi que de restreindre l'influence du clergé (1835-1839); puis il remonte au pouvoir à plusieurs reprises, mais ne parvient pas, en somme, à pacifier le pays. A Quito, comme à Bagota, comme à Caracas, on a l'indépendance sans la liberté et surtout sans le respect de la loi.

Pérou et Bolivie. — Dans ces deux pays, la vie politique ne fut guère, pendant vingt ans, qu'une série de scènes carnavalesques, où malheureusement le tragique tenait autant de place que le bouffon. Au Pérou, après Lamar, renversé par Lafuente pour avoir été battu par les Colombiens (1829), Lafuente fut supplanté lui-même par un *zambo* [1], le général Gamarra, qui devait à l'audace et aux démonstrations théâtrales de sa femme toute sa popularité (1830). Ce dernier ne tarda pas à être évincé par le séduisant Orbegoso (1833), qu'adoraient les Liméniennes, mais qu'un soldat rebelle (Salaberry) chassa bientôt à son tour de Lima et réduisit à invoquer l'appui de la Bolivie (1835).

Cette dernière république, délivrée de Bolivar et de Sucre (1828), s'était donnée, en 1829, à Santa-Cruz, qui avait jadis servi le Pérou et qui rêvait de réunir les deux pays sous sa domination. Ce personnage avait établi en Bolivie un gouver-

1. On appelle ainsi dans l'Amérique du Sud l'enfant d'un nègre et d'une Indienne ou d'un Indien et d'une négresse.

nement à peu près régulier et aurait pu borner sa tâche à faire prospérer ce pays. Mais, appelé par Orbegoso, il ne se contenta pas de combattre Salaberry et Gamarra. Il lui prit fantaisie de partager le Pérou en deux républiques, celle du nord (avec Lima), celle du sud (avec Cuzco), et d'unir ces deux États avec la Bolivie par les liens d'une confédération dont il se fit proclamer protecteur (28 octobre 1836). Et son ambition ne s'en tint pas là. Aussi le Chili, qu'il commençait à troubler, ne tarda-t-il pas à s'armer contre lui. Après deux ans de lutte, Santa-Cruz, battu à Jungay (20 janvier 1839), fut enfin renversé. Avec lui tomba sa confédération. Les Péruviens sous Gamarra envahirent à leur tour la Bolivie (1841) et la paix ne fut rétablie entre les deux États qu'en 1842; du reste, les révolutions intérieures furent incessantes à Lima jusqu'à la présidence de Castilla (1845), après laquelle la transmission du pouvoir s'opéra pour la première fois d'une façon régulière (1851). A Chuquisaca, l'ordre légal ne fut rétabli ni sous Velasco ni sous Ballivian, qui se renversèrent l'un l'autre à plusieurs reprises et le parti de Santa-Cruz chercha plus d'une fois encore à reconquérir le pouvoir.

Chili. — Après la chute d'O'Higgins (1823), le Chili eut aussi sa crise d'anarchie militaire. Mais en ce pays le peuple était notablement plus éclairé, moins facile à entraîner ou à retourner qu'en Bolivie ou au Pérou. Instruit par les discordes qui avaient ensanglanté le gouvernement du général Freyre (1823-1828), il ne s'attacha pas outre mesure à la constitution fédéraliste et démocratique que lui avait donnée en 1828 le congrès de Santiago. Aussi laissa-t-il bientôt les conservateurs s'emparer du pouvoir avec Prieto, et élaborer sous l'inspiration de Portalès la constitution unitaire et autoritaire de 1833. La loi nouvelle porta, du reste, de bons fruits. Le Chili, pacifié, put, après avoir triomphé de Santa-Cruz (1839), imposer sa médiation aux gouvernements de Chuquisaca et de Lima (1842). Ses relations commerciales s'étendirent, sa richesse s'accrut et son indépendance fut enfin reconnue par la cour de Madrid (1844).

Confédération argentine; dictature de Rosas. — Dans cette partie de l'Amérique espagnole, le parti centraliste

et monarchique avait été vaincu en 1820; une confédération avait été formée des quatorze provinces de la Plata, dont la plus importante de beaucoup était celle de Buenos-Aires. Cette dernière avait, sous Rodriguez et Rivadavia, considérablement accru ses moyens d'action. Mais les hommes d'État qui la gouvernaient ayant réussi à faire voter la constitution unitaire du 24 décembre 1826[1], la guerre civile éclata de toutes parts. Pour surcroît d'embarras, Buenos-Aires soutenait à ce moment une lutte pénible contre le Brésil, qu'elle ne voulait pas laisser maître de la Bande Orientale. Les fédéralistes et les unitaires s'unirent, il est vrai, un moment contre cet ennemi commun. D. Pedro dut en 1828 renoncer à la province en litige, qui se constitua de nouveau en État indépendant sous le nom de République orientale de l'Uruguay. Fort peu après les deux partis se retrouvèrent aux prises. Les fédéralistes prirent le dessus avec Rosas, dont les bandes de *gauchos* s'emparèrent de Buenos-Aires à la fin de 1829. Bientôt une nouvelle constitution promit aux États confédérés la plus large autonomie pour leurs affaires intérieures. Mais Buenos-Aires garda la direction générale des relations extérieures et de la guerre (1832).

Sous un homme comme Rosas, cela suffisait, à vrai dire, pour que le régime fédératif n'existât à peu près que de nom. Devenu gouverneur de cette province, ce politique sans foi et sans pitié fit périr tous ceux qu'il put atteindre parmi les chefs qui lui portaient ombrage. Puis il se fit décerner (en 1835) la dictature, qu'il exerça sans interruption jusqu'en 1852, grâce à des renouvellements quinquennaux. Non content, d'ailleurs, de régner par la terreur à Buenos-Aires, il rêvait d'entraîner l'Uruguay dans la Confédération argentine. Le gouvernement de Juillet, intéressé à ce que cette république restât indépendante et ayant des réparations à demander pour violences et dommages subis par des Français, crut devoir en 1838 envoyer des vaisseaux dans les eaux de la Plata pour bloquer Buenos-Aires. L'apparition de cette escadre réveilla de sa torpeur le parti de l'unitaire Lavalle, qui reprit les armes; mais Rosas redoubla

1. Cette constitution donnait à Buenos-Aires le droit de nommer les gouverneurs des États confédérés.

d'énergie et de cruauté. Il fit en un seul jour fusiller 70 prisonniers à Buenos-Aires. Aussi, après le départ de la flotte française (29 octobre 1840), les unitaires furent-ils écrasés de nouveau. Leur chef fut mis à mort (1841); Montevideo, où ils avaient trouvé assistance, fut attaquée par terre et par mer. Il fallut que la France et l'Angleterre, à qui Rosas avait la prétention d'interdire la navigation du Parana, renouvelassent en 1845 le blocus de Buenos-Aires. Mais cette démonstration n'intimida pas le dictateur. Rien n'était encore terminé en 1848.

Uruguay. — L'Uruguay, placé entre le Brésil et la confédération Argentine, excitait les convoitises de ces deux États. A peine affranchie de la domination du premier, elle faillit être inféodée au second. Le président Fructuoso Rivera, se voyant supplanté par Manuel Oribe (1835), invoqua l'assistance des unitaires argentins, tandis que son rival invoquait l'aide des fédéralistes. S'il put, en 1838, reprendre Montevideo, il s'y vit, quelques années après (1843), assiégé par Oribe, qui, soutenu par Rosas, terrorisait le pays et gagnait le sinistre surnom de *Coupe-têtes* (*Corta-Cabezas*). Mais la diversion de la flotte anglo-française (1845) et les vaillants efforts de plusieurs chefs étrangers qu'il avait à son service [1] lui permirent de prolonger sa résistance jusqu'en 1851, année où l'Uruguay fut enfin délivré des Argentins, comme il l'était depuis 1828 des Brésiliens.

Le Paraguay sous Francia. — Plus heureux que le reste de l'Amérique espagnole, le Paraguay, sous Francia (1817-1840), jouit de la paix, mais de cette paix que peut donner à un peuple l'hébétude entretenue par l'éducation et une indifférence parfaite pour la liberté, la gloire, le progrès. L'esclavage fut maintenu pour les nègres. Quant aux Indiens et aux métis, ils continuèrent à végéter dans l'ignorance et dans la docilité à laquelle ils avaient été façonnés par les jésuites. Réquisitionnés par corvée pour le travail, enrôlés de force dans la milice, ils continuèrent à vivre sans souci du reste du monde, dont leur pays était comme retranché par la politique soupçonneuse de Francia. Ce singulier dictateur interdisait aux étran-

1. Entre autres, le Français Thibaut et l'Italien Garibaldi, destiné à une si éclatante célébrité.

gers l'accès du Paraguay. Le naturaliste Bompland, qui osa s'y hasarder, y fut retenu bien des années prisonnier. Le commerce extérieur resta longtemps tout entier entre les mains de Francia et ne cessa jamais d'être surveillé, réglementé par lui avec la dernière minutie. Les produits du sol étaient en grande partie monopolisés par le chef de l'État. L'industrie, l'agriculture ne se développèrent qu'autant qu'il le voulut bien. La population blanche, espionnée, terrorisée, tremblait devant ce maître méfiant, qui vivait isolé, formidable, entre son barbier et son secrétaire, dans un palais où il changeait de chambre chaque nuit pour dérouter les assassins. Le *Supremo* voulait, du reste, le bien de son peuple. Mais il entendait le faire seul et à sa manière. Chose singulière, cet héritier et ce continuateur des jésuites était voltairien et n'avait que mépris pour les prêtres, comme pour le culte catholique. Il mourut le 20 septembre 1840, à quatre-vingt-trois ans et, après une courte période d'anarchie, le Paraguy se donna deux consuls, dont l'un, Carlos-Antonio Lopez, neveu de Francia, ne tarda pas à se faire décerner l'autorité absolue (1844). Ce nouveau dictateur s'attacha du moins à faire cesser l'isolement de son pays, où la civilisation put, dès lors, pénétrer à portes ouvertes.

2° **Amérique portugaise. Pedro Ier et Pedro II; l'empire et le fédéralisme au Brésil.** — Le Brésil, indépendant depuis 1825, était bien loin d'être pacifié. Dans ce vaste pays, dont la superficie équivaut presque à celle de l'Europe, le sentiment de la solidarité nationale n'existait pour ainsi dire pas entre les provinces, du moins entre celles du Nord, où dominait l'influence de Bahia ou de Pernambouc, et celles du Sud, qui gravitaient plutôt autour de Rio-de-Janeiro. Dans chacun de ces groupes, le fédéralisme républicain comptait de nombreux partisans.

La constitution de 1824 faisait sans doute en théorie une part considérable à la liberté. Mais elle eut quelque temps aux yeux des Brésiliens le tort grave de n'exister que sur le papier. D. Pedro ne l'avait publiée que pour la suspendre tout aussitôt. Quand il voulut bien la mettre en activité (1826), on s'aperçut qu'il ne la prenait pas tout à fait au sérieux et ne

paraissait pas vouloir se plier aux nécessités du régime parlementaire. Appuyé sur le sénat, il tenait systématiquement en échec la chambre des députés. Il prenait ses ministres en dehors de la représentation nationale, les encourageait à lui résister, et les gardait ou les renvoyait sans tenir compte du vœu de la majorité. Sa popularité s'évanouit d'autant plus vite qu'une guerre malheureuse fit perdre à l'empire en 1828 la Bande Orientale, acquise dix ans plus tôt et que, d'autre part, D. Pedro, en soutenant les droits de sa fille à la couronne de Portugal (droits alors méconnus et violés par son frère dom Miguel), parut nourrir des arrière-pensées dynastiques auxquelles le Brésil eût voulu qu'il renonçât sans retour. L'empereur chercha en 1830 à restreindre la liberté de la presse. Une agitation de mauvais augure se produisit dans la province de Minas-Geraes. Il y courut, ne put l'apaiser et revint encore plus discrédité. Enfin le soulèvement de la capitale le réduisit à abdiquer, le 6 avril 1831. Peu de jours après, il s'embarqua pour l'Europe, d'où il ne revint jamais [1].

Il laissait le trône à son fils, D. Pedro II, qui n'avait que six ans. Une régence instituée par les Chambres fut longtemps contrecarrée par le tuteur du jeune prince (Jose-Bonifacio d'Andrada), dont elle ne se débarrassa qu'avec peine (1833). Le mouvement fédéraliste se reproduisit dans les provinces du Nord. Il fallut réduire par la force Para, Bahia, Maranhão (1835-1839). Le nouvel empereur, déclaré majeur en 1840, vit dans le voisinage de Rio s'insurger les provinces de Saint-Paul et de Minas-Geraes, qui ne furent soumises qu'à grand'peine (1842). Celle de Rio-Grande-do-Sul, qui s'était déclarée indépendante en 1835 et que l'Italien Garibaldi défendit jusqu'en 1843, ne déposa les armes qu'en 1845. Alors seulement le Brésil commença à exploiter en paix ses prodigieuses richesses et à offrir quelque sécurité à l'immigration.

3° Amérique française. La république d'Haïti sous Boyer. — Haïti offrit, de 1825 à 1848, le plus affligeant spectacle. Le président Boyer, qui était mulâtre, ne trouva rien de

1. Il mourut en Portugal (1834), après avoir fait triompher la cause de dona Maria.

mieux, pour s'assurer l'obéissance des nègres (en grande majorité dans l'île), que de favoriser leur paresse et leur insouciance. Comme ils n'avaient presque pas de besoins, ils ne firent plus que le strict nécessaire pour ne pas mourir de faim. Bientôt les villes tombèrent en ruines et devinrent de véritables cloaques. L'agriculture fut négligée au point qu'après avoir exporté jusqu'à 400 millions de livres de sucre par an, l'ancienne colonie française n'en produisit plus assez pour sa consommation. Les travailleurs étrangers étant frappés d'une patente annuelle de 600 francs, l'immigration fut rendue à peu près impossible. L'État consacrait plus de trois millions à l'entretien d'une armée déguenillée et sans discipline, qui ne savait même pas faire l'exercice. En revanche, il ne dépensait que trente mille francs pour l'instruction publique. La marine n'existait pas, les anciennes routes disparaissaient et l'on n'en traçait pas de nouvelles. Le commerce extérieur était réduit à peu près à rien. Le crédit disparaissait. La détresse du gouvernement était telle qu'il lui fallut à plusieurs reprises émettre du papier-monnaie qui, n'étant garanti par rien, tomba rapidement dans le décri. L'État ne pouvait payer les intérêts de sa dette extérieure. En 1838, l'indemnité de cent cinquante millions promise aux colons français par le traité de 1825 était encore en souffrance, et vu l'insolvabilité des Haïtiens, le gouvernement de juillet dut consentir à ce qu'elle fût réduite au capital de 60 millions (sans intérêts).

Si les nègres supportaient complaisamment un tel état de choses, les mulâtres, plus entreprenants et plus éclairés, s'en plaignaient avec vivacité. Dès 1833 ils formaient à la Chambre des communes, sous Hérard-Dumesle et Saint-Preux, un parti d'opposition que le président s'efforça vainement de dissoudre. Exclus de l'assemblée par sa volonté, les chefs de ce groupe y rentrèrent en 1837. Mais, à deux reprises (1839-1842), la chambre dut encore subir de sa part de nouvelles épurations. A la dernière, l'opposition perdit patience. Une insurrection, fomentée aux Cayes par Hérard-Dumesle, en février 1843, entraîna bientôt toute la population des provinces du Sud. L'armée ne tarda pas à s'y joindre, et le président, déposé le

10 mars, dut enfin renoncer au pouvoir. Mais le gouvernement qui lui succéda ne devait pas être beaucoup plus avantageux que le sien pour la république.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire générale. — **Presas**, *Inicio imparcial sobre las principales causas de la revolucion de la America española*, Burdeos, 1828. — **Torrente**, *Historia general de la revolucion moderna hispano-americana*, Madrid, 1829-1830, 5 vol. — **Lesur**, *Annuaire historique* (de 1818 à 1848). — **Gervinus**, *Histoire du dix-neuvième siècle* (trad. Minssen), t. 6, 7, 9, 10, 22, Paris, 1865. — **G. Hubbard**, *Histoire contemporaine de l'Espagne*, Paris, 1869. — **U. Winsor**, *History of America*. — **Deberle**, *Histoire de l'Amérique du Sud*, 3e édition, Paris, 1897. — **Child**, *The Spanish-American Republics*, New-York, 1891.

Mexique et Amérique centrale. — **Robinson**, *Memoirs of the mexican revolution*, Londres, 1821. — **Poinsett**, *A statement of some of the principal events in the public life of Ag. de Iturbide*, Londres, 1824. — **Mendibil**, *Resumen historico de la revolucion de los Estados-Unidos Mejicanos*, Londres, 1828. — **Dunan**, *Guatemala*, Londres, 1829. — **Zavala**, *Ensayo historico de las revoluciones de Mejico*, Paris, 1831. — **Mora**, *Mejico y sus revoluciones*, Paris, 1834, 8 vol. — **F. Leclerc**, *Le Texas et sa révolution*, Paris, 1840. — **H. Fournel**, *Coup d'œil historique et statistique sur le Texas*, Paris, 1841. — **W. Kennedy**, *The rise, progress and prospect of the republic of Texas*, Londres, 1841. — **De la Renaudière**, *Mexique et Guatemala* (dans l'*Univers pittoresque*), Paris, 1843. — **Elias Regnault**, *Les États-Unis* (dans l'*Univers pittoresque*), Paris, 1849. — **F. Denis**, *Les Californies* (dans l'*Univers pittoresque*), Paris, 1849. — **Gabriel Ferry**, *La guerre des États-Unis et du Mexique*, Paris, 1848. — Id., *Les révolutions du Mexique*, Paris, 1864. — **Hubert-Howe Bancroft**, *History of Mexico*, San Francisco, 1883-1884.

Colombie, Nouvelle-Grenade, Équateur. — **Flinter**, *A history of the revolution of Caracas*, Londres, 1819. — **X.**, *Mémoires de Morillo*, Paris, 1826. — **Restrepo**, *Historia de la revolucion de la republica de Colombia*, Paris, 1827, 18 vol. — **X.**, *Colleccion de documentos relativos a la vida publica del libertador de Colombia, y de Peru, Simon Bolivar*, Caracas, 1826 et suiv., 22 vol. — **X.**, *Colleccion de los decretos expeditos por el libertador presidente de Colombia, desde noviembre 1826-julio 1827*, Caracas, 1828. — **Ducoudray-Holstein**, *Mémoires de S. Bolivar*, Paris, 1831, 2 vol. — **Baralt y Ramon Diaz**, *Resumen de la historia de Venezuela desde 1797-1830*, Paris, 1841. — **Larrazabel**, *Life of Simon Bolivar*, New-York, 1866. — **J.-A. Paez**, *Autobiografia*, New-York, 1867. — **Posada-Guttierrez**, *Memorias*, Bogota, 1872-1880. — **Leary**, *Memorias*, Caracas, 1879-1881, 16 vol. — **Rivas**, *Simon Bolivar*, Madrid, 1883. — **Cevallos**, *Resumen de la historia del Ecuador* (jusqu'en 1845), 1886, 5 vol.

Pérou et Bolivie. — **Cochrane**, *Journal of a residence and travels in Columbia*, Londres, 1825. — **Miller**, *Memoirs*, Londres, 1829. — **X.**, *Simon Rodriguez el libertador*, Arequipa, 1838. — **J. Lacroix**, *Pérou et Bolivie* (dans l'*Univers pittoresque*), Paris, 1843. — **Pruvonena**, *Memorias y documentos para la historia de la independencia del Peru*, Paris, 1858. —

Mackenna, *Historia de la independencia del Peru (1809-1819)*, 1860. — **M.-J. Cortès**, *Ensayo sobre la historia de Bolivia*, Sucre, 1861. — **Guttierrez**, *Las constituciones politicas que na tenudo la republica boliviana* (1826-1868), Santiago, 1869. — **C.-R. Markham**, *A history of Peru*, Londres, 1892.

Chili. — **Cay**, *Historia fisica y politica de Chile*, Paris, 1849. — **Eyzaguirre**, *Histoire du Chili* (trad. par Poillon), Lille, 1855. — **C. Jamin**, *Le Chili* (dans l'*Univers pittoresque*). — **Barros Arana**, *Historia general de Chile*, Paris, 1884-1888, 9 vol.

République argentine. — **F. Demi**, *Résumé de l'histoire de Buenos-Ayres, du Paraguay et des provinces de la Plata*, Paris, 1827. — **Diego de Alvear**, *Coleccion de obras y documentos relativos a la historia de las provincias del Rio de la Plata*, Buenos-Ayres, 1836. — **Woodine Parish**, *Buenos-Ayres and the provinces of the Rio de la Plata*, Londres, 1839. — **Sarmiento**, *Civilisation et barbarie* (trad. par Giraud), Paris, 1853. — **Magariños Cervantes**, *Estudios historicos, politicos y sociales sobre el rio de la Plata*, Paris, 1854. — **J.-B. Alberdi**, *Organisacion politica y economica de la confederacion argentina*, Besançon, 1856. — **B. Mitre**, *Historia de Belgrano y de la independencia argentina*, Buenos-Ayres, 1876-1877, 3 vol.

Uruguay. — **A. Wright**, *Montevideo, apuntes historicos de la defensa de la Republica*, Montevideo, 1845. — **Lamas**, *Notice sur la république orientale de l'Uruguay*, Paris, 1851. — **De Maria**, *Historia del Uruguay*, 1875-1876. — **Bordoni**, *Montevideo e la republica del Uruguay*, 1885.

Paraguay. — **Bengger et Longchamps**, *Essai historique sur la révolution du Paraguay*, Paris, 1827. — **I.-P. et W.-S. Robertson**, *Doctor Francia* (trad. de l'anglais), Quedlimburg, 1839. — **C. Jamin**, *Paraguay* (dans l'*Univers pittoresque*). — **X.**, *Le Paraguay, son passé, son présent et son avenir*, Rio de Janeiro, 1848. — **Magariños Errantes**, *Estudios historicos sobre el rio de la Plata*, Paris, 1854.

Brésil. — **Southey**, *History of Brazil*, Londres, 1810-1819. — **Ed. Grosse**, *D. Pedro I*, Leipzig, 1836. — **Armitage**, *The history of Brazil from 1808 to 1831*, Londres, 1836. — **F. Solano Constancio**, *Historia do Brazil*, Paris, 1839. — **Abreu e Lima**, *Compendio da historia do Brasil*, 1843. — **F. Denis**, *Brésil* (dans l'*Univers pittoresque*). — **Pereira da Silva**, *Historia da fundação do Imperio brazileiro*, Paris, 1870. — Id., *Segundo periodo do reinado de D. Pedro I*, Paris, 1875. — Id., *Historia do Brazil de 1831 a 1840*, Rio de Janeiro, 1888. — **Mello Moraes**, *A independencia e o imperio do Brazil*, Rio de Janeiro, 1877. — **Vicomte de Porto-Seguro**, *Historia da independencia do Brazil* (mss.).

Guyane. — **Catineau-Laroche**, *Rapports officiels*, 1822. — **Saint-Amant**, *Des colonies et de la Guyane*, Paris, 1822. — **Ternaux-Compans**, *Notice historique sur la Guyane française*, Paris, 1843. — **X.**, *Publications de la Société d'études pour la colonisation de la Guyane française*, Paris, 1843-1844. — **J. Caetano da Silva**, *L'Oyapoc et l'Amazone*, Paris, 1861. — **H. Coudreau**, *La France équinoxiale*, Paris, 1887.

Haïti. — **Clausson**, *Précis historique de la révolution de Saint-Domingue*, Paris, 1819. — **Hérard-Dumesle**, *Voyage dans le nord d'Haïti*, Port-au-Prince, 1824. — **Schœlcher**, *Colonies étrangères et Haïti*, Paris, 1843. — **Madiou**, *Histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, 1847. — **Elias Regnault**, *Les Antilles* (dans l'*Univers pittoresque*), Paris, 1849. — **Saint-Remy**, *Pétion et Haïti*, Paris, 1854-1855, 5 vol. — **Ardouin**, *Histoire d'Haïti* (de 1799 à 1843), Paris, 1853-1860, 11 vol. — **Dr Janvier**, *La république d'Haïti* (1840-1882), Paris, 1883. — **Chanut**, *L'indépendance nationale d'Haïti*, Paris, 1884.

CHAPITRE XXIV

L'ALGÉRIE ET LES COLONIES FRANÇAISES

De 1815 à 1847

I. — La prise d'Alger.

État de l'Algérie. — Au début de ce siècle, l'Algérie, comprise entre l'empire des *Chérifs* hassaniens du Maroc et la *Régence* turque de Tunis, s'offrait, au point de vue ethnographique et social, telle que l'avait trouvée la conquête turque au XVI[e] siècle [1]. Le fond de la population était constituée par les Berbères, antiques habitants du pays, et les Arabes, conquérants du VII[e] et du XI[e] siècle [2]. Les Berbères formaient, comme ils forment encore, l'immense majorité, bien que beaucoup de leurs tribus, sous l'influence religieuse des Arabes, eussent adopté la langue de ceux-ci en même temps que leur foi. Pourtant l'islamisme, quoique professé par tous les Algériens, ne donnait même pas l'unité religieuse à leur pays; car, sans parler des hérétiques *ibadites* réfugiés dans les cinq villes du Mzab, les musulmans orthodoxes se groupaient en associations ou confréries de *Khouan* (frères), souvent hostiles l'une à l'autre, et

1. Voir ci-dessus, t. IV, p. 779 et suiv.
2. Outre ces deux grandes races : des Turcs; des *Couloughlis* (*Fils d'esclaves*), métis de Turcs et de femmes indigènes; des *Maures*, appellation très impropre (le sens primitif du mot étant *montagnards*) pour désigner les habitants des villes de la côte; enfin des Nègres, amenés dans le pays par la traite.

entre les chefs religieux (*marabouts, madhis, chérifs*, supérieurs d'ordres) il y avait d'ardentes rivalités pour l'influence et pour les offrandes (*ziara*) dont les enrichissait la piété des fidèles.

Au point de vue social, l'Algérie indigène comprenait : des populations sédentaires, principalement dans les Kabylies, dans l'Aurès, dans la plupart des massifs montagneux, dans tout le *Tell* ou littoral; — des demi-nomades à parcours peu étendu, surtout dans la région des Plateaux; — enfin des nomades à grand parcours, dans le Sahara. Le Sahara même avait des sédentaires, dans les *ksour* ou villages fortifiés qu'abritaient les rares oasis, et dans la Pentapole du Mzab. Nombre de tribus, presque toutes celles des montagnes, avaient des organisations municipales, démocratiques, républicaines, formaient des confédérations (*Kbila*, d'où le nom de Kabyles); d'autres obéissaient à de grands chefs militaires ou à de puissants chefs religieux. L'Algérie était, par elle-même, une vaste anarchie; car la guerre était presque en permanence entre nomades et sédentaires, entre les grands chefs, entre les tribus, et, dans les Kabylies berbères, de village à village.

A cette anarchie indigène, le régime turc avait comme superposé l'anarchie née de sa propre décadence. Depuis que l'*Odjak*, c'est-à-dire la milice des *yoldach* ou janissaires, avec ses *deys* élus, avait supplanté le pacha ou *beglier-beg* envoyé par la Porte, les révolutions étaient fréquentes dans Alger même. Le dey avait à compter avec ses propres soldats, avec les officiers ambitieux et avides, avec la *Taïffa*, c'est-à-dire la corporation des *reïs* ou capitaines des vaisseaux, avec l'esprit turbulent des tribus kabyles et arabes. Son autorité directe était d'ailleurs confinée dans le nord de la province d'Alger. Sur le reste du pays il avait dû la déléguer à trois beys (*begs*) : celui de Titteri, dont la capitale était Médéa, celui d'Oran, celui de Constantine.

On a vu plus haut comment les Turcs avaient résolu le problème du gouvernement de l'Afrique du Nord [1]. A beaucoup d'égards, ils avaient réinventé les procédés d'administration romaine, qu'à notre tour, du moins aux débuts de notre domi-

1. Voir ci-dessus, t. VI, p. 801 et suiv.

nation, nous n'avons fait que reproduire. Le dey et les trois beys maintenaient des garnisons de janissaires (*noubas*) dans les principales villes. Ils formaient des colonnes (*mahallas*) pour recouvrer l'impôt sur les tribus, opération qui allait rarement sans coups de fusil. Ils savaient utiliser les indigènes comme instruments de règne : ils donnaient l'investiture, avec le manteau rouge, aux grands chefs berbères ou arabes, qui prenaient les titres de *khalifas* (lieutenants), *bachagas*, *agas*, *kaïds*. Ils entretenaient une cavalerie indigène, les *spahis*, groupés en *smalas*. Ils distinguaient les tribus en tribus *raïas*, astreintes à l'impôt, et en tribus *maghzen*, exemptes de l'impôt, mais chargées d'aider à son recouvrement sur les premières. En cas de guerre contre l'infidèle, ils obtenaient de toutes des contingents à cheval (*goums*) et des contingents à pied (*sagas*). Les montagnards berbères des deux Kabylies étaient parvenus, à force de défaites infligées aux colonnes turques, à n'être ni *raïas* ni *maghzen*. Ils gardaient, comme ils l'avaient gardée pendant presque toute la période romaine, leur farouche indépendance.

La *Régence* d'Alger s'était surtout fait connaître aux pays chrétiens par les exploits de ses corsaires. La plupart des nations maritimes de l'Europe n'avaient trouvé qu'un moyen de garantir leurs navires de commerce et même leur littoral : c'était de payer à la régence un véritable tribut (*lezma*). La France s'était toujours refusée à le payer : son pavillon semblait garanti par les *Capitulations* avec la Porte, suzeraine des trois Régences barbaresques. Enfin, en 1815, le congrès de Vienne s'émut et déclara que l'Europe ne tolérerait plus les pirateries barbaresques. Chargée d'exécuter cette décision, l'Angleterre, en 1816, envoya une imposante escadre sous les ordres de lord Exmouth. Les beys de Tunis et de Tripoli cédèrent à ses injonctions, rendirent les captifs chrétiens et promirent de ne plus autoriser la course. Le dey Omar résista; des équipages anglais descendus à la Calle furent massacrés. Le 26 août, lord Exmouth bombarda la ville d'Alger. Le dey fut contraint de signer le traité du 30 août, portant abolition de l'esclavage chrétien et de la course et la restitution de tous les captifs (au nombre de 3000).

Rupture entre la France et le dey d'Alger. — Husseïn, devenu dey en 1818, était un Turc de Smyrne, officier du sultan qui avait quitté le service pour chercher fortune en Alger. Il était lettré; aussi devint-il rapidement *khodja* (scribe), puis *khodja-cavallo* (secrétaire de la cavalerie). Il sut se rendre aussi populaire auprès des bourgeois maures que des janissaires turcs, pourtant acharnés alors les uns contre les autres. Son élévation à la souveraineté fut le résultat de leur réconciliation temporaire. Son prédécesseur Ali-Khodja avait, par une sorte de coup d'État, transféré sa résidence de la Djénina, palais de la ville basse, exposé aux coups de main de la soldatesque, dans la Kasba, vraie forteresse; de là le dey dominait et terrorisait Alger de la gueule de ses canons et de sa farouche garde nègre.

Il entra en conflit avec la France au sujet de la créance Bacri et Busnach. C'étaient deux juifs de Livourne qui avaient pris à leur compte une avance de cinq millions et des fournitures de blé faites à la France par le dey sous le Directoire. Comme ils avaient eux-mêmes des créanciers, qui firent opposition, on ne leur versa que 4 500 000 francs et l'on retint le reste dans la Caisse des dépôts et consignations, jusqu'à ce que les tribunaux français eussent prononcé sur la validité de ces oppositions. Husseïn exigeait le versement intégral des 7 millions. Il écrivit au gouvernement français des lettres impérieuses, parfois insolentes, et finit par s'en prendre au consul français Deval. Le 30 avril 1827, à la Kasba, il le frappa du manche de son chasse-mouche.

Le gouvernement français exigea une réparation éclatante, et, en attendant, rappela Deval. Le 15 juin 1827, une petite escadre commença le blocus d'Alger.

M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, proposait de débarquer une armée. Villèle, président du Conseil, n'y consentit pas. Le ministère Martignac essaya de reprendre les négociations avec le dey, elles avortèrent. Mais le blocus ne donnait aucun résultat; un dernier essai de négociation fut tenté par l'amiral français : il demanda une audience et se rendit à la Kasba (31 juillet 1829). Il n'obtint rien. Au sortir du

port, son navire essuya pendant une demi-heure le feu des batteries (3 août).

Quand la nouvelle de cet affront au pavillon français fut connue à Paris, le cabinet Polignac venait d'arriver aux affaires. Il ressentit vivement l'insulte, et dans le conseil du 31 janvier 1830 fut décidée l'expédition d'Alger.

L'expédition d'Alger. — Les préparatifs furent poussés rapidement. On réunit trois divisions d'infanterie, trois escadrons de chasseurs, des troupes du génie et de l'artillerie : au total 36 000 hommes. La flotte comprenait près de 100 bâtiments de guerre, dont 11 vaisseaux de ligne et 24 frégates, et près de 500 navires de transport. Le ministre de la guerre Bourmont, laissant l'intérim à Polignac, prit le commandement de l'armée, espérant effacer le souvenir de 1815; mais son nom seul aurait suffi pour rendre l'expédition impopulaire dans l'opinion libérale de France.

Le 25 mai, la flotte quittait la rade de Toulon. Assaillie par le gros temps, elle dut relâcher aux îles Baléares jusqu'au 10 juin; le 13, elle défila en vue d'Alger et continua sa route sur la presqu'île de Sidi-Ferruch. Cette presqu'île, longue de 1000 mètres sur une largeur moyenne de 500, est dominée, à sa pointe, par une vieille tour espagnole (Torre-Chica) et le tombeau du saint marabout Ferruch. Elle ne fut même pas défendue, et les premiers bataillons français s'y installèrent sans coup férir. C'était sur les hauteurs du plateau de Staouéli, dans un camp protégé par des batteries, que l'ennemi avait groupé ses forces. Il y avait là environ 25 ou 30 000 hommes, janissaires, fantassins couloughlis et kabyles, cavaliers turcs et arabes, accourus des quatre provinces algériennes. Le 19 juin, au point du jour, ils se formèrent en deux colonnes, et assaillirent avec fureur le front des troupes françaises. Ils furent repoussés après une lutte acharnée. Les batteries ottomanes, puis le camp de Staouéli furent enlevés. On trouva dans le camp d'immenses approvisionnements en vivres et munitions.

Du 19 au 28, le général en chef attendit que la flotte lui amenât son matériel de siège, l'armée française marcha, le 29, à la pointe du jour, sur les batteries qui couvraient le centre

ennemi et, dans la journée, prit position à portée du canon de la Kasba.

Capitulation d'Alger. — Du Fort-l'Empereur [1] dépendait le sort d'Alger, qu'il domine de haut. Le 4 juillet, à la pointe du jour, les batteries de siège tonnèrent toutes ensemble contre Fort-l'Empereur. A dix heures, le feu des assiégés avait presque complètement cessé. Tout à coup se produisit une effroyable explosion ; c'était le fort qui sautait; le *khaznadji* (trésorier), chargé de la défense, avait fait mettre le feu aux poudres. Les ruines fumantes furent aussitôt occupées par les assiégeants, leurs batteries installées, leur feu ouvert sur le fort Bab-Azoun et sur la Kasba. Le dey comprit que l'heure de la soumission était venue. Bourmont en dicta les conditions : 1° la Kasba, les autres forts, les portes devaient être remis aux Français le lendemain 5 juillet à dix heures du matin; 2° le dey conserverait son trésor personnel évalué à 8 millions; 3° il serait libre de se retirer, avec sa famille et ses richesses, au lieu qu'il choisirait; 4° les mêmes avantages étaient assurés aux soldats de la milice turque; 5° aux habitants étaient garantis le libre exercice de leur religion, le respect de leurs femmes, de leurs propriétés, de leur commerce, de leur industrie. Le 5 juillet, à midi, les portes furent ouvertes aux Français. Déjà les Kabyles et les Arabes de la campagne avaient évacué la ville; les janissaires, retirés dans leurs casernes, attendaient les ordres du conquérant; Husseïn-dey, ayant achevé ses préparatifs de départ, était descendu dans une maison de la ville basse. Le *khaznadji* se tenait à la porte de la Kasba, les clés du trésor de la Régence en mains. Ce trésor fut d'abord évalué à 100 millions : en réalité il n'était que de 48 684 528 fr.

Le 10 juillet, le dey s'embarquait sur une frégate française avec son harem, ses ministres, ses serviteurs, en tout 110 personnes, dont 55 femmes, et sur quatre vaisseaux de ligne français, 2500 janissaires étaient embarqués pour l'Asie Mineure.

L'administration de Bourmont. — Quelques jours avaient suffi pour anéantir cette puissance qui depuis trois siècles fai-

1. En souvenir de Charles-Quint; mais, pour beaucoup de nos soldats, il n'existait d'empereur que Napoléon.

sait peser la terreur sur l'Europe méditerranéenne. Mais il s'en fallait que la prise d'Alger assurât la conquête de l'Algérie. Aux portes mêmes de cette ville commençait le territoire de tribus guerrières et insoumises; une reconnaissance jusqu'aux environs de Blida coûta 15 morts et 43 blessés. Dans ce pays si nouveau pour eux, les vainqueurs ne pouvaient se reconnaître dans la variété de tant de races, ni deviner leurs préjugés, leurs passions, les haines qui les divisaient. Quand Bourmont désigna comme aga d'Alger Sidi-Hamdan, un négociant maure, il ne pouvait comprendre l'affront qu'il infligeait aux « chefs de grande tente » en leur donnant pour supérieur un « mercanti ».

A la nouvelle de la révolution de Paris, dans le conseil de guerre tenu le 12 août, Bourmont proposa de laisser en Afrique 12 000 hommes et d'embarquer le reste pour aller au secours du roi. L'amiral Duperré lui refusa son concours. Le 17, Bourmont fut contraint d'arborer le drapeau tricolore; il ordonna l'évacuation des trois places isolées où il avait mis une garnison française, Mers-el-Kébir, Oran et Bône, et concentra toutes ses troupes à Alger. Le 3 septembre, il s'embarquait pour l'exil, laissant le commandement au général Clauzel.

II. — La période d'hésitations.

La succession des gouverneurs français. — La rapide succession des chefs militaires auxquels fut confiée la nouvelle colonie indique assez le décousu des idées du gouvernement français sur l'Algérie durant les dix premières années du règne de Louis-Philippe. Après le maréchal de Bourmont, Clauzel (2 sept. 1830); Berthezène (2 fév. 1831); Savary, duc de Rovigo, l'ancien diplomate et policier de Napoléon (7 janv. 1833); Voirol (avril 1833); d'Erlon (27 juillet 1834); de nouveau Clauzel (8 juillet 1835); Damrémont (12 fév. 1837); Valée (d'oct. 1837 à déc. 1840). En dix ans neuf gouverneurs!

Au début du règne, en présence des événements d'Europe, si menaçants, on ne savait même pas si on garderait Alger; il

fut question d'en réduire la garnison à quelques milliers d'hommes. Puis Clauzel obtint de garder un peu plus d'une division; il occupa Blida et Médéa; il réoccupa Oran et Mers-el-Kébir, mais les donna à un frère du bey de Tunis, à la condition qu'un autre frère du bey chasserait de Constantine notre ennemi Hadj-Ahmed. — Son successeur Berthezène évacue Médéa; appelé par les habitants de Bône, contre les pillards de la montagne, il leur envoie 127 hommes, qui sont bientôt trahis et chassés de la ville. Du moins, le frère du bey de Tunis, heureux d'apprendre que la France refuse de ratifier les arrangements pris par Clauzel, décampe d'Oran et de Mers-el-Kébir avec ses Tunisiens. — Sous le duc de Rovigo, les Français réoccupent Bône, déjà à moitié conquise par Hadj-Ahmed. — En mars 1833, Voirol, admirant la belle résistance de 1350 Turcs ou Couloughlis qui, dans Mostaganem, résistent à toutes les attaques des pillards, les prend à la solde de la France, puis occupe la ville. En juin, il occupe aussi Bougie à l'appel des habitants. A ce moment, nous avons de l'ouest à l'est une série d'établissements : Oran, Mers-el-Kébir, Mostaganem, Alger, Bougie, Bône. Nous tenons, par ces points isolés, presque tout le littoral; mais aux portes mêmes d'Alger, nous n'avons que Blida; la plaine de Métidja, si attrayante pour la colonisation, nous est âprement disputée par les Hadjoutes. Dans l'intérieur du pays, nous n'avons rien, nous ne sommes rien, nous ne savons rien. A l'est, le bey de Constantine déborde de son beylik dans la province d'Alger; à l'ouest, les Marocains intriguent à Mascara, à Miliana, à Médéa, assiègent les Couloughlis de Tlemcen, réfugiés dans le *Méchouar* ou citadelle.

Dans cette histoire des dix premières années, pleine de défaillances, encombrée d'inutiles et sanglantes promenades militaires, qui mit du moins en lumière l'endurance de nos troupes, les faits les plus importants se groupent dans l'Ouest autour d'Abd-el-Kader, dans l'Est autour du bey de Constantine.

Débuts d'Abd-el-Kader. — A la *zaouïa* de Guetna-oued-el-Hammam, près de Mascara, vivait un marabout nommé Mahi-ed-Din, qui se donnait pour un *chérif* ou descendant du Prophète. Choisi comme chef suprême par les mécontents, il

proclama le *djihad* ou guerre sainte. Repoussé deux fois d'Oran par les Français, il allégua son grand âge et présenta aux insurgés son troisième fils Ab-del-Kader, qui portait le titre de *hadj* parce qu'il avait fait avec son père le pèlerinage de la Mecque.

Né en 1807, Abd-el-Kader avait alors vingt-cinq ans. Il était de petite taille (un peu plus de cinq pieds), mais très élégant de stature, avec un teint mat, un front large et élevé, des yeux bleus bordés de longs cils noirs, un nez fin et légèrement aquilin, des pieds et des mains très petits : en un mot le spécimen accompli du pur type arabe. Il était souple, agile, infatigable, adroit à tous les exercices guerriers, hardi cavalier, d'un brillant courage, d'une piété exaltée et d'une ambition sans bornes. Son maître Ahmed-ben-Tahar lui avait enseigné tout ce qu'un lettré arabe peut savoir de théologie, de droit, de philosophie, de sciences. Il avait étudié les grands poètes arabes. Il était un guerrier, un poète et un saint.

Les tribus l'acclamèrent *sultan*, c'est-à-dire roi. Par égard pour le Maroc, il se contenta du titre d'*émir*[1]. Il envoya partout ses lettres pour annoncer son avènement et appeler les vrais croyants à la guerre sainte.

Cependant le monde musulman était loin d'être uni, et ne le fut jamais. Les Couloughlis du *Méchouar* de Tlemcen, le parti marocain de cette ville sous Ben-Nouna, qui avait pris le titre de pacha, les deux tribus *maghzen* (Douaïrs, Smélas), les fanatiques derviches dont les bandes déguenillées obéissaient au Derkaouï, les Turcs de Mostaganem, le puissant et pieux marabout d'Aïn-Madhi, de la dynastie *tidjinya*, les communes républicaines des montagnes berbères, repoussèrent l'autorité, soit temporelle, soit spirituelle, de l'émir. Dans la banlieue même d'Oran, il s'attaqua aux deux tribus *maghzen* des Douaïrs et Smélas, fut battu et ne dut la vie qu'aux jarrets de son cheval.

Il en revint à la guerre sainte, mais se heurta aux blockhaus établis par le général Desmichels, commandant d'Oran.

1. Pour se rallier les partisans du Maroc, il affectait de n'être que le *khalifa* (lieutenant, vicaire) de leur sultan. Il s'intitulait aussi *Nacer-ed-Din*, « celui qui fait triompher la Foi ».

Découragé par ces échecs, Abd-el-Kader se tourna contre Tlemcen, prit la ville, mais échoua contre la citadelle; il échoua aussi contre Mostaganem.

Le traité Desmichels (1834). — Ce furent les Français qui l'aidèrent à relever sa fortune. Desmichels, sous prétexte de négocier un échange de prisonniers, entra en pourparlers avec lui et signa des préliminaires à Oran. Le gouvernement de Paris envoya des instructions portant qu'Abd-el-Kader, reconnu comme bey, prêterait hommage au roi, lui paierait un tribut annuel, renoncerait à toute alliance contraire à nos intérêts, n'achèterait qu'en France ses armes et munitions, livrerait des otages. Quand ces instructions arrivèrent à Oran, le traité définitif était déjà conclu (26 février 1834) : l'émir posséderait tout le pays de l'Ouest, sauf Oran, Mostaganem, Arzeu; il aurait dans ces trois villes des *oukils* ou consuls; auprès de lui, à Mascara, la France serait représentée par des officiers. Les Français, pour voyager à l'intérieur, devraient être munis de passeports délivrés par l'un des *oukils* et visés par le général commandant. Aucune de ces conditions n'impliquait la soumission d'Abd-el-Kader : pas de tribut à payer par lui; nulle restriction pour le commerce des armes; et au lieu d'otages, des *oukils*, c'est-à-dire des espions. Pourtant on était si las à Paris de toute cette petite guerre que le traité reçut la sanction royale. Il est vrai qu'on y connaissait seulement le texte français du traité, et non le texte arabe que Desmichels, sans en prendre une connaissance suffisante, avait revêtu de son sceau, et qui était autrement désavantageux pour nous.

La manière dont le traité fut exécuté par l'émir causa une déception encore plus vive que le traité même. A Oran, l'*oukil* de l'émir menaçait nos partisans, arrêtait et expédiait à Mascara les suspects, défendait aux indigènes de nous fournir des chevaux. Dans la plaine, Abd-el-Kader attaquait et dispersait les tribus *maghzen*; avant de recommencer contre nous le *djihad*, il profitait de cette sorte de trêve pour régler ses comptes avec les musulmans rebelles à son autorité.

Bientôt il écrivit à Voirol qu'après avoir « pacifié » l'Ouest il allait passer le Chélif afin de pacifier l'Est. Desmichels, jaloux

du gouverneur d'Alger, encourageait l'émir, lui écrivait que « pour le faire régner jusqu'à Tunis, il n'attendait que le départ de Voirol ». Le gouverneur général, qui ne cessait de rappeler Abd-el-Kader au respect du traité, eut bientôt l'explication de son audace : l'émir lui communiqua le texte arabe du traité. Desmichels eut beau prétendre que ce texte était apocryphe, il fut destitué (16 janvier 1835); mais Abd-el-Kader s'obstina à réclamer les avantages que lui assurait le texte frauduleux.

Reprise des hostilités. — Le général Trézel, successeur de Desmichels à Oran, eut pour instruction de répondre à toute agression par la rupture. Mais, Voirol eut pour successeur d'Erlon, qui enjoignit à son subordonné d'Oran de s'efforcer à maintenir la paix. Abd-el-Kader profita de cette défaillance. Il passa le Chélif en victorieux, se concilia les tribus qui harcelaient nos colons de la Métidja, entra dans Miliana, puis dans Médéa, où un bey à lui fut également installé. D'Erlon, qui avait reçu de Paris l'ordre de faire respecter la limite du Chélif, envoya un officier à Médéa pour persuader à l'émir de rétrograder. Les présents qu'il reçut du gouverneur furent portés en grande pompe à Mascara, comme un tribut payé par la France au vainqueur; l'émir garda Médéa. Puis, comme Trézel lui refusait des armes, il essaya d'affamer Oran. D'Erlon accourut pour s'entendre avec son subordonné. Presque sous ses yeux, Abd-el-Kader essaya d'enlever les tribus *maghzen* qui avaient trouvé un asile sous le canon d'Oran. Pour les protéger, Trézel sortit de la place avec 1400 fantassins et 600 cavaliers (14 juin 1835). La colonne marcha lentement, nos soldats restant équipés sous ce soleil ardent comme pour une guerre d'Europe, retardés encore par le convoi et les *impedimenta*. Le 26, dans la brousse de Moulaï-Ismaël, on rencontra l'émir à la tête de 10 000 hommes, dont son bataillon de *réguliers* (1340 hommes) armés de baïonnettes et de fusils français formait le solide noyau. Malgré le désordre qui se mit dans le convoi, le combat, assez sanglant, tourna cependant à notre avantage. Le 28, Trézel ordonna de faire retraite, dans la direction d'Arzeu, près du marécage de la Macta. Les troupes,

harassées par la chaleur, furent attaquées avec tant de fureur que le désordre se mit dans les rangs et surtout dans le convoi. Des prolonges chargées de blessés furent abandonnées. On laissa sur le terrain 263 morts et l'on ramena 308 blessés.

Tel fut le « désastre » de la Macta. Il eut du moins pour conséquence de soulever en France une révolte de patriotisme. D'Erlon et Trézel furent rappelés; d'Erlon fut remplacé par le maréchal Clauzel, sous lequel le duc d'Orléans obtint de faire ses premières armes. Clauzel réunit à Oran 11 000 hommes, dont un millier d'indigènes. Le 3 décembré, dans la plaine de Sig, la colonne fut chargée par 10 000 cavaliers, que menait Abd-el-Kader en personne. L'élan de cette cavalerie vint se briser sur les baïonnettes de notre infanterie formée en carré. Dans l'après-midi du même jour, aux abords de l'Habra, ce sont les *réguliers* et l'artillerie de l'émir qui sont mis en déroute. Le 7 décembre, on atteignait Mascara, qu'il n'osa défendre, et dont on fit sauter les remparts et la *Kasba*. On détruisit les canons, les magasins d'armes, les approvisionnements accumulés par l'émir. Un arrêté daté de cette ville divisa la province d'Oran en trois beyliks : Tlemcen, Mostaganem, le Chélif. Le 9, l'armée évacua Mascara et, le 12, rentra dans Mostaganem.

Le résultat de cette expédition, qualifiée de « mascarade », fut médiocre. L'émir réoccupa les ruines de sa capitale et recommença à vexer les tribus soumises aux Français.

Échec de Constantine. — Tandis que l'émir était tenu en échec dans la province d'Oran, dans l'Est, Hadj-Ahmed, bey de Constantine, essayait de constituer un État indépendant. Il dominait sur le Sahel, la Petite-Kabylie, le Hodna, la Medjana, les Zibans ou région de Biskra, affectait la suprématie sur l'Aurès et les oasis du Sud, tenait Bône comme assiégée. Sa capitale, Constantine (l'ancienne *Cirta*, dont le nom punique signifie « taillée à pic »), semblait imprenable; elle était située sur un bloc de rocher entouré de trois côtés par des ravins atteignant jusqu'à 200 mètres de profondeur; elle ne tenait au continent que par un isthme que dominait le Coudiat-Aly et par un vieux pont romain, *El-Kantara*, que dominaient les hauteurs de la Mansoura. L'armée du bey comprenait un noyau

de janissaires et de cavaliers réguliers, que suivaient les contingents de ses grands vassaux.

Le chef d'escadron Youssouf, un musulman d'origine italienne, brave, intrigant, rêvant de succéder à Hadj-Ahmed, avait persuadé à Clauzel qu'il suffirait du moindre effort pour renverser le bey, que les populations indigènes, lasses de son despotisme sanguinaire, accueilleraient nos soldats en libérateurs. Clauzel réunit 7400 Français, 1350 soldats indigènes, 6 pièces de campagne, 10 de montagne. La petite armée chemina sur un sol qu'avaient détrempé les pluies, transie par le froid, et le 19 novembre parut devant Constantine. Aucune des défections annoncées par Youssouf ne s'était produite. Le bey avait quitté la ville et tenait la campagne avec sa cavalerie : la garnison se composait de Kabyles, de janissaires et des habitants armés. Du 19 au 23, on canonna la place, cherchant à en découvrir les points faibles. Le coup de main, sur lequel on avait compté, était manqué. On n'avait pas d'artillerie de siège; les munitions et les vivres étaient épuisés. Dans la nuit du 23 au 24, deux assauts, dirigés par l'isthme de Coudiat-Aly et par El Kantara, furent repoussés.

Le 24 novembre au matin la retraite commença, harcelée par la cavalerie d'Hadj-Ahmed et par des nuées d'Arabes et de Kabyles. La poursuite dura trois jours.

Traité de la Tafna (1837). — L'insuccès de Constantine eut son contre-coup dans la province d'Oran. A ce moment, Bugeaud était opposé à la conquête totale de l'Algérie, et même il eût préféré l'évacuation. Il disposait d'une force de 7 ou 8000 hommes, qui lui promettait d'éclatants succès sur Abd-el-Kader; il préféra signer avec lui le traité de la Tafna (29 mai 1837) : 1° l'émir reconnaissait la souveraineté de la France en Afrique; 2° la France se réservait Oran, Mers-el-Kébir, Mostaganem, Arzeu et leurs territoires, plus Mazagran à l'intérieur; dans la province d'Alger, la Métidja et Blida; tout le reste, y compris Tlemcen, était livré à « l'administration » de l'émir. Abd-el-Kader, malgré les instructions qu'avait reçues Bugeaud, n'était même point astreint à payer tribut. Ce traité, qui lui concédait bien plus que le traité Desmichels, fut cepen-

dant bien accueilli par les colons d'Algérie : ils crurent que c'était la paix. En France, après avoir soulevé un cri de réprobation, il n'en fut pas moins, le 15 juin 1837, ratifié par le roi.

Prise de Constantine (1837). — Clauzel venait d'avoir pour successeur, dans le gouvernement de l'Algérie, l'énergique général Damrémont. Le 7 août, Damrémont, débarqué à Bône, partit pour Medjez-Ahmar où se concentraient les troupes destinées à la seconde expédition de Constantine[1]. Cette fois on avait tout prévu pour un siège en règle. On disposait de 7500 fantassins et 1500 cavaliers, répartis en quatre brigades. On arriva, le 6 octobre 1837, en vue de Constantine. Les hauteurs de Coudiat-Aly et de la Mansoura furent aussitôt occupées et hérissées de batteries. On battit en brèche, en même temps, la porte d'El-Kantara en face de la Mansoura et la porte El-Raïba en face de Coudiat-Aly. Le bombardement, par les pluies et le froid qui éprouvèrent de nouveau nos soldats, dura du 9 au 12. Le 12, Damrémont fut tué d'un boulet au Coudiat-Aly, et Valée prit le commandement. Les brèches paraissant praticables à la porte El-Raïba, l'assaut fut livré, le 13, à sept heures du matin. La Moricière planta le drapeau des zouaves sur les décombres. On perdit beaucoup d'hommes dans les ruelles étroites de la ville, devant les barricades accumulées, surtout par l'écroulement d'un grand mur et l'explosion d'un magasin à poudre. En deux heures la ville était conquise. Nombre d'habitants, surtout des femmes, affolés par l'approche de nos soldats, s'étaient précipités dans les ravins effrayants, au fond desquels coule le Roummel. Valée, nommé maréchal et gouverneur, s'occupa d'organiser la province. Les grands chefs du Sud vinrent faire leur soumission : un Mokrani fut investi comme *khalifa* de la Medjana, du Hodna et du Sahel; un Farhat-ben-Saïd, comme *Cheïkh-el-Arab* et *khalifa* des Zibans.

1. Dans le conseil des ministres il avait été question de confier le commandement au duc d'Orléans; mais, comme le duc de Nemours, qui avait pris part à la première expédition de Constantine, était déjà designé pour prendre part à la seconde en qualité de général de brigade, on ne voulut pas risquer à la fois dans cette aventure deux des fils du roi. Ce fut donc le gouverneur général de l'Algérie qu'on chargea du commandement en chef.

Nouveaux conflits avec Abd-el-Kader. — La prise de Constantine rendait presque entièrement disponibles pour les opérations dans l'Ouest les 49 000 hommes dont se composait alors l'armée d'Afrique. Il était temps de surveiller de plus près Abd-el-Kader. Il attaquait les amis de la France et répondait aux observations du maréchal Valée sur le ton le plus hautain.

Frappé des avantages que leur discipline assurait aux Français, l'émir avait créé une armée régulière, permanente et soldée [1], imitée des Turcs et surtout des Français. La singularité, de la part d'un cavalier tel que lui et chez un peuple tout cavalier, c'est que l'infanterie a le pas sur la cavalerie et touche une solde plus élevée. Les fantassins réguliers (*askers*) se recrutaient par des engagements volontaires, surtout chez les Kabyles (la même race qui nous a donné nos meilleurs *tirailleurs*). L'unité tactique était le bataillon, commandé par un *aga* ou *bin-bachi* (*chef de mille*), d'un effectif de 1200 hommes, subdivisé en compagnies de 100 hommes commandés par *seïaf* ou *youz-bachi*. Les batteries et sonneries étaient toutes à la française. Abd-el-Kader, en 1839, disposait de quatre bataillons réguliers. Les cavaliers réguliers s'appelaient *khiélas*; les artilleurs, au nombre de 150, *topadji*, avec 14 pièces de campagne. Tous ces soldats portaient un uniforme; les *fantassins bleus* et les *cavaliers rouges* d'Abd-el-Kader sont restés assez célèbres dans nos guerres d'Afrique. Des insignes d'or ou d'argent marquaient les grades. L'avancement se faisait grade par grade. L'émir avait fondé une décoration pour les plus braves. Il avait sous ses ordres huit *khalifas*, sortes de maréchaux commandant les troupes et se partageant les provinces (Tlemcen, Mascara, Miliana, Médéa, le Sébaou, la Medjana, les Zibans, le Sahara). Outre les forces régulières, ils disposaient des *goums* (au moins 50 000 cavaliers), et de *sagas* ou contingents à pied.

L'émir nous avait également emprunté notre système de forteresses et de places d'armes destinées à tenir le pays. Après le

1. Les règlements militaires, intitulés « Écharpe des escadrons et parure de l'armée musulmane victorieuse », rédigés par l'émigré syrien Si Kaddour-ben-Mohammed, terminés le 2 juillet 1839, ont été traduits en français par l'interprète militaire P. Patorni (Alger, 1890).

sac de Mascara, il avait adopté pour capitale Tagdempt (aujourd'hui Tiaret). Ses autres places étaient des postes si bien choisis que, presque tous, nous les avons adoptés. Des Français croyant aux vues pacifiques de l'émir, ou des déserteurs de nos troupes et de la légion étrangère exerçaient ses recrues, organisaient ses magasins, fondaient ses canons, fabriquaient ses poudres. En 1839, son trésor de guerre était évalué à 1 500 000 francs.

Dans le monde musulman, il se heurtait à de vigoureuses résistances. Les chefs kabyles qu'il avait nommés *agas* de la Grande-Kabylie lui avaient fait entendre ce que signifiait au juste leur soumission : il pouvait compter sur leur concours « si les Français voulaient pénétrer dans leur pays ». Au surplus, « depuis que nous habitons nos montagnes, jamais nous n'avons voulu reconnaître d'autorité étrangère; jamais nous n'avons obéi qu'aux cheïkhs choisis parmi nous ». Abd-el-Kader comprit qu'il ne pouvait exiger d'eux ni contingents réguliers, ni impôts.

Dans l'Ouest, Abd-el-Kader se heurta longtemps à la résistance d'un marabout, Mohammed-el-Tidjiny, le quatrième des Tidjini, grand maître de la puissante confrérie appelée de leur nom les Tidjinya. Sa résidence était Aïn-Madhi, forteresse située au milieu d'une oasis qui abritait la mosquée où sont les tombeaux des Tidjiny, et une *zaouïa*. Son influence religieuse s'étendait sur une partie du Maroc, du Sahara, du Sénégal, du Soudan [1].

Après la prise d'Aïn-Madhi, Abd-el-Kader redoubla d'exigences, adressant directement ses plaintes au roi et aux ministres. D'autre part, il écrivait au sultan du Maroc, pour solliciter de lui une investiture comme son *khalifa*, et, en même temps, envoyait ses émissaires exciter les tribus marocaines à la guerre sainte, même sans le sultan, même contre lui. Le 3 juillet 1839, à Taza, en grande pompe, devant l'état-major de ses *khalifas*, *agas*, *kaïds*, devant toute son armée, il reçut le burnous d'honneur que lui envoyait le sultan du Maroc. Ce jour-là la guerre

1. La guerre contre le marabout et la prise d'Aïn-Madhi, faits d'armes très romanesques, mais sans intérêt pour l'histoire générale, sont racontées par Léon Roches. (Voir ci-dessous la bibliographie.)

sainte fut décidée; seulement le choix du jour était laissé à la sagesse de l'émir.

Passage des Portes-de-Fer : la rupture (1839). — Jusqu'alors, entre notre province d'Alger si réduite et la province de Constantine, la masse des montagnes kabyles les séparant au nord, il n'existait de communications que par mer. Au sud de ces montagnes, le défilé des Portes-de-Fer (*Bibans*) paraissait infranchissable à une armée, moins par les obstacles naturels que par la garde qu'y montaient les tribus turbulentes et pillardes. Le gouvernement français chargea le maréchal Valée de tenter le passage. Une expédition de 5300 hommes arriva le 27 à Bordj-Medjana, la résidence de notre *khalifa* Mokrani. Le 28, à l'aube, elle s'engagea dans le défilé, d'une « sombre horreur », si étroitement resserré entre deux hautes parois de roc, que l'on mit sept heures à parcourir 6 kilomètres. L'Oued-Bouktoune, torrent dont la moindre crue eût noyé la colonne, était alors très faible. Pourtant, au sortir du défilé, le sentiment de délivrance fut si vif que nos officiers s'embrassèrent. Sur une des parois du défilé on grava cette inscription : « Armée française, 1839 ». Le gouvernement félicita le maréchal Valée « d'avoir fait pénétrer les Français dans ces pays par des passages que les anciens maîtres du monde n'avaient pas osé franchir ». On a su depuis que le Mokrani avait préparé la sécurité du passage en indemnisant de ses deniers les tribus qui auraient pu le disputer.

Quand Abd-el-Kader apprit la nouvelle de ce qu'il regardait comme une provocation des Français, il s'écria : « Louanges à Dieu! L'infidèle s'est chargé de rompre la paix : à nous de lui montrer que nous ne craignons pas la guerre. » Le 18 novembre, il adressa sa déclaration de guerre au maréchal Valée. Le 10, les incorrigibles Hadjoutes avaient tiré les premiers coups de feu dans la Métidja. Le 20, ce riche pays, déjà couvert d'établissements et de cultures, fut en proie à une irruption générale. Partout sévirent le massacre et l'incendie. Le 21, surprise d'un détachement français; 108 têtes furent portées à Miliana. Le maréchal Valée ne comprenait que la petite guerre, presque toute défensive, avec des camps retranchés, des colonnes de

ravitaillement circulant entre les camps, offrant à l'ennemi comme des rendez-vous fixés d'avance. La fin de l'année 1839 et les premiers mois de la suivante furent employés en semblables opérations. Mais Guizot étant arrivé au ministère, Bugeaud était nommé gouverneur général. La vraie méthode de guerre africaine allait être inaugurée.

III. — Bugeaud et le duc d'Aumale.

Bugeaud : le nouveau système de guerre. — Bugeaud de la Piconnerie [1] avait été le signataire du traité de la Tafna. Mais, en 1837, toutes ses hésitations avaient cessé : l'ancien adversaire de la conquête allait opérer la conquête et commencer la colonisation. Sa carrière algérienne se résume en sa devise : *Ense et aratro*. Son système de guerre est tout l'opposé de celui du maréchal Valée : c'est l'offensive à outrance. Abd-el-Kader, avec ses réguliers et ses forteresses, a prétendu nous emprunter nos avantages de solidité; Bugeaud prétend emprunter aux Arabes leurs avantages de mobilité et rapidité. Plus de matériel encombrant, plus de lourde artillerie; mais des colonnes légères, avec de légers obusiers portés à dos de mulet.

Bugeaud achève la transformation déjà ébauchée dans notre armée d'Afrique : au lieu des énormes shakos que les indigènes comparaient à des boisseaux, le léger képi, avec le garde-nuque; au lieu du col-carcan, la cravate de laine ; plus de buffleteries inutiles; le sac très allégé.

Le remplacement de l'ancien fusil à silex par le fusil à percussion nous assure sur l'indigène une supériorité d'armement. La carabine rayée fait son apparition. Peu à peu se sont constitués des corps nouveaux, dont la plupart sont propres à l'armée d'Afrique. C'est en Algérie que les *tirailleurs de Vincennes*, créés en 1838, devenus en 1842 les *chasseurs d'Orléans* (du nom de leur fondateur), font leurs premières

1. D'une famille noble et ruinée du Périgord, mais né à Limoges, le 15 octobre 1783. Simple caporal à Austerlitz, il avait conquis ses premiers grades dans les campagnes de Pologne, d'Espagne, de France (1815).

armes. En 1831 s'est formé le premier bataillon de *zouaves* [1]. De la même année date la *légion étrangère*; de 1841, les *tirailleurs indigènes* (*turcos*). On a vu plus haut de quels éléments se formèrent l'*infanterie légère d'Afrique*, ou *bataillons d'Afrique*, et les compagnies de *pionniers* ou *disciplinaires*.

Quant aux troupes à cheval, elles comprennent les *chasseurs d'Afrique*, créés en 1831 et qui sont des Français; les *spahis*, cavaliers réguliers, dont les cadres seuls sont européens; la *gendarmerie maure*; les *goums*, cavalerie indigène irrégulière.

Ces divers corps spéciaux à l'armée d'Afrique n'en sont qu'une faible partie. Sans cesse il faut la renforcer de régiments appelés de France. Les effectifs ne cessent de s'accroître : de 17 900 hommes en 1831, ils s'élèvent à 54 000 en 1839, à 63 000 en 1840, à 90 000 en 1844, à 107 000 en 1847.

Bugeaud eut pour cette guerre de remarquables lieutenants : La Moricière, Changarnier, le duc d'Aumale, Cavaignac, Bedeau, Baraguey d'Hilliers, Martimprey, de Négrier, Randon, Pélissier, Canrobert, Daumas, Ducrot, Margueritte.

Campagnes de 1841 et 1842 : destruction des établissements de l'émir. — Tout d'abord Bugeaud cherche à envelopper Abd-el-Kader d'un réseau de colonnes mobiles; il porte Bedeau à Mostaganem; Changarnier à Miliana; Négrier, sur Msila; Baraguey, sur Boghar et Taza; lui-même, avec La Moricière, se dirige, d'Oran, sur Tagdempt et Mascara. En butte à toutes ces attaques convergentes, l'émir évacue Tagdempt, le 25 mai 1841, en y mettant le feu; la destruction est complétée le lendemain par les Français. Le 30, on entre dans Mascara, dont on épargne les restes pour en faire le quartier général de La Moricière, qui, de là, rayonne sur le pays des Hachem, ravageant les récoltes, vidant les silos, rasant la zaouïa qui fut le berceau d'Abd-el-Kader. Pendant ce temps, Baraguey avait détruit, le 24 mai, Boghar et Ksar-Boghari; le 25 Taza; le 22 octobre, Saïda. Ainsi presque tous les établissements d'Abd-el-Kader, places d'armes, magasins, fonderies, étaient anéantis, lui-même déraciné du sol, rejeté à la vie

1. Voir ci-dessus, p. 427.

nomade, de chef d'État réduit à la condition de chef de bande. Nulle part il n'avait tenu ferme, se bornant à harceler la retraite de nos colonnes.

L'année suivante, Bugeaud occupa Tlemcen (1er février 1842), où il installa Bedeau pour utiliser cette place comme La Moricière avait utilisé Mascara. On détruisit à Sebdou la dernière place de l'émir. Alors on eut affaire aux montagnards de l'Ouest, Berbères pour la plupart. Les tribus de la Mouzaïa, pourchassées comme dans une battue, les indomptables Hadjoutes eux-mêmes, firent leur soumission. Sur le Chott-el-Chergui, la faim et la soif contraignirent les Djafras et les Hachem, la propre tribu de l'émir, à capituler. Les Flittas, qui s'obstinaient, furent sévèrement *razziés*. Dans l'Ouarensénis (l'*Œil du monde*), les tribus se rendaient par douzaines. Les Harars prêtaient leurs chameaux pour aider à la poursuite de l'émir. Changarnier enlevait dans une seule *razzia*, exécutée sur une colonne d'émigrants, 1500 chameaux, 300 chevaux ou mulets, 50 000 bœufs, etc., plus de 4000 prisonniers (1er juillet). Bugeaud résumait ainsi les résultats de ces deux campagnes : « Abd-el-Kader a perdu les cinq sixièmes de ses États, tous ses forts ou dépôts, son armée permanente, et, qui pis est, le prestige qu'il avait encore en 1840 ».

Campagne de 1843 : prise de la Smala. — Aussitôt après notre départ, l'émir reparaissait dans l'Ouarensénis, pardonnant aux tribus qui n'avaient demandé l'*aman* aux Français qu'à contre-cœur, mettant à sac celles qui avaient fait une soumission volontaire, par exemple les Ouled-Kosséir et les Attaf, dont les chefs furent décapités. En même temps, il répandait le bruit que le duc d'Aumale n'avait été envoyé en Afrique par son père que pour conclure la paix, en dépit du gouverneur, avec les Arabes. C'est la levée en masse, dans le Dahra, des Beni-Menacer; aux limites de la Métidja, des Beni-Mnad; en pleine Kabylie, des tribus du Sébaou. Dès le mois de janvier, Bugeaud reforma ses colonnes mobiles et châtia rudement les insurgés. Pour isoler le massif de l'Ouarensénis, peuplé de Berbères turbulents, il le bloqua par la construction de trois places fortes : Tiaret (Tagdempt), Teniat-el-Haad, Orléansville (El-Esnam).

. Le 10 mai 1843, le duc d'Aumale venait de créer un dépôt de vivres à Boghar. Il se dirigea ensuite vers le sud, cherchant à retrouver la trace de la *smala* d'Abd-el-Kader, comprenant sa famille, celles de ses partisans, ses serviteurs, ses otages, ses trésors, le tout protégé par de nombreux combattants. La *smala* s'était installée le 15 mai à Taguin, ne craignant d'être attaquée que par nos colonnes de l'Ouest. Or le duc d'Aumale, sans se douter que cette riche proie fût si proche, arrivait par l'est, le 16, sa cavalerie en tête (600 sabres), son infanterie, forte de 1500 hommes, à deux lieues en arrière. Tout à coup, le capitaine Durieu et l'aga Ameur-ben-Ferhat, qui chevauchaient en avant de la colonne de cavalerie, ayant gravi une colline, s'arrêtèrent brusquement. L'ardent Youssouf les rejoignit, s'arrêta de même, et revint au galop. Il dit à d'Aumale : « Toute la smala est là, à quelques pas devant nous, campée à la source de Taguin. C'est un monde! Nous ne sommes pas en mesure de l'attaquer. Il faut tâcher de rejoindre l'infanterie. » L'aga Ben-Ferhat, se jetant à bas de son cheval, tenant embrassé le genou du prince, lui criait : « Par la tête de ton père, ne fais pas de folie. » Seul le lieutenant-colonel Morris, étant survenu, opina qu'il n'y avait pas à reculer. « On ne recule pas dans ma race », dit le duc.

Dans la *smala*, cette capitale de tentes, cette métropole errante de l'émir, il y avait, sans parler d'une multitude de bêtes, 30 ou 40 000 âmes. La garde se composait d'un bataillon de réguliers, de 3000 fantassins irréguliers et de 2000 cavaliers. Ils étaient à ce moment dispersés dans les tentes. Si on leur laissait le temps de se réunir, c'en était fait des 5 ou 600 cavaliers dont disposait le prince, avant que l'infanterie pût survenir, et c'eût été ensuite le tour de l'infanterie. Le prince avait saisi tout le danger de l'irrésolution et tout l'avantage d'une prompte offensive. A la hâte, il partagea ses cavaliers en deux colonnes, à droite les chasseurs d'Afrique commandés par Morris et par lui-même, à gauche les spahis sous Youssouf, et l'on partit au galop. Dans la *smala*, on s'attendait si peu à être attaqué de ce côté que nos spahis furent d'abord pris pour des cavaliers rouges de l'émir et salués par les *you you* joyeux des femmes. En un instant, 300 guerriers arabes, sortant en désarroi des

tentes, furent sabrés. Tout ce que les Français ne pouvaient envelopper réussit à s'enfuir, notamment la mère et la femme de l'émir. L'arrivée au pas de course de l'infanterie française permit d'assurer le butin conquis. Il restait au moins 15 000 captifs et 50 000 têtes de bétail, la tente d'Abd-el-Kader, ses drapeaux, quantité de bijoux, et tant d'argent que des spahis eurent pour leur part jusqu'à 18 000 francs en douros. Le tout fut ramené à Médéa. Le coup frappé par *Ould-el-Rey* (le fils du roi) eut dans toute l'Algérie un retentissement prodigieux.

L'émir n'était pas au bout de ses désastres. Ce qui avait détourné son attention de la *smala*, c'est la surveillance qu'il exerçait sur La Moricière. Le 22 juin, il était battu à Djédda par un lieutenant de celui-ci, le colonel Géry, et perdait 300 de ses réguliers avec un convoi énorme. Le 30, il échouait dans une tentative pour surprendre Mascara. Le 22 septembre, il livrait un combat à Sidi-Youcef, où ses *askers* ne purent tenir contre les baïonnettes françaises. Le combat de Sidi-Yayhia (11 novembre) aboutit à l'extermination de ses réguliers.

On comprend qu'Abd-el-Kader n'ait plus fait parler de lui dans la campagne qui suivit. Les Français mirent à profit son inaction forcée.

Dans le sud-est, le duc d'Aumale occupa Batna (25 février 1844). Franchissant le défilé d'El-Kantara, il entra dans Biskra, dont Hadj-Ahmed, l'ancien bey de Constantine, venait de sortir, et réinstalla notre *khalifa* Ben-Gana (4 mars).

Au sud-ouest, le général Marey s'engagea dans le pays des palmiers, des gazelles et des autruches. Il fit des courses sur la puissante confédération des Ouled-Naïl, célèbres par la pureté et le charme de leur langage arabe. Puis, renouvelant l'expérience de Bonaparte en Égypte, avec des soldats montés sur les dromadaires il franchit le Djebel-Amour, marcha sur Aïn-Madhi, où le Tidjiny était rentré : il consentit à ne pas occuper la ville sainte, se contenta d'y faire entrer dix officiers qui levèrent le plan de la place. La tournée s'acheva par l'entrée à Laghouat (25 mai).

En Kabylie, Bugeaud avait occupé Dellys, battu les « Flissas de la mer » et les Amrouas, livré le 12 et le 17 mai des com-

bats sur le Sébaou et auprès du village d'Ouarezzedine, créé des agas et investi des cheïkhs, disloqué le parti d'Abd-el-Kader, dont le khalifa Ben-Salem avait dû s'enfuir.

Guerre contre le Maroc. — Chassé de ses États, Abd-el-Kader essayait de se maintenir sur les confins du Maroc, avec la connivence inquiète du sultan et le concours des tribus plus ou moins dociles à ce souverain. Pour protéger de ce côté notre frontière, les Français établirent les postes fortifiés de Lalla-Marnia (ou *Maghnia*), de Sebdou et de Saïda. Le kaïd d'Oudjda protesta contre la construction de Lalla-Marnia, somma La Moricière de l'évacuer et éleva des contestations sur le tracé même de la frontière. En même temps Abd-el-Kader, ou par de rapides incursions, ou par des lettres expédiées dans toutes les directions, essayait d'insurger à nouveau les tribus de la province d'Oran. Le 30 mai, les troupes de La Moricière eurent à repousser une attaque des Marocains, parmi lesquels se trouvait un parent de leur empereur. Bugeaud accourut à l'appel de ses lieutenants La Moricière et Bedeau. Il jugea que la situation de cette frontière était périlleuse et qu'à rester sur la défensive contre les Marocains on risquait de « perdre l'Algérie ». Le 15 juin, Bedeau essaya d'avoir une conférence avec le kaïd d'Oudjda; il dut se retirer sous les balles des Marocains. Le maréchal, qui s'était avancé avec quatre bataillons, infligea à ceux-ci une sévère leçon : 300 des leurs restèrent sur la place. Quatre jours après (19 juin), malgré le désaveu tardif que fit parvenir le kaïd, Bugeaud fit son entrée dans Oudjda; puis, les Marocains s'étant retirés, il revint à Lalla-Marnia.

Le gouvernement français chargea M. de Nion, son consul général à Tanger, d'insister énergiquement auprès du sultan pour une réparation. L'ultimatum portait : désaveu et rappel du kaïd d'Oudjda; dislocation des forces marocaines accumulées sur notre frontière; expulsion d'Abd-el-Kader. Cette démarche était appuyée par l'apparition, sur les côtes du Maroc, d'une escadre commandée par le prince de Joinville. La réponse du sultan n'ayant point été satisfaisante, le prince bombarda pendant trois heures, le 6 août, les batteries et les fortifications de Tanger. Bugeaud lui écrivit : « Le 13 au plus tard, j'ai con-

fiance que nous aurons acquitté la lettre de change que vous venez de tirer sur nous ».

Les Marocains avaient pris position sur la rive droite de l'Isly, au nombre d'environ 45 000 cavaliers, 2000 fantassins, avec 11 canons. L'élite de leur armée était la garde noire ou mulâtre de l'empereur, forte de 6000 cavaliers. Bugeaud n'avait à leur opposer que 8400 fantassins, 1800 cavaliers, 16 canons. Il n'était point intimidé par la multitude de la cavalerie marocaine, car, disait-il à La Moricière, « passé un certain chiffre, comme 4 ou 5000, le nombre de cavaliers ne fait rien à l'affaire ». Dans la soirée du 12, il parut à un punch donné par les officiers, et, gagné par la bonne humeur générale, se mit à leur exposer son plan : « Après-demain, mes amis, sera une grande journée. Avec notre petite armée, je vais attaquer les innombrables cavaliers du prince marocain. Je voudrais que leur nombre fût double, fût triple, car plus il y en aura, plus leur désordre sera grand. Moi, j'ai une armée; lui n'a qu'une cohue. » Puis il expliqua la formation de l'armée française en « tête de porc », c'est-à-dire en triangle ou plutôt en losange, prête à s'enfoncer dans les masses de la cavalerie marocaine pour atteindre le point principal de résistance, celui où se trouverait le fils du sultan, Moulaï-Mohammed. Le 14, à la pointe du jour, l'armée se mit en mouvement; à sept heures, elle s'enfonçait dans les flots mouvants de la cavalerie marocaine, « semblable à un lion entouré par 100 000 chacals ». Nos bataillons ne prenaient pas même la peine de se former en carré pour repousser les charges tumultuaires de cette immense cavalerie, se bornant à l'écraser de leurs feux de salves. Quand la pointe du losange atteignit le camp du prince impérial, le maréchal lança ses chasseurs et ses spahis, qui s'emparèrent de toute l'artillerie, de la tente du prince, de ses drapeaux, de son parasol. A midi la bataille était gagnée, l'armée marocaine évanouie, sans autres pertes pour les Français que 27 tués et une centaine de blessés.

Le lendemain de cette victoire, qui valut au maréchal Bugeaud le titre de duc d'Isly, l'escadre du prince de Joinville bombardait Mogador, en détruisait les défenses, et laissait une garnison de

500 hommes dans l'île. L'Angleterre avait tout fait pour empêcher cette guerre, essayant d'intimider tantôt le cabinet français et tantôt la cour marocaine. La France n'avait nul dessein de garder ses conquêtes[1]. Elle accueillit les ouvertures du Maroc humilié et terrifié. Le 10 septembre fut signé, par M. de Nion, le traité de Tanger, sur les bases de l'ultimatum français, sauf cette modification : Abd-el-Kader serait poursuivi à main armée par les Français sur le territoire algérien, par les Marocains sur leur territoire, jusqu'à ce qu'il en fût expulsé ou tombât entre leurs mains ; s'il était pris par les Français, ceux-ci s'engageaient à le traiter avec égard et générosité; s'il était pris par les Marocains, il serait interné dans une des villes de leur littoral, jusqu'à ce que les deux puissances eussent adopté les mesures propres à l'empêcher de troubler l'Afrique. L'article 5 statuait que la frontière entre les deux dominations serait la même qu'au temps de la domination turque en Algérie. Il fut complété, le 18 mars 1845, par un traité de délimitation. Les Français eurent le tort de ne pas exiger au moins la ligne de la Moulouïa, de laisser au Maroc, dans le nord, l'embouchure de ce fleuve, et dans le Sahara Figuig et les autres oasis du Touat. Mais à cette époque on estimait que nous n'avions déjà que trop de territoire en Afrique.

Dernières campagnes contre Abd-el-Kader (1845-1847). — Abd-el-Kader, qui avait assisté d'une hauteur voisine à la bataille de l'Isly, sans que le prince marocain lui eût permis de prendre part au combat, reçut du sultan l'ordre de licencier ses bandes et de venir s'établir à Fez. Il refusa, repassa la Moulouïa, lança des émissaires à la fois dans les montagnes marocaines (le Rif) et dans celles de l'Ouest algérien, réussit à provoquer une vaste insurrection.

Dans le Dahra et l'Ouarensénis, les fanatiques s'armaient à la voix de Bou-Maza, « l'homme à la chèvre ». Le colonel Pélissier fouilla la montagne, enfuma cinq cents Kabyles dans une des grottes du Dahra (près de Nekmaria). Il mit en fuite « l'homme

1. Voir ci-dessus, p. 403.

à la chèvre ». Mais une demi-douzaine de faux Bou-Maza continuèrent à propager l'agitation, ainsi que le marabout Mohammed-el-Faza, qui se donnait pour Jésus-Christ ressuscité.

Puis Abd-el-Kader tomba chez les Beni-Amer et les Traras, anéantit, le 13 septembre, près du marabout de Sidi-Brahim, un détachement de 350 chasseurs à pied (du 10me bataillon); il fit ensuite poser les armes, auprès d'Aïn-Temouchent, à 200 malheureux soldats, pour la plupart sortis de l'hôpital. Il prit les postes de Sebdou, de Saïda, fit égorger les soldats isolés ou les indigènes dévoués à la France. Ben-Salem insurgeait les Kabyles du Sébaou et des Issers. Quand Bugeaud essaya de saisir Abd-el-Kader dans le réseau de ses colonnes mobiles, l'émir parvint à se dérober (décembre).

Au début de l'année suivante, le maréchal mit en mouvement jusqu'à dix-huit colonnes mobiles, conduites par les plus ardents de ses officiers, et jusqu'à des colonnes « chamelières ». L'émir fut traqué de Mascara au Sébaou, de la Grande-Kabylie au Djebel-Amour. Il fut surpris deux fois; mais arriva au Djebel-Amour. C'est de là qu'il expédia l'ordre à sa *déira* (maison militaire, *smala*), alors campée dans le Maroc, de massacrer les prisonniers français, survivants de Sidi-Brahim ou captifs d'Aïn-Temouchent. L'ordre fut exécuté : 280 Français furent égorgés; 11 seulement épargnés. Puis l'émir, par Figuig, rentra dans le Maroc (juillet). Alors les tribus du Sahara et les Kabyles des environs de Bougie firent leur soumission. Les Français fondèrent deux postes militaires, Aumale et Nemours.

En février 1847 eut lieu la soumission de Ben-Salem, le *khalifa* de l'émir dans la Grande-Kabylie; en avril, celle de Bou-Maza ramena un peu de paix dans l'Ouest. Cependant, dans les Kabylies, les tribus de l'Oued-Sahel, notamment les Beni-Abbès, restaient en armes. En mai Bugeaud mena contre elles une colonne de 7000 baïonnettes; il comprenait que la Grande-Kabylie ne serait tranquille qu'après avoir été conquise tribu par tribu et ses fiers montagnards désarmés de leurs longs fusils. De même, il eût voulu être autorisé à relancer Abd-el-Kader jusque dans le Maroc. Il se rendit à Paris, espérant faire adopter ces vues par le ministère : il ne put y réussir. D'autre part, il était

affecté par l'échec de ses projets de colonisation militaire. Il demanda qu'on lui donnât un successeur au gouvernement général[1]. Ce fut le duc d'Aumale[2] (11 sept. 1847), quatrième fils du roi.

Le duc d'Aumale gouverneur; soumission d'Abd-el-Kader (1847). — L'empereur Moulaï-Abd-er-Rahman était las de l'agitation qu'Abd-el-Kader entretenait partout. Il avait dans l'émir un dangereux rival, politique et militaire, à la fois comme sultan et comme chérif. Il confia 1100 cavaliers à El-Ahmar, kaïd du Rif; une seconde armée de 2000 cavaliers, 500 fantassins et 4 canons à son cousin Moulaï-Hassan; il les chargea d'expulser ou de prendre Abd-el-Kader. Refoulé par les Marocains, acculé par eux à la Moulouïa, Abd-el-Kader écrivit trois lettres au duc d'Aumale, aux généraux La Moricière et Cavaignac. Le duc d'Aumale, craignant que cette démarche ne cachât quelque nouvelle ruse, enjoignit à La Moricière de garder tous les passages par où l'émir aurait pu s'évader. Les Marocains prenaient des dispositions analogues. Le sultan venait de frapper l'émir d'une sorte d'excommunication religieuse, lui enlevant les titres de *Sidi* et de *Hadj*. Aux Marocains, évalués à 40 000 hommes, le proscrit ne pouvait opposer que 2 ou 3000 guerriers, qui escortaient un nombre double de femmes, d'enfants et de non combattants. Le 21 décembre, acculé à la mer, il fut obligé de passer sur la rive droite de la Moulouïa, mais en sacrifiant ce qui lui restait de cavalerie et la moitié de ses *askers*, ayant eu son burnous criblé de balles, trois chevaux tués sous lui. Il n'avait plus qu'à se livrer aux Français ou à tenter une évasion pour gagner ensuite le désert.

Dans la nuit, il essaya vainement de forcer le col de Kerbous, gardé par nos soldats. Il dut se résigner à demander l'*aman*. Il écrivit qu'il se rendrait aux Français à la condition qu'on lui promît de le faire transporter soit à Alexandrie, soit à Saint-Jean-d'Acre et non ailleurs. La Moricière crut pouvoir

1. Bugeaud mourut à Paris, du choléra, le 10 juin 1849. Une statue lui fut érigée le 15 août 1852 à Alger, sur la place d'Isly.

2. Né le 16 janvier 1822. Campagnes dans l'Est (Batna, Biskra, Mchounèche); en Kabylie; dans l'Ouest (la prise de la Smala). Création des postes d'Aumale et de Nemours. Participation active à l'organisation politique de l'Algérie.

lui accorder ces garanties. Abd-el-Kader se rendit au duc d'Aumale et fut emmené avec sa famille au fort Lamalgue de Toulon [1].

Le duc d'Aumale apprit le 27 février 1848 la chute de la dynastie. Bientôt le *Moniteur* lui annonça qu'il était exclu avec tous les siens du territoire français et remplacé au gouvernement général par Cavaignac. Le 3 mars, avec le prince de Joinville, il quittait Alger. La monarchie de Juillet n'en avait pas moins accompli l'œuvre à peine indiquée par la Restauration. Elle laissait la France maîtresse en Algérie, du Maroc à la Tunisie, de la Méditerranée aux oasis du Sud, sauf dans les massifs des Kabylies et de l'Aurès. Elle avait créé « l'armée d'Afrique », favorisé les premières colonisations, ébauché une organisation administrative de la conquête.

Organisation de l'Algérie; colonisation. — La première ébauche d'organisation, ce fut, en décembre 1831, la création d'un *intendant civil*, placé auprès du commandant de l'armée et duquel relevaient les chefs des divers services civils. Ce dualisme dans l'autorité, encore que l'intendant fût subordonné au commandant, ne laissa pas de favoriser les conflits. L'ordonnance royale du 22 juillet 1833 avait institué, définitivement, sous l'autorité du ministre de la guerre, un *Gouverneur général* des « Possessions françaises dans le nord de l'Afrique ».

Au début, pour l'administration des indigènes, dans les très rares territoires occupés par nous, on avait fait la fâcheuse expérience d'un *aga* maure, bientôt remplacé par un officier supérieur de gendarmerie, puis par le *Bureau arabe* d'Alger (1832), puis par un *aga* français qui fut un lieutenant-colonel, enfin par une *Direction des affaires arabes* (1837), supprimée en 1839, reconstituée par Bugeaud (17 août 1841). De cette Direction

1. A Toulon, l'émir manifesta l'intention de se rendre, par Alexandrie, à La Mecque. Il n'avait jamais été question de La Mecque dans ses entretiens avec La Moricière ni avec le duc d'Aumale. L'incident contribua sans doute à prolonger le séjour d'Abd-el-Kader au fort Lamalgue. La révolution de février survint; le nouveau gouvernement, craignant pour la sécurité de l'Algérie, n'osa rendre à l'émir son entière liberté. Interné à Pau, puis au château d'Amboise, il ne fut libéré qu'en 1852 par le prince-président. Il séjourna ensuite à Damas, où, durant les massacres de 1860, il employa son influence et la bravoure de ses fidèles à protéger les chrétiens; puis à Brousse. La France lui faisait une pension de 200 000 francs. Il est mort en 1883.

dépendaient les *bureaux arabes*, établis successivement (1844) dans les *cercles* soumis à notre domination, et qui sont, en réalité, les bureaux du « commandant du cercle ». Ces bureaux, à quelques abus qu'ils aient donné lieu, furent un précieux instrument d'administration : des officiers français connaissant bien les langues et les usages des indigènes purent faire prévaloir notre autorité sur de vastes régions. Au surplus, nous avions emprunté aux Turcs l'investiture donnée à des chefs indigènes de tout rang, qui, sous l'autorité de nos officiers, entretenaient des forces militaires, assuraient un minimum d'ordre public, percevaient les impôts.

Il n'y avait alors ni départements, ni conseils élus, ni représentation au parlement français. Pour toute l'Algérie, un seul évêché, celui d'Alger, créé en 1838. Jusqu'à cette date il n'y avait eu de service du culte catholique que par les aumôniers des régiments. Au reste, cet embryon d'organisation civile suffisait pour les rares Français établis en Algérie : ils étaient à peu près 11 000 en 1836 et, dix ans après, 47 000, auxquels il faut ajouter un nombre à peu près égal d'étrangers. Quant aux colons proprement dits, ceux qui s'établirent les premiers dans la plaine de la Métidja étaient pour la plupart des insurgés de 1830. Ils furent presque détruits par les fièvres, alors meurtrières dans cette contrée aujourd'hui si saine, par les coups de fusil des Hadjoutes dépossédés, par la sanglante irruption de 1839. La population européenne de Boufarik fut renouvelée jusqu'à trois fois. Le maréchal Bugeaud tenta, à l'instar des Romains, de créer la colonisation militaire, en formant des villages avec des soldats libérés du service et mariés; ces villages ne prospérèrent point, et d'ailleurs le parlement refusa les crédits nécessaires. En 1844, on inaugura un système qui consistait à concéder gratuitement les terres aux émigrants, à des conditions qui étaient conçues en vue de décourager les spéculateurs, mais qui étaient aussi, grâce à une réglementation excessive, une gêne pour les colons : ceux-ci ne devenaient propriétaires définitifs de la concession que si, au bout de cinq ans d'occupation effective, ils avaient construit une maison de dimensions déterminées, planté un certain nombre d'arbres,

mis en culture une certaine superficie, etc. Ce fut pourtant sous ce régime que se fondèrent quantité de villages aux environs d'Alger, de Bône, de Philippeville. Des villes mêmes s'étaient créées : Guelma (1836), Philippeville (1838), Orléansville (1843), Aumale et Nemours (1846), d'abord simples postes militaires.

IV. — Les autres colonies françaises.

Indifférence des Français pour l'expansion coloniale. — Des faits exposés ci-dessus, il résulte que c'est malgré elle que la Restauration a fait la conquête d'Alger, et presque malgré elle que la monarchie de Juillet a opéré la conquête de l'Algérie.

La monarchie de Juillet, pas plus que la Restauration, n'eut grand souci d'expansion coloniale. De 1792 à 1812, on avait opéré en Europe tant de conquêtes dont il ne restait rien! des conquêtes coloniales auraient semblé médiocres à côté de celles-là, et tout aussi vaines.

Le traité de Paris (1814) laissait nos possessions coloniales réduites à leur minimum d'étendue. Personne n'aurait pu se douter que nous eussions du XVIe au XVIIIe siècle possédé des empires d'outre-mer. En Asie, nous n'avions plus que nos cinq villes de l'Indoustan; en Amérique, deux îles dans les Antilles et deux îlots sur la côte de Terre-Neuve; en Afrique, rien que des points isolés au Sénégal, l'île de la Réunion et des prétentions mal soutenues sur Madagascar.

Dans l'Ouest africain. — Par le traité de Paris, l'Angleterre nous avait rendu nos misérables possessions du Sénégal. Ce fut seulement en 1817 que l'on envoya la *Méduse*, avec des fonctionnaires et des soldats, prendre possession du Sénégal, et le désastre de ce malencontreux navire n'était guère fait pour nous inspirer la passion de notre colonie recouvrée. A Saint-Louis il se succède à peu près un gouverneur par an, et, à part cette ville, nous n'avons rien dans ces vastes régions que l'îlot de Gorée, quelques comptoirs sur le Sénégal jusqu'à Bakel (1819) et Sedhiou sur la Casamance (1837). De hardis voyages

d'exploration comme ceux de Mollien (1818), Beaufort (1824-1825), René Caillé, le premier Européen qui soit entré à Tombouctou (1828), de Raffenel (1846), peuvent seuls laisser pressentir quels dons d'énergie, d'endurance et de bravoure déploieraient un jour les Français pour la conquête de l'Afrique.

Sur la côte de Guinée, les Français ont reparu à Ajacouty (en anglais Tradetown). En 1842, le gouvernement acheta les pays du Grand Bassa (qu'il ne faut pas confondre avec Grand Bassam), du Grand et du Petit Boutou. Ils furent bientôt cédés à la république de Liberia. Ajacouty même parut abandonné. En 1838 et 1842, les Français acquirent des frères Blackwell, mais sans en tirer meilleur parti, les deux rives de la rivière Garroway.

Le 9 février 1839, le commandant Bouët-Willaumez signe avec un chef nègre nommé Denis, possessionné sur la rivière du Gabon, un traité qui nous autorisait à avoir un poste et un port dans cette région. Nouveau traité le 1er août 1844, qui nous confirme cette possession. En 1847, les Chambres françaises votent des crédits pour la création de Libreville, asile ouvert aux esclaves fugitifs ou affranchis. Quarante ans après, Libreville ne sera toujours qu'un village de 2 ou 3000 habitants dispersés sur 7 kilomètres, et où l'on voit seulement quelques maisons à l'européenne et trois églises. Un demi-siècle après le premier traité Bouët-Willaumez, on n'avait su tirer aucun parti d'un territoire comprenant 50 000 kilomètres carrés et arrosé de magnifiques cours d'eau.

A Madagascar. — Dans l'océan Indien, la Restauration montra quelque velléité de maintenir des droits qui remontaient à Richelieu et Louis XIV. La lutte entre les deux influences rivales se produisit bientôt sous une autre forme.

Au centre de l'île habitaient les Hovas, nation d'origine malaise, qui, sous son puissant roi Andrianampoïnimérina, mort en 1810, avait commencé l'asservissement des tribus indigènes, dites *Malgaches* : Sakalaves sur la côte ouest, Antankars au nord, Betsiléos au sud, etc. Les dernières paroles du conquérant à son fils et héritier Radama Ier avaient été : « Ton royaume n'a d'autres limites que les eaux de la mer ».

Farquhar, gouverneur anglais de l'île Maurice, résolu à fermer aux Français les ports de la grande île, s'appliqua à encourager les ambitions de Radama Ier. Il l'aida à étendre sa domination sur les tribus du littoral, sous la condition qu'il ouvrirait ses États, anciens et nouveaux, aux missionnaires et aux marchands britanniques. Radama Ier, victorieux, interdit à ses nouveaux sujets d'approvisionner l'îlot français de Sainte-Marie. Le gouvernement de Charles X envoya, sous l'amiral Gourbeyre, une expédition qui tomba sur un changement de règne. A Radama succédait sa veuve Ranavalo. Elle manifestait contre les Anglais la plus vive antipathie, mais refusait de reconnaître les droits invoqués par les Français. L'amiral Gourbeyre s'empara de Tintingue, éprouva un échec devant Foulpointe, prit sa revanche en détruisant le fort de Pointe-à-Larrée.

La monarchie de Juillet, craignant de s'engager dans un conflit avec l'Angleterre, évacua Tintingue. Il fut même question d'abandonner Sainte-Marie. Cette faiblesse eut pour conséquence inattendue de rendre toute sa vigueur à la réaction anti-britannique inaugurée par Ranavalo. La reine, n'ayant plus rien à craindre des Français, reprit sa campagne contre les Anglais, interdit à leurs missionnaires d'ouvrir des écoles et de faire des prosélytes, détruisant leur commerce par un système de taxes prohibitives et des douanes vexatoires. Elle frappa impitoyablement à la fois les Hovas partisans de l'Angleterre et convertis au protestantisme, et les tribus malgaches qui essayaient de secouer le joug des Hovas. Les massacres ordonnés par elle diminuèrent des trois dixièmes la population de l'île. Les négociants français souffraient autant que les Anglais de ce régime tyrannique. Les deux gouvernements s'entendirent pour infliger une leçon aux Hovas. Tintingue fut bombardé, mais une tentative de débarquement échoua, et les massacres de chrétiens redoublèrent (1845).

C'est pourtant sous Louis-Philippe, de 1840 à 1842, que la France acquit des roitelets indépendants de l'ouest les îlots de Nossi-Bé, Nossi-Mitsiou, Nossi-Cumba, Mayotte. Sur le rivage occidental, en terre ferme, nos établissements allaient de la baie

Pasandava au cap Saint-André. Les Antakars, au nord de l'île, se placèrent sous notre protectorat.

En Océanie. — La Nouvelle-Calédonie avait reçu en 1843 les premiers missionnaires français. L'exploration scientifique de cette île fut commencée. En 1827 et en 1840, Dumont d'Urville releva la position des îles Loyalty. En 1839, une compagnie s'était formée à Nantes et à Bordeaux pour la colonisation de la Nouvelle-Zélande; mais quand nos vaisseaux y arrivèrent en 1840, ils trouvèrent que la souveraineté de la reine Victoria venait d'y être proclamée.

Les îles Taïti avaient été explorées au XVIIIe siècle par Wallis, Cook, Bougainville; depuis le début du XIXe, par les capitaines Freycinet, Duperrey, Dumont d'Urville, Dupetit-Thouars, Laplace. Ces îles étaient gouvernées, depuis 1793, par la dynastie des Pomaré [1]. En 1797, elles avaient reçu une cargaison de missionnaires britanniques, choisis parmi les pères de famille adonnés à des professions manuelles. Pendant un quart de siècle, ces missionnaires ne firent que peu de prosélytes; mais à la suite d'une bataille où les indigènes estimèrent avoir été trahis par leurs dieux, le protestantisme se répandit, au moins comme religion d'État, parmi ces tribus restées d'ailleurs foncièrement païennes et toujours de mœurs très libres. Les missionnaires imposèrent aux pays et au roi une réforme théocratique. Ils publièrent en 1825, sous le nom du roi Pomaré III, un code à la fois civil et religieux. Sous la reine Pomaré IV, en 1842, un conflit s'éleva entre les missionnaires anglais et deux missionnaires français, Caret et Laval, que les premiers voulaient empêcher de débarquer. L'amiral Dupetit-Thouars, étant arrivé en rade de Papéiti, assuma la protection de ses nationaux et entendit faire reconnaître à tous les Français le droit de débarquement et de séjour. Le missionnaire anglais Pritchard avait tellement lassé Pomaré IV que la reine et les principaux chefs profitèrent d'une de ses absences pour se placer, par convention du 9 septembre 1842, sous le protectorat de la France.

1. Pomaré I (1793-1803); Pomaré II (1803-1804); Pomaré III (1804-1827); la reine Pomaré IV (1827-1877); Pomaré V, de 1877 à 1880, date de l'annexion à la France.

L'amiral parti, Pritchard revenu, la reine retomba sous les influences britanniques. On lui persuada de ne pas hisser le pavillon du protectorat. L'amiral français, ayant reparu le 1er novembre 1843 en rade de Papéiti, proclama, pour punir cette infraction aux traités, la souveraineté du roi des Français et l'annexion de l'île. En même temps Pritchard excitait les indigènes à l'insurrection contre les Français. On a vu plus haut les incidents dont il fut l'occasion [1]. Le capitaine Bruat, nommé gouverneur de nos possessions océaniennes, trouva chez les autres missionnaires britanniques un grand empressement à contribuer au rétablissement du calme parmi les indigènes. Toutefois nombre de chefs taïtiens, dans les parties reculées de l'île, restèrent en armes; la reine se réfugia dans une autre île de l'archipel. Enfin la prise de la forteresse de Fautaua, enlevée le 17 septembre 1846, mit fin à cette guerre d'indépendance. Lavaud, nommé gouverneur, amena la reine à rentrer dans sa capitale, et lui fit signer un acte additionnel (19 juin 1847) qui, tout en rétablissant sa royauté sous notre protectorat conformément au traité de 1842, reconnaissait aux Français le droit d'intervenir dans tout ce qui regardait l'administration intérieure et de collaborer à la rédaction des lois. En 1852, la reine ayant été détrônée par une insurrection et rétablie par notre gouverneur, devint une amie fidèle et dévouée de la France.

D'autres archipels océaniens furent placés sous le protectorat français : les îles Marquises, en avril-mai 1842, par l'amiral Dupetit-Thouars; les îles Wallis (qu'évangélisait depuis 1837 le P. Bataillon), le 4 novembre 1842; les îles Futuna (où le P. Chanel avait été martyrisé en 1841), également en 1842; les Tuamotou et Tubaï vers la même époque; les îles Gambier en 1844.

BIBLIOGRAPHIE

L'ALGÉRIE

Généralités; temps antérieurs à la conquête. — Voir ci-dessus, t. IV, p. 821-825, une bibliographie très étendue. — Consulter aussi **R. L. Playfair**, *A Bibliography of Algeria... 1541-1887*, supplé-

1. Voir ci-dessus, p. 402.

ment aux *Papers of the Royal geogr. Society*, t. II, 1887. — **E. Plantet**, *Corresp. des deys d'Alger avec la cour de France* (1579-1833), t. II. — Du même, *Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la cour* (1577-1830), t. II. — **H. D. de Grammont**, *Corresp. des consuls de France*, Alger, 1893. — *Exploration scientifique de l'Algérie*, publiée après la conquête, Paris, 1844. — **E. Mercier**, *Hist. de l'Afrique septentrionale*, t. III, Paris, 1891. — **E. Masqueray**, *Souvenirs et visions d'Afrique*, Paris, 1894. — Le commandant **Rinn**, *Marabouts et Khouans, étude sur l'Islam en Algérie*, Alger, 1884. — Le capitaine **Trumelet**, *Les Saints de l'Islam*, 1881, et *L'Algérie légendaire*, 1892. — **Ch. de Rotalier**, *Histoire d'Alger*, Paris, 1841, 2 vol. — **H. D. de Grammont**, même titre, 1887. — **E. Carette**, *L'Algérie*, coll. de l'*Univers pittoresque*, 1847. — **D'Estry**, *Histoire d'Alger... de ses pirateries, de son commerce*, Tours, 1841 et 1852.

Histoires locales. — **L. Fey**, *Hist. d'Oran*, Oran, 1858. — **A. Rousseau**, *El Zoherat el Nahazat*, chronique du beylik d'Oran, par un secrétaire du bey Hassan, trad. fr. et commentaires, Paris, 1842? — **Walsin-Esterhazy**, *Notice hist. sur le Maghzen d'Oran*, Oran, 1849. — **E. Vayssettes**, *Hist. des beys de Constantine*, dans le *Recueil de la Soc. arch. de Constantine*, 1867. — **Féraud**, *Hist. de Bougie*, Ibid., 1869. — Du même, *Histoire de Djidjelli*, Ibid., 1870. — L'abbé **Bargès**, *Hist. de Tlemcen*, complément à son *Histoire de Beni-Zeyan*, 1859. — **Federmann** et **Aucapitaine**, *Organisation du beylik de Titteri*, dans *Rev. africaine*, nº 52. — **Bergbrugger**, *Les époques militaires de la Grande-Kabylie*, Alger, 1857. — **E. Carette**, *Études sur la Kabylie*, 2 vol. in-8, 1848-1849. — **A. Hanoteau** et **A. Letourneux**, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, 3 vol., Paris, 1872-1873. — **Robin**, *Organisation des Turcs dans la Grande-Kabylie*, dans *Revue africaine*, nºs 52 et suiv. — Du même, *Les Ouled-ben-Zadmoun*, Ibid., nº 109. — **Féraud**, *Les Ben-Djellal, sultans de Touggourt*, Ibid., nºs 155 et suiv. — Du même, *Aïn-Beïda*, Ibid., nº 96. — Du même, *Les Harars*, Ibid., nº 107. — Du même, *Les Mokrani*, dans *Recueil Soc. arch. Constantine*, 1871-1872. — **Arnaud**, *Hist. d'Ahmed le Tidjiny*, dans la *Revue afric.*, nº 30.

Pays voisins de l'Algérie. — L'abbé **Godard**, *Hist. du Maroc*, dans *Revue afr.*, t. IX. — **Castonnet des Fosses**, *Dynastie des chérifs Filali* (ou Hassaniens; la dynastie actuelle), dans *Revue de l'Afrique française*, 1888. — **Marcel**, *Tunis*, coll. de l'*Univers pitt.*, 1850. — **Rousseau**, *Annales tunisiennes*, Alger, 1864. — **Féraud**, *Annales tripolitaines*, dans *Revue afric.*, nºs. 159 et suiv.

La conquête. — *Aperçu historique, statistique et topographique de l'État d'Alger à l'usage de l'armée expéditionnaire* (rédigé au Dépôt de la guerre et distribué aux officiers de l'expédition), 1830. — **Féraud**, *L'affaire Bakri*, dans *Revue africaine*, nº 73. — **Camille Rousset**, *La conquête d'Alger*, Paris, 1879; *L'Algérie de 1830 à 1840*, 1887, 2 vol.; *La conquête de l'Algérie (1841-1857)*, 1889, 2 vol. — Le général **Berthezène**, *Dix-huit mois à Alger* (1830-1831), Montpellier, 1831. — Le maréchal **Clauzel**, *Observations sur quelques actes de son commandement*, Paris, 1831. — Le maréchal **Bugeaud**, *De l'établissement des légions de colons militaires*, 1838; *De l'établissement des troupes à cheval dans les grandes fermes*, 1841; *L'Algérie, des moyens de conserver et d'utiliser cette conquête*, 1842; *Relation de la bataille de l'Isly* et *La campagne de Kabylie* (1844), dans *Revue d. Deux Mondes*, mars 1845; *La guerre de montagne*, Ibid., avril 1851; *Mémoire sur la guerre dans la province d'Oran*, Alger, 1836. — Le comte d'**Ideville**, *Le maréchal Bugeaud* d'après sa correspondance intime et des documents inédits, Paris, 1882.

Barchou de Penhoen, *Mém. d'un officier d'état-major*, 1832. — **Pellissier de Reynaud**, *Annales algériennes*. — Mémoires de **Martimprey**, 1886, **Du Barail**, 1895, **Castellane**, 1898; **Rivet** (aide de camp de Bugeaud). — Lettres de **Saint-Arnaud**, 1855, de **Montagnac**, 1885. — **Sidi Hamdan-ben-Ottman Khodja** (secrétaire du dey Husseïn, puis aga d'Alger pour les Français), *Le Miroir* (en arabe), trad. fr. par Hassouna Deghiz sous ce titre: *Aperçu historique et statistique*, etc., Paris, 1833. — **A. Pascal**, *Vie militaire, politique et privée du duc d'Orléans* (documents émanant de ce prince), Paris, 1842. — **Le duc d'Orléans**, *Hist. des campagnes de l'armée d'Afrique*, publ. par ses fils, 1843 et 1870; *Récits de campagne* (Mascara, les Portes-de-Fer), 1890. — Le duc d'**Aumale**, *Les zouaves et les chasseurs à pied*, 1855; *Campagnes en Afrique*, Paris, 1840-1844. — **E. Daudet**, *Le duc d'Aumale*, 1898.

Abd-el-Kader. — *Le livre d'Abd-el-Kader, Rappel à l'intelligence, avis à l'indifférence*, publié par G. Dugat, Paris, 1858. — *Règlements militaires d'A.-el-K.*, voir ci-dessus, p. 794. — **Léon Roches** (un moment secrétaire intime et ingénieur de l'émir), *Trente ans à travers l'Islam*, Paris, 1885, 2 vol. — **El Hossin-ben-Ali** (cousin d'Abd-el-K.), récit trad. de l'arabe, dans *Revue afr.*, t. XX. — **A. de Lacroix**, *Hist. politique et privée de l'émir* (d'après des notes de **N. Manucci**, un intime de l'émir), 1845. — **L. de L.** (anonyme allemand), *A.-el-K. ou trois années de captivité*. — **A. de France** (pseudonyme), *Les prisonniers d'A.-el-K. ou cinq mois de captivité chez les Arabes*, rédigé par Ern. Abby, Paris, 1837, 2 vol. — **Bergbrugger**, *Voyage au camp d'A.-el-K.*, dans *Revue d. Deux Mondes*, août 1838. — [**D'Avezac**], *A.-el-K. et sa nouvelle capitale*, Paris, 1840. — Le colonel **Scott**, *A journal of a residence in the Esmaïlla* (la smala), Londres, 1842. — Le colonel **Churchill**, *A life of A.-el-K. written from his own dictations*, etc., Londres, 1867. — Mgr **Dupuch** (le premier évêque d'Alger), *A.-el-K. au château d'Amboise*. — **J. Monnin**, *A.-el-K. littérateur et philosophe*, Lyon, 1869.

LES COLONIES

Généralités. — **A. Rambaud**, *La France coloniale*, Paris, 1895, 7e édit. — **Mager**, *Atlas colonial*. — **P. Gaffarel**, *Les colonies françaises*, 1880. — **Vignon**, même titre, 1886, et *L'Expansion coloniale de la France*, 1891. — **De Lanessan**, *L'Expansion coloniale de la France*, 1886. — **Duval**, *Les colonies et la politique coloniale de la France*, 1864.

Sénégal, Soudan, Guinée, Gabon. — **René Caillié**, *Voyage à Tombouctou*, Paris, 1839, 2 vol. — Le général **L. Faidherbe**, *Notice sur la colonie du Sénégal*, 1859, et *Avenir du Sénégal et du Soudan*, 1883. — Le capitaine **Ancelle**, *Les explorations au Sénégal et dans les contrées voisines depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, 1886. — L'amiral **Bouët-Wuillaumez**, *Commerce et traite des esclaves aux côtes occidentales d'Afrique*, 1848.

Madagascar. — **Carayon**, *Hist. de Madagascar pendant la Restauration*, 1885. — **H. d'Escamps**, *Hist. et géog. de Madagascar*, 1884. — **Sibree**, *The great African Island*, 1885. — **Ch. Buet**, *Madagascar*, 1883. — **E. de Mandat-Grancey**, *Souvenirs de la côte d'Afrique*, 1892. — Colonel **Vergé**, *Madagascar et ses peuplades indépendantes*, 1887. — **Townsend Farquhar**, *Memoir and notice explanatory*, etc., Londres, 1819. — Le testament du roi **Andrianampoïnimérina** (1810), dans *Revue Bleue*, 19 oct. 1889.

Océanie. — **A. Schreiner**, *La Nouvelle-Calédonie*, 1882. — **Dumont D'Urville**, *Voyages au pôle et dans l'Océanie*, 1841-1854. — **Guizot**, *Mémoires*, t. VII (chap. XL : *Les îles Marquises et Tahiti*).

CHAPITRE XXV

COLONIES ET DÉPENDANCES DE L'ANGLETERRE[1]

De 1815 à 1847

En 1815, les colonies anglaises se composent : 1° d'établissements conquis au XVIIe, au XVIIIe siècle, pendant les guerres contre la Révolution et Napoléon, sur les Français, les Hollandais, les Espagnols, et définitivement cédés à l'Angleterre par une série de traités dont les plus avantageux pour elle furent ceux de 1763 et de 1815; 2° de l'Australie, occupée à partir de 1788. Jusqu'en 1783, l'Angleterre avait ses possessions les plus importantes en Amérique; quand elle eut perdu les États-Unis, elle s'agrandit surtout du côté de l'océan Indien.

De 1783 à 1840, la Jamaïque seule eut une assemblée élue; dans les autres colonies, les gouverneurs, généralement militaires, exerçaient une autorité presque absolue.

Au point de vue économique comme au point de vue politique, les colonies dépendaient étroitement de la métropole. L'acte de navigation de 1651, toujours en vigueur, ordonnait que les produits coloniaux fussent apportés en Angleterre exclusivement par des navires anglais; d'autre part, les colons ne pouvaient acheter des objets manufacturés et des denrées

1. Sauf le Canada et l'Indoustan. Pour le Canada, voir ci-dessus, chap. XXII; pour l'Indoustan, ci-dessous, chap. XXVII.

européennes à d'autres qu'aux Anglais sans payer des droits énormes. Ces deux obligations constituaient le *pacte colonial*; les économistes le critiquaient et le parlement avait commencé à le défaire. Les dispositions de l'acte de navigation furent abrogées en faveur des États-Unis (1796-1817), du Brésil (1811), de l'Amérique espagnole (1822), et le mouvement pour la liberté du commerce s'accentua de plus en plus.

L'esclavage, attaqué par les philanthropes, fut aboli en 1833. La traite était interdite depuis 1807 et le gouvernement anglais avait pris en 1815 l'initiative d'une entente internationale pour la réprimer.

C'est le ministère anglais qui dirige l'histoire intérieure des colonies, surtout dans les possessions tropicales, où la principale industrie est la production du sucre destiné à la métropole et où la population se compose d'une masse d'esclaves nègres travaillant sous les ordres d'un petit nombre de blancs. Dans les colonies à climat tempéré, c'est aussi de Londres que viennent les lois importantes; c'est le parlement qui décide de les peupler avec des condamnés, puis avec des sans-travail transportés aux frais de l'État, qui règle les concessions de terres, modifie le gouvernement et la justice; mais les émigrants apportent des habitudes d'indépendance et de critique; dès la première moitié de notre siècle on voit se constituer en Australasie et au Cap des formes particulières de propriété, une société nouvelle, une opinion publique.

I. — Les cinq colonies d'Australasie.

L'Australie est grande comme les trois quarts de l'Europe. Ses régions intérieures ne reçoivent pas de pluies et forment des steppes et des déserts. Les parties que l'Européen peut cultiver et habiter se trouvent sur la bordure, principalement à la côte sud-est. Sur ce continent mal arrosé, la végétation est pauvre, les animaux peu nombreux et de petite taille. Le plus gros mammifère indigène est le kangurou. Lors de l'établisse-

ment des Européens, environ 500 000 habitants vivaient sur le pourtour de ce continent; ils étaient noirs, mais leur chevelure n'était pas laineuse comme celle des nègres; ils se nourrissaient exclusivement des produits de la chasse, dispersés par petits groupes, armés d'instruments de bois et de pierre. Ils ne purent jamais résister sérieusement aux Européens.

La Terre de Van Diemen a un climat moins chaud et des pluies plus abondantes. Elle est grande à peu près comme les quatre cinquièmes de l'Irlande. Les indigènes ressemblaient à ceux d'Australie.

Colonisation de la Nouvelle-Galles du Sud (1788). — Les côtes de la Nouvelle-Galles du Sud furent reconnues par Cook en 1770. Le naturaliste de l'expédition fit une description enthousiaste de la végétation qui couvrait les bords de la baie de la Botanique (*Botany Bay*). Le gouvernement anglais décida en 1787 de déporter les condamnés de droit commun à Botany Bay. Il se proposait à la fois de faire une nouvelle colonie de peuplement pour remplacer les États-Unis et de débarrasser les prisons anglaises. Les philanthropes de l'époque préconisaient la déportation et les travaux de défrichement aux colonies pour les condamnés. Un premier convoi partit le 13 mai 1787 d'Angleterre et arriva le 18 janvier 1788 devant les côtes de la Nouvelle Galles. L'emplacement choisi pour débarquer fut Port Jackson, situé un peu au nord de Botany Bay, et le premier établissement reçut le nom du ministre des colonies Sydney. Le 7 février 1788, le capitaine Phillip, chef de l'expédition et gouverneur, réunit les condamnés devant les soldats et les marins en armes et leur donna lecture de l'acte du parlement; il les exhorta à se bien conduire, vu qu'il n'y avait rien à voler et que les criminels seraient vite découverts et pendus sans merci. Il leur déclara que ceux qui voudraient se marier pouvaient le faire; 14 mariages eurent lieu aussitôt. Les marins, soldats et leurs femmes, au nombre de 220 environ, pouvaient recevoir des concessions de terres. Les condamnés (778, dont 200 femmes) devaient exécuter les travaux publics ou servir comme domestiques et ouvriers chez les colons libres (*assignment*). A l'expiration de leur peine, ils avaient les mêmes

avantages que les colons libres. Les convois de condamnés arrivèrent régulièrement à partir de 1789. En 1793 débarquèrent pour la première fois de véritables colons (*settlers*). C'étaient des paysans d'Angleterre; on leur donnait 60 à 80 acres[1] de terre, à condition de payer une redevance après la troisième année; on leur fournissait des vivres pendant deux ans; on leur *assignait* des convicts, qu'ils devaient habiller au bout d'un an et nourrir au bout de deux. Les convicts furent longtemps plus nombreux que les *settlers*. A partir de 1798 les révoltés irlandais furent déportés en Australie en même temps que les condamnés de droit commun et traités aussi durement qu'eux. La déportation était pour sept ans au moins. Les fautes des déportés étaient punies du fouet, de la cellule au pain et à l'eau, du travail au moulin de correction (*treadmill*) ou dans les mines. Les incorrigibles étaient envoyés au bagne des îles Norfolk ou dans d'autres dépôts éloignés.

En 1800, la colonisation était bornée à Sydney et à ses environs. Mais, dès le début, le gouvernement anglais s'était réservé des droits sur un espace infiniment plus grand. La commission donnée à Phillip faisait aller son gouvernement du cap York à la pointe sud de Van Diemen; elle le faisait partir du 135° de longitude est, laissant l'Australie occidentale sans maître, mais elle l'étendait sur tous les archipels ou îles du Pacifique situées à l'est de l'Australie, et par conséquent à la Nouvelle-Zélande. La colonie s'appelait Nouvelle-Galles du Sud.

Introduction des moutons. — Les premiers colons avaient essayé de cultiver le blé et le maïs et d'élever du bétail; la sécheresse du climat était défavorable à ces deux entreprises. La première année, la récolte manqua, et les colons seraient morts de faim s'ils n'avaient reçu des grains du Bengale. En 1797, un capitaine de la marine introduisit en Australie quelques moutons mérinos achetés au Cap. Le capitaine Mac Arthur eut l'idée que les moutons prospéreraient dans ce pays sec et que leur laine se vendrait bien en Europe. Mais pour les faire pâturer, il fallait avoir de grandes concessions, et le

1. L'acre vaut un peu plus des 4/10 d'un hectare (exactement 40 ares 4671).

gouverneur avait l'habitude de n'accorder que 40 à 60 acres, parce qu'il voulait constituer une population de cultivateurs. Mac Arthur se rendit en Angleterre (1803) et obtint le droit de pâture sur un espace de 5000 acres d'un seul tenant; le gouvernement pouvait lui reprendre la concession pour la diviser en petits lots, mais à condition de lui louer autant de terrain sur un autre point. Plusieurs capitalistes imitèrent l'exemple de Mac Arthur. Dès lors il y eut parmi les colons deux classes : 1° les petits cultivateurs, émigrés libres d'Angleterre et convicts libérés; 2° les propriétaires de grands troupeaux de moutons.

Les premières luttes sociales et politiques. — Les propriétaires de moutons forment une aristocratie; ils veulent avoir plus d'influence que les paysans et les ouvriers et ils s'opposent à ce que les convicts libérés (*expirees*, *emancipists*) aient les mêmes droits que les autres citoyens. Les premiers gouverneurs résistent aux prétentions des éleveurs. En 1807, le gouverneur Blith défend de payer en spiritueux les salaires des travailleurs. Il maintient l'interdiction de fabriquer de l'alcool et ordonne de rembarquer un alambic destiné à Mac Arthur. Mac Arthur et ses amis décident le commandant militaire à mettre en prison Blith, que le gouvernement anglais est forcé de rappeler. Son successeur Macquarie (1809-1821) traite les convicts libérés en citoyens et les admet à témoigner devant les cours de justice. Sous le gouvernement du général Darling (1825-1831) se place une période de réaction dans laquelle Mac Arthur et ses amis essaient d'écraser la presse indépendante. La Nouvelle-Galles du Sud avait un journal officiel depuis 1803. En 1824 seulement, Wentworth, qui se vantait d'être le premier australien (il était né en 1791), eut l'autorisation de publier un journal indépendant qui fut démocratique et favorable aux *emancipists*. Il disait dans son programme qu'il fallait « changer une prison en une colonie qui pût être habitée par des hommes libres ». Mac Arthur se plaignait, en 1827, que « quatre journaux fussent publiés, tous dans l'intérêt des convicts », et que « les rédacteurs fussent des radicaux enragés, sans vergogne ni principes ». Il demandait au Conseil législatif récemment institué d'établir l'autorisation préalable et un droit de timbre

d'un shilling par numéro (empêché par le veto du président de la cour de justice comme contraire aux lois anglaises), de punir les délits de presse du bannissement, qui fut en usage jusqu'en 1831, et d'amendes ou d'emprisonnement, qui ne furent supprimés qu'en 1841. Malgré tout Wentworth et son émule Hall purent faire naître à Sydney une agitation en faveur de l'autonomie coloniale. Ils réunirent des meetings à ce sujet et firent parvenir en Angleterre des pétitions et des protestations.

Les premières libertés. — Dans les cinquante premières années de la colonisation, les gouverneurs de la Nouvelle-Galles du Sud furent en général des militaires; jusqu'en 1823, ils exercèrent un pouvoir absolu. La colonie était considérée surtout comme un lieu de déportation où la discipline devait être rigoureuse. Le gouverneur avait auprès de lui un *Conseil exécutif* composé des principaux chefs de service, tous nommés par le ministère anglais. Trois cours de justice à Sydney (1788), à Norfolk (1795) et à Hobart (1821), organisées comme des conseils de guerre, jugeaient et condamnaient en dernier ressort. Le statut de 1823 organisa des tribunaux entièrement composés de magistrats civils, introduisit le jury, établit une cour d'appel suprême à Sydney. Il créa également un *Conseil législatif* composé de sept fonctionnaires : le gouverneur devait le consulter en matière de finances et sur ses propres ordonnances après que le président de la cour suprême aurait certifié qu'elles étaient conformes au droit anglais « autant que la situation de la colonie le permettait ». Ce fut la première atteinte au régime d'état de siège; alors, comme on l'a vu, se fondèrent les journaux et commencèrent les réunions publiques. En 1828, le Conseil législatif fut porté à 15 membres, dont le gouverneur devait choisir la moitié parmi les colons payant un certain chiffre d'impôts. La métropole ne gardait à sa charge que le budget de la défense et de la déportation. Les autres dépenses devaient être acquittées par la colonie. Le Conseil législatif était maître du tarif douanier. Mais, en cas de conflit, le dernier mot restait toujours au gouverneur.

En 1830, la colonisation était à peine commencée dans les parties qui devaient plus tard devenir les colonies de Victoria

et du Queensland. Les Montagnes Bleues avaient été franchies en 1813, la rivière Macquarie découverte et la ville de Bathurst fondée (1815) par les éleveurs de moutons. On avait commencé à cultiver le tabac, la canne à sucre (1821), à exploiter la houille. L'émigration était faible.

La Colonie de Van Diemen (1825). — En 1799, Bass reconnut que la terre de Van Diemen était séparée de l'Australie. En 1803, une expédition envoyée de Sydney vint créer sur cette île un dépôt pour les condamnés incorrigibles. Hobart fut fondé (1804). Jusqu'en 1813 la Terre de Van Diemen ne fut guère qu'un lieu de déportation. Les émigrants libres commencèrent à arriver en nombre dans l'année 1817. Ils cultivèrent le blé et élevèrent des moutons à laine. En 1821, l'île avait 7400 habitants, 14 000 acres en culture, 180 000 moutons. Elle était alors administrée par un lieutenant gouverneur dépendant du gouverneur de Sydney. En 1825, elle devint une colonie à part. Les statuts de 1823 et de 1828 lui donnèrent une justice régulière et un Conseil législatif comme à la Nouvelle-Galles du Sud. En 1830, les habitants, dont le nombre était de 18 000, commencèrent à donner la chasse aux indigènes, à les tuer ou à les transporter dans les petites îles voisines.

Annexion et colonisation de l'Australie occidentale (1829). — En 1829, le gouvernement anglais, craignant de voir la côte occidentale d'Australie occupée par les Français, en prit possession : il achevait ainsi l'annexion du continent. On était alors préoccupé de faire émigrer l'excédent de la population pauvre de Grande-Bretagne et de l'établir dans les colonies. Un entrepreneur nommé Peel se chargea d'établir un grand nombre de cultivateurs à l'embouchure de la Swan River. Il obtint une concession de 250 000 acres, répandit des prospectus, réunit 3000 colons et les débarqua en 1829 sur la plage où s'élève aujourd'hui Freemantle. Il comptait leur affermer des lots pris dans sa concession. Mais il n'avait préparé ni provisions ni semences. Les colons durent pêcher pour se nourrir. Le plus grand nombre s'embarqua pour la Terre de Van Diemen. L'Australie occidentale resta une misérable colonie sous l'autorité absolue d'un gouverneur spécial.

Wakefield et la colonisation systématique. — L'économiste Wakefield, dans ses ouvrages *A Letter from Sydney* (1829), *England and America* (1833), proposa de *vendre* les terres aux colons par petits lots et à *prix élevé*. La colonisation serait ainsi *concentrée*, c'est-à-dire que la population deviendrait dense. Les colons seraient obligés de venir avec un capital. Le prix de la vente des terres servirait à payer le passage de journaliers et d'ouvriers, qui, jetés en grand nombre sur le marché du travail colonial, fourniraient une main-d'œuvre peu coûteuse aux propriétaires, et seraient heureux de trouver en Australie l'ouvrage qui manquait chez eux. La déportation pénale devait être supprimée, parce que les condamnés en cours de peine coûtaient plus qu'ils ne rapportaient et parce que les libérés se faisaient cabaretiers, brigands ou vagabonds au lieu de travailler. Wakefield gagna à son projet beaucoup de membres du parlement et de publicistes. Son système fut presque immédiatement mis en pratique.

Fondation de l'Australie méridionale (1834). — En 1834, le parlement anglais fit un essai de colonisation systématique. Il fonda l'Australie méridionale aux dépens des deux autres colonies et désigna des commissaires pour la colonisation de ce territoire. Une Compagnie de l'Australie méridionale, société de spéculateurs sans pouvoirs politiques, servit d'intermédiaire pour la vente d'une grande partie des terres. Les lots étaient à 12 shillings l'acre, le prix le plus considérable qui eût jamais été demandé en Australie. Aucun condamné ne devait être déporté dans la nouvelle colonie. Les premiers émigrants furent débarqués en 1836 et fondèrent la ville d'Adélaïde. En 1838, le nombre des blancs s'élevait à 15 000. C'étaient, en raison du système de vente, presque tous de petits propriétaires ou fermiers cultivant le blé. Le gouvernement anglais dut venir bien des fois à leur secours, malgré les promesses de la Compagnie. L'Australie méridionale coûta, en 1841 et 1842, 215 000 livres à l'Angleterre.

Suppression de la déportation pénale. — Les effets de la propagande de Wakefield se firent sentir dans toutes les colonies australiennes. L'un des plus importants fut la suppression

de la déportation pénale en 1840 dans la Nouvelle-Galles du Sud, en 1847 dans la Terre de Van Diemen. 83 290 convicts avaient été déportés dans la première de ces colonies de 1788 à 1840, 55 000 dans la seconde de 1803 à 1845. Dans l'une et l'autre 30 000 environ étaient restés. Or, en 1851, la Nouvelle-Galles avait 360 000 habitants. Il n'est donc pas exact de dire que le peuplement de l'Australie a été fait par les condamnés; l'émigration libre y a contribué dans une proportion beaucoup plus forte.

Lois sur la vente des terres à prix élevé. — Les idées de Wakefield sur la vente des terres furent appliquées à toutes les colonies anglaises de peuplement par une série d'actes dont les plus importants sont : celui de 1831, qui prescrivait de vendre les terres aux enchères et à 5 shillings l'acre au minimun, et celui de 1842, qui fixait le prix minimum à 1 livre. Si ces lois avaient été strictement appliquées, c'eût été la ruine des éleveurs de moutons. Mais ceux-ci refusèrent d'acheter le sol aux conditions onéreuses qu'on leur faisait. Ils firent occuper par leurs bergers de grands espaces ou parcours (*runs*) éloignés de toute surveillance. Ces occupants sans autorisation furent nommés *squatters* [1]. Les gouverneurs essayèrent de leur donner la chasse et de les forcer à acheter leurs *runs*. Mais, dès 1837, on fut obligé de les tolérer à condition qu'ils paieraient une redevance et qu'ils se considéreraient comme simples locataires des terres de la couronne. En 1839, une limite fut tracée entre les territoires livrés à la colonisation et l'espace occupé provisoirement par les squatters, et on la fit surveiller par la police. On comptait alors 5380 squatters avec 33 000 chevaux et 1 million de moutons. (La population libre de la Nouvelle-Galles du Sud était d'environ 50 000 colons.) Le nombre des colons proprement dits (*settlers*) augmentait plus rapidement qu'avant 1830. Le prix de la vente des terres servait, selon le plan de Wakefield, à payer le transport d'ouvriers et de salariés. En 1830, on n'avait pas compté plus de 309 émigrants en Australie. De 1831 à 1836 il y en eut 7849. A partir de 1837 le gouvernement

1. Ce nom cessa bientôt d'être pris en mauvaise part et servit à désigner les propriétaires de moutons.

anglais eut une agence officielle d'émigration (appelée en 1840 *Colonial Land and Emigration Board*). La colonisation de la Nouvelle-Galles ne fut plus bornée aux environs de Sydney. La baie de Port Phillip fut peuplée de 1824 à 1831 par des colons qui arrivèrent, les uns de Van Diemen, les autres de la Swan River, où ils étaient venus avec la malheureuse expédition de Peel; tous se mirent à l'élevage ou à la culture sans acheter les terres. Alors le gouverneur de Sydney intervint. En 1838, il envoya un détachement de police à Port Phillip, ordonna de vendre les terres conformément aux lois et fit construire une prison et un tribunal. Melbourne était fondée. La population du district de Port Phillip comptait 10 000 habitants en 1840.

Le gouvernement représentatif en Nouvelle-Galles du Sud. — Depuis Adam Smith, les libéraux demandaient que les colonies fussent autonomes. Arrivés au pouvoir, ils furent effrayés par la révolte du Canada (1838) et pensèrent que le seul moyen d'éviter aux colonies la tentation de suivre l'exemple des États-Unis, était de permettre aux colons de se gouverner eux-mêmes sous la surveillance de la métropole. En 1840, le premier parlement colonial fut établi au Canada. Le second fut accordé à la Nouvelle-Galles du Sud par le statut de 1842. Dans cette possession, le Conseil législatif avait désormais 36 membres, dont 24 élus parmi les propriétaires ayant un revenu foncier annuel d'au moins 100 livres. Les électeurs étaient censitaires. Le gouverneur avait droit de veto et d'initiative. Le Conseil nommait son président et légiférait sur tout ce qui concernait la colonie, sauf sur la vente des terres, réservée au parlement métropolitain. Il ne pouvait refuser de voter le budget de l'administration et des cultes. Depuis l'abolition de la déportation la métropole n'avait plus de frais à sa charge en Nouvelle-Galles du Sud. Le Conseil, composé en majorité d'éleveurs de moutons, entra en conflit avec le gouverneur sur la question du *squatting*. Le ministère conservateur Peel soutenait le gouverneur. Mais lorsqu'il tomba (1846) le ministère libéral Russell prit les affaires, et le secrétaire d'État des colonies, Lord Grey, donna raison aux squatters. Un ordre du conseil de 1847 les autorisa à louer des *runs* pour un an dans les territoires colonisés (*settled*) dont ils

avaient été jusque-là exclus, pour huit ans dans les territoires intermédiaires, pour quatorze ans dans les territoires *unsettled*. Dans les deux derniers cas le bail était renouvelable pour cinq ans, et en cas de vente par lots, le squatter avait droit de préemption. Le loyer était de 250 francs par 4000 moutons. Les *runs* avaient jusqu'à 32 000 acres. La décision de 1847 fut appliquée dans toutes les colonies d'Australie. Ce fut le triomphe de l'aristocratie et l'origine d'une partie des grandes fortunes australiennes.

Premiers établissements anglais en Nouvelle-Zélande. — Des colons et des missionnaires anglais s'étaient établis en Nouvelle-Zélande depuis 1814. Ils étaient protégés et administrés par le gouverneur de Sydney. En 1839, une Compagnie fondée sur l'initiative de Wakefield amena des émigrants dans la baie de Port Nicholson et y fonda Wellington. Puis elle occupa une partie des côtes de l'île du Sud, refoulant les indigènes dont une partie se souleva en 1846. D'autre part un gouverneur nommé par la couronne avait acheté une partie de l'île du Nord aux Maoris et s'était établi à Auckland (1840-41).

II. — Le Cap de Bonne-Espérance et Natal.

Le climat de l'Afrique australe ressemble à celui de l'Australie. Le relief diffère par l'élévation des plateaux intérieurs, mais les régions naturelles sont à peu près les mêmes : au sud une plaine côtière, propre à la culture du blé et de la vigne; sur la côte de Natal, la chaleur, les pluies et les cultures des tropiques; dans l'intérieur, des steppes jusqu'au désert de Kalahari et jusqu'à la côte de l'Atlantique. Parmi les animaux du pays on compte les moutons, les chèvres et les bœufs domestiques. Les Bushmen (hommes de la brousse), aussi primitifs que les Australiens, et les Hottentots ont été refoulés dans les steppes de l'ouest. Différentes branches de la race cafre (nègres bantous) occupaient Natal et la plaine littorale lors de l'arrivée des Européens ; c'étaient des éleveurs de

bœufs, vigoureux et braves, armés de sagaies et de boucliers, groupés dans des villages entourés de haies (*kraals*). Ils ont résisté longtemps à la conquête anglaise.

Le Cap devient colonie anglaise. — La colonie du Cap, administrée depuis le XVIIe siècle par la Compagnie hollandaise des Indes, fut prise par une expédition anglaise en 1806 et laissée à l'Angleterre par les traités de 1815. La colonie n'avait pas de limites bien définies vers le nord et l'ouest; vers l'est, elle s'arrêtait à la Fish River, où commençaient les tribus cafres. Elle comptait 17 637 Hottentots et Bushmen, 29 656 esclaves et 26 720 blancs. Ces derniers descendaient de colons hollandais auxquels s'étaient joints 2 ou 300 calvinistes français après la révocation de l'édit de Nantes. La langue était le hollandais, la religion le calvinisme. Les colons s'appelaient *boers* (paysans) : une partie cultivait le blé et la vigne autour du Cap. Les autres étaient dispersés dans l'intérieur, où ils vivaient de l'élevage des bœufs, loin de la société civilisée, isolés l'un de l'autre. Le boer, dit un proverbe, n'aime pas à voir la fumée de son voisin.

Établissement de colons anglais à Port Élisabeth. — Jusqu'en 1820, il ne vint d'Angleterre au Cap que des fonctionnaires et des commerçants. En 1819, le parlement vota 50 000 livres pour y transporter et y établir des colons britanniques; 90 000 émigrants se présentèrent, on en choisit 4000 qui furent débarqués en 1820 dans la baie d'Algoa, où ils fondèrent Port Élisabeth. Les nouveaux venus se mirent à travailler la terre et développèrent l'élevage du mouton mérinos à laine qui avait été importé d'Espagne en 1790. (La laine des moutons indigènes ne valait rien.) Au Cap, comme en Australie, les colons anglais luttèrent contre l'absolutisme des gouverneurs. A partir de 1826, les formes de la justice anglaise furent introduites au Cap. La même année, on rappela le gouverneur Somerset, qui supprimait les journaux et interdisait les meetings. Dès 1824, Fairbairn avait fondé une feuille d'opposition et commencé une campagne pour réclamer des franchises; il fut secondé par l'un des colons de 1820, le poète écossais Pringle, qui était en relations avec des littérateurs et des phi-

lanthropes de Grande-Bretagne. Une première pétition pour demander une législature élue fut envoyée en Angleterre (1827) et d'autres la suivirent. Mais le gouvernement de la métropole ne donna pas sur ce point satisfaction aux colons. Il se contenta d'instituer auprès du gouverneur un *Conseil exécutif* (1826), puis un *Conseil législatif* (1834), l'un et l'autre com posés de fonctionnaires. Les immigrants n'étaient pas nombreux et la population anglaise n'augmentait guère que par les naissances. L'histoire intérieure du Cap est peu importante dans la première moitié de ce siècle. Les grands événements sont les guerres contre les Cafres et les conflits avec les Boers.

Guerres contre les Cafres. — Les noirs libres avaient été déclarés les égaux des blancs devant la loi. Mais les colons boers ou anglais se considéraient comme une race supérieure aux hommes de couleur. Ils entendaient les employer comme journaliers avec un véritable contrat de servage; ils demandaient qu'on refoulât les Cafres pour donner leurs terres aux blancs. Ils voulaient que la répression du vol de bestiaux par les Cafres fût punie très sévèrement. Les gouverneurs furent en général disposés à intervenir contre les indigènes. Mais ceux-ci étaient défendus par les missionnaires, dont les plaintes trouvaient beaucoup d'écho chez les philanthropes et les anti-esclavagistes de Grande-Bretagne. Après l'avènement des libéraux, le gouvernement métropolitain fut parfois obligé par l'opinion d'interdire les guerres contre les Cafres. De là des périodes de progrès et des périodes d'arrêt dans l'expansion de la colonie.

Les luttes commencent en 1809, lorsqu'on veut obliger les Cafres à évacuer les territoires fertiles de la baie d'Algoa et à demeurer sur la rive gauche de la Fish River. Ce sont d'abord des escarmouches continuelles entre les tribus cafres et des groupes de Boers et de colons organisés en milice (*commando*). Les Cafres surprennent les fermes, tuent les habitants et emmènent les troupeaux : les colons suivent les traces des ravisseurs jusqu'au premier village indigène, lynchent les auteurs présumés du brigandage et prennent leurs bœufs. La milice suffit habituellement à la défense de la frontière Est, parce que les Cafres

ne sont pas unis. Mais le chef Tchaka (1812-1828), puis son frère et successeur Dingaan, groupent sous leur commandement un grand nombre de tribus et organisent une armée de guerriers. Ils n'attaquent pas les Anglais, mais leur puissance militaire encourage les tribus de la Fish River qui se soulèvent en masse. En 1834, 30 000 Cafres attaquent les fermes et les villages. Le gouverneur d'Urban arrive avec la troupe régulière, bat les noirs, remplace leurs chefs par des fonctionnaires blancs et déclare leur territoire annexé. Ces nouvelles parviennent en Angleterre au milieu du mouvement de réformes libérales. Le ministre désapprouve d'Urban, rend aux Cafres l'indépendance et envoie sur la frontière un lieutenant-gouverneur chargé de faire respecter les droits des indigènes (1835). Cette fonction fut supprimée en 1839, mais rien ne fut changé à la situation des Cafres avant la guerre de la Hache (1846-53). Jusqu'à cette date, la politique des missionnaires l'emporta sur la politique d'annexion.

Le premier « Voorttrekken » des Boers. — Natal. — En 1826, les tribunaux hollandais avaient été supprimés, et l'anglais avait été déclaré seule langue admise en justice. Les Boers en furent froissés. Leur mécontentement augmenta à la suite de la suppression de l'esclavage (1834) et à cause de l'insuffisance des indemnités qui leur furent données. Les colons avaient alors 35 755 esclaves qui valaient ensemble 3 millions de livres. On leur accorda 1 200 000 livres d'indemnité et on les obligea à faire toucher leur part à Londres. Les Boers vendirent leurs créances à vil prix à des spéculateurs, plusieurs même n'en tirèrent aucun parti. Leur irritation devint extrême lorsque le gouvernement eut arrêté d'Urban dans ses tentatives d'expansion. Beaucoup d'entre eux résolurent d'aller vivre dans l'intérieur, loin des lois anglaises. En 1835, 10 000 Boers partirent avec leur bétail; ils voyageaient dans des chariots traînés par plusieurs paires de bœufs. Le soir ils campaient à l'abri d'un retranchement formé par leurs voitures. Ce fut le premier exode (*Voorttrekken*). Un groupe d'émigrants se dirigea vers le Nord-Est, franchit les monts Drakenberg et descendit dans les plaines de Natal en 1837. Le conquérant cafre Dingaan

venait de ravager et de dépeupler le pays. Il feignit d'être prêt à donner aux Boers l'autorisation de s'établir à Natal; mais, pendant qu'ils traitaient, il les fit entourer par ses guerriers qui les massacrèrent. D'autres Voorttrekkers arrivèrent en nombre; sous la conduite d'Andries Pretorius ils battirent Dingaan; puis ils organisèrent un État indépendant, avec un parlement (Volksraad) et un drapeau national. Le ministère anglais, toujours peu favorable à l'expansion du Cap, ne voulait pas intervenir; mais le gouverneur Napier envoya des troupes qui prirent la capitale de l'État indépendant, Pietermaritzburg. Les Boers se soumirent, firent disparaître leur pavillon, et laissèrent dissoudre le Volksraad (juillet 1842). Le 12 mai 1843, Natal fut officiellement annexé au Cap. Dans les années suivantes, on s'aperçut que son climat était trop chaud et trop humide à la fois pour des colons européens. On résolut d'en faire une colonie à population noire sous un gouverneur particulier (1845-48). On laissa aux indigènes tous leurs usages sauf ceux qui seraient contraires à l'humanité; leurs chefs restèrent en charge sous le contrôle d'un petit nombre de fonctionnaires blancs. Il y avait alors dans la colonie 100 000 indigènes : leur nombre s'accrut rapidement. Natal était séparé du Cap par la Cafrerie indépendante.

III. — Colonies à esclaves.

Maurice et ses dépendances. — L'île de France, prise par une expédition anglaise en 1810, fut laissée à l'Angleterre par les traités de 1815 en même temps que les Seychelles et les Amirantes. Elle reprit sous la nouvelle domination le nom de Maurice que les Hollandais lui avaient donné. Les habitants obtinrent le droit de conserver la langue française et la religion catholique : il ne vint d'Angleterre que des émigrants isolés. La principale production était le sucre, produit par le travail des esclaves (environ un cinquième du sucre importé en Angleterre). En 1832, la population s'élevait à 89 610 habitants dont 63 500 esclaves. L'abolition de l'esclavage (1834) obligea les planteurs à

faire venir des coolies indous : de 1834 à 1850, on en importa en moyenne 5000 par an. Les faits les plus intéressants de l'histoire extérieure de Maurice sont les efforts du premier gouverneur anglais, sir Robert Farquhar, pour mettre Madagascar sous l'influence anglaise. Il voulut d'abord annexer la grande île, mais n'étant pas soutenu par son gouvernement, il se contenta d'entrer en relations avec le roi Radama Ier, qui venait de fonder la nation et la suprématie des Hovas. Par plusieurs traités conclus de 1817 à 1825 Radama autorisa les Anglais à résider, à faire le commerce et à établir des missions dans l'île de Madagascar.

Comptoirs de Guinée. — Les établissements de Gambie fondés en 1588 et la Côte d'Or cédée par les Hollandais en 1667 étaient exploités par des Compagnies à monopole qui firent le trafic des esclaves pour les Indes occidentales jusqu'à la suppression de la traite en 1807. Sierra Leone, acquis en 1787, servait de refuge aux esclaves délivrés des mains des négriers. On n'y faisait guère d'autre commerce que celui de l'huile de palme.

Indes occidentales. — Bermudes. — Guyane. — Les Indes occidentales (Antilles) anglaises comprenaient en 1815 : la Jamaïque, prise en 1655 aux Espagnols; le Honduras britannique occupé vers la même époque; les Bahamas (1629-1667); les Iles au Vent (Saint-Christophe, 1623; Nevis, 1628; Montserrat, Antigua et dépendances, 1632-1663; les îles Vierges, Anguille, 1666; la Dominique, cédée par les Français en 1763); les Iles sous le Vent (la Barbade, 1605-1625, la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Tabago, longtemps disputées et définitivement cédées par les Français, les deux premières en 1783, les dernières en 1815); la Trinité cédée par l'Espagne en 1802.

On peut classer avec les Indes occidentales les Bermudes (1609), à 950 kilomètres au large de la Caroline, établissement militaire et lieu de déportation, et la Guyane britannique qui s'est formée d'établissements enlevés aux Hollandais en 1803, laissés à l'Angleterre en 1815 et réunis en une seule colonie en 1831. La Guyane a été explorée par Schomburgk de 1835 à 1839; ce voyageur fut chargé en 1840 de tracer une ligne

de séparation entre la colonie et le Vénézuela; cette limite est encore contestée par ce dernier État. La frontière est également contestée du côté du Brésil. La Guyane est la plus grande des possessions anglaises en Amérique tropicale; la plus peuplée et la plus riche est la Jamaïque.

Abolition de l'esclavage et liberté du commerce. — Tous ces établissements (sauf les Bahamas et les Bermudes) produisaient le sucre au moyen du travail servile. Elles vendaient des esclaves aux Antilles françaises et espagnoles. Elles importaient du bois, des objets manufacturés et des denrées alimentaires, du poisson, que le pacte colonial les forçait d'acheter aux Anglais. En 1831, les Indes occidentales faisaient remettre au parlement une pétition pour démontrer que le pacte colonial leur faisait payer chaque année 187 000 livres de trop pour l'achat des objets de première nécessité. La liberté du commerce leur fut accordée en 1841. Mais les inconvénients du libéralisme économique et politique furent pour les planteurs des Indes occidentales plus considérables que ses avantages. La suppression de l'esclavage fut opérée aux Antilles entre 1834 et 1838. On essaya dès lors d'employer les coolies chinois (les premiers avaient paru à la Trinité en 1816). Mais il fallut que la métropole protégeât le sucre des Indes occidentales en frappant de droits élevés les sucres de Maurice et des Indes orientales. Les Antilles continuèrent à fournir les quatre cinquièmes du sucre anglais; mais ce privilège était attaqué par les planteurs de l'océan Indien et par les libre-échangistes. Il fut supprimé et les droits sur les sucres égalisés en 1848.

IV. — Extrême-Orient et stations navales.

La guerre de l'opium : Hong-Kong. — L'occupation de Hong-Kong a été une conséquence de l'établissement de la liberté du commerce et de l'influence prise sur le gouvernement par les grands industriels anglais. En 1834, le monopole du commerce britannique avec la Chine, qui appartenait à la

compagnie des Indes, fut supprimé : l'exportation des objets manufacturés et surtout des cotonnades d'Angleterre en Chine augmenta rapidement (842 852 liv. st. d'exportations en 1832; 1 326 368 liv. st. en 1836). Mais le gouvernement chinois continuait à n'ouvrir qu'un seul port, Canton, au commerce européen. A la suite de la guerre de l'opium, le gouvernement chinois signa le traité de Nankin (1842) qui ouvrait au commerce anglais les ports d'Amoy, Fou-Tchéou, Ning-Po, Changaï, et cédait à l'Angleterre l'îlot de Hong-Kong à l'entrée de la baie de Canton. Hong-Kong devint un grand entrepôt dont la population augmentait rapidement (5000 habitants en 1841, 21 514 en 1848).

Stations navales. — Ce groupe comprend : — 1° les établissements des détroits de Malacca dont l'histoire se rattache à celle de l'Inde; — 2° ceux de Borneo (1846, Labouan, 1847, protectorat de Bruni : depuis 1841, l'Anglais Brooke est rajah de Sarawak); — 3° à l'entrée de la mer Rouge, Aden (1838); — 4° sur la route des Indes par le Cap et Maurice, Sainte-Hélène (1651) et l'Ascension (1815); — 5° sur la route des Indes par le détroit de Magellan, les îles Falkland (1833); — 6° en Europe, les Anglais conservaient Gibraltar et avaient acquis définitivement, par les traités de 1815, Malte et les îles Ioniennes dans la Méditerranée, ainsi que Helgoland dans la mer du Nord.

BIBLIOGRAPHIE

I. **Sources.** — Les SOURCES MANUSCRITES, pour la période de 1815 à 1847, se composent surtout de la correspondance des ministres et des gouverneurs. On trouvera l'indication des dépôts où sont ces pièces, ainsi que l'analyse des principales d'entre elles, dans les grandes histoires des colonies.

Les DOCUMENTS PARLEMENTAIRES les plus intéressants sont : 1° les dépositions recueillies et les rapports publiés par les grandes commissions d'enquête, particulièrement pendant les réformes libérales (1832-40); 2° les Comptes et Documents (*Accounts and Papers*). A partir de 1833, le ministère du Commerce a fait réunir chaque année la substance des comptes présentés au Parlement sous le titre de *Tables of the revenue, population, commerce..... of the United Kingdom and its dependencies*, Lond., in-4, dep. 1833. Le tome 1er donne les statistiques de 1820 à 1831. Il a été traduit en français sous le titre : *Tableaux du revenu*, etc., Paris, Imp., nat. 1834, in-4.

Les STATISTIQUES ne sont pas régulières. Il n'existe pas encore d'annuaires. Les travaux les plus utiles sont ceux de **Montgomery Martin**, *The british*

colonial library, Londres, 1836-37, 10 vol. in-8, et *Statistics of the colonies of the british empire*, Londres, 1839, in-4. Pour la bibliographie, **J. R. Mac Culloch**, *The literature of political economy*, Londres, 1845, in-8.

II. **Travaux**. — DESCRIPTION ET HISTOIRE GÉNÉRALES. — Outre **Reclus**, le *Compendium* de **Stanford** et les ouvrages de ce genre, Sir **Charles Dilke**, *Greater Britain...*, Londres, 1868, in-8. — **C.-P. Lucas**, *Introduction to a historical geography of the british colonies*, et *Historical geography of the british colonies*, Oxford, 4 vol. in-8, en cours de publication depuis 1887. L'Inde, le Canada, l'Australasie n'ont pas encore paru.

SYSTÈMES DE COLONISATION. — Les principaux traités d'économie politique d'**Adam Smith** à **J. Stuart Mill**. — Lord **Brougham**, *An inquiry into the colonial policy of the European powers*, Londres, 1808, 2 vol. in-8. — **Merivale**, *Lectures on Colonisation and the Colonies*, Londres, 1841, in-8. — **E.-G. Wakefield**, *A Letter from Sydney*, 1829, et surtout *England and America*, Londres, 1833, 2 vol. in-8; *A view of the art of colonisation*, 1849, est moins important. — **Leroy-Beaulieu**, *De la colonisation chez les peuples modernes*, donne un résumé des idées de Wakefield. Comparez **K. Marx**, *Le Capital*, t. I, trad. franç. — **R. Torrens**, *The Budget, on commercial and colonial policy*, Londres, 1844.

CONSTITUTIONS. — **Ch. Clarke**, *A summary of colonial law*, Londres, 1834, in-8. — Sir **G.-C. Lewis**, *An essay on the government of dependencies*, Londres, 1841, in-8 (nouv. éd. p. **C.-P. Lucas**, Oxford, 1891, in-8).

ÉMIGRATION. — **Karl Rathgen**, *Englische Auswanderung und Auswanderungspolitik im 19ten Jarhundert*, Leipzig, 1896, in-8.

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE. — *Tracts of the anti-slavery Society*, Londres, 1823-33, brochures in-8. — *Détails sur l'émancipation des esclaves dans les colonies anglaises*, et *Suite des détails*, etc., trad. franç., Paris, 1836, 2 vol. in-8. — *Abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises* (imprimé par ordre du ministre français de la Marine), Paris, 1841-43, 5 vol. in-8.

COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. — **Bonwick**, *The romance of the wool trade*, Londres, 1887, in-8. Voir bibliogr. de l'Angleterre.

AUSTRALASIE. — C'est la partie des colonies anglaises la mieux étudiée. Pour la bibliographie, le catalogue australasien de la Bibliothèque de Sydney, *Australasian bibliography... Catalogue of books in the Free Public Library relating to or published in Australasia*, Sydney, 1893, 3 vol. in-4. — Dictionnaires australiens de **David Blair**, *Cyclopaedia of Australia*, Melbourne, 1881; et de **J.-H. Heaton**, *Australian dictionary of dates and men of the time*, Sydney, 1879, in-4. — Sur l'histoire générale, le grand ouvrage de **G. W. Rusden**, *History of Australia*, Londres, 1883, 3 vol. gr. in-8, très documenté, sans appendices bibliographiques; le sommaire commode de **E. Jenks**, *The history of the Australasian colonies*, Cambridge, 1895, in-8. — Sur l'histoire de la propriété foncière, **W. Epps**, *Land systems of Australasia*, Londres, 1894, in-8.

HISTOIRES PARTICULIÈRES DE CHACUNE DES COLONIES D'AUSTRALASIE. — **J. D. Lang**, *Historical and statistical account of New South Wales*, 4e éd., Londres, 1894, 2 vol. in-8. — **James Bonwick**, *Early struggles of the Australian press*, Londres, 1890, in-8. — **G.-T. Lloyd**, *33 years in Tasmania and Victoria*, Londres, 1862, in-8. — **J. Bonwick**, *Port Phillip settlement*, Londres, 1893, in-8. — **F.-P. de Labillière**, *Early history of the colony of Victoria*, Londres, 1878, 2 vol. in-8. — **E. Finn**, *Chronicles of early Melbourne*, Melbourne, 1889, 2 vol. in-8. — **H.-S. Russel**, *The genesis of Queensland*, Sydney, 1888, in-8. — **E. Favenc**, *Western Australia, its past history*, etc.... Sydney, 1887. — **Conigrave**, *South Australia*, Adélaïde, 1886, in-8. — **B. T. Finnis**, *Consti-*

tutional history of South Australia, Londres, 1886. — **Hodder**, *The history of South Australia*, Londres, 1893, 2 vol. in-8. — **James Fenton**, *A history of Tasmania*, Hobart, 1884, in-8. — Sur la Nouvelle-Zélande, le grand ouvrage de **G. W. Rusden**, *The history of New Zealand*, nouv. éd., Melbourne, 1896, 3 vol. gr. in-8.

Afrique Australe. — Sur l'histoire générale, les deux grands ouvrages de **G. M. Theal**, *History of the Boers in South Africa*, Londres, 1887, in-8, et *History of South Africa*, Londres, 1888-93, 5 vol. in-8 (les tomes III et IV vont de 1795 à 1844), sont composés d'après les documents originaux et renferment des appendices bibliographiques très abondants. — Sommaire historique commode dans **John Noble**, *Illustrated official Handbook of the Cape and South Africa*, Londres, 1893, in-8. — Sur les débuts de la colonisation anglaise, **W. Bird**, *State of the Cape of Good Hope in 1822*, Londres, 1823, in-8. — **John Philip**, *Researches in South Africa*, 1828, plaidoyer d'un missionnaire en faveur des noirs. — **Thomas Pringle**, *Narrative of his residence in South Africa*, 2e éd., Londres, 1835, in-8; et *Poetical Works*, 1837. — **J. C. Chase**, *The Cape of Good Hope and the Eastern province of Algoa bay*, Londres, 1843, in-8. Pringle et Chase furent l'un et l'autre des colons de 1820. — **J. C. Chase and Wilmot**, *History of the Cape of Good Hope*, Capetown, 1869, in-8. — Sur Natal, **John Bird**, *The Annals of Natal*, Pietermaritzburg, 1888, in-8. — **R. Russel**, *Natal, the land and its history*, Pietermaritzburg, 1891, in-8.

Colonies a Esclaves. — Comptoirs. — **Silbthorpe**, *History of Sierra Leone*, Londres, 1881, in-12. — **A.-B. Ellis**, *History of the Gold Coast*, Londres, 1893, in-8. — **Gardner**, *History of Jamaïca*, Londres, 1873, in-8. — **Schomburgk**, *History of Barbados*, Londres, 1848, in-8. — **H. V. P. Bronkhurst**, *Descriptive and historical geography of british Guiana and West India Islands*, Demerara, 1890, in-8. — **Schomburgk**, *Description of british Guiana, geographical and statistical*, Londres, 1840, in-8. — **J. Rodway**, *History of british Guiana*, Georgetown, 1893, in-4.

CHAPITRE XXVI

LA QUESTION D'ORIENT

MAHMOUD, MÉHÉMET-ALI, ABD-UL-MEDJID

Conquêtes de Méhémet-Ali. — De 1815 à 1830 la puissance politique et militaire de Méhémet-Ali, dont les premiers développements ont été retracés dans une autre partie de cette histoire [1], fit de tels progrès qu'on put se demander si elle ne finirait pas par se substituer à celle du sultan ou tout au moins par constituer un État de premier ordre, entièrement indépendant.

Maître absolu de l'Égypte depuis qu'il avait détruit la milice des Mamelouks (1811), l'ambitieux et entreprenant pacha avait depuis conquis les villes saintes d'Arabie et refoulé les Ouahabites dans l'intérieur de cette contrée. Ces fanatiques avaient, il est vrai, regagné du terrain pendant son absence et conclu avec son fils aîné Toussoun une paix relativement avantageuse pour eux. Mais le traité qu'ils avaient ainsi obtenu ne fut pas ratifié par Méhémet, qui, à partir de 1816, confia la direction de la guerre à son second fils Ibrahim. Ce dernier, dès ses débuts, se révéla grand capitaine et deux ans lui suffirent pour réduire à une complète soumission les Ouahabites, dont le chef, Abdallah-ben-Sâoud, pourchassé de retraite en retraite, fut

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 691-693.

enfin pris avec Derreyeh, sa dernière ville, et envoyé à Constantinople, où le sultan le fit décapiter (1818). Ibrahim reçut de Mahmoud, pour prix de ses victoires, le pachalik de la Mecque et gouverna dès lors, d'accord avec son père, toute l'Arabie turque. Deux ans plus tard, Méhémet-Ali entreprenait une nouvelle conquête, celle de la Nubie et du Sennaar, régions reculées où s'étaient retirés les derniers Mamelouks et d'où partaient de fréquentes attaques contre les frontières méridionales de l'Égypte. Un autre de ses fils, Ismaïl-Pacha, y poussa tout d'abord une pointe hardie et en une campagne crut avoir cause gagnée. Mais ses exactions et ses violences y causèrent bientôt un soulèvement qui lui coûta la vie. Sa mort ne tarda pas, du reste, à être vengée par son beau-frère, le defterdar Ahmed-Bey, dont les rigueurs terrorisèrent non seulement la Nubie et le Sennaar, mais même le Kordofan, où dès lors la domination égyptienne fut établie pour longtemps (1822). Cette domination s'affermit encore en Arabie quelque temps après (1823-1824), grâce à la répression d'une révolte qui, soutenue par les Bédouins, les Ouahabites et un grand nombre de fellahs fugitifs, fut noyée dans le sang par Ibrahim.

Gouvernement de Méhémet-Ali. — Ce n'était pas seulement par l'extension de sa puissance territoriale que Méhémet-Ali devenait redoutable. C'était aussi et surtout par l'accumulation et l'accroissement des ressources de tout genre dont il pouvait disposer, par le développement continu et la bonne qualité de ses forces militaires, enfin par l'énergie de son administration. La richesse agricole de l'Égypte, méconnue ou négligée par ses prédécesseurs, s'était décuplée sous son impulsion et sa surveillance. Grâce à lui les méthodes de culture s'étaient rapidement perfectionnées. Les races de chevaux et de moutons s'améliorèrent; le mûrier et l'olivier furent introduits dans le pays et y prospérèrent. Il en fut de même du cotonnier, dont l'exploitation prit en peu d'années une importance extraordinaire dans la vallée du Nil. Des raffineries de sucre et de salpêtre, des manufactures et des usines de tout genre s'élevèrent de toutes parts, sous la direction d'ingénieurs européens et particulièrement français, car Méhémet avait eu de bonne heure

des relations avec notre pays et avait pour lui une prédilection à laquelle il resta fidèle toute sa vie. De jeunes Égyptiens furent envoyés à Paris, à Londres, pour y étudier les sciences, les lois, l'industrie, la civilisation de l'Occident. De nouveaux moyens de communication furent établis ou poursuivis. Le canal de Mahmoudieh fut construit entre Alexandrie et le Caire. On recommença à chercher les sources du Nil et à songer à la possibilité d'unir par un canal la mer Méditerranée à la mer Rouge. Les relations commerciales furent facilitées à l'intérieur par l'établissement d'une police rigoureuse, grâce à laquelle une sécurité parfaite s'établit dans le pays. A la faveur de tant de progrès, le gouvernement égyptien eut bientôt des finances prospères et put donner un développement formidable à son armée, ainsi qu'à sa marine. Les officiers français qu'il fit venir en grand nombre auprès de lui dressèrent à l'européenne des troupes dont il accroissait chaque année l'effectif, qui finit par former un total de près de deux cent mille hommes. C'est sous la direction du colonel Selves (plus connu sous le nom de Soliman-bey) que s'accomplit cette transformation de l'armée égyptienne. Un autre Français, Cérisy, présida à celle de la marine. Méhémet eut, à partir de 1820, de soixante à quatre-vingts bâtiments de guerre, bien construits, bien armés et bien servis, alors que ceux du sultan n'avaient que des équipages détestables. Il mit les côtes et les frontières d'Égypte à l'abri des surprises en construisant des forteresses nouvelles, en réparant les anciennes. Il eut des chantiers de construction, des fonderies de canons, des ateliers d'armes et de machines, des arsenaux, des magasins, enfin tout ce qui était nécessaire pour que son pays n'eût plus besoin d'emprunter au dehors ses moyens matériels de défense ou d'attaque. Cette énorme concentration de forces lui fut, du reste, facilitée par des procédés de gouvernement fort simples, mais qu'un despote oriental pouvait seul se permettre impunément. Il s'était constitué l'unique propriétaire du sol et pouvait ainsi l'exploiter systématiquement, tout à fait à sa guise. Il avait monopolisé entre ses mains, non seulement l'agriculture, mais l'industrie et le commerce. Pour les travaux de tout genre qu'il jugeait à propos

d'entreprendre, il avait les fellahs, qu'il réquisitionnait arbitrairement (comme les anciens pharaons) et transportait à son gré d'un bout du pays à l'autre. A plus forte raison, pour le recrutement de l'armée et de la flotte, disposait-il sans réserve de ces pauvres gens qui, arrachés de leurs villages, étaient conduits aux camps les mains liées, la chaîne au cou, et n'en finissaient pas moins par devenir de bons soldats, grâce à leur proverbiale résignation.

Premier conflit entre Mahmoud et Méhémet-Ali. — On comprend que l'assistance du pacha, à qui rien ne faisait défaut pour la guerre, fût, à un certain moment, devenue nécessaire au sultan, à qui tout manquait. On a vu plus haut [1] dans quelles circonstances Mahmoud crut devoir invoquer l'aide de Méhémet-Ali, qui ne la lui refusa pas, mais qui n'entendait pas, on le comprend bien, la lui fournir gratuitement. Dès 1822, il avait dû lui abandonner le commandement de l'île de Crète pour obtenir qu'il y envoyât des troupes et des vaisseaux contre les Grecs. En 1824, pour le déterminer à l'expédition de Morée, il dut promettre à Ibrahim le pachalik de cette presqu'île. Il ne devait jamais oublier cette humiliation. En revanche quand, par suite de la bataille de Navarin, Ibrahim dut évacuer le Péloponnèse, Méhémet-Ali n'oublia pas non plus de quel prix il avait été convenu que seraient payés ses services et ne manqua pas d'en demander au moins l'équivalent. Cet équivalent, à son sens, ne pouvait être que la Syrie, boulevard naturel de l'Égypte, qui depuis longtemps le tentait, — ou du moins une bonne partie de cette contrée. Mais Mahmoud, qui le trouvait déjà trop puissant, ne voulut lui donner que le pachalik de Crète, que les Égyptiens occupaient depuis plusieurs années. C'était ne lui rien donner, en somme, et le pacha trouva, non sans raison, cette faveur dérisoire. Il se plaignit. Par contre le sultan récrimina, non sans aigreur, contre son vassal qui, depuis dix-huit mois, ne payait plus aucune espèce de contribution à la Porte. Méhémet était fondé à répondre, comme il fit, qu'il avait donné par avance à son souverain beaucoup plus qu'il ne

1. Voir ci-dessus, p. 183.

lui devait. La guerre lui avait coûté 30 000 hommes et 20 millions de francs, pour ne lui rapporter que déceptions et déboires. Bref, il ne paya rien et la querelle ne fit que s'aggraver.

Campagnes d'Ibrahim en Syrie et en Anatolie. — Elle durait depuis plus d'un an quand Méhémet, qui, plus que jamais, convoitait la Syrie, s'avisa de prendre à partie le pacha de Saint-Jean-d'Acre, Abdallah, qui avait donné asile à des fellahs fugitifs et qui refusait de les lui livrer. N'ayant pu obtenir de la Porte l'autorisation de l'attaquer, il résolut de l'attaquer tout de même, et, au mois d'octobre 1831, Ibrahim entra en Syrie, avec 30 000 soldats, 50 pièces d'artillerie de campagne et 19 mortiers. En quelques semaines les villes de Ghaza, Jaffa, Caiffa tombèrent en son pouvoir. Le 9 décembre, il mit le siège devant Saint-Jean d'Acre. A cet excès d'audace le sultan répondit par un firman qui destituait Méhémet-Ali et chargeait Houssein-Pacha, déclaré son successeur, de réunir une grande armée et d'aller combattre Ibrahim (mars 1832). Mais, avant l'approche de cet adversaire, le fils de Méhémet eut le temps de remporter encore d'éclatants avantages. Le 27 mai, il emportait d'assaut une place qui avait jadis résisté à tous les efforts de Bonaparte, puis entrait victorieusement à Damas (15 juin). De là, poursuivant sa marche vers le nord, il alla culbuter à Homs l'avant-garde de Houssein (9 juillet), prit possession d'Alep, mit en complète déroute, à Beylan, l'armée turque, qui lui laissa toute son artillerie (29 juillet) et, deux jours plus tard, fit son entrée dans Antioche. Toute la Syrie était à lui. Mais comme Mahmoud persistait à refuser à Méhémet le pachalik d'Acre, Ibrahim, poussant ses succès, pénétra dans le territoire d'Adana, franchit le Taurus et se trouva bientôt maître de Konieh, en pleine Asie Mineure (novembre). C'est là que vint l'attaquer avec 60 000 hommes le grand-vizir Réchid-Pacha, son ancien rival de Missolonghi. Le 21 décembre eut lieu devant Konieh une bataille acharnée, qui coûta la vie à 30 000 hommes et qui fut fatale à la cause turque. Réchid fut non seulement vaincu, mais fait prisonnier. Quant au vainqueur, sans perdre de temps, il prit la route de Brousse et de Scutari, c'est-à-dire de Constantinople.

Rien désormais ne semblait plus devoir l'arrêter. Les populations musulmanes d'Anatolie ne lui faisaient nul obstacle. Ibrahim, du reste, comme son père, protestait sans cesse de son respect pour le trône des Osmanlis. Il venait, disait-il, non pour le renverser, mais pour le consolider. Beaucoup de Turcs, même à Constantinople, où le sultan *Giaour* était si impopulaire, faisaient des vœux pour lui. Ibrahim se posait en vengeur du Coran et n'avait guère à craindre que Stamboul lui résistât. En revanche, Mahmoud ne doutait pas que le rebelle, une fois entré dans sa capitale, ne le fît déposer et mettre à mort pour régner sous le nom de quelque autre prince de la dynastie ottomane. Éperdu, affolé par la peur et par la haine, il n'hésita pas à implorer le secours des grandes puissances européennes et particulièrement de la Russie qui, depuis la paix d'Andrinople, regardait la Porte comme placée sous son protectorat et avait intérêt à ce qu'une nouvelle Turquie, forte, résistante, ne s'élevât pas sous Méhémet-Ali.

Intervention des grandes puissances; traité de Kutayeh. — Dès lors la querelle du sultan et du pacha devint une affaire de politique générale dont l'Europe entière se préoccupa. Tous les gouvernements intéressés à ce que l'un d'entre eux ne détruisît pas à son profit l'équilibre de l'Orient durent intervenir. La France ne voulait ni s'unir à la Russie ni soutenir seule le sultan contre Méhémet-Ali, grâce à qui elle exerçait une si grande influence en Orient, ni se déclarer ouvertement pour ce dernier (de peur de se brouiller avec l'Angleterre). Elle s'efforça de faire accepter au vainqueur les propositions du Divan, qui lui offrait les quatre pachaliks méridionaux de la Syrie (Acre, Naplouse, Saïda et Jérusalem). Mais Méhémet voulait la Syrie tout entière, sans compter le district d'Adana et même une partie du bassin du Tigre et de l'Euphrate. Les troupes d'Ibrahim continuèrent d'avancer et, le 20 février 1833, la flotte russe vint jeter l'ancre devant le palais du sultan. Pour en obtenir l'éloignement, l'amiral Roussin, ambassadeur de France, se fit fort d'obtenir que le pacha d'Égypte se contentât de la Syrie méridionale et le somma de ne pas pousser plus loin ses exigences. Mais tout moyen de coercition lui faisait

défaut et Méhémet, qui le savait bien, ne tint aucun compte de ses injonctions. De là un nouvel accès de terreur chez le sultan, qui implora de nouveau le tsar, si bien qu'au commencement d'avril 12 000 hommes de troupes russes arrivèrent à Constantinople et à Scutari; tout le corps d'armée de Moldavie, fort de 24 000 soldats, se mit en marche pour venir les rejoindre.

Cette fois, l'Autriche et l'Angleterre, assez patientes jusque-là, prirent sérieusement l'alarme et joignirent leurs efforts à ceux de la France pour mettre un terme à la guerre. Aucune de ces trois puissances ne voulait, il est vrai, engager ses forces contre Méhémet-Ali. Elles ne s'unirent donc que pour inviter très énergiquement Mahmoud à faire au pacha des concessions assez larges pour le satisfaire. Le souverain turc céda d'autant plus facilement que le tsar lui-même ne s'opposait pas à ce que Méhémet reçût un notable accroissement de puissance. Outre qu'il ne voulait pas s'exposer à un conflit avec la moitié de l'Europe, il ne lui déplaisait pas que la Turquie eût encore à faire de nouveaux sacrifices : plus elle serait affaiblie et plus elle aurait besoin de lui. Ibrahim ne put donc plus retarder la paix. Elle fut conclue le 5 mai à Kutayeh, par un traité qui abandonnait à Méhémet-Ali, outre l'Égypte, la Syrie entière et Adana, comme il l'avait demandé.

La Russie et le traité d'Unkiar-Skélessy. — Grâce à cet arrangement, les troupes égyptiennes furent ramenées en arrière et le tsar dut, de son côté, rappeler sa flotte ainsi que son armée. Mais s'il affecta de se retirer avec le plus loyal empressement, ce ne fut pas sans s'être fait autoriser éventuellement à revenir, par le traité d'Unkiar-Skélessy qui était l'inféodation formelle de la Turquie à l'empire russe.

Par cette convention (du 8 juillet 1833) les deux puissances déclaraient contracter pour huit ans une alliance défensive envers et contre tous, chacune se mettant à la disposition de l'autre pour la défendre de tout danger intérieur ou extérieur. Si l'on songe aux périls qui menaçaient l'empire ottoman et aux moyens qu'avait la Russie de le troubler, on voit qu'il dépendait du tsar de renouveler, quand il lui plairait, son interven-

tion armée à Constantinople. Il n'entendait point, du reste, ouvrir son territoire aux armées ou aux flottes turques. Une clause additionnelle du traité portait que, dans le cas où la Russie serait en droit de réclamer l'assistance de son alliée, celle-ci serait dispensée de la fournir. On ne lui demandait qu'une aide négative, mais infiniment précieuse aux yeux du tsar : le sultan serait quitte de tout, à la condition de fermer les Dardanelles aux ennemis de la Russie. Un pareil engagement rendait à peu près invulnérable cet État qui, n'ayant de longtemps chance d'être attaqué que par la France et l'Angleterre, ne pouvant l'être par terre, puisqu'il aurait fallu traverser l'Allemagne pour l'atteindre, ni par la mer Baltique, qui ne se prête qu'une faible partie de l'année aux opérations des flottes de guerre, ne pourrait même plus l'être par la mer Noire. Si de ce dernier côté même il n'avait plus rien à craindre, tout lui devenait permis, du moins contre l'Occident : l'équilibre de l'Europe n'existait plus.

Le traité d'Unkiar-Skélessy, qui avait été conclu secrètement, ne tarda pourtant pas à être connu. Les puissances occidentales s'en alarmèrent et semblèrent pendant quelque temps se préparer à la guerre. L'Autriche, qui n'était pas non plus sans inquétude, mais qui à ce moment plus que jamais croyait avoir besoin du concours de la Russie pour contenir l'esprit révolutionnaire, se contenta de demander amicalement des explications au tsar, qui déclara n'avoir point d'ambition, ne songer nullement à s'agrandir du côté de la Turquie, et promit d'accepter la médiation morale de la cour de Vienne dans le cas où le traité d'Unkiar-Skélessy pourrait être invoqué par les parties intéressées. L'Autriche remontra donc, de son côté, à l'Angleterre et à la France, que l'indépendance de l'empire turc n'était pas, pour le moment, du moins, menacée par le tsar et que, du reste, elle serait, à l'occasion, protégée par ladite médiation. Elle amena d'autre part ce souverain à évacuer la Moldavie et la Valachie qu'il occupait depuis six ans (1834). Les cours de Londres et de Paris cessèrent donc d'armer, laissant jusqu'à nouvel ordre aux diplomates le soin de contenir l'ambition moscovite et de résoudre, si faire se pouvait, la délicate question des Dardanelles et du Bosphore.

Nouvelle crise égyptienne ; bataille de Nézib. — Pendant ce temps, Mahmoud et Méhémet-Ali, mal réconciliés, se préparaient à de nouvelles luttes. Le sultan portait à son vassal une haine implacable et voulait à tout prix se venger de lui. Dès 1834, il soutenait manifestement une révolte que les rigueurs administratives d'Ibrahim avaient provoquée parmi les populations montagnardes de Syrie, et mettait sur pied une armée pour reprendre de vive force le territoire d'Ourfa que le pacha retenait indûment, d'après lui, sur la rive gauche de l'Euphrate. Les grandes puissances négocièrent à cette occasion avec les deux parties. Ibrahim ayant triomphé de l'insurrection et rendu le district contesté, la paix sembla quelque temps raffermie. Mais de part et d'autre on continuait d'armer. Méhémet-Ali ne payait pas régulièrement le tribut qu'il devait à la Porte et employait ses trésors à former de nouveaux régiments, à construire de nouveaux navires. Aux réclamations du Divan, qui voulait l'obliger à réduire ses effectifs, il répondait en réclament de nouvelles faveurs : il demandait l'hérédité de ses fonctions pour ses descendants. Le sultan ne refusait pas absolument pour ce qui touchait à l'Égypte, mais voulait qu'en retour on lui restituât la Syrie, dont Méhémet-Ali n'entendait se dessaisir à aucun prix. Les deux adversaires ne purent s'entendre et, à la fin de 1837, la négociation fut rompue. L'année suivante, un nouveau soulèvement eut lieu dans le Liban, et le vice-roi eut la preuve que la Porte n'y était pas étrangère. Dans le même temps, l'Angleterre, qui voyait avec dépit les routes de l'Inde — du côté de Suez et de l'Euphrate — occupées par un ami de la France, et que les monopoles établis en Égypte gênaient singulièrement dans ses entreprises commerciales, obtenait du gouvernement turc la conclusion d'un traité qui lui accordait pleine liberté de trafic dans tout l'empire ottoman et abolissait solennellement lesdits monopoles (3 juillet 1838). Méhémet-Ali déclara qu'il n'obéirait pas. Mais avant qu'il eût pu s'opposer à l'exécution de cette convention, qui ne devait être mise en vigueur que le 1[er] mars 1839, Mahmoud, impatient d'en finir, donna de nouveau le signal de la guerre. Depuis plusieurs mois toutes les troupes disponibles de l'empire s'acheminaient vers

les pachaliks d'Adana et d'Alep. Bientôt elles formèrent une masse de plus de cent mille hommes, abondamment pourvue d'artillerie et commandée par le séraskier Hafiz, à qui des officiers prussiens de grand mérite ne ménageaient pas leurs conseils (M. de Moltke était du nombre). Dès le mois d'avril 1839, l'avant-garde ottomane franchissait l'Euphrate. Ibrahim, sur les conseils de la France, se tint quelque temps sur la défensive et parut vouloir éviter un engagement général. Mais Mahmoud ayant lancé contre le vice-roi d'Égypte (le 7 juin) un nouveau manifeste de guerre, par lequel il le déclarait traître et rebelle, une grande bataille devint imminente. Elle eut lieu dans les plaines de Nézib, un peu à l'est d'Aïntab, le 24 juin, et, malgré l'énergie d'Hafiz, se termina par un irréparable désastre pour les Turcs, qui perdirent quatre mille morts, douze mille prisonniers, cent soixante-deux bouches à feu, vingt-cinq mille fusils, et se dispersèrent dans toutes les directions. Six jours après, Mahmoud mourait subitement à Constantinople, laissant pour lui succéder son fils Abd-ul-Medjid, qui n'avait que seize ans. Enfin la Turquie, qui n'avait déjà plus d'armée, perdit aussi sa flotte, que le Kapoudan-pacha Achmet alla, deux semaines plus tard, livrer au vice-roi dans le port d'Alexandrie (14 juillet).

L'Angleterre, la France et le traité du 15 juillet. — Toute l'Europe fut en émoi. Jamais la question d'Orient ne s'était posée devant elle avec plus de gravité. Ce qui paraissait pour le moment le plus à craindre, c'était une nouvelle intervention de la flotte et de l'armée russes. En prévision de cet événement l'Angleterre avait, dès le mois de mai, proposé à la France de s'unir à elle pour envoyer des vaisseaux aux Dardanelles. Mais le gouvernement de Juillet avait reculé devant cette initiative hardie. L'Autriche avait mis en avant l'idée d'une conférence qui se réunirait à Vienne pour substituer en Turquie la garantie collective des cinq grandes puissances au protectorat exclusif de la Russie. Rien n'avait encore été décidé quand on apprit coup sur coup la bataille de Nézib, la mort du sultan et la trahison d'Achmet.

Il fallait couper court aux lenteurs ordinaires de la diplomatie. Ibrahim s'était bien arrêté après sa victoire, pour

complaire au gouvernement français. Mais comme son père demandait maintenant l'hérédité pour tous ses pachaliks, y compris Adana et l'Arabie, et que la Porte ne la lui offrait que pour l'Égypte, il allait sans doute reprendre sa marche en avant quand, sur l'initiative de Metternich, les cinq grandes puissances déclarèrent (par une note du 27 juillet) prendre sous leur tutelle collective la Sublime Porte, qu'elles engageaient « à s'abstenir de toute délibération définitive sans leur concours et à attendre l'effet de l'intérêt qu'elles lui portaient ». La guerre fut aussitôt suspendue et le nouveau sultan, comme le vice-roi, dut attendre que les cabinets se missent d'accord pour terminer pacifiquement la crise, si faire se pouvait.

Cet accord n'était ni facile ni probable. Le gouvernement de Juillet, qui tenait pour Méhémet-Ali et à qui la nation française, en haine de l'Angleterre, voulait qu'il restât fidèle, ne s'était associé à la note du 27 juillet que pour ne pas avoir l'air de se séparer du concert européen et parce qu'au fond il croyait le vice-roi invincible. Il était persuadé que toutes les conférences du monde ne l'empêcheraient pas de garder ce qu'il avait conquis et d'obtenir cette hérédité qu'il demandait l'épée à la main. Quant à l'Angleterre, sous l'inspiration du gallophobe Palmerston, elle proposait que Méhémet-Ali fût dépouillé de tout, sauf de l'Égypte, qu'il eût, il est vrai, gardée à titre héréditaire. A grand'peine allait-elle, en novembre et décembre, jusqu'à concéder en sus le pachalik d'Acre. Mais le cabinet Soult, poussé, plus que soutenu, par l'opinion, voulait pour le vice-roi tout ou rien. C'est ce qu'il répétait encore dans une note très fière qu'il adressait au cabinet britannique le 26 janvier 1840. Et l'on ne put croire en Europe que la France fût disposée à reculer quand on le vit remplacé par le ministère du 1er mars, dont le chef, Thiers, avait publiquement reproché au gouvernement d'avoir coopéré à la note du 27 juillet.

La Russie sentait bien qu'elle ne pourrait pas conserver l'avantage exclusif que lui avait assuré le traité d'Unkiar-Skélessy. Aussi n'était-elle pas éloignée de s'entendre avec l'Angleterre, pour abaisser du moins Méhémet-Ali et par là faire pièce au gouvernement de Juillet, que le tsar Nicolas détestait

de tout son cœur. A la suite d'une mystérieuse négociation qui dura plusieurs mois, l'accord se fit au commencement de 1840. Il fut convenu que le traité d'Unkiar-Skélessy, qui devait expirer en 1841, ne serait pas renouvelé; qu'au cas où la Porte aurait besoin d'aide, la Russie pourrait bien intervenir en sa faveur par la force des armes, mais au nom de l'Europe et comme son mandataire; enfin que, si cette éventualité se produisait, la flotte russe ne fermerait pas le Bosphore et les Dardanelles aux autres marines européennes. Dès lors le gouvernement de Juillet devait forcément avoir contre lui, outre ces deux États, non seulement l'Autriche, qui avait des raisons manifestes pour souhaiter l'abaissement de Méhémet-Ali, mais aussi la Prusse, car cette puissance, effrayée par l'effervescence patriotique qui régnait alors en France et soupçonnant Thiers de rêver pour son pays la revanche de 1815, devait être heureuse de pouvoir reconstituer contre nous la coalition de 1813.

Louis-Philippe s'abusait sur les dispositions des cabinets de Vienne et de Berlin à son égard. Il comptait sur leur amitié, à laquelle il avait beaucoup sacrifié depuis quelques années. Aussi continuait-il à soutenir Méhémet-Ali. A plus forte raison Thiers, que le sentiment national échauffait beaucoup plus que ce souverain, n'était-il pas porté à l'abandonner. Mais ce ministre devait finir par perdre sa cause, parce qu'il la servait avec excès de finesse, sans franchise, et qu'il se jouait à plus fin que lui. Il ne cessait d'affirmer son désir de marcher d'accord avec l'Angleterre et de ne pas se séparer du concert européen. Quand le gouvernement britannique invita les grandes puissances à une négociation commune sur la question d'Égypte, il ne s'y refusa pas. L'ambassadeur de France, Guizot, prit part à la conférence de Londres. Mais on comprit bientôt que ce n'était pas pour en accélérer les travaux. C'était au contraire pour les retarder par des expédients dilatoires qui permissent à Thiers de gagner du temps jusqu'au jour où, par un accord direct qu'il ménageait en Orient entre le pacha d'Égypte et le sultan, il eût pu mettre l'Europe en présence d'un fait accompli et sans doute lui forcer la main. Malheureusement pour la France, le secret de cette politique en partie double avait été

éventé de bonne heure par Palmerston qui, usant du même procédé, manœuvra secrètement à Constantinople pour empêcher ledit accord, à Londres pour former une quadruple alliance qui pût, au dépit de la France, imposer au vice-roi le programme anglais. Il s'agissait pour lui de gagner de vitesse son adversaire français et il y parvint, car Thiers attendait encore le succès de ses instances auprès du sultan quand Guizot lui fit part du traité que l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie venaient de conclure le 15 juillet sans y convier la France et avec l'intention évidente de régler sans elle, au besoin malgré elle, la question d'Égypte.

Ce traité stipulait que les quatre puissances se proposaient de répondre à l'appel du sultan pour prendre avec lui les mesures nécessaires au maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman; à cet effet elles devaient procéder par exécution militaire si le pacha d'Égypte n'acceptait pas les propositions qui lui seraient faites; elles plaçaient d'autre part sous leur sauvegarde collective les détroits de Constantinople et des Dardanelles. A l'acte d'alliance était annexé l'ultimatum qui allait être adressé à Méhémet-Ali par le sultan. Le pacha devait restituer Candie, les villes saintes d'Arabie, Adana et le nord de la Syrie. On lui offrait l'administration héréditaire de l'Égypte et la possession viagère du pachalik d'Acre. Si, après un délai de dix jours, il n'avait pas accepté, on ne lui concéderait plus que l'Égypte, et s'il persistait encore dix jours de plus à ne pas se soumettre, on ne lui garantissait plus rien du tout. Enfin un *protocole réservé* portait, contrairement aux usages diplomatiques, qne les puissances procéderaient à l'exécution du traité sans en attendre les ratifications.

Mesures d'exécution contre Méhémet-Ali. — Le traité du 15 juillet, qui excluait la France du concert européen et qui la condamnait à assister immobile, impuissante, à la ruine de son allié, causa dans notre pays une exaspération qui sembla quelque temps devoir produire une guerre générale. Thiers, sans souhaiter une collision avec la nouvelle coalition, paraissait bien décidé à ne pas reculer devant elle. Mais Louis-Philippe n'entendait être que le *Napoléon de la paix*. S'il avait

manifesté, lui aussi, beaucoup de colère à la nouvelle du traité de Londres, il n'était pas homme à prendre les armes pour cela. Il écrivait confidentiellement qu'il ne se *laisserait pas entraîner par son petit ministre*. Bref, il ne voulait la guerre à aucun prix et tout en laissant Thiers faire quelques armements et parler un peu haut pour donner le change à l'opinion, il n'entendait encore servir Méhémet-Ali que par des moyens diplomatiques. Mais les moyens diplomatiques n'étaient plus de saison. Palmerston était depuis longtemps assuré que le roi des Français ne tirerait pas l'épée, et c'est cette certitude qui l'avait rendu si hardi. Très désireux de réduire Méhémet-Ali par la force assez rapidement pour que la Russie n'eût pas à prêter assistance au sultan, il avait, dès le mois de juin, fomenté dans le Liban une insurrection qui n'avait pas tardé à se propager dans toute la Syrie et qui, attirant dans l'intérieur presque toutes les forces d'Ibrahim, permettait aux flottes européennes de réduire sans trop de peine les villes du littoral. Dès le mois d'août, tandis qu'un agent turc portait à Méhémet-Ali les sommations du sultan, et avant même que la réponse du pacha eût pu parvenir à Constantinople, une escadre anglo-autrichienne était allée bloquer les côtes de Syrie. Le 11 septembre, Beyrouth, une des plus fortes places de cette région, que défendait Soliman-bey (le colonel Selves), fut bombardée par le commodore Napier et évacuée par les troupes d'Ibrahim. Peu de jours après, le Divan, loin d'accepter les nouvelles propositions de la France (qui demandait encore pour Méhémet l'Égypte héréditaire et la Syrie viagère), prononçait la déchéance pure et simple du vice-roi.

En France, plus que jamais, l'opinion publique cria vengeance. De toutes parts on demandait la guerre. Thiers la préparait, mais seulement pour le printemps de l'année suivante. Il se faisait encore l'illusion que Méhémet-Ali lui donnerait par une résistance prolongée le temps de terminer ses armements. Mais Louis-Philippe, depuis la capitulation de Beyrouth, ne croyait plus à la force de résistance du pacha. Puis il voulait absolument rester en paix. Le désaccord profond qui existait entre lui et son ministre amena la retraite de ce dernier. Un nouveau

cabinet fut formé le 29 octobre. Le maréchal Soult en fut le président. Mais Guizot, appelé au département des Affaires étrangères, en fut dès le début le vrai chef politique. Or cet homme d'État n'était pas moins attaché que le roi à la cause de la paix. Aussi Palmerston, qui ne l'ignorait pas, lui refusa-t-il toute concession, ce qui amena Guizot à déclarer, par sa note du 16 novembre, que la France, laissée par la quadruple alliance en dehors du concert européen, attendrait pour y rentrer de le pouvoir faire sans rien sacrifier de sa dignité ni de ses droits, et qu'elle réservait jusque-là sa liberté d'action.

Cette triste et platonique déclaration ne pouvait guère émouvoir la coalition, qui avait alors à peu près cause gagnée. La Syrie tout entière était maintenant soustraite à la domination de Méhémet-Ali. Presque toutes les villes de la côte s'étaient rendues à l'escadre anglo-autrichienne dans le courant d'octobre. Saint-Jean-d'Acre, la clef de la région, avait capitulé le 2 novembre. L'intérieur du pays, grâce à l'insurrection ravivée par les agents anglais, n'était plus tenable pour Ibrahim. Palmerston, enhardi par le succès, paraissait résolu à forcer le vice-roi dans ses derniers retranchements, c'est-à-dire en Égypte, et à le dépouiller même de cette dernière possession. Le 27 novembre, le commodore Napier était devant Alexandrie et menaçait cette ville d'un bombardement immédiat si Méhémet-Ali ne faisait pas enfin acte de soumission. Le pacha se résigna aussitôt, et une convention conclue séance tenante stipula que, moyennant l'évacuation complète de la Syrie par les troupes égyptiennes et la restitution de la flotte turque, la quadruple alliance cesserait toutes hostilités contre Méhémet et s'efforcerait de lui faire concéder par la Porte l'hérédité de l'Égypte. Mais à peine cet arrangement, qui eût mis fin à la crise, fut-il connu à Constantinople, que la diplomatie anglaise mit tous ses soins à l'anéantir. Napier fut désavoué. Les ministres du sultan déclarèrent que Sa Hautesse ne reconnaissait pas la convention d'Alexandrie et n'entendait accorder au vassal rebelle que des avantages viagers.

Fin de la crise et convention des Détroits. — La pacification de l'Orient était donc remise en question. Cette fois

le gouvernement français, jusque-là si patient, témoigna une mauvaise humeur telle que la coalition, qui avait obtenu en somme ce qu'elle voulait, ne crut pas devoir le pousser à bout. L'Angleterre aurait persisté. Mais l'Autriche, qui croyait avoir besoin du concours de la France pour le succès de sa politique contre-révolutionnaire en Europe, et la Prusse, qui ne voulait pas s'aventurer sans l'Autriche dans une guerre sur le Rhin, amenèrent la conférence de Londres à demander l'hérédité de l'Égypte pour la famille de Méhémet-Ali (31 janvier 1841).

C'était un assez mince succès pour le gouvernement de Juillet. Mais il était disposé à s'en contenter pour pouvoir sortir enfin de son isolement. Il fit donc savoir qu'il admettrait cet arrangement, à condition que le traité du 15 juillet, dont il ne voulait plus avoir à s'occuper, serait regardé comme entièrement accompli et qu'il n'en serait plus question. Une fois ce point acquis, il se déclarait prêt à conclure avec les quatre puissances signataires dudit traité une convention relative à l'Orient. Mais il entendait que cette convention eût une réelle importance; qu'on y stipulât non seulement la fermeture des détroits, qui avait toujours été de droit pour le sultan, mais l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman, des garanties pour les chrétiens de Syrie, la liberté ou la neutralité des routes d'Asie par Suez et par l'Euphrate, etc.

A la suite de ces propositions, les négociations s'accélérèrent à Londres et, au mois de mars, la France obtint la rédaction d'un protocole déclarant accompli et clos à jamais le traité du 15 juillet. Un projet de la convention à cinq fut adopté par la conférence. Il est vrai que ce dernier arrangement n'avait pas l'ampleur que Guizot aurait voulu lui donner. La Russie s'était absolument refusée à garantir l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman. L'Angleterre n'avait pas voulu entendre parler des routes d'Asie, non plus que des chrétiens de Syrie. Bref, le projet consistait simplement dans cette déclaration que les détroits de Constantinople et des Dardanelles resteraient sous l'absolue souveraineté de la Turquie et seraient fermés aux flottes militaires de toutes les autres puissances.

Guizot, bien que peu satisfait, était prêt à l'accepter quand la

pacification de l'Orient fut encore remise en question. Le sultan, par un hatti-chérif du 13 février, venait d'accorder à Méhémet-Ali l'Égypte héréditaire. Mais, à l'instigation de l'ambassadeur anglais, il avait subordonné cette concession à des réserves et à des restrictions telles qu'elle devenait à peu près illusoire. Il prétendait en effet désigner, à chaque vacance, parmi les héritiers de Méhémet-Ali, le nouveau titulaire du pachalik; il exigeait que le mode de perception des impôts en Égypte fût fixé par la Porte et que le quart de leur produit fût versé au trésor de l'empire; que le pacha réduisît son armée à dix-huit mille hommes et qu'il ne pût nommer aucun officier au-dessus du grade d'adjudant. Méhémet-Ali repoussa, bien entendu, un pareil arrangement; la France déclara ne pouvoir signer la convention des Détroits tant qu'il n'aurait pas obtenu satisfaction. Grâce à l'intervention de Metternich, ce nouveau différend s'apaisa. Un hatti-chérif dont le pacha pouvait se déclarer satisfait fut signé le 19 avril. En vertu de ce nouvel acte l'hérédité devait avoir lieu par ordre de primogéniture; le pacha pourrait nommer les officiers jusqu'au grade de colonel inclusivement; enfin il paierait comme tribut une somme fixe et dont le montant serait débattu de gré à gré. Cette fois, Méhémet-Ali, comprenant qu'il ne pourrait obtenir davantage, ne résista plus. Palmerston, qui le trouvait encore trop bien traité, souleva bien encore quelques difficultés, et, s'il n'eût tenu qu'à lui, l'arrangement eût encore échoué. Mais les cabinets de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg ne voulurent pas servir davantage les rancunes de l'Angleterre. Le gouvernement britannique dut donc céder à son tour, et, le 13 juillet 1841, furent conclus à Londres, le premier par l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, le second par ces quatre puissances unies à la France, les deux actes diplomatiques depuis longtemps préparés et dont le premier déclarait la question égyptienne résolue, tandis que le second garantissait la neutralité des détroits.

La crise était terminée. L'Europe, suspendue depuis deux ans entre la guerre et la paix, évita un conflit général qui eût sans doute remis en question tout l'ordre de choses établi par le Congrès de Vienne. Mais l'équilibre, si péniblement rétabli,

n'était point, à vrai dire, consolidé. Les points noirs s'amoncelaient à l'horizon, plus menaçants après qu'avant 1840. Les rapports des grandes puissances entre elles étaient profondément modifiés. La Prusse comprenait le parti qu'elle pouvait tirer du sentiment national si violemment excité en Allemagne par nos récents armements, et allait préparer l'unification des États germaniques au détriment de la France et de l'Autriche. Ces deux dernières puissances, jadis si divisées, étaient maintenant d'accord; le gouvernement de Juillet n'ayant plus pour lui l'Angleterre, s'était rapproché du cabinet de Vienne et allait s'associer à sa politique de contre-révolution. L'Angleterre allait bientôt contrecarrer partout cette politique. Bien qu'elle eût humilié la France et amoindri son protégé, elle était loin d'être satisfaite. L'affaire d'Égypte n'avait point été réglée à sa guise. Sans doute Méhémet-Ali avait dû reculer; mais la malveillance britannique n'avait pu le déposséder entièrement; son empire, réduit en étendue, avait maintenant une garantie de stabilité qui lui manquait avant la crise. Pas plus à Constantinople qu'au Caire la question d'Orient n'était résolue. Les détroits n'étaient clos que par un trait de plume. La Turquie était moins que jamais capable de se faire respecter. La Russie comprenait que si elle avait contribué à mortifier la France, elle avait joué, en s'unissant à la Grande-Bretagne, un vrai jeu de dupe. Elle avait perdu le terrain gagné jadis par elle à Unkiar-Skélessy. Nicolas songeait maintenant à le reconquérir. Mais il lui fallait pour cela rompre avec l'Angleterre, son alliée de la veille. Il devait sous peu d'années en arriver là et la guerre de Crimée était en germe dans la convention des Détroits.

La question du Liban. — Du reste, en attendant cette nouvelle crise, la question d'Orient ne cessa pas tout à fait de préoccuper l'Europe. Si les grandes puissances purent quelque temps détourner leur attention de l'Égypte, où Méhémet-Ali mourut presque oublié [1], elles durent la fixer pendant plusieurs

1. Attristé et découragé par les revers qu'il venait de subir, le vice-roi d'Égypte ne montra plus dès lors l'énergie entreprenante dont il avait donné tant de preuves. Il vit mourir avant lui Ibrahim-Pacha (1848), comme la plupart de ses autres fils. Sa raison s'altéra dans les deux dernières années de sa vie. Il laissa le pouvoir à son petit-fils Abbas, fils de Toussoun-Pacha (2 août 1849).

années sur la Syrie, qui, rendue au sultan par l'ambitieux pacha, n'était pas pour cela pacifiée.

Le massif montagneux du Liban, qui occupe la partie centrale de cette province, est habité par deux peuplades indigènes, très résistantes et très belliqueuses, dont la Porte avait toujours dû respecter l'autonomie dans une large mesure. Ce sont les Druses et les Maronites, races rivales entre lesquelles l'harmonie avait été maintenue tant bien que mal par la dynastie indigène des Chehab, qui l'administra sous la suzeraineté de la Porte jusqu'en 1840. A cette époque, l'émir Beschir, chef de cette famille, fut déposé par le sultan, qui, de parti pris, le remplaça par le plus incapable de ses fils, l'émir Kassem. C'était là, dans la pensée de Abd-ul-Medjid et de ses ministres, une simple mesure de transition pour en arriver à établir sur la Montagne l'autorité immédiate de la Turquie. Pour avoir un prétexte plausible d'agir ainsi, ils excitèrent contre les Maronites, population chrétienne, très attachée à sa foi, les Druses, tribu sans religion bien déterminée, qui, par politique, pratiquait volontiers à l'occasion les rites musulmans. Des pillages, des massacres, des violences de toute nature troublèrent le Liban vers la fin de 1841. Aussitôt le gouvernement turc intervint et, sous couleur de rétablir l'ordre, destitua Kassem pour le remplacer par un général ottoman, Omer-Pacha. L'autonomie du Liban se trouvait, par le fait, anéantie.

Mais les Maronites protestèrent vivement et furent soutenus par la France qui, depuis l'époque des croisades, les couvrait d'un protectorat constamment respecté par les Turcs et reconnu par l'Europe. Cette puissance réclama le rétablissement de la famille des Chehab. Elle ne l'obtint pas parce que l'Angleterre (qui n'avait pas peu contribué au récent mouvement des Druses) contrecarra sa politique avec persistance, tant en Syrie qu'à Constantinople. Mais Omer-Pacha fut rappelé et, après de longues négociations, il fut décidé par le sultan (à la fin de 1842) que la Montagne serait administrée par deux *caïmacans* ou lieutenants du muchir de Saïda, l'un musulman pour les Druses, l'autre chrétien pour les Maronites.

C'eût été bien si les territoires des deux tribus rivales eussent

été faciles à délimiter. Mais si les Maronites dominent exclusivement au nord, il y a, au centre et même au sud, un tel mélange des deux races qu'un grand nombre de chrétiens, soumis à l'autorité du caïmacan druse, furent fondés à se plaindre. D'autre part, la Porte avait la prétention, pour affaiblir encore davantage les Maronites, de rattacher directement au pachalik de Saïda une partie importante de leur territoire, le district de Djebaïl. La France réclama vivement contre cet excès et satisfaction finit par lui être donnée (mars 1843). Mais quant à l'administration des districts mixtes, les négociations, grâce aux intrigues de l'Angleterre, traînèrent en langueur jusqu'à la fin de 1844. A cette époque, le sultan, sous la pression des grandes puissances, ordonna que dans chacun de ces districts il fût établi deux *vékils* ou sous-caïmacans, un Druse et un Maronite, chacun devant protéger ses congénères et coreligionnaires respectifs. Cette concession ne satisfit pas entièrement les chrétiens, qui demandèrent que leurs vékils relevassent exclusivement du caïmacan maronite. La Porte décida, non sans quelque perfidie, qu'ils relèveraient du muchir de Saïda. Aussitôt, comme on aurait pu le prévoir, les Druses se prétendirent lésés et coururent aux armes, avec la connivence du consul d'Angleterre (le colonel Rose) qui les poussait à toutes les violences, et des autorités ottomanes qui leur garantissaient de fait l'impunité (avril-mai 1845). Des milliers de Maronites furent égorgés, des couvents furent pillés, détruits, un religieux même mis à mort. Cette fois le gouvernement de Juillet, malgré son habituelle prudence, crut devoir parler haut et ferme et exigea, pour les violences commises et les dommages subis par les sujets ou les protégés français, des réparations convenables. Il les obtint enfin, après avoir menacé la Porte d'une exécution militaire sur les côtes de Syrie (17 octobre). Mais ce fut seulement en 1846 que la nouvelle organisation du Liban fut complétée, par l'adjonction à chacun des caïmacans d'un conseil judiciaire, financier et administratif de dix membres, où les chrétiens devaient être en majorité (six contre quatre). Grâce à ce *modus vivendi*, la Montagne jouit quelque temps d'une tranquillité relative. Mais il ne réconcilia pas les deux races, dont

l'antagonisme devait éclater de nouveau, avec une extraordinaire violence, en 1860.

Essais de réformes en Turquie. — Le Tanzimat. — En face de cette agitation provinciale, le gouvernement turc, discrédité, méprisé, tenu en tutelle par l'Europe, cherchait péniblement, sans méthode et sans succès, comme au temps de Mahmoud, à se réorganiser pour reprendre des forces et ne plus paraître une puissance barbare. Le nouveau sultan, Abd-ul-Medjid, était un jeune homme, animé d'intentions droites mais ignorant, faible et ballotté sans cesse entre des influences contraires. Au début, il avait subi avec plaisir celle de Reschid-Pacha, politique éclairé, qui, ayant longtemps résidé en France, en Angleterre, en était revenu fort épris d'équité et de régularité administratives. C'est ce ministre qui lui dicta le *Hatti-Chérif* de Gulhané, proclamé le 3 novembre 1839 comme loi fondamentale de l'Empire et où semblait être en germe la réforme générale (*Tanzimat*) de la monarchie ottomane. Par cet acte célèbre, le padischah s'engageait à faire jouir tous ses sujets, non seulement musulmans, mais chrétiens, d'une administration bienfaisante et juste. Désormais tous les citoyens seraient également protégés dans leur vie, leur honneur, leur fortune; l'assiette et la perception de l'impôt, le recrutement et le service militaire seraient mieux assurés que par le passé et deviendraient plus réguliers en même temps que plus humains. Les monopoles seraient supprimés, les contributions seraient proportionnées aux facultés des contribuables, les dépenses seraient contrôlées; les débats judiciaires seraient toujours publics et la justice serait égale pour tous; chacun pourrait disposer à son gré de sa propriété; il n'y aurait plus de confiscation, etc., etc.

C'étaient là de belles promesses et, s'il n'eût dépendu que de Reschid, elles eussent peut-être été tenues. Sous l'inspiration de cet homme d'État, un conseil de justice fut institué et un nouveau code pénal fut publié en 1840. Certains monopoles furent abolis. Des conseils provinciaux et communaux furent réorganisés ou créés; la levée du karatsch (ou capitation des raïas) fut confiée aux chefs des corporations. Les anciennes attributions des pachas furent partagées entre trois sortes de fonc-

tionnaires (civils, militaires et financiers). Mais toutes ces réformes et celles qui s'anonçaient encore soulevaient, comme autrefois celles de Mahmoud [1], l'indignation des ulémas, des Vieux-Turcs, des employés de tout ordre qui vivaient des antiques abus. Le fanatisme musulman dénonçait le progrès comme un sacrilège. En mars 1841, Reschid-Pacha fut renversé et, pendant plusieurs années, le parti de la réaction triompha avec Riza-Pacha. Les gouverneurs réunirent de nouveau tous les pouvoirs; la répartition de l'impôt redevint arbitraire; la liberté, la vie des sujets ne furent plus protégées; les chrétiens n'eurent comme autrefois dans les tribunaux que des garanties illusoires. Seule la réforme militaire fut poursuivie avec quelque énergie et quelque succès. Des règlements nouveaux substituèrent à l'enrôlement forcé le régime de la conscription (1843). L'armée comprit la partie active (*nizam*) avec un service de cinq ans et la réserve (*redif*) avec un service de sept ans. Elle fut divisée en cinq corps régionaux organisés à l'européenne ; plusieurs écoles spéciales furent créées pour le recrutement des officiers. Mais ces améliorations ne s'opérèrent pas sans résistance. Les Albanais notamment se soulevèrent à l'occasion des nouvelles lois; il fallut une armée pour les ramener à l'obéissance (1844-1845).

Le tanzimat sembla regagner du terrain en 1845, époque où Abd-ul-Medjid ordonna la réorganisation de l'instruction publique, qui devint un service ministériel spécial, et où fut rappelé au pouvoir Reschid-Pacha, qui, devenu peu après grand-vizir (1846), le demeura jusqu'en 1852. Les monopoles furent de nouveau battus en brèche. Il en fut de même de la ferme des impôts, ruineuse pour les contribuables. Les relations économiques de la Turquie furent améliorées par des traités de commerce et par la réforme des tarifs. L'administration des provinces fut surveillée de plus près. Mais en somme les efforts du hardi ministre étaient plus louables qu'efficaces. Le mauvais vouloir des Vieux-Turcs et la résistance passive de la bureaucratie ne lui permirent de réaliser qu'une bien faible partie de ses projets. En fait l'administration ottomane demeura, malgré

1. Voir ci-dessus, p. 206.

lui, arbitraire, oppressive, ruineuse, autant que routinière, et les plaintes — malheureusement trop fondées — des sujets chrétiens devaient, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage, fournir à la Russie les prétextes d'où sortit la guerre de Crimée.

BIBLIOGRAPHIE

Lesur, *Annuaire historique*, de 1818 à 1848 — **A. de Vaulabelle**, *Histoire de l'Égypte moderne de 1801 à 1833*, Paris, 1835. — **F. Mengin**, *Histoire sommaire de l'Égypte sous le gouvernement de Mohammed-Ali*, Paris, 1839. — **De Cadalvène** et **Barrault**, *Histoire de la guerre de Méhémet-Ali contre la Porte ottomane en Syrie et en Asie Mineure, 1831-1833*, Paris, 1836. — **A. Lefebvre**, *Mahmoud et Méhémet-Ali* (*Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1839). — **Clot-Bey**, *Aperçu général sur l'Égypte*, Paris, 1840. — **De Cadalvène** et **Barrault**, *Deux années de l'histoire de l'Orient* (*1839-1840*), Paris, 1840. — Général **Fabvier**, *Orient*, Paris, 1840. — **Ferrier**, *La Syrie sous le gouvernement de Méhémet-Ali*, Paris, 1840. — **De Moltke**, *Lettres sur l'Orient*, 1841 (trad. fr., Paris, 1872). — **Duvergier de Hauranne**, *De la convention du 13 juillet 1841* (*Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1841); — *La question d'Orient d'après les documents anglais* (*Revue des Deux Mondes*, 1er, 15 déc. 1841). — **Napier**, *Guerre de Syrie*. — **Louis Blanc**, *Histoire de dix ans*, Paris, 1841 et suiv. — **R. Edwards**, *La Syrie*, 1840-1842. — **D'Armagnac**, *Nezib et Beyrouth, souvenirs d'Orient*, de 1833 à 1841. — **Hamont**, *L'Égypte sous Méhémet-Ali*, Paris, 1843. — **Houry**, *De l'intervention européenne en Orient, son influence sur la civilisation des musulmans et sur la condition sociale des chrétiens d'Asie*, Paris, 1843. — **Juchereau de Saint-Denis**, *Histoire de l'empire ottoman*, Paris, 1844. — **Ach. Laurent**, *Relation historique des affaires de Syrie jusqu'en 1842*, Paris, 1846. — **Elias Regnault**, *Histoire de huit ans*, Paris, 1847. — **D'Haussonville**, *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français (1830-1848)*, Paris, 1850. — **Paul Mouriez**, *Histoire de Méhémet-Ali*. — **Barthélemy-Saint-Hilaire**, *Lettres sur l'Égypte*, Paris, 1857. — **Wurm**, *Diplomatische Geschichte der orientalischen Frage*, Leipzig, 1858. — **F. Guizot**, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, 1859 et suiv. — **Rosen**, *Geschichte der Türkei* 1866-67. — **Paul Merruau**, *Histoire de Méhémet-Ali*; — *L'Égypte contemporaine de 1840 à 1857*, Paris, 1869. — **Bulwer**, *Life of Palmerston*. — **Mac-Carthy**, *Histoire contemporaine de l'Angleterre depuis l'avènement de la reine Victoria*; 1879 et suiv., trad. fr. par Goirand, Paris, 1885. — **Prokesch Osten**, *Mehmed-Ali*, Vienne, 1877. — Prince **de Metternich**, *Mémoires, documents et écrits divers*. — **A Rambaud**, *Histoire de la Russie*, Paris, 1878. — **De la Jonquière**, *Histoire de l'empire ottoman*, Paris, 1881. — **Engelhardt**, *la Turquie et le Tanzimat, histoire des réformes depuis 1826* (1882-83). — **F. Nolte**, *L'Europe militaire et diplomatique*, Paris, 1884. — **Thureau-Dangin**, *Histoire de la monarchie de Juillet*, Paris, 1886 1892. — **Hold Yates**, *The modern history and condition of Egypt*. — **H. Dehérain**, *le Soudan égyptien sous Méhémet-Ali*, Paris, 1898.

CHAPITRE XXVII

L'INDOUSTAN, L'IRAN ET L'ASIE CENTRALE

De 1814 à 1847

Dans l'histoire des Indes et de l'Asie centrale de 1814 à 1847, la rivalité de l'Angleterre et de la Russie s'accuse nettement, la France ayant renoncé depuis la chute de Napoléon à jouer un rôle important dans ces pays. La lutte sourde des deux puissances européennes explique l'histoire diplomatique et militaire, parfois l'histoire intérieure de l'Iran et du Turkestan; c'est elle qui cause le réveil des grandes guerres dans l'Indoustan à partir de 1839.

I. — Ceylan et l'Inde.

Ceylan colonie anglaise. — Ceylan, grande comme les trois quarts de l'Irlande, est une île dont la partie centrale est formée de montagnes; le climat est équatorial, à la fois humide et chaud, peu variable. Les habitants, un mélange de Dravidas et d'Aryens, étaient probablement au nombre de deux millions et demi au moment de l'annexion à l'Angleterre. Possession portugaise, puis hollandaise, Ceylan fut prise par les Anglais en 1795-96, resta anglaise à la paix d'Amiens et le devint définitivement en 1815. La nouvelle domination fut, comme au

Cap, plus active que celle des Hollandais. Le plus important des souverains indigènes, le Radjah de Kandy, resté indépendant, fut battu et pris en 1815; on le déporta en Carnatic, où il mourut en 1832. L'année suivante tout le territoire de l'île fut déclaré possession directe de l'Angleterre. L'exploration scientifique de l'intérieur fut commencée, l'exploitation des ressources naturelles perfectionnée. La Compagnie hollandaise se contentait d'exercer le monopole de la pêche des perles et de faire le commerce de la cannelle et du poivre. Les Anglais plantèrent le café, dont la culture se développa surtout lorsqu'on eut supprimé les droits qui protégeaient le café des Antilles. Dès le commencement de la domination anglaise, Ceylan fut une colonie de la couronne dont l'administration resta toujours distincte de celle de l'Inde.

L'Inde de 1814 à 1828. Guerres du Nepaul, des Pindaris; troisième guerre mahratte. — Sous le gouvernement de lord Moira, marquis de Hastings (1814-1818), les guerres — sauf une expédition dans le Népaul — sont la liquidation d'affaires précédemment engagées.

Le Népaul est peuplé de paysans à peau jaune, aux yeux obliques, de race thibétaine et de religion bouddhiste, que domine l'aristocratie militaire des Gourkhas, Indous venus du Radjpoutana. Ces habitants vivent dans les montagnes et les valées de l'Himalaya, séparés de la plaine gangétique par la zone marécageuse et forestière du Téraï, pays de fièvres et de tigres. Une contestation de frontières poussa la Compagnie à faire la guerre aux Gourkhas. Repoussés dans une attaque de front (1814), les Anglais tournèrent le pays par la vallée du Satledje et obligèrent les Gourkhas à se retirer du Sikkim et à céder la ville et le territoire de Simla, région élevée et salubre où se trouve maintenant la résidence d'été du gouverneur (1815). L'Himalaya dès lors resta longtemps tranquille. Le Dékan n'était pas encore pacifié. Sous le nom de Pindaris, des bandes de toutes races et de toutes religions, sortes de grandes compagnies sans emploi depuis que les guerres entre souverains indigènes avaient pris fin, s'étaient réunis sur le plateau de Malva, au nord-ouest de Dékan. Les Pindaris, à

cheval, munis d'artillerie, pillaient à travers toute la péninsule de Madras à Bombay. Pour les détruire, le gouverneur fit réunir en novembre 1817, 120 000 hommes, la plus forte armée que les Anglais eussent fait paraître aux Indes. Les Pindaris furent anéantis et leur territoire, annnexé, devint le noyau des futures provinces centrales.

Pendant cette expédition, les États mahrattes avaient été secrètement favorables aux Pindaris. Le pechwa de Pouna surtout s'était compromis avec eux; les voyant battus, il prit les armes, fut défait à son tour, dépossédé et relégué à Cawnpour avec une pension de 80 000 livres, tandis que ses provinces étaient annexées à la présidence de Bombay, jusque-là fort peu étendue (1818). Tel fut le résultat de la troisième et dernière guerre mahratte.

Enfin les Anglais reculèrent les limites de leur domination vers le nord-ouest en faisant reconnaître leur suzeraineté par les Radjpoutes et en annexant le territoire d'Adjmire sur les pentes des monts Aravalli (1818-20).

Dès lors et jusqu'en 1848, il n'y eut plus dans l'Inde gangétique et péninsulaire que des expéditions peu importantes et séparées par de longs intervalles. Le gouvernement de lord Amherst (1823-28) eût été pacifique sans la longue et coûteuse expédition de Birmanie. Sous son sucesseur l'État de Maïssour (Mysore) fut annexé sans combat; il resta possession directe de l'Angleterre de 1831 à 1881. Un petit souverain des montagnes voisines de Maïssour, le radjah de Courg, prit les armes contre les Anglais en 1834, et fut pris dans sa capitale par une armée de 2500 hommes. On l'exila avec une pension et on ajouta Courg aux possessions directes de l'Angleterre. Ce fut la seule annexion du gouvernement de lord Bentinck (1828-33).

Lord Bentinck : la paix et les réformes. — Les progrès et l'avènement du parti réformateur dans le Parlement anglais se font sentir dans l'Inde comme dans les autres possessions anglaises. En 1813 et surtout en 1833, le renouvellement du privilège de la Compagnie n'est accordé par les Chambres qu'avec des restrictions venues du libéralisme économique et politique. La

Compagnie perd, en 1813, le monopole du commerce avec l'Inde; en 1833, le monopole du commerce avec la Chine et en même temps toutes ses attributions commerciales. Le revenu de ses actionnaires est désormais fourni exclusivement par l'impôt foncier prélevé sur les cultivateurs indigènes. La préférence constante de la Compagnie pour la paix et les économies se renforce, mais son inutilité devient en même temps évidente.

En 1833 aussi, la Compagnie perd le droit d'empêcher les Européens de s'établir aux Indes. C'est un grand avantage pour les missionnaires qui vont, comme dans les autres possessions anglaises, défendre, au nom de la fraternité chrétienne, les indigènes contre les blancs.

Enfin, c'est en 1833 que le Parlement métropolitain décide d'ajouter aux membres du Conseil de Calcutta un légiste chargé de diriger la préparation d'un code pour l'Inde. Le premier de ces *law-members* est lord Macaulay, le député libéral et l'historien, qui arrive en 1834 avec la passion des réformes.

Depuis 1828, le gouverneur était lord Bentinck. Il avait été envoyé pour faire des économies; et il fut maintenu en charge lors de l'arrivée des whigs au pouvoir, en raison de son administration pacifique et éclairée.

Bentinck, cédant aux instances des missionnaires, essaya en 1829 d'abolir les sati, c'est-à-dire l'usage pour les veuves indoues de se brûler pendant les funérailles de leurs époux. On empêcha les parents du mort d'user de contrainte ou de boissons enivrantes pour amener la veuve à sacrifier sa vie.

Le brigandage fut réprimé : l'épisode le plus émouvant de cette opération fut la découverte de la secte des Thag ou étrangleurs. En 1830, le capitaine Sleemann, qui surveillait la vallée de la Nerbadda, apprit, par un assassin désireux d'obtenir sa grâce, l'existence de conjurés qui étranglaient les voyageurs avec des nœuds coulants pour offrir des vies humaines en sacrifice à la déesse Kali. Les assassins ont toujours été nombreux dans l'Inde; mais jusque-là on avait cru que tous tuaient pour voler. La révélation d'une religion du meurtre causa un émoi peut-être hors de proportion avec le nombre des Thag. En réa-

lité, ils ne comptaient que de petites bandes organisées probablement vers 1810; ils opéraient surtout dans le Radjpoutana, les États mahrattes et les provinces centrales. Sleemann, chargé de les poursuivre, obtint par des grâces les aveux et les indications de quelques-uns de leurs chefs (l'un d'eux avait étranglé 717 personnes et regrettait de n'avoir pu compléter le millier). Plus de 1500 Thag furent saisis et exécutés entre 1830 et 1835, et la secte disparut.

Bentinck essaya encore d'améliorer la situation des indigènes. Il les admit à s'élever plus haut dans les cadres de la Compagnie. Il prépara la suppression de la censure prononcée par son successeur lord Metcalf (1835-1836). Le premier journal indigène avait été publié par des missionnaires sous lord Hastings; il ne resta pas longtemps le seul. Par toutes ces mesures Bentinck mérita l'épigraphe suivante, composée par Macaulay et gravée sur le socle de sa statue à Calcutta : « Il abolit les rites cruels, effaça les distinctions humiliantes, affranchit l'opinion publique; sa constante préoccupation fut d'élever le caractère intellectuel et moral des nations placées sous une autorité. »

L'Inde et la liberté du commerce. — Bentinck fut le gouverneur des économies en même temps que l'homme des réformes. Il avait trouvé une armée de 256 000 hommes; en 1830 l'effectif était réduit à 200 000. L'impôt foncier fut mieux perçu et on l'étendit aux terres nouvellement mises en culture. L'opium extrait des pavots du plateau de Malva fut frappé d'une taxe. Le revenu de la Compagnie, en progression constante, atteignit le double de ce qu'il donnait en 1800. On en dépensait le moins possible dans l'Inde, que l'on considérait comme une colonie d'exploitation dans toute la force du terme. Les réformes libérales elles-mêmes tournèrent en partie contre l'Inde. L'esclavage ayant été aboli dans les colonies tropicales, le sucre et le café de l'Inde furent frappés de droits d'entrée très élevés pour permettre aux planteurs de la Jamaïque de conserver le marché anglais. Les droits de douane furent fortement abaissés pour les cotonnades importées de Manchester et de Glasgow en Inde, mais restèrent énormes sur les étoffes exportées de l'Inde en Angleterre. La manufacture de la soie et du coton diminua

en Inde. Le libre-échange avec les Etats-Unis fit baisser d'année en année la culture du coton indou. L'Inde était sacrifiée aux intérêts des planteurs des Antilles et des industriels métropolitains.

États indépendants de l'Indus et du Pendjab. — Jusqu'en 1843, les points extrêmes occupés par les Anglais vers le nord-ouest furent Adjmire et Simla, enclavés dans des territoires vassaux ou alliés. La domination de la Compagnie s'arrêtait devant le désert de Thar, qui sépare les régions de l'Indus du reste de la péninsule, barrière plus difficile à franchir que les montagnes qui terminent, à la limite occidentale de ces mêmes régions, le plateau de l'Iran. L'histoire des pays de l'Indus est liée à celle de la Perse et de l'Afghanistan plus étroitement que celle du reste de l'Indoustan. Au XVIIIe siècle, ils avaient fait partie de l'empire du Perse Nadir-Shah, puis des possessions du fondateur de l'Afghanistan Ahmed-Shah Dourani (1747-1773). Au XIXe siècle, le Sind, c'est-à-dire les régions de l'Indus inférieur, étaient encore soumises à des émirs musulmans devenus indépendants [1].

La région du Pendjab était soumise à la dernière grande domination indoue, celle des Sicks, avec Lahore pour capitale. Les Sicks sont des gens de race aryenne, établis primitivement sur les bords du Satledje et formés au XVe siècle en secte religieuse avec une discipline militaire. Ils se rattachent au brahmanisme, mais refusent de reconnaître la distinction des castes; ils se groupent en confédérations de guerriers dont chacune nomme son sardar ou chef de guerre. Leur grandeur date du conquérant Randjit-Singh, le lion du Pendjab (1791-1839). Randjit, d'abord gouverneur de Lahore pour le compte du souverain d'Afghanistan, se rendit indépendant, réunit tous les Sicks sous son pouvoir et étendit son empire jusqu'à Cachemire et à Pechawer, rejetant les Afghans de l'autre côté des montagnes. On a déjà vu comment il était devenu l'allié des Anglais contre les musulmans de l'Iran (1809) [2]. A sa mort les États sicks

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 981.
2. *Id., ibid.*

furent administrés par une régence, tandis que l'armée obéissait au conseil des sardars.

Nouvelles guerres. — La Compagnie, satisfaite de l'exploitation pacifique et profitable de l'Inde, aurait voulu conserver comme gouverneur lord Metcalf (1835-1836), qui continuait la politique de Bentinck. Mais le ministère anglais qui craignait une invasion musulmane ou russe par le nord-ouest, fit nommer gouverneur lord Auckland (1836-1842) sous lequel les guerres allaient recommencer. L'intervention des Anglais à Caboul sur l'Indus et dans le Pendjab ne s'explique point par l'histoire profane de l'Inde, mais par la situation diplomatique et militaire des États de l'Iran.

II. — Les États de l'Iran et la frontière nord-ouest de l'Inde.

Afghanistan et Beloutchistan. — L'Afghanistan et le Beloutchistan sont deux morceaux détachés de l'empire de Nadir-Shah après la mort de ce conquérant (1747). Ils sont comme la Perse elle-même des parties du grand plateau de l'Iran, élevé en moyenne de 1000 à 2000 mètres, sillonné de montagnes que la neige couvre l'hiver, coupé de déserts que les caravanes traversent avec des chameaux, brûlant l'été et glacé pendant l'hiver. Le Beloutchistan, pays très sec et rocheux, compte environ 400 000 habitants tous nomades. L'Afghanistan en a 4 à 5 millions en partie nomades, en partie cultivateurs sédentaires. Dans l'un et l'autre de ces pays on trouve deux couches de population : la plus ancienne, de race indoue ou jaune, convertie à l'islamisme, comprend les travailleurs et les domestiques; la plus nouvelle est formée par l'aristocratie militaire des conquérants musulmans. Ceux-ci sont des Aryens probablement croisés de Sémites, ils professent la religion mahométane sunnite, et vivent groupés en clans puissants qui se détestent et se font souvent la guerre. « Nous aimons la discorde, les alarmes et le sang, disait en 1809 un Afghan à l'Anglais Elphinstone, mais nous n'aimerons jamais un maître. » Le souverain

de l'Afghanistan, qui porte le nom d'*émir*, est un dictateur militaire constamment menacé de révoltes. En 1815, l'Afghanistan est soumis à une famille indigène, celle des Saddozaï, appartenant au clan Dourani. L'émir s'appelle Mahmoud et réside à Caboul. Il a chassé son frère Shah-Shoudja et l'a obligé à s'enfuir dans l'Inde anglaise [1]. En 1818, il est tué et renversé par une autre famille du clan Dourani, celle des Barakzaïs. En 1826, après des guerres nombreuses, un Barakzaï, Dost-Mohammed, s'installe à Caboul avec le titre d'émir. L'empire afghan tel qu'il avait été formé entre 1747 et 1773 par les conquêtes d'Ahmed Shah, le premier souverain dourani, se trouve fort réduit par l'affranchissement du Sindh, des Sicks, de la Bactriane ou Turkestan afghan, du territoire de Hérat et du Beloutchistan. Dost-Mohammed veut reconquérir les provinces perdues; dans cette intention, il organise une armée régulière, institution nouvelle en Afghanistan.

Le Beloutchistan a pour souverain un khan qui réside dans la ville forte de Kélat; il n'a conservé qu'une seule obligation vis-à-vis de son ancien suzerain l'émir d'Afghanistan : il doit lui prêter le concours de son armée : le khan est un petit souverain sans armée permanente et mal obéi par les chefs de tribus, qui ne viennent pas tous à sa défense.

La Perse sous l'influence anglo-russe. — Feth-Ali Shah (1797-1834) était depuis 1814 l'allié des Anglais contre les Afghans. Après deux guerres malheureuses contre les Russes, il fut obligé en 1828 de traiter avec eux. L'Angleterre et la Russie avaient l'une et l'autre un représentant en permanence à Téhéran. Lorsque Feth-Ali mourut, les deux puissances se mirent d'accord pour lui donner comme successeur son petit-fils Mohammed. Un officier anglais prit la direction de l'armée qui opérait contre deux concurrents de Mohammed, les battit et les fit prisonniers. A ce propos l'ambassadeur anglais à Saint-Pétersbourg fut chargé d'exprimer aux ministres du tsar la satisfaction que le gouvernement britannique éprouvait de voir les deux puissances animées du même esprit dans

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 981.

les affaires de Perse. Mais le ministère anglais savait que le nouveau premier vizir, un hadji d'Erivan, occupé de sciences occultes, était sous l'influence russe. Dès 1835, il nomma directement l'agent en résidence à Téhéran qui jusque-là avait été désigné par le gouverneur des Indes. C'était le premier indice d'une intervention plus active dans les affaires de l'Iran.

Les Perses assiègent Hérat. — Vers cette époque l'agent russe Simonitch poussait le shah à s'emparer de Hérat. Cette ville située au bord septentrional de l'Iran, à 923 mètres d'altitude, sur les rives du Héri-Roud, est bâtie dans une plaine bien arrosée, fertile en céréales, en fruits, en coton et peuplée de nombreux villages. Cette position et l'abondance de vivres et d'eau font de Hérat le lieu de passage obligé des caravanes qui vont du Turkestan et de la Perse dans l'Inde. La population se compose en partie d'hommes de race jaune, en partie de Perses. Le souverain de Hérat était depuis 1818 un des Saddozaïs chassés de Caboul par l'usurpateur Dost-Mohammed. Sous ce prince la ville s'était séparée de l'Afghanistan et était devenue à peu près indépendante. Hérat était depuis longtemps vassale de la Perse, mais Feth-Ali aurait voulu la posséder directement. Depuis 1816 il avait préparé trois fois des expéditions contre elle, mais sans pouvoir mettre ses projets à exécution. En 1836, l'envoyé russe décida facilement le nouveau shah Mohammed à essayer de prendre Hérat. L'agent anglais fit de vains efforts pour persuader à Mohammed de rester en paix. Le shah se mit à la tête d'une première expédition, qui revint sans être allée jusqu'à Hérat, n'ayant pu traverser les déserts faute de vivres (1836). L'agent anglais donna de nouveaux conseils pacifiques que le chah n'écouta pas; alors il quitta Téhéran et ordonna à tous les militaires anglais au service perse de retourner dans l'Inde. Au mois de novembre 1837, le shah arriva enfin devant Hérat avec une très nombreuse armée; outre plusieurs Européens chargés de former ses soldats, il avait avec lui l'agent russe à Téhéran, Simonitch, le général russe Barofsky et plusieurs déserteurs russes que les Anglais accusèrent d'être des soldats envoyés secrètement par le gouvernement du tsar. Dans la place se trouvait un lieutenant

d'artillerie anglais, Pottinger, venu de Bombay et déguisé en marchand indou. La ville de Hérat passait pour la place forte la plus solide de l'Asie centrale. C'est, dit Ferrier, une grande redoute sans ouvrages avancés : elle forme un carré de 1000 mètres de côté protégé par un fossé de 15 mètres de largeur et de 6 mètres de profondeur, derrière lequel se trouve un talus de 16 mètres de hauteur et de 80 mètres de largeur à la base, surmonté d'un mur de 8 mètres de hauteur garni de 150 tours. Cette forteresse est flanquée sur une de ses faces par une citadelle de 100 mètres de côté.

Derrière les murs étaient enfermés de 40 à 50 000 habitants qui furent très diminués par la famine et les maladies pendant le blocus. Les Perses restèrent devant les murs jusqu'en septembre 1837; ils avaient reçu l'ordre de semer de l'orge pour se nourrir quand les provisions seraient épuisées. Le siège aurait été rapidement mené par une armée européenne munie de canons, car rien n'était plus facile que de pratiquer dans le mur de larges brèches qui eussent comblé le fossé et permis l'assaut. C'est ce que voulait le principal des officiers européens au service perse, le colonel Semineau. Mais le vizir ne voulait pas qu'on se servît de l'artillerie, parce qu'elle coûtait trop cher. D'après Ferrier, il aurait dit à Semineau de pointer les canons de siège de manière à faire passer les boulets par-dessus la place. « Le but de mon maître, disait-il, est d'effrayer et non pas de tuer les gens de Hérat. Ils auront si peur du bruit qu'ils se rendront, et en attendant, chaque matin, vous pourrez envoyer des servants avec une voiture ramasser les boulets pour les faire servir de nouveau. » Semineau découragé se retira. Le shah, trahi par une partie de ses subordonnés, n'arriva jamais à donner un assaut général. Le siège n'avançait pas quand, au mois d'août 1838, parut au camp du shah le colonel anglais Stoddard, officier d'une bravoure téméraire qui avait accepté de remplir une mission dangereuse et qui sut la faire réussir à force d'audace. Stoddard somma le shah de lever immédiatement le siège de Hérat et de prendre le gouvernement anglais pour unique médiateur entre lui et le souverain de Hérat. Un mois après, le shah battait en retraite, et

l'agent anglais Mac Neill le rejoignait à Téhéran avec les conditions imposées par l'Angleterre. On exigeait du shah une réparation pour l'arrestation d'un courrier adressé à Mac Neill en 1837, et l'abandon de toutes les forteresses du territoire de Hérat prises pendant le siège. Le shah essaya de gagner du temps. Mac Neill se retira à Erzéroum et ordonna aux militaires anglais de quitter le service perse. Le gouverneur de l'Inde fit occuper l'île de Kharak dans le golfe Persique. En vain le shah envoya-t-il un ambassadeur extraordinaire à Londres et sollicita-t-il le secours de la Russie. Il dut céder sur tous les points. Après qu'il eut donné satisfaction, Kharak lui fut rendu et Mac Neill revint à Téhéran (octobre 1841).

Les Anglais à Caboul. — En même temps que la démonstration contre Kharak, le gouvernement des Indes avait fait une grande expédition en Afghanistan pour détrôner Dost-Mohammed. Ce souverain voulait à la fois reprendre Pechawer aux Sicks et Hérat au frère de l'émir qu'il avait renversé. Il crut pouvoir demander Pechawer en échange d'une alliance au gouverneur des Indes, qui le lui refusa. Alors Dost-Mohammed laissa pour un moment l'espoir de prendre Hérat et se tourna du côté de la Russie. En 1837, il reçut à Kandakar le premier envoyé russe en Afghanistan, Vitkievitch. Le lieutenant-colonel Burnes (l'explorateur de Bokhara), représentant officieux de l'Inde anglaise à Caboul, informa le gouverneur que Vitkievitch promettait des subsides à l'émir s'il voulait attaquer les Sicks. Vitkievitch échoua, parce qu'il ne pouvait assurer à l'émir le concours de soldats russes, et il repartit en 1839. Cette année même, lord Auckland, gouverneur des Indes, se préparait à renverser Dost-Mohammed pour mettre à sa place un membre de la dynastie déposée, Shah-Shoudja, réfugié depuis longtemps chez les Anglais et dont on espérait une soumission parfaite.

L'expédition ne prit pas le chemin direct, qui l'aurait obligée à traverser le pays des Sicks et probablement à se battre contre leurs guerriers. Elle franchit la passe de Bolan et traversa le Beloutchistan dont le khan avait promis de rester neutre. Mais le vizir du khan, gagné par les Afghans, fit piller un convoi anglais dans la passe de Bolan : aussitôt un détachement de

l'armée anglaise fort de 1050 hommes marcha sur Kélat, fit une brèche dans la muraille à coups de canon et enleva la place dans un assaut où le khan fut tué avec 400 de ses défenseurs. Les 21 000 hommes qui composaient l'expédition principale ne rencontrèrent aucune résistance sérieuse ni devant Candahar, ni devant Caboul, qui fut occupé en août 1839. Shah-Shoudja fut installé comme émir, Dost-Mohammed fut pris dans les montagnes de l'Hindou-Kouch, envoyé à Calcutta, et le général anglais Keane revint en Indoustan, laissant à Caboul un résident anglais avec un corps d'occupation. A cette époque, les Anglais semblèrent les suzerains incontestés des trois États de l'Iran. Leur domination se prolongea pendant deux années.

A l'entrée de l'hiver 1841, Abkhar-khan, fils aîné de Dost-Mohammed, se souleva et coupa les communications entre l'Inde et Caboul. En novembre, une émeute musulmane eut lieu à Caboul et le lieutenant-colonel Burnes, qui secondait l'agent diplomatique, fut tué dans sa maison.

Tous les Anglais se réfugièrent au quartier du corps d'occupation. Le résident Macnaghten fut assassiné dans une entrevue qu'il avait demandée à Abkhar (23 déc.). Le commandant militaire voyant ses soldats sans vivres, signa une convention aux termes de laquelle les troupes anglaises avaient le passage libre pour retourner en Indoustan. En janvier 1842, 4500 soldats et 12 000 non combattants se mirent en route par un temps de neige, sans approvisionnements. Les Afghans ne tinrent pas leur parole; ils massacrèrent les Anglais à l'exception de 95 personnes retenues comme prisonniers et d'un médecin qui réussit seul à gagner le poste anglais de Jellahabad, le plus voisin de Caboul.

Deuxième expédition de Caboul. Annexion du Sindh. — La nouvelle de ce désastre excita une grande indignation en Angleterre. Lord Auckland fut remplacé comme gouverneur des Indes par lord Ellenborough (1842-44), qui suivit la même politique belliqueuse, mais avec plus de bonheur. Il commença par donner aux généraux des instructions équivoques afin de dégager sa responsabilité en cas d'échec. Mais les généraux surent opérer avec une rapidité qui leur assura le succès.

Pollock força la passe de Khaïler (avril 1842), joignit sous les murs de Caboul Nott parti de Candahar; tous deux enlevèrent la ville (15 sept.), délivrèrent les prisonniers, et pour laisser aux Afghans un souvenir de la vengeance anglaise, ils firent sauter le principal bazar de Caboul. Puis ils se retirèrent, laissant en paix Dost-Mohammed rétablir son ancien pouvoir. Lord Ellenborough essaya de donner beaucoup d'éclat à cette heureuse expédition de représailles. L'armée ayant rapporté, entre autres trophées, les grilles du tombeau de Mahmoud de Ghazni, le gouverneur les fit montrer aux Indous en racontant qu'elles venaient du temple vénéré de Somnath, pillé en 1024 par le conquérant afghan et musulman.

Mais les victoires de 1842 ne rapportaient aux Anglo-Indiens que des satisfactions d'amour-propre. Le Beloutchistan même avait été évacué, après un traité d'alliance signé avec le khan, fils de celui que les Anglais avaient tué à Kélat.

Pour retirer de toutes ces guerres un agrandissement territorial, lord Ellenborough annexa en 1843 les États des émirs musulmans du Sindh. Pour la première fois la domination anglaise atteignait l'Indus et touchait à l'Iran.

Première guerre des Sicks. — Sir Hardinge, successeur de lord Ellenborough (1844-1848), eut à lutter dès le début de son gouvernement contre l'armée des Sicks. Le comité des généraux sicks, mécontent des progrès des Anglais vers le nord-ouest, et certain après le désastre de Caboul que leurs soldats n'étaient pas invincibles, exigea qu'on fît la guerre. En 1845, une armée sick de 60 000 hommes et de 150 canons passa la Satledje et entra sur le territoire anglais. Mais le gouverneur s'attendait à cette invasion et était prêt à la repousser. Après quatre batailles sanglantes, les Sicks furent rejetés dans leur capitale Lahore, qui fut enlevée. Dost-Mohammed, qui était venu à leur aide avec un corps de cavaliers afghans, fut poursuivi de près jusqu'à la passe de Khaïber et faillit être pris. Mais les Anglais ne cherchèrent pas à tirer de lui une vengeance plus éclatante. Craignant de trop étendre les frontières à défendre, ils n'annexèrent pas les États sicks. On fit simplement du fils de Randjit Singh un prince pensionné; on lui laissa

ses États; mais on limita le chiffre de son armée et on mit à côté de lui à Lahore un résident anglais avec un corps d'occupation. Hardinge, récompensé de ses succès par une pairie, rentra en Angleterre et laissa le gouvernement à lord Dalhousie. L'effectif des troupes de l'Inde était monté plus haut qu'avant les réductions de Bentinck. Il s'élevait à près de 270 000 hommes.

III. — Le Caucase.

La Perse et la Russie : la frontière de l'Araxe. — A l'autre extrémité du plateau de l'Iran, la Perse était entamée par la Russie. Le traité de Gulistan (1813) [1] fut suivi d'un essai de délimitation de la frontière commune à propos duquel on ne put s'entendre. De 1825 à 1827, la guerre recommença entre la Russie et la Perse. Les Russes, d'abord battus, prirent l'offensive avec succès, franchirent l'Araxe et s'emparèrent de Tébriz. Le shah se résolut à signer le traité de Tourkmantchaï (10 février 1828) par lequel il abandonnait à la Russie les provinces arméniennes d'Érivan et de Nakhitchevan; la frontière suivit l'Araxe, sauf dans la dernière partie de son cours, où elle faisait, vers le sud, un crochet avantageux à la Russie. C'est encore la frontière d'aujourd'hui. Pour la première fois, une partie de l'Arménie devenait russe. La guerre cessa entre la Perse et la Russie, et, comme on l'a vu, la première suivit l'influence de la seconde plutôt que celle de l'Angleterre.

Le sultan, le shah et le tsar en Arménie. — Sur la frontière d'Arménie, les Russes ne firent qu'une seule fois la guerre au sultan; ce fut à la fin du soulèvement hellénique, lorsque le nouveau tsar, Nicolas, se décida à intervenir en faveur des Grecs. L'armée russe de Géorgie envahit l'Arménie turque et parut devant Erzeroum; à la paix d'Andrinople (1829), le tsar obtint une rectification de frontières qui lui donna quelques districts de l'Arménie turque. Dès lors il se

1. Voir ci-dessus, t. IX, p. 991.

posa en protecteur du sultan et prit son parti contre le shah. La Perse et la Turquie étaient constamment en désaccord pour plusieurs raisons : les Perses sont chiites, et les Turcs, sunnites, insultent et maltraitent les hérétiques qui font pèlerinage à la Mecque ou à Kerbelah, tombeau du fils d'Ali. De plus, les Kourdes, partagés entre les deux empires, considèrent le territoire qui n'est pas celui de leur suzerain comme une terre ennemie où ils viennent piller. Ces sujets de plainte tendaient les rapports entre la Perse et la Turquie. En 1821, le shah fit envahir le territoire ottoman. Deux années de suite, ses troupes ravagèrent l'Arménie turque, mais durent battre en retraite parce que le choléra les décimait. En 1823, le traité d'Erzeroum régla la frontière, promit le châtiment réciproque des brigands kourdes, garantit la sûreté des pèlerins persans. Mais rien ne fut changé; si bien qu'en 1843, il fallut l'intervention de la Russie et de l'Angleterre pour empêcher le shah de recommencer la guerre contre le sultan.

Luttes des peuples du Caucase contre les Russes. — Les Russes possédaient les plaines qui s'étendent au nord et au sud du Caucase; ils étaient maîtres de la passe de Vladicaucase qui traverse les montagnes du Caucase au point où elles sont le plus étroites. Mais, à l'est et à l'ouest de cette passe, dans les larges éventails de contreforts et de hautes vallées qui s'étendent vers la mer Noire et vers la Caspienne, habitaient des montagnards qui n'avaient jamais été soumis à personne. Les principaux de ces peuples étaient, vers la mer Noire, les Tcherkesses ou Circassiens, au nombre de 3 ou 400 000; vers la Caspienne, dans le Daghestan (pays des montagnes), les Lesghiens et les Tchetchènes au nombre de 800 000. Ils étaient de race blanche, de religion musulmane, les uns sunnites, les autres chiites; ils portaient des costumes pittoresques, la *tcherkeska* ou tunique avec cartouchières brodées sur la poitrine, la cotte de mailles, le bonnet d'astrakan ou le casque de métal. Leur habitude était de faire des razzias dans la plaine d'où ils enlevaient le bétail, les récoltes et des habitants qu'ils échangeaient contre une rançon. En racontant un voyage à Erzeroum en 1829, Pouchkine rapporte que les voyageurs et les mar-

chands attendaient, pour traverser le Caucase, le départ d'une colonne de soldats qui faisait le trajet à intervalles réguliers. Les prisonniers du Caucase ont donné matière à beaucoup de romans, outre celui de Xavier de Maistre.

Ces brigands des montagnes restèrent longtemps divisés en *aouls* ou bourgs fortifiés indépendants les uns des autres et souvent en guerre. La religion finit par les coaliser et les rendre plus redoutables qu'auparavant. Lorsque le shah, chef des chiites, et le sultan, chef des sunnites, eurent définitivement abandonné les peuples du Caucase, le premier par le traité de Tourkmantchaï (1828), le second par celui d'Andrinople (1829), les Tcherkesses et les Lesghiens écoutèrent les prédications des mourides qui prêchaient l'union des tribus sunnites et des tribus chiites pour la guerre sainte contre les infidèles. Le soulèvement fut plus important dans le Daghestan que partout ailleurs. Là un mouride, Kasi-Mollah, commença la guerre sainte vers 1830. Il fut pris et tué à Himri deux ans plus tard, mais un de ses disciples, Chamyl (Samuel), réussit à s'échapper — par miracle, disaient les Lesghiens — et prit la direction du mouvement. Pendant plus de vingt ans il tint les Russes en échec dans la montagne. Un jour il faillit être pris dans un aoul; mais il s'échappa, et sa fuite heureuse fut de nouveau attribuée à l'intervention divine. Chamyl réussit plusieurs fois à s'avancer vers les sources du Terek; il eût voulu fermer la passe de Vladicaucase et donner la main aux Tcherkesses insoumis; mais il ne put se maintenir hors du Daghestan. Vers 1846, les Russes exaspérés commencèrent une guerre d'extermination, brûlant les moissons, détruisant les villages, tuant les habitants, pour réduire Chamyl par la disette de vivres et d'hommes.

A l'ouest du Caucase, les Tcherkesses maintenaient eux aussi leur indépendance. Tout ce que les Russes avaient pu faire était de les empêcher de se ravitailler d'armes et de munitions en bloquant étroitement la côte de la mer Noire. La saisie du navire anglais le *Vixen*, chargé de contrebande de guerre, amena un incident diplomatique qui se termina pacifiquement. Le blocus et les expéditions en montagne obligeaient la Russie

à maintenir une armée de 120 000 hommes en Géorgie ou sur le Caucase. Entre la paix définitive avec la Perse (1828) et la prise de Chamyl (1859), la guerre du Caucase absorba la plus grande partie des forces et des ressources que le gouvernement de Saint-Pétersbourg pouvait employer en Asie.

IV. — Le Turkestan.

La route de la Russie aux Indes. — Les Russes étaient depuis longtemps préoccupés de rendre à la route des Indes par le Turkestan et le nord de la mer Noire l'importance qu'elle avait à l'époque des Mongols. Ils avaient besoin pour cela de l'alliance ou de la soumission des États de Khiva et de Boukhara. Le Turkestan, dont ces États occupent la meilleure partie, est un ensemble de plaines qui s'étendent au nord du plateau de l'Iran, entre la Caspienne et la frontière chinoise. Dans cette région éloignée des mers le climat est encore plus sec que dans l'Iran et les variations de température sont plus brusques. La seule partie habitable se trouve sur les rives des cours d'eau qui descendent des montagnes iraniennes. Deux fleuves, le Syr Daria et l'Amou Daria, vont jusqu'à la mer d'Aral; les autres se perdent dans les sables. A partir des points où finissent ces rivières jusqu'à la frontière de Perse, à la Caspienne et à l'Oural, on ne rencontre que des déserts de sables, des plateaux rocheux, des steppes salées. Ces déserts sont parcourus par des nomades de race turque ou mongole; au nord, les Khirgiz chameliers, conducteurs et détrousseurs de caravanes; au sud, les Turcomans, tribus de brigands à cheval. Les Turcomans avaient l'habitude de faire des pointes sur le territoire perse et parfois sur le territoire russe entre l'Oural et la Volga; ils enlevaient des prisonniers, les obligeaient à courir à côté de leurs chevaux, attachés à leur selle, jusqu'à ce qu'ils fussent à l'abri dans le désert, tuaient ou abandonnaient ceux qui ne pouvaient pas suivre le galop et allaient vendre les autres à Khiva et à Boukhara. Ils comptaient habituellement un déchet de la moitié des prisonniers.

Khiva et Boukhara. — Khiva et Boukhara, ainsi que les villes de leur dépendance, sont bâties au bord de cours d'eau et arrosées par de nombreux canaux creusés de main d'homme. Leurs champs et leurs jardins contrastent avec les solitudes qui les entourent et les séparent des États voisins. Chacune de ces deux villes et son territoire obéissaient à un souverain absolu qui régnait par la terreur. L'émir de Boukhara avait des cachots redoutables, les uns pleins d'eau et de boue, les autres remplis de vermine qu'on y entretenait pour tourmenter les prisonniers. Les condamnés étaient écorchés vifs, empalés, pendus par les pieds.

Ce gouvernement féroce était établi sur des populations de religion musulmane et de race turque formées de couches différentes. Dans les villes habitaient les Ouzbeks, aristocratie jadis militaire, devenue pacifique en restant oisive, et une classe de marchands riches qui allaient aux foires de l'Inde, de l'Iran, de la Russie. Dans les faubourgs et les villages vivaient des paysans réduits à la condition de serfs. Ni les Ouzbeks, ni les marchands ne se livraient aux travaux manuels; la culture et l'industrie étaient l'affaire des serfs et d'esclaves russes et perses achetés aux Khirgiz et aux Turcomans. Vers 1819 on comptait à Khiva environ 30 000 captifs perses et 3000 russes; ils étaient mal nourris et mal traités; quand ils étaient repris après avoir fui, leurs maîtres les clouaient par l'oreille à leur porte pendant trois jours. S'ils arrivaient à se racheter, on leur interdisait de retourner chez eux sous peine des supplices les plus terribles. C'est que les Boukhariens, et surtout les Khiviens, ne voulaient pas qu'on apprît à traverser les déserts pour détruire leurs marchés d'esclaves ou faire le commerce d'Inde et de Chine en Russie, dont leurs marchands voulaient être les seuls intermédiaires. Tous les étrangers, négociants, officiers, diplomates, missionnaires, étaient fort mal reçus, sommés de rebrousser chemin, emprisonnés, parfois exécutés.

Aussi était-on très mal renseigné sur ces États brigands abrités derrière une zone de déserts. On savait seulement que le khan de Khiva n'avait guère plus de 300 000 sujets; que l'émir de Boukhara, maître de Samarkande, l'ancienne capitale de Timour,

et d'une partie de la Bactriane, avait trois ou quatre fois plus de sujets; que leurs armées, composées de cavaliers turcomans, ne comprenaient pas de troupes régulières et n'avaient pas de bonne artillerie; la difficulté n'était pas de les battre, mais de faire arriver une armée européenne à travers les sables et les steppes jusqu'aux oasis de Khiva et de Boukhara.

La Russie, Khiva et Boukhara de 1814 à 1839. — Dès que les Russes étaient arrivés à la Caspienne, ils avaient essayé de s'assurer la route des Indes par le Turkestan. En 1717, le prince Bekovitch traversa la Caspienne et essaya de gagner Khiva à la tête d'une troupe de kosaks; il fut saisi par les Khiviens, qui l'écorchèrent vif et firent un tambour de sa peau. Pendant près d'un siècle ensuite, le gouvernement russe fut absorbé par les questions d'Occident. Mais lorsqu'il fut installé en Géorgie et qu'il fut le maître de la navigation sur la Caspienne il recommença à s'occuper de la route des Indes et des mesures propres à faire cesser le brigandage des Turcomans et des Khirgiz. En 1819, le général qui commandait à Tiflis envoya un capitaine d'état-major, Mouravief, sur la côte orientale de la Caspienne. Mouravief traversa le désert, se présenta à Khiva et y fut mis en prison pendant 48 jours : le khan délibéra s'il le ferait enterrer vif comme espion; enfin, il le relâcha par crainte et lui ordonna de retourner chez lui. La relation de Mouravief apprit aux Russes et à l'Europe le nombre et la malheureuse situation des captifs enlevés par les Turcomans et vendus sur le marché aux esclaves de Khiva. Dans le même temps une autre mission russe atteignait Boukhara et parvenait à obtenir l'autorisation pour les marchands russes de faire le commerce à travers le Turkestan. Sur la foi de cet arrangement une caravane partit d'Orenbourg avec une escorte de kosaks et s'engagea dans les steppes : elle fut attaquée par les Khiviens au passage d'une rivière, résista pendant trois jours et finit par battre en retraite, abandonnant ses marchandises dont la valeur atteignait 547 000 roubles. C'était un grave échec pour le gouverneur d'Orenbourg qui, depuis plusieurs années, essayait de faire la police du désert sans autre résultat que de pousser les tribus indépendantes des Khirgiz et des Turcomans

à reconnaître la souveraineté du khan de Khiva pour obtenir sa protection. La perte de Khiva fut résolue et des négociations furent entamées à cet effet avec l'émir de Boukhara. Sur ces entrefaites, la révolution de Pologne éclata et l'attention du gouvernement russe fut encore une fois absorbée par l'Occident. Quand les préparatifs recommencèrent, ils furent gênés par le manque d'argent. De plus, le gouverneur d'Orenbourg ne pouvait compter sur le concours des troupes de Géorgie, occupées à réduire les Caucasiens. Il essaya d'assurer la sécurité de sa province en fermant par une muraille de 100 kilomètres la partie de la frontière qui n'était protégée par aucun obstacle. En 1834 on construisit la forteresse de Novo Alexandrovsk; on commença la muraille défensive, mais on ne put en construire que 20 kilomètres. Le brigandage continuait; les Turcomans et les Khirgiz enlevaient en moyenne 200 Russes par an; ils poussaient parfois leurs pointes jusqu'à la Volga. Une société philanthropique s'était formée pour racheter les captifs, et le gouvernement lui donnait 3000 roubles par an, mais en secret, afin que le khan de Khiva ne connût pas cet aveu d'impuissance.

Expédition malheureuse des Russes contre Khiva. — Le gouverneur d'Orenbourg prépara pendant plusieurs années une expédition contre Khiva. Les difficultés étaient considérables. Il fallait traverser environ 1000 kilomètres de steppes et de désert, dans des solitudes à peu près inconnues, sans guide sûr, avec un immense train de chameaux portant tous les objets nécessaires à la subsistance, y compris l'eau et le combustible. Vers 1839 l'expédition était prête : elle comprenait 5325 combattants et 22 canons sous le commandement du général Perofsky, et un train de 10 500 chameaux conduits par des Khirgiz sujets ou alliés de la Russie. On résolut de traverser les steppes pendant l'hiver, parce qu'on espérait que la gelée serait plus supportable que l'extrême chaleur et parce qu'on voulait arriver à Khiva au printemps, entre l'époque des semailles et celle des récoltes. L'expédition partit d'Orenbourg à la fin de novembre 1839, en plusieurs colonnes qui se réunirent sur le fleuve Emba. Elle fut surprise par un hiver d'une rigueur exceptionnelle et dut subir chaque jour la gelée et les

tourmentes de neige. Les soldats commencèrent à mourir de froid, et les chameaux, ne trouvant rien à brouter sous l'épaisseur de la neige, s'affaiblirent et ne purent faire aucun service. Perofsky s'obstina et parvint à faire en trois mois la moitié de la route sans avoir rencontré de résistance; mais quand il fut arrivé au pied du plateau d'Oust-Ourt, les officiers de l'infanterie et des kosaks furent unanimes à déclarer qu'on ne pouvait aller plus loin; la neige et la gelée ne cessaient pas. Perofsky revint sur ses pas et rentra dans Orenbourg au printemps 1840, ayant perdu 9000 chameaux et un tiers de ses soldats.

Ce désastre était fait pour accroître l'audace des Khirgiz et des Turcomans. La levée du siège de Hérat, le rappel de l'agent russe en Afghanistan, l'échec de Perofsky, marquent un recul momentané de l'influence russe en Asie centrale. Tant que le Caucase ne fut pas soumis, les Russes gardèrent une attitude simplement défensive à l'égard du Turkestan : ils firent creuser des puits entre Novo-Alexandrovsk et la mer d'Aral et y établirent des postes de kosaks.

Agents anglais à Khiva et à Boukhara. — Les tentatives des Russes en Asie centrale avaient excité l'inquiétude de la Compagnie des Indes et du gouvernement anglais, qui essayèrent à leur tour d'entrer en relation avec Khiva et Boukhara. A partir de 1824, plusieurs officiers des Indes parvinrent dans ces deux villes, soit par Orenbourg, soit par Hérat, et essayèrent de décider le khan ou l'émir à des traités d'alliance, quoiqu'ils n'eussent pas de pouvoirs officiels, afin de ne pas trop engager le gouvernement. En 1831, Alexandre Burnes, alors lieutenant en mission sur l'Indus, vit des marchandises russes arriver à Lahore par l'intermédiaire des Boukhariens et des Afghans. Il signala au gouverneur cette concurrence naissante qui menaçait le commerce anglais et se fit charger d'une mission officieuse dans l'Asie centrale; il séjourna plusieurs mois à Boukhara (1833), mais n'en rapporta rien qu'une relation de voyage très intéressante. Des tentatives analogues furent faites auprès du khan de Khiva, plus exposé à l'hostilité des Russes. Ce fut la réponse à la mission de Vitkievitch en Afghanistan. Pendant l'expédition de

Perofsky, deux officiers des Indes, Abbot et Shakespear, se trouvaient à Khiva. Ils dépendaient du colonel Todd, représentant l'Angleterre auprès du shah en l'absence de l'agent Mac Neill. Todd obtint du khan la mise en liberté des captifs russes qui furent rendus peu après la retraite de Perofsky. Un autre agent avait été envoyé auprès de l'émir de Boukhara, aussitôt après la levée du siège de Hérat (1838). C'était le colonel Stoddart, un type de bravoure folle et de morgue hautaine, le même qui était venu sommer le shah de céder aux injonctions de l'Angleterre. Stoddart à Boukhara ne se départit point de sa fierté et de sa raideur, bien qu'il n'eût pas de mission officielle. Un envoyé russe lui ayant offert de l'emmener avec lui, Stoddart refusa, disant qu'il ne voulait d'autre protection que celle de l'Angleterre. L'émir le fit mettre en prison; un jour il annonça au colonel que les Anglais venaient d'être battus à Caboul : « C'est un mensonge, répliqua Stoddart; les armées de ma souveraine ne sont jamais défaites. » La nouvelle du désastre ayant été confirmée, l'émir fit exécuter Stoddart avec le capitaine Conolly envoyé à sa recherche (vers 1842). Le missionnaire Wolff, chargé de s'informer de leur sort, parvint à Boukhara en 1843, faillit à son tour être exécuté, et rapporta la nouvelle de leur mort. L'opinion anglaise s'agita quelque temps pour réclamer qu'ils fussent vengés, mais l'attention fut bientôt détournée par les guerres de l'Indus.

Essai d'un arrangement anglo-russe. — Les Anglais et les Russes avaient également échoué en Asie centrale. En Perse ils maintenaient leur condominium, chacun cherchant à en tirer le plus possible. En 1841, pendant que les Anglais étaient occupés à Caboul, les Russes s'étaient fait céder par le shah l'îlot d'Achour-Adé, au sud-ouest de la Caspienne. Cependant ils paraissaient désirer le maintien du *statu quo* garanti par une convention. En 1839, le gouvernement russe avait désapprouvé le shah qui refusait de rendre aux gens de Hérat les bourgs qu'il leur avait pris; il avait rappelé son agent d'Afghanistan et affirmé qu'il considérait comme la meilleure politique pour l'avenir l'accord fondé sur la cessation des annexions. En 1844 une convention secrète fut, paraît-il, conclue sur ces

bases entre les deux ministres des Affaires étrangères, lors du voyage de Nicolas à Londres. D'après les affirmations que les Russes produisirent au moment de la guerre de Crimée, il aurait été convenu en 1846 que les États du Turkestan formeraient une zone neutre, et que la Russie et l'Angleterre régleraient d'un commun accord la succession au trône de Téhéran, et la question des frontières entre la Perse, la Turquie et l'Afghanistan.

BIBLIOGRAPHIE

Inde et Ceylan. — Sir **J.-E. Tennent**, *Ceylon...*, Londres, 1859, 2 vol. in-8. — Pour l'histoire de l'Inde, Sir **W.-W. Hunter**, *The Indian Empire...*, 3e éd., L., 1893, in-8, est préférable aux histoires de **J.-C. Marshman**, L., 1867, **J.-T. Wheeler**, L., 1880, **L.-J. Trotter**, L., 1886, etc., et au précis assez commode de **H.-G. Keene**, L., 1893. — Pour les détails biographiques et militaires : la collection *The Rulers of India*, publiée sous la direction de Hunter à Oxford, depuis 1890. — **Kaye**, *Lives of Indian officers*. — **E. de Warren**, *L'Inde anglaise en 1843*, Paris, 1844, 2 vol. in-8 (officier au service anglo-indien dans la campagne de Courg, 1834). — Pour les annexions, les protectorats, **Ch. Aitchison**, *Collection of Treaties... relating to India and neighbouring countries*, 1876, 7 vol. in-8.

Iran et Asie centrale. — Bibliographie complète en appendice à **G.-N. Curzon**, *Russia in Central Asia in 1889...*, L., 1889, in-8. — Sur l'Afghanistan, **J.-P. Ferrier**, *History of Afghans*, L., 1858, in-8 (le ms. franç. est inédit). — **Malleson**, *History of Afghanistan...*, L., 1878, in-8. — Sur l'expédition de Caboul, **J.-W. Kaye**, *History of the war in Afghanistan*, 3e éd., L., 1874, 3 vol. in-8. — **C.-R. Low**, *The Afghan War, 1838-1842, from the journal and correspondence of general A. Abbot*, L., 1879. — Pour l'histoire générale de la Perse, **Cl. R. Markham**, *A general sketch of the history of Persia*, L., 1874, in-8, est un sommaire préférable à **R.-G. Watson**, L., 1886, et surtout à **G.-W. Benjamin**, L., 1886 (coll. *Story of Nations*), nul pour la période contemp. — Pour la période 1814-47, **J.-B. Frazer**, *An historical and descriptive account of Persia... of Afghanistan and Balochistan*, Édimbourg, 1834. — **J.-P. Ferrier**, *Voyages en Perse, dans l'Afghanistan...*, P., 1880, 2 vol. in-8 (les voyages sont de 1846-47). — *Correspondence relative to Persia and Afghanistan 1837-39*, L., 1839 (publ. officielle).

Sur le Turkestan. — **H.-S. Edwards**, *Russian projets against India from Czar Peter to General Skobeleff*, L., 1885, in-8. — Récits de voyages : **M.-N. Mouravief**, *Voyage en Turcomanie et à Khiva fait en 1819 et 1820*, trad. franç., P., 1823, in-8. — **De Meyendorf**, *Voyage d'Orenbourg à Boukhara fait en 1820*, trad. franç., P., 1826, in-8. — **Alexander Burnes**, *Travels into Bokhara...*, L., 1834, 3 vol. in-8 (trad. en franç.). — **J. Abbot**, *Narrative of a journey from Herat to Khiva*, L., 1843, 2 vol. in-8. — **J. Wolff**, *Narrative of a mission to Bokhara...*, L., 1845, 2 vol. in-8, etc. Pour la biogr. des envoyés anglais, l'ouvrage de **Kaye** cité plus haut. — Résumé en français de l'histoire, de la géographie, de l'exploration du Turkestan, de l'Iran, de l'Inde et des régions limitrophes (vers 1840) dans la coll. l'*Univers pittoresque*, P., pl. vol. in-8.

CHAPITRE XXVIII

L'EXTRÊME-ORIENT

CHINE — ANNAM — PÉNINSULE MALAISE
INDES NÉERLANDAISES — CORÉE

Depuis le début du XIX[e] siècle jusqu'à 1850.

I. — La Chine.

L'empereur K'ia K'ing. — L'empereur K'ien Long avait abdiqué le 8 février 1796, en faveur de son dix-septième fils[1], qui prit le nom chinois de règne K'ia K'ing et mandchou de *Saitchounga feng chen*. Il ne fut qu'un porte-nom jusqu'à la mort de son père, en 1799. Il semblerait que la mort du grand homme que fut K'ien Long a été le point de départ d'une décadence qui met en péril aujourd'hui non seulement la dynastie actuelle, mais aussi l'intégrité de l'empire chinois. D'un esprit médiocre, abusant des liqueurs fortes, K'ia K'ing eut la bonne fortune que les puissances européennes fussent trop occupées par les grandes guerres de Napoléon pour commencer une lutte qui aurait précipité la chute d'un colosse aux pieds d'argile.

Les premières années de son règne furent marquées par des guerres maritimes dirigées par Tsai Kien et Tchou Pen, contre les côtes du Kouang Toung, du Fou Kien et du Tche Kiang.

1. Voir ci-dessus, t. VIII, p. 958.

Sociétés secrètes. — La paix intérieure de l'empire fût surtout troublée, dans la période de K'ia K'ing, par les agissements des sociétés secrètes, si nombreuses en Chine. Les affiliés à l'une d'elles, celle du Nénuphar blanc (*Pei Lien Kiao*), dont quelques auteurs font remonter l'origine à 1350 de notre ère, réussirent à occuper le palais impérial à Peking le 18 juillet 1813. L'empereur était en Mandchourie, à Moukden, et ce fut grâce au courage de son second fils, qui devait être son successeur, que les rebelles entrés par ruse furent expulsés. Le célèbre historien Oueï Yuan, dans son grand ouvrage sur la dynastie actuelle, le *Cheng Vou ki*, a consacré à leurs rébellions les chapitres IX et X. J'ai déjà noté que l'existence des sociétés secrètes est marquée dans l'histoire de ce siècle par différents édits ou faits intéressants. Ainsi, en 1801, dans le chapitre *Rébellions* du Code pénal, on note que les membres de la société dite des *Triades* seront décapités, ceux qui les auront accompagnés seront étranglés; en 1817, le gouverneur de Canton arrête deux ou trois mille adhérents de cette société; en 1819, le gouverneur du Hou Nan se plaint de l'accroissement des membres des sociétés secrètes; des rapports de censeurs, l'un de 1829 dans le Kiang Si, l'autre de 1841 dans le Hou Kouang en marquent également le développement. Ce dernier constate que la société des Triades a cinq loges : 1° Grande loge, Fou Kien; 2° Kouang Toung; 3° Yun Nan; 4° Hou Kouang; 5° Tche Kiang. Toutes ces sociétés secrètes, politiques, — je ne parle pas des associations philanthropiques, mutuelles, etc., — ont, quel que soit leur nom, pour but de renverser la dynastie actuelle, qui est étrangère au pays; ce qu'elles n'ont pu faire sous le règne de K'ia K'ing, sous le nom de Houng Mao, et de T'ai Ping, nous les verrons le recommencer sous les règnes de T'ao Kouang et de H'ien Foung.

Attaques des Anglais contre Macao. — Les grandes luttes de la Révolution et de l'Empire pouvaient laisser croire que l'activité des Anglais dans l'Extrême-Orient était diminuée : l'insuccès des ambassades de Lord Macartney et de Titsingh n'avait pu leur ouvrir les yeux; leurs guerres avec Napoléon, leurs relations incertaines avec les États-Unis, la pacification

douteuse de l'Inde, devaient les rendre circonspects dans des attaques qui, dirigées contre le Portugal, visaient en réalité l'intégrité de l'empire chinois, sous le couvert d'une défense contre les Français. Le 20 décembre 1802, le gouverneur et capitaine général de Macao, José Manuel Pinto, prévenait le vicomte de Anadia, ministre d'outre-mer, qu'il avait reçu du premier subrécargue de la Compagnie anglaise de Canton, autorisé par le gouverneur du Bengale, une lettre afin qu'il fût permis à une garnison anglaise de débarquer à Macao. Le Sénat de cette ville s'opposa à cette demande : son attitude fut approuvée par lettre du gouverneur et capitaine général de l'Inde, Francisco Antonio da Veiga Cabral, en date du 14 avril 1803. Malgré ce premier insuccès, le 12 septembre 1808, nouvelle lettre du premier subrécargue de la Compagnie anglaise de Canton, J. W. Roberts, écrivant (au nom du contre-amiral W. O' B. Drury, battant pavillon sur le *Russell*, envoyé par le gouverneur général des Indes, Lord Minto) au gouverneur et capitaine général de Macao, Bernardo Aleixo de Lemos e Faria, toujours sous le prétexte fallacieux de la crainte d'une attaque des Français contre Macao. Une correspondance s'ensuit entre le gouverneur portugais et l'amiral anglais. Les Chinois interviennent[1] : Macao n'est qu'un territoire dépendant de Hiang-chan, et le fonctionnaire chinois, Pong, s'oppose au débarquement des Anglais : le suzerain chinois défend son vassal portugais qui lui paie une redevance annuelle; l'amiral Drury trouve donc les Chinois derrière les Portugais; aussi essaie-t-il d'arracher aux premiers ce qu'il n'a pu obtenir des seconds par l'intimidation; malgré les belles dépêches par lesquelles il tente de faire prévaloir ses vues auprès du vice-roi de Canton, il est obligé de rembarquer ses troupes. Le P. Rodrigo, qui servait d'interprète à l'amiral Drury, est jeté en prison par les autorités chinoises de Canton, les subrécargues anglais de cette ville s'empressent d'annoncer cette capture au gouverneur de Macao, Lucas José de Alvarenga. Le commerce étranger, arrêté à Canton, fut rouvert au 1er janvier 1809 (le 16e jour de la

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 906.

11[e] lune de la 13[e] année K'ia K'ing) par le vice-roi de cette ville, Ou Chiong Couang, dans un avis et des considérants extrêmement déplaisants pour l'amiral Drury. Il est bien certain que sans l'attitude fort énergique des autorités chinoises d'abord à Hiang Chan, puis à Canton, Macao aurait été occupée par les Anglais, et serait restée entre leurs mains après les traités de 1815. Un troisième effort fut tenté en 1814 : le vaisseau *Doris*, ayant, pendant la seconde guerre avec les États-Unis, capturé un navire américain, amena sa prise à Macao. De nouveau, les Chinois cessèrent toutes relations commerciales avec les sujets britanniques depuis le mois d'avril jusqu'au mois de décembre. Malgré un usage séculaire, le gouverneur général des deux Kouang interdit l'emploi des indigènes dans les factoreries étrangères; des perquisitions furent faites en conséquence dans les établissements anglais pendant que leurs agents principaux étaient obligés de se rendre à Macao pour le séjour annuel et obligatoire des étrangers. Au 6 décembre 1811, plainte fut portée aux membres de leurs comités par les subrécargues anglais contre les fonctionnaires de Macao, qui leur étaient hostiles, comme d'ailleurs les naturels du pays. La plainte resta lettre morte, mais s'ajouta à la liste déjà longue des griefs des Anglais.

Ambassade de Lord Amherst. — Les difficultés du commerce anglais à Canton décidèrent le prince régent à envoyer une ambassade spéciale en Chine pour faciliter la solution des procès entre les fonctionnaires chinois et les commerçants anglais. On fit choix pour représenter le gouvernement anglais de William Pitt, baron Amherst. L'ambassade se composait de trois commissaires, dont le premier était lord Amherst, le second sir George Staunton, et le troisième Henry Ellis; de quatre interprètes, F. Hastings Toone, J. F. Davis, Thomas Manning et le rév. Rob. Morrison; d'un chapelain, le rév. John Griffith; d'un médecin, Clarke Abel, etc. Lord Amherst s'embarqua le 8 février 1816, à Spithead, à bord de l'*Alceste*, capitaine Murray Maxwell, accompagné du brick *Lyra*, capitaine Basil Hall, et du *Général Hewitt*, capitaine Walter Campbell. Après avoir

visité Madère, Rio de Janeiro, le cap de Bonne-Espérance, Batavia, etc, Amherst arriva à l'embouchure du Pei-ho le 9 août. Plusieurs circonstances devaient empêcher cette mission d'aboutir; l'Angleterre venait d'être en lutte avec les Gúrkha, qui reconnaissaient la suzeraineté de la Chine, et quoique leurs suppliques au Fils du Ciel par l'intermédiaire du Grand Lama aient été rejetées, K'ia K'ing conserva beaucoup de ressentiment contre les habitants du Nepaul, qui avaient traité avec les Anglais sans son consentement. La mauvaise volonté ordinaire des mandarins chinois, les difficultés de la cérémonie de l'audience, c'est-à-dire le *Ko-teou* que K'ia K'ing prétendait avoir vu faire par Macartney devant son père K'ien Long allaient forcément faire échouer d'avance la mission d'Amherst, qui repartit de Chine, porteur pour son souverain d'une lettre fort insolente de l'empereur de Chine. L'ambassade était de retour à Canton par la voie du Grand Canal le 1er janvier 1817; elle a peut-être été l'étape la plus humiliante de l'Angleterrre dans le Céleste Empire. Amherst devait avoir sa revanche, lorsque le marquis de Hastings prit sa retraite de gouverneur général de l'Inde, laissant à son successeur le soin d'entreprendre la première guerre avec la Birmanie.

A leur retour dans le Sud de la Chine, le *Général Hewitt*, vaisseau de la Compagnie des Indes, arrivé à Lintin le 12 septembre 1815, se voyait refuser l'autorisation de charger du thé, et le navire de guerre *Alceste*, après une longue attente à ce point (16 sept.), pénétra dans la rivière de Canton, et quoiqu'il fût reçu à coups de canon, l'attitude énergique du capitaine Maxwell en imposa beaucoup aux mandarins.

K'ia K'ing mourut le 2 septembre 1820, laissant peu de regrets tant au point de vue privé qu'au point de vue politique; il reçut le nom de temple Jen Tsoung Joui.

L'empereur Tao Kouang (1821-1850). — Le second fils de K'ia K'ing fut choisi comme héritier du trône, parce qu'il avait tué deux des rebelles qui étaient entrés dans le palais impérial en 1813. Il prit le nom de règne de Tao Kouang, et reçut comme nom de temple celui de Süan Tsoung Tch'eng.

Guerre des T'ien Chan[1]. — L'annexion des T'ien Chan par l'empereur K'ien Long ne devait pas arrêter les révoltes dans ce pays. Le choix de mauvais administrateurs causa un nouveau et terrible soulèvement; Pi tsing, gouverneur du Turkestan, crut pouvoir réprimer un mouvement à la tête duquel se mit Djihanghir, fils de Saadet Ali Sarimsak (Samou-ko), et petit-fils du grand Khodja, Burhân ed-Din. D'abord malheureux, Djihanghir réussit à obtenir un grand succès en octobre 1825. Les quatre grandes villes du T'ien Chan Nan Lou, Kachgar, Yanghi Hissar, Yarkand et Khotan, tombèrent quelque temps après aux mains des rebelles. Tao Kouang s'aperçut enfin qu'il était temps d'agir : il mit Tch'ang Ling à la tête de ses troupes, qu'il concentra avec les vivres à Aksou. Cette ville faillit tomber entre les mains de Djihanghir, mais, en 1827, les Chinois reprennent l'offensive; à la suite de combats heureux, Kachgar retombe entre leurs mains, ainsi que les trois autres villes de l'Ouest, dont nous venons de parler. Djihanghir, en fuite, se décide à repasser la frontière à la suite d'une ruse du général Tch'ang Ling. Attaqué à K'artié Kaï, Djihanghir fut battu, fait prisonnier (1828), envoyé à Peking et mis à mort. Nous retrouverons plus tard son fils Bourzouk, réfugié près du Khan de Khokand.

Troubles à Formose[2]. — A la suite de l'évacuation de Formose par les Hollandais et du règne éphémère de Koxinga, cette grande île était devenue possession chinoise : Sa Kam, où étaient installés les Hollandais, devint la capitale sous le nom de Taï-ouan Fou, dont dépendaient trois *hien* : Tchou-lo, Taï Ouan et Foung Chan. La détestable administration locale installée par les Chinois amena, comme plus tard dans les T'ien Chan, des soulèvements nombreux dont le plus important eut lieu en 1722. En 1771, le 26 août, le fameux aventurier comte Maurice Benyowski, échappé de sa captivité chez les Russes au Kamtchatka, débarquait à Formose, qu'il quittait le 12 septembre de la même année, après avoir formé de grands projets de colonisation dans cette île. Benyowski fut chargé

1. Voir ci-dessus, t. VIII, p. 936.
2. Voir ci-dessus, t. VI, p. 905.

plus tard de les réaliser pour la France à Madagascar, où il périt misérablement en 1786 en combattant les Français contre lesquels il s'était tourné. La paix avait régné depuis cette époque jusqu'en 1830; une querelle ayant éclaté entre deux villages, les mandarins chinois, gagnés probablement par des présents, prirent parti pour l'un d'eux. Les habitants du village sacrifié s'armèrent, battirent les troupes impériales et s'emparèrent de la capitale Taï Ouan Fou. Une flotte chinoise équipée en grande hâte dans le Fou Kien arrivait devant Taï Ouan lorsque la zizanie entre les vainqueurs rendit son effort inutile : la paix était complètement restaurée en 1833. La mauvaise administration du Céleste Empire devait porter ses fruits amers.

Suite des affaires de Canton. — La position devenait intenable dans cette ville : en 1821, l'équipage de la frégate anglaise *Topaze* était attaqué à Lintin; quatorze Anglais et cinq Chinois étaient blessés. Les affaires commerciales furent par suite suspendues et les subrécargues, avec leur président James B. Urmston, quittèrent Canton. Les mandarins s'apercevant de la faute commise, vinrent à résipiscence, ce qui n'empêcha pas que, la même année, le navire *Canning*, capitaine Patterson, essuya sans riposter le feu des forts de Bocca Tigris. En 1824, un bateau de la Compagnie des Indes, *Earl Balcaris*, fut l'objet du chantage des Chinois : une pièce de bois étant tombée sur une natte qui couvrait un bateau chinois à côté, les indigènes s'empressèrent d'exhiber un des leurs à moitié mort des suites du coup qu'il avait reçu accidentellement; ils réclamèrent la modique indemnité de 3000 taëls. On découvrit fort heureusement que le moribond n'avait pas été touché et qu'il succombait à une maladie naturelle. Pour donner une idée de l'intolérance des Chinois, nous dirons que ceux-ci ne permettaient pas aux femmes et aux filles des étrangers de demeurer à Canton; elles étaient obligées de rester à Macao. En 1829, les marchands hannistes font faillite, ce qui permet d'obtenir certains avantages des Chinois. Il est inutile d'entrer dans le détail de persécutions sans cesse renouvelées.

Mission de Lord Napier. — Pour mettre fin à ces misères, que même une lettre de Lord William Bentinck, alors

gouverneur général de l'Inde, adressée au vice-roi des deux Kouang, n'avait pu faire cesser, on pensa que la nomination d'un surintendant en chef du commerce britannique à Canton serait le meilleur moyen; le gouvernement de Guillaume IV fit choix dans ce but de Lord Napier, qui arriva à Macao, le 15 juillet 1834, accompagné de John Francis Davis et de sir G.-B. Robinson. Une lettre de Napier adressée aux autorités chinoises attira contre lui la publication d'une série d'édits. Le 2 septembre, le gouverneur de Canton arrêtait le commerce anglais; en réponse, Lord Napier fit venir les frégates *Andromache* et *Imogene* à Whampoa; la situation était intolérable. Sur le double conseil des marchands anglais et hannistes, Napier se retira à Macao le 19 septembre 1834, où il mourut le 11 octobre, épuisé par le climat et sa besogne stérile.

Napier laissait une lourde charge à son successeur John Francis Davis, qui ne paraît pas, au reste, avoir montré l'énergie nécessaire dans la circonstance. Ceux qui le remplacèrent, G. B. Robinson et le capitaine Elliot (1836), voyaient les difficultés augmenter de jour en jour; l'arrivée même du navire de guerre *Wellesley*, avec l'amiral Maitland (1838), n'ouvre pas les yeux aux Chinois; l'année 1839 marque le point culminant des affaires. Ordre est donné (18 mars) de remettre aux Chinois, sous peine de mort, tout l'opium conservé dans les magasins; défense est faite aux étrangers de se rendre à Macao; un cordon de troupes entoure les factoreries. Le capitaine Elliot se décide le 26 mars à remettre les vingt mille deux cent quarante-trois caisses d'opium au commissaire impérial Lin-Tse-su, nommé en 1839, qui allait, l'année suivante, devenir gouverneur des deux Kouang. Le capitaine Elliot quittait Canton le 23 mai, ne laissant derrière lui que vingt-sept étrangers. Au mois de juin, l'autorisation de détruire l'opium saisi était reçue et la mesure mise à exécution. Les caisses étaient précipitées dans les tranchées avec de la chaux et de l'eau salée et, à la marée basse, le tout était déversé dans la rivière voisine. La guerre était devenue inévitable : il faut avouer que si la situation des étrangers allait être intolérable en Chine, et ne répondait nullement à l'état de civilisa-

tion des Européens au milieu du XIXe siècle, un prétexte était facile à trouver pour commencer les hostilités; mais il était inutile, à une nation chrétienne, de chercher ce prétexte dans l'effort pour arrêter un commerce profondément immoral fait par le souverain d'un pays soi-disant barbare.

Guerre d'opium. — La fin de l'année 1839 et le commencement de l'année 1840 se passèrent à de petites luttes et à des proclamations lancées par les Chinois et par les Anglais; mais, au mois de juin 1840, les navires de guerre *Alligator* et *Wellesley*, et le vapeur *Madagascar*, étant venus compléter la flotte, l'amiral Sir John Gordon Bremer déclara officiellement le blocus de la rivière de Canton et, le 30, l'expédition anglaise, composée de quinze navires de guerre, quatre vapeurs, vingt-cinq transports et environ 4000 hommes de troupes de débarquement, arrivait devant Canton. Dans leur obstination, les Chinois mirent à prix la prise de chaque navire, la tête de chaque Anglais suivant son grade, etc. Après un effort infructueux de l'interprète Robert Thom, pour se mettre en rapport avec l'amiral chinois qui commandait à Amoy, la *Blonde*, capitaine Bourchier, qui le portait, revint rendre compte de l'insuccès de sa mission; immédiatement l'amiral Bremer remontait vers la grande Chousan à bord du *Wellesley* et, avec d'autres navires, bombardait la capitale Ting Hai et s'en emparait (5 juillet 1840). Les plénipotentiaires anglais, l'amiral J. Elliot et le capitaine Elliot, arrivés deux jours plus tard, mettaient le blocus à l'entrée de la rivière de Ning Po et à l'entrée du Kiang, la lettre de Lord Palmerston, dont ils étaient porteurs, ayant été refusée par les Chinois. Kichin, le gouverneur général du Tche Li, ne reçut la lettre que pour demander des délais afin de se mettre en rapport avec la cour de Peking; nommé lui-même commissaire impérial à la place de Lin, il arriva à Canton le 29 novembre; pas plus que ses prédécesseurs, il ne pouvait arrêter la marche des événements. Le 7 janvier 1841, Sir John Bremer remontait la rivière de Canton et les transports *Nemesis*, *Enterprise* et *Madagascar* débarquaient des troupes. Le *Wellesley*, vaisseau-amiral, avec les navires *Calliope*, *Hyacinth*, *Larne*, *Queen* et *Nemesis* et les autres bâtiments, bombardait les

forts sans avoir un seul homme tué. Les négociations reprirent, et des arrangements préliminaires furent signés le 20 janvier 1841 par le capitaine Elliot. Ces arrangements comprenaient quatre articles : 1° la cession de l'île et du port de Hong Kong à la couronne britannique; 2° une indemnité de six millions de dollars au gouvernement britannique, le premier payable de suite, le reste par annuités devant finir en 1846; 3° des relations officielles, directes entre les deux pays, sur un pied d'égalité; 4° le commerce du port de Canton sera ouvert dans l'intervalle de dix jours après le nouvel an chinois. Le résultat de ces négociations fut le rappel de Kichin à Peking et sa disgrâce. Les hostilités reprirent donc; le 25 mai 1841, le général Sir Hugh Gough s'emparait de la ville et des hauteurs de Canton. Parallèlement à l'action militaire se déroulait l'action diplomatique : Sir Henry Pottinger arrivait le 10 août 1841 comme seul ministre plénipotentiaire et envoyé à la cour de Peking. Les hostilités reprenaient avec une nouvelle vigueur, au centre de la Chine : Amoy (26 août), Ting Haï, qui avait été abandonné (2 octobre), la citadelle de Tchin Haï, à l'entrée de la rivière de Ning Po (10 octobre), Ning Po même (9 mars 1842), tombent entre les mains des Anglais. L'amiral Parker, qui a pris le commandement de la flotte, entre résolument dans la rivière de Wou Song (16 juin 1842) et s'empare de la grande ville de Chang Haï (18 juin 1842); puis, s'engageant dans le Kiang lui-même, s'empare (21 juillet 1842) de Tchen Kiang, au confluent du Kiang et du Grand Canal. Dans cette dernière affaire, les Anglais eurent 30 tués et 126 blessés, tandis que les Chinois perdirent un millier d'hommes. Il est assez intéressant de noter que, dans cette guerre, depuis le 5 juillet 1840 (première prise de Ting Haï) jusqu'au 21 juillet 1842 (prise de Tchen Kiang) les pertes en tués et blessés sont pour les Anglo-Indiens de 520 et pour les Chinois de 18 à 20 000, suivant les rapports officiels.

Traité de Nan King (29 août 1842). — La prise de Tchen Kiang permettait aux Anglais de remonter jusqu'à Nan King; le 11 août, ils étaient près d'attaquer cette capitale de la vieille Chine, lorsque les Chinois amenèrent le pavillon blanc.

Les négociations traînèrent en longueur; mais enfin, le 29 août, c'est-à-dire le vingt-quatrième jour de la septième lune de la vingt-deuxième année du règne de Tao Kouang, un traité était signé à bord du vaisseau de guerre anglais le *Cornwallis*, au nom de Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, par le major général Sir Henry Pottinger, et de Sa Majesté l'empereur de Chine par les hauts commissaires Ki Ying, membre de la famille impériale, précepteur du prince impérial, général commandant la garnison de Canton, et Ilipu, allié à la famille impériale, fonctionnaire de première classe, décoré de la plume de paon, ancien ministre et gouverneur général, alors lieutenant général commandant à Tcha Pou.

Ce traité, le plus considérable conclu par la Chine avec une puissance européenne depuis le traité de Nertchinsk, comprend treize articles dont nous ne rappellerons que les principaux : ouverture au commerce des cinq ports : Canton, Amoy, Fou Tcheou, Ning Po et Chang Haï, avec le droit d'y établir des consuls (art. 2); cession de l'île de Hong Kong (art. 3) indemnité de six millions de dollars pour la valeur de l'opium saisi à Canton en mars 1839 et pour les mauvais traitements infligés aux sujets britanniques (art. 4); abolition des marchands hannistes et paiement de trois millions de dollars pour les dettes de ces derniers à l'égard des sujets britanniques (art. 5); une indemnité de guerre de douze millions de dollars (art. 6), etc. Ce traité fut approuvé par l'empereur le vingt-quatrième jour de la neuvième lune de la vingt-deuxième année de son règne (27 octobre 1842), et les ratifications furent échangées à Hong Kong, le 26 juin 1843.

Il est impossible d'exagérer la valeur de ce traité; beaucoup d'Anglais, à l'époque, l'ont trouvé insuffisant, car il ne répondait qu'aux aspirations de 1840, avant qu'une grande guerre eût été entreprise; il n'en marque pas moins une première étape de l'histoire diplomatique de l'Europe avec la Chine, dont les traités de Tien Tsin de 1858 et les conventions de Peking de 1860 seront la seconde, résultats obtenus d'ailleurs non par des négocations pacifiques, mais à coups de canon.

Ambassade américaine. — Les Américains avaient de très grands intérêts à Canton[1]; aussi, dès la signature du traité anglais, se décidèrent-ils à envoyer en Chine un ministre plénipotentiaire; ils firent choix, à défaut d'Edward Everett, de Caleb Cushing, du Massachusetts, qui reçut sa commission le 8 mai 1843. La frégate *Brandywine*, qui le portait ainsi que les autres membres de la mission, arriva à Macao le 24 février 1844. La mission comprenait, outre le ministre plénipotentiaire, un secrétaire, Fletcher Webster; deux interprètes, les Rév. E. C. Bridgman (qui faisait en même temps fonctions d'aumônier) et P. Parker; des attachés, John H. O'Donnell, Robert Mc Intosh, S. Hernis, T. R. West et John R. Peters jr.; plus un chirurgien, le Dr. E. K. Kane. Un traité, fait sur le modèle de celui de la Grande-Bretagne, fut signé à Wanghia, près de Macao, le 3 juillet 1844; les ratifications en furent signées à Canton, le 31 décembre 1845, par le commodore Biddle.

Ambassade Lagrené. — Depuis l'abandon de notre agence consulaire à Canton, à la fin du XVIIIe siècle[2], nos intérêts n'avaient été représentés en Chine que par les prêtres des Missions étrangères et les Lazaristes. La Restauration ne songea à rétablir un consulat à Canton qu'en 1829, lorsque déjà périclitait notre établissement similaire en Annam. A la suite du traité signé à Nan King par les Anglais, et même auparavant (1840), un mouvement en faveur d'une reprise active de relations avec la Chine avait eu pour résultat la remise de programmes d'une mission en Chine à M. Thiers, ministre des Affaires étrangères, président du Conseil des Ministres. Notre consul à Canton était alors le comte de Ratti-Menton. On se décida, pour obtenir des avantages semblables à ceux des Anglais, à envoyer en Chine une ambassade spéciale; on ne peut contester que les Chambres de commerce et les publicistes n'aient exercé une forte pression sur le gouvernement.

Le titre d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire fut donné à M. Théodose de Lagrené; le chef de la mission, accompagné par sa femme et ses deux filles, avait, pour le

1. Voir ci-dessus, t. VIII, p. 955.
2. Voir ci-dessus, t. VIII, p. 958.

seconder : 1° MM. de Ferrière Le Vayer, premier secrétaire; Callery, interprète; Bernard d'Harcourt, second secrétaire; Xavier Reymond, historiographe; Melchior Yvan, médecin; De Montigny, chancelier; Macdonald de Tarente, attaché libre; Marey-Monge, Fernand Delahante, attachés payés; La Guiche et de Charlus, attachés libres; 2° les délégués du Ministère du Commerce, désignés par les Chambres de commerce de Reims, de Mulhouse, de Saint-Étienne, de Lyon et de Paris : MM. Auguste Haussmann, *cotons*; Natalis Rondot, *laines*; Isidore Hedde, *soies*; Renard, *articles dits de Paris*; 3° les représentants du Ministère des *Finances* : MM. Jules Itier, inspecteur des douanes, chargé d'étudier la question des *tarifs* et de la *navigation*; Charles Lavollée, employé des finances.

Le résultat de cette mission fut le traité signé à l'embouchure de la rivière de Canton, à Whampoa, à bord de la corvette française à vapeur l'*Archimède*, le 24 octobre 1844 (13e jour de la 9e lune de la 24e année Tao Kouang), par M. de Lagrené et Ki Ying, plénipotentiaire chinois; les ratifications furent échangées à Macao, le 25 août 1845. Le traité, qui a comme modèle les conventions anglaise et américaine, se compose de trente-six articles, dont l'un, l'article XXII, a une importance exceptionnelle :

« Tout Français qui, conformément aux stipulations de l'article II, arrivera dans l'un des cinq ports, pourra, quelle que soit la durée de son séjour, y louer des maisons et des magasins pour déposer ses marchandises, ou bien affermer des terrains et y bâtir lui-même des maisons et des magasins. Les Français pourront de la même manière établir des églises, des hôpitaux, des hospices, des écoles et des cimetières. Dans ce but, l'autorité locale, après s'être concertée avec le consul, désignera les quartiers les plus convenables pour la résidence des Français et les endroits dans lesquels pourront avoir lieu les constructions précitées. Le prix des loyers et des fermages sera librement débattu entre les parties intéressées et réglé, autant que faire se pourra, conformément à la moyenne des prix locaux. Les autorités chinoises empêcheront leurs nationaux de surfaire ou

d'exiger des prix exorbitants, et le consul, de son côté, veillera à ce que les Français n'usent pas de violence ou de contrainte pour forcer le consentement des propriétaires. Il est bien entendu, d'ailleurs, que le nombre des maisons et l'étendue des terrains à affecter aux Français dans les cinq ports ne seront point limités et qu'ils seront déterminés d'après les besoins et les convenances des ayants droit. Si des Chinois violaient ou détruisaient des églises ou des cimetières français, les coupables seraient punis suivant toute la rigueur des lois du pays. »

Cette clause était une nouvelle confirmation du protectorat exercé sur les missions par la France, et devait servir de précédent au baron Gros à Peking en 1860.

Traités divers. — Deux nations suivirent alors l'exemple de la France : la Belgique, par l'intermédiaire de son consul général Lannoy, signa à Canton, le 25 juillet 1845, un arrangement qui l'autorisait à faire le commerce avec la Chine; la Suède et la Norvège, par l'intermédiaire de leur commissaire Charles-Frédéric Liljevalch, signèrent à Canton, le 20 mars 1847, un traité régulier de paix, d'amitié et de commerce, qui fut accepté et confirmé par la Suède, le 28 octobre suivant. Dans les deux cas, le gouverneur général des deux Kouang, Ki Ying, commissaire impérial, représenta la Chine.

Ports ouverts. — Les cinq ports ouverts par le traité de Nan King et par les traités français et américain étaient, en allant du sud au nord, Canton, Amoy, Fou Tcheou, Ning Po et Chang Haï. Nous n'avons pas à revenir sur Canton dont nous avons parlé à plusieurs reprises, et qui était la seule porte ouverte aux étrangers en Chine. Amoy ou E-mouï (prononciation locale) est la capitale de l'île de Hia Men, sur la côte du Fou Kien; cette ville fut prise le 27 août 1841, par le lieutenant général Sir Hugh Gough, et le contre-amiral Sir W. Parker; l'établissement étranger est situé en face de la ville indigène, dans l'île de Kou Lang Sou. — Fou Tcheou, capitale de la province de Fou Kien, est une des plus grandes villes de l'empire. Construite dans une plaine au nord de la rivière Min dont l'embouchure est à environ 45 kilomètres, la ville indigène est entourée de murailles hautes de dix mètres, épaisses de quatre

mètres, formant une enceinte d'environ huit kilomètres; elle est bâtie autour de trois collines; entre deux de celles-ci : le *Wou Chi Chan* (colline du Rocher noir), et le *Kiou Sien Chan* (colline des neuf Génies), s'ouvre la porte du Sud d'où court jusqu'à la rivière et au pont de « Dix mille Ages », une rue qui traverse des faubourgs populeux. Le Min, qui se divise au-dessus de Fou Tcheou en deux branches qui se réunissent avant le mouillage de la Pagode, forme donc une grande île; entre cette île, et réunie à elle par un pont et les faubourgs de la ville, se trouve une petite île nommée *Tchoung Tcheou* (île centrale, île du milieu). Tchoung Tcheou est mis en communication avec Fou Tcheou par un grand pont de pierre de 450 mètres de long nommé *Wen Tcheou Kiao* (pont de Dix mille Ages). Les établissements étrangers se trouvent au sud de Tchoung Tcheou dans le faubourg de Nan Taï. En 1830, Samuel Ball, inspecteur des thés de l'East India Company, avait attiré l'attention sur ce port dont il demandait l'ouverture à cause de son bon emplacement pour l'embarquement des thés noirs. Son vœu fut réalisé en 1842. Dès juin 1844, G. Tradescant Lay fut envoyé comme consul anglais à Fou Tcheou. La France, et plus tard la Russie, suivirent cet exemple. — Ning Po est situé sur la rivière Yung, dans la province de Tche Kiang, dont la capitale est Hang Tcheou; cette ville bien connue des anciens[1] fut prise par les Anglais le 13 octobre 1841; ils l'évacuèrent le 7 mai 1842, pour remonter vers Chang Haï. Le premier consul d'Angleterre, envoyé en décembre 1843, était le sinologue bien connu Robert Thom; il avait été devancé, d'ailleurs, par William Charles Milne, missionnaire protestant.

Chang Haï. — Chang Haï est situé dans la province de Kiang Sou. Au commencement du VIII[e] siècle, la ville de Song Kiang se nommait Hoa Ting, et son port Hoa Ting Haï est le moderne Chang Haï. Le pays était autrefois appelé *Hou Tu*, et c'était là que la rivière dite de Wou Song, d'après le nom du village qu'elle baigne à sa barre, se jetait à la mer. Jadis, ce qu'on appelle aujourd'hui la rivière de Wou Song remontait

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 905.

jusqu'à Sou Tcheou et portait le nom de rivière de Sou Tcheou; ce dernier nom n'est plus donné au cours d'eau que depuis Chang Haï jusqu'à Sou Tcheou. Le Houang Pou, comme on désigne généralement la rivière qui passe à Chang Haï, coulait à peu près depuis Song Kiang jusqu'au Kao Tchang Miao, où se trouve l'arsenal actuel, puis se jetait directement dans la mer; un canal ancien, élargi en 1403, sous l'empereur Yong Lo, de la dynastie des Ming, nommé le Fan-kia Pang ou Van-kia Pang, réunit le Houang Pou, depuis Kao Tchang Miao, à la rivière de Wou Song: c'est ce canal, désormais désigné sous le nom de Houang Pou, qui baigne la ville actuelle de Chang Haï et les concessions étrangères. D'ailleurs, le terrain d'alluvion sur lequel est construite cette ville s'est beaucoup modifié : ainsi la grande île de Tsong Ming ne date que de 705 de notre ère et elle fut envahie par les Japonais dès le XIVe siècle. En 1360, Chang Haï fut élevé au rang de *hien*, c'est-à-dire de ville de troisième classe; en 1570, les murailles furent construites pour servir de remparts contre les pirates japonais. Mais la grande prospérité de Chang Haï ne date que de l'arrivée des étrangers. Les environs de Chang Haï furent le théâtre des efforts des premiers Jésuites. Le célèbre Ricci [1] trouva un appui des plus puissants en Siu Kouang-ki qui était *Co-Lao* ou *Tchoung-T'ang* (grand secrétaire), ministre pendant la période Wan-li (1562-1633), auteur d'un grand nombre d'ouvrages scientifiques estimés. Le village de *Siu Kia-hoei* (*Zi Ka-wei*, dans le dialecte local), à 6 kilomètres au sud-ouest de Chang Haï, ainsi nommé à cause de la sépulture de cet homme d'État célèbre, est le siège d'un grand établissement de missionnaires créé en 1850, qui comprend, avec sa dépendance de Tou Sé Wé, un observatoire fondé en 1872, une imprimerie, un orphelinat, etc. Ce fut à Zi Ka-wei que l'on construisit, dans la province de Kiang Nan, la première église d'architecture européenne. Au dernier siècle, lors des difficultés des Anglais avec les autorités de Canton, il avait été question de transporter le commerce britannique dans un autre port; outre Amoy et les Chou San, Chang Haï fut un des points

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 911.

désignés. Le rapport de Frederik Pigou, chef de la factorerie anglaise à Canton, qui concluait à l'adoption de ce dernier point, resta dans les cartons. Ce ne fut que beaucoup plus tard, par suite d'un intérêt de propagande à la fois évangélique et commerciale, que Chang Haï fut visité, le 20 août 1831, par le missionnaire protestant Gützlaff, qui y retourna l'année suivante (juin) à bord du vaisseau *Lord Amherst*, en compagnie de Hugh Hamilton Lindsay, officier au service de l'East India Company. Son exemple fut suivi, en 1835, par deux autres missionnaires protestants, Medhurst et Edwin Stevens, qui visitèrent Chang Haï, à bord du *Huron*. Lors de la guerre d'opium, après la prise de Ning Po, la flotte anglaise arriva le 13 juin 1842, devant Wou Song, dont elle s'empara le 16. La ville même de Chang Haï tomba entre les mains des Anglais trois jours plus tard. Les troupes de terre étaient commandées par le lieutenant général Sir Hugh Gough, et la flotte par le vice-amiral William Parker. Un capitaine de l'artillerie de Madras, G. Balfour, fut nommé consul anglais à Chang Haï, où il arriva le 5 novembre 1843. A la suite du traité signé par M. Théodose de Lagrené, nous imitâmes l'exemple des Anglais en envoyant comme agent consulaire M. de Montigny (20 janvier 1847); à la même époque, les Américains n'étaient représentés dans cette grande ville que par un consul commercial. Les conventions passées pour la cession des terrains à Chang Haï furent signées par les Anglais le 24 septembre 1846, et par les Français le 6 avril 1849. M. Balfour était remplacé quelque temps après par M. Rutherford Alcock; M. de Montigny allait devenir successivement consul, puis consul général.

Hong Kong. — L'île de Hong Kong (Hiang Kiang), cédée à l'Angleterre par le traité de Nan King, est une des nombreuses îles à l'embouchure de la rivière de Canton, située par 22° 16′ 53″ lat. N. et 111° 49′ 16″ long. E. De ce rocher stérile, muni toutefois d'un port excellent, les Anglais ont su faire une de leurs plus florissantes colonies. La passe de Ly-Ee-Moon sépare l'île du continent chinois, dont la presqu'île de Kao Loun (Kieou Loung) appartient à l'Angleterre. Cédée une première fois à la Grande-Bretagne par une convention de janvier 1841, signée par le

capitaine Elliot et le commissaire impérial Ki Chin, mais avec certaines réserves, elle fut cédée en toute propriété à la couronne d'Angleterre par le traité de 1842, et fut déclarée colonie en titre par un ordre rendu en conseil le 5 avril 1843. La prise de possession avait été faite par Sir Edward Belcher (25 janvier 1841); le 6 février 1842, Sir Henry Pottinger déclarait Hong Kong port franc; en juin 1844, J. F. Davis prenait le gouvernement de l'île. Dès que l'indemnité de guerre eut été payée, le nouveau gouverneur fit, suivant les conventions, évacuer l'archipel des Chou San. Cet acte d'honnêteté devait attirer à Davis de nombreuses inimitiés, qui profitèrent de la première occasion pour le faire déplacer.

Affaires de Fat Chan. — Fat Chan, ou Fo Chan, est un grand marché de la province de Kouang Toung, sur les bords d'un cours d'eau animé par la présence d'un nombre considérable de bateaux-fleurs, qui réunit le Si Kiang au Tchou Kiang, par le bras de San Choui. En 1847, quelques Anglais ayant été attaqués à cet endroit, Sir John Davis, alors gouverneur de Hong Kong, en remplacement de Sir Henry Pottinger, déclara qu'il « exigeait et demandait que les sujets britanniques fussent aussi libres de vexations et d'insultes qu'ils pouvaient l'être en Angleterre ». Le Commodore Henry Keppel fut envoyé dans la rivière de Canton pour châtier les coupables; mais, malgré le succès de cette expédition, Davis, loin d'être approuvé par son gouvernement, fut obligé de rentrer en Europe et remplacé par Sir George Bonham (1848).

Assassinat d'Amaral. — La déclaration de Hong Kong comme port libre amenait un bouleversement dans le commerce de l'Extrême-Orient, dont devaient pâtir le port chinois de Canton et la colonie portugaise de Macao. La plupart des maisons étrangères de Canton, les journaux, etc., transférèrent leur principal établissement dans la nouvelle colonie anglaise, en même temps qu'un grand nombre de Chinois trouvaient sous le pavillon britannique une protection souvent insuffisante dans leur propre pays. Mais Canton, ville considérable admirablement située, entrepôt de la Chine méridionale, pouvait supporter un choc semblable et continuer à vivre de sa vie propre.

Il n'en était pas de même de Macao, déjà en décadence. Macao n'était pas considéré par les Chinois [1] comme propriété du Portugal; ce pays leur payait un tribut annuel, et à côté de la douane portugaise se trouvait la douane chinoise. Le gouverneur de Macao, João-Maria Ferreira do Amaral, était un homme extrêmement énergique; un débarquement armé du commandant du vaisseau de guerre *Dido*, Henry Keppel, pour délivrer de prison le Révérend James Summers (1849), avait obligé le gouvernement britannique à reconnaître les tribunaux portugais à Macao, qu'il avait jusqu'alors considéré comme territoire chinois. Amaral avait supprimé la douane portugaise en 1846, mais cette mesure était insuffisante pour faire concurrence à Hong Kong tant que la douane chinoise existerait. Amaral la supprima en 1849, et déclara au sous-préfet indigène que dorénavant, lorsqu'il visiterait la colonie portugaise, il serait reçu avec les honneurs dus au représentant d'une nation étrangère, mais non ceux dus au représentant d'un suzerain. Les Chinois ne tardèrent pas à se venger.

Le 22 août 1849, Amaral, à cheval, avec un aide de camp, passait près de la barrière qui sépare Macao du reste de l'île chinoise de Hiang Chan, lorsqu'il fut démonté par quelques soldats indigènes et tué à coups de sabre. Ce meurtre eut pour premier résultat que le Portugal cessa de payer un tribut annuel à la Chine, et pour second, qu'une situation ambiguë fut, plus tard, résolue par la signature d'un traité.

Mort de Tao Kouang. — L'empereur Tao Kouang mourut le quatorzième jour de la trentième année de son règne, correspondant au 25 février 1850. Il laissait à son quatrième fils et successeur Hien Foung une lourde succession : comprendre la force des peuples d'Europe et connaître les mouvements secrets qui, dans l'intérieur même, menaçaient l'existence du trône mandchou. Dès 1850, on attendait la seconde guerre européenne, on prévoyait l'extension que prendrait le mouvement des T'aï Ping déjà commencé dans le Kouang Si et le Kouang Toung; nous verrons que Hien Foung fut au-dessous de sa tâche.

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 906.

II. — L'Annam.

Gia Long [1]. — Nguyên Anh avait en 1802 fait la conquête de toute l'Indo-Chine orientale, et avait pris le nom de règne de Gia Long. Gia Long envoyait une ambassade à Peking pour que le Fils du Ciel donnât un nom au nouvel État constitué par lui et pour régler la question du tribut. Le nom d'Annam fut changé en celui de Yue Nan (Viêt Nam) pour bien marquer que l'An *Nam* (Cochinchine) était réuni au *Viêt* Thuong (Basse-Cochinchine), et, par un décret de 1803, l'empereur K'ia K'ing réglait la question du tribut bisannuel. La mort ou l'exil des derniers princes Lê, dont le dernier titulaire, Lê Chiêu-thông, était mort à Peking en 1798, le laissait maître de son empire. Une guerre avec le Siam fut évitée, ainsi que nous le verrons plus tard; le reste de ce règne de dix-huit ans créa et consolida la situation des Nguyên. Désormais les seuls soucis de Gia Long devaient venir des étrangers, surtout des Anglais, qui, tout en échouant en 1808, allaient, par la crainte qu'ils causaient, amener notre propre insuccès.

Relations de la France avec l'Annam. — Dès le début de la Restauration, la France reprenait la tradition et la politique de l'ancien régime en Cochinchine; à vrai dire, on n'en avait jamais perdu le souvenir. Le 16 fructidor an V, le capitaine de vaisseau Larcher préconisait auprès du Directoire une alliance franco-espagnole et la création d'établissements français en Cochinchine et dans les Philippines. Le 2 frimaire an X, nouveau projet d'expédition en Cochinchine, présenté au Premier Consul par Charpentier de Cossigny, rentré à Paris; les guerres de la Révolution et de l'Empire ne pouvaient permettre de donner suite à ces entreprises dans les pays lointains. Dès 1816, le duc de Richelieu, alors ministre des Affaires étrangères, essayait de se mettre en relations avec Jean-Baptiste Chaigneau et Philippe Vanier, deux officiers français survivants de l'époque de l'évêque d'Adran, établis à la cour de Gia Long. Dans ce but,

1. Voir ci-dessus, t. VIII, p. 975.

il envoya la frégate la *Cybèle*, commandée par le capitaine de vaisseau Achille de Kergariou, qui, partie de Brest le 16 mars 1816, toucha à Pondichéry le 1er juillet 1817 et enfin, après une escale à Macao, mouilla à Tourane le 30 décembre 1817. Les officiers de la *Cybèle* ne furent pas reçus par Gia Long, mais ils avaient, à nouveau, montré le pavillon français dans les mers de Cochinchine. D'ailleurs, les chambres de commerce françaises ne restaient pas inactives, celle de Lorient en particulier, et le port de Bordeaux commençait de nouvelles expéditions commerciales : en effet, dès février 1817, la maison Balguerie, Sarget et Cie, de cette ville, envoyait à la Cochinchine le navire la *Paix*, dont le subrécargue, Auguste Borel, voyait Chaigneau et Vanier. Le duc de Richelieu écrivait à ces derniers une lettre, en date du 17 septembre 1817, pour leur demander des renseignements sur la meilleure manière d'établir notre commerce avec la Cochinchine, soit directement, soit en le combinant avec celui de l'Inde et de la Chine. Deux autres navires de Bordeaux, le *Larose* et le *Henri*, étant arrivés de cette ville, Chaigneau obtint de son vieux maître Gia Long la permission de prendre un congé et de rentrer en France sur ce dernier navire (novembre 1819). Le 12 octobre 1820, Louis XVIII nommait Chaigneau consul ; celui-ci recevait en outre une « lettre du roi à l'empereur de Cochinchine, par laquelle vous êtes accrédité comme *agent de France* auprès de ce prince » ; enfin « une commission spéciale de *commissaire du Roi* pour la conclusion d'un traité de commerce entre la France et la Cochinchine » ; Chaigneau s'embarquait à la fin de 1820 à Bordeaux, à bord du *Larose*, avec son neveu Eugène-Louis Chaigneau, qui allait lui servir de chancelier, et quatre prêtres des missions étrangères : Gagelin, Ollivier, qui devaient être martyrs, Taberd, auteur d'un grand dictionnaire annamite, et Géland ; il mouillait dans la baie de Hué, le 17 mai 1821. Une désagréable nouvelle attendait Chaigneau : son ami, l'empereur Gia Long, était mort le 25 janvier 1820.

Minh Mang. — Gia Long reçut le nom de temple de Thê-tô Cao Hoàng-dé. Le fils aîné de l'empereur, le prince Canh, qui était venu à Versailles avec l'évêque d'Adran, mort de la petite

vérole en 1801, laissait deux fils dont l'aîné, An Hoa, devait hériter de la couronne; mais Gia Long ayant appris que ce jeune prince avait subi trop facilement l'influence des Français, choisit comme successeur un de ses propres fils, le prince Dam, qui prit le nom de règne de Minh Mang. Le nouveau souverain allait se trouver en présence de nombreuses difficultés : crainte de la famille dépossédée de son frère, des anciens serviteurs de son père, de l'ancienne dynastie des Lè, qui avait laissé au Tong King de nombreux partisans; peur des étrangers, et des Anglais en particulier, ambition de s'agrandir aux dépens du Siam. Minh Mang se débarrassa tout d'abord de sa belle-sœur et de ses neveux en les condamnant à mort. Les deux principaux fonctionnaires de son père étaient le maréchal Nguyên-vân-thiêng, vice-roi du Tong King, et le grand eunuque Lê-vân-duyêt; à l'aide d'un faux, Thieng fut accusé de trahison, amené à Hué, et condamné à mort. Lê-van-duyêt s'empressa de demander le gouvernement de Saïgon, l'obtint, et il y eut l'occasion de repousser en 1822 une invasion de Cambodgiens de Trà-vinh. Un édit de Minh Mang contre la religion catholique et les Européens excita la colère de Duyêt, ami des Français, qui refusa de le mettre à exécution; aussi ne fut-ce qu'en 1831, après la mort du grand eunuque, que l'empereur put donner libre carrière à ses mauvais instincts.

Révolte de Khôi. — La mort de Duyêt fut le signal d'une persécution contre ses partisans; accusé par Bach-xuan-nguyên, *bô-chành* (administrateur en chef) de Saïgon, de complicité avec Duyêt pour rendre la Basse-Cochinchine indépendante, un officier supérieur (*phó-vê-úy*), nommé Nguyên-vân Khôi, fut dégradé et rappelé à Hué. Au lieu de se rendre à cet ordre, Khôi réunit ses partisans, tua le *tong-dóc* (gouverneur) et le *bô-chành* et s'empara de la citadelle de Saïgon et des provinces de l'ouest de la Basse-Cochinchine. Minh Mang envoya une flotte et une armée contre les rebelles, mais les Siamois, étant venus au secours de ces derniers, avaient envahi les provinces de Hà Tiên et de Châu Dôc. Une partie des troupes impériales fut obligée d'opérer contre eux et ne réussit à les repousser complètement qu'en 1834. La retraite des Siamois amena la

soumission des provinces rebelles, mais la citadelle même de Saïgon ne tomba au pouvoir des soldats de Minh Mang que le 8 septembre 1835. Un grand massacre de 1994 personnes eut lieu dans la citadelle; les principaux chefs, y compris le fils de Khôi, furent conduits à Hué, et condamnés à la mort lente. Un prêtre des Missions étrangères, Joseph Marchand, fait prisonnier, partagea leur sort (30 novembre 1835), quoiqu'il fût prouvé qu'il n'avait pas pris part à la révolte.

Les Anglais en Cochinchine. — Nous avons vu antérieurement[1] les efforts des Anglais au Tong King et en Cochinchine pour y établir leur commerce. En 1804, le chef des subrécargues anglais à Canton, par ordre de la Compagnie des Indes, se rendit à la cour de Gia Long, avec deux navires chargés de marchandises et de cadeaux. Gia Long refusa les présents et déclara aux Anglais que ceux qui viendraient commercer dans ses États y jouiraient des mêmes privilèges que les autres peuples. En 1808, plus hardie, une flotte anglaise remonta jusqu'à Ha Noï, mais elle fut bloquée par les jonques annamites; les navires anglais furent brûlés. Ce qui restait de la flotte à l'embouchure du fleuve fit voile vers le nord et fit, ainsi que nous l'avons marqué plus haut, un effort malheureux contre Macao.

Ambassade de John Crawfurd. — Le désir de créer des relations amicales avec le Siam et la Cochinchine fut le prétexte pris par le gouverneur général du Bengale pour envoyer dans ces pays une mission qui s'embarqua sur le *John Adam*, presque en face du fort William, à Calcutta. Le marquis de Hastings était alors gouverneur général de l'Inde. Le chef de la mission était John Crawfurd, il était accompagné d'un personnel de savants, parmi lesquels Georges Finlayson, naturaliste, chirurgien et futur historien de l'expédition; ils se rendirent à l'île du Prince de Galles (Poulo Pinang), à Malacca, et enfin à Paknam, à l'entrée de la rivière de Siam. Le souverain de ce pays était alors Phra Boroma Bongsa Jeth Mahesavara Sundhon Phra Buddha Lert La Nobha Lai (1809-1824), fils de Ywat Fa

1. Voir ci-dessus, t. VIII, pp. 968-971.

(1782-1809), fondateur de la dynastie des rois de Siam. Les Affaires étrangères étaient traitées par le fils illégitime de Lert La, qui avait le rang de ministre, Krómá Kit, et qui remplaça depuis son père sur le trône, sous le nom de Nang Klao. Le succès des Anglais fut grand : « Les Siamois, dit Finlayson, sont trop bas dans l'échelle des nations pour être capables de se former une opinion juste des avantages de relations amicales avec un tel gouvernement (celui du Bengale) ». Le roi de Siam refusa même de renvoyer une réponse écrite au gouverneur général de l'Inde anglaise : ce qui peut nous intéresser surtout, c'est de lire dans le récit de cette mission que la province de Chantiboona ou Chantibond, jadis cambodgienne, est la plus riche portion du territoire de Siam. Le départ de Bangkok eut lieu le 14 juillet. Je ne saurais mieux faire, après l'arrivée de Crawfurd à Tourane, le 20 septembre 1822, et à Hué le 26, que de reproduire les termes de la lettre adressée par notre agent Chaigneau (Hué, 30 octobre 1823) à notre ministre des Affaires étrangères : « Cet envoyé, M. John Crawfurd, était porteur des dépêches de Son Excellence le Gouverneur général du Bengale, et accrédité par son gouvernement pour solliciter de l'empereur de Cochinchine la libre permission, pour les commerçants anglais, de visiter tous les ports de l'empire, et d'y faire leur commerce aux mêmes conditions que les autres nations qui y sont admises. A son arrivée à Hué, M. Crawfurd sollicita une audience de l'empereur, qui lui fut refusée avec représentation qu'il n'était que le fondé de pouvoirs d'un gouverneur général, et qu'on avait même regardé comme contraire aux usages que Son Excellence eût adressé directement ses lettres à Sa Majesté. Il traita ensuite avec le Mandarin des Étrangers qui lui accorda, au nom de son maître, la permission de venir commercer dans tous les ports de l'Empire, ceux du Tonquin exceptés, et en se conformant toutefois aux lois et aux usages du pays. C'est sans doute en raison de cette permission que nous avons vu arriver ici, depuis peu, deux navires venant d'Angleterre, avec des cargaisons d'armes et d'autres objets destinés en majeure partie à l'empereur lui-même. L'un de ces navires est reparti peu de jours après son

arrivée, sans avoir pu rien obtenir. L'autre est encore ici, mais il va repartir aussi avec sa cargaison. Tous les objets qui composaient ces chargements ont tous été reconnus ici de qualité inférieure à ceux de nos manufactures qu'ont importés depuis la paix nos navires marchands, et ils sont tous cotés à des prix beaucoup plus élevés... Aussi l'empereur a-t-il refusé, pour ainsi dire, le tout, et n'a fait emplette de quelques bagatelles des Anglais que dans la crainte, comme il l'a déclaré lui-même, de montrer trop d'obstination à les faire échouer dans leurs opérations. D'après ce que je viens de dire, Votre Excellence comprendra que les Anglais se flatteraient en vain d'obtenir ici sur nous le moindre avantage... Mais il n'en est pas moins vrai que le but essentiel, et peut-être le but unique que se propose constamment la Compagnie anglaise, est pleinement atteint par elle : c'est-à-dire que, sans se procurer ici aucun bien pour son commerce, elle empêche qu'aucune nation de l'Europe ne puisse s'y établir à son détriment... La facilité que nous trouverions à former ici un entrepôt général des marchandises et des produits de la Chine, les fera marcher longtemps sur nos brisées, et l'on doit craindre que la Compagnie ne se décide à faire, au besoin, de grands sacrifices pour tout ce qui lui porterait ombrage. »

Si la mission de Crawfurd devait rester stérile au point de vue anglais, malgré les prédictions de Chaigneau, elle n'en avait pas moins jeté le trouble dans l'âme de Minh Mang.

Consulat de France à Hué. — Malgré tous les efforts de Chaigneau, Minh Mang se refusait à reprendre les traditions de son père. La frégate la *Cléopâtre*, commandée par le capitaine de vaisseau Courson de la Ville-Hélio, partie de Brest le 18 juin 1821, arrivait dans la baie de Tourane le 28 février suivant. Le roi remercia le commandant et l'engagea à poursuivre sa route par Pondichéry et Malacca. En 1824, M. de Bougainville était chargé de remettre à Minh Mang une lettre du 28 janvier 1824, signée de Louis XVIII et contresignée par Chateaubriand. Par une lettre datée de la baie de Tourane du 12 février 1825 à bord de la *Thétis*, Bougainville annonçait au ministre de la Marine l'insuccès de sa mission qu'il explique de

la façon suivante : « L'impossibilité de se faire lire et interpréter cette lettre est le prétexte dont ce prince a couvert son refus; mais je suis persuadé que la crainte des Anglais dont l'invasion dans le royaume des Birmans lui cause de grandes inquiétudes en est le véritable motif. Ayant refusé de voir Mr. Crawfurd, il n'aura pas cru pouvoir me donner audience sans les offenser; peut-être aussi a-t-il appréhendé qu'à la nouvelle de la réception des Français à sa cour ils ne lui fissent une autre ambassade qui l'embarrasserait fort, résolu comme il paraît l'être à ne pas leur permettre de s'établir dans son royaume. » Cependant Chaigneau malade, désespérant de réussir dans sa mission, se décidait à rentrer en France. Bougainville d'ailleurs avait appris le départ de Chaigneau et de Vanier en arrivant en Cochinchine, où il ne se trouvait plus de Français. Chaigneau avait quitté Hué le 15 novembre 1824 pour Saïgon, où il tomba gravement malade. Il quitta cette ville en mars 1825 pour s'embarquer à Singapore; il débarqua à Bordeaux au mois de septembre suivant. Le neveu de Chaigneau, Louis-Eugène, qui remplaça son oncle comme agent consulaire à Hué, ne réussit pas davantage : la présence du commandant Laplace à bord de la *Favorite*, dès le mois de décembre 1830, ne fut qu'une répétition de la visite de la *Thétis*, et la corvette du Roi ne servit qu'à embarquer le jeune Chaigneau pour Java, d'où il devait regagner la France. La morale de cet essai d'établissement consulaire me paraît pouvoir être tirée de la lettre écrite par Eugène Chaigneau à Paris, le 17 décembre 1832, au ministre des Affaires étrangères : « ... Je n'ai eu personnellement qu'à me louer de l'accueil que j'ai reçu dans la capitale de la Cochinchine; j'y ai acquis de nouveau la conviction que l'opinion sera longtemps en faveur des Français dans ce pays. Si leur commerce n'y est pas ouvertement plus favorisé, c'est que le gouvernement redoute les Anglais si voisins et si puissants, et soupçonnés aujourd'hui d'aider les Siamois, ennemis jurés de l'empire d'Annam. Les États-Unis d'Amérique ont aussi, en 1830, fait l'essai d'établir un agent en Cochinchine, se prévalant du caractère pacifique « et purement mercantile qui les distingue de la France et de l'Angleterre, toujours prêtes à prendre les

armes et à obtenir par la force ce qu'on n'accorde point à leur influence ». Malgré ces insinuations artificieuses, M. Shilluber, consul nommé des États-Unis, n'a pu parvenir à se faire admettre. Il ne faut pas conclure de ce qui précède que nos relations avec la Cochinchine soient tout à fait interrompues. Depuis mon retour, j'ai fait informer le commerce que la culture du sucre et de la soie vient de recevoir une extension considérable dans les provinces de Tourane et de Hué; or, ce sont principalement ces produits qui attirent l'attention des armateurs français. Plusieurs cargaisons d'objets de notre industrie ayant été demandées de Hué, deux armements ont déjà eu lieu à Bordeaux dans le cours de l'été, et un autre plus important se prépare pour le mois de mars prochain. J'ai tout lieu de croire que ces spéculations seront encouragées par le gouvernement cochinchinois, dont le but est d'étendre ses rapports à l'extérieur en s'opposant à la formation sur son territoire d'établissements européens permanents. »

Missions catholiques. — On peut dire que le règne de Minh Mang et la crainte qu'avait ce souverain des étrangers allaient amener des persécutions. Les immenses services de Pigneau de Béhaine († 1799) devaient, pendant tout le règne de Gia Long, servir de protection à son successeur, Jean de la Bartète, évêque de Véren († 6 août 1822). Le nouveau supérieur de la Mission, Jean-Baptiste Taberd, évêque d'Isauropolis, devait mourir en exil à Calcutta, le 31 juillet 1840, après avoir vu périr dans les supplices beaucoup de ses frères des Missions étrangères de Paris[1]. Dès février 1825, des mesures avaient été prises par Minh Mang, mais c'est en 1830 que commencèrent les persécutions. Un édit de persécution générale est lancé le 6 janvier 1833; Mgr Taberd est obligé de fuir au Cambodge et à Siam; François-Isidore Gagelin, le 17 octobre 1833, est mis à mort; de nombreux Annamites sont martyrisés à leur tour. Le supplice du P. Marchand amène une recrudescence de persécutions : nouvel édit, le 25 janvier 1836; exécution de Jean-Charles Cornay (20 septembre 1837, près de Chen Taï).

1. Auguste Thomassin fut supérieur de la Mission, du mois d'octobre 1822 au 24 mai 1824, mais ne fut pas sacré évêque.

En 1838, les deux évêques dominicains espagnols : Ignace Delgado et Dominique Hénarès et leur provicaire, Joseph Hernandez, sont mis à mort dans le Tong King oriental; dans le Tong King occidental, le vicaire apostolique français Havard meurt de faim, Mgr Pierre Borie est décapité à Quang Binh (24 nov. 1838). En Cochinchine, François Jaccard est mis à mort le 21 septembre 1838; enfin, Gilles Delamotte meurt le 3 octobre 1840 de la suite de ses tortures.

La mort de Minh Mang, des suites d'une chute de cheval, le 21 janvier 1841, à l'âge de 50 ans, empêchait seule la France d'intervenir en Cochinchine. Trois mandarins envoyés en ambassade en France ne furent pas reçus par Louis-Philippe.

Thiêu Tri. — Minh Mang reçut le nom de temple Thánh-tô Nhon-Hoàng-dé; il eut pour successeur son fils Nguyên-phu'o'c Thi qui prit le nom de règne de Thiêu Tri. S'il n'avait pas les qualités d'administrateur de son père, ce jeune prince du moins n'en avait pas la cruauté. Néanmoins il n'avait pas rapporté les édits contre les missionnaires; il fallut l'intervention du commandant Favin-Lévêque, arrivé dans le port de Tourane le 25 février 1843, à bord de la corvette l'*Héroïne*, pour obtenir la mise en liberté des missionnaires Galy, Berneux, Charrier, Miche et Duclos, enfermés dans la prison de Hué. Mgr Dominique Lefebvre, évêque d'Isauropolis, vicaire apostolique de la Cochinchine occidentale, est arrêté dans la province de Vinh Long, le 31 octobre 1844, et conduit par le Binh Thuan à Hué. Le contre-amiral Cécille envoyait immédiatement l'*Alcmène* pour obtenir la mise en liberté du prélat, qui lui fut accordée. Mgr Lefebvre, conduit à Singapore, revint une seconde fois en Cochinchine avec M. Duclos; arrêtés l'un et l'autre et conduits à Saïgon, Duclos y mourut le 17 juillet 1846; on se contenta de reconduire encore une fois Mgr Lefebvre à Singapore.

Cependant le gouvernement de Louis-Philippe prenait en mains l'intérêt des missionnaires; le commandant Lapierre arrivait au mois de mars 1847 à Tourane et réclamait la liberté du culte pour les chrétiens et des garanties pour la sécurité des Français. Un complot qui avait pour but le massacre de nos officiers amena une intervention active du commandant qui,

avec la *Gloire* et la *Victorieuse*, détruisit la flotte cochinchinoise (15 avril 1847).

La colère que ressentit Thieû Tri de ce désastre accentua sa haine pour tout ce qui était européen; et il fut emporté, le 4 novembre 1847, par une fièvre causée tant par sa colère que par ses habitudes de débauche. Il eut pour successeur son fils Hoàng Nhàm (Tu'-dúc).

III. — Indes néerlandaises et presqu'île malaise.

Arrivée des Hollandais. — La première expédition hollandaise dans l'archipel indien aborda à Bantam, sous les ordres de Cornelis Houtman, en 1596. Les musulmans s'étaient établis dans ce pays vers 1530, en détruisant le royaume hindou de Padjadjaran; le fondateur de ce nouvel État, Hasan ed-Din, fils du grand-prêtre de Cheribon, et ses deux successeurs portèrent le titre de *Pangeran* (prince). Ce fut sous le quatrième de ces princes, le premier qui prit le titre de sultan, Abou'l-Mofakhir I Mohammed Abd el-Kadir Mahmoudi Ageng (1596-1643), que Houtman signa un traité, le 12 juillet 1596 (le Panàmbahan Senopati régnant à Mataram) qui permettait aux Hollandais de fonder leur première factorerie dans les Indes Orientales.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit précédemment touchant la fondation de Batavia, l'établissement de Formose, le commerce au Japon [1]; nous passerons sommairement en revue les progrès des Hollandais dans les îles de la Sonde et les Moluques, en rappelant pour mémoire les conquêtes de Malacca (1641), du Cap (1652), de Colombo (Ceylan, 1656).

Établissements divers. — Aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'extension hollandaise est faible à Sumatra; les Néerlandais avaient fondé à Djambi un comptoir dès 1616. Un traité signé avec le sultan de Palembang permit en 1662 d'établir un fort au sud. Les traités avec le sultan furent d'ailleurs renouvelés plusieurs fois, notamment en 1710 et en 1791. Lampoeng, à

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 907, 919; t. VI, p. 903.

la pointe de l'île, fut fortifié en 1668. L'appel des princes de Menangkabau fut la cause de la première guerre des Hollandais contre les gens d'Atjeh qui descendaient vers le sud. Les îles de Bangka et de Blitoeng (Billiton, dans le détroit de Caspar) acceptèrent la suzeraineté des Hollandais, et le sultan de Djohore, le souverain le plus au sud de la péninsule malaise, s'établit en 1718 dans l'île de Bintang.

Le premier gouverneur à Java, Pieter Both, avait été remplacé en 1614 par Gérard Reynst (mort à Jacatra, 27 décembre 1615), Laurens Reaal (mort le 21 octobre 1637) et J. Pieters. Coen, fondateur de Batavia, à la place de Jacatra, détruit par les Hollandais le 29 mai 1619. Le danger dans l'île de Java venait des Chinois : Chéribon et Parenger appartenaient déjà aux Hollandais : ils s'étendaient au nord et à l'est de l'île jusqu'au détroit de Bali, qui leur avait été cédé officieusement en 1743, mais qu'ils ne possédèrent véritablement qu'en 1777 : en réalité, ils étaient les maîtres de toute l'île au XVIII[e] siècle.

En 1598, une flotte, sous les ordres de Jacob Cornelis van Neck et Wijbrand van Waerwijck, établit les factoreries de Ternate et de Banda. En 1599, Waerwijck est appelé par les gens d'Amboine, fatigués du joug des Portugais; en 1600, le monopole de la girofle est assuré par Steven van der Hagen dans l'île d'Amboine; en 1602, celui du macis et de la noix de muscade par Wolfert Hermans; en 1605, Cornélis Matelief établit le fort d'Orange, à Ternate; en 1623, eut lieu le fameux massacre d'Amboine. Ce qui montre l'étroitesse des idées des Hollandais, c'est que, le 31 janvier 1652, ils font enlever le roi de Ternate, et le conduisent à Batavia où ils l'obligent à signer un traité par lequel il s'engage à détruire les clous de girofle dans ses possessions. En 1677, les gens de Ternate cèdent à la Hollande la côte nord de Célèbes. Au sud de Célèbes, les relations commerciales avaient commencé en 1607 avec Mangkassar. Les Portugais essaient d'agir sur le roi du pays pour chasser les Hollandais, mais ceux-ci subjuguent Mangkassar de 1660 à 1666; le roi de Boné remplace comme influence le roi de Mangkassar, et le traité de Bonga donne aux Hollandais les deux provinces sud de l'île, Bantaeng et Bouloukoumpa.

Sur la côte occidentale de Bornéo, les Hollandais avaient fondé en 1609 une loge à Sambas, au nord du royaume de Pontianak, fondé par Seid Ab'dou'r-rahman, qui fut donné plus tard en fief aux Hollandais par le sultan de Bantam en 1771 : cette côte fut abandonnée en 1791. Sur la côte méridionale de Bornéo, l'établissement de factoreries pour le commerce du poivre date de 1771 pour Bandjarmasin, et de 1747 pour la petite île de Tatas. Un fort fut construit près de Tabanio, sur la rivière du même nom. En 1787, le sultan de Bandjarmasin (Tagmid-Allah), qui avait été secouru par la Compagnie des Indes néerlandaises, céda complètement son territoire, mais tout fut abandonné le 29 mai 1809 sur les ordres de Daendels.

Fin de la Compagnie. — Les guerres de la France avec l'Angleterre troublèrent complètement l'administration des Indes; dès le 7 février 1795, les Anglais avaient su décider le prince Guillaume V à mettre les possessions néerlandaises sous la protection de la Grande-Bretagne. Au mois d'août 1796, le gouverneur général Willem Arnold Alting donne sa démission et est remplacé par Pieter Gerardus van Overstraten. La Chambre des dix-sept directeurs de la Compagnie avait été dissoute et ses attributions étaient, le 1er mars 1798, confiées à une nouvelle administration sous le nom de *Comité des affaires du commerce et de nos possessions aux Indes Orientales.*

Le maréchal Herman Willem Daendels, envoyé pour mettre Java en état de défense, déploya la plus grande activité dans son administration, qui a été également louée et critiquée à outrance. Aux difficultés avec les princes indigènes s'ajoutaient les convoitises de l'Angleterre. Daendels apprit, le 17 février 1811, par le brick *Claudius Civilis*, que le royaume de Hollande, qui avait remplacé la République batave, avait été annexé à la France. Le coup était comparable à celui qui avait frappé le Portugal alors qu'il avait été annexé à l'Espagne par Philippe II; seulement l'Angleterre jouait vis-à-vis de la Hollande le rôle que celle-ci avait joué vis-à-vis du Portugal.

Occupation anglaise. — Le 16 mai 1811, à Buitenzorg, Daendels remit le gouvernement au général Jan Willem Janssens; dès le 4 août, les Anglais débarquèrent sans difficultés

à Tjilentjing et occupèrent Batavia le 8 août. Janssens signe dans la batterie de Kalie Toendang, le 18 septembre 1811, une capitulation qui donne aux Anglais Java et toutes ses dépendances. Le gouverneur général des Indes Orientales, le comte de Minto, nomma, comme lieutenant-gouverneur de Java et de ses dépendances, Sir Thomas Stamford Raffles, homme remarquable, qui fut non seulement un des fonctionnaires les plus actifs de la Compagnie des Indes, mais aussi un grand explorateur, et qui nous a laissé une *Histoire de Java* en deux volumes, extrêmement remarquable.

Retour des colonies aux Pays-Bas. — Au grand désespoir de Raffles, qui avait espéré que Java resterait à l'Angleterre, la chute de Napoléon permit de rendre cette grande île à la Hollande. Par un traité signé par le vicomte Castlereagh à Londres, le 13 août 1814, toutes les possessions d'outre-mer appartenant le 1er janvier 1803 à la République batave devaient être restituées au royaume de Hollande, sauf le cap de Bonne-Espérance, Demerara, Essequibo et Berbice. Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe remit tout en question; mais enfin, le 19 août 1816, John Fendall, lieutenant-gouverneur à la place de Raffles, amenait le pavillon anglais et transmettait le pouvoir aux trois commissaires néerlandais : Elout, Buyskes et le général Antingh. Le nouveau gouverneur général fut le baron van der Capellen. La reprise des autres possessions offrit des difficultés; Amboine et les îles Banda n'offrirent aucune résistance; mais à Honimoa, les habitants assassinèrent, dans la capitale Saparoea, le résident et sa famille (1817) et on eut beaucoup de peine à en tirer vengeance. Macassar (Célèbes) fut occupé le 2 septembre 1816; J. J. Blomhoff fut envoyé comme commissaire au Japon (1er juillet 1817); J. A. van Braam au Bengale (8 juillet 1817), et J. van Boekholtz à Bornéo (26 juin 1818). Malacca fut repris par le contre-amiral Wolterbeek (26 juin 1818); en 1818, C. L. Hartmann est nommé gouverneur civil à Pontianak, et G. Muller résident à Sambas (Bornéo). Le 23 juin 1818, H. W. Muntinghe signa un traité avec le sultan de Palembang, par lequel le *Sousouhounan* (prince) Mahmoud Badr ed-Din II (1798-1821) cédait ses droits aux Hollandais. Ce ne fut toutefois

qu'en 1823 que Palembang fut définitivement annexé aux possessions hollandaises sous Sultan Ahmed Nedjm ed-Din III (1821-1823); ce vieil État de Sumatra, débris probablement de l'ancien royaume javanais de Madjapahit, remontait à 1539. — L'Anglais Raffles, qui avait été nommé lieutenant-gouverneur de Benkoelen dans la même île, en 1817, ne put réussir dans ses intrigues contre les Hollandais; il reporta son activité à Singapore, où nous le retrouverons; toutefois Benkoelen ne fut donné à la Hollande que lors du traité de 1824, qui donnait Malacca à l'Angleterre.

En février 1824, le gouverneur général baron van der Capellen se rendit, à bord de l'*Eurydice*, aux îles Moluques, qui, depuis van Diemen, n'avaient pas été visitées par un fonctionnaire de son rang. Arrivé à Macassar, le 18 juillet, il reçut la visite de presque tous les chefs de Célèbes, ce qui ne put empêcher une révolte d'éclater dans le pays (1825); elle fut écrasée par le général van Geen et le major Gey van Pittius.

Guerre de Java (1825-1830). — Lorsqu'en 1478, le sultan musulman Raden Patah eut renversé le royaume de Madjapahit (Java), il fut proclamé prince de Demak (Bintoro). Deux autres principautés musulmanes furent créées, l'une à Chéribon, l'autre à Giri. Plus tard, les princes ou *Sousouhounan* de Mataram s'emparèrent, au XVIe siècle, de la suzeraineté de Java, qu'ils eurent peine d'ailleurs à garder contre les Hollandais. Le territoire de Mataram fut réparti entre plusieurs princes, dont l'un des principaux était le sultan de Yogyakarto. Le quatrième souverain de cette dynastie, Sultan Amangkou Bouwono IV Djarot, descendant de Mangkou Boumi (1755), étant mort le 6 décembre 1822, eut pour successeur Bouwono V, qui n'avait que trois ans, sous la tutelle de Dipo Negoro. Ce dernier descendant des souverains de Mataram était fils illégitime du sultan de Rodgo; blessé par les procédés maladroits du résident de Soerakarta, Mac Gillavry, il se révolta. Ce ne fut qu'après une lutte terrible, la prise de ce chef et la perte de 8 000 Européens et autant d'indigènes, que le général de Kock put rétablir l'ordre.

Le Baron van der Capellen avait été remplacé comme gou-

verneur général, successivement depuis 1826, par Hendrik Merkus de Kock (1826-1830), le vicomte Léonard Pieter Josef du Bus de Gisignies (1826-1830), le comte Johannes van den Bosch (1830-1833), Jean Chrétien Baud (1833-1836), Dominique J. de Eerens (1836-1840), M. Pieter Merkus (1841-1844), et Jan Jacob Rochussen (1845-1851).

Péninsule malaise. — Créé en 1160 par Sri Tri Buana au sud de la péninsule malaise, le royaume de Singapore, envahi par les Javanais en 1247, avait été obligé de se transporter à Malacca. Plus tard, en 1521, le sultan Mahmoud Ier, chassé par les Portugais, se retira à Sumatra, puis à Bintang; de nouveau pourchassé par les Portugais, il revint sur le continent, où il s'installa à Djohore (1526). Le traité de Londres du 17 mars 1824 régla les intérêts de la Hollande et de l'Angleterre dans la mer des Indes : les pays au nord de Malacca revinrent à l'Angleterre, les pays au sud à la Hollande. *Djohore* fut divisé en deux États, le Djohore proprement dit, qui resta au Sultan Husein Mohammed (1819-1835), et l'archipel de Rio Lingga au Sultan Abderrahman Ier (1824-1831). Cette répartition, due au *toumeng gong*, le principal fonctionnaire après le sultan, avait été précédée déjà d'un autre démembrement fait par le troisième dignitaire de Djohore, le *bandaharah* Ali, qui se rendit indépendant à Pahang en 1812. Des autres États de la péninsule malaise : *Selangor*, fut créé au XVIIIe siècle par un homme de Célèbes, Arong Passarai; — *Perak*, jadis possession du Djohore, fut soumis au sultan d'Atjeh; les Hollandais s'y installèrent en 1650, ils en furent chassés en 1795 par les Anglais — les *Negri Sembilan* (neuf États : Sungeï-Ujong, Rambow, Djohole, Naning, Segamet, Djellabu, Ulu Kalang, Djampole, Djellye), colonie de Menangkabau (Sumatra), soumise au XIIe siècle à Malacca et à Djohore; les Hollandais s'en emparèrent d'une partie en 1760; l'influence anglaise s'y est substituée à la leur depuis lors. Nous aurons l'occasion de revenir sur le protectorat anglais.

Singapore peut être considéré comme la création de Raffles; c'est une île, la plus septentrionale de l'archipel, qui ferme la partie orientale du détroit et sépare la péninsule de l'île de Sumatra en face de Djohore. Le *toumeng gong* de cette dernière

ville était venu s'y installer, en 1811, avec la permission de Lord Hastings, gouverneur général de l'Inde, auquel Raffles, dégoûté de l'établissement de Benkoelen, avait soumis ses plans. Celui-ci hissa pour la première fois le pavillon britannique à Singapore le 29 janvier 1819, et l'île fut déclarée colonie le 6 février 1819. — *Malacca*, qui avait été pris par les Portugais, fut occupé par les Hollandais jusqu'au 25 août 1795. L'amiral anglais Mainwaring en prit l'administration; rendu aux Hollandais en 1818, nous avons vu que Singapore passa définitivement par échange aux Anglais en 1824. — *Poulo Pinang* (île du Bétel), qui appartenait au sultan de Keddah, fut prise par les Anglais le 17 juillet 1786; elle s'appela d'abord Prince of Wales' Island and George Town. Juste en face de Pinang se trouve la *Province Wellesley*; achetée en 1798 du rajah de Keddah, elle fut annexée définitivement en 1801. Singapore, Malacca, Pinang et Wellesley furent placées en 1827 sous l'administration de la Compagnie des Indes; elles font partie du gouvernement des *Straits Settlements* depuis qu'elles sont devenues colonies de la couronne britannique en 1867.

Collège anglo-chinois et missions protestantes. — Les missions protestantes parmi les Chinois ont pour fondateur Joshua Marshman (20 avril 1768-7 décembre 1837), qui évangélisa à Sérampore, dans le Bengale; mais le véritable créateur des missions fut Robert Morrison, de la London Missionnary Society, arrivé en Chine en 1807 et qui a laissé un grand nombre d'ouvrages importants. Il mourut à Canton le 1er août 1834. Ses successeurs, William Milne, Walter Henry Medhurst, continuèrent son œuvre, William Milne créa à Malacca, en 1818, un collège anglo-chinois qui, sous sa direction et celles de David Collie et de James Legge, rendit de très grands services aux indigènes aussi bien chinois que malais. Les missionnaires hollandais, en 1827, et américains (E. C. Bridgman), de 1830 à 1834, vinrent se joindre à ce premier noyau de travailleurs dans le champ évangélique de l'Extrême-Orient.

IV. — *La Corée.*

État de la Corée au XIXe siècle. — La presqu'île de Corée, avec les îles qui en dépendent, forme un royaume entre la mer Jaune et la mer du Japon; ce royaume ne se rattache au continent asiatique que par le nord et le nord-est, où le Ya-lou-Kiang (Ap rok) sépare la province coréenne de Hpyeng-an-to des provinces mandchouriennes de Kirin et de Ching-king; le Tou-men Kiang la limite au sud des possessions russes près de la baie de Possiet et de la province coréenne de Ham-kyeng-to. Les Chinois appellent ce pays *Tchao sien kouo*, le royaume de la Fraîcheur matinale; avant la dynastie actuelle, qui règne depuis 1392, ce pays était formé de trois royaumes (Sam-kouk) *San-kouo* : Sin-ra (*Sin-lo*), Ko-kou-rye (*Kao-lo-li*) et Paik-tjyei (*Pe-tsi*). Le Ko-kou-rye fut vassal des T'ang chinois et du Sin-ra en 668; les trois royaumes furent soumis à la dynastie de Korye en 935. La contrée était nommée Kao-li-kouo d'après Kao-chi, qui usurpa le trône à l'époque des Han. C'est de *Kao-li*, par l'intermédiaire du japonais, que nous avons fait *Corée*. La capitale du royaume est appelée Han-yang ou Seoul, dans la province de Kyeng-keui; les anciennes capitales ont été Htyel-ouen, Syong-to, aujourd'hui Kài-syeng et Kang-hoa. La Corée est divisée en huit provinces ou *to* : ce sont le long de la côte ouest, en commençant par le nord : Hpyeng-an, Hoang-haï; Kyeng-keui, Tchyoung-tchyeng et Tjyen-ra ; le long de la côte est, en commençant par le nord : Ham-kyeng, Kang-ouen et Kyeng-syang.

Jadis le pouvoir du roi était absolu; son titre était *hap-men*. Aidé dans son administration par trois ministres : le *seng-ei-tsieng* (conseiller admirable), qui est en réalité le premier ministre et le plus haut fonctionnaire du royaume; le *tsoa-ei-tsieng* (conseiller de gauche) et le *ou-ei-tsieng* (conseiller de droite); un conseil de la Maison royale, *Tjong-tchin-pou*, un Grand Conseil d'État, *Eui-tjyeng-pou*, un Conseil des Princes par alliance, *Eui-ping-pou*, un Conseil des Membres directs et par alliance de

la Maison royale, *Ton-nyeng-pou*, le gouvernement coréen a comme la Chine six ministères ou *tjo* : *Ri tjo* (fonctionnaires), *Ho tjo* (cens), *Ryei tjo* (rites), *Pyeng tjo* (guerre), *Hyeng tjo* (justice), *Kong tjo* (travaux). Nous trouvons comme en Chine un conseil des Censeurs (*Sa-hen-pou*), une bibliothèque royale (*Kyou-tjyang-kak*), une cour des interprètes (*Sa-yek-ouen*), etc. Les fonctionnaires sont soit civils ou de l'ordre oriental (*Tong-pan-koan*) et divisés en neuf classes, de deux rangs chacune, soit militaires ou de l'ordre occidental (*Sye-pan-koan*).

Les étrangers en Corée. — La dynastie actuelle a eu pour fondateur Htai Tjo (1392) dont les quatre ascendants n'ont reçu que le titre posthume de roi, comme en Chine les ancêtres de Chuen Tchi, premier empereur de la dynastie régnante des Ts'ing. Sous le dix-neuvième prince de cette famille, Syen Tjo (1567-1608), eut lieu la guerre avec les Japonais conduits par Hide Yoshi[1]. Il est probable que les premières connaissances des étrangers sur la Corée sont dues aux Arabes qui, au xe siècle, désignaient sous le nom de Si-là, le Sin-ra, royaume au sud de la presqu'île. Mais ce furent les Hollandais qui, au xviie siècle, à la suite d'un naufrage non moins célèbre que celui de Pinto au Japon au xvie siècle[2], attirèrent l'attention des Européens sur ce pays. En 1653, le yacht hollandais l'*Épervier* se rendait de Batavia à Taï Ouan (Formose) et de là au Japon; il fit naufrage à la suite d'une tempête sur la côte de Quelpaërt, et trente-six hommes sur soixante-quatre composant l'équipage échappèrent seuls à la mort; recueillis par les indigènes, ils furent conduits en Corée; leur séjour ou leur esclavage, comme on l'appela, dura pendant treize années et vingt-huit jours; enfin en 1666, sur seize qui survivaient encore, huit réussirent à s'évader, et, par le Japon, à regagner leur patrie deux années plus tard; le comptable de l'*Épervier*, Hendrick Hamel, originaire de Gorcum, fit de cette captivité un récit émouvant qui a été traduit dans toutes les langues. Au xviiie siècle, le jésuite Jean-Baptiste Régis (né en 1664; † à Péking, 24 nov. 1738), l'un des cartographes de l'empereur Kang Hi, nous donna des observa-

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 917.
2. Voir ci-dessus, t. V, p. 915.

tions géographiques et une histoire abrégée de la Corée, qui ont été insérées au tome IV de la *Description de la Chine* du P. Du Halde. En 1832, le missionnaire protestant allemand Karl Friedrich Gützlaff, lors d'un voyage le long de la Chine, de Formose et des Lieou-Kieou à bord d'un vaisseau de la Compagnie des Indes aborda en Corée. Mais c'est à nos missionnaires catholiques français que nous devons notre connaissance de ce royaume, et cette connaissance ils l'ont payée de leur sang.

Il est probable que l'expédition en Corée de Hide Yoshi (Taiko-sama), entreprise en partie pour se débarrasser d'un grand nombre de Japonais catholiques, aura laissé des germes de christianisme dans ce pays; toutefois l'introduction officielle du christianisme dans cette contrée date de l'arrivée du P. Jacques Tsieou, Chinois de Sou Tcheou du Kiang Sou, qui partit de Péking le 2 février 1794, c'est-à-dire sous le règne de Tjyeng Tjong, et après un fructueux apostolat fut mis à mort le 31 mai 1801. Ce ne fut toutefois que lorsque le Saint-Siège eut, par une lettre du 1er septembre 1827, offert au Séminaire des Missions étrangères de Paris de se charger d'un nouveau vicariat apostolique en Corée que des résultats furent obtenus dans le pays. Érigée en vicariat apostolique en 1831, la Corée eut comme premier vicaire apostolique Barthélemy Bruguière, du diocèse de Carcassonne, ancien missionnaire au Siam, évêque de Capse, qui mourut en route, en rejoignant son nouveau champ d'action, le 20 octobre 1835, à Sivang en Tartarie. Il eut pour sucesseur Louis-Marie-Joseph Imbert, d'Aix, ancien missionnaire au Se Tchouen, qui fut décapité à Saï-nam-to, le 21 septembre 1839. La même année furent exécutés Jacques Honoré Chastan et Pierre-Philibert Maubant; c'était sous le règne de Hen Tjong. Le vicariat de Jean-Joseph Ferréol, évêque de Belline, qui dura jusqu'en 1853, fut marqué par le martyre de plusieurs prêtres indigènes, en particulier celui d'André Kim. Il n'était que la préparation des grands massacres de 1866. Comme dans l'Annam, nous avions cru devoir intervenir en Corée; la *Gloire*, commandée par Lapierre, et la *Victorieuse* par Rigault de Genouilly, allaient appuyer les revendications de

nos missionnaires auprès du gouvernement coréen, lorsque, le 10 août 1847, ils se perdirent à Kokoun To.

BIBLIOGRAPHIE

Chine. — Voir les sources citées ci-dessus, t. V, p. 931; t. VI, p. 923; t. VIII, p. 975. — Rev. **C. Gützleff**, *Life of Taou-Kwang*, Londres, 1852, in-8. — **Henry Ellis**, *Journal of the Proceedings of the late Embassy* (Amherst), Londres, 1817, in-4. — *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1854 et 1er juin 1862 (Lagrené). — **Callery**, *Correspondance diplomatique*, Paris, 1879, in-8 (Lagrené). — **G. Devéria**, *Hist. des relations de la Chine avec l'Annam-Viétnam*, Paris, 1880, in-8. — **H. Cordier**, *Les Sociétés secrètes chinoises*, Paris, 1888, br. in-8; *Les origines de deux Établissements français dans l'Extrême-Orient*, *Chang-haï*, *Ning-po*, Paris, 1896, in-8.

Annam. — Voir les sources citées ci-dessus, t. V, p. 931. — **Adrien Launay**, *Hist. générale de la Société des Missions étrangères*, Paris, 1894, 3 vol. in-8. — **L.-E. Louvet**, *La Cochinchine religieuse*, Paris, 1885, 2 vol. in-8. — **Michel Dúc Chaigneau**, *Souvenirs de Hué*, Paris, 1867. — **H. Cordier**, *Le Consulat de France à Hué sous la Restauration*, Paris, 1884, in-8. — **A. Septans**, *Les commencements de l'Indo-Chine française*, Paris, 1887, in-8.

Corée. — **Maurice Courant**, *Bibliographie coréenne*, Paris, 1895-7, 3 vol. in-8. — **Ch. Dallet**, *Hist. de l'Église de Corée*, Paris, 1874, 2 vol. in-8.

Indes néerlandaises et Péninsule malaise. — *Catalogue de la section néerlandaise à l'Exp. int. coloniale tenue du 1er mai au 31 oct. 1883, à Amsterdam*, Leyde, 1883, in-8. — **A. J. A. Gerlach**, *Fastes militaires des Indes Orientales néerlandaises*, Zalt-Bommel, 1859, gr. in-8. — **T.-S. Raffles**, *History of Java*, Londres, 1817, 2 vol. in-4. — **John Crawfurd**, *History of the Indian Archipelago*, Edimbourg, 1820, 3 vol. in-8. — **W. Marsden**, *History of Sumatra*, 1re éd. 1783, in-4; 3e éd. 1811. — *Plakatboek* et Bibliographies hollandaises de **Van der Chijs**, de **Tiele**, et les ouvrages de **Veth**.

ONT COLLABORÉ A CE VOLUME :

CHÉNON (Émile), professeur adjoint à la faculté de droit de l'Université de Paris.

CORDIER (Henri), professeur à l'École des langues orientales vivantes et à l'École libre des sciences politiques.

DEBIDOUR (Antonin), docteur ès lettres, inspecteur général de l'Instruction publique.

DE CRUE (Francis), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Genève.

DENIS (Ernest), professeur à la faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, chargé de cours à la faculté des lettres de l'Université de Paris.

DESDEVISES DU DÉZERT, docteur ès lettres et en droit, professeur à la faculté des lettres de l'Université de Clermont.

FAGUET (Émile), professeur à la faculté des lettres de l'Université de Paris.

LAVOIX (Henri), administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

MALET (Albert), agrégé d'histoire et géographie, professeur au lycée Voltaire.

MICHEL (André), conservateur au musée du Louvre.

MOIREAU (Auguste), agrégé des lettres.

PINGAUD (Albert), agrégé d'histoire et géographie, attaché au ministère des Affaires étrangères.

RAMBAUD (Alfred), sénateur, membre de l'Institut, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, professeur à la faculté des lettres de l'Université de Paris et à l'École libre des sciences politiques.

SAYOUS (Édouard), professeur à la faculté des lettres de l'Université de Besançon.

SCHEFER (Christian), chargé de cours à l'École libre des sciences politiques.

SOREL (Albert), de l'Académie française, professeur à l'École libre des sciences politiques.

TANNERY (Paul), ingénieur des manufactures de l'État, professeur (remplaçant) au Collège de France.

VIALLATE (Achille), maître de conférences à l'École libre des sciences politiques.

WADDINGTON (Albert), professeur à la faculté des lettres de l'Université de Lyon.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

LE CONGRÈS DE VIENNE

1814-1815.

Par M. A. Sorel.

CHAPITRE VI

L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL

De 1814 à 1847.

Par M. Desdevises du Dézert.

CHAPITRE XV

L'ITALIE

De 1810 à 1846.

Par M. A. Pingaud.

CHAPITRE XVI

LA SUISSE

De 1815 à 1848.

Par M. Fr. de Crue.

CHAPITRE XVII

L'ALLEMAGNE

De 1815 à 1847.

Par MM. E. Denis et É. Sayous.

CHAPITRE XX

LES SCIENCES EN EUROPE

De 1815 à 1847.

Par M. P. Tannery.

CHAPITRE XXI

L'ÉGLISE ET LES CULTES

De 1814 à 1846.

Par M. É. Chénon.

CHAPITRE XXII

LES ÉTATS-UNIS

De 1817 à 1848.

Par M. A. Moireau.

CHAPITRE XXIII

L'AMÉRIQUE LATINE

De 1815 à 1848.

Par M. A. Debidour.

CHAPITRE XXV

COLONIES ET DÉPENDANCES DE L'ANGLETERRE

De 1815 à 1847.

Par M. A. Métin.

CHAPITRE XXVI

LA QUESTION D'ORIENT

MAHMOUD, MÉHÉMET-ALI, ABD-UL-MEDJID

Par M. A. Debidour.

CHAPITRE XXVII

L'INDOUSTAN, L'IRAN ET L'ASIE CENTRALE

De 1814 à 1847.

Par M. A. Métin.

CHAPITRE XXVIII

L'EXTRÊME-ORIENT

CHINE, ANNAM, PÉNINSULE MALAISE, INDES NÉERLANDAISES, CORÉE

Depuis le début du XIXe siècle jusqu'à 1850.

Par M. H. Cordier.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.



